



Élaboration du PLUi prescrite par Délibération du Conseil Communautaire du 23 septembre 2021
Projet de PLUi arrêté par Délibération du Conseil Communautaire du 12 février 2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29 septembre 2025 au 07 novembre 2025
PLUi approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 26 février 2026

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

1.4.1	Annexe 3 : INVESTIGATIONS ENVIRONNEMENTALES
--------------	--

CODE INSEE ATTRIBUE AUX COMMUNES DE LA CDA DU LIBOURNAIS

CODE INSEE	NOM
33001	Abzac
33015	Arveyres
33034	Bayas
33052	Les Billaux
33062	Bonzac
33079	Cadarsac
33088	Camps-sur-l'Isle
33124	Chamadelle
33138	Coutras
33147	Daignac
33148	Dardenac
33154	Les Églisottes-et-Chalaures
33157	Espiet
33166	Le Fieu
33185	Génissac
33191	Gours
33198	Guîtres
33207	Izon
33218	Lagorce
33222	Lalande-de-Pomerol
33230	Lapouyade
33243	Libourne
33264	Maransin
33298	Moulon
33303	Nérigean
33315	Les Peintures
33328	Pomerol
33332	Porchères
33347	Puynormand
33362	Sablons
33373	Saint-Antoine-sur-l'Isle
33385	Saint-Christophe-de-Double
33387	Saint-Ciers-d'Abzac
33393	Saint-Denis-de-Pile
33413	Saint-Germain-du-Puch
33442	Saint-Martin-de-Laye
33445	Saint-Martin-du-Bois
33447	Saint-Médard-de-Guizières
33466	Saint-Quentin-de-Baron
33472	Saint-Sauveur-de-Puynormand
33478	Saint-Seurin-sur-l'Isle
33509	Savignac-de-l'Isle
33531	Tizac-de-Curton
33532	Tizac-de-Lapouyade
33539	Vayres

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA CALI

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE DES ZONES A URBANISER POTENTIELLES DU PLUI DE LA CALI

Communauté d'Agglomération du Libournais (33)

Novembre 2024

Réf : 115106 ID TOU 01 a



SOMMAIRE

1	CONTEXTE	6	4.1	DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS	58
2	METHODOLOGIE	9	4.2	FLORE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE	61
2.1	AIRES D'ETUDE	9	4.2.1	ESPECES RECENSEES	61
2.2	RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE	12	4.2.2	ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	62
2.3	PERIODES D'ETUDE ET PRESSION D'INVENTAIRE	12	5	FAUNE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE	62
2.4	IDENTIFICATION DES HABITATS NATURELS ET DE LA FLORE	12	6	DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES	66
2.5	IDENTIFICATION DES INVERTEBRES	12	6.1	APPROCHE « HABITATS NATURELS »	66
2.6	IDENTIFICATION DES REPTILES	13	6.2	REALISATION DE SONDAGES PEDOLOGIQUES	66
2.7	IDENTIFICATION DES MAMMIFERES (DONT CHIROPTERES)	13	6.3	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES	84
2.8	IDENTIFICATION DES OISEAUX	13			
2.9	ÉTUDE DE DELIMITATION DE ZONES HUMIDES	13			
2.9.1	REFERENCES REGLEMENTAIRES	13			
2.9.2	ÉTUDE DES DONNEES DISPONIBLES	13			
2.9.3	PRINCIPE METHODOLOGIQUE GENERAL	13			
2.9.4	CRITERE HABITAT NATUREL	14			
2.9.5	CRITERE DE VEGETATION	14			
2.9.5.1	Appréciation du caractère spontané de la végétation	14			
2.9.5.2	L'étude de la végétation spontanée	14			
2.9.6	CRITERE PEDOLOGIE	15			
2.9.6.1	Principe général	15			
2.9.6.2	Prise en compte des sols particuliers	15			
2.10	HIERARCHISATION DES ENJEUX FAUNE FLORE (INTERET POUR LES ESPECES)	17			
2.11	DETERMINATION DE L'ENJEU GLOBAL DE LA ZONE A URBANISER POTENTIELLE	18			
2.12	LIMITES METHODOLOGIQUES	18			
3	ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE DU MILIEU NATUREL	19			
3.1	ESPACES NATURELS REMARQUABLES ET REGLEMENTAIRES	19			
3.2	DONNEES DE L'OBSERVATOIRE DE LA FAUNE SAUVAGE DE NOUVELLE-AQUITAINE (FAUNA)	24			
3.3	DONNEES DE L'OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE VEGETALE DE NOUVELLE AQUITAINE (OBVNA) 24				
3.4	ZONES HUMIDES RECENSEES	47			
3.5	CONTINUITES ECOLOGIQUES SUR L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE	52			
4	HABITATS NATURELS ET FLORE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE	58			

N° Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	Version	Vérifié par
115106	SI TOU	Diagnostic écologique et diagnostic zone humide des zones à urbaniser potentielles du PLUi de la CALI	Thomas SERIN/ Alexis FARGIER/ Elodie Gerber	28/11/24	V1	Quentin BEAUTES Bertille BARRIERE

115106	SOLER IDE Toulouse	Diagnostic écologique et diagnostic zone humide des zones à urbaniser potentielles du PLUi de la CALI	Thomas SERIN/ Alexis FARGIER/ Elodie Gerber	28/11/24	V1
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Zones à urbaniser (AU) investiguées dans le cadre du diagnostic écologique (1/2).....	7
Figure 2 : Zones à urbaniser (AU) investiguées dans le cadre du diagnostic écologique (2/2).....	8
Figure 3 : Aires d'étude -secteur nord	10
Figure 4 : Aires d'étude -secteur sud	11
Figure 5 : Calendrier de réalisation de la campagnes de relevés de terrain au regard des stades phénologiques des différents taxons	12
Figure 6 : Logigramme de détermination des zones humides.....	14
Figure 7 : Morphologies des sols correspondant à des zones humides - GEPPA, 1981	15
Figure 8 : Sites Natura 2000 au droit de l'aire d'étude éloignée	20
Figure 9 : ZNIEFF au droit de l'aire d'étude éloignée	21
Figure 10 : ENS au droit de l'aire d'étude éloignée	22
Figure 11 : Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne au droit de l'aire d'étude éloignée	23
Figure 12 Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales d'amphibiens et reptiles recensées dans la base de données FAUNA (1/4).....	25
Figure 13 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales d'amphibiens et reptiles recensées dans la base de données FAUNA (2/4).....	26
Figure 14 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales d'amphibiens et reptiles recensées dans la base de données FAUNA (3/4).....	27
Figure 15 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales d'amphibiens et reptiles recensées dans la base de données FAUNA (4/4).....	28
Figure 16 : Géolocalisation des espèces protégées et /ou patrimoniales d'oiseaux recensées dans la base de données FAUNA (1/4) .	29
Figure 17 : Géolocalisation des espèces protégées et /ou patrimoniales d'oiseaux recensées dans la base de données FAUNA (2/4) .	30
Figure 18 : Géolocalisation des espèces protégées et /ou patrimoniales d'oiseaux recensées dans la base de données FAUNA (3/4) .	31
Figure 19 : Géolocalisation des espèces protégées et /ou patrimoniales d'oiseaux recensées dans la base de données FAUNA (4/4) .	32
Figure 20 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales de mammifères recensées dans la base de données FAUNA (1/4).....	33
Figure 21 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales de mammifères recensées dans la base de données FAUNA (2/4).....	34
Figure 22 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales de mammifères recensées dans la base de données FAUNA (3/4).....	35
Figure 23 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales de mammifères recensées dans la base de données FAUNA (4/4).....	36
Figure 24 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales d'insectes recensées dans la base de données FAUNA (1/4) .	37
Figure 25 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales d'insectes recensées dans la base de données FAUNA (2/4) .	38
Figure 26 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales d'insectes recensées dans la base de données FAUNA (3/4) .	39
Figure 27 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales d'insectes recensées dans la base de données FAUNA (4/4) .	40
Figure 28 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales de la faune aquatique recensées dans la base de données FAUNA (1/4).....	41

Figure 29 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales de la faune aquatique recensées dans la base de données FAUNA (2/4).....	42
Figure 30 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales de la faune aquatique recensées dans la base de données FAUNA (3/4).....	43
Figure 31 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales de la faune aquatique recensées dans la base de données FAUNA (4/4).....	44
Figure 32 : Géolocalisation des espèces protégées et /ou patrimoniales floristiques recensées dans la base de données de l'OBVNA (1/2).....	45
Figure 33 : Géolocalisation des espèces protégées et /ou patrimoniales floristiques recensées dans la base de données de l'OBVNA (2/2).....	46
Figure 34 : Localisation des zones à dominante humides recensées dans la bibliographie au sein de l'aire d'étude éloignée – secteur nord	48
Figure 35 : Localisation des zones à dominante humides recensées dans la bibliographie au sein de l'aire d'étude éloignée – secteur sud	49
Figure 36 : Localisation des zones humides potentielles d'après l'algorithme de l'INRA – secteur nord	50
Figure 37 : Localisation des zones humides potentielles d'après l'algorithme de l'INRA – secteur sud	51
Figure 38 : Trame Verte et Bleue du SRADDET Nouvelle-Aquitaine au droit du territoire de la CALI	53
Figure 39 : Cœur de biodiversité de la TVB du SCoT du Grand Libournais, au droit du territoire de la CALI	54
Figure 40 : Corridors et continuums écologiques de la TVB du SCoT du Grand Libournais, au droit du territoire de la CALI	55
Figure 41 : Trame Verte et Bleue du territoire de la CALI – secteur nord.....	56
Figure 42 : Trame Verte et Bleue du territoire de la CALI – secteur sud.....	57

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Pression d'inventaire	12
Tableau 2 : Espaces naturels remarquables et réglementaires au sein de l'aire d'étude éloignée	19
Tableau 3 : Liste des habitats naturels et artificiels identifiés au sein de l'aire d'étude immédiate	58
Tableau 4 : Hiérarchisation des espèces floristiques recensées sur l'aire d'étude immédiate	61
Tableau 5 : Liste des espèces floristiques exotiques envahissantes recensées	62
Tableau 6 : Liste des espèces faunistiques inventoriées au sein de l'aire d'étude immédiate	63
Tableau 7 : Liste des habitats naturels caractéristiques des zones humides recensés au droit des zones à urbaniser potentielles	66
Tableau 8 : Résultats des sondages pédologiques de la présente étude	83

1 CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CALI (33), des zones à urbaniser potentielles ont été identifiées. Les zones à urbaniser (zones AU) sont des zones consommant du milieu dit naturel, agricole ou forestier. Afin d'assurer une bonne prise en compte des enjeux environnementaux dans le PLUi, un diagnostic écologique a été réalisé au sein de chaque zone à urbaniser potentielle. Ces zones à urbaniser sont au nombre de 126 et couvrent une surface totale de 353,88 ha.

Le présent document constitue un rapport final de diagnostic écologique. Il synthétise les données bibliographiques et les observations de terrain réalisées lors de la campagne de terrain menée du 9 au 12 avril 2024, du 15 au 19 avril 2024, du 8 au 10 mai 2024 et du 13 au 15 novembre 2024. Les thématiques étudiées sont les habitats naturels, la flore, la faune, les continuités écologiques et les zones humides.

N.B. : Les résultats de cette étude ont vocation à éclairer la Communauté de communes sur les enjeux naturalistes de chaque zone AU initialement envisagée dans une première version du zonage. Aussi, il est possible que le périmètre des zones AU évolue avec l'avancement des études.

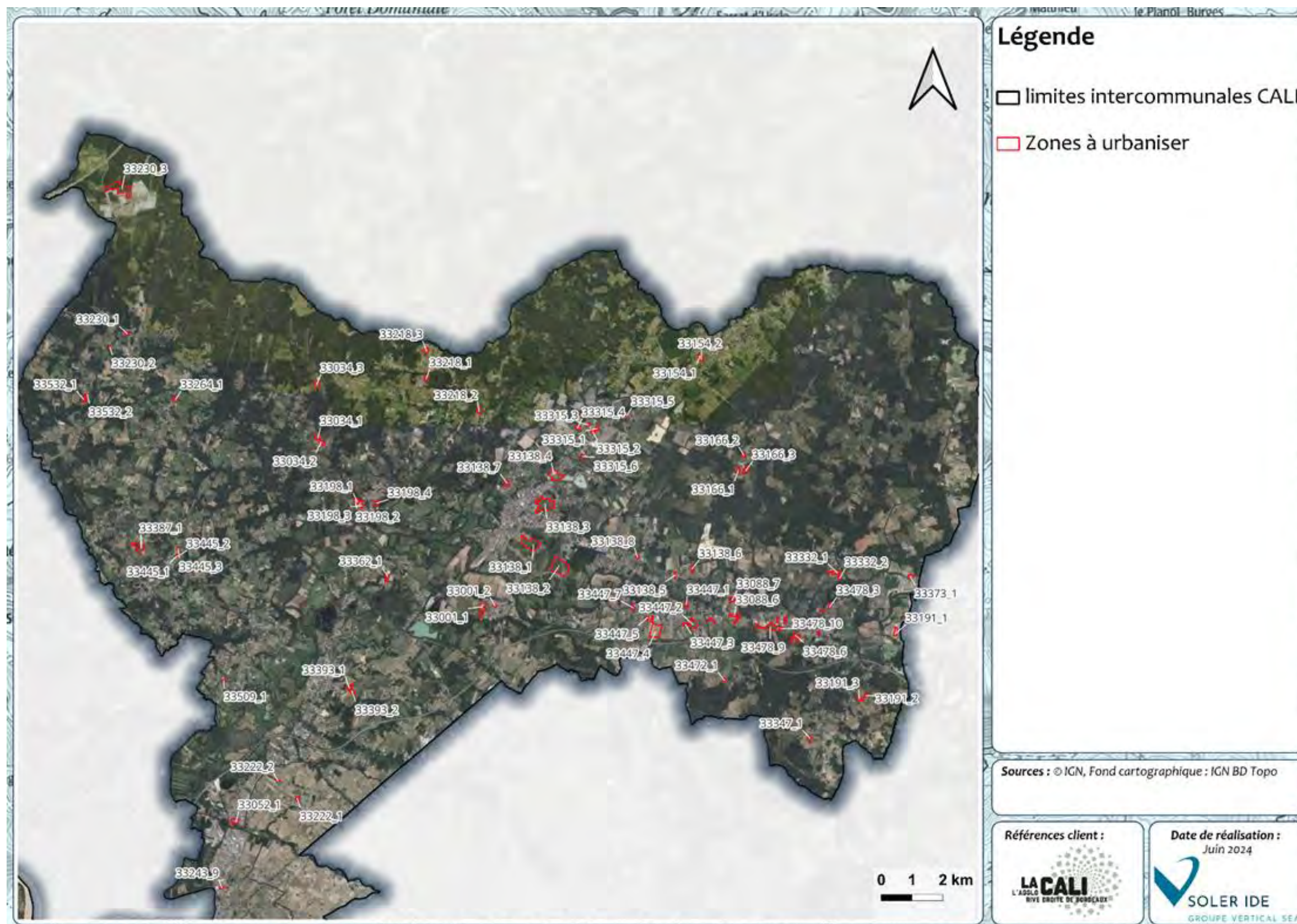


Figure 1 : Zones à urbaniser (AU) investiguées dans le cadre du diagnostic écologique (1/2)

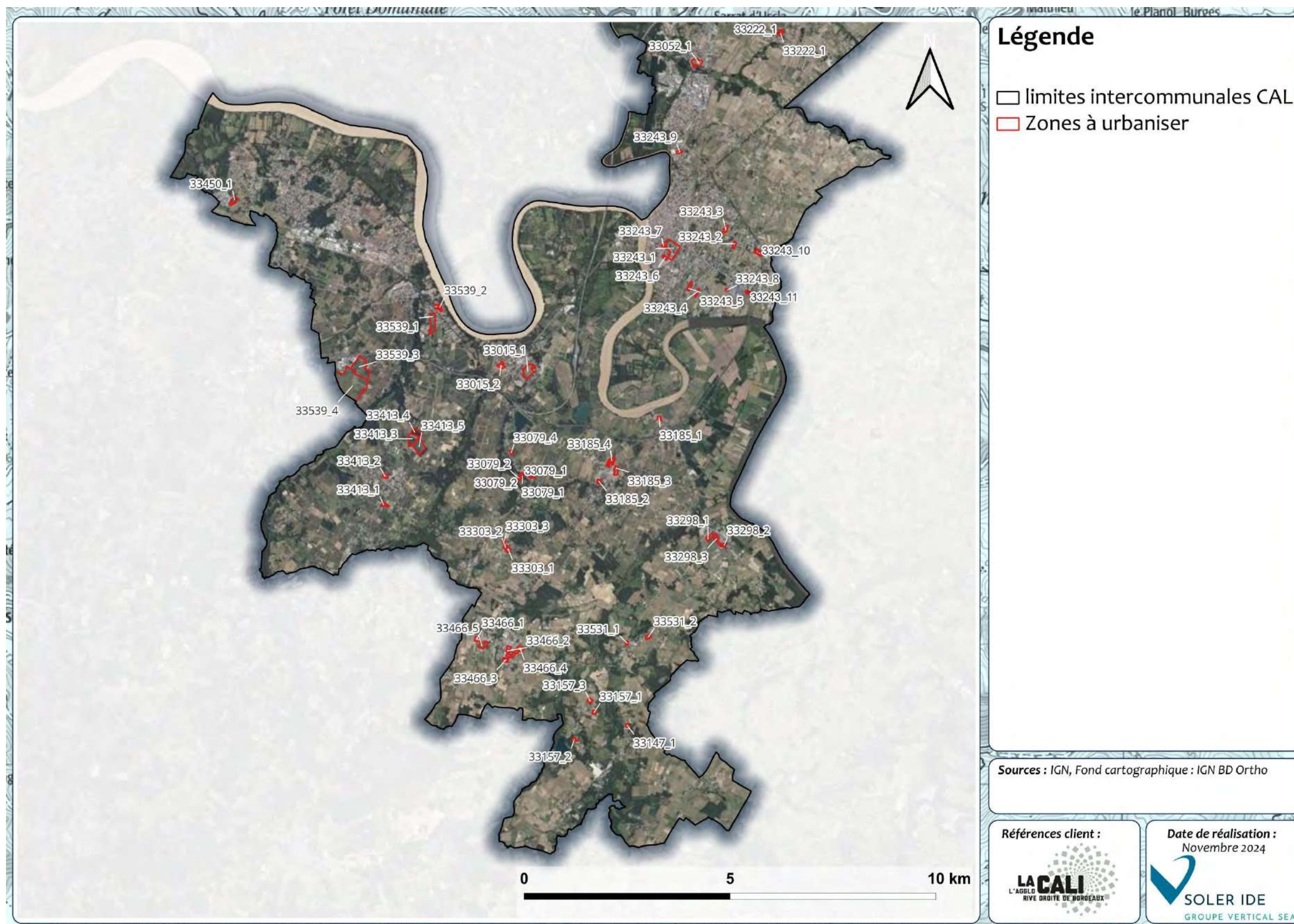


Figure 2 : Zones à urbaniser (AU) investiguées dans le cadre du diagnostic écologique (2/2)

2 METHODOLOGIE

2.1 AIRES D'ETUDE

L'aire d'étude du milieu naturel est la zone géographique susceptible d'être affectée par le projet. Dans le cas de cette étude, la zone d'étude a été définie par les éléments suivants :

- **L'aire d'étude immédiate** correspond à la zone d'implantation potentielle maximale des zones à urbaniser ;
- **L'aire d'étude rapprochée**, qui correspond à une zone tampon de 500 m autour de l'aire d'étude immédiate ;
- **L'aire d'étude éloignée**, qui correspond au périmètre du territoire de la CALI. Ce périmètre prend en compte l'ensemble des unités écologiques potentiellement perturbées (ZNIEFFS, N2000, Arrêté de protection de Biotope...) et l'étude de la Trame Verte et Bleue.

L'analyse bibliographique est réalisée à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée et de l'aire d'étude éloignée et les inventaires de terrain se font à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. L'étude des continuités écologiques locales est réalisée à l'échelle de l'aire d'étude éloignée ainsi que de l'aire d'étude immédiate.

Les aires d'études sont présentées en pages suivantes.

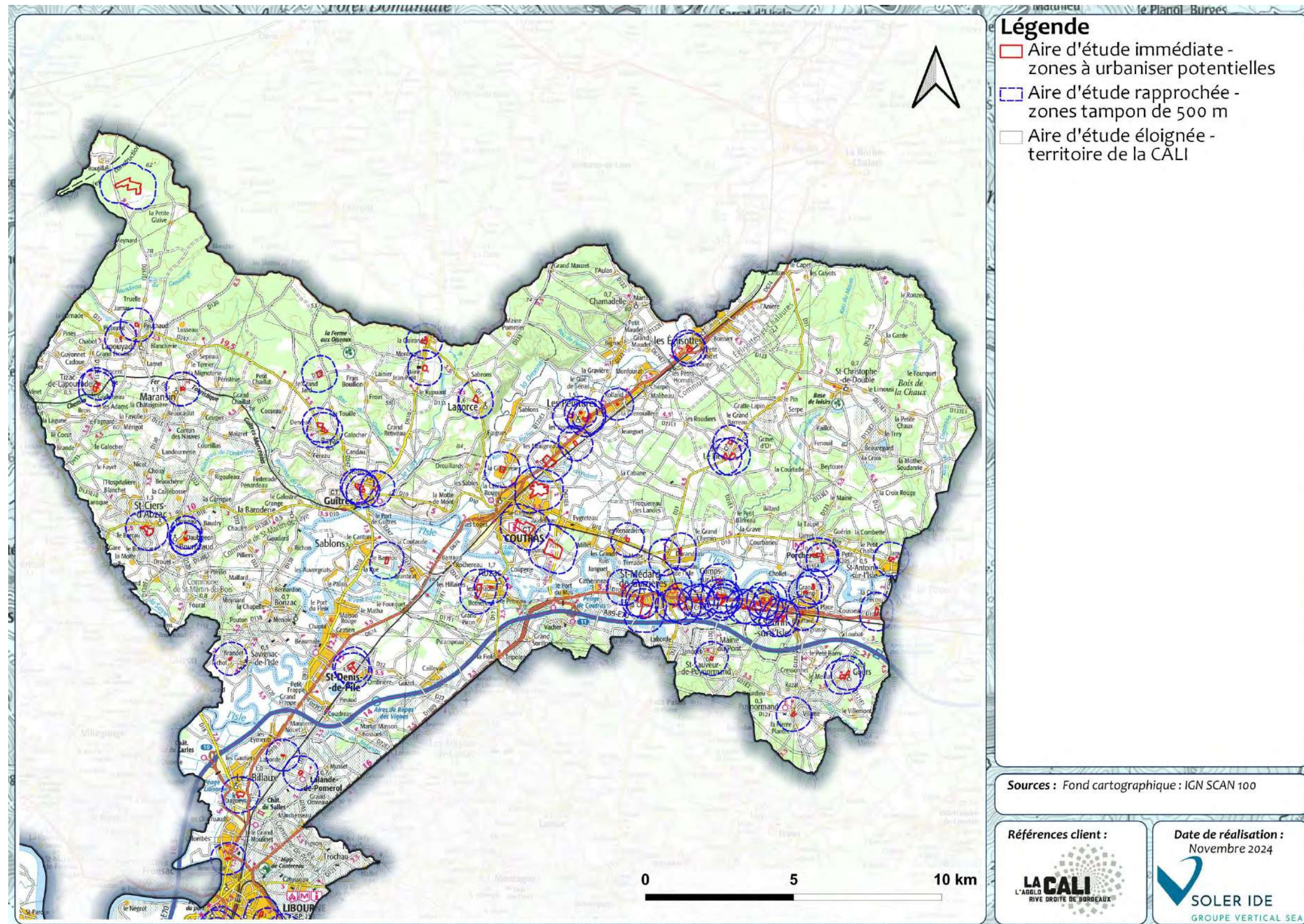


Figure 3 : Aires d'étude -secteur nord

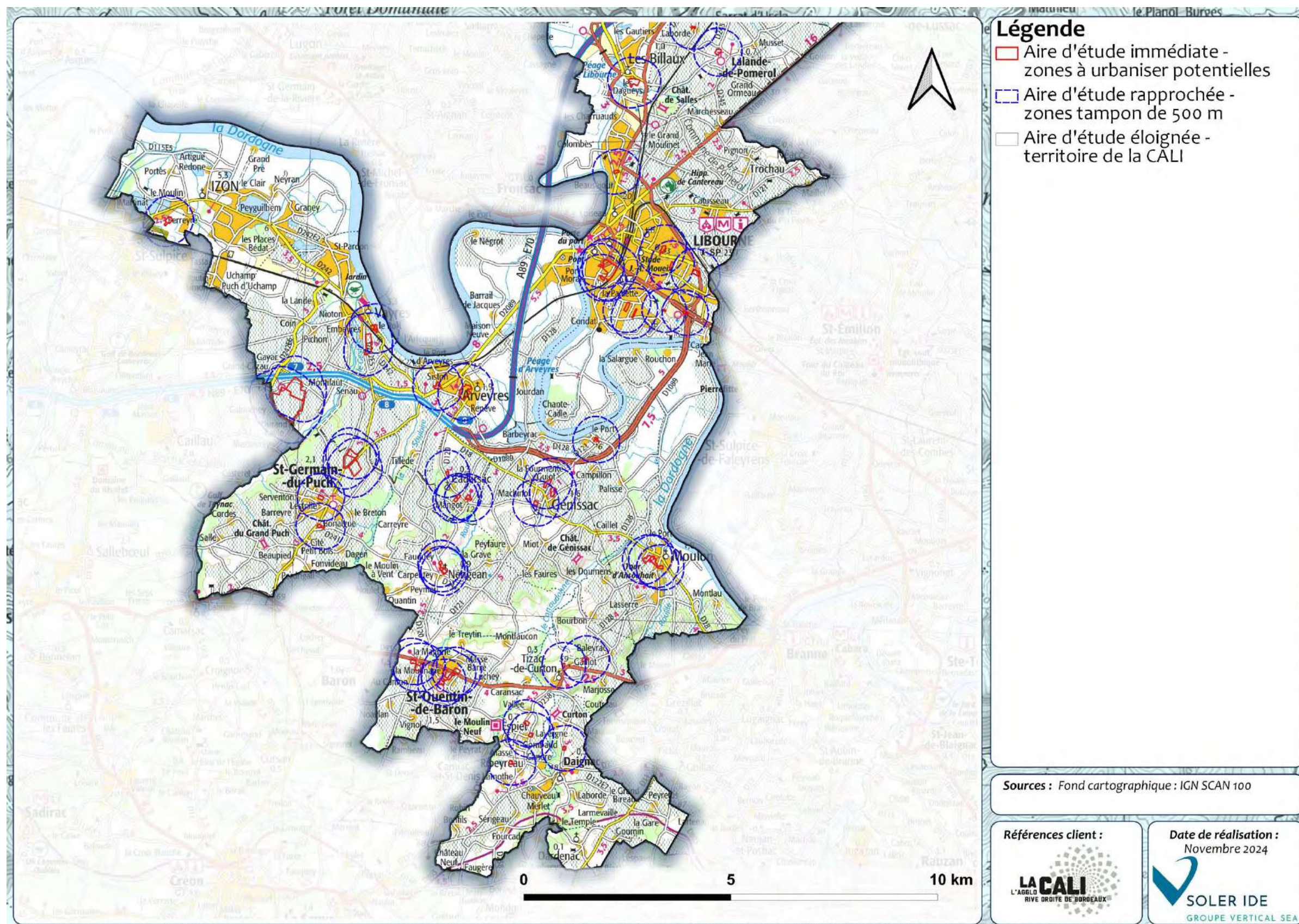


Figure 4 : Aires d'étude -secteur sud

2.2 RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE

La première étape a consisté en un recueil bibliographique de l'état des connaissances au sein de la zone d'étude (consultation des différents documents réglementaires et de gestion des milieux naturels). Il s'agit donc de repérer, de rassembler et d'analyser l'ensemble des informations disponibles sur le patrimoine naturel du territoire en question :

- Les fiches descriptives des sites d'intérêt écologiques reconnus (Sites Natura 2000, ZNIEFF, ZICO...);
- Les études d'impacts d'aménagements (ICPE, Routes...);
- Les zonages associés aux zones humides (Zones Humides d'Importance Majeure, Zones Humides d'Importance Internationale, SDAGE, SAGE, contrats milieux...);
- Les bases de données locales ou régionales.

2.3 PERIODES D'ETUDE ET PRESSION D'INVENTAIRE

De nombreuses espèces animales ou végétales ne sont visibles et identifiables qu'à certaines périodes de l'année. Ainsi, la floraison des espèces végétales, caractère indispensable à la détermination de beaucoup d'espèces florales, est optimale d'avril à juillet. De même, certaines espèces ont une floraison tardive ou sont visibles plus facilement en période automnale et hivernale (migrateurs, espèces et pontes d'amphibiens). Dans ces cas-là, la période optimale se situe donc de septembre à novembre et de janvier à février.

Les saisons d'observation de la faune sont extrêmement variables, dépendant à la fois du groupe étudié et du site, comme le montre le schéma suivant.

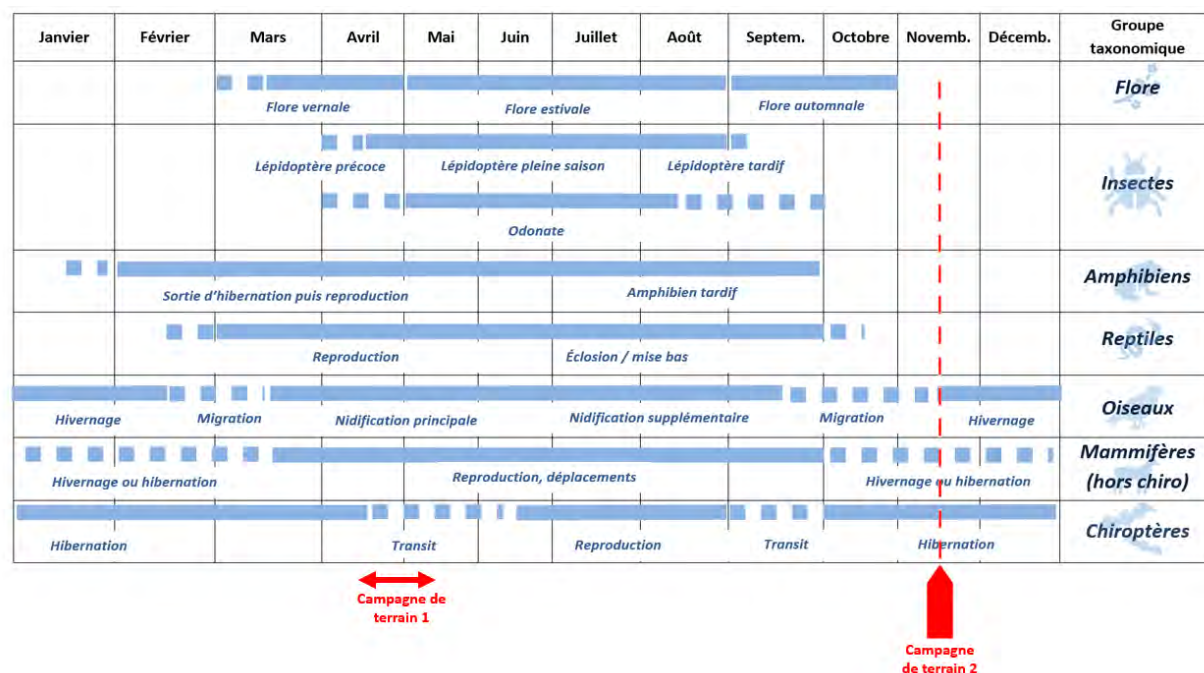


Figure 5 : Calendrier de réalisation de la campagnes de relevés de terrain au regard des stades phénologiques des différents taxons

Les personnes qui sont intervenues dans ces inventaires de terrain sont :

- Thomas Serin : écologue spécialisé en habitat naturel, botanique, zone humide ;

- Annelise Roustaing : écologue spécialisée en entomologie (lépidoptère, odonate, orthoptère), ornithologie, herpétologie, chiroptérologie ;
- Elodie GERBER : écologue spécialisé en habitat naturel, botanique, zone humide.

La pression d'inventaire retenue dans le cadre de cette étude est la suivante :

Date de campagne	Date de la campagne	Observateurs	Conditions météorologiques	Inventaires
1	Du 9 au 12 avril 2024 Du 15 au 19 avril 2024 Du 8 au 10 mai 2024	Thomas Serin, Annelise Roustaing	Du 9 au 12 avril : beau temps, 8 à 30 °C, vent faible à modéré Du 15 au 19 : beau temps, un peu de pluie, 10 à 16 °C, vent faible à modéré Du 8 au 10 C : beau temps, 10 à 22°C, vent faible.	Habitats, faune, flore, zones humides (approche habitat et pédologique)
2	Du 13 au 15/11/2024	Elodie Gerber SIETAVI	2 à 15°C, ensoleillé, vent faible	Sondages pédologiques complémentaires

Du fait de la temporalité inhérente à l'élaboration d'un document d'urbanisme, une seule campagne a été réalisée, entre le 9 avril et le 10 mai 2024. La seconde campagne a consisté à réaliser des sondages pédologiques complémentaires.

Ainsi, l'inventaire effectué ne se veut pas exhaustif mais permet d'avoir un premier aperçu des habitats favorables pour les espèces à enjeux en se basant sur la **potentialité de présence d'espèces**.

2.4 IDENTIFICATION DES HABITATS NATURELS ET DE LA FLORE

L'identification des biotopes est réalisée par nos soins au cours des études de terrain, à partir des espèces végétales rencontrées, et sur la base de la nomenclature EUNIS.

L'acquisition des données se fait à pied sur l'ensemble de l'emprise concernée, en parcourant le site par type d'habitats. L'identification de la flore se fait par type de formation végétale, de façon à obtenir une liste d'espèces aussi exhaustive que possible par station.

La plupart des espèces sont identifiées in situ. D'autres sont identifiées ultérieurement au bureau ou à l'aide de photos prises sur le terrain.

2.5 IDENTIFICATION DES INVERTEBRES

Les habitats d'intérêt pour les invertébrés au sein du site de l'aire d'étude immédiate (zone ouverte, vieux arbres pouvant accueillir des coléoptères saproxyliques, zones en eau, ruisseau...) font l'objet de prospections systématiques. Pour les Odonates (libellules), le relevé des imagos se fait soit par capture au filet à papillons, soit par l'identification lointaine avec les jumelles. Pour les Rhopalocères, la capture est également faite à l'aide du filet à papillons si besoin, mais l'identification

d'un bon nombre d'espèces ne nécessite pas forcément l'utilisation du filet, leur identification pouvant être faite directement de visu ; tous les individus capturés au filet sont bien évidemment relâchés sur place.

2.6 IDENTIFICATION DES REPTILES

Les reptiles sont recensés de jour en marchant très lentement selon un transect aléatoire, dans les zones ensoleillées ou parfois humides (pour certaines espèces) propices à la présence des reptiles ; prospection visuelle des pierres, souches d'arbres, lisières...

2.7 IDENTIFICATION DES MAMMIFERES (DONT CHIROPTERES)

Compte-tenu de la difficulté à les observer, les micromammifères (rongeurs et insectivores) sont recensés via la méthode du transect aléatoire. Aucune capture d'individu n'est réalisée ;

Pour les autres mammifères, les investigations multi-paramètres se basent sur des contacts visuels et l'identification d'indices de présence (traces, excréments, terriers, pelote de réjection, épreintes, empreintes, restes alimentaires, poils, abris et passages, etc.). La recherche de gîtes favorables aux chiroptères a également été menée.

2.8 IDENTIFICATION DES OISEAUX

L'inventaire des oiseaux est effectué à l'aide de contacts visuels et auditifs. Toutes les journées de terrain donnent lieu à un inventaire complet de l'avifaune observée et entendue pendant toute la durée de présence sur site.

Lors de la période de nidification, les prospections diurnes sont réalisées tôt le matin, correspondant à la période de forte activité pour les oiseaux détectables au chant (entre 6h et 9h) puis en fin de matinée/milieu de journée pour les rapaces (11h – 13h).

Par ailleurs, les zones de nidification ou de repos potentielles sont systématiquement recherchées : prospection à la jumelle des haies et arbres, ruines et recherche de nids au sol.

2.9 ÉTUDE DE DELIMITATION DE ZONES HUMIDES

2.9.1 REFERENCES REGLEMENTAIRES

- L.211-1, L.214-7 et L.173-1, R211-108, R.214-1, rubrique 3310, et R. 216-12 du code de l'environnement ;
- L.121-23 et R.121-4 du code de l'urbanisme ;
- Arrêté 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er oct. 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement ;
- Circulaire du 18/01/10 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement ;
- Décision du Conseil d'État du 22 février 2017, n°386325 ;
- LOI n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité (JO 26/07/2019), modifiant l'article L. 211-1 du code de l'environnement (art. 23).

2.9.2 ÉTUDE DES DONNEES DISPONIBLES

Le diagnostic doit démarrer par une analyse des données existantes disponibles afin de mieux appréhender la zone du projet :

- Sites à forte probabilité de présence de Zones Humides (carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine réalisée par deux équipes de l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et d'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ;
- Études zones humides antérieures sur le territoire du projet ou réalisées dans le cadre de schémas directeurs ;
- Cartes topographiques (les zones humides se trouvent préférentiellement dans les zones dépressionnaires du terrain) et cartes géologiques (sondage géologique à réaliser sur chaque formation géologique) disponibles sur Géoportail ;
- Cartographie des habitats naturels de la zone du projet (si disponible) ;
- Cartographie du réseau hydrographique ;
- Étude hydrogéologique ou géotechnique (si disponible).

2.9.3 PRINCIPE METHODOLOGIQUE GENERAL

Au regard des dispositions législatives et réglementaires applicables, la caractérisation des zones humides repose sur trois critères : les habitats, la pédologie et la végétation. On attend ici par végétation, une végétation botanique, ou « spontanée », soit une végétation attachée naturellement aux conditions du sol et qui exprime les conditions écologiques du milieu.

La méthodologie appliquée pour la caractérisation et la délimitation des zones humides est donc la suivante :

- Définition d'entités à végétation homogène (correspondant à la cartographie des habitats EUNIS et CORINE BIOTOPES) ;
- Détermination des habitats caractéristiques des zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié ;
- Détermination du caractère spontané ou non de la végétation sur les entités du projet ;
- Réalisation de sondages pédologiques et de placettes de végétation tels que prescrits par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Les zones humides réglementaires sont donc déterminées en suivant le logigramme suivant :

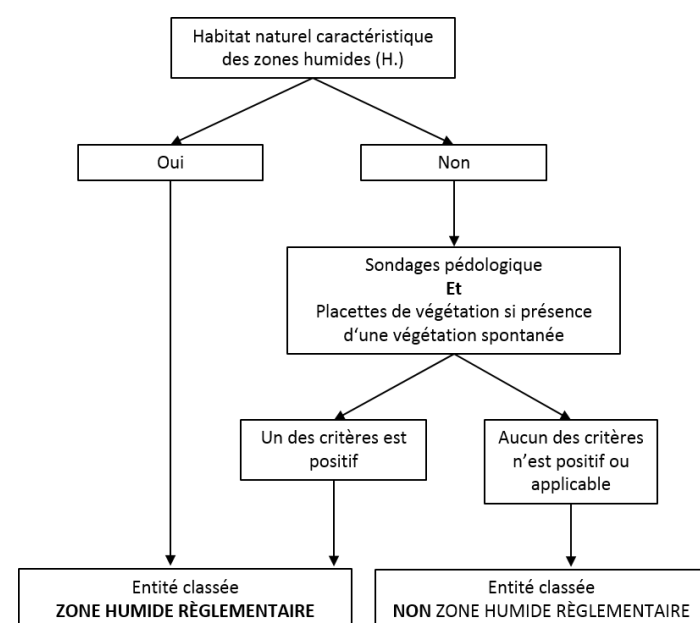


Figure 6 : Logigramme de détermination des zones humides

Les délimitations de l'entité « Zone humide réglementaire » sont fonction de l'homogénéité de celle-ci et de la localisation des placettes de végétation et des sondages pédologiques tels que prescrits par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

En présence d'un habitat caractéristique des zones humides, soit « H. » selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, l'entité est directement classée en Zone Humide réglementaire.

En présence d'une végétation dite spontanée, il suffit que le critère végétation ou le critère pédologique soit positif pour classer l'entité en Zone Humide réglementaire.

En présence d'une végétation non spontanée ou en absence de végétation, le critère pédologique doit être positif pour classer l'entité en Zone Humide réglementaire.

2.9.4 CRITERE HABITAT NATUREL

Une première approche « Habitat naturel » permet de lister les habitats qui sont classés d'office en Zone Humide réglementaire par l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Un habitat coté « H. » signifie que cet habitat ainsi que, le cas échéant, tous les habitats des niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides selon le critère « végétation ».

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats, il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats.

Cette approche est utilisable lorsque des données ou cartes d'habitats sont disponibles. Si ce n'est pas le cas, des investigations sur le terrain sont nécessaires afin de les déterminer. Par ailleurs, les habitats naturels caractéristiques des zones humides listés dans l'arrêté du 24 juin 2008 suivent l'ancienne codification CORINE Biotopes. Les habitats relevés

sous la codification en vigueur EUNIS sont donc converti à l'aide de la correspondance entre les classifications d'habitats Corine Biotopes et EUNIS, mis en place par le Museum National d'Histoire Naturelle.

2.9.5 CRITERE DE VEGETATION

2.9.5.1 Appréciation du caractère spontané de la végétation

On entend ici par végétation, une végétation botanique, ou « spontanée », soit une végétation attachée naturellement aux conditions du sol et qui exprime les conditions écologiques du milieu. La détermination du caractère spontané ou non de la végétation est expertisée en fonction de chaque terrain, de son historique, des pratiques qui y sont associés et des conditions locales. La notion de végétation spontanée doit être entendue comme étant non influencée par les pratiques humaines telles que des amendements, une pression de pâturage, etc., qui vont sélectionner soit des espèces nitrophiles par exemple ou des espèces en rosette résistantes au piétinement. On assiste en effet à une modification très notable du cortège floristique sur une même parcelle, entre une partie fauchée ou piétinée, et une autre laissée en développement naturel.

L'appréciation du caractère spontanée de la végétation peut également être réalisée par :

- Analyse de la couverture végétale par des photographies aériennes disponibles et couvrant plusieurs années pour permettre d'attester du caractère spontané de l'entité.
- Entretien avec les propriétaires et/ou les exploitants des entités étudiées pour évaluer :
 - Le type et la nature des rotations de cultures ;
 - Les Fertilisations (amendements, engrais, chaulage...);
 - L'utilisation de produits phytosanitaires ;
 - L'irrigation, le drainage ;
 - La pression de pâturage ;
 - La fréquence de l'entretien...

En cas de difficulté d'interprétation, la végétation sera considérée comme non spontanée et seule l'approche pédologique sera utilisée.

2.9.5.2 L'étude de la végétation spontanée

Le critère relatif à la végétation « spontanée » peut être appréhendé à partir soit directement des espèces végétales (par placettes de végétation), soit des habitats.

L'examen de la végétation est effectué sur des placettes situées de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière.

Les relevés botaniques sont réalisés sur une placette circulaire, globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, en prenant pour rayon 1,5 m pour la strate herbacée, 3 m pour la strate arbustive et 10 m pour la strate arborescente.

Sur chacune des placettes, il est effectué une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation de façon à obtenir une liste des espèces dominantes. Les espèces possédantes un

recouvrement inférieur à 5 % ne sont pas nécessairement prises en compte du fait de leur faible apport d'information. Cette liste permet d'évaluer si la moitié au moins des espèces figurent dans la liste des espèces indicatrices de zones humides. Le cas échéant, la placette de végétation est indicatrice de zones humides. Les analyses et investigations de terrain sont réalisées selon le protocole décrit à l'annexe 2.1.1. de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié et la liste d'espèces fournie à l'annexe 2.1.2. de cet arrêté.

D'après l'arrêté du 28 juin 2008 modifié, l'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Remarque spécifique concernant les fossés : les fossés sont en règle générale aménagés par l'homme pour drainer ou canaliser un milieu aquatique ou humide. Sauf exception spécifique (aménagement en pente douce notamment), les fossés sont à considérer comme des milieux aquatiques et non comme des zones humides malgré le développement d'une végétation hygrophile.

Remarque spécifique concernant les haies : sauf exception, les haies sont à considérer comme une végétation non spontanée plantée par l'homme. Le diagnostic Zones Humides est réalisé selon le critère pédologique avec la réalisation d'un sondage minimum de part et de l'entité « haie ».

2.9.6 CRITERE PEDOLOGIE

2.9.6.1 Principe général

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié précise, dans une liste, les sols caractéristiques des zones humides et correspondants à un ou plusieurs types pédologiques. Ces sols sont les suivants :

- Les histosols : marqués par un engorgement permanent provoquant l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées (tourbières) : sols de classe H ;
- Les réductisols : présentant un engorgement permanent à faible profondeur montrant des traits réductiques débutant à moins de 50 cm de la surface du sol : sols de classe VI (c et d) ;
- Les autres sols caractérisés par des traits rédoxiques :
 - Débutant à moins de 25 cm de profondeur du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur : sols de classes V (a, b, c, d) ;
 - Ou débutant à moins de 50 cm de profondeur du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur et par des traits réductiques apparaissant à moins de 120 cm de profondeur : sols de classes IVd.

La figure suivante présente les différentes morphologies des sols correspondant à des zones humides selon le GEPPA :

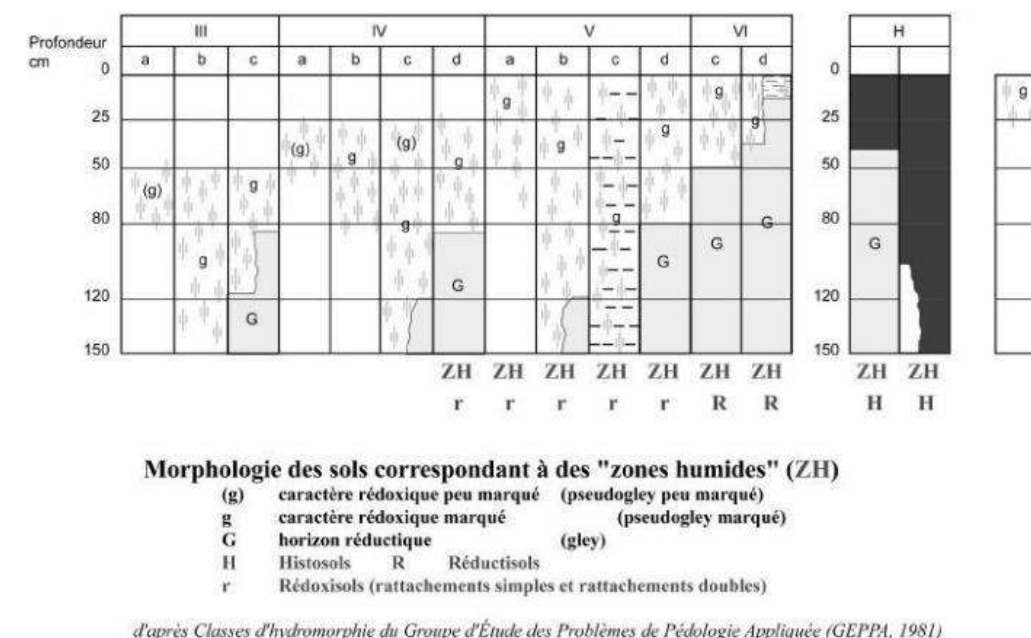


Figure 7 : Morphologies des sols correspondant à des zones humides - GEPPA, 1981

En pratique, des sondages à la tarière sont effectués sur le terrain du projet pour rechercher les traits rédoxiques et réductiques. La profondeur à partir de laquelle ils sont observés est notée et permet de déterminer le type de sol selon le GEPPA.

Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec un point (=1 sondage) par secteur homogène. Si une zone humide est suspectée, l'examen des sols porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide.

D'après l'arrêté du 1er octobre 2009 et la note technique du 26 juin 2017, l'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Remarque spécifique concernant le drainage des sols : les réseaux de drainage de parcelles sont à repérer car le drainage est de nature à modifier le degré d'hydromorphie des sols.

2.9.6.2 Prise en compte des sols particuliers

Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les 50 premiers centimètres de sol.

Si une expertise hydrogéologique poussée sur une longue période n'est pas envisagée par le maître d'ouvrage, l'estimation du niveau et de la durée d'engorgement en eau des sols peut être évaluée en première approche par :

- Consultation de l'étude hydrogéologique ou géotechnique éventuellement mise à disposition par le maître d'ouvrage (estimation de la NPHE notamment) ;

- Estimation de la hauteur de la nappe superficielle de chaque entité homogène par des sondages à la tarière manuelle en période de plus haute eau (en règle générale : fin d'hiver ou début du printemps). Les conditions météorologiques des jours précédant l'intervention de terrain seront analysées pour écarter les niveaux d'engorgement liés à des événements pluvieux exceptionnels.

On parlera d'un niveau d'engorgement potentiel suffisant pour caractériser le sol comme à forte probabilité d'hydromorphie. D'après un retour de la DDTM33 sur les études hydrogéomorphologiques, pour évaluer le caractère humide ou non de sols pour lesquels le critère pédologique ne permet pas de statuer, « *Il convient de vérifier le niveau d'eau en fin d'hiver en particulier en février-mars, cette période correspondant à une recharge optimum du profil pédologique, notamment en cas de faible pluviométrie hivernale. La zone est considérée comme humide si en période hivernale le niveau de l'eau est à moins de 50 cm de la surface du sol (cas des sables notamment dans le triangle Landais) pendant plus de trois jours consécutifs sans précipitation : temps fixé par les agronomes pour le ressuyage du normal sol, au-delà le sol est alors considéré comme hydromorphe.* ».

Remarque spécifique concernant les sols calcaires : Si l'étude des données existantes suspecte la présence de sol calcaire, un test à l'acide chlorhydrique dilué sur la terre fine permet de confirmer la nature du sol.

2.10 HIERARCHISATION DES ENJEUX FAUNE FLORE (INTERET POUR LES ESPECES)

Un premier enjeu est déterminé pour chaque espèce : l'enjeu général de conservation correspondant à la valeur patrimoniale de l'espèce. Il s'appuie sur le statut de protection nationale, mais surtout sur le statut de conservation des espèces. Le statut de conservation est défini à partir des listes rouges UICN, à un niveau régional (autant que faire se peut), cette échelle d'analyse apparaissant la plus cohérente pour qualifier la responsabilité locale de conservation d'une espèce donnée. Lorsque des listes nationales et régionales existent et présentent des statuts de conservation différents, c'est le statut le plus défavorable qui prime.

Il est proposé cinq classes de niveau d'enjeu général de conservation, déclinés selon le tableau suivant :

Très Faible : espèce non protégée et non menacée (LC)
Faible : espèce protégée non menacée (LC)
Modéré : espèce protégée ou non protégée, à statut quasi-menacé (NT)
Fort : espèce protégée ou non protégée, à statut menacée (VU et EN)
Très fort : espèce protégée ou non protégée fortement menacée (CR)

Pour rappel, les statuts UICN sont notés de la façon suivante :

CR	EN	VU	NT	LC	DD	NA	NE
En danger critique	En danger	Vulnérable	Quasi-menacée	Préoccupation mineur	Données insuffisantes	Non applicable	Non évaluée

Pour les espèces patrimoniales, soit présentant un enjeu général de conservation modéré, fort ou très fort, l'enjeu pressenti de l'espèce est affiné en fonction des caractéristiques locales de fonctionnalité.

Concernant les espèces à enjeu général de conservation très faible à faible, il est considéré que l'enjeu local pressenti est identique à l'enjeu général de conservation.

Pour ce faire, un second enjeu est ensuite défini pour chaque espèce présente ou potentielle sur l'aire d'étude : **l'enjeu de fonctionnalité**. Il repose sur 2 critères :

- L'utilisation de la zone d'implantation potentielle

Il s'agit, à ce niveau, d'évaluer si l'espèce fréquente la zone d'implantation pressentie de manière régulière et d'identifier quelle partie du cycle biologique est réalisée sur les milieux présents (reproduction, repos/hivernage, alimentation, transit...). Pour la flore, c'est l'optimum écologique des habitats où l'espèce est présente qui est évalué.

Utilisation	Intérêt	Note
Faune : Populations de l'espèce utilisant régulièrement les sites pour la reproduction au sein de milieux correspondant à leur optimum écologique	Fort	3
Flore : Populations de l'espèce présentes au sein de milieux correspondant à leur optimum écologique		
Faune : L'espèce se reproduit sur le site mais les habitats de reproduction du site ne constituent pas leur optimum écologique. Pour les espèces migratrices : utilisation du site pour halte migratoire au sein d'un couloir évident de migration.	Modéré	2
Flore : Populations de l'espèce présentes au sein de milieux favorables, mais dégradés		
Faune : Populations de l'espèce utilisant régulièrement les sites pour l'alimentation et/ou l'hivernage et/ou repos, mais se reproduisant en dehors.	Faible	1
Flore : Populations de l'espèce présentes sur des milieux très éloignés de leur optimum écologique		
Faune : Utilisation anecdotique de la zone d'implantation potentielle ou couloir non évident et marginal pour les espèces migratrices	Très faible	0

- La disponibilité en habitats favorables

La disponibilité en habitats favorables apparaît souvent comme le facteur limitant au maintien d'une espèce. Le présent critère vise à évaluer si les habitats d'espèces apparaissent bien représentés au sein de l'entité écologique locale ou si les aires d'études des sites concernés par le projet constituent des entités uniques, présentant donc une responsabilité importante pour le maintien des espèces. Une espèce présentant une faible amplitude écologique et une forte dépendance à un type d'habitat particulier apparaîtra ainsi plus sensible à la perte de surfaces d'habitats, même restreintes, qu'une espèce à large amplitude écologique susceptible d'occuper une large gamme de milieux.

Disponibilité des habitats favorables en dehors des sites d'étude	Intérêt	Note
Habitats favorables à l'espèce faiblement représentés en dehors des sites étudiés Responsabilité élevée des sites concernés par le projet pour la conservation de l'espèce à l'échelle locale	Fort	3
Habitats favorables à l'espèce moyennement représentés Responsabilité modérée	Modéré	2
Habitats favorables à l'espèce largement représentés Responsabilité faible	Faible	1

L'enjeu de fonctionnalité s'obtient en sommant les notes des 2 critères précédents :

Note (Somme des notes des 2 critères précédents)	Enjeu de fonctionnalité
6 ou 5	Fort
4	Modéré
3 ou 2	Faible
1	Très faible

Enfin, **l'enjeu local pressenti** des espèces patrimoniales peut être évalué en croisant l'enjeu général de conservation à l'enjeu de fonctionnalité. Trois niveaux d'enjeu sont proposés :

Valeur de l'enjeu local de conservation	Faible	Modéré	Fort	Très fort
---	--------	--------	------	-----------

		Enjeu de fonctionnalité			
		Très faible	Faible	Modéré	Fort
Enjeu de patrimonialité de l'espèce	Faible				
	Modéré				
	Fort				
	Très fort				

2.11 DETERMINATION DE L'ENJEU GLOBAL DE LA ZONE A URBANISER POTENTIELLE

L'enjeu global de la Zone à Urbaniser potentielle (ZAU) prend en compte :

- La fonctionnalité de l'habitat pour les espèces ;
- La potentialité de présence d'espèces protégées et/ou patrimoniales (intérêt pour les espèces) ;
- Les continuités écologiques locales.

2.12 LIMITES METHODOLOGIQUES

Du fait de la temporalité inhérente à l'élaboration d'un document d'urbanisme, une seule campagne a été réalisée, entre le 9 avril et le 10 mai 2024.

L'inventaire effectué ne se veut pas exhaustif mais permet d'avoir un premier aperçu des habitats favorables pour les espèces à enjeux en se basant sur la potentialité de présence d'espèces.

Les conditions météorologiques de certains passages n'étaient pas favorables à l'observation de la faune (averses).

3 ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE DU MILIEU NATUREL

3.1 ESPACES NATURELS REMARQUABLES ET REGLEMENTAIRES

D'après les données de la DREAL, les zones naturelles d'intérêt écologique particulier au sein de l'aire d'étude éloignée (territoire de la CALI) sont :

- Listées dans le tableau suivant ;
- Illustrées sur les cartes en pages suivantes.

Tableau 2 : Espaces naturels remarquables et réglementaires au sein de l'aire d'étude éloignée

Type de périmètre	Typologie	Code et dénomination	
Périmètre de protection et de gestion du patrimoine naturel	ZSC (Natura 2000 – Directive Habitats)	FR7200660 - La Dordogne	
		FR5400437- Landes de Montendre	
		FR7200682- Palus de Saint-Loubès et d'Izon	
		FR7200803- Réseau hydrographique du Gestas	
		FR7200661- Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne	
		FR7200662- Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle	
		Fr7200671- Vallées de la Double	
		FR7200689- Vallées de la Saye et du Meudon	
Périmètre d'inventaire du patrimoine naturel	ZNIEFF type I	FR5402010- Vallées du Lary et du Palais	
		720030028 - Butte de Gimberteau et vallon du Peyrat	
		720030059 - Carrière souterraine de Daignac	
		720014181 - Frayères d'Arveyres	
		720014170 - Frayères du Pinson	
		720014178 - Marais Brizard et zone bocagère de Saillans	
		720030026 - Prairie de Goudichaud	
		720014150 - Station botanique de la Nace	
		540004665 - Vallée du Meudon	
		720007956 - Zone centrale des palus de Saint-Loubès et d'Izon	
		720030027 - Zone humide de la Sablière	
		ZNIEFF type II	720014177 - L'Isle du barrage de Laubardemont à Libourne et sa vallée bocagère
			720020014 - La Dordogne
			540004674 - Landes de Montendre
	720007933 - Palus de Génissac et de Moulon		
	720007955 - Palus de Saint-Loubès et d'Izon		
	720012880 - Vallée de l'Isle de Saint-Seurin-sur-l'Isle à Coutras		
	720012850 - Vallée de la Dronne de Saint-Pardoux-la-Rivière à sa confluence avec l'Isle		
	720015764 - Vallée du Gestas		
	540120099 - Vallées de la Nizonne, de la Tude et de la Dronne en Poitou-Charentes		
	720015765 - Vallées de la Saye et du Meudon		
	540120113 - Vallées du Palais et du Lary		
	720008217 - Vallées et étangs de la Double		
	Espace Naturel Sensible (ENS)		Palus de Dordogne
			Palus de l'Isle
		Site des Chèvres	
		Zone humide des Barrails	
	Réserve de biosphère	Bardes d'Abzac	
		Bassin de la Dordogne	

Synthèse

Au sein de l'aire d'étude éloignée, 9 sites Natura 2000 (ZSC), 10 ZNIEFF de type I, 12 ZNIEFF de type II, 5 ENS, et une réserve de biosphère sont recensés.

Aucune zone à urbaniser potentielle ne recoupe un site Natura 2000, une ZNIEFF ou un ENS.

De plus, il est à noter que l'ensemble des sites se situent au sein de la zone de transition de la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne, ce zonage couvrant l'ensemble du territoire de la CALI. En revanche seuls 8 sites se situent au droit de la zone tampon de la réserve de biosphère.

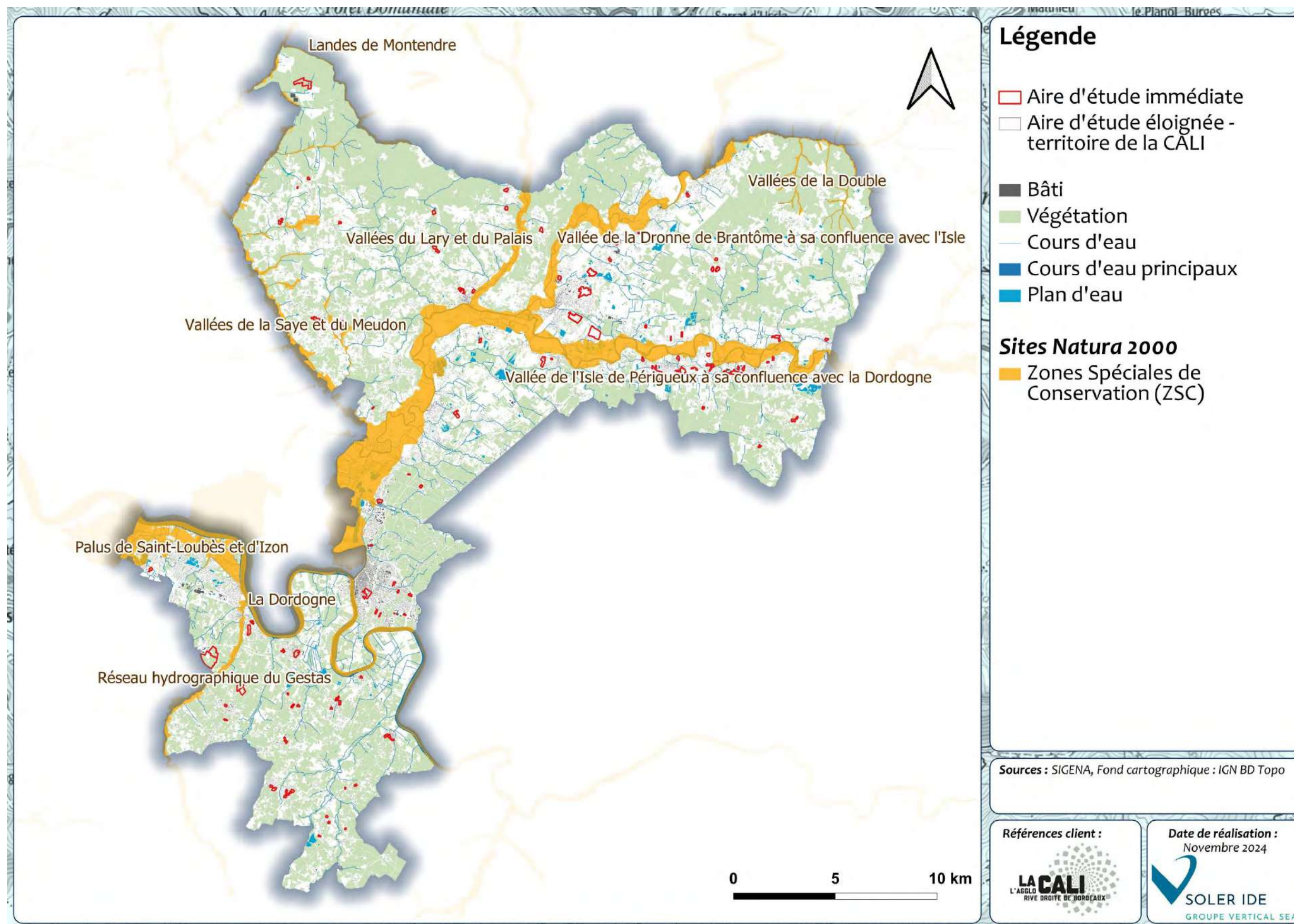


Figure 8 : Sites Natura 2000 au droit de l'aire d'étude éloignée

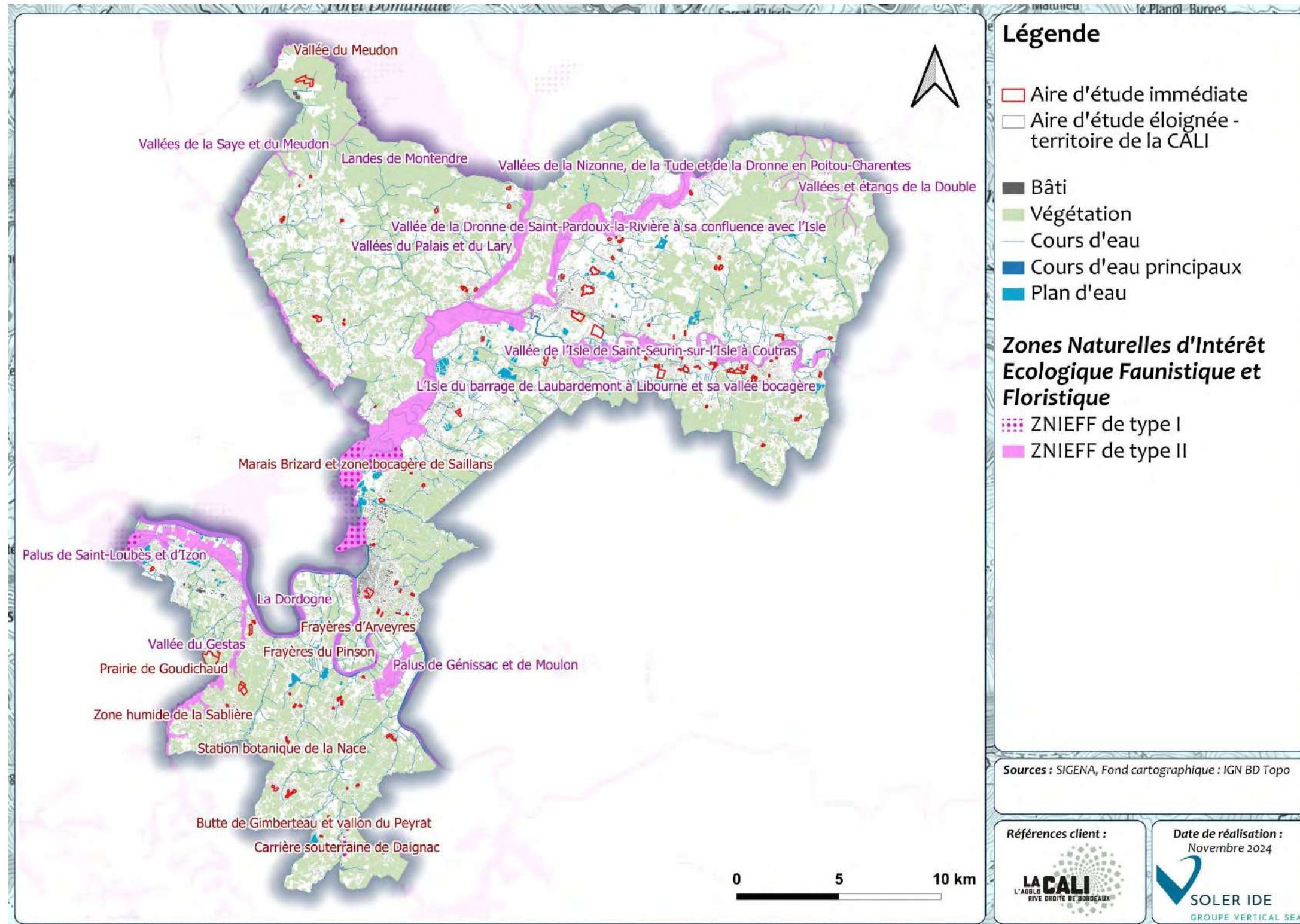


Figure 9 : ZNIEFF au droit de l'aire d'étude éloignée

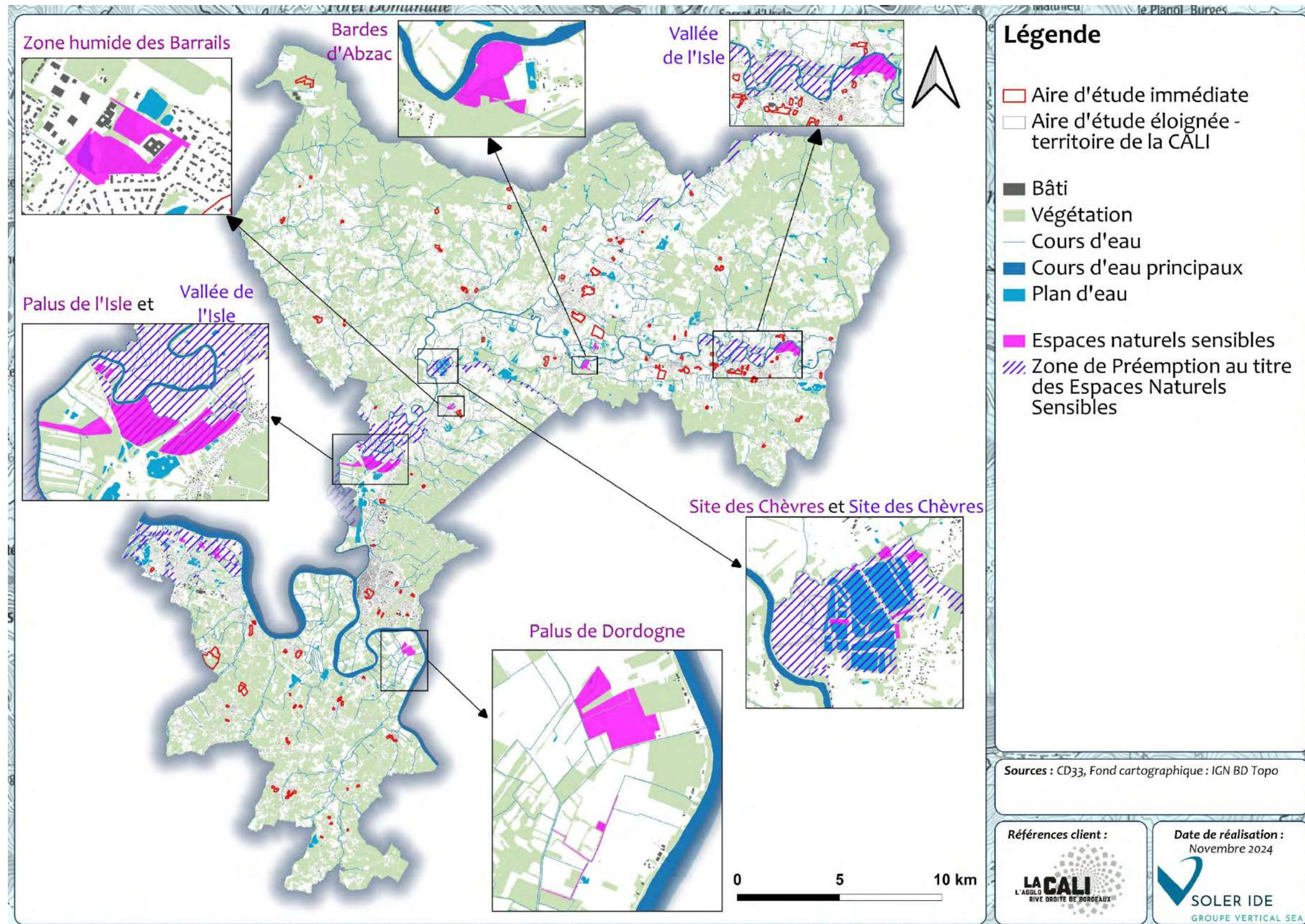


Figure 10 : ENS au droit de l'aire d'étude éloignée

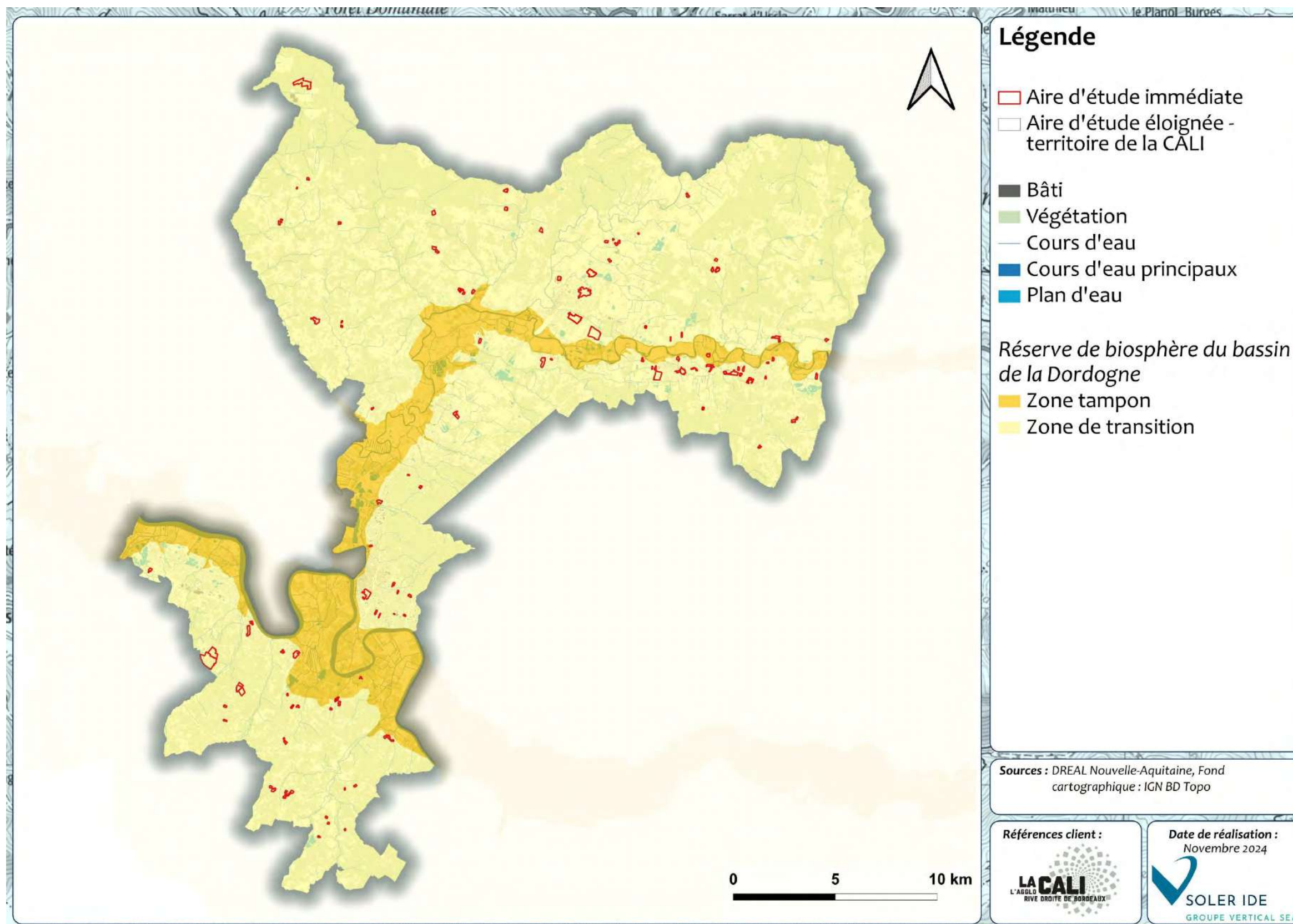


Figure 11 : Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne au droit de l'aire d'étude éloignée

3.2 DONNEES DE L'OBSERVATOIRE DE LA FAUNE SAUVAGE DE NOUVELLE-AQUITAINE (FAUNA)

Une demande d'extraction de données naturalistes a été réalisée auprès de l'observatoire FAUNA au sein de l'aire de la communauté de commune de la CALI, le 26/03/2024. L'extraction des données a été réalisée le 26/03/2024. Les espèces à statut réglementaire et/ou patrimoniales sont présentées en cartographie ci-dessous et en annexe.

3.3 DONNEES DE L'OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE VEGETALE DE NOUVELLE AQUITAINE (OBVNA)

Une demande d'extraction de données naturalistes a été réalisée auprès de l'OBVNA au sein d'une aire de 500m autour de l'aire d'étude immédiate, en novembre 2022. L'extraction des données a été réalisée en novembre 2022. Les espèces à statut réglementaire et/ou patrimoniales sont présentées en cartographie ci-dessous et en annexe.

Synthèse des SINP

198 espèces faunistiques et 95 espèces floristiques protégées et/ou patrimoniales ont été relevées dans le périmètre de la CALI.

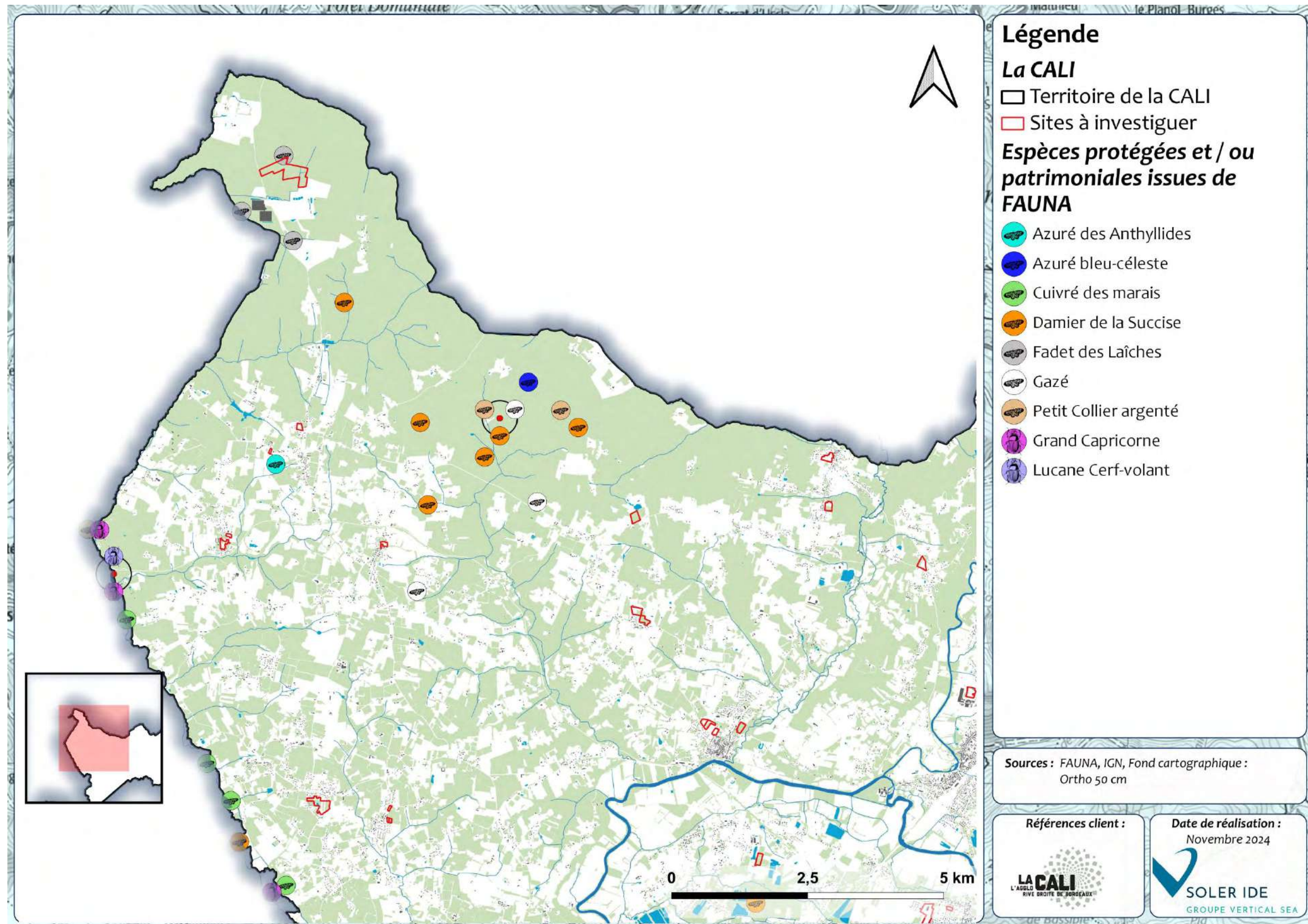


Figure 12 Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales d'amphibiens et reptiles recensées dans la base de données FAUNA (1/4)

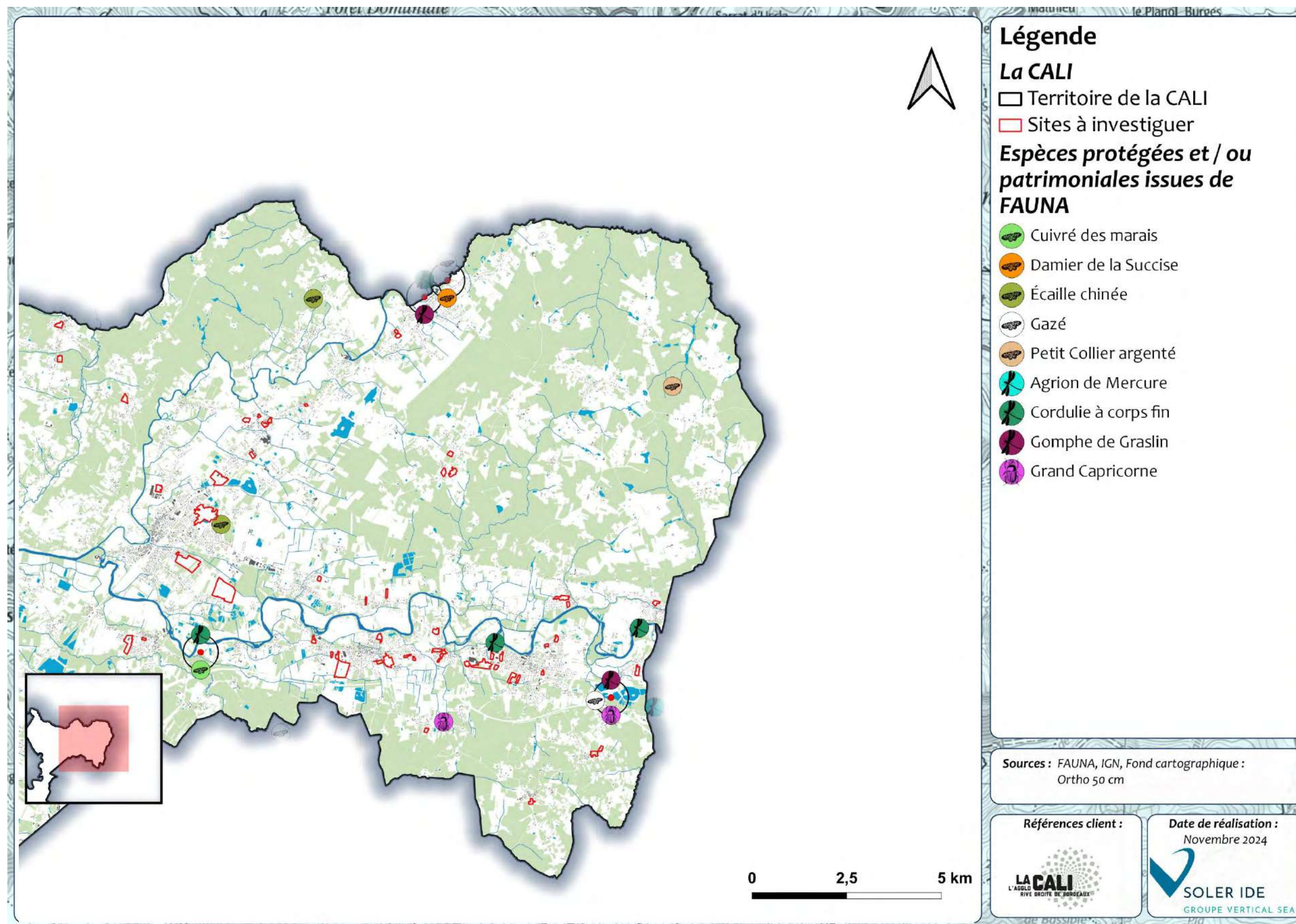


Figure 13 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales d'amphibiens et reptiles recensées dans la base de données FAUNA (2/4)

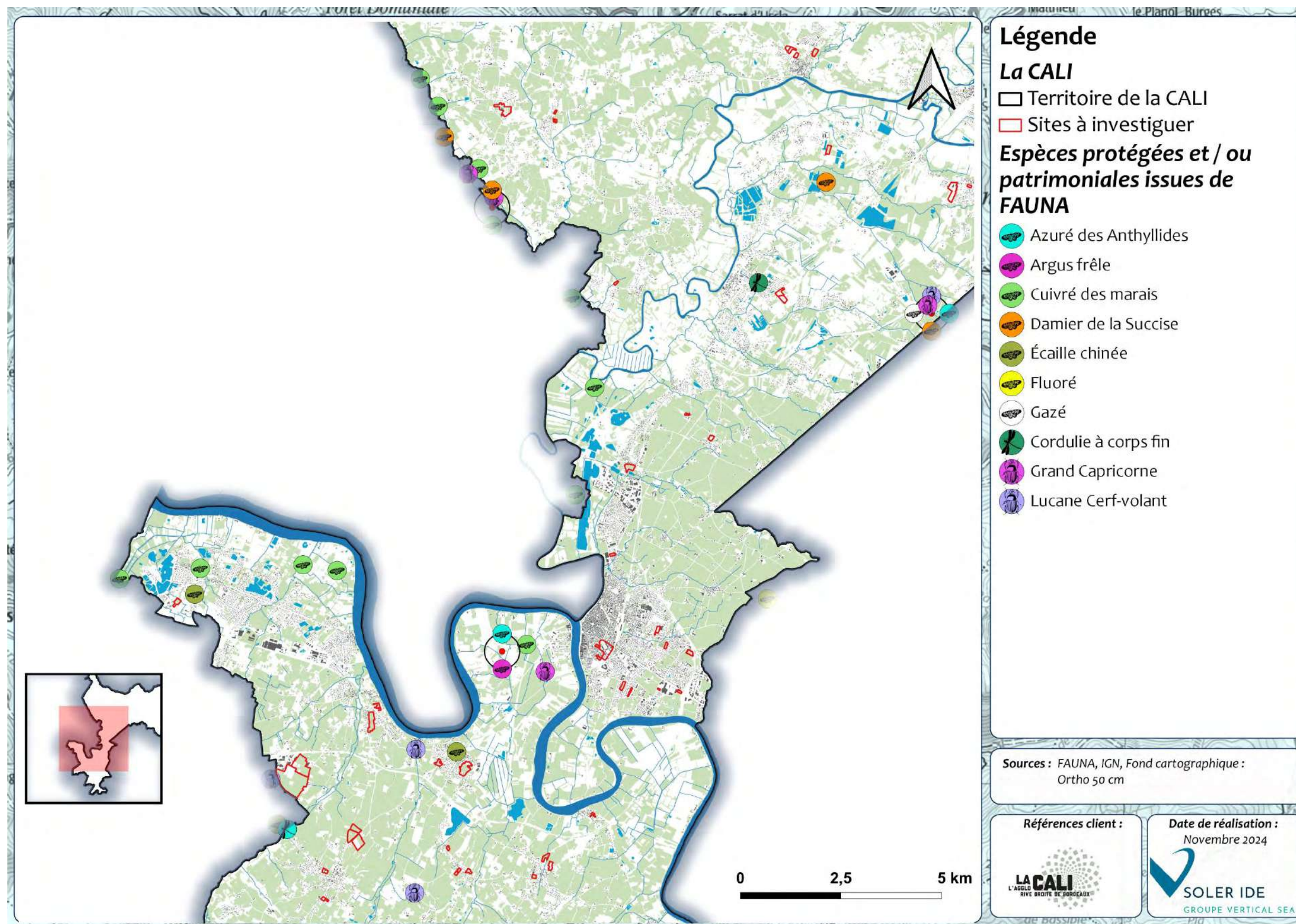


Figure 14 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales d'amphibiens et reptiles recensées dans la base de données FAUNA (3/4)

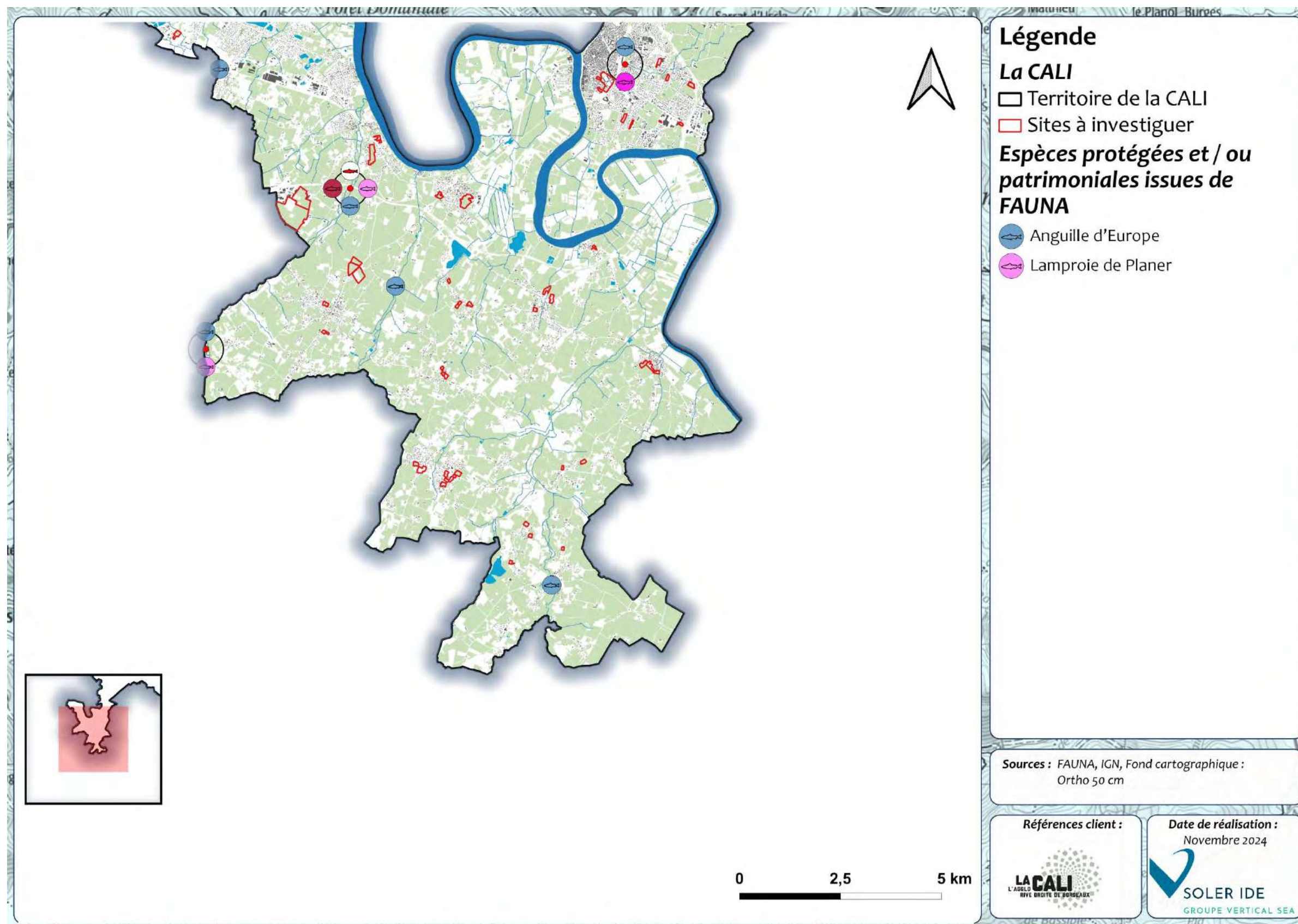


Figure 15 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales d'amphibiens et reptiles recensées dans la base de données FAUNA (4/4)

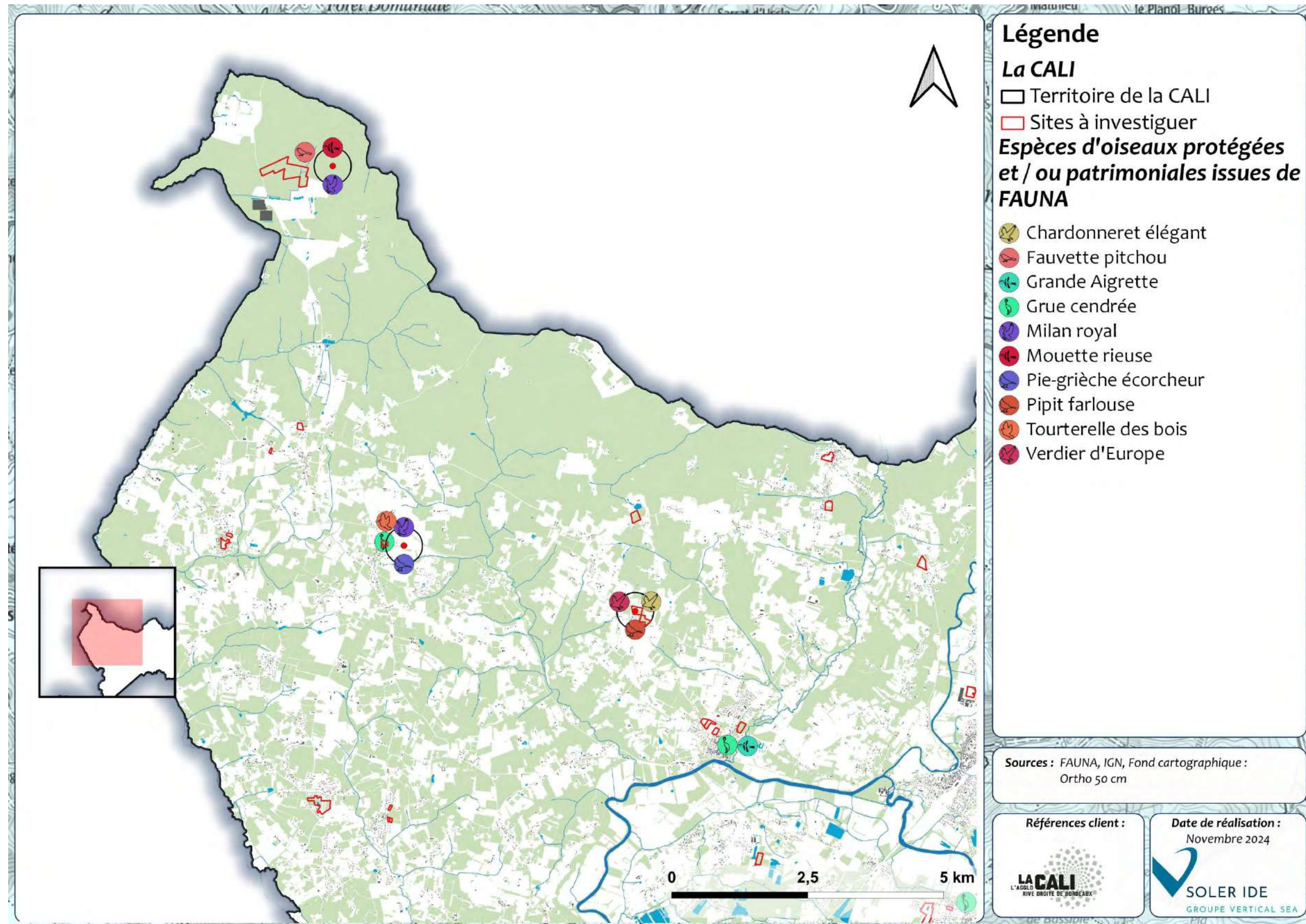


Figure 16 : Géolocalisation des espèces protégées et /ou patrimoniales d'oiseaux recensées dans la base de données FAUNA (1/4)

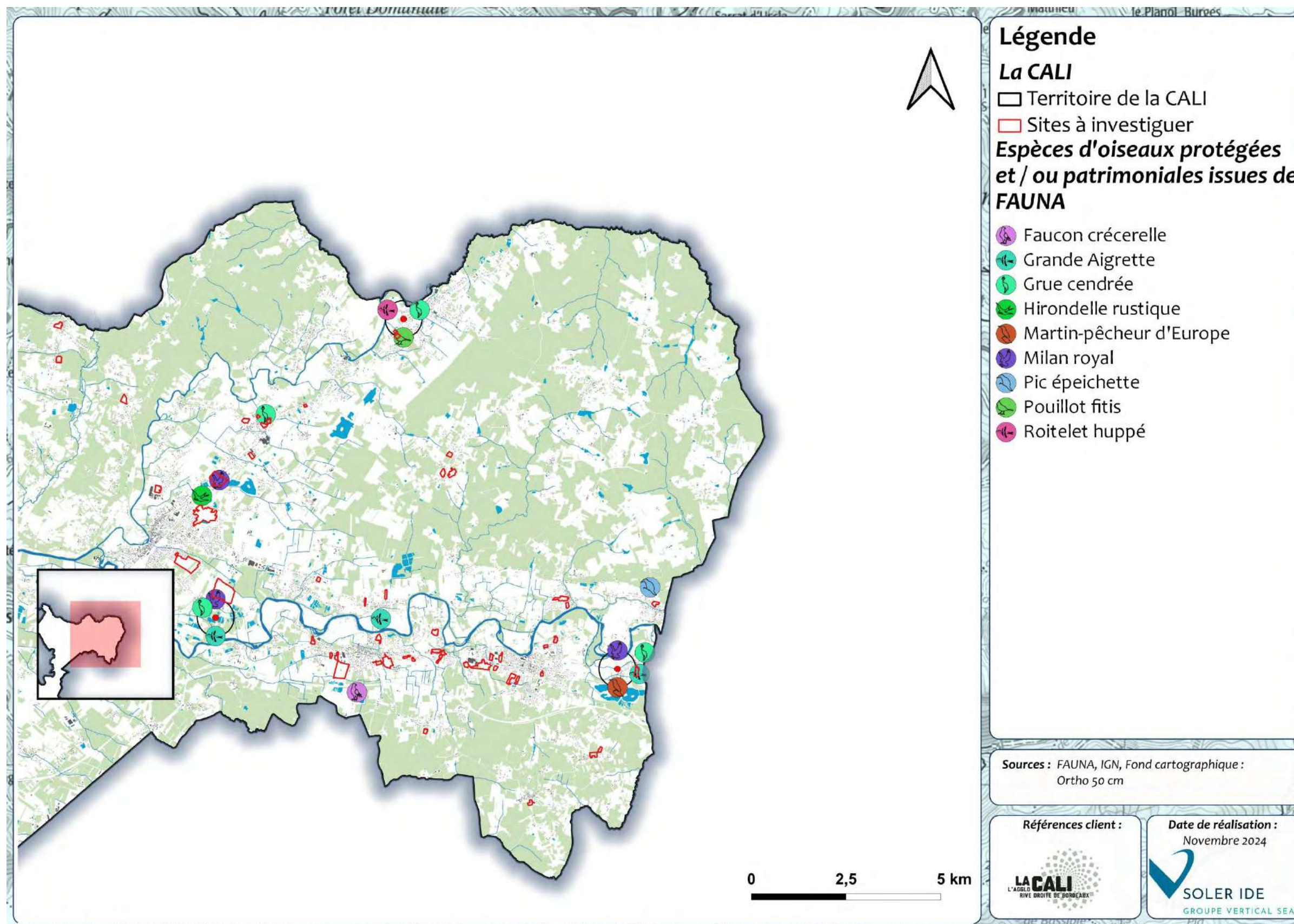


Figure 17 : Géolocalisation des espèces protégées et /ou patrimoniales d'oiseaux recensées dans la base de données FAUNA (2/4)

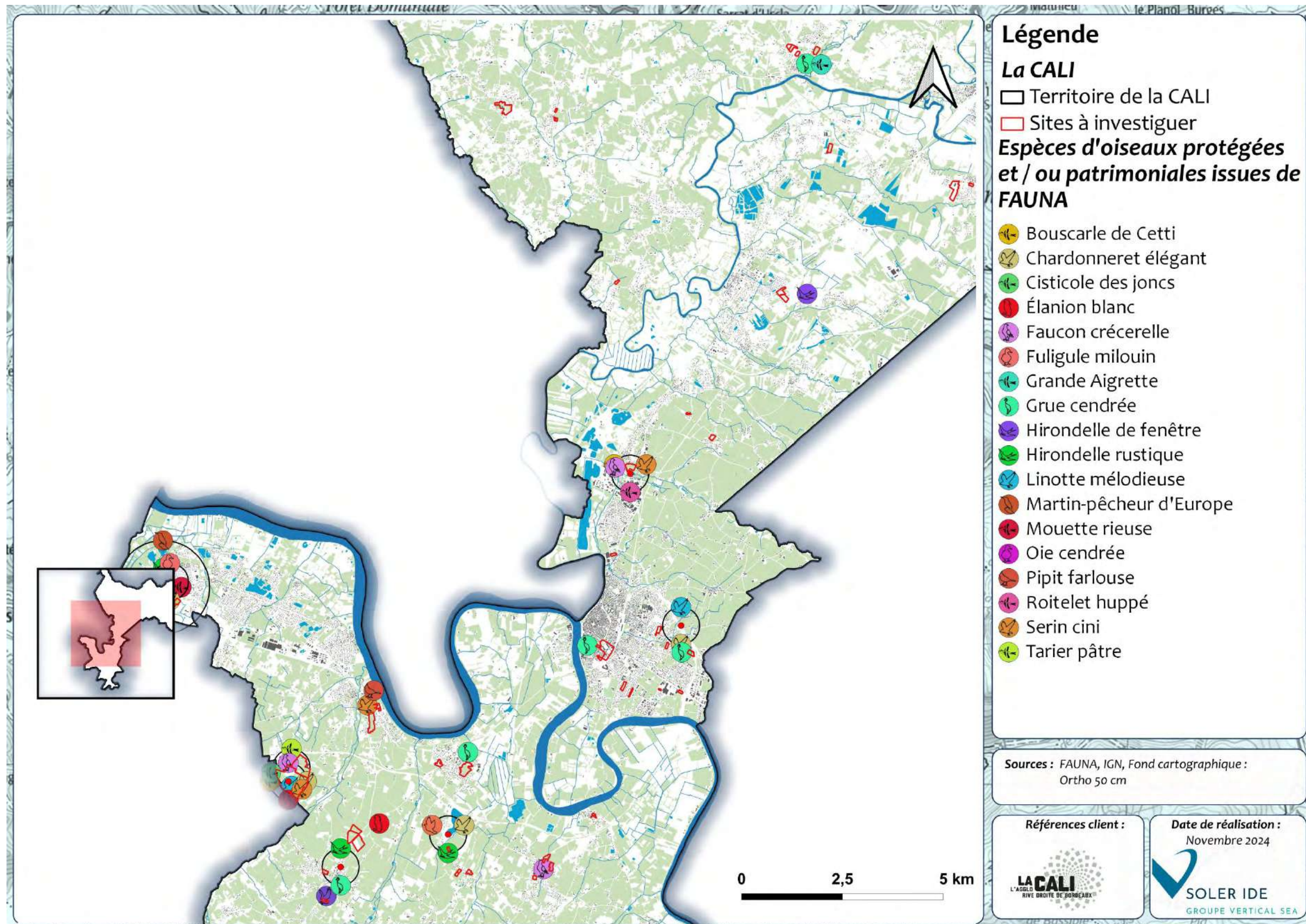


Figure 18 : Géolocalisation des espèces protégées et /ou patrimoniales d'oiseaux recensées dans la base de données FAUNA (3/4)

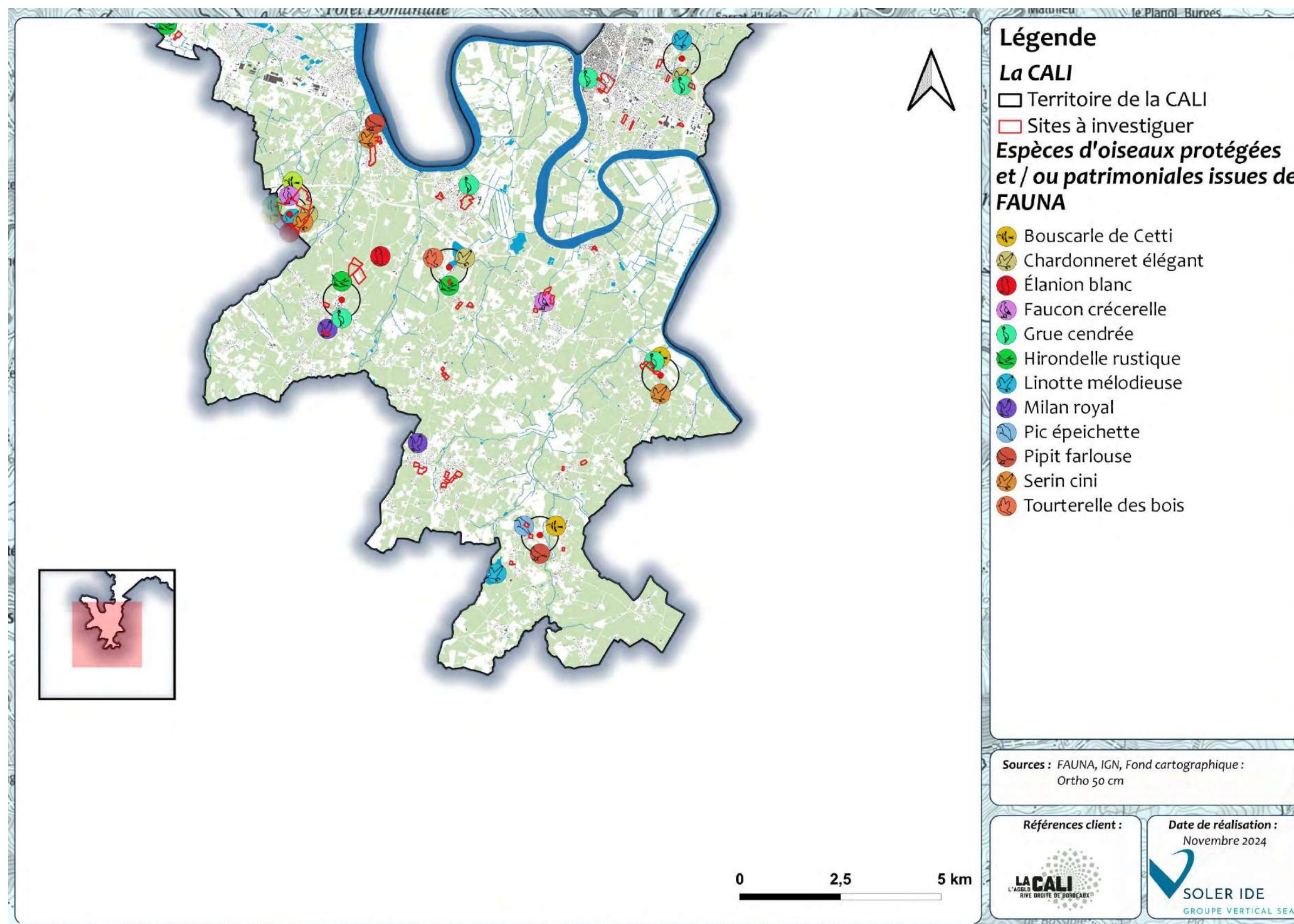


Figure 19 : Géolocalisation des espèces protégées et /ou patrimoniales d'oiseaux recensées dans la base de données FAUNA (4/4)

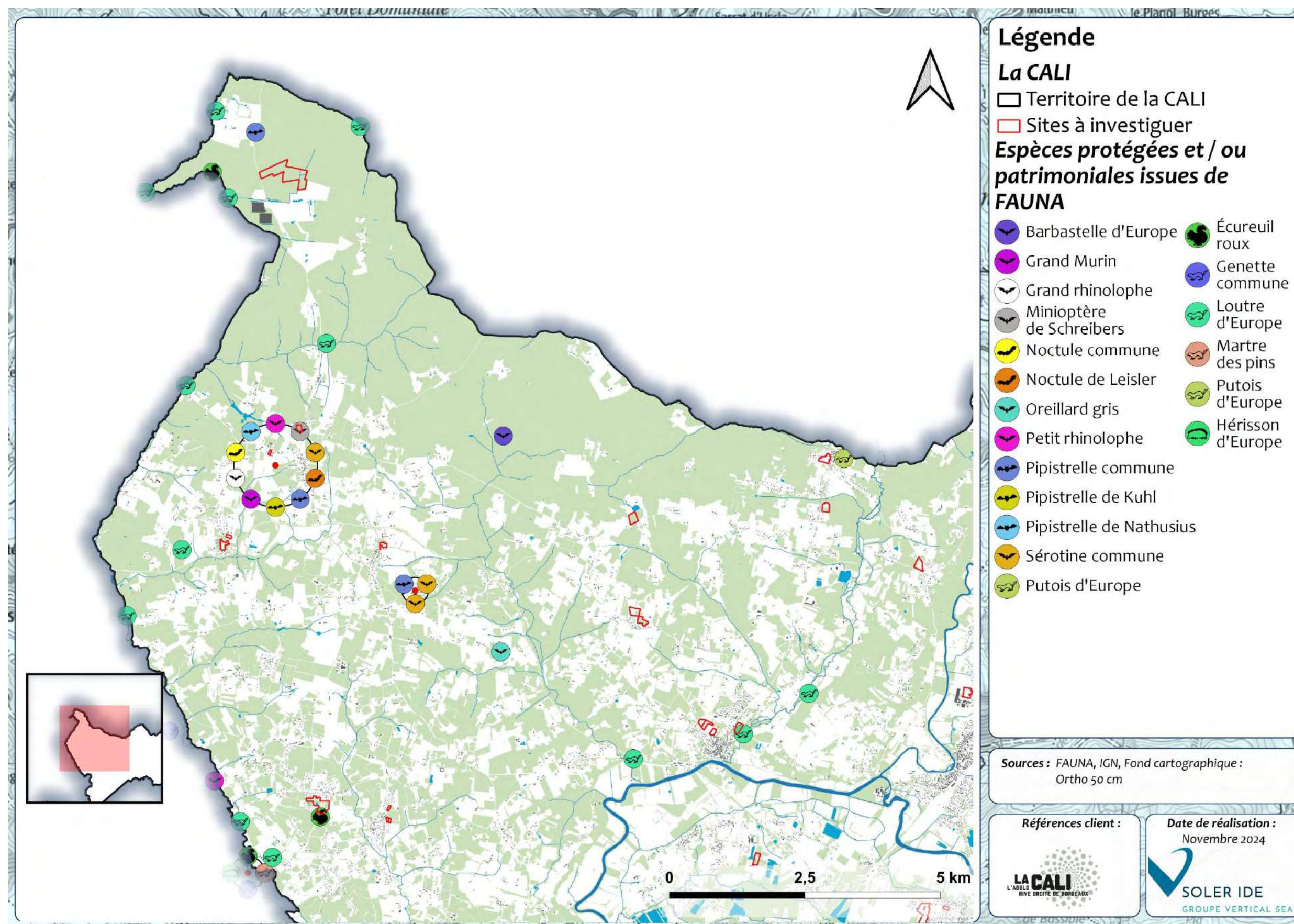


Figure 20 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales de mammifères recensées dans la base de données FAUNA (1/4)

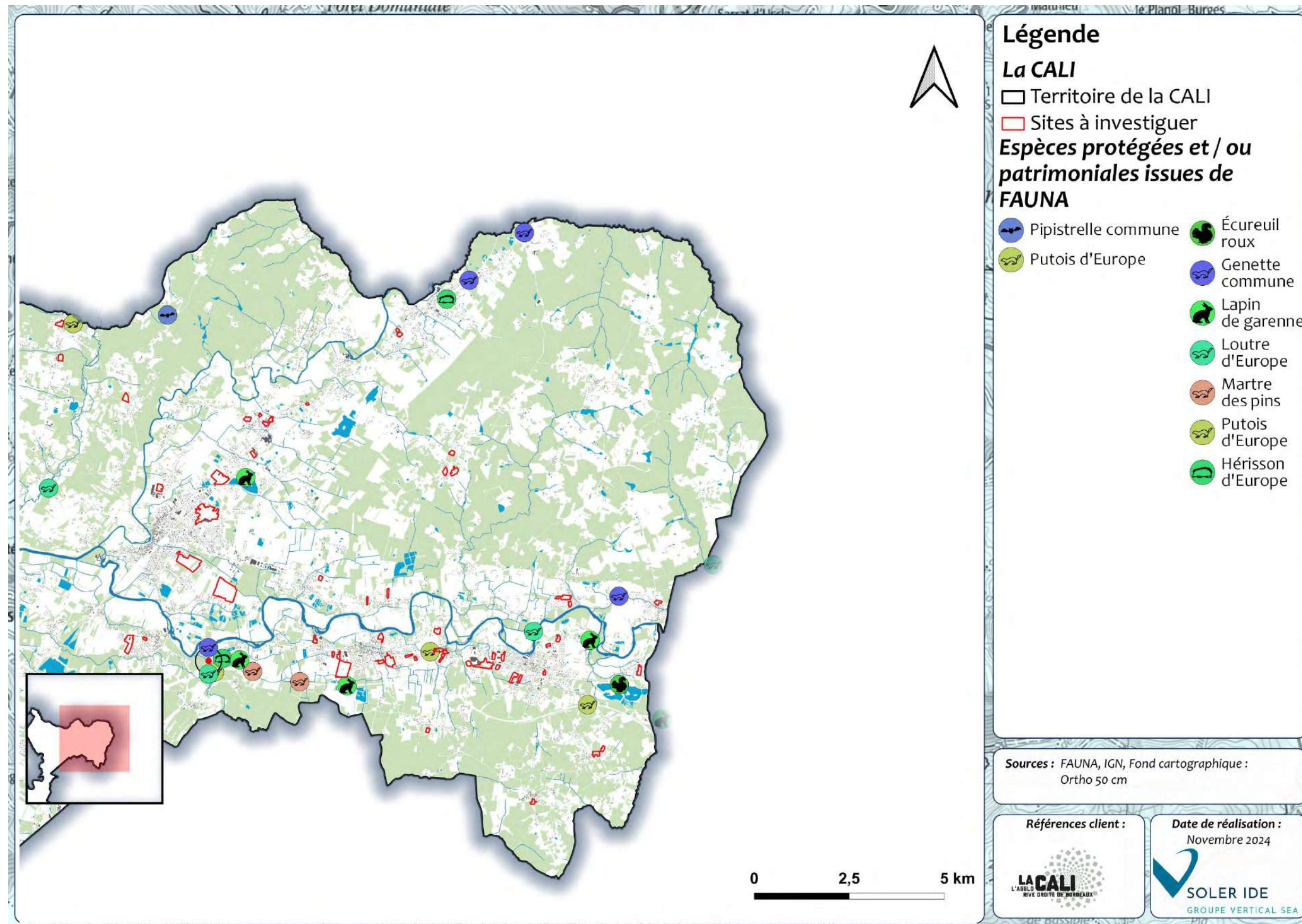


Figure 21 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales de mammifères recensées dans la base de données FAUNA (2/4)

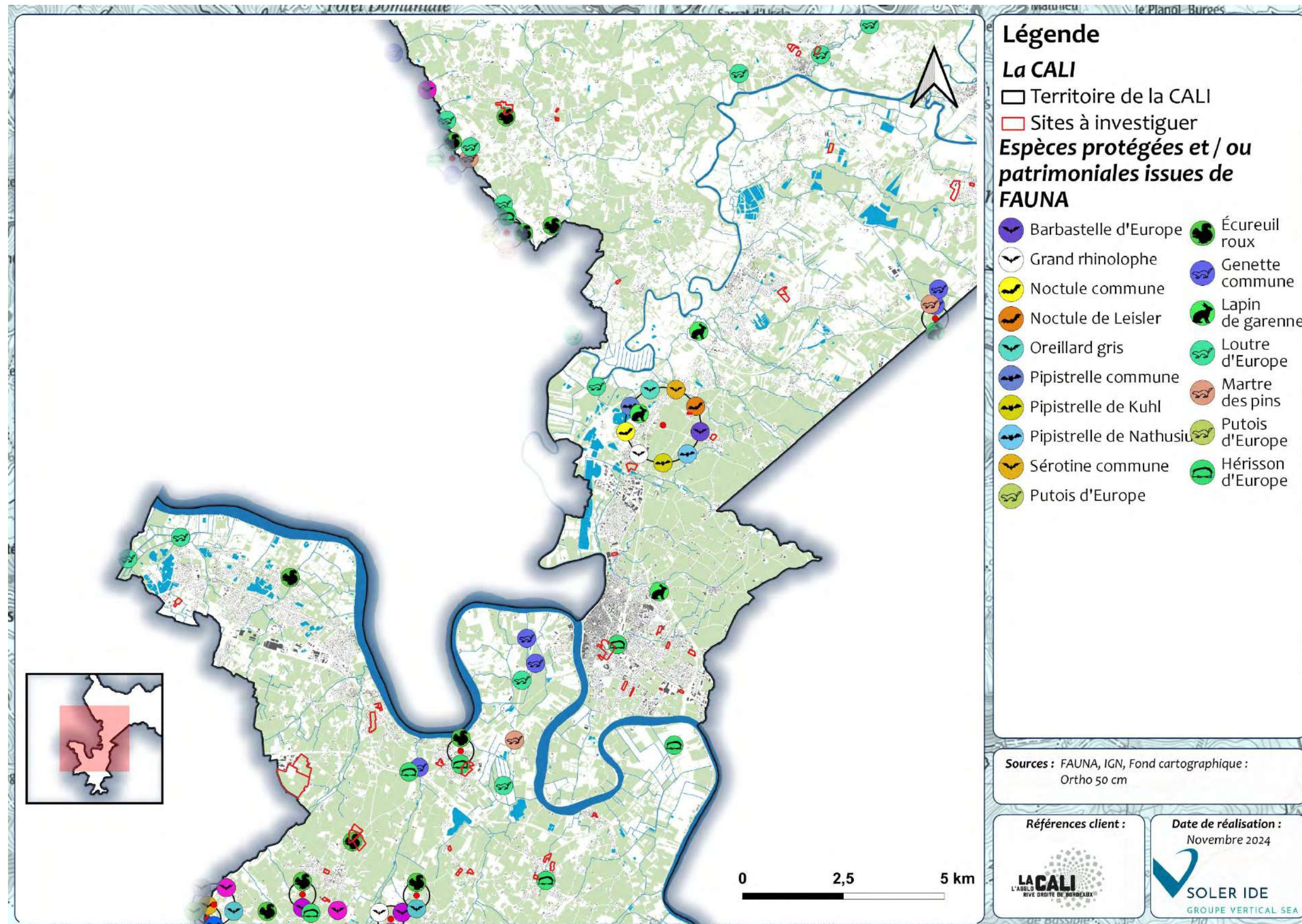


Figure 22 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales de mammifères recensées dans la base de données FAUNA (3/4)

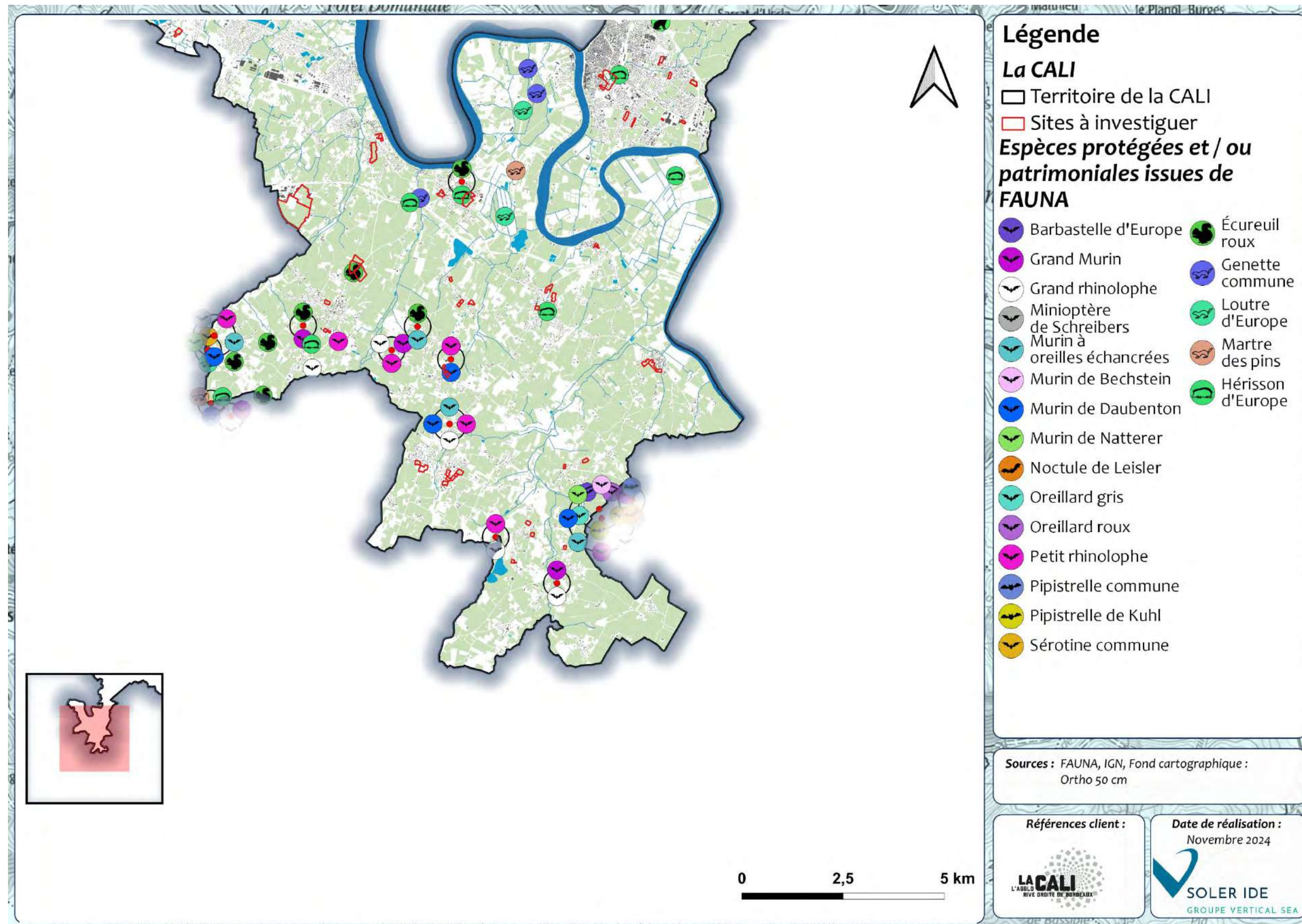


Figure 23 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales de mammifères recensées dans la base de données FAUNA (4/4)

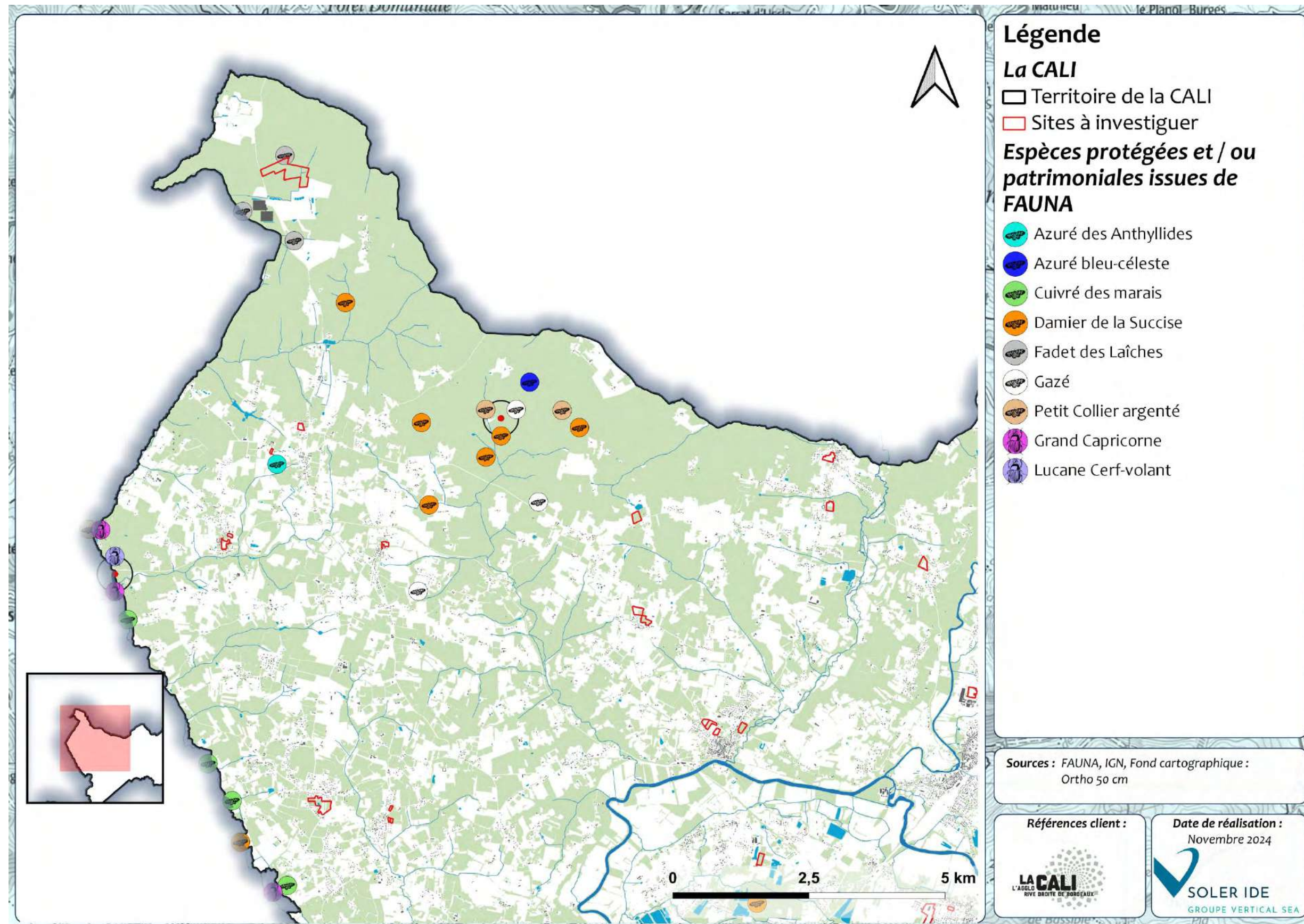


Figure 24 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales d'insectes recensées dans la base de données FAUNA (1/4)

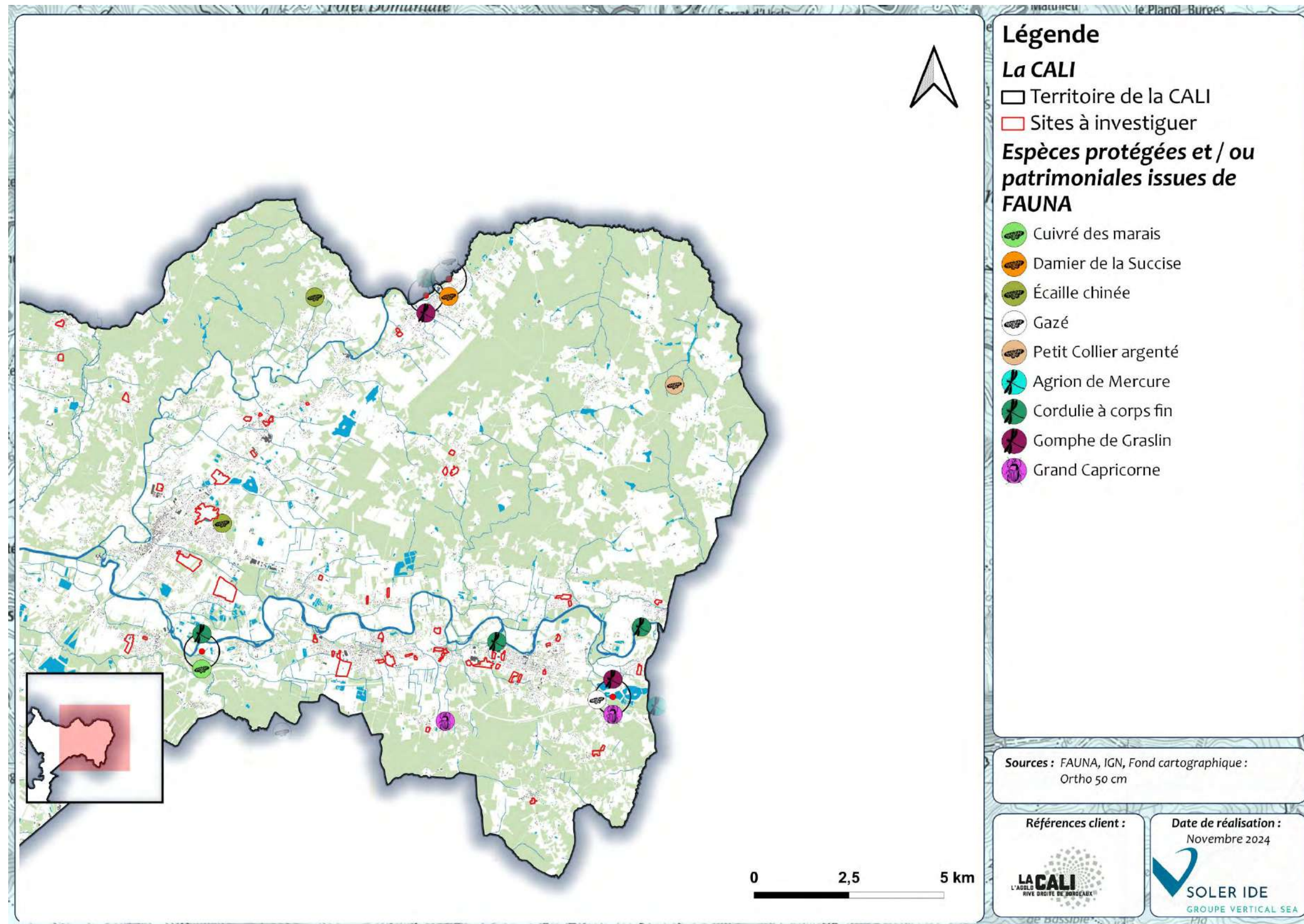


Figure 25 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales d'insectes recensées dans la base de données FAUNA (2/4)

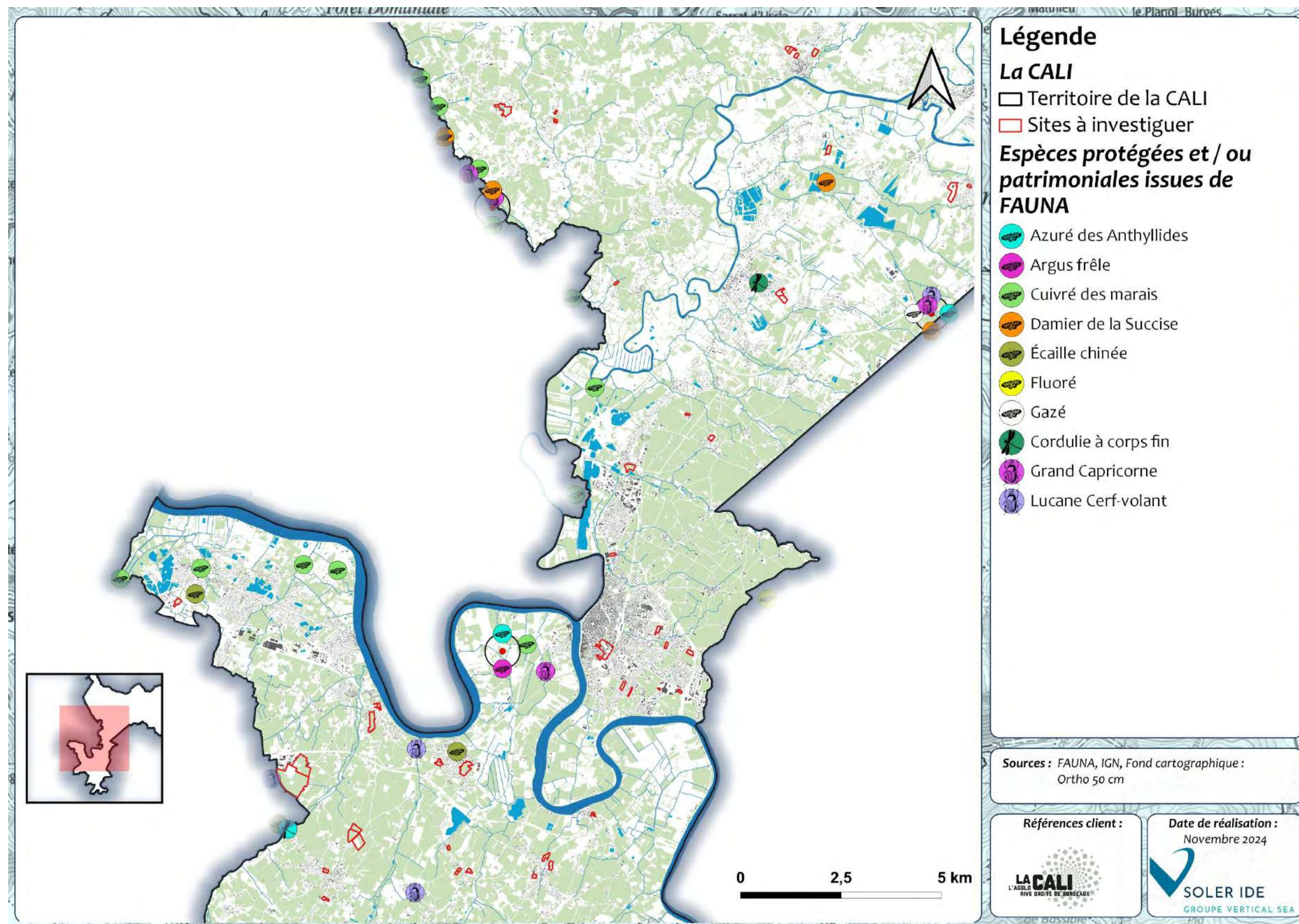


Figure 26 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales d'insectes recensées dans la base de données FAUNA (3/4)

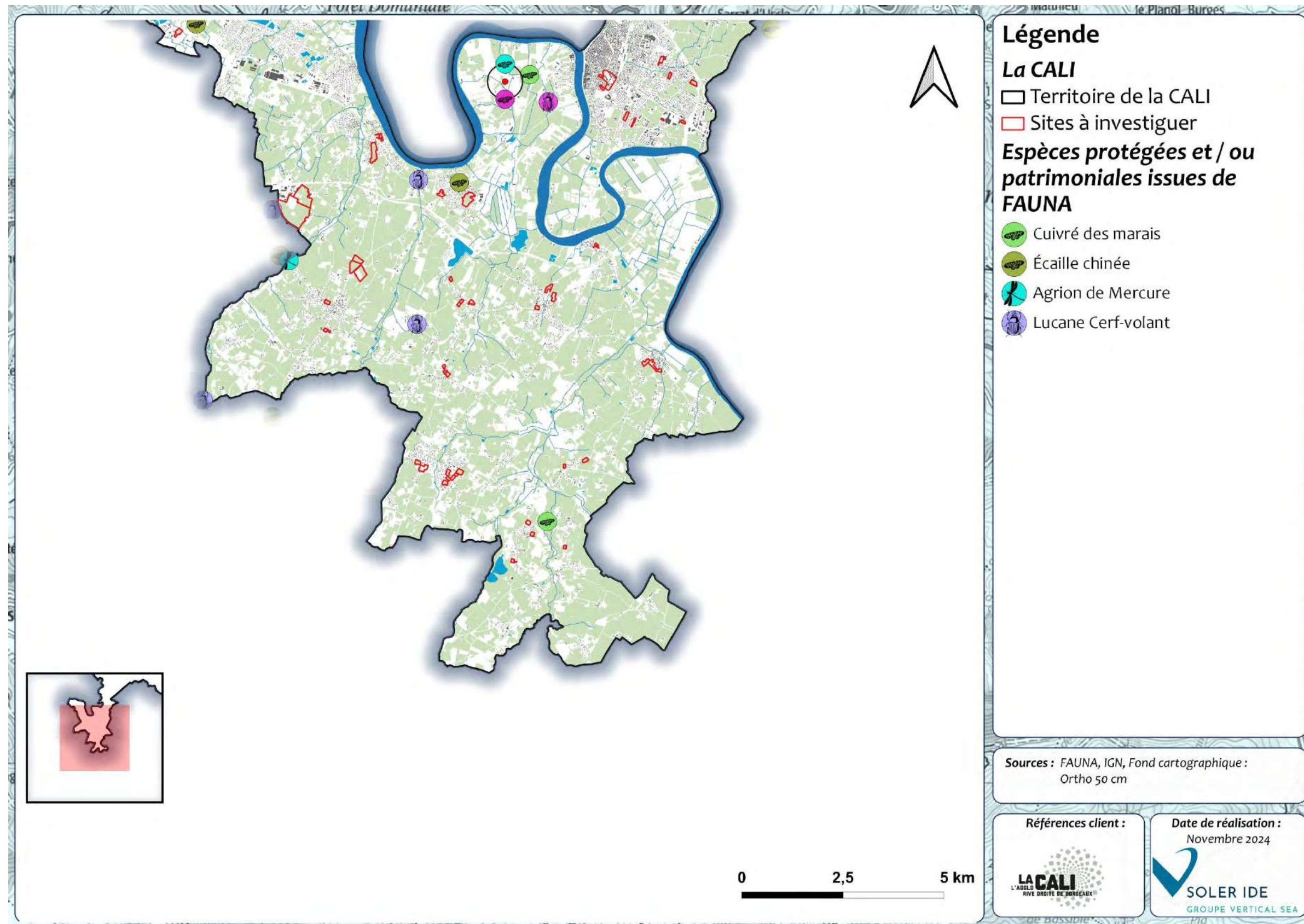


Figure 27 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales d'insectes recensées dans la base de données FAUNA (4/4)

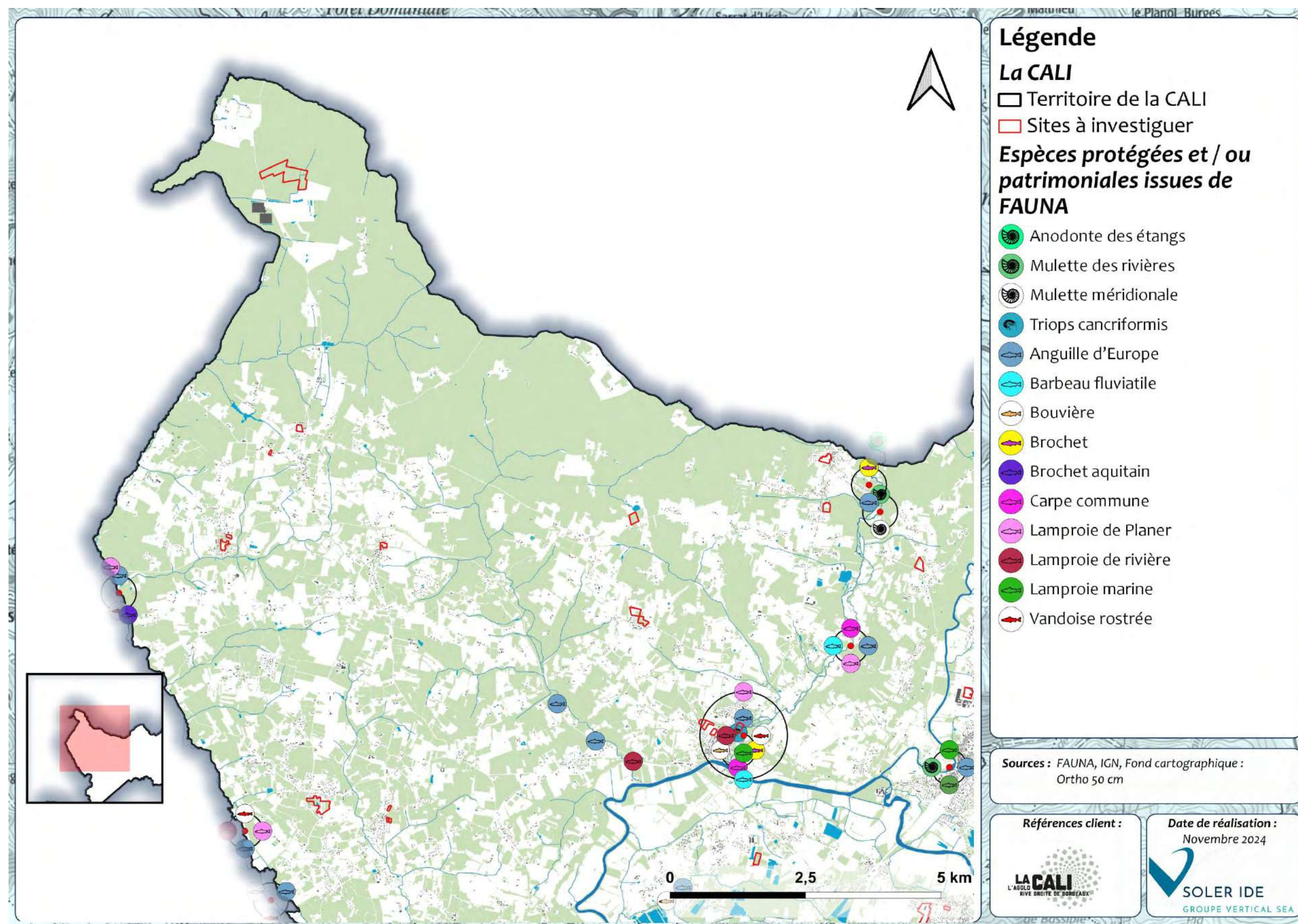


Figure 28 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales de la faune aquatique recensées dans la base de données FAUNA (1/4)

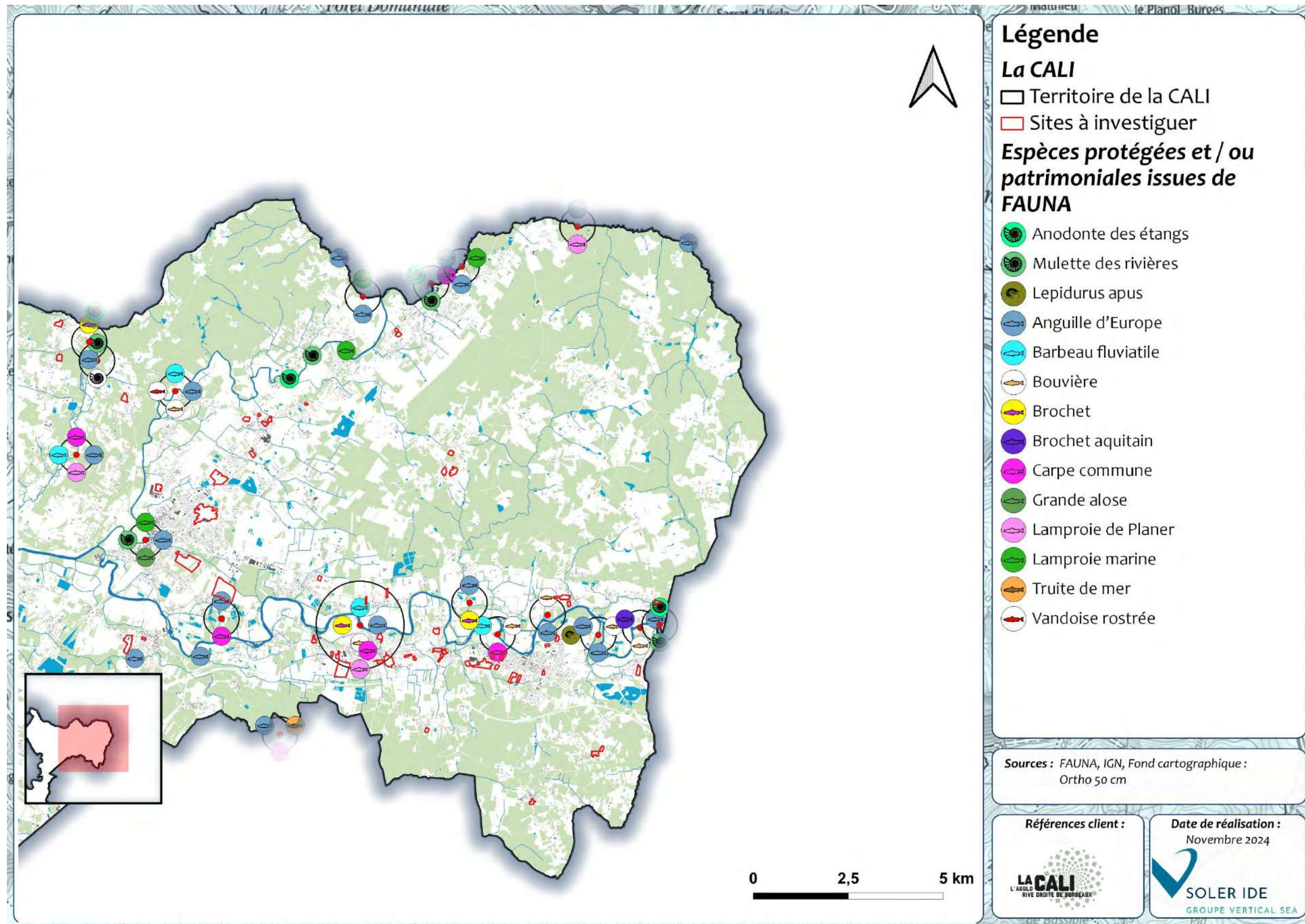


Figure 29 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales de la faune aquatique recensées dans la base de données FAUNA (2/4)

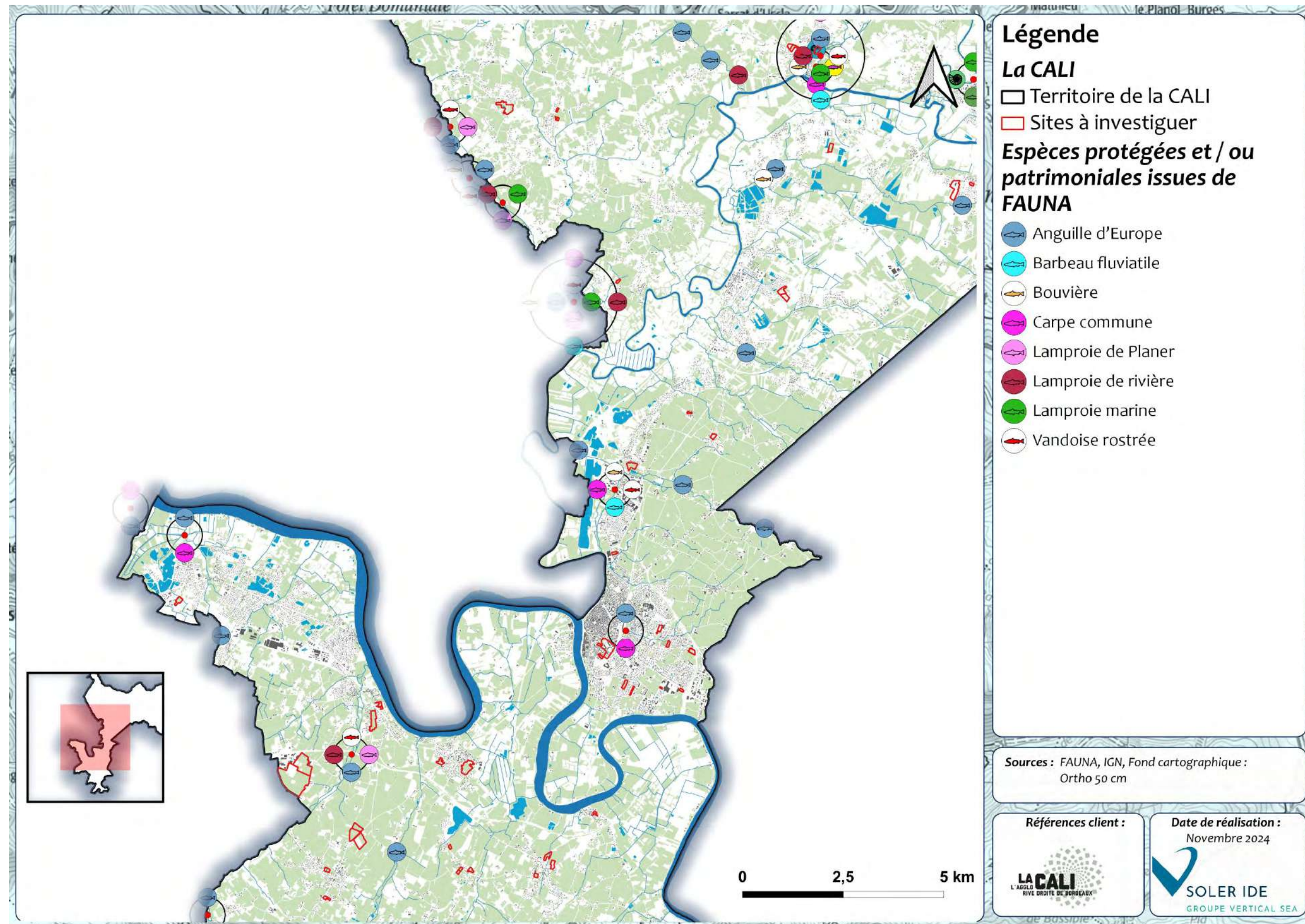


Figure 30 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales de la faune aquatique recensées dans la base de données FAUNA (3/4)

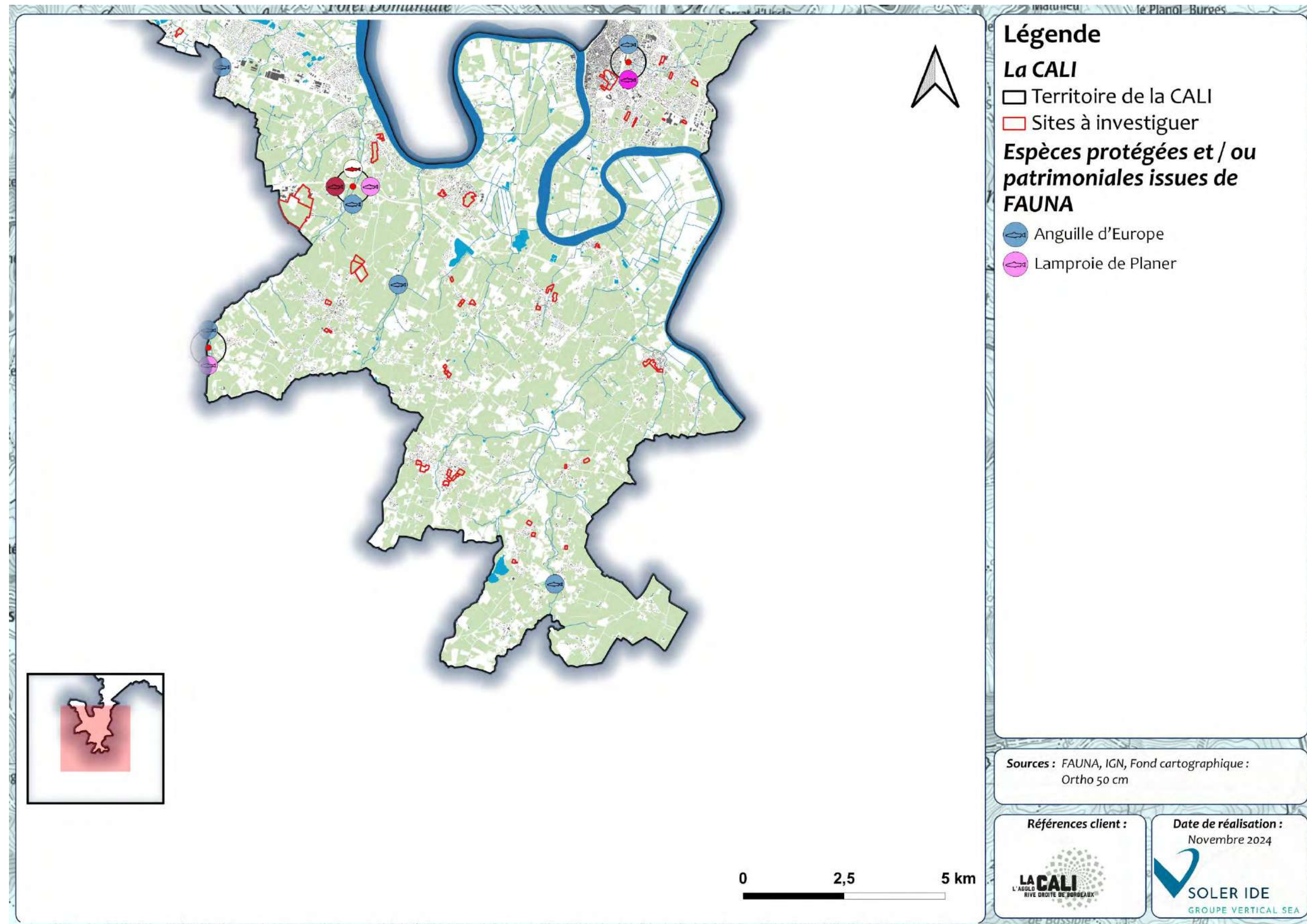


Figure 31 : Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales de la faune aquatique recensées dans la base de données FAUNA (4/4)

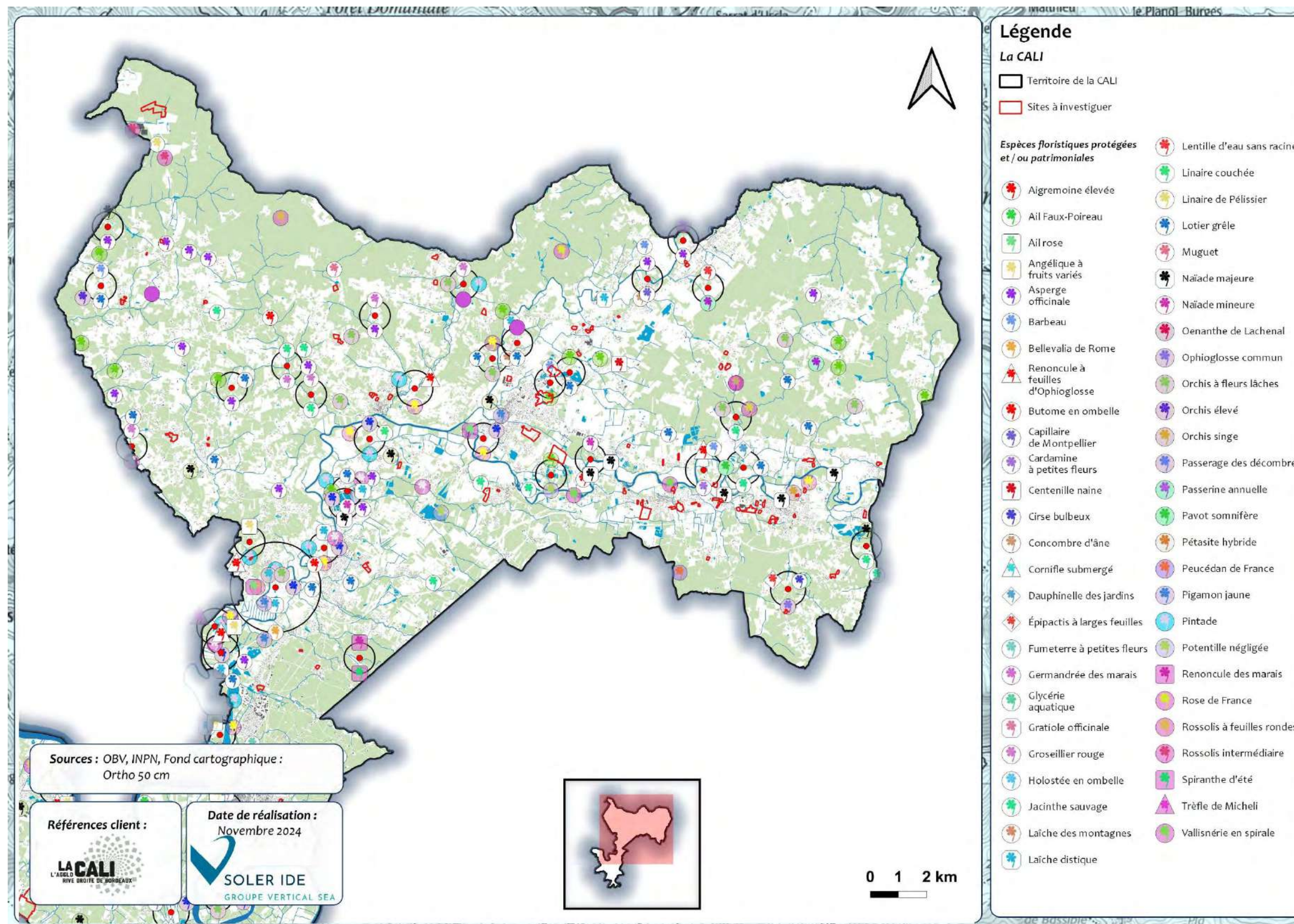


Figure 32 : Géolocalisation des espèces protégées et /ou patrimoniales floristiques recensées dans la base de données de l'OBVNA (1/2)

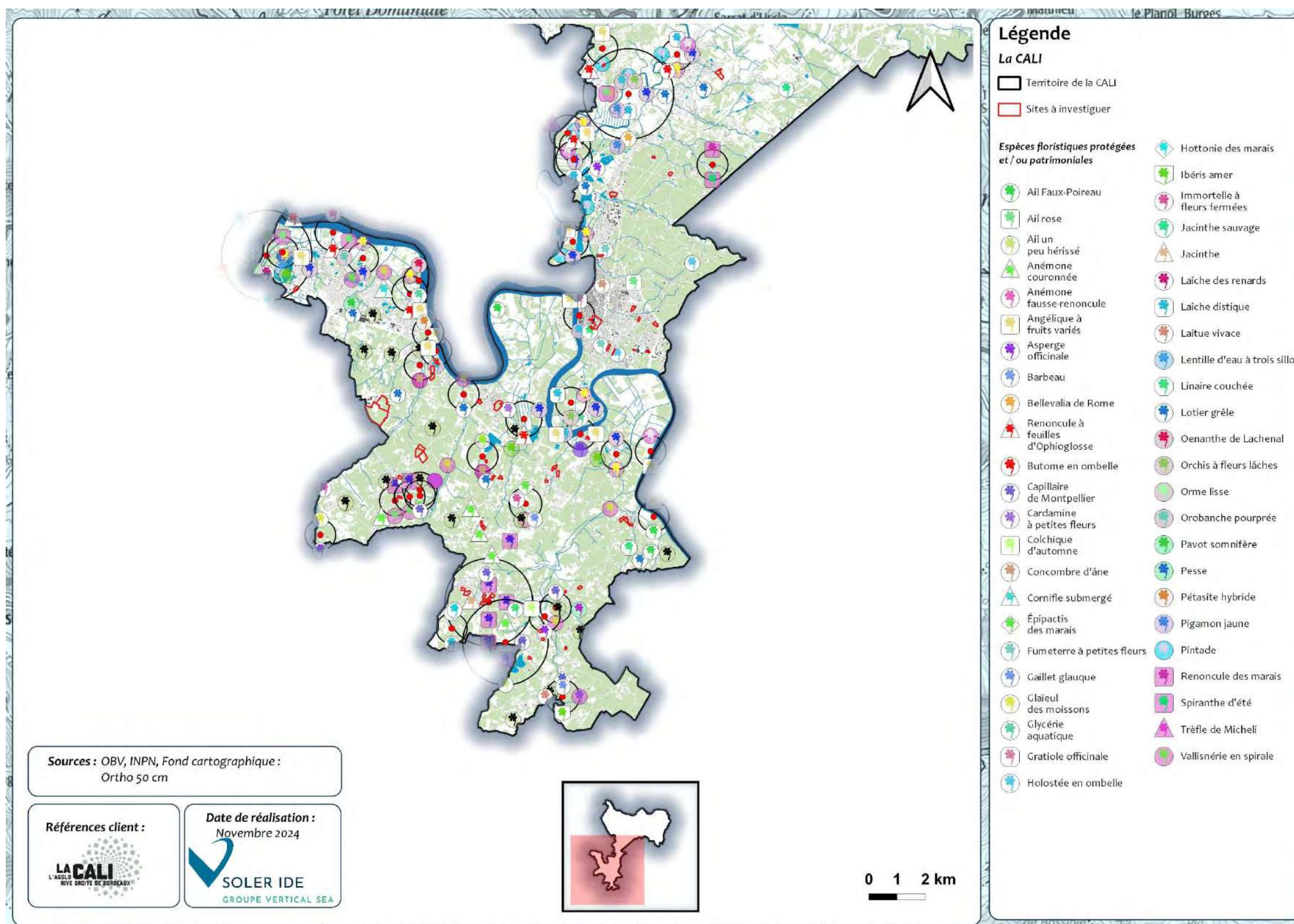


Figure 33 : Géolocalisation des espèces protégées et /ou patrimoniales floristiques recensées dans la base de données de l'OBVNA (2/2)

3.4 ZONES HUMIDES RECENSEES

Selon le Code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art.L.211-1).

Règlementairement, les articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement définissent des critères de définition et de délimitation d'une zone humide afin de faciliter une appréciation partagée de ce qu'est une zone humide en vue de leur préservation par la réglementation. Il existe plusieurs types de zonages associés aux zones humides :

- Les **Zones Humides d'Importance Majeure (ZHIM)** : ces sites, suivis par l'Observatoire National des Zones Humide et définis en 1991 à l'occasion d'une évaluation nationale, ont été choisis pour leur caractère représentatif des différents types d'écosystèmes présents sur le territoire métropolitain. Ces sites n'ont aucune valeur réglementaire, il s'agit d'un inventaire, mais ils peuvent servir pour l'élaboration de certains sites Natura 2000.
- Les **Zones Humides d'Importance Internationale** instituées par la Convention de Ramsar du 2 février 1971 (dite convention Ramsar) : cette convention est un traité intergouvernemental qui fixe la liste des Zones Humides d'Importance Internationale. Leurs choix doivent être fondés sur leur importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique ou hydrologique. Les critères d'intérêt culturel des zones humides participent également au classement des sites. Les zones concernées par ces sites Ramsar ne sont juridiquement protégées que si elles sont par ailleurs soumises à un régime particulier de protection de droit national. Les zones humides entendues au sens de la convention de Ramsar sont « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». Il s'agit généralement de réserves naturelles. En France, la désignation de sites Ramsar se fait aussi en lien avec l'outil Natura 2000
- Les **Zones Humides définies dans les documents de gestion tels que les SDAGE, SAGE, contrats de rivières**, etc. Ces zones humides peuvent faire l'objet de mesures et prescriptions, elles doivent être prises en compte dans tout projet.
- Les **Zones Humides identifiées par l'INRA**. À la suite d'une sollicitation du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, deux équipes de l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et d'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ont produit une carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine. A titre informatif, cette base de données a été consultée.

L'aire d'étude éloignée comprend plusieurs zones humides référencées à savoir :

- Des zones à composantes humides ;
- Des cours d'eau et des zones d'hydrographie surfacique

Ces zones humides sont associées au cours d'eau de la Dordogne, de l'Isle et la Dronne, et de leurs affluents.

Aucune zone à urbaniser potentielle ne se situe au sein d'une zone à dominante humide, cependant plusieurs se situent en bordure de celles-ci.

De plus, de nombreuses zones à urbaniser potentielles se situent au sein de zones humides potentielles identifiées par l'INRA.

Il est à noter que le recensement des ZHIEP, ZSGE, ZHE... n'est pas exhaustif. En effet, d'autres zones humides de plus petite taille peuvent être présentes dans le secteur. Règlementairement, les articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement définissent des critères de définition et de délimitation d'une zone humide afin de faciliter une appréciation partagée de ce qu'est une zone humide en vue de leur préservation par la réglementation.

Le diagnostic zones humides mené (cf chapitre 6) permet d'affiner cette analyse.

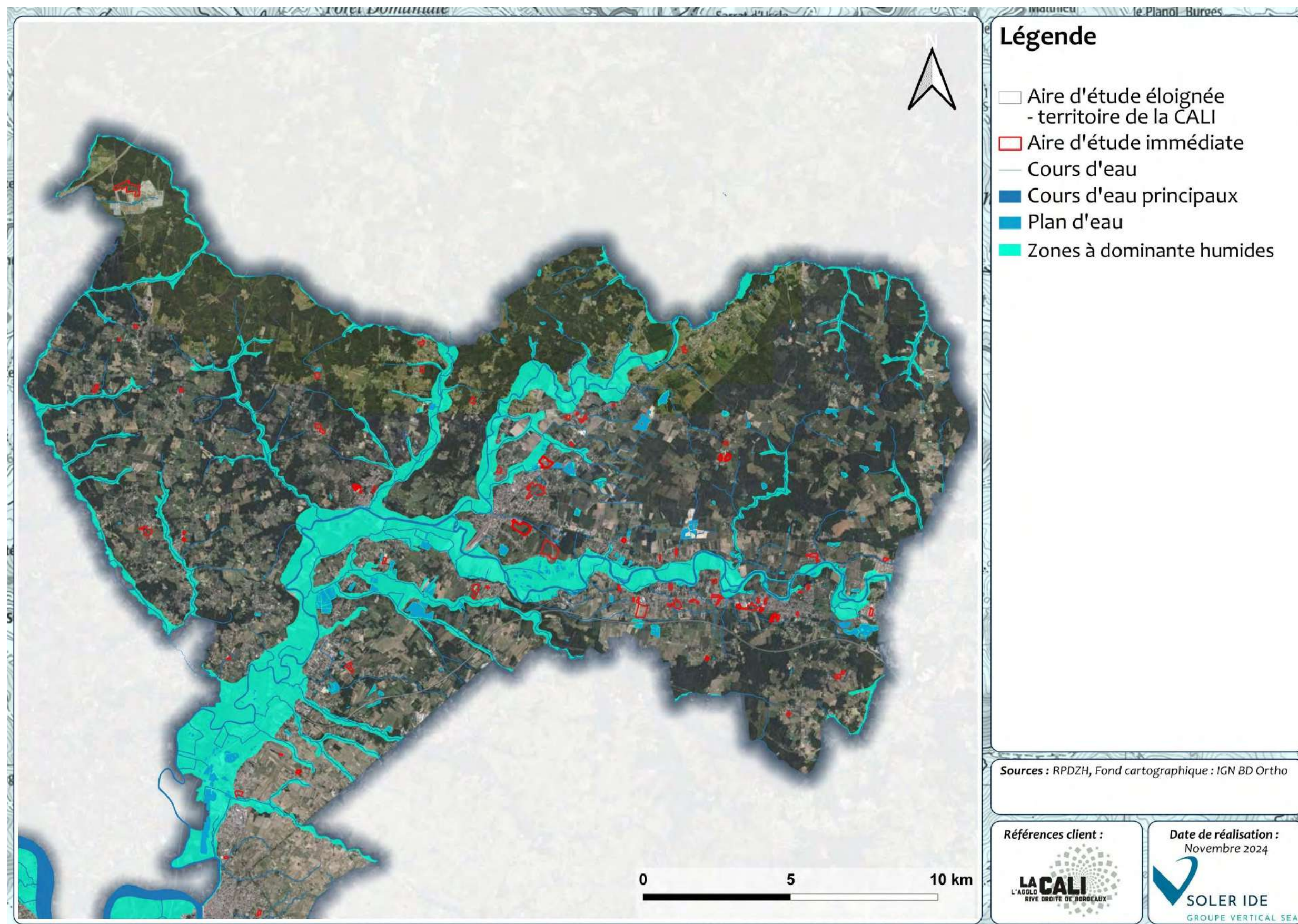


Figure 34 : Localisation des zones à dominante humides recensées dans la bibliographie au sein de l'aire d'étude éloignée – secteur nord

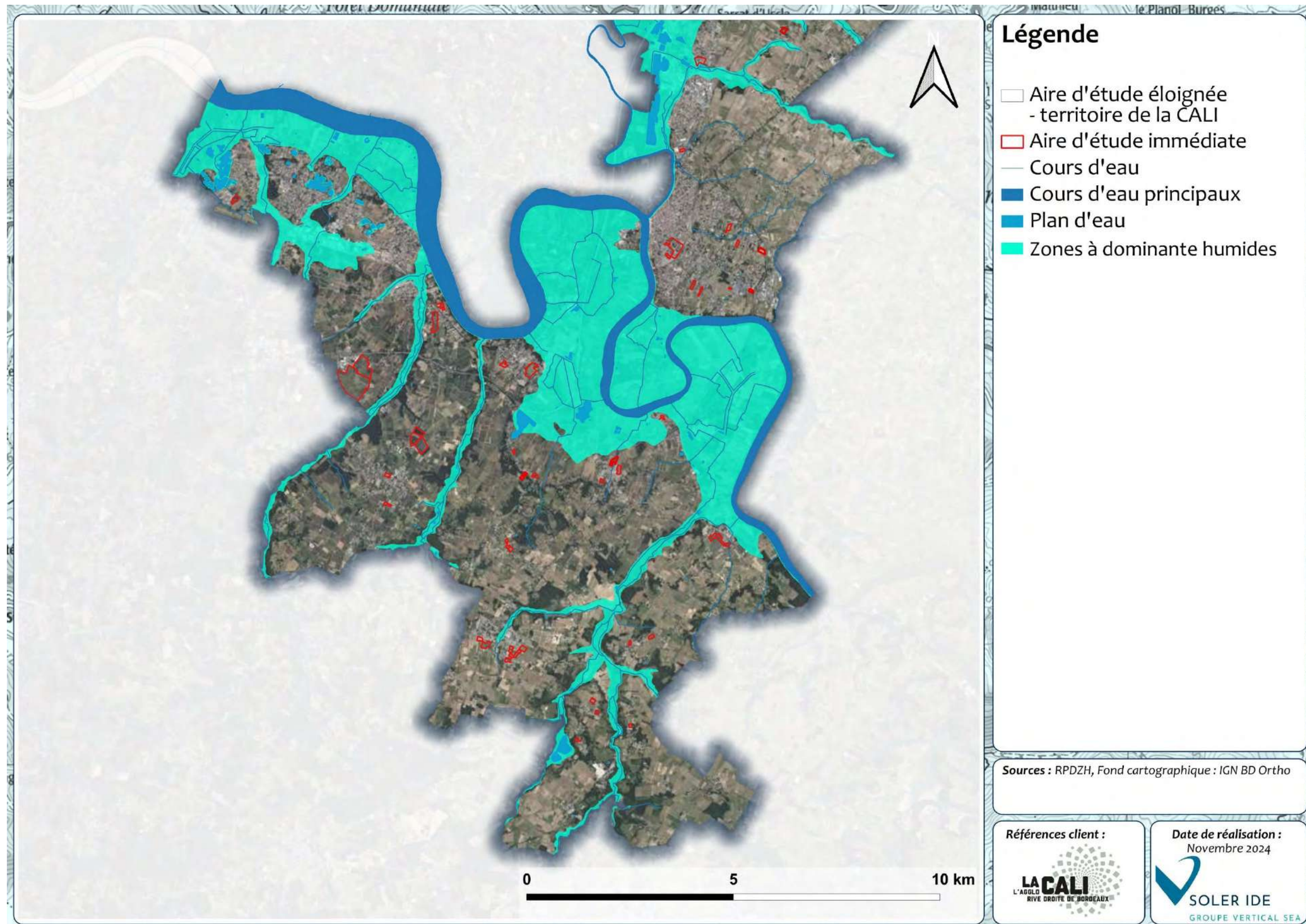


Figure 35 : Localisation des zones à dominante humides recensées dans la bibliographie au sein de l'aire d'étude éloignée – secteur sud

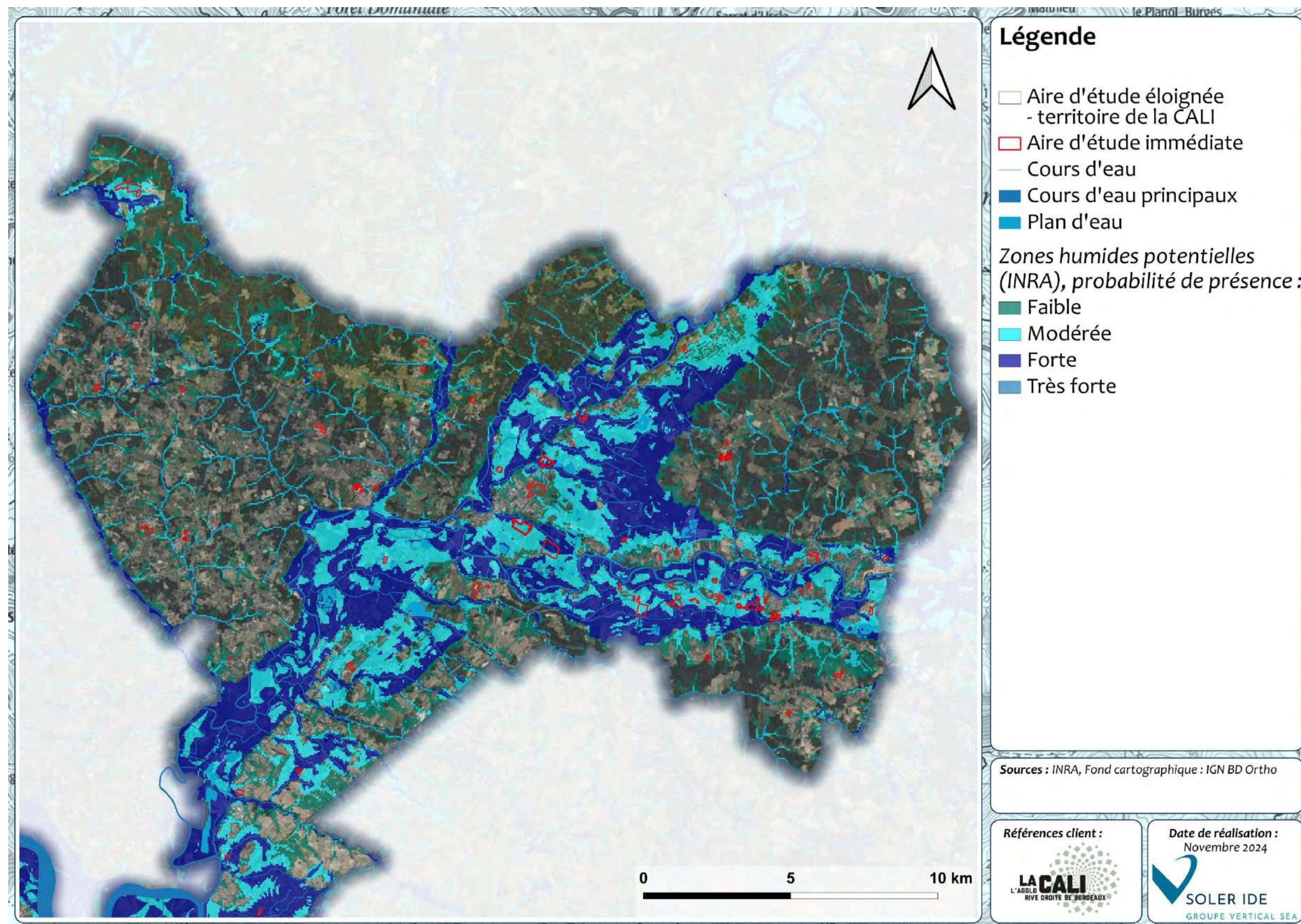


Figure 36 : Localisation des zones humides potentielles d'après l'algorithme de l'INRA – secteur nord

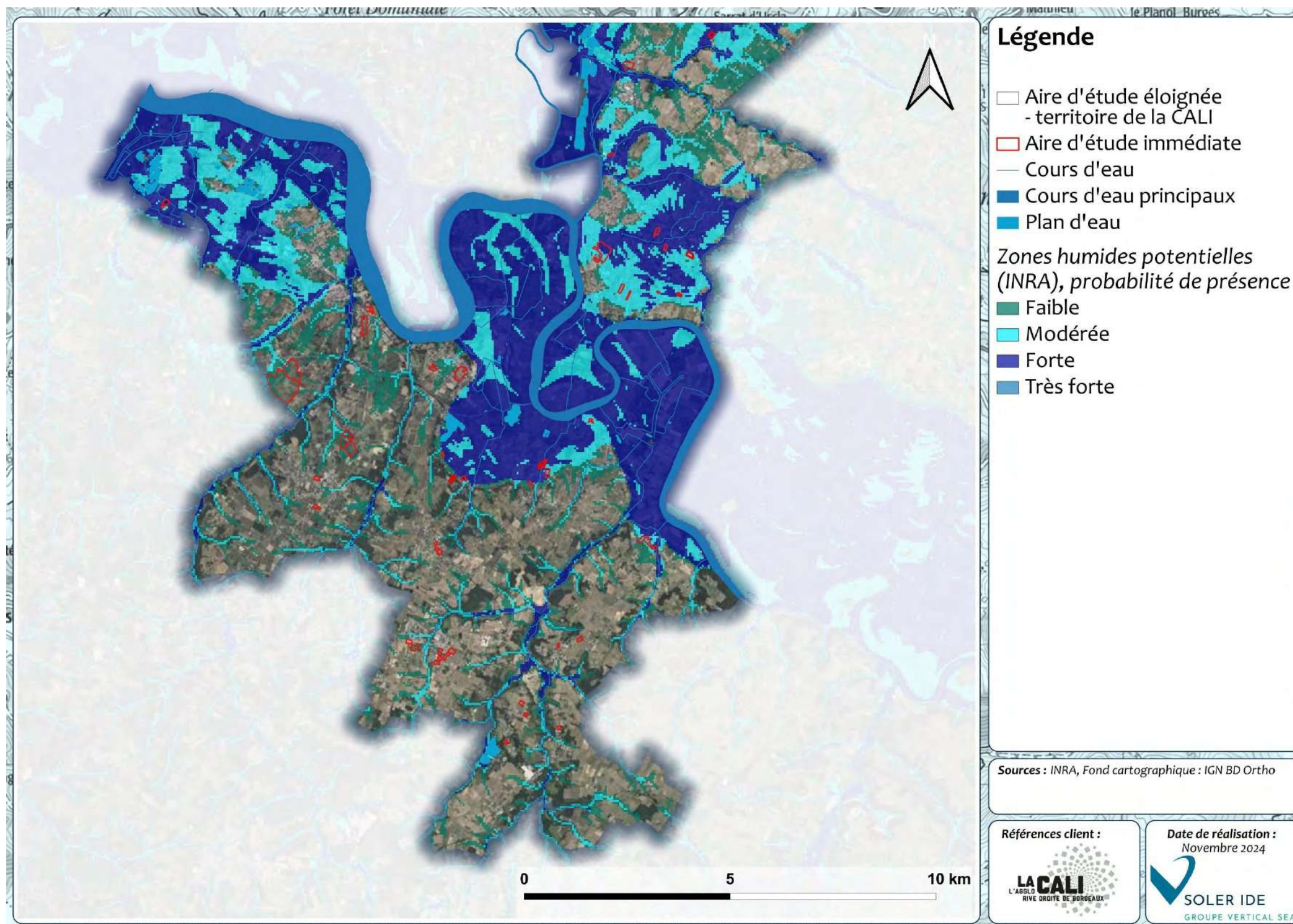


Figure 37 : Localisation des zones humides potentielles d'après l'algorithme de l'INRA – secteur sud

3.5 CONTINUITES ECOLOGIQUES SUR L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est un schéma régional de planification, issu de la fusion de plusieurs documents, dont le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique).

Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine a été approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020. Il présente notamment un atlas cartographique des composantes de la Trame Verte et Bleue du territoire régional. A noter que le SRADDET a repris les éléments des anciens SRCE pour élaborer la TVB de Nouvelle-Aquitaine.

Sur le territoire de la CALI, le SRADDET identifie les éléments suivants :

- Les réservoirs de biodiversité des milieux humides : « Palus de Saint-Loubès et d'Izon », « Basse vallée de l'Isle », « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » et « Réseau hydrographique et zones humides du massif de la Double » ;
- Les réservoirs de biodiversité des milieux ouverts : « Marais d'Izon et Saint-Loubès » et « Vallée de l'Isle et vallée de la Dronne ». Ces réservoirs de biodiversité sont des bocages humides et sont donc également identifiés comme réservoirs de biodiversité des milieux humides ;
- Les réservoirs de biodiversité boisés : « Massif de la Double » au nord-est et « Massif de la Double Saintongeaise » au nord-ouest ;
- Des corridors écologiques des milieux humides, au niveau des vallées de la Dordogne, du Gestas, de la Dronne, de la Saye et du Meudon ;
- Les continuités écologiques des principaux cours d'eau du territoire, qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques : la Dordogne, l'Isle, la Dronne, mais également le Gestas, le Canaudonne, le Goulor, le Souloire, la Saye, le Meudon, le Palais, le Lary, le Chalaure, la Barbanne, etc...

Par ailleurs, le territoire de la CALI est couvert par le SCoT du Grand Libournais, qui a été approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 6 octobre 2016.

Le SCoT du Grand Libournais établit la Trame Verte et Bleue à l'échelle de son territoire. Il identifie ainsi :

- Des cœurs de biodiversité majeurs, qui sont des espaces naturels remarquables ayant une valeur écologique reconnue, identifiés à partir des zonages du patrimoine naturel ;
- Des cœurs de biodiversité complémentaires, qui sont des espaces naturels d'importance patrimoniale moindre que les cœurs de biodiversité majeurs, mais qui présentent une richesse faunistique et floristique reconnue à l'échelle du Grand Libournais.

Il identifie également :

- Plusieurs types de corridors écologiques : les corridors aquatiques, les corridors thermophiles, les corridors forestiers, et les corridors de milieux ouverts en vallée alluviale ;
- Des continuums écologiques associés aux différents types de milieux. Le continuum écologique désigne un ensemble de milieux favorables à un groupe d'espèces et qui sont reliés fonctionnellement entre eux.

La Trame Verte et Bleue du territoire de la CALI a été élaborée en combinant les données disponibles dans le SRADDET Nouvelle-Aquitaine et le SCoT du Grand Libournais.

Ainsi, les éléments suivants ont été identifiés :

- Des réservoirs de biodiversité des milieux boisés, localisés au nord du territoire, en lien avec les massifs du Pays Gabaye et de la Double. Des corridors écologiques relient ces principaux boisements ;

- Un continuum boisé, que l'on retrouve en particulier dans la moitié nord du territoire, au niveau des collines jardinées à l'ouest, et du début du massif du Landais à l'est. La partie sud du territoire présente également un continuum boisé, toutefois plus dispersé ;
- Des grands corridors écologiques associés aux milieux boisés : ils matérialisent la connectivité des boisements au sein des principaux massifs du territoire (du Pays Gabaye, de la Double, du Landais). De plus, un corridor boisé est également identifié dans la partie ouest du territoire, connectant les boisements des collines jardinées au massif du Pays Gabaye ;
- Des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques des milieux humides et aquatiques, associés aux vallées de la Dordogne, de l'Isle et de la Dronne. Les autres cours d'eau, en particulier le Gestas, le Canaudonne, le Goulor, le Souloire, la Saye, le Meudon, le Palais, le Lary, le Chalaure, la Barbanne, constituent également des continuités écologiques aquatiques ;
- Un réservoir de biodiversité associé aux milieux humides dans le secteur du massif de la Double ;
- Un continuum des milieux ouverts et semi-ouverts, constitués globalement des milieux agricoles (vignobles, grandes cultures...) et des prairies. Ce continuum est particulièrement marqué dans les parties centrale et sud du territoire (continuum viticole), mais également au nord-ouest dans le secteur des collines jardinées. Ainsi, de grands corridors écologiques sont matérialisés dans ces secteurs.

Les zones AU potentielles se situent majoritairement au sein de zones urbaines et ne sont pas concernées par des éléments de la TVB.

Les figures suivantes présentent la trame verte et bleue à l'échelle du SRADDET Nouvelle-Aquitaine, du SCoT du Grand Libournais, et de la CALI.

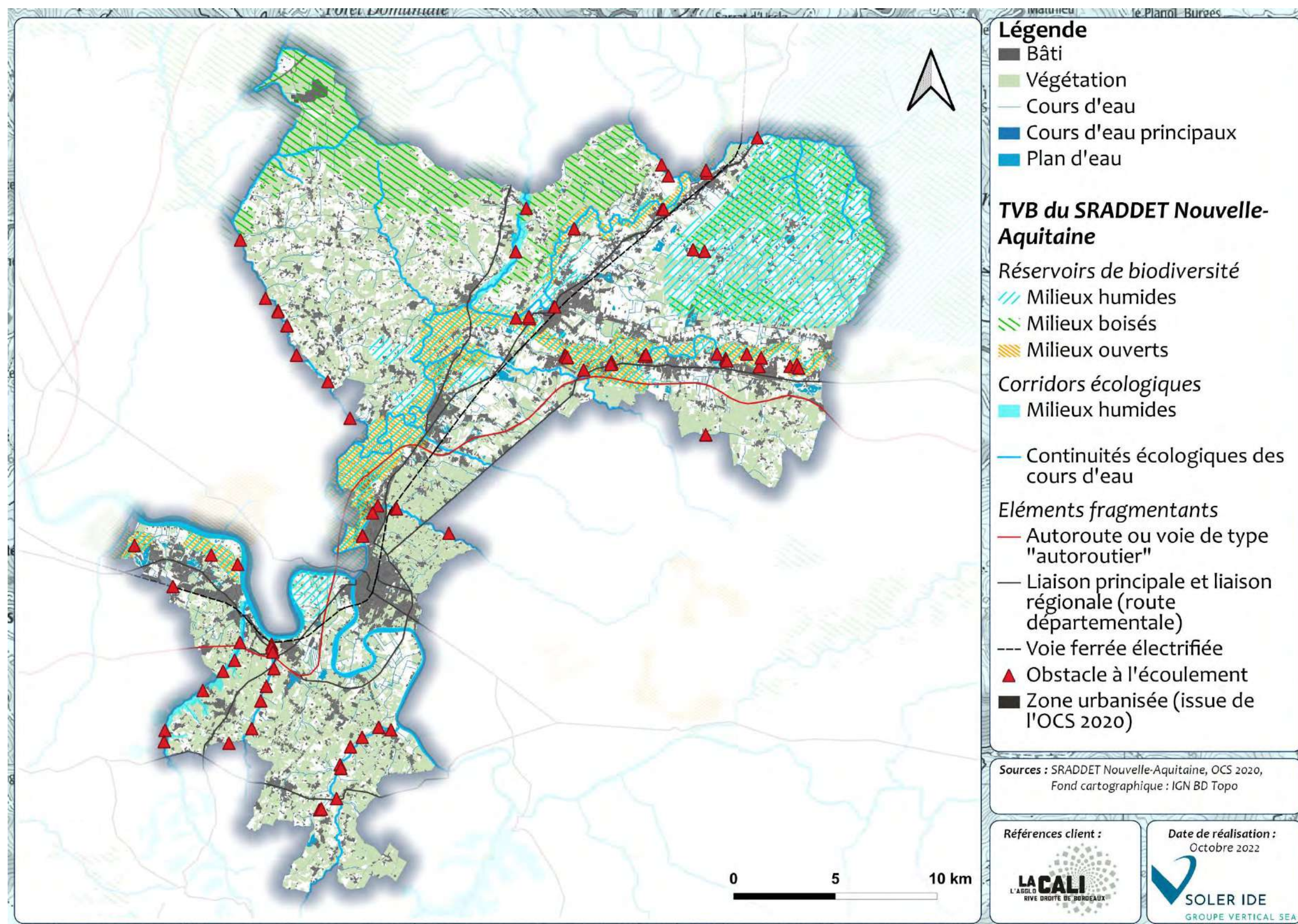


Figure 38 : Trame Verte et Bleue du SRADDET Nouvelle-Aquitaine au droit du territoire de la CALI

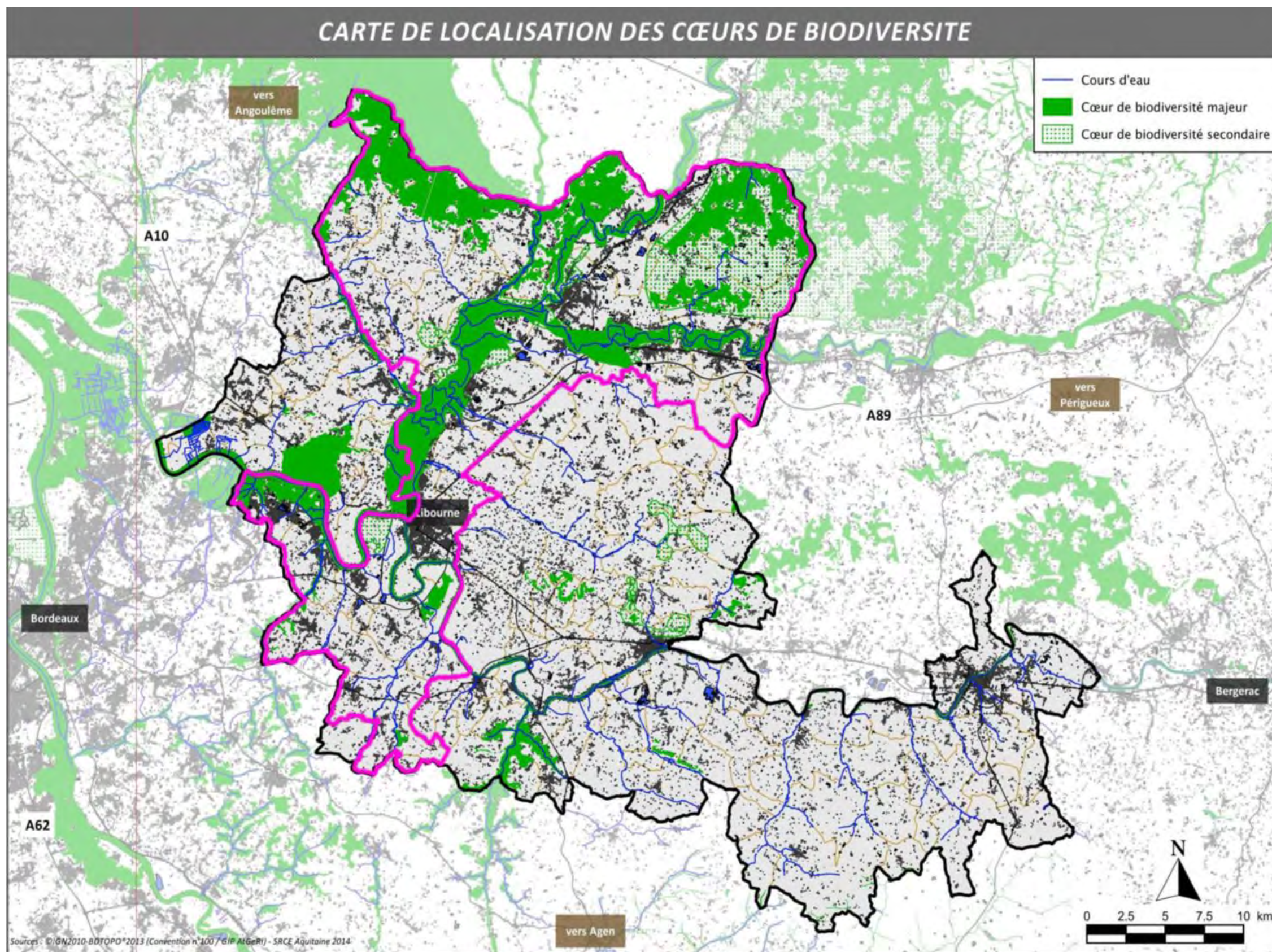


Figure 39 : Cœur de biodiversité de la TVB du SCoT du Grand Libournais, au droit du territoire de la CALI

NB : le territoire de la CALI est représenté en rose

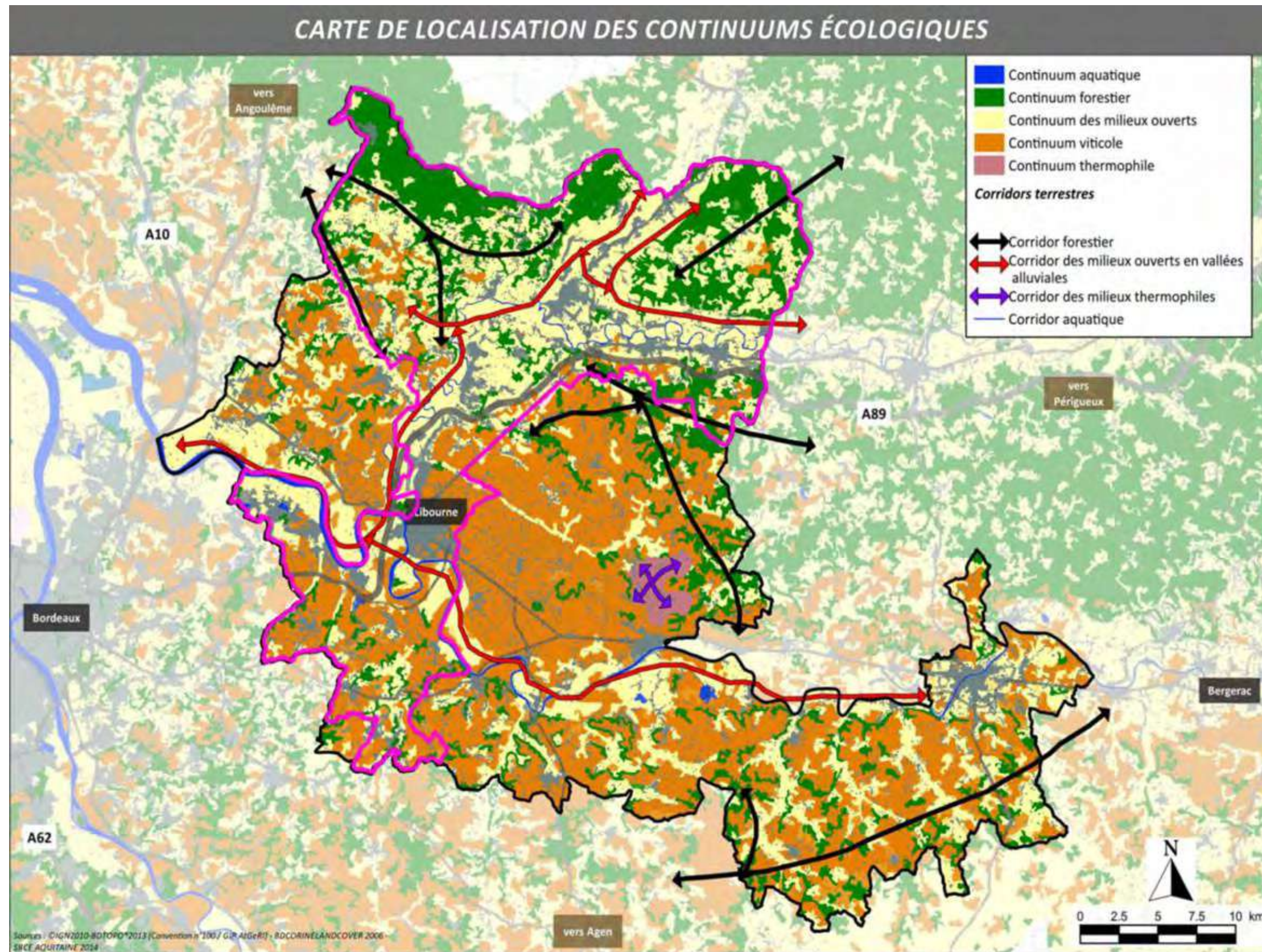


Figure 40 : Corridors et continuums écologiques de la TVB du SCoT du Grand Libournais, au droit du territoire de la CALI

NB : le territoire de la CALI est représenté en rose

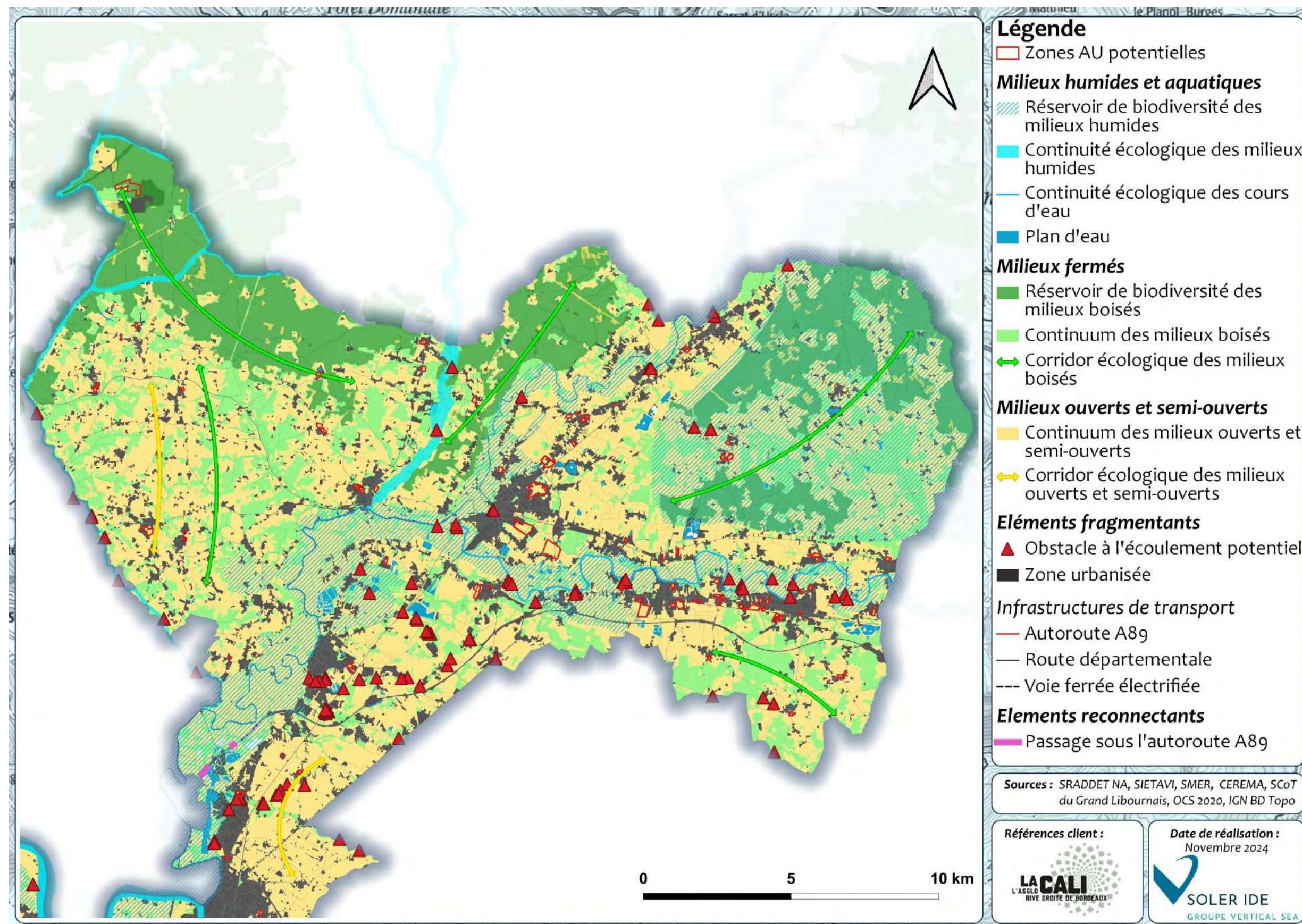


Figure 41 : Trame Verte et Bleue du territoire de la CALI – secteur nord

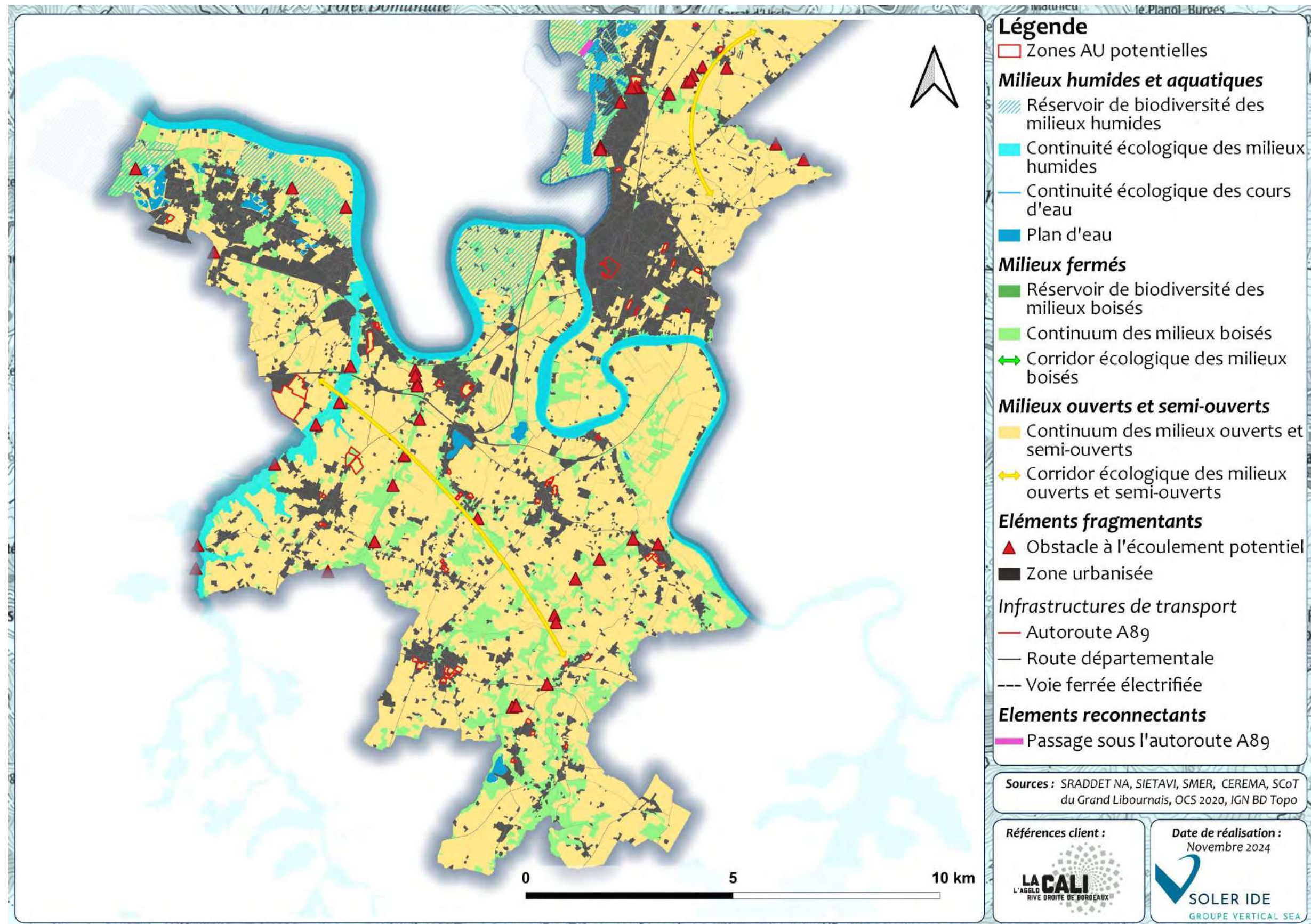


Figure 42 : Trame Verte et Bleue du territoire de la CALI – secteur sud

4 HABITATS NATURELS ET FLORE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE

4.1 DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS

Le tableau ci-dessous reprend en détail l'ensemble des habitats naturels identifiés au droit des sites d'études, avec leur dénomination selon la nomenclature « EUNIS » et leur statut de protection selon la directive européenne « Habitat » 97/62/CE.

La description des habitats au droit de chaque site est présentée au chapitre 7.

Tableau 3 : Liste des habitats naturels et artificiels identifiés au sein de l'aire d'étude immédiate

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Inscrit à la directive « Habitat »	Surface m ² / Distance m
Alignements d'arbres	G5.1	Non	4 164 m ²
Alignements d'arbres x Ronciers	G5.1 x F3.131	Non	5 482 m ²
Boisements acidophiles dominés par <i>Quercus</i>	G1.8	Non	40 125 m ²
Boisements acidophiles dominés par <i>Quercus</i> x Boisements de <i>Populus tremula</i>	G1.8 x G1.92	Non	1 365 m ²
Boisements de <i>Populus tremula</i>	G1.92	Non	3 138 m ²
Boisements de <i>Populus tremula</i> x Formations à <i>Pteridium aquilinum</i>	G1.92 x E5.3	Non	7 984 m ²
Boisements de <i>Populus tremula</i> x Roncier	G1.92 x F3.131	Non	775 m ²
Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à <i>Quercus</i> , <i>Fraxinus</i> et <i>Carpinus betulus</i>	G1.A1	Non	3 960 m ²
Chemins enherbés	H5.61	Non	1 077 m ²
Communautés de grands <i>Carex</i> (magnocariçaies)	D5.21	Non	6054 m ²
Constructions agricoles	J2.4	Non	661 m ²
Constructions agricoles x Végétations herbacées anthropiques	J2.4 x E5.1	Non	4 323 m ²
Coupes forestières récentes, occupées précédemment par des arbres feuillus	G5.81	Non	33 616 m ²
Coupes forestières récentes, occupées précédemment par des conifères	G5.82	Non	10 237 m ²
Cultures mixtes	I1.2	Non	7 829 m ²
Déchets provenant de la construction et de la démolition de bâtiments	J6.1	Non	598 m ²
Eaux stagnantes très artificielles non salées	J5.3	Non	821 m ²
Forêts galeries méridionales à <i>Alnus</i> et <i>Betula</i>	G1.13	Non	2792 m ²
Forêts marécageuses de feuillus ne se trouvant pas sur tourbe acide	G1.4	Non	16 523 m ²
Forêts riveraines et forêts galeries, avec dominance d' <i>Alnus</i> , <i>Populus</i> ou <i>Salix</i>	G1.1	Non	20 485 m ²
Fourrés ripicoles	F9.1	Non	12 818 m ²
Fourrés tempérés	F3.1	Non	28 794 m ²
Fourrés tempérés x Formations à <i>Pteridium aquilinum</i>	F3.1 x E5.3	Non	8 985 m ²
Fourrés tempérés x Ronciers	F3.1 x F3.131	Non	24 223 m ²
Friches	I1.5	Non	735 264 m ²
Friches x Petits bois anthropiques de conifères	I1.5 x G5.4	Non	6 323 m ²
Friches x Ronciers	I1.5 x F3.131	Non	37 118 m ²
Friches x Ronciers x Fourrés tempérés	I1.5 x F3.131 x F3.1	Non	14 884 m ²
Gazons des stades sportifs	E2.63	Non	13 766 m ²
Grands jardins ornementaux x Bâtiments résidentiels des villes et des centres-villes	I2.1 x J1.1	Non	95 996 m ²
Habitats résidentiels dispersés	J2.1	Non	1 888 m ²
Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces	FA.4	Non	8 543 m ²
Haies d'espèces non indigènes	FA.1	Non	2 291 m ²
Jardins potagers de subsistance	I2.22	Non	3 983 m ²
Landes humides	F4.1	Non	3 828 m ²
Landes humides à <i>Molinia caerulea</i>	F4.13	Non	6 321 m ²

Landes humides à <i>Molinia caerulea</i> x Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i> x Formations à <i>Pteridium aquilinum</i>	F4.1 x F4.23 x E5.3	Non	12 739 m ²
Mares eutrophes permanents	C1.3	Non	5 353 m ²
Mares temporaires	C1.6	Non	1 035 m ²
Monocultures intensives	I1.1	Non	113 249 m ²
Pâturages permanents mésotrophes	E2.1	Non	199 120 m ²
Pelouses des parcs	E2.64	Non	7 175 m ²
Pelouses sèches	E1	Non	66 687 m ²
Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	G5.2	Non	28 748 m ²
Petits bois anthropiques mixtes de feuillus et conifères	G5.5	Non	19 128 m ²
Petits jardins ornementaux et domestiques	I2.2	Non	65 460 m ²
Petits jardins ornementaux et domestiques x Habitats résidentiels dispersés	I2.2 x J2.1	Non	159 296 m ²
Petits jardins ornementaux et domestiques x Habitats résidentiels dispersés x Jardins potagers de subsistance	I2.2 x J2.1 x I2.22	Non	5 786 m ²
Pinèdes à <i>Pinus nigra</i>	G3.5	Non	5 510 m ²
Plantations de Pin maritime des Landes	G3.713	Non	6 091 m ²
Plantations de Pin maritime des Landes x Formations à <i>Pteridium aquilinum</i>	G3.713 x E5.3	Non	2 980 m ²
Plantations de Pin maritime des Landes x Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i> x Landes humides à <i>Molinia caerulea</i>	G3.713 x F4.23 x F4.1	Non	36 877 m ²
Plantations de Quercus caducifoliés exotiques	G1.C2	Non	4 516 m ²
Plantations de <i>Robinia</i>	G1.C3	Non	5 498 m ²
Plantations de <i>Robinia</i> x Friches	G1.C3 x I1.5	Non	7 143 m ²
Prairies à <i>Juncus acutiflorus</i>	E3.42	Non	17 363 m ²
Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées	E2.6	Non	72 396 m ²
Prairies atlantiques et subatlantiques humides	E3.41	Non	351 m ²
Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	E2.2	Non	601 427 m ²
Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes x Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	E2.2 x G5.2	Non	4 088 m ²
Prairies de fauche hygromésophiles planitiales médio-européennes	E2.222	6270 potentiel	23 238 m ²
Prairies de post-pâturage	E2.1	Non	117 137 m ²
Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	E3.4	Non	16 458 m ²
Prairies mésiques	E2	Non	24 521 m ²
Réseaux ferroviaires	J4.3	Non	1 229 m ²
Réseaux routiers	J4.2	Non	44 128 m ²
Réseaux routiers x Alignements d'arbres	J4.2 x G5.1	Non	4 266 m ²
Ronciers	F3.131	Non	7 201 m ²
Ronciers x Fourrés à <i>Ulex europaeus</i>	F3.131 x F3.15	Non	12 499 m ²
Ronciers x Plantations de <i>Robinia</i>	F3.131 x G1.C3	Non	1 650 m ²
Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à <i>Salix</i>	F9.2	Non	474 m ²
Sites de construction et de démolition en zones urbaines et suburbaines x Petits jardins ornementaux et domestiques	J1.6 x I2.2	Non	6 968 m ²
Sites de démolition en zones urbaines	J1.6	Non	4 432 m ²
Sites industriels et commerciaux en activité	J1.4	Non	16 887 m ²
Stades initiaux des plantations de conifères	G5.74	Non	113 662 m ²
Stades initiaux des plantations de conifères x Friches	G5.74 x I1.5	Non	26 262 m ²
Stades initiaux des plantations de conifères x Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i> x Formations à <i>Pteridium aquilinum</i>	G5.74 x F4.23 x E5.3	Non	15 661 m ²
Terres labourées nues	I1.51	Non	24 120 m ²
Végétations herbacées anthropiques	E5.1	Non	6 539 m ²
Vergers d'arbustes et d'arbres bas	FB.31	Non	3 207 m ²
Vignobles	FB.4	Non	457 551 m ²
Vignobles x Friches	FB.4 x I1.5	Non	6 040 m ²
Zones de jardins abandonnées récemment	I2.3	Non	24 875 m ²
Zones de jardins abandonnées récemment x Habitats résidentiels dispersés	I2.3 x J2.1	Non	3 081 m ²
Canaux d'eau non salée complètement artificiels	J5.41	Non	7 091 ml

Eaux courantes temporaires	C2.5	Non	559 ml
Eaux dormantes de surface	C1	Non	171 ml

Synthèse

84 habitats surfaciques et 3 habitats linéaires différents ont été identifiés, dont 12 habitats surfaciques artificiels et 1 habitat linéaire artificiel.

Seul un habitat naturel correspond potentiellement à un habitat inscrit à la Directive Habitat. Il s'agit de l'habitat « Prairies de fauche hygromésophiles planitiaires médio-européennes »

4.2 FLORE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE

4.2.1 ESPECES RECENSEES

Du fait des contraintes de calendrier inhérentes à l'élaboration d'un document d'urbanisme, une seule campagne a été effectuée. Ainsi, une analyse de potentialité de présence d'espèce a été menée sur chaque zone à urbaniser potentielle (cf chapitre 7).

Cependant, quelques espèces de flore ont été inventoriées au sein de l'aire d'étude immédiate. Elles sont présentées dans le tableau suivant.

Le tableau suivant hiérarchise les enjeux pressentis des espèces végétales recensées ou potentielles sur les sites d'étude.

Tableau 4 : Hiérarchisation des espèces floristiques recensées sur l'aire d'étude immédiate

Espèces		Statu de protection			Statut de conservation		Enjeu de patrimonialité
Nom scientifique	Nom commun	National	Régional	Dept	National	Régional	
<i>Alopecurus sp.</i>	Vulpin						Très faible
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Carex hirta</i>	Laîche hérissée				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Carpinus betulus</i>	Charme				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Fraxinus angustifolia</i>	Frêne à feuilles étroites				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Jacobaea sp.</i>							Très faible
<i>Juncus acutiflorus</i>	Jonc à fleurs aigues				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Oeil-de-perdrix				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Molinia caerulea</i>	Molinie bleue				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Neotinea ustulata</i>	Orchis brûlé				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Pinus pinaster</i>	Pin maritime				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Populus tremula</i>	Peuplier Tremble				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia				NA	NA (Aquitaine)	Nul
<i>Rubus sp.</i>							Très faible
<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille				LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Salix sp.</i>	Saules						Très faible
<i>Serapias lingua</i>	Sérapias langue		Limousin (Article 1)		LC	LC (Aquitaine)	Très faible
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe				LC	LC (Aquitaine)	Très faible

4.2.2 ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Une Plante Exotique Envahissante (PEE) est une espèce exotique se développant de manière excessive en nuisant à l'écosystème dans lequel elle a été introduite.

16 espèces exotiques envahissantes ont été recensées sur les sites d'étude. Elles sont présentées dans le tableau suivant.

En région Nouvelle-Aquitaine, le CBNSA (Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique) a publié en 2022 une liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes. Le niveau de hiérarchie des PEE recensées sur les sites d'étude est présenté dans le tableau.

Tableau 5 : Liste des espèces floristiques exotiques envahissantes recensées

Espèces		Hiérarchie (d'après CBNSA)
Nom Scientifique	Nom commun	
<i>Acacia dealbata</i>	Mimosa sp	PEE à impact majeur
<i>Acer negundo</i>	Erable negundo	PEE à impact majeur
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	PEE à impact majeur
<i>Pseudosasa japonica</i>	Bambou du Japon	PEE à impact majeur
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre à papillon	PEE à impact majeur
<i>Cortaderia selloana</i>	Herbe de la Pampa	PEE à impact majeur
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	PEE à impact majeur
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Vergerette de Sumatra	PEE à impact majeur
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	PEE à impact majeur
<i>Populus x canadensis</i>	Peuplier du Canada	PEE à impact majeur
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	PEE à impact majeur
<i>Pyracantha coccinea</i>	Pyracantha	PEE à impact majeur
<i>Quercus rubra</i>	Chêne rouge d'Amérique	PEE à impact majeur
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	PEE à impact majeur
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux acacia	PEE à impact majeur
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	PEE à impact majeur

Synthèse

42 espèces floristiques ont été recensées au droit ou à proximité de l'aire d'étude immédiate. Parmi elles, 16 espèces exotiques envahissantes ont été recensées.

5 FAUNE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE

Du fait des contraintes de calendrier inhérentes à l'élaboration d'un document d'urbanisme, une seule campagne a été effectuée. Ainsi, une analyse de potentialité de présence d'espèce a été menée sur chaque zone à urbaniser potentielle (cf chapitre 7).

Cependant, des espèces de faune ont été inventoriées au sein de l'aire d'étude immédiate, à savoir : 3 espèces d'amphibiens, 27 espèces d'oiseaux, 12 espèces d'invertébrés, 2 espèces de mammifères et 4 espèces de reptiles.

Ces espèces sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Liste des espèces faunistiques inventoriées au sein de l'aire d'étude immédiate

Groupe	Espèces		Statut de protection		Statut de conservation		Enjeu de patrimonialité
	Nom commun	Nom scientifique	Directive habitat	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	
Amphibiens	Pélophylax	Pelophylax					Faible
Amphibiens	Rainette méridionale	Hyla meridionalis	Annexe IV	Article 2	LC	LC (Aquitaine)	Faible
Amphibiens	Triton palmé	Lissotriton helveticus		Article 3	LC	LC (Aquitaine)	Faible
Oiseaux	Bouscarle de Cetti	Cettia cetti		Article 3	NT (Nicheur)	LC (Languedoc-Roussillon), LC (Poitou-Charentes)	Modéré
Oiseaux	Bruant jaune	Emberiza citrinella		Article 3	VU (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	NT (Languedoc-Roussillon), NT (Midi-Pyrénées), NT (Poitou-Charentes)	Fort
Oiseaux	Choucas des tours	Corvus monedula	Annexe II/2	Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	LC (Languedoc-Roussillon), NT (Poitou-Charentes)	Faible
Oiseaux	Cisticole des joncs	Cisticola juncidis		Article 3	VU (Nicheur)	LC (Languedoc-Roussillon), VU (Midi-Pyrénées), NT (Poitou-Charentes)	Modéré
Oiseaux	Corneille noire	Corvus corone	Annexe II/2		LC (Nicheur), NA (Hivernant)	LC (Languedoc-Roussillon), LC (Poitou-Charentes)	Très faible
Oiseaux	Coucou gris	Cuculus canorus		Article 3	LC (Nicheur), DD (De passage)	LC (Languedoc-Roussillon), LC (Poitou-Charentes)	Faible
Oiseaux	Élanion blanc	Elanus caeruleus	Annexe I	Article 3	VU (Nicheur), NA (De passage)	NA (Languedoc-Roussillon), VU (Midi-Pyrénées)	Fort
Oiseaux	Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	Annexe II/2		LC (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)	LC (Languedoc-Roussillon), LC (Poitou-Charentes)	Très Faible
Oiseaux	Faucon crécerelle	Falco tinnunculus		Article 3	NT (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Languedoc-Roussillon), NT (Poitou-Charentes)	Modéré
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Languedoc-Roussillon), LC (Poitou-Charentes)	Faible
Oiseaux	Grive musicienne	Turdus philomelos	Annexe II/2		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Languedoc-Roussillon), LC (Poitou-Charentes)	Très faible
Oiseaux	Hirondelle rustique	Hirundo rustica		Article 3	NT (Nicheur), DD (De passage)	NT (Languedoc-Roussillon), EN (Midi-Pyrénées), NT (Poitou-Charentes)	Modéré
Oiseaux	Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta		Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Languedoc-Roussillon), LC (Poitou-Charentes)	Faible
Oiseaux	Merle noir	Turdus merula	Annexe II/2		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Languedoc-Roussillon), LC (Poitou-Charentes)	Très faible

Groupe	Espèces		Statut de protection		Statut de conservation		Enjeu de patrimonialité
	Nom commun	Nom scientifique	Directive habitat	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	
Oiseaux	Milan noir	Milvus migrans	Annexe I	Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Languedoc-Roussillon), LC (Poitou-Charentes)	Faible
Oiseaux	Milan royal	Milvus milvus	Annexe I	Article 3	VU (Nicheur), VU (Hivernant), NA (De passage)	EN (Languedoc-Roussillon), EN (Limousin), EN (Midi-Pyrénées)	Fort
Oiseaux	Moineau domestique	Passer domesticus		Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Languedoc-Roussillon), NT (Poitou-Charentes)	Faible
Oiseaux	Pic vert	Picus viridis		Article 3	LC (Nicheur)	LC (Languedoc-Roussillon), LC (Poitou-Charentes)	Faible
Oiseaux	Pie bavarde	Pica pica	Annexe II/2		LC (Nicheur)	LC (Languedoc-Roussillon), LC (Poitou-Charentes)	Très faible
Oiseaux	Pigeon ramier	Columba palumbus	Annexe II/1, Annexe III/1		LC (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)	LC (Languedoc-Roussillon), LC (Poitou-Charentes)	Très faible
Oiseaux	Pouillot véloce	Phylloscopus collybita		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Languedoc-Roussillon), LC (Poitou-Charentes)	Faible
Oiseaux	Roitelet à triple bandeau	Regulus ignicapilla		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Languedoc-Roussillon), LC (Poitou-Charentes)	Faible
Oiseaux	Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos		Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Languedoc-Roussillon), LC (Poitou-Charentes)	Faible
Oiseaux	Rougegorge familier	Erithacus rubecula		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Languedoc-Roussillon), LC (Poitou-Charentes)	Faible
Oiseaux	Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Languedoc-Roussillon), LC (Poitou-Charentes)	Faible
Oiseaux	Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	Annexe II/2		LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Languedoc-Roussillon), LC (Poitou-Charentes)	Très faible
Oiseaux	Verdier d'Europe	Chloris chloris		Article 3	VU (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	NT (Languedoc-Roussillon), NT (Poitou-Charentes)	Modéré*
Invertébrés	Agrion orangé	Platycnemis acutipennis			LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Poitou-Charentes)	Très faible
Invertébrés	Cordulie à corps fin	Oxygastra curtisii	Annexe II, Annexe IV	Article 2	LC	LC (Aquitaine), NT (Limousin), NT (Poitou-Charentes)	Faible
Invertébrés	Cuivré commun	Lycaena phlaeas			LC	LC (Aquitaine), LC (Poitou-Charentes)	Très faible
Invertébrés	Fadet commun	Coenonympha pamphilus			LC	LC (Aquitaine), LC (Poitou-Charentes)	Très faible
Invertébrés	Machaon	Papilio machaon			LC	LC (Aquitaine), LC (Poitou-Charentes)	Très faible

Groupe	Espèces		Statut de protection		Statut de conservation		Enjeu de patrimonialité
	Nom commun	Nom scientifique	Directive habitat	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	
Invertébrés	Mélitée du Plantain	Melitaea cinxia			LC	LC (Aquitaine), LC (Poitou-Charentes)	Très faible
Invertébrés	Myrtil	Maniola jurtina			LC	LC (Aquitaine), LC (Poitou-Charentes)	Très faible
Invertébrés	Piérade de la Rave	Pieris rapae			LC	LC (Aquitaine), LC (Poitou-Charentes)	Très faible
Invertébrés	Procris de l'Oseille	Adscita statice					Très faible
Invertébrés	Tircis	Pararge aegeria			LC	LC (Aquitaine), LC (Poitou-Charentes)	Très faible
Invertébrés	Vulcain	Vanessa atalanta			LC	LC (Aquitaine), LC (Poitou-Charentes)	Très faible
Invertébrés	Sympetrum sp	Sympetrum			LC	LC (Aquitaine)	Très faible
Mammifères	Chevreuril européen	Capreolus capreolus			LC	LC (Poitou-Charentes)	Très faible
Mammifères	Martre des pins	Martes martes	Annexe V		LC	LC (Poitou-Charentes)	Très faible
Reptiles	Couleuvre d'Esculape	Zamenis longissimus	Annexe IV	Article 2	LC	NT (Aquitaine), NT (Midi-Pyrénées), NT (Poitou-Charentes)	Modéré
Reptiles	Couleuvre helvétique	Natrix helvetica helvetica		Article 2		LC (Aquitaine)	Faible
Reptiles	Lézard à deux raies	Lacerta bilineata	Annexe IV	Article 2	LC	LC (Aquitaine), NT (Midi-Pyrénées), LC (Poitou-Charentes)	Faible
Reptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Annexe IV	Article 2	LC	LC (Poitou-Charentes)	Faible

Synthèse

Parmi les 48 espèces citées dans le tableau ci-dessus, 9 espèces à enjeu modéré ou fort ont été recensées sur les sites d'étude avec 8 espèces d'oiseaux et 1 espèce de reptile.

6 DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

Un diagnostic « zones humides » a été réalisé au sein des zones à urbaniser potentielles par un ingénieur écologue pour les approches habitats et pédologique, du 9 au 12 avril 2024, du 15 au 19 avril 2024, et du 8 au 10 mai 2024.

Des sondages complémentaires ont été menés lors du passage de novembre 2024.

6.1 APPROCHE « HABITATS NATURELS »

Dans l'optique des investigations de terrain orientées sur les zones humides, il est intéressant de connaître au préalable les habitats naturels présents sur les sites d'étude. La carte des habitats naturels constitue l'élément de base du diagnostic zones humides. Le tableau ci-dessous présente les habitats naturels au droit des zones à urbaniser potentielles identifiés comme caractéristiques de zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié :

Tableau 7 : Liste des habitats naturels caractéristiques des zones humides recensés au droit des zones à urbaniser potentielles

Intitulé	Code EUNIS
Communautés de grands <i>Carex</i> (magnocariçaies)	D5.21
Forêts galeries méridionales à <i>Alnus</i> et <i>Betula</i>	G1.13
Forêts marécageuses de feuillus ne se trouvant pas sur tourbe acide	G1.4
Forêts riveraines et forêts galeries, avec dominance d' <i>Alnus</i> , <i>Populus</i> ou <i>Salix</i>	G1.1
Fourrés ripicoles	F9.1
Landes humides	F4.1
Landes humides à <i>Molinia caerulea</i>	F4.13
Prairies à <i>Juncus acutiflorus</i>	E3.42
Prairies atlantiques et subatlantiques humides	E3.41
Prairies de fauche hygromésophiles planitiaires médio-européennes	E2.222
Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	E3.4
Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à <i>Salix</i>	F9.2

Ainsi, sur les 84 habitats naturels surfaciques recensés au droit des zones à urbaniser potentielles, 12 d'entre eux sont caractéristiques des zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

6.2 REALISATION DE SONDAGES PEDOLOGIQUES

Dans le cadre de cette étude, des sondages ont été réalisés à intervalles réguliers au sein des zones à urbaniser potentielles, pour déceler la présence éventuelle de traces d'hydromorphie dans le sol. Un minimum d'un sondage par entité d'habitat naturel concerné par l'approche pédologique du diagnostic zones humides est réalisé en tenant compte de la topographie ainsi que de la présence d'espèces hygrophiles.

A noter que certaines parcelles n'ont pas pu faire l'objet de sondages car elles étaient inaccessibles. Les sondages complémentaires réalisés en novembre 2024 sont notés avec une apostrophe.

Le tableau suivant présente les conclusions de chaque sondage pédologique réalisé.

Point de sondage	Coordonnées X	Coordonnées y	Observations	Profondeur prospectée et cause d'arrêt	Verdict du critère pédologique et (classe GEPPA)
S1	444748.519	6427725.287	Traces d'hydromorphie rédoxiques dès 30cm, Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S2	444732.305	6427645.805	Traces d'hydromorphie rédoxiques dès 30cm, Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S3	444903.876	6427490.819	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	40 cm, refus de tarière, cailloux	Sondage négatif
S4	444923.121	6427549.836	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, cailloux	Sondage négatif
S5	445629.991	6427609.965	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	30 cm, refus de tarière, remblais	Sondage négatif
S6	445815.286	6428710.002	Aucune trace d'hydromorphie Sol humide	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S7	445804.916	6428641.728	Aucune trace d'hydromorphie Sol humide	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S8	445774.353	6428626.413	Traces d'hydromorphie rédoxiques dès 30cm, Sol humide à engorgé dès 60cm	80 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S9	445544.46	6428981.401	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives dès 40cm, Sol humide à engorgé dès 40cm	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S10	445590.468	6429046.106	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives dès 30cm, Sol engorgé dès 0cm	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S11	444798.002	6433169.682	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	40 cm, refus de tarière, graviers	Sondage négatif
S12	444836.296	6433204.572	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	40 cm, refus de tarière, graviers	Sondage négatif
S13	444932.292	6433073.914	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, cailloux	Sondage négatif
S14	446899.766	6433817.482	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 30 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais.	80 cm, compact	Sondage négatif
S15	446954.512	6433834.263	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 30 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais.	80 cm, compact	Sondage négatif
S16	446989.398	6433880.865	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 20 cm et se prolongeant en profondeur. Sol engorgé. Présence d'eau	70 cm, eau	Sondage positif
S17	446930.226	6433902.724	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 40 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais.	50 cm, racines	Sondage négatif
S18	446387.447	6434436.598	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S19	444537.786	6437673.98	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol engorgé. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S20	448621.876	6437403.599	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S21	448568.332	6437437.11	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S22	448575.465	6437465.277	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, cailloux	Sondage négatif
S23	448628.918	6437511.469	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	60 cm, refus de tarière, cailloux	Sondage négatif
S24	448661.564	6437308.29	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	55 cm, refus de tarière, cailloux	Sondage négatif
S25	452969.721	6439979.489	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	35 cm, refus de tarière, remblais	Sondage négatif

Point de sondage	Coordonnées X	Coordonnées y	Observations	Profondeur prospectée et cause d'arrêt	Verdict du critère pédologique et (classe GEPPA)
S26	452967.364	6439876.544	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais à humide	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S27	452889.108	6439708.814	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S27	452880.371	6439887.672	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S28	452877.393	6439800.869	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	65 cm, refus de tarière, cailloux	Sondage négatif
S29	452909.269	6440075.148	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	35 cm, refus de tarière, remblais	Sondage négatif
S30	453346.616	6440109.574	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, cailloux	Sondage négatif
S31	449851.151	6441075.258	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	20 cm, refus de tarière, remblais	Sondage négatif
S32	449828.152	6440983.704	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S33	449830.338	6440926.371	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S33	449513.791	6443390.848	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S34	449561.373	6443423.72	Traces d'hydromorphie significatives (g > 5%) à partir de 30 cm. Sol frais à engorgé	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S35	449061.918	6443372.626	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S36	448943.917	6443496.551	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol engorgé dès 20cm. Pas d'eau	45 cm, eau	Sondage positif
S37	448910.203	6443524.146	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide. Pas d'eau	80 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S38	448848.811	6443570.756	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide à engorgé. Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S39	448813.201	6443561.191	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 15 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide à engorgé. Pas d'eau	75 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S40	448818.716	6443481.271	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide à engorgé. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S41	448984.274	6443485.138	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S42	447542.299	6445532.246	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à engorgé. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif

Point de sondage	Coordonnées X	Coordonnées y	Observations	Profondeur prospectée et cause d'arrêt	Verdict du critère pédologique et (classe GEPPA)
S43	447637.631	6445604.29	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à engorgé. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S44	447634.954	6445567.495	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à engorgé. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S45	447690.374	6445454.089	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à engorgé. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S46	447781.378	6445398.26	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à engorgé. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S47	447635.678	6447246.12	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S48	447539.508	6447317.501	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S49	451143.033	6448333.323	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S50	451057.883	6448357.967	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S52	451086.318	6447464.724	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S53	451133.89	6447459.038	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	45 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S54	451124.723	6447497.53	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais à humide	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S55	452871.756	6446378.701	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S56	452846.066	6446423.851	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S57	452837.95	6446506.87	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide à engorgé Pas d'eau	40 cm, eau	Sondage positif
S58	452869.88	6446525.495	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S59	452802.008	6446482.403	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S60	457619.911	6446270.457	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide à frais	70 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif

Point de sondage	Coordonnées X	Coordonnées y	Observations	Profondeur prospectée et cause d'arrêt	Verdict du critère pédologique et (classe GEPPA)
			Pas d'eau		
S61	456654.601	6445866.844	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S62	456636.746	6445889.551	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	70 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S63	456680.869	6445835.694	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S64	456679.381	6445823.859	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S65	456615.346	6445769.572	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à engorgé Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S66	456537.818	6445764.942	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S67	456517.965	6445740.712	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S68	456477.705	6445760.519	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	45 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S69	456087.435	6445872.98	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S70	456061.557	6445885.889	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	45 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S71	456026.791	6445907.15	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S72	456214.796	6444919.882	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 20 cm. Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S73	455397.993	6444298.217	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, cailloux	Sondage négatif
S74	455346.337	6444190.881	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S75	455210.736	6444350.499	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S76	455216.949	6444462.181	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S77	455197.342	6443448.825	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 20 cm. Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif

Point de sondage	Coordonnées X	Coordonnées y	Observations	Profondeur prospectée et cause d'arrêt	Verdict du critère pédologique et (classe GEPPA)
S78	457938.746	6441691.965	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 40 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	65 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S79	459188.154	6441032.444	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 10 cm. Sol frais	30 cm, refus de tarière, graviers	Sondage négatif
S80	459190.843	6441059.126	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S81	459721.727	6441339.119	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S82	459559.124	6440196.035	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol engorgé Pas d'eau	45 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S83	459592.206	6440073.049	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	35 cm, refus de tarière, graviers	Sondage négatif
S84	459548.975	6440117.068	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol engorgé Pas d'eau	45 cm, refus de tarière, graviers	Sondage positif
S85	458294.789	6439737.126	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	40 cm, refus de tarière, graviers	Sondage négatif
S86	458299.21	6439670.376	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	50 cm, refus de tarière, graviers	Sondage négatif
S87	442900.147	6423514.639	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 45 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	65 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S88	442876.534	6423484.598	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	66 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S89	442787.958	6423411.106	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 15 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide à engorgé Pas d'eau	80 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S90	442917.576	6423235.677	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide Pas d'eau	70 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S91	442951.694	6423307.637	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 20 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide à engorgé Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S92	442976.369	6423294.392	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide à engorgé Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S93	442954.949	6423260.036	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S94	440693.183	6423144.184	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S95	440658.79	6423098.592	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif

Point de sondage	Coordonnées X	Coordonnées y	Observations	Profondeur prospectée et cause d'arrêt	Verdict du critère pédologique et (classe GEPPA)
S96	440656.348	6423077.905	Aucune trace d'hydromorphie, remblais Sol frais	25 cm, refus de tarière, cailloux	Sondage négatif
S97	440625.909	6423053.27	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 10 cm. Sol frais	45 cm, refus de tarière, graviers	Sondage négatif
S98	440409.26	6423637.796	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	70 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S98	440595.887	6423036.733	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol engorgé Pas d'eau	70 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S99	441972.865	6416663.584	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	20 cm, refus de tarière, remblais	Sondage négatif
S100	441911.438	6416680.577	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S101	441935.358	6416709.714	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	45 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S102	441895.668	6416708.799	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	45 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S104	443238.457	6417007.01	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	25 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S105	442402.309	6417324.731	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S106	442425.449	6417329.334	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	65 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S108	442357.069	6417699.005	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	45 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S109	440238.757	6418625.172	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S110	440568.926	6418889.236	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S111	439611.37	6419147.92	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S112	440714.727	6453671.388	Podzosol, nappe non observée Sol humide	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S113	440796.807	6453658.62	Podzosol, nappe non observée Sol humide à engorgé dès 60 cm	70 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S115	440980.019	6453712.436	Podzosol, nappe non observée Sol humide à engorgé dès 40 cm	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S116	441028.45	6453734.201	Podzosol, nappe non observée Sol engorgé dès 0 cm	50 cm, eau	Sondage positif
S117	441101.712	6453696.795	Podzosol, nappe non observée Sol humide à engorgé dès 60 cm	70 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S118	441157.506	6453649.892	Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais, remanié.	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif

Point de sondage	Coordonnées X	Coordonnées y	Observations	Profondeur prospectée et cause d'arrêt	Verdict du critère pédologique et (classe GEPPA)
S119	441385.7	6448967.51	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide à engorgé Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S120	440106.807	6446975.369	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide à engorgé Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S121	440137.974	6446963.504	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide à engorgé Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S122	440014.207	6446836.85	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide à engorgé Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S123	440007.51	6446744.645	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide à engorgé Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S124	442925.588	6446813.108	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	25 cm, refus de tarière, remblais	Sondage négatif
S125	442970.1	6446801.928	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S126	442977.224	6446816.083	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 15 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S127	443024.933	6446798.435	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 15 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	80 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S129	443062.794	6441942.473	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	70 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S130	443085.106	6441940.661	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	73 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S131	443028.548	6441766.257	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	80 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S132	443030.644	6441744.494	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	80 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S133	443071.199	6441741.594	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S134	441920.416	6441941.906	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif

Point de sondage	Coordonnées X	Coordonnées y	Observations	Profondeur prospectée et cause d'arrêt	Verdict du critère pédologique et (classe GEPPA)
S135	441871.78	6441968.492	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S136	441840.998	6441973.217	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide à engorgé Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S137	441795.713	6441977.989	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide à engorgé Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S138	441771.471	6442100.272	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 20 cm et se prolongeant en profondeur. Sol engorgé dès 20 cm. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S139	441554.785	6442100.388	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S140	455170.396	6443284.941	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S141	455107.925	6443293.294	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	65 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S142	454974.481	6443382.141	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 50 cm. Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S143	454791.64	6443189.619	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 50 cm. Sol frais	70 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S144	454743.272	6443465.402	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S145	454891.357	6443498.126	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S146	454995.368	6443530.147	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S147	455073.497	6443511.283	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S148	454857.232	6443623.738	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S149	454630.515	6441906.971	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	45 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S150	454643.306	6441945.479	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S151	454727.283	6442002.408	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S152	454679.184	6442029.76	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S153	454645.132	6442027.659	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S154	454286.769	6442131.296	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 45 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais	80 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif

Point de sondage	Coordonnées X	Coordonnées y	Observations	Profondeur prospectée et cause d'arrêt	Verdict du critère pédologique et (classe GEPPA)
			Pas d'eau		
S155	460011.332	6448106.276	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S156	459998.305	6448174.578	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	65 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S157	460007.56	6448200.117	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 20 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S158	461475.095	6445023.504	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol engorgé dès 30cm. Pas d'eau	70 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S159	461457.238	6444999.516	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol engorgé dès 20cm. Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S160	461218.577	6444446.515	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide à engorgé Pas d'eau	65 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S161	461222.911	6444536.71	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 15 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide à engorgé Pas d'eau	80 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S162	461253.788	6444559.197	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide à engorgé Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S163	458432.018	6439643.095	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S164	458429.799	6439614.394	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S165	460823.179	6437714.372	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	70 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S166	463512.735	6435786.267	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S167	463570.607	6435837.417	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S168	465138.126	6437044.076	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 20 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	45 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif

Point de sondage	Coordonnées X	Coordonnées y	Observations	Profondeur prospectée et cause d'arrêt	Verdict du critère pédologique et (classe GEPPA)
S169	465133.992	6437089.134	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	45 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S170	465160.696	6437123.803	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol sec. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S171	465194.192	6437116.981	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	45 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S172	465257.7	6437115.472	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol sec. Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S173	465376.156	6437194.916	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S174	465358.602	6437206.248	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S175	466338.158	6439356.66	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S176	466356.2	6439196.937	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S177	464523.186	6441052.295	Traces d'hydromorphie significatives (g > 5%) à partir de 50 cm. Sol frais	80 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S178	464227.659	6441186.092	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S179	464304.835	6441209.394	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S180	464379.384	6441190.452	Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais	40 cm, refus de tarière, graviers	Sondage négatif
S181	464476.576	6441180.432	Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais	30 cm, refus de tarière, graviers	Sondage négatif
S182	464484.722	6441212.355	Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais	50 cm, refus de tarière, graviers	Sondage négatif
S183	464213.277	6440090.202	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	45 cm, refus de tarière, graviers	Sondage négatif
S184	464212.184	6440186.05	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	40 cm, refus de tarière, graviers	Sondage négatif
S185	464189.152	6440183.589	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	25 cm, refus de tarière, graviers	Sondage négatif
S186	463925.164	6439940.868	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	40 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif

Point de sondage	Coordonnées X	Coordonnées y	Observations	Profondeur prospectée et cause d'arrêt	Verdict du critère pédologique et (classe GEPPA)
S187	463865.64	6439214.354	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	45 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S188	462638.931	6439401.338	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S189	462529.237	6439606.924	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	45 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S190	462545.454	6439697.11	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 20 cm. Sol frais	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S190	445173.112	6421560.535	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 20 cm. Sol frais	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S191	445231.178	6421599.737	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S192	445269.499	6421633.743	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S193	445316.795	6421606.799	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S194	445355.801	6421642.112	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 20 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	70 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S195	445379.119	6421519.881	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S196	445434.113	6421454.828	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 20 cm. Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S197	443735.298	6419212.103	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 20 cm. Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S198	440330.904	6421297.233	Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais	70 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S199	440268.935	6421330.385	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 20 cm. Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S200	440257.576	6421500.054	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 20 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S201	440250.731	6421523.684	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 20 cm et se prolongeant en profondeur. Sol sec. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S202	440208.287	6421507.221	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 20 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif

Point de sondage	Coordonnées X	Coordonnées y	Observations	Profondeur prospectée et cause d'arrêt	Verdict du critère pédologique et (classe GEPPA)
S203	440222.526	6421480.726	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 20 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S204	440232.317	6421444.3	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S205	440443.433	6418754.053	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S206	440492.986	6418819.021	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 10 cm. Sol frais	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S207	440357.507	6418913.709	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S207	442302.498	6417638.451	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S208	440329.872	6418854.273	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S209	440329.656	6418742.67	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S210	439646.262	6419013.395	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S211	439729.627	6418993.796	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 20 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S212	437303.192	6423128.403	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S213	437305.219	6423090.187	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S214	438150.693	6423904.484	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S215	438207.767	6423778.245	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S216	438092.968	6424086.667	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 20 cm. Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S218	438028.66	6423957.97	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S219	438014.726	6423881.991	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais.	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif

Point de sondage	Coordonnées X	Coordonnées y	Observations	Profondeur prospectée et cause d'arrêt	Verdict du critère pédologique et (classe GEPPA)
			Pas d'eau		
S220	438068.753	6423919.932	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S221	440219.972	6425749.492	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S222	440890.936	6425629.06	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S223	440874.225	6425721.355	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S224	438642.962	6427153.783	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 20 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S225	438677.326	6427217.595	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S226	438464.855	6426980.614	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S227	438492.883	6426857.71	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S228	438496.223	6426654.914	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	70 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S229	438446.475	6426556.063	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S231	436233.099	6425542.493	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S232	436376.133	6425515.651	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S233	436557.237	6425611.487	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S234	436532.981	6425419.108	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif

Point de sondage	Coordonnées X	Coordonnées y	Observations	Profondeur prospectée et cause d'arrêt	Verdict du critère pédologique et (classe GEPPA)
S235	436582.49	6425404.766	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S236	436668.822	6425300.613	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	65 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S237	436728.61	6425361.23	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S238	436832.263	6425345.067	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S239	436754.089	6425202.85	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S240	436669.368	6425096.596	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S241	436627.017	6425029.685	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S242	436474.936	6425130.719	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S243	436340.577	6425233.898	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S244	436232.259	6425406.903	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S245	459522.593	6439500.331	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 10 cm. Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S246	459583.064	6439504.439	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S246	459749.409	6439628.266	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S247	459720.662	6439534.927	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S248	459859.428	6439529.249	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S249	459892.789	6439516.117	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 20 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif

Point de sondage	Coordonnées X	Coordonnées y	Observations	Profondeur prospectée et cause d'arrêt	Verdict du critère pédologique et (classe GEPPA)
S250	459798.03	6439448.331	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S252	460254.84	6439632.765	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 20 cm. Sol frais	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S253	460334.197	6439668.717	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 20 cm. Sol frais	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S254	460454.556	6439578.05	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 20 cm. Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S255	461127.62	6439562.263	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S256	461162.681	6439672.507	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 20 cm. Sol frais	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S257	461274.279	6439739.354	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S258	461135.471	6439838.383	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, graviers	Sondage positif
S259	461057.858	6439829.14	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, graviers	Sondage positif
S260	461010.128	6439836.421	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 20 cm. Sol frais	50 cm, refus de tarière, graviers	Sondage négatif
S261	460971.449	6439826.905	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 20 cm. Sol frais	50 cm, refus de tarière, graviers	Sondage négatif
S262	461084.296	6440285.157	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 20 cm. Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S263	461023.419	6440298.946	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S264	460989.688	6440293.018	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S265	462742.481	6439555.101	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 30 cm. Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S266	463089.727	6439169.631	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 20 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	65 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S267	462988.113	6439043.798	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 15 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S268	462996.394	6438940.451	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	80 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S269	461866.793	6439440.651	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 35 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	80 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif

Point de sondage	Coordonnées X	Coordonnées y	Observations	Profondeur prospectée et cause d'arrêt	Verdict du critère pédologique et (classe GEPPA)
S270	461869.261	6439397.619	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 20 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	70 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S271	462002.581	6439369.319	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	45 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S272	462427.355	6439422.647	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	45 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S273	462439.291	6439351.28	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S274	462381.939	6439358.585	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S275	462298.568	6439386.447	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	55 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S276	462271.469	6439477.733	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais. Pas d'eau	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S277	462323.79	6439538.863	Traces d'hydromorphie non significatives (g < 5%) à partir de 20 cm. Sol frais	50 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S01'	461448,566	6444409,269	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 20 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide.	100 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S02'	461406,593	6444411,281	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et s'intensifiant en profondeur. Sol frais.	80 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S03'	461475,527	6444466,128	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et s'intensifiant en profondeur. Sol frais à humide.	65 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S04'	461433,345	6444503,382	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et s'intensifiant en profondeur. Sol frais.	80 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S05'	461536,463	6444447,384	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et s'intensifiant en profondeur. Sol frais.	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S06'	461504,396	6444543,008	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 24 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide.	96 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S07'	461579,642	6444475,358	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide à saturer.	83 cm, refus de tarière, eau	Sondage positif
S08'	461544,591	6444540,501	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 0 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais.	80 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S09'	461263,665	6444416,609	Aucune trace d'hydromorphie, présence de remblais Sol frais	30 cm, refus de tarière, cailloux	Sondage négatif
S10'	461279,096	6444587,083	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 20 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide.	80 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S11'	460764,936	6437681,825	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 15 cm et se prolongeant en profondeur. Sol humide.	67 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif

Point de sondage	Coordonnées X	Coordonnées y	Observations	Profondeur prospectée et cause d'arrêt	Verdict du critère pédologique et (classe GEPPA)
S12'	448875,264	6443407,401	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 35 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais.	75 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S13'	448885,378	6443499,328	Traces d'hydromorphie rédoxiques non significatives (g < 5%) à partir de 0 cm. Sol frais.	80 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S14'	448912,764	6443551,629	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 15 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais.	80 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S15'	455342,057	6444266,975	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 40 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais.	83 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S16'	455360,222	6444244,723	Remblais. Sol frais.	30 cm, refus tarière, cailloux	Sondage négatif
S17'	455376,116	6444249,945	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	39 cm, refus de tarière, cailloux	Sondage négatif
S18'	454372,214	6442197,009	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 23 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais.	80 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S19'	454285,027	6442250,221	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 24 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais.	75 cm, refus de tarière, compact	Sondage positif
S20'	454258,312	6442109,780	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 40 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais.	70 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S21'	457950,980	6441734,798	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 30 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais.	50 cm, refus de tarière, cailloux	Sondage négatif
S22'	462644,095	6439374,900	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 30 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais.	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S23'	462602,448	6439340,524	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 10 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais à humide.	70 cm, refus de tarière, cailloux	Sondage positif
S24'	446386,678	6428535,660	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	79 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S25'	446135,097	6427529,907	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	75 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S26'	446101,502	6427548,735	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	70 cm, refus de tarière, roche	Sondage négatif
S27'	446162,738	6427528,480	Traces d'hydromorphie rédoxiques significatives (g > 5%) à partir de 40 cm et se prolongeant en profondeur. Sol frais.	70 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S28'	440297,857	6421302,324	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S29'	440292,789	6421288,883	Aucune trace d'hydromorphie Sol frais	70 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif
S30'	440337,298	6421345,951	Traces d'hydromorphie rédoxiques non significatives (g < 5%) à partir de 0 cm. Sol frais.	60 cm, refus de tarière, compact	Sondage négatif

Tableau 8 : Résultats des sondages pédologiques de la présente étude

6.3 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

Synthèse

En conclusion, 12 habitats naturels caractéristiques des zones humides ont été identifiés au droit des zones à urbaniser potentielles. Les zones humides sur le critère habitat présentent ainsi une surface totale de 12,7 ha.

De plus, l'approche pédologique a permis de mettre en évidence 162 sondages positifs. Les zones humides pédologiques présentent ainsi une surface totale de 141ha.

Les zones humides cartographiées, par zone à urbaniser potentielle, sont présentées dans le chapitre 7.



SOLER IDE Toulouse
Bureau d'études et de conseils en Environnement
4, rue Jules Védrières – BP 94204
31031 TOULOUSE Cedex 04
Tél : 05 62 16 72 72

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA CALI

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE
DES ZONES A URBANISER POTENTIELLES DU PLUI DE LA CALI

Communauté d'Agglomération du Libournais (33)

Novembre 2024

Réf : 115106 ID TOU 01 a



SOMMAIRE

7	PRESENTATION DETAILLEE DES ZONES A URBANISER POTENTIELLES : HABITATS, FAUNE, FLORE, ET ZONES HUMIDES.....	17
8	SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX	274
9	ANNEXES.....	325

N° Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	Version	Vérifié par
115106	SI TOU	Diagnostic écologique et diagnostic zone humide des zones à urbaniser potentielles du PLUi de la CALI	Thomas SERIN/Alexis FARGIER/Elodie GERBER	28/11/24	V1	Quentin BEAUTES Bertille BARRIERE

115106	SOLER IDE Toulouse	Diagnostic écologique et diagnostic zone humide des zones à urbaniser potentielles du PLUi de la CALI	Thomas SERIN/ Alexis FARGIER/ Elodie GERBER	28/11/24	V1
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Cartographie des habitats de la ZAU 33001_1.....	18
Figure 2 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33001_1.....	18
Figure 3 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33001_1.....	19
Figure 4 : Cartographie des habitats de la ZAU 33001_2.....	20
Figure 5 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33001_2.....	20
Figure 6 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33001_2.....	21
Figure 7 : Cartographie des habitats de la ZAU 33015_1.....	22
Figure 8 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33015_1.....	22
Figure 9 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33015_1.....	23
Figure 10 : Cartographie des habitats de la ZAU 33015_2.....	24
Figure 11 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33015_2.....	24
Figure 12 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33015_2.....	25
Figure 13 : Cartographie des habitats de la ZAU 33034_1.....	26
Figure 14 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33034_1.....	26
Figure 15 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33034_1.....	27
Figure 16 : Cartographie des habitats de la ZAU 33034_2.....	28
Figure 17 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33034_2.....	28
Figure 18 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33034_2.....	29
Figure 19 : Cartographie des habitats de la ZAU 33034_3.....	30
Figure 20 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33034_3.....	30
Figure 21 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33034_3.....	31
Figure 22 : Cartographie des habitats de la ZAU 33052_1.....	32
Figure 23 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33052_1.....	32
Figure 24 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33052_1.....	33
Figure 25 : Cartographie des habitats de la ZAU 33079_1.....	34
Figure 26 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33079_1.....	34
Figure 27 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33079_1.....	35
Figure 28 : Cartographie des habitats de la ZAU 33079_2.....	36
Figure 29 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33079_2.....	36
Figure 30 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33079_2.....	37
Figure 31 : Cartographie des habitats de la ZAU 33079_3.....	38
Figure 32 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33079_3.....	38
Figure 33 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33079_3.....	39
Figure 34 : Cartographie des habitats de la ZAU 33079_4.....	40
Figure 35 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33079_4.....	40

Figure 36 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33079_4.....	41
Figure 37 : Cartographie des habitats de la ZAU 33088_1.....	42
Figure 38 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33088_1.....	42
Figure 39 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33088_1.....	43
Figure 40 : Cartographie des habitats de la ZAU 33088_2.....	44
Figure 41 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33088_2.....	44
Figure 42 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33088_2.....	45
Figure 43 : Cartographie des habitats de la ZAU 33088_3.....	46
Figure 44 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33088_3.....	46
Figure 45 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33088_3.....	47
Figure 46 : Cartographie des habitats de la ZAU 33088_4.....	48
Figure 47 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33088_4.....	48
Figure 48 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33088_4.....	49
Figure 49 : Cartographie des habitats de la ZAU 33088_5.....	50
Figure 50 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33088_5.....	50
Figure 51 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33088_5.....	51
Figure 52 : Cartographie des habitats de la ZAU 33088_6.....	52
Figure 53 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33088_6.....	52
Figure 54 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33088_6.....	53
Figure 55 : Cartographie des habitats de la ZAU 33088_7.....	54
Figure 56 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33088_7.....	54
Figure 57 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33088_7.....	55
Figure 58 : Cartographie des habitats de la ZAU 33138_1.....	56
Figure 59 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33138_1.....	56
Figure 60 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33138_1.....	57
Figure 61 : Cartographie des habitats de la ZAU 33138_2.....	58
Figure 62 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33138_2.....	58
Figure 63 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33138_2.....	59
Figure 64 : Cartographie des habitats de la ZAU 33138_3.....	60
Figure 65 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33138_3.....	60
Figure 66 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33138_3.....	61
Figure 67 : Cartographie des habitats de la ZAU 33138_4.....	62
Figure 68 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33138_4.....	62
Figure 69 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33138_4.....	63
Figure 70 : Cartographie des habitats de la ZAU 33138_5.....	64
Figure 71 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33138_5.....	64
Figure 72 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33138_5.....	65

Figure 73 : Cartographie des habitats de la ZAU 33138_6.....	66
Figure 74 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33138_6.....	66
Figure 75 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33138_6.....	67
Figure 76 : Cartographie des habitats de la ZAU 33138_7.....	68
Figure 77 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33138_7.....	68
Figure 78 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33138_7.....	69
Figure 79 : Cartographie des habitats de la ZAU 33138_8.....	70
Figure 80 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33138_8.....	70
Figure 81 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33138_8.....	71
Figure 82 : Cartographie des habitats de la ZAU 33147_1.....	72
Figure 83 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33147_1.....	72
Figure 84 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33147_1.....	73
Figure 85 : Cartographie des habitats de la ZAU 33154_1.....	74
Figure 86 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33154_1.....	74
Figure 87 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33154_1.....	75
Figure 88 : Cartographie des habitats de la ZAU 33154_2.....	76
Figure 89 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33154_2.....	76
Figure 90 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33154_2.....	77
Figure 91 : Cartographie des habitats de la ZAU 33157_1.....	78
Figure 92 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33157_1.....	78
Figure 93 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33157_1.....	79
Figure 94 : Cartographie des habitats de la ZAU 33157_2.....	80
Figure 95 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33157_2.....	80
Figure 96 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33157_2.....	81
Figure 97 : Cartographie des habitats de la ZAU 33157_3.....	82
Figure 98 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33157_3.....	82
Figure 99 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33157_3.....	83
Figure 100 : Cartographie des habitats de la ZAU 33166_1.....	84
Figure 101 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33166_1.....	84
Figure 102 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33166_1.....	85
Figure 103 : Cartographie des habitats de la ZAU 33166_2.....	86
Figure 104 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33166_2.....	86
Figure 105 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33166_2.....	87
Figure 106 : Cartographie des habitats de la ZAU 33166_3.....	88
Figure 107 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33166_3.....	88
Figure 108 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33166_3.....	89
Figure 109 : Cartographie des habitats de la ZAU 33185_1.....	90

Figure 110 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33185_1.....	90
Figure 111 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33185_1.....	91
Figure 112 : Cartographie des habitats de la ZAU 33185_2	92
Figure 113 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33185_2.....	92
Figure 114 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33185_2.....	93
Figure 115 : Cartographie des habitats de la ZAU 33185_3	94
Figure 116 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33185_3.....	94
Figure 117 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33185_3.....	95
Figure 118 : Cartographie des habitats de la ZAU 33185_4	96
Figure 119 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33185_4.....	96
Figure 120 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33185_4.....	97
Figure 121 : Cartographie des habitats de la ZAU 33191_1	98
Figure 122 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33191_1.....	98
Figure 123 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33191_1.....	99
Figure 124 : Cartographie des habitats de la ZAU 33191_2	100
Figure 125 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33191_2.....	100
Figure 126 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33191_2.....	101
Figure 127 : Cartographie des habitats de la ZAU 33191_3	102
Figure 128 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33191_3.....	102
Figure 129 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33191_3.....	103
Figure 130 : Cartographie des habitats de la ZAU 33198_1	104
Figure 131 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33198_1.....	104
Figure 132 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33198_1.....	105
Figure 133 : Cartographie des habitats de la ZAU 33198_2	106
Figure 134 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33198_2.....	106
Figure 135 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33198_2.....	107
Figure 136 : Cartographie des habitats de la ZAU 33198_3	108
Figure 137 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33198_3.....	108
Figure 138 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33198_3.....	109
Figure 139 : Cartographie des habitats de la ZAU 33198_4	110
Figure 140 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33198_4.....	110
Figure 141 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33198_4.....	111
Figure 142 : Cartographie des habitats de la ZAU 33218_1	112
Figure 143 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33218_1.....	112
Figure 144 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33218_1.....	113
Figure 145 : Cartographie des habitats de la ZAU 33218_2	114
Figure 146 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33218_2.....	114

Figure 147 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33218_2.....	115
Figure 148 : Cartographie des habitats de la ZAU 33218_3	116
Figure 149 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33218_3.....	116
Figure 150 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33218_3.....	117
Figure 151 : Cartographie des habitats de la ZAU 33222_1	118
Figure 152 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33222_1.....	118
Figure 153 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33222_1.....	119
Figure 154 : Cartographie des habitats de la ZAU 33222_2	120
Figure 155 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33222_2.....	120
Figure 156 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33222_2.....	121
Figure 157 : Cartographie des habitats de la ZAU 33230_1	122
Figure 158 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33230_1.....	122
Figure 159 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33230_1.....	123
Figure 160 : Cartographie des habitats de la ZAU 33230_2	124
Figure 161 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33230_2.....	124
Figure 162 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33230_2.....	125
Figure 163 : Cartographie des habitats de la ZAU 33230_3	126
Figure 164 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33230_3.....	126
Figure 165 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33230_3.....	127
Figure 166 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_1	128
Figure 167 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_1.....	128
Figure 168 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_1.....	129
Figure 169 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_2	130
Figure 170 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_2.....	130
Figure 171 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_2.....	131
Figure 172 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_3	132
Figure 173 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_3.....	132
Figure 174 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_3.....	133
Figure 175 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_4	134
Figure 176 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_4.....	134
Figure 177 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_4.....	135
Figure 178 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_5	136
Figure 179 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_5.....	136
Figure 180 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_5.....	137
Figure 181 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_6	138
Figure 182 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_6.....	138
Figure 183 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_6.....	139

Figure 184 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_7	140
Figure 185 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_7	140
Figure 186 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_7.....	141
Figure 187 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_8	142
Figure 188 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_8.....	142
Figure 189 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_8.....	143
Figure 190 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_9	144
Figure 191 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_9.....	144
Figure 192 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_9.....	145
Figure 193 : Cartographie des habitats de la ZAU 33264_1	146
Figure 194 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33264_1.....	146
Figure 195 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33264_1.....	147
Figure 196 : Cartographie des habitats de la ZAU 33298_1	148
Figure 197 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33298_1.....	148
Figure 198 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33298_1.....	149
Figure 199 : Cartographie des habitats de la ZAU 33298_2	150
Figure 200 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33298_2.....	150
Figure 201 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33298_2.....	151
Figure 202 : Cartographie des habitats de la ZAU 33298_3	152
Figure 203 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33298_3.....	152
Figure 204 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33298_3.....	153
Figure 205 : Cartographie des habitats de la ZAU 33303_1	154
Figure 206 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33303_1.....	154
Figure 207 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33303_1.....	155
Figure 208 : Cartographie des habitats de la ZAU 33303_2	156
Figure 209 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33303_2.....	156
Figure 210 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33303_2.....	157
Figure 211 : Cartographie des habitats de la ZAU 33303_3	158
Figure 212 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33303_3.....	158
Figure 213 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33303_3.....	159
Figure 214 : Cartographie des habitats de la ZAU 33315_1	160
Figure 215 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33315_1.....	160
Figure 216 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33315_1.....	161
Figure 217 : Cartographie des habitats de la ZAU 33315_2	162
Figure 218 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33315_2.....	162
Figure 219 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33315_2.....	163
Figure 220 : Cartographie des habitats de la ZAU 33315_3	164

Figure 221 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33315_3.....	164
Figure 222 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33315_3.....	165
Figure 223 : Cartographie des habitats de la ZAU 33315_4	166
Figure 224 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33315_4.....	166
Figure 225 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33315_4.....	167
Figure 226 : Cartographie des habitats de la ZAU 33315_5	168
Figure 227 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33315_5.....	168
Figure 228 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33315_5.....	169
Figure 229 : Cartographie des habitats de la ZAU 33315_6	170
Figure 230 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33315_6.....	170
Figure 231 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33315_6.....	171
Figure 232 : Cartographie des habitats de la ZAU 33332_1	172
Figure 233 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33332_1.....	172
Figure 234 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33332_1.....	173
Figure 235 : Cartographie des habitats de la ZAU 33332_2	174
Figure 236 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33332_2.....	174
Figure 237 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33332_2.....	175
Figure 238 : Cartographie des habitats de la ZAU 33347_1	176
Figure 239 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33347_1.....	176
Figure 240 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33347_1.....	177
Figure 241 : Cartographie des habitats de la ZAU 33362_1	178
Figure 242 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33362_1.....	178
Figure 243 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33362_1.....	179
Figure 244 : Cartographie des habitats de la ZAU 33373_1	180
Figure 245 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33373_1.....	180
Figure 246 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33373_1.....	181
Figure 247 : Cartographie des habitats de la ZAU 33387_1	182
Figure 248 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33387_1.....	182
Figure 249 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33387_1.....	183
Figure 250 : Cartographie des habitats de la ZAU 33393_1	184
Figure 251 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33393_1.....	184
Figure 252 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33393_1.....	185
Figure 253 : Cartographie des habitats de la ZAU 33393_2	186
Figure 254 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33393_2.....	186
Figure 255 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33393_2.....	187
Figure 256 : Cartographie des habitats de la ZAU 33413_1	188
Figure 257 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33413_1.....	188

Figure 258 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33413_1.....	189
Figure 259 : Cartographie des habitats de la ZAU 33413_2	190
Figure 260 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33413_2.....	190
Figure 261 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33413_2.....	191
Figure 262 : Cartographie des habitats de la ZAU 33413_3	192
Figure 263 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33413_3.....	192
Figure 264 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33413_3.....	193
Figure 265 : Cartographie des habitats de la ZAU 33413_4	194
Figure 266 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33413_4.....	194
Figure 267 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33413_4.....	195
Figure 268 : Cartographie des habitats de la ZAU 33413_5	196
Figure 269 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33413_5.....	196
Figure 270 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33413_5.....	197
Figure 271 : Cartographie des habitats de la ZAU 33445_1	198
Figure 272 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33445_1.....	198
Figure 273 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33445_1.....	199
Figure 274 : Cartographie des habitats de la ZAU 33445_2	200
Figure 275 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33445_2.....	200
Figure 276 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33445_2.....	201
Figure 277 : Cartographie des habitats de la ZAU 33445_3	202
Figure 278 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33445_3.....	202
Figure 279 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33445_3.....	203
Figure 280 : Cartographie des habitats de la ZAU 33447_1	204
Figure 281 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33447_1.....	204
Figure 282 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33447_1.....	205
Figure 283 : Cartographie des habitats de la ZAU 33447_2	206
Figure 284 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33447_2.....	206
Figure 285 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33447_2.....	207
Figure 286 : Cartographie des habitats de la ZAU 33447_3	208
Figure 287 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33447_3.....	208
Figure 288 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33447_3.....	209
Figure 289 : Cartographie des habitats de la ZAU 33447_4	210
Figure 290 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33447_4.....	210
Figure 291 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33447_4.....	211
Figure 292 : Cartographie des habitats de la ZAU 33447_5	212
Figure 293 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33447_5.....	212
Figure 294 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33447_5.....	213

Figure 295 : Cartographie des habitats de la ZAU 33447_6	214
Figure 296 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33447_6	214
Figure 297 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33447_6	215
Figure 298 : Cartographie des habitats de la ZAU 33447_7	216
Figure 299 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33447_7	216
Figure 300 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33447_7	217
Figure 301 : Cartographie des habitats de la ZAU 33450_1	218
Figure 302 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33450_1	218
Figure 303 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33450_1	219
Figure 304 : Cartographie des habitats de la ZAU 33466_1	220
Figure 305 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33466_1	220
Figure 306 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33466_1	221
Figure 307 : Cartographie des habitats de la ZAU 33466_2	222
Figure 308 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33466_2	222
Figure 309 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33466_2	223
Figure 310 : Cartographie des habitats de la ZAU 33466_3	224
Figure 311 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33466_3	224
Figure 312 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33466_3	225
Figure 313 : Cartographie des habitats de la ZAU 33466_4	226
Figure 314 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33466_4	226
Figure 315 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33466_4	227
Figure 316 : Cartographie des habitats de la ZAU 33466_5	228
Figure 317 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33466_5	228
Figure 318 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33466_5	229
Figure 319 : Cartographie des habitats de la ZAU 33472_1	230
Figure 320 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33472_1	230
Figure 321 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33472_1	231
Figure 322 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_1	232
Figure 323 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_1	232
Figure 324 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_1	233
Figure 325 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_2	234
Figure 326 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_2	234
Figure 327 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_2	235
Figure 328 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_3	236
Figure 329 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_3	236
Figure 330 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_3	237
Figure 331 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_4	238

Figure 332 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_4.....	238
Figure 333 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_4.....	239
Figure 334 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_5	240
Figure 335 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_5.....	240
Figure 336 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_5.....	241
Figure 337 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_6	242
Figure 338 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_6.....	242
Figure 339 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_6.....	243
Figure 340 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_7	244
Figure 341 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_7.....	244
Figure 342 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_7.....	245
Figure 343 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_8	246
Figure 344 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_8.....	246
Figure 345 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_8.....	247
Figure 346 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_9	248
Figure 347 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_9.....	248
Figure 348 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_9.....	249
Figure 349 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_10	250
Figure 350 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_10.....	250
Figure 351 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_10	251
Figure 352 : Cartographie des habitats de la ZAU 33509_1	252
Figure 353 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33509_1.....	252
Figure 354 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33509_1.....	253
Figure 355 : Cartographie des habitats de la ZAU 33531_1	254
Figure 356 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33531_1.....	254
Figure 357 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33531_1.....	255
Figure 358 : Cartographie des habitats de la ZAU 33531_2	256
Figure 359 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33531_2.....	256
Figure 360 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33531_2.....	257
Figure 361 : Cartographie des habitats de la ZAU 33532_1	258
Figure 362 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33532_1.....	258
Figure 363 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33532_1.....	259
Figure 364 : Cartographie des habitats de la ZAU 33532_2	260
Figure 365 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33532_2.....	260
Figure 366 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33532_2.....	261
Figure 367 : Cartographie des habitats de la ZAU 33539_1	262
Figure 368 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33539_1.....	262

Figure 369 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33539_1.....	263
Figure 370 : Cartographie des habitats de la ZAU 33539_2	264
Figure 371 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33539_2.....	264
Figure 372 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33539_2.....	265
Figure 373 : Cartographie des habitats de la ZAU 33539_3	266
Figure 374 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33539_3.....	266
Figure 375 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33539_3.....	267
Figure 376 : Cartographie des habitats de la ZAU 33539_4	268
Figure 377 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33539_4.....	268
Figure 378 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33539_4.....	269
Figure 379 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_10	270
Figure 380 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_10.....	270
Figure 381 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_10	271
Figure 382 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_11	272
Figure 383 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_11.....	272
Figure 384 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_11	273
Figure 385 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune d'Abzac	285
Figure 386 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune d'Arveyres.....	286
Figure 387 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Bayas.....	287
Figure 388 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Bonzac	288
Figure 389 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Cadarsac	289
Figure 390 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Camps-sur-l'Isle.....	290
Figure 391 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Coutras	291
Figure 392 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Daignac	292
Figure 393 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune d'Espiet	293
Figure 394 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Génissac.....	294
Figure 395 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Gours	295
Figure 396 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Guîtres	296
Figure 397 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune d'Izon	297
Figure 398 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Lagorce	298
Figure 399 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Lalande-de-Pomerol	299
Figure 400 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Lapouyade	300
Figure 401 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Le Fieu.....	301
Figure 402 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Les Billaux	302
Figure 403 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Les Eglisottes-et-Chalaires	303
Figure 404 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Les Eglisottes-et-Chalaires	304
Figure 405 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Libourne.....	305

Figure 406 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Maransin	306
Figure 407 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Moulon	307
Figure 408 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Nérigean	308
Figure 409 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Porchères.....	309
Figure 410 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Puynormand	310
Figure 411 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Sablons	311
Figure 412 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Saint-Antoine-sur-l'Isle	312
Figure 413 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Saint-Ciers-d'Abzac	313
Figure 414 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Saint-Denis-de-Pile.....	314
Figure 415 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Saint-Germain-du-Puch	315
Figure 416 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Saint-Martin-du-Bois.....	316
Figure 417 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Saint-Médard-de-Guizières	317
Figure 418 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Saint-Quentin-de-Baron	318
Figure 419 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Saint-Sauveur-de-Puynormand	319
Figure 420 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Saint-Seurin-sur-l'Isle	320
Figure 421 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Savignac-de-l'Isle.....	321
Figure 422 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Tizac-de-Curton.....	322
Figure 423 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Tizac-de-Lapouyade	323
Figure 424 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Vayres	324

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des enjeux par thématiques sur le milieu naturel..... 274

7 PRESENTATION DETAILLEE DES ZONES A URBANISER POTENTIELLES : HABITATS, FAUNE, FLORE, ET ZONES HUMIDES

Chaque zone à urbaniser (ZAU) potentielle a fait l'objet d'une fiche détaillée, celles-ci sont présentées

N° DE LA ZONE : 33001_1

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 1 : Cartographie des habitats de la ZAU 33001_1

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

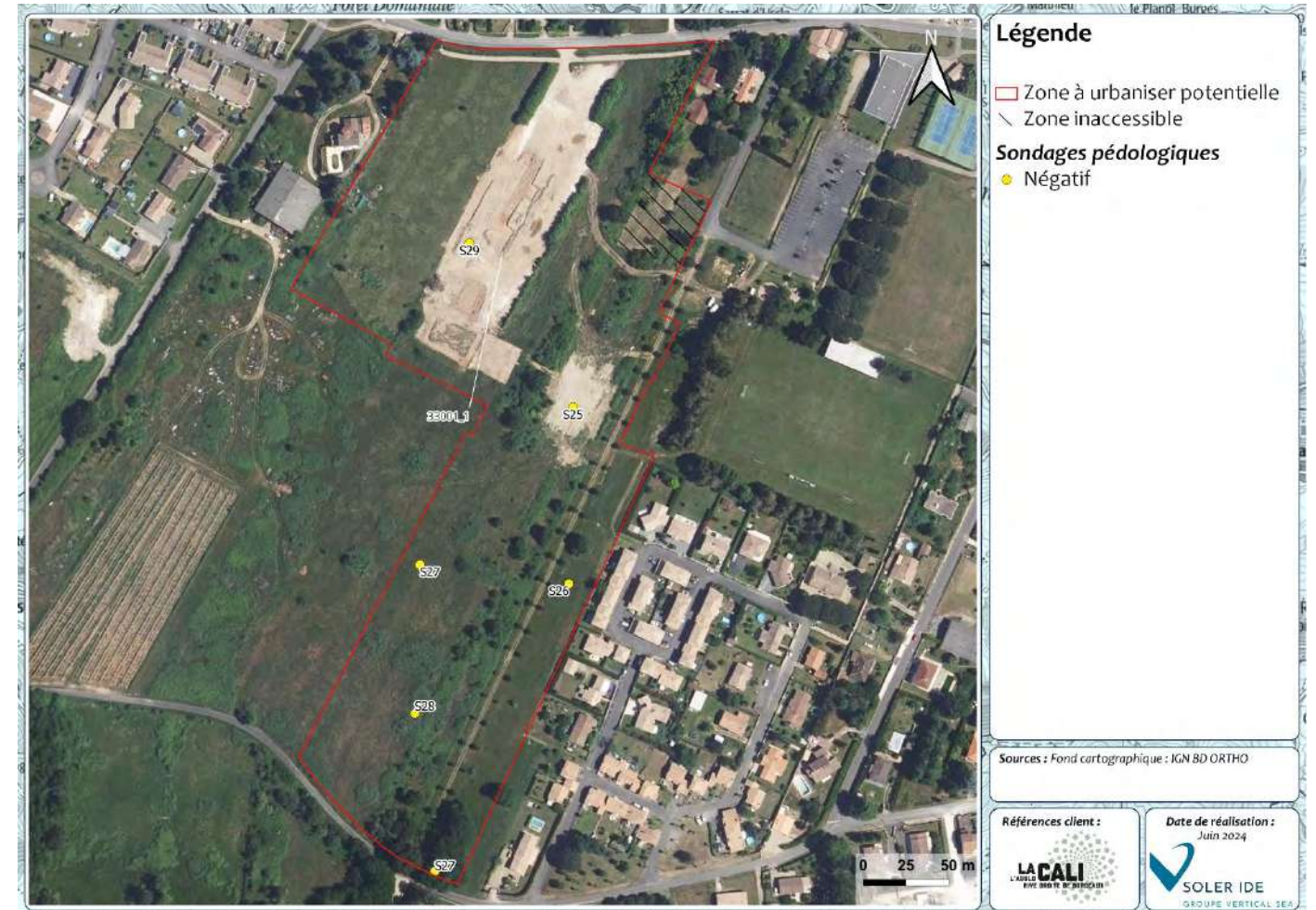


Figure 2 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33001_1

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Les sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

Cette zone est majoritairement occupée par de la friche.

Flore :

Plusieurs espèces protégées ont été recensées à proximité de la ZAU selon l'étude bibliographique. Celles-ci ne sont pas jugées potentielles sur la ZAU. Les espèces recensées sur la ZAU sont communes. Du Laurier noble, du Bambou et du Robinier faux acacia, espèces exotiques envahissantes, se développent sur cette zone.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Les habitats de la ZAU sont favorables principalement aux oiseaux, aux insectes et aux mammifères.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

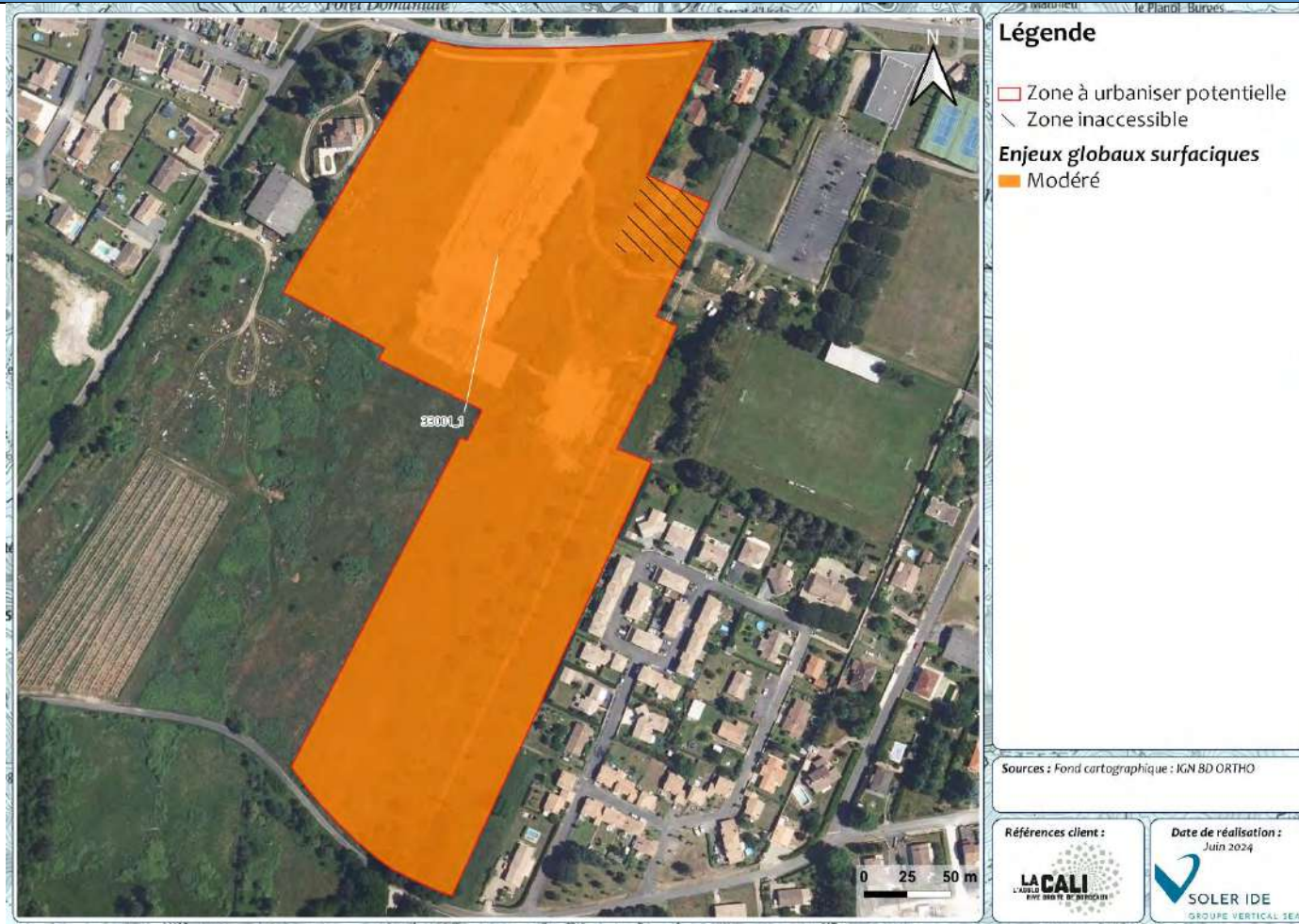


Figure 3 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33001_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friches	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, mammifères, insectes	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33001_2

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 4 : Cartographie des habitats de la ZAU 33001_2

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

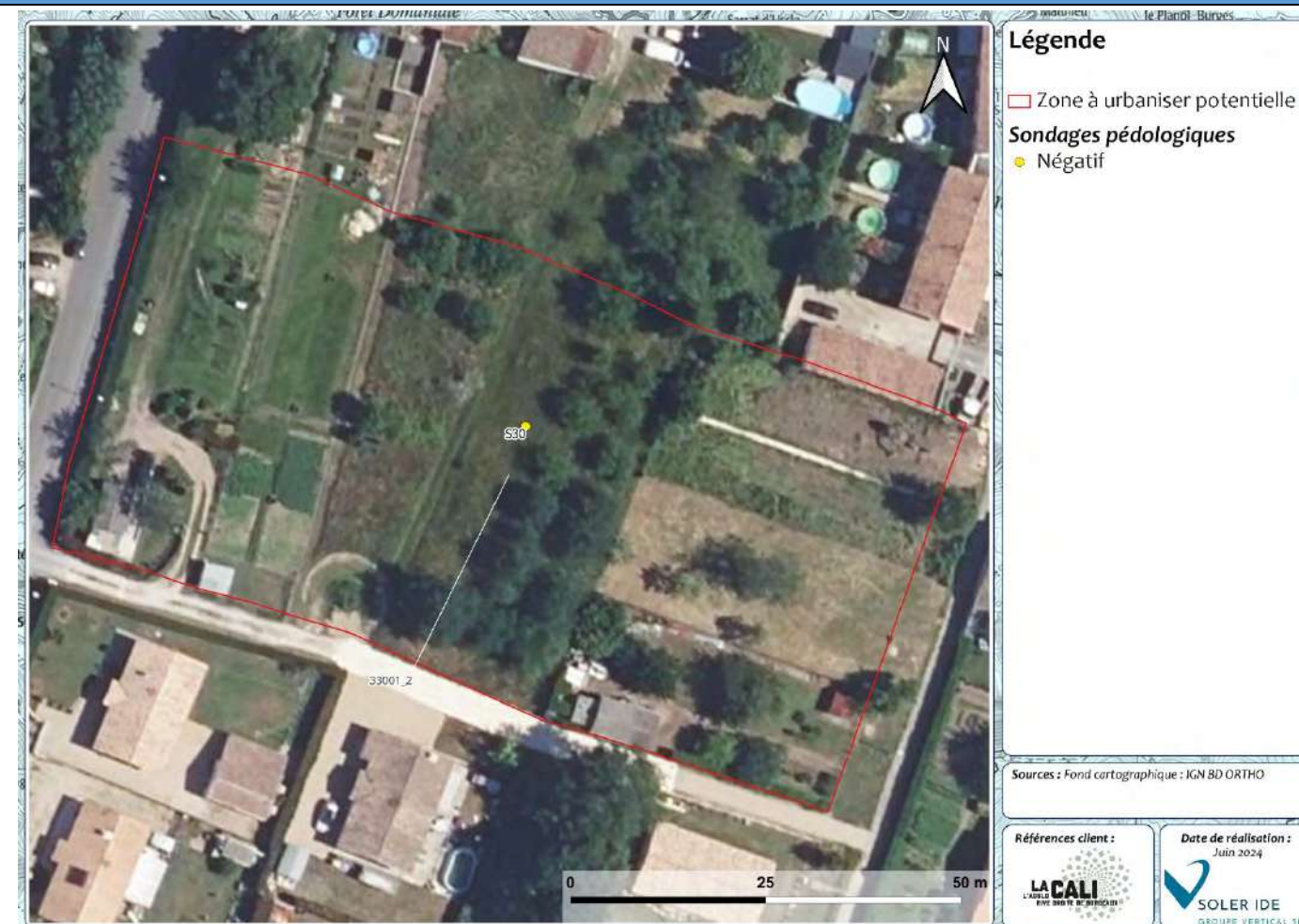


Figure 5 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33001_2

Absence de Zone humide réglementaire

Cette zone est intégralement occupée par des petits jardins inaccessibles.

Flore :

Plusieurs espèces protégées ont été recensées à proximité de la ZAU selon l'étude bibliographique. Celles-ci ne sont pas jugées potentielles sur la ZAU. Les espèces recensées sur la ZAU sont communes. Du Laurier cerise, espèce exotique envahissante, se développe sur cette zone.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Les habitats de la ZAU sont favorables principalement aux oiseaux.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Les sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

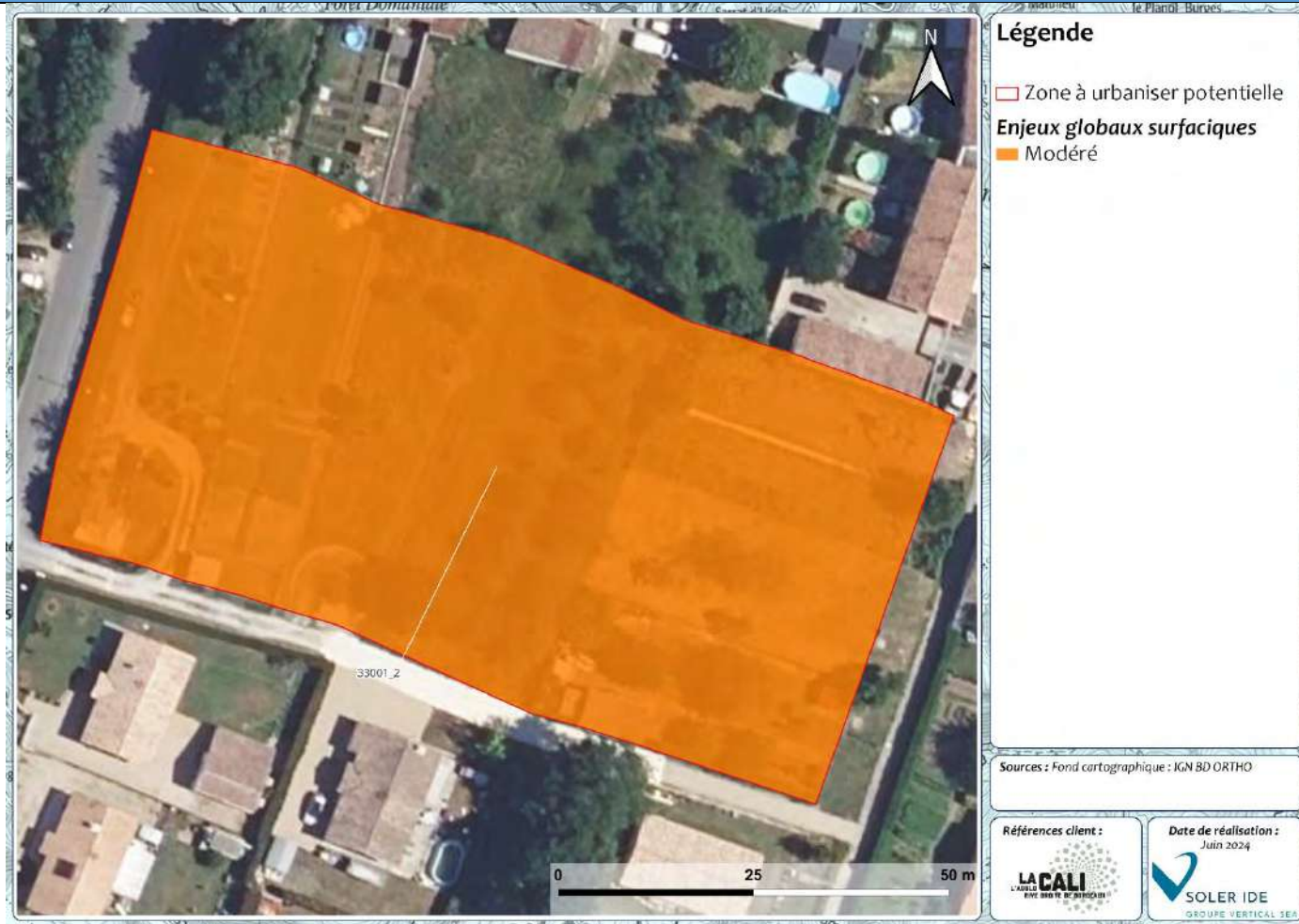


Figure 6 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33001_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Jardins inaccessibles	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Conserver des arbres
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33015_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

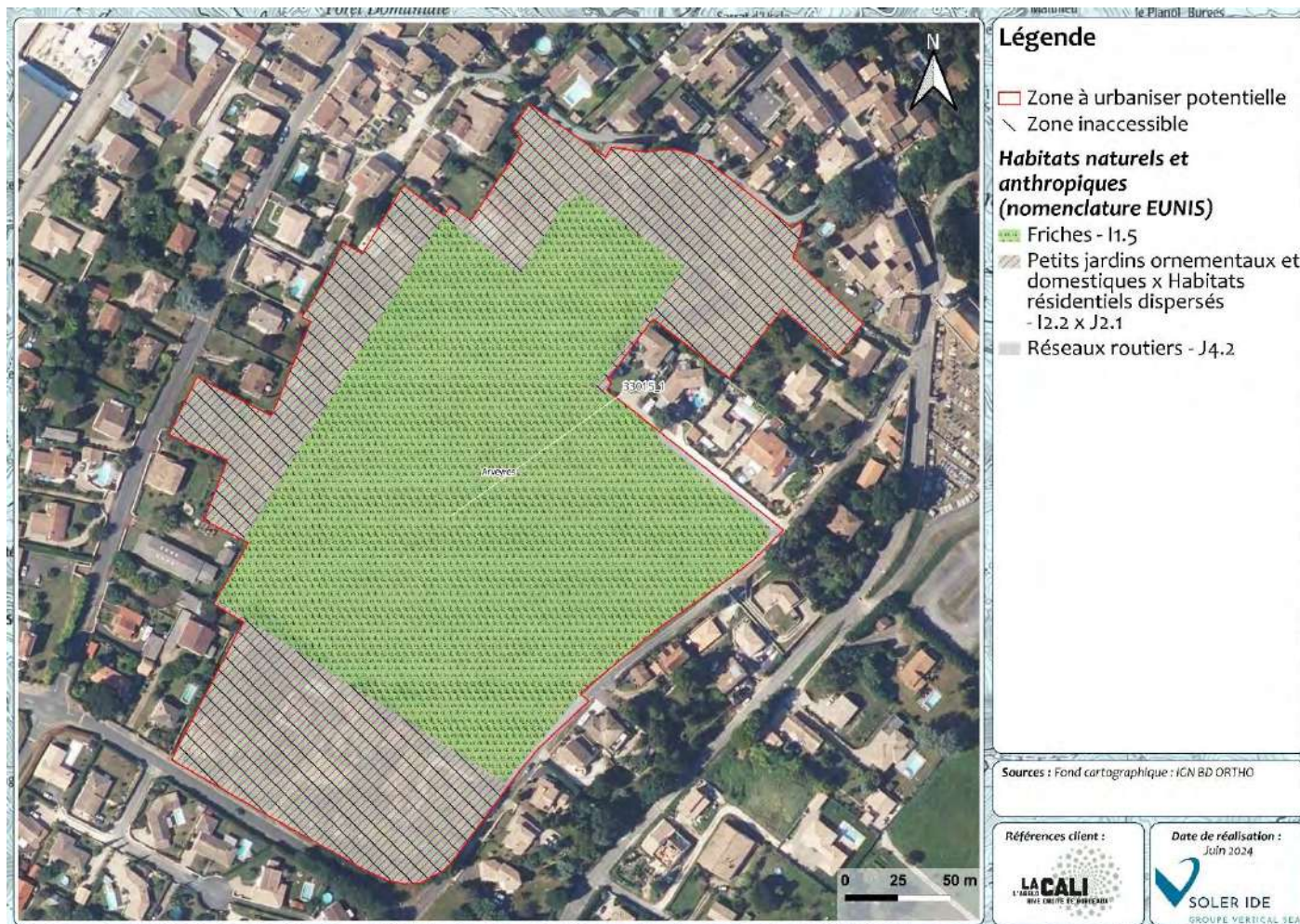


Figure 7 : Cartographie des habitats de la ZAU 33015_1

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

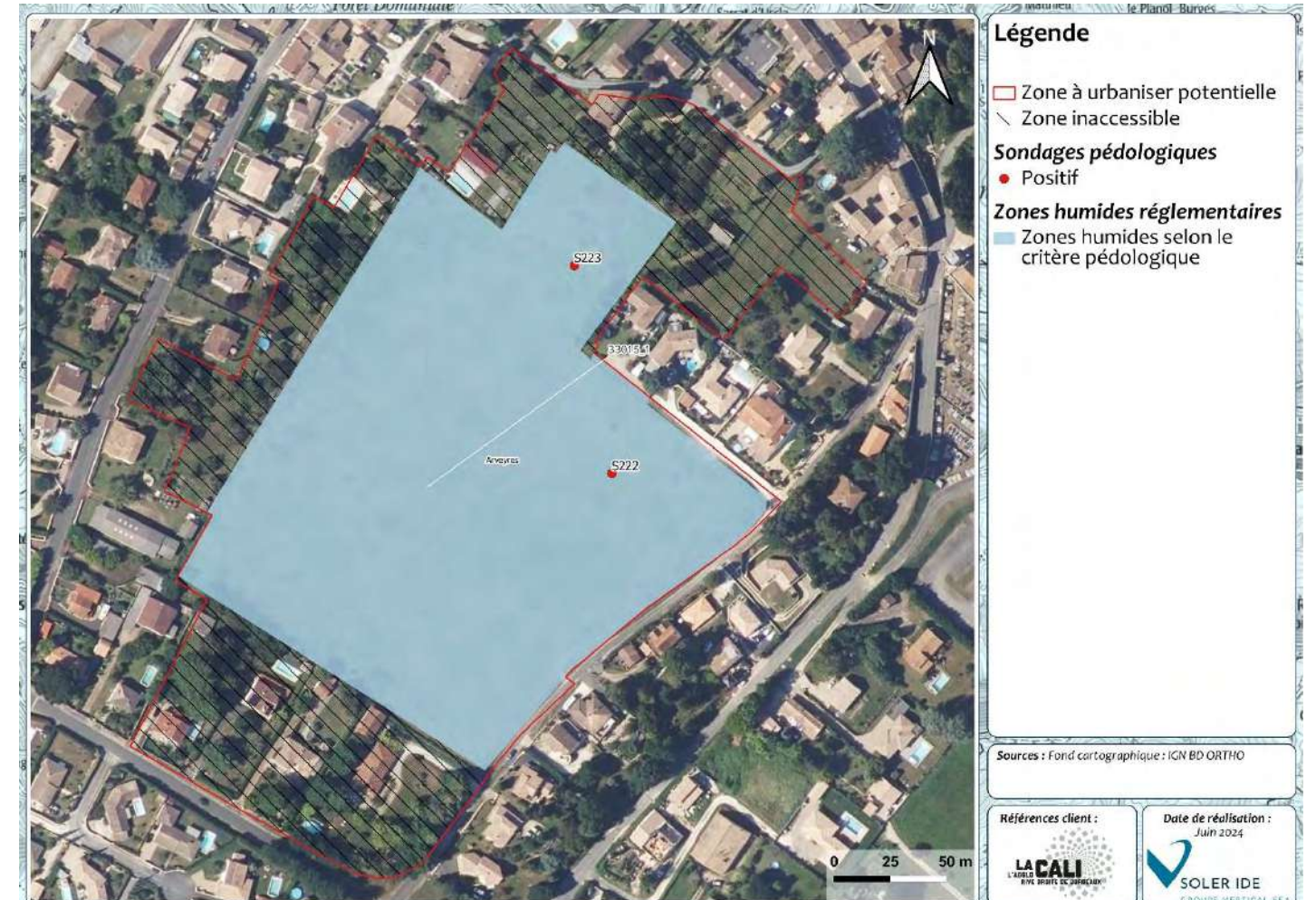


Figure 8 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33015_1

Présence de Zone humide réglementaire

Cette zone est majoritairement occupée par de la friche et des zones de jardin avec des habitations inaccessibles.

Flore :

Plusieurs espèces protégées ont été recensées à proximité de la ZAU selon l'étude bibliographique. Il s'agit du Lotier hispide et la Luzerne cultivée. Cette dernière reste cependant cultivée, mais la sous-espèce *Falcata* est patrimoniale. Ces espèces sont jugées potentielles dans l'habitat de friche. Celui-ci se compose par ailleurs d'herbacées communes, telles que l'Avoine, le Dactyle aggloméré ou encore le Trèfle. Quelques pieds d'Herbe de la Pampa ont également été relevés dans cet habitat. Cette dernière est une espèce exotique envahissante.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. La friche est susceptible d'accueillir un cortège de milieux ouverts, que ce soit des oiseaux, des micromammifères ou des insectes principalement.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Les sondages pédologiques se sont révélés positifs dans les zones accessibles. Cependant, une grande partie de la ZAU n'a pas pu faire l'objet de sondages pédologiques. L'étude bibliographique ne met en évidence aucune probabilité de présence de zone humide sur les zones inaccessibles.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

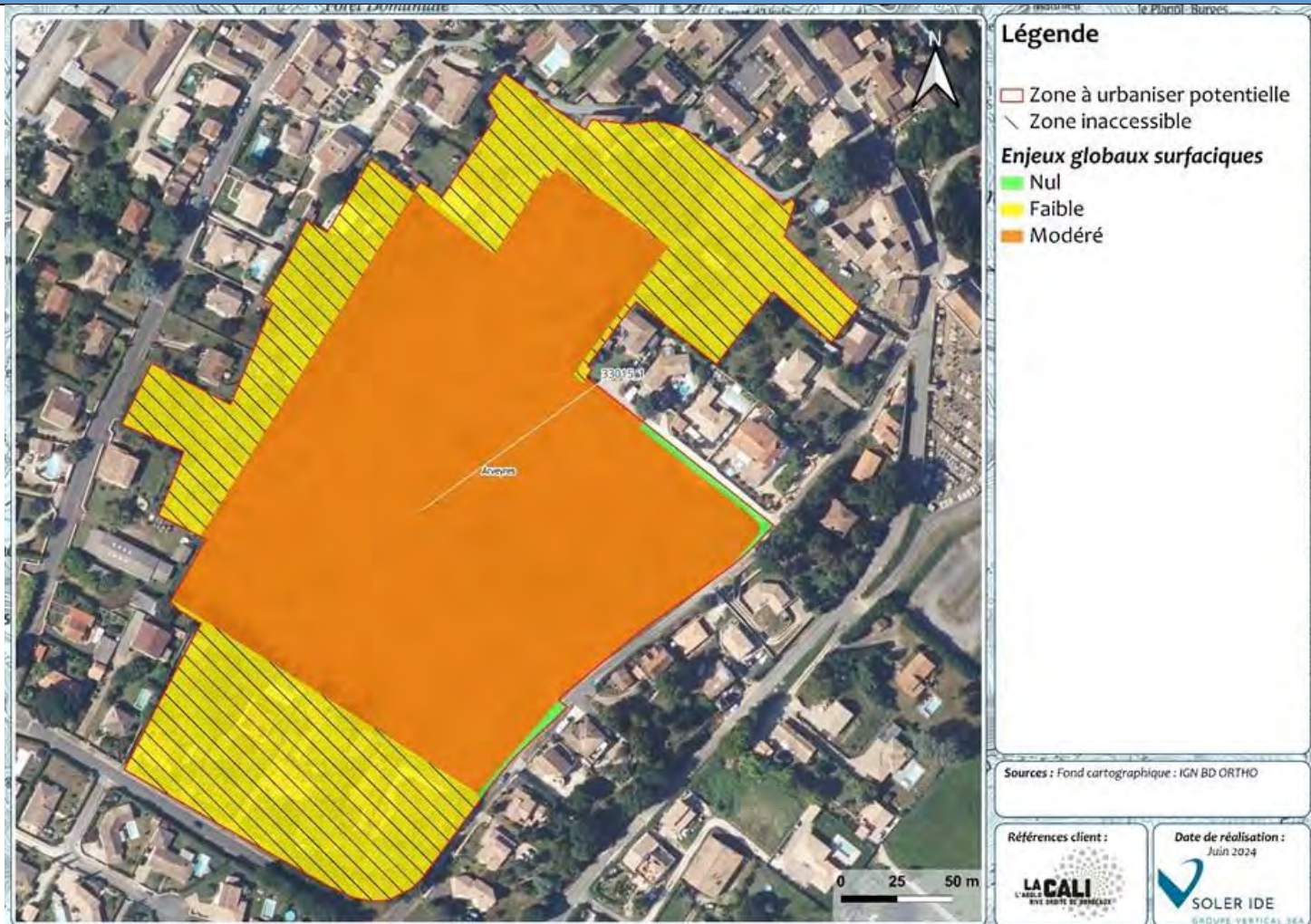


Figure 9 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33015_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friches et jardins	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, micromammifères, insectes	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Conserver les zones humides
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33015_2

HABITATS, FAUNE, FLORE

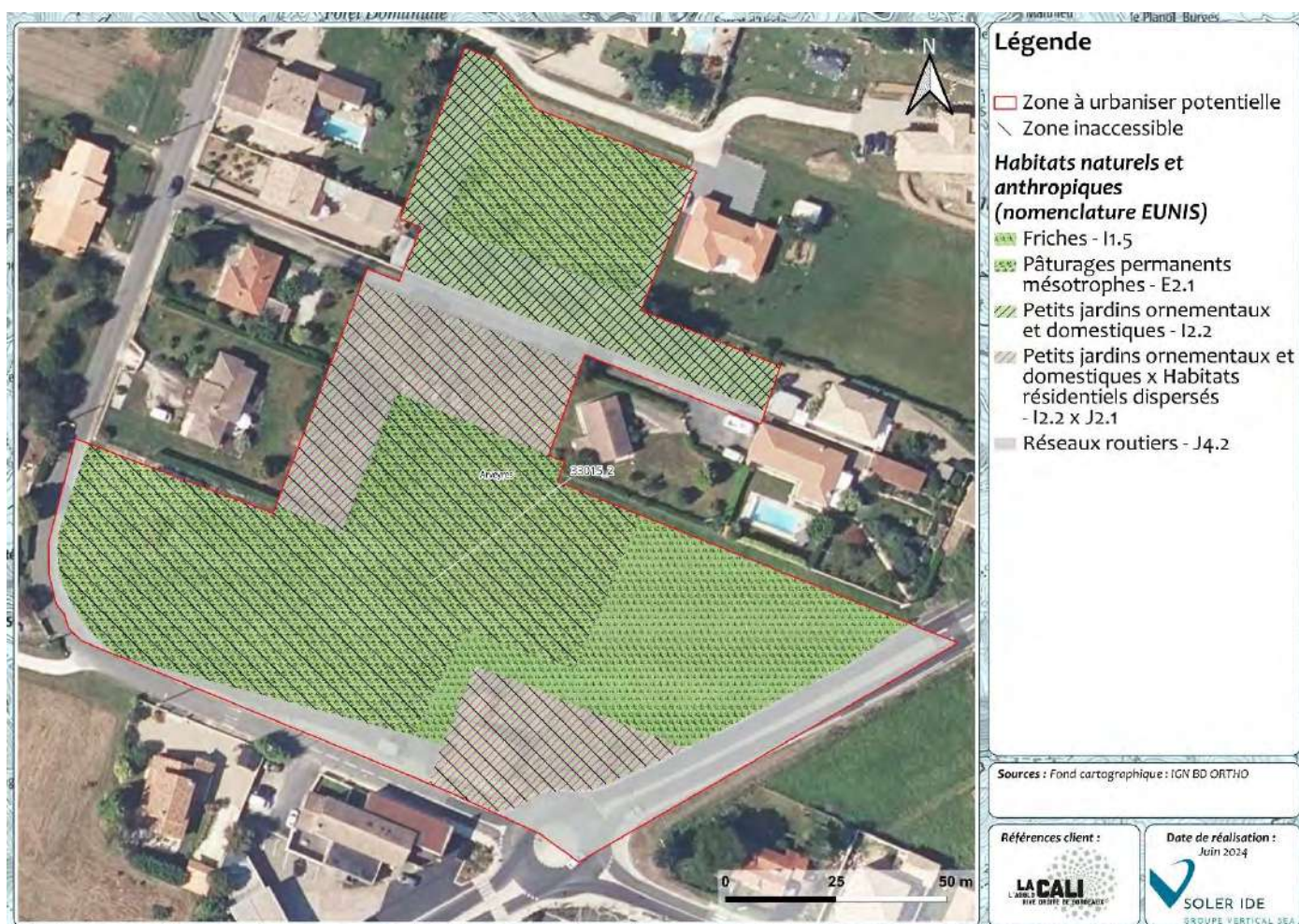


Figure 10 : Cartographie des habitats de la ZAU 33015_2

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

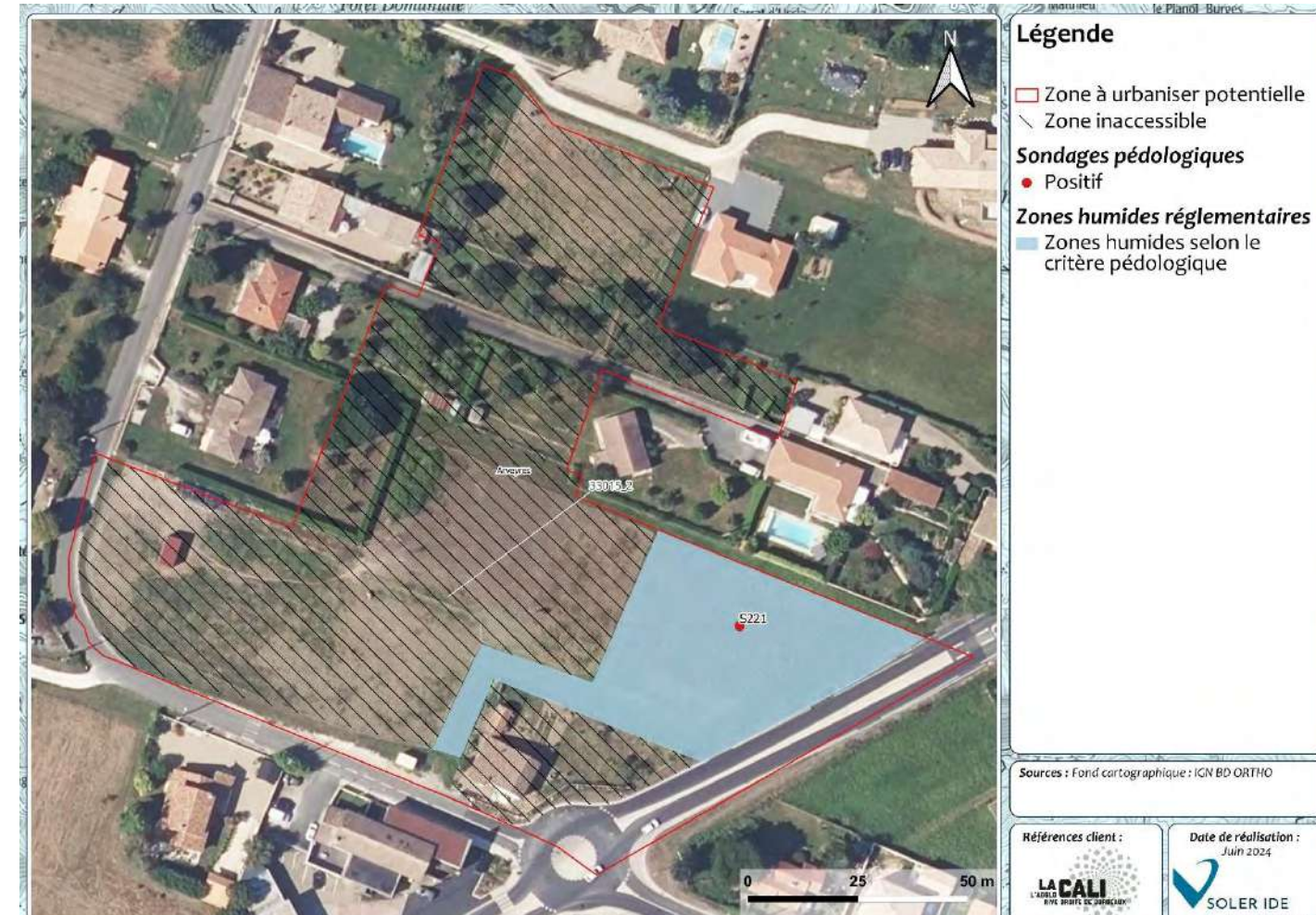


Figure 11 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33015_2

Présence de Zone humide réglementaire

Cette zone est majoritairement occupée par des prairies de pâture équestre clôturées, des jardins domestiques inaccessibles, une friche et du réseau routier.

Flore :

Une espèce protégée a été recensée à proximité de la ZAU selon l'étude bibliographique. Il s'agit du Lotier hispide, qui est protégé en région d'Aquitaine. Celui-ci est jugé potentiel dans les habitats de pâture et de friche de l'aire d'étude immédiate. Les pâtures et la friche se composent principalement d'herbacées communes comme la Pâquerette, le Trèfle, l'Oseille ou encore la Flouve odorante et la Petite oseille.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. La friche et les pâtures sont susceptibles d'accueillir un cortège de milieux ouverts, que ce soit des oiseaux, des micromammifères ou des insectes principalement.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Les sondages pédologiques se sont révélés positifs dans les zones accessibles. Cependant, une grande partie de la ZAU n'a pas pu faire l'objet de sondages pédologiques. L'étude bibliographique met en évidence une probabilité assez forte de présence de zone humide sur les zones inaccessibles.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

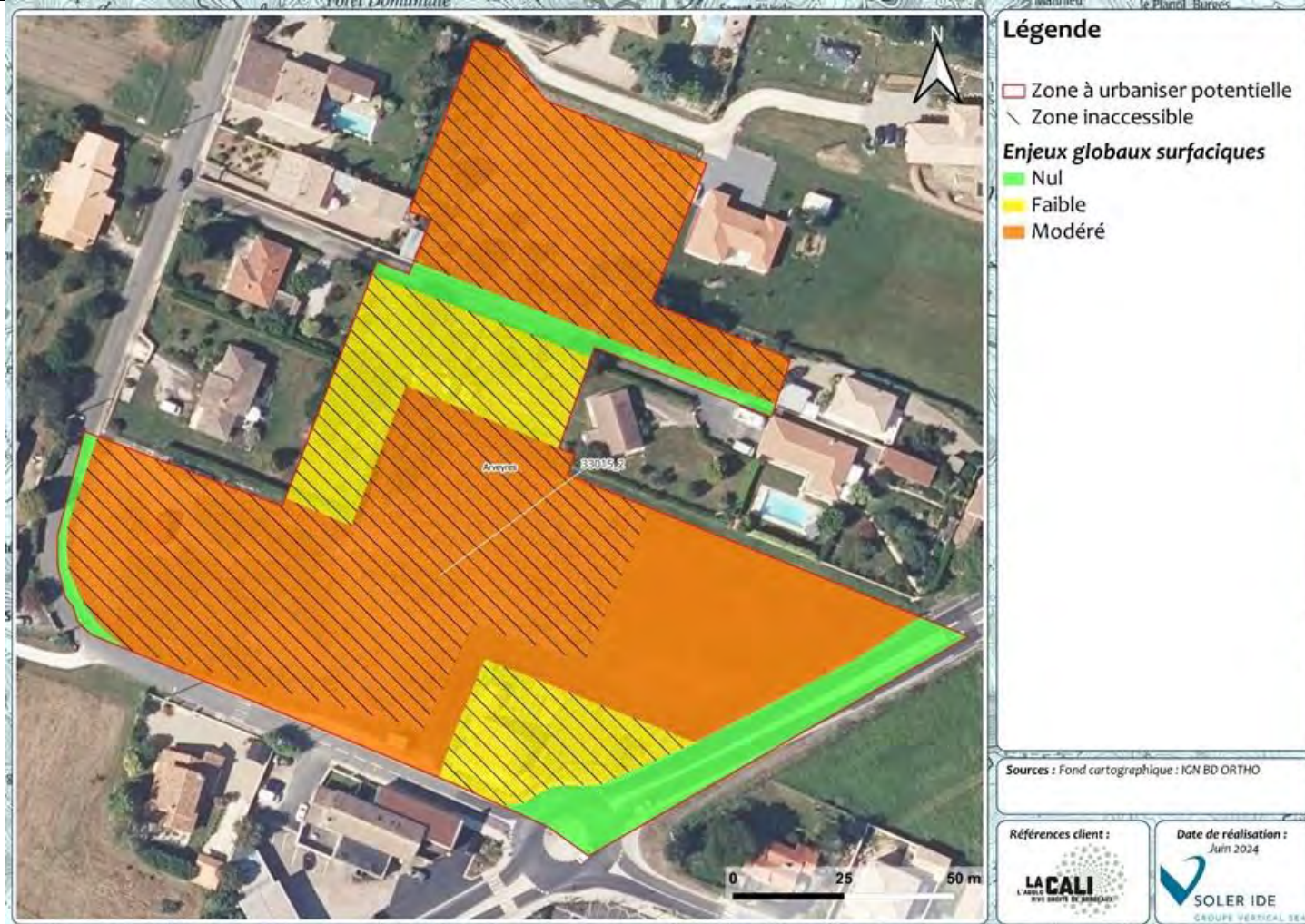


Figure 12 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33015_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairies et jardins	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	oiseaux, des micromammifères ou des insectes	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Mener l'approche pédologique dans les zones inaccessibles
- Conserver les zones humides
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33034_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

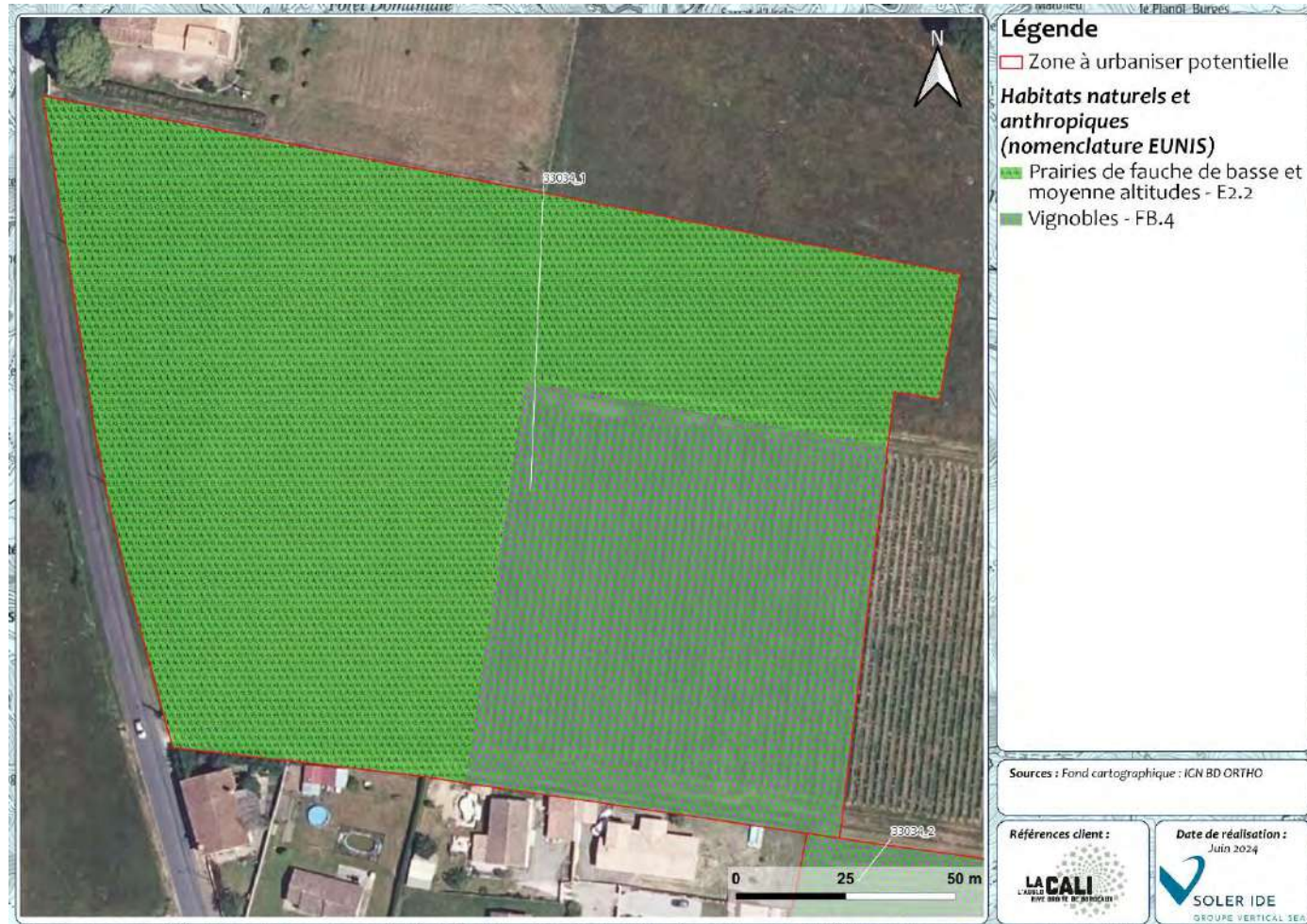


Figure 13 : Cartographie des habitats de la ZAU 33034_1

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

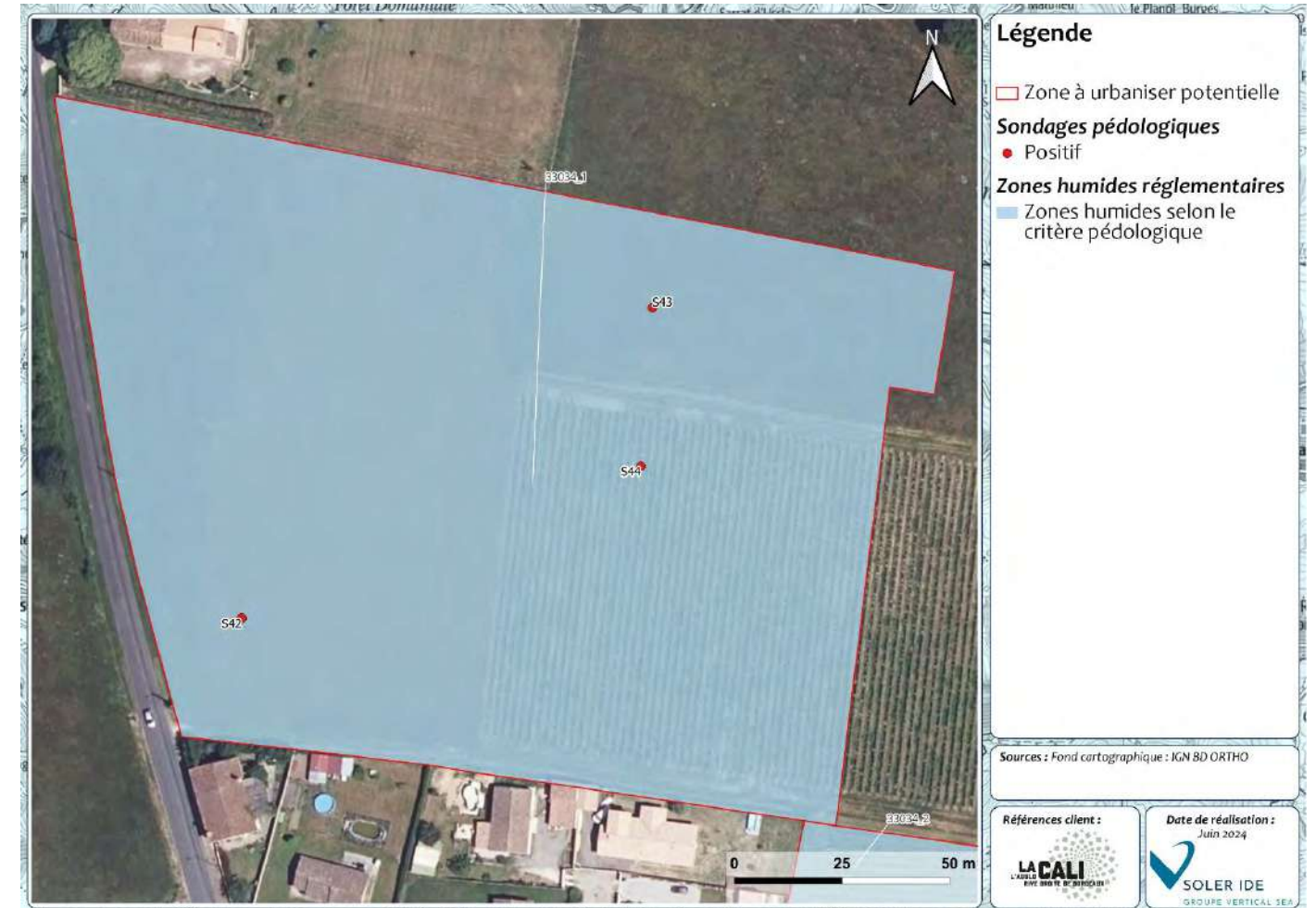


Figure 14 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33034_1

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Les sondages pédologiques se sont révélés positifs.

Cette zone est majoritairement occupée par des prairies de fauche et des vignobles.

Flore :

Une espèce protégée a été recensée à proximité de la ZAU selon l'étude bibliographique. Il s'agit de l' Anacamptide à fleurs lâches. Celui-ci est jugé potentiel dans les habitats de prairie de fauche. Les espèces recensées sont des espèces communes.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Les habitats de la ZAU sont favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des chiroptères.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

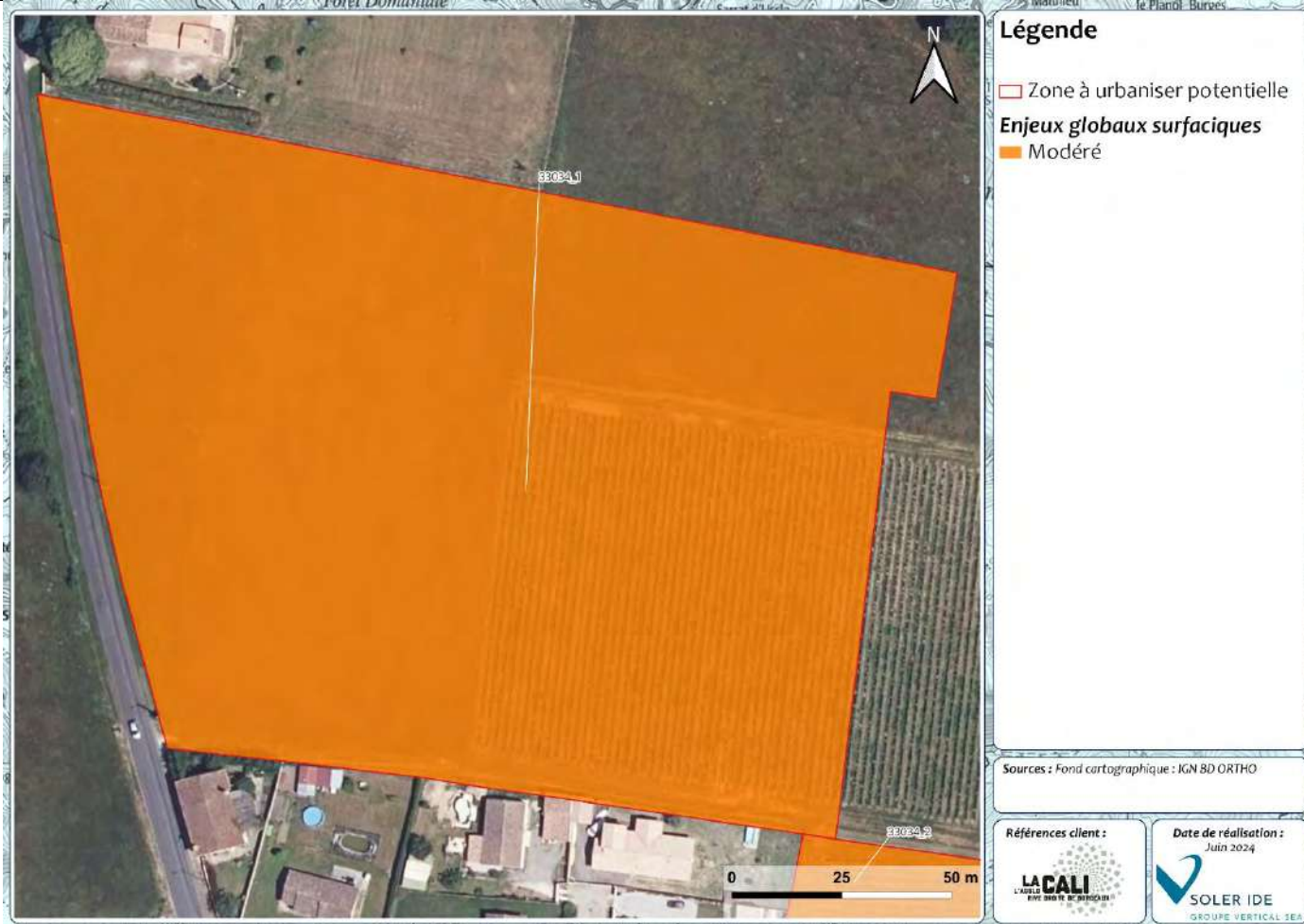


Figure 15 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33034_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairies de fauche et des vignobles	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des chiroptères	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Eviter les zones humides
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33034_2

HABITATS, FAUNE, FLORE

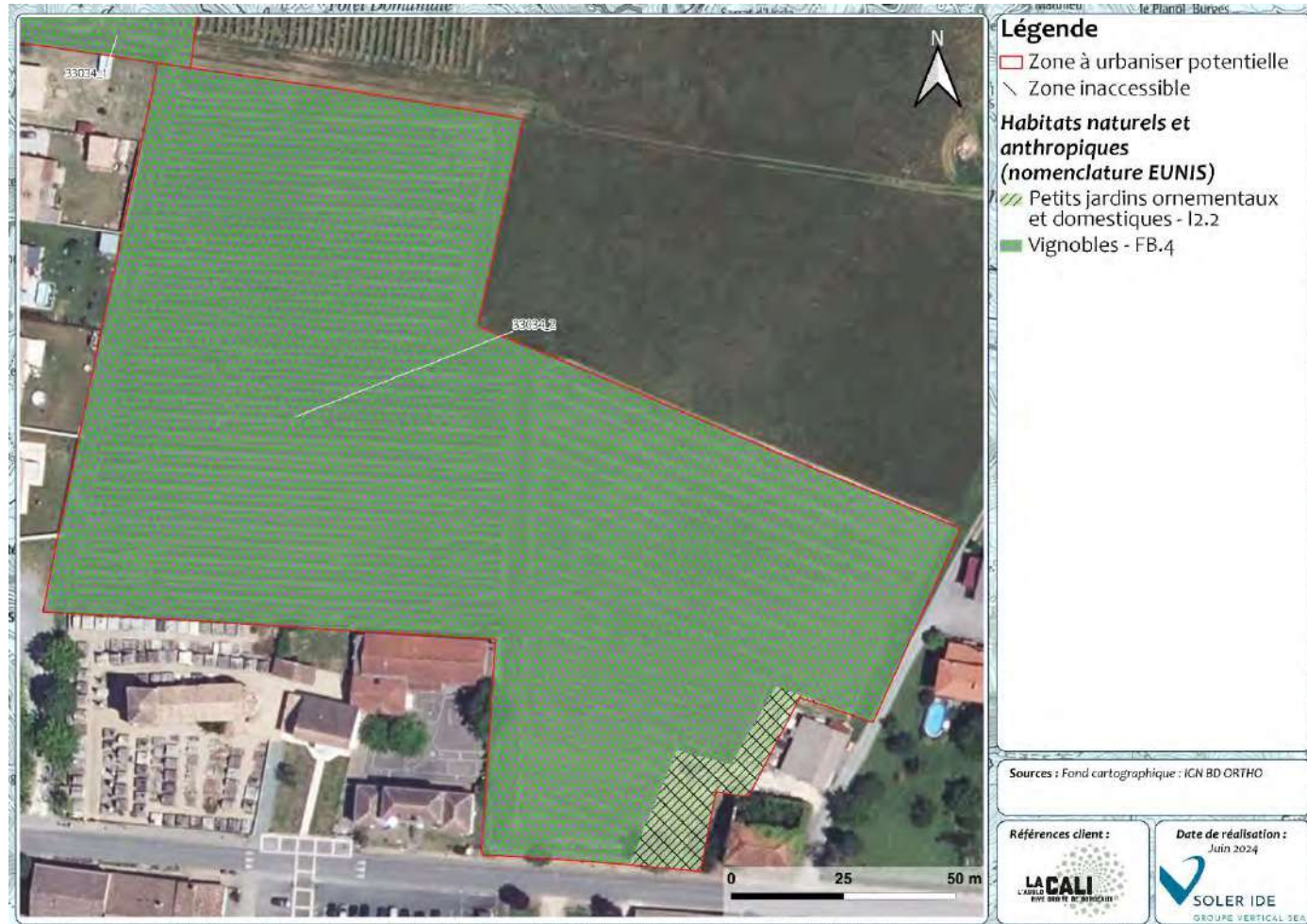


Figure 16 : Cartographie des habitats de la ZAU 33034_2

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

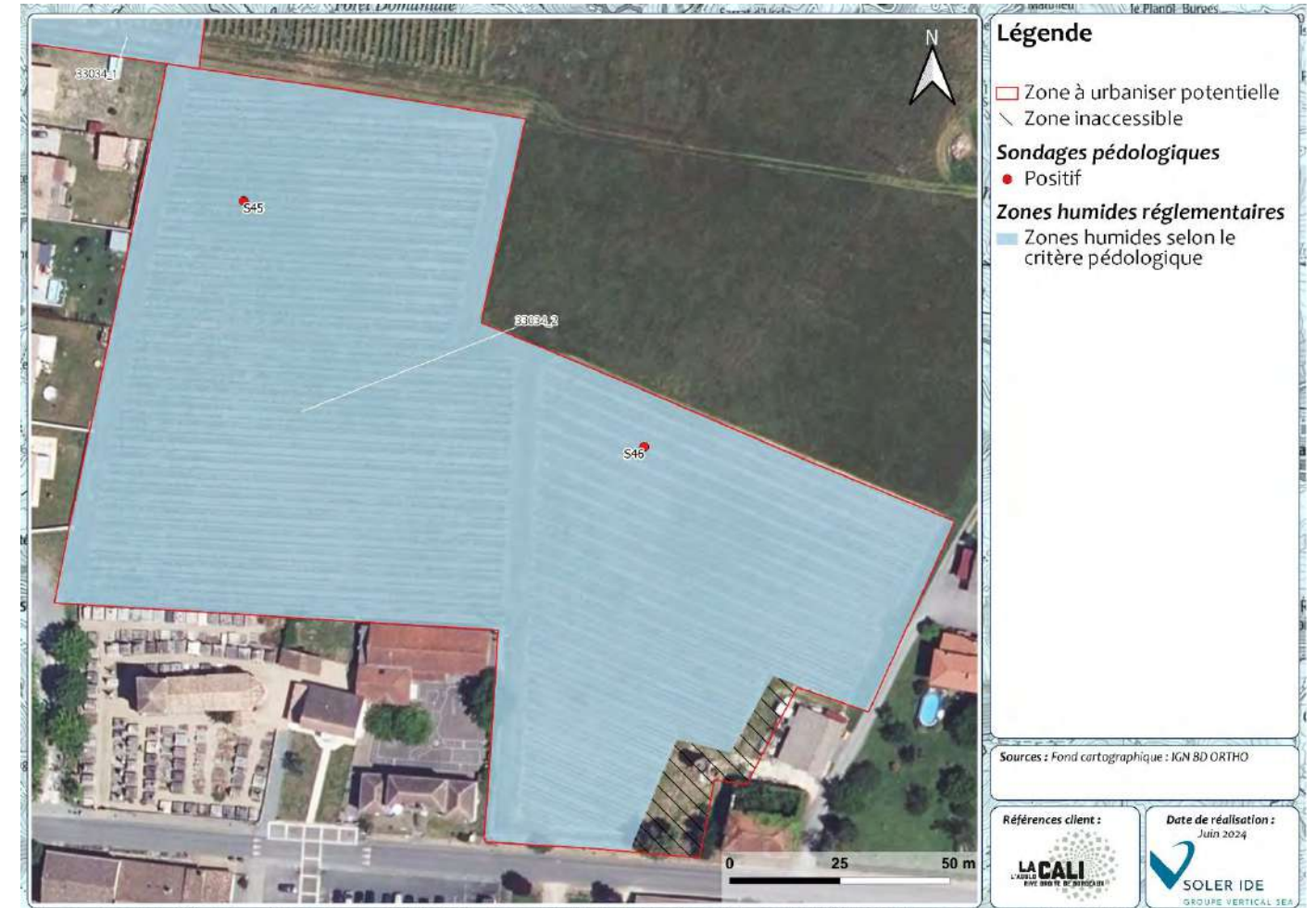


Figure 17 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33034_2

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Les sondages pédologiques se sont révélés positifs.

Cette zone est majoritairement occupée par des vignobles et des petits jardins inaccessibles.

Flore :

Une espèce protégée a été recensée à proximité de la ZAU selon l'étude bibliographique. Il s'agit de l' Anacamptide à fleurs lâches. Celui-ci n'est pas jugé potentiel dans les habitats de la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Les habitats de la ZAU sont favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des chiroptères.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

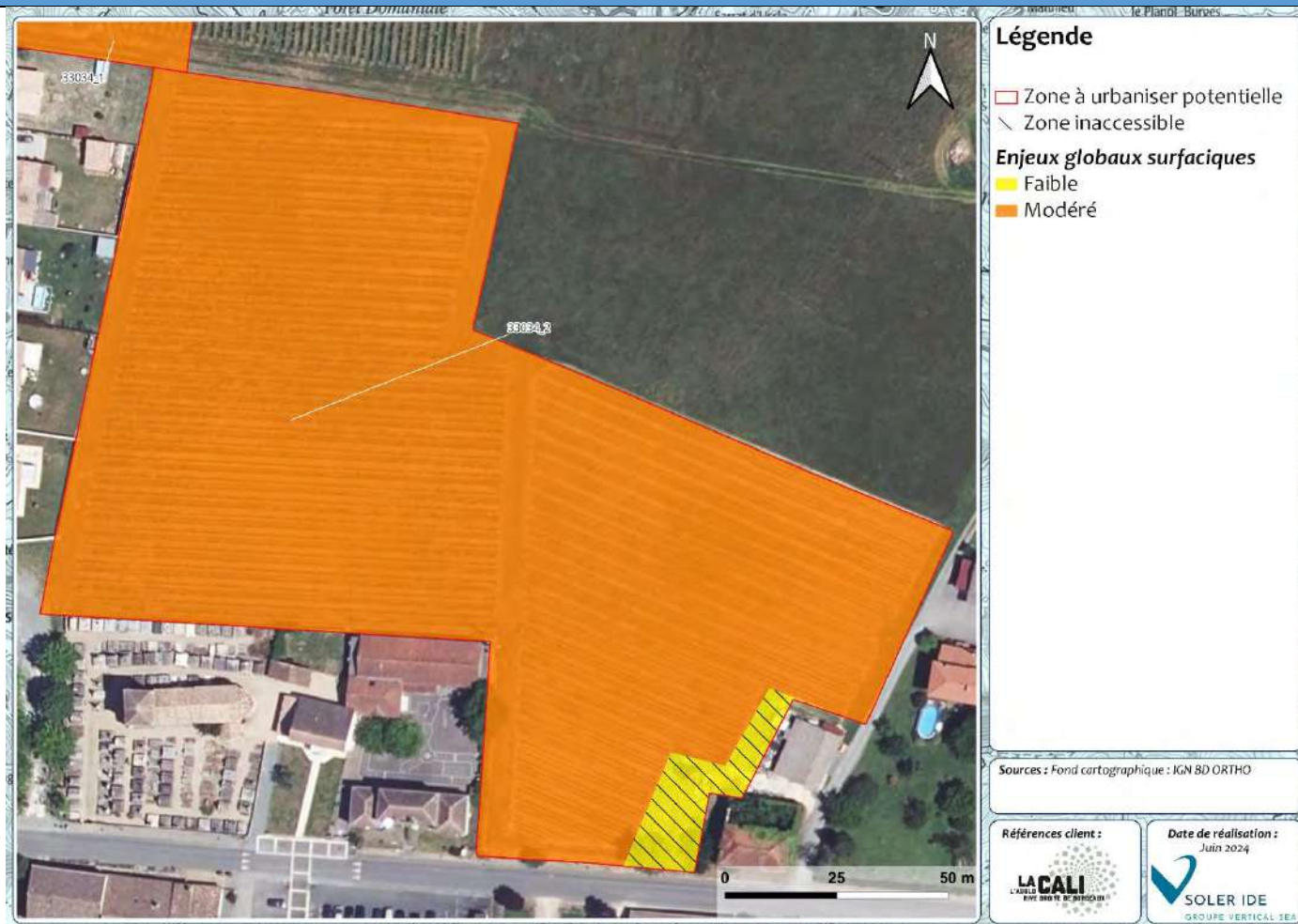


Figure 18 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33034_2

Recommandations :

- Eviter les zones humides
- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d’espèces exotiques envahissantes

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Vignobles et des petits jardins inaccessibles	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L’ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des chiroptères	Enjeu Modéré

N° DE LA ZONE : 33034_3

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 19 : Cartographie des habitats de la ZAU 33034_3

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

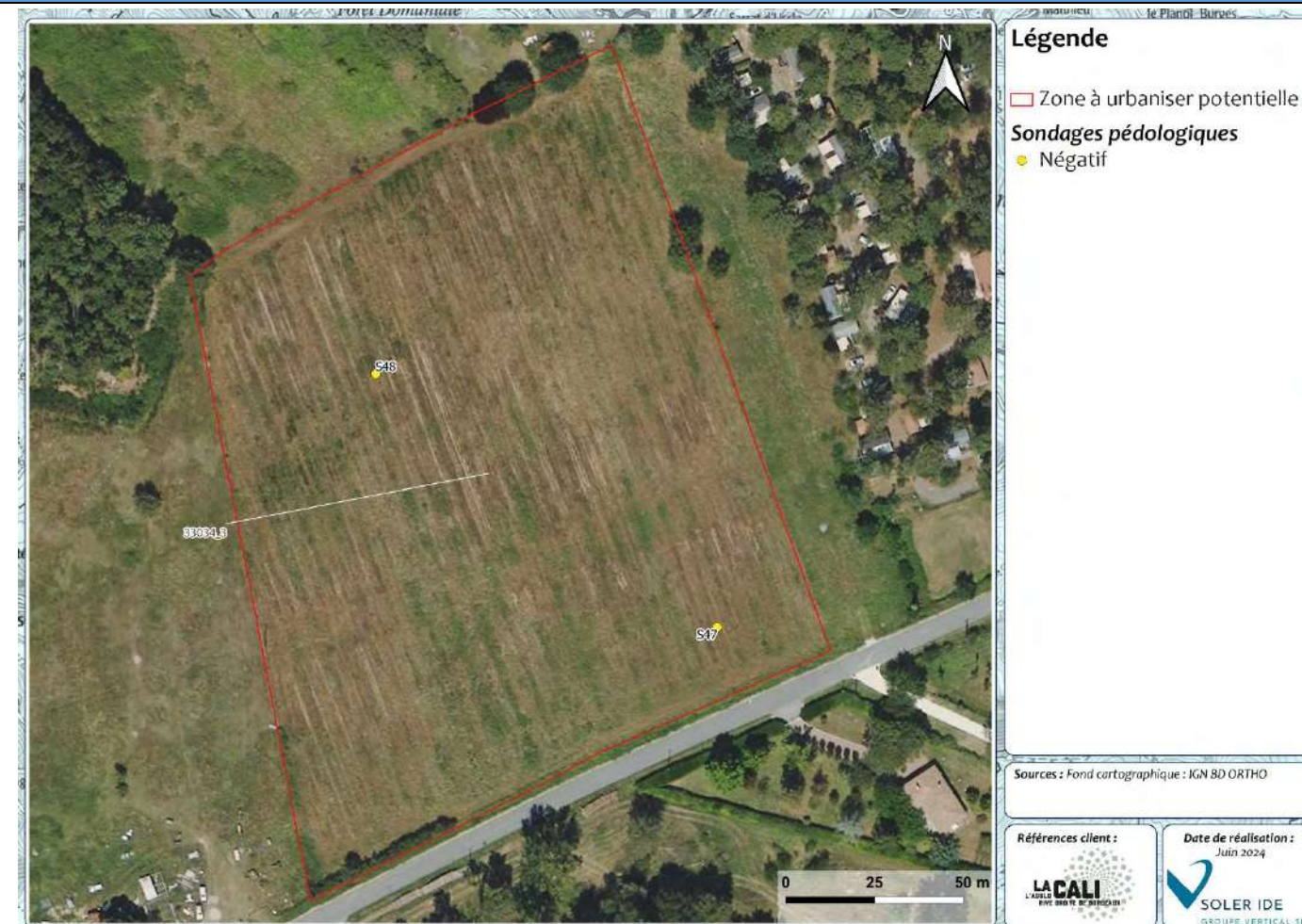


Figure 20 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33034_3

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Les sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

Cette zone est majoritairement occupée par des stades initiaux de résineux.

Flore :

Une espèce protégée a été recensée à proximité de la ZAU selon l'étude bibliographique, mais elle n'est pas jugée potentielle sur la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Les habitats de la ZAU sont favorables aux oiseaux et aux insectes.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 21 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33034_3

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Stades initiaux de résineux	
Zones humides	Sondages pédologiques négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux et insectes	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33052_1

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 22 : Cartographie des habitats de la ZAU 33052_1

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 23 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33052_1

Présence de Zone humide réglementaire

Cette zone est majoritairement occupée par des friches, des vignes. Une prairie et un boisement humide sont également présents.

Flore :

Une espèce protégée a été recensée à proximité de la ZAU selon l'étude bibliographique. Il s'agit de la Fritillaire pintade. Cette espèce est jugée potentielle dans les habitats humides de la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes. Plusieurs espèces exotiques envahissantes se développent sur cette zone. Il s'agit du Pyracantha, du Robinier faux acacia et de la Vergerette du Canada.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Les habitats de la ZAU sont favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques.

Deux zones humides réglementaires ont été inventoriées selon l'approche habitat. Les sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

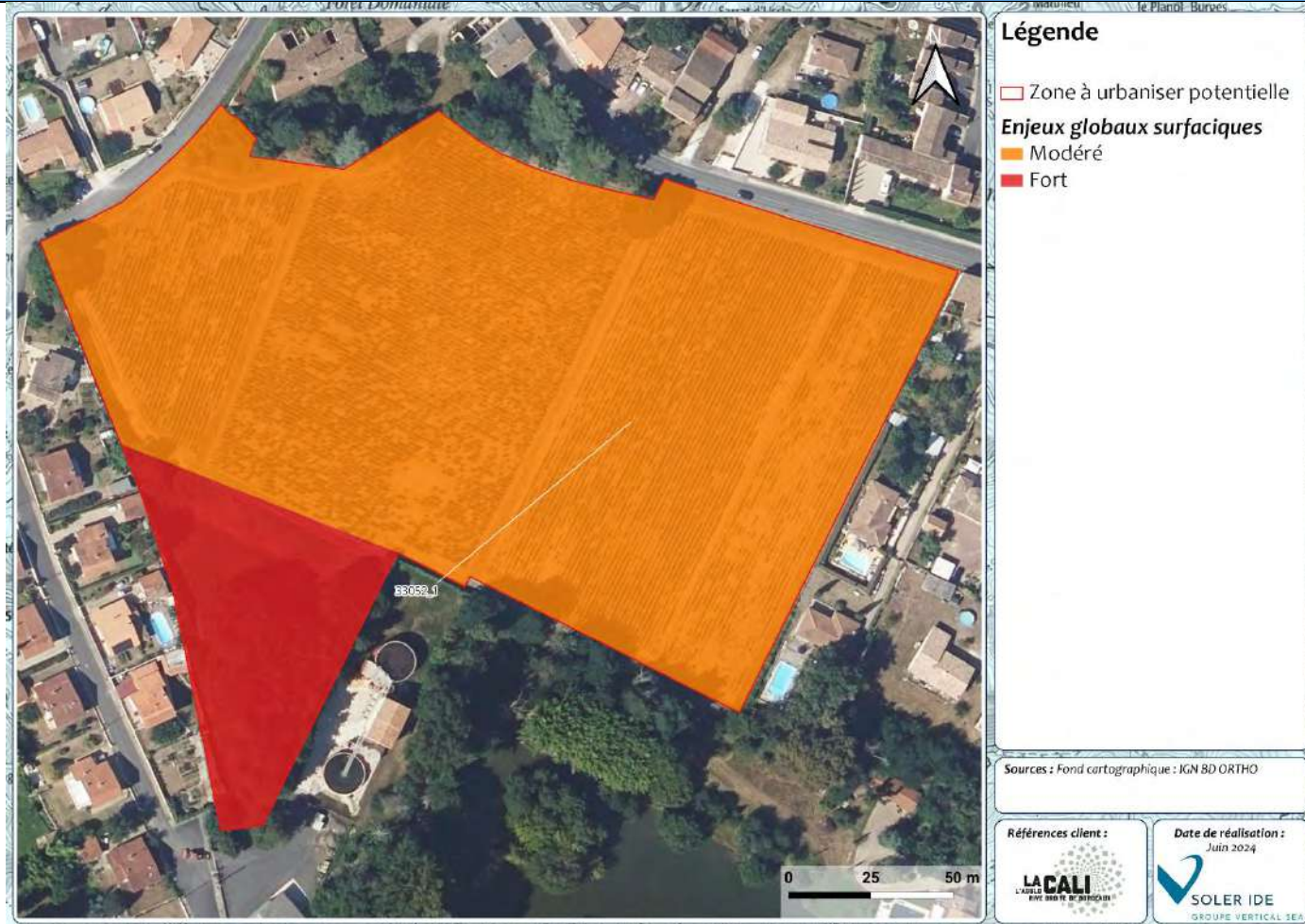


Figure 24 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33052_1

Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Eviter les zones à fort enjeu
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d’espèces exotiques envahissantes

Enjeu global de la ZAU : Fort

Habitats dominants	Friches, des vignes. Une prairie et un boisement humide sont également présents	
Zones humides	2 zones humides habitats et sondages pédologiques négatifs	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomies	Enjeu Modéré

N° DE LA ZONE : 33079_1

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 25 : Cartographie des habitats de la ZAU 33079_1

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 26 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33079_1

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon les approches habitat et pédologique.

Cette zone est majoritairement occupée par des vignes et des fourrés.

Flore :

Une espèce protégée été recensée à proximité de la ZAU selon l'étude bibliographique. Il s'agit du Lotier grêle, qui est jugé potentiel sur la ZAU. Les espèces recensées sont communes et sans enjeu. Du Robinier faux acacia et du Laurier sauce, espèces exotiques envahissantes, ont été recensées dans cette zone.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, insectes, mammifères et reptiles.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 27 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33079_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Vignes et des fourrés	
Zones humides	Pas de zone humide	Pas de zone humide
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, mammifères et reptiles.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Conserver les fourrés
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33079_2

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 28 : Cartographie des habitats de la ZAU 33079_2

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

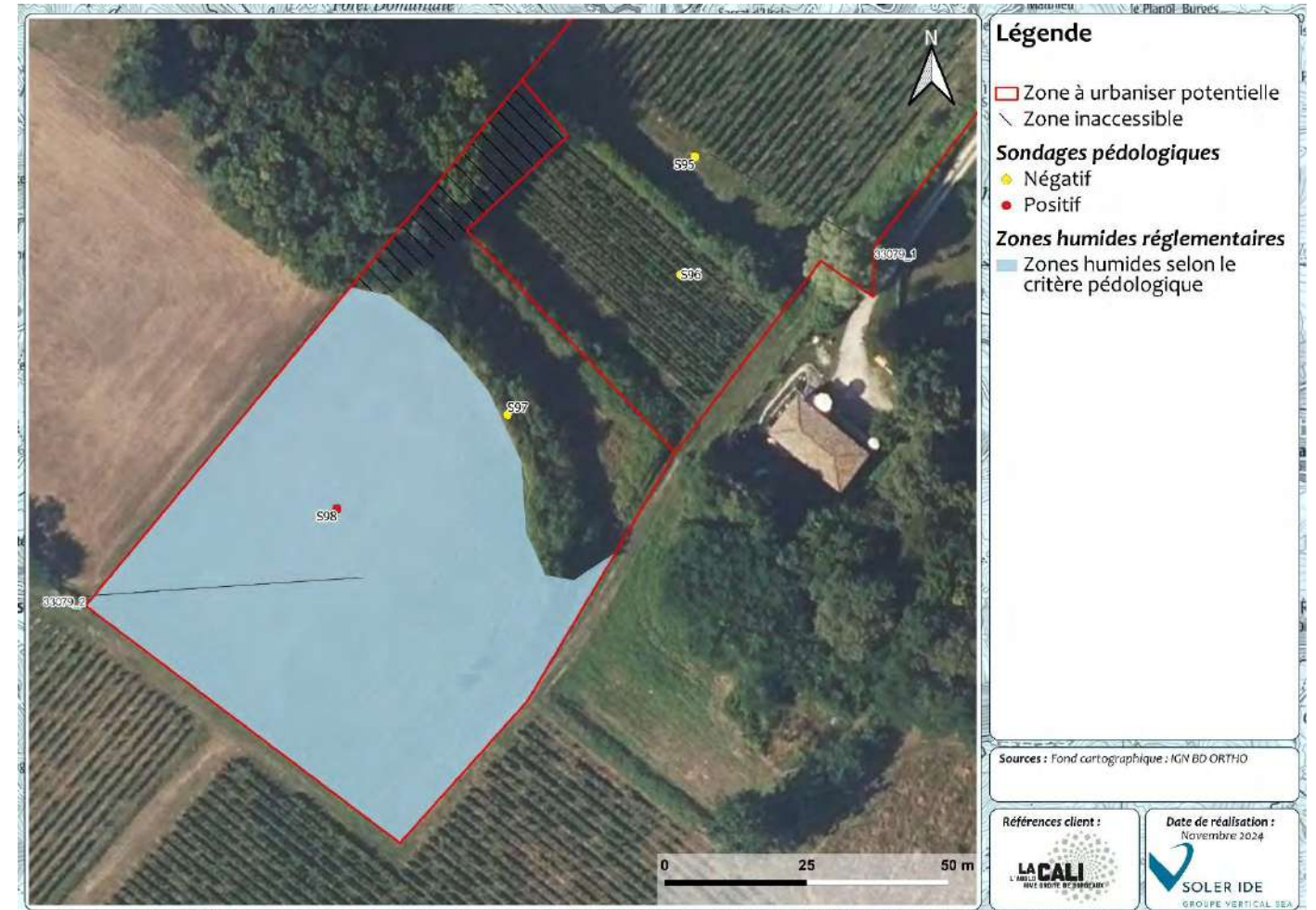


Figure 29 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33079_2

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Un des sondages pédologiques s'est révélé positif.

Cette zone est majoritairement occupée par des prairies de fauche, des boisements et des fourrés.

Flore :

Une espèce protégée a été recensée à proximité de la ZAU selon l'étude bibliographique. Il s'agit du Lotier grêle, qui est jugé potentiel sur la ZAU. Les espèces recensées sont communes et sans enjeu.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, chiroptères, insectes, mammifères et reptiles.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

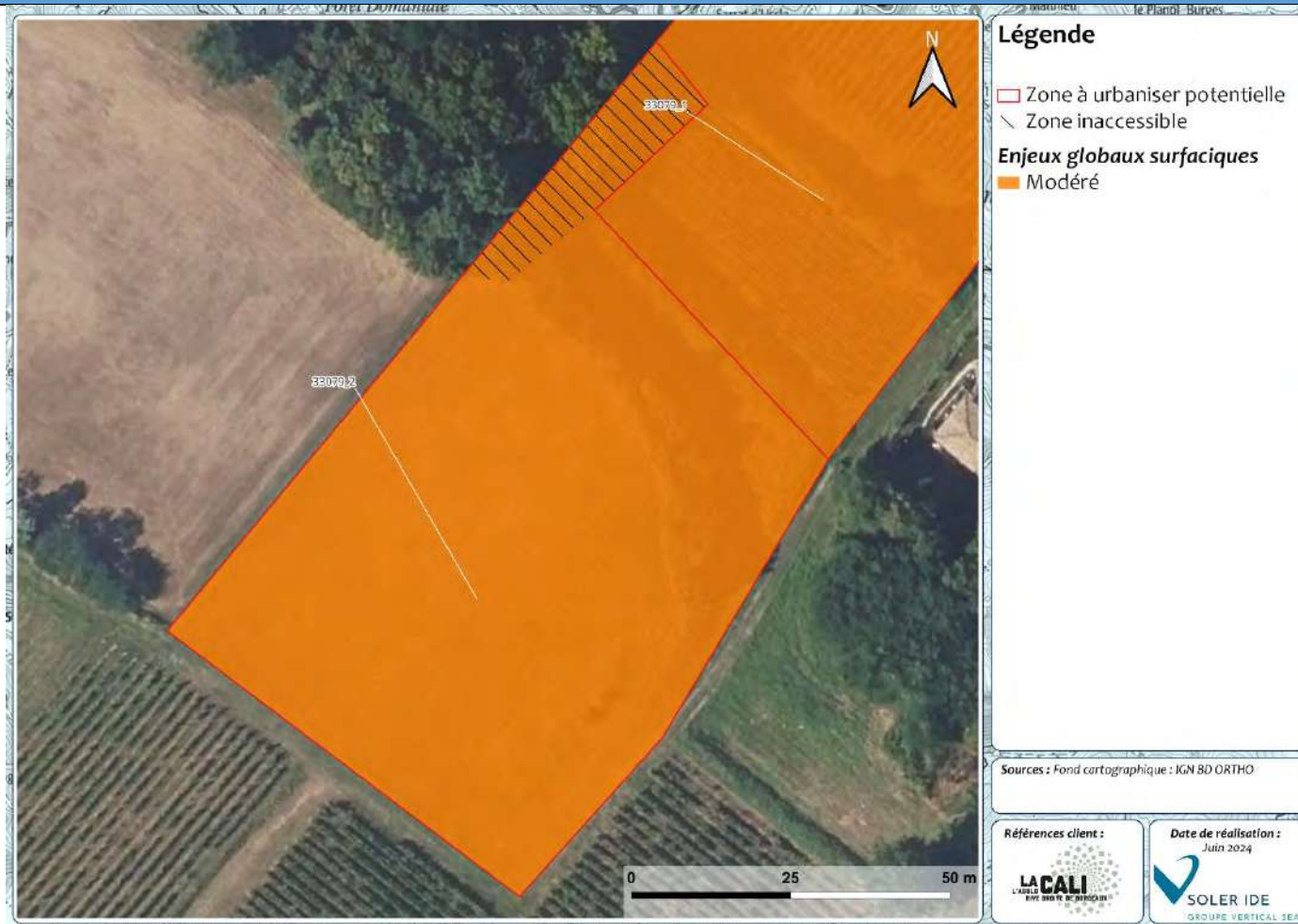


Figure 30 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33079_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Fauces, des boisements et des fourrés.	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, chiroptères, mammifères et reptiles.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Eviter les zones humides
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Conserver les fourrés et les boisements
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33079_3

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 31 : Cartographie des habitats de la ZAU 33079_3

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

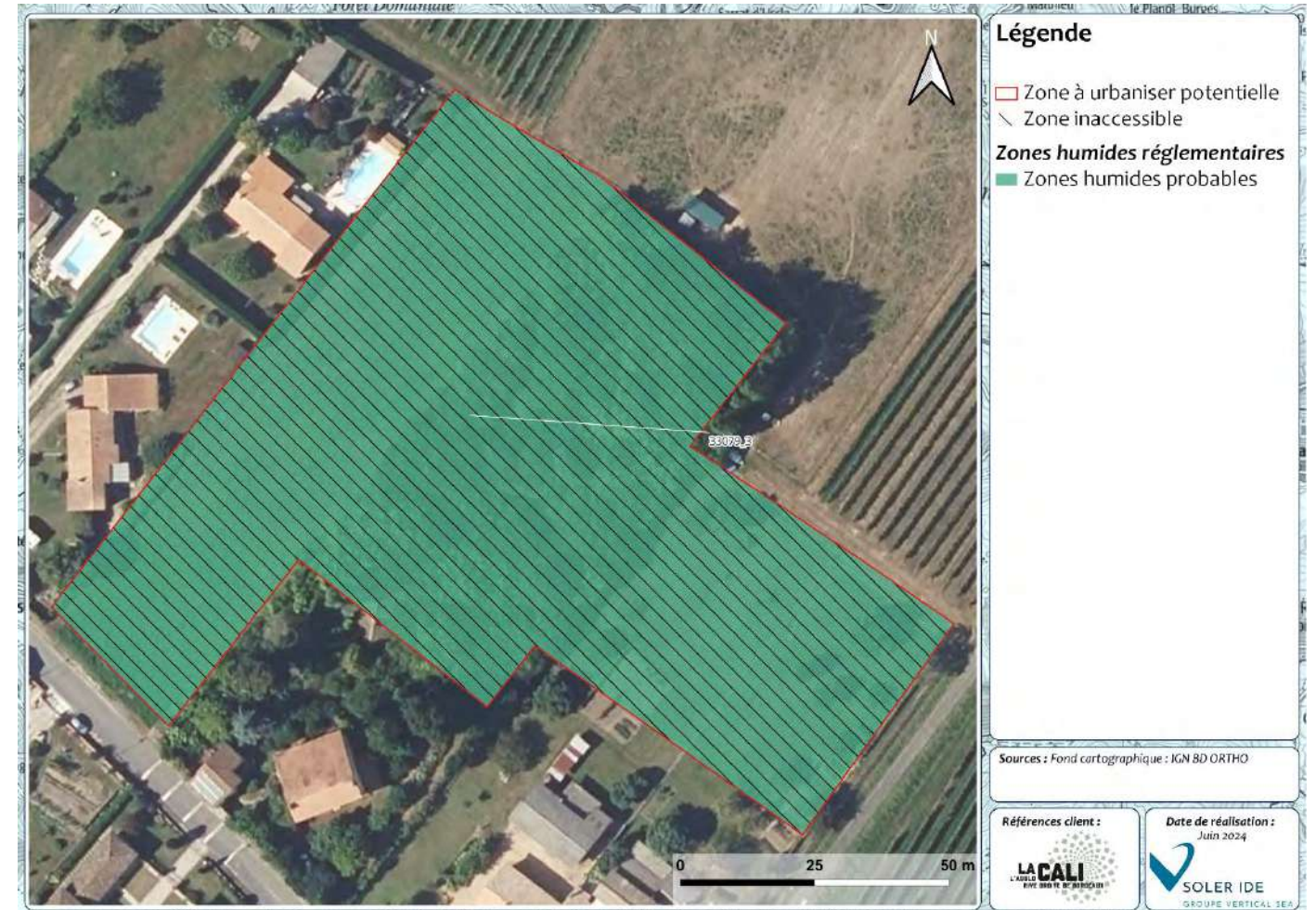


Figure 32 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33079_3

Absence de Zone humide réglementaire

Cette zone est majoritairement occupée par des boisements, des jardins et de prairie de fauche. La ZAU n'était pas accessible.

Flore :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la ZAU selon l'étude bibliographique. Celles-ci ne sont pas jugées potentielles sur la ZAU. Les espèces recensées sont communes et sans enjeu. Du Bambou, espèce exotique envahissante, a été recensée dans cette zone.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des amphibiens.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Aucun sondage n'a pu être réalisé, cependant l'étude bibliographique met en évidence une forte probabilité de présence de zones humides.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 33 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33079_3

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Boisements, jardins et prairie de fauche	
Zones humides	Zone humide probable	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des amphibiens	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Mener l'approche pédologique
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Conserver des arbres
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33079_4

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 34 : Cartographie des habitats de la ZAU 33079_4

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 35 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33079_4

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Les sondages pédologiques se sont révélés positifs.

Cette zone est majoritairement occupée par des vignes et des jardins inaccessibles.

Flore :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la ZAU selon l'étude bibliographique. Celles-ci ne sont pas jugées potentielles sur la ZAU. Les espèces recensées sont communes.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, insectes et micromammifères.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

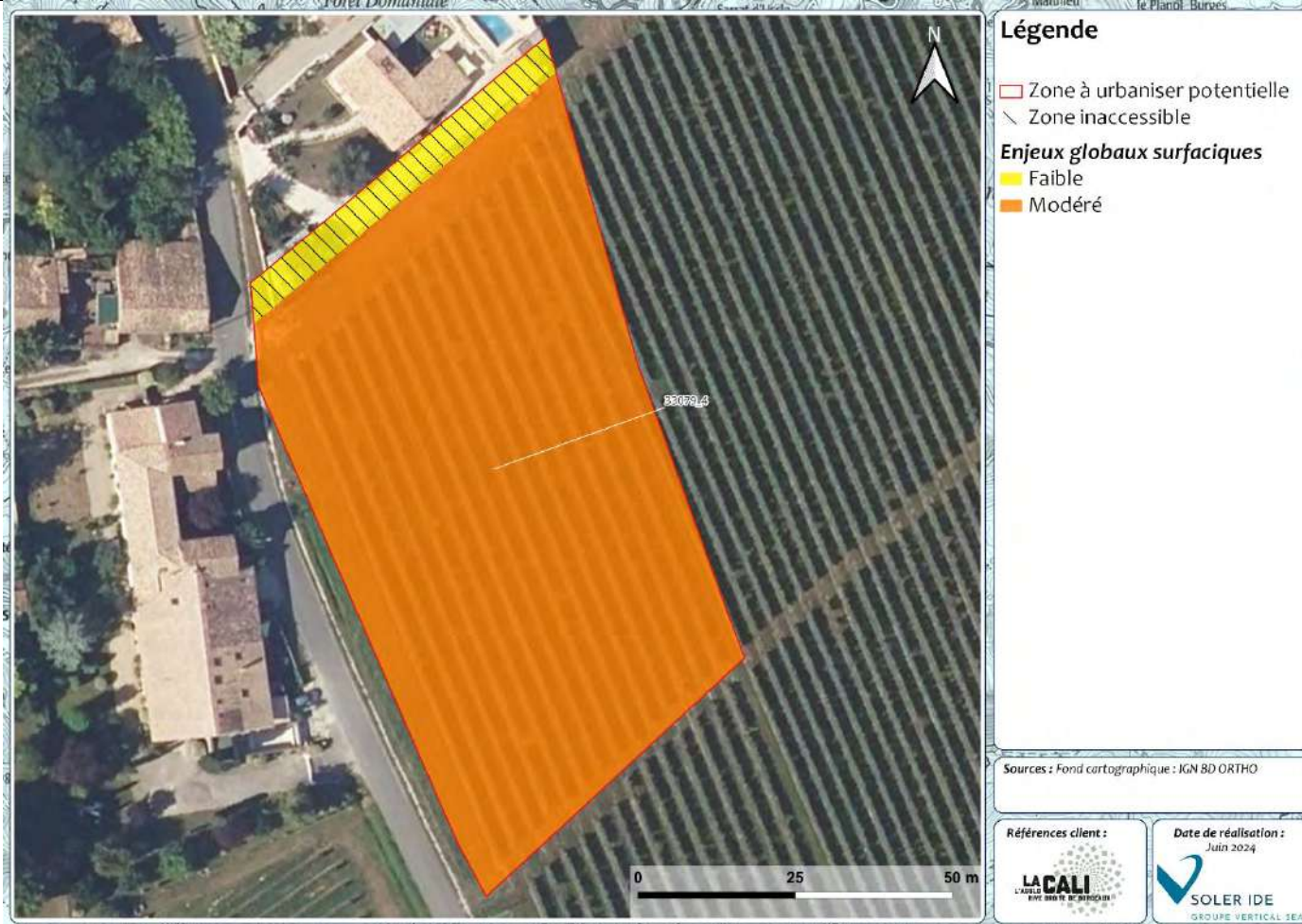


Figure 36 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33079_4

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Vignes et des jardins inaccessibles	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes et micromammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Eviter les zones humides
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33088_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

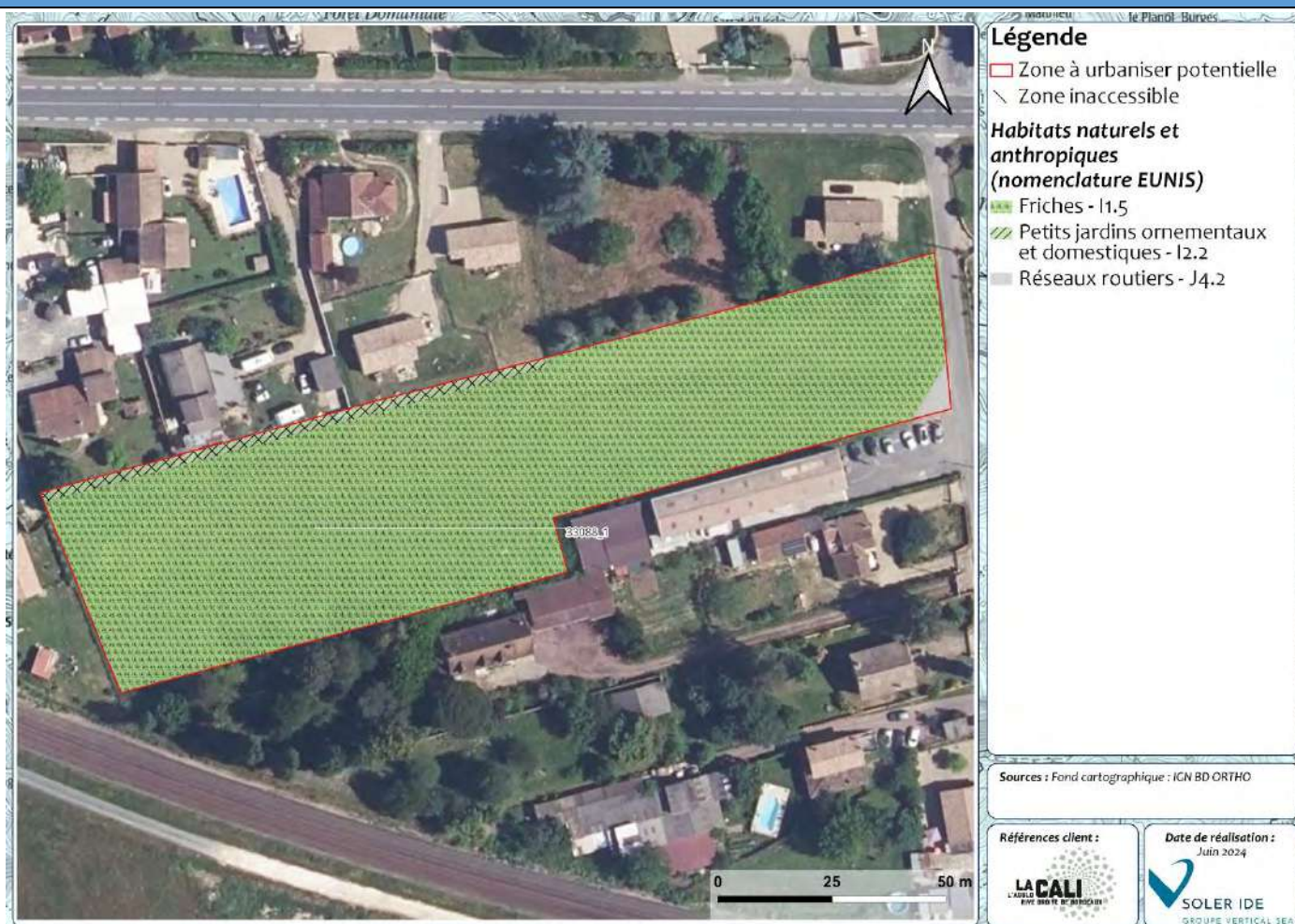


Figure 37 : Cartographie des habitats de la ZAU 33088_1

Cette zone est majoritairement composée de prairies de la friche.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Des pieds de Raisin d'Amérique, espèce exotique envahissante, se développent sur cette zone.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux insectes et aux micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

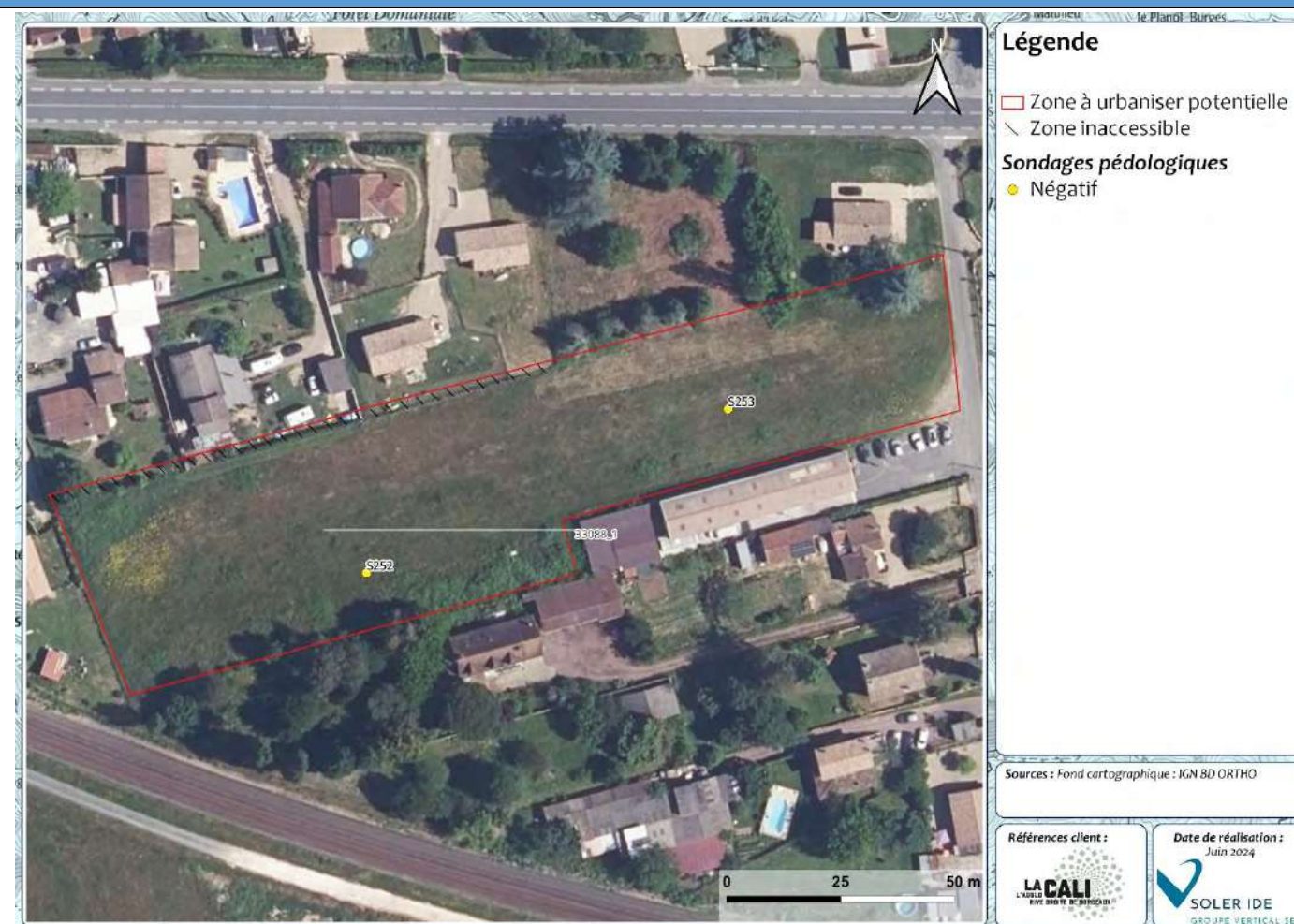


Figure 38 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33088_1

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, l'ensemble des sondages pédologiques réalisés se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

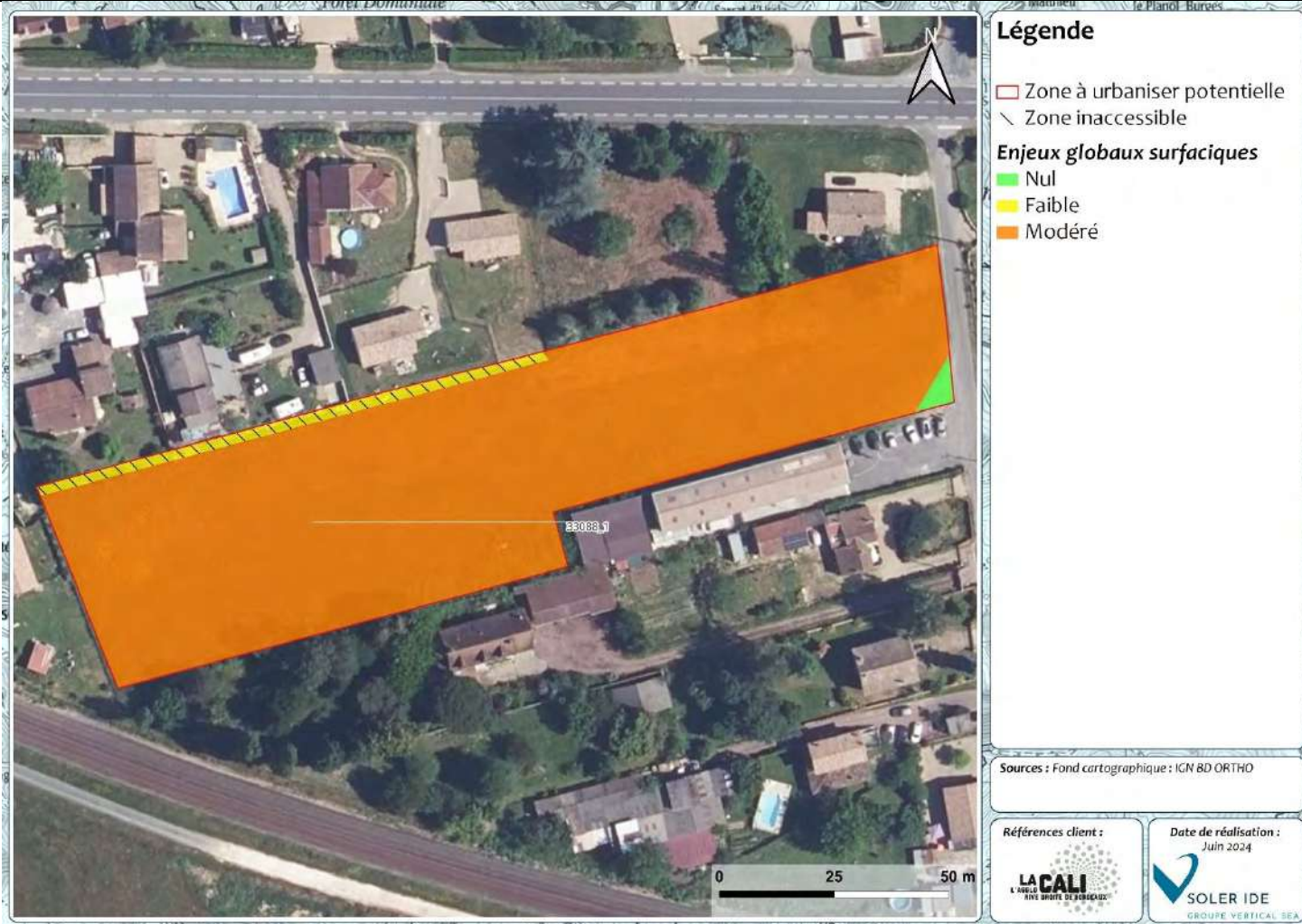


Figure 39 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33088_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friche	
Zones humides	Sondages pédologiques négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes et micromammifères	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33088_2

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 40 : Cartographie des habitats de la ZAU 33088_2

Cette zone est majoritairement composée de prairies de fauche et de jardins inaccessibles.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. De l'Erable negundo, espèce exotique envahissante, se développe sur cette zone.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux insectes, aux micromammifères et chiroptères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

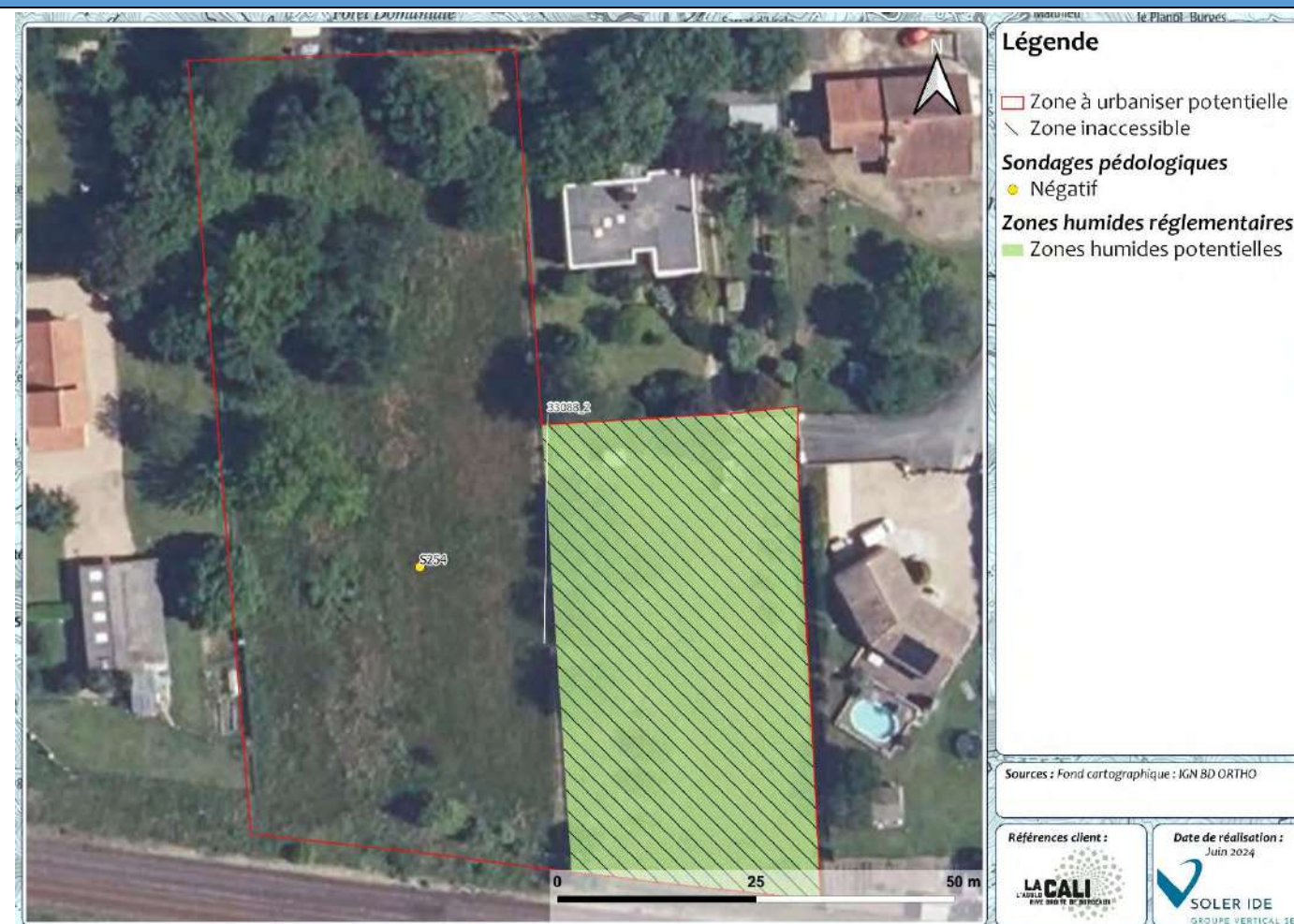


Figure 41 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33088_2

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, l'ensemble des sondages pédologiques réalisés se sont révélés négatifs. Toutefois, l'étude bibliographique met en évidence une zone humide potentielle sur la zone inaccessible.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

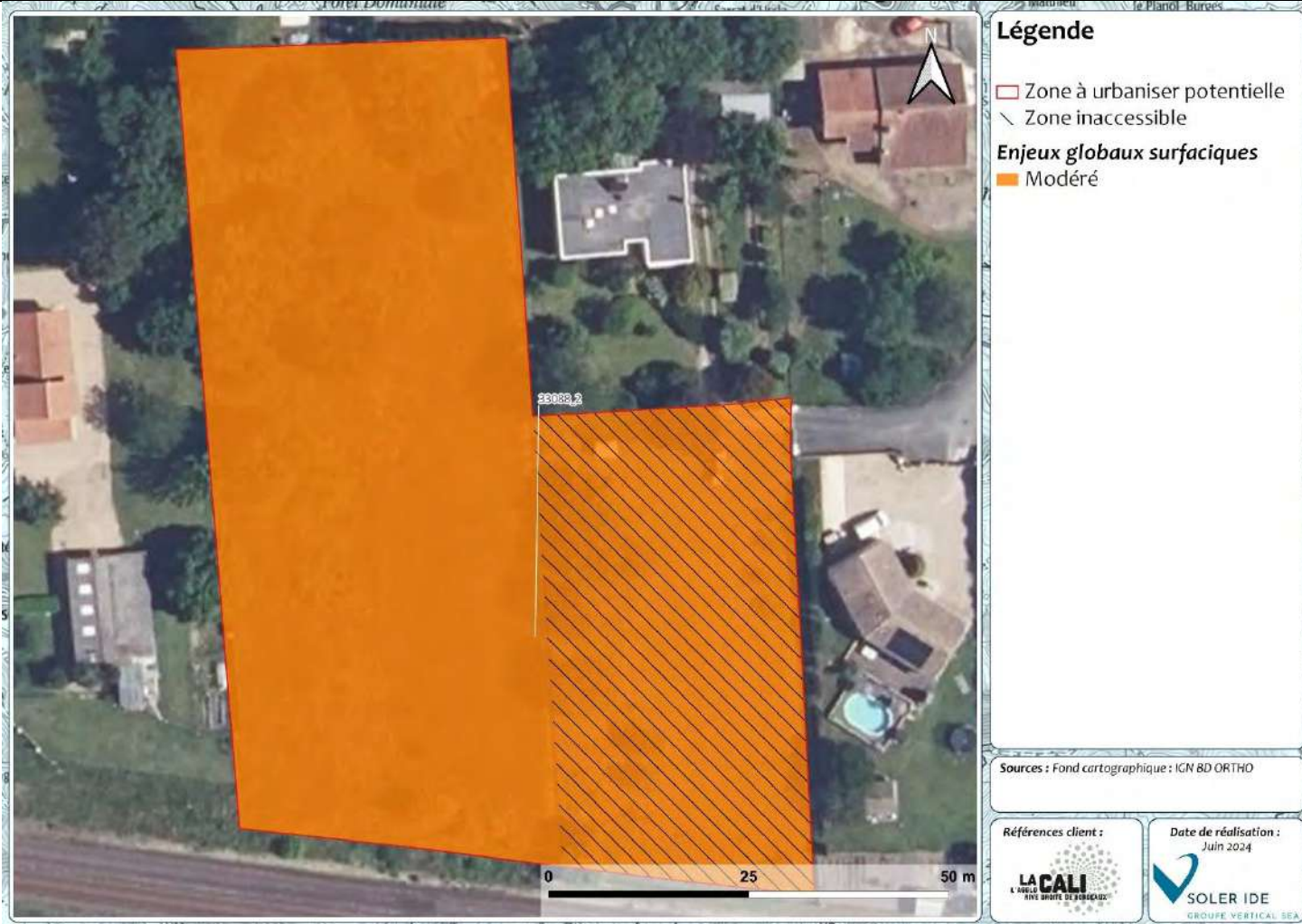


Figure 42 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33088_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairies de fauche et jardins inaccessibles.	
Zones humides	Sondages pédologiques négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, micromammifères et chiroptères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Conserver les arbres
- Réaliser des sondages pédologiques sur la zone inaccessible
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33088_3

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 43 : Cartographie des habitats de la ZAU 33088_3

Cette zone est majoritairement composée par des prairies de fauche.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux insectes et aux micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

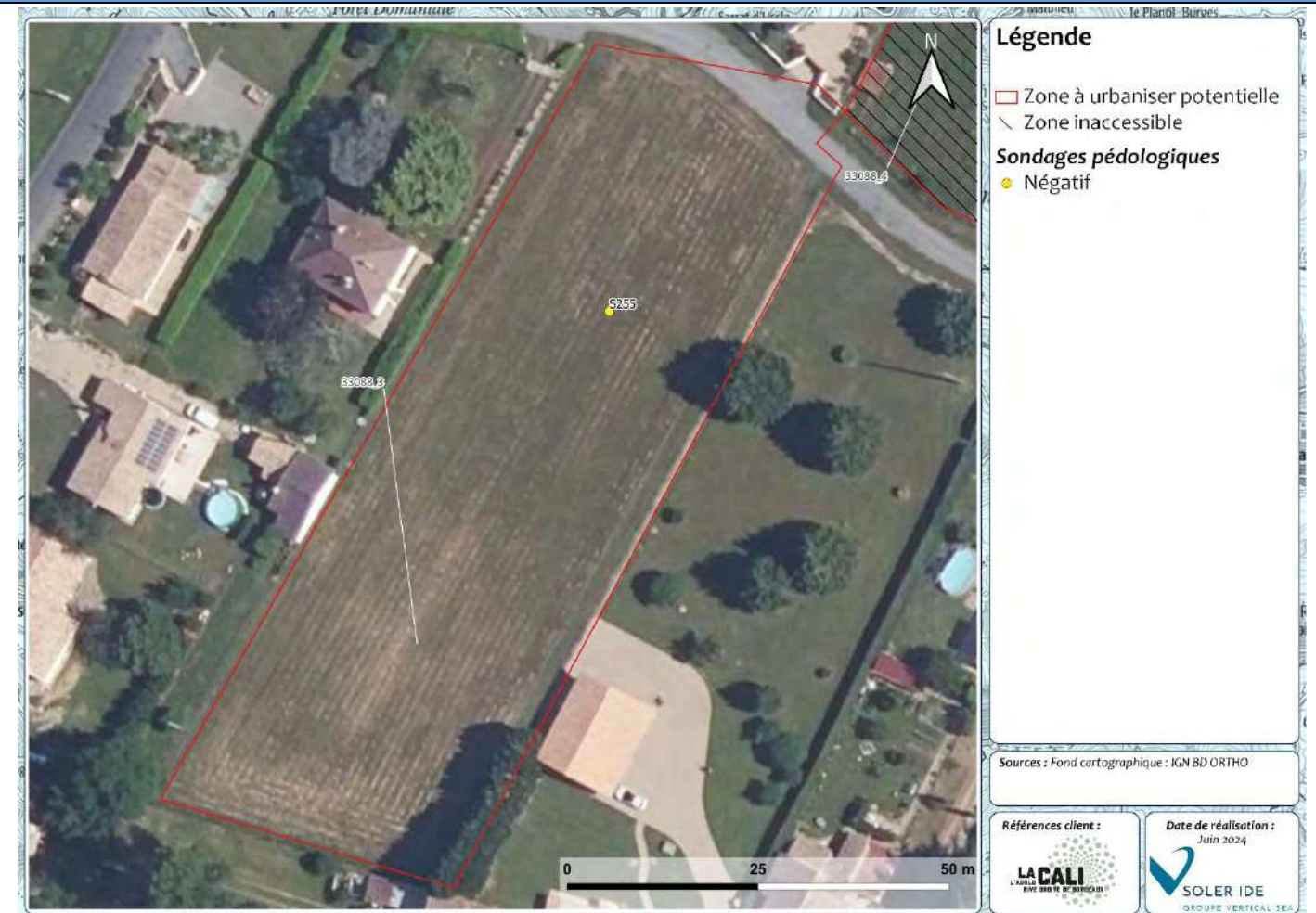


Figure 44 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33088_3

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, l'ensemble des sondages pédologiques réalisés se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

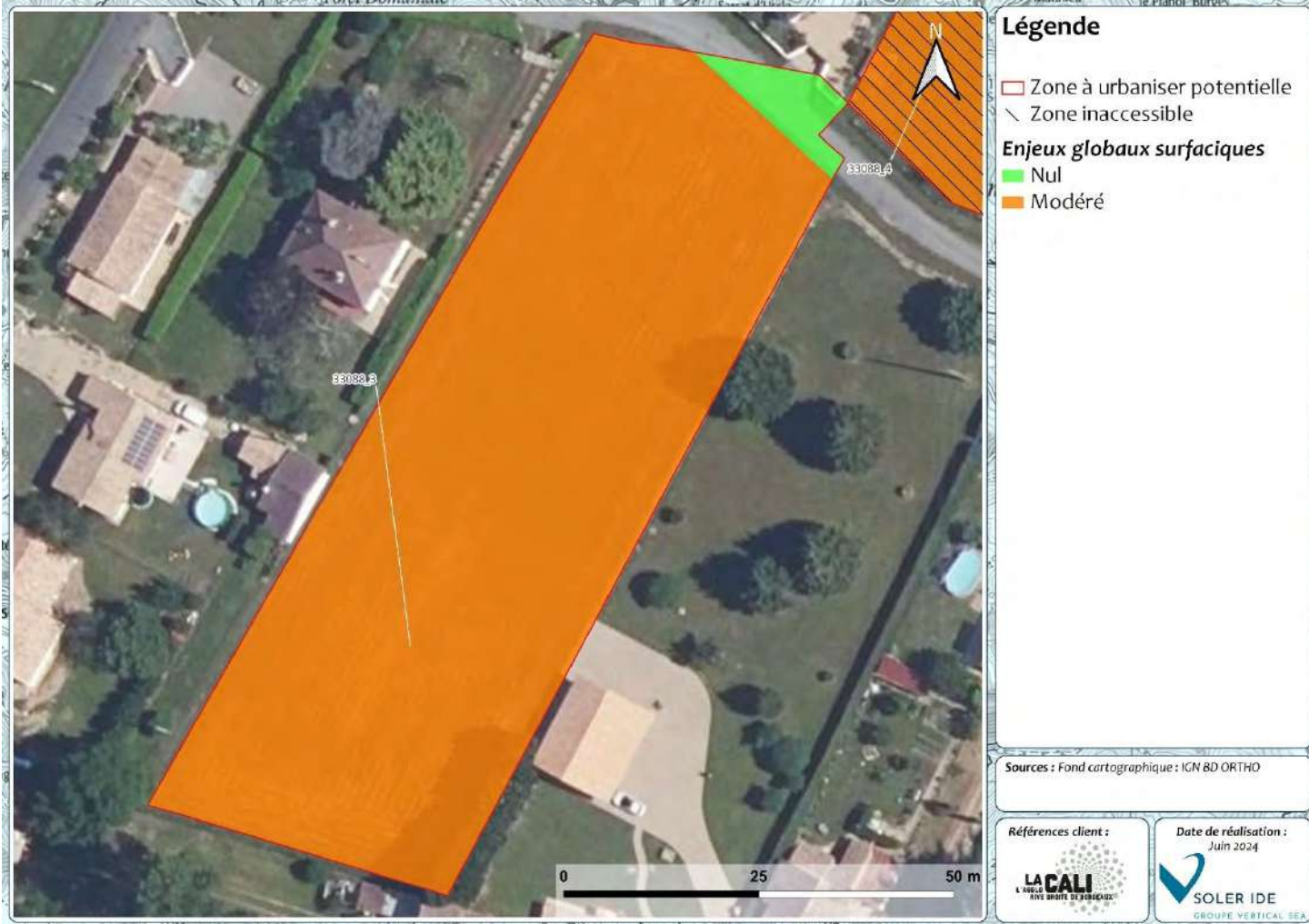


Figure 45 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33088_3

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairies de fauche	
Zones humides	Sondages pédologiques négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, micromammifères	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33088_4

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 46 : Cartographie des habitats de la ZAU 33088_4

Cette zone est majoritairement composée de friches et de jardins inaccessibles.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux insectes, aux micromammifères et aux chiroptères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 47 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33088_4

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, l'ensemble des sondages pédologiques réalisés se sont révélés négatifs. L'étude de potentialité des zones humides ne met pas en évidence de zones humides potentielles au niveau des zones inaccessibles.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

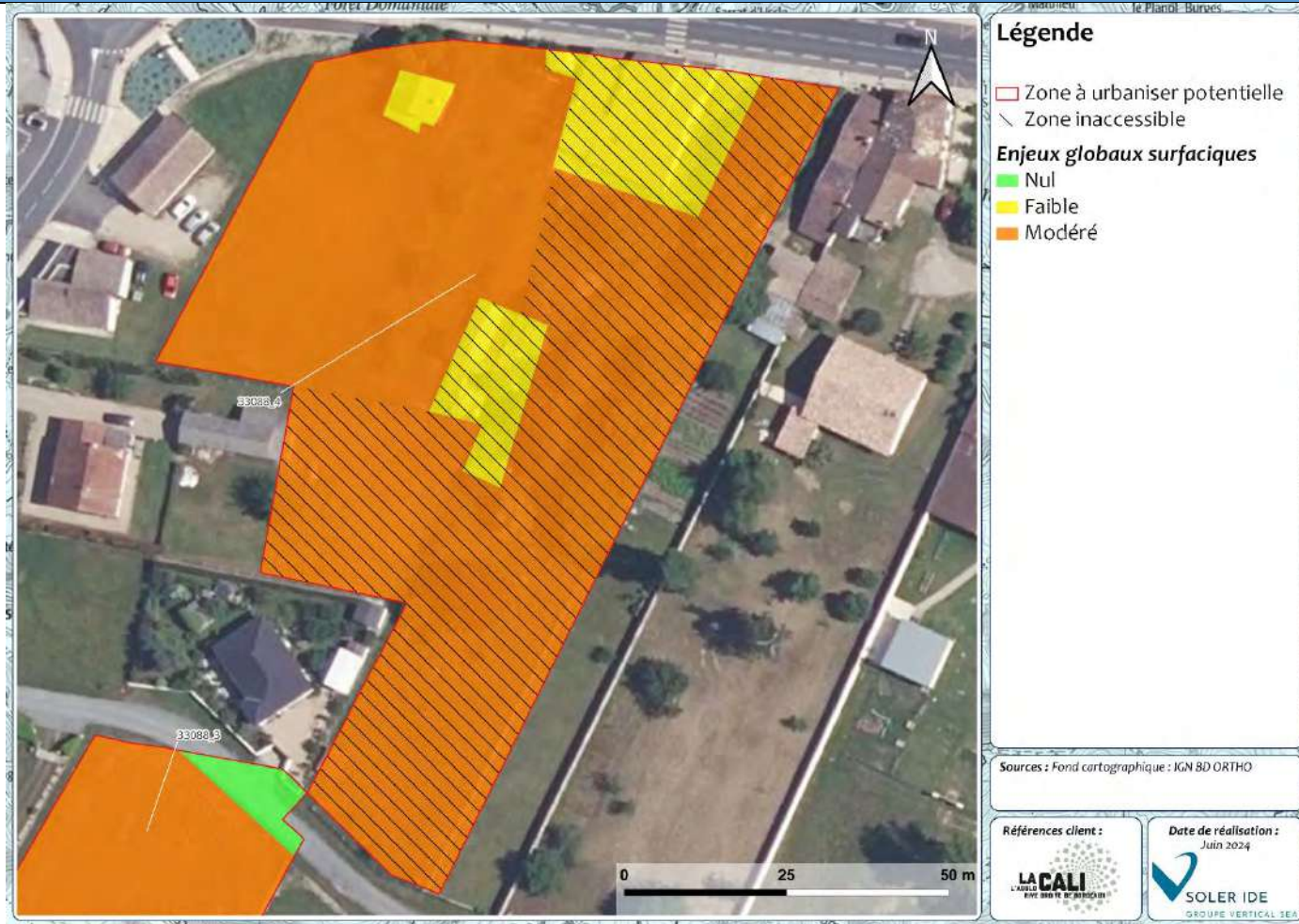


Figure 48 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33088_4

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friches et de jardins inaccessibles	
Zones humides	Sondages pédologiques négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, micromammifères et chiroptères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33088_5

HABITATS, FAUNE, FLORE

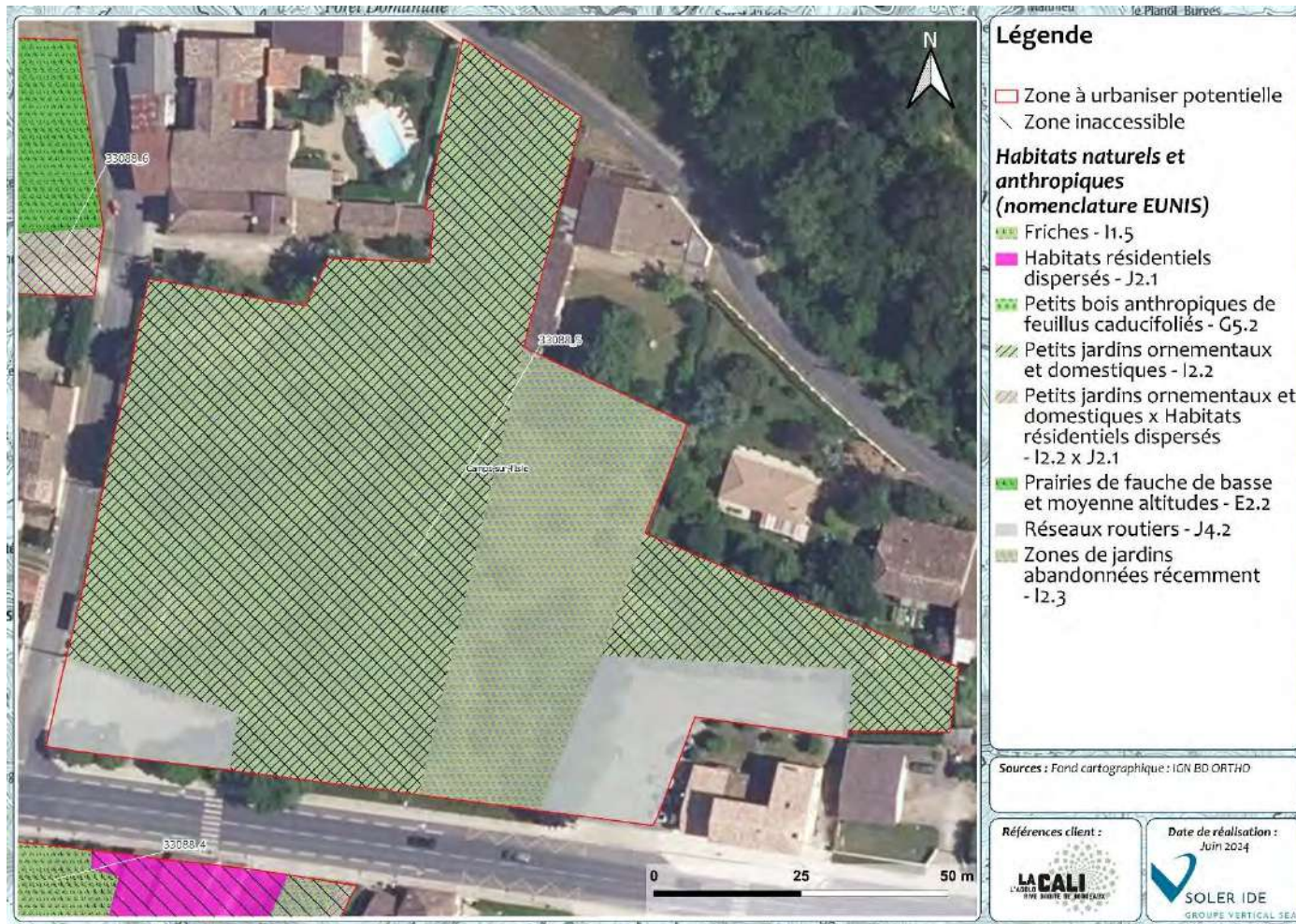


Figure 49 : Cartographie des habitats de la ZAU 33088_5

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 50 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33088_5

Absence de Zone humide réglementaire

Cette zone est majoritairement occupée par des jardins domestiques inaccessibles, des jardins abandonnés et des zones de parking.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur la parcelle selon l'étude bibliographique. Les jardins de cette zone sont relativement peu entretenus se composent de fruitiers (Cerisier), d'herbacées communes et de quelques arbres tels que le Chêne, le Peuplier et l'Erable negundo qui est une espèce exotique envahissante.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Il s'agit principalement d'oiseaux et les jardins de cette zone sont relativement intéressants pour ce groupe taxonomique. Des insectes, des reptiles et des chiroptères peuvent également fréquenter ces milieux.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Les sondages pédologiques se sont révélés négatifs. Cependant, une grande partie de la zone n'a pas pu faire l'objet de sondages pédologiques. L'étude bibliographique met en évidence une faible à forte probabilité de présence de zone humide sur les zones inaccessibles.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

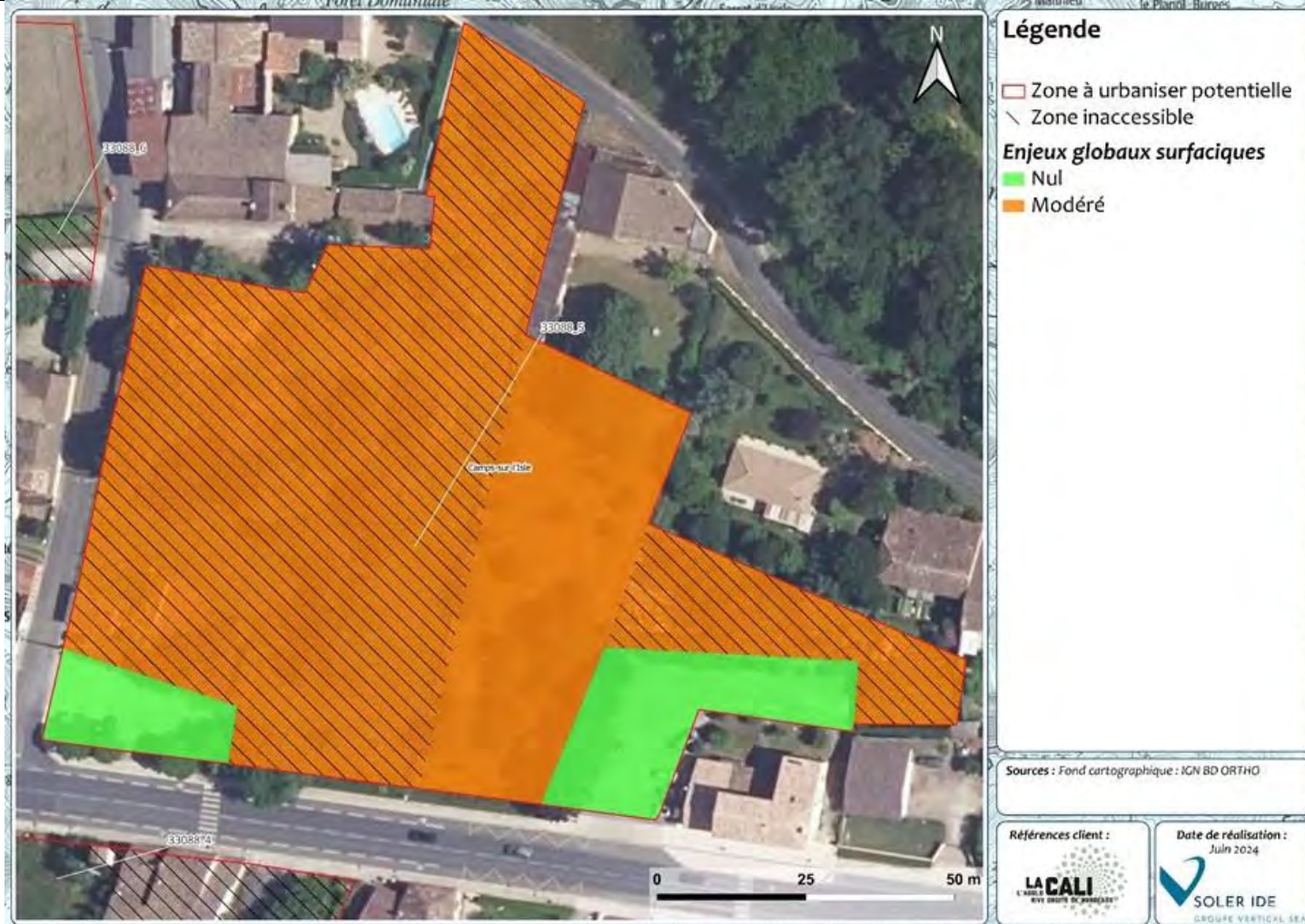


Figure 51 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33088_5

Recommandations :

- Mener l'approche pédologique dans les zones inaccessibles
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Préserver les arbres
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friches et jardins inaccessibles	
Zones humides	Sondages pédologiques négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, reptiles et chiroptères	Enjeu Modéré

N° DE LA ZONE : 33088_6

HABITATS, FAUNE, FLORE

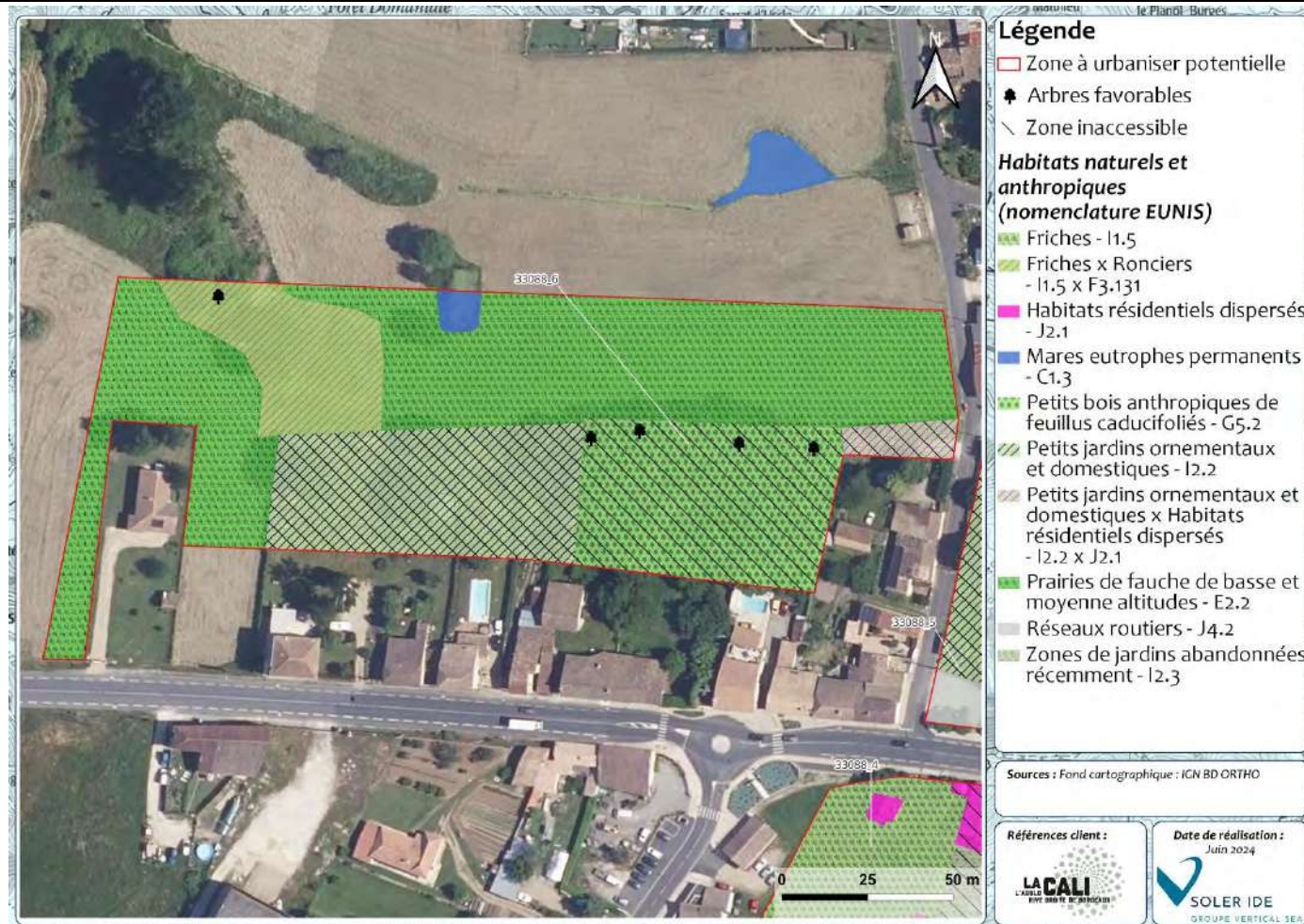


Figure 52 : Cartographie des habitats de la ZAU 33088_6

Cette zone est majoritairement composée de friches et de petits boisements. Deux mares sont présentes.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Par ailleurs, de du Chêne rouge d'Amérique, espèce exotique envahissante, se développe dans les boisements.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux reptiles, aux insectes, au mammifères et aux chiroptères. Des amphibiens se reproduisent dans les mares. Plusieurs arbres favorables sont également présents.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 53 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33088_6

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, plusieurs des sondages pédologiques réalisés se sont révélés positifs. Les mares sont à considérer comme des milieux aquatiques. L'étude de potentialité des zones humides met en évidence une zone humide potentielle au niveau des boisements inaccessibles.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

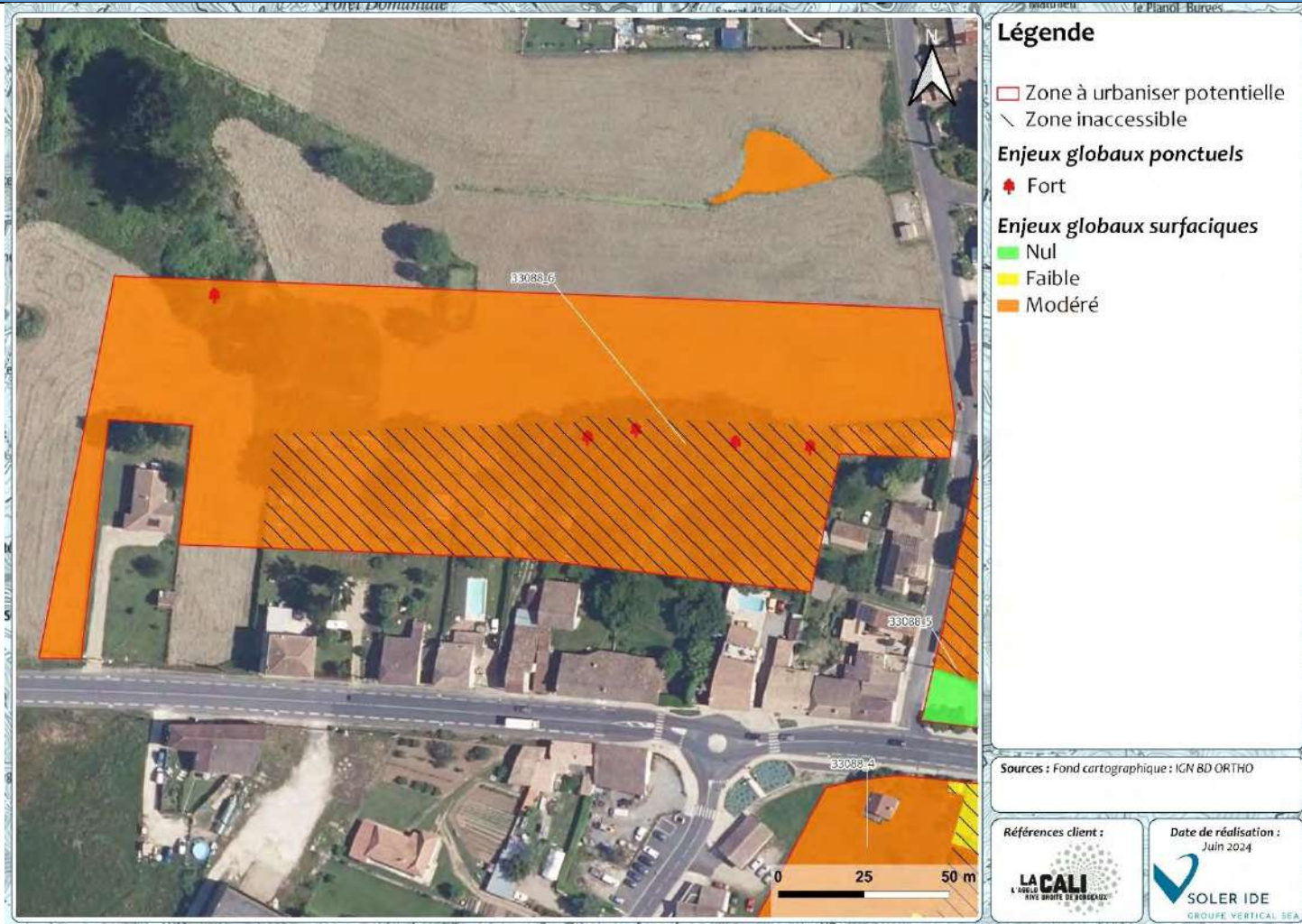


Figure 54 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33088_6

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friches et de petits boisements.	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Conserver des arbres favorables
- Conserver les milieux aquatiques
- Eviter les zones humides
- Réaliser des sondages pédologiques dans les zones inaccessibles
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33088_7

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 55 : Cartographie des habitats de la ZAU 33088_7

Cette zone est majoritairement composée de friches et de petits boisements.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Par ailleurs, du Chêne rouge d'Amérique, espèce exotique envahissante, se développe dans les boisements.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux reptiles, aux insectes, au mammifères et aux chiroptères. Un Cordulie à corps fin, odonate protégé, a été identifié en chasse sur cette zone. Cette espèce ne se reproduit cependant pas sur la ZAU.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

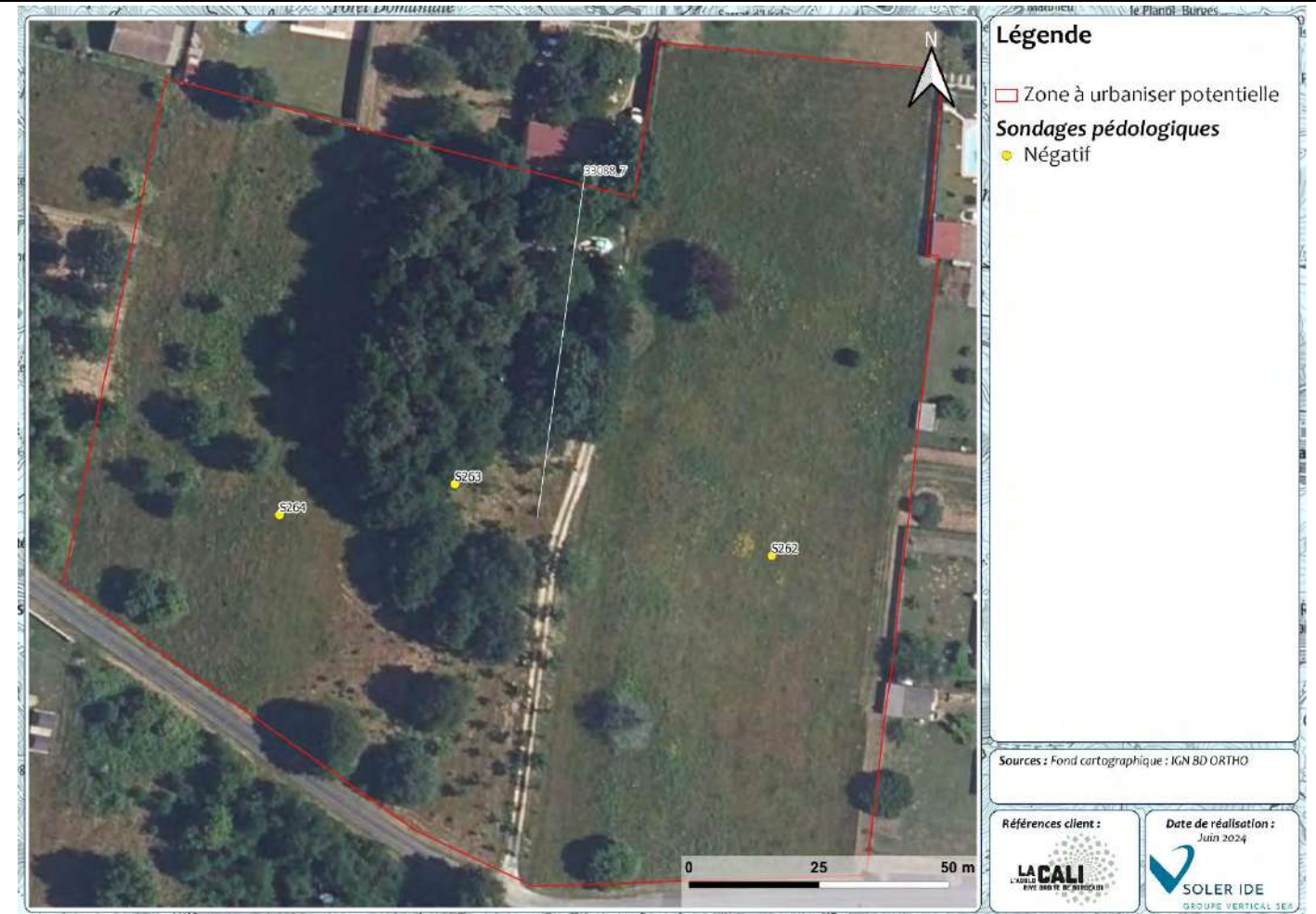


Figure 56 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33088_7

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, l'ensemble des sondages pédologiques réalisés se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

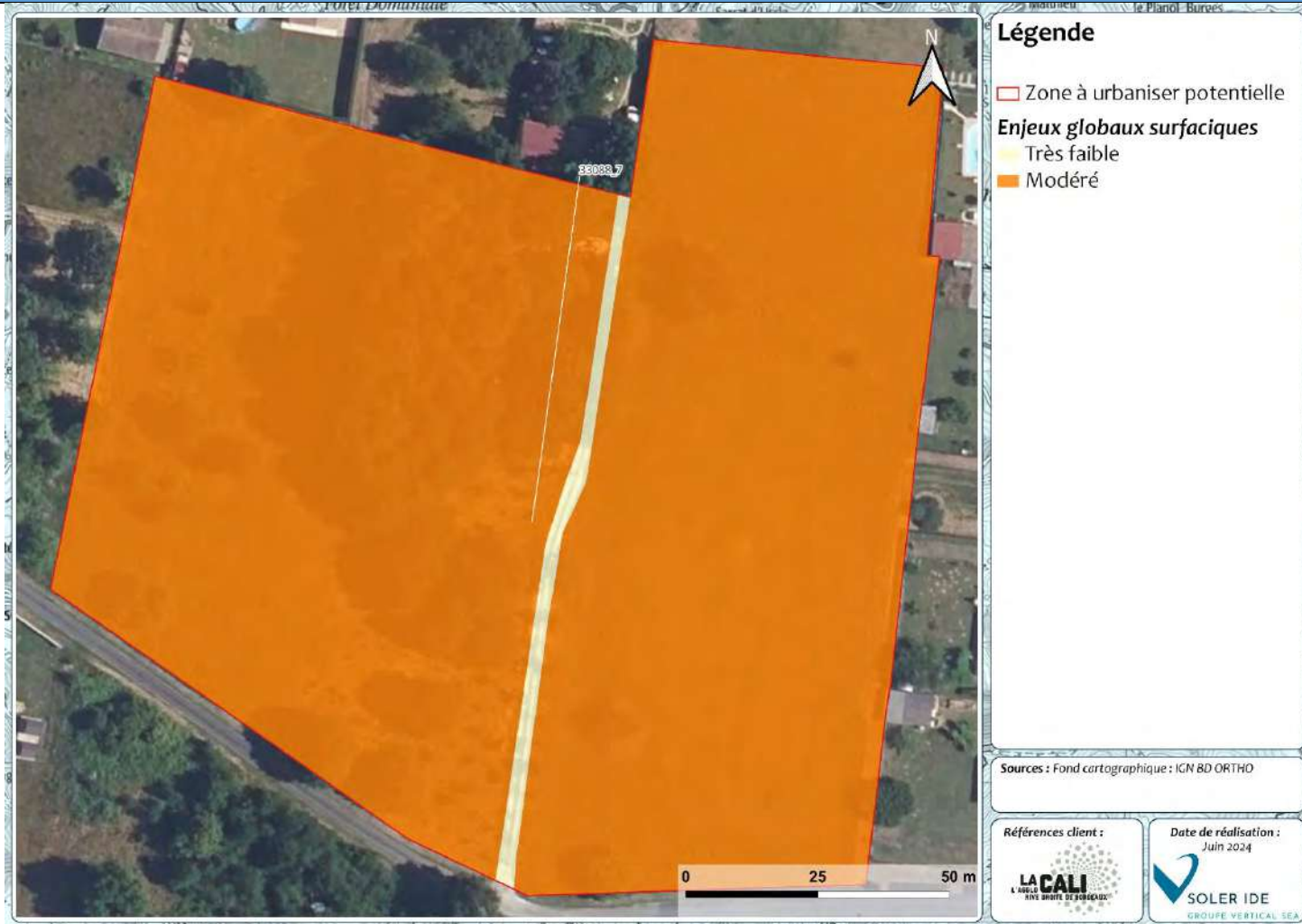


Figure 57 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33088_7

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friches et de petits boisements	
Zones humides	Sondages pédologiques négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, reptiles, insectes, mammifères et chiroptères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Conserver des arbres
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33138_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

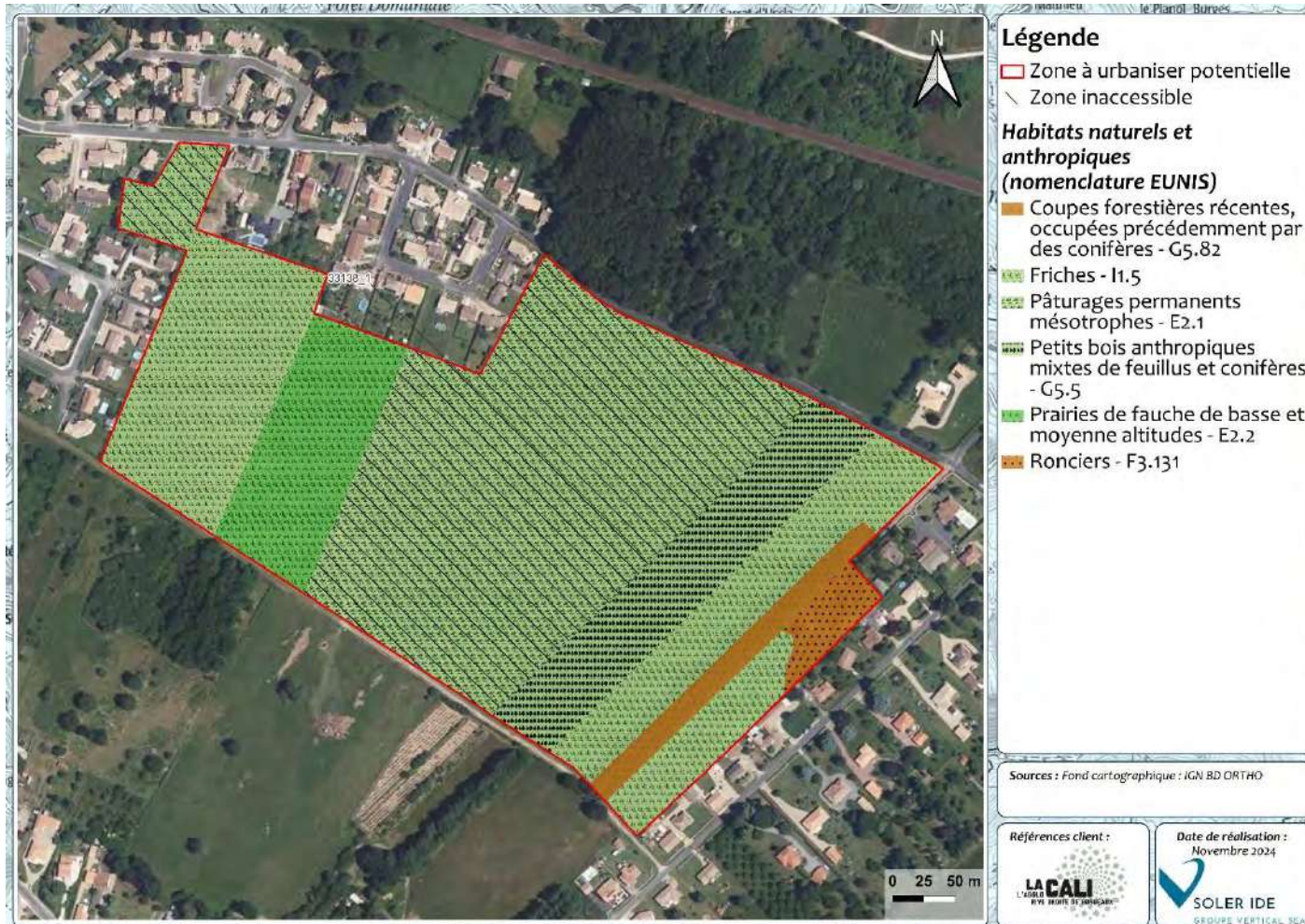


Figure 58 : Cartographie des habitats de la ZAU 33138_1

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

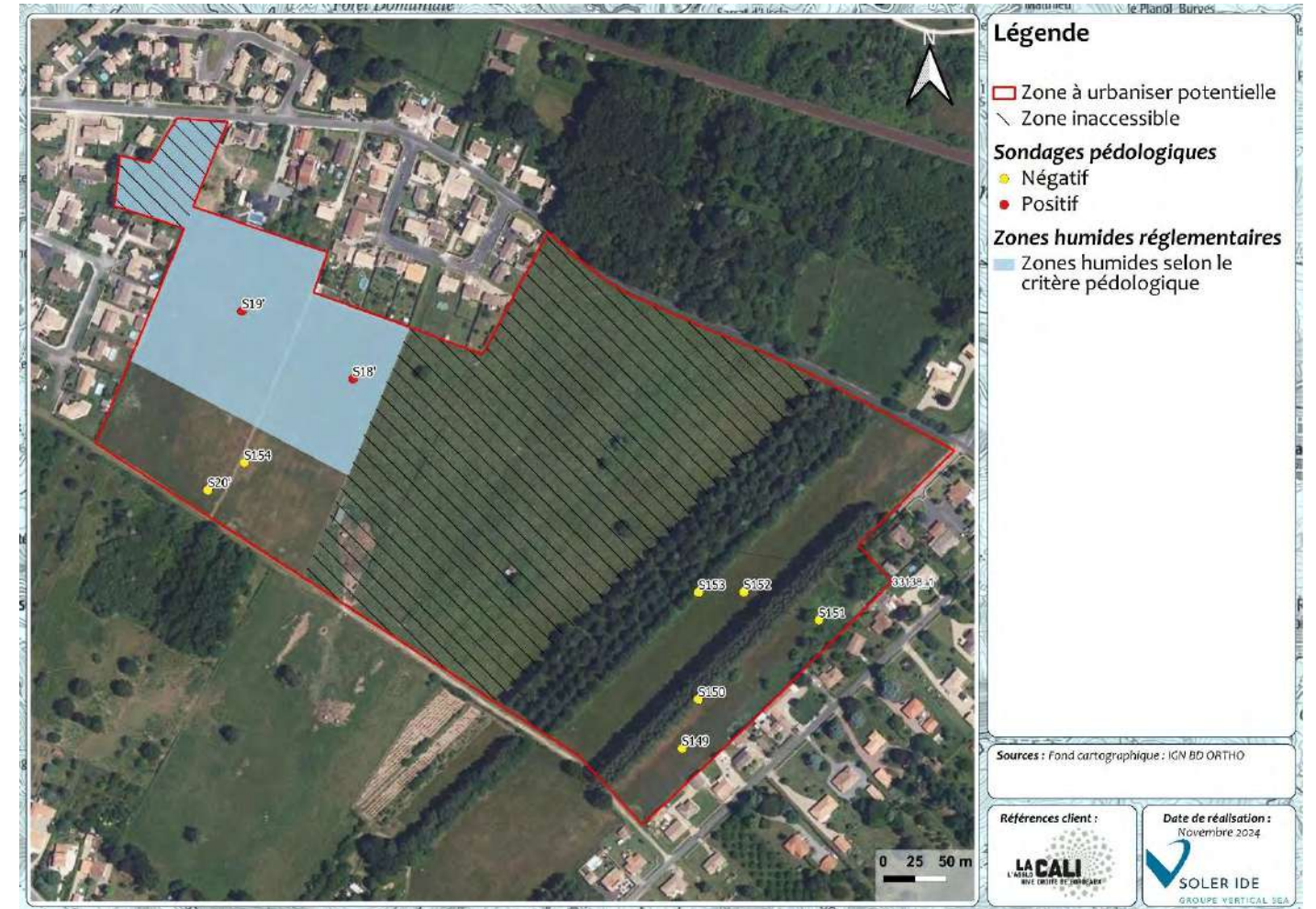


Figure 59 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33138_1

Présence de Zone humide réglementaire

Cette zone est majoritairement occupée par des pâtures et de la friche, avec quelques zones de ronciers, de boisement et de coupe forestière. Une grande partie de la zone était clôturée pour le pâturage et donc inaccessible pour les relevés.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur la parcelle selon l'étude bibliographique. La friche se compose essentiellement de Flouve odorante, de Luzule, d'Achillée millefeuille... La coupe de résineux est relativement récente, quelques jeunes Chêne ont été épargnés. Le petit bois anthropique correspond à une plantation de résineux et de feuillus. Les espèces dominantes sont le Chêne pédonculé et des Sapins, dont la majorité sont morts.

Faune :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Toutefois, les habitats de cette zone sont susceptibles d'abriter de la faune commune, particulièrement le groupe des oiseaux et des insectes. Des reptiles peuvent également fréquenter les lisières des milieux semi-ouverts et fermés.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Toutefois, 2 des sondages pédologiques se sont révélés positifs sur une partie de la friche et de la prairie de fauche accessible. Par ailleurs, une grande partie de la zone n'a pas pu faire l'objet de sondages pédologiques. L'étude bibliographique met en évidence la forte à très forte probabilité de présence d'une zone humide sur les zones inaccessibles.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

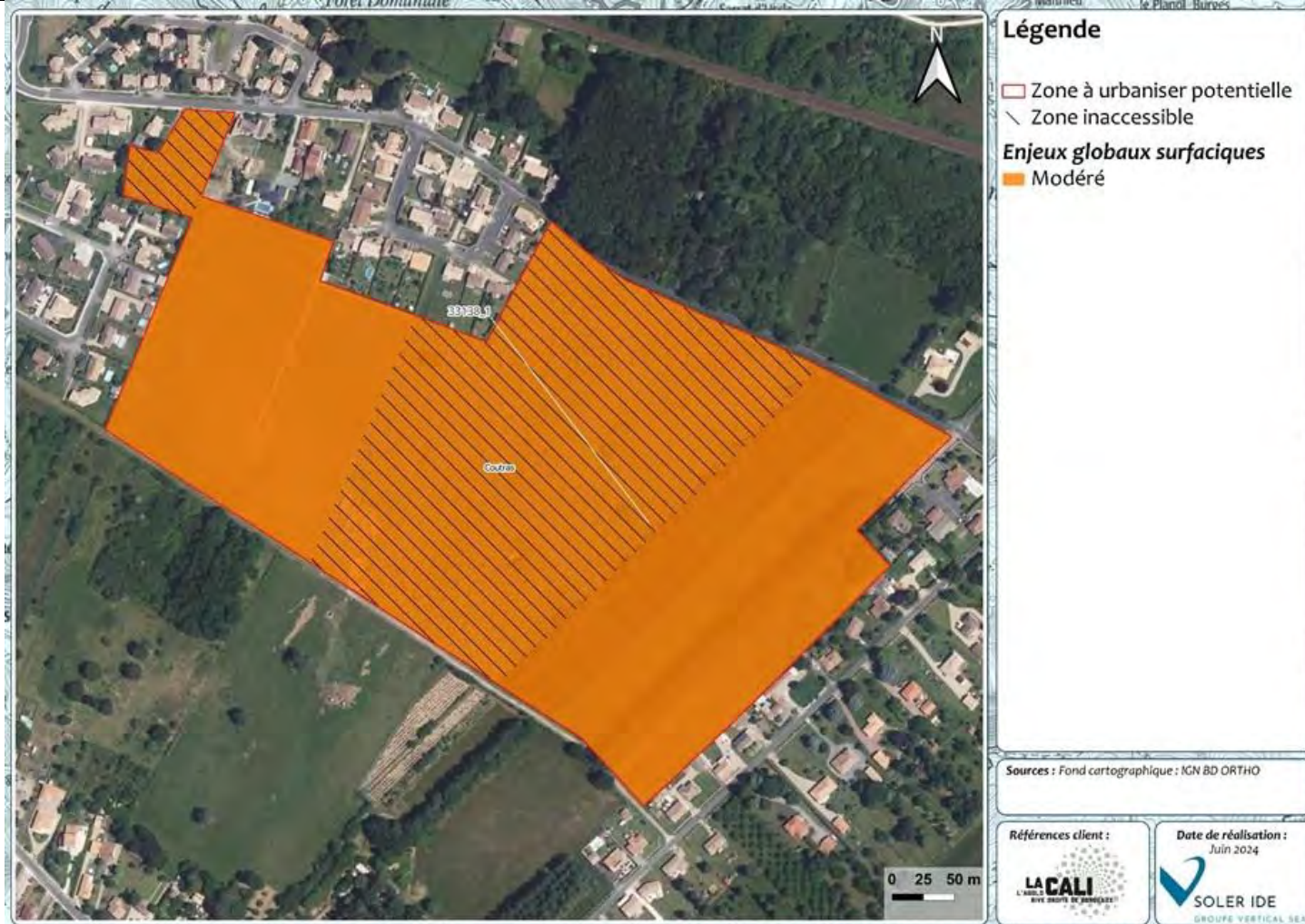


Figure 60 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33138_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Pâtures et friches	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, reptiles	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Eviter totalement toutes les zones humides identifiées
- Mener l'approche pédologique dans les zones clôturées
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Préserver les milieux semi-ouverts
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33138_2

HABITATS, FAUNE, FLORE

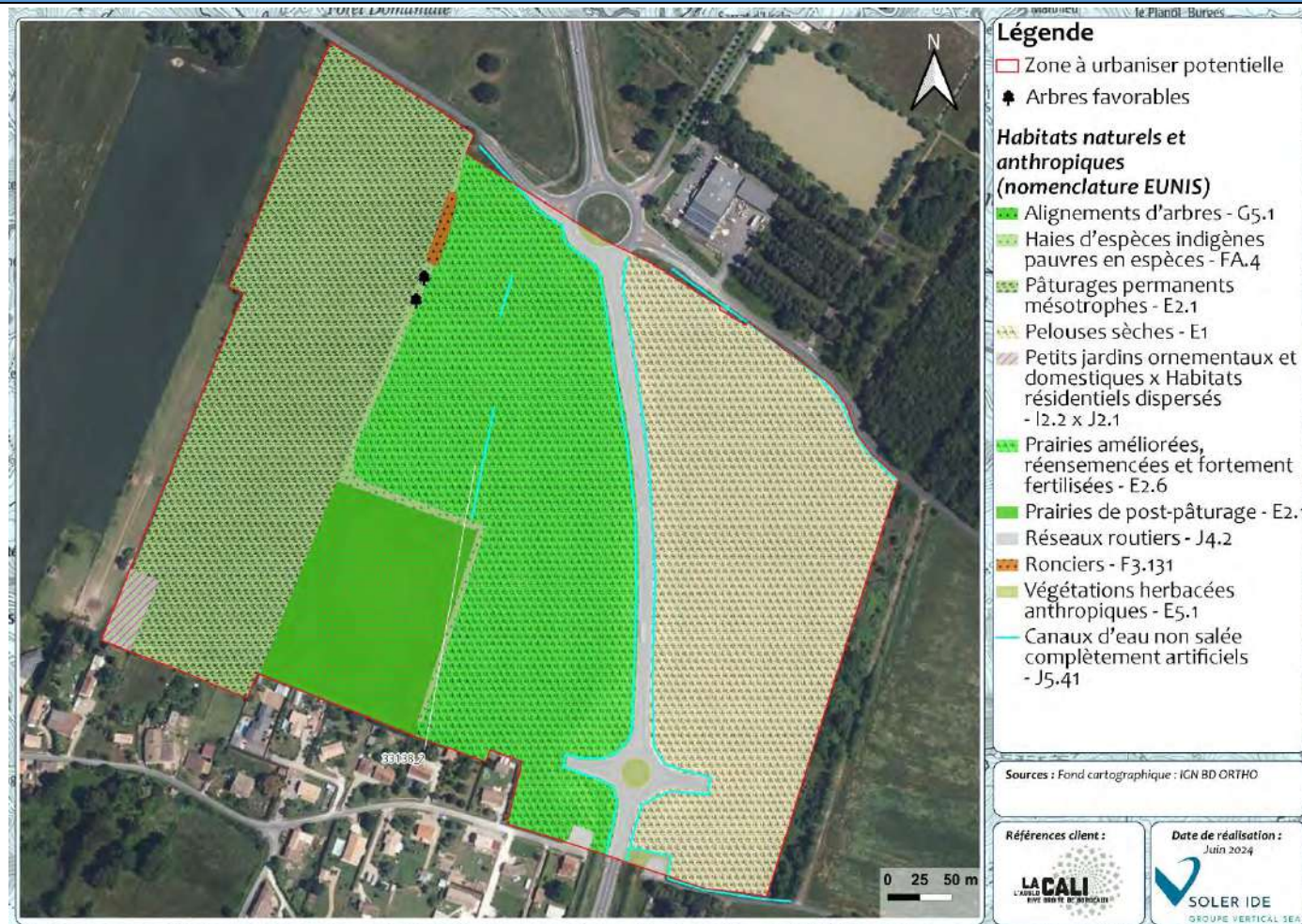


Figure 61 : Cartographie des habitats de la ZAU 33138_2

Cette zone est majoritairement composée de pâturages, de pelouses sèches et de prairie. Des fossés sont étalements présents.

Flore :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Ces espèces sont jugées potentielles dans les habitats de la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Par ailleurs, du Peuplier du Canada, du Seneçon du Cap, de la Vergerette de Sumatra, espèces exotiques envahissantes, se développent sur la ZAU.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques. Des arbres favorables sont également présents.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

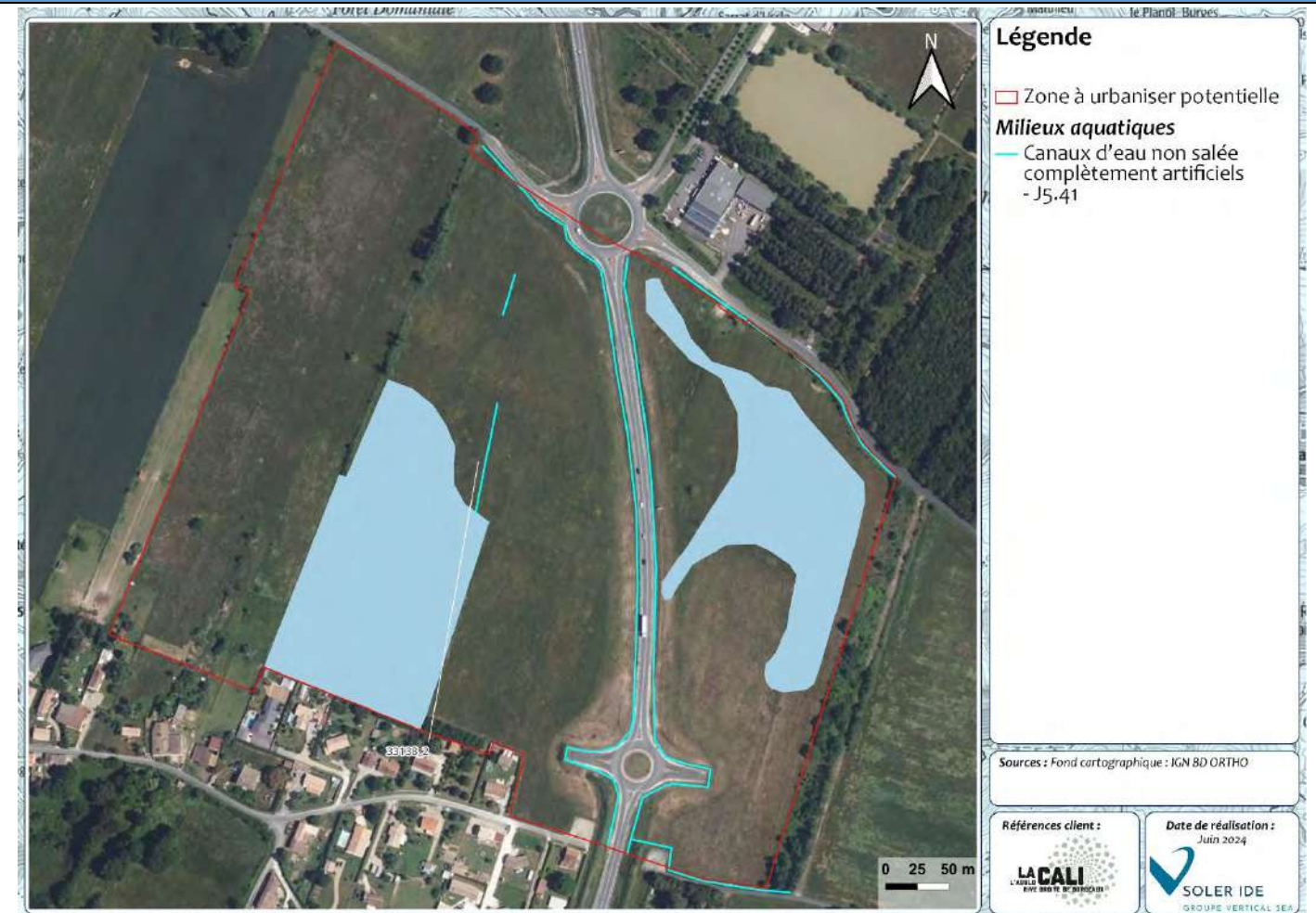


Figure 62 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33138_2

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, plusieurs des sondages pédologiques se sont révélés positifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

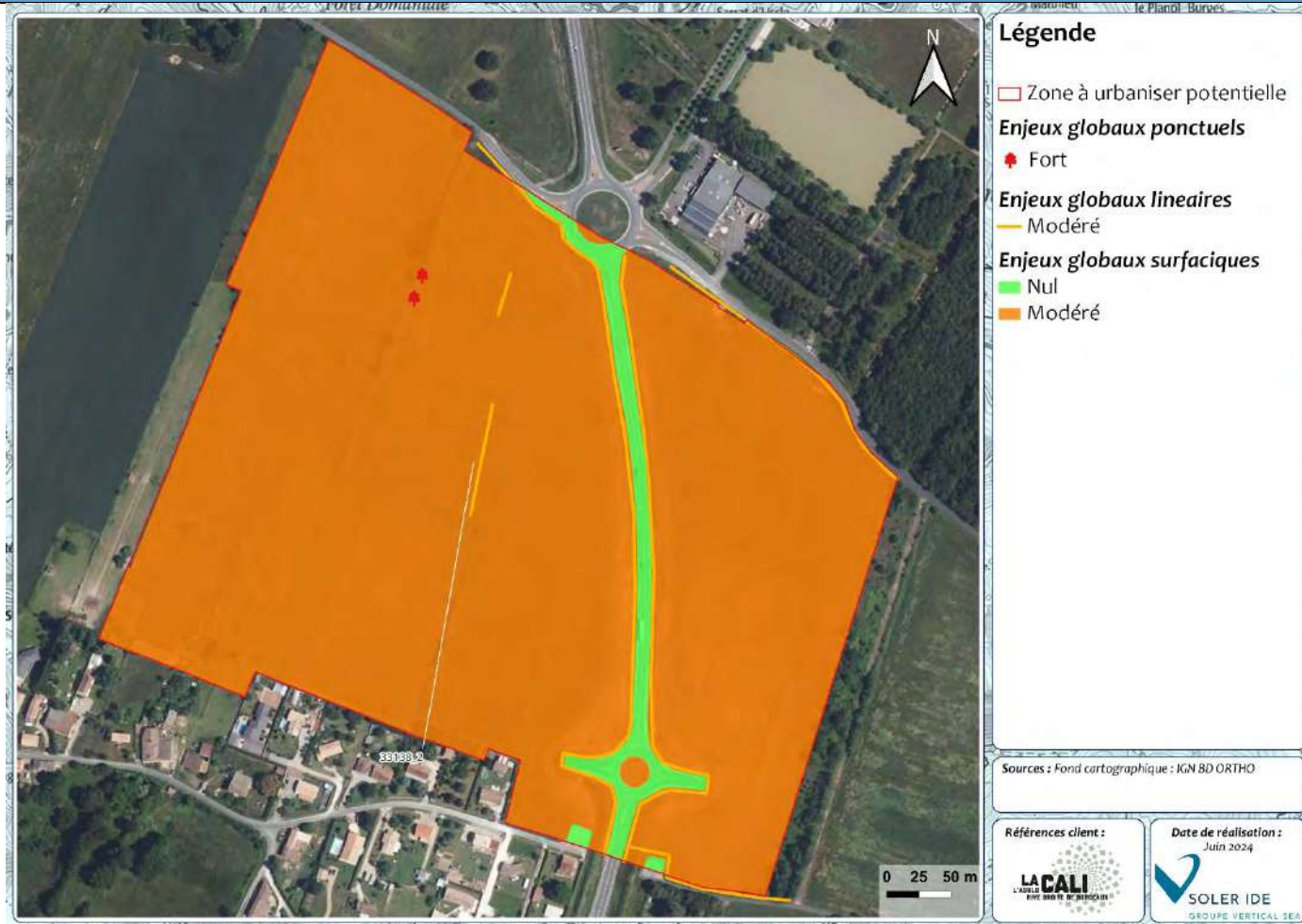


Figure 63 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33138_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Pâturages, de pelouses sèches et de prairie.	
Zones humides	Sondages pédologiques négatifs	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Conserver les milieux aquatiques
- Préserver les haies et alignements d'arbres
- Conserver les arbres favorables
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33138_3

HABITATS, FAUNE, FLORE

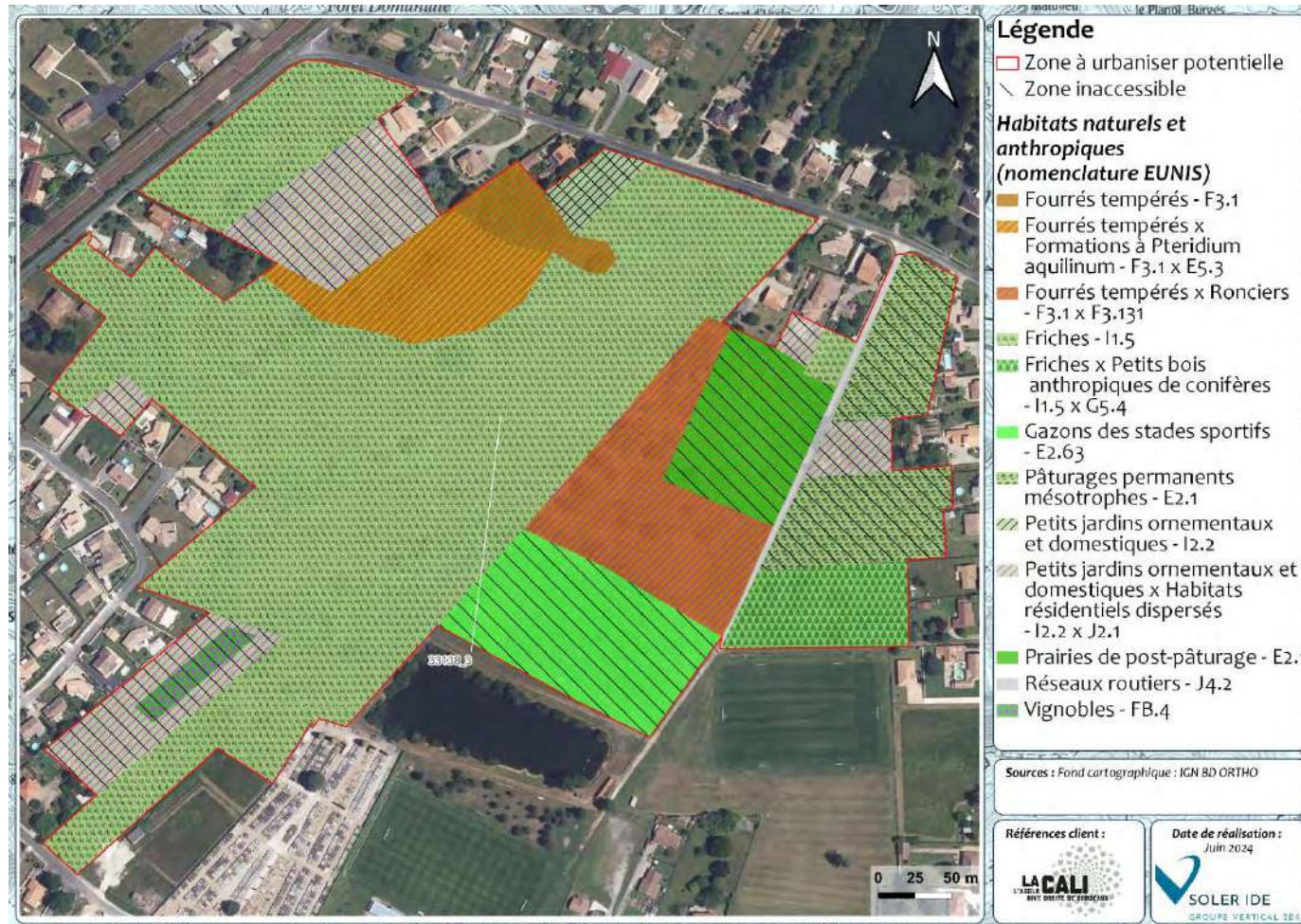


Figure 64 : Cartographie des habitats de la ZAU 33138_3

Cette zone est majoritairement composée de friches, de fourrés, de petits boisements et d'habitations avec des jardins. Plusieurs zones n'étaient pas accessibles, car elles sont clôturées.

Flore :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Il s'agit du Bleuets des moissons et du Lotier hérissé. Ces espèces sont jugées potentielles dans les habitats de prairie et de friche. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Par ailleurs, de l'Ailante, des Bambou et du Raisin d'Amérique, espèces exotiques envahissantes, se développent dans les fourrés.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux reptiles et aux insectes.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

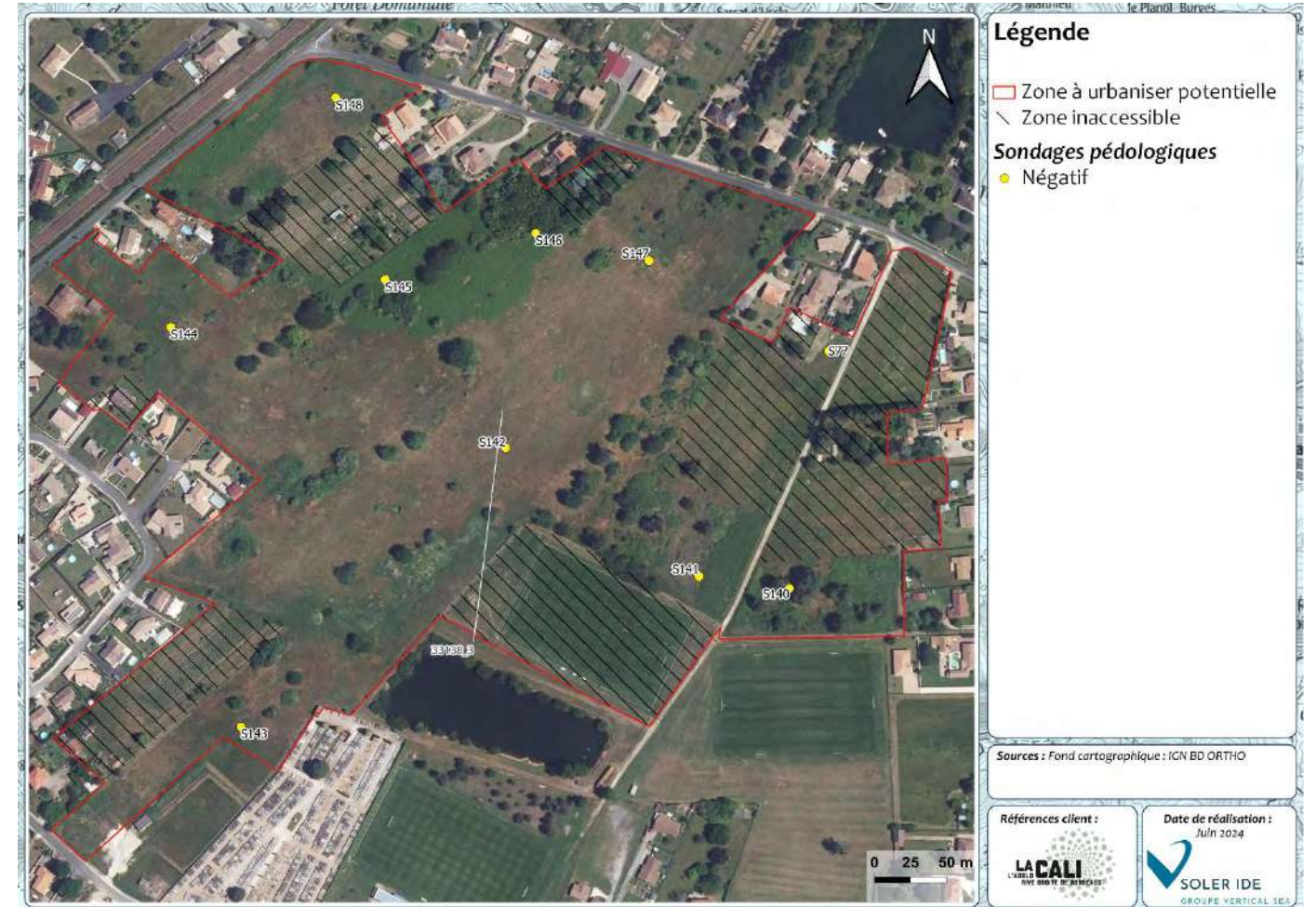


Figure 65 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33138_3

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, l'ensemble des sondages pédologiques réalisés se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

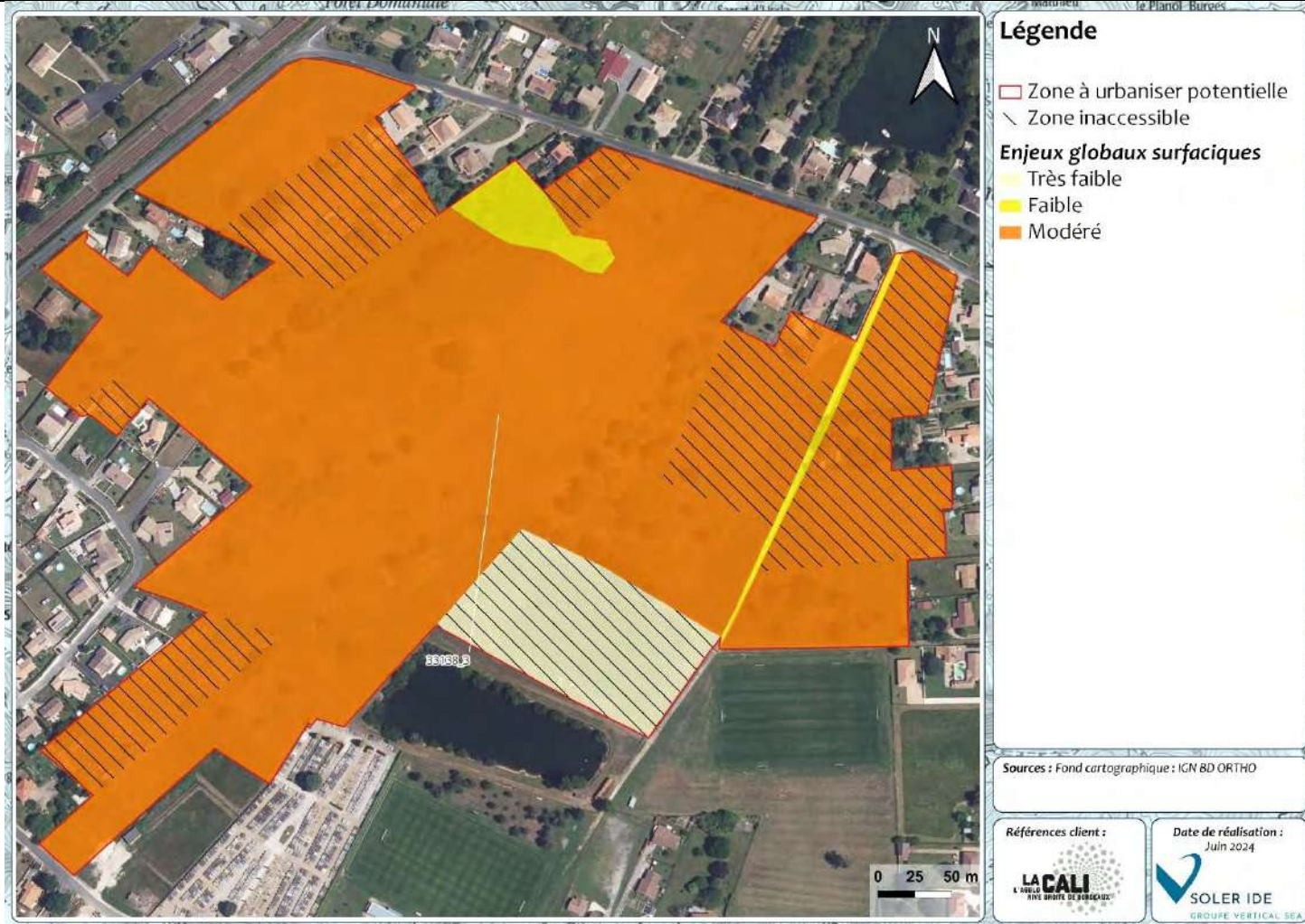


Figure 66 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33138_3

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairie de friches, de fourrés, de petits boisements.	
Zones humides	Sondages pédologiques négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, reptiles, insectes	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Préserver les haies et alignements d'arbres
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33138_4

HABITATS, FAUNE, FLORE

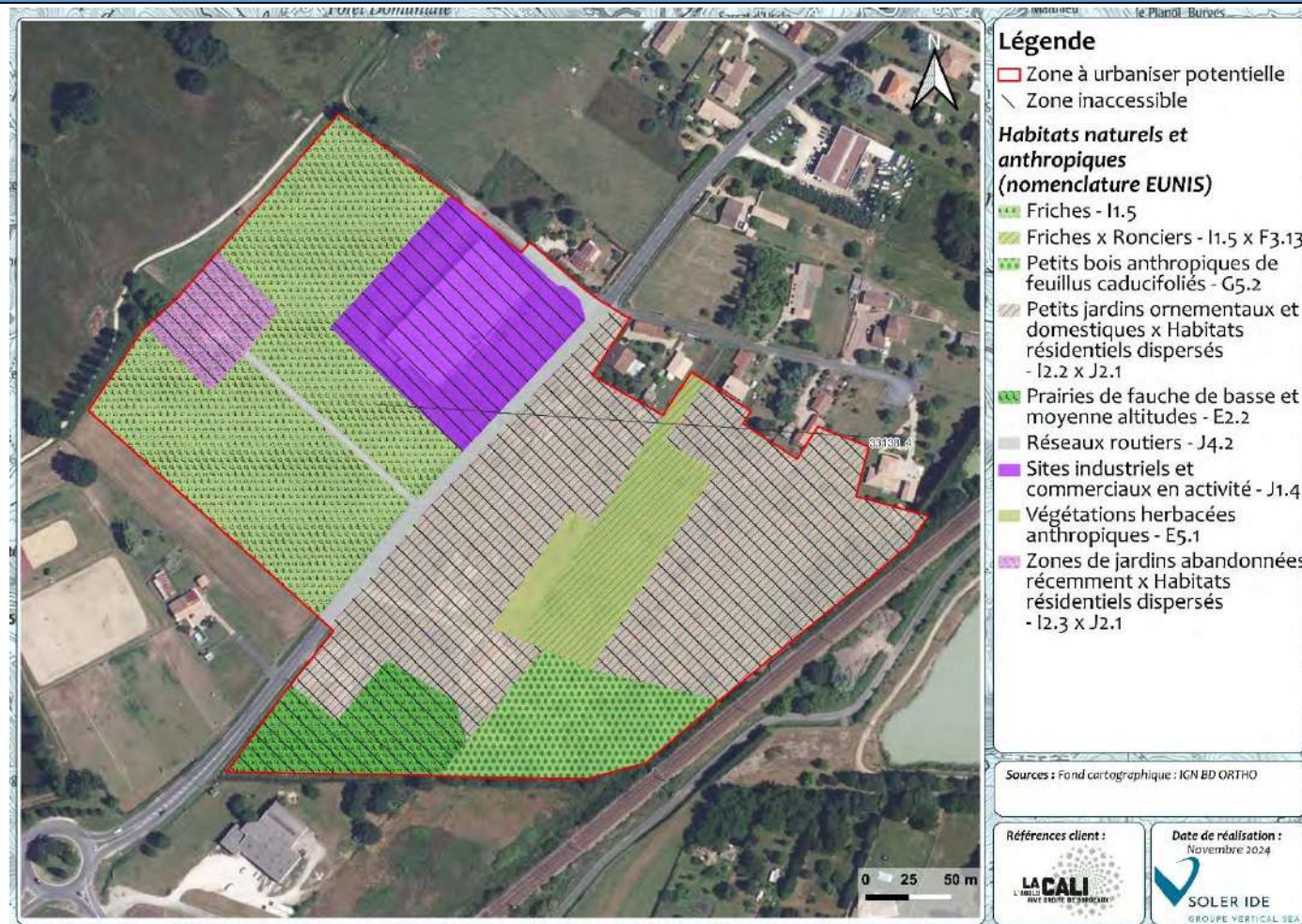


Figure 67 : Cartographie des habitats de la ZAU 33138_4

Cette zone est occupée principalement par de la friche, de la prairie de fauche, des petits boisements et des jardins inaccessibles.

Flore :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Il s'agit du Lotier hispide, du Lotier grêle et du Bleuet. Ces espèces sont jugées potentielles au niveau des friches et des prairies de fauche. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Du Mimosa, espèce exotique envahissante, a été recensée au niveau des jardins.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, insectes, et micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

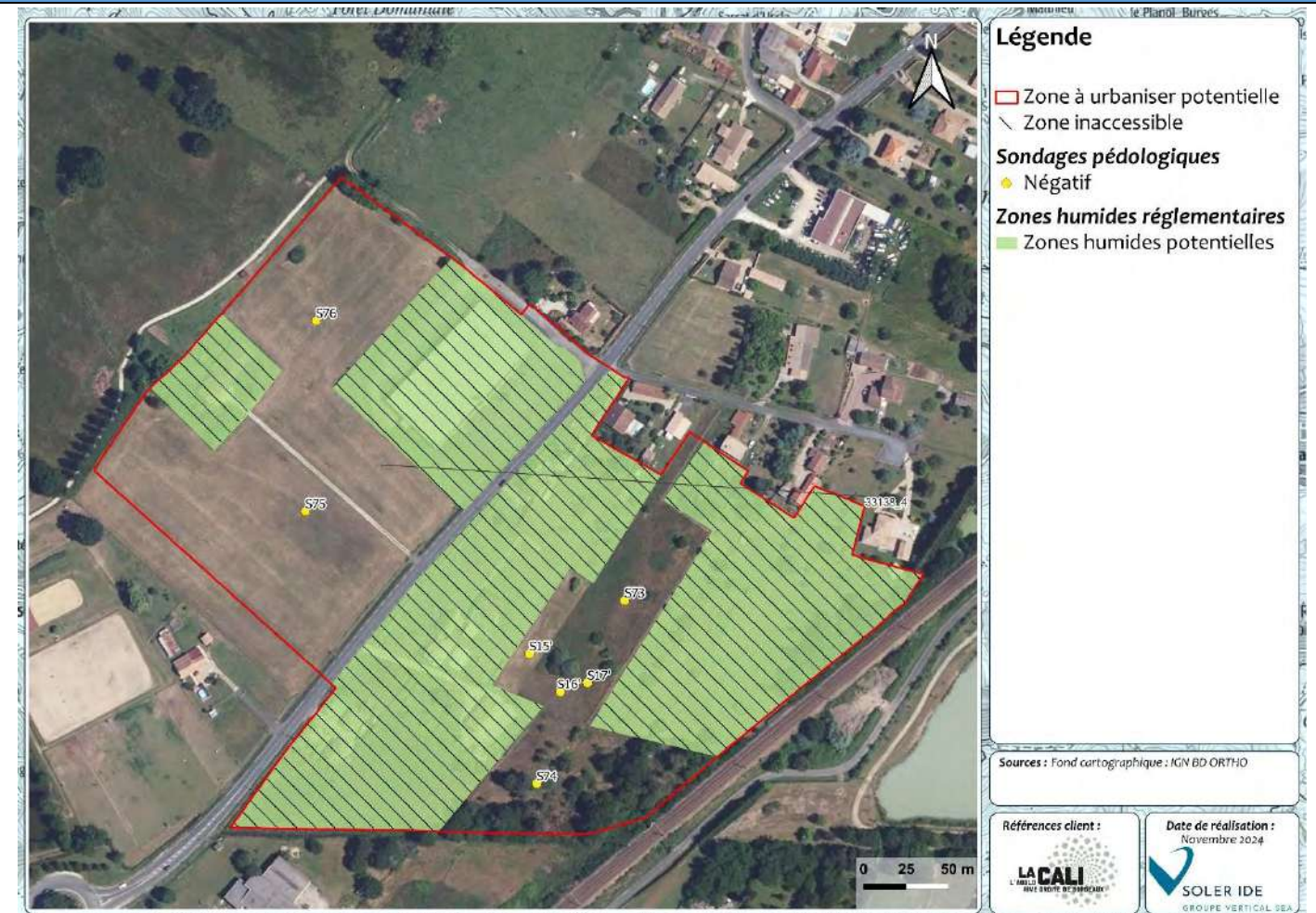


Figure 68 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33138_4

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat ni selon l'approche pédologique. L'étude bibliographique met en évidence des zones humides potentielles au niveau des zones inaccessibles.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

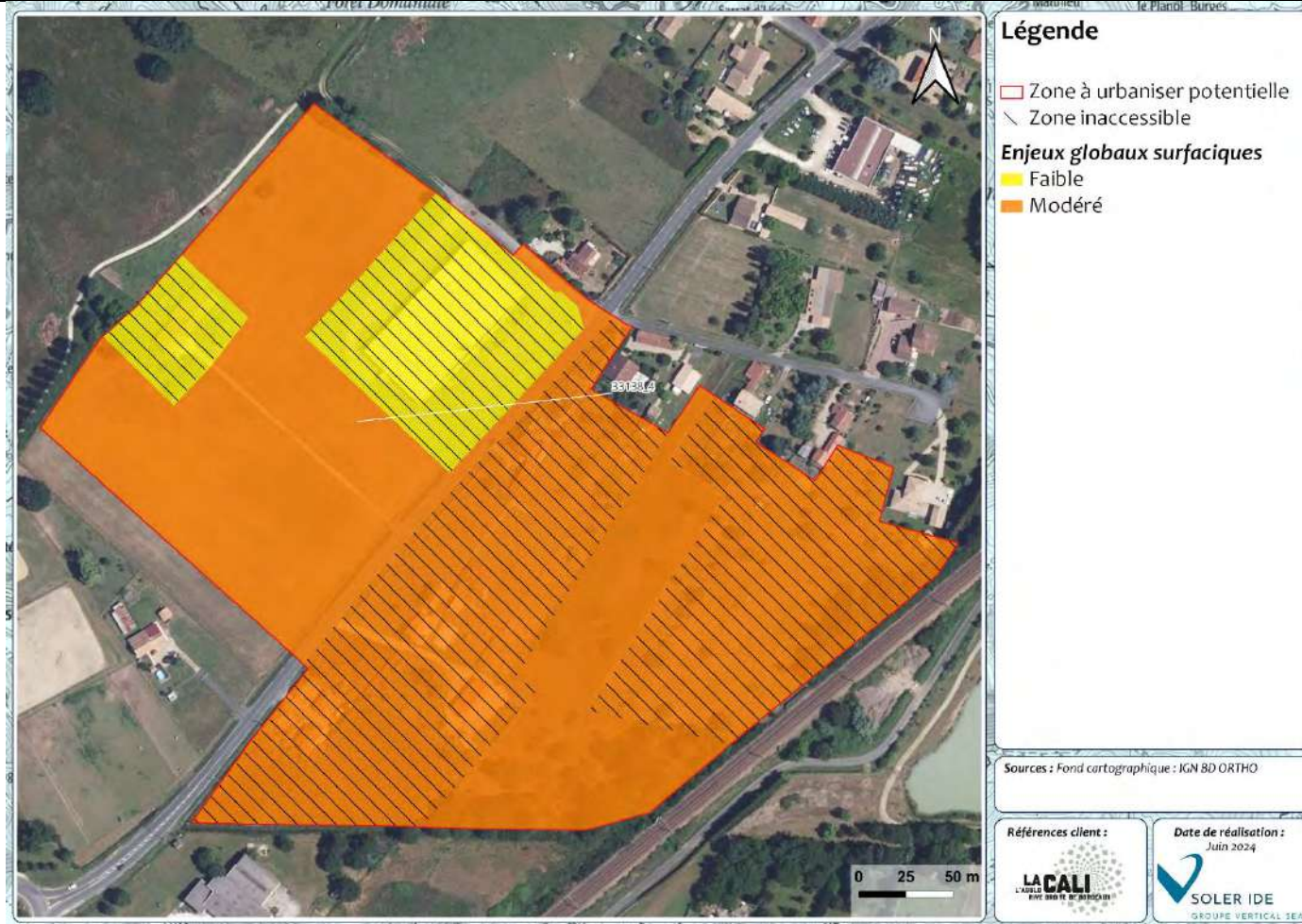


Figure 69 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33138_4

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friche, de la prairie de fauche, des petits boisements et des jardins inaccessibles.	
Zones humides	Aucune zone humide	Présence de zone humide réglementaire potentielle mais non avérée
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, et micromammifères.	Enjeu modéré

Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Conserver des arbres
- Réaliser des sondages pédologiques dans les zones inaccessibles
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33138_5

HABITATS, FAUNE, FLORE

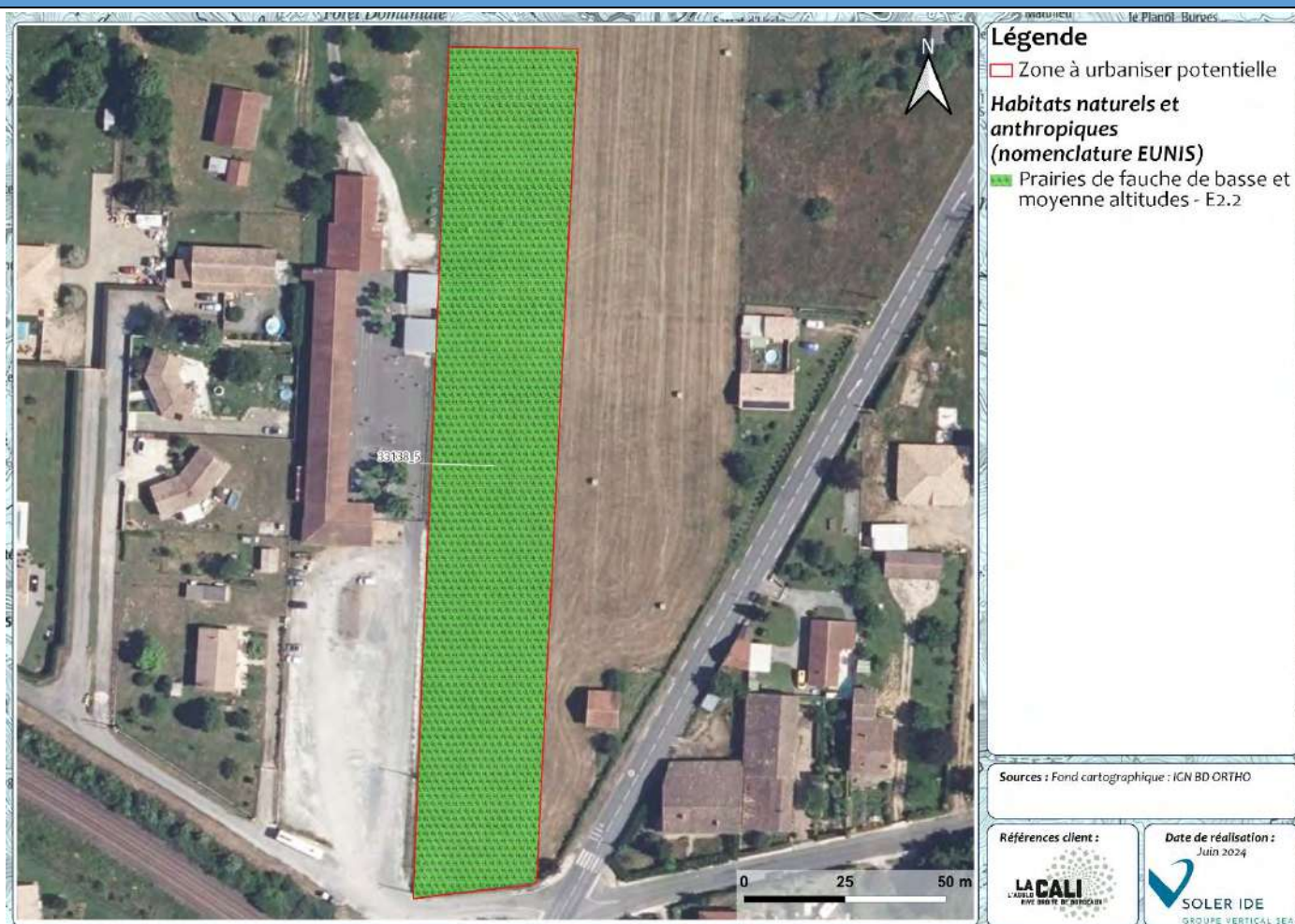


Figure 70 : Cartographie des habitats de la ZAU 33138_5

Cette zone est occupée intégralement par de la prairie de fauche.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, insectes, et micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 71 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33138_5

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques sont négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

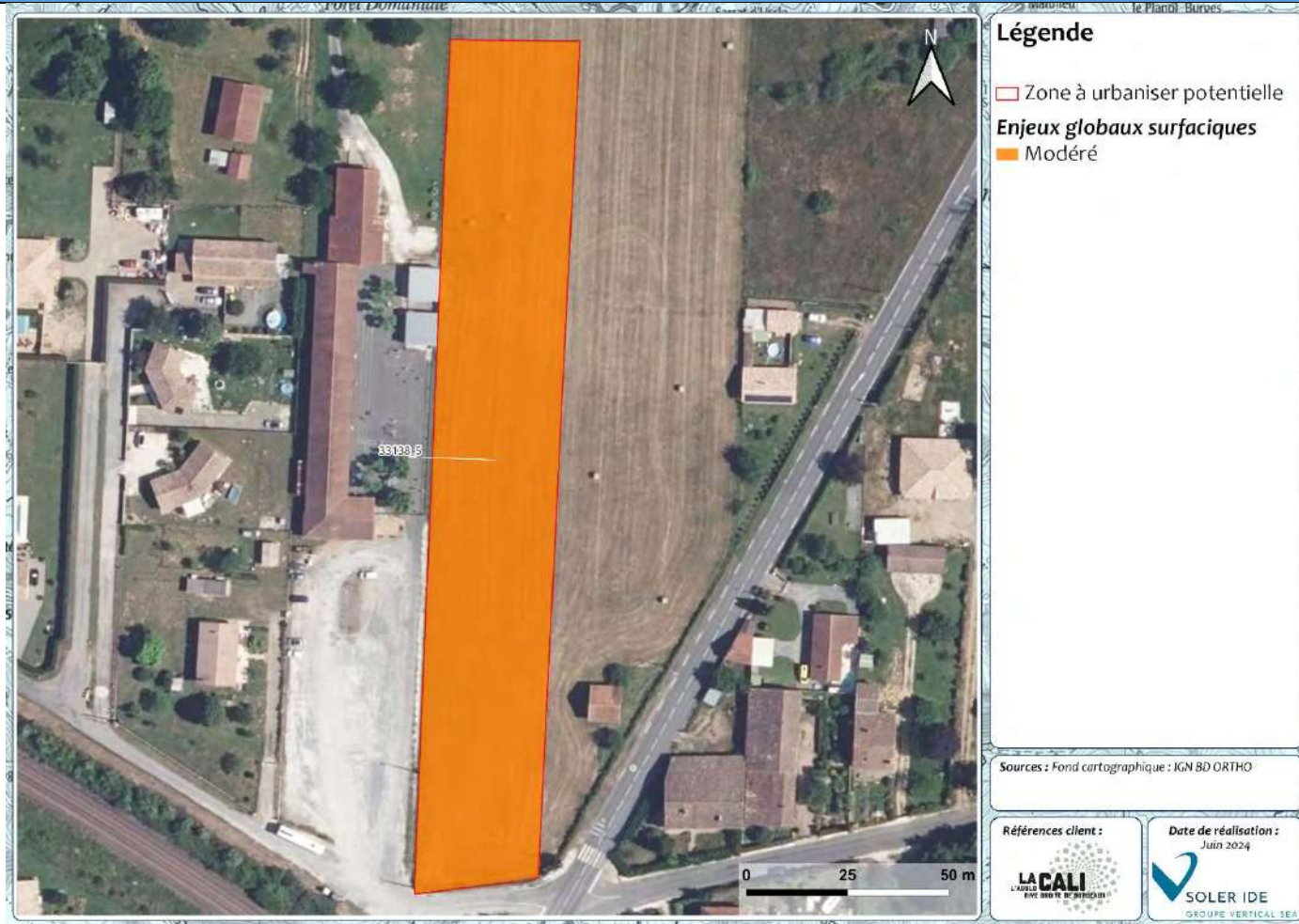


Figure 72 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33138_5

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairie de fauche	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, et micromammifères.	Enjeu modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33138_6

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 73 : Cartographie des habitats de la ZAU 33138_6

Cette zone est occupée majoritairement par de la prairie de fauche et de la prairie post-pâturage inaccessible.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Du Laurier cerise et du Robinier faux acacia, espèces exotiques envahissantes ont été relevés sur cette zone.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, insectes, et micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

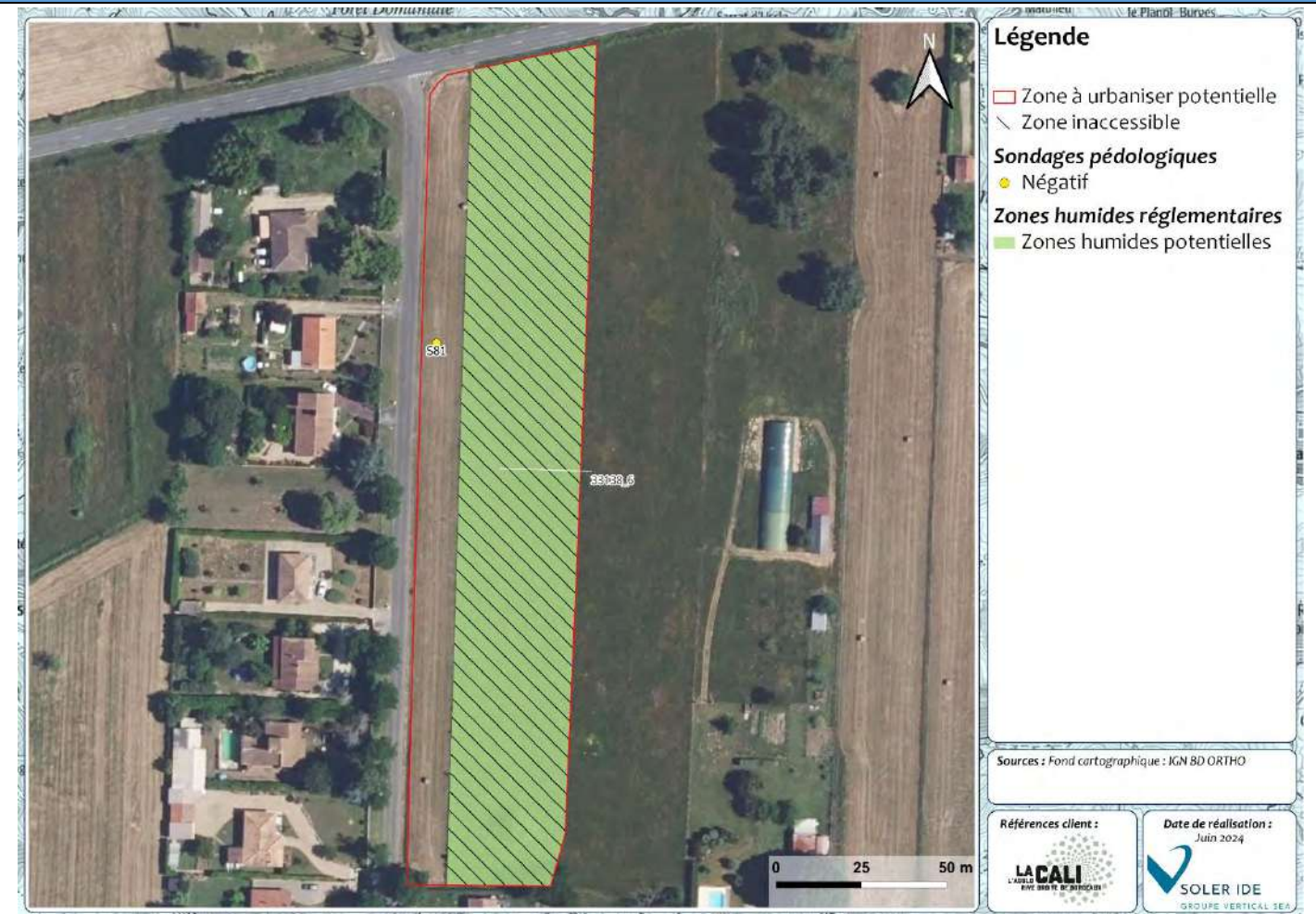


Figure 74 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33138_6

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques sont négatifs. L'étude bibliographique met en évidence une zone humide potentielle sur la zone inaccessible.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

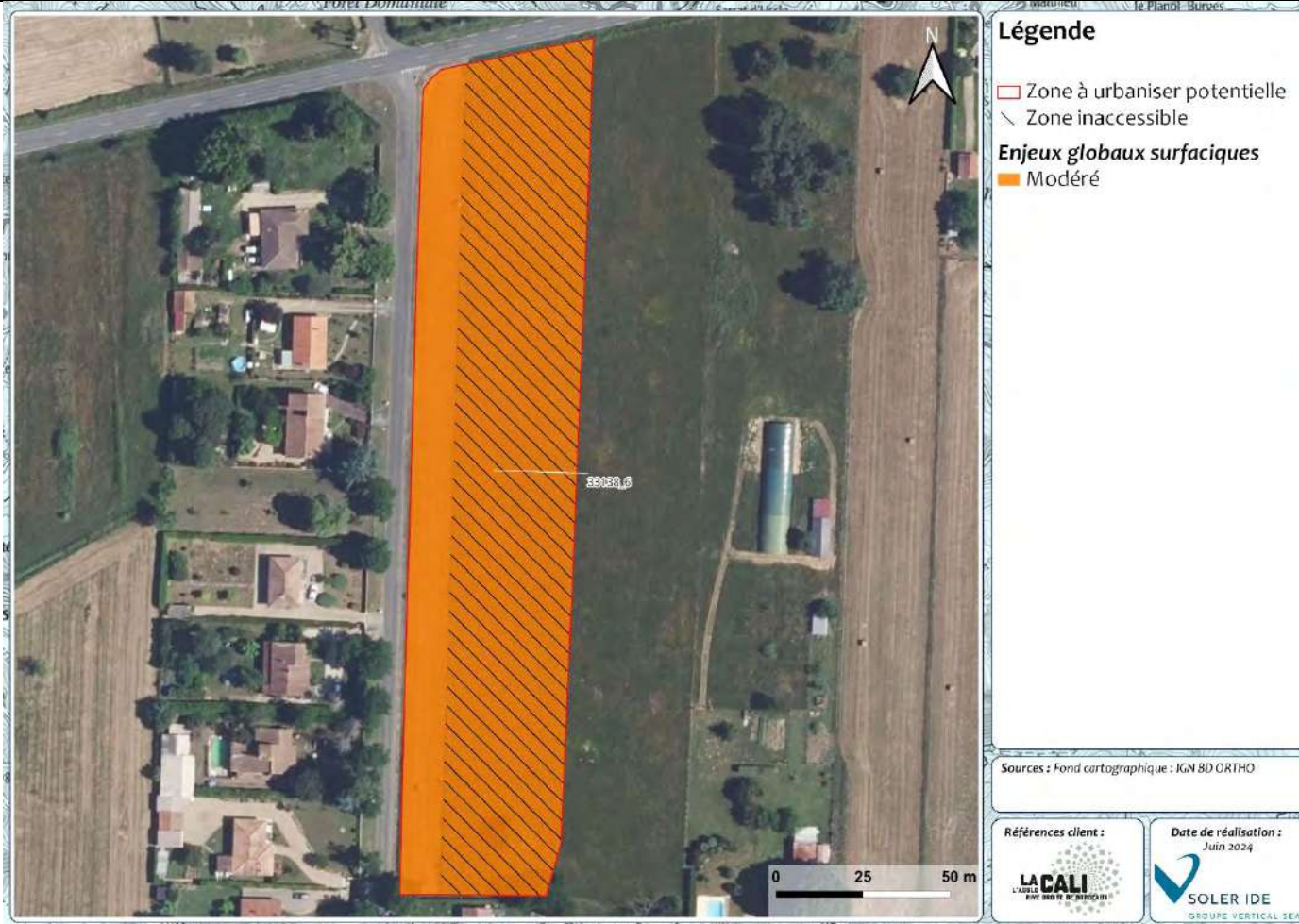


Figure 75 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33138_6

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairie de fauche et de la prairie post-pâturage inaccessible.	
Zones humides	Sondages négatifs et zone humide potentielle	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, et micromammifères.	Enjeu modéré

Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Mener l’approche pédologique dans la zone inaccessible
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33138_7

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 76 : Cartographie des habitats de la ZAU 33138_7

Cette zone est occupée principalement par de la prairie de fauche totalement inaccessible.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, insectes, et micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 77 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33138_7

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Aucun sondage pédologique n'a pu être réalisé. L'étude bibliographique met en évidence des zones humides potentielles au niveau des zones inaccessibles.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

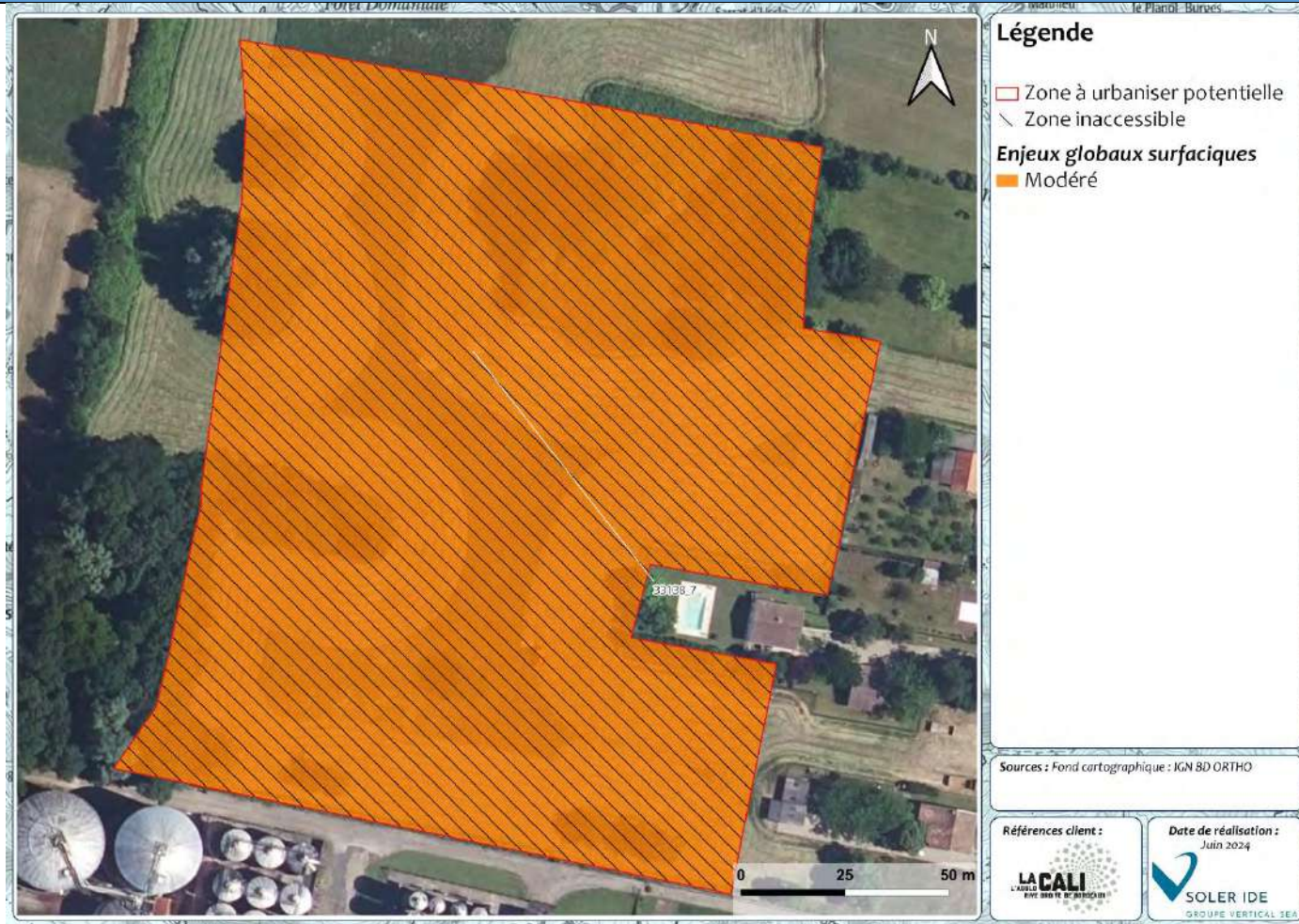


Figure 78 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33138_7

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairie de fauche totalement inaccessible	
Zones humides	Zones humides potentielles	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, et micromammifères.	Enjeu modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Réaliser des sondages pédologiques dans les zones inaccessibles
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33138_8

HABITATS, FAUNE, FLORE

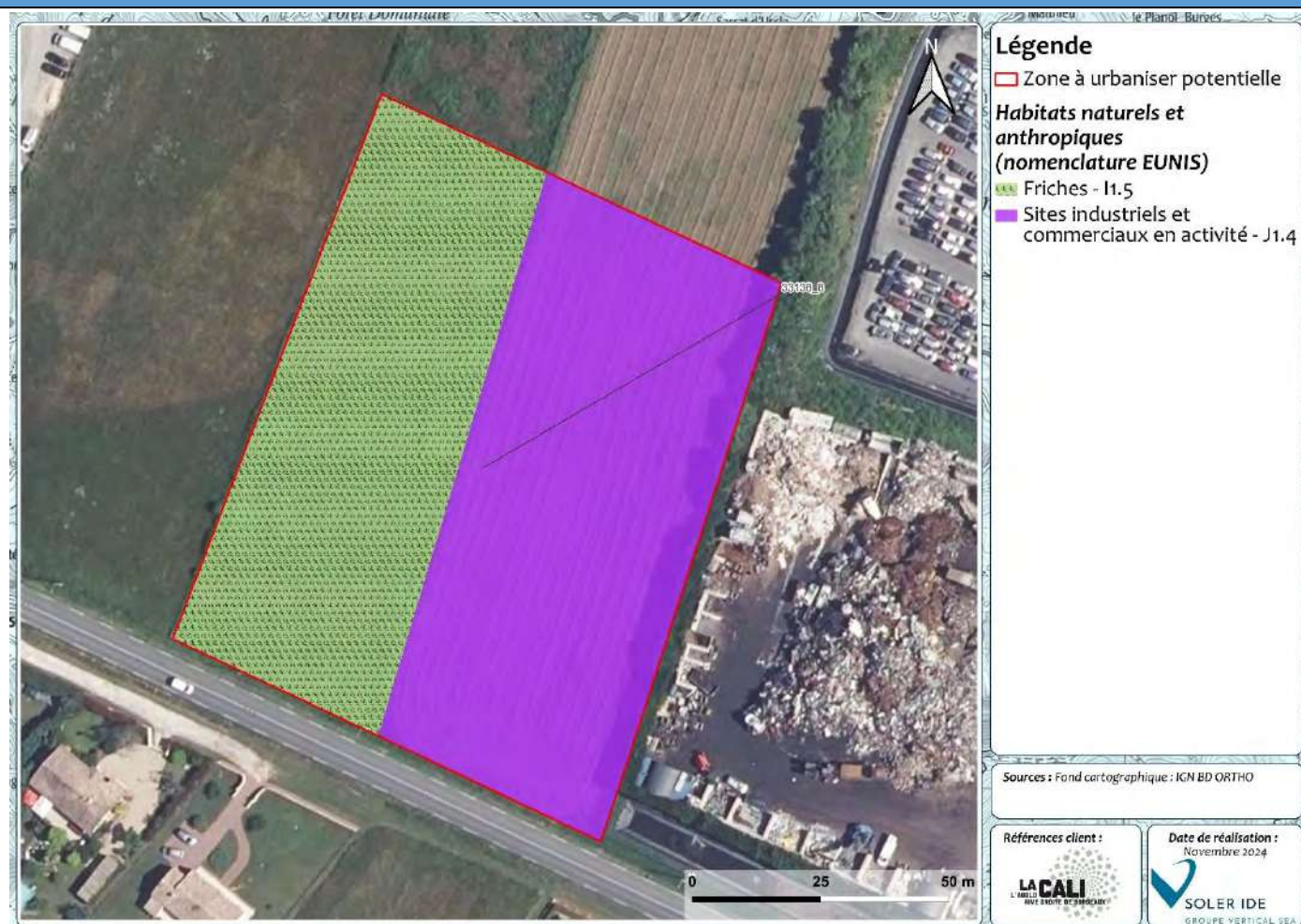


Figure 79 : Cartographie des habitats de la ZAU 33138_8

Cette zone est occupée majoritairement par de la friche et des sites industriels où des travaux ont lieu.

Flore :

Une espèce protégée a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Celle-ci n'est pas jugée potentielle. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, insectes, et micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

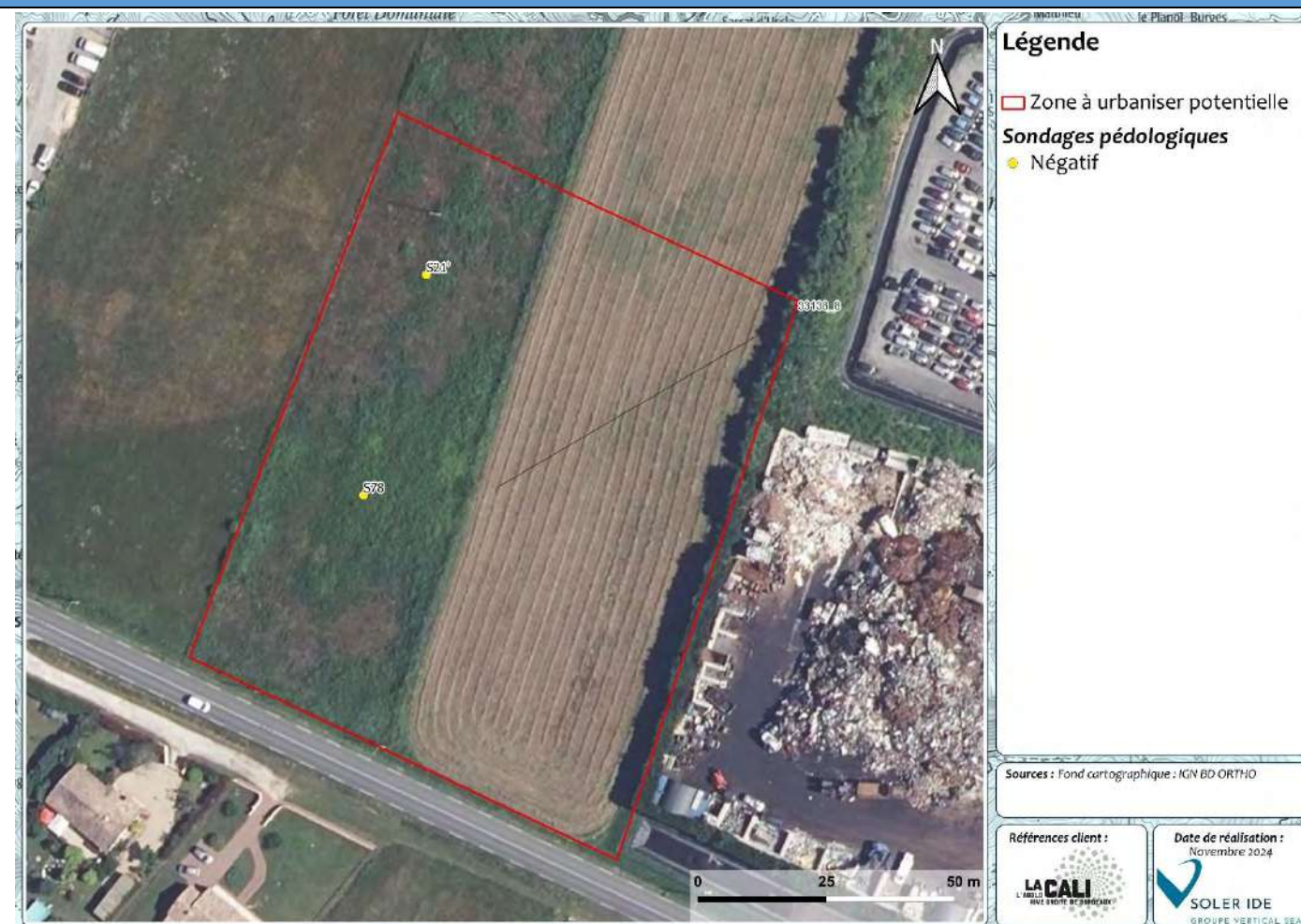


Figure 80 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33138_8

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat ni selon l'approche pédologique.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

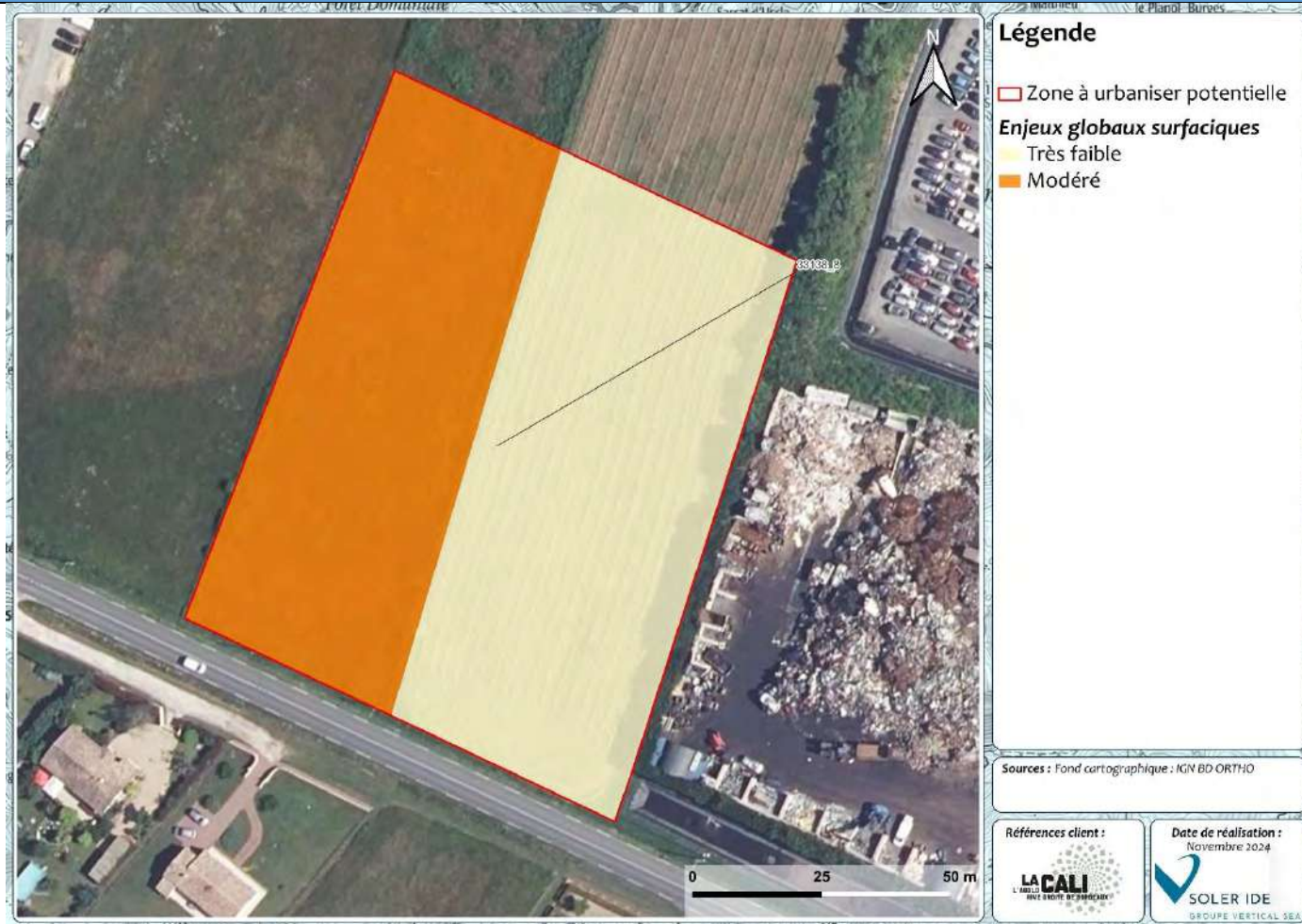


Figure 81 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33138_8

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friche et sites industriels	
Zones humides	Pas de zone humide	Pas de zone humide
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, et micromammifères.	Enjeu modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Mener l'approche pédologique dans la zone inaccessible
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33147_1

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 82 : Cartographie des habitats de la ZAU 33147_1

Cette zone est occupée principalement par des vignes et des ronciers avec des Robiniers.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Du Robinier faux acacia, espèce exotique envahissante, se développe sur cette zone.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables principalement aux oiseaux, aux invertébrés, aux micromammifères et reptiles.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

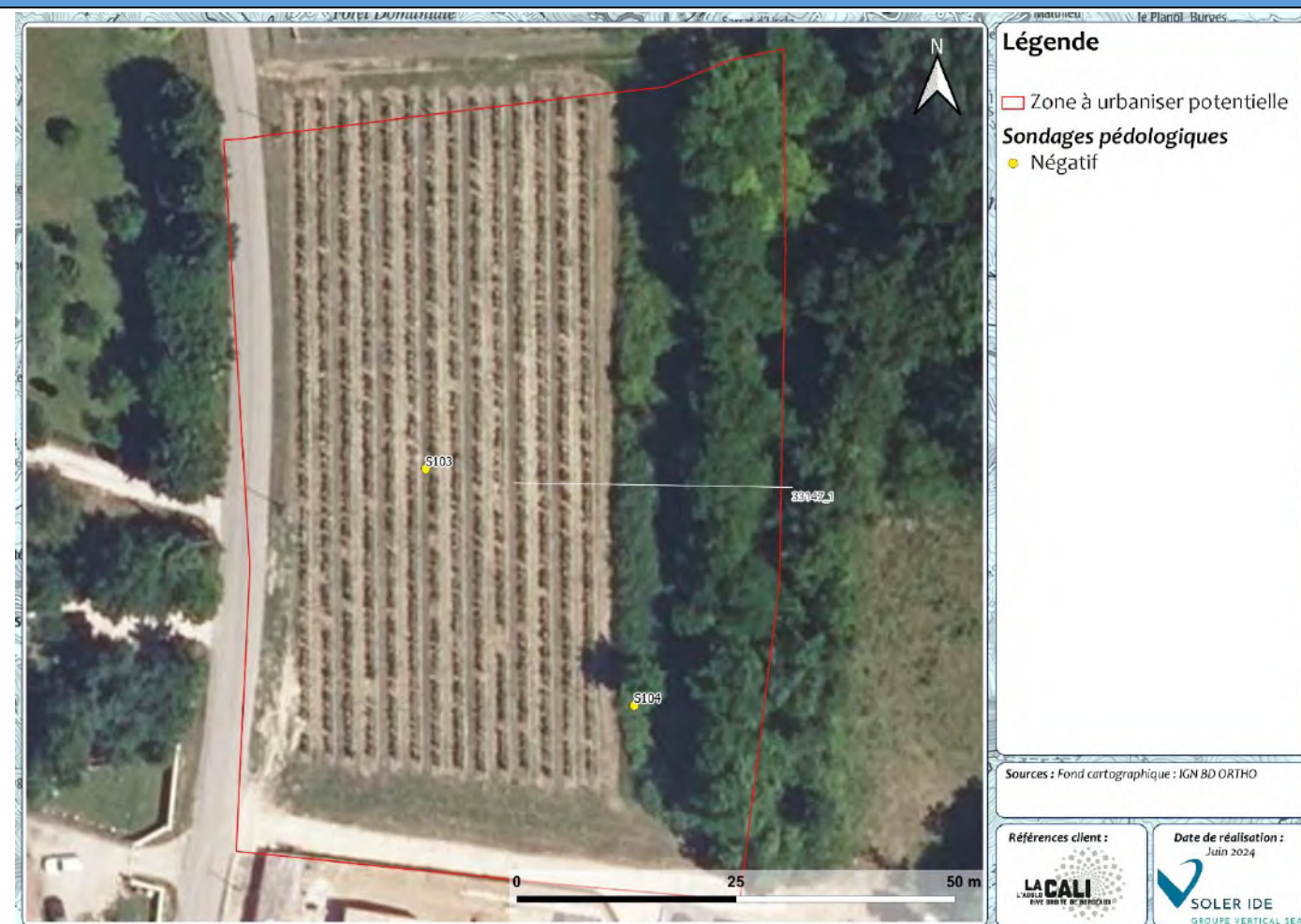


Figure 83 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33147_1

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, l'intégralité des sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

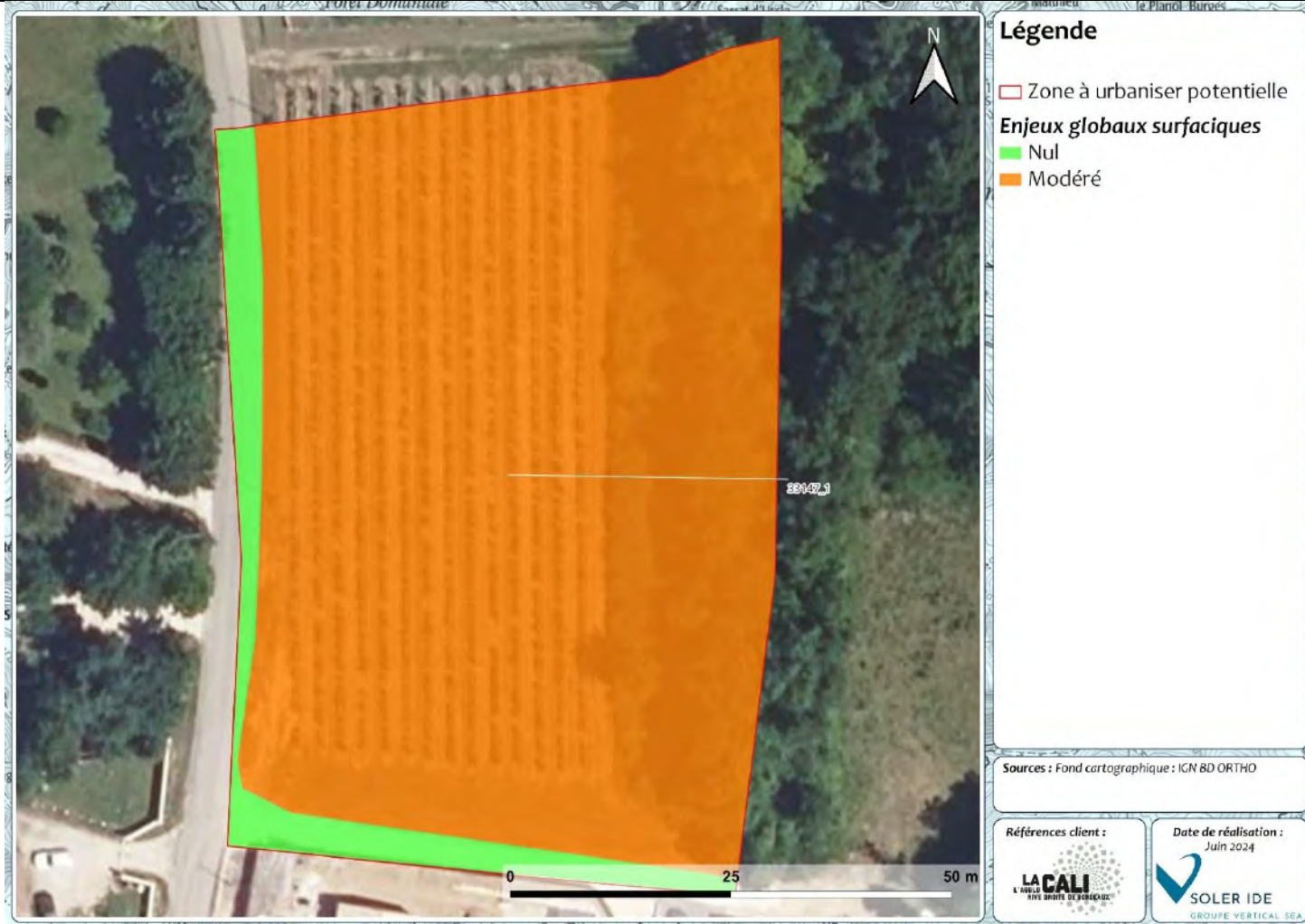


Figure 84 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33147_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Vignes et des ronciers avec des Robiniers	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, invertébrés, micromammifères et reptiles	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33154_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

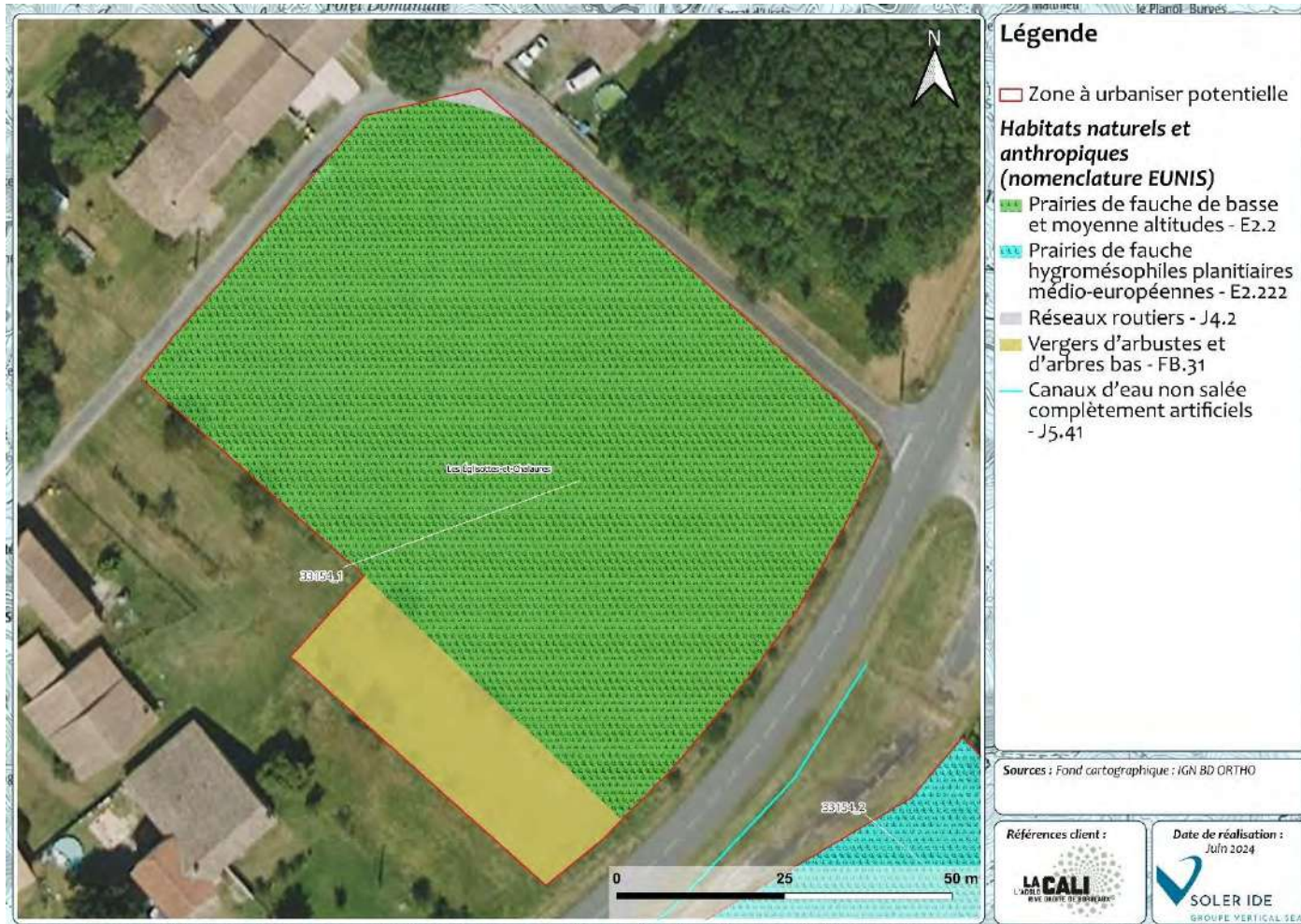


Figure 85 : Cartographie des habitats de la ZAU 33154_1

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

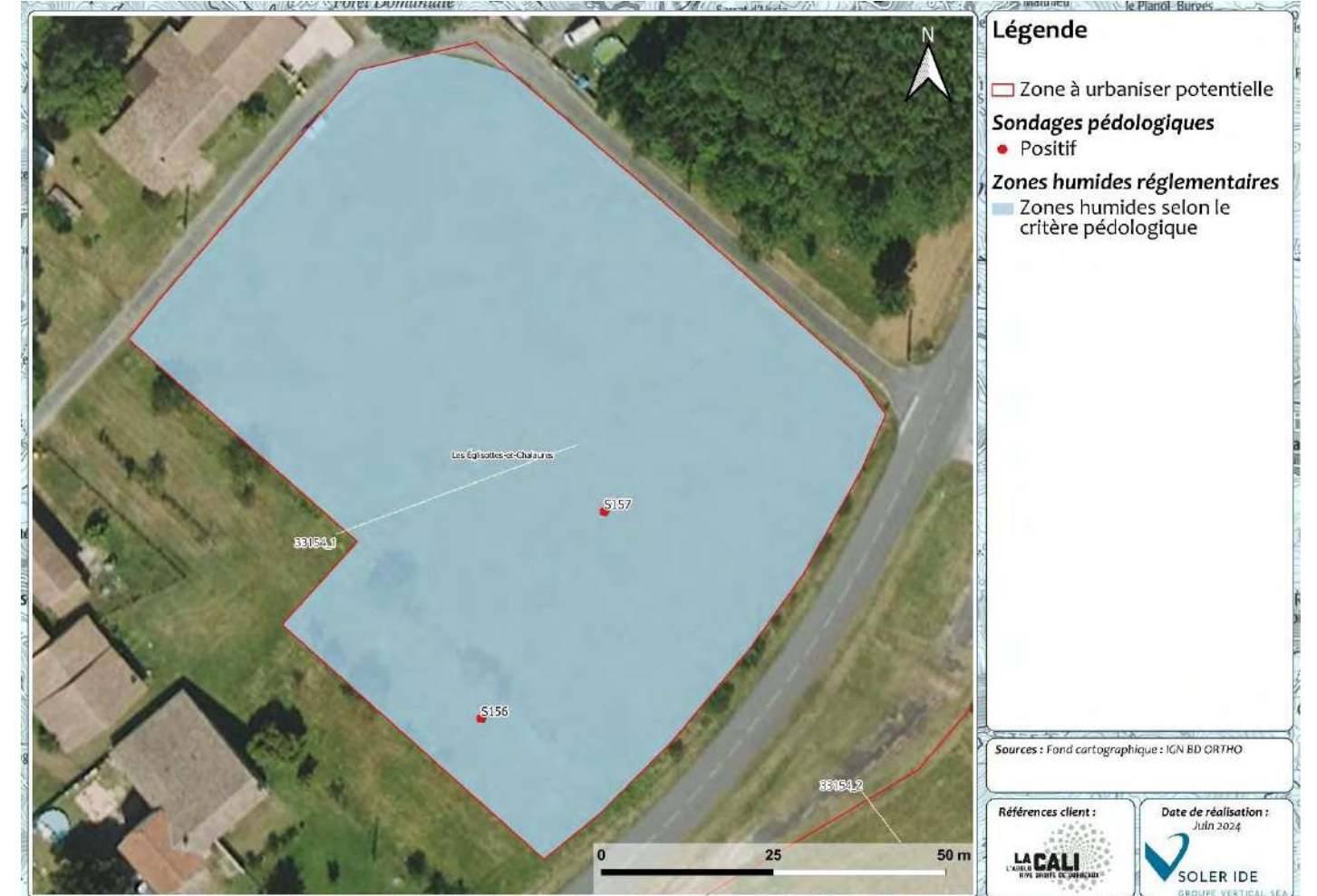


Figure 86 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33154_1

Présence de Zone humide réglementaire

La ZAU est occupée par une prairie de fauche et un vergers.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur la parcelle selon l'étude bibliographique. La prairie de fauche est caractérisée par des herbacées, telles que la Flouve odorante, la Luzule champêtre, l'Oseille et quelques Ronces. Le vergers se compose d'arbres fruitiers et de quelques herbacées communes.

Faune :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Toutefois, la prairie de fauche avec le vergers sont susceptibles d'être attractifs pour des espèces communes d'oiseaux et d'insectes principalement.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Toutefois, l'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs. L'ensemble de la ZAU est donc occupé par une zone humide réglementaire.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 87 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33154_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairie de fauche et verger	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, invertébrés	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Conserver les zones humides
- Conserver les arbres fruitiers
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33154_2

HABITATS, FAUNE, FLORE

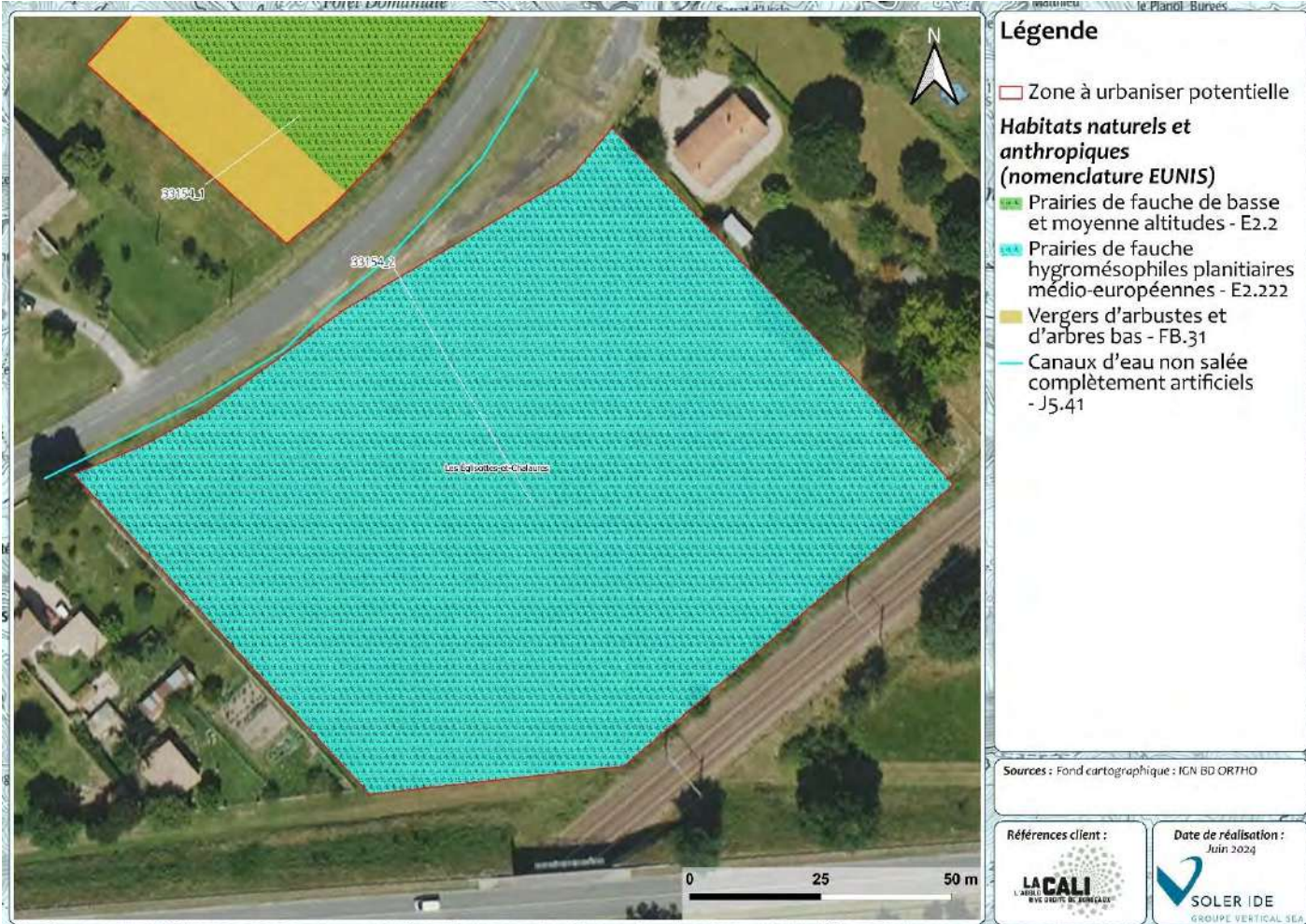


Figure 88 : Cartographie des habitats de la ZAU 33154_2

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

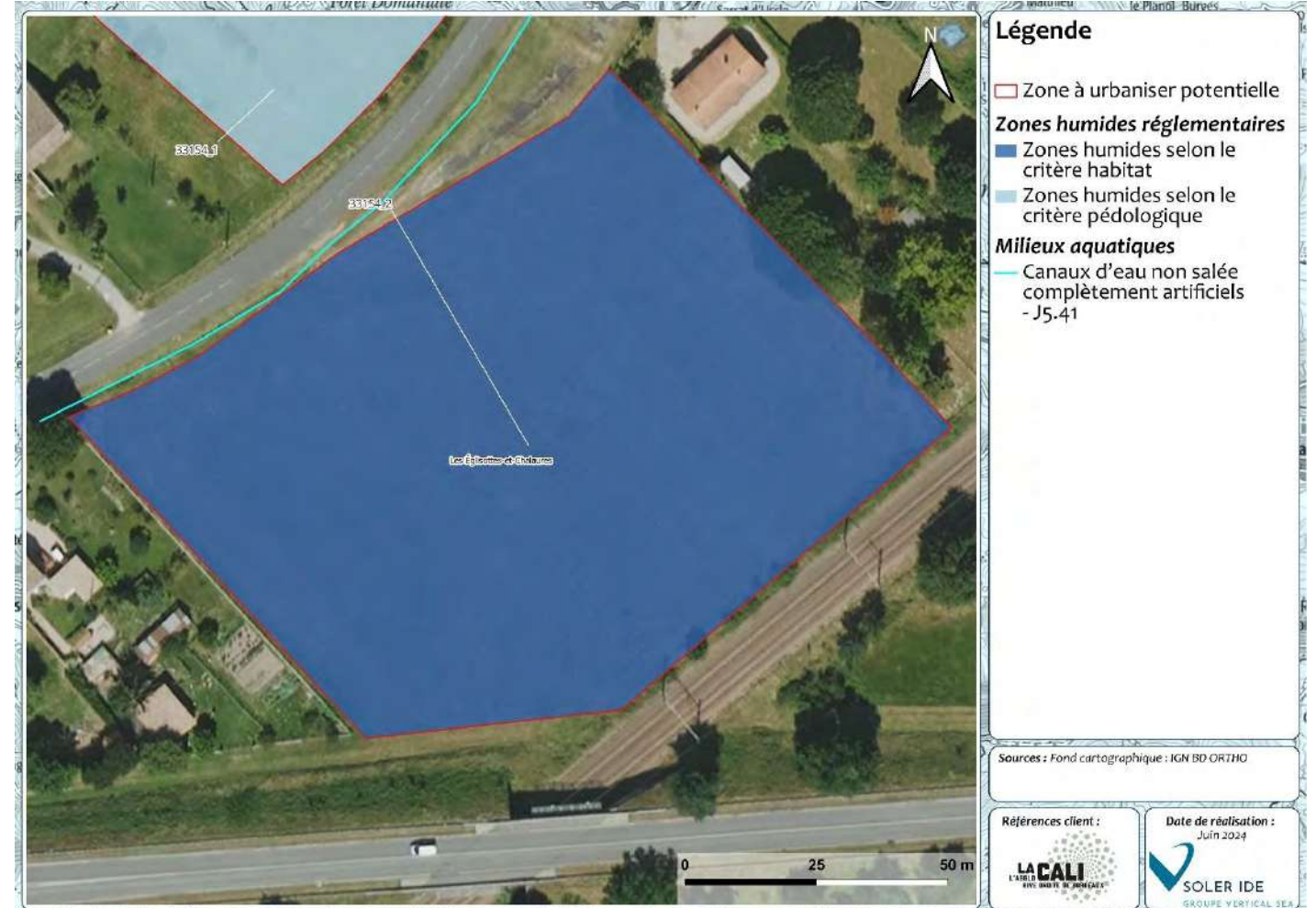


Figure 89 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33154_2

Présence de Zone humide réglementaire

La ZAU est occupée par une prairie de fauche humide, qui est en partie longée par un fossé qui était à sec lors du passage.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur la parcelle selon l'étude bibliographique. La prairie de fauche humide est caractérisée par des herbacées, telles que de la Flouve odorante, de la Renoncule, du Saxifrage ou encore du Lychnide fleur-de-coucou.

Faune :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Toutefois, la prairie de fauche humide peut être attractive pour des espèces d'oiseaux associées aux milieux ouverts humides, aux insectes et aux petits mammifères.

Une zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble de la ZAU est donc occupé par une zone humide réglementaire. Un milieu aquatique, un fossé, longe la ZAU. Celui-ci était toutefois à sec lors du passage sur le terrain.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

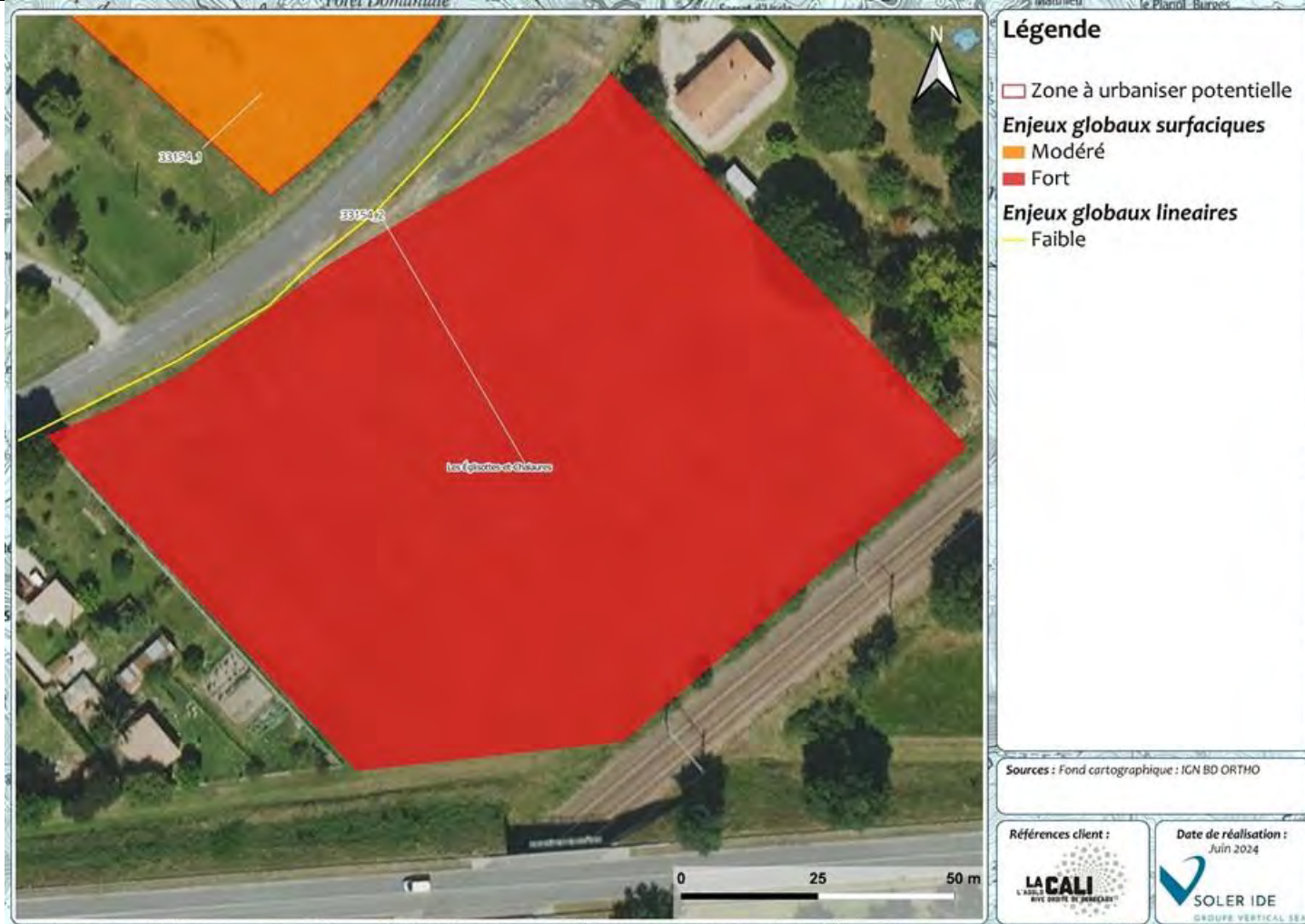


Figure 90 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33154_2

Enjeu global de la ZAU : Fort

Habitats dominants	Prairie de fauche humide	
Zones humides	Zone humide habitat	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, invertébrés, micromammifères	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Conserver les zones humides
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33157_1

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 91 : Cartographie des habitats de la ZAU 33157_1

Cette zone est occupée principalement par de la friche, des jardins inaccessibles et de la prairie mésique.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables principalement aux oiseaux, aux invertébrés, aux micromammifères et aux chiroptères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

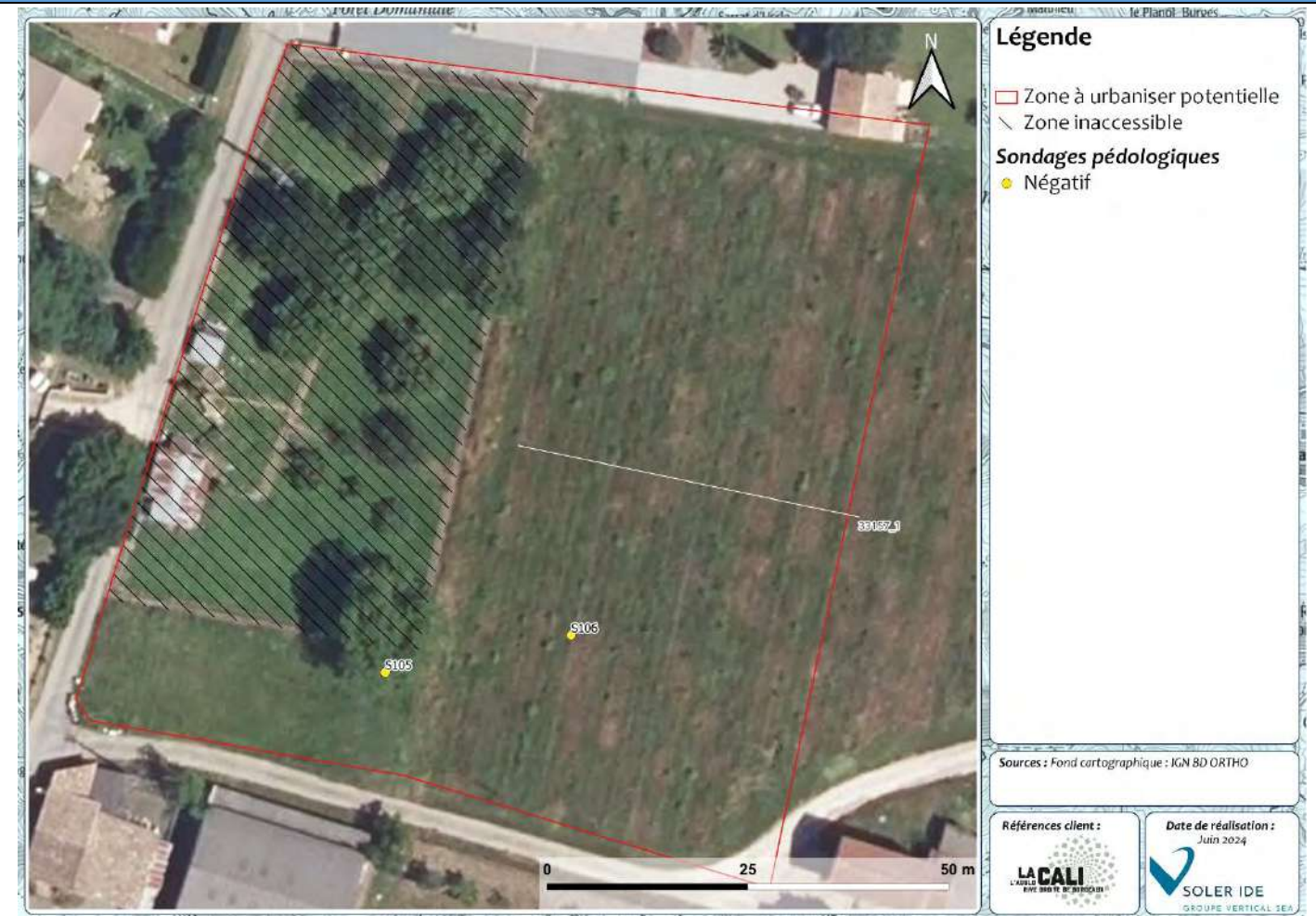


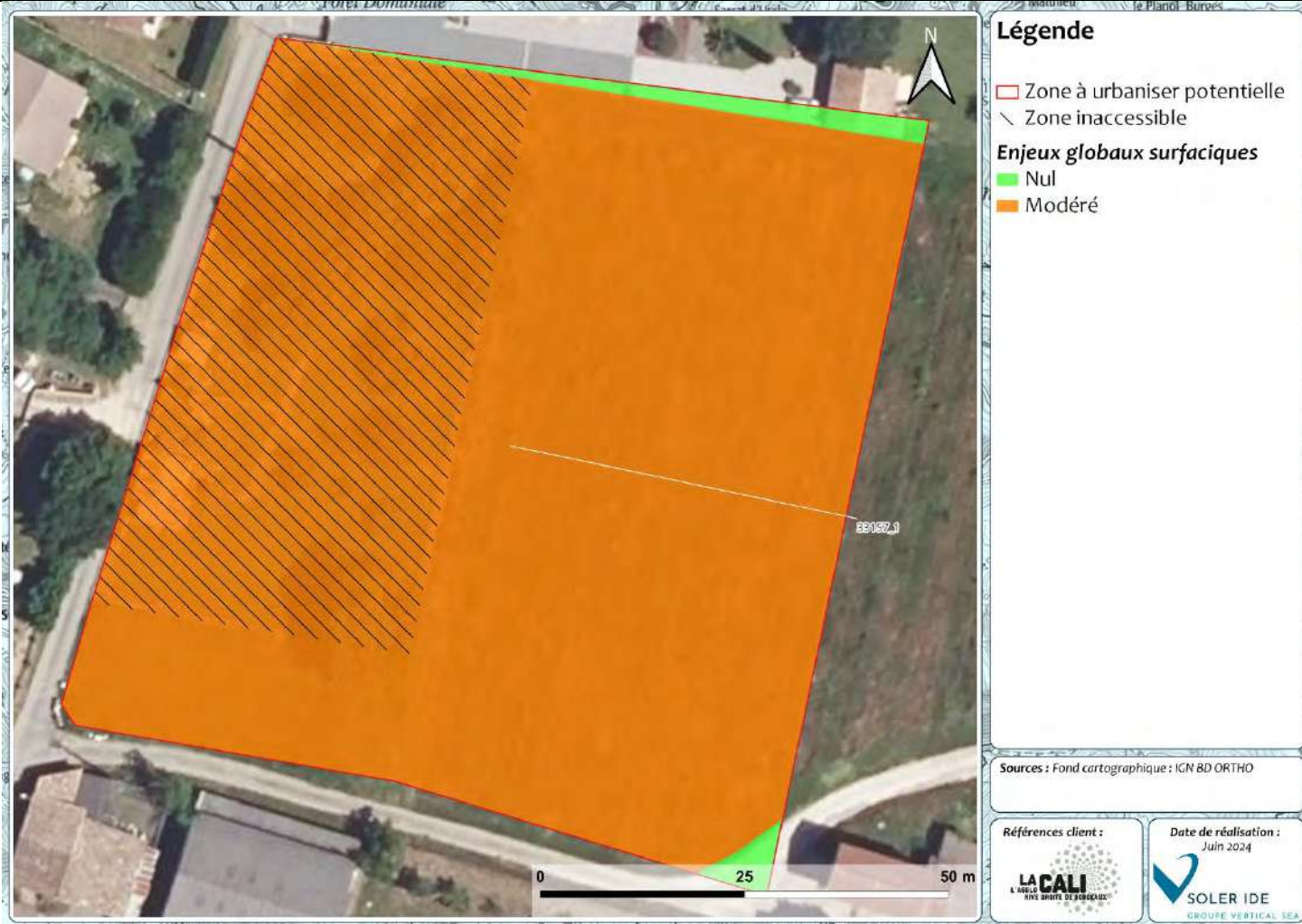
Figure 92 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33157_1

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, l'intégralité des sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Conserver les arbres
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

Figure 93 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33157_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friche, des jardins inaccessibles et de la prairie mésique.	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, invertébrés, micromammifères et chiroptères.	Enjeu Modéré

N° DE LA ZONE : 33157_2

HABITATS, FAUNE, FLORE

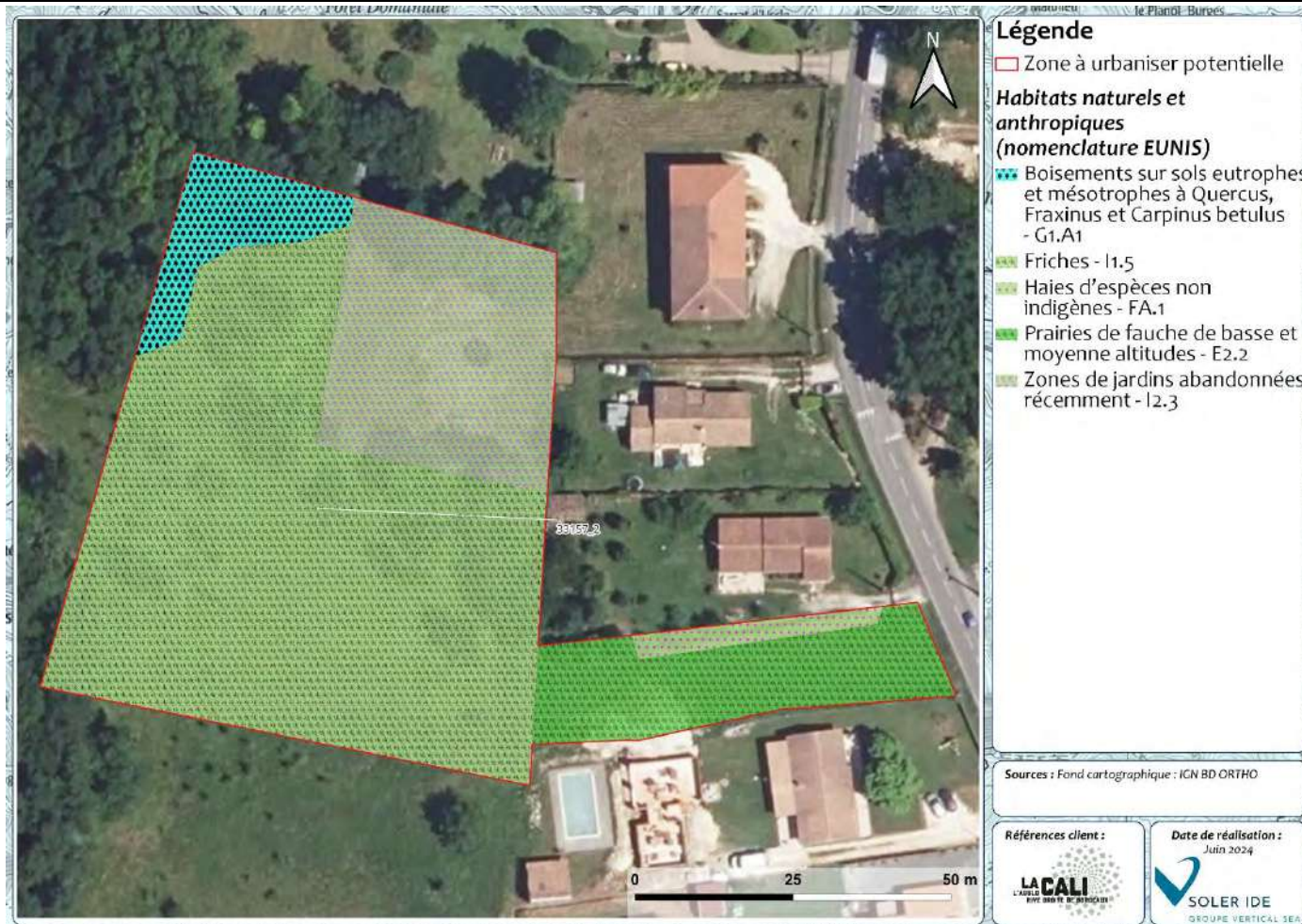


Figure 94 : Cartographie des habitats de la ZAU 33157_2

Cette zone est occupée principalement par de la friche, des jardins, de la prairie de fauche et des boisements.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Du Robinier faux acacia, espèce exotique envahissante, se développe dans les boisements et dans la friche.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables principalement aux oiseaux, aux invertébrés, aux micromammifères et aux chiroptères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 95 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33157_2

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, l'intégralité des sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

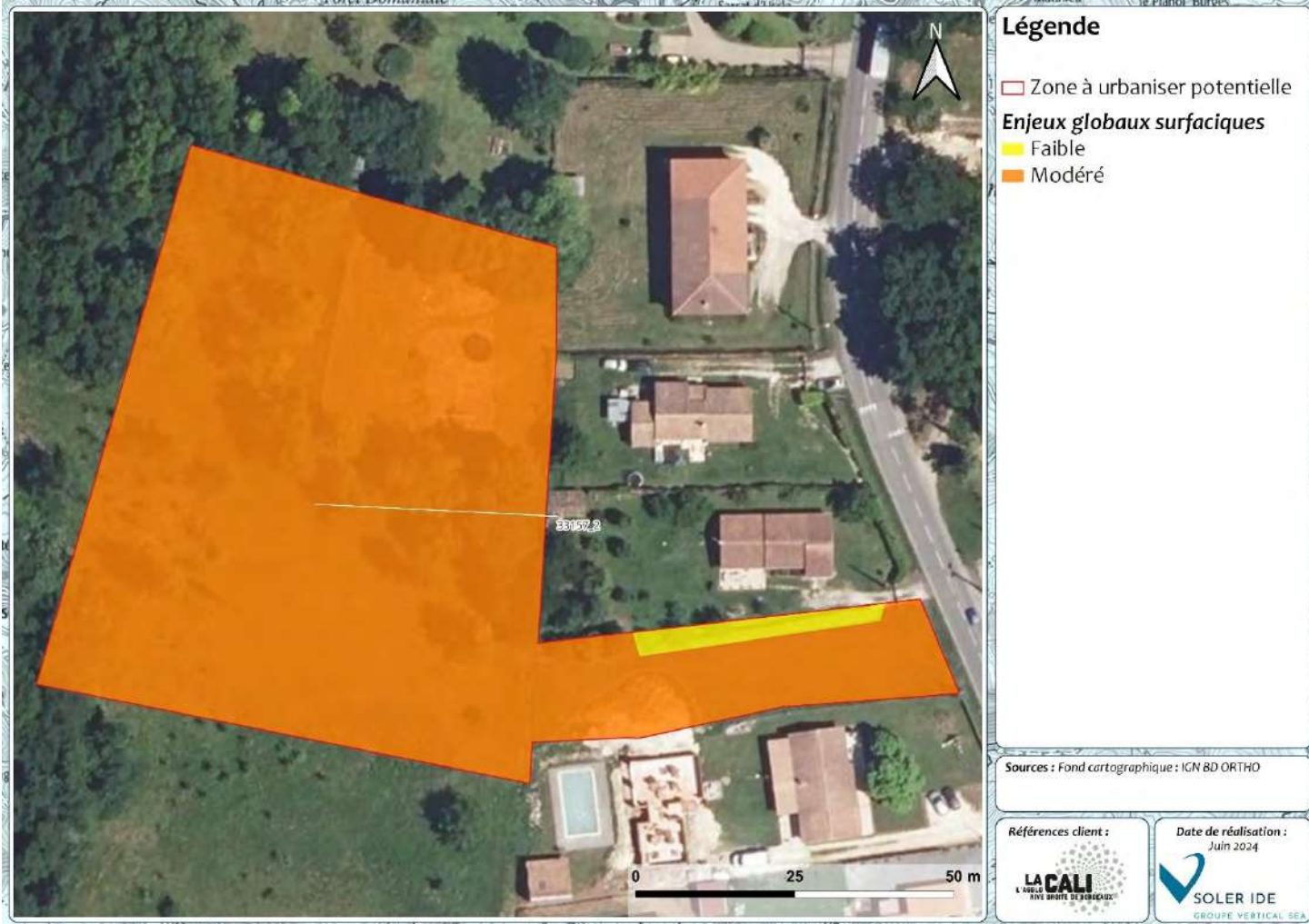


Figure 96 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33157_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friche, des jardins, de la prairie de fauche et des boisements	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, invertébrés, micromammifères et chiroptères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Conserver les boisements
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33157_3

HABITATS, FAUNE, FLORE

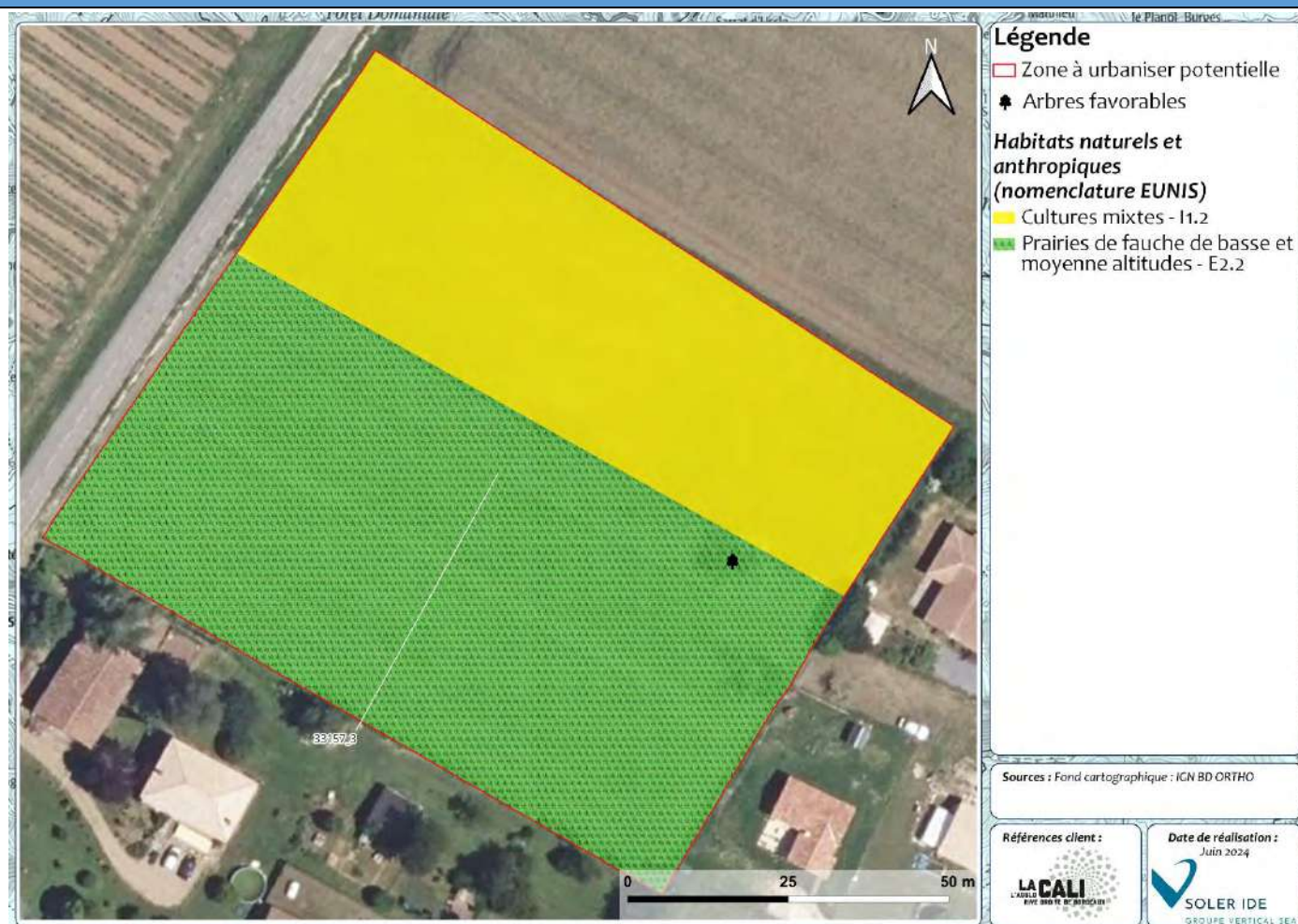


Figure 97 : Cartographie des habitats de la ZAU 33157_3

Cette zone est occupée principalement par des prairies de fauche et des cultures.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables principalement aux oiseaux, aux invertébrés, aux micromammifères et aux chiroptères. Un arbre favorable à la biodiversité est également présent.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

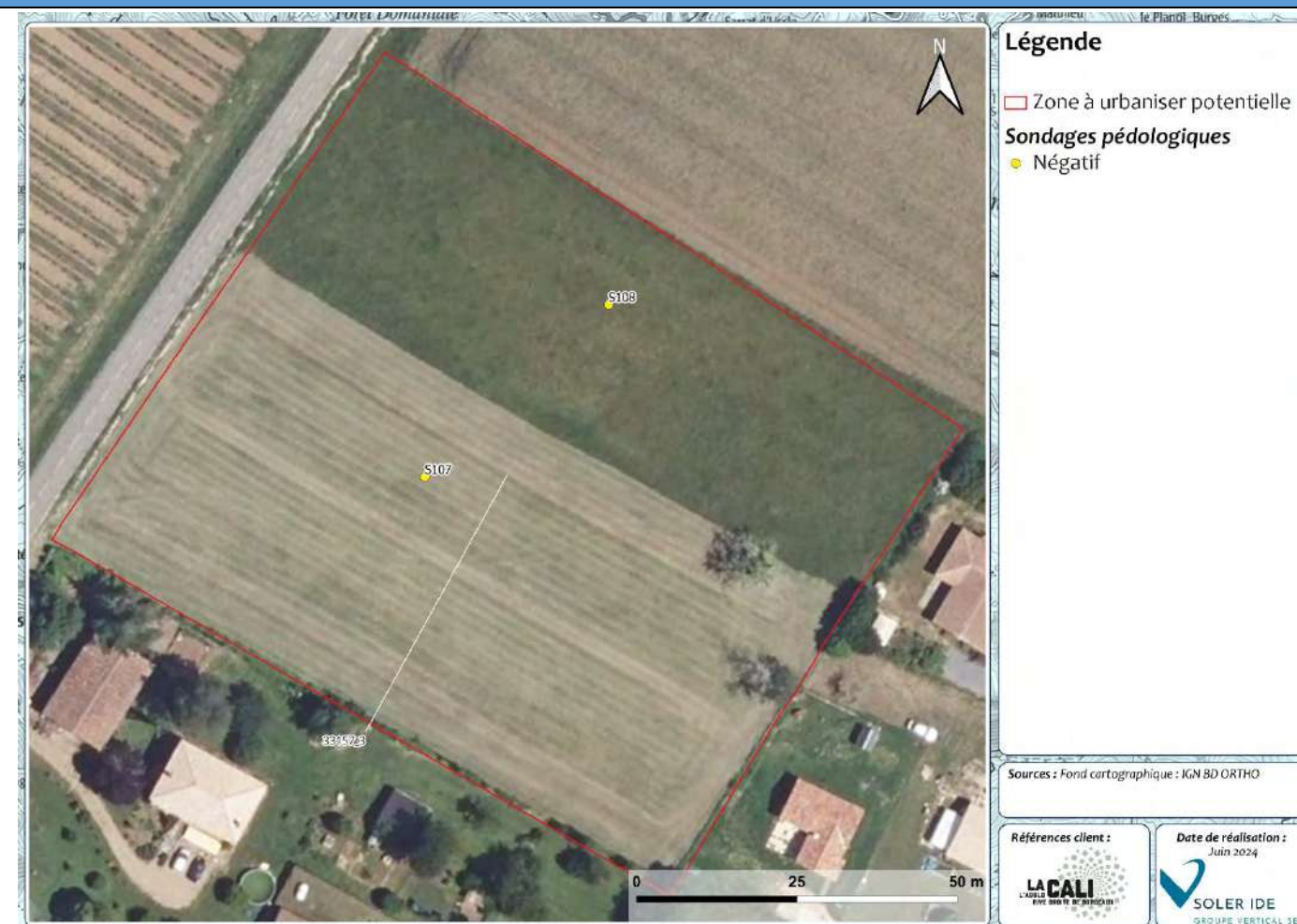


Figure 98 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33157_3

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, l'intégralité des sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Conserver les arbres favorables
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

Figure 99 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33157_3

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairies de fauche et cultures	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, invertébrés, micromammifères et chiroptères.	Enjeu Modéré

N° DE LA ZONE : 33166_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

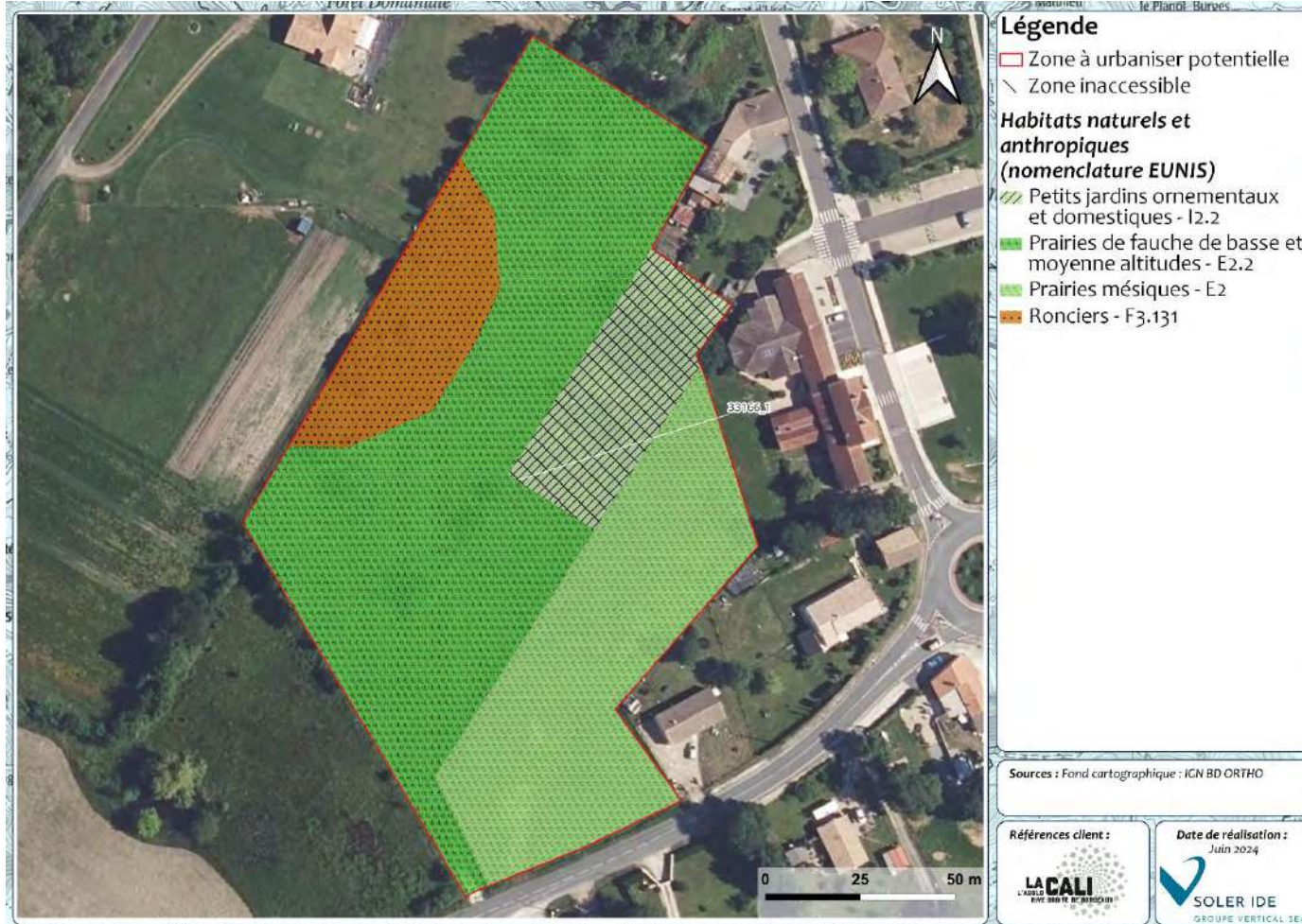


Figure 100 : Cartographie des habitats de la ZAU 33166_1

Cette zone est occupée principalement par des prairies de fauche, mésiques et des ronciers défrichés. Des jardins inaccessibles sont également présents.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Plusieurs espèces déterminantes zones humides se développent dans la prairie de fauche. De plus, du Raisin d'Amérique, espèce exotique envahissante, se développe dans les ronciers.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables principalement aux oiseaux, aux invertébrés, aux micromammifères et aux reptiles.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

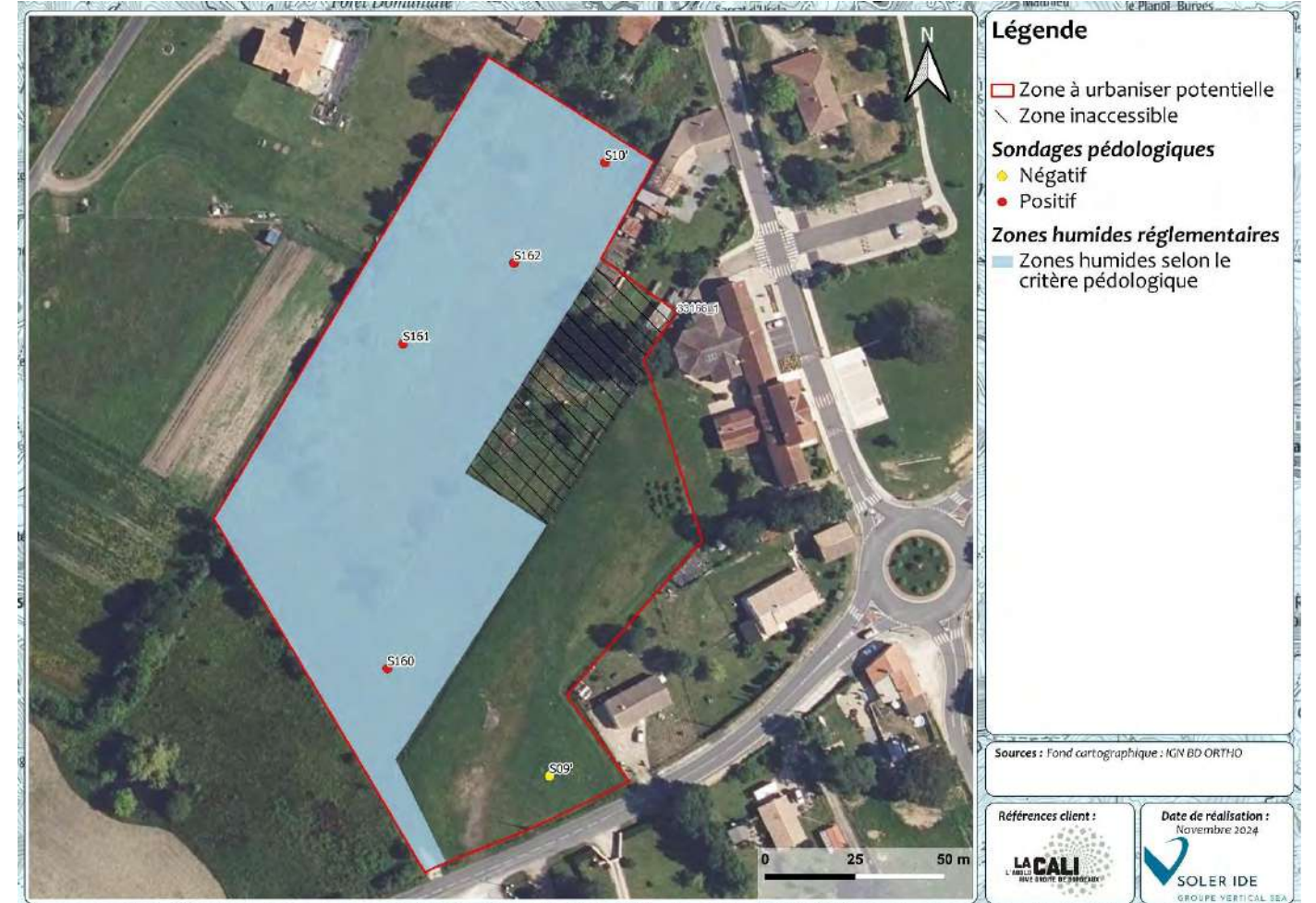


Figure 101 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33166_1

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, la majeure partie des sondages pédologiques se sont révélés positifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

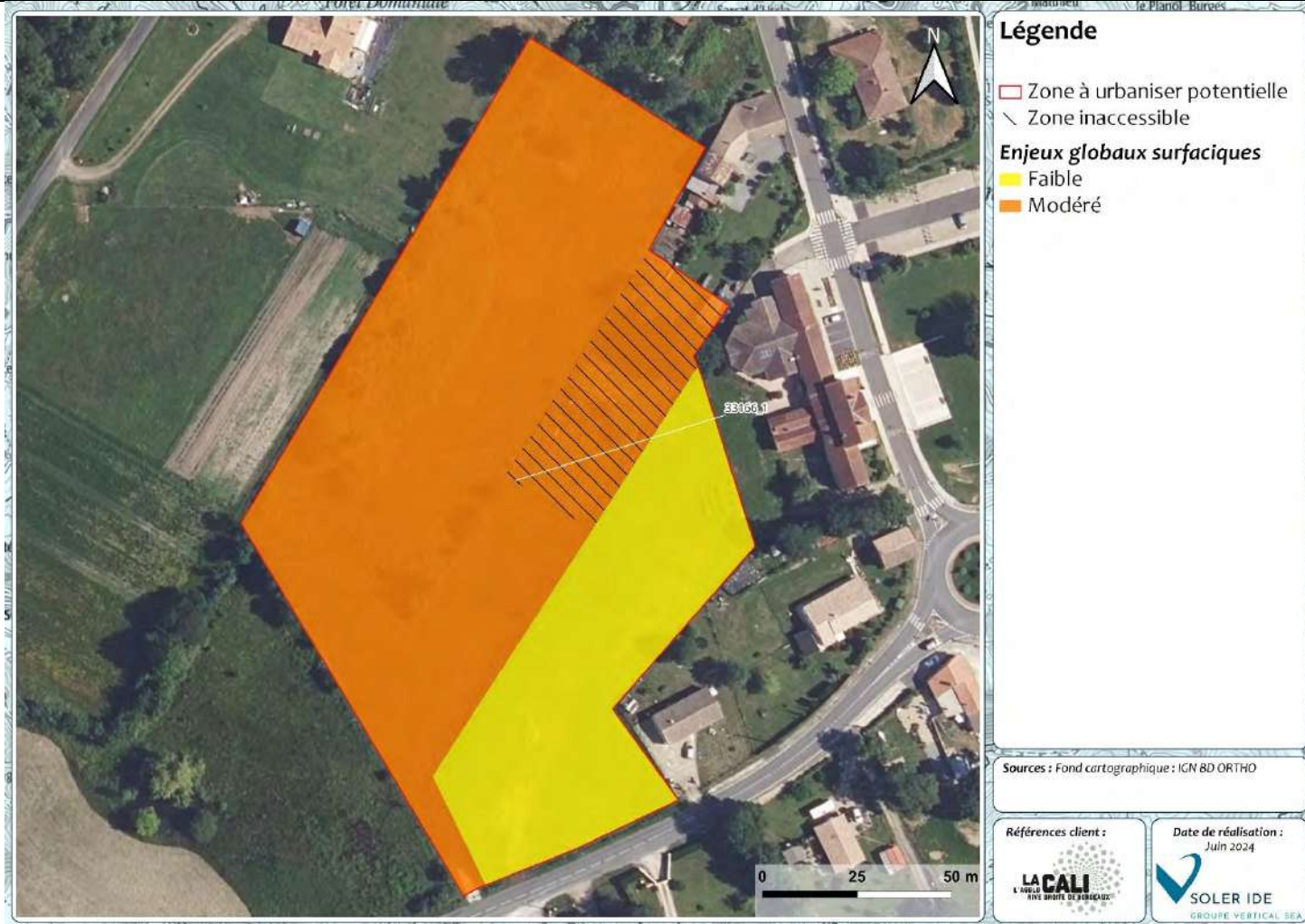


Figure 102 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33166_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairies de fauche, méziques et des ronciers défrichés	
Zones humides	Zones humides pédologiques	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, invertébrés, micromammifères et reptiles.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33166_2

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 103 : Cartographie des habitats de la ZAU 33166_2

Cette zone est occupée principalement par des prairies de fauche et de la pelouse de parc.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Plusieurs espèces déterminantes zones humides se développent dans la prairie de fauche.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables principalement aux oiseaux, invertébrés et micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 104 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33166_2

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 105 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33166_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairies de fauche et de la pelouse de parc.	
Zones humides	Zones humides pédologiques	Présence probable de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, invertébrés et micromammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33166_3

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 106 : Cartographie des habitats de la ZAU 33166_3

Cette zone est intégralement clôturée. Elle est principalement occupée par des prairies pâturées par des ovins et des petits bois.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Plusieurs espèces déterminantes zones humides se développent dans les zones de prairies.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables principalement aux oiseaux, invertébrés, micromammifères, reptiles et chiroptères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

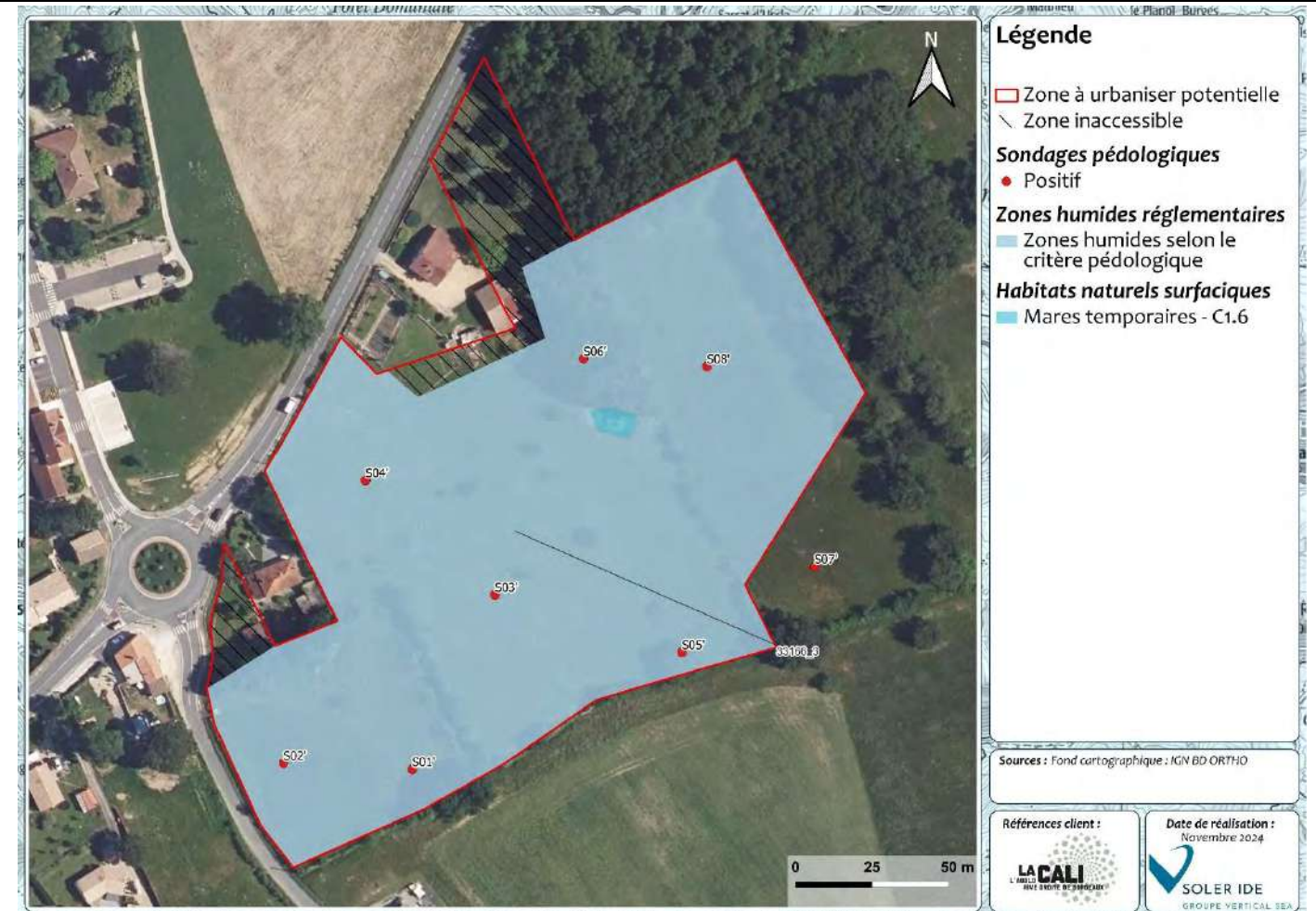


Figure 107 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33166_3

Présence de Zone humide réglementaire

L'entièreté des sondages ce sont révélés positif.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

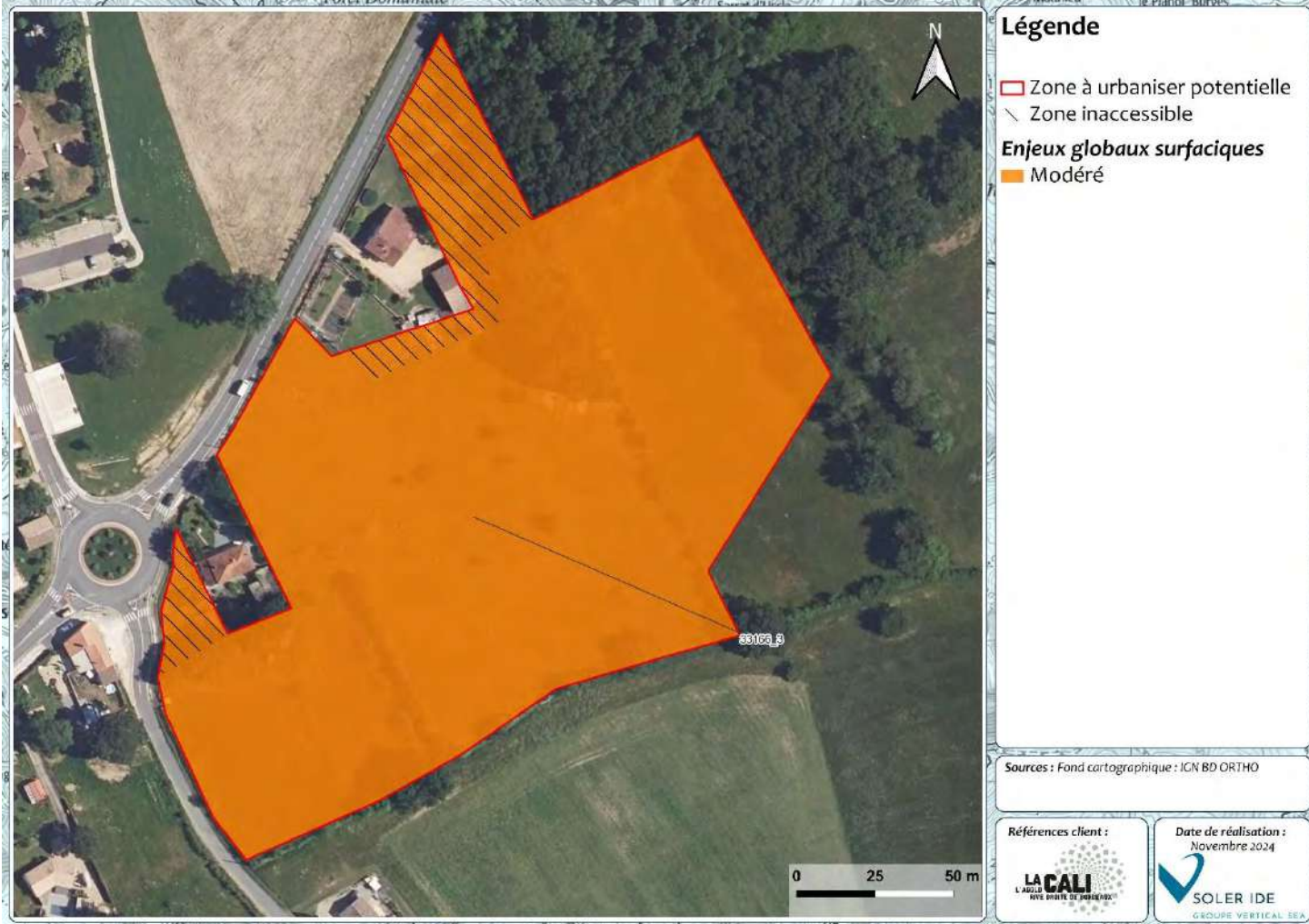


Figure 108 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33166_3

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairies pâturées par des ovins et des petits bois.	
Zones humides	Zones humides pédologiques	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, invertébrés, micromammifères, reptiles et chiroptères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter les zones humides
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33185_1

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 109 : Cartographie des habitats de la ZAU 33185_1

Cette zone est occupée intégralement par des jardins et habitations et de la friche inaccessible.

Flore :

Plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie, mais elles ne sont pas jugées potentielles sur la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables aux oiseaux.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 110 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33185_1

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'étude bibliographique met en évidence la présence potentielle de zone humide sur cette zone.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

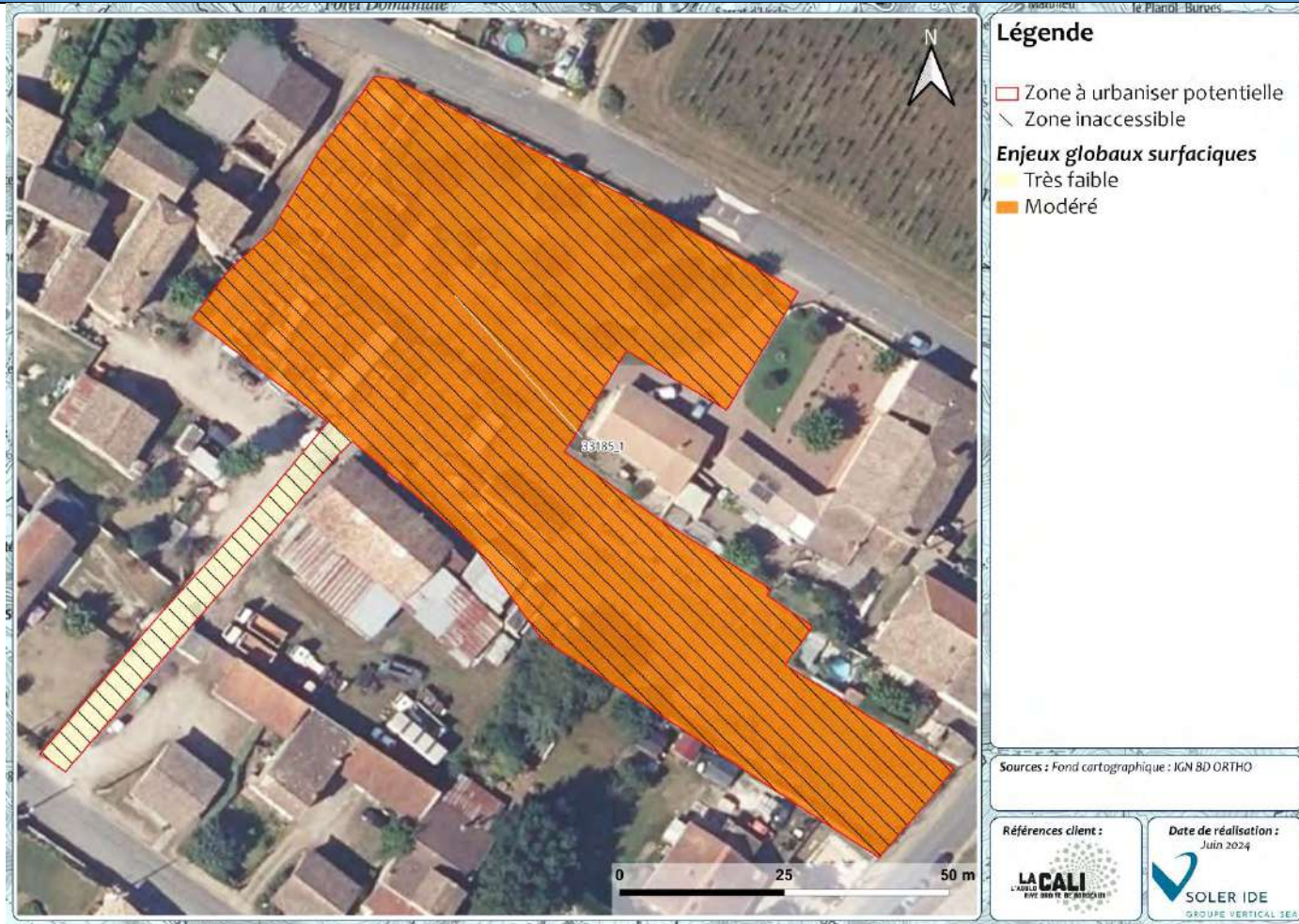


Figure 111 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33185_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Jardins et habitations et de la friche inaccessible.	
Zones humides	Zone inaccessible mais absence de potentialité	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Mener l'approche pédologique
- Conserver des arbres
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33185_2

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 112 : Cartographie des habitats de la ZAU 33185_2

Cette zone est occupée intégralement occupée par des vignobles.

Flore :

Aucune espèce patrimoniale n'a ont été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, insectes et micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 113 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33185_2

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

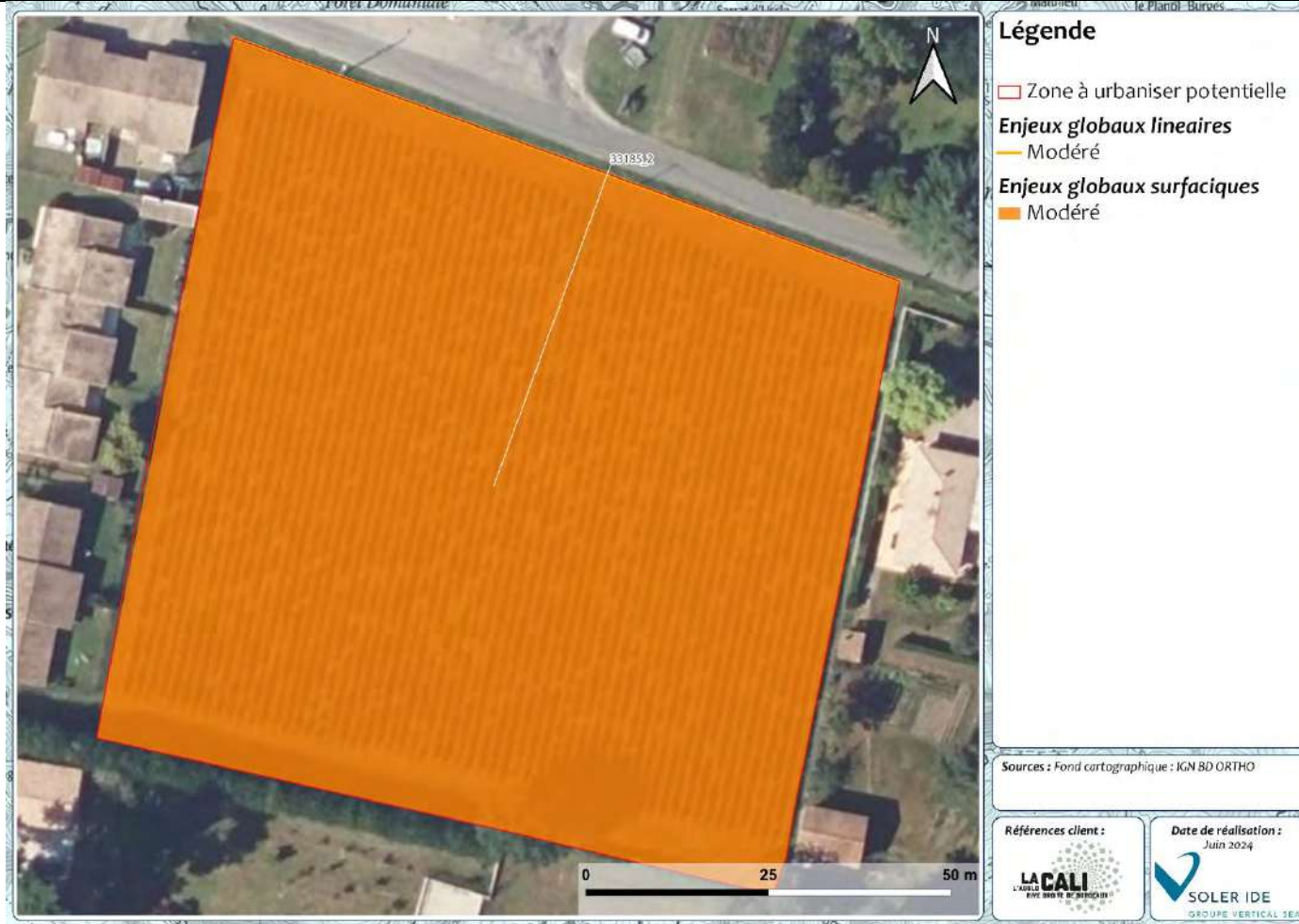


Figure 114 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33185_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Vignes, un fossé	
Zones humides	Zone inaccessible mais absence de potentialité	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes et micromammifères	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Conserver les milieux aquatiques
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33185_3

HABITATS, FAUNE, FLORE

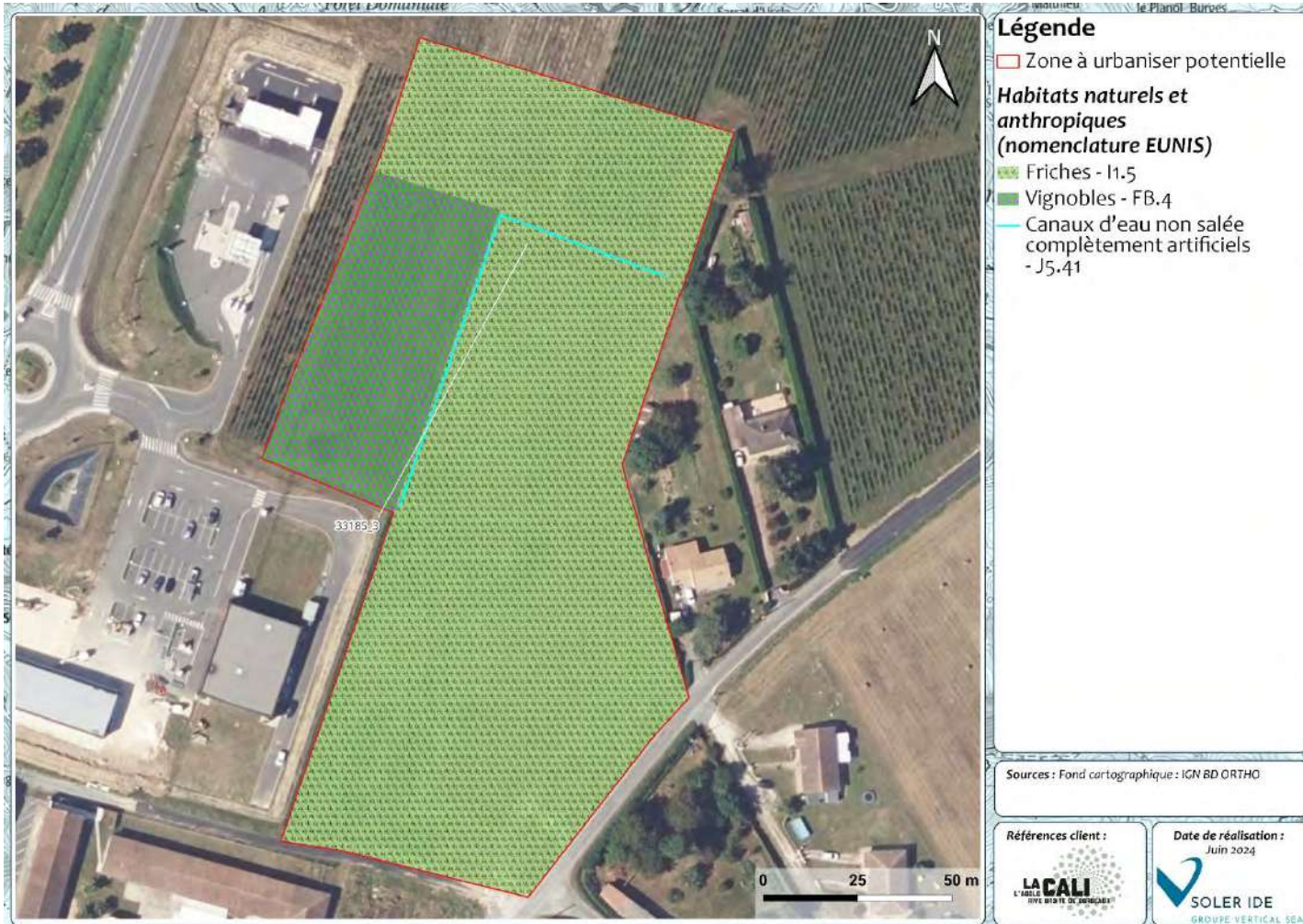


Figure 115 : Cartographie des habitats de la ZAU 33185_3

Cette zone est occupée majoritairement par des vignes, des friches et un fossé.

Flore :

Aucune espèce patrimoniale n'a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des chiroptères. Le fossé est particulièrement favorable aux amphibiens. De plus, un couple d'Elanion blanc a été observé et il est probable qu'il niche à proximité immédiate de cette zone.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

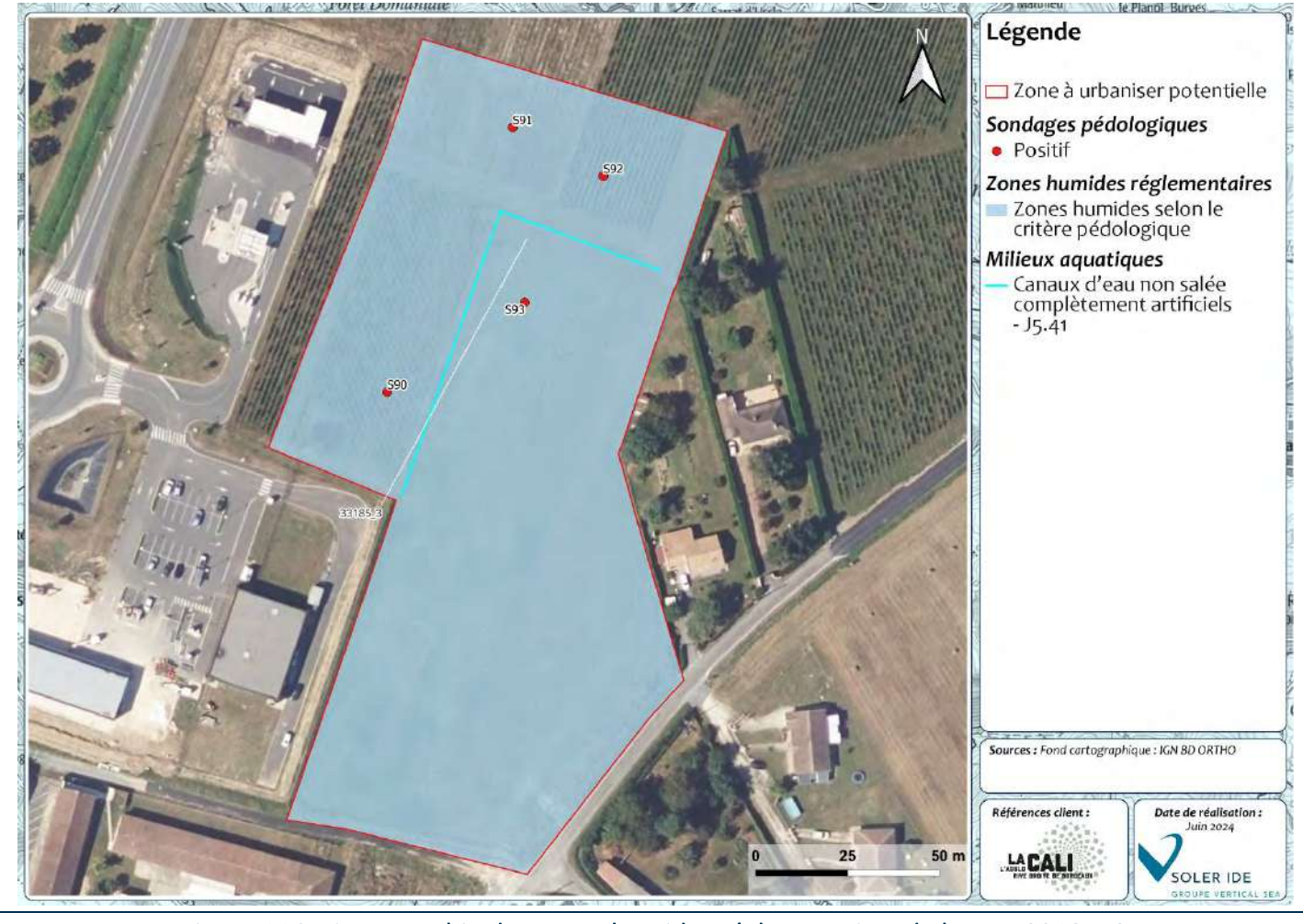


Figure 116 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33185_3

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

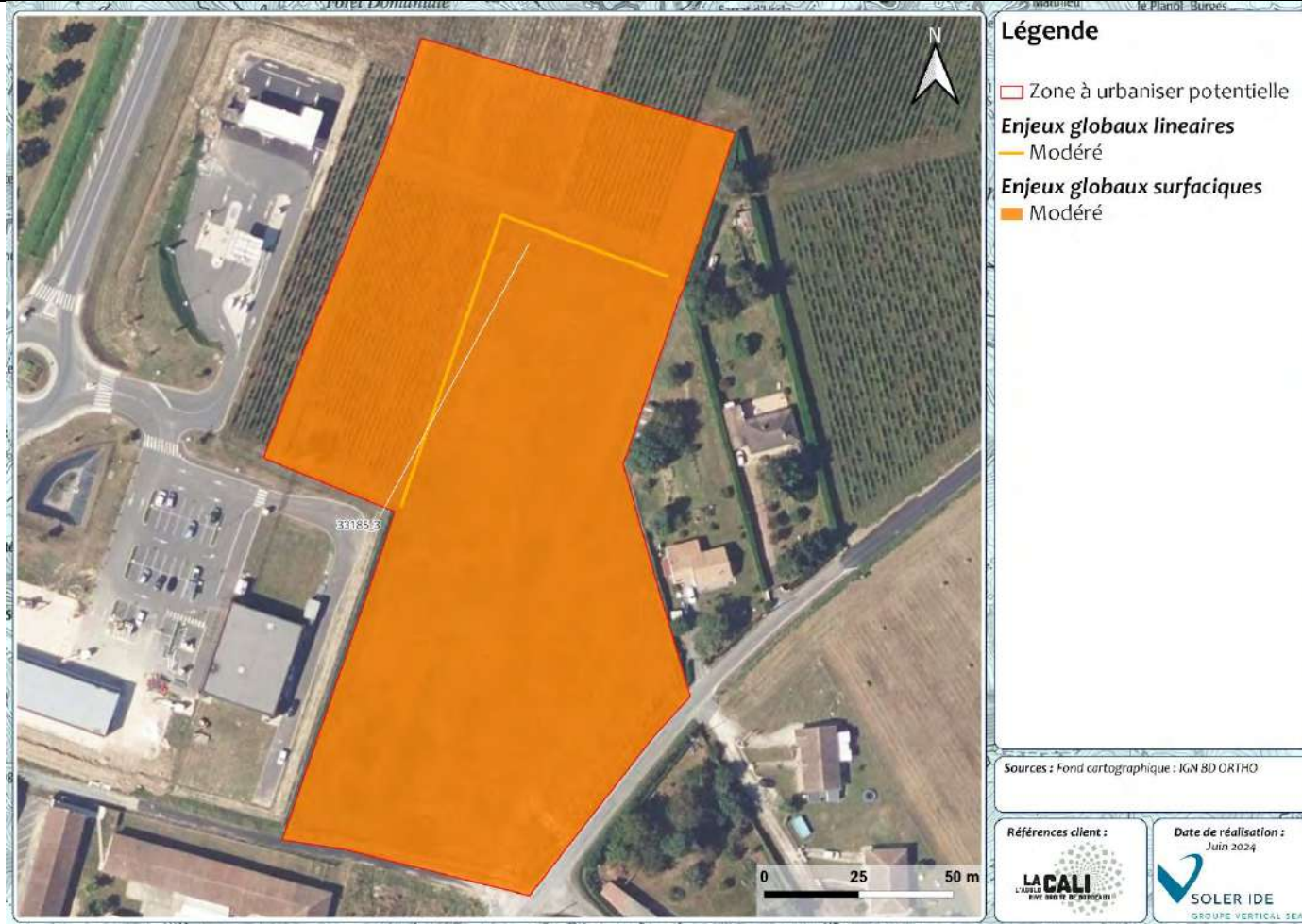


Figure 117 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33185_3

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Vignes, friches et un fossé	
Zones humides	Zone inaccessible mais absence de potentialité	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des chiroptères	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Conserver les milieux aquatiques
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33185_4

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 118 : Cartographie des habitats de la ZAU 33185_4

Cette zone est occupée majoritairement par des vignes, des friches et de la haie.

Flore :

Aucune espèce patrimoniale n'a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Du Robinier faux acacia, espèce exotique envahissante, a été inventorié dans la haie.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux insectes et aux mammifères. De plus, un couple d'Elanion blanc a été observé et il est probable qu'il niche à proximité immédiate de cette zone.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

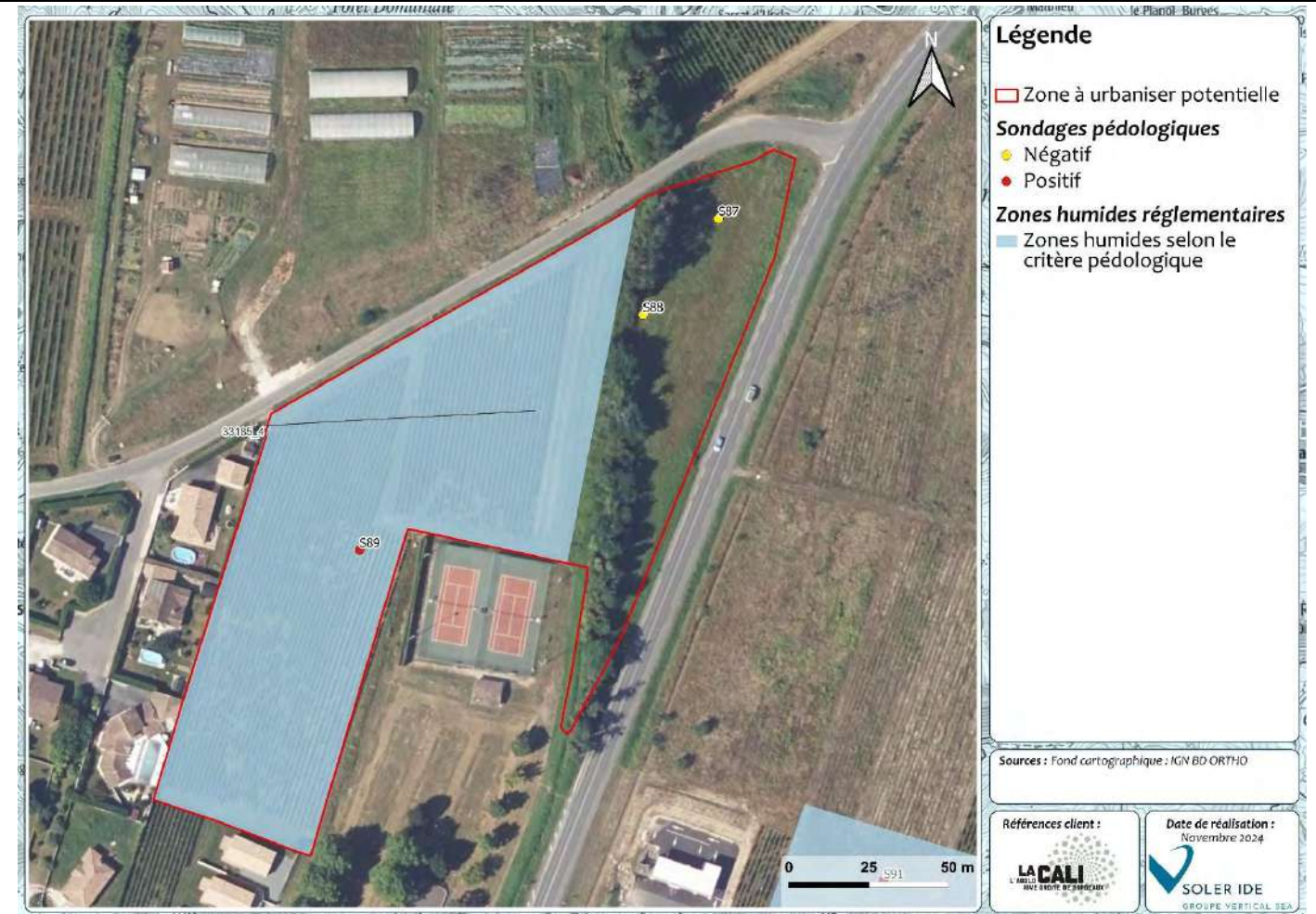


Figure 119 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33185_4

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Une partie des sondages pédologiques se sont révélés positifs sur la partie ouest du site.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 120 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33185_4

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Vignes, des friches et de la haie.	
Zones humides	Une partie des sondages positifs	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, mammifères et insectes	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Conserver des arbres et la haie
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33191_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

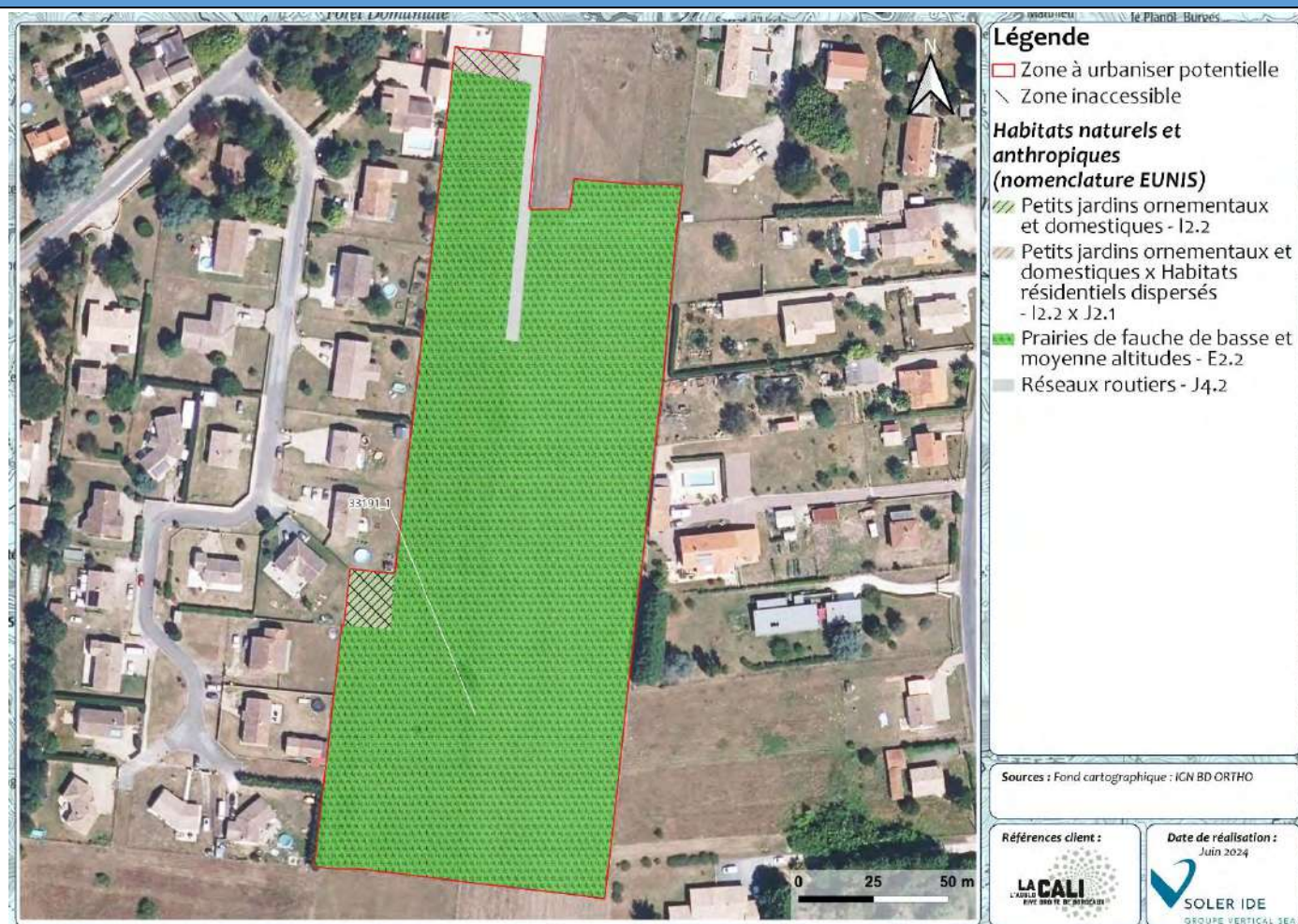


Figure 121 : Cartographie des habitats de la ZAU 33191_1

Cette zone est occupée majoritairement par de la prairie de fauche et des jardins inaccessibles.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables aux oiseaux, invertébrés et micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

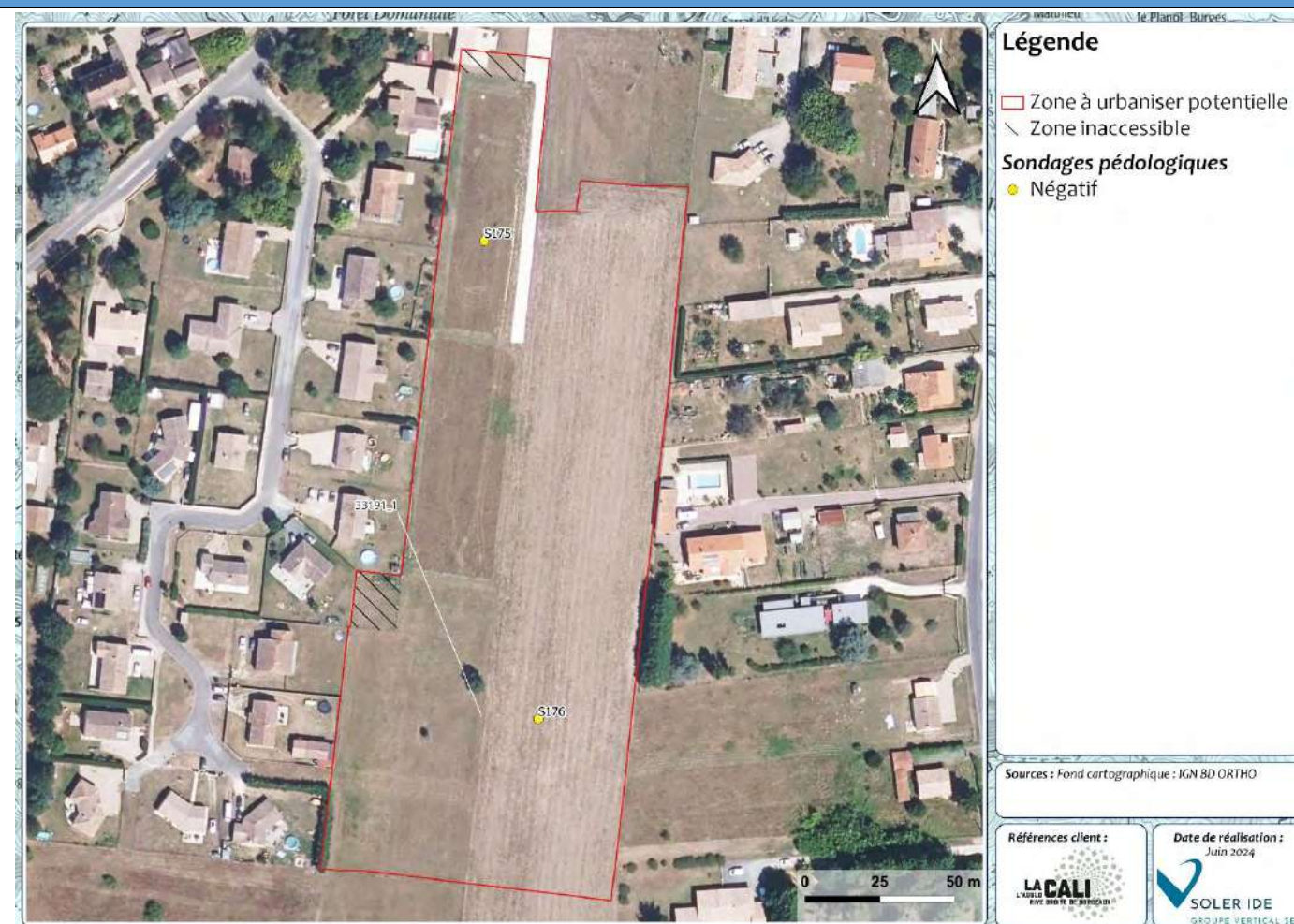


Figure 122 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33191_1

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

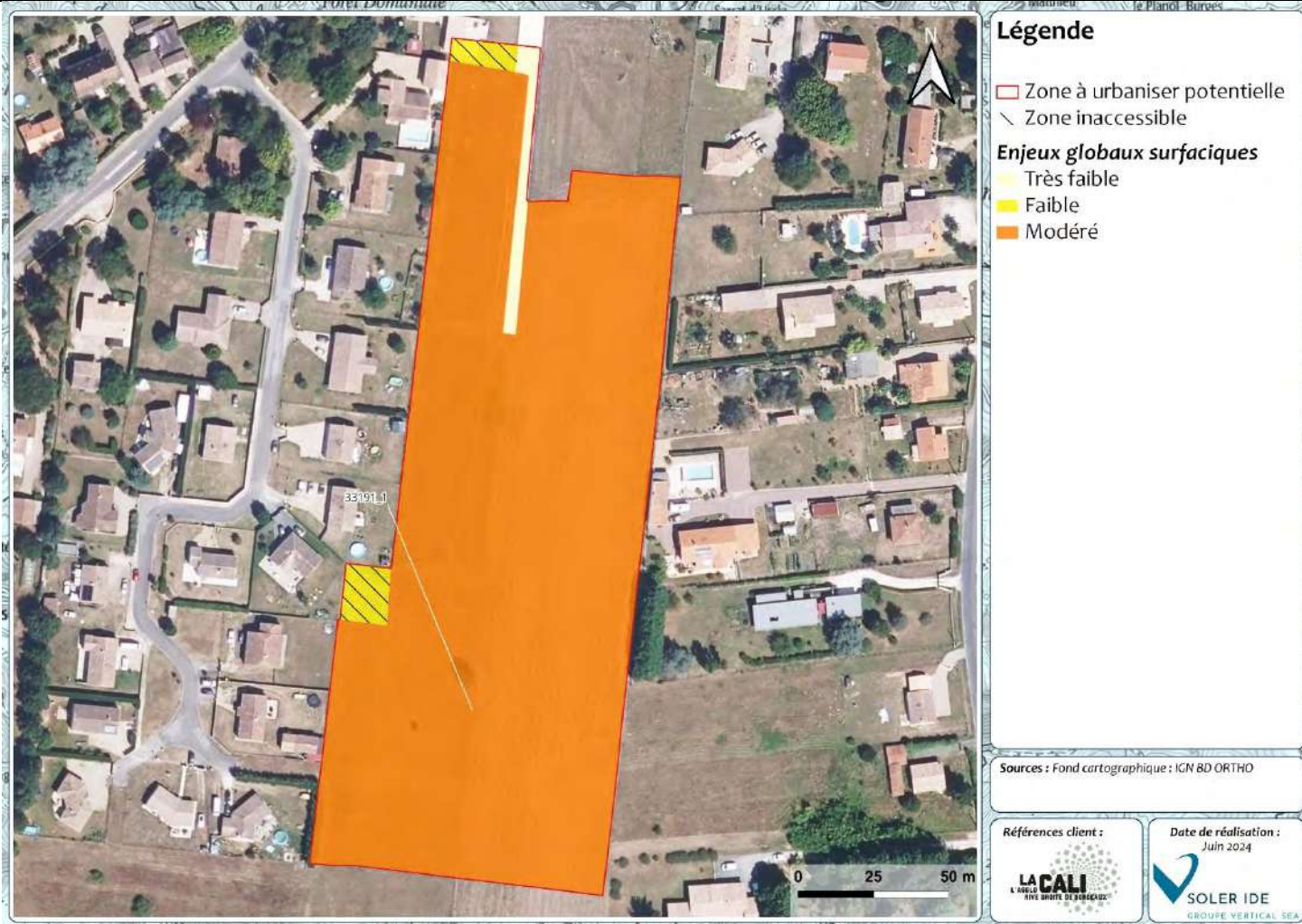


Figure 123 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33191_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairie de fauche et des jardins inaccessibles	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, invertébrés et micromammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33191_2

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 124 : Cartographie des habitats de la ZAU 33191_2

Cette zone est occupée majoritairement par de la prairie de fauche, des petits bois et des jardins inaccessibles.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des amphibiens.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

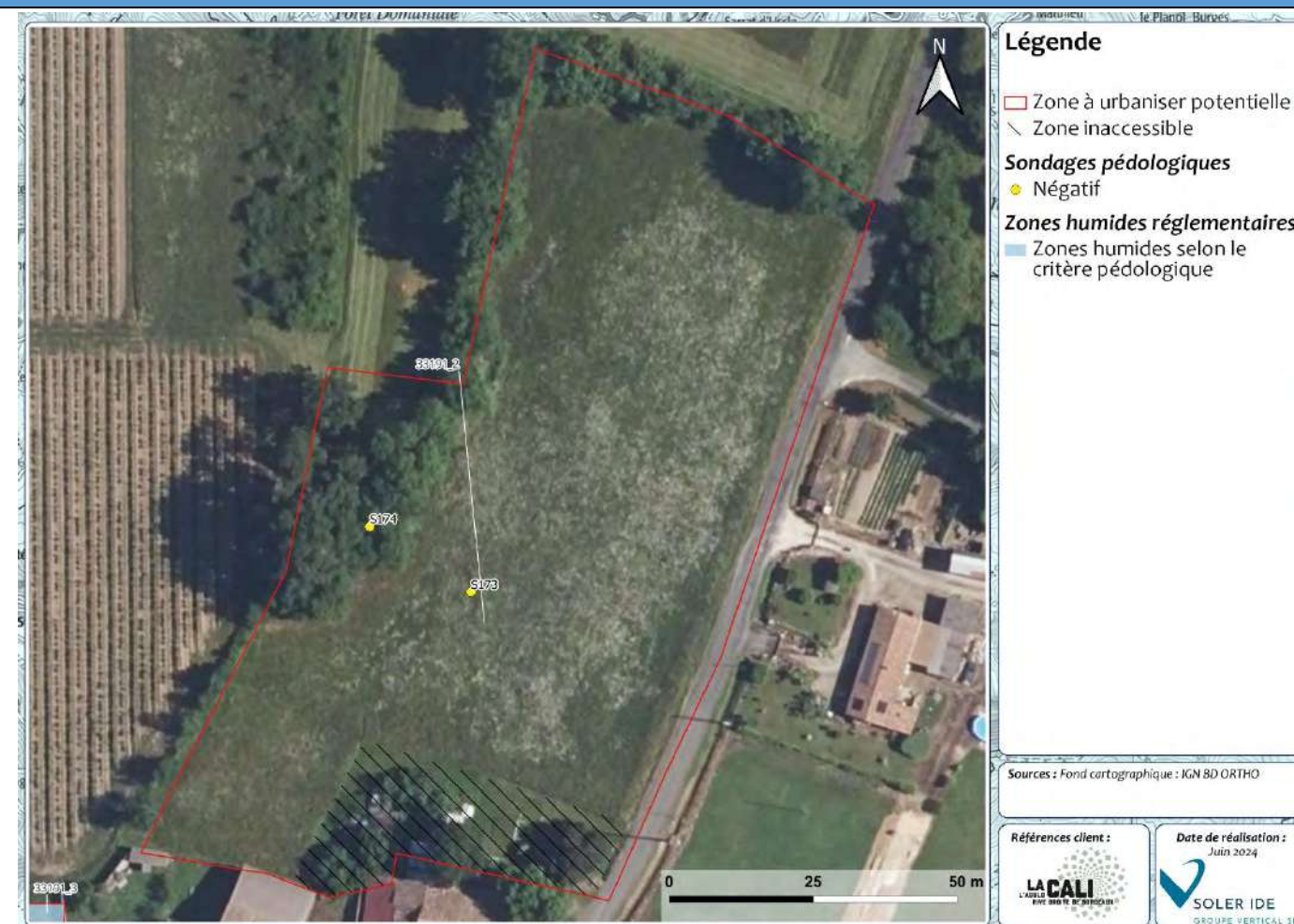


Figure 125 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33191_2

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

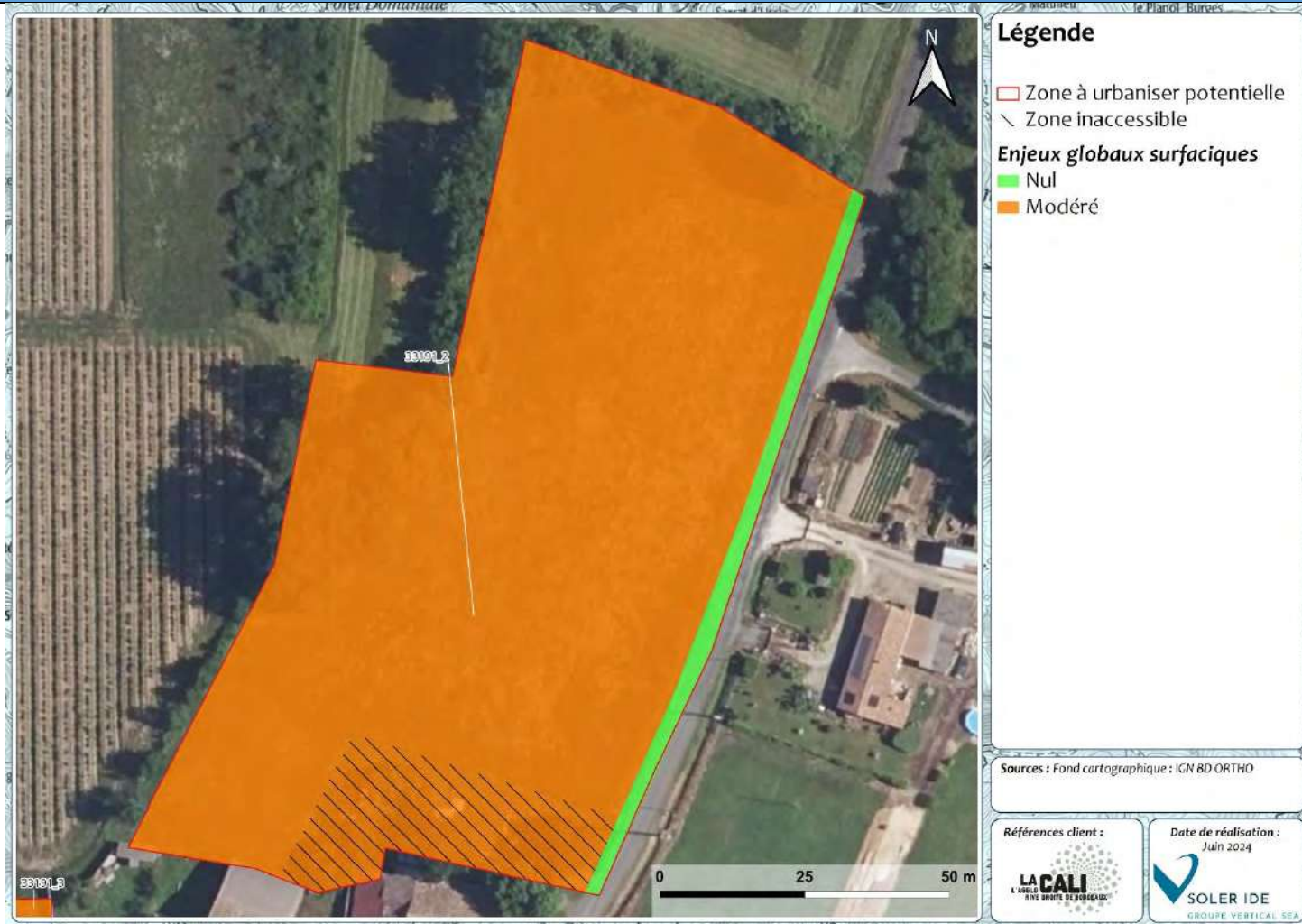


Figure 126 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33191_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairie de fauche, des petits bois et des jardins inaccessibles	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des amphibiens	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Conserver les boisements
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33191_3

HABITATS, FAUNE, FLORE

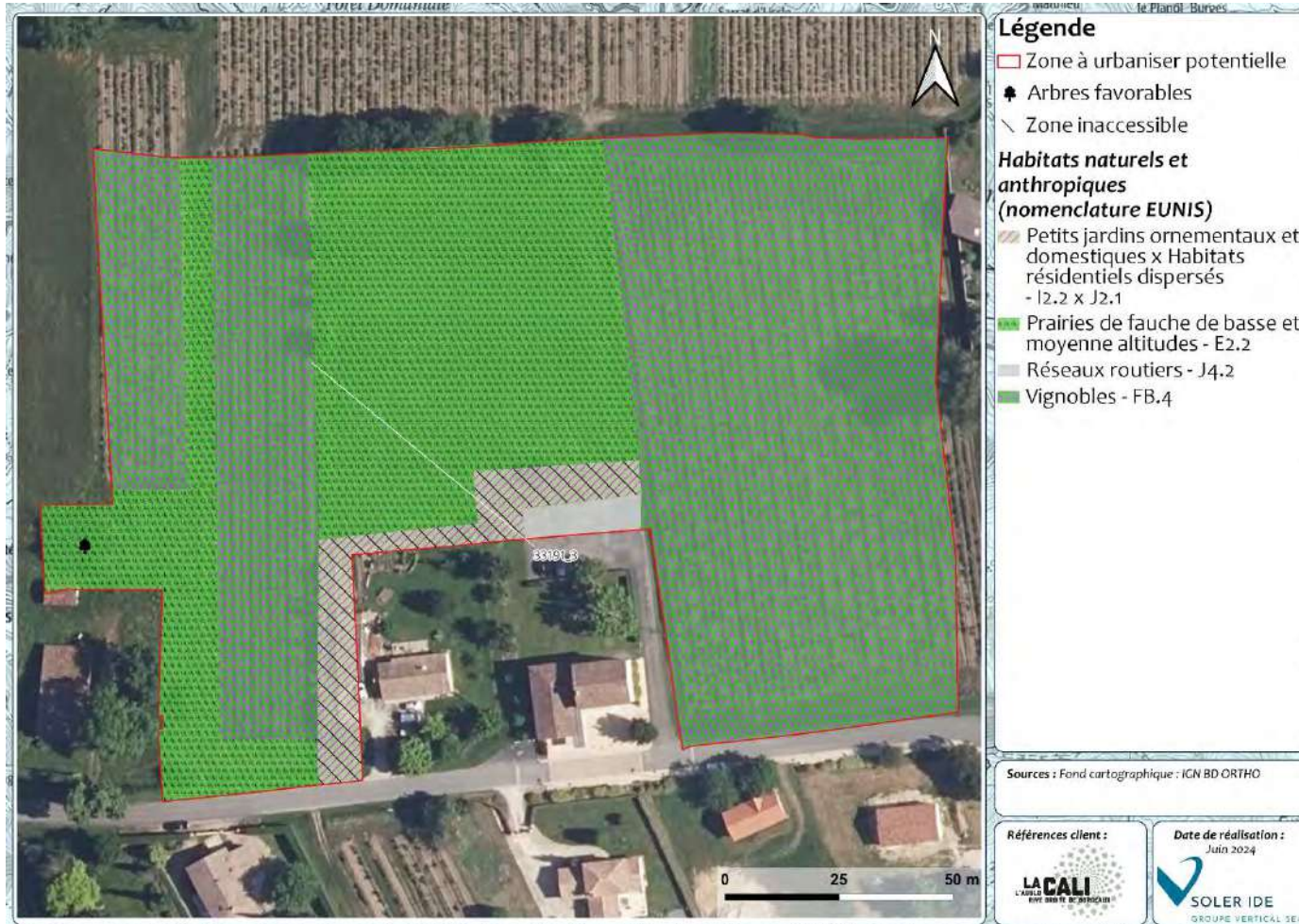


Figure 127 : Cartographie des habitats de la ZAU 33191_3

Cette zone est occupée majoritairement par de la prairie de fauche, des vignobles et des jardins inaccessibles.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Plusieurs espèces déterminantes zones humides se développent dans la prairie de fauche.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des amphibiens. Un arbre favorable à la biodiversité est également présent.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

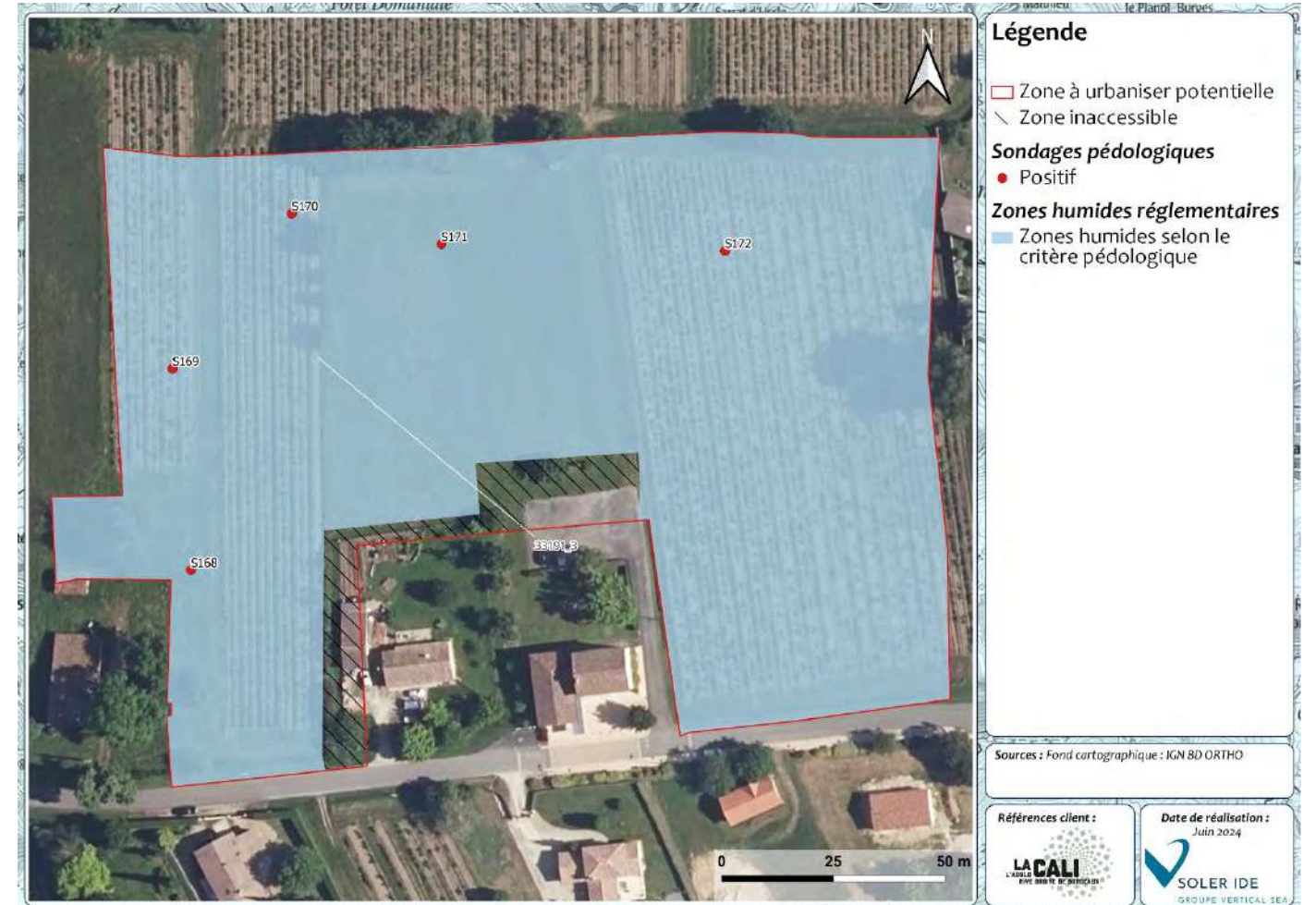


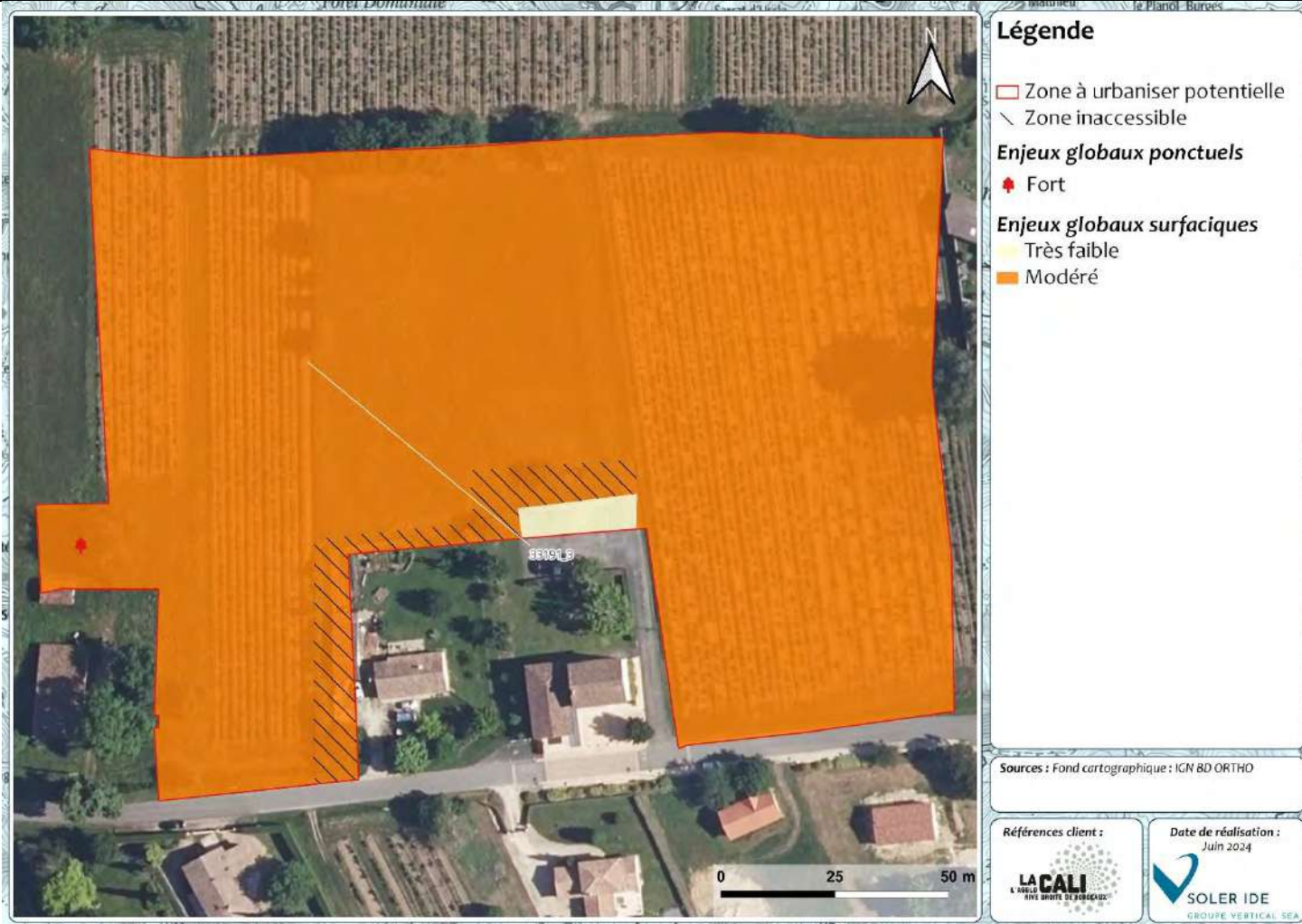
Figure 128 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33191_3

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Conserver les arbres favorables
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

Figure 129 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33191_3

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairie de fauche, des vignobles et des jardins inaccessibles.	
Zones humides	Zones humides pédologiques	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des amphibiens	Enjeu Modéré

N° DE LA ZONE : 33198_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

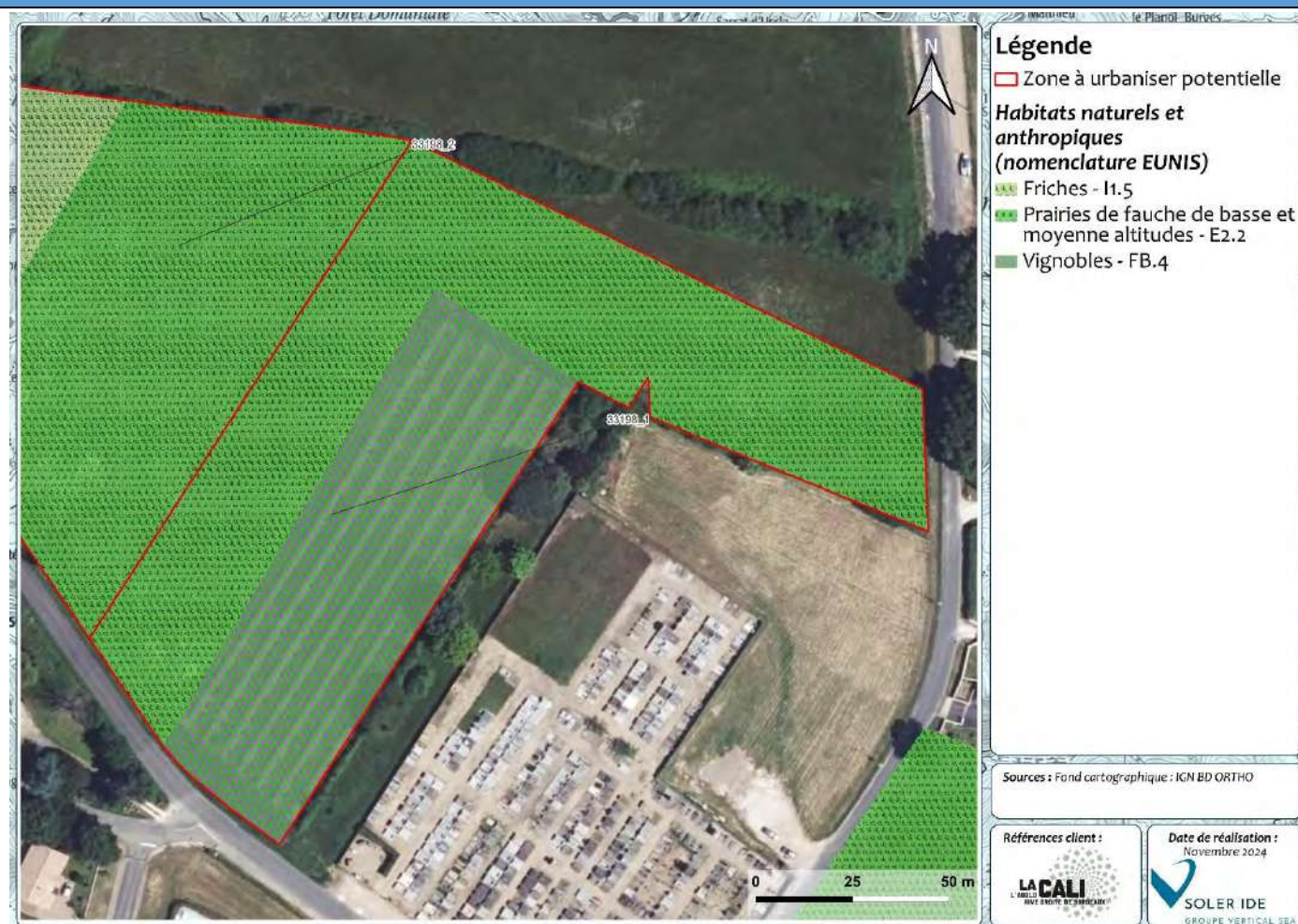


Figure 130 : Cartographie des habitats de la ZAU 33198_1

Cette zone est occupée majoritairement par de la prairie de fauche et des vignobles.

Flore :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées sur la ZAU selon la bibliographie. Il s'agit de l'Orchis à fleurs lâches et de l'Ophioglosse vulgaire. Ces espèces n'ont pas été observées lors du passage, mais elles sont jugées potentielles. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Du Pyracantha, du Mimosa et du Laurier noble, espèces exotiques envahissantes, ont été inventoriées en bordure de la ZAU.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables principalement aux oiseaux, insectes et mammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

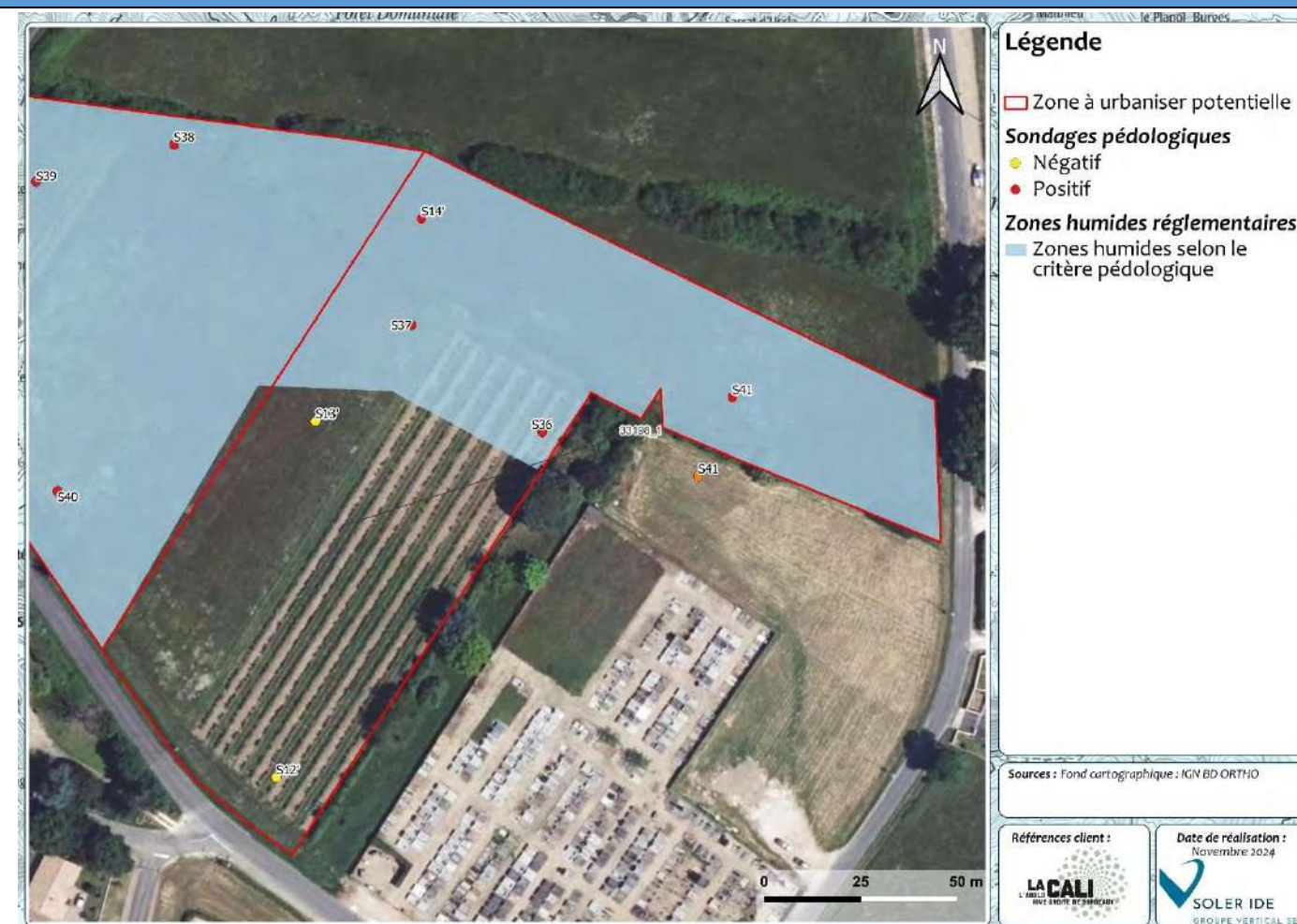


Figure 131 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33198_1

Présence de Zone humide réglementaire

Une zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche pédologique. La majeure partie des sondages pédologiques se sont révélés positifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

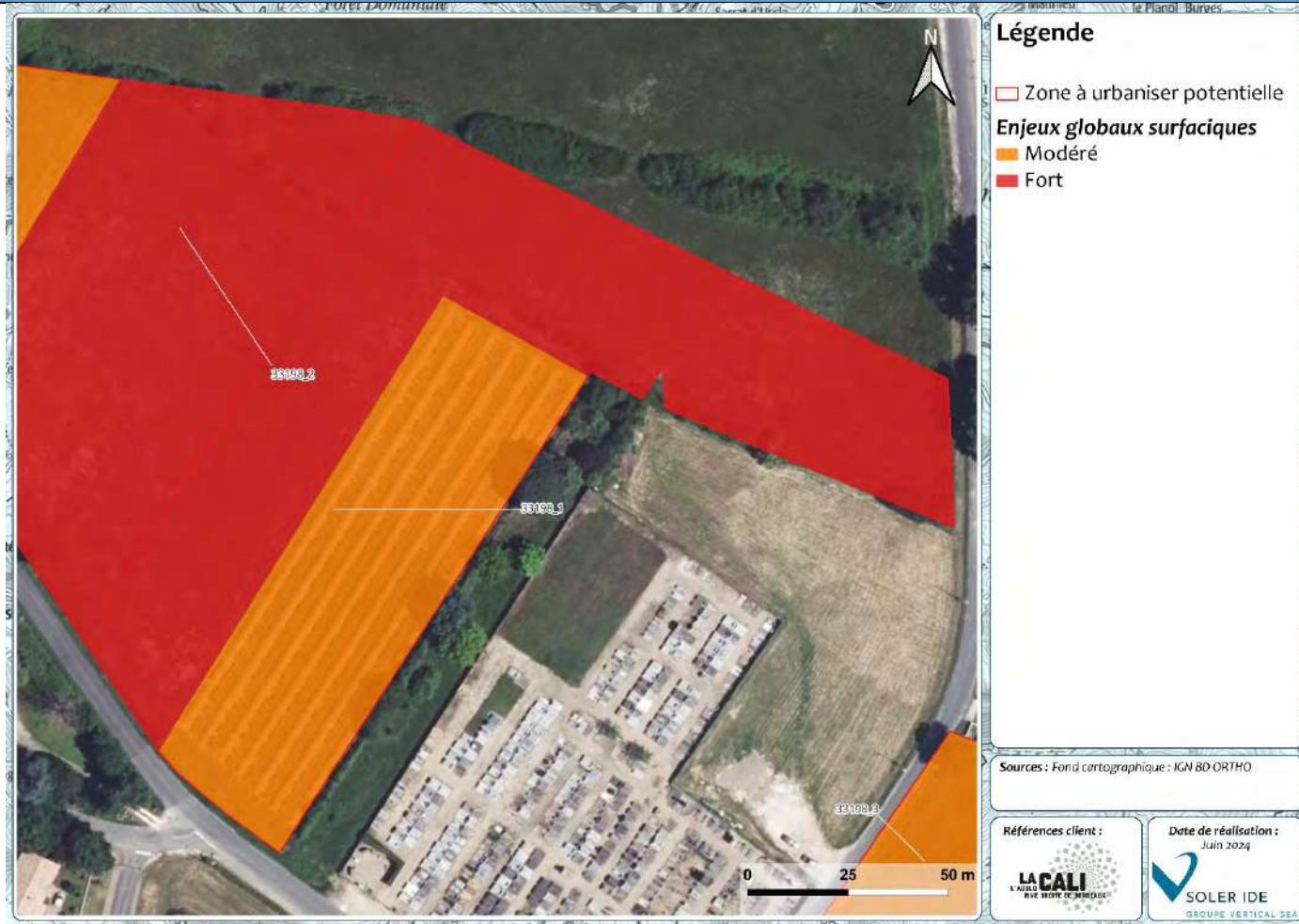


Figure 132 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33198_1

Enjeu global de la ZAU : Fort

Habitats dominants	Prairie de fauche et vignobles	
Zones humides	Zones humides pédologiques	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Flore, oiseaux, insectes et mammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Eviter les zones humides
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33198_2

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 133 : Cartographie des habitats de la ZAU 33198_2

Cette zone est occupée majoritairement par de la prairie de fauche et de la friche.

Flore :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées sur la ZAU selon la bibliographie. Il s'agit de l'Orchis à fleurs lâches et de l'Ophioglosse vulgaire. Ces espèces n'ont pas été observées lors du passage, mais elles sont jugées potentielles. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Du Robinier faux acacia, de l'Herbe de la pampa, espèces exotiques envahissantes, ont été inventoriées en bordure de la ZAU.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables principalement aux oiseaux, insectes et mammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

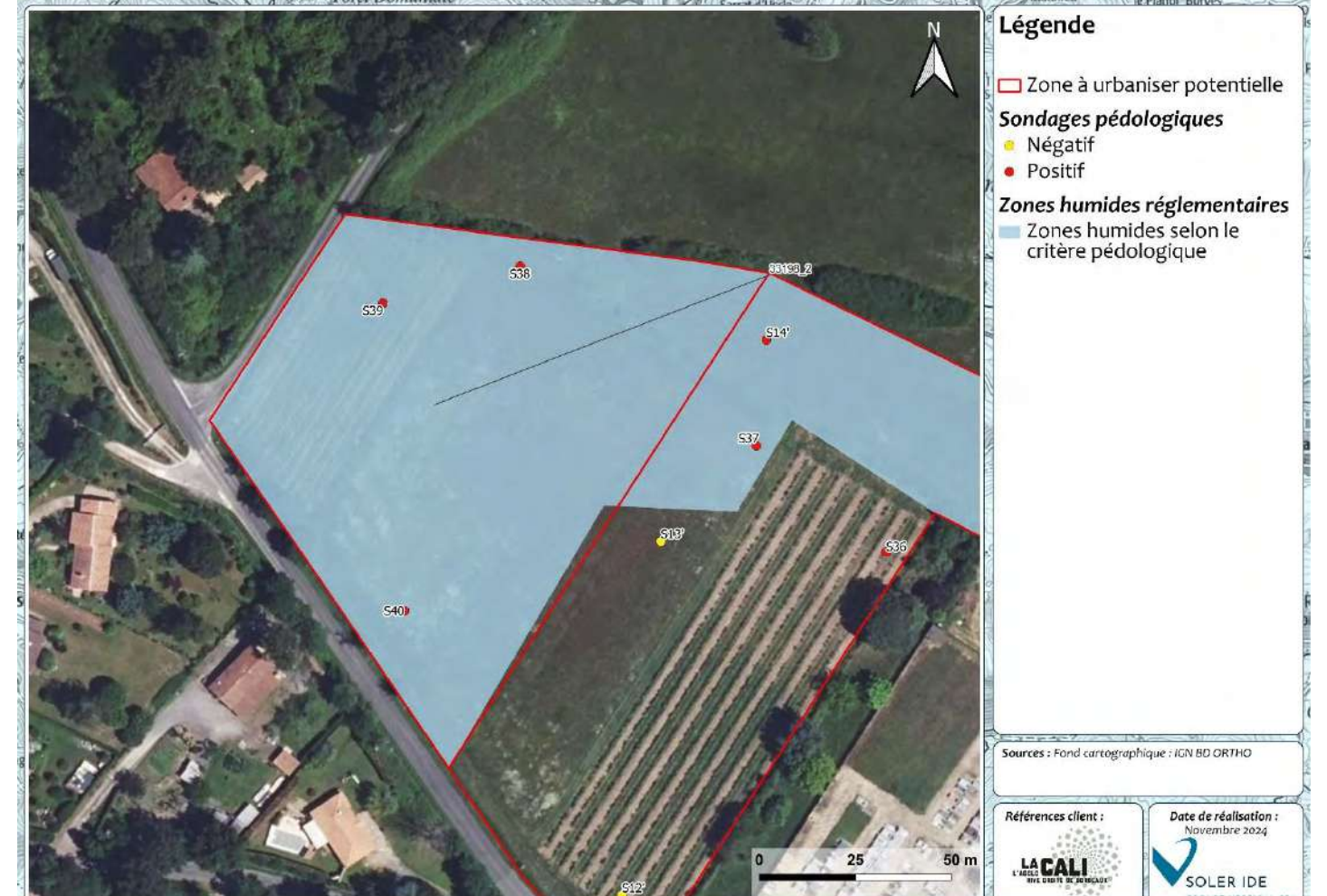


Figure 134 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33198_2

Présence de Zone humide réglementaire

Une zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche pédologique. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

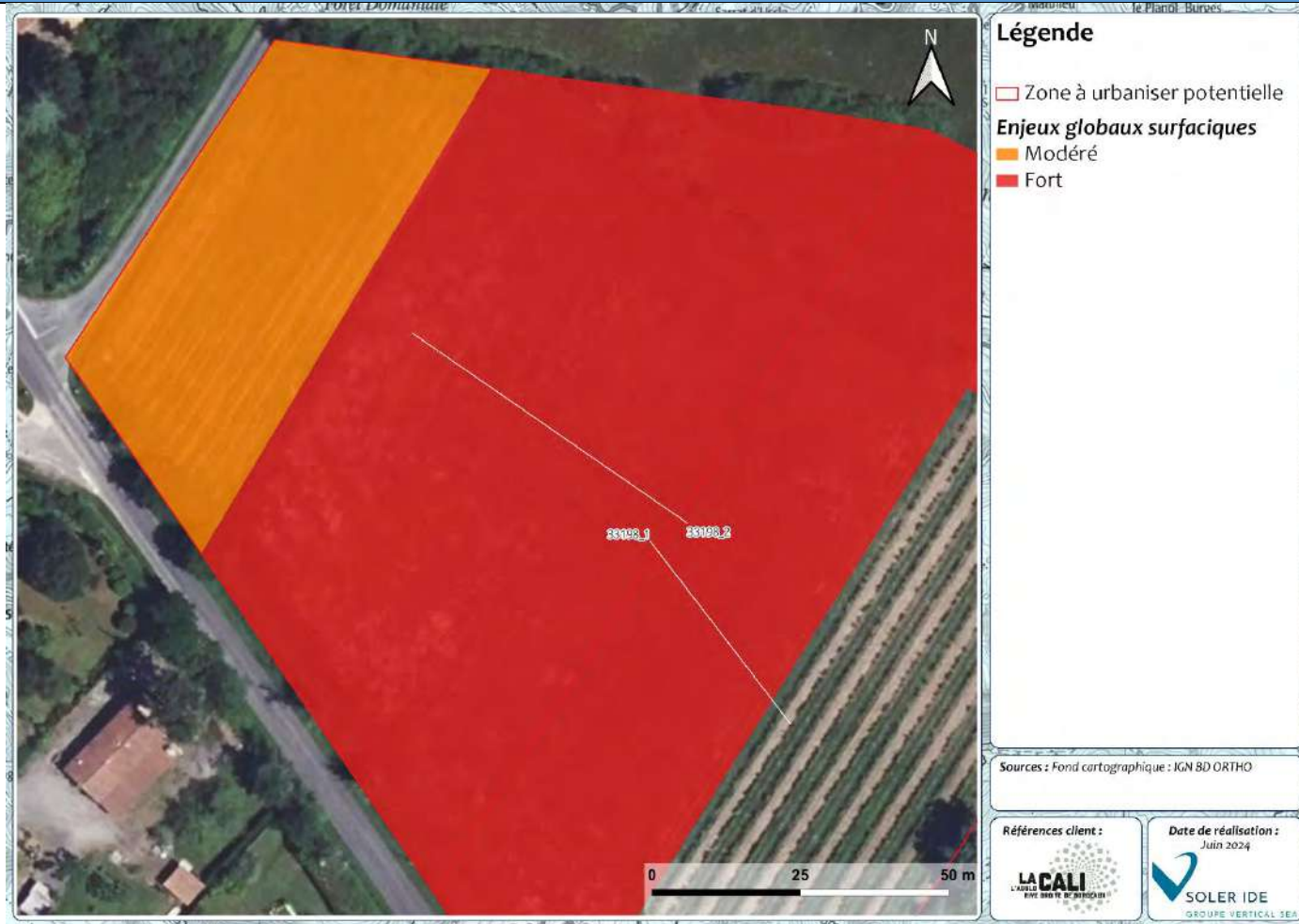


Figure 135 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33198_2

Enjeu global de la ZAU : Fort

Habitats dominants	Prairie de fauche et friches	
Zones humides	Zones humides pédologiques	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Flore, oiseaux, insectes et mammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Eviter les zones humides
- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33198_3

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 136 : Cartographie des habitats de la ZAU 33198_3

Cette zone est occupée majoritairement par de la prairie mésique, de la pinède et des jardins inaccessibles.

Flore :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Celles-ci ne sont pas jugées potentielles sur la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Du Bambou, espèce exotique envahissante, a été inventoriée en bordure de la ZAU.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables principalement aux oiseaux, insectes et micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 137 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33198_3

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 138 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33198_3

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairie mésique, de la pinède et des jardins inaccessibles	
Zones humides	Sondages pédologiques négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes et micromammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33198_4

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 139 : Cartographie des habitats de la ZAU 33198_4

Cette zone est occupée majoritairement par de la prairie mésique, de la pinède et des jardins inaccessibles.

Flore :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Celles-ci ne sont pas jugées potentielle sur la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des amphibiens. Un arbre favorable à la biodiversité est également présent.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

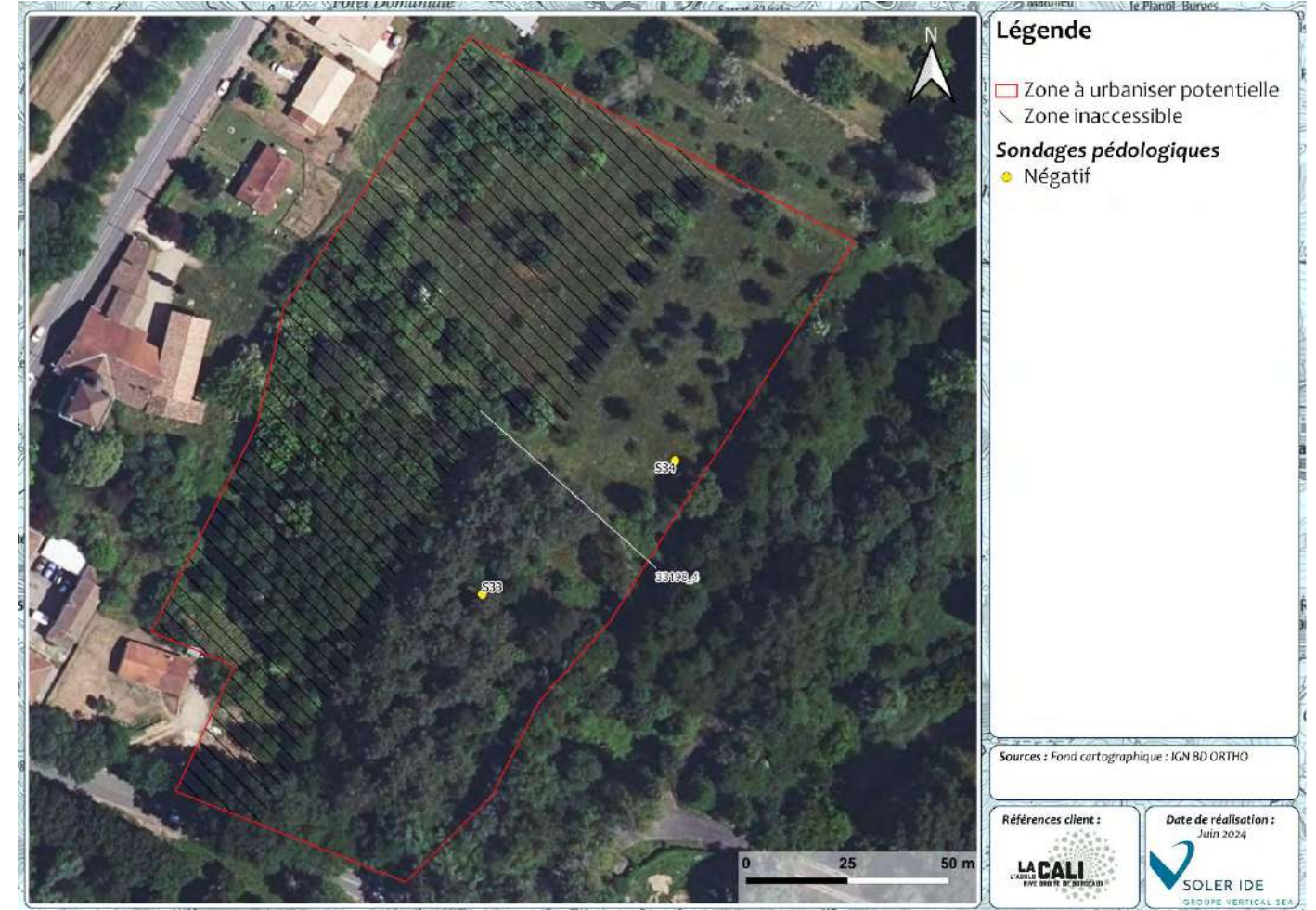


Figure 140 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33198_4

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

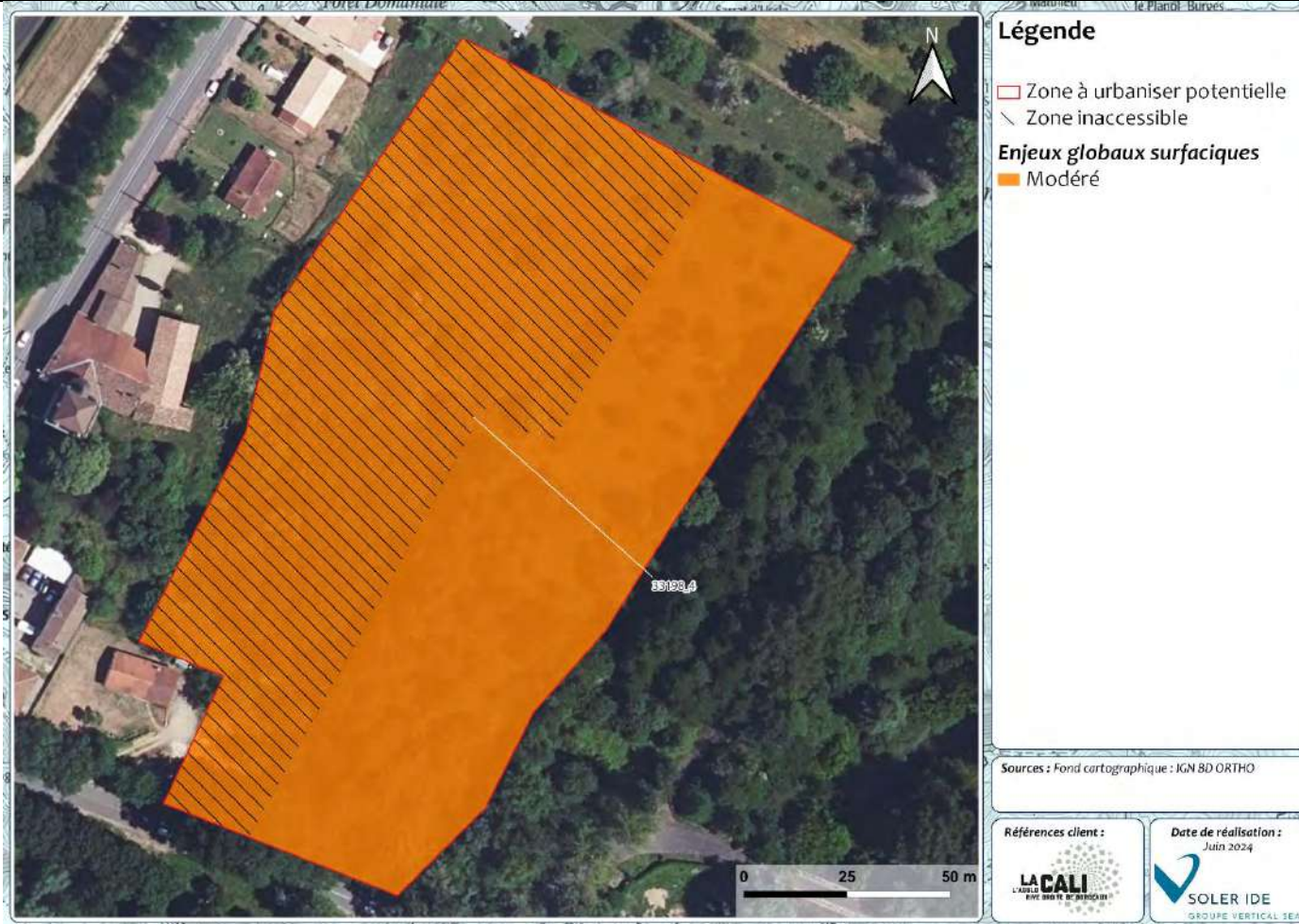


Figure 141 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33198_4

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairie mésique, de la pinède et des jardins inaccessibles.	
Zones humides	Sondages pédologiques négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des amphibiens	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Conserver des arbres
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33218_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

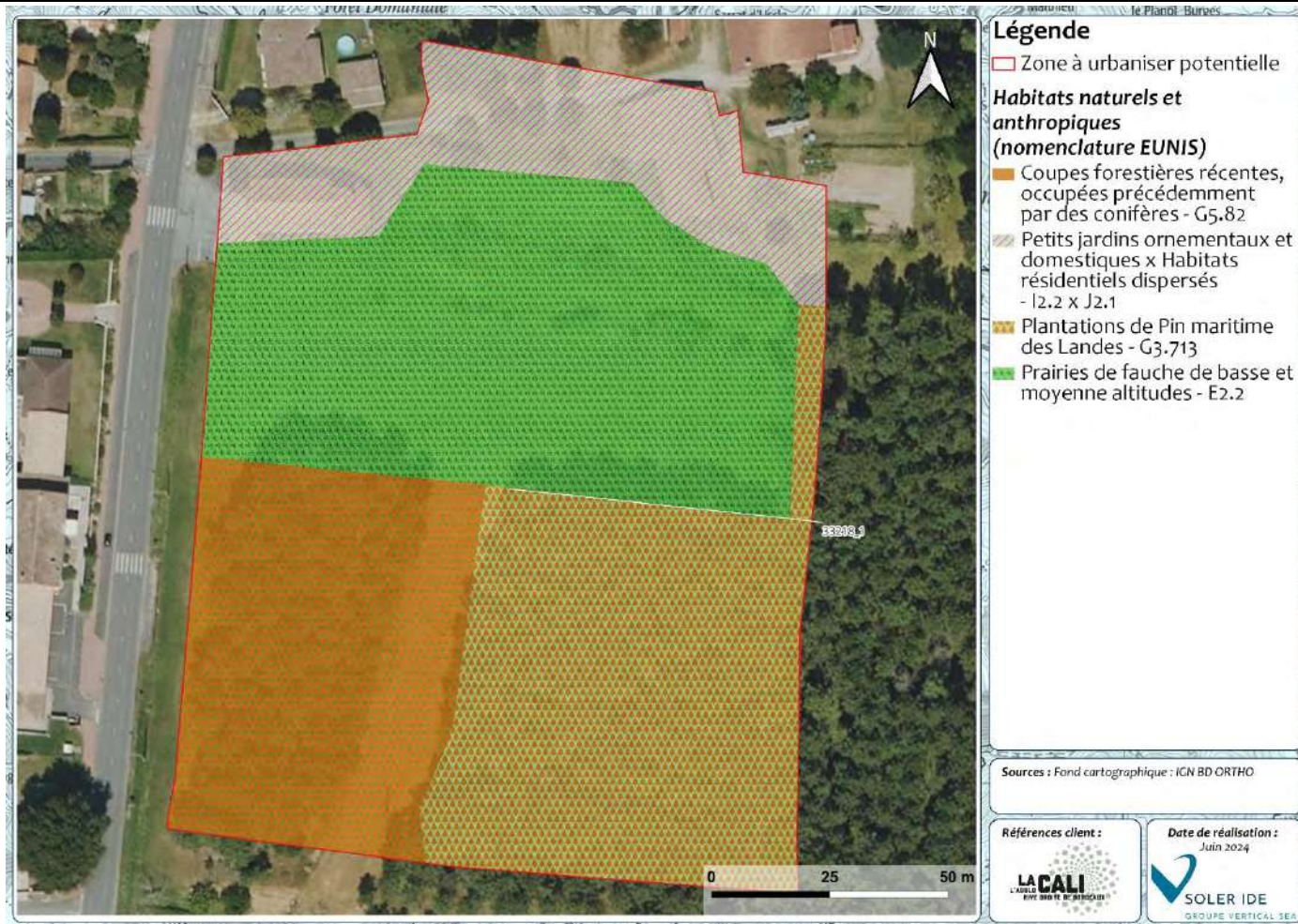


Figure 142 : Cartographie des habitats de la ZAU 33218_1

Cette zone est occupée principalement par de la coupe forestière, de la pinède et des prairies de fauche.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie n'est jugée potentielle. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des amphibiens.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

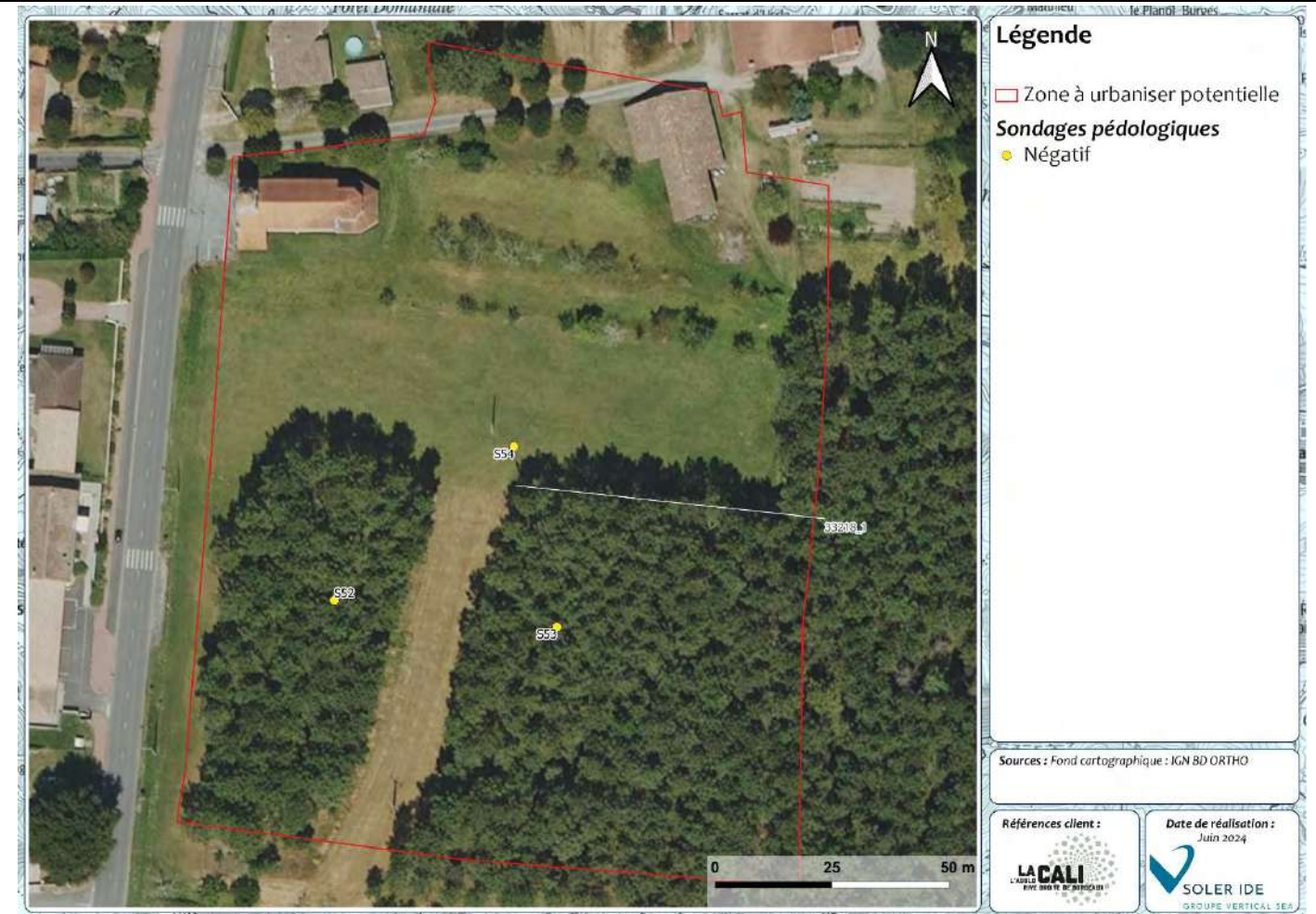


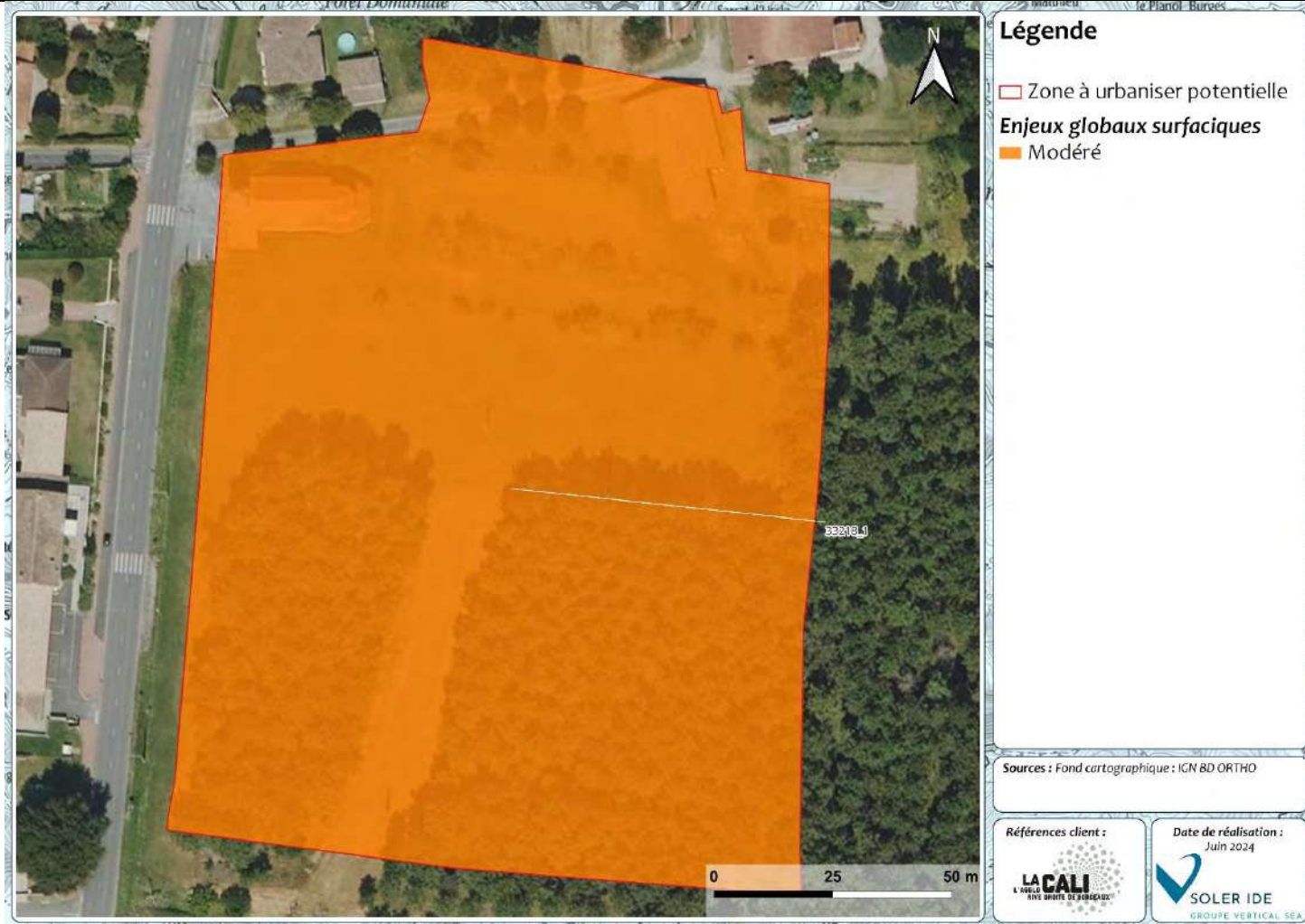
Figure 143 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33218_1

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Aucun sondage pédologique ne s'est révélé positif.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Conserver des arbres
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

Figure 144 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33218_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Coupe forestière, de la pinède et des prairies de fauche.	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des amphibiens.	Enjeu modéré

N° DE LA ZONE : 33218_2

HABITATS, FAUNE, FLORE

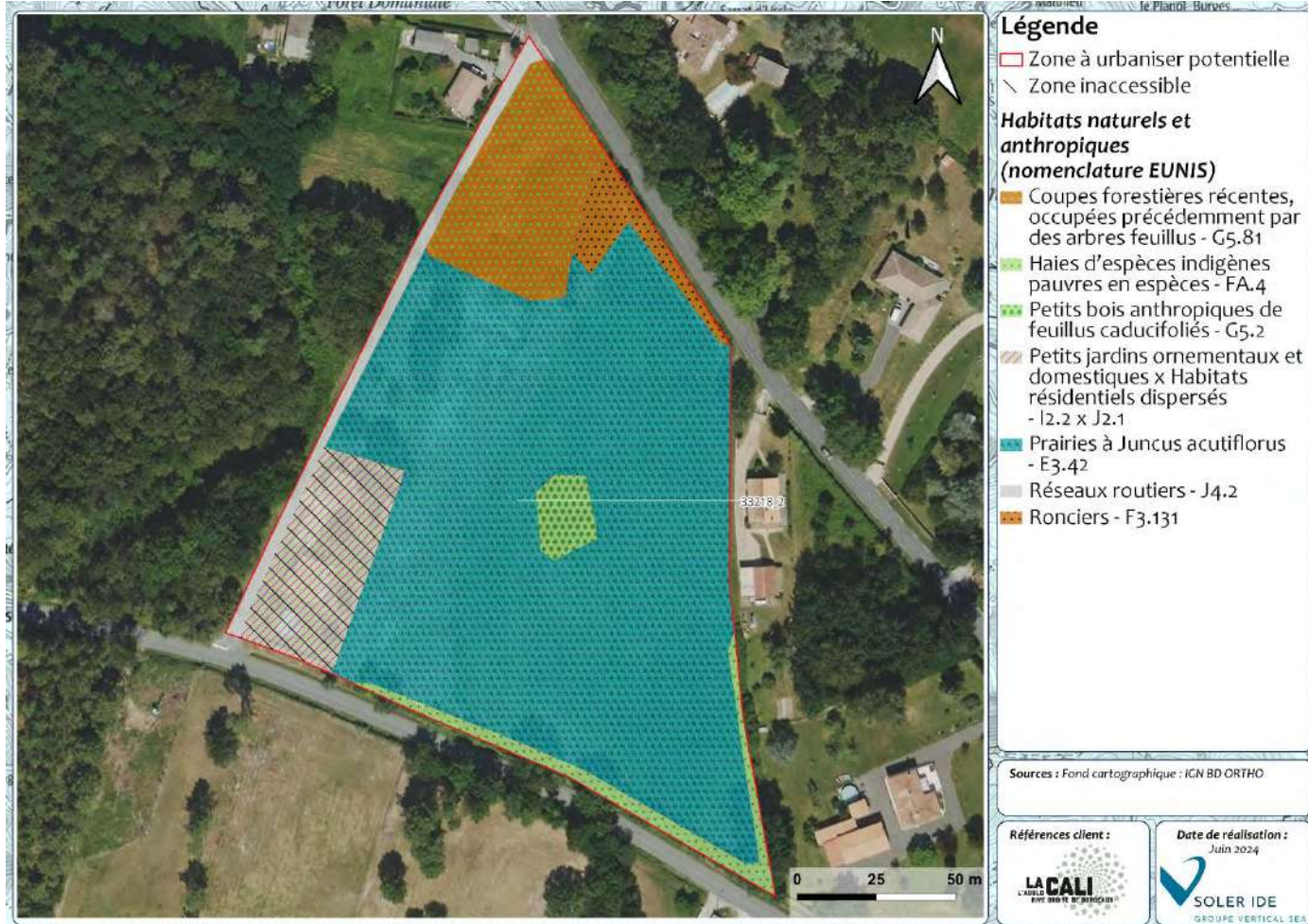


Figure 145 : Cartographie des habitats de la ZAU 33218_2

Cette zone est occupée principalement par des prairies humides, des coupes forestières et des jardins inaccessibles.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie n'est jugée potentielle. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

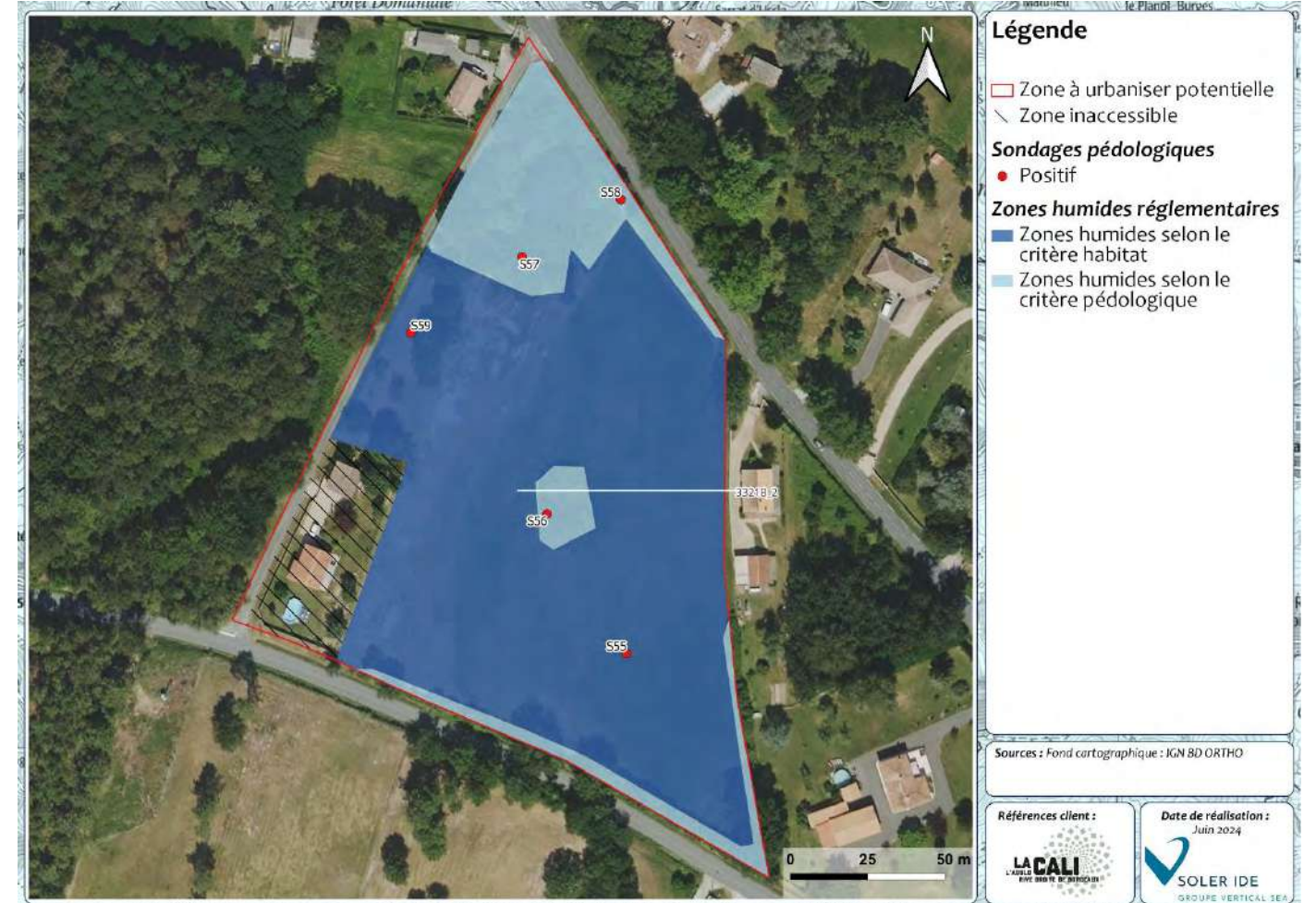


Figure 146 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33218_2

Présence de Zone humide réglementaire

Une zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 147 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33218_2

Enjeu global de la ZAU : Fort

Habitats dominants	Prairies humides, des coupes forestières et des jardins inaccessibles.	
Zones humides	Zones humides habitat et pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques	Enjeu modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Eviter les zones à fort enjeu
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Conserver des arbres
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33218_3

HABITATS, FAUNE, FLORE

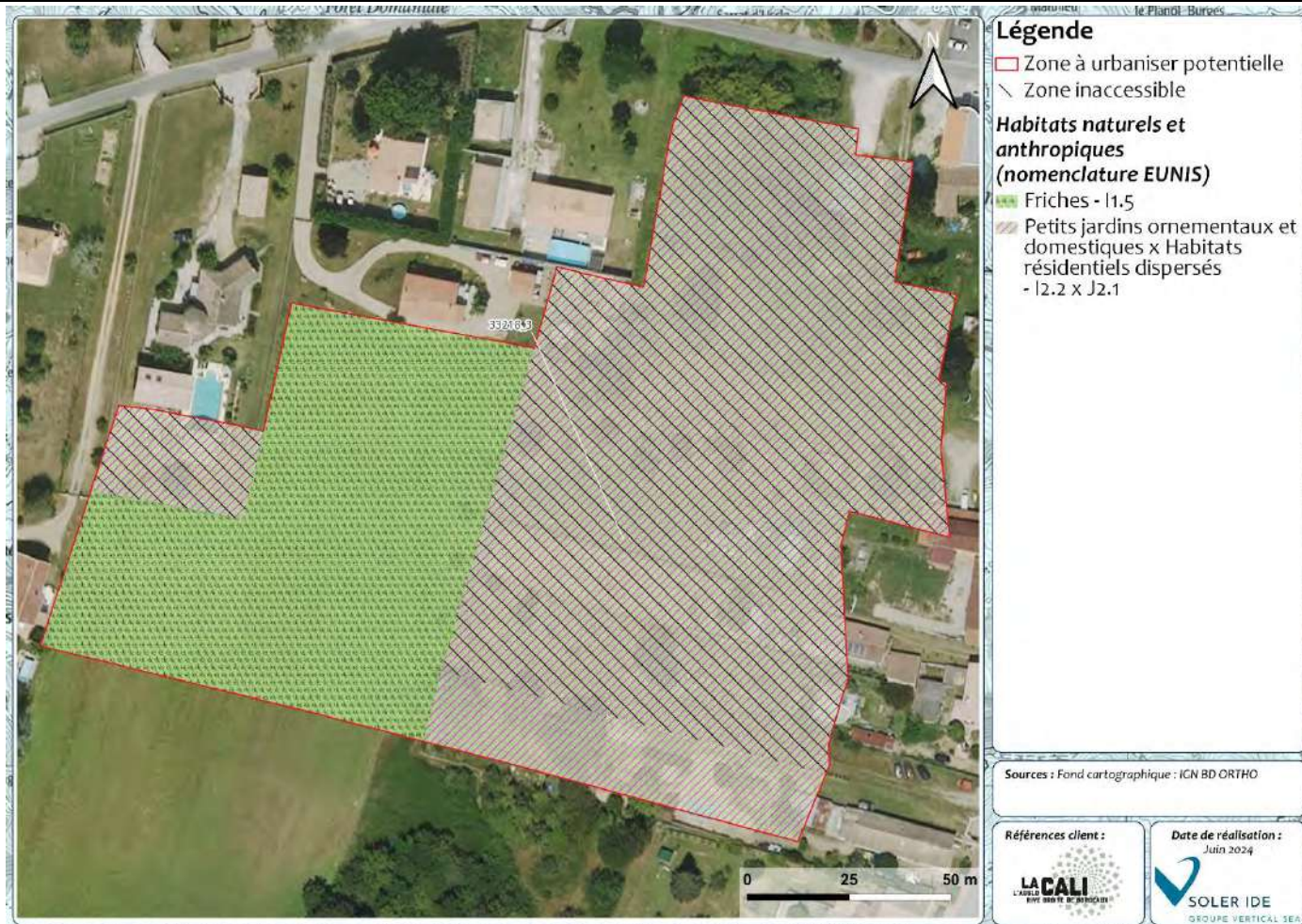


Figure 148 : Cartographie des habitats de la ZAU 33218_3

Cette zone est occupée principalement par de la friche et des petits jardins inaccessibles.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie n'est jugée potentielle. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. De l'Arbre à Papillon, espèce exotique envahissante, a été inventoriée dans les jardins.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux insectes et aux micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 149 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33218_3

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Aucun sondage pédologique ne s'est révélé positif. L'étude bibliographique ne met pas en avant de présence potentielle de zones humides sur les zones inaccessibles.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

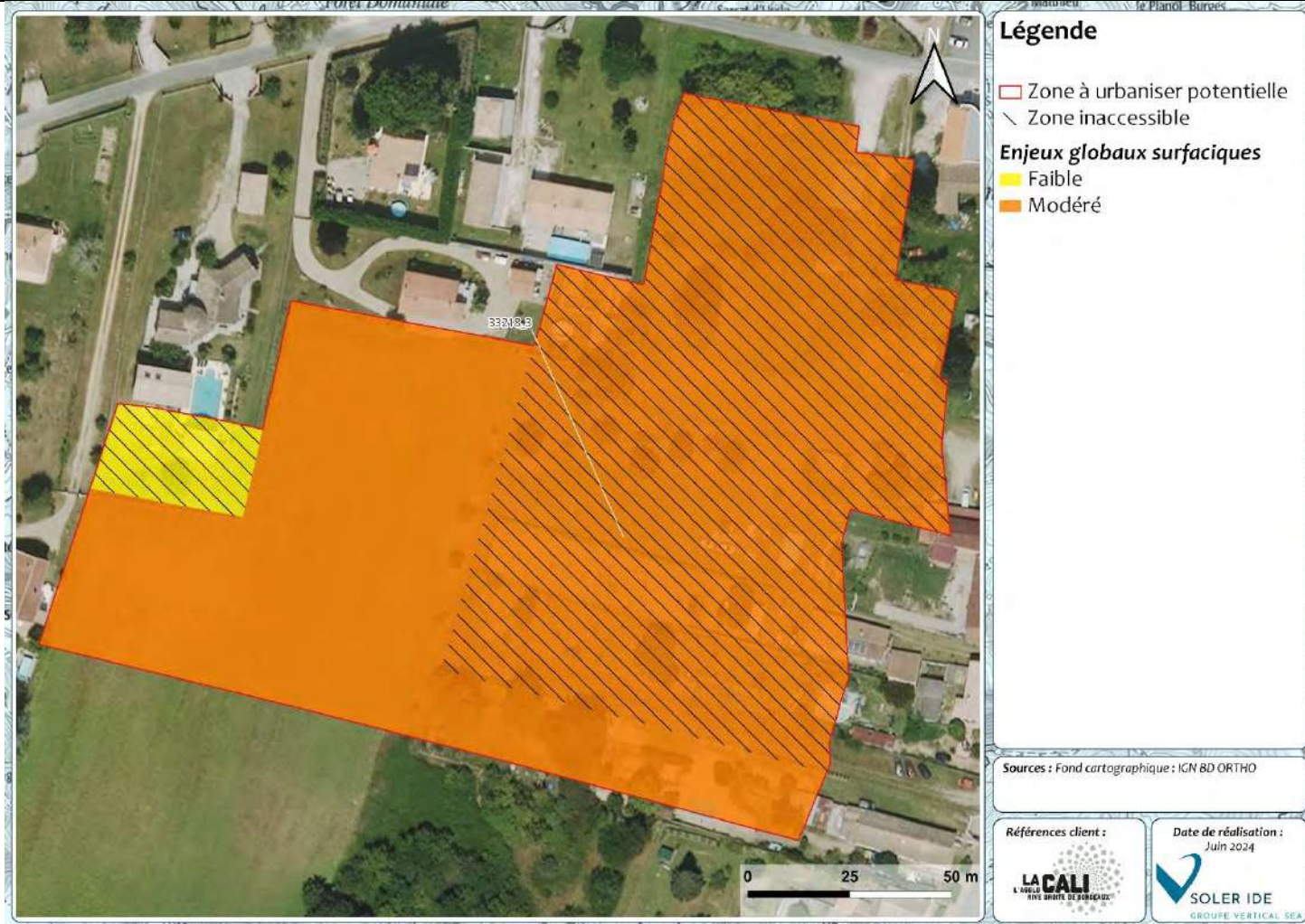


Figure 150 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33218_3

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friche et des petits jardins inaccessibles	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes et micromammifères.	Enjeu modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33222_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

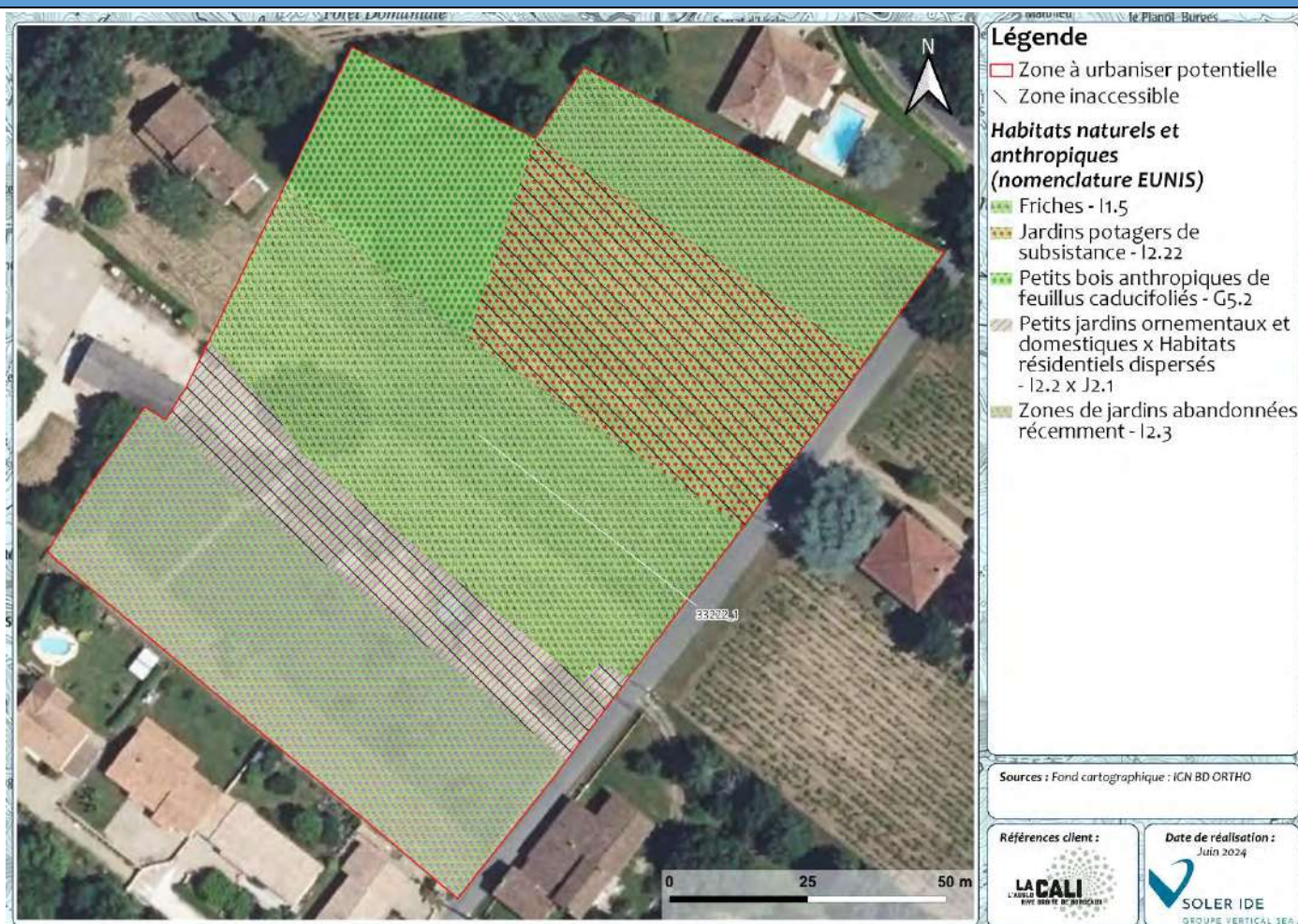


Figure 151 : Cartographie des habitats de la ZAU 33222_1

Cette zone est occupée principalement par des friches, des jardins et un petit bois.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux insectes, aux mammifères et aux chiroptères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

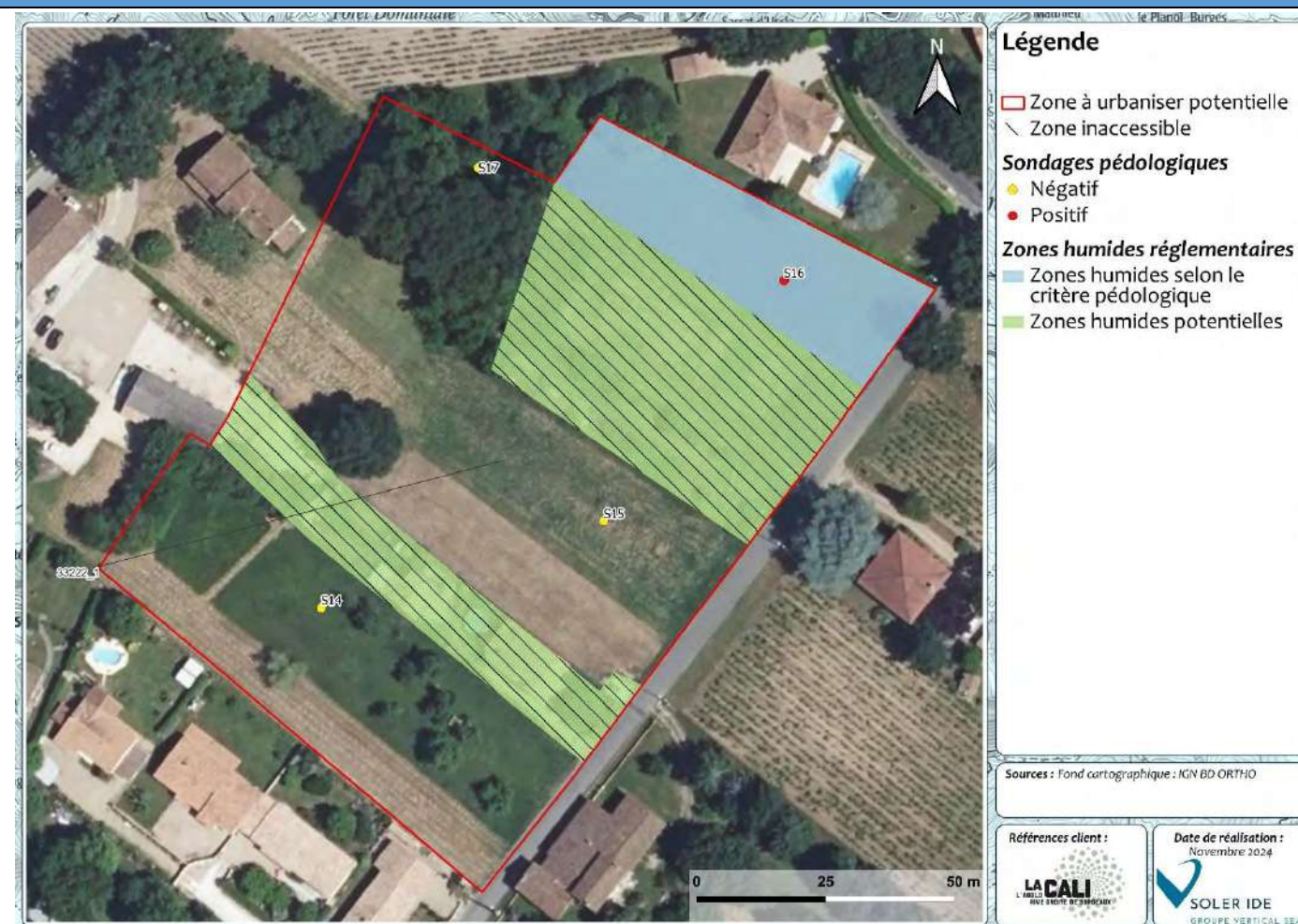


Figure 152 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33222_1

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Les sondages pédologiques se sont révélés positifs. L'étude bibliographique met en évidence la présence de zones humides potentielles sur les zones inaccessibles.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

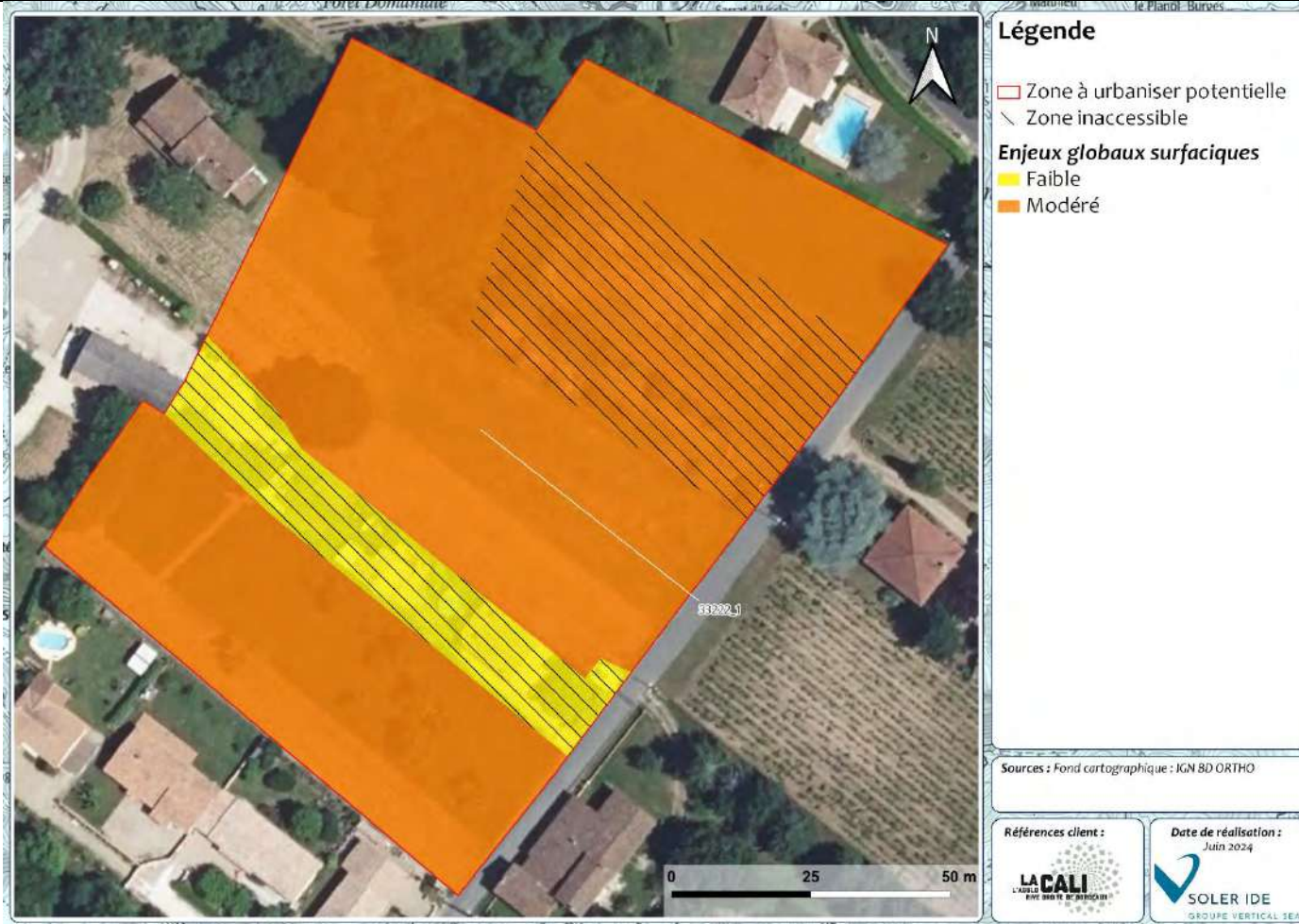


Figure 153 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33222_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friches, jardins et un petit bois.	
Zones humides	Zones humides pédologiques et potentielles	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, mammifères et chiroptères	Enjeu modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Conserver des arbres
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33222_2

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 154 : Cartographie des habitats de la ZAU 33222_2

Cette zone est occupée principalement par des friches et des jardins inaccessibles.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux insectes, aux mammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 155 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33222_2

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Les sondages pédologiques se sont révélés négatifs. L'étude bibliographique ne met pas en évidence la présence de zones humides potentielles sur les zones inaccessibles.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

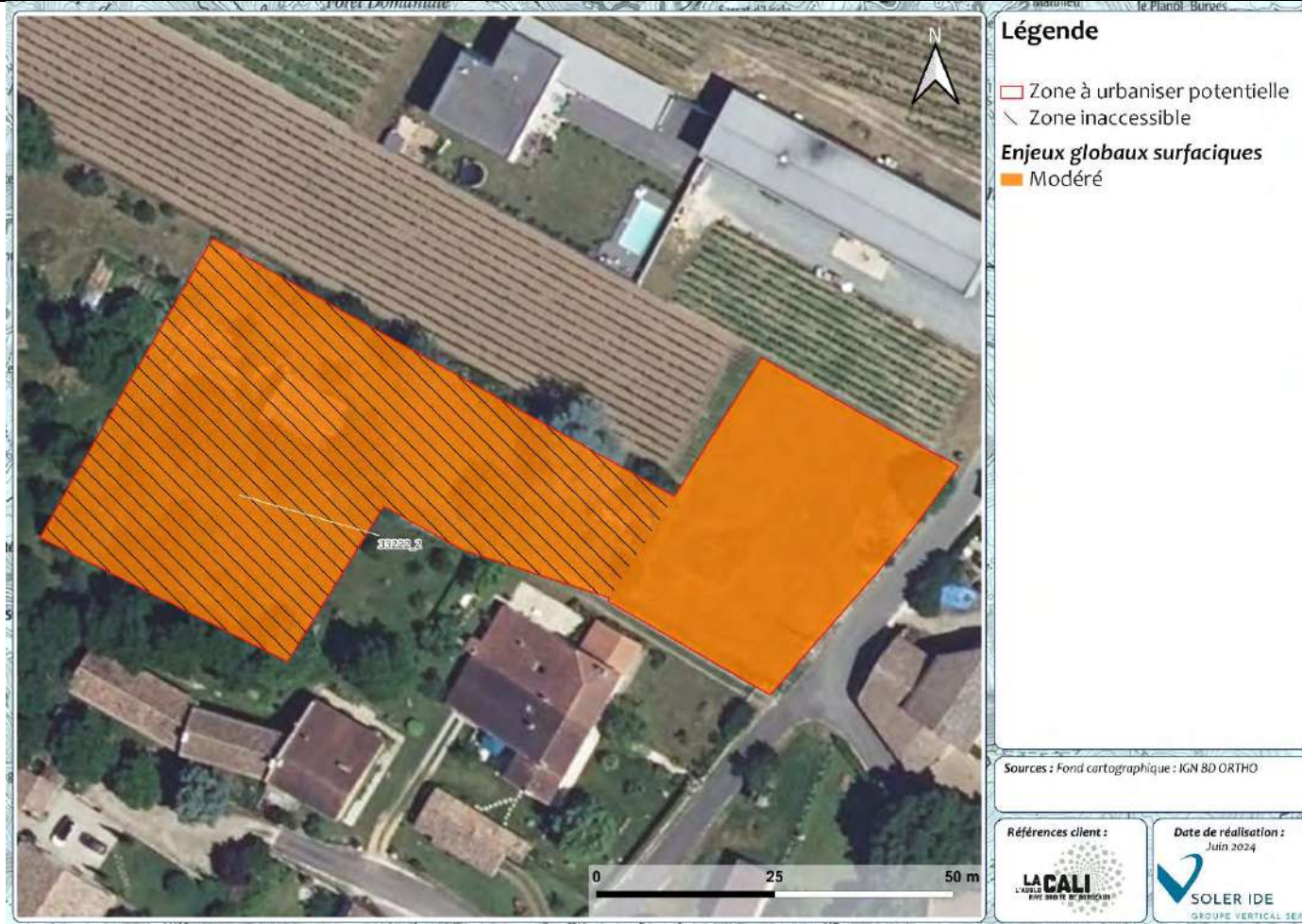


Figure 156 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33222_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friches et des jardins inaccessibles	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, mammifères	Enjeu modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Conserver des arbres
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33230_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

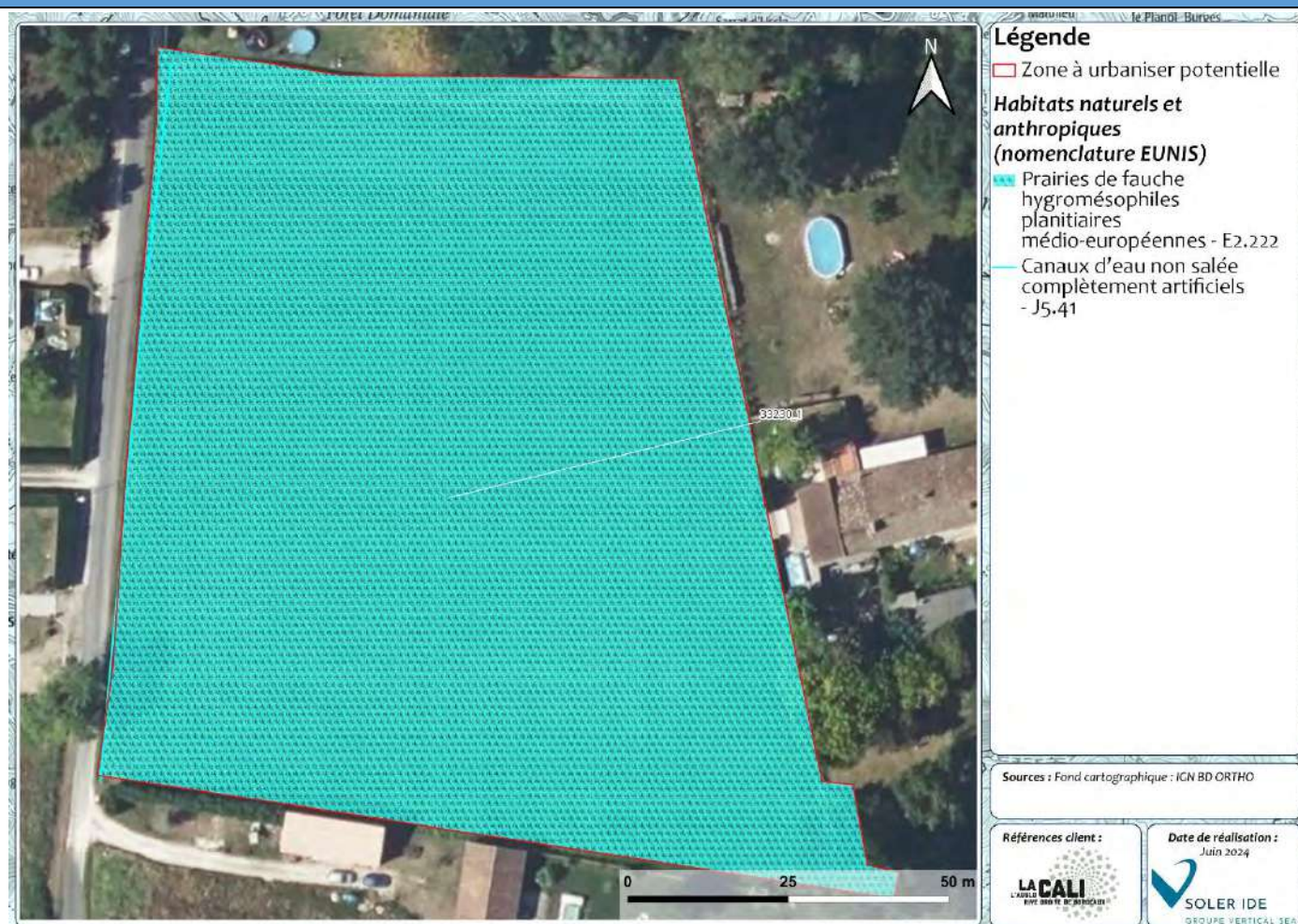


Figure 157 : Cartographie des habitats de la ZAU 33230_1

Cette zone est occupée intégralement par une prairie de fauche humide. Un fossé est également présent.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie n'est jugée potentielle. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux insectes et aux micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

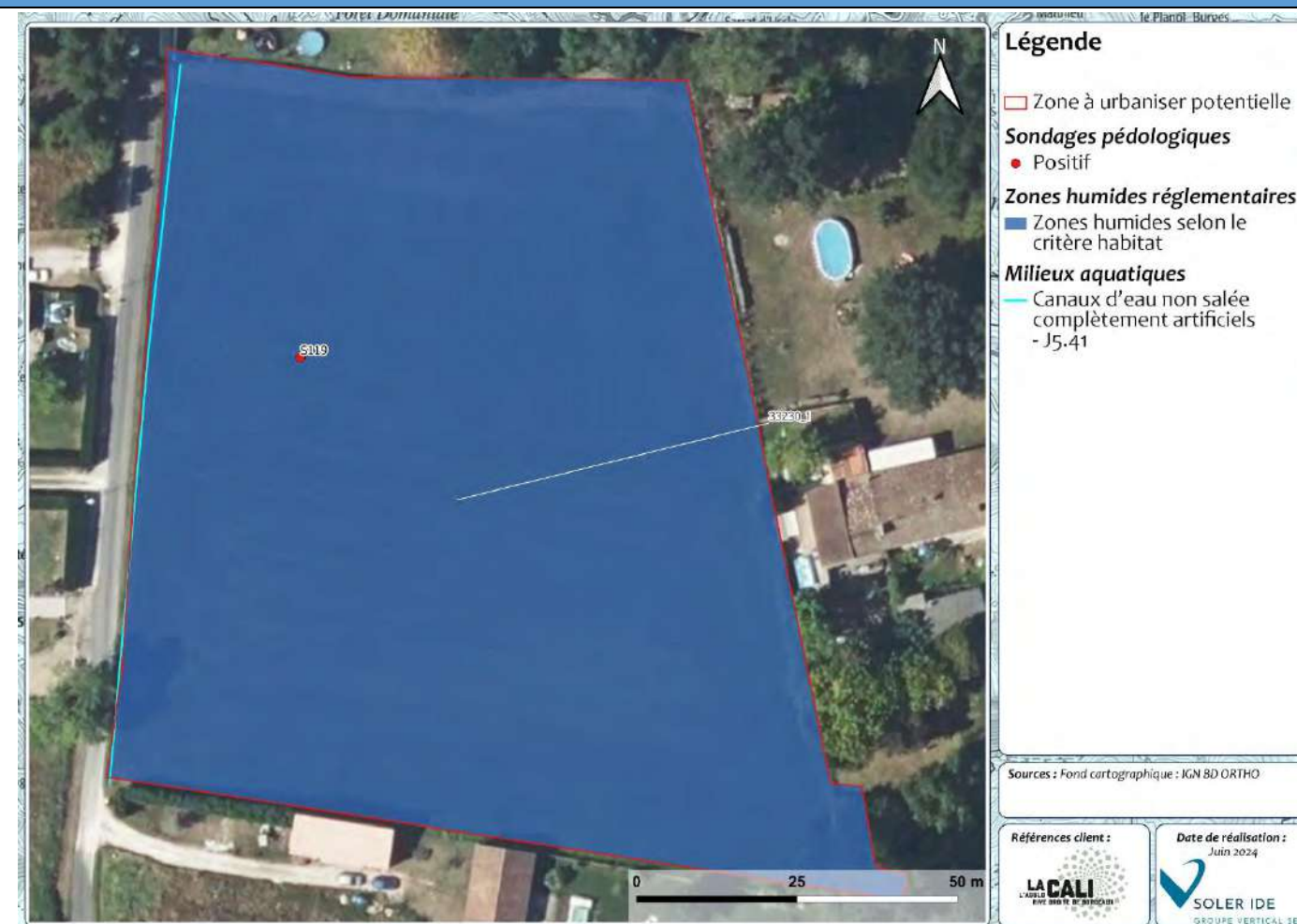


Figure 158 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33230_1

Présence de Zone humide réglementaire

Une zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. Un sondage pédologique a confirmé la présence d'une zone humide. Le fossé est à considérer comme un milieu aquatique.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

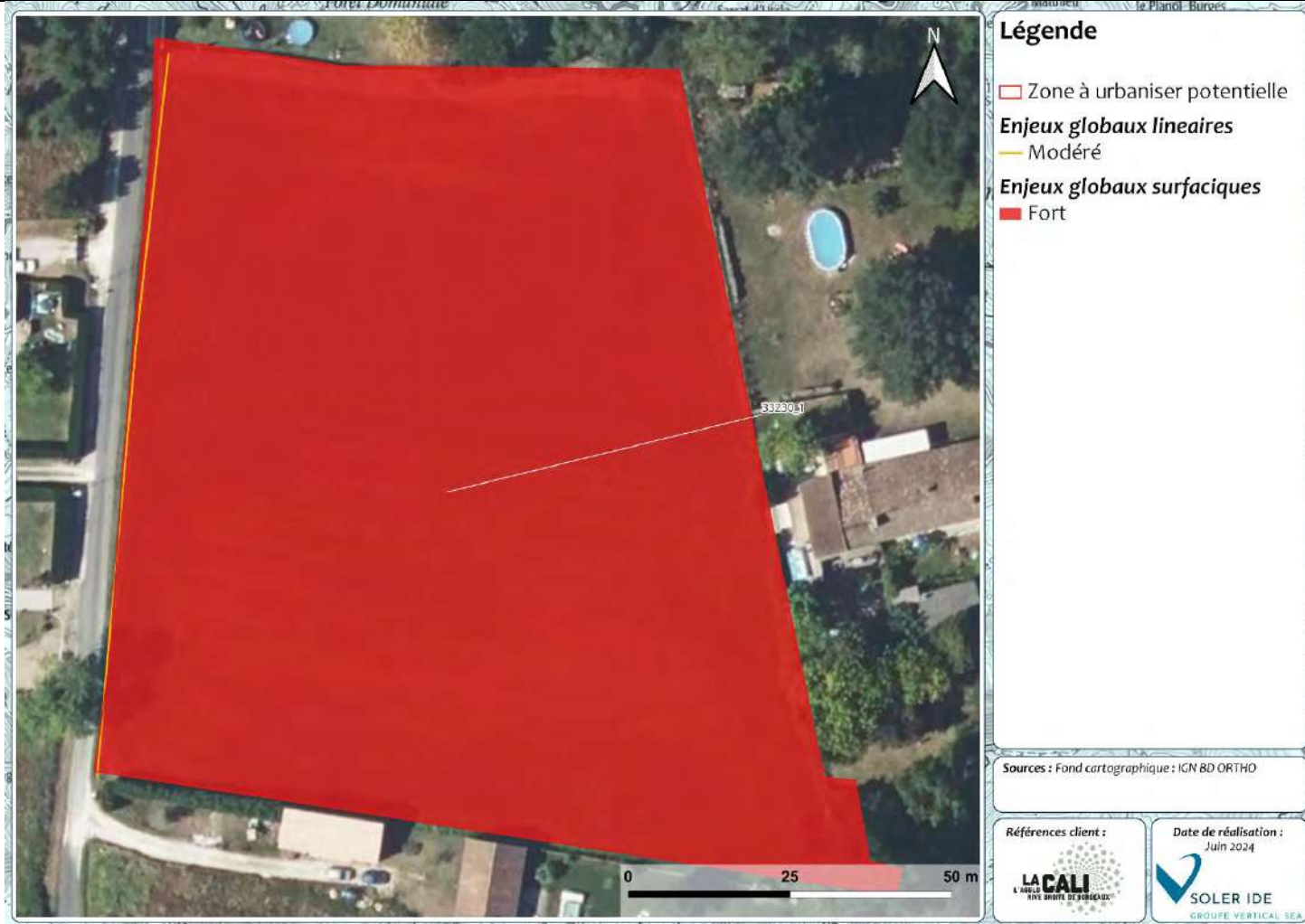


Figure 159 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33230_1

Enjeu global de la ZAU : Fort

Habitats dominants	Prairie de fauche humide	
Zones humides	Zone humide habitat et pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes et micromammifères	Enjeu modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Eviter les zones à fort enjeu
- Conserver les milieux aquatiques
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33230_2

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 160 : Cartographie des habitats de la ZAU 33230_2

Cette zone est occupée intégralement par une prairie pâturée et clôturée.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. La prairie pâturée est relativement intéressante pour les espèces communes d'insectes, d'oiseaux et de reptiles.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



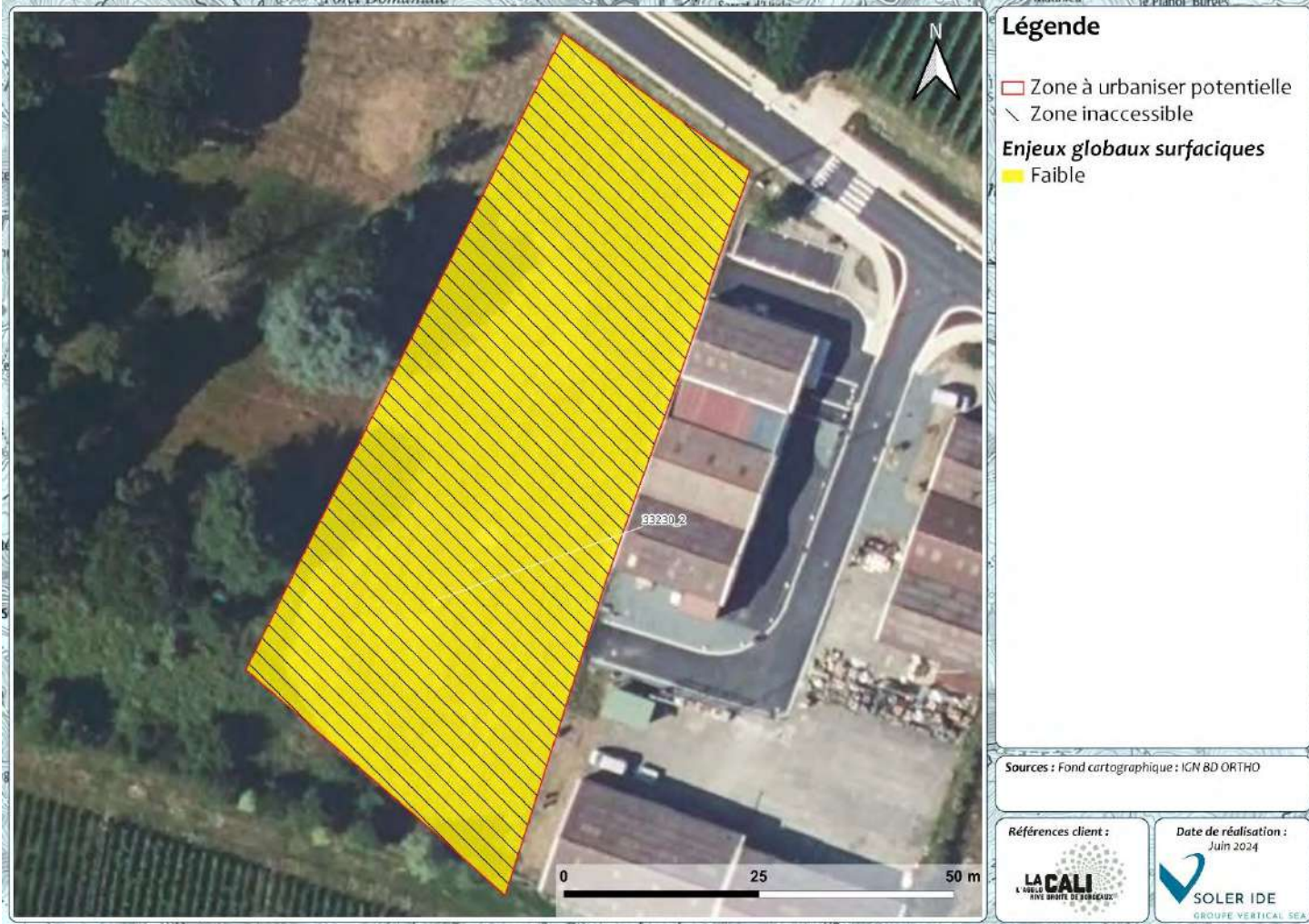
Figure 161 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33230_2

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, aucun sondage pédologique n'a pu être réalisé. L'étude bibliographique ne met pas en avant de probabilité de présence de zones humides

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

Figure 162 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33230_2

Enjeu global de la ZAU : Faible

Habitats dominants	Prairie pâturée et clôturée.	
Zones humides	Zone non accessible, mais pas de probabilité de présence	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Insectes, oiseaux, reptiles	Enjeu Faible

N° DE LA ZONE : 33230_3

HABITATS, FAUNE, FLORE

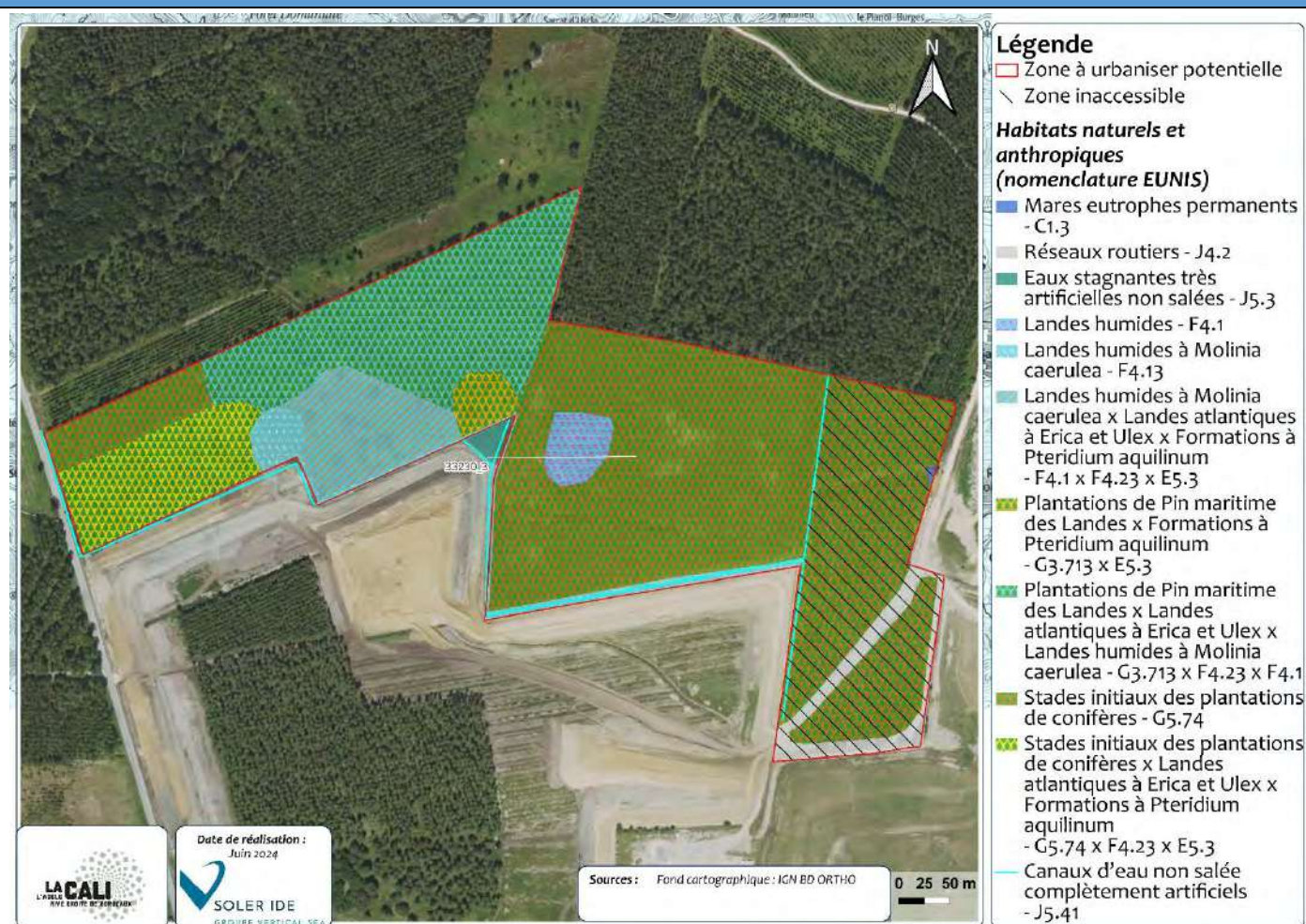


Figure 163 : Cartographie des habitats de la ZAU 33230_3

Cette zone est occupée principalement par des pinèdes, des landes à bruyère et fougère, des landes humides. Des fossés, une mare et un bassin sont également présents. La zone à l'est était inaccessible, car séparée par fossé infranchissable.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie n'est jugée potentielle. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

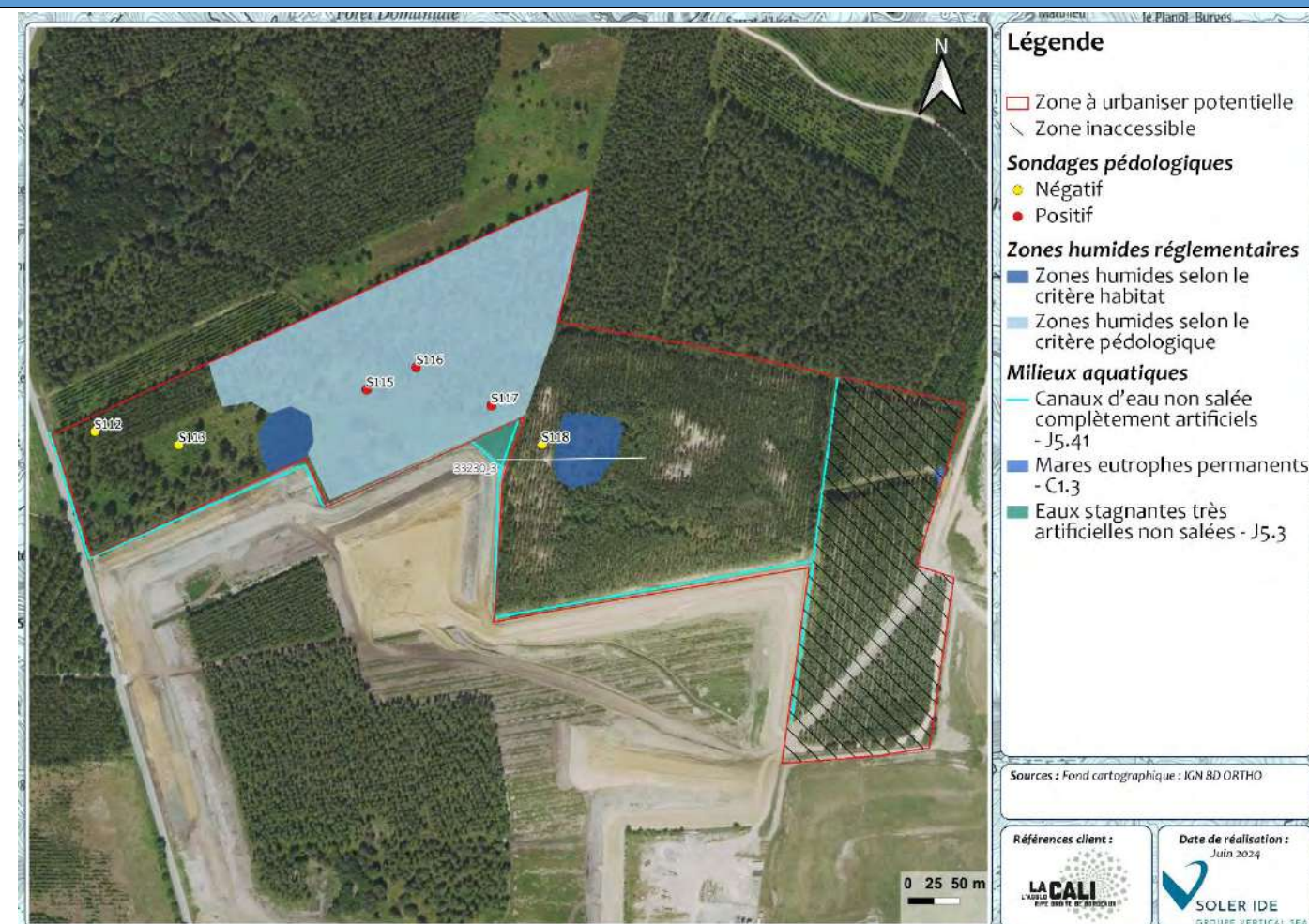


Figure 164 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33230_3

Présence de Zone humide réglementaire

Plusieurs zones humides réglementaires ont été inventoriées selon l'approche habitat. De plus, plusieurs sondages pédologiques se sont révélés positifs. L'étude bibliographique ne met pas en évidence de probabilité de présence de zones humides sur la zone inaccessible. Les fossés, la mare et le bassin sont à considérer comme des milieux aquatiques.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

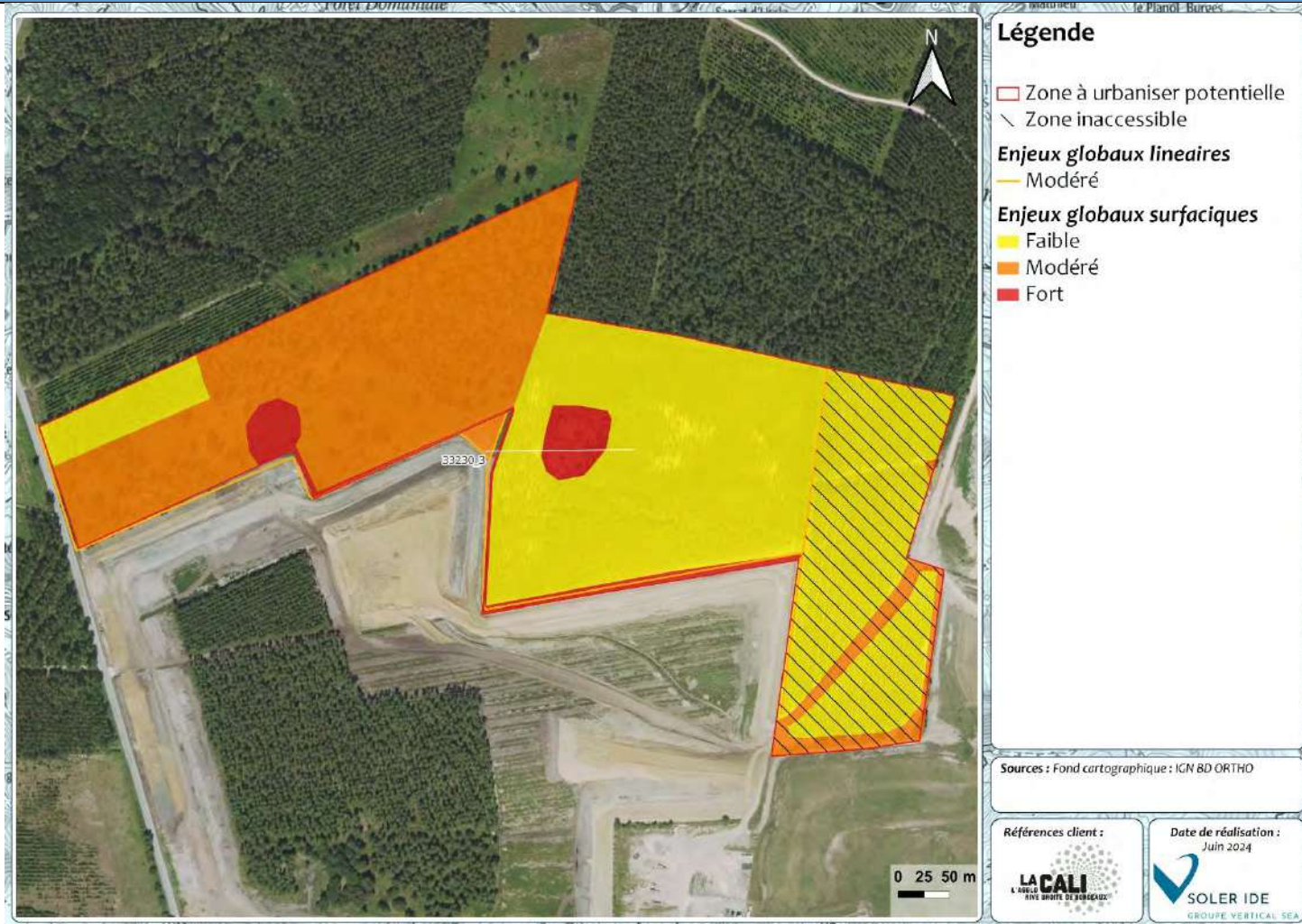


Figure 165 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33230_3

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Eviter les zones à fort enjeu
- Conserver les milieux aquatiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

Enjeu global de la ZAU : Fort

Habitats dominants	Pinèdes, des landes à bruyère et fougère, des landes humides	
Zones humides	Zone humide habitat et pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Tous les groupes taxonomiques	Enjeu modéré

N° DE LA ZONE : 33243_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

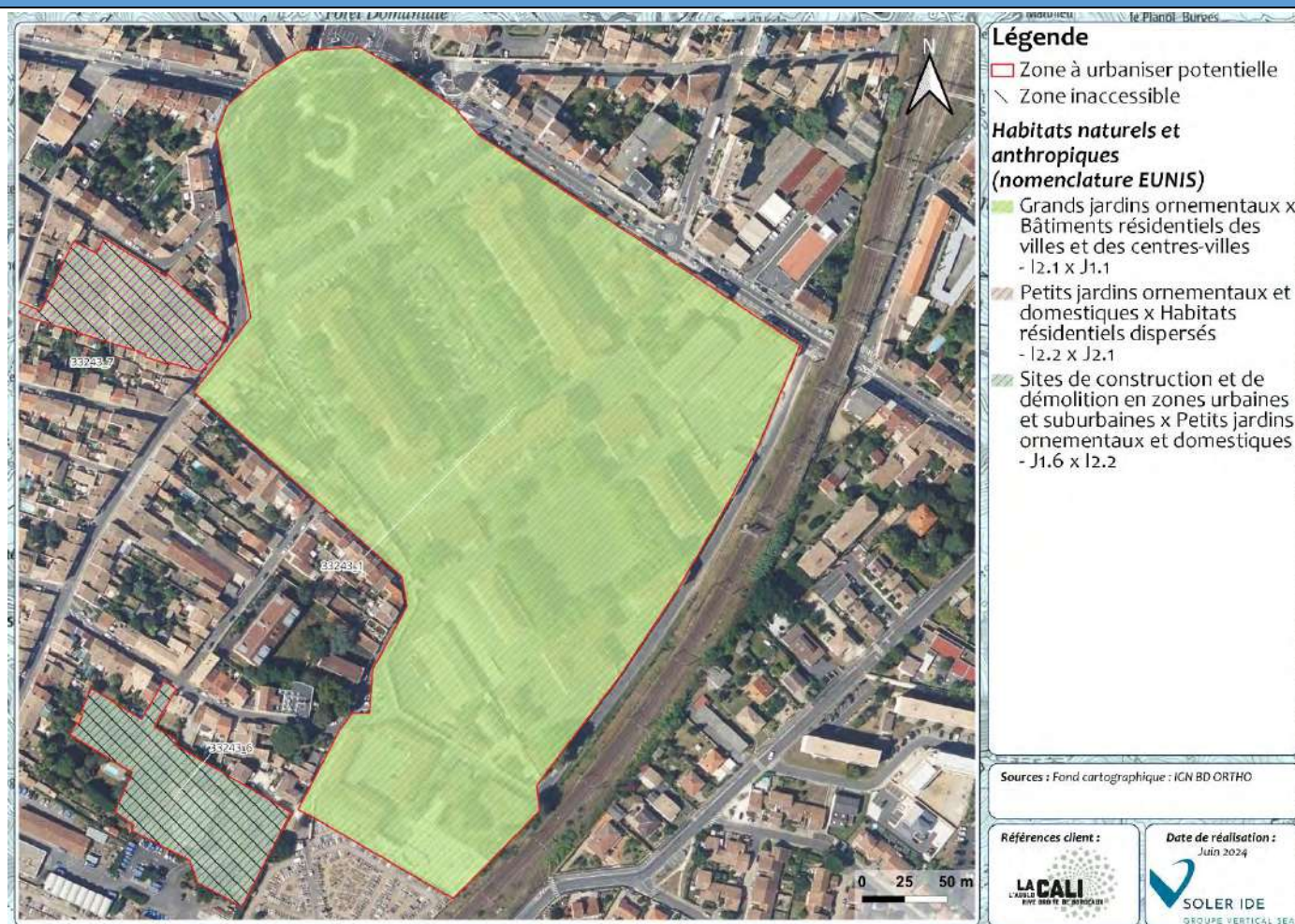


Figure 166 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_1

Cette zone est occupée intégralement par des jardins et habitations.

Flore :

Une espèce patrimoniale a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie, mais elle n'est pas jugée potentielle sur la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Du Robinier faux acacia et du Chêne rouge d'Amérique, espèces exotiques envahissantes, se développent dans cette zone.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables aux oiseaux.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

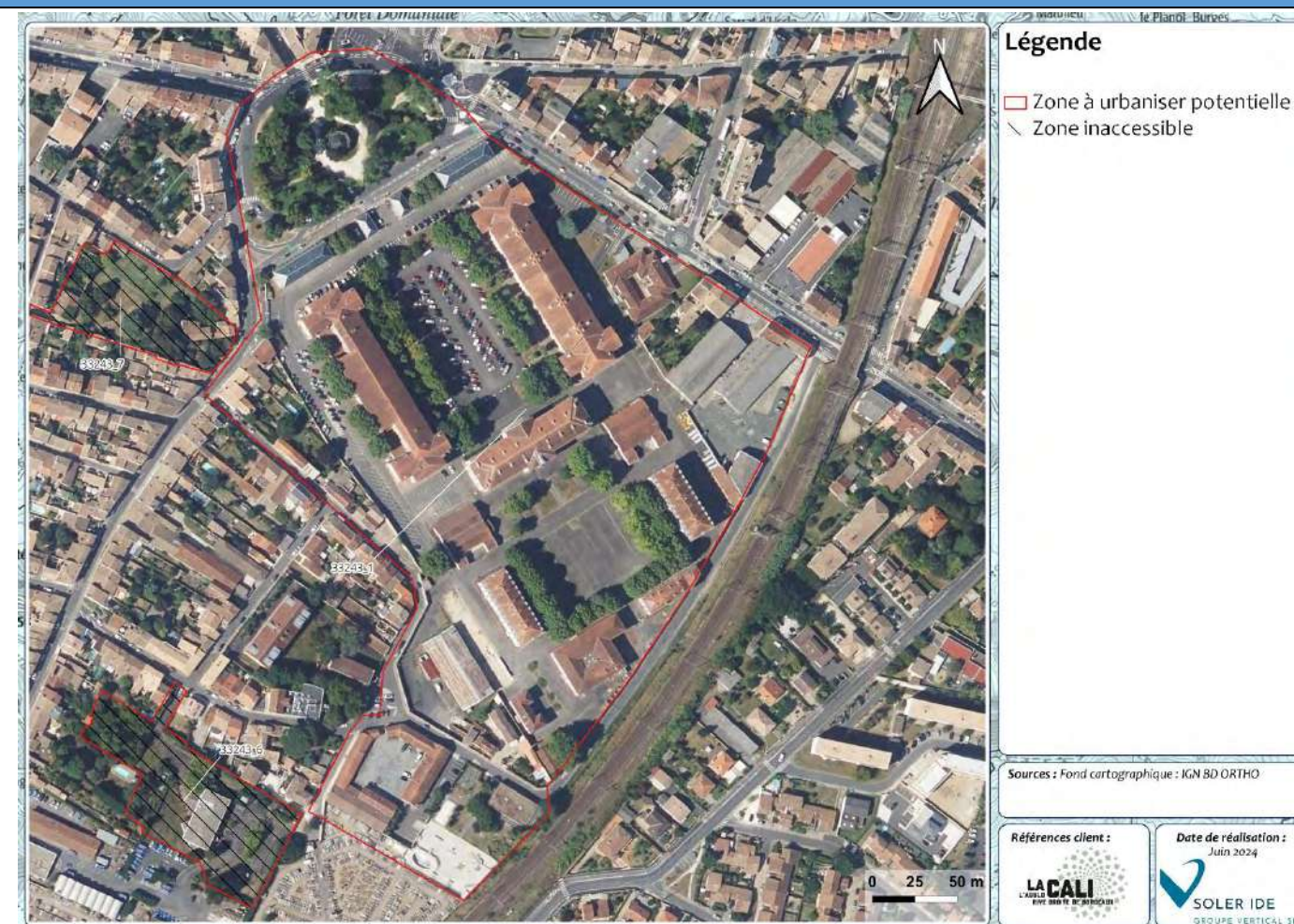


Figure 167 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_1

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

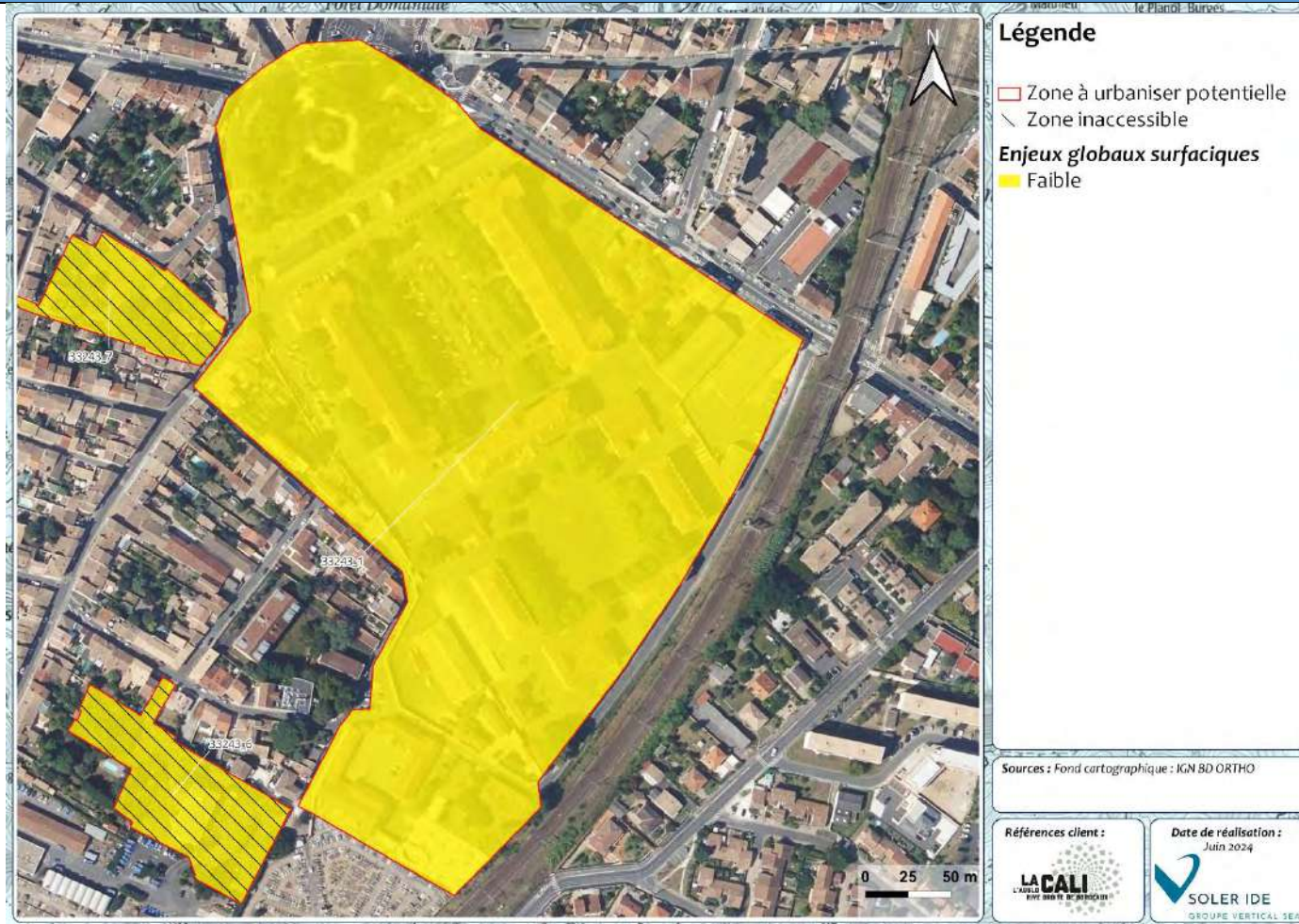


Figure 168 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_1

Enjeu global de la ZAU : Faible

Habitats dominants	Jardins et habitations	
Zones humides	Zone inaccessible mais absence de potentialité	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux	Enjeu Faible

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Conserver des arbres
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33243_2

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 169 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_2

Cette zone est occupée majoritairement par de la vigne et de la friche.

Flore :

Deux espèces patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Il s'agit du Fumeterre à petites fleurs et du Bleuets. Ces espèces sont jugées potentielles sur la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Du Pyracantha, du Laurier cerise et du Mimosa , espèces exotiques envahissantes, ont été inventoriées sur la ZAU.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables aux oiseaux, insectes et micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

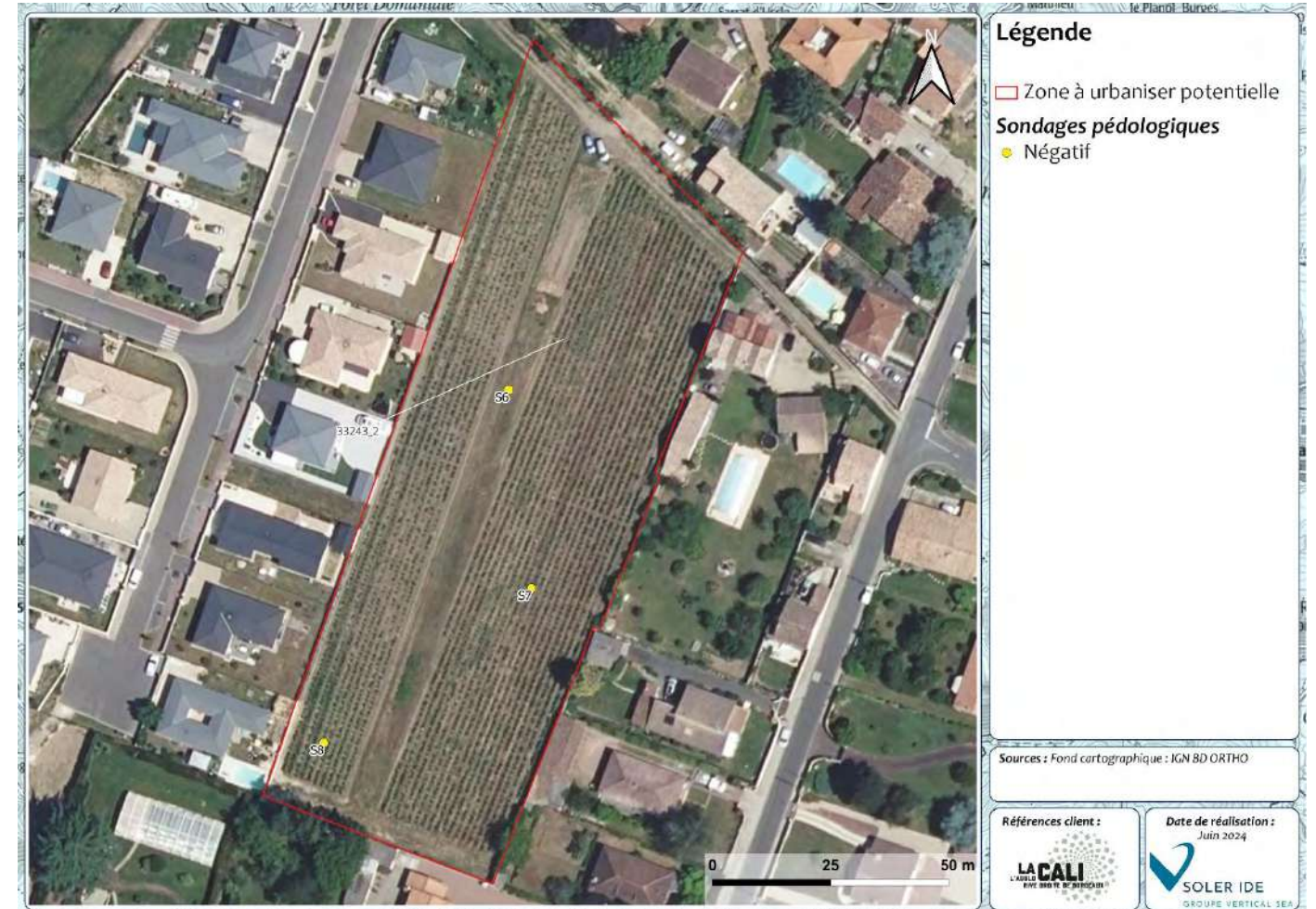


Figure 170 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_2

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

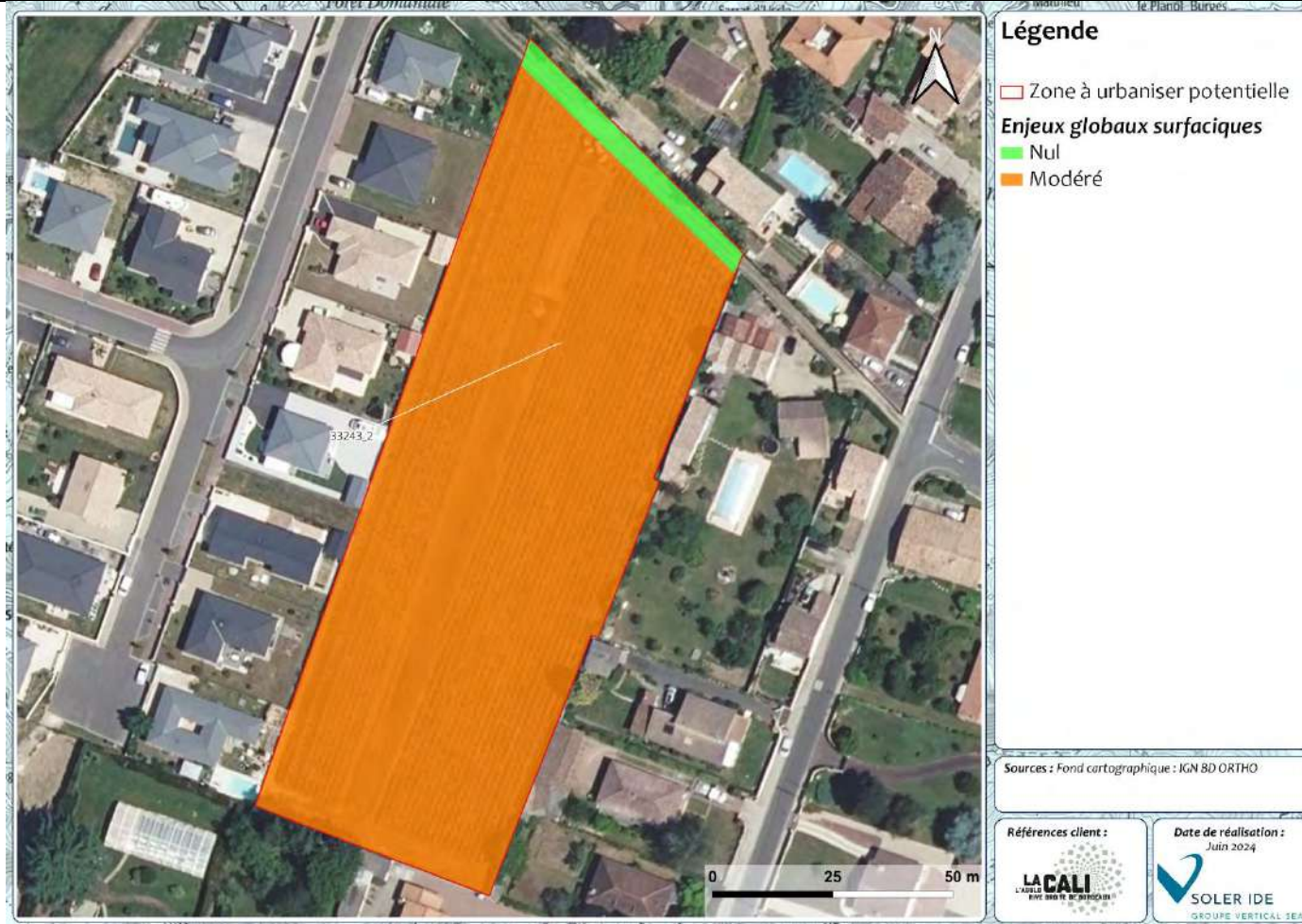


Figure 171 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Vignes et friches	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Flore, oiseaux, insectes et micromammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Vérifier la présence ou l’absence des espèces végétales à enjeux
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33243_3

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 172 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_3

Cette zone est occupée intégralement par de la friche.

Flore :

Une espèce patrimoniale a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Il s'agit du Bleuet. Cette espèce est jugée potentielle sur la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Du Robinier faux acacia et de la Renouée du Japon, espèces exotiques envahissantes, ont été inventoriées sur la ZAU.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables aux oiseaux, insectes et micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 173 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_3

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 174 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_3

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friches	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Flore, oiseaux, insectes et micromammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Vérifier la présence ou l’absence des espèces végétales à enjeux
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33243_4

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 175 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_4

Cette zone est occupée intégralement par des vignes.

Flore :

Deux espèces patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Il s'agit du Fumeterre à petites fleurs et de l'Holostée en ombelle. Ces espèces sont jugées potentielles sur la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables aux oiseaux, insectes et micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 176 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_4

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 177 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_4

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Vignes	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Flore, oiseaux, insectes et micromammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Vérifier la présence ou l'absence des espèces végétales à enjeux
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33243_5

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 178 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_5

Cette zone est occupée principalement par des vignes et des jardins domestiques.

Flore :

Deux espèces patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Il s'agit du Fumeterre à petites fleurs et de l'Holostée en ombelle. Ces espèces sont jugées potentielles sur la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeu. Du Pyracantha et du Laurier cerise, espèces exotiques envahissantes, se développent dans les jardins.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables aux oiseaux, insectes et micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

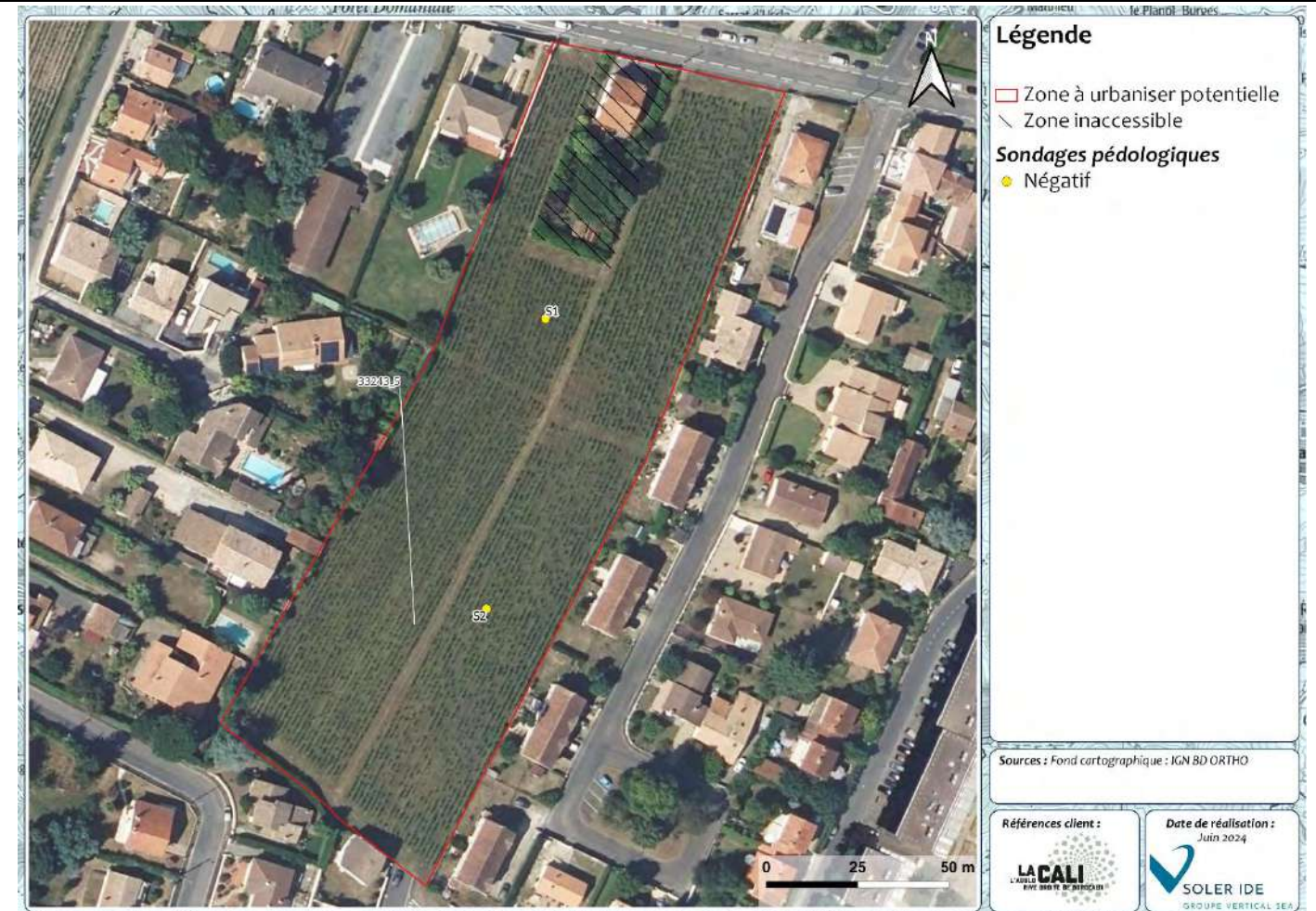


Figure 179 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_5

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

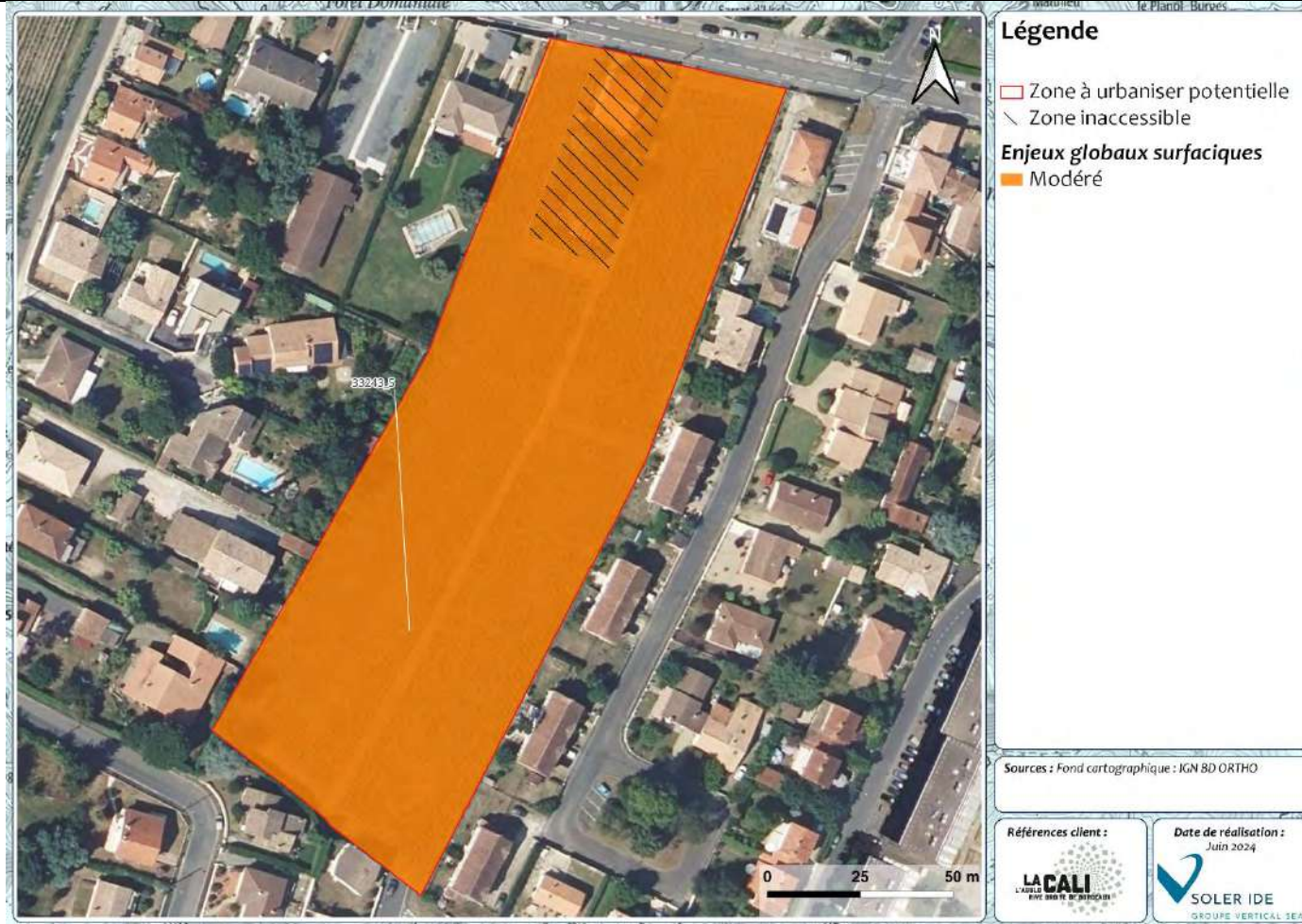


Figure 180 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_5

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Vignes et des jardins domestiques	
Zones humides	Zones humides potentielles	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Flore, oiseaux, insectes et micromammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Vérifier la présence ou l’absence des espèces végétales à enjeux
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33243_6

HABITATS, FAUNE, FLORE

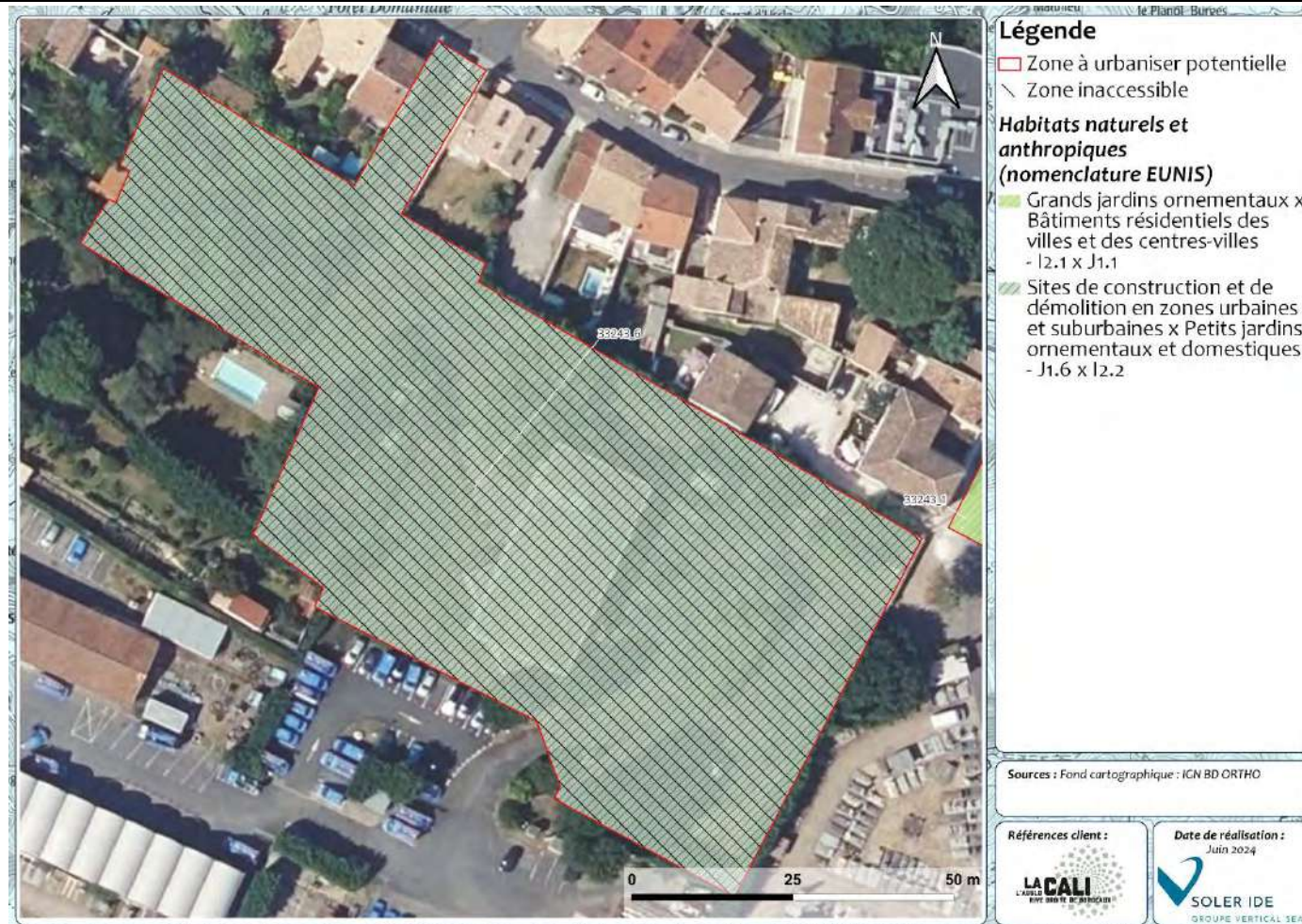


Figure 181 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_6

Cette zone est occupée intégralement par une zone de chantier inaccessible.

Flore :

Une espèce patrimoniale a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie, mais elle n'est pas jugée potentielle sur la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Du Robinier faux acacia et de la Renouée du Japon, espèces exotiques envahissantes, ont été inventoriées sur la ZAU.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables aux oiseaux.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

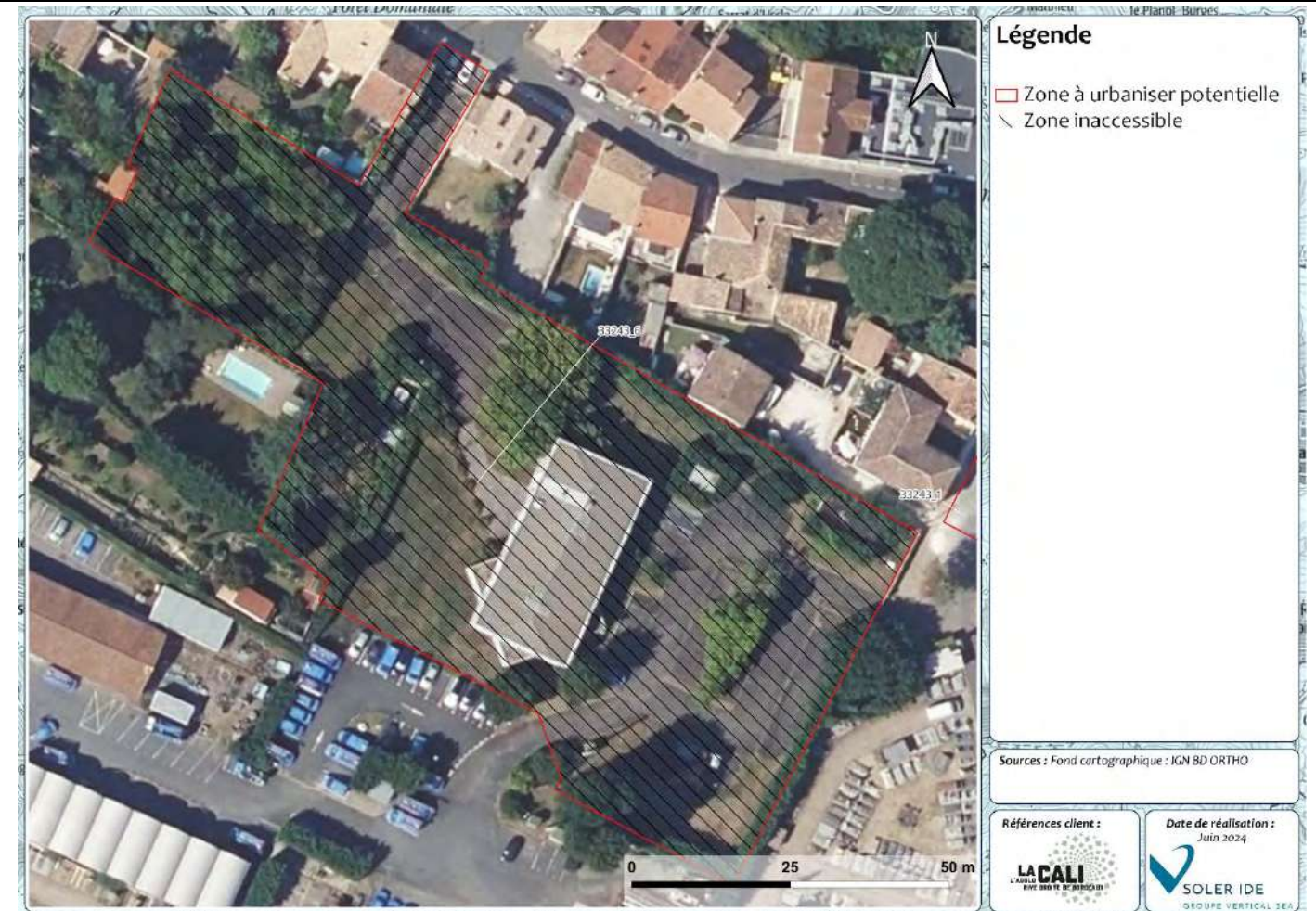


Figure 182 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_6

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

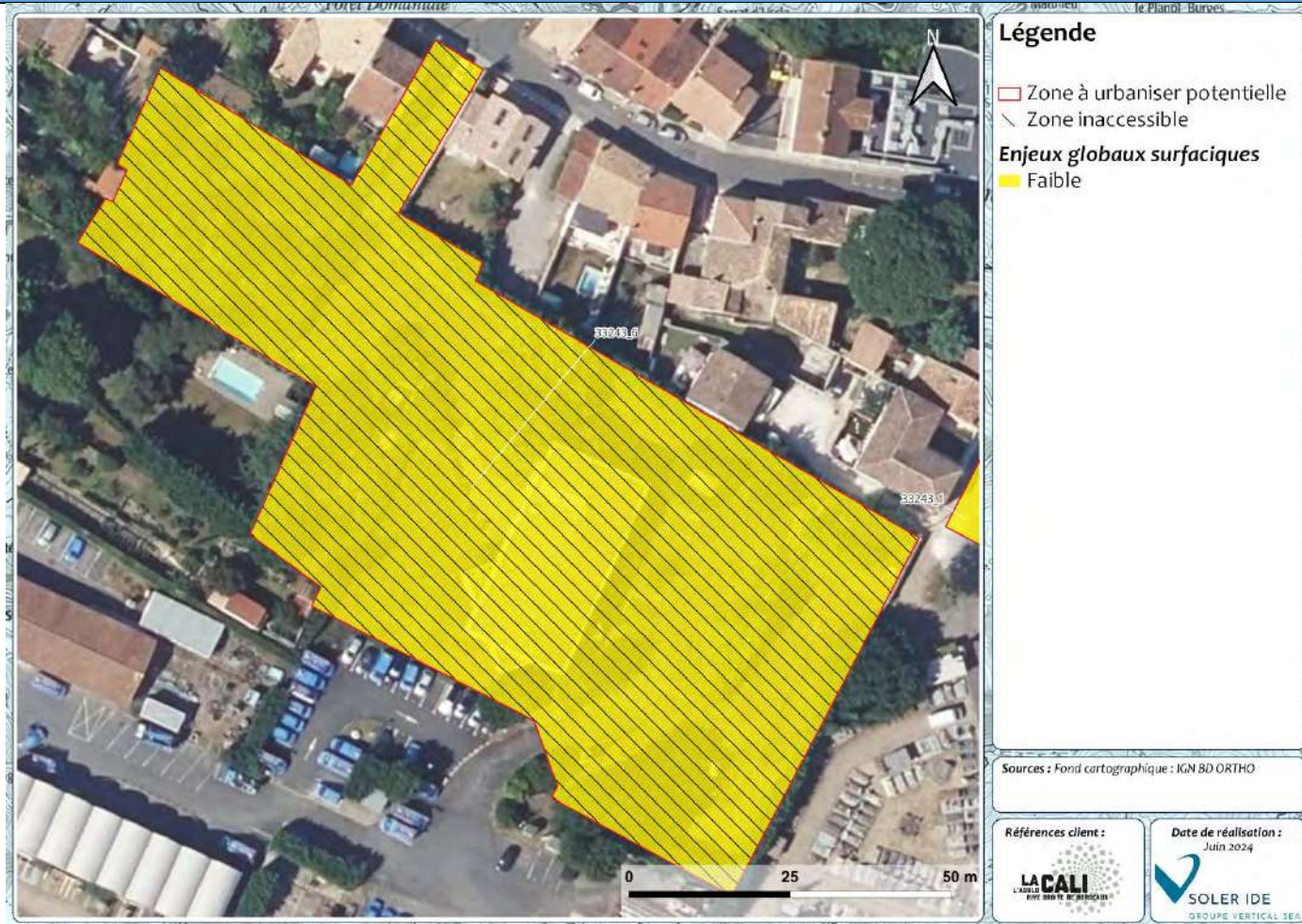


Figure 183 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_6

Enjeu global de la ZAU : Faible

Habitats dominants	Zone de chantier inaccessible.	
Zones humides	Zone inaccessible mais absence de potentialité	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux	Enjeu Faible

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Conserver des arbres
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33243_7

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 184 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_7

Cette zone est occupée intégralement par des jardins et habitations.

Flore :

Une espèce patrimoniale a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie, mais elle n'est pas jugée potentielle sur la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables aux oiseaux.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 185 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_7

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

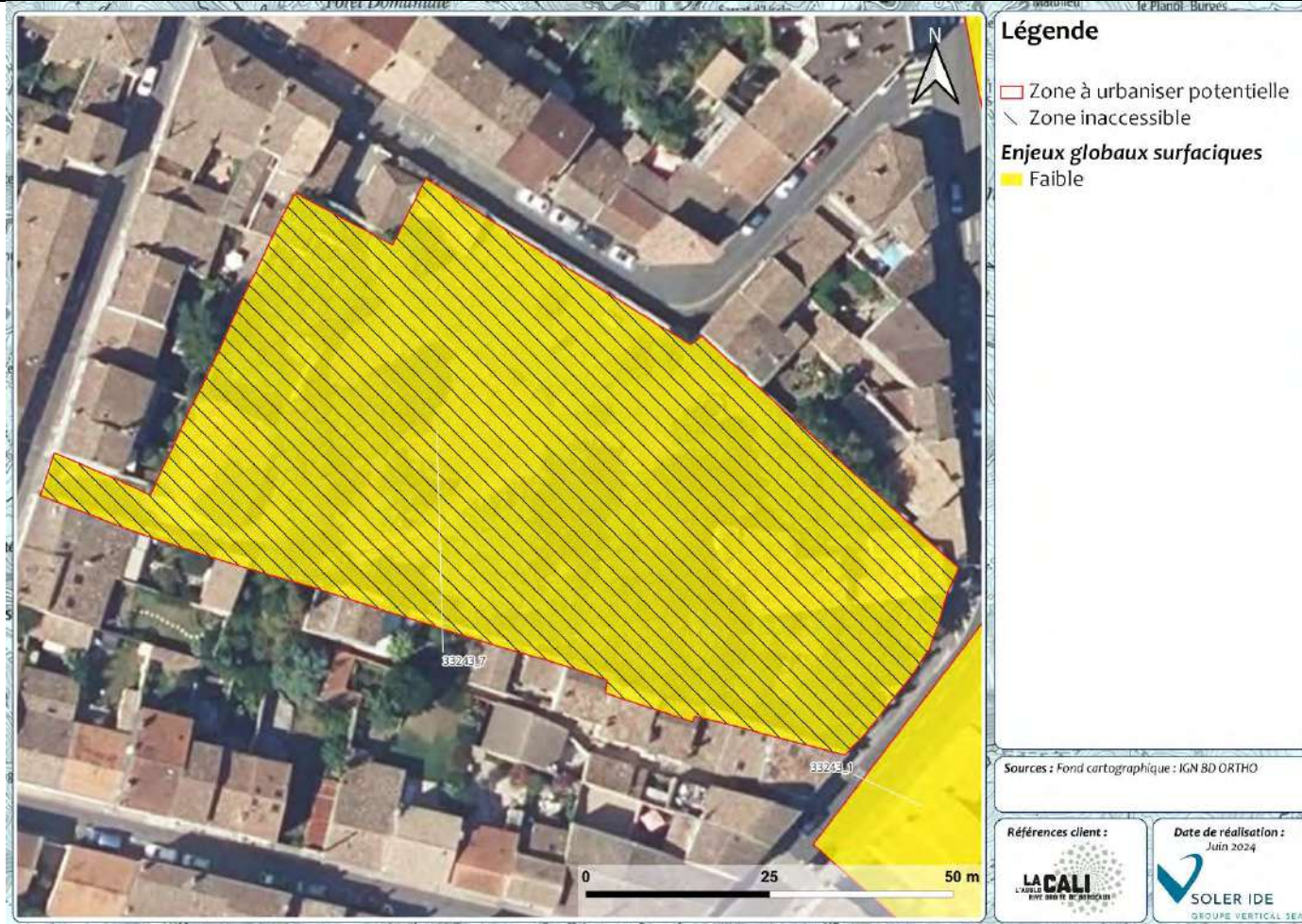


Figure 186 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_7

Enjeu global de la ZAU : Faible

Habitats dominants	Jardins et habitations	
Zones humides	Zone inaccessible mais absence de potentialité	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux	Enjeu Faible

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Conserver des arbres
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33243_8

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 187 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_8

Cette zone est occupée intégralement par de la friche. Des fossés sont également présents.

Flore :

Deux espèces patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Il s'agit du Fumeterre à petites fleurs et de l'Holostée en ombelle. Ces espèces sont jugées potentielles sur la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables aux oiseaux, insectes et micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 188 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_8

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 189 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_8

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friches	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Flore, oiseaux, insectes et micromammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Conserver les milieux aquatiques
- Vérifier la présence ou l’absence des espèces végétales à enjeux
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33243_9

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 190 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_9

Cette zone est occupée principalement par des vignes et des jardins domestiques. L'ensemble de cette zone était inaccessible.

Flore :

Une espèce patrimoniale a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Il s'agit du Fumeterre à petites fleurs. Cette espèce est jugée potentielle sur la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables aux oiseaux et insectes.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 191 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_9

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Aucun sondage n'a pu être réalisé, car la zone est inaccessible. Toutefois, l'étude bibliographique met en évidence des zones humides potentielles.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

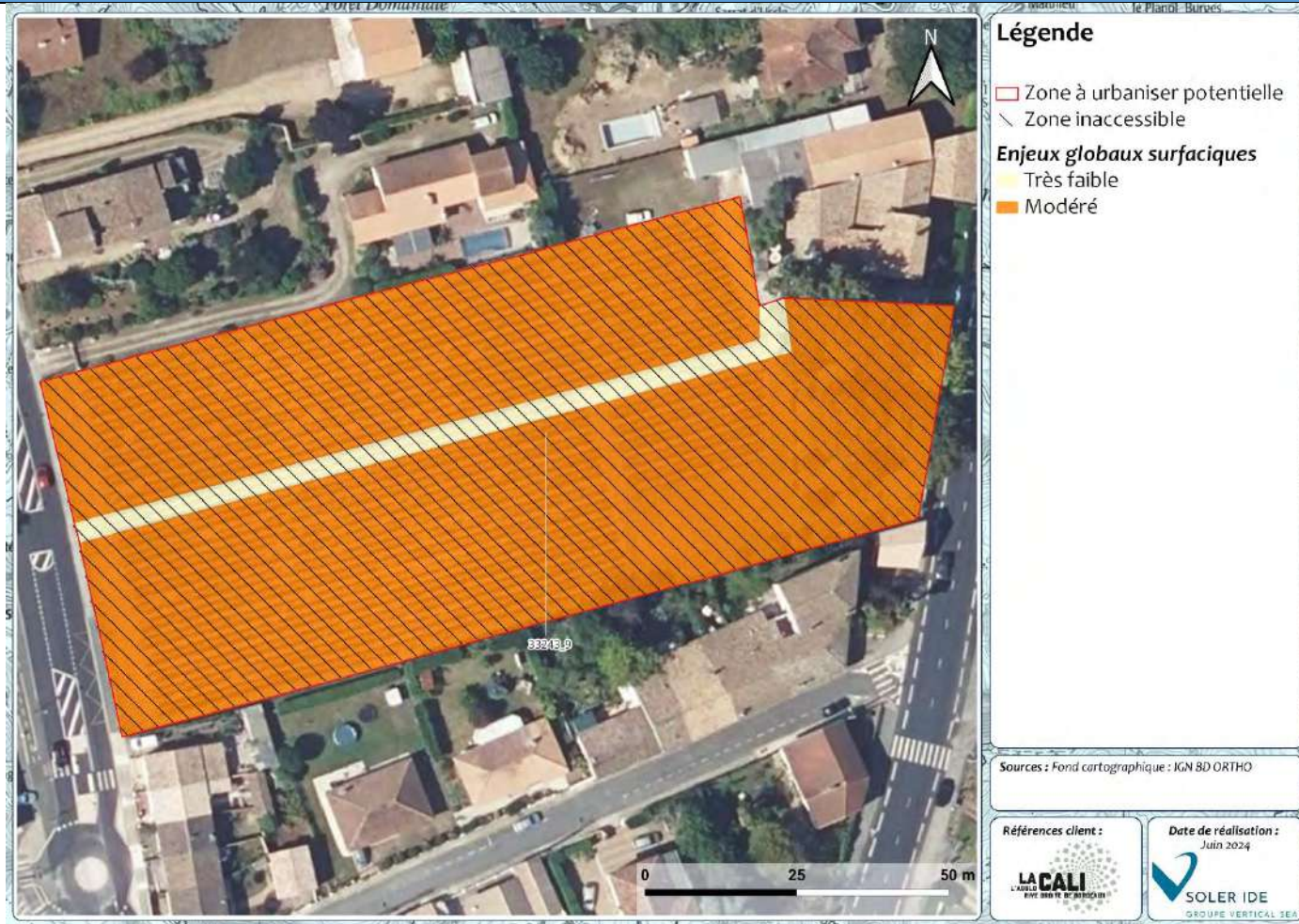


Figure 192 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_9

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Vignes et des jardins domestiques	
Zones humides	Zones humides potentielles	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux et insectes	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Réaliser des sondages pédologiques dans les zones humides potentielles
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33264_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

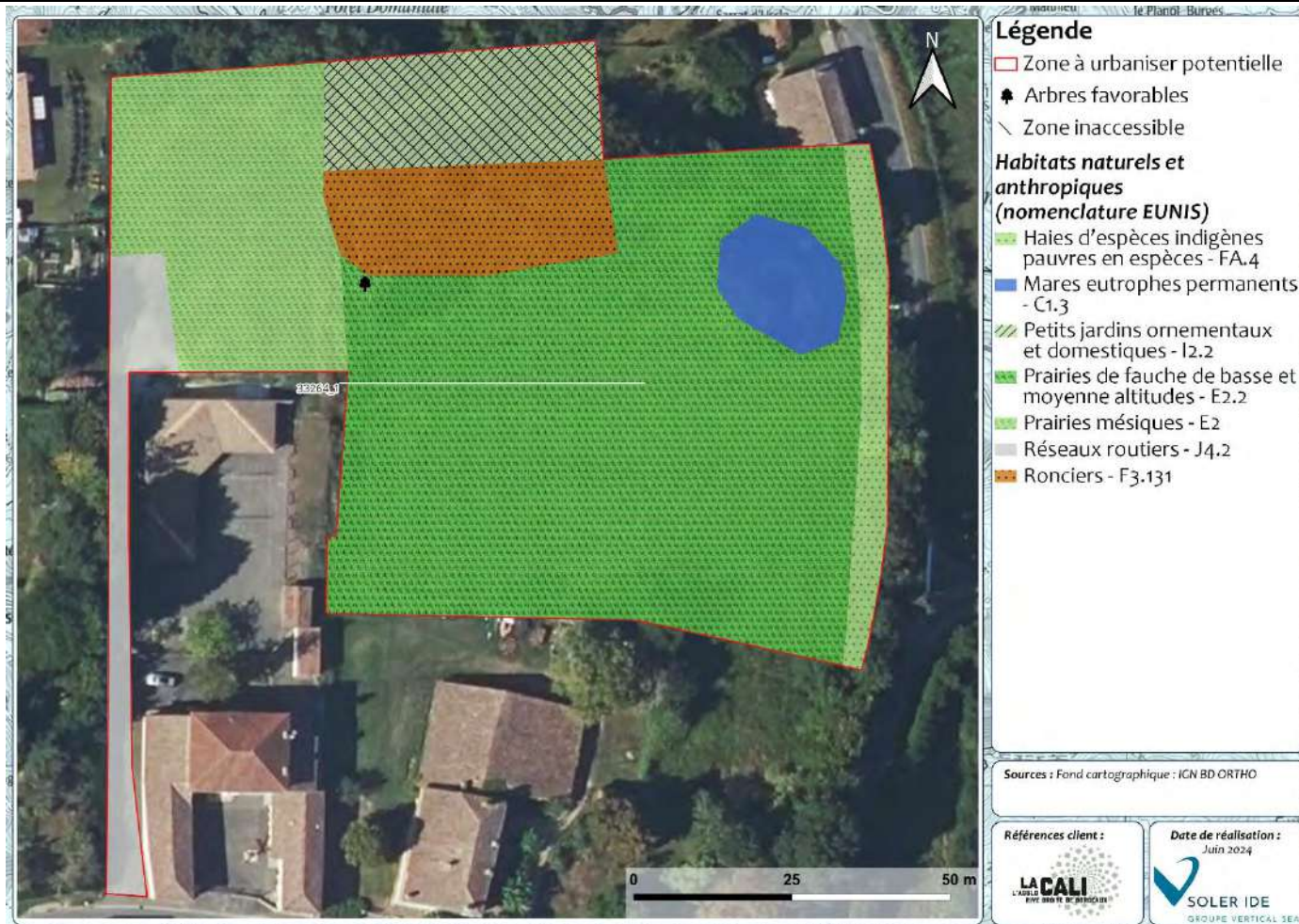


Figure 193 : Cartographie des habitats de la ZAU 33264_1

Cette zone est occupée principalement par des prairies, un roncier et une mare permanente.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Plusieurs espèces déterminantes zones humides se développent dans la prairie de fauche. De plus, du Laurier noble, espèce exotique envahissante, se développe dans la haie.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques. La marre est susceptible d'être attractive pour les insectes, les amphibiens et certaines reptiles. Un arbre favorable à la biodiversité a été recensé.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

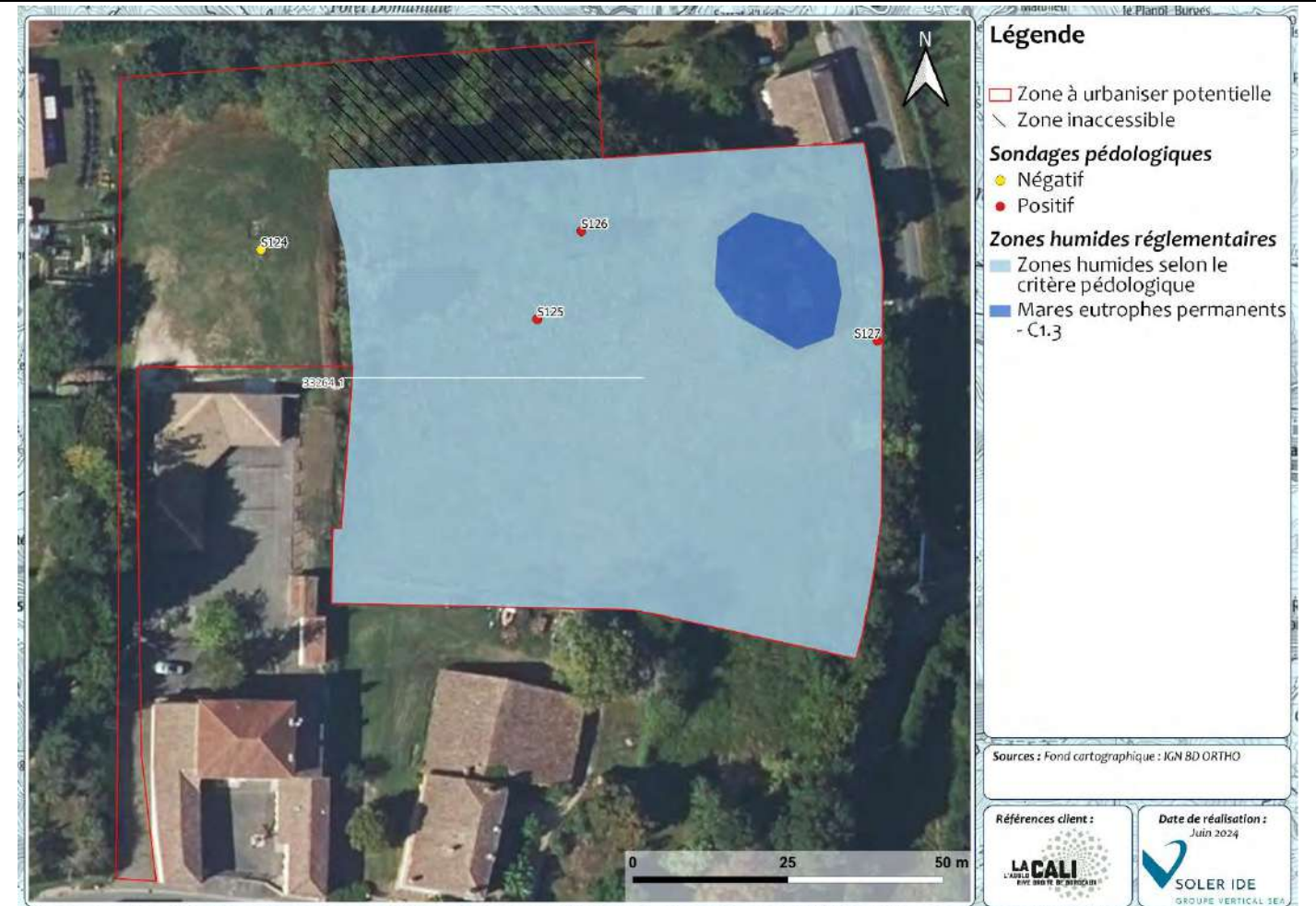


Figure 194 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33264_1

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, une partie des sondages pédologiques se sont révélés positifs. La marre est à considérer comme un milieu aquatique.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

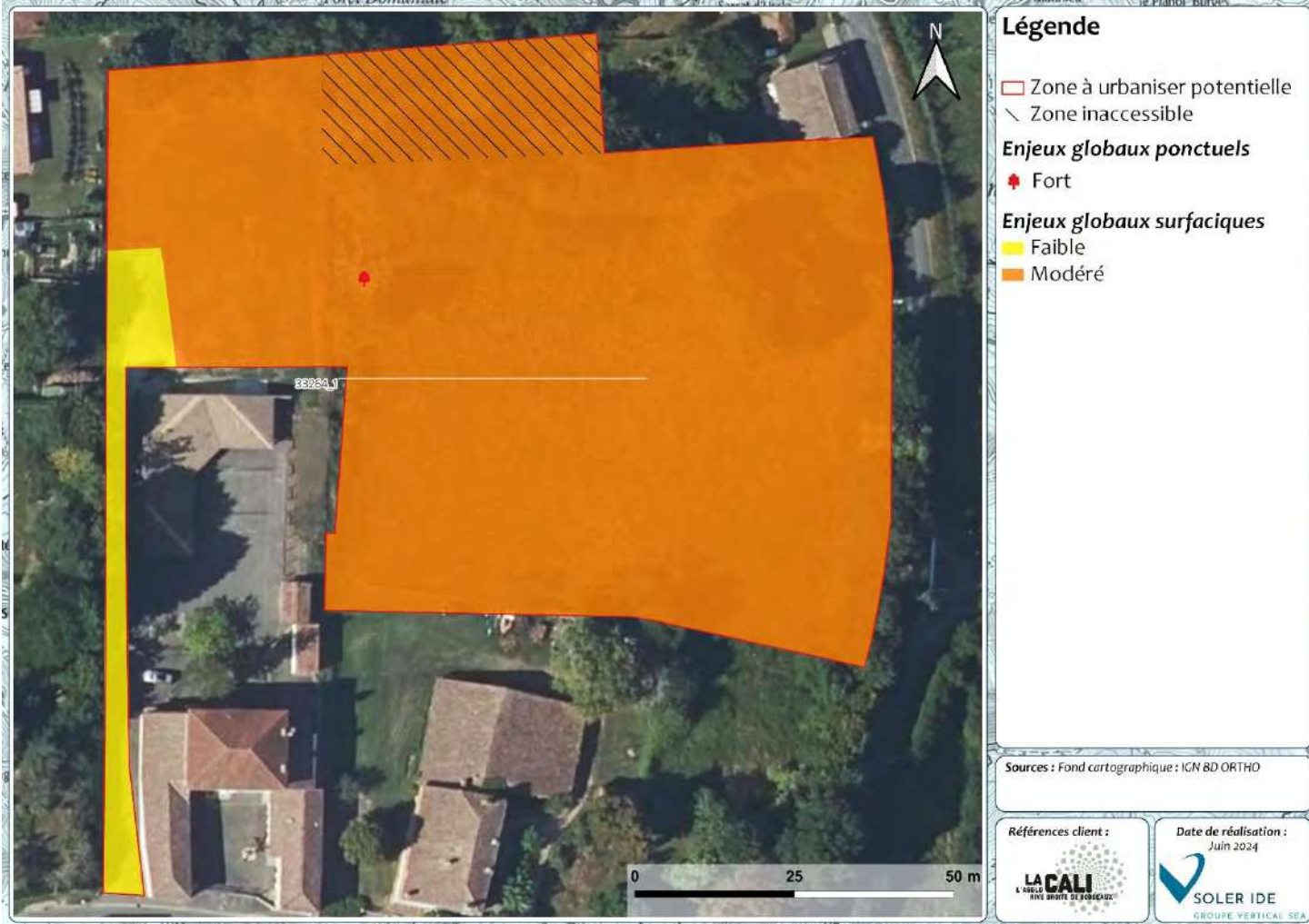


Figure 195 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33264_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairies, un roncier et une mare permanente	
Zones humides	Zones humides pédologiques	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Tous les groupes taxonomiques	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Conserver les milieux aquatiques
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33298_1

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 196 : Cartographie des habitats de la ZAU 33298_1

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

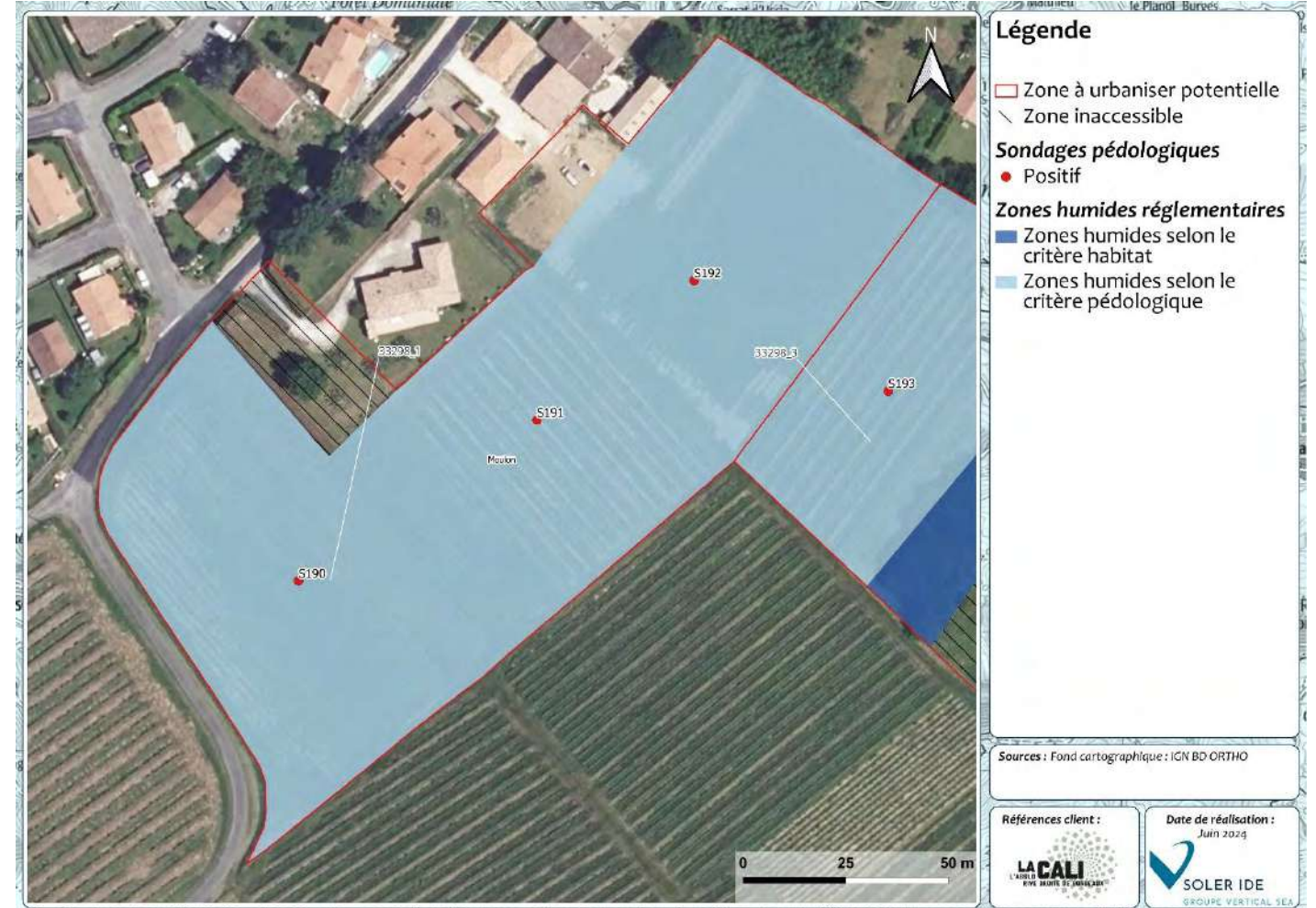


Figure 197 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33298_1

Présence de Zone humide réglementaire

La ZAU est occupée principalement par des prairies de fauche, par des vignes qui semblent abandonnées, un jardin inaccessible et un parking.

Flore :

Plusieurs espèces protégées et/ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la ZAU selon l'étude bibliographique. Toutefois, ces espèces ne sont pas jugées potentielles sur la ZAU. Les vignes possèdent une végétation composée d'herbacées communes comme de l'Oseille, du Plantain lancéolé ou encore du Dactyle aggloméré, entre autres graminées. La friche est également caractérisée par des herbacées communes.

Faune :

Des espèces protégées ou patrimoniales jugées potentielles ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser. Les prairies de fauche, la friche et la vigne sont attractifs pour les oiseaux associés aux milieux ouverts. Les insectes et les micromammifères peuvent également fréquenter la ZAU.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Cependant, l'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs. La ZAU comporte donc plusieurs zones humides selon l'approche pédologique. Les jardins n'étaient pas accessibles et aucun sondage n'a été réalisé dans la zone de parking.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

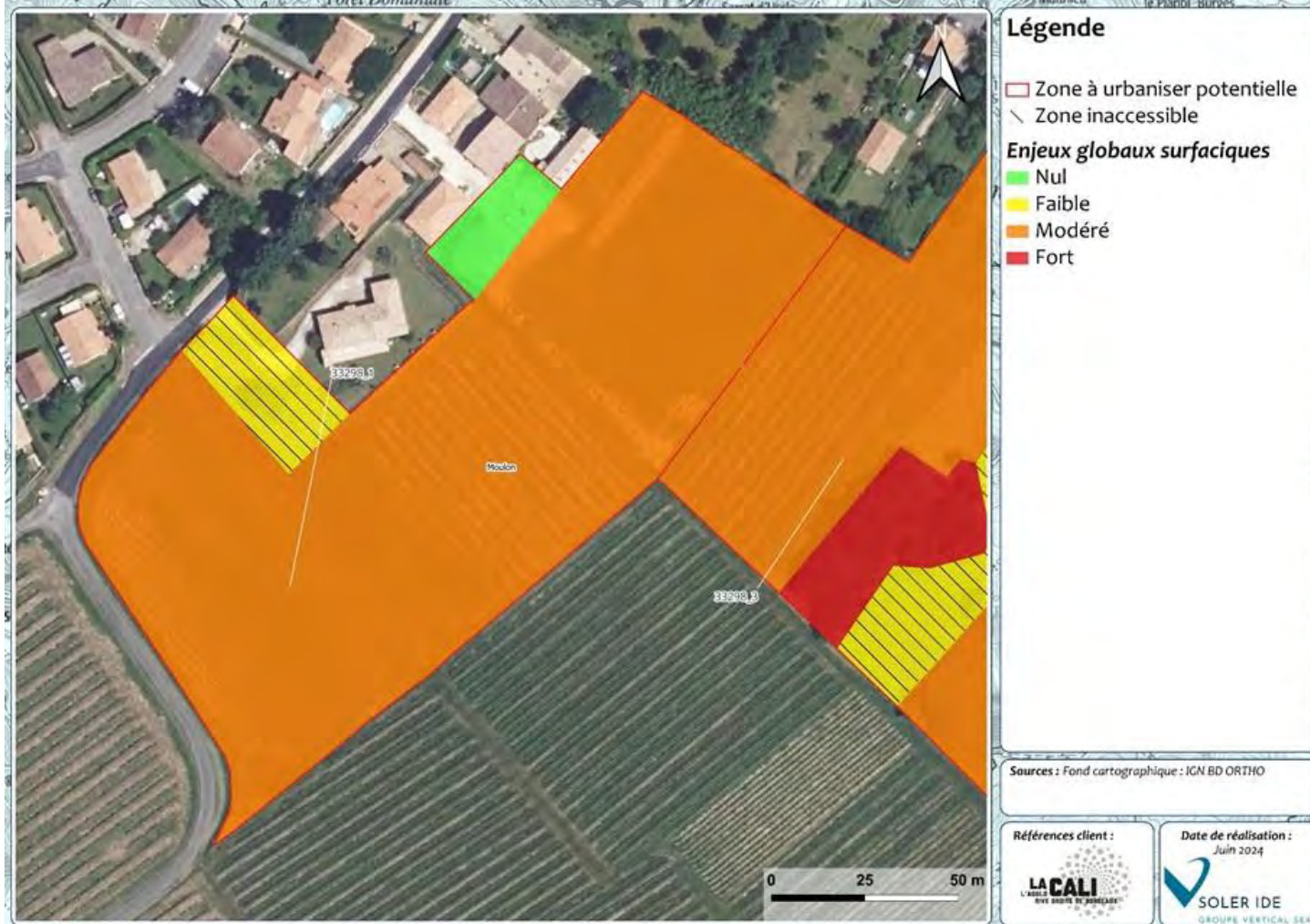


Figure 198 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33298_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairies de fauche, vignes et jardin	
Zones humides	Zones humides pédologiques	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, micromammifères	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Eviter les zones humides
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33298_2

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 199 : Cartographie des habitats de la ZAU 33298_2

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 200 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33298_2

Absence de Zone humide réglementaire

La ZAU est occupée par des jardins abandonnés qui étaient inaccessibles lors du passage.

Flore :

Plusieurs espèces protégées et/ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la ZAU selon l'étude bibliographique. Toutefois, ces espèces ne sont pas jugées potentielles sur la ZAU. Le jardin possède plusieurs strates de végétation avec des herbacées telles que l'Avoine, des arbres tels que le Tilleul et un strate arbustive composée de Bambou, qui est une espèce exotique envahissante.

Faune :

Des espèces protégées ou patrimoniales jugées potentielles ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser. Les jardins abandonnés de la ZAU possèdent différentes strates de végétation favorable aux micromammifères, aux oiseaux, aux insectes mais également aux chiroptères.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, aucun sondage pédologique n'a pu être réalisé, car la parcelle n'était pas accessible. Toutefois, la probabilité de présence d'une zone humide est forte à très forte selon l'étude bibliographique.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

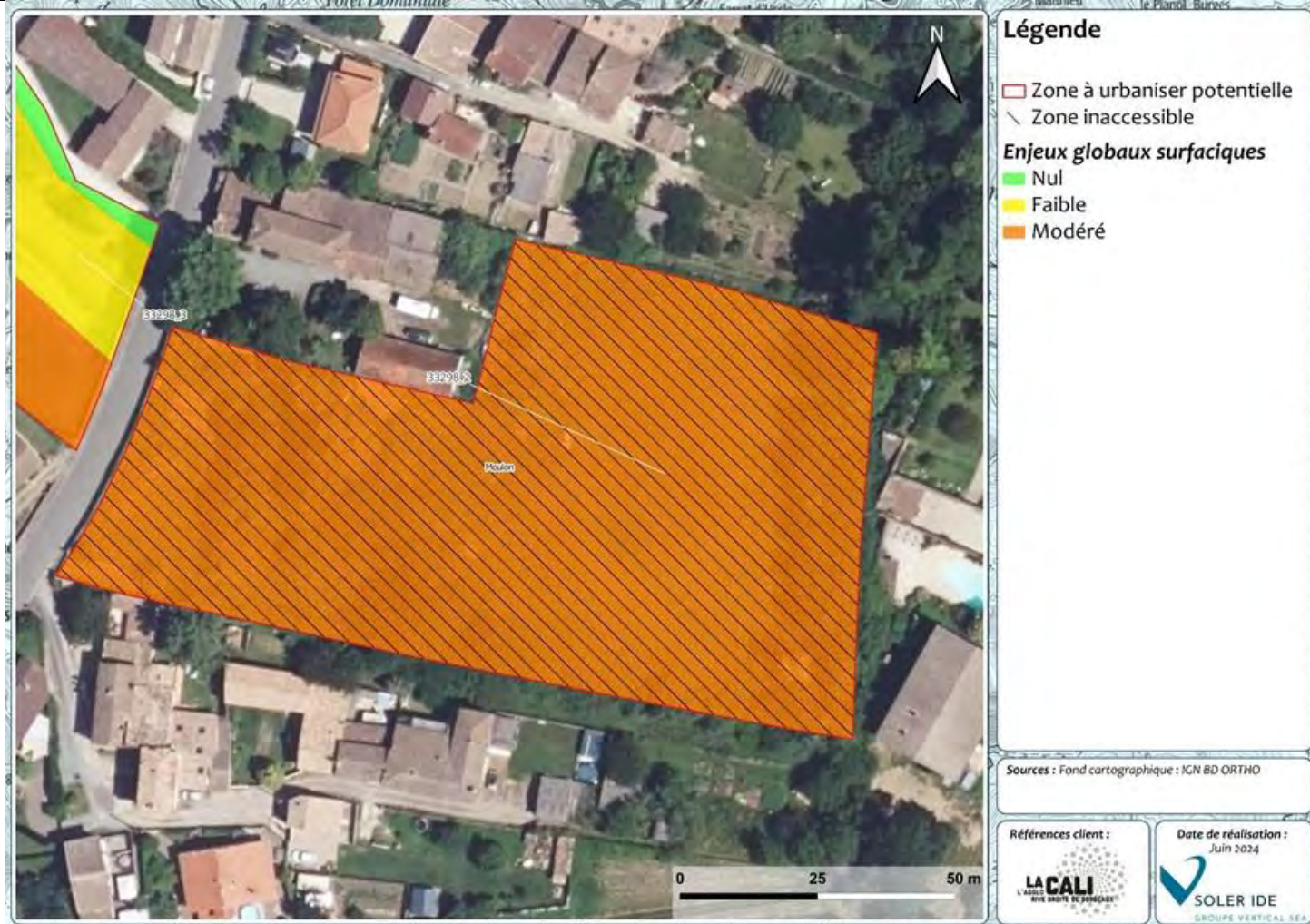


Figure 201 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33298_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Jardins abandonnés	
Zones humides	Zone inaccessible mais probabilité de présence de zone humide.	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Micromammifères, oiseaux, insectes chiroptères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Réaliser des sondages pédologiques
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33298_3

HABITATS, FAUNE, FLORE

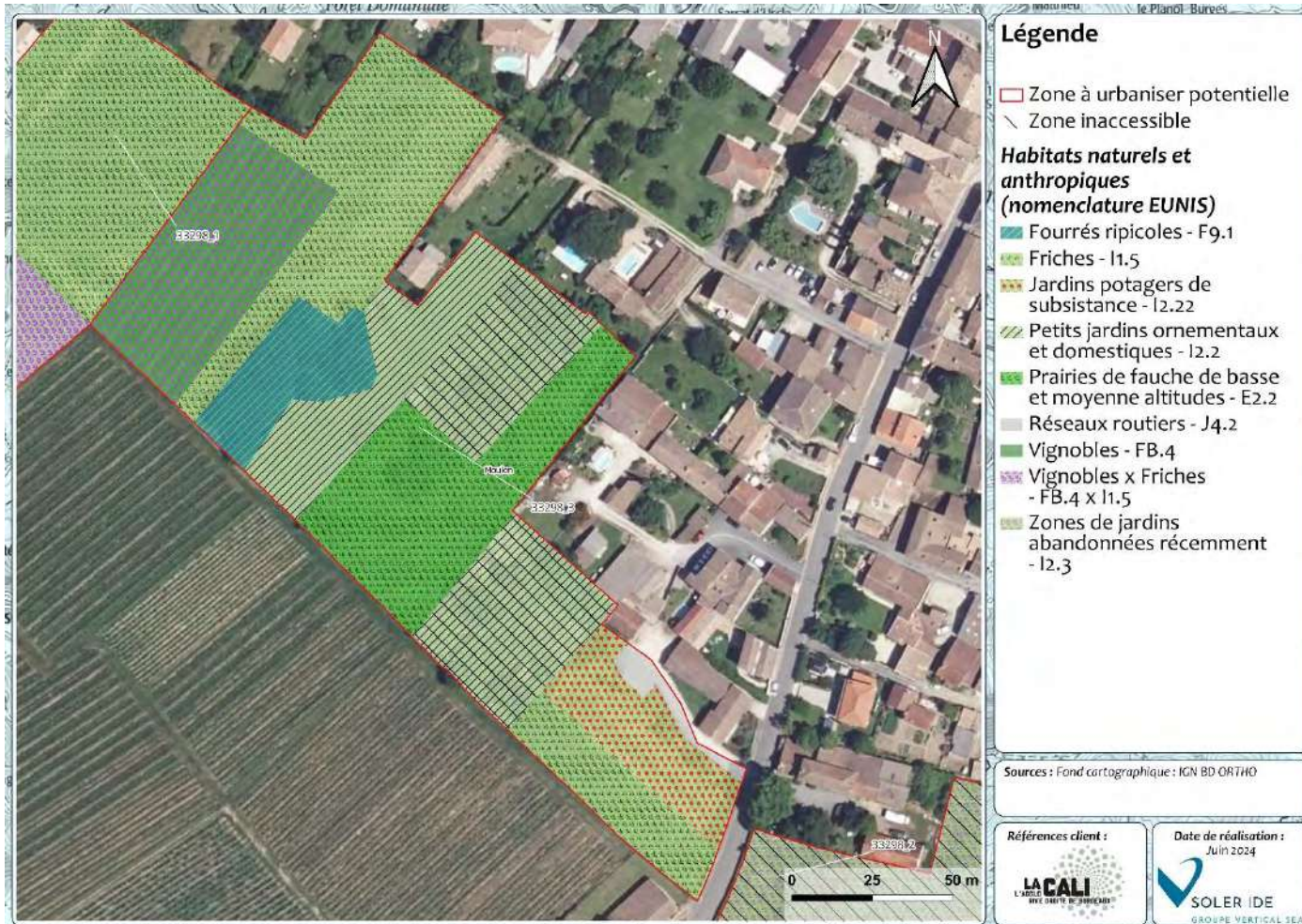


Figure 202 : Cartographie des habitats de la ZAU 33298_3

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

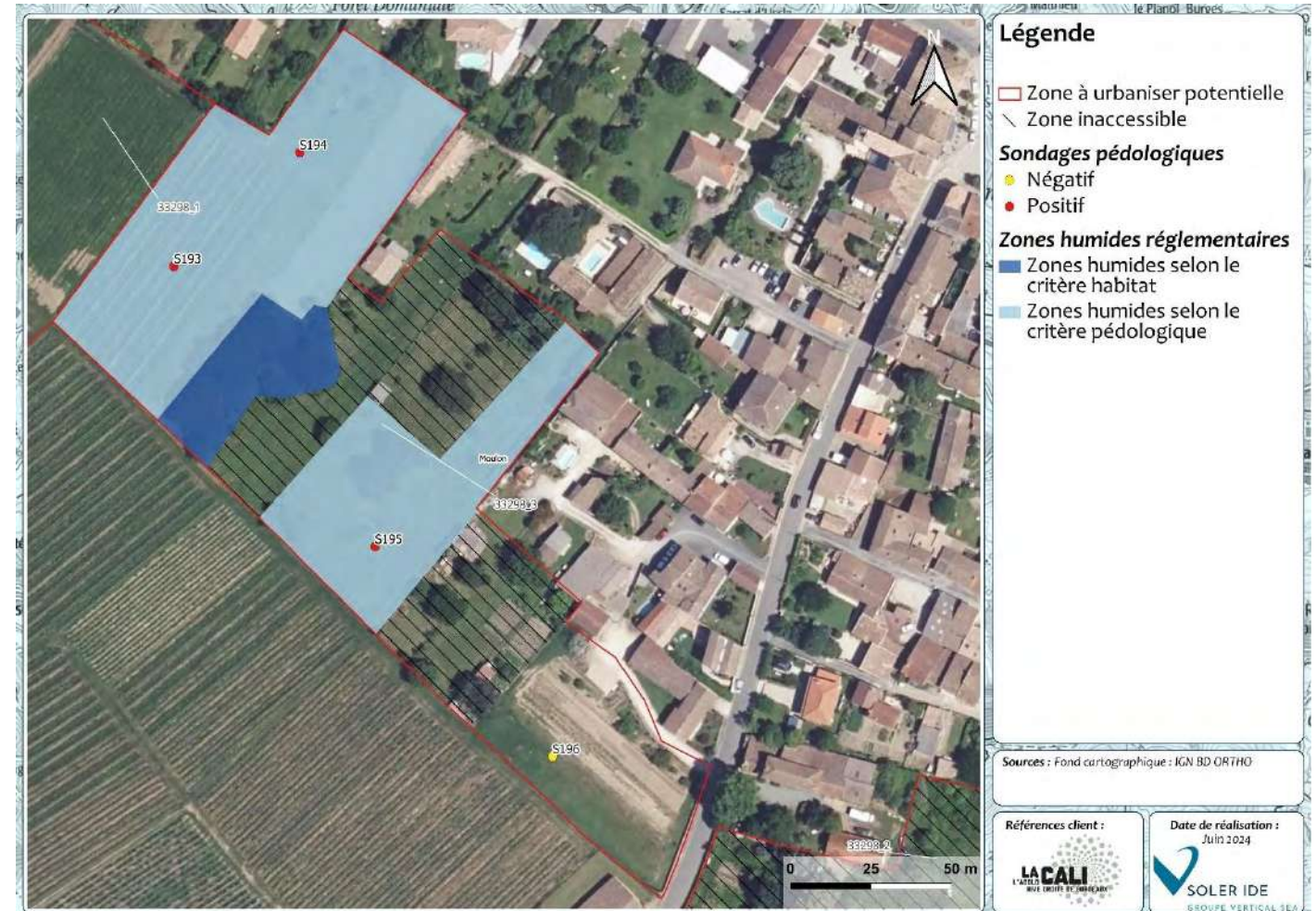


Figure 203 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33298_3

La ZAU est occupée par un fourré ripicole, des friches, des prairies, des friches et des jardins. Les jardins n'étaient pas accessibles.

Flore :

Plusieurs espèces protégées et/ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la ZAU selon l'étude bibliographique. Toutefois, ces espèces ne sont pas jugées potentielles sur la ZAU. Les vignes possèdent une végétation composée d'herbacées communes comme la Vesce cultivée, l'Oseille, le Plantain. La friche et la prairie de fauche sont également caractérisées par des herbacées communes. Le fourré ripicole est caractérisé par la présence du Saule cendré, du Peuplier tremble et de quelques Joncs.

Faune :

Des espèces protégées ou patrimoniales jugées potentielles ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser. La prairie de fauche, la friche et la vigne sont attractifs pour les oiseaux associés aux milieux ouverts. Les insectes et les micromammifères peuvent également fréquenter la ZAU. Le fourré ripicole est également intéressant pour les oiseaux et potentiellement les reptiles.

Présence de Zone humide réglementaire

Une zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, plusieurs sondages pédologiques se sont révélés positifs. La ZAU comporte donc plusieurs zones humides selon l'approche pédologique. Les jardins n'étaient pas accessibles et aucun sondage n'a été réalisé dans le jardin potager, ce milieu étant trop artificiel et remanié.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

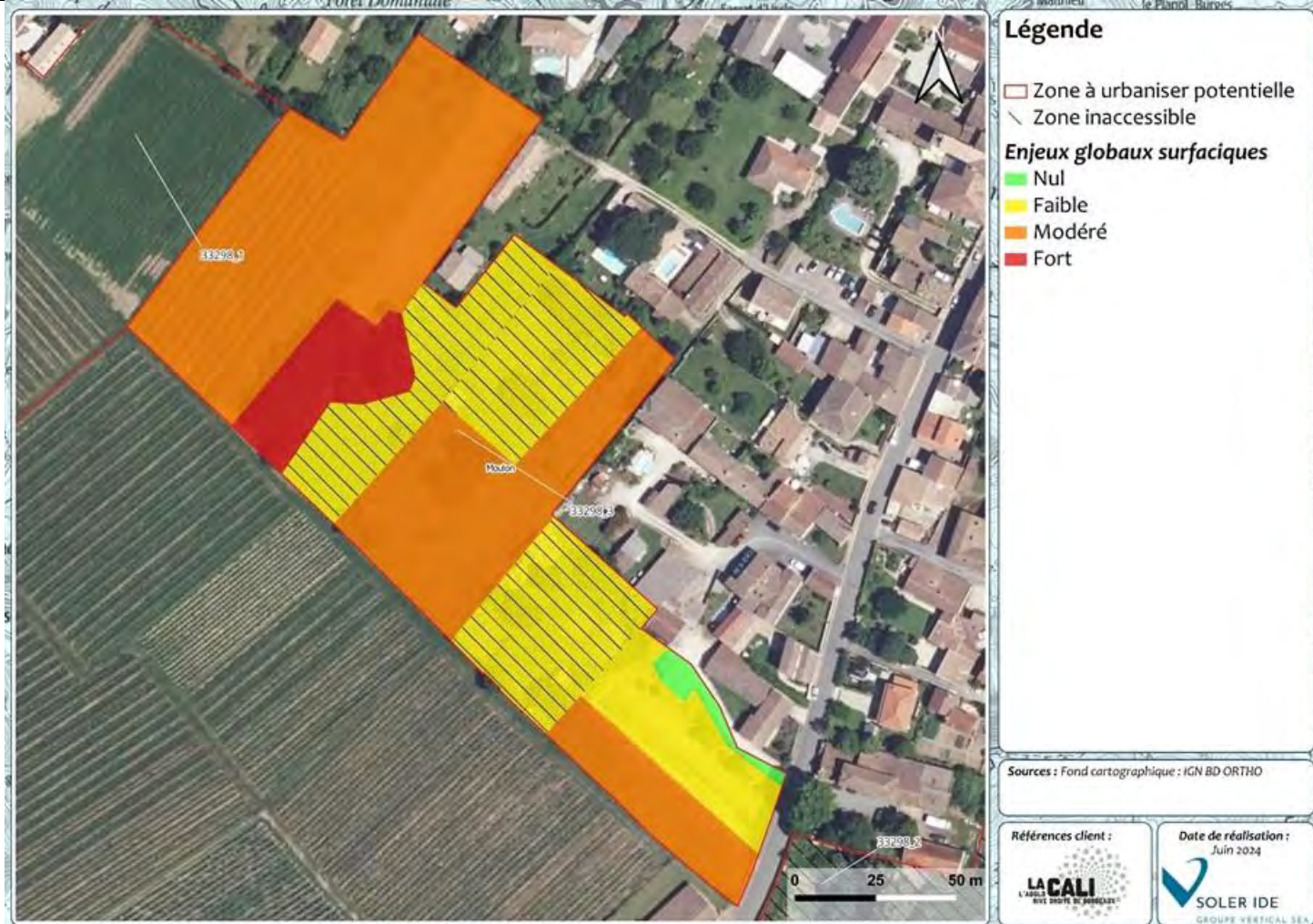


Figure 204 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33298_3

Enjeu global de la ZAU : Fort

Habitats dominants	Prairie de fauche et parking	
Zones humides	Zones humides pédologiques et habitat	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, micromammifères, reptiles	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Eviter les zones humides
- Conserver les fourrés
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33303_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

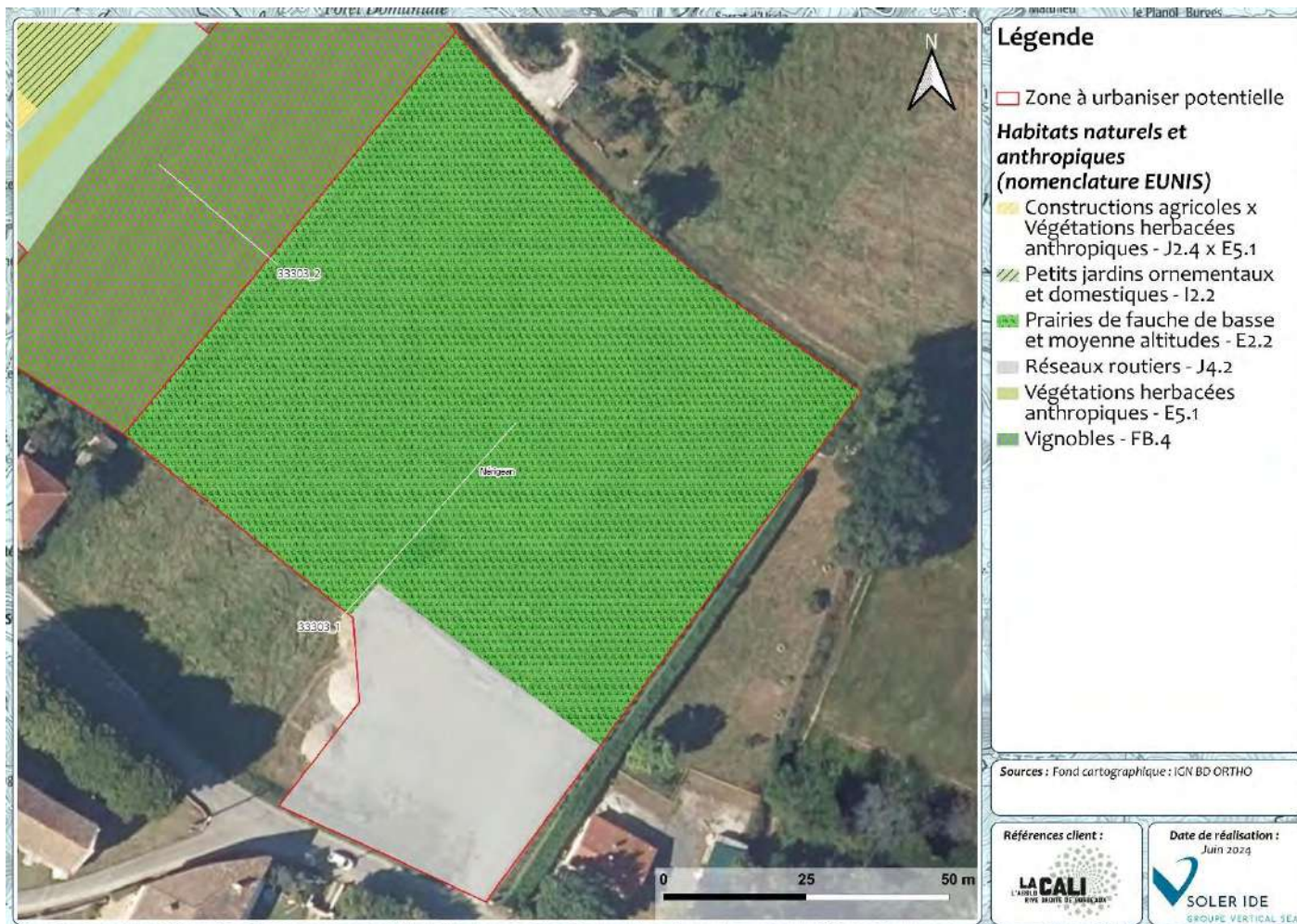


Figure 205 : Cartographie des habitats de la ZAU 33303_1

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

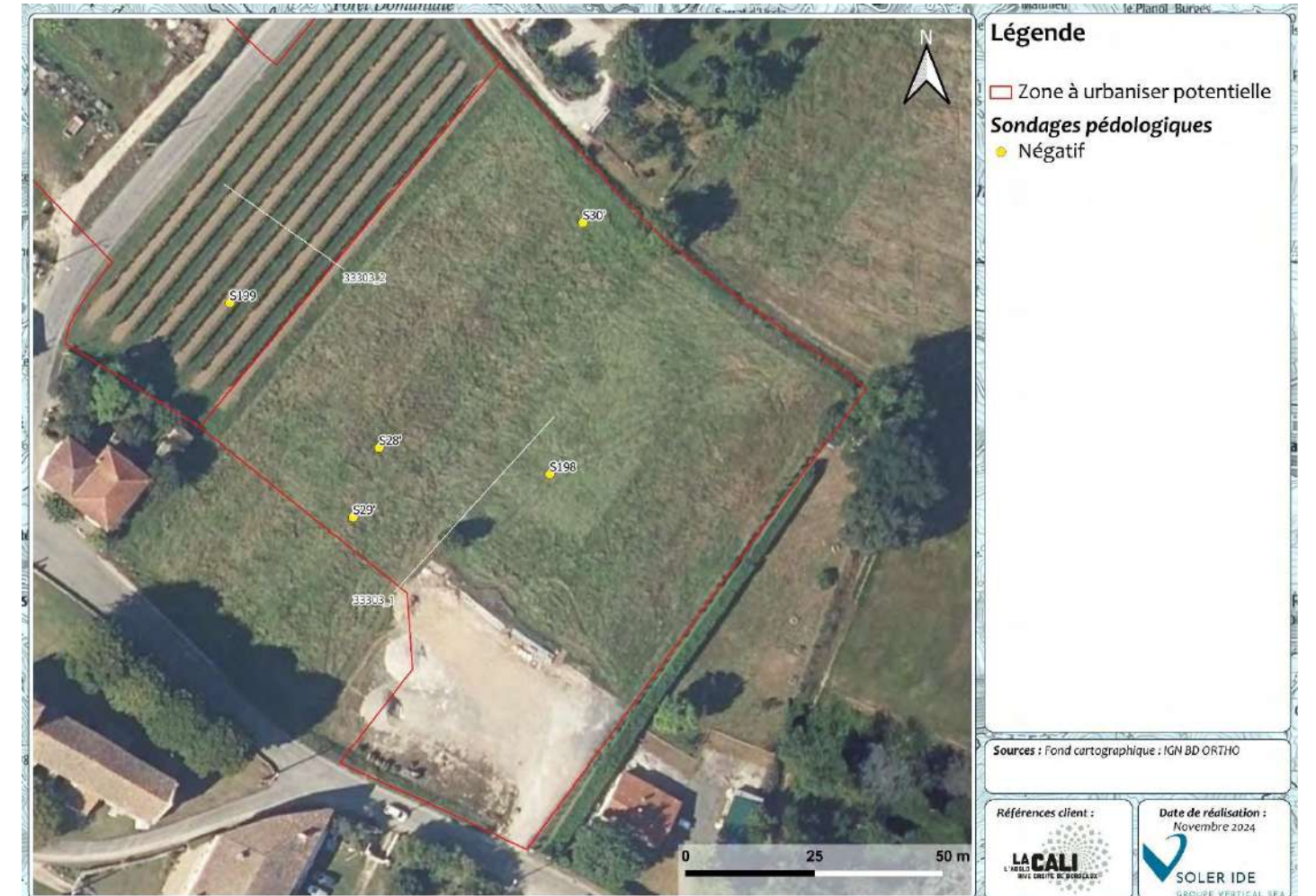


Figure 206 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33303_1

Absence de Zone humide réglementaire

La ZAU est occupée par de la prairie de fauche et une zone de parking.

Flore :

Une espèce protégée a été recensée à proximité de la ZAU selon l'étude bibliographique. Il s'agit de l'Anémone couronnée, qui est protégée en France et quasi-menacée en région Aquitaine. Toutefois, cette espèce est cultivée et peut très bien provenir d'un jardin dans lequel elle a été plantée. Elle est jugée potentielle dans la prairie de fauche. La prairie de fauche se compose essentiellement d'herbacées communes, comme des graminées, de l'Oseille, du Plantain et de la Potentille.

Faune :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale jugée potentielle n'a été recensée à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Toutefois, la prairie de fauche reste attrayante pour les oiseaux associés aux milieux ouverts. Les insectes et les micromammifères peuvent également fréquenter la ZAU.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés négatifs. Aucun sondage pédologique n'a été réalisé dans les habitats de réseaux routiers, celui-ci étant particulièrement artificiel et remanié.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

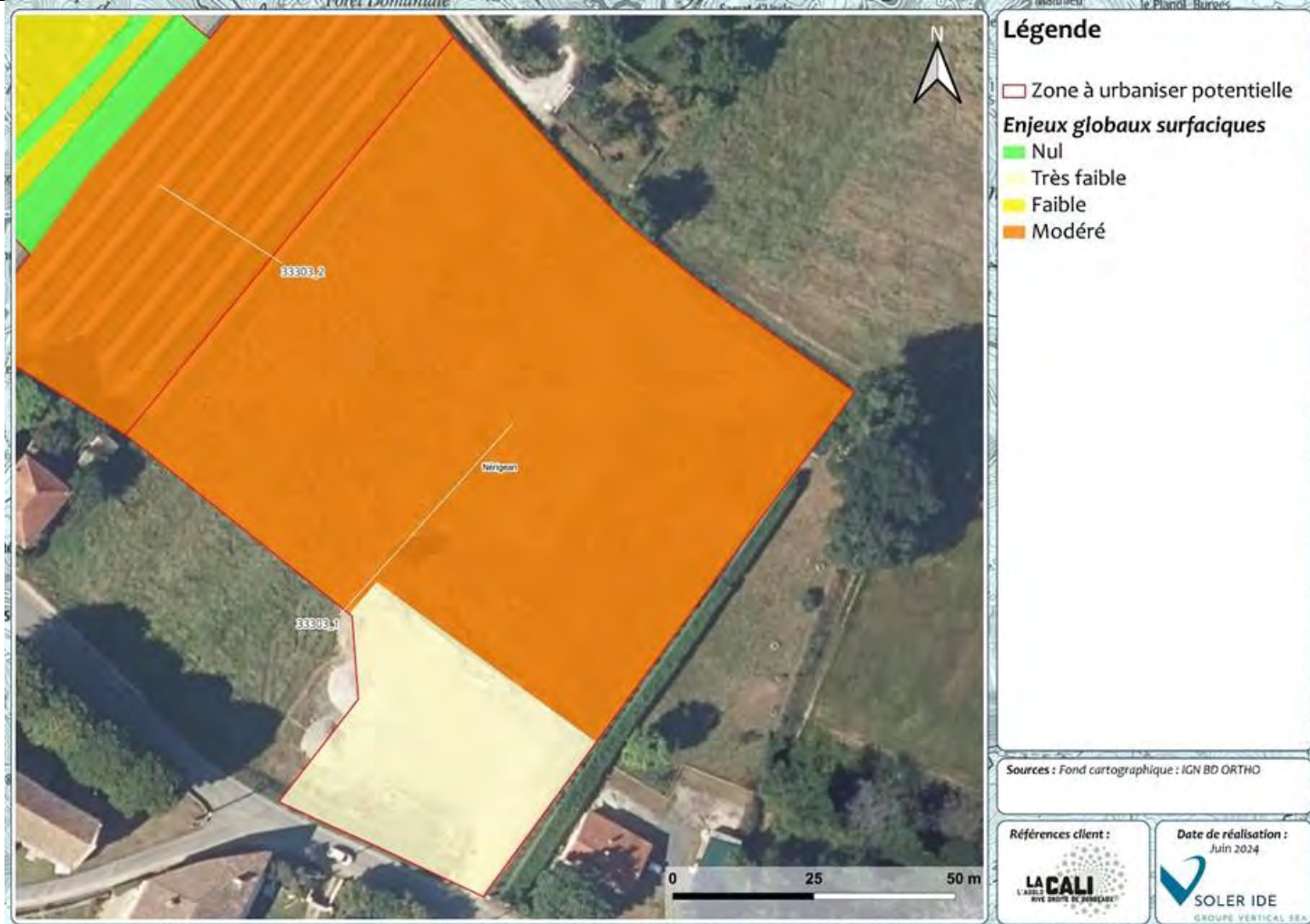


Figure 207 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33303_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairie de fauche et parking	
Zones humides	Pas de zones humides	Pas de zones humides
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, micromammifères	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33303_2

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 208 : Cartographie des habitats de la ZAU 33303_2

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

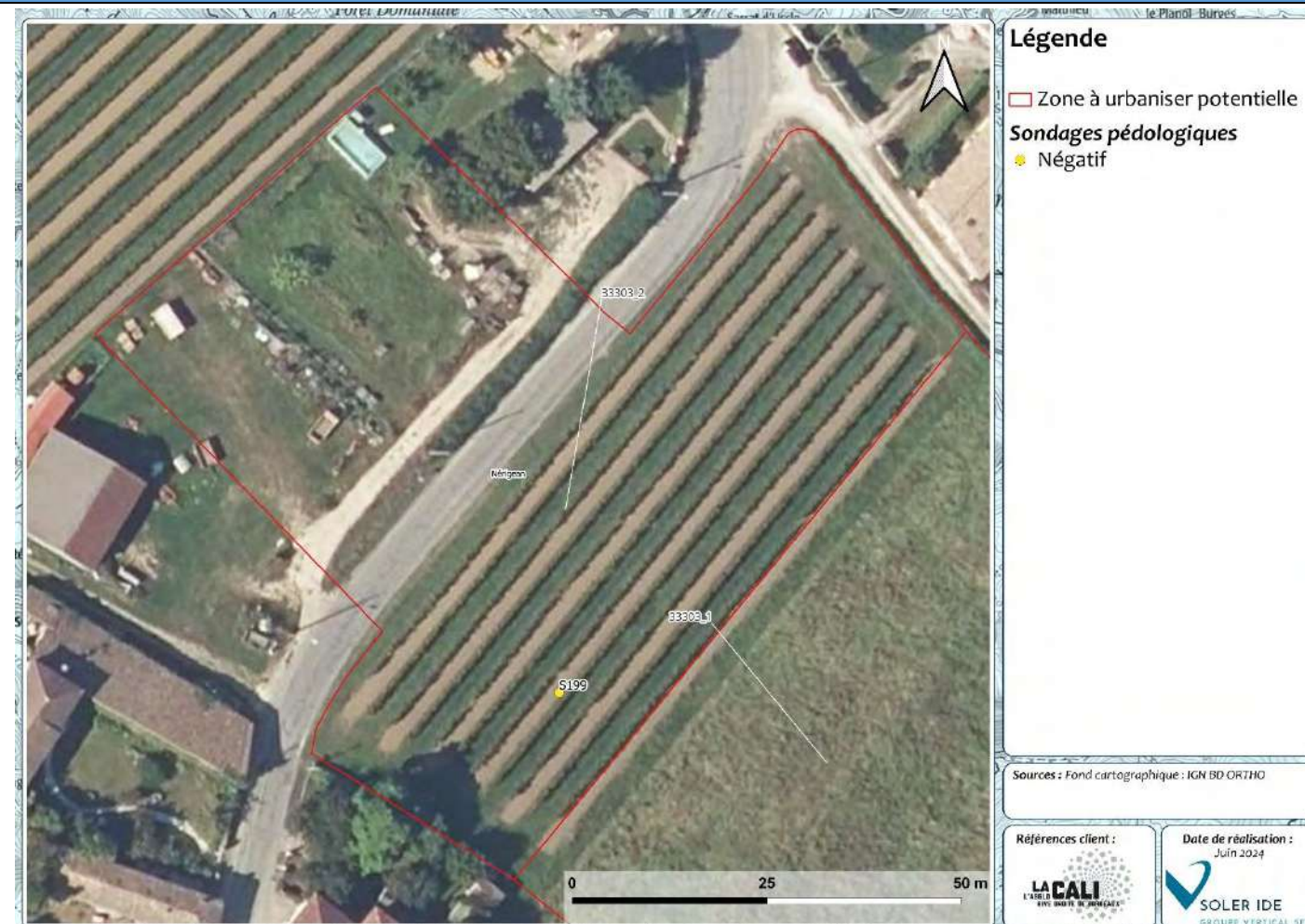


Figure 209 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33303_2

Absence de Zone humide réglementaire

La ZAU est occupée par de la vigne, un talus d'entre deux routes, des jardins et une zone de dépôt de matériel agricole.

Flore :

Une espèce protégée a été recensée à proximité de la ZAU selon l'étude bibliographique. Il s'agit de l'Anémone couronnée, qui est protégée en France et quasi-menacée en région Aquitaine. Toutefois, cette espèce est cultivée et peut très bien provenir d'un jardin dans lequel elle a été plantée. Elle est jugée potentielle sur les habitats ci-présents. Les Vignes sont colonisées par des espèces communes d'herbacées. La végétation herbacée anthropique (talus) est colonisée par une espèce exotique envahissante, le Laurier sauce.

Faune :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale jugée potentielle n'a été recensée à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Toutefois, les jardins et les vignes restent attrayantes pour les oiseaux associés à ces milieux. Les insectes et les micromammifères peuvent également fréquenter ces milieux, dans une moindre mesure.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés négatifs. Aucun sondage pédologique n'a été réalisé dans les habitats de jardins, de talus et de dépôt de matériel agricole. Ces zones sont trop remaniées pour pouvoir dégager des résultats avec l'approche pédologique.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 210 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33303_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Vignes, jardins, zone de dépôt	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, micromammifères	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33303_3

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 211 : Cartographie des habitats de la ZAU 33303_3

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

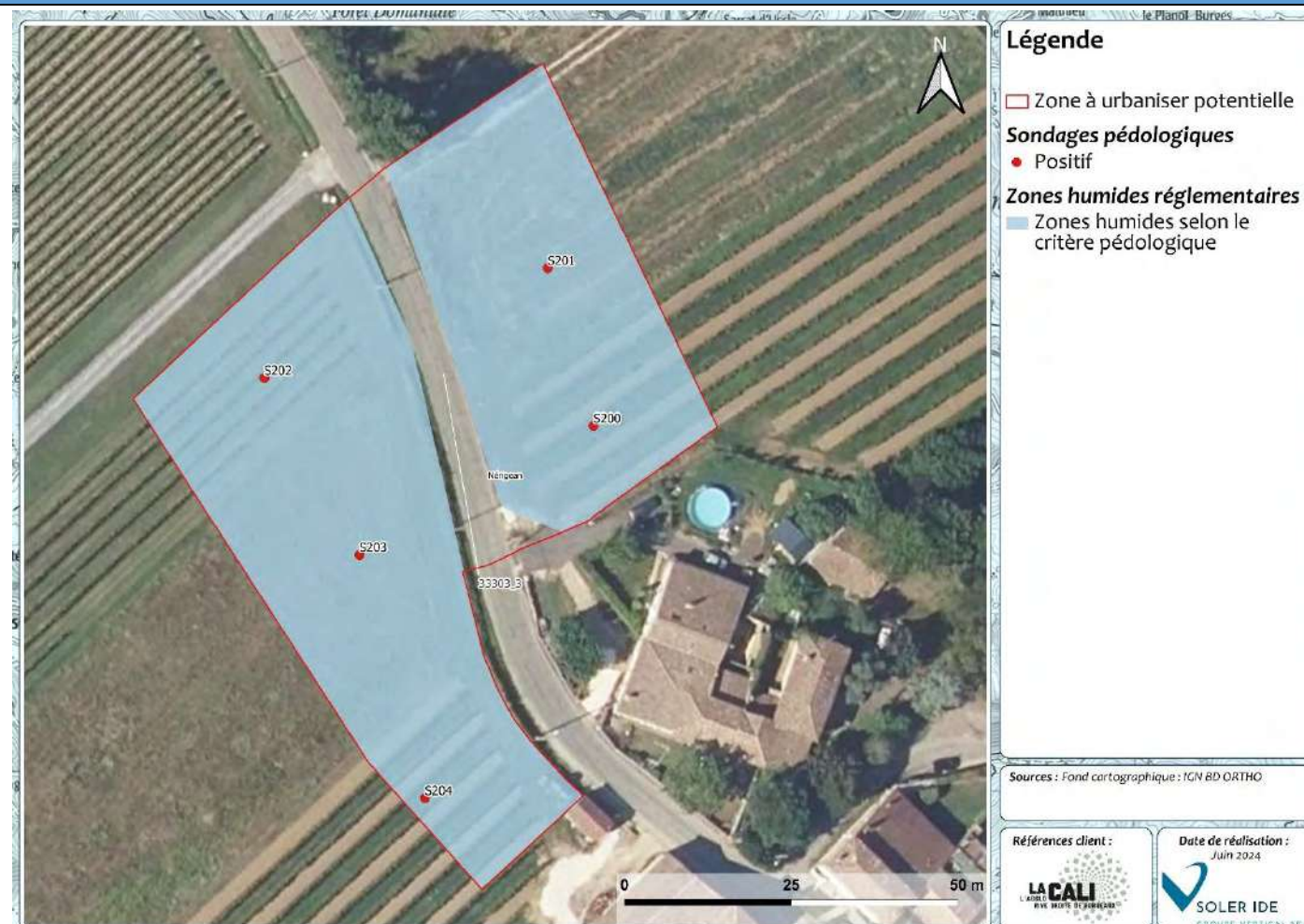


Figure 212 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33303_3

Présence de Zone humide réglementaire

La ZAU est occupée par des vignes et des friches.

Flore :

Une espèce protégée a été recensée à proximité de la ZAU selon l'étude bibliographique. Il s'agit de l'Anémone couronnée, qui est protégée en France et quasi-menacée en région Aquitaine. Toutefois, cette espèce est cultivée et peut très bien provenir d'un jardin dans lequel elle a été plantée. Elle est jugée potentielle sur les habitats ci-présents. Les Vignes sont colonisées par des espèces communes d'herbacées. Les friches sont occupées par de la Carotte sauvage, de la Ravenelle, des graminées et colonisées par quelques pieds de Pyracantha, qui est une espèce exotique envahissante.

Faune :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale jugée potentielle n'a été recensée à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Toutefois, les friches et les vignes restent attrayantes pour les oiseaux associés à ces milieux. Les insectes et les micromammifères peuvent également fréquenter ces milieux.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 213 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33303_3

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Vignes et friches	
Zones humides	Zones humides pédologiques	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, micromammifères	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Conserver les zones humides
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33315_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

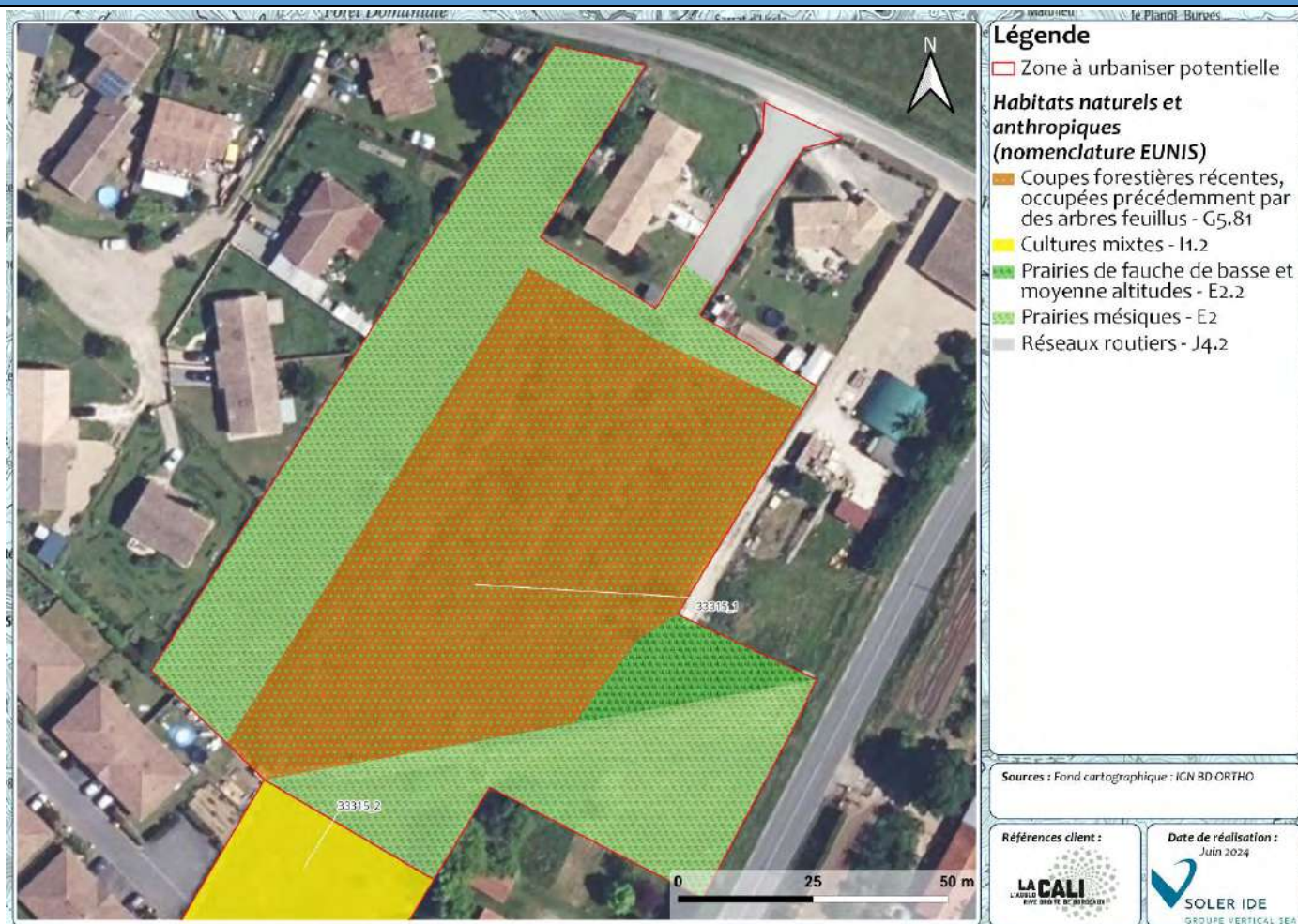


Figure 214 : Cartographie des habitats de la ZAU 33315_1

Cette zone est occupée principalement par des coupes forestières, des prairies de fauche et des prairies mésiques.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie n'est jugée potentielle. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Du Bambou, espèce exotique envahissante, a été inventoriée dans la zone de prairie mésique.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux insectes et aux micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

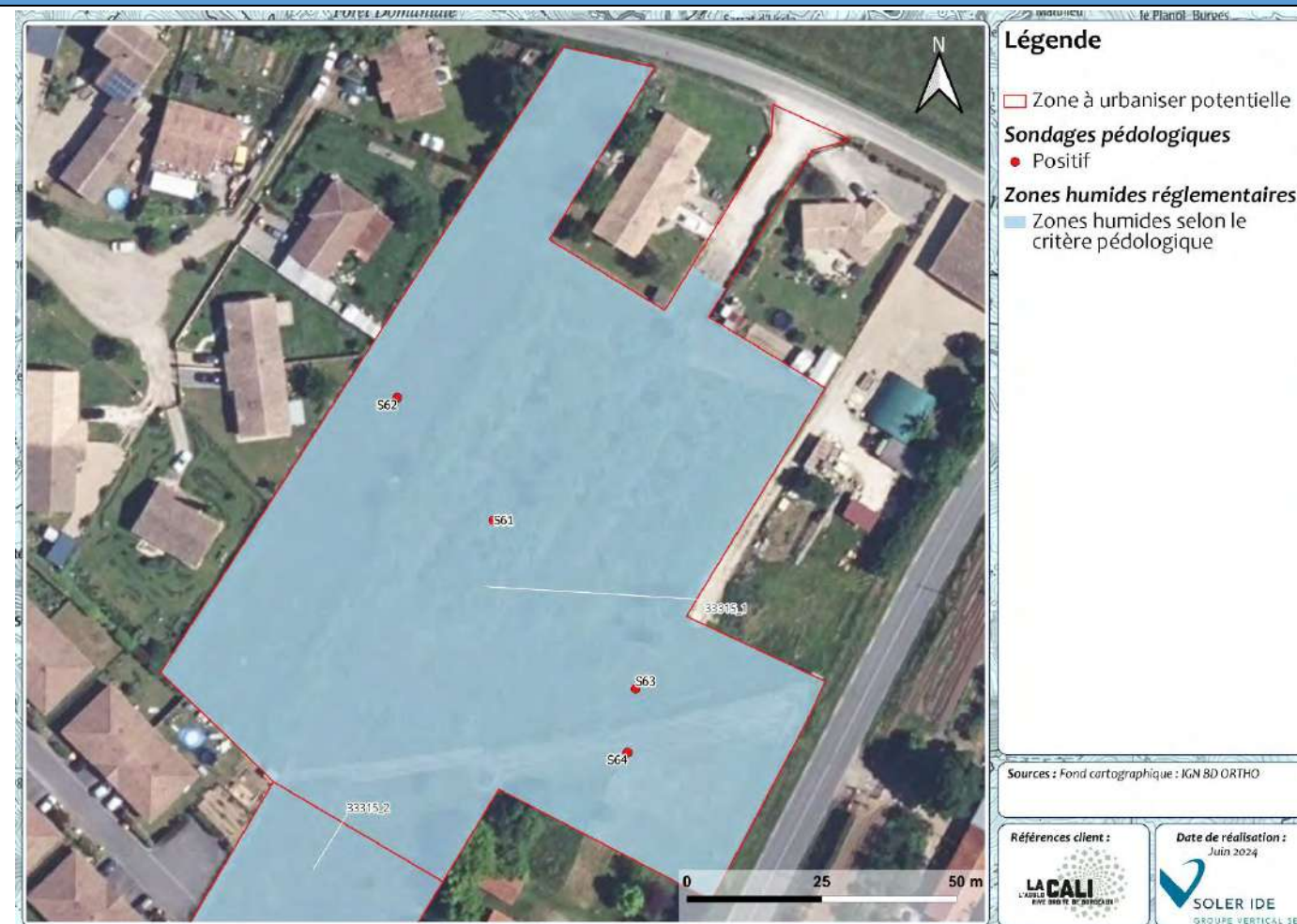


Figure 215 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33315_1

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 216 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33315_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Coupes forestières, des prairies de fauche et des prairies mésiques.	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes et micromammifères	Enjeu modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33315_2

HABITATS, FAUNE, FLORE

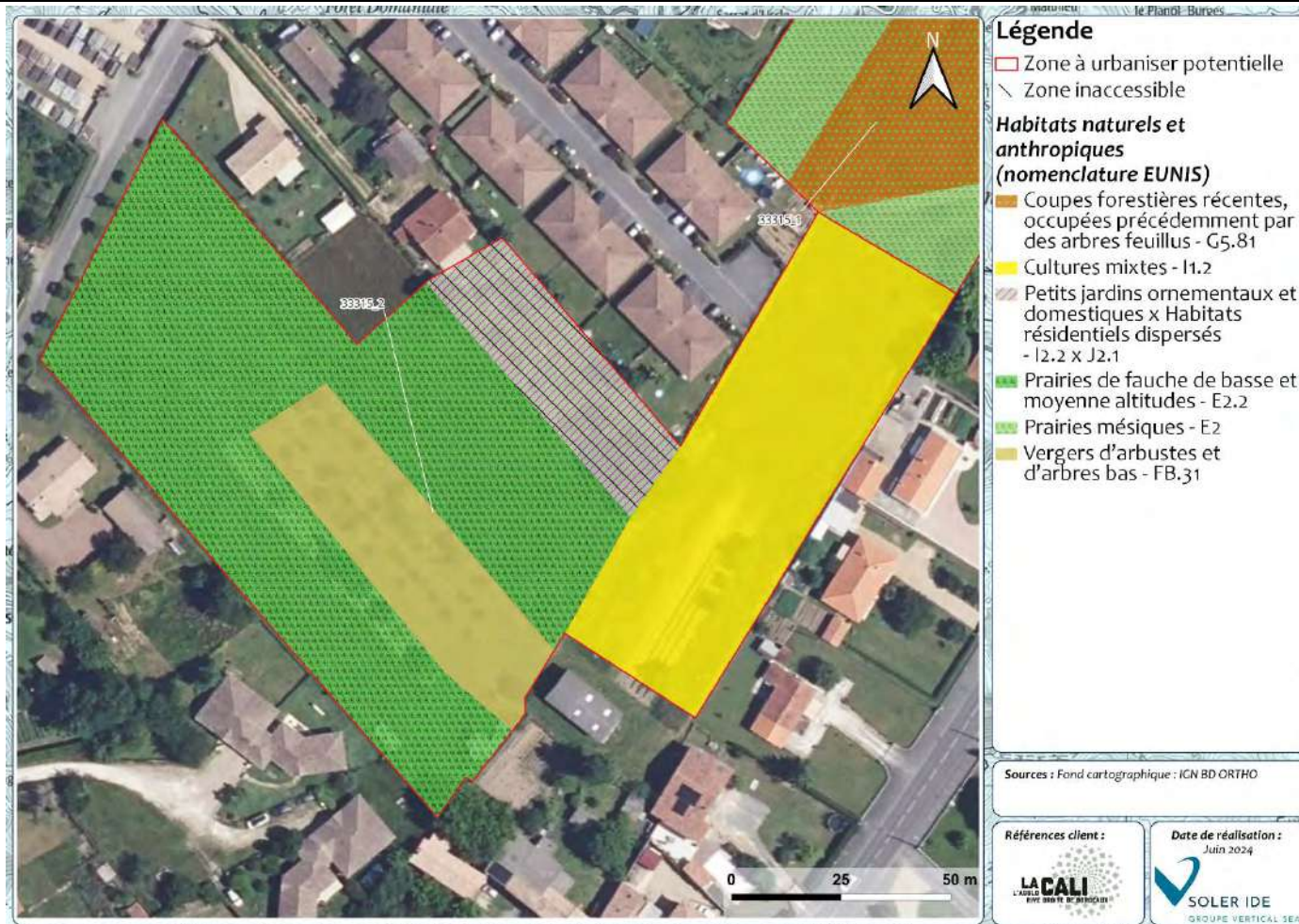


Figure 217 : Cartographie des habitats de la ZAU 33315_2

Cette zone est occupée principalement par des prairies de fauche, des cultures mixtes et des vergers.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie n'est jugée potentielle. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Du Bambou, espèce exotique envahissante, a été inventoriée dans la zone de prairie mésique.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux insectes et aux micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

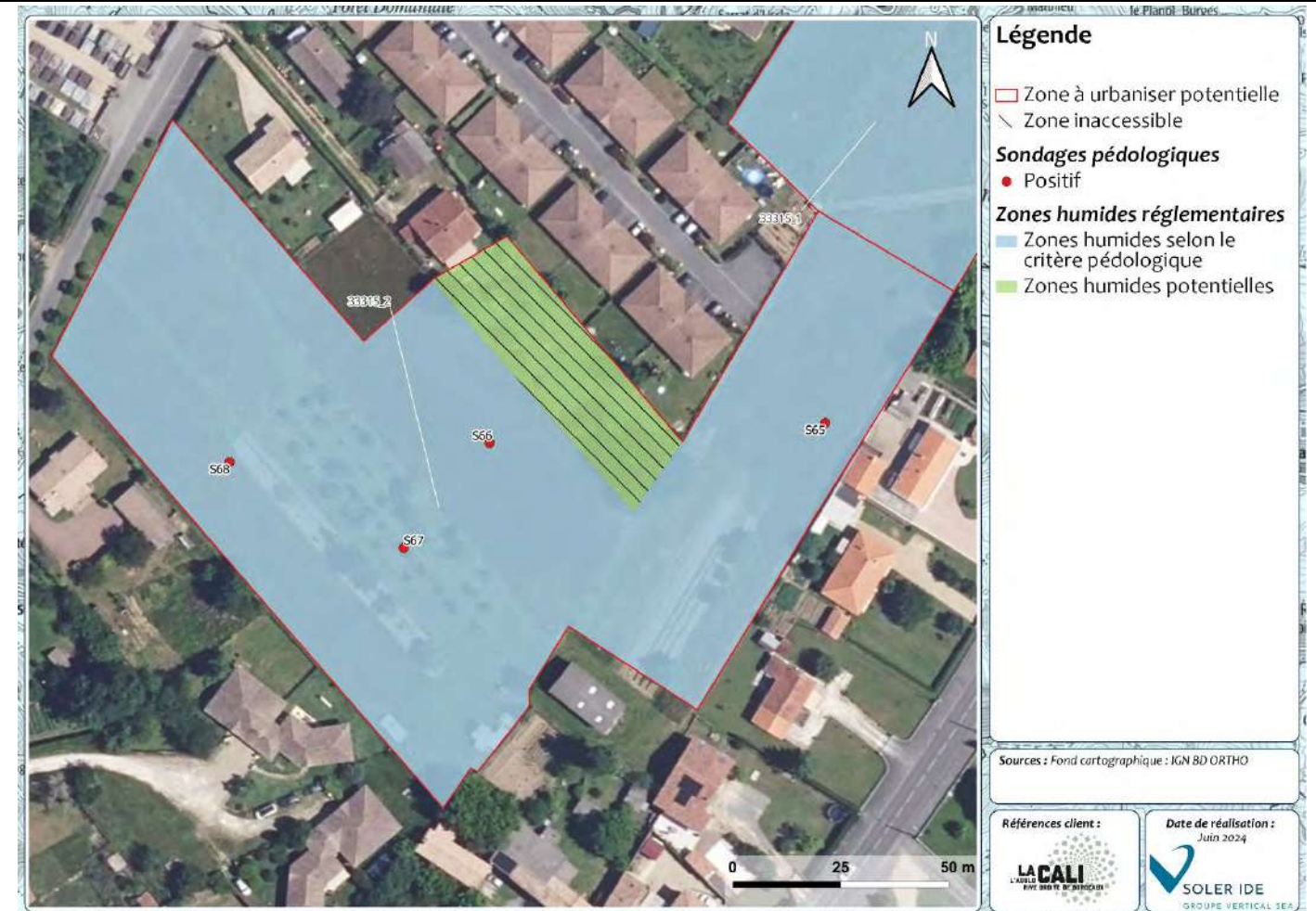


Figure 218 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33315_2

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs. L'étude bibliographique met en évidence une zone humide potentielle au niveau de la zone inaccessible.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

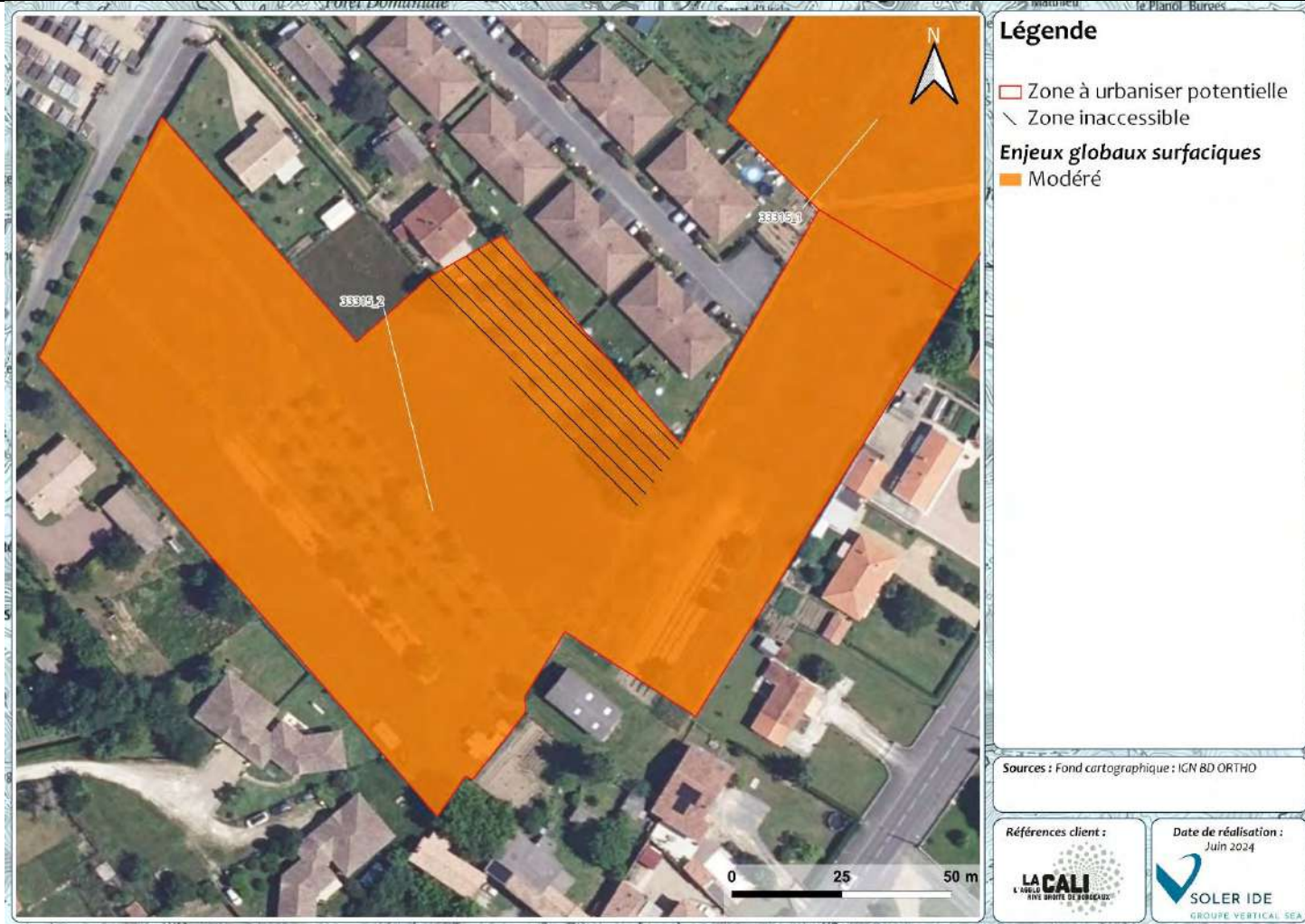


Figure 219 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33315_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairies de fauche, des cultures mixtes et des vergers.	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes et micromammifères	Enjeu modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Conserver des arbres
- Réaliser des sondages pédologiques dans la zone inaccessible
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33315_3

HABITATS, FAUNE, FLORE

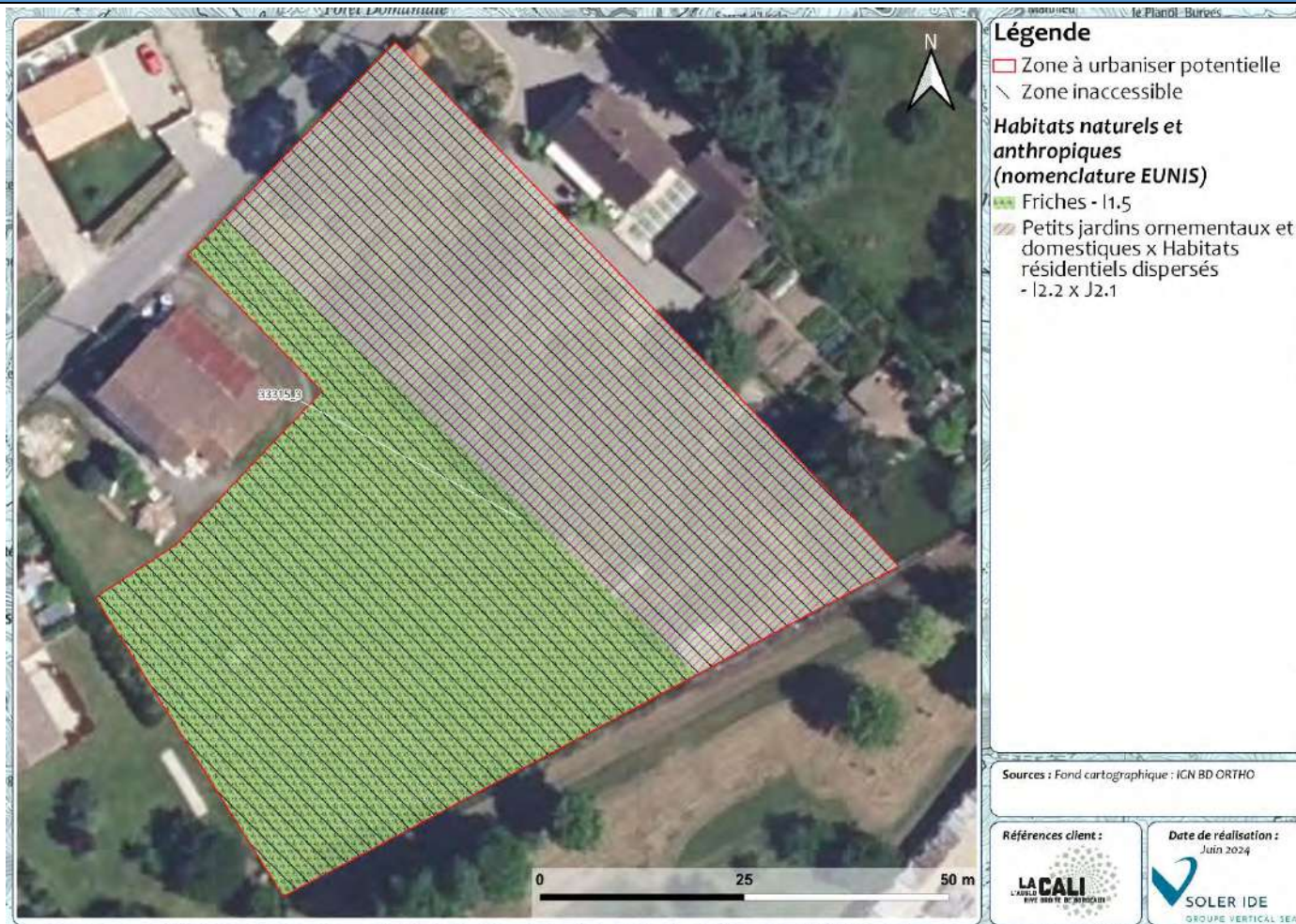


Figure 220 : Cartographie des habitats de la ZAU 33315_3

Cette zone est occupée principalement par des prairies de la friche et des jardins. L'ensemble de la zone est inaccessible.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie n'est jugée potentielle. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Du Robinier faux acacia, espèce exotique envahissante, a été inventoriée dans cette zone.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux et aux insectes.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

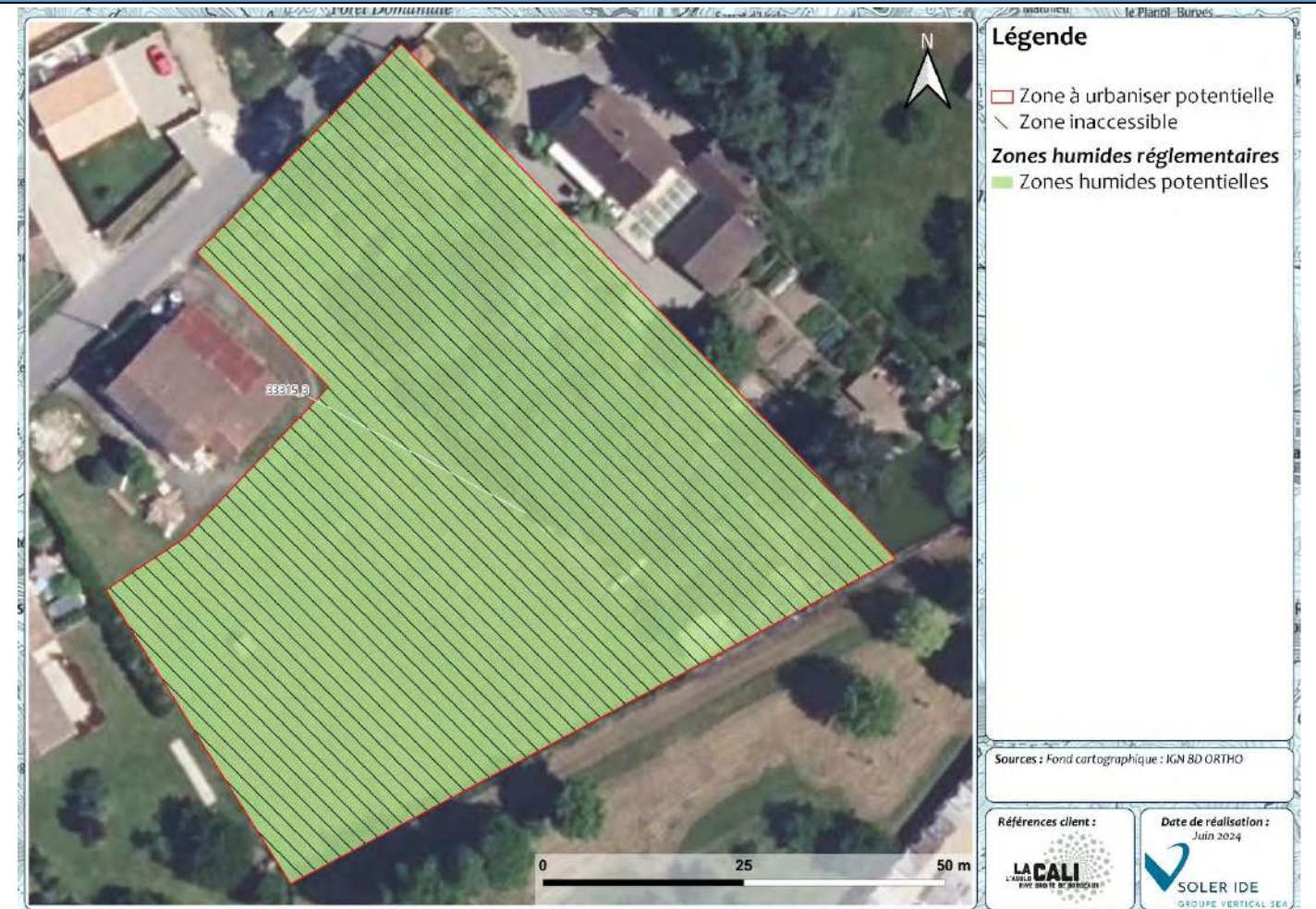


Figure 221 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33315_3

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Aucun sondage pédologique n'a pu être réalisé. L'étude bibliographique met cependant en évidence une zone humide potentielle au niveau de la ZAU.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

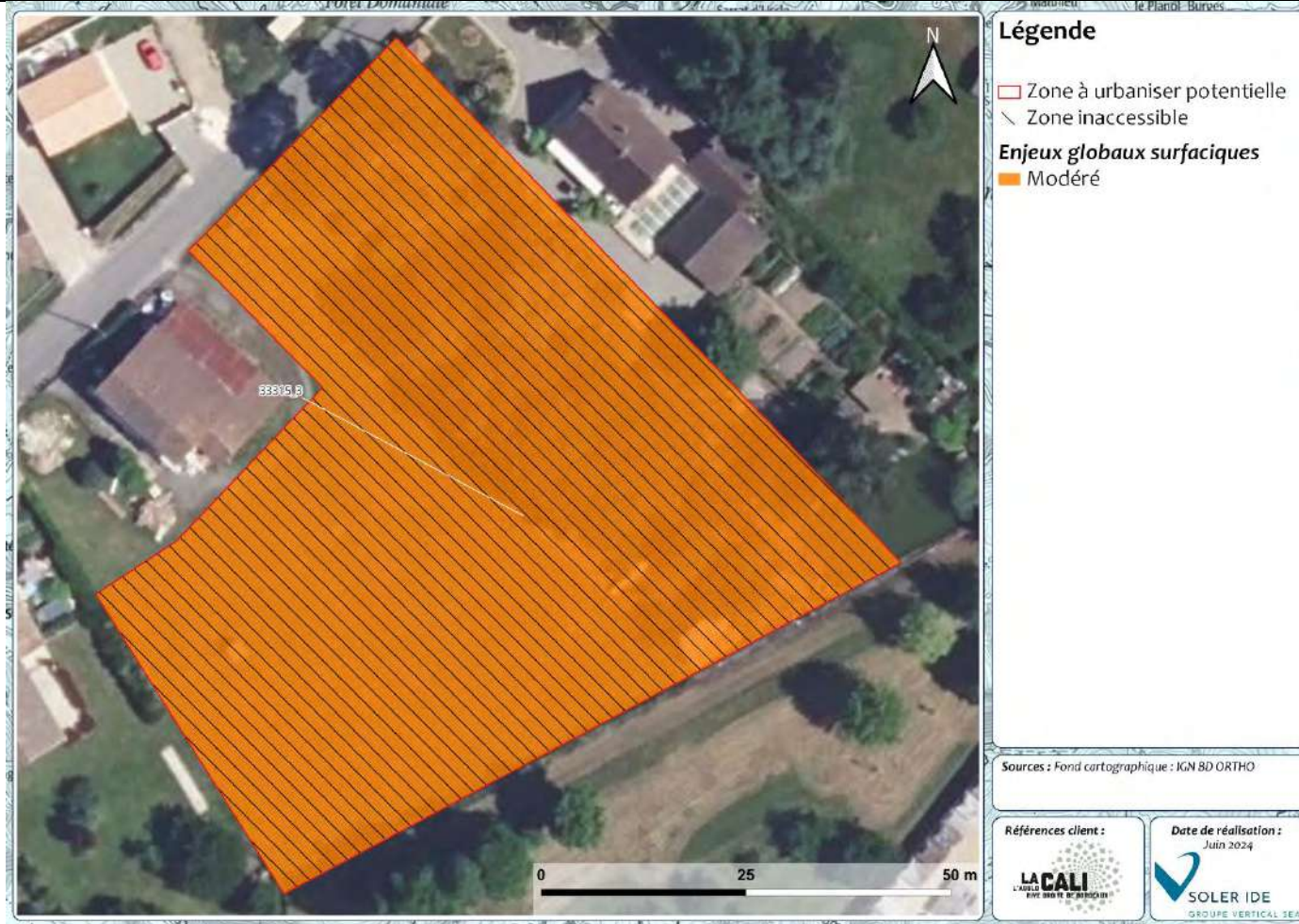


Figure 222 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33315_3

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friche et jardins	
Zones humides	Zone humide potentielle	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes	Enjeu modéré

Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Réaliser des sondages pédologiques
- Conserver des arbres
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33315_4

HABITATS, FAUNE, FLORE

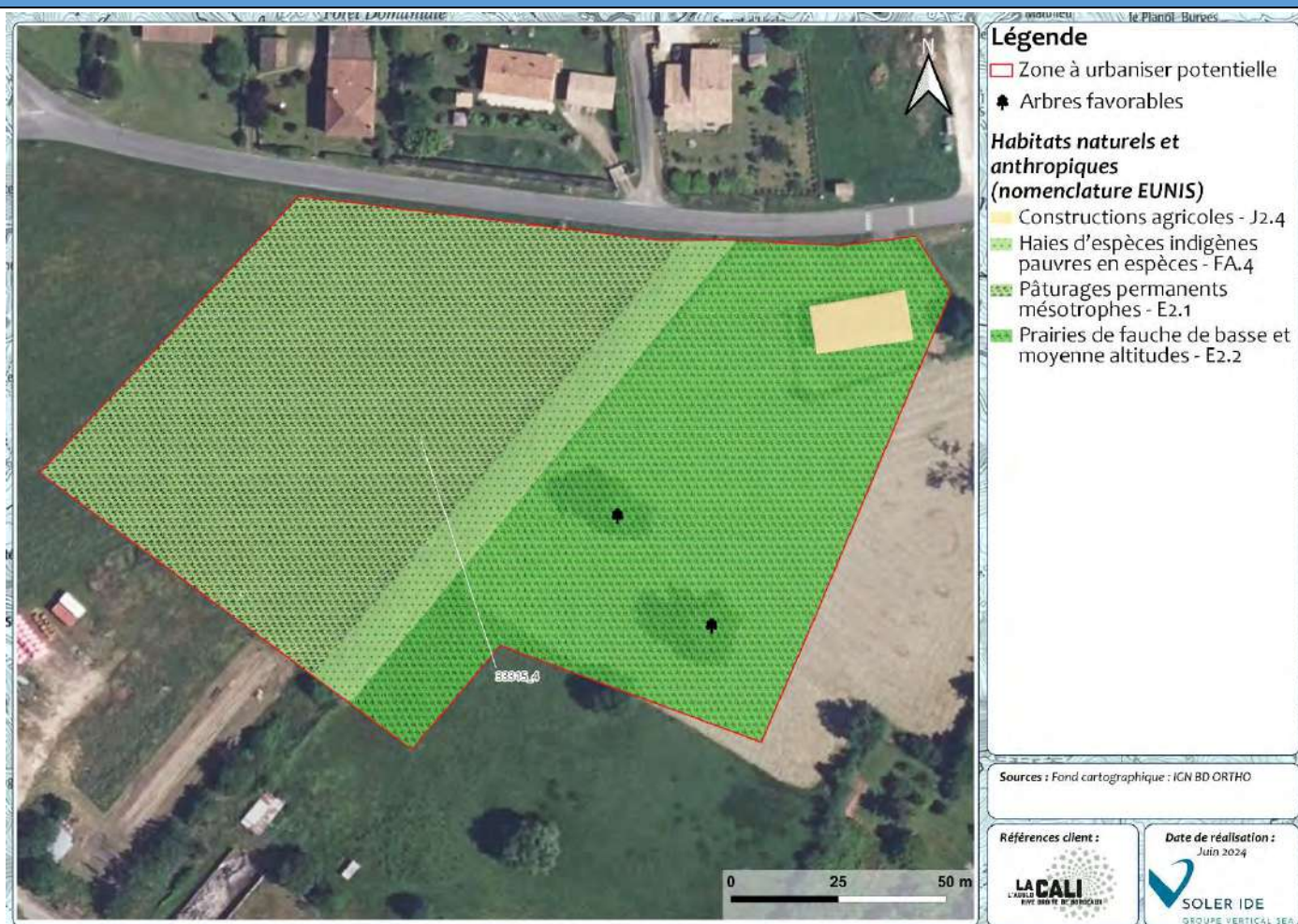


Figure 223 : Cartographie des habitats de la ZAU 33315_4

Cette zone est occupée principalement des pâturages, de la prairie de fauche et une haie.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, insectes, chiroptères et mammifères. Deux arbres favorables à la biodiversité sont présents.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

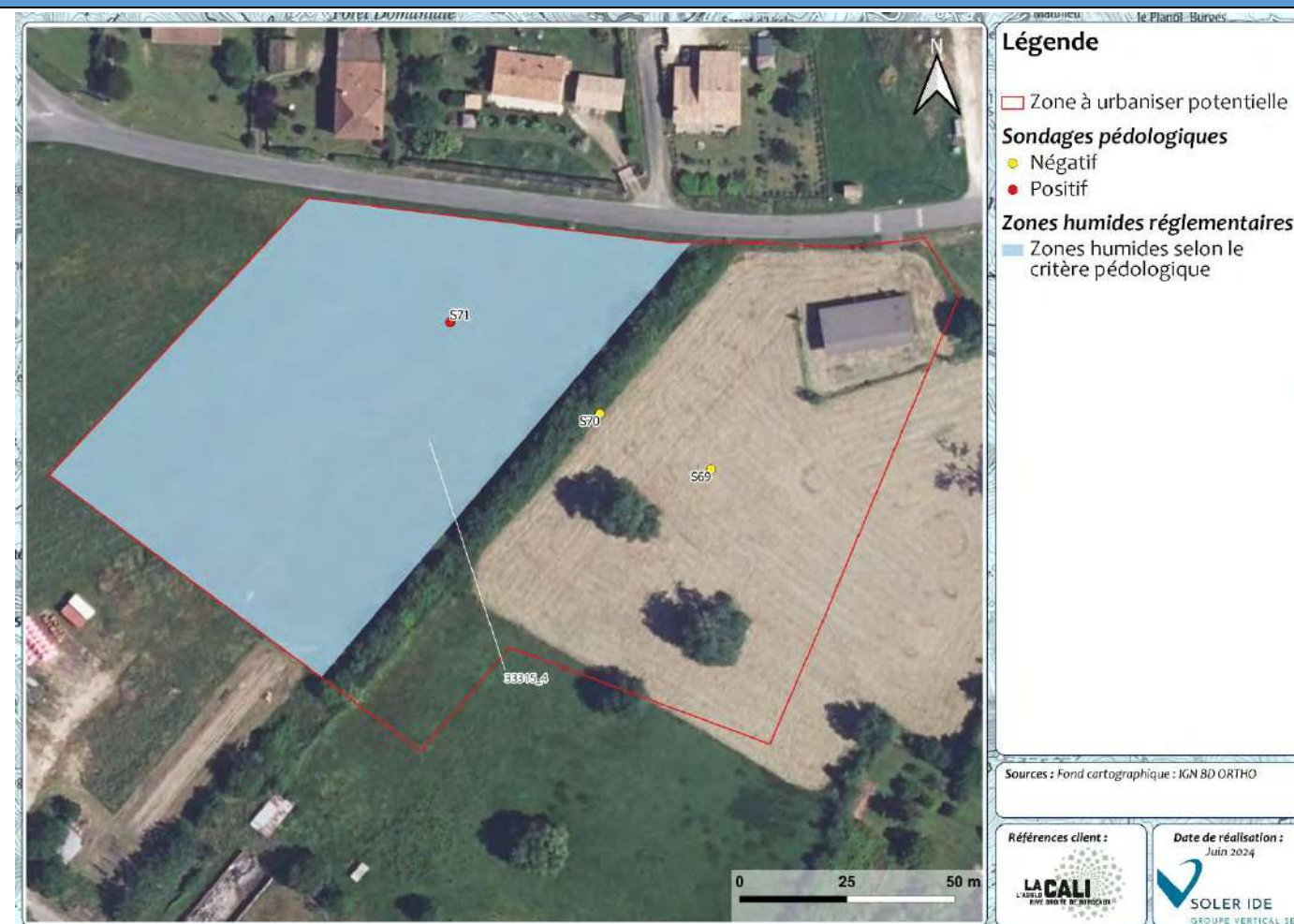


Figure 224 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33315_4

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Un des sondages pédologiques s'est révélé positif.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

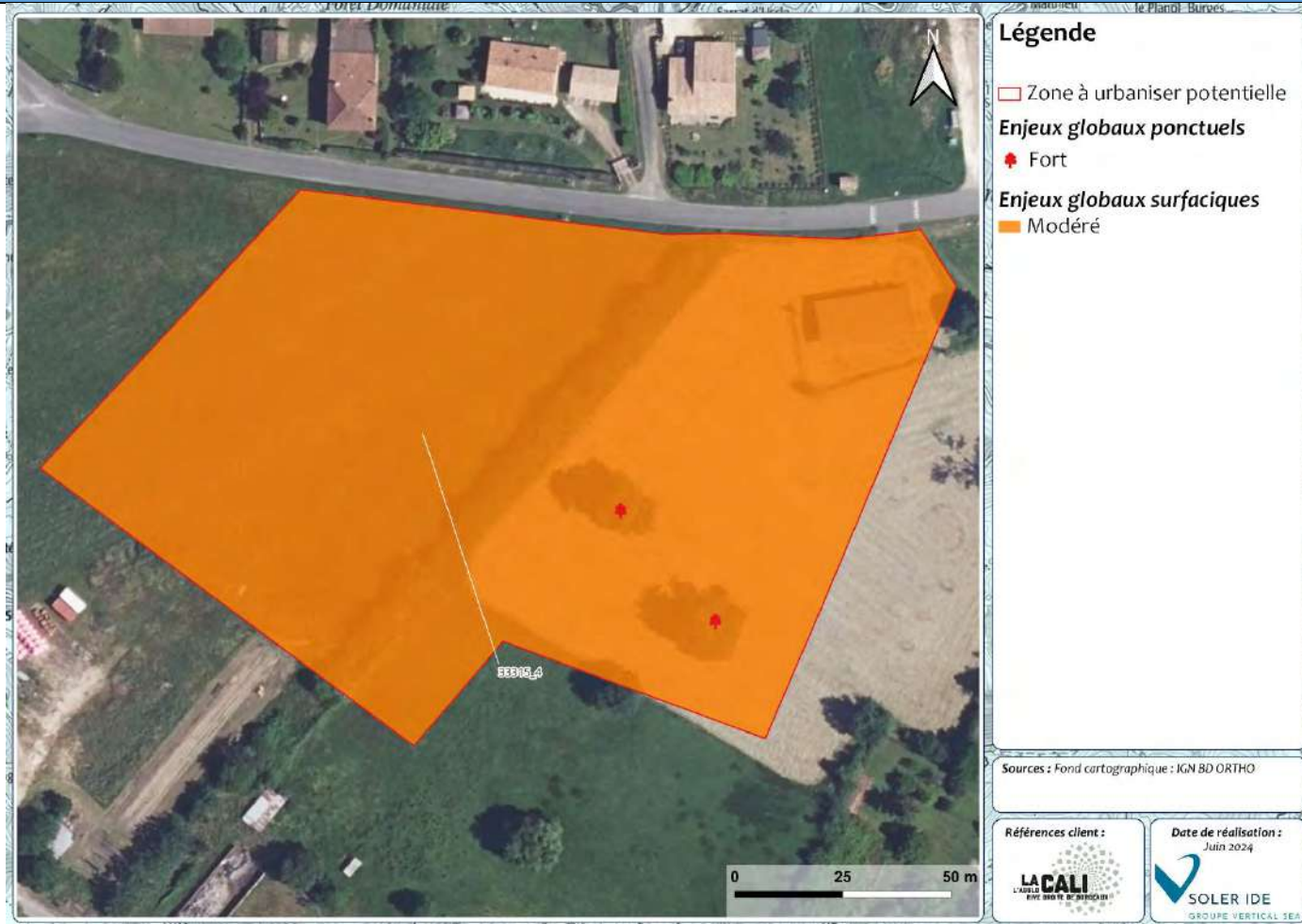


Figure 225 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33315_4

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Pâturages, de la prairie de fauche et une haie.	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, chiroptères et mammifères	Enjeu modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Conserver des arbres favorables
- Conserver la haie
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33315_5

HABITATS, FAUNE, FLORE

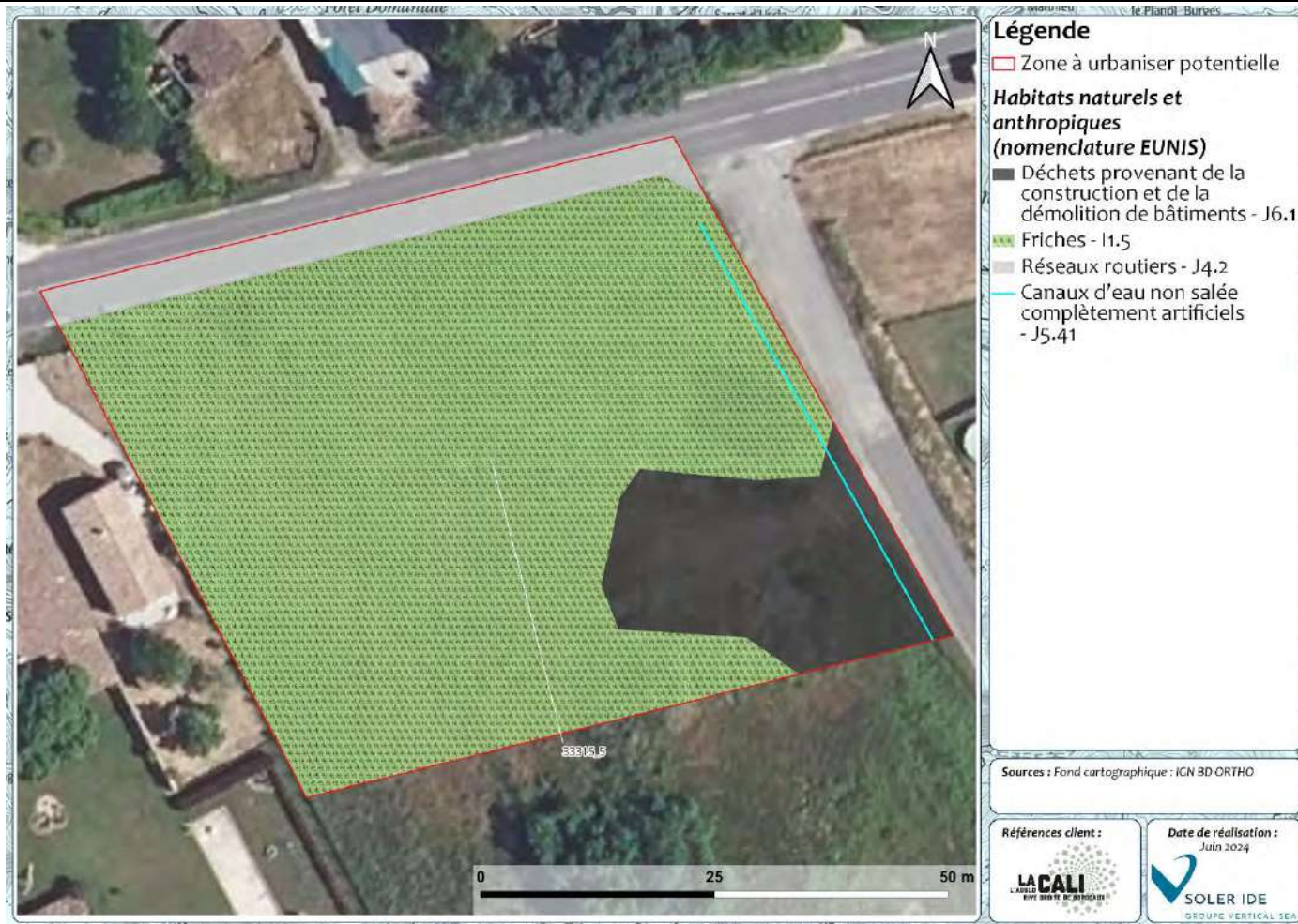


Figure 226 : Cartographie des habitats de la ZAU 33315_5

Cette zone est occupée principalement par de la friche et une zone de déchets. Un fossé est également présent.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie n'est jugée potentielle. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeu. Du *Pyracantha* et de l'Arbre à Papillon, espèces exotiques envahissantes, ont été inventoriées dans la zone de déchets.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux insectes et aux micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



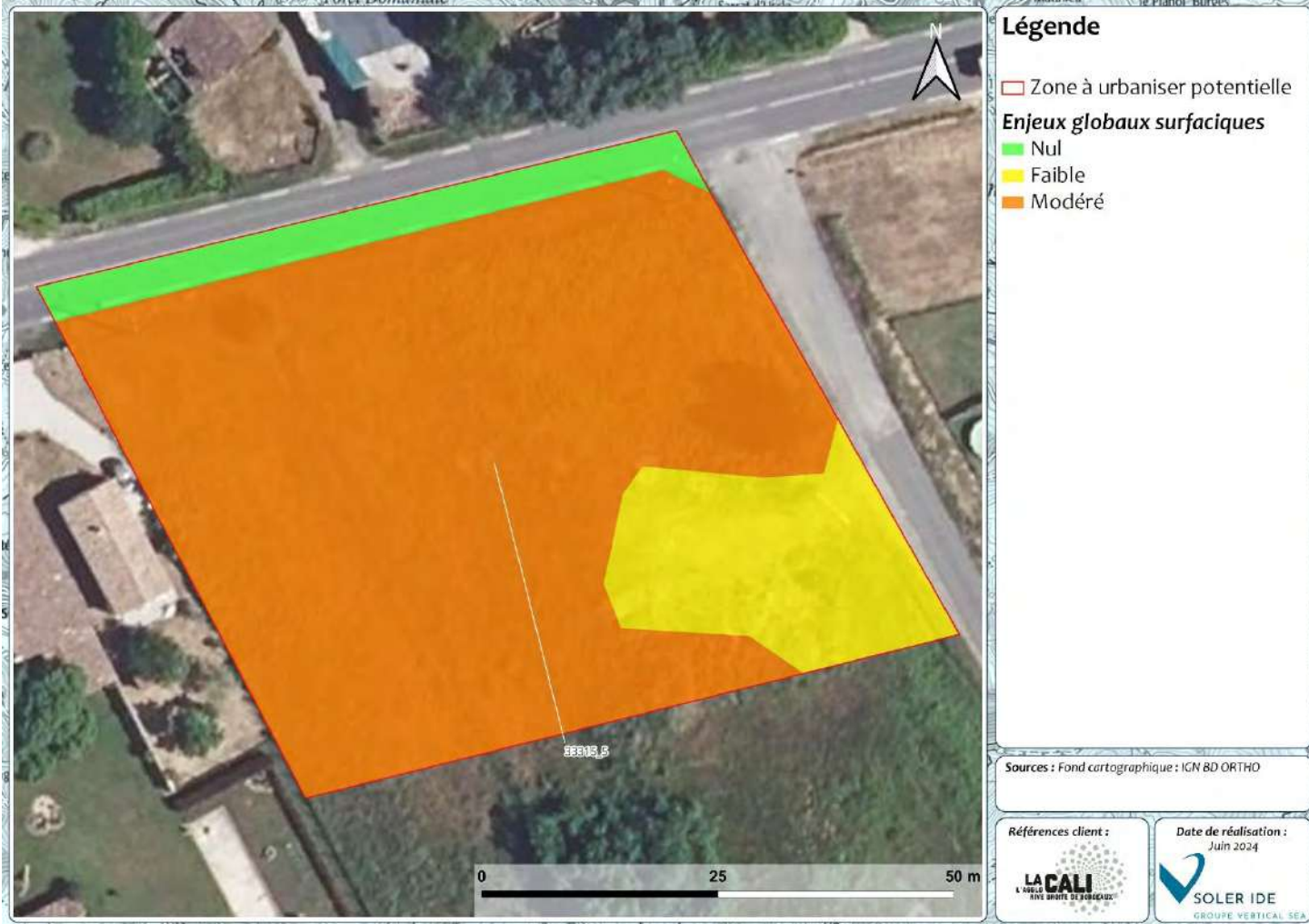
Figure 227 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33315_5

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Le sondage pédologique s'est révélé positif. La zone de déchets est constituée de remblais et ne pouvait pas faire l'objet d'un sondage pédologique. Le fossé est à considérer comme un milieu aquatique.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Conserver les milieux aquatiques
- Retirer les déchets
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d’espèces exotiques envahissantes

Figure 228 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33315_5

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friche et une zone de déchets	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes et micromammifères.	Enjeu modéré

N° DE LA ZONE : 33315_6

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 229 : Cartographie des habitats de la ZAU 33315_6

Cette zone est occupée principalement de la friche.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, insectes, et micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

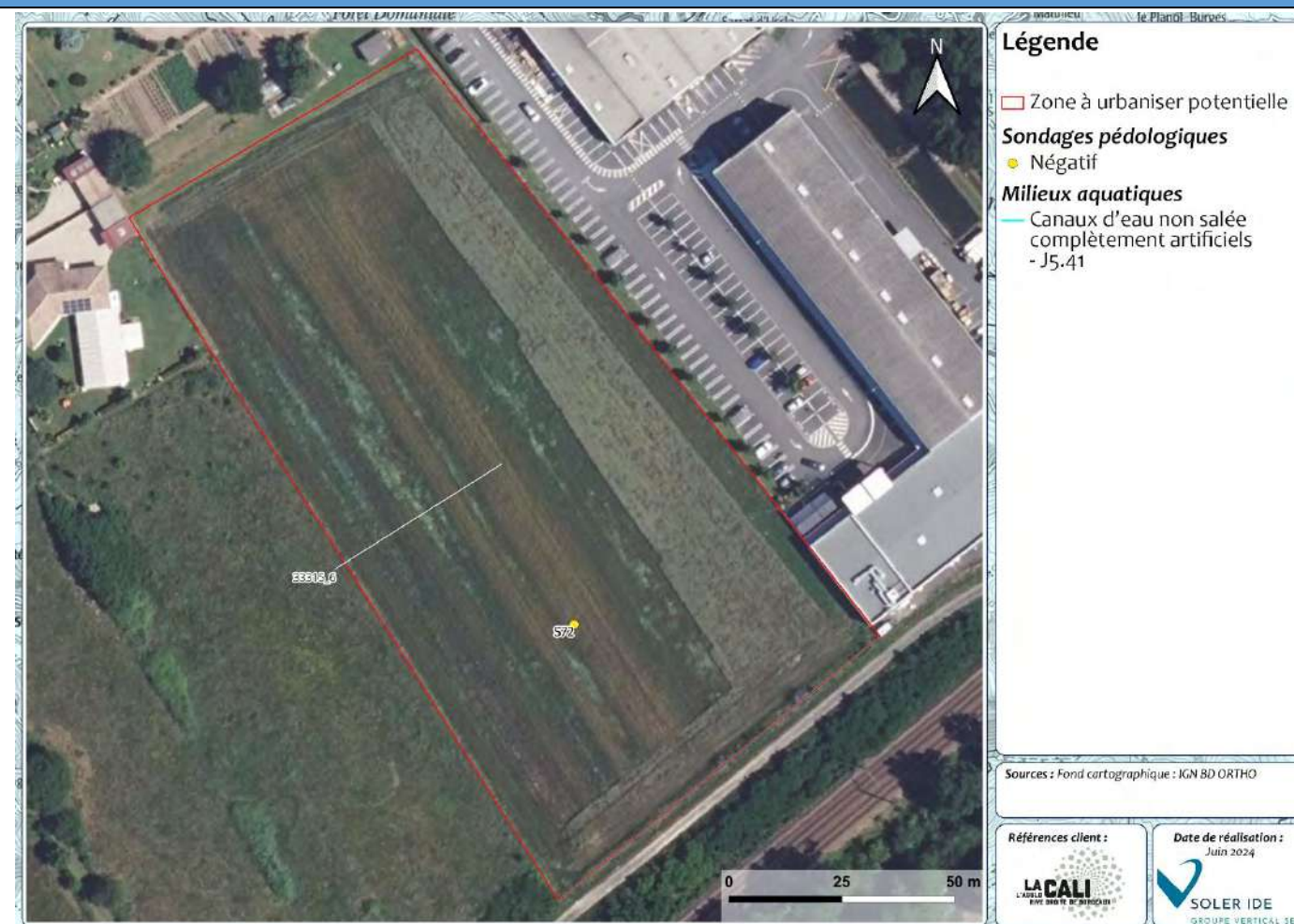


Figure 230 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33315_6

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Les sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

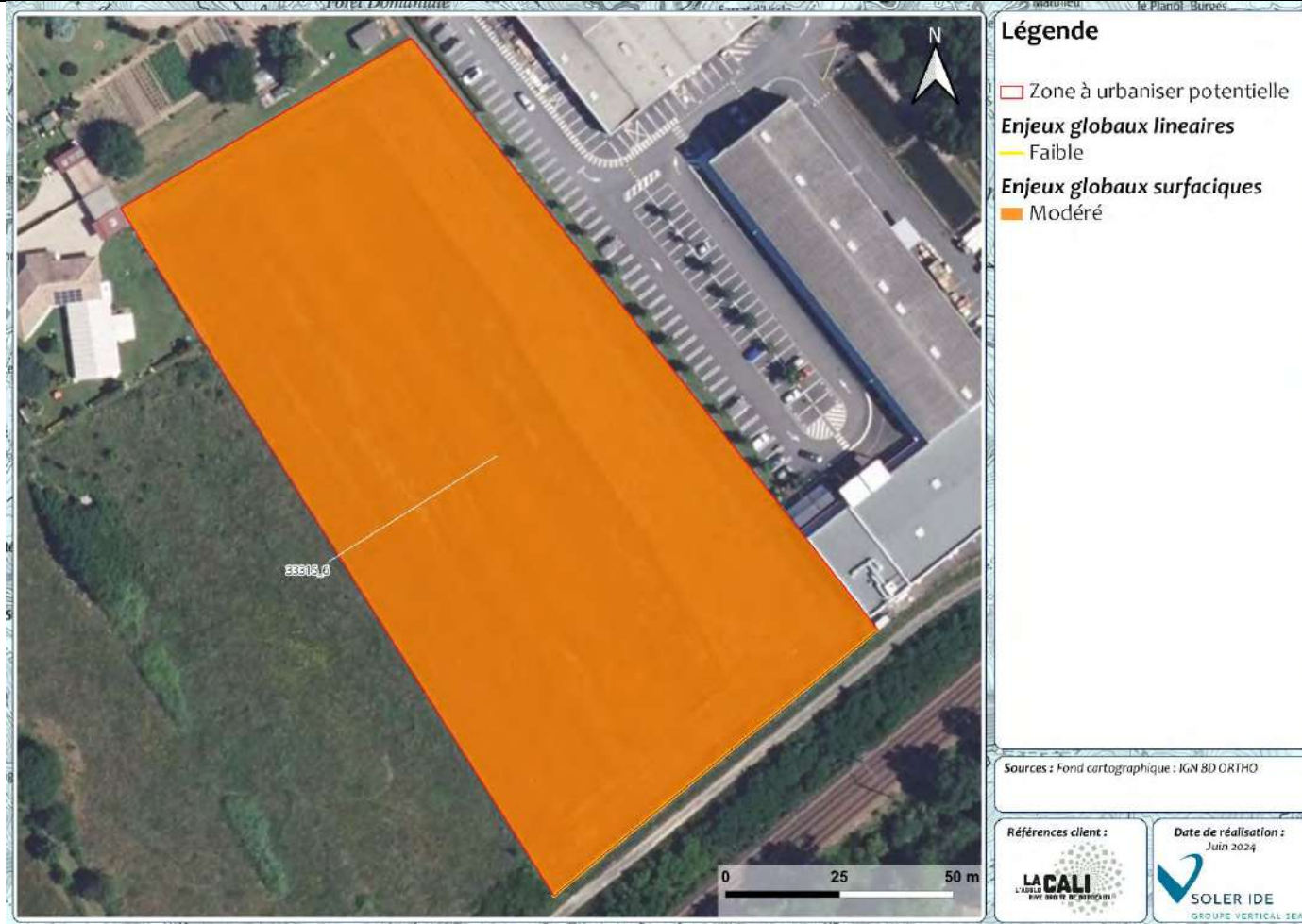


Figure 231 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33315_6

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friche	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, et micromammifères.	Enjeu modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33332_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

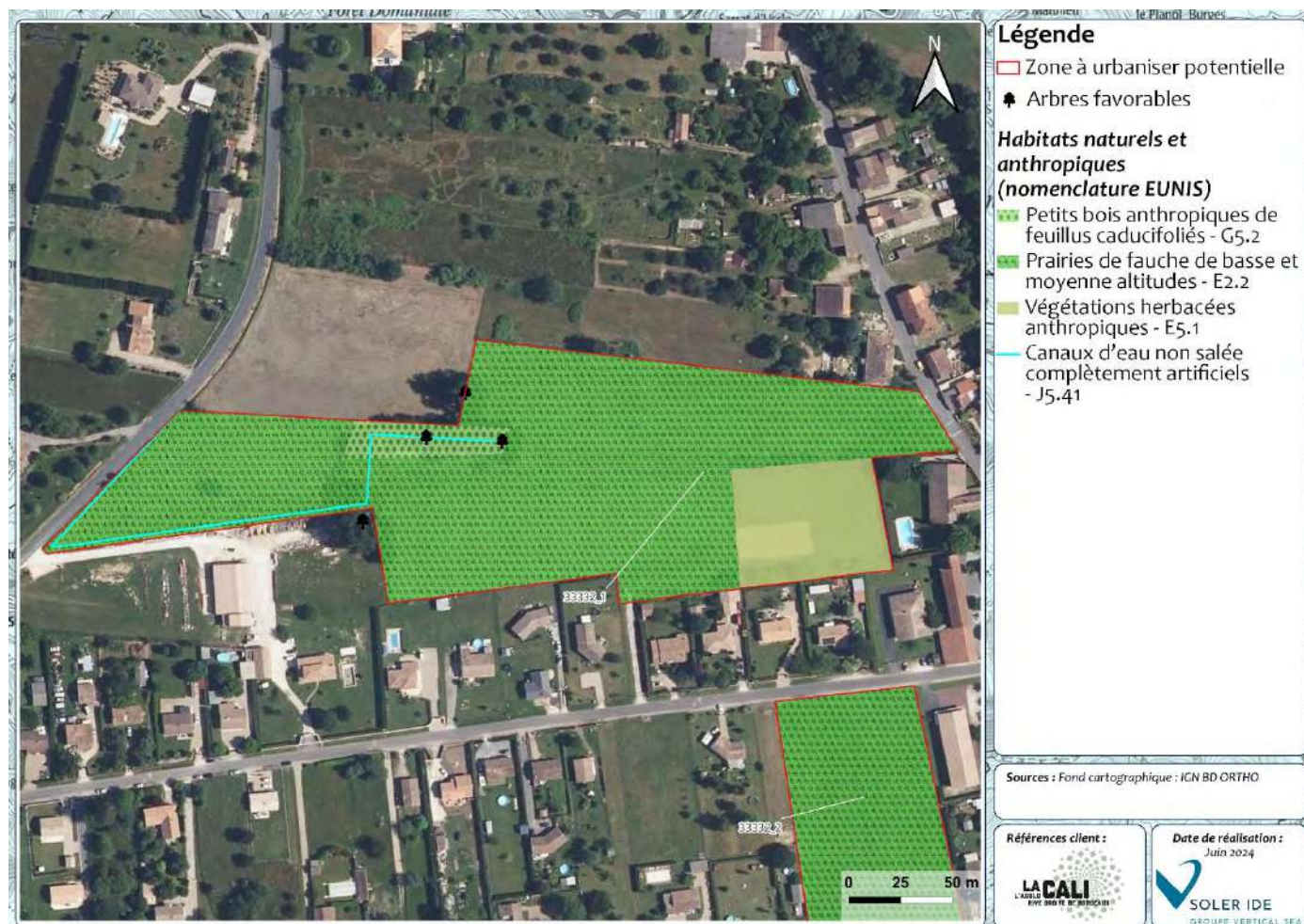


Figure 232 : Cartographie des habitats de la ZAU 33332_1

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

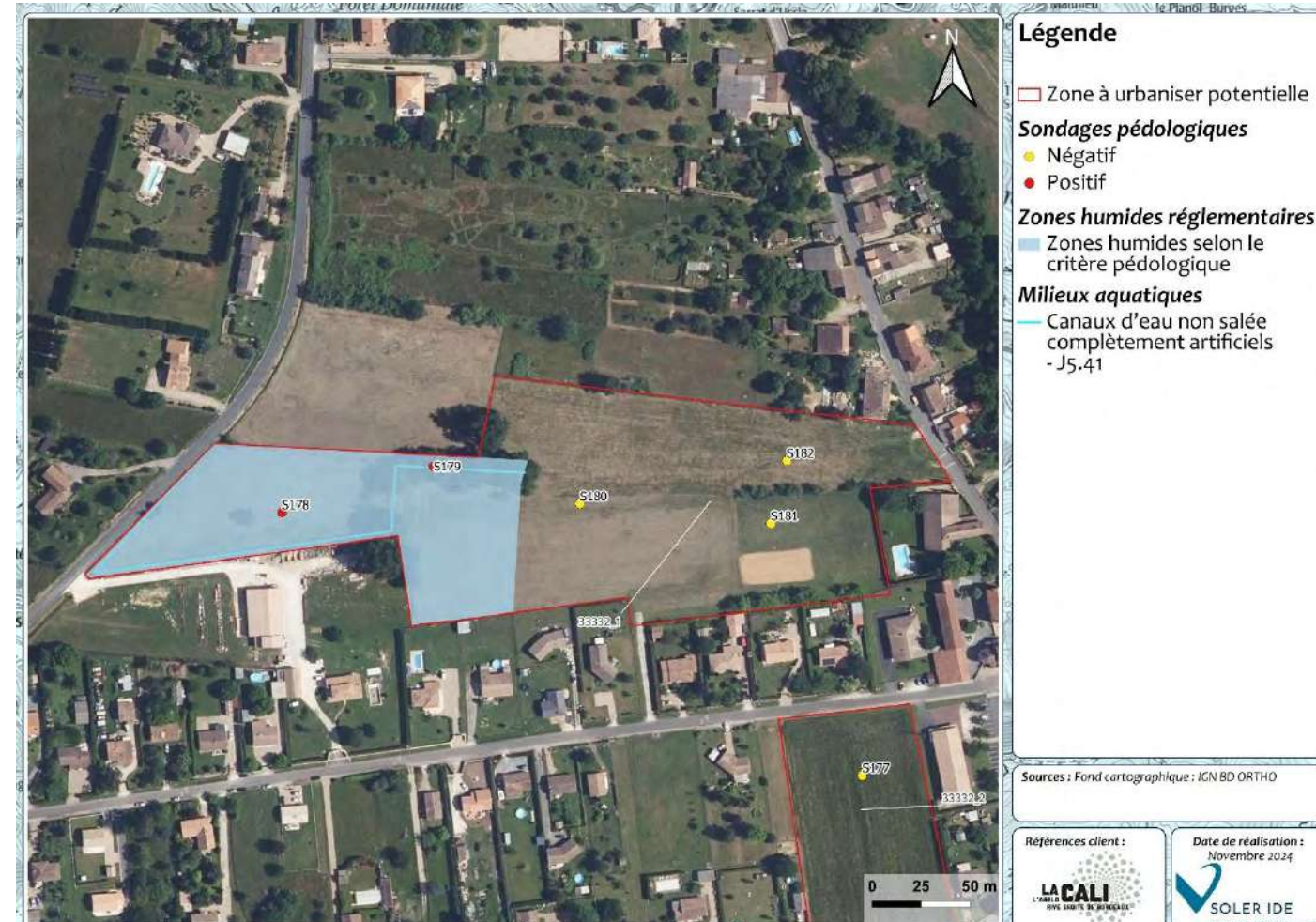


Figure 233 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33332_1

Cette zone est occupée majoritairement par de la prairie de fauche, des petits bois et une zone de végétation très entretenue. Un fossé en eau est également présent.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeu. Plusieurs espèces caractéristiques des zones humides se développent dans la prairie de fauche.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques. Plusieurs arbres favorables à la biodiversité sont présents.

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Une partie des sondages pédologiques se sont révélés positifs, à l'ouest.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

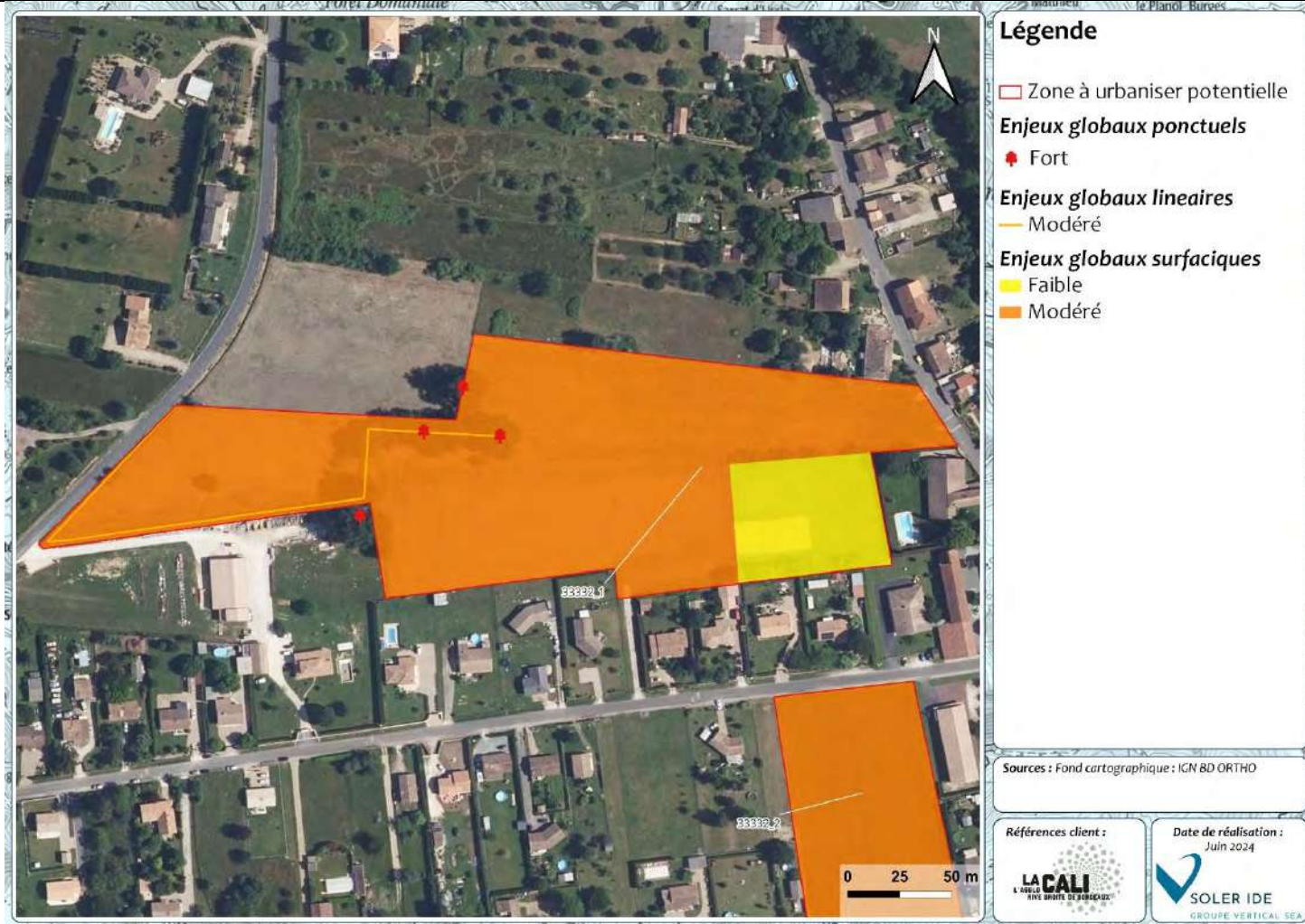


Figure 234 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33332_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairie de fauche, des petits bois et une zone de végétation très entretenue	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Conserver les arbres favorables et les boisements
- Conserver les milieux aquatiques
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33332_2

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 235 : Cartographie des habitats de la ZAU 33332_2

Cette zone est occupée intégralement par de la prairie de fauche.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables aux oiseaux, invertébrés et micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 236 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33332_2

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

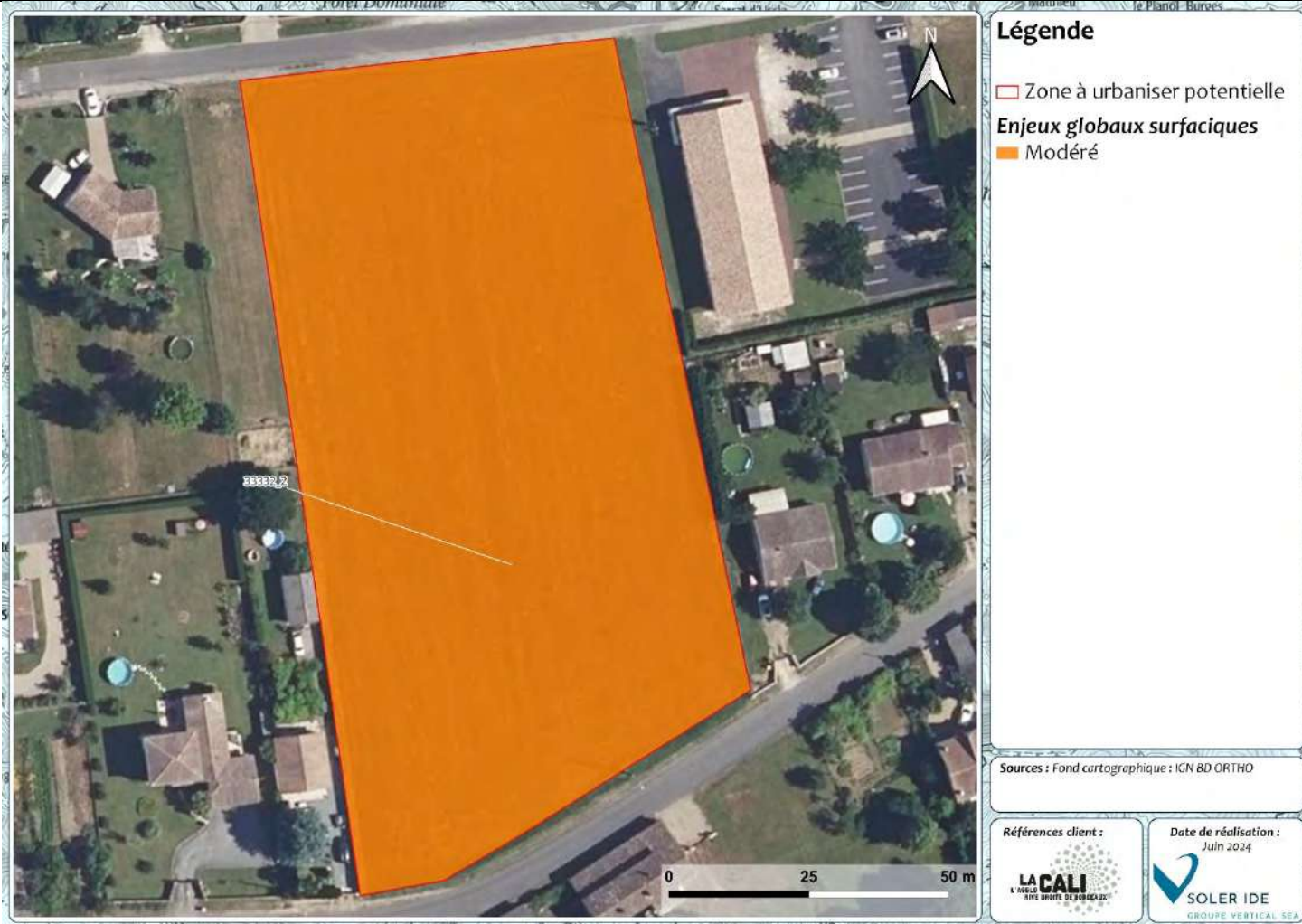


Figure 237 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33332_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairie de fauche	
Zones humides	Pas de zones humides	Pas de zones humides
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, invertébrés et micromammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33347_1

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 238 : Cartographie des habitats de la ZAU 33347_1

Cette zone est occupée principalement par une friche, une prairie de fauche et des alignements d'arbres / haies.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Plusieurs espèces déterminantes zones humides se développent dans la prairie de fauche.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des amphibiens.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

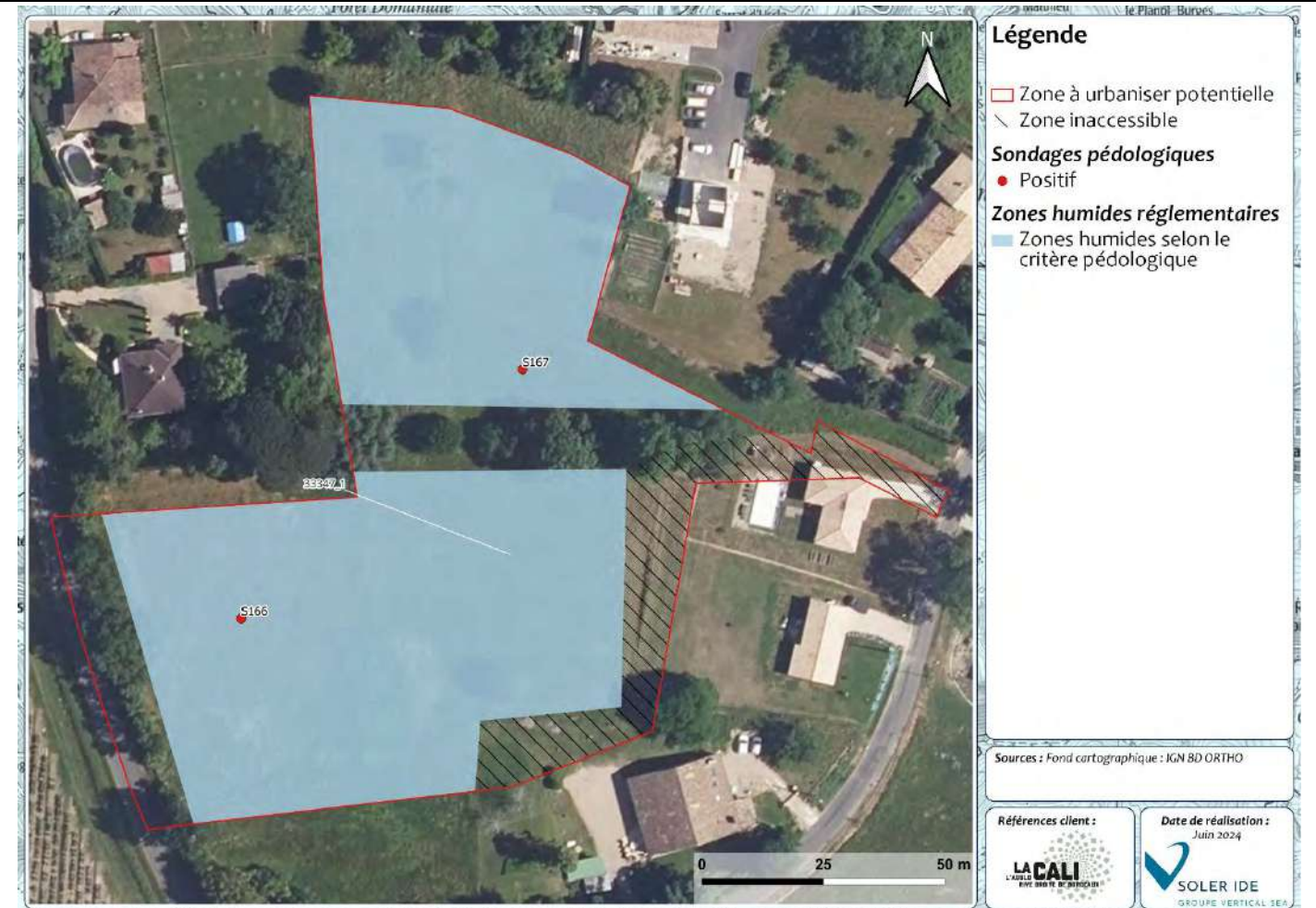


Figure 239 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33347_1

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

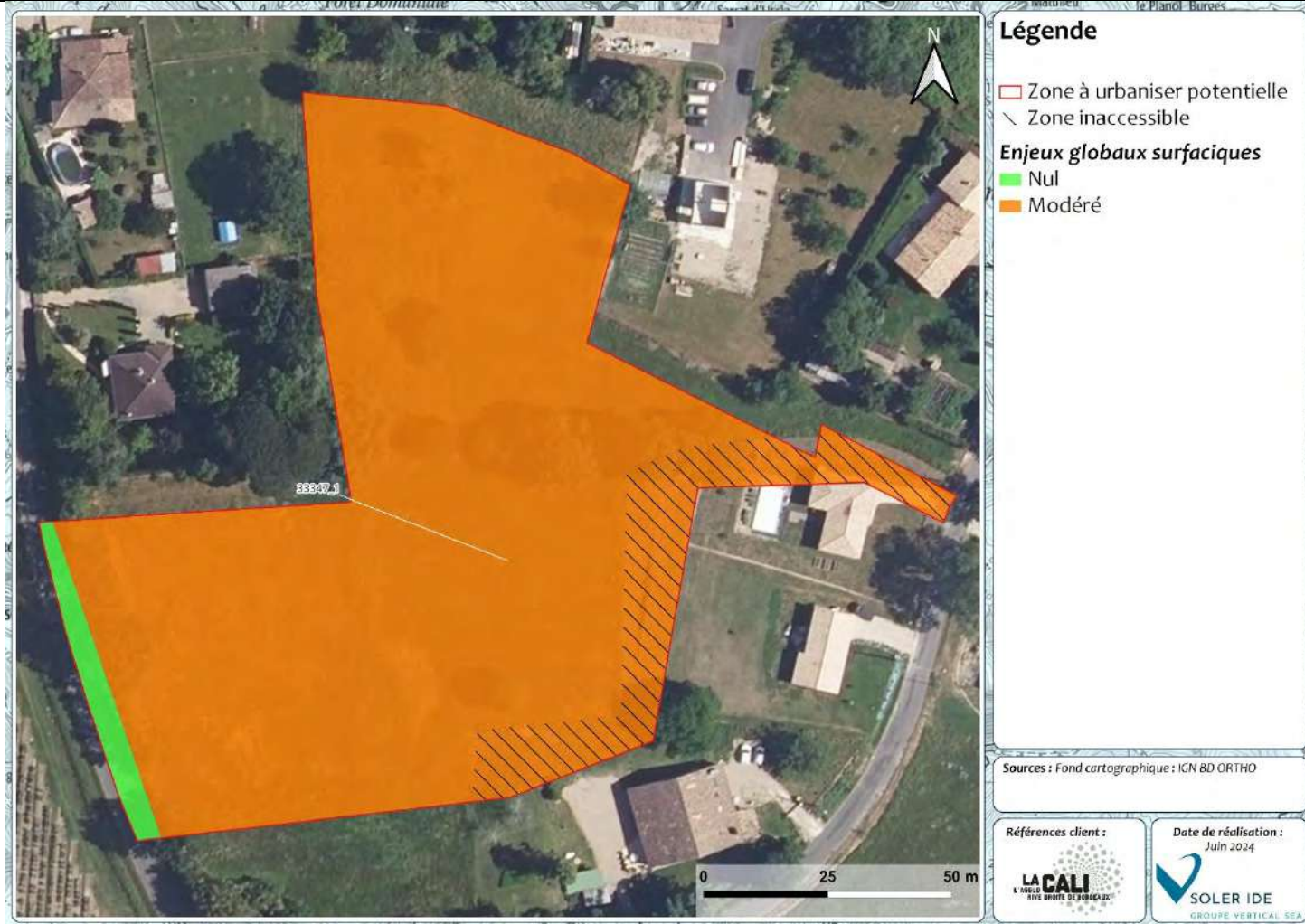


Figure 240 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33347_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friche, une prairie de fauche et des alignements d'arbres / haies.	
Zones humides	Zones humides pédologiques	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des amphibiens	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Conserver les alignements d'arbres et les haies
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33362_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

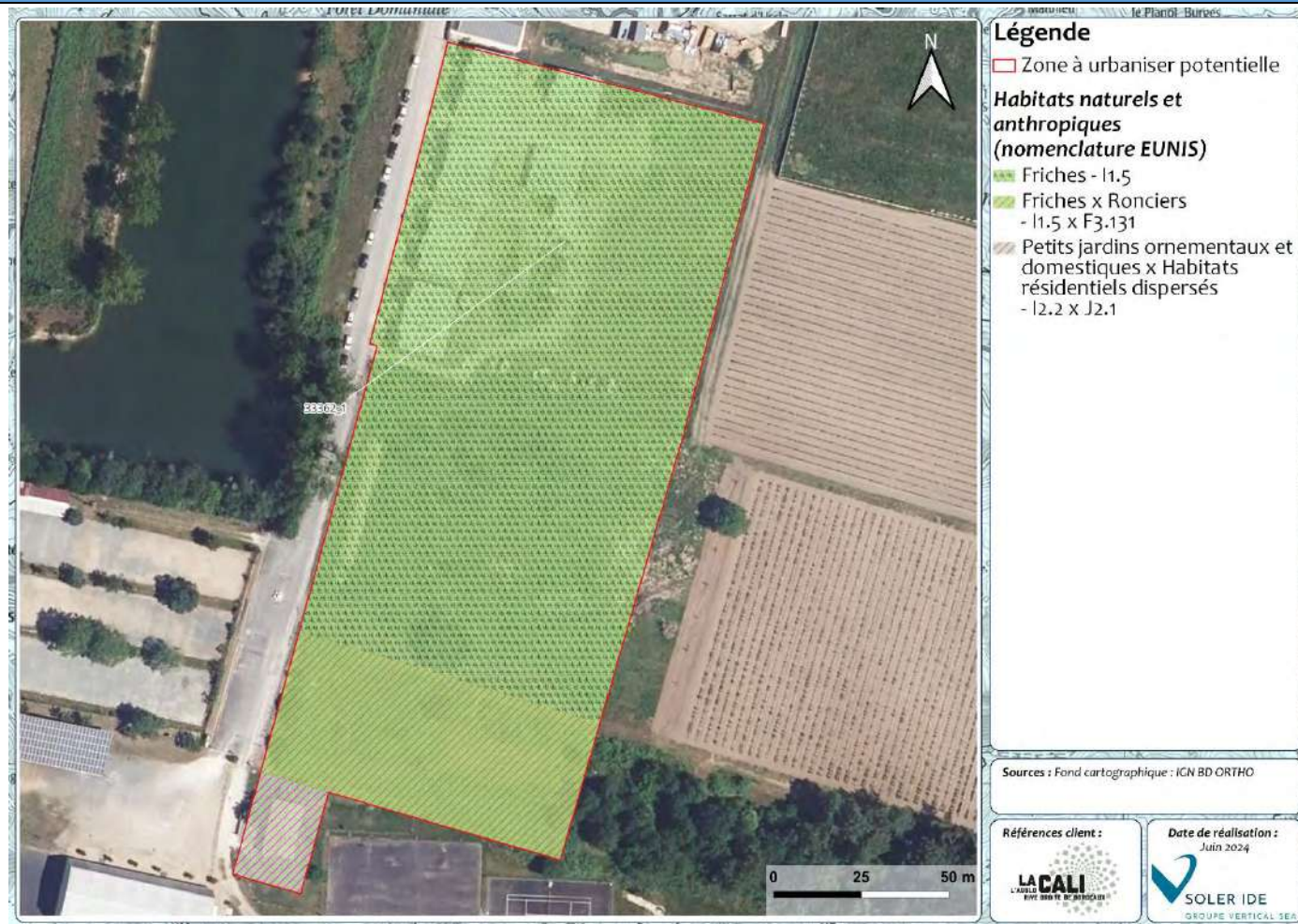


Figure 241 : Cartographie des habitats de la ZAU 33362_1

Cette zone est occupée principalement par de la friche et des jardins inaccessibles.

Flore :

Une espèce patrimoniale a été recensée à proximité de la parcelle selon l'étude bibliographique. Il s'agit de la Luzerne cultivée. Cette reste cependant cultivée, mais c'est la sous espèces *Falcata* qui est patrimoniale. Celle-ci est jugée potentielle sur les habitats de la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeu. Du *Pyracantha*, espèce exotique envahissante, se développe dans l'habitat de friches et de ronciers.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables aux oiseaux, invertébrés et micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

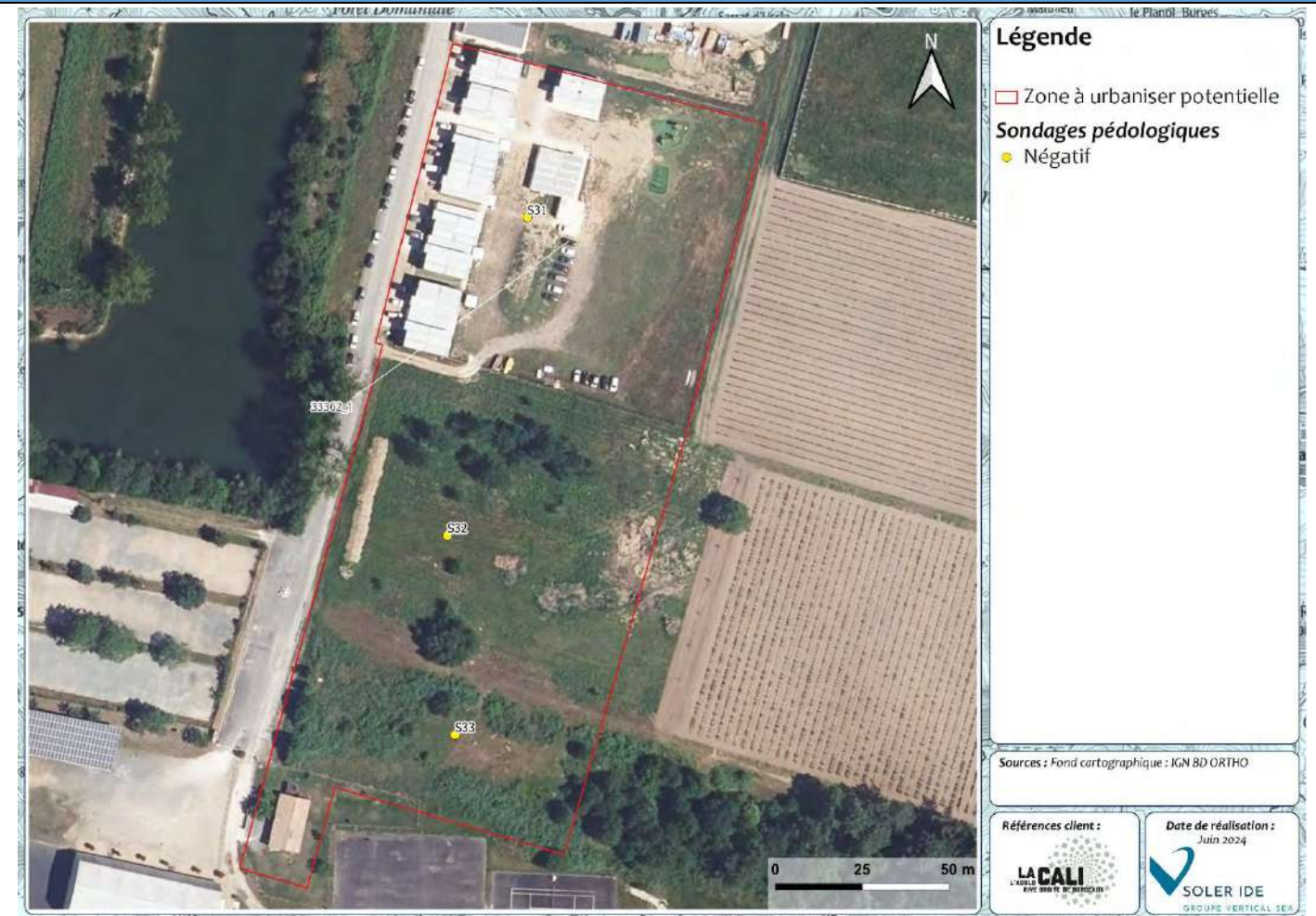


Figure 242 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33362_1

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

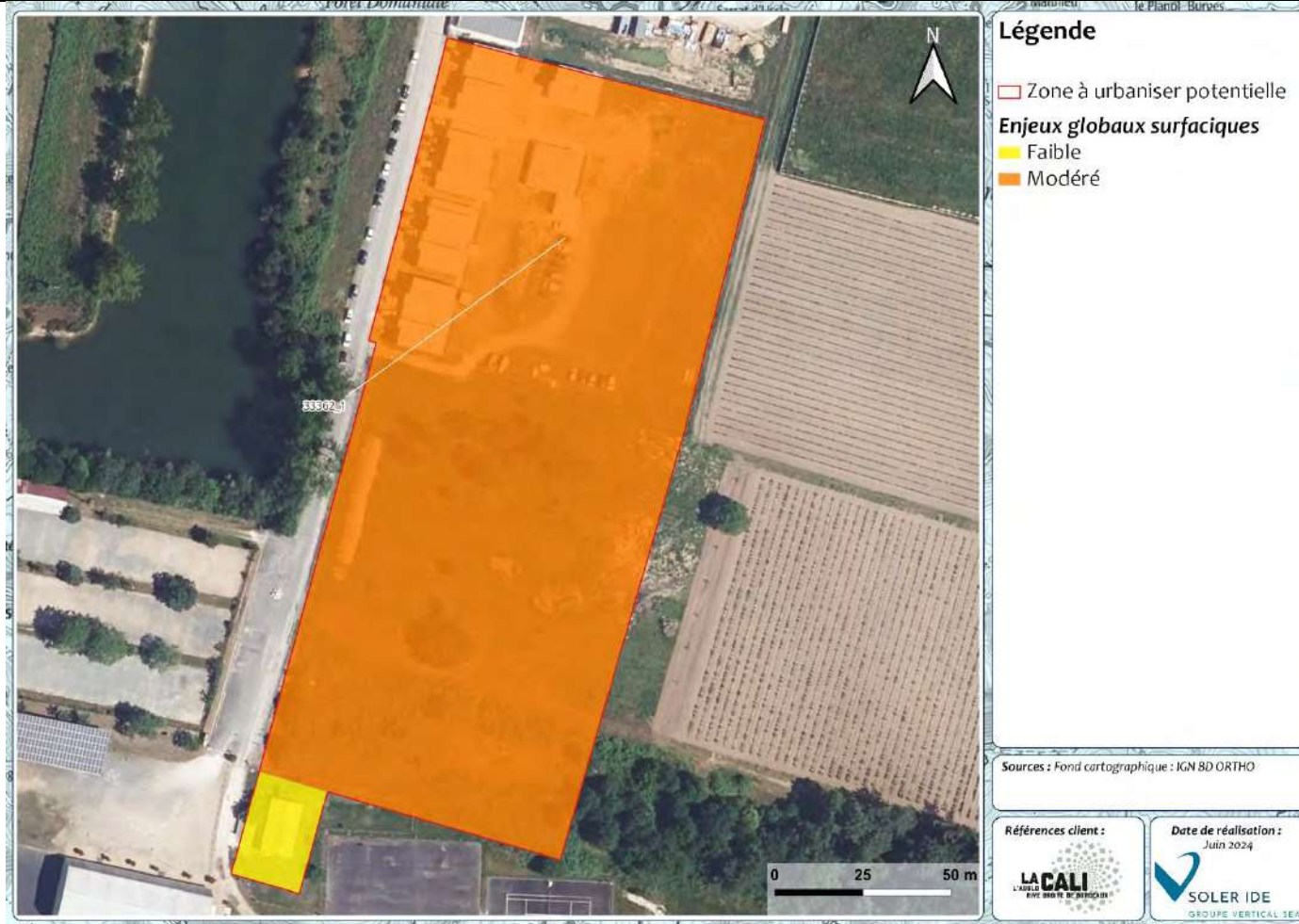


Figure 243 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33362_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friche et des jardins inaccessibles.	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Flore, oiseaux, invertébrés et micromammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33373_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

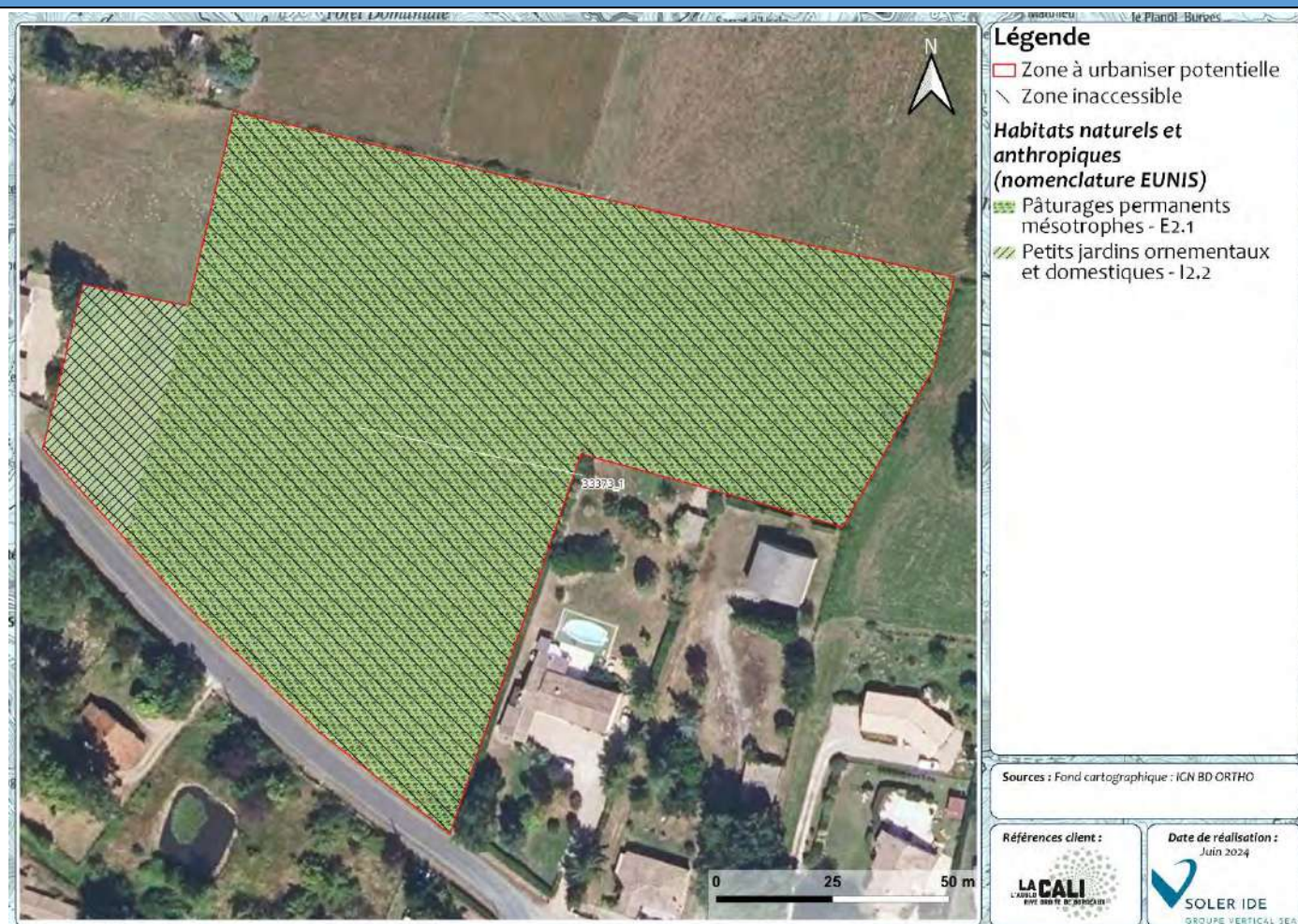


Figure 244 : Cartographie des habitats de la ZAU 33373_1

Cette zone est majoritairement composée de pâturages et de jardins. L'ensemble de la zone était inaccessible.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, micromammifères et insectes.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

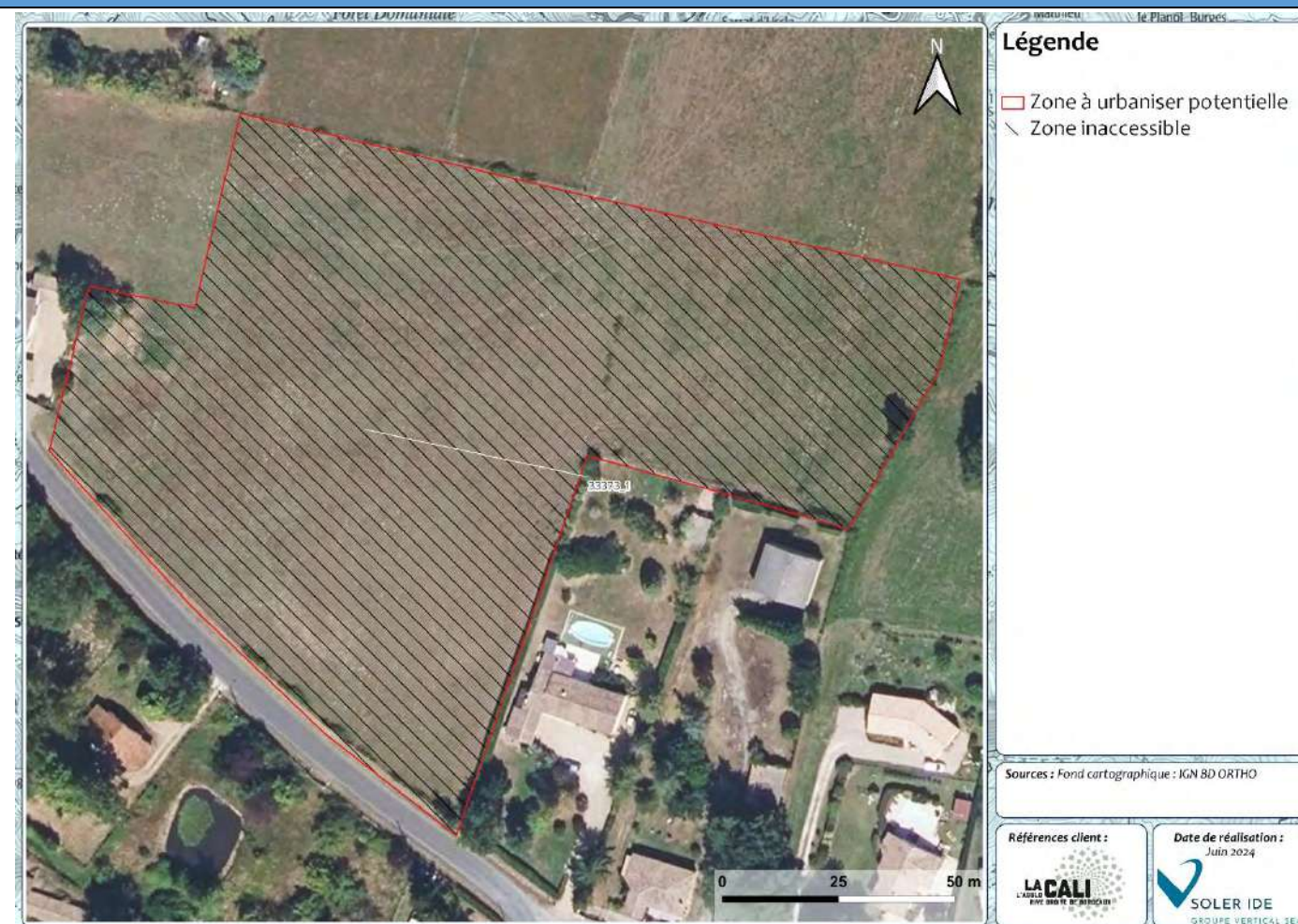


Figure 245 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33373_1

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Aucun sondage n'a pu être réalisé, car la zone était inaccessible. Toutefois, l'étude bibliographique ne met en évidence aucune potentialité de présence de zone humide.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

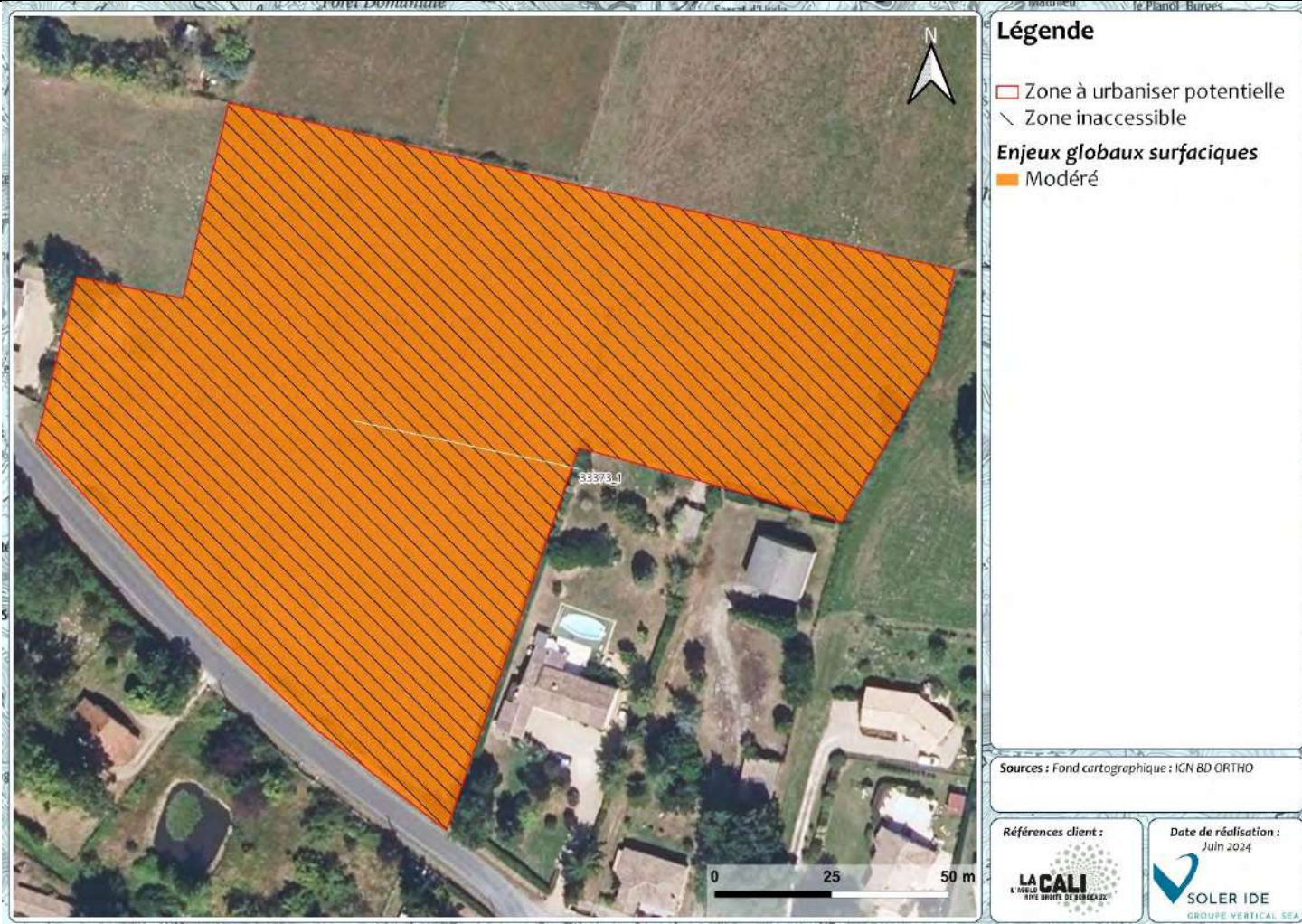


Figure 246 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33373_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Pâturages et de jardins	
Zones humides	Zone inaccessible mais absence de potentialité	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, micromammifères et insectes.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33387_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

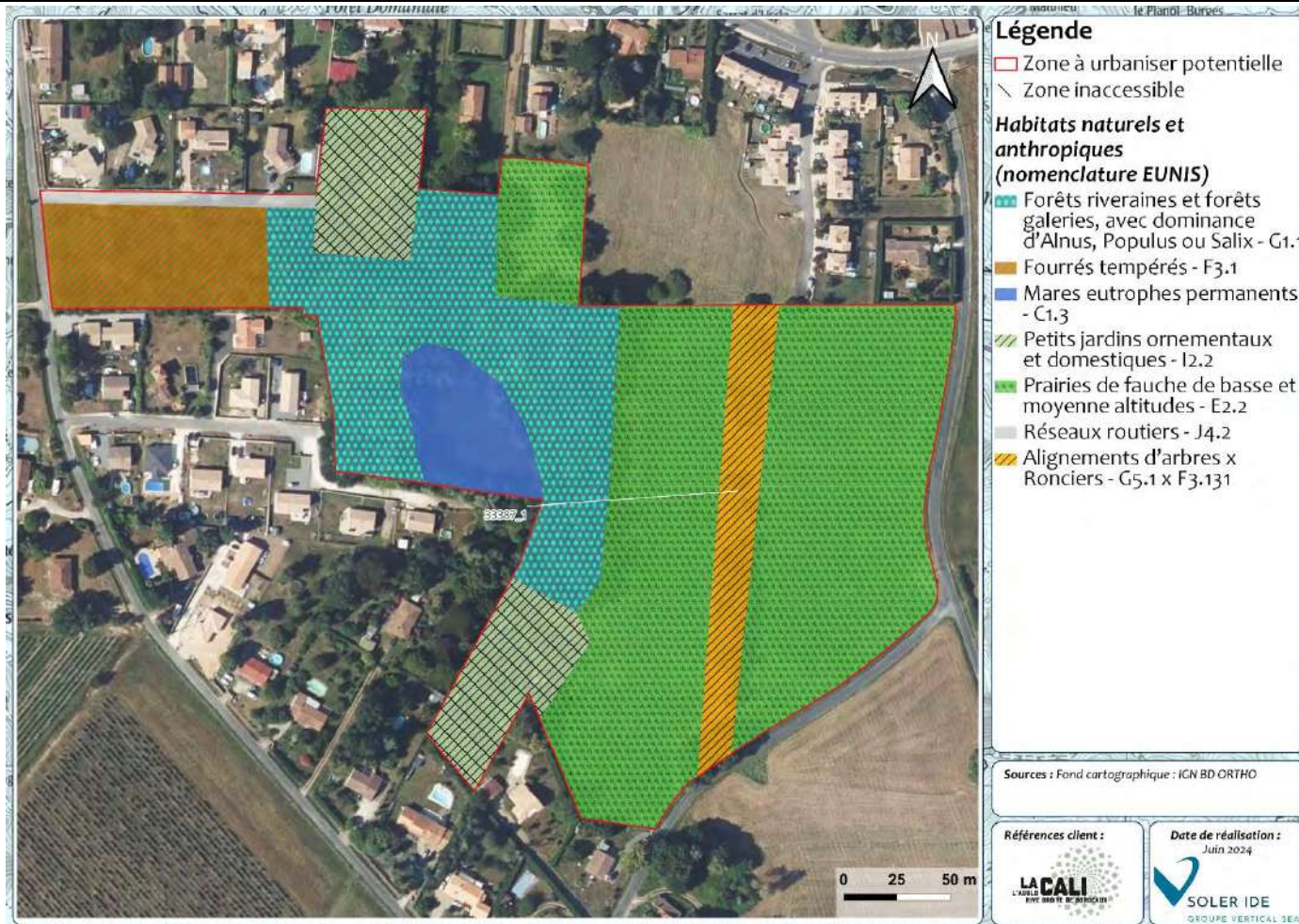


Figure 247 : Cartographie des habitats de la ZAU 33387_1

Cette zone est majoritairement composée de prairies de fauche, de boisements et de fourrés. Des zones de jardins sont également présentes, mais elles n'étaient pas accessibles. Un milieu aquatique est également présent.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Les boisements et les prairies de fauche comportent plusieurs espèces déterminantes zones humides. Par ailleurs, du Bambou, espèce exotique envahissante, se développe dans les boisements.

Faune :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU. Toutefois, les habitats de la ZAU sont favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques et sont susceptibles d'accueillir des espèces à enjeux. La mare centrale est potentiellement favorable aux amphibiens.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

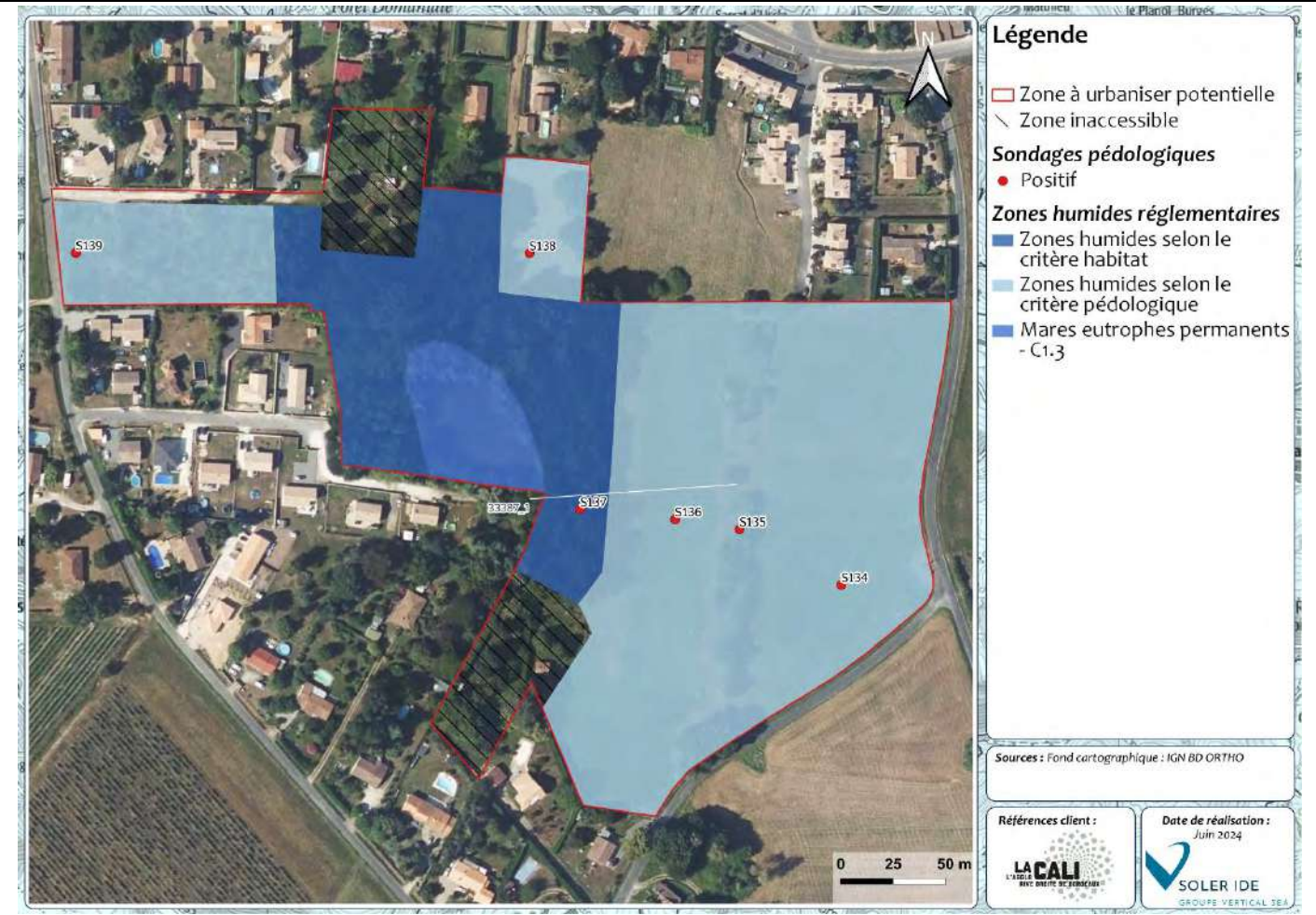


Figure 248 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33387_1

Présence de Zone humide réglementaire

Une zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, l'ensemble des sondages pédologiques réalisés se sont révélés positifs. La grande majorité du site est donc une zone humide.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

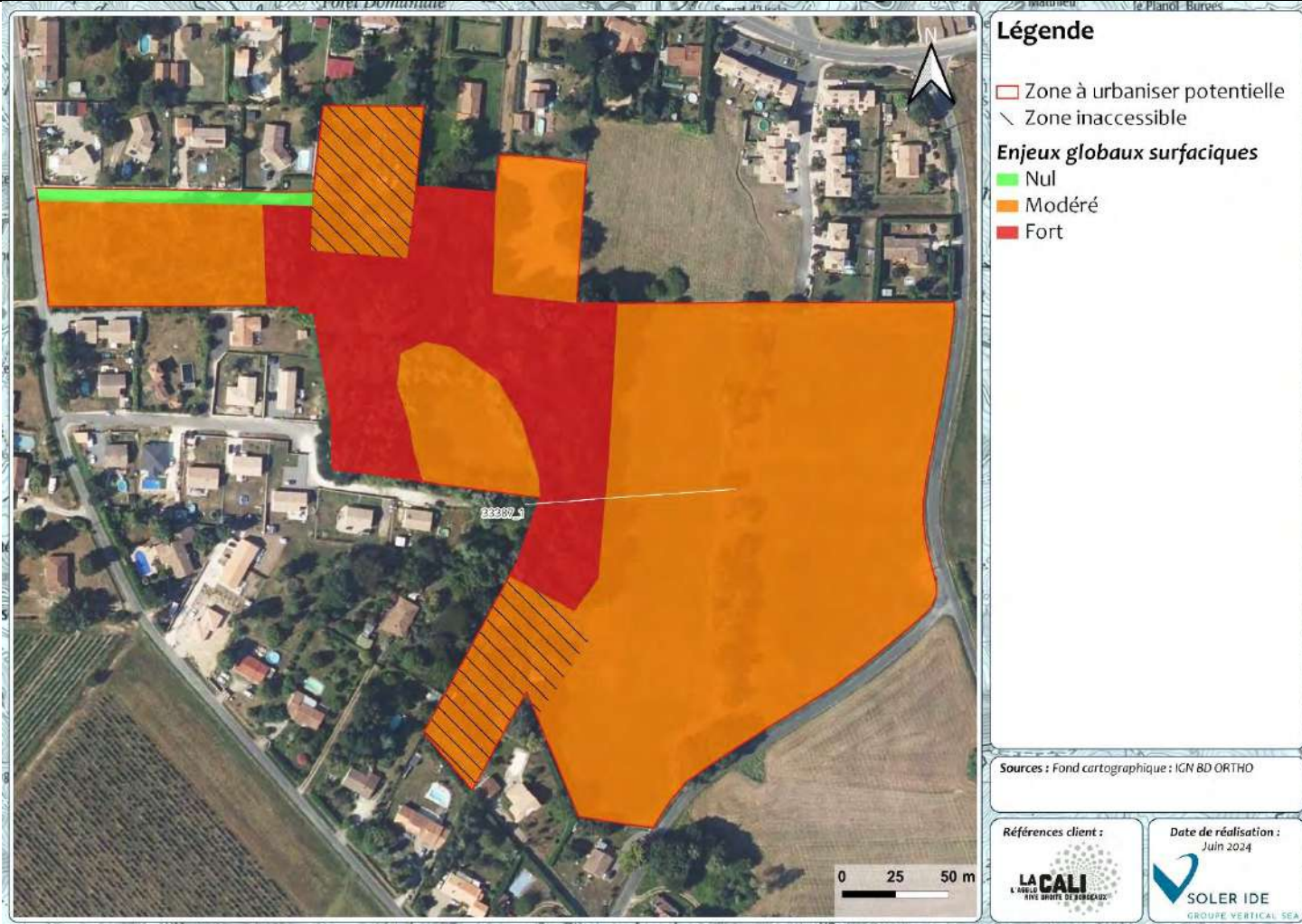


Figure 249 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33387_1

Enjeu global de la ZAU : Fort

Habitats dominants	Prairie de fauche, fourrés et boisements	
Zones humides	Plusieurs zones humides, dont une selon l'approche habitat	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Tous les groupes taxonomiques	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Conserver les milieux aquatiques
- Eviter totalement les ZAU à enjeu global fort
- Eviter totalement toutes les zones humides identifiées
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Préserver les haies et alignements d'arbres
- Identifier une bande tampon inconstructible aux abords des milieux aquatiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33393_1

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 250 : Cartographie des habitats de la ZAU 33393_1

Cette zone est majoritairement composée de prairies post-pâturage, de plantation de Robinier et de constructions agricoles.

Flore :

Une espèce protégée a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Il s'agit du Lotier grêle, cette espèce est jugée potentielle sur la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Du Robinier faux acacia, espèce exotique envahissante, se développe sur la ZAU.

Faune :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU. Toutefois, les habitats de la ZAU sont favorables principalement aux oiseaux, aux insectes et aux mammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 251 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33393_1

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, l'ensemble des sondages pédologiques réalisés se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

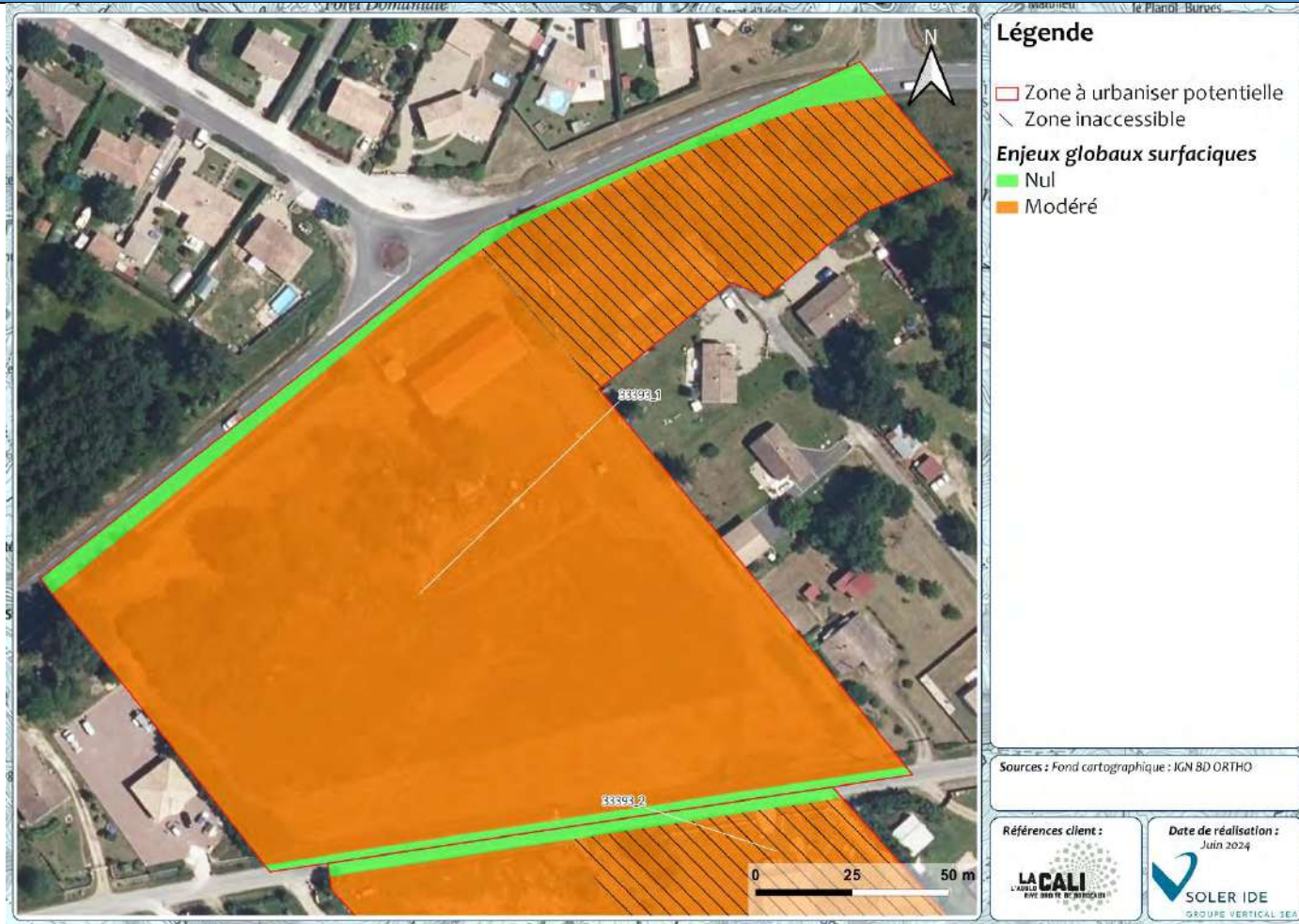


Figure 252 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33393_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairies post-pâturage, de plantation de Robinier et de constructions agricoles	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Flore, oiseaux, aux insectes et aux mammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Vérifier la présence des espèces végétales potentielles
- Eviter la propagation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33393_2

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 253 : Cartographie des habitats de la ZAU 33393_2

Cette zone est majoritairement composée de prairies post-pâturage, de plantation de Robinier et de constructions agricoles.

Flore :

Une espèce protégée a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Il s'agit du Lotier grêle, cette espèce est jugée potentielle sur la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU. Toutefois, les habitats de la ZAU sont favorables principalement aux oiseaux, aux insectes et aux mammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 254 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33393_2

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, l'ensemble des sondages pédologiques réalisés se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

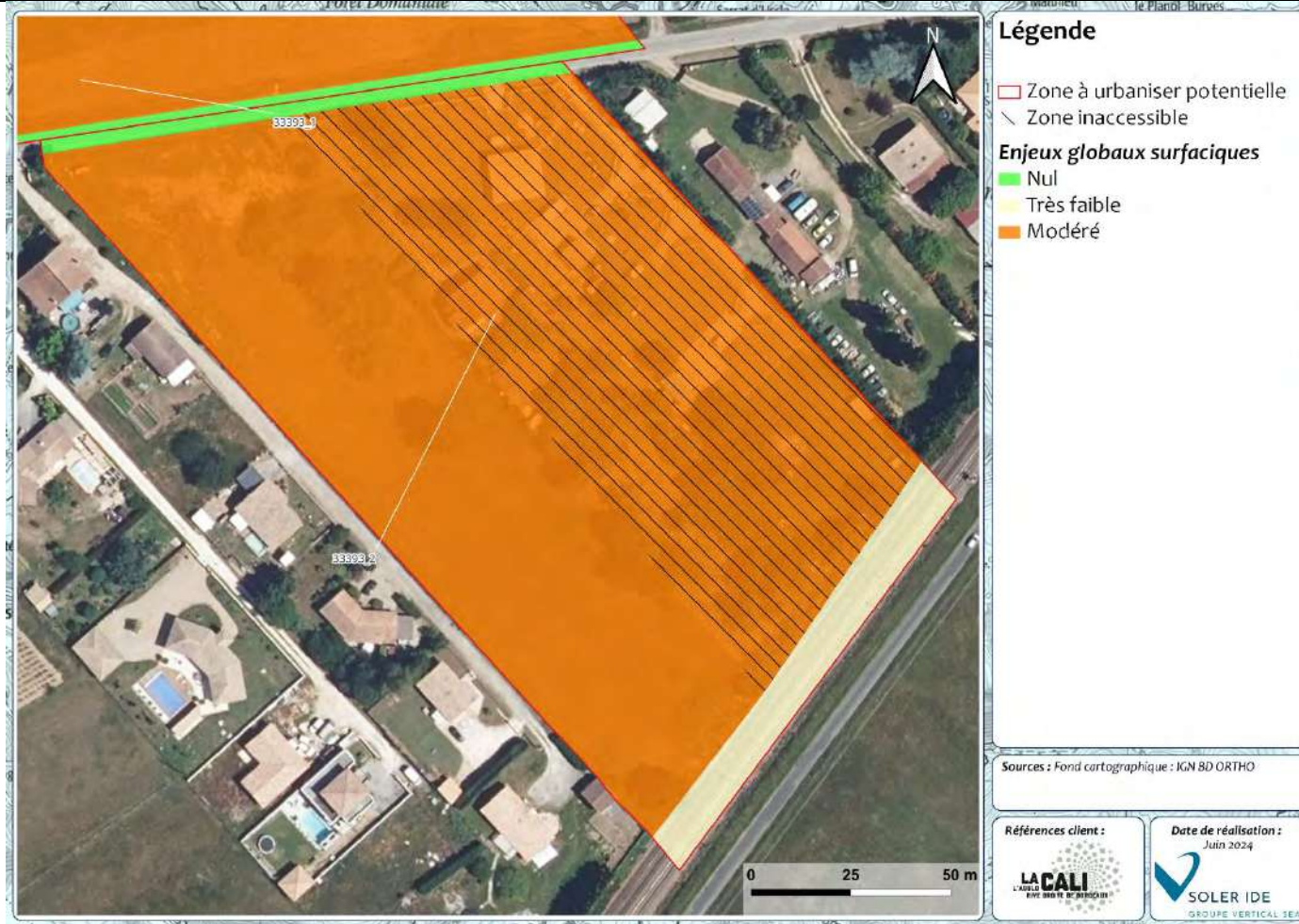


Figure 255 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33393_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairies post-pâturage, de plantation de Robinier et de constructions agricoles	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Flore, oiseaux, aux insectes et aux mammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Vérifier la présence des espèces végétales potentielles
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33413_1

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 256 : Cartographie des habitats de la ZAU 33413_1

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

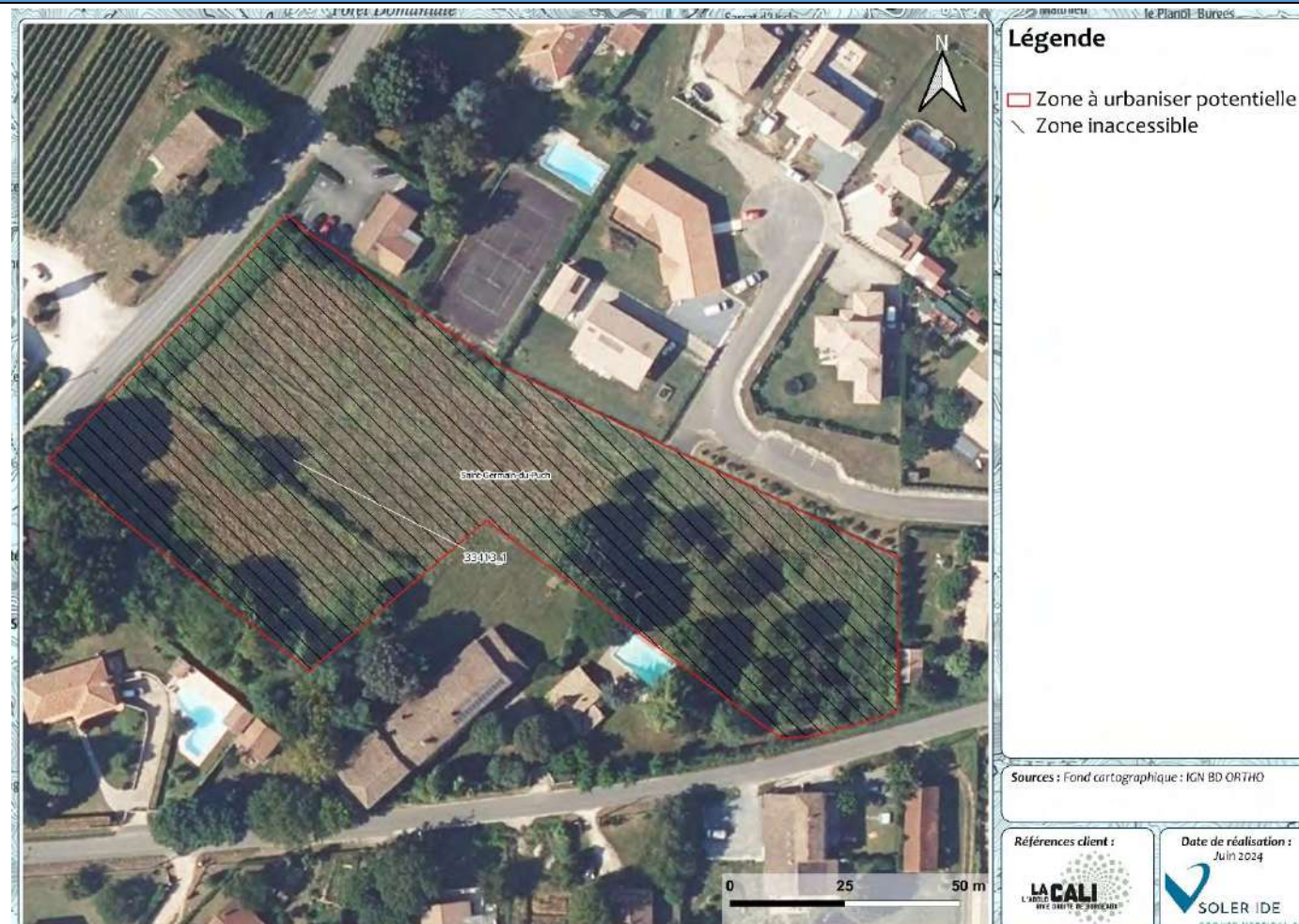


Figure 257 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33413_1

Absence de Zone humide réglementaire

La ZAU est occupée par des haies, des jardins, de la prairie de fauche et des vergers. L'ensemble de la zone était clôturé et donc inaccessible.

Flore :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la parcelle selon l'étude bibliographique. Il s'agit principalement de la Tulipe sauvage et de la Tulipe d'Agen. La prairie et les vergers sont favorables, dans une certaine mesure, à ces espèces.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. La prairie de fauche et les vergers sont favorables aux oiseaux et aux insectes. Les haies sont également favorables aux oiseaux, mais également aux reptiles.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble du site n'était pas accessible, donc aucun sondage pédologique n'a pu être réalisé. L'étude bibliographique ne met aucune zone humide potentielle en évidence sur ce secteur.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

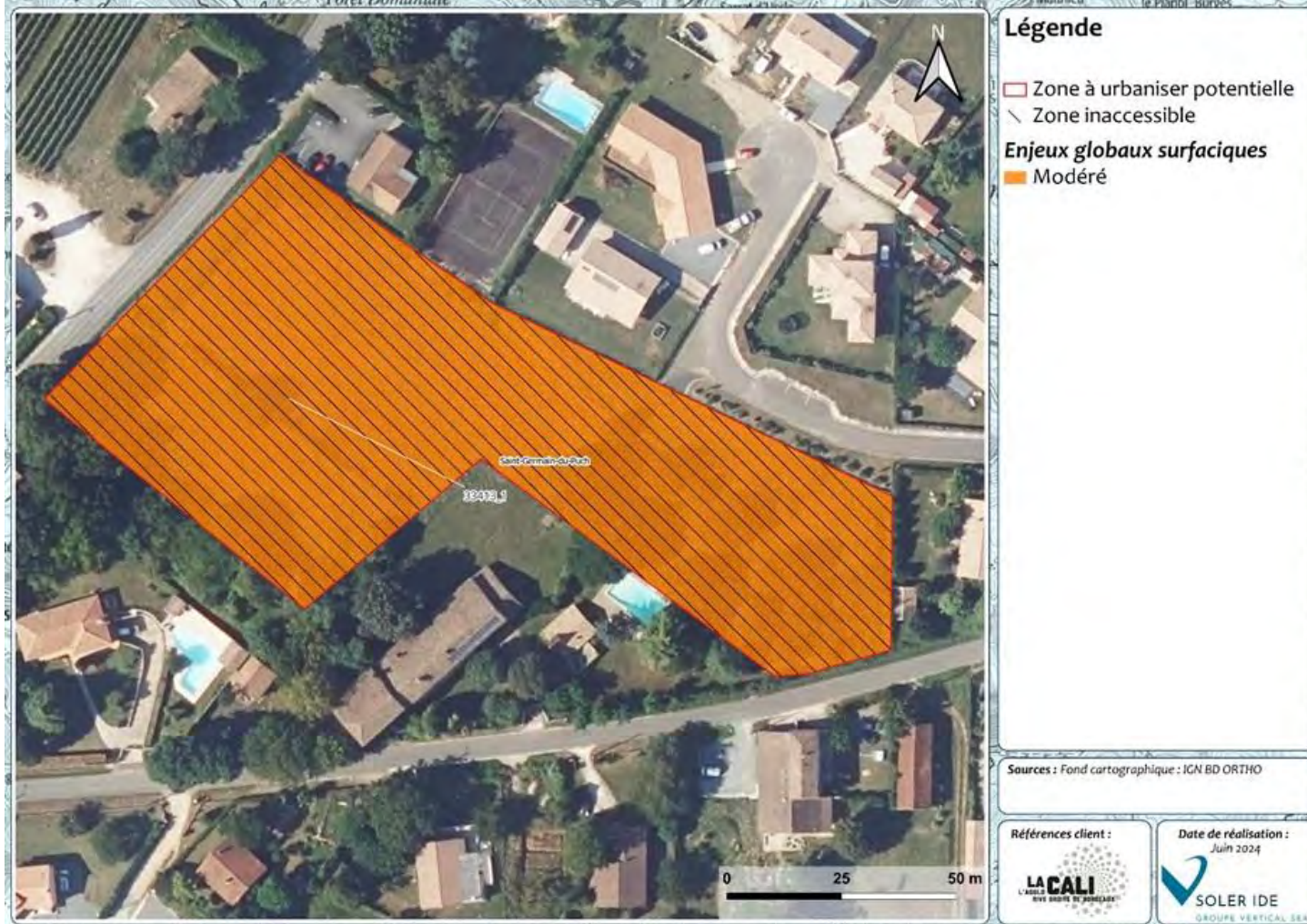


Figure 258 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33413_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Haies, jardins, prairies de fauche, vergers.	
Zones humides	Zone inaccessible mais pas de potentialité	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, reptiles	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Réaliser des sondages pédologiques dans les zones inaccessibles
- Conserver les arbres et les haies
- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33413_2

HABITATS, FAUNE, FLORE

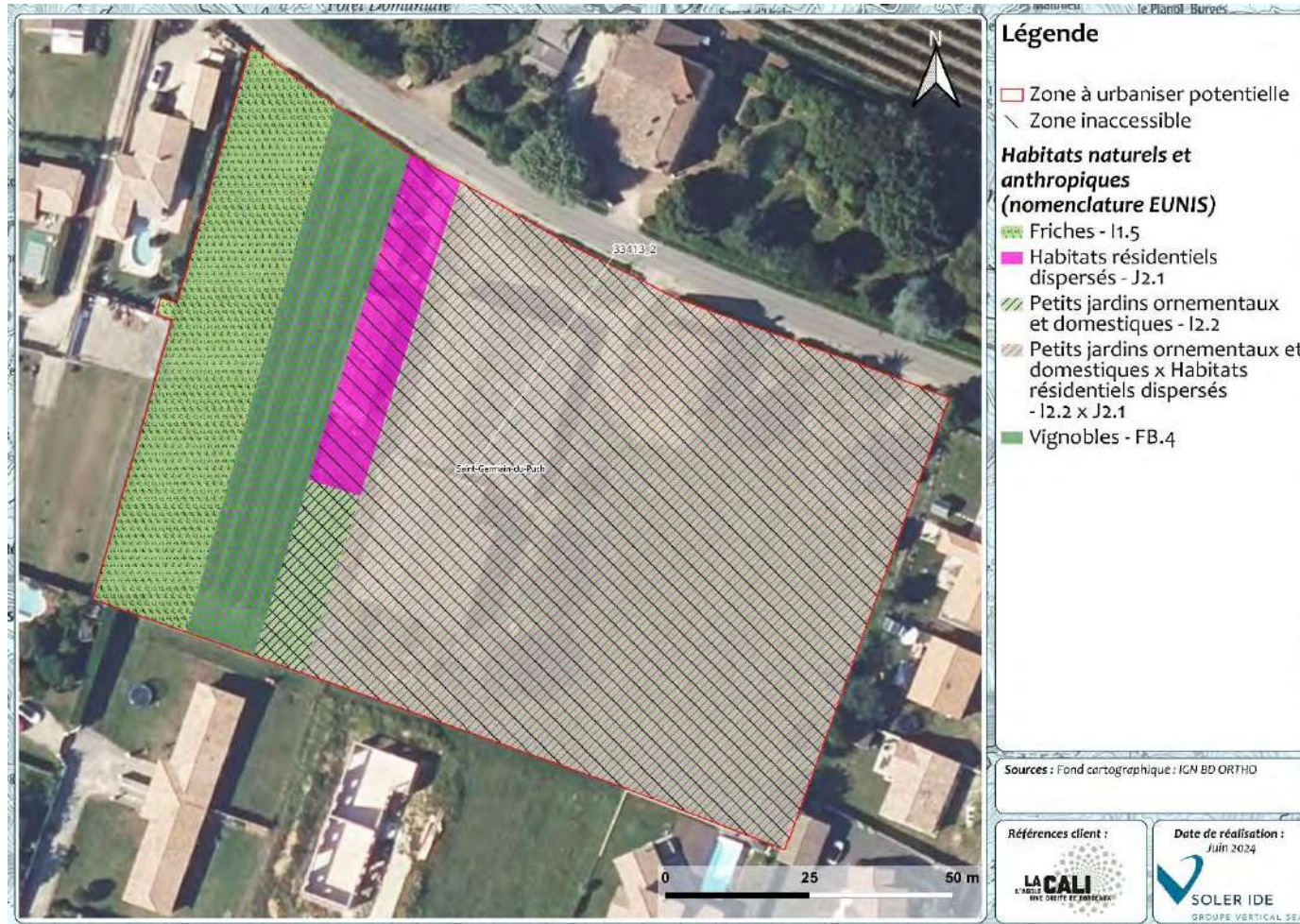


Figure 259 : Cartographie des habitats de la ZAU 33413_2

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

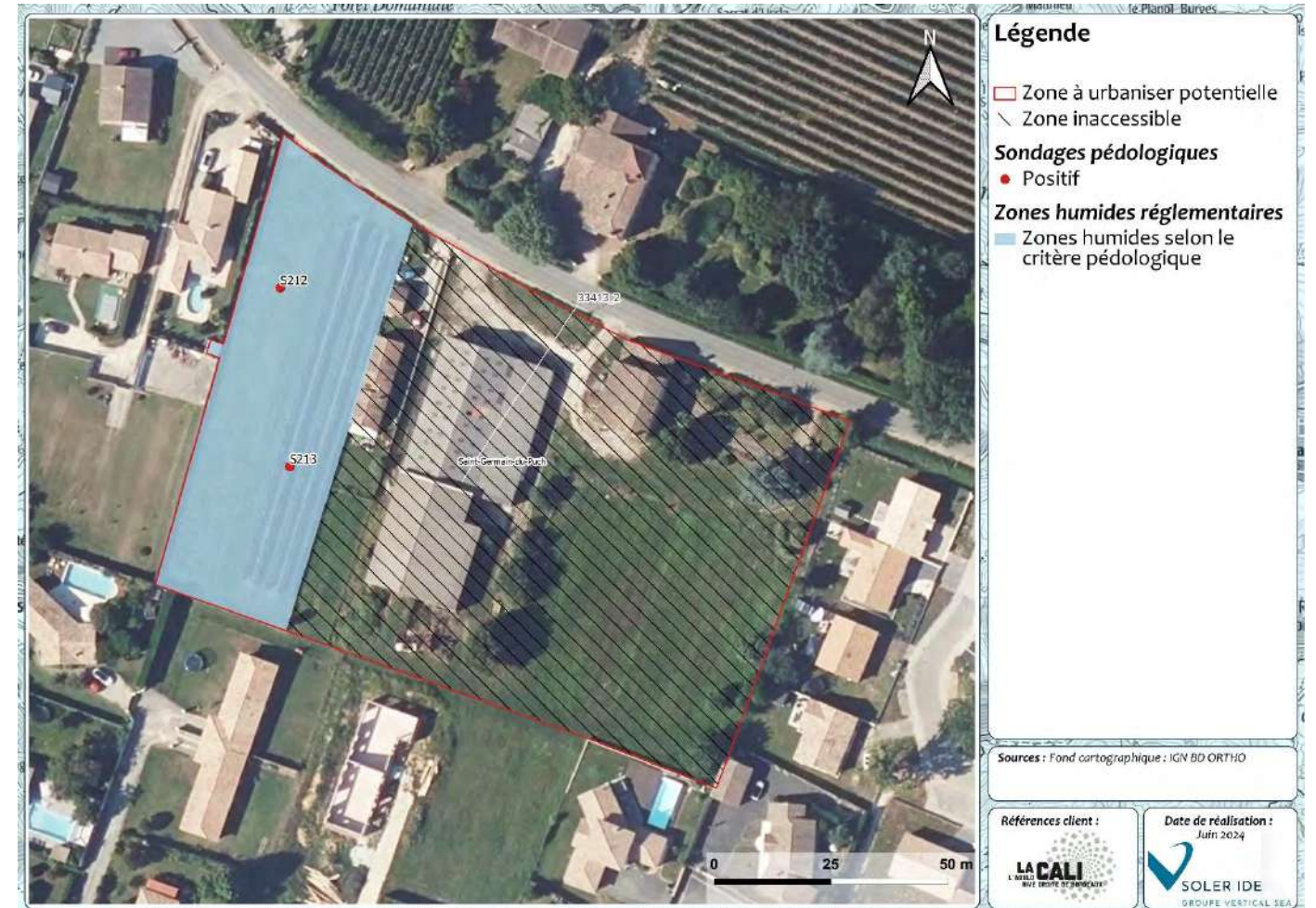


Figure 260 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33413_2

Présence de Zone humide réglementaire

La ZAU est occupée principalement par des jardins inaccessibles, une friche et une parcelle de vigne.

Flore :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la parcelle selon l'étude bibliographique. La friche et la vigne est susceptibles d'accueillir le développement de ces espèces. Par ailleurs, ces habitats se composent d'herbacées communes, telles que le Dactyle aggloméré, la Pâquerette ou encore quelques ronces.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. La friche et les vignes sont attractives pour les oiseaux et les insectes principalement. Les jardins peuvent également l'être.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'étude pédologique s'est révélée positive sur les habitats accessibles. L'étude bibliographique ne met pas en avant la présence de zone humide potentielle sur les zones inaccessibles.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

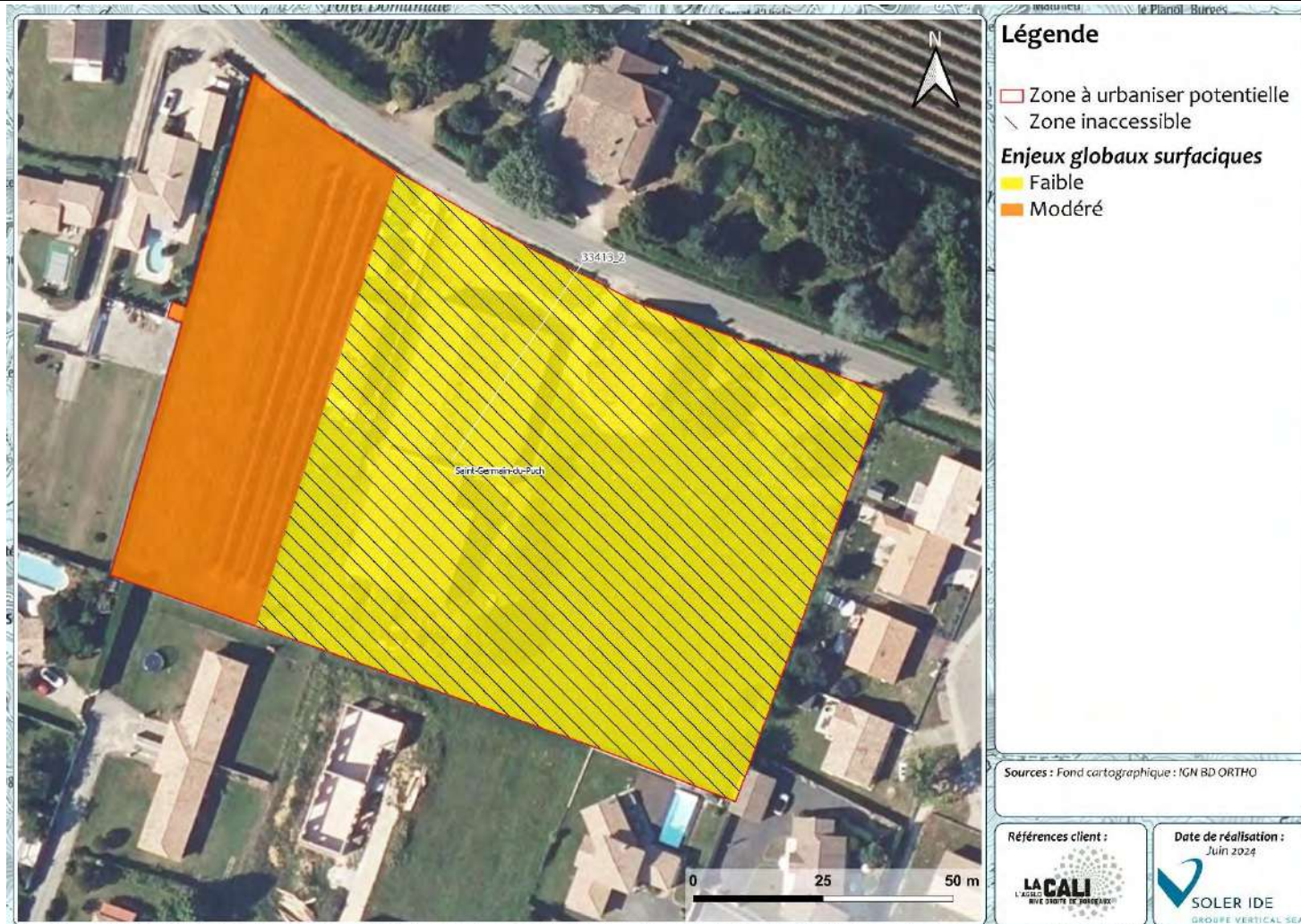


Figure 261 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33413_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Jardins, friche, vignes.	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Conserver les zones humides
- Réaliser des sondages pédologiques dans les zones inaccessibles
- Conserver les arbres
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33413_3

HABITATS, FAUNE, FLORE

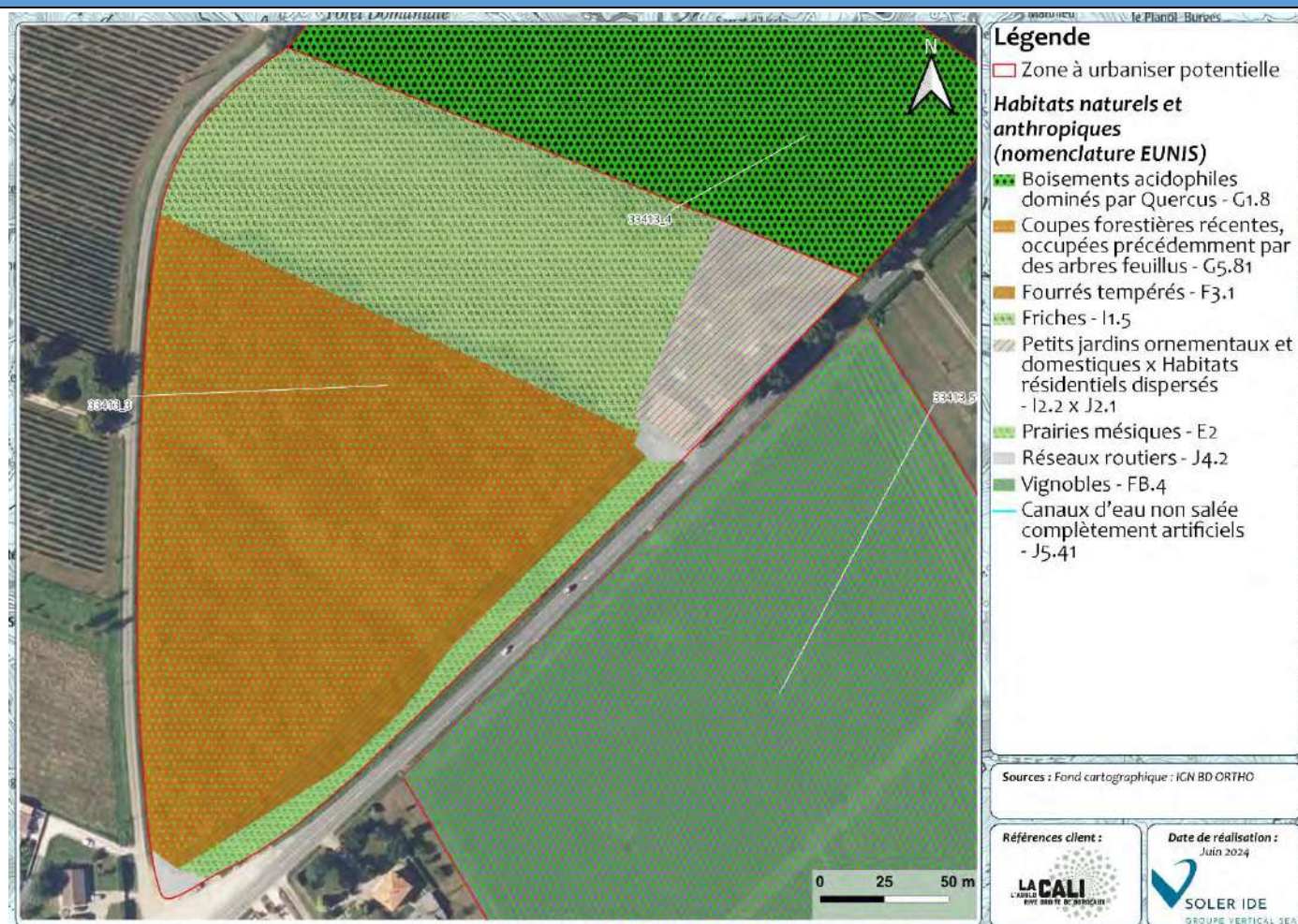


Figure 262 : Cartographie des habitats de la ZAU 33413_3

Cette zone est majoritairement occupée par des coupes forestières, des fourrés et de la friche.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie n'est jugée potentielle. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables aux oiseaux, reptiles, mammifères et invertébrés.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

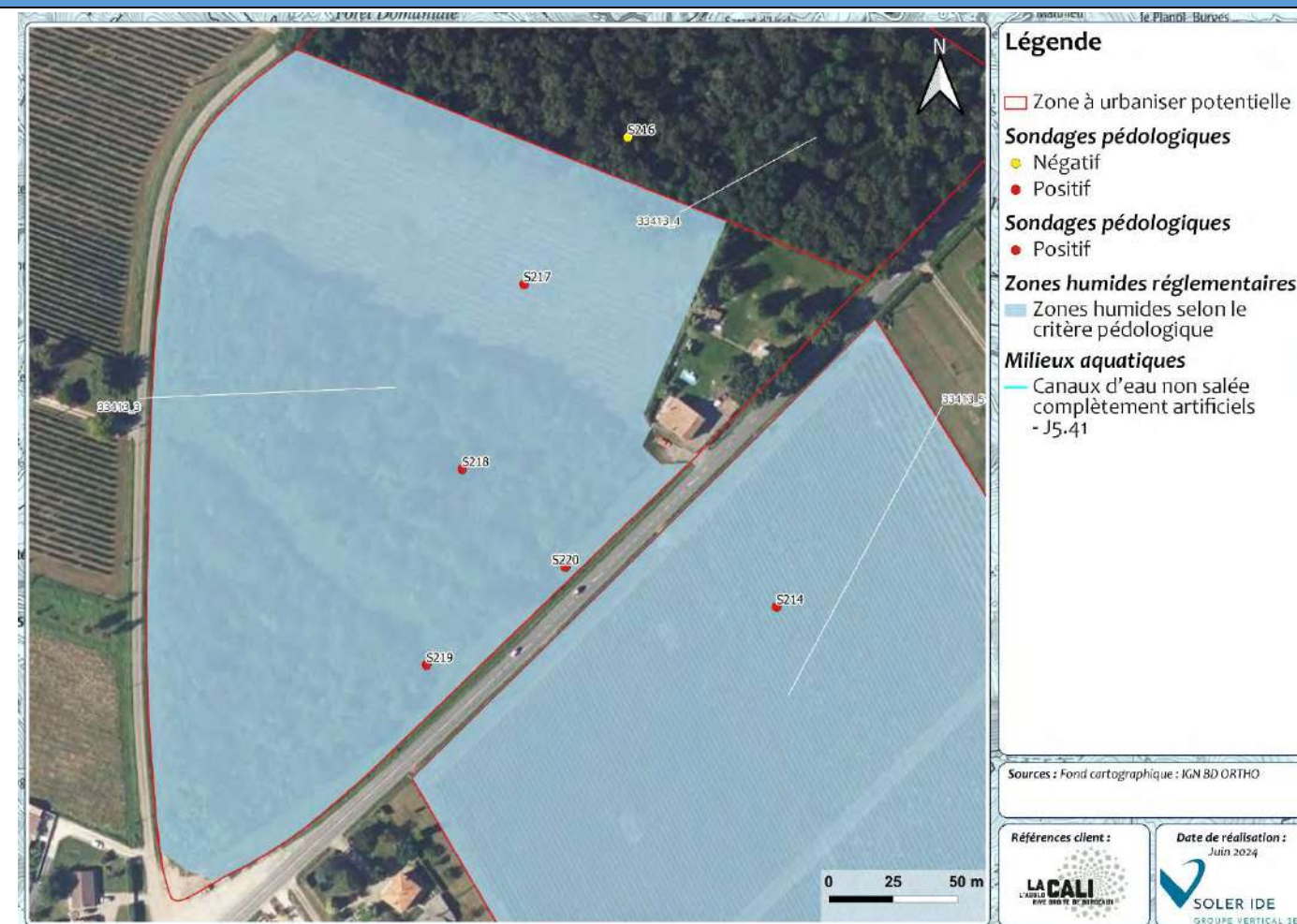


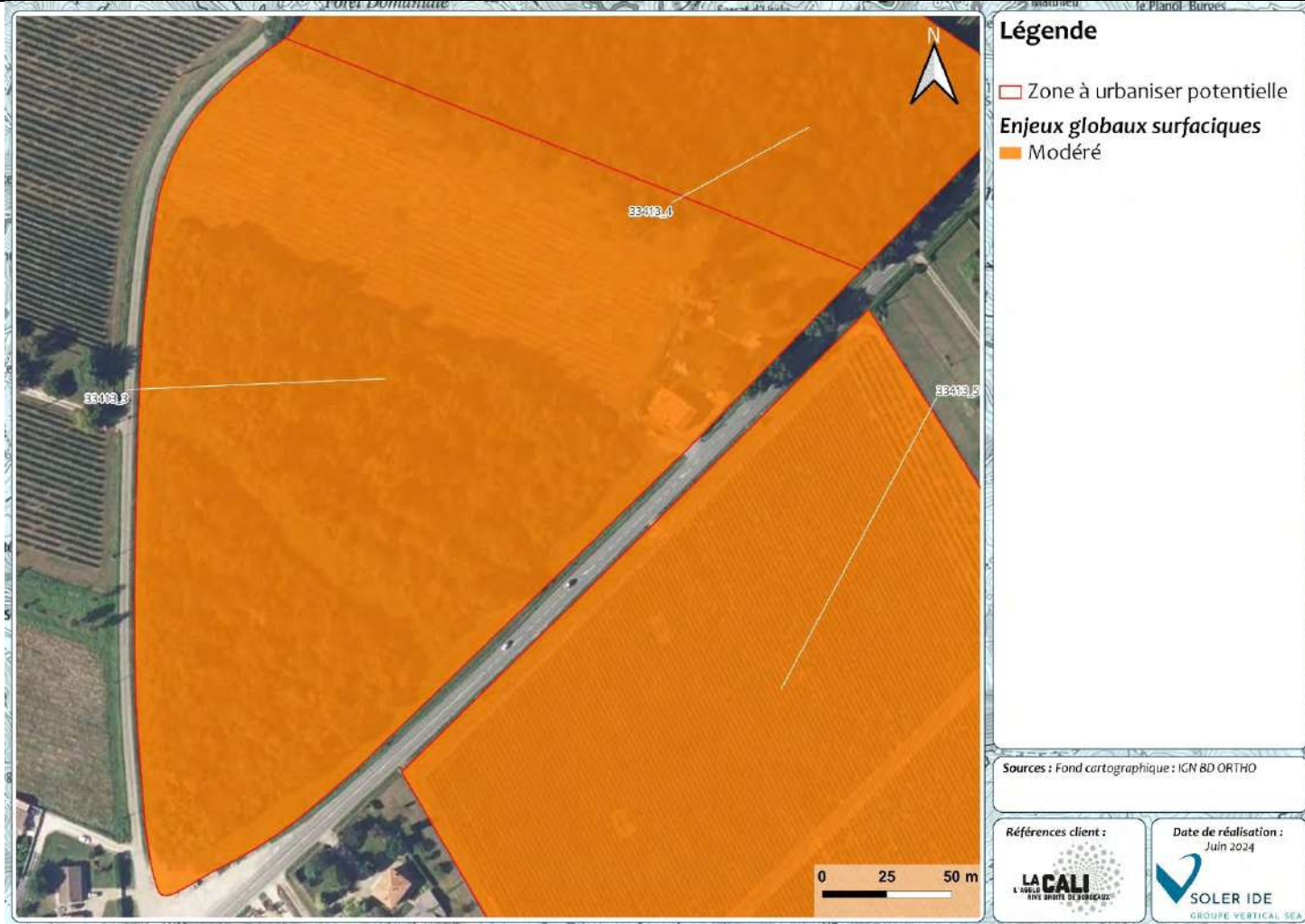
Figure 263 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33413_3

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Légende

- Zone à urbaniser potentielle
- Enjeux globaux surfaciques
 - Modéré

Sources : Fond cartographique : ICN 8D ORTHO

Références client : **LACALI**

Date de réalisation : Juin 2024

SOLER IDE
GROUPE VERTICAL SEA

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Conserver les fourrés
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

Figure 264 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33413_3

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Coupes forestières, des fourrés et de la friche.	
Zones humides	Sondages pédologiques positifs	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, reptiles, mammifères et invertébrés.	Enjeu Modéré

N° DE LA ZONE : 33413_4

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 265 : Cartographie des habitats de la ZAU 33413_4

Cette zone est occupée intégralement par des boisements.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Par ailleurs, plusieurs pieds de Robinier faux acacia, espèce exotique envahissante, se développent sur cette zone.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables aux oiseaux, chiroptères, mammifères et invertébrés.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

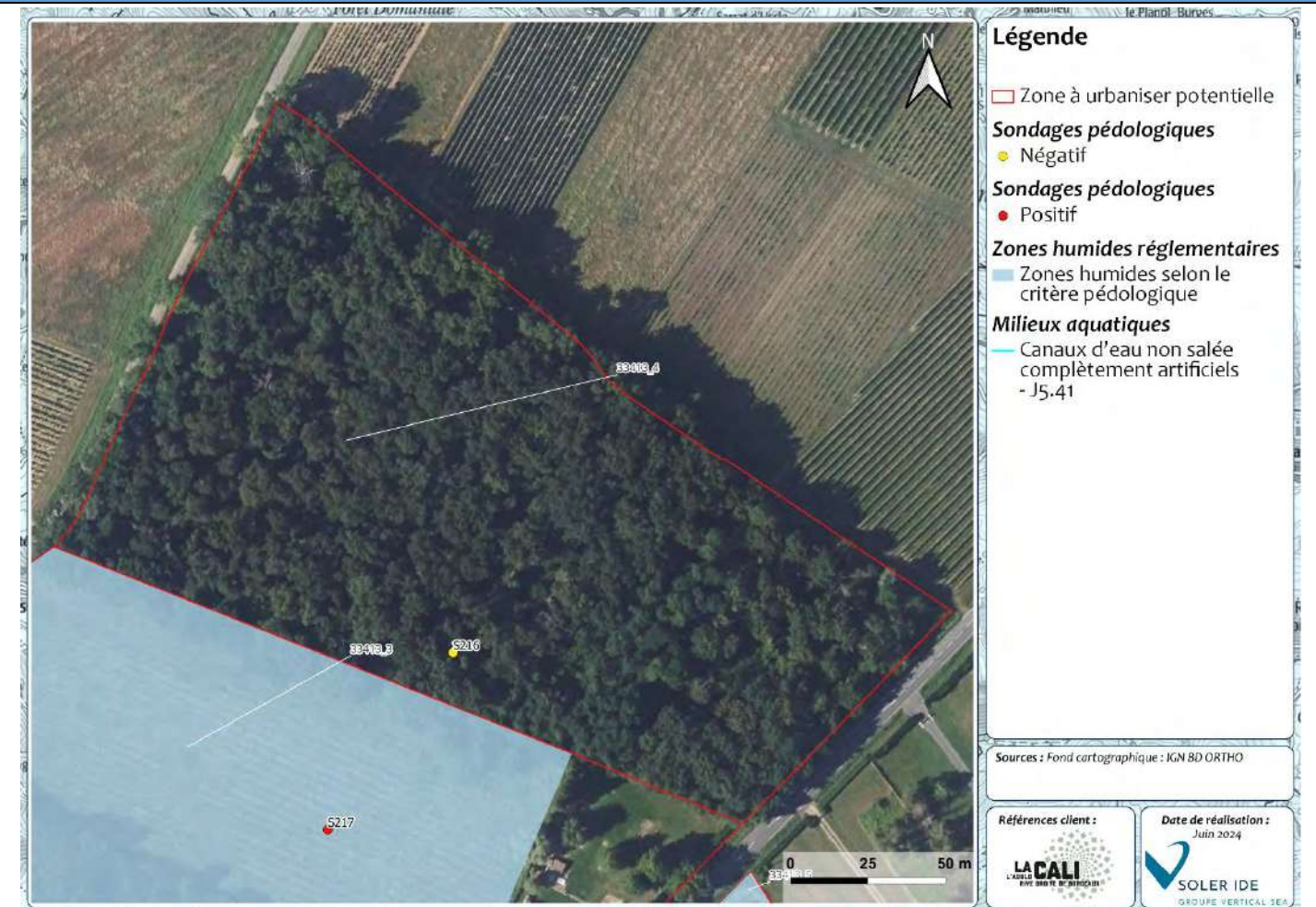


Figure 266 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33413_4

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

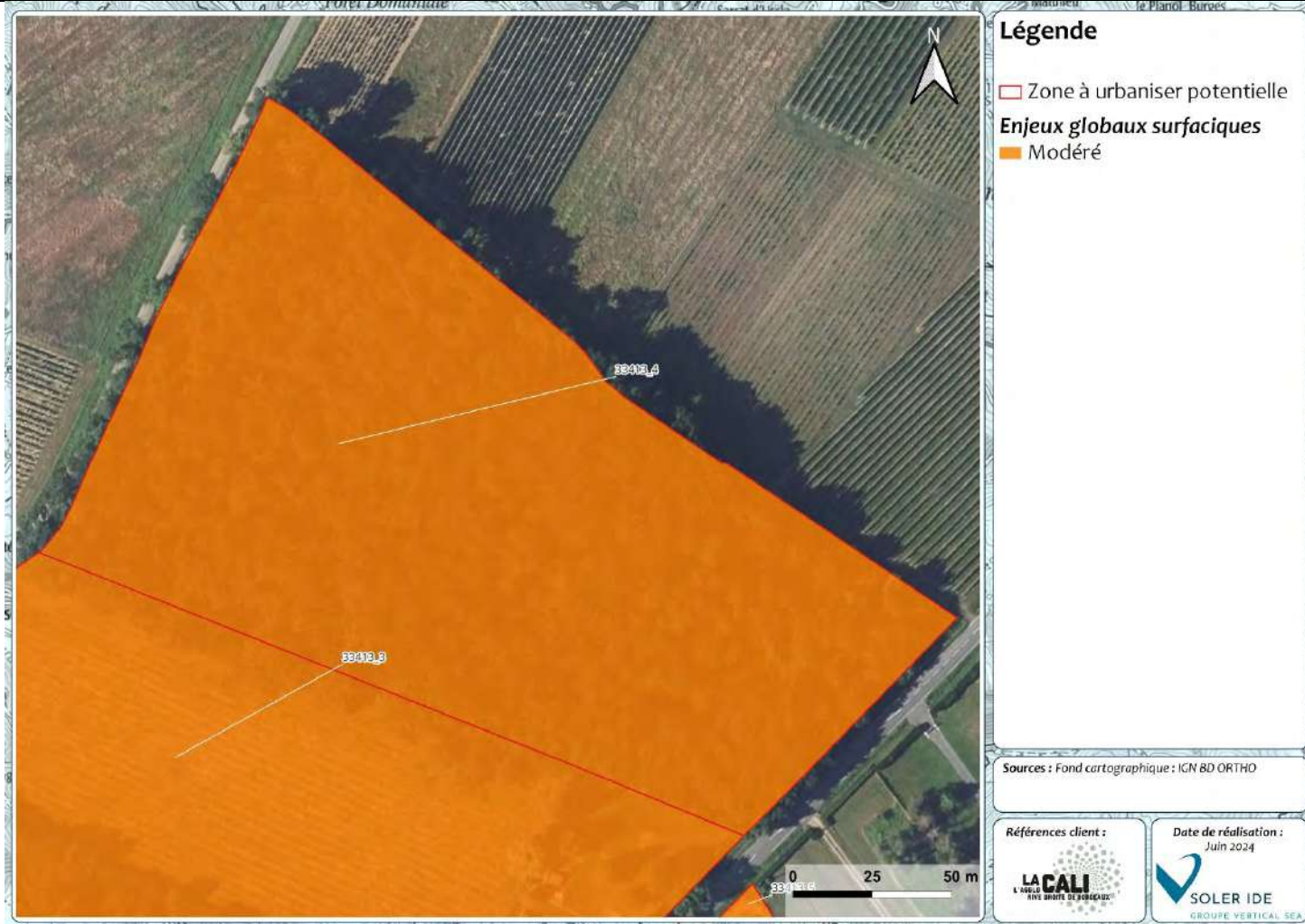


Figure 267 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33413_4

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Boisements	
Zones humides	Sondages pédologiques négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, chiroptères, mammifères et invertébrés.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33413_5

HABITATS, FAUNE, FLORE

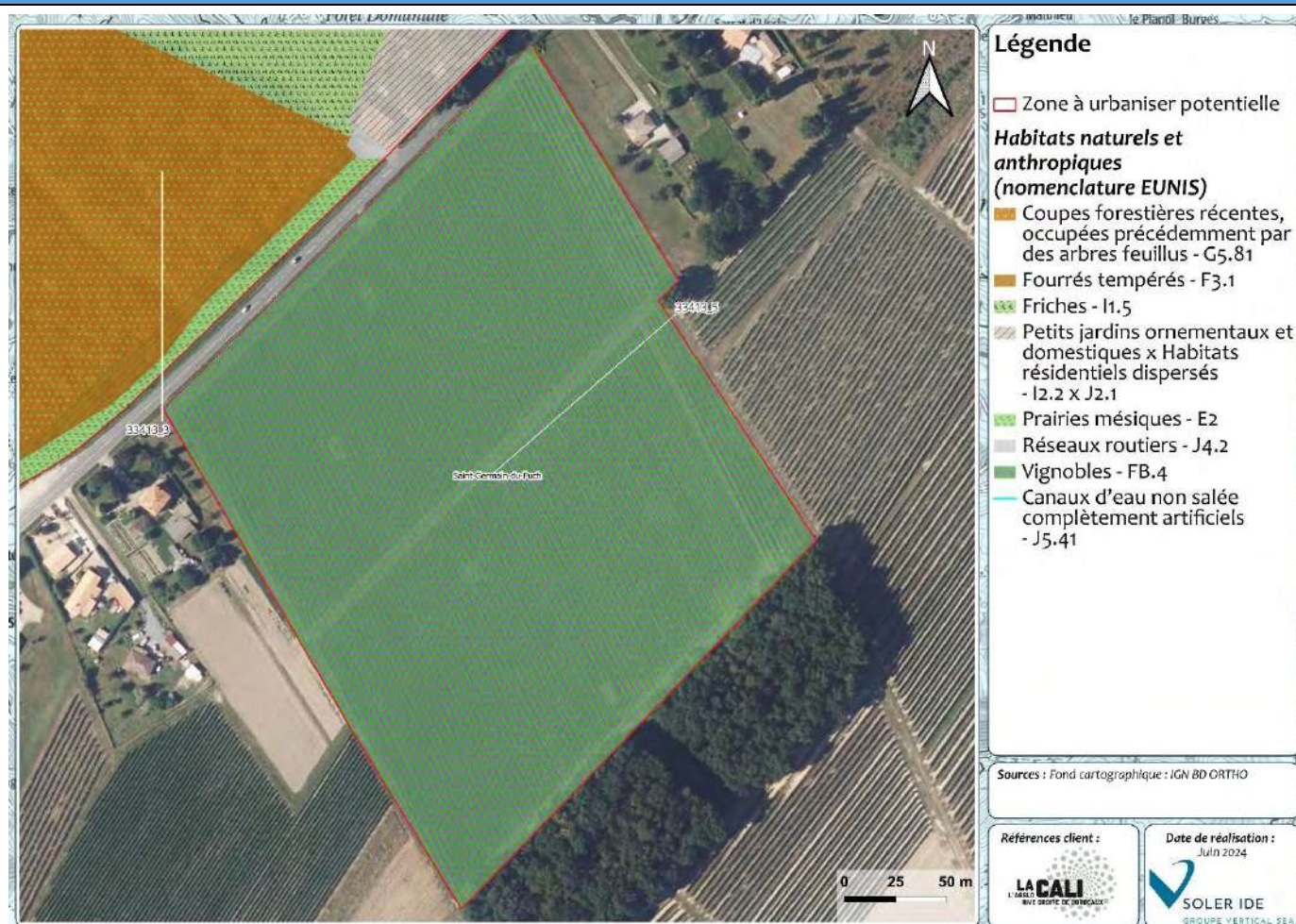


Figure 268 : Cartographie des habitats de la ZAU 33413_5

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

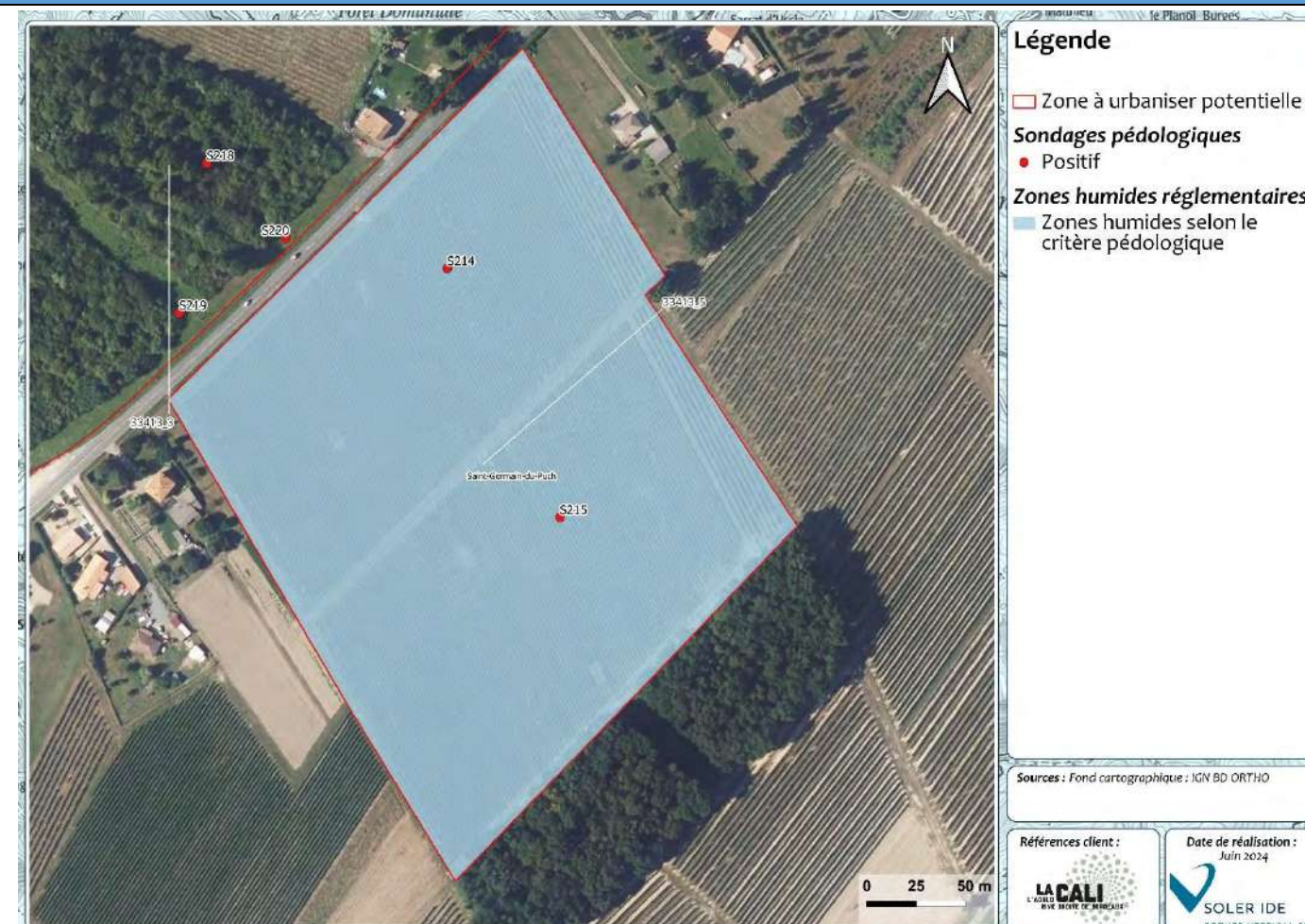


Figure 269 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33413_5

Présence de Zone humide réglementaire

La ZAU est occupée en intégralité par de la vigne.

Flore :

Une espèce patrimoniale a été recensée à proximité de la parcelle selon l'étude bibliographique. Il s'agit de la Luzerne cultivée. Cette reste cependant cultivée, mais c'est la sous espèces *Falcata* qui est patrimoniale. Les vignes possèdent une végétation herbacée commune comme la Pâquerette, le Paturin, le Myosotis...

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Les vignes sont attractives pour certaines espèces d'oiseaux, protégées et ou patrimoniales.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'étude pédologique s'est révélée positive sur l'ensemble de la ZAU.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

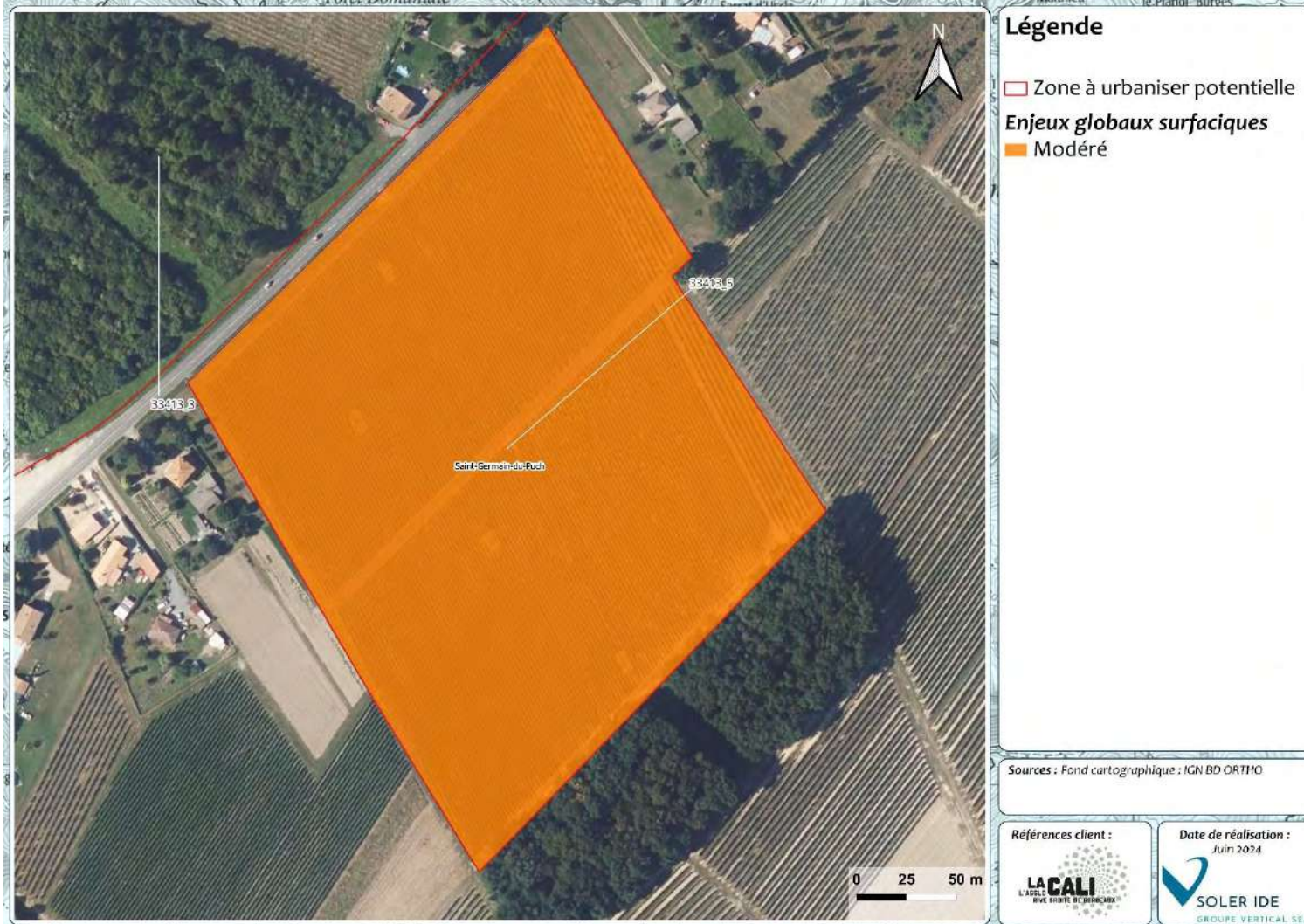


Figure 270 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33413_5

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Vigne	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Conserver les zones humides
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33445_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

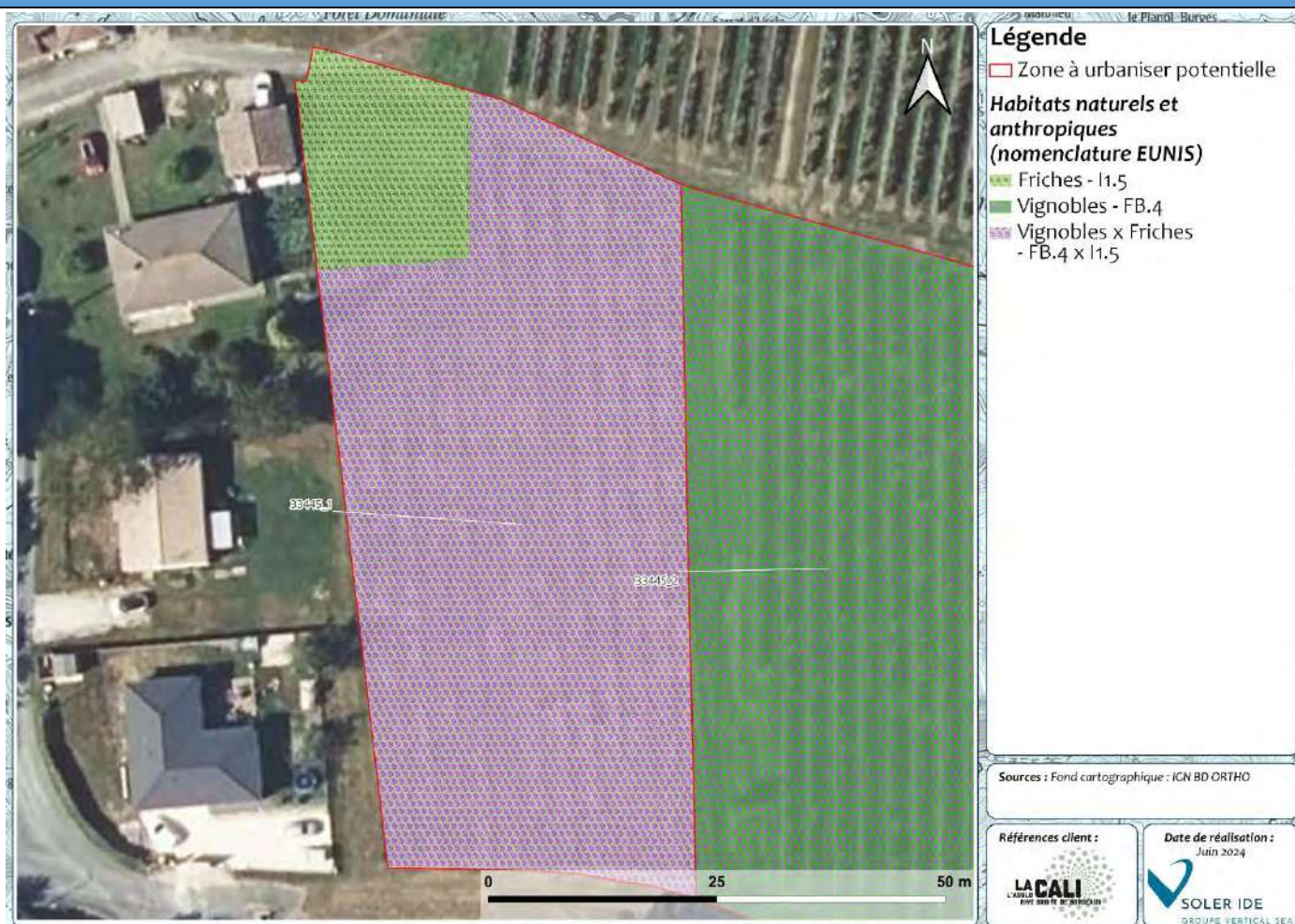


Figure 271 : Cartographie des habitats de la ZAU 33445_1

Cette zone est occupée majoritairement par de la friche et des vignes abandonnées.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables aux oiseaux, micromammifères et invertébrés.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

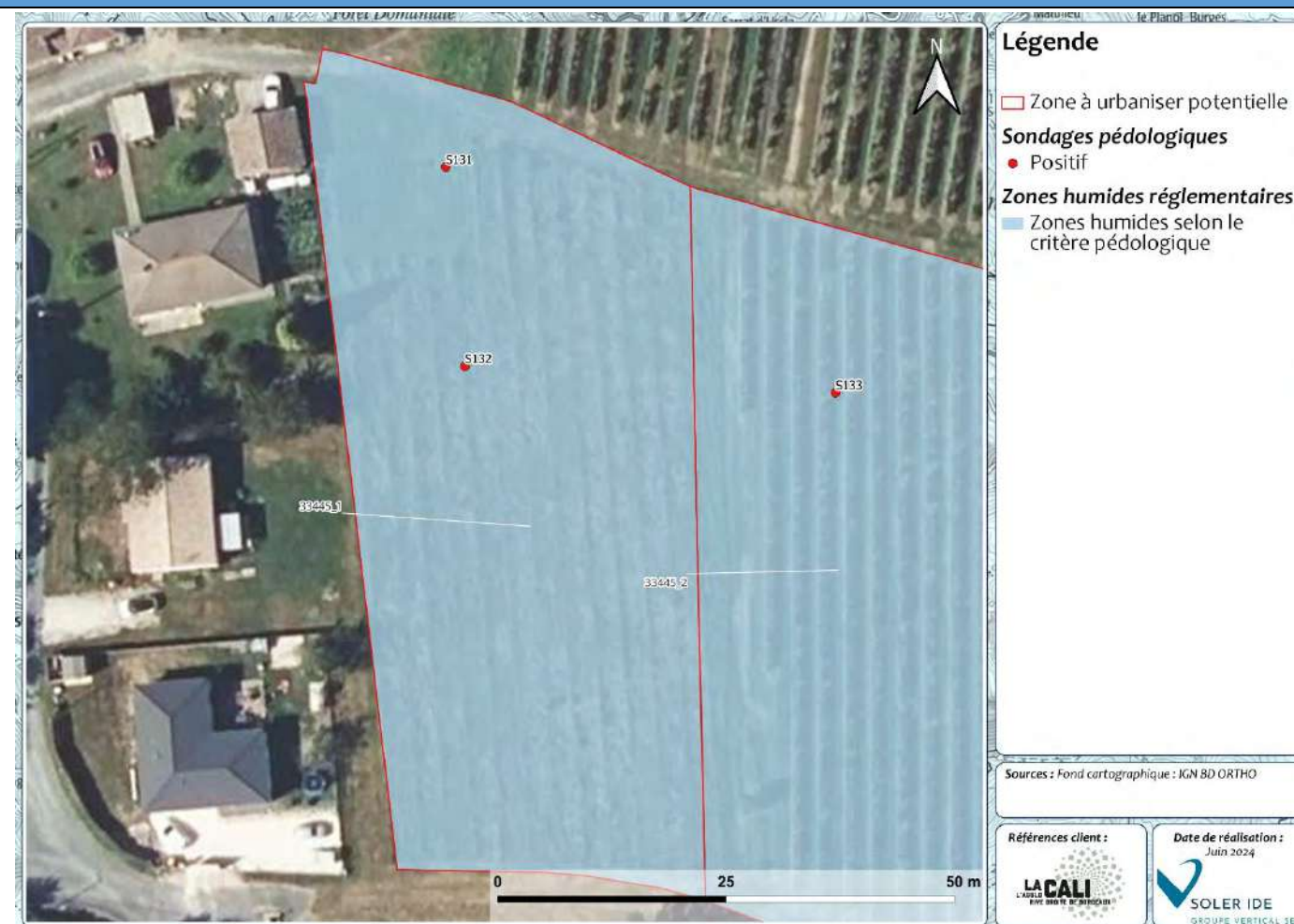


Figure 272 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33445_1

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

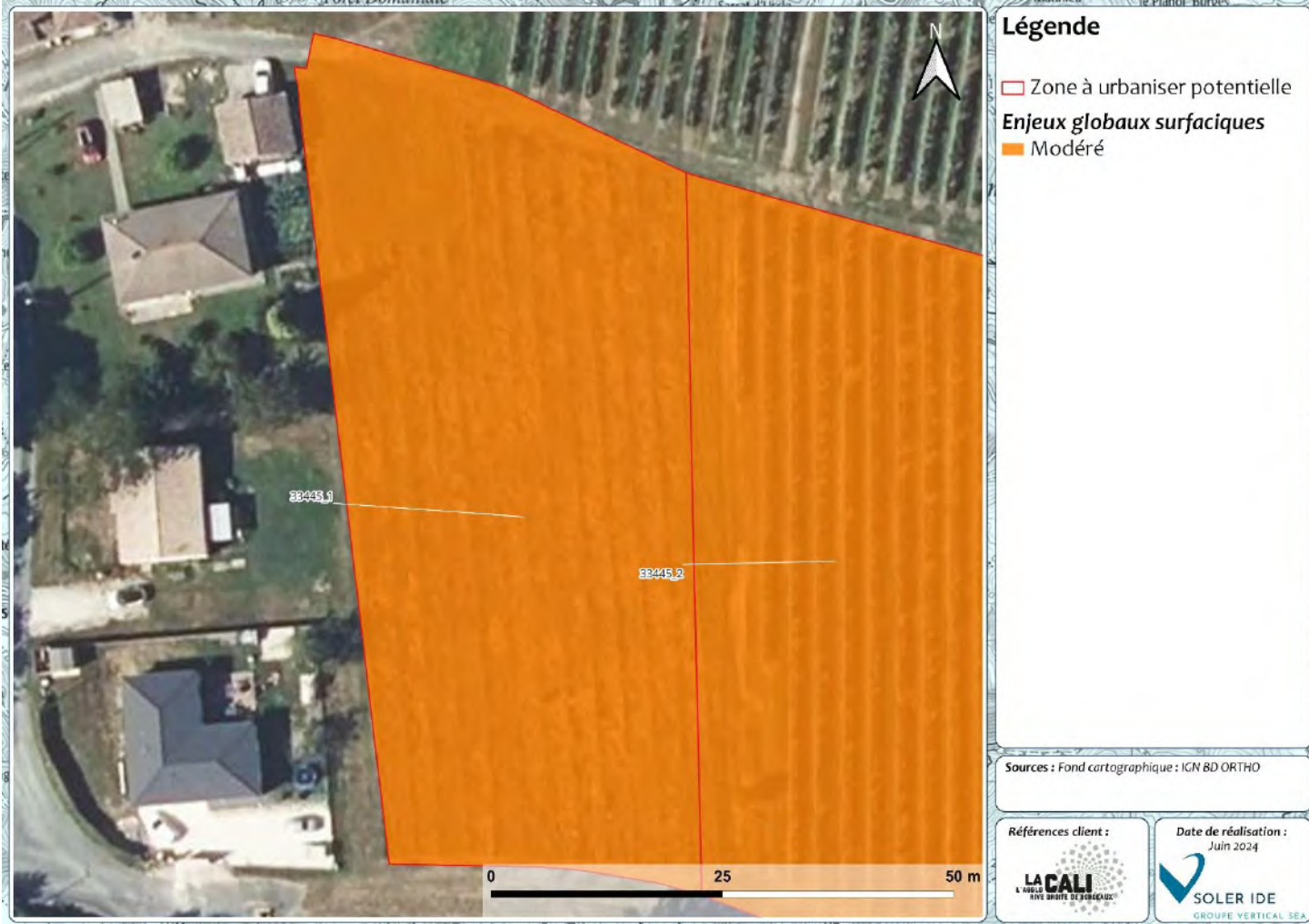


Figure 273 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33445_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friche et des vignes abandonnées.	
Zones humides	Sondages pédologiques positifs	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, micromammifères et invertébrés.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33445_2

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 274 : Cartographie des habitats de la ZAU 33445_2

Cette zone est intégralement composée de vignobles.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

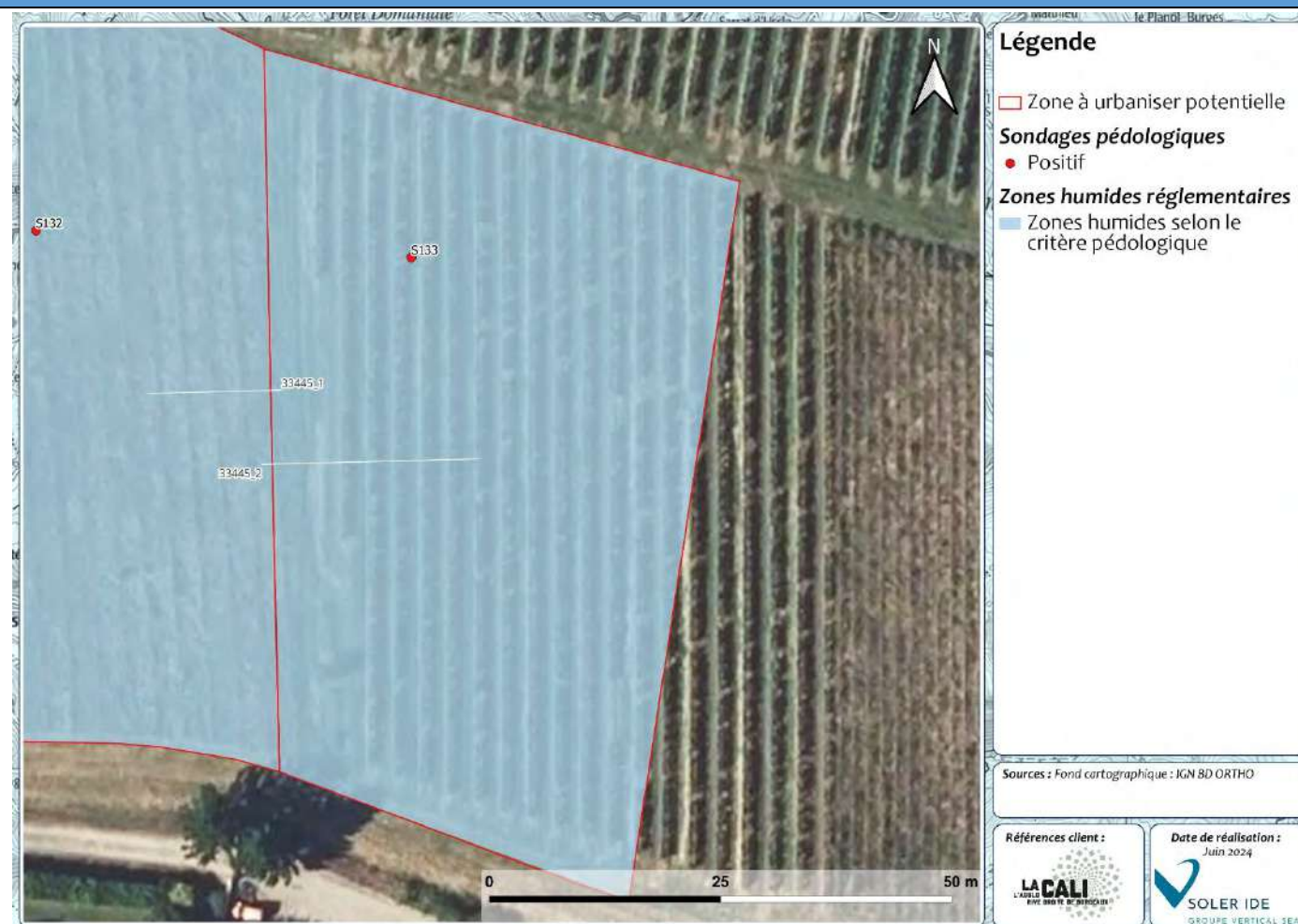


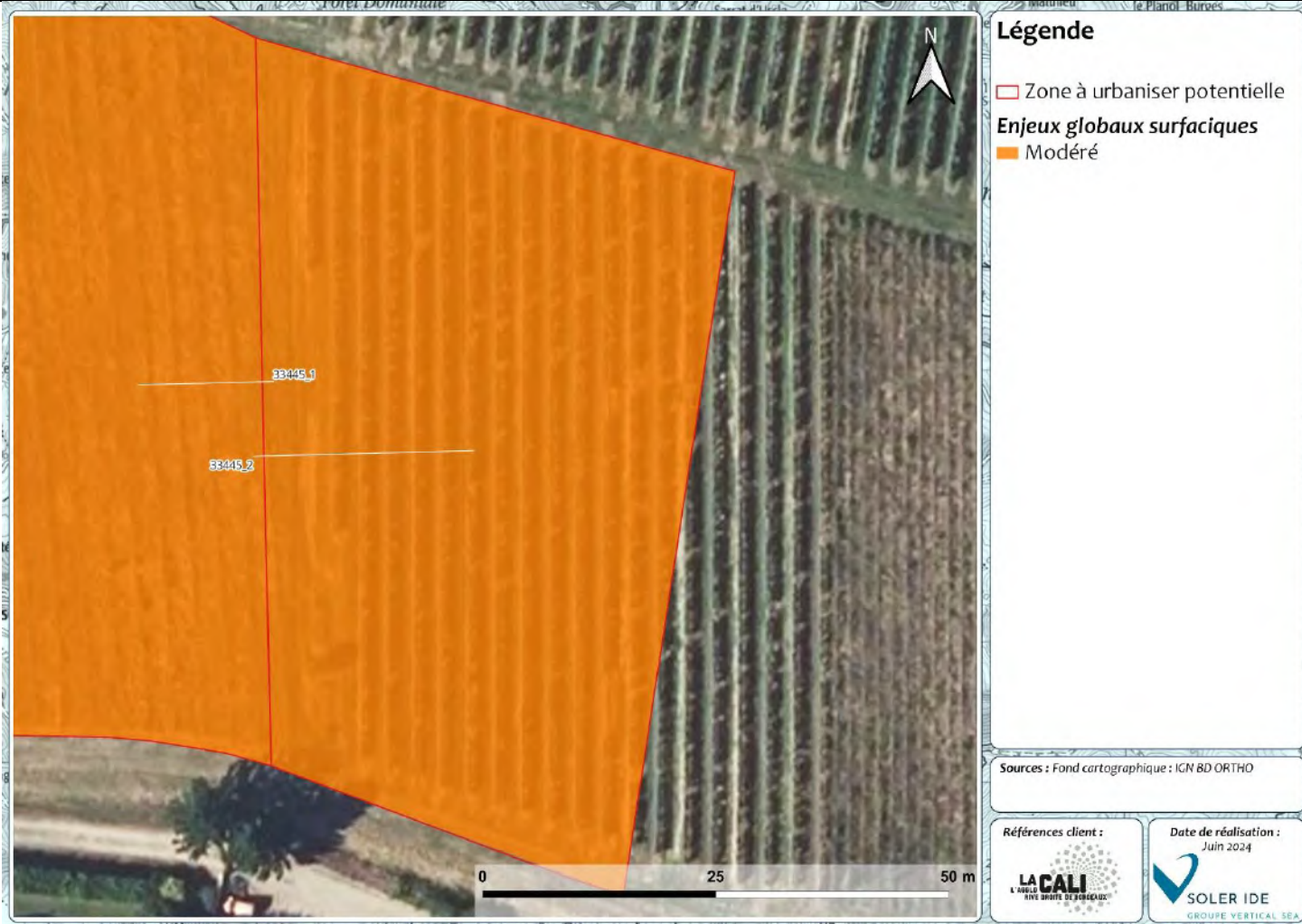
Figure 275 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33445_2

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. Le sondage pédologique s'est révélé positif. L'ensemble de la zone est une zone humide réglementaire.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Recommandations :

- Eviter les zones humides
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

Figure 276 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33445_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Vignobles	
Zones humides	Sondages pédologiques positifs	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux principalement	Enjeu Modéré

N° DE LA ZONE : 33445_3

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 277 : Cartographie des habitats de la ZAU 33445_3

Cette zone est occupée principalement par des vignobles et de la prairie de fauche.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Plusieurs espèces déterminantes zones humides se développent dans la prairie de fauche.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables principalement aux oiseaux et aux invertébrés.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

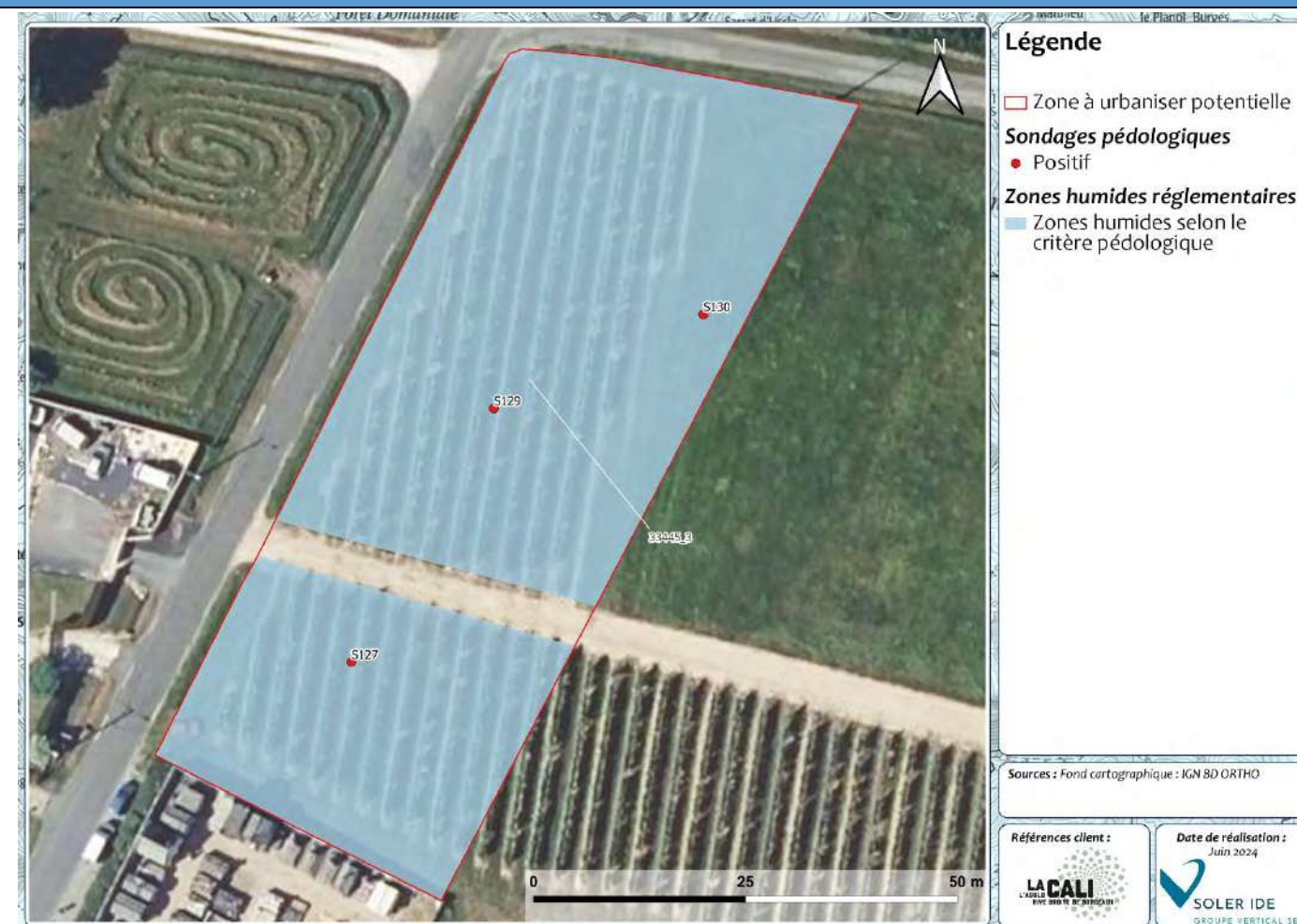


Figure 278 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33445_3

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. De plus, l'intégralité des sondages pédologiques se sont révélés positifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 279 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33445_3

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Vignobles et de la prairie de fauche.	
Zones humides	Zones humides pédologiques	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux et invertébrés	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33447_1

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 280 : Cartographie des habitats de la ZAU 33447_1

Cette zone est majoritairement composée de friches et ronciers. Un fossé est présent.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale potentielle n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Du Robinier faux acacia et du Bambou, espèces exotiques envahissantes se développent sur cette zone.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux micromammifères, amphibiens et aux insectes.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 281 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33447_1

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. Plusieurs des sondages pédologiques se sont révélés positifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 282 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33447_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friches et ronciers	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, amphibiens, micromammifères et insectes	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Conserver les milieux aquatiques
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33447_2

HABITATS, FAUNE, FLORE

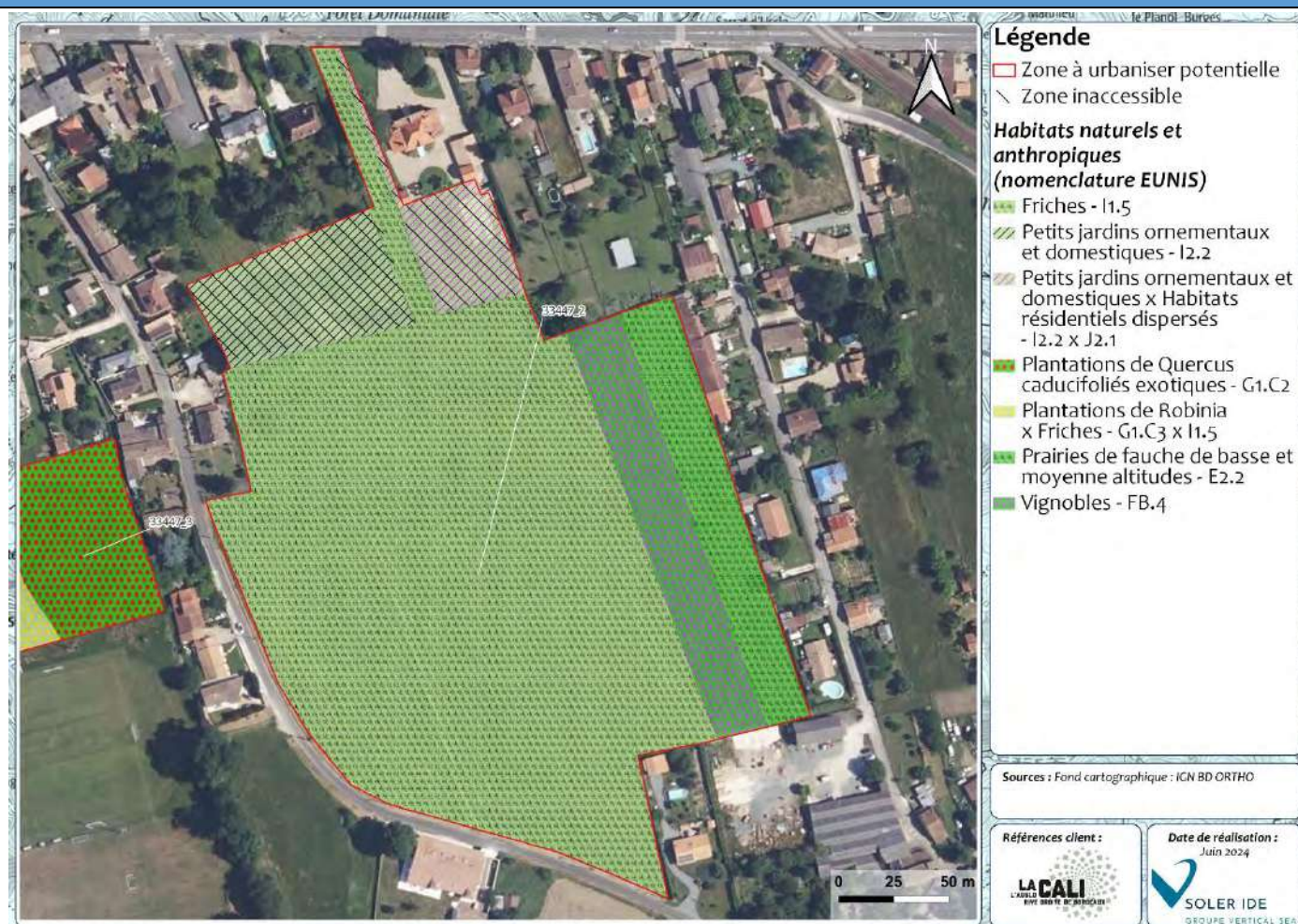


Figure 283 : Cartographie des habitats de la ZAU 33447_2

Cette zone est majoritairement composée de friches et de vignes et de jardins inaccessibles.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Toutefois, de l'Ailante glanduleux, espèce exotique envahissante, se développe dans la prairie de fauche.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux micromammifères et aux insectes.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

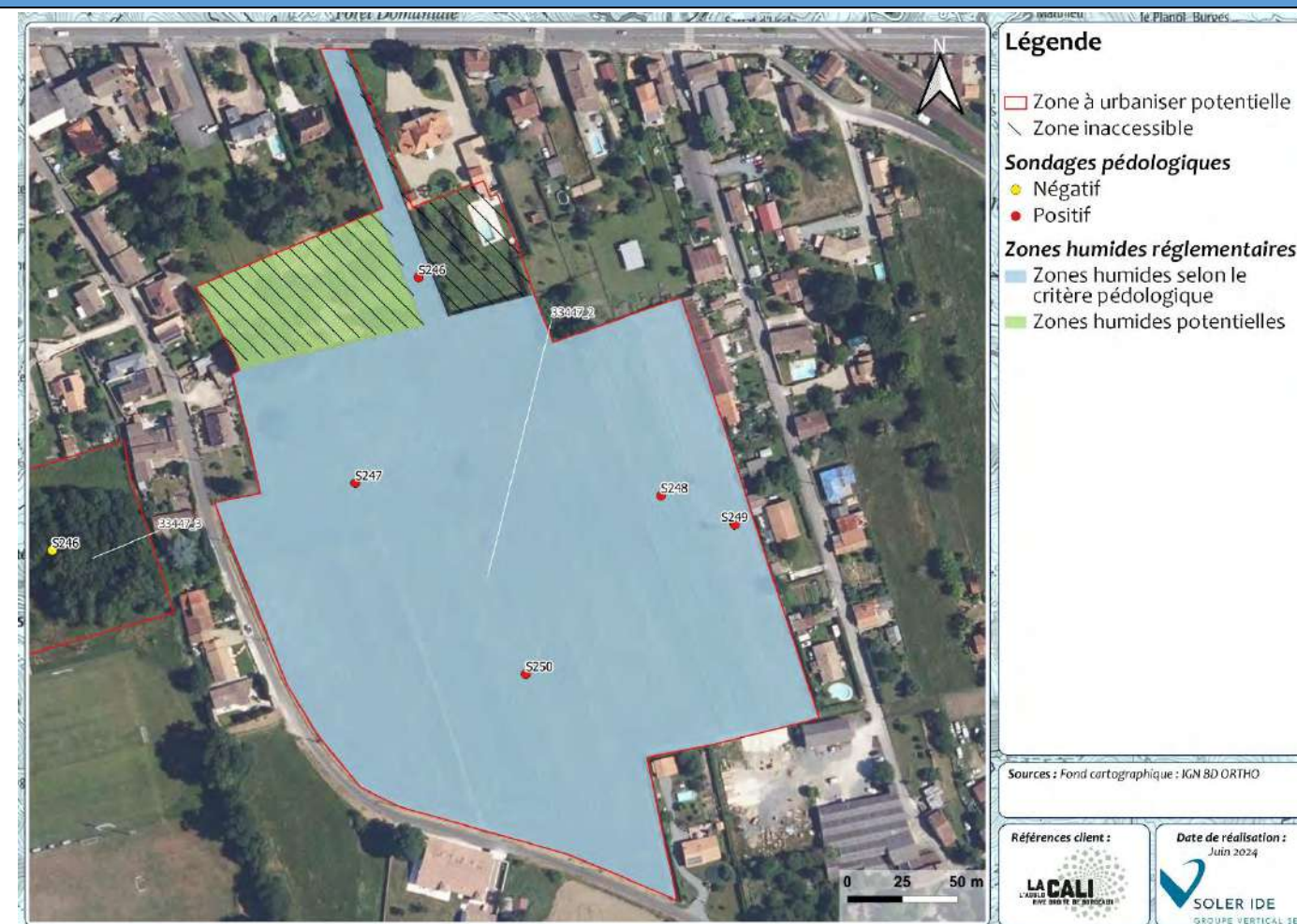


Figure 284 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33447_2

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs. L'étude bibliographique met en avant une zone humide potentielle au niveau des jardins inaccessibles.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

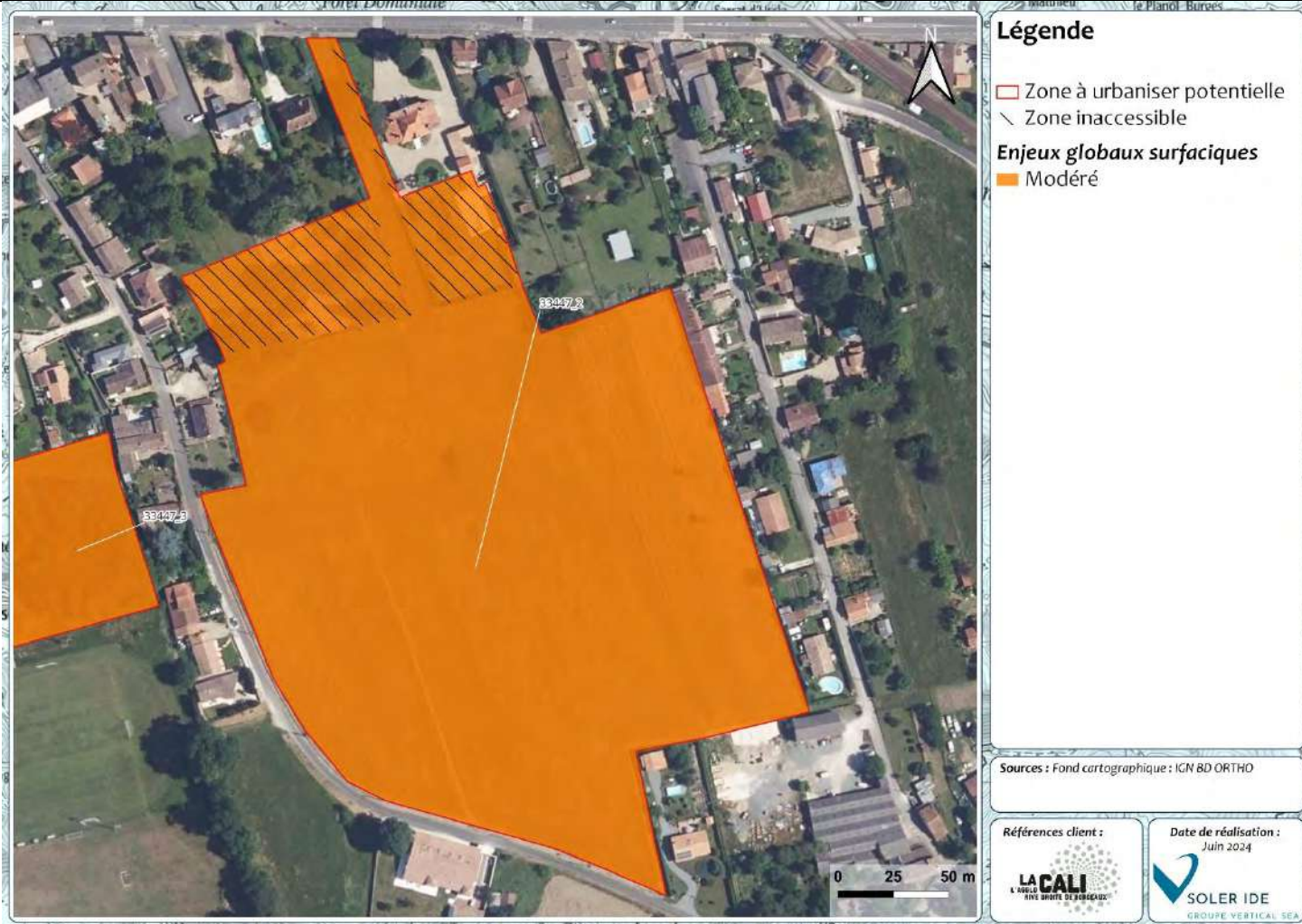


Figure 285 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33447_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friches et de vignes et de jardins inaccessibles.	
Zones humides	Zone humide pédologique et potentielle	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, aux micromammifères et aux insectes	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Réaliser des sondages pédologiques dans la zone inaccessible
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33447_3

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 286 : Cartographie des habitats de la ZAU 33447_3

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 287 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33447_3

Cette zone est majoritairement composée de friches et de boisements d'espèces exotiques envahissantes.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Toutefois, les boisements sont constitués de Robinier faux acacia et de Chêne rouge d'Amérique, qui sont des espèces exotiques envahissantes.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux micromammifères et aux insectes.

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. Aucun des sondages pédologiques ne s'est révélé positif. La friche était constituée de remblais, il n'a donc pas été possible de réaliser des sondages dessus.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 288 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33447_3

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friche et boisements	
Zones humides	Zone humide potentielle, pas d'accès	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, aux micromammifères et aux insectes	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33447_4

HABITATS, FAUNE, FLORE

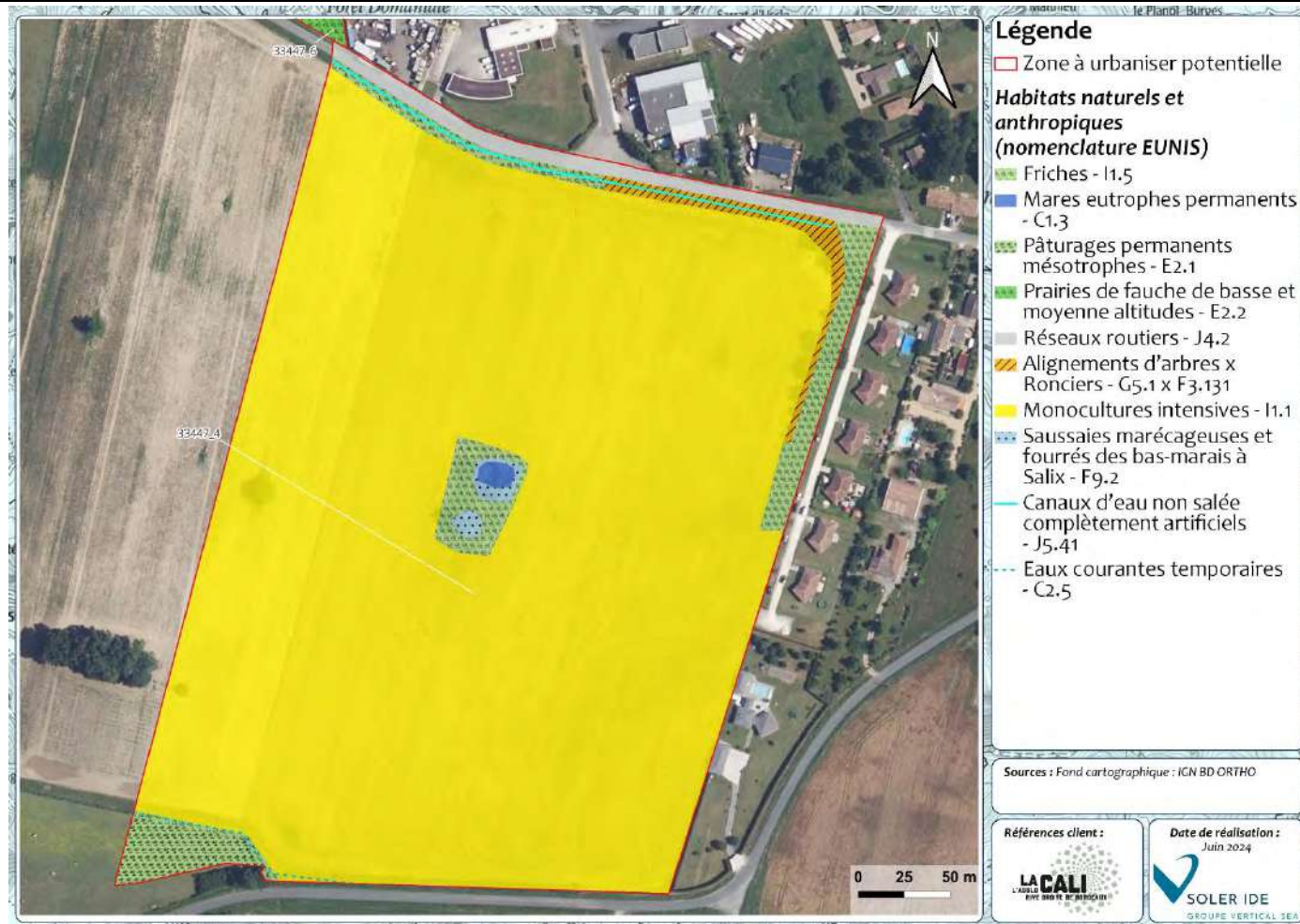


Figure 289 : Cartographie des habitats de la ZAU 33447_4

ZONES HUMIDES RELEMENTAIRES

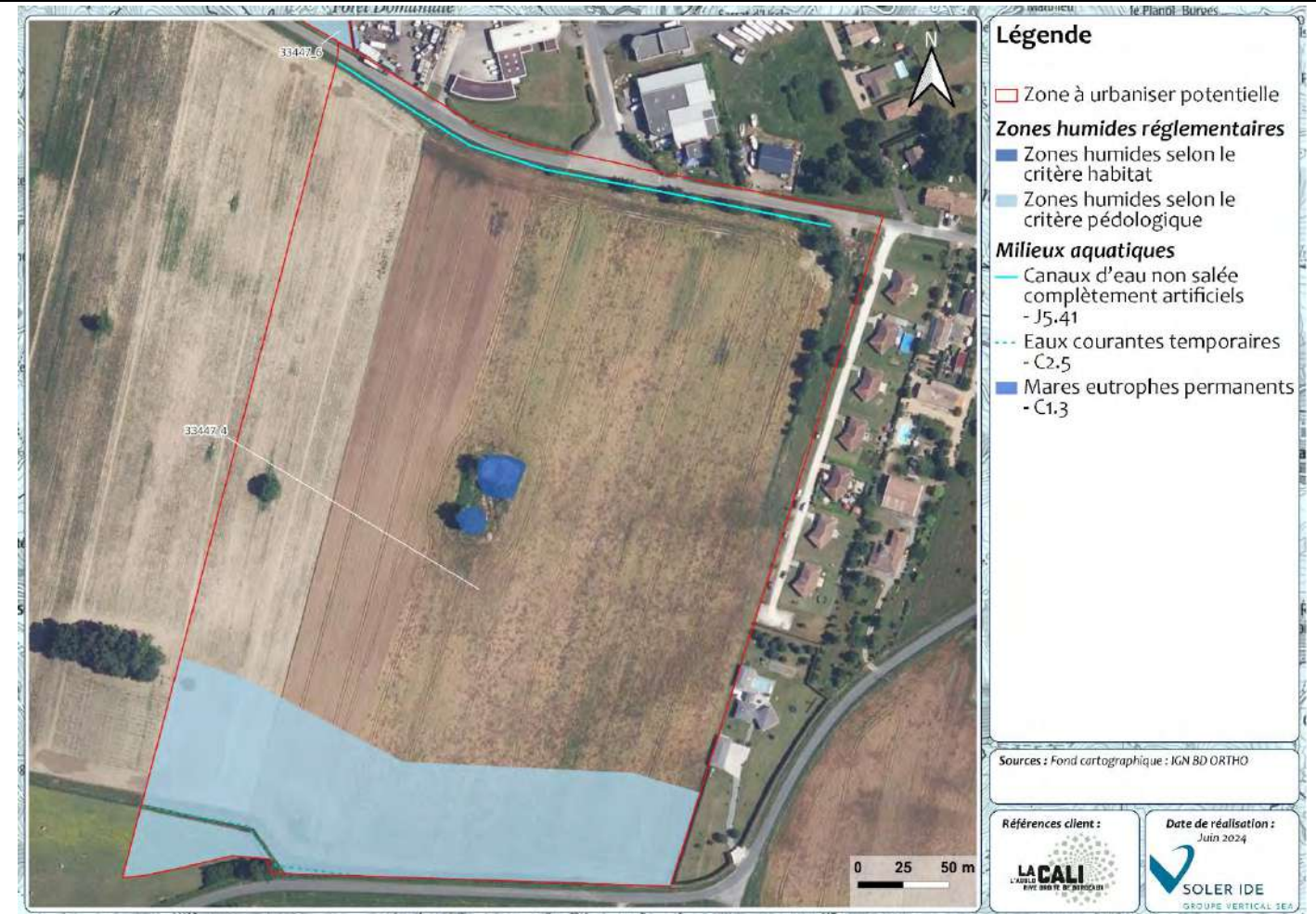


Figure 290 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33447_4

Cette zone est majoritairement composée de cultures et de friches. Plusieurs milieux aquatiques sont également présents.

Flore :

Une espèce patrimoniale a été recensée à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Il s'agit du Chardon crépu, qui est jugé potentiel sur la ZAU. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées sur et à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux micromammifères, aux insectes, reptiles et amphibiens.

Présence de Zone humide réglementaire

Une zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. Plusieurs sondages pédologiques réalisés par un autre bureau d'études se sont révélés positifs. La mare, le fossé et de cours d'eau sont à considérer comme des milieux aquatiques.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

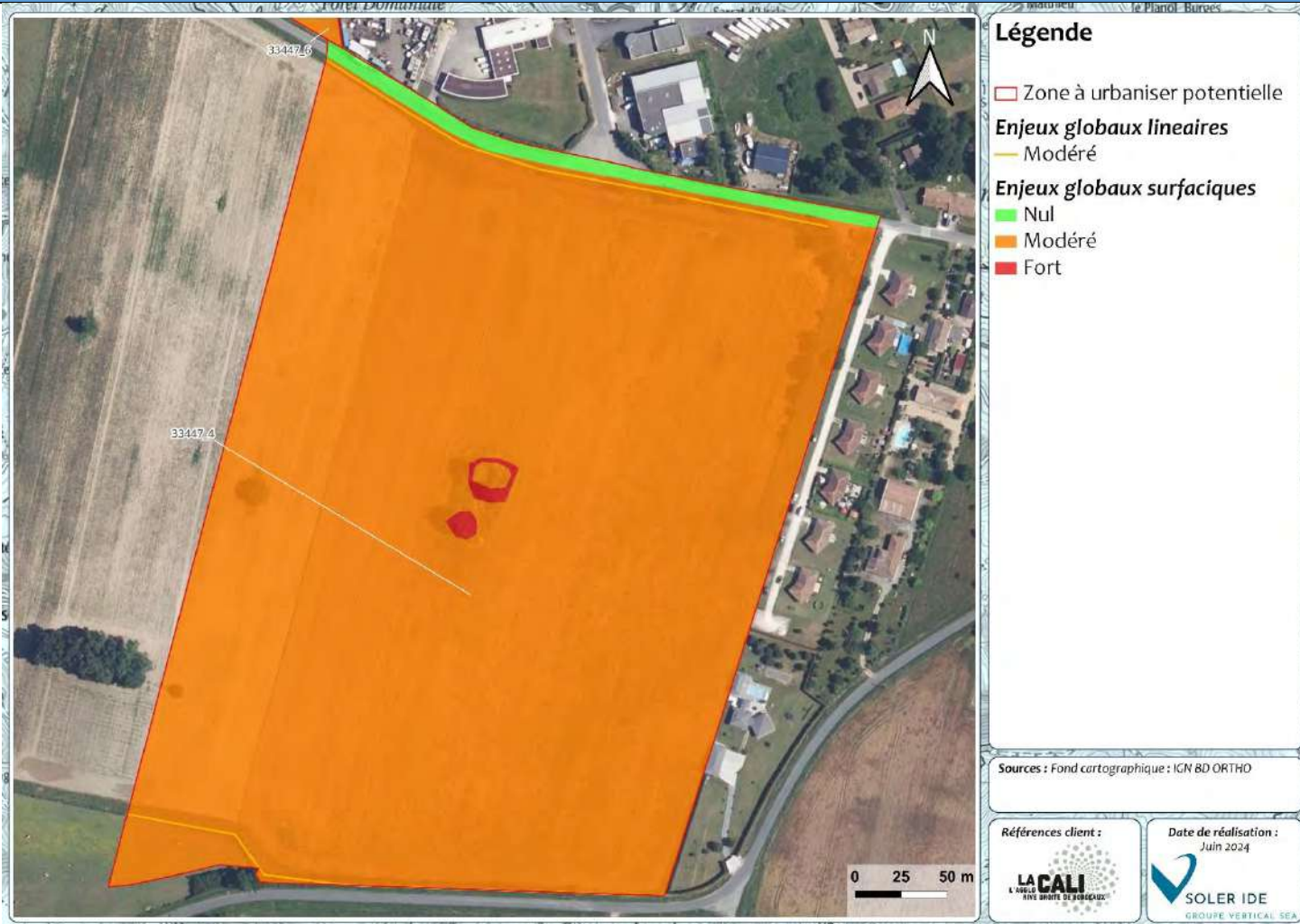


Figure 291 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33447_4

Enjeu global de la ZAU : Fort

Habitats dominants	Cultures et de friches.	
Zones humides	Zone humide habitat et pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, Flore, micromammifères, insectes, reptiles et amphibiens.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Eviter les zones humides
- Eviter les zones à fort enjeu
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Préserver les milieux aquatiques
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33447_5

HABITATS, FAUNE, FLORE

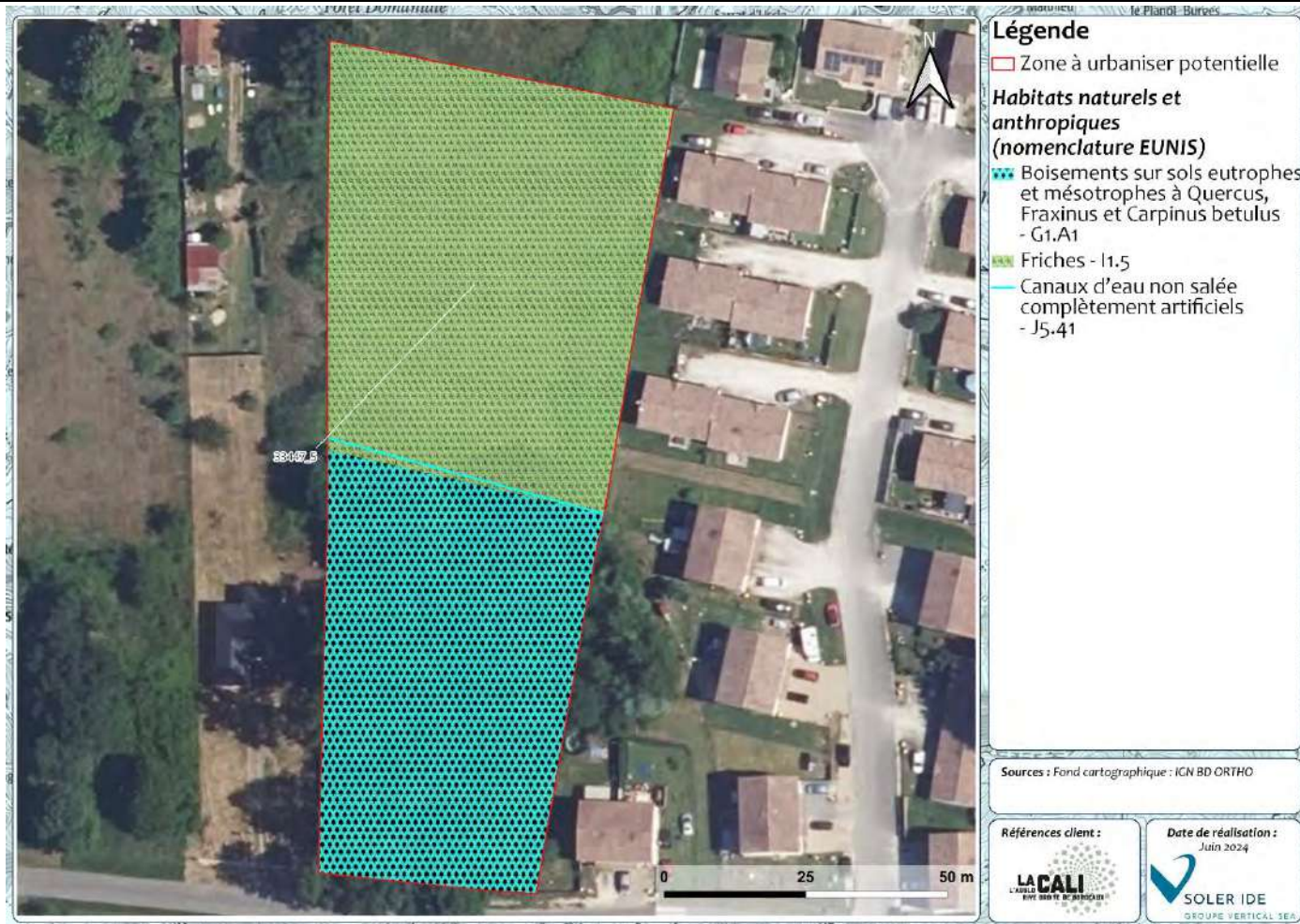


Figure 292 : Cartographie des habitats de la ZAU 33447_5

Cette zone est essentiellement composée de boisements et de friches. Un fossé est également présent.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

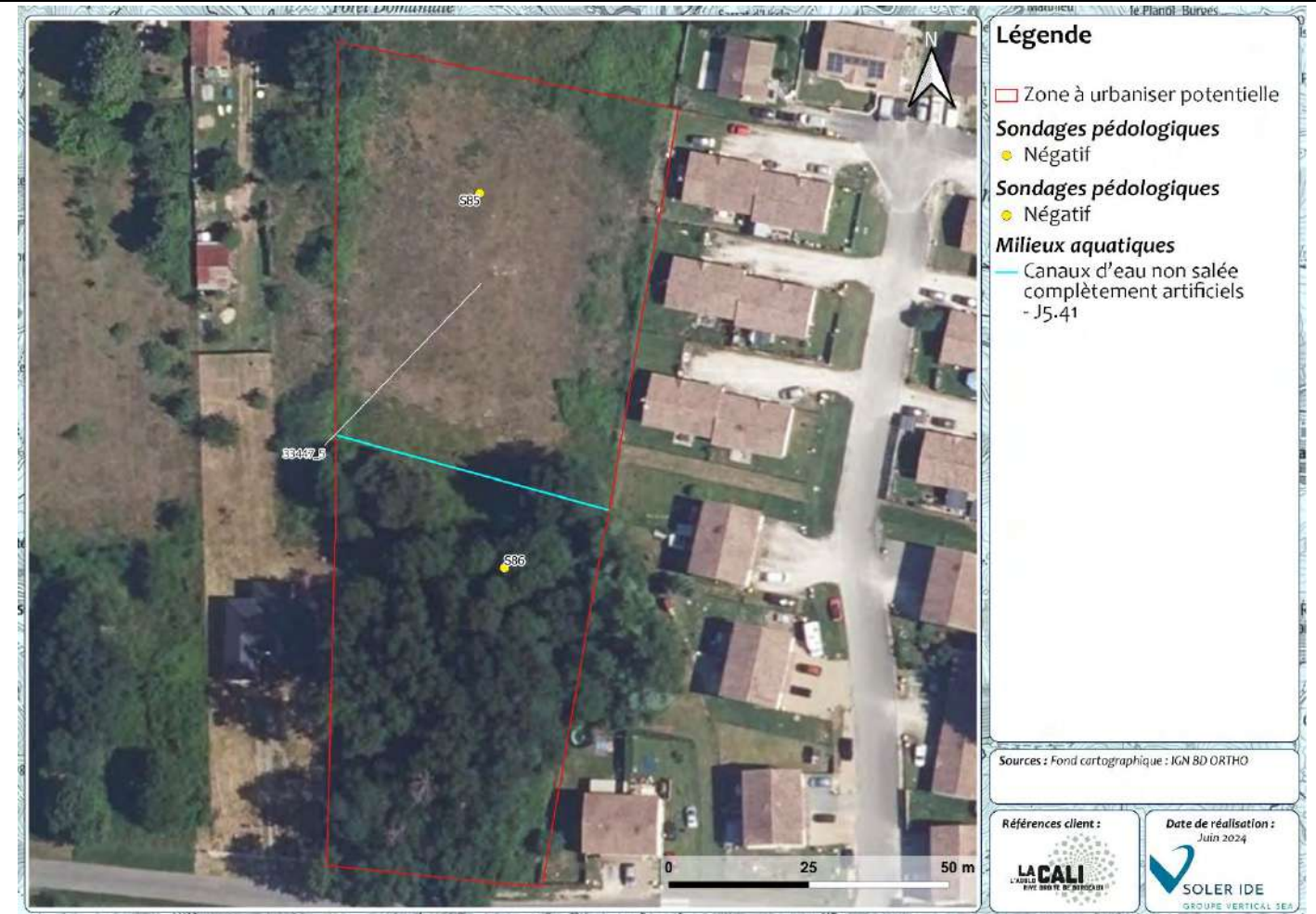


Figure 293 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33447_5

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. Les sondages pédologiques se sont révélés négatifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 294 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33447_5

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Boisements et de friches	
Zones humides	Sondages pédologiques négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Conserver les milieux aquatiques
- Conserver les boisements
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33447_6

HABITATS, FAUNE, FLORE

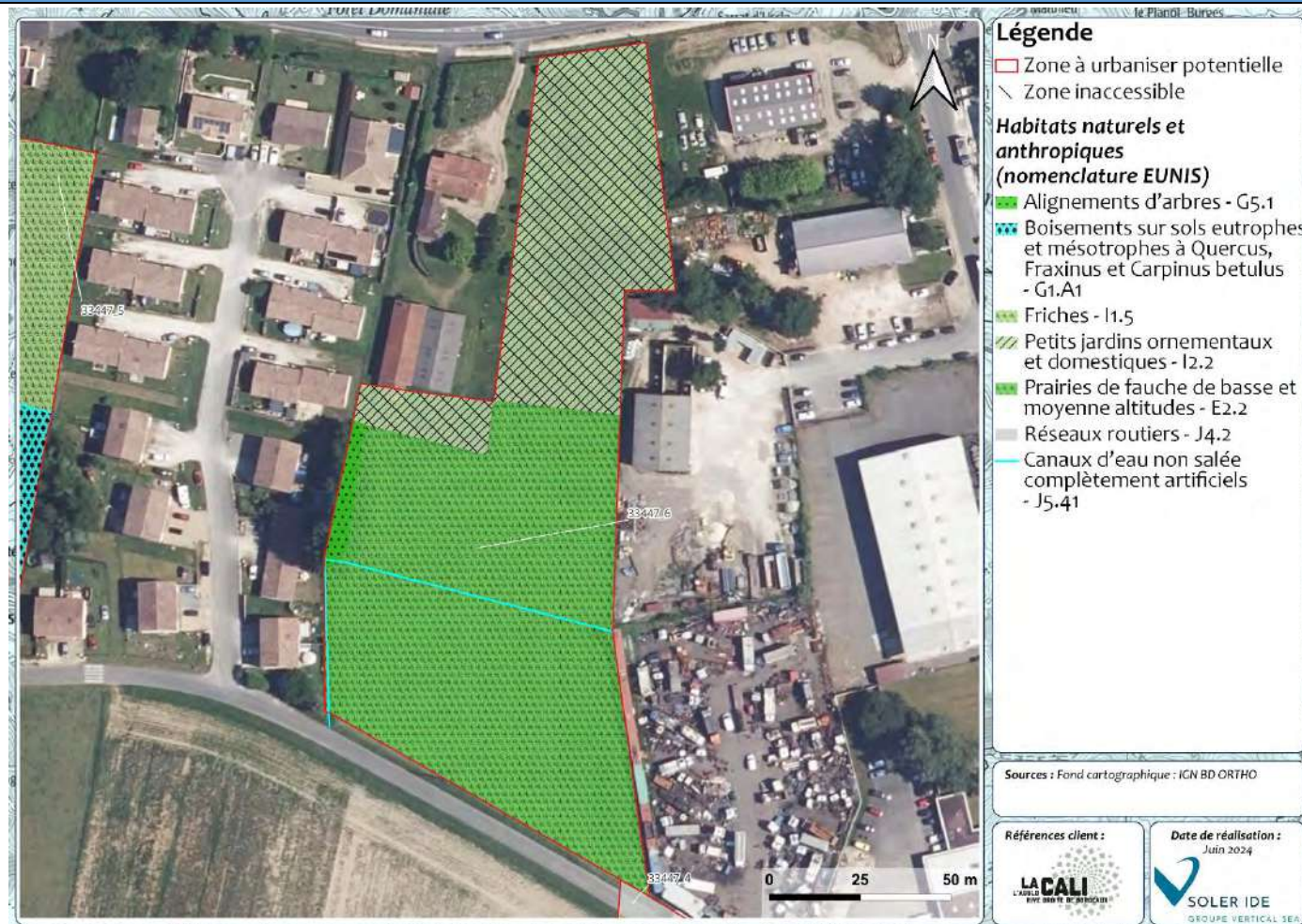


Figure 295 : Cartographie des habitats de la ZAU 33447_6

Cette zone est essentiellement composée de prairie de fauche et de jardins domestiques inaccessibles. Un fossé et un alignement d'arbres sont également présents.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Plusieurs espèces déterminantes zones humides ont été relevées dans la prairie de fauche.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, micromammifères, reptiles et insectes.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

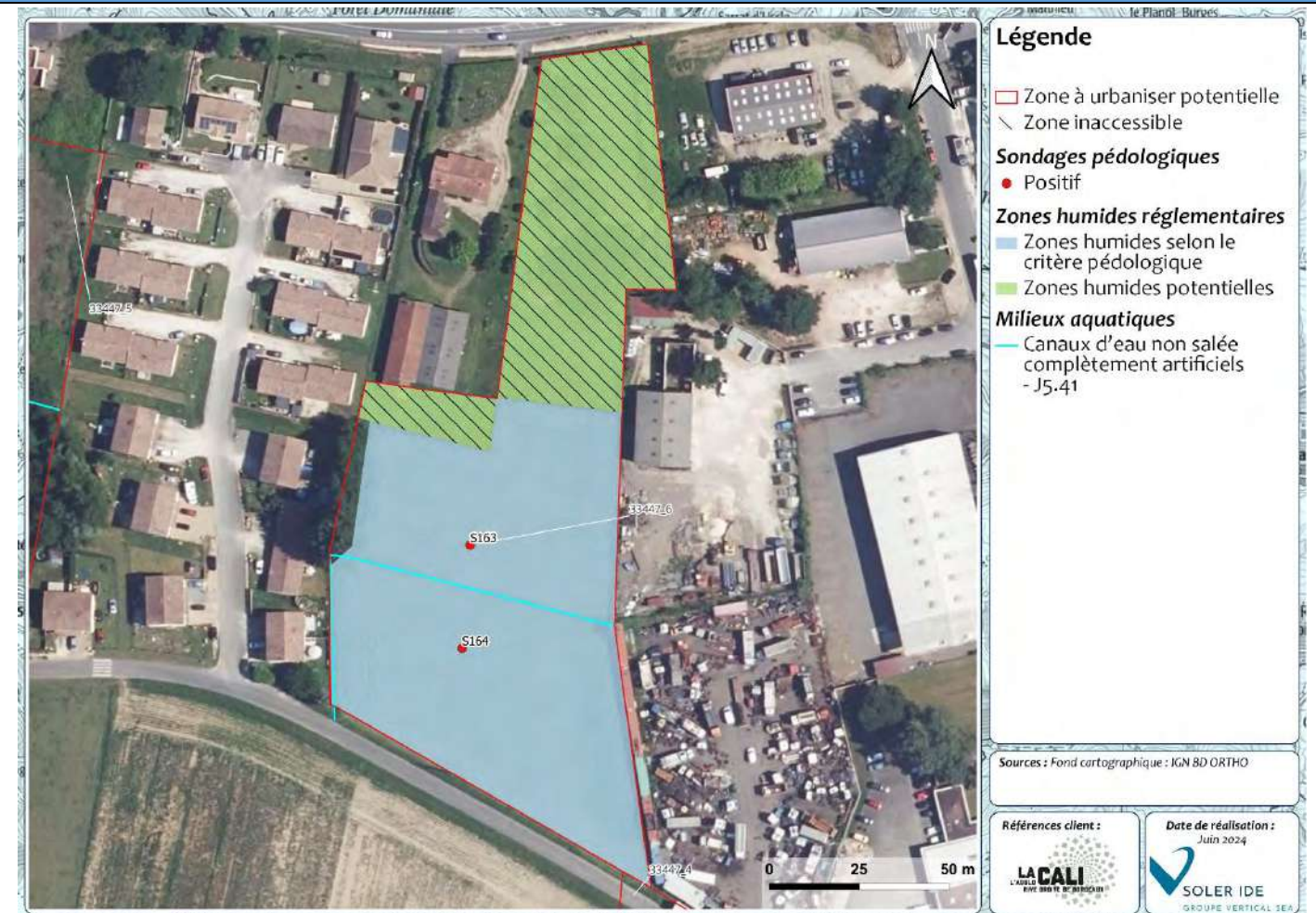


Figure 296 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33447_6

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. Les sondages pédologiques se sont révélés positifs. La partie inaccessible de la ZAU est une zone humide potentielle d'après l'étude bibliographique. Aucun sondage n'a été réalisé dans l'alignement d'arbres, celui-ci étant situé en marge.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 297 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33447_6

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairie de fauche et de jardins domestiques inaccessibles	
Zones humides	Sondages pédologiques positifs	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, micromammifères, reptiles et insectes.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Eviter les zones humides
- Conserver les milieux aquatiques
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33447_7

HABITATS, FAUNE, FLORE

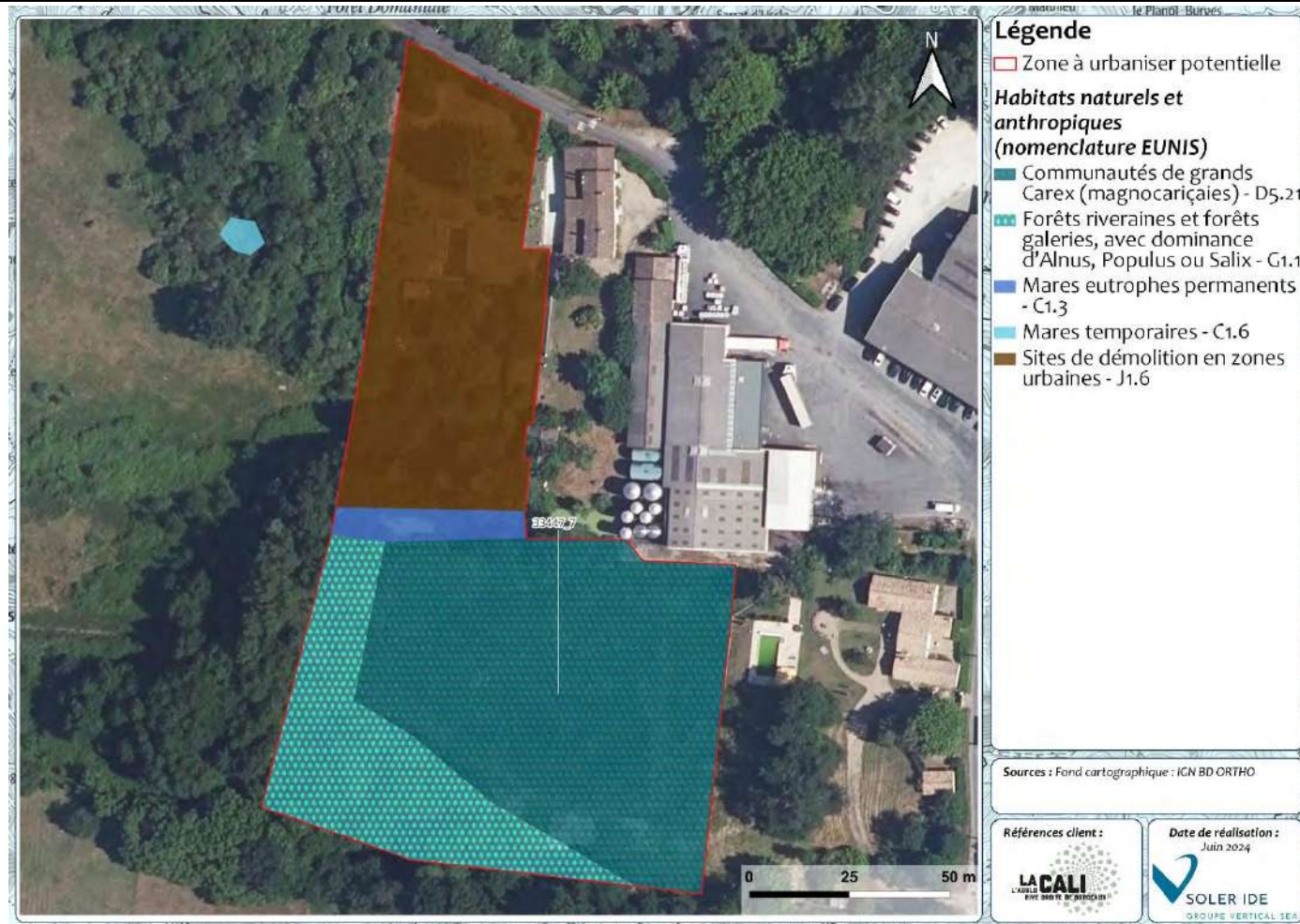


Figure 298 : Cartographie des habitats de la ZAU 33447_7

Cette zone est occupée principalement par une grande zone humide, un boisement humide, une mare et une zone complètement défrichée et décaissée.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Plusieurs espèces déterminantes zones humides se développent dans la communauté de grands carex et dans le boisement.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

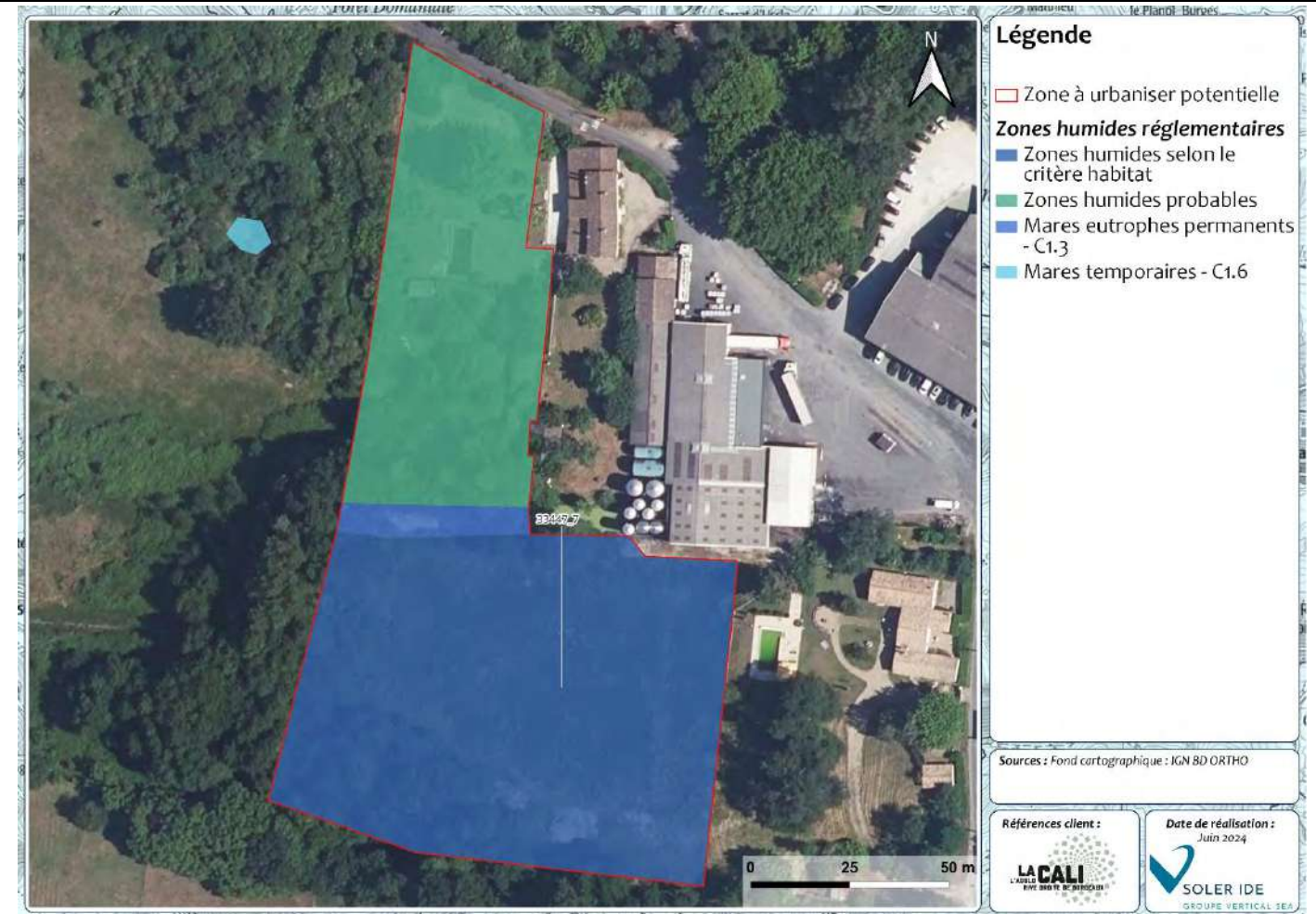


Figure 299 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33447_7

Présence de Zone humide réglementaire

Deux zones humides réglementaires ont été inventoriées selon l'approche habitat. Aucun sondage n'a été réalisé dans la zone décaissée, mais il est très probable que cette zone soit une zone humide réglementaire.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

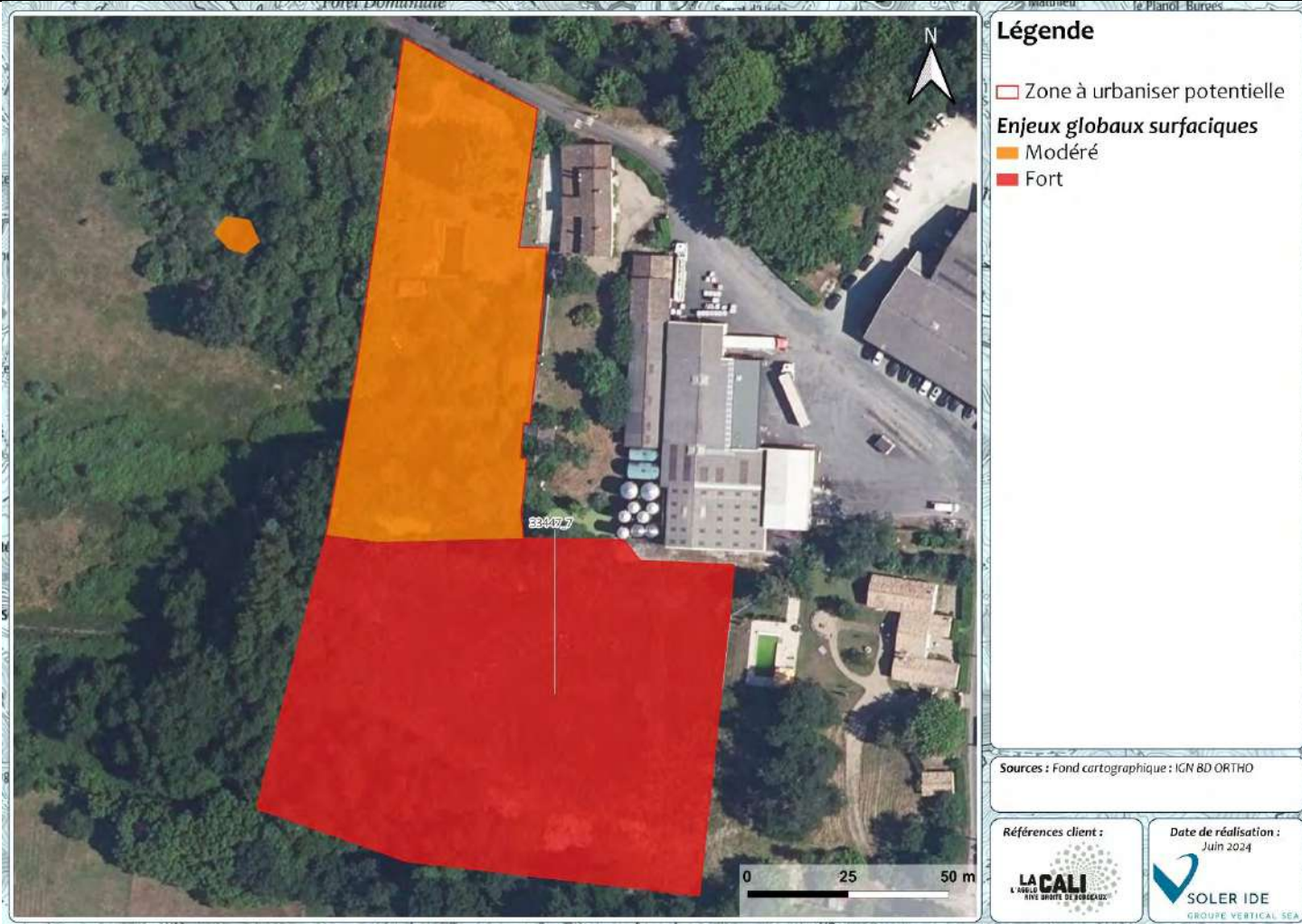


Figure 300 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33447_7

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Conserver les milieux aquatiques
- Restaurer la zone humide décaissée
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

Enjeu global de la ZAU : Fort

Habitats dominants	Une grande zone humide, un boisement humide, une mare et une zone complètement défrichée et décaissée.	
Zones humides	Zones humides habitat	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Ensemble des groupes taxonomiques	Enjeu Modéré

N° DE LA ZONE : 33450_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

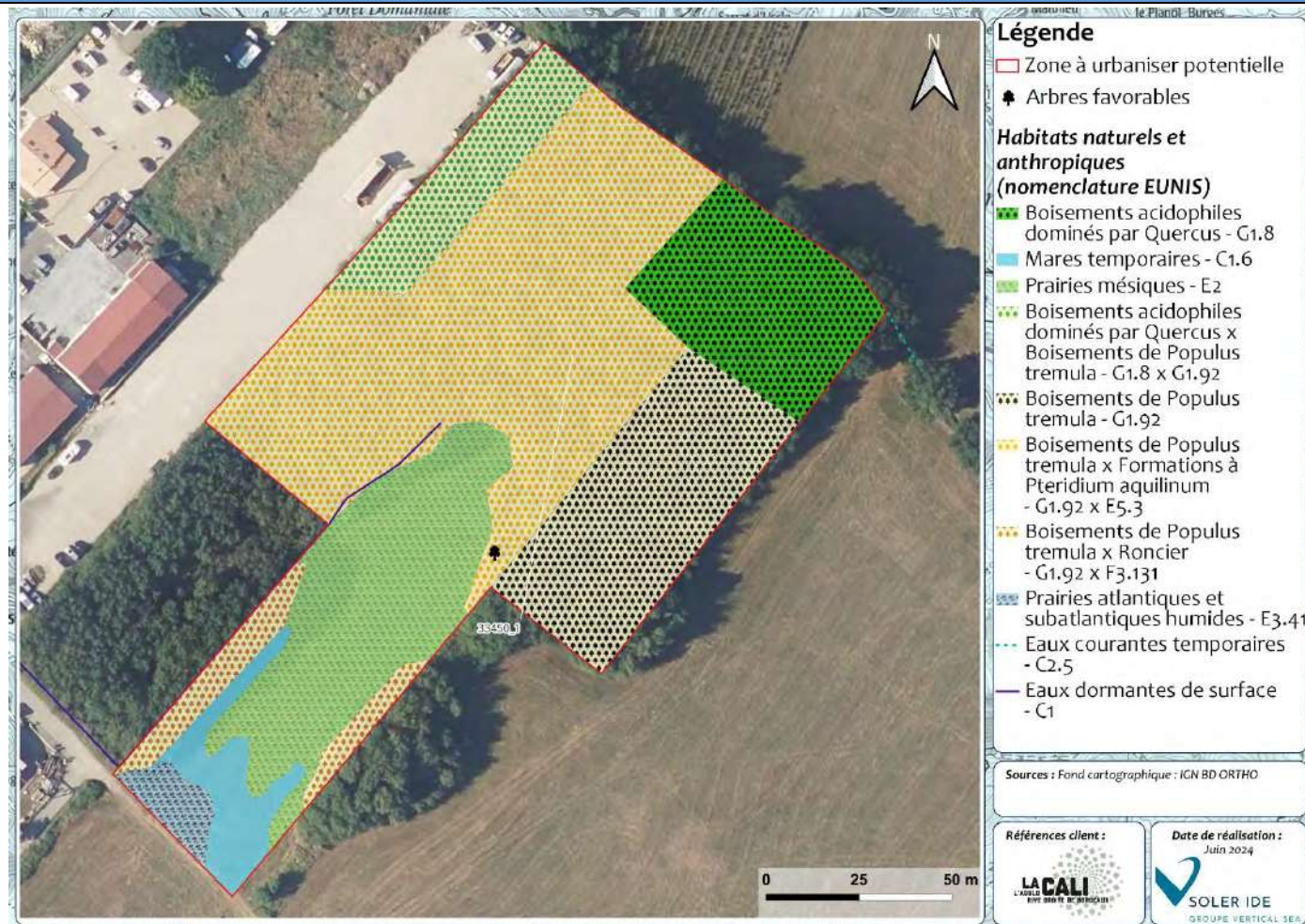


Figure 301 : Cartographie des habitats de la ZAU 33450_1

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

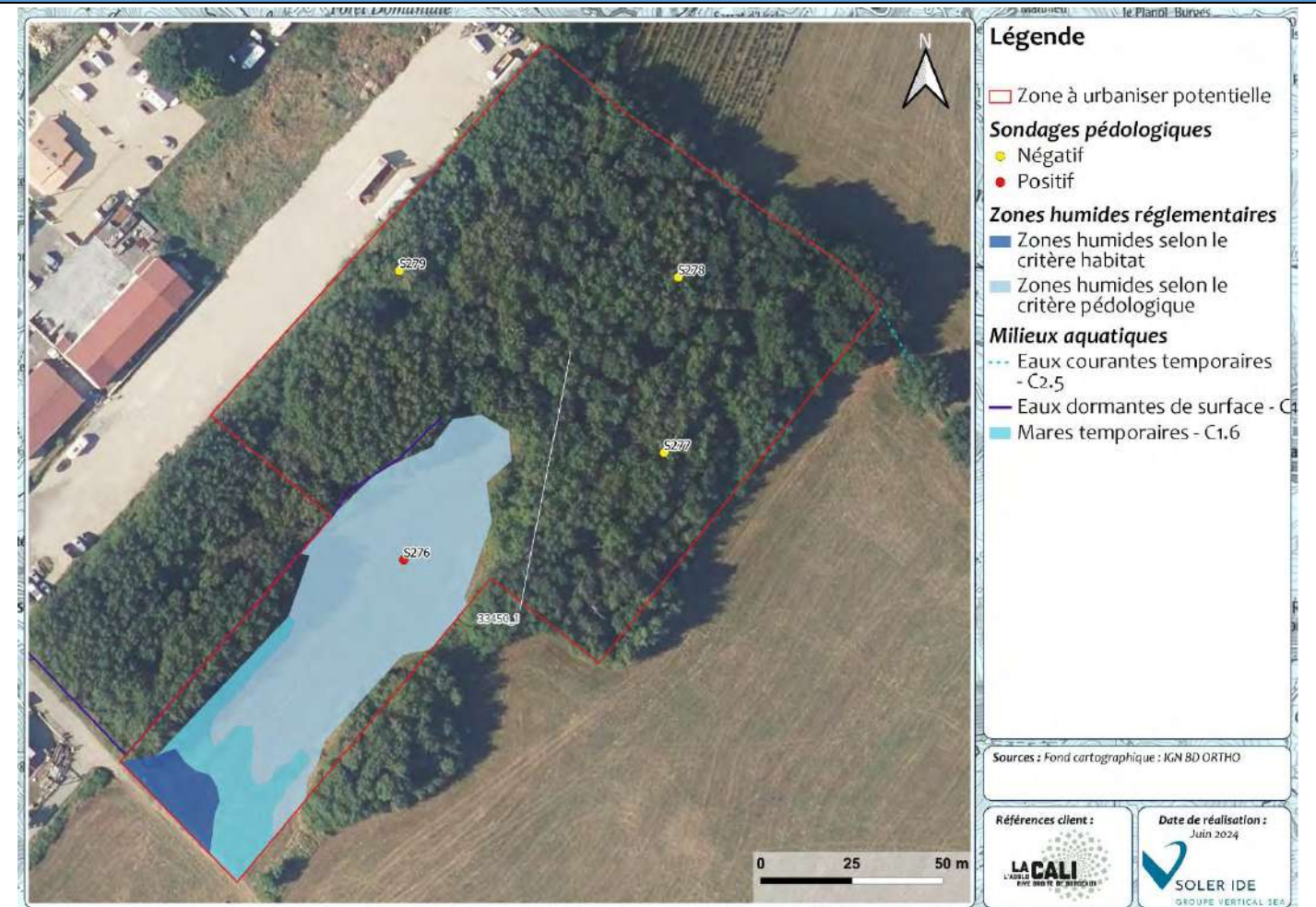


Figure 302 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33450_1

Cette zone est essentiellement composée de boisements et de prairies. Un cours d'eau et une mare sont également présents.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Une espèce protégée, le Sérapias langue, a été inventorié dans la prairie mésique. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées dans la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques. Un arbre favorable à la biodiversité a été inventorié.

Présence de Zone humide réglementaire

Une zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. Un des sondages pédologiques s'est révélé positif.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

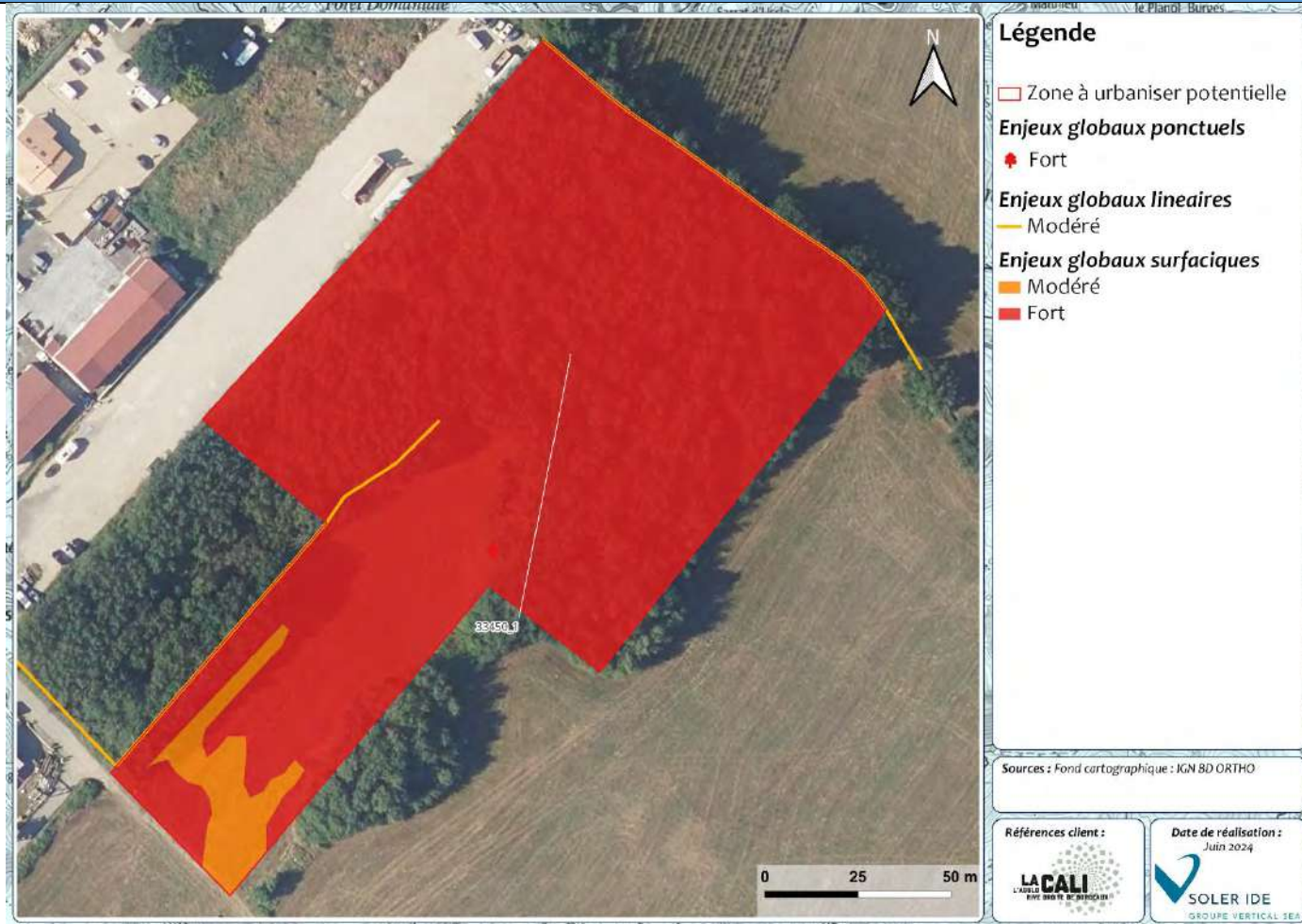


Figure 303 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33450_1

Enjeu global de la ZAU : Fort

Habitats dominants	Boisements et de prairies	
Zones humides	Zone humide habitat et pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques	Enjeu Fort

Recommandations :

- Eviter les zones humides
- Eviter les zones à fort enjeu
- Conserver les milieux aquatiques
- Conserver l'arbre favorable
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33466_1

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 304 : Cartographie des habitats de la ZAU 33466_1

Cette zone est essentiellement composée de friches. Un fossé est également présent.

Flore :

Aucune espèce protégée et/ou patrimoniale n'a été recensée sur la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, chiroptères, insectes et micromammifères. Un arbre favorable à la biodiversité a été inventorié.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 305 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33466_1

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. Un sondage pédologique a été réalisé et s'avère négatif. Le fossé est à considérer comme un milieu aquatique.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

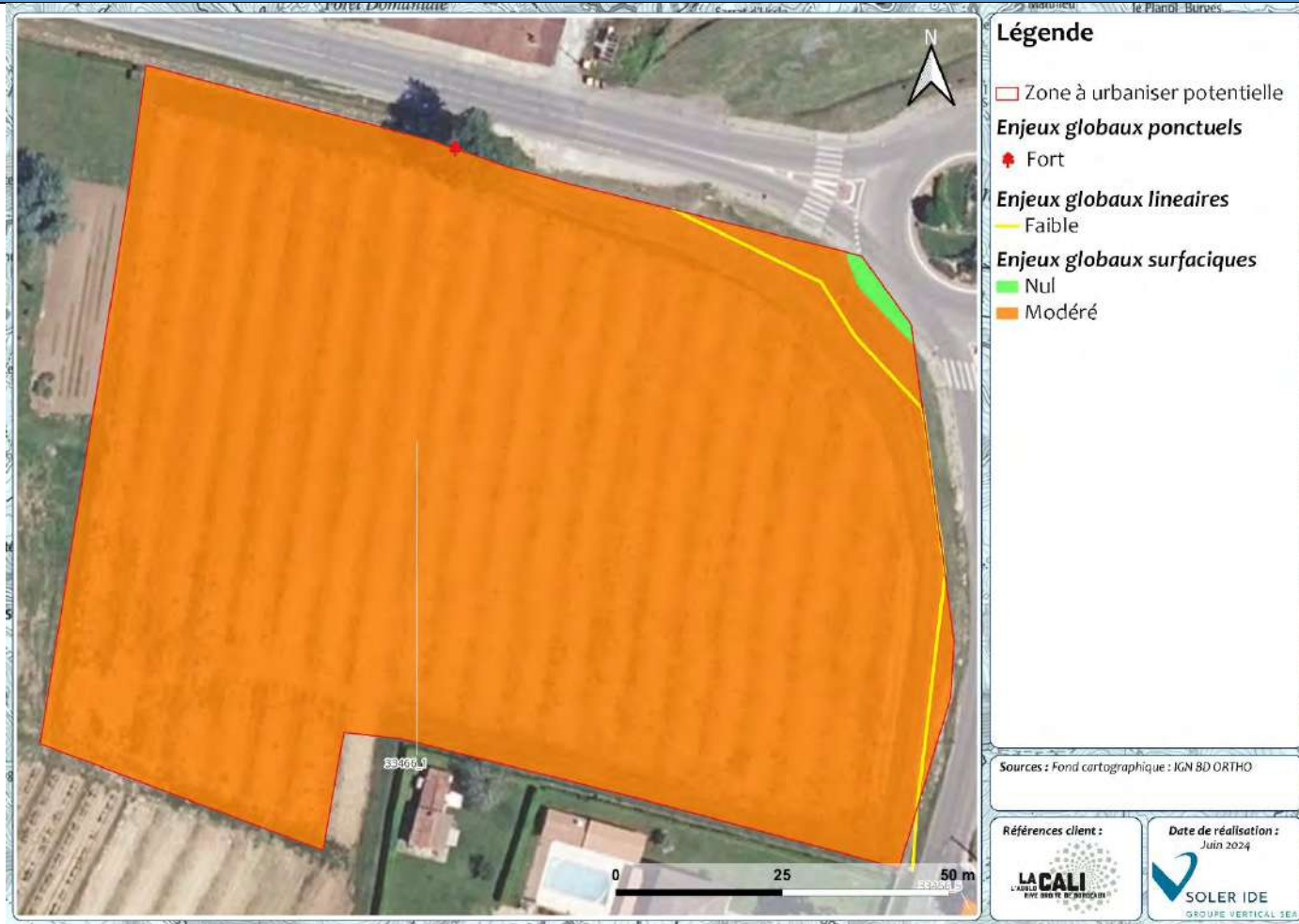


Figure 306 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33466_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friches	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, chiroptères, insectes et micromammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Conserver les milieux aquatiques
- Conserver les arbres favorables
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33466_2

HABITATS, FAUNE, FLORE

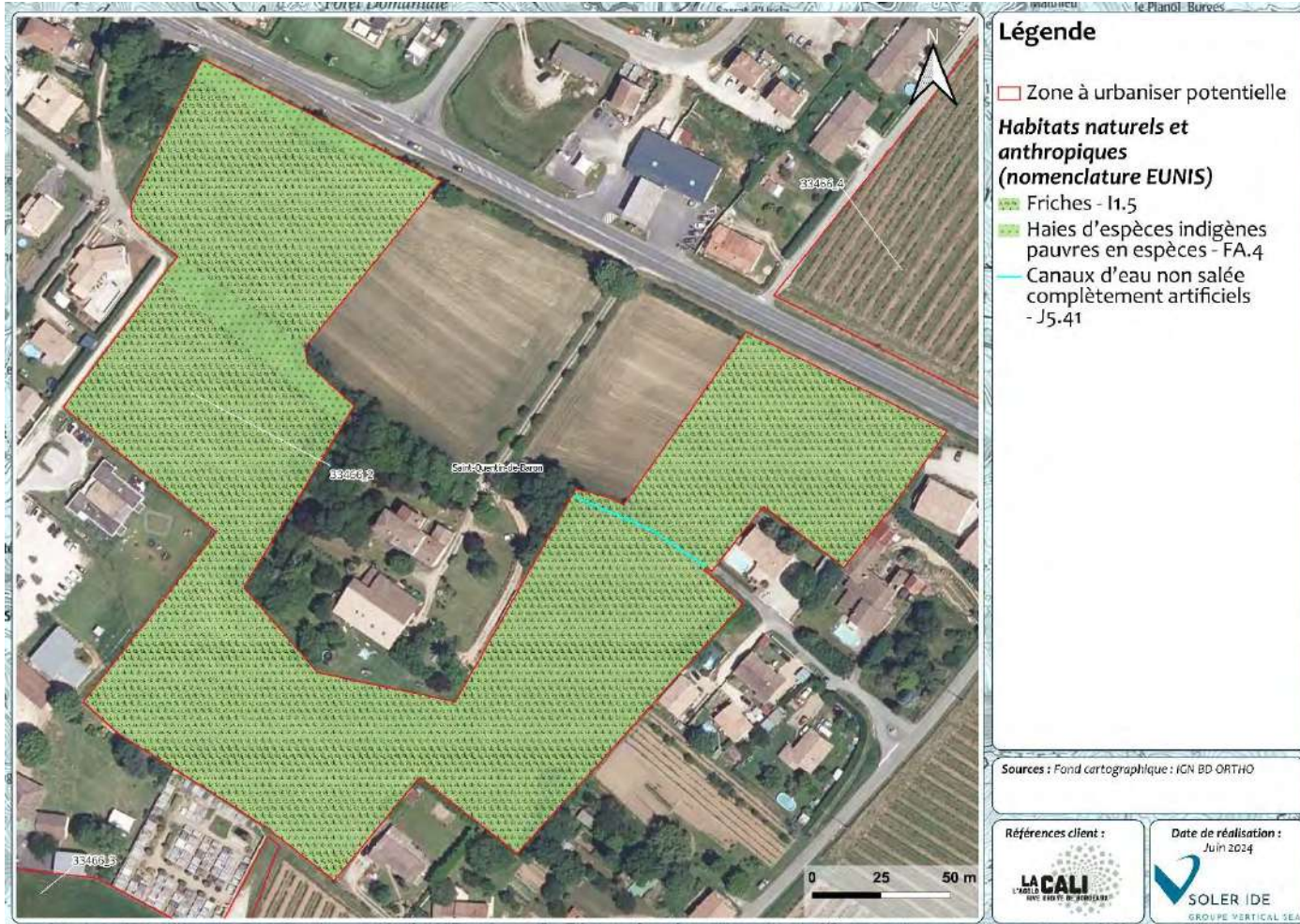


Figure 307 : Cartographie des habitats de la ZAU 33466_2

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

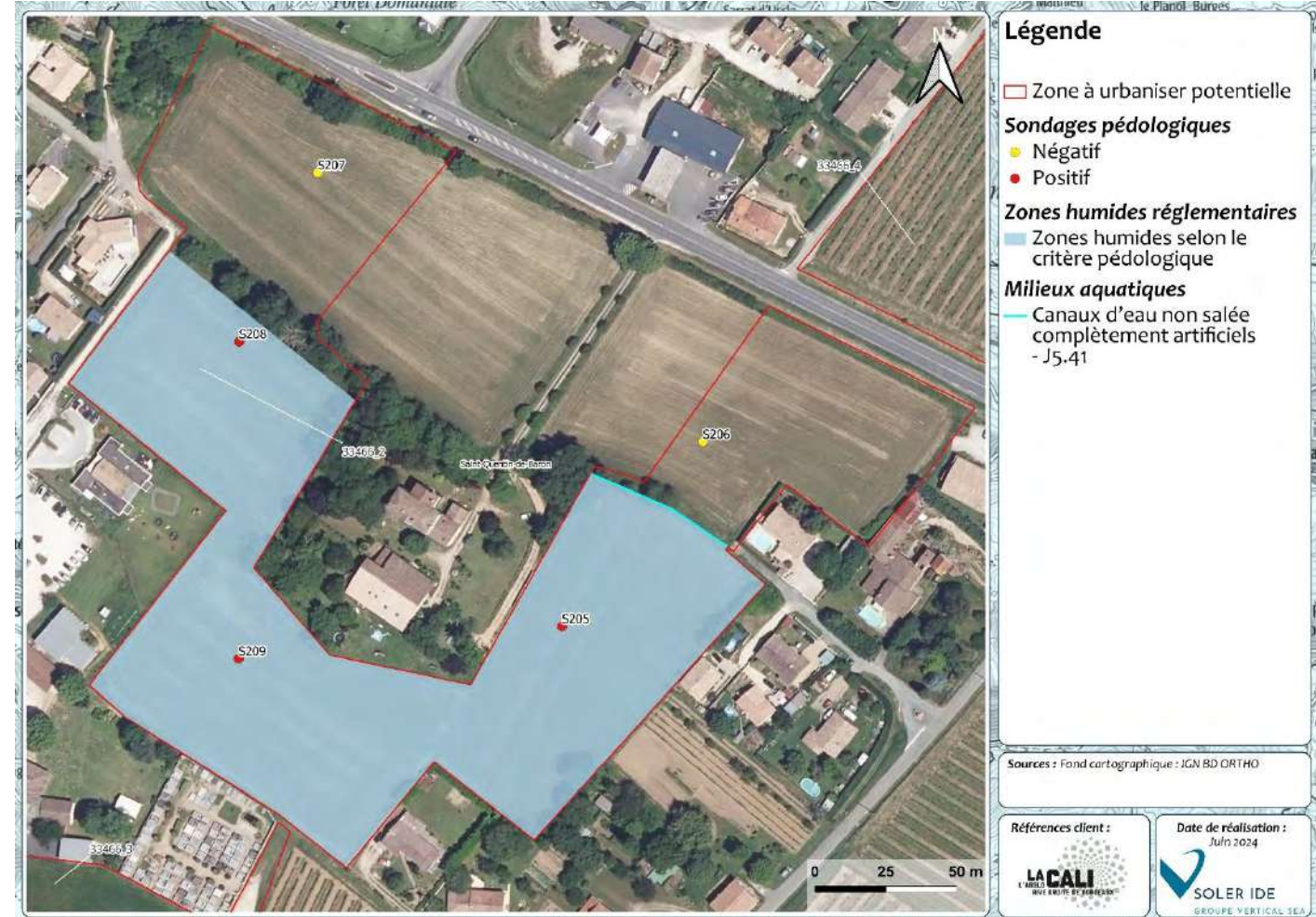


Figure 308 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33466_2

Présence de Zone humide réglementaire

La ZAU est occupée par des friches, deux haies et un fossé qui était à sec lors du passage.

Flore :
Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la parcelle selon l'étude bibliographique. Il s'agit de la Tulipe d'Agen, de l'Anémone couronnée et de la Jacinthe d'Orient. L'ensemble des habitats de la ZAU sont favorables à ces espèces. Par ailleurs, la friche se compose principalement de Dactyle aggloméré, de Carotte sauvage et potentiellement d'une espèce exotique envahissante, à savoir la Vergerette du Canada.

Faune :
Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Les haies sont particulièrement favorables aux oiseaux et aux reptiles, potentiellement aux chiroptères également. La friche est intéressante pour les micromammifères, les insectes et les oiseaux.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'étude pédologique s'est révélée positive sur une grande partie de la zone.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

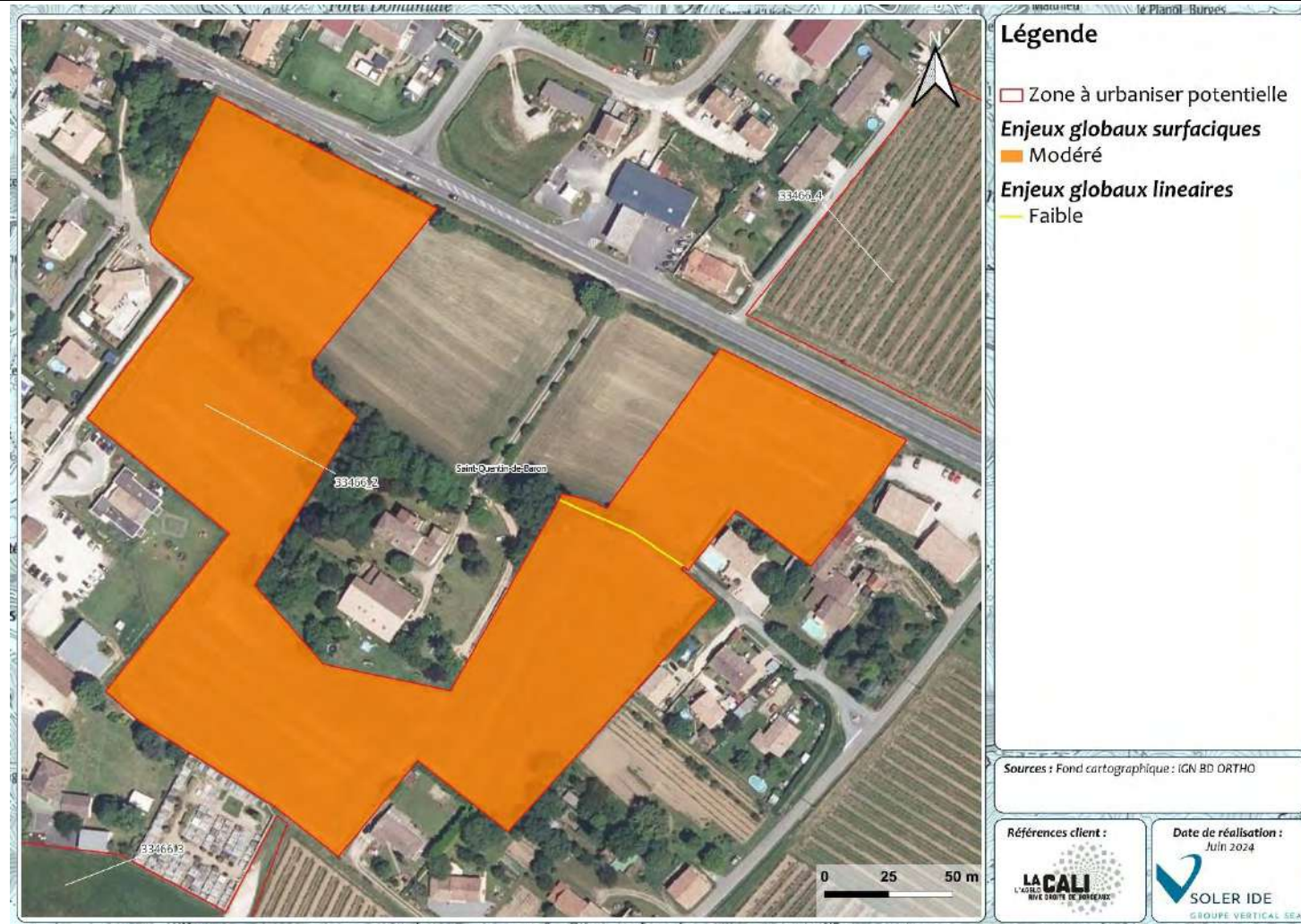


Figure 309 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33466_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friches	
Zones humides	Sondages positifs	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, reptiles, chiroptères, insectes et micromammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Conserver les zones humides
- Conserver les haies
- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33466_3

HABITATS, FAUNE, FLORE

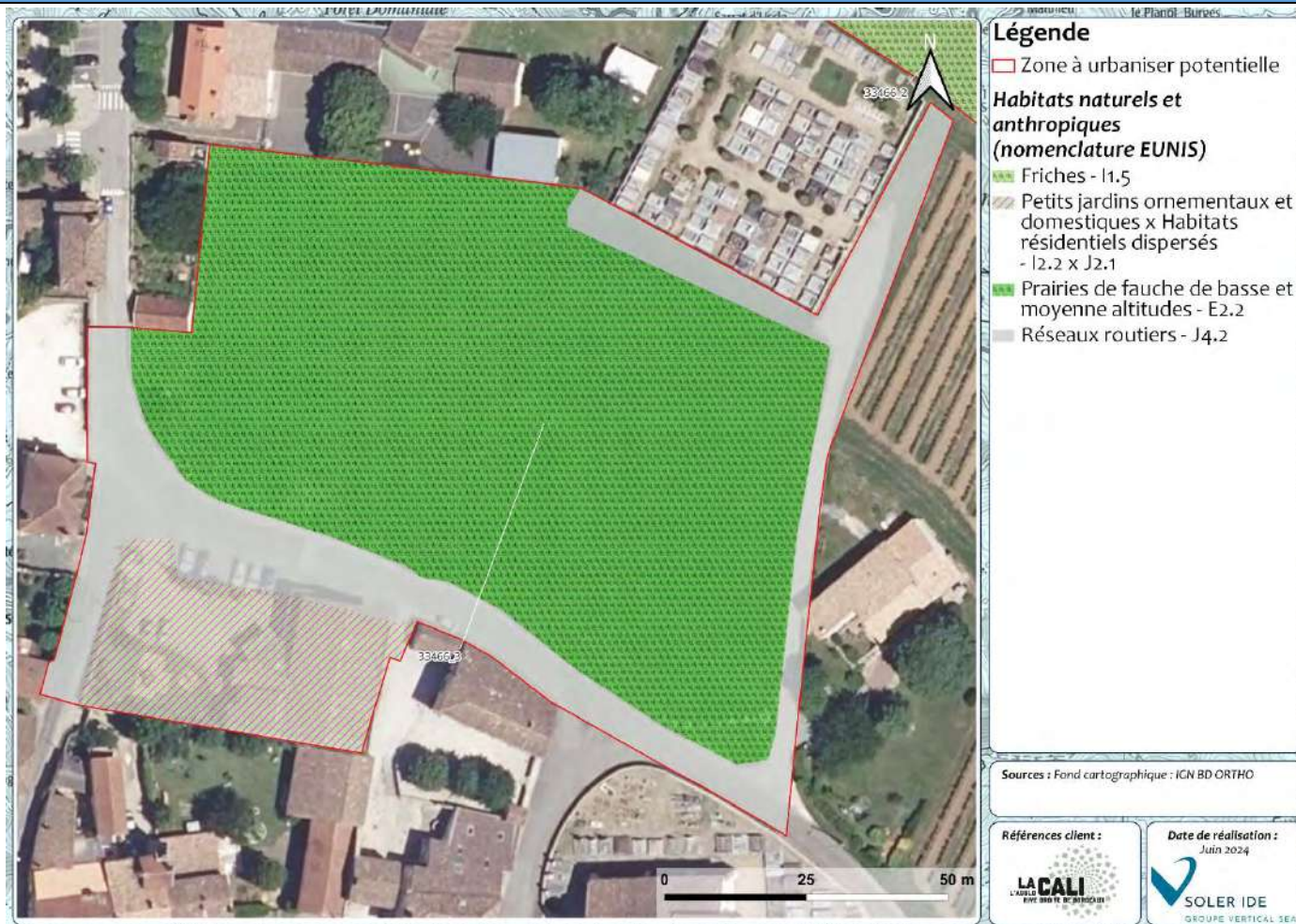


Figure 310 : Cartographie des habitats de la ZAU 33466_3

Cette zone est essentiellement composée de prairies de fauche, de jardins publics et routes.

Flore :

Deux espèces protégées et patrimoniales ont été recensées sur la ZAU selon la bibliographie. Il s'agit de la Tulipe d'Agen et de l'Anémone couronnée. Ces espèces n'ont pas été vues lors du passage, mais elles sont considérées comme potentielles sur la prairie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux insectes et aux micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 311 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33466_3

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. Un sondage pédologique a été réalisé et s'avère négatif.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

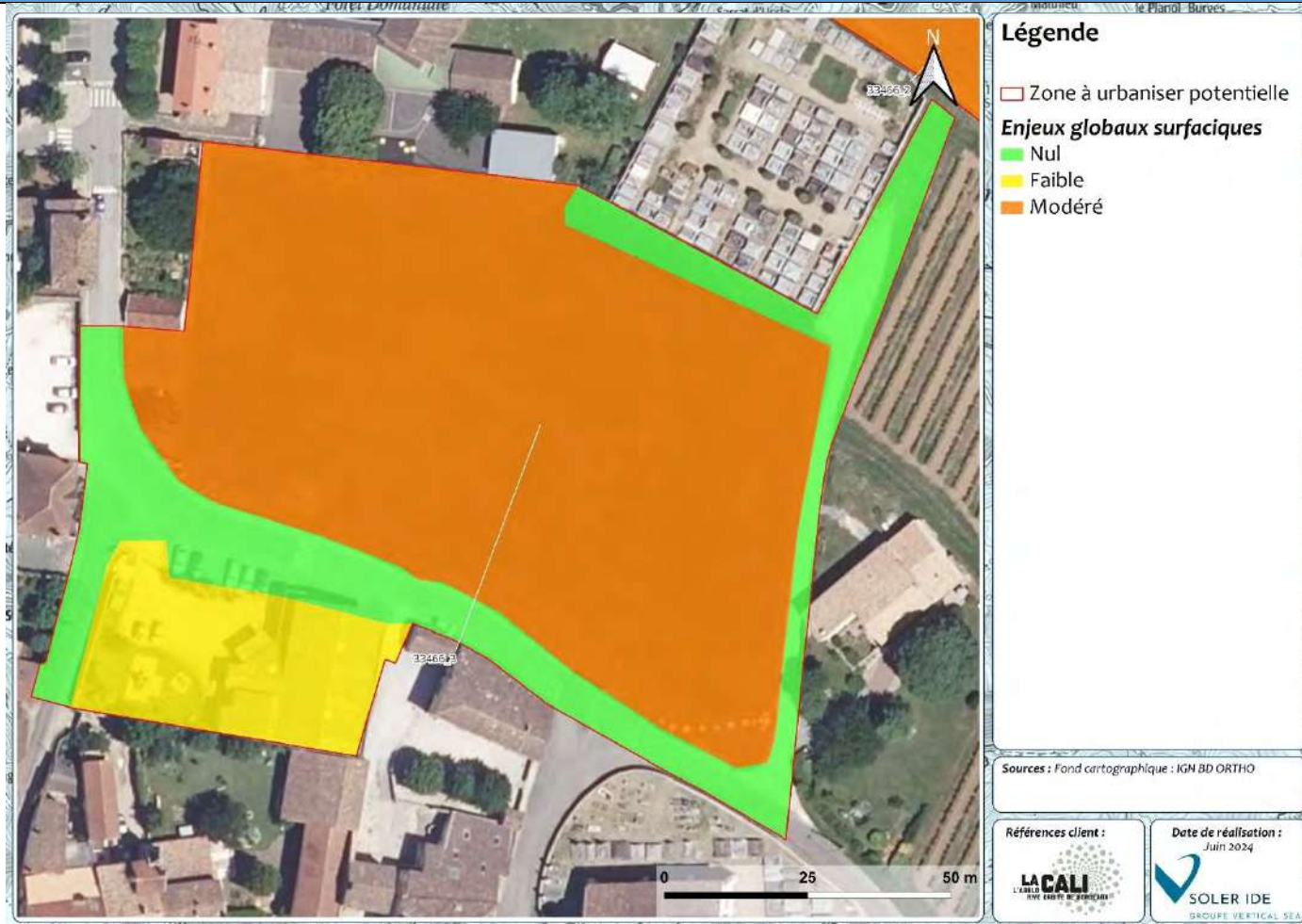


Figure 312 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33466_3

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairies de fauche, de jardins publics et routes.	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Flore, oiseaux, insectes et micromammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones à fort enjeu
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33466_4

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 313 : Cartographie des habitats de la ZAU 33466_4

Cette zone est intégralement composée de friches.

Flore :

Aucune espèce protégée n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux insectes et aux micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

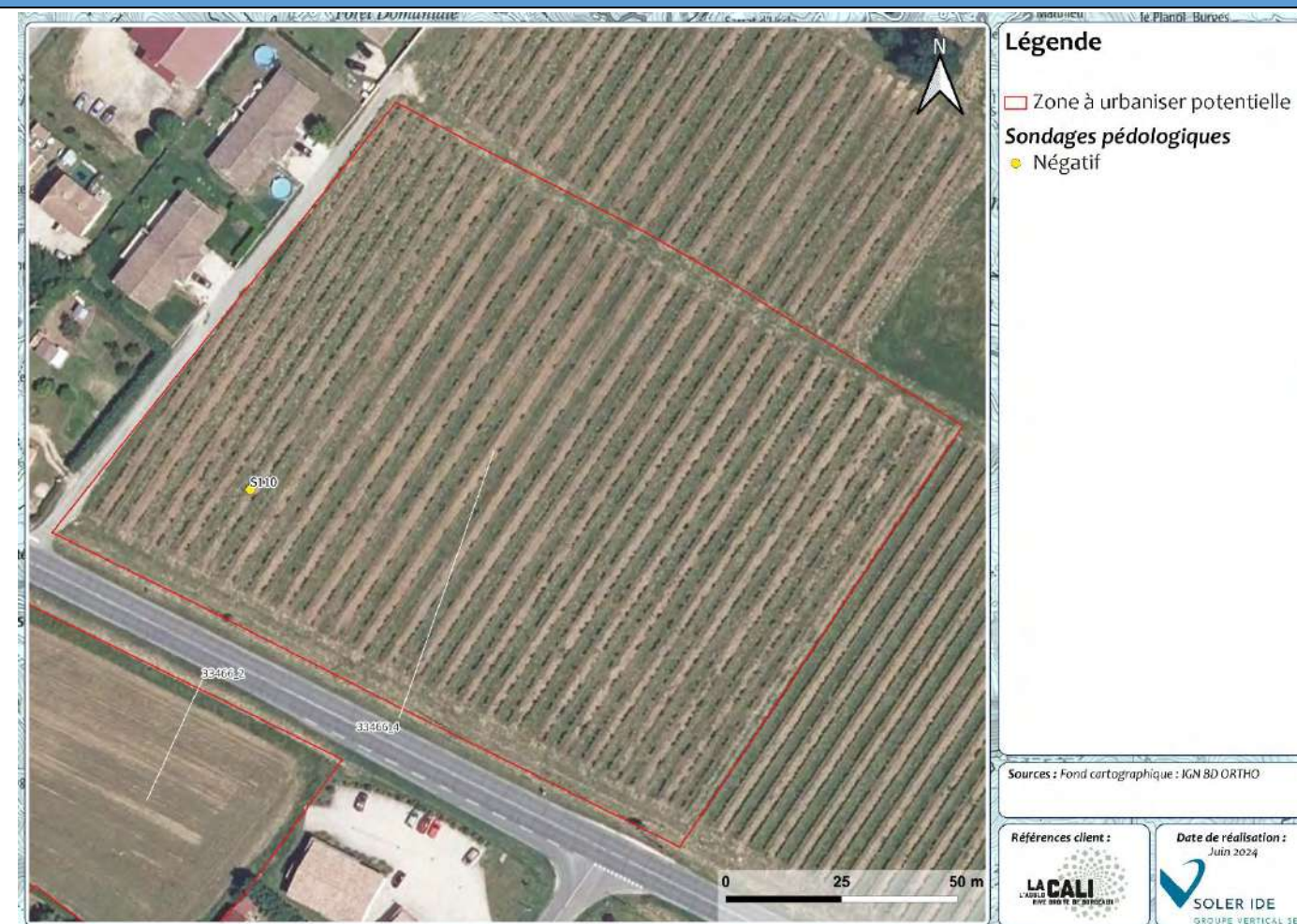


Figure 314 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33466_4

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. Un sondage pédologique a été réalisé et s'avère négatif.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

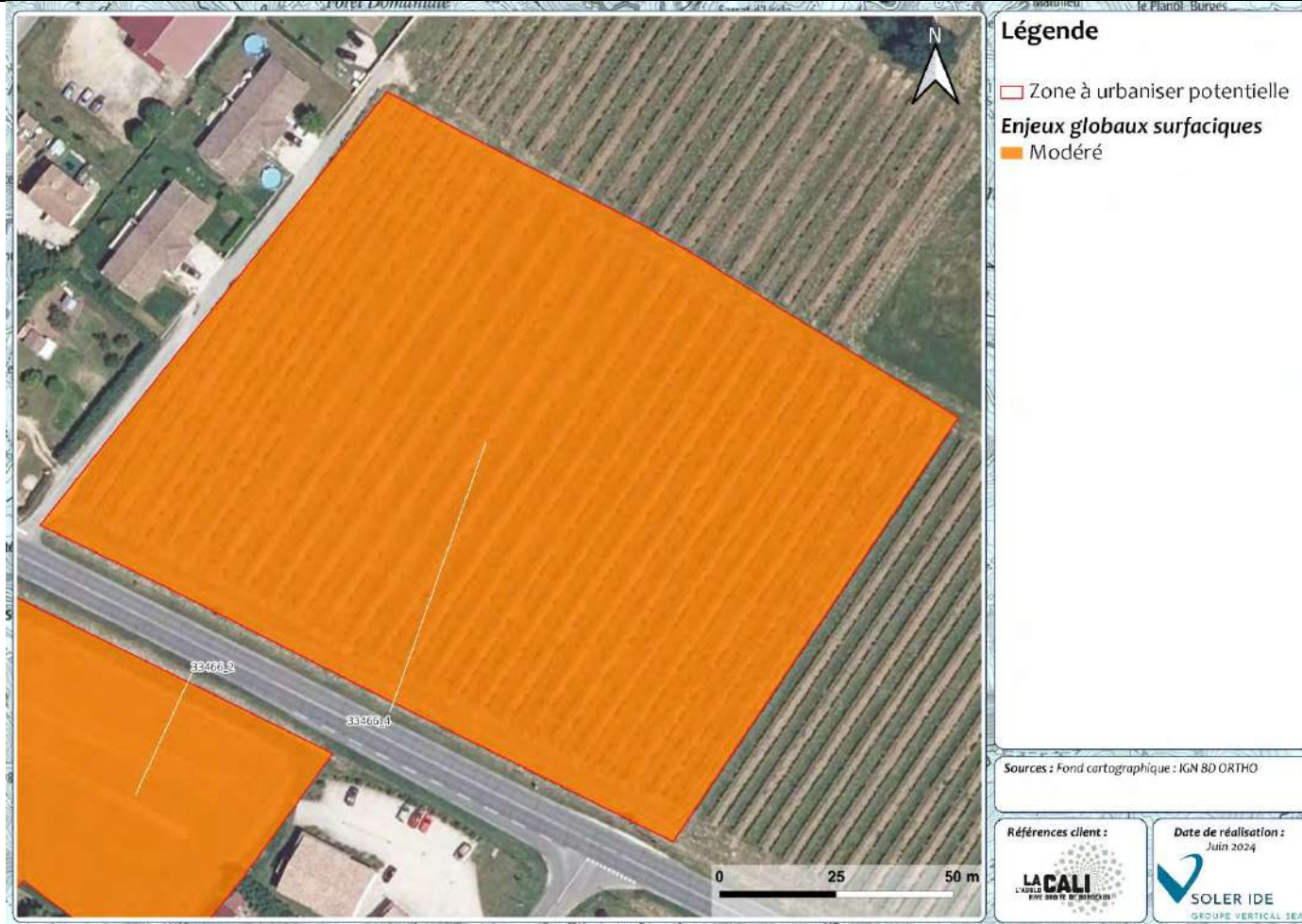


Figure 315 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33466_4

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friches	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes et micromammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33466_5

HABITATS, FAUNE, FLORE

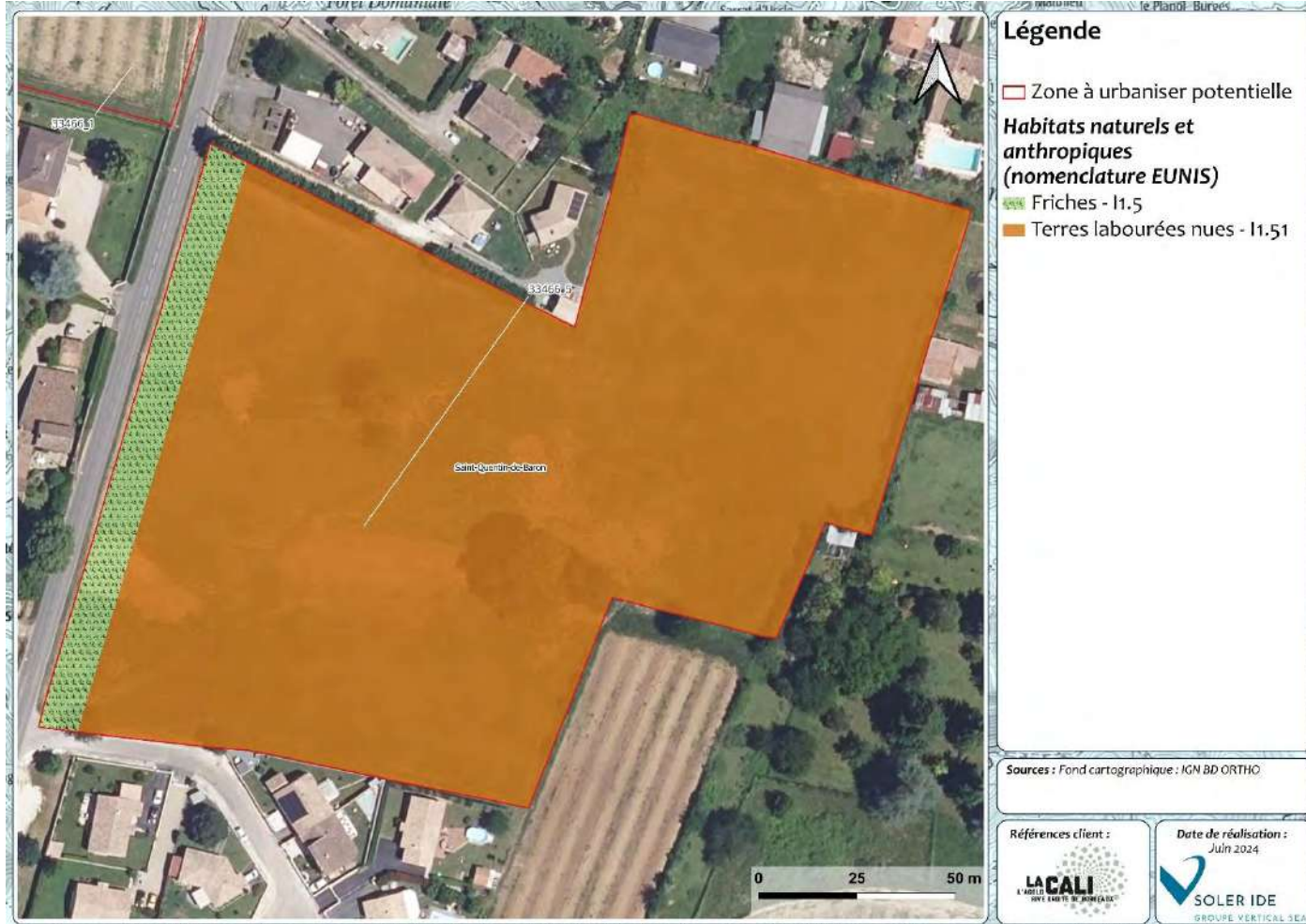


Figure 316 : Cartographie des habitats de la ZAU 33466_5

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

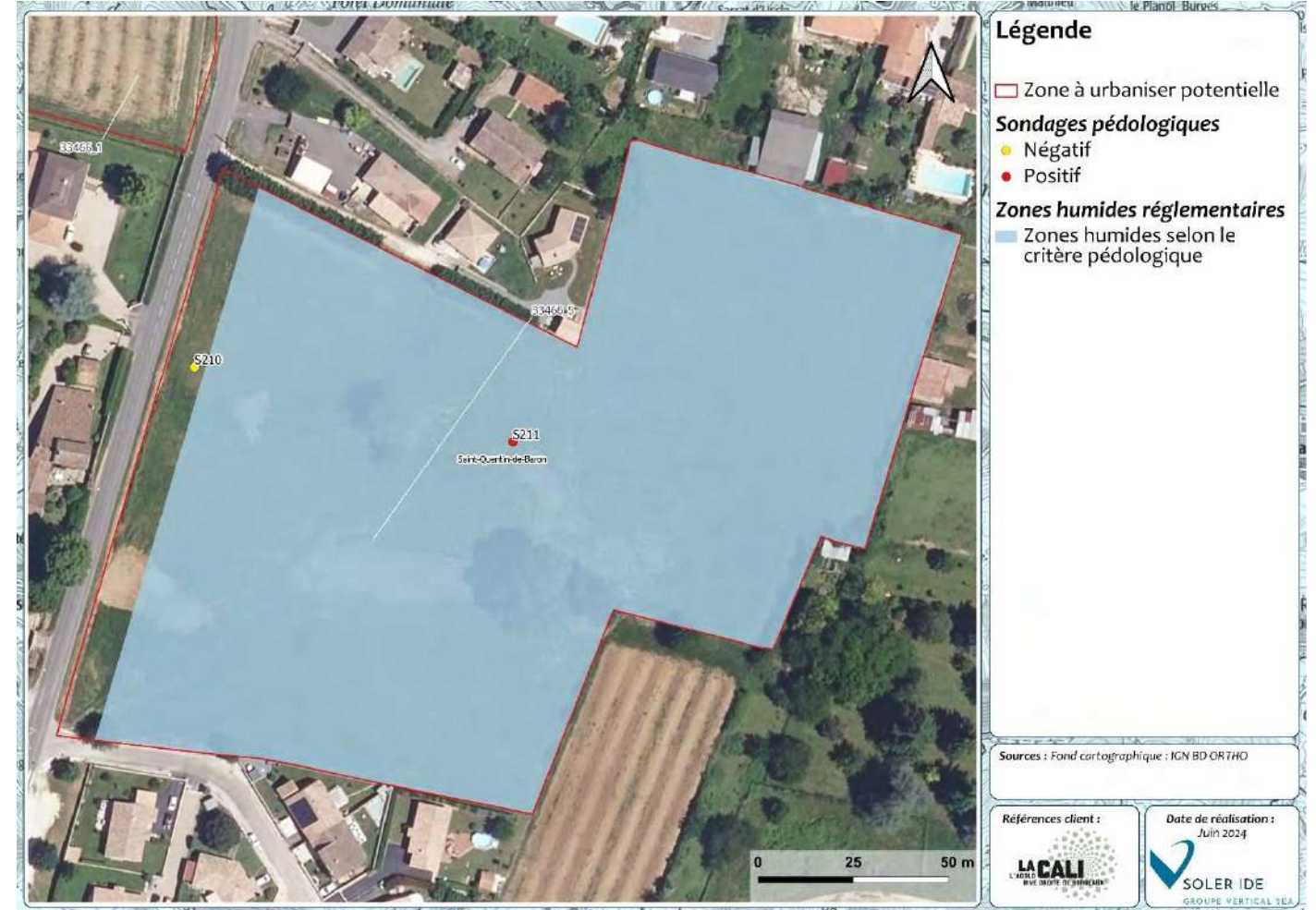


Figure 317 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33466_5

Présence de Zone humide réglementaire

La ZAU est occupée par une terre labourée à nue et une bande de friche.

Flore :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la parcelle selon l'étude bibliographique. Il s'agit du Muscari de la Garonne, de la Tulipe d'Agen et de l'Anémone couronnée. Les abords de la terre labourée et de la friche sont favorables à ces espèces. Par ailleurs, la friche se compose d'herbacées hautes, essentiellement des graminées comme le Dactyle aggloméré. La terre labourée comporte plusieurs arbres, à savoir du Noyer et du Chêne.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. La terre labourée ne présente aucun intérêt en l'état, en dehors des arbres qui sont susceptibles d'abriter de la reproduction d'oiseaux ou de chiroptères. La friche est intéressante pour les micromammifères, les insectes et les oiseaux.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'étude pédologique s'est révélée positive sur la terre labourée.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

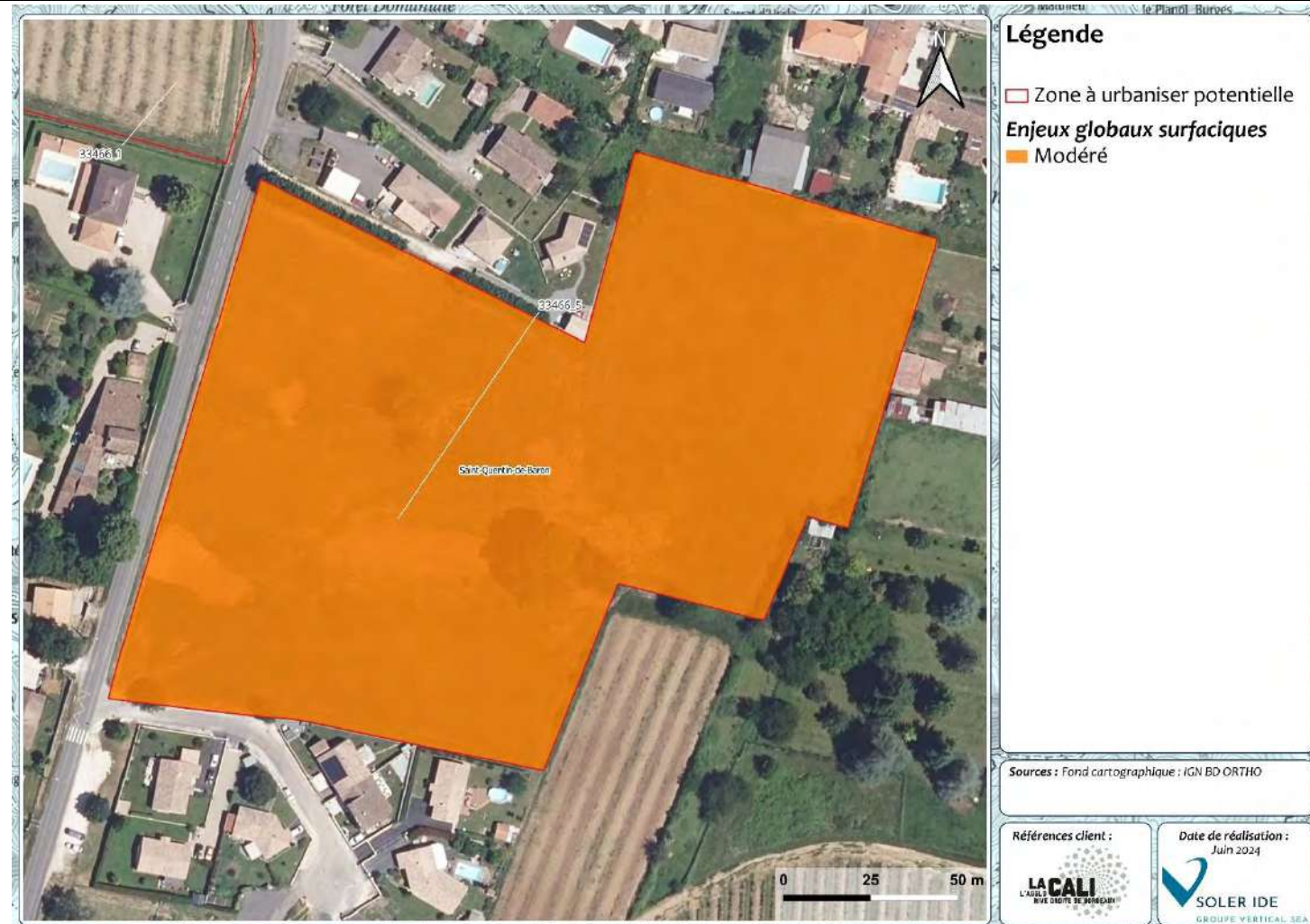


Figure 318 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33466_5

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Terre labourée, friches	
Zones humides	Sondages positifs	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, micromammifères, chiroptères	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Conserver les zones humides
- Conserver les arbres
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33472_1

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 319 : Cartographie des habitats de la ZAU 33472_1

Cette zone est occupée intégralement par une prairie de fauche. Un fossé est également présent.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Plusieurs espèces déterminantes zones humides se développent dans la prairie de fauche.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables aux oiseaux, aux micromammifères et aux invertébrés.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 320 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33472_1

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs. Le fossé est à considérer comme un milieu aquatique.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

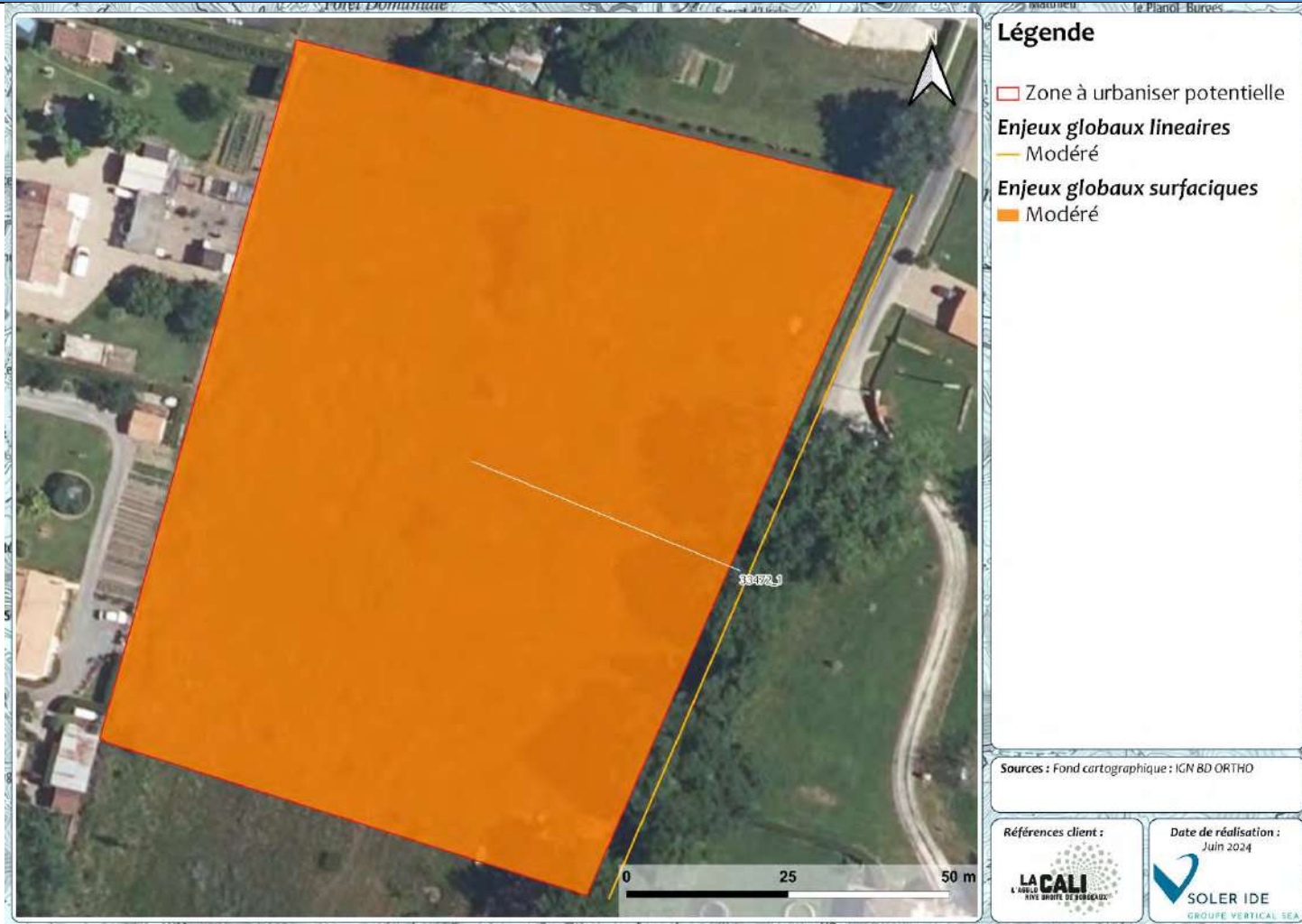


Figure 321 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33472_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairie de fauche	
Zones humides	Zones humides pédologiques	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, micromammifères et invertébrés.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Conserver les milieux aquatiques
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33478_1

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 322 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_1

Cette zone est majoritairement composée de friches, de prairies de fauche et de jardins inaccessibles.

Flore :

Aucune espèce protégée n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux insectes et aux micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 323 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_1

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. Un sondage pédologique a été réalisé et s'avère négatif. Toutefois, l'étude bibliographique met en évidence une zone humide potentielle sur une des zones inaccessibles.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

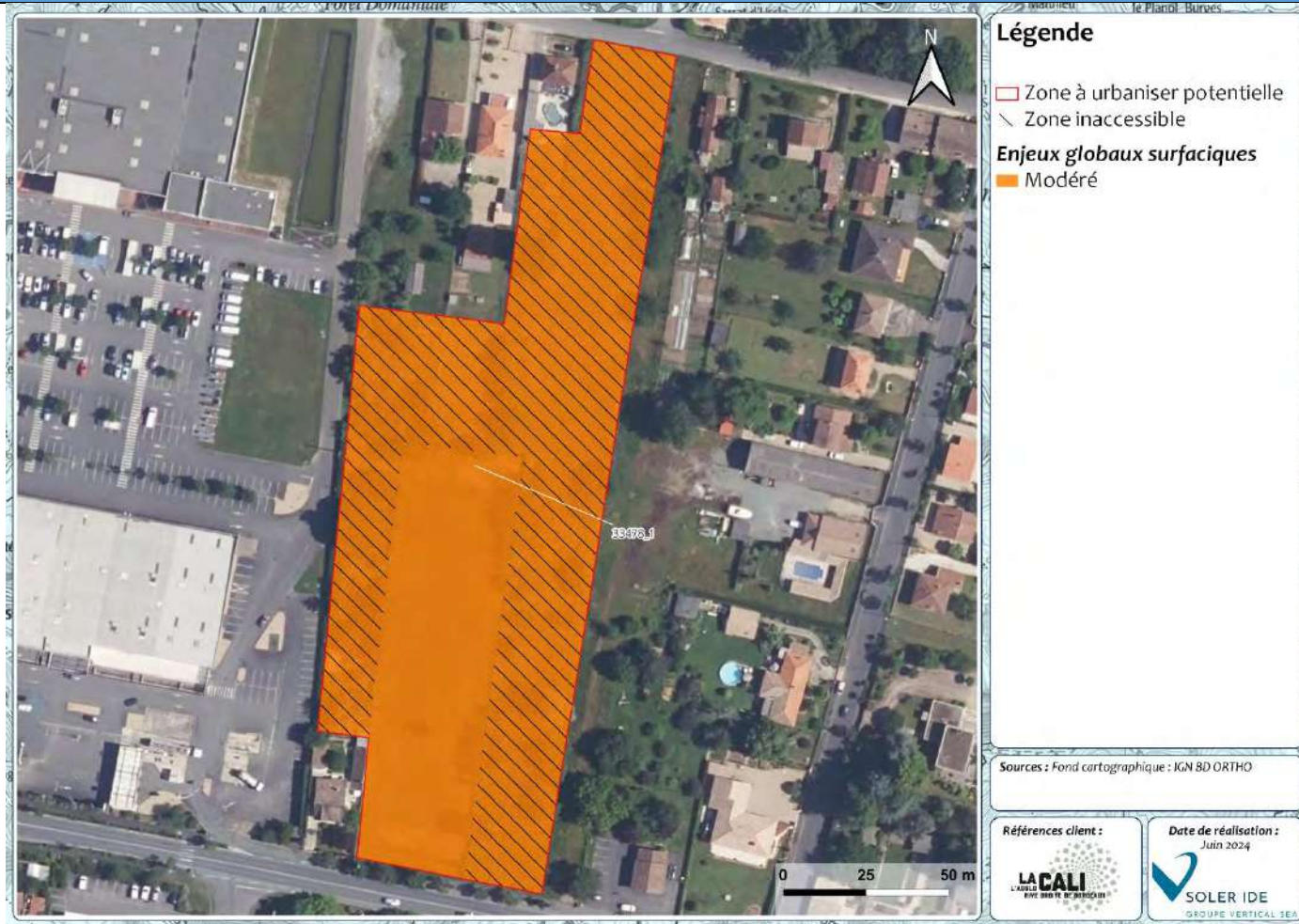


Figure 324 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friches, de prairies de fauche et de jardins inaccessibles.	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes et micromammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Réaliser des sondages pédologiques dans les zones inaccessibles
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33478_2

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 325 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_2

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 326 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_2

Présence de Zone humide réglementaire

Une prairie humide occupe une grande partie de cette zone. Un alignement d'arbre longe la voie ferrée.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur la parcelle selon l'étude bibliographique. La prairie humide se compose en grande partie de Joncs, de Flouve odorante et de Lychnide fleur-de-coucou. L'alignement d'arbres quant à lui est caractérisé principalement par du Chêne. La prairie mésique est occupée par des espèces communes de type Plantain, graminées...

Faune :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Toutefois, la prairie humide, avec l'alignement d'arbres sont susceptibles d'être attractifs pour des espèces communes d'oiseaux et d'insectes principalement.

Une zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. L'étude pédologique s'est également révélée positive. Aucun sondage n'a été réalisé dans l'alignement d'arbres, ce lui étant un linéaire en marge du site.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

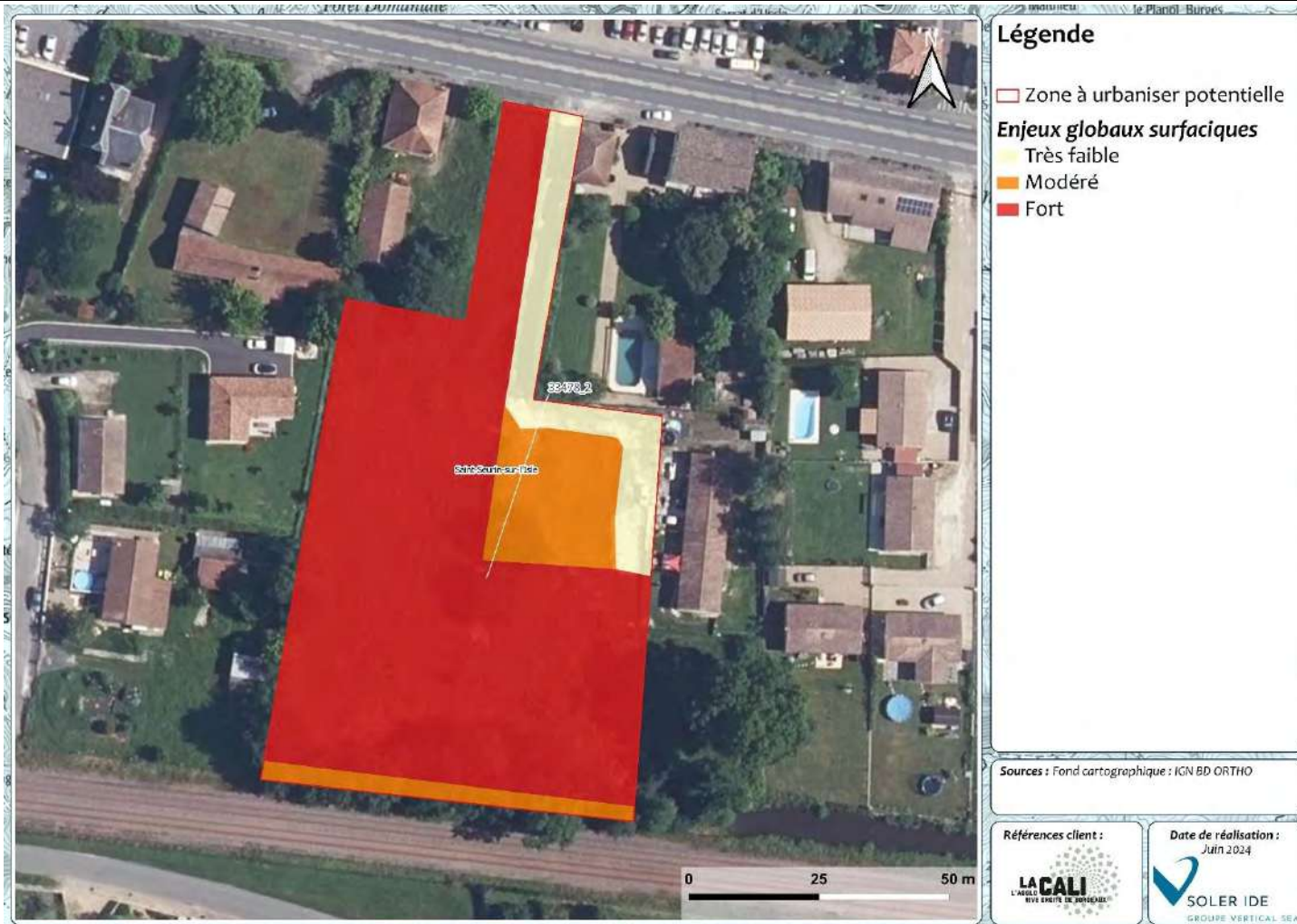


Figure 327 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_2

Enjeu global de la ZAU : Fort

Habitats dominants	Prairie humide et alignement d'arbres	
Zones humides	Zone humide pédologique et habitat	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Conserver les zones humides
- Conserver l'alignement d'arbres
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33478_3

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 328 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_3

Cette zone est majoritairement composée de friches et de pelouses de parcs. Un fossé est également présent.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux insectes et aux micromammifères. Le fossé ne semble pas favorable aux amphibiens.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

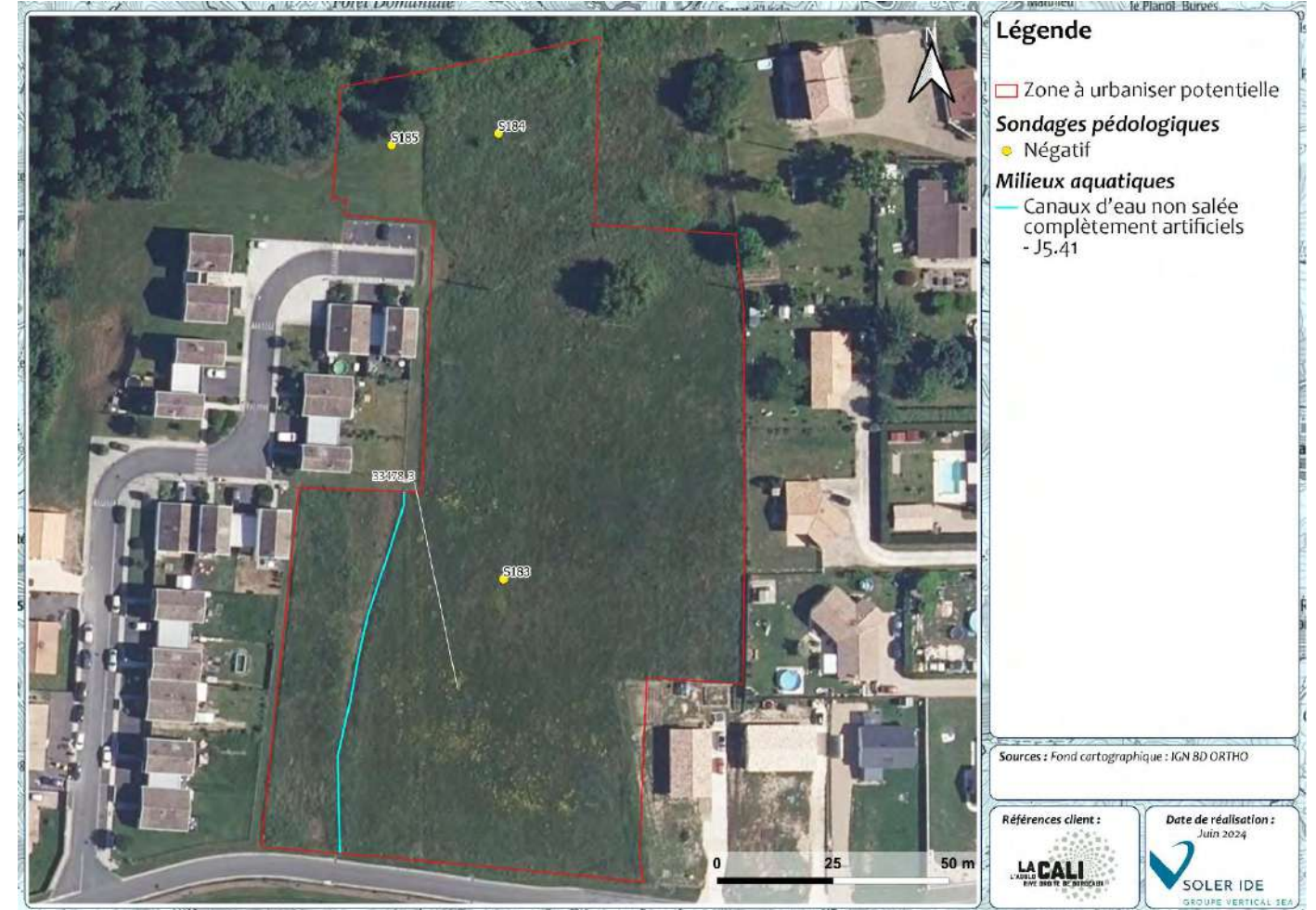


Figure 329 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_3

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés négatifs. Le fossé est à considérer comme un milieu aquatique.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

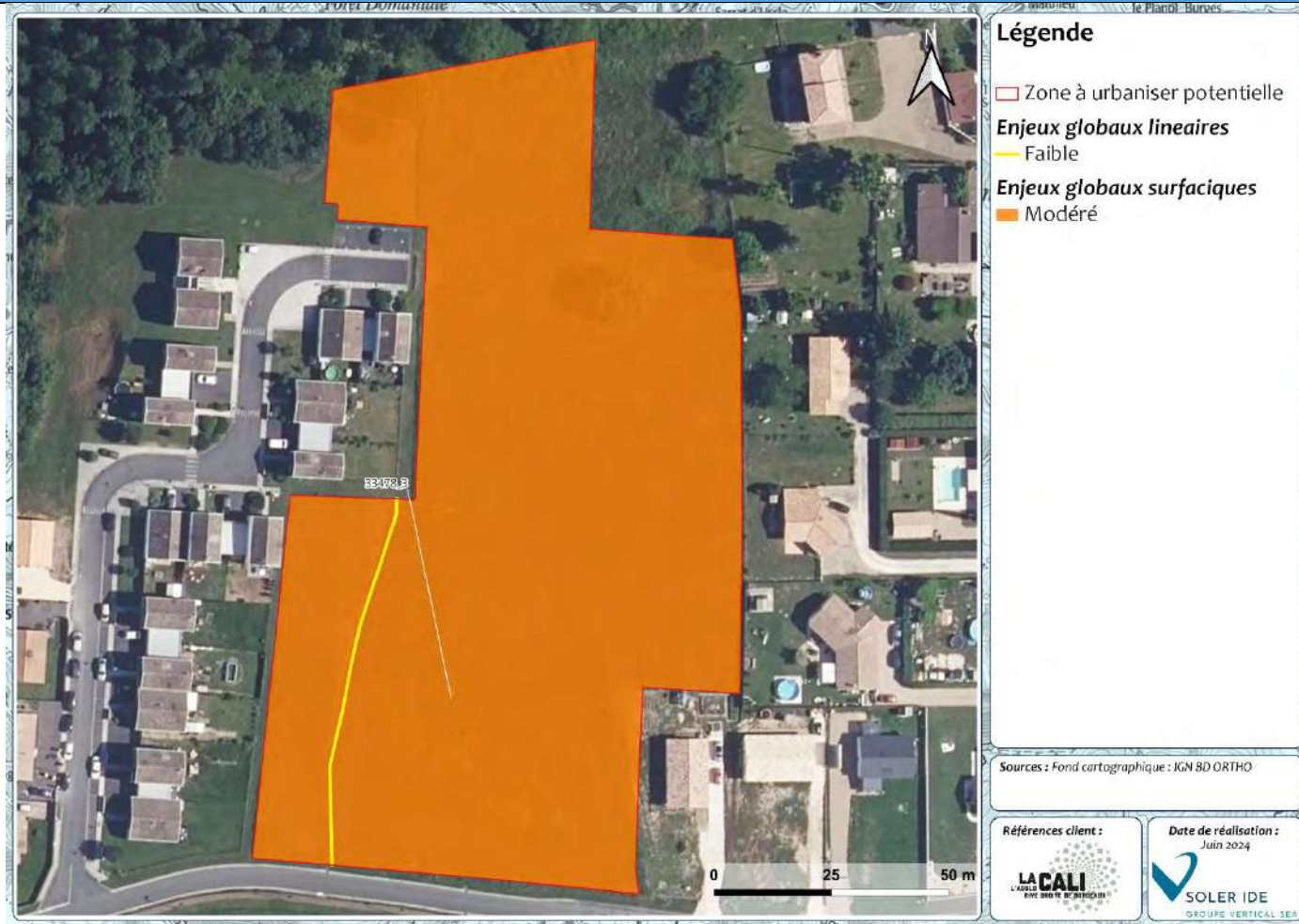


Figure 330 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_3

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friches et de pelouses de parcs.	
Zones humides	Sondages négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes et micromammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Conserver les milieux aquatiques
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33478_4

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 331 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_4

Cette zone est intégralement composée d'une prairie humide.

Flore :

Une espèce protégée a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Il s'agit de l'Oenanthe à feuilles de silaüs, qui est jugée potentielle sur cette zone. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux insectes et aux micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

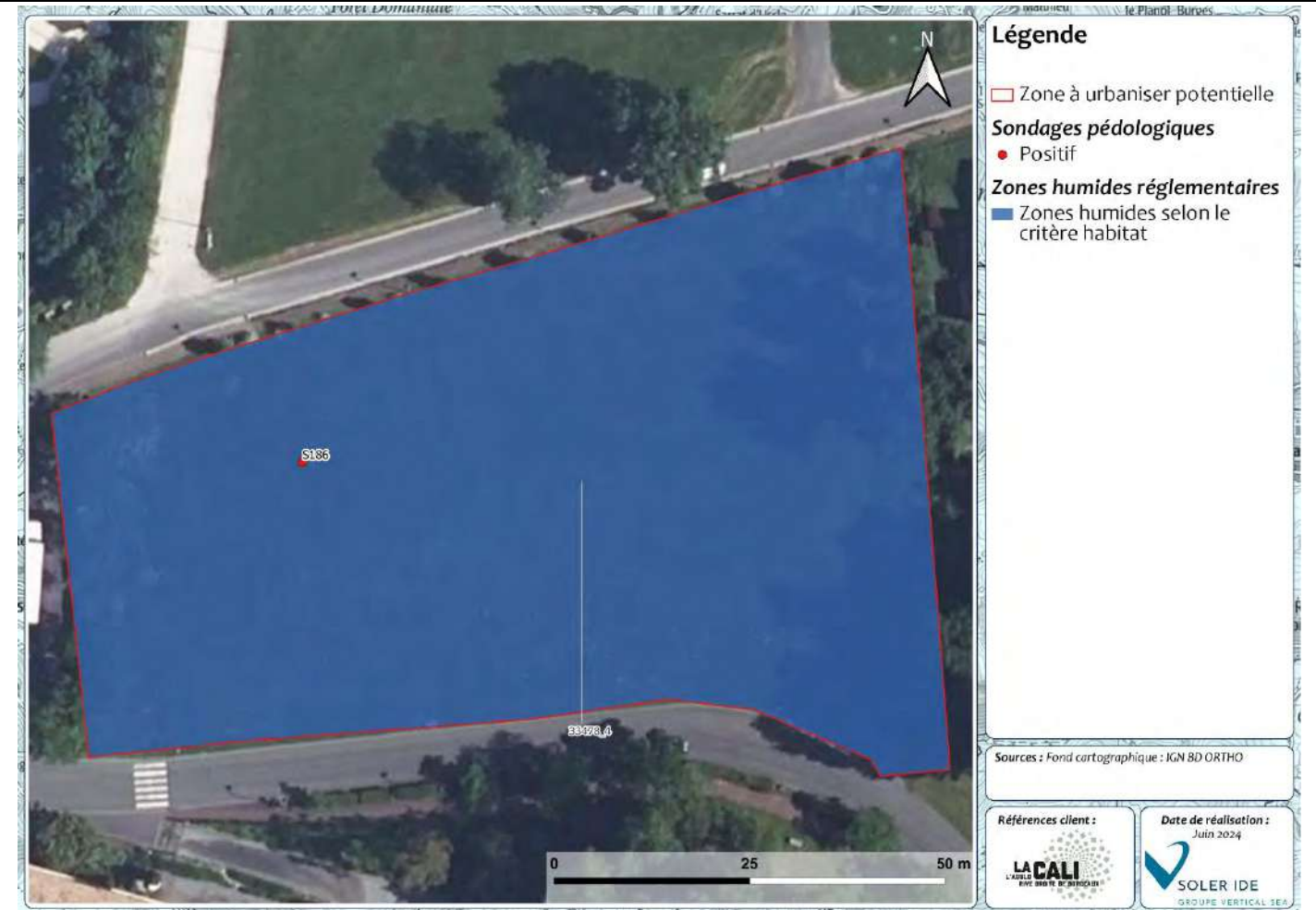


Figure 332 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_4

Présence de Zone humide réglementaire

Une zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. Un sondage complémentaire a été réalisé et s'avère positif.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

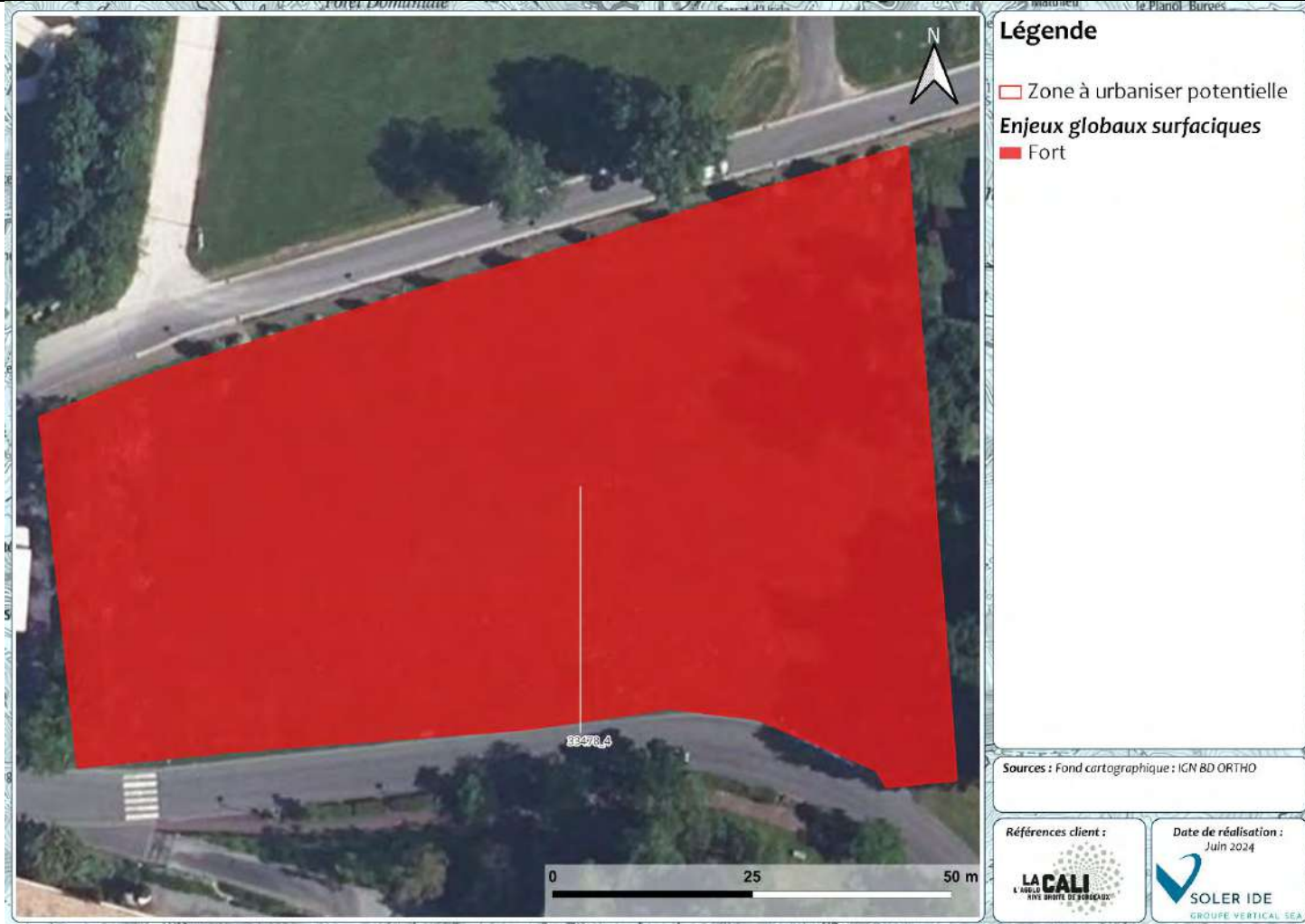


Figure 333 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_4

Enjeu global de la ZAU : Fort

Habitats dominants	Prairie humide	
Zones humides	Zone humide pédologique et habitat	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes et micromammifères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Eviter les zones à fort enjeu
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33478_5

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 334 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_5

Cette zone est majoritairement composée de friche, de ronciers et de petits boisements.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des amphibiens.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 335 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_5

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés négatifs. L'étude bibliographique met toutefois en évidence la présence potentielle d'une zone humide au niveau de la partie inaccessible.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

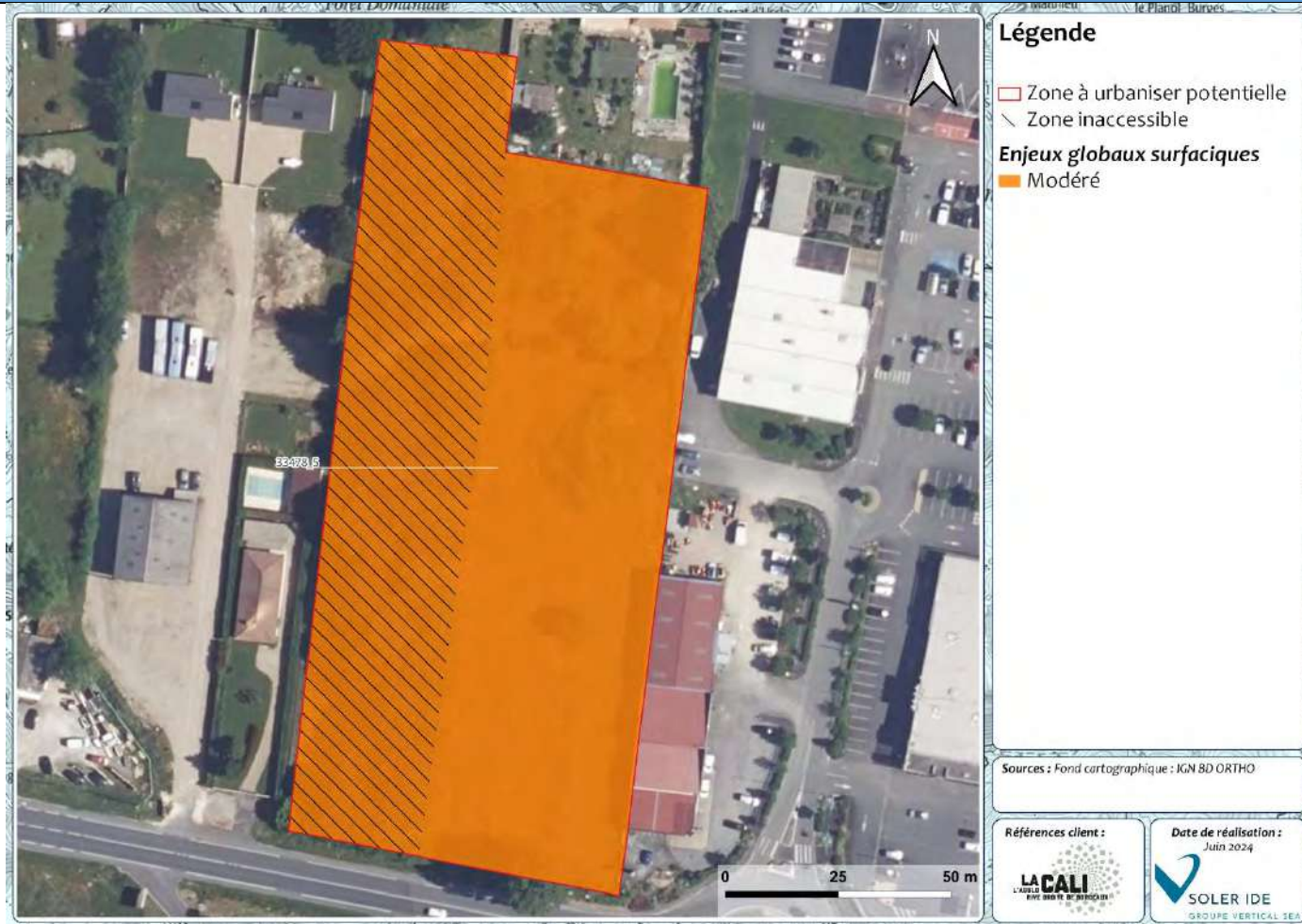


Figure 336 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_5

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friche, de ronciers et de petits boisements.	
Zones humides	Zone humide potentielle	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des amphibiens.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les boisements
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33478_6

HABITATS, FAUNE, FLORE

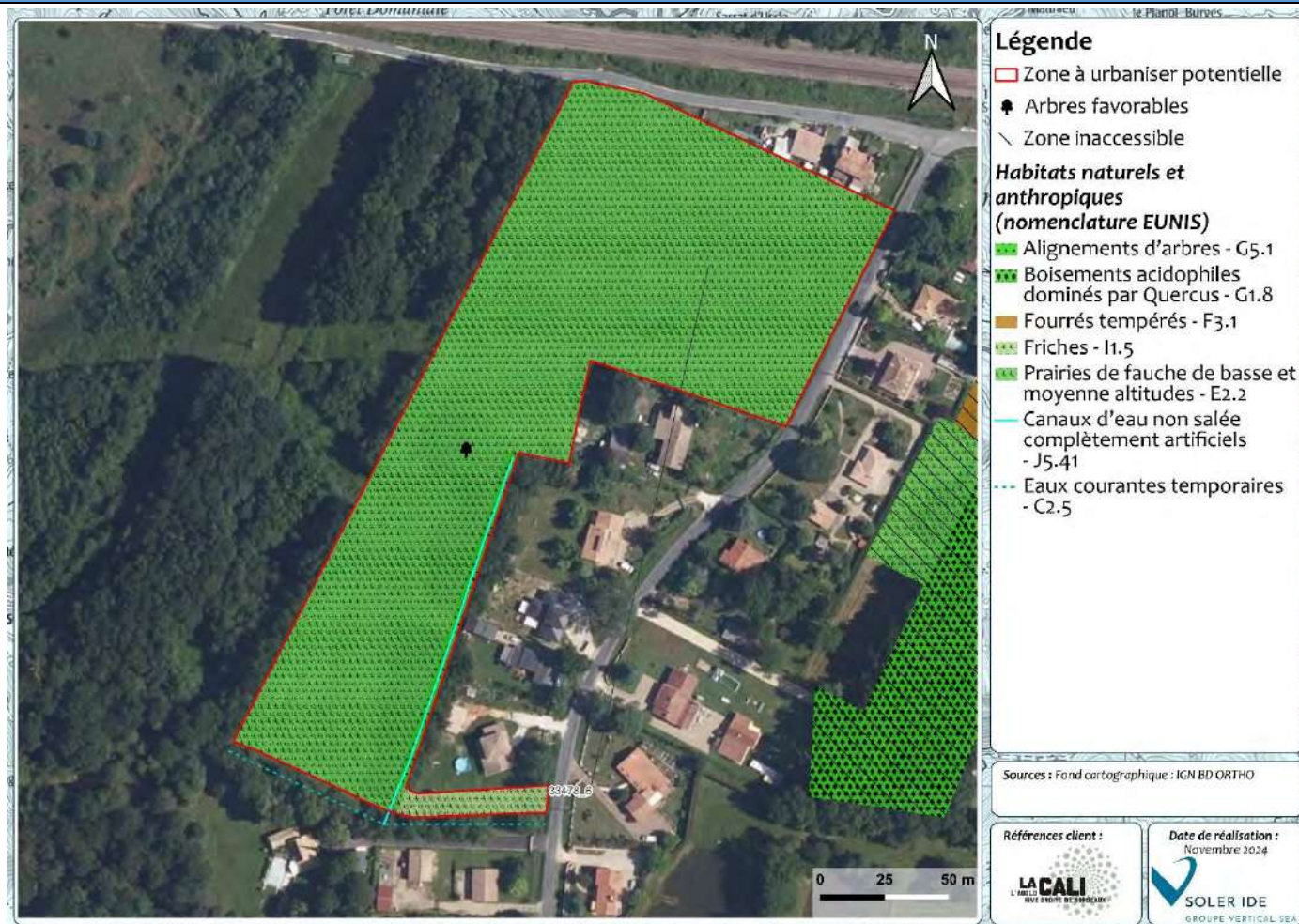


Figure 337 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_6

Cette zone est majoritairement composée de prairies de fauche et d'alignements d'arbres. Un cours d'eau temporaire est également présent, ainsi qu'un fossé.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Plusieurs espèces caractéristiques des zones humides se développent dans la prairie de fauche.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

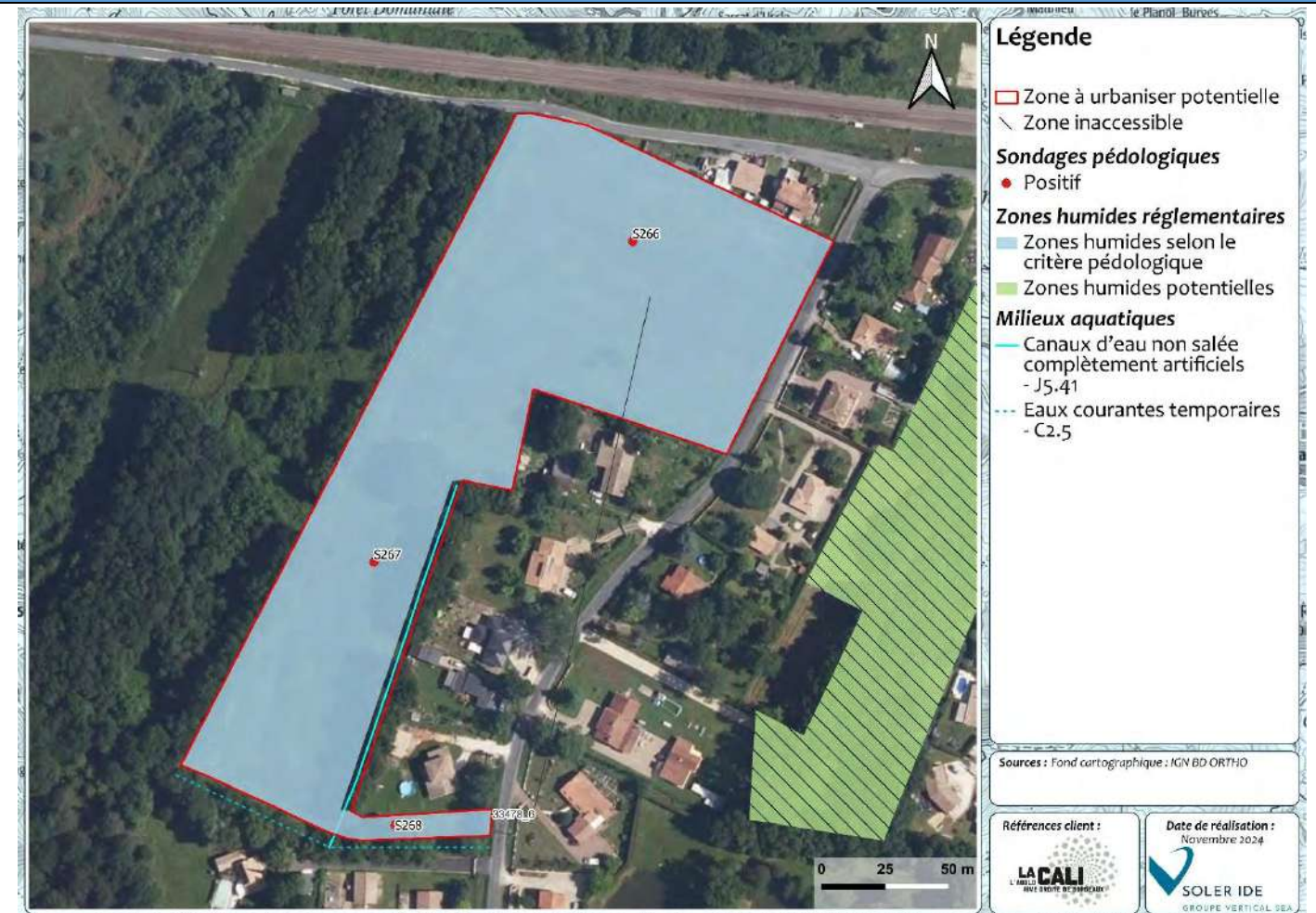


Figure 338 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_6

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés négatifs. Le cours d'eau est à considérer comme un milieu aquatique, ainsi que le fossé.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

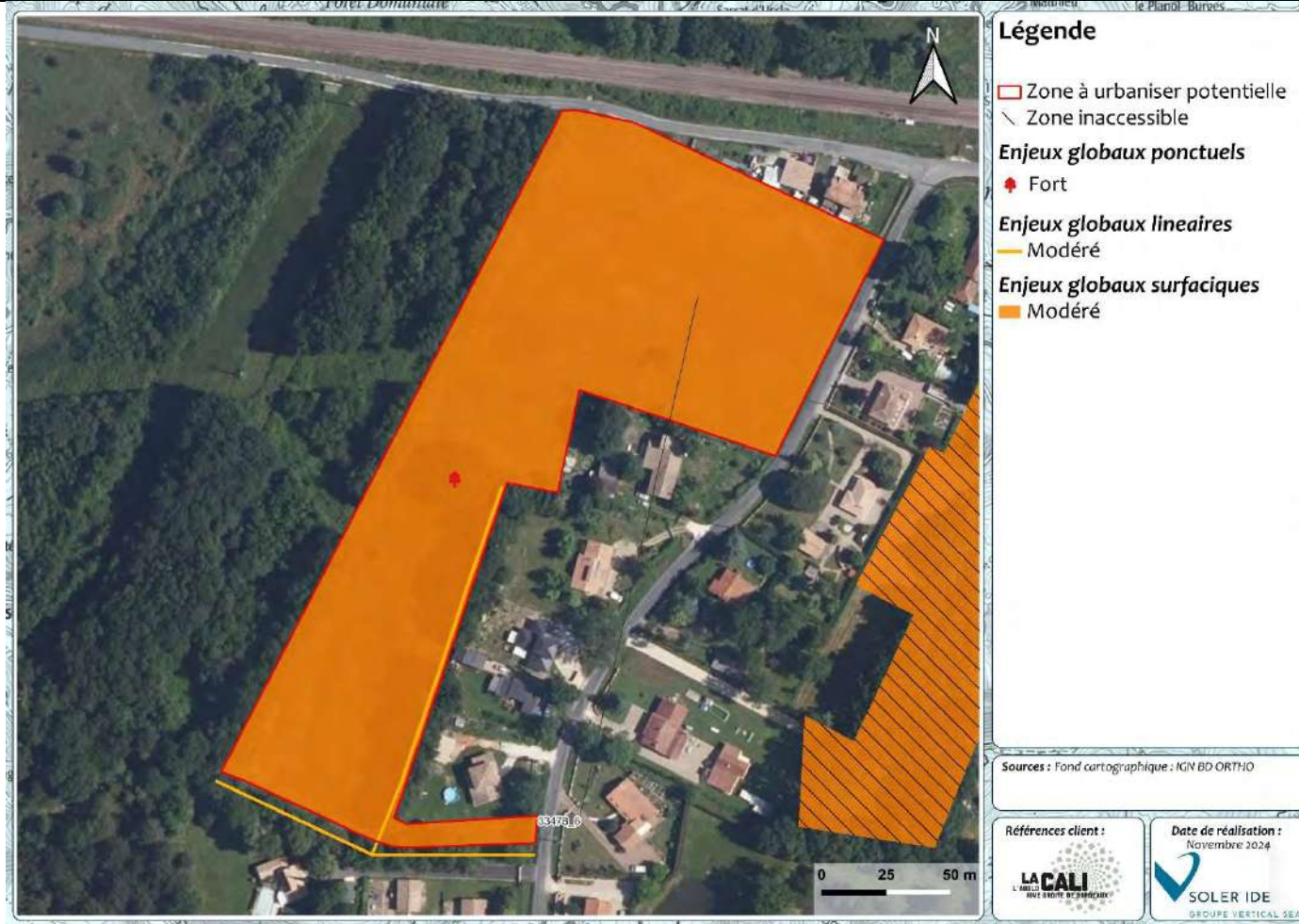


Figure 339 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_6

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairies de fauche et d'alignements d'arbres.	
Zones humides	Sondages positifs	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Conserver les milieux aquatiques
- Eviter les zones humides
- Conserver les alignements d'arbres et les arbres favorables
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33478_7

HABITATS, FAUNE, FLORE

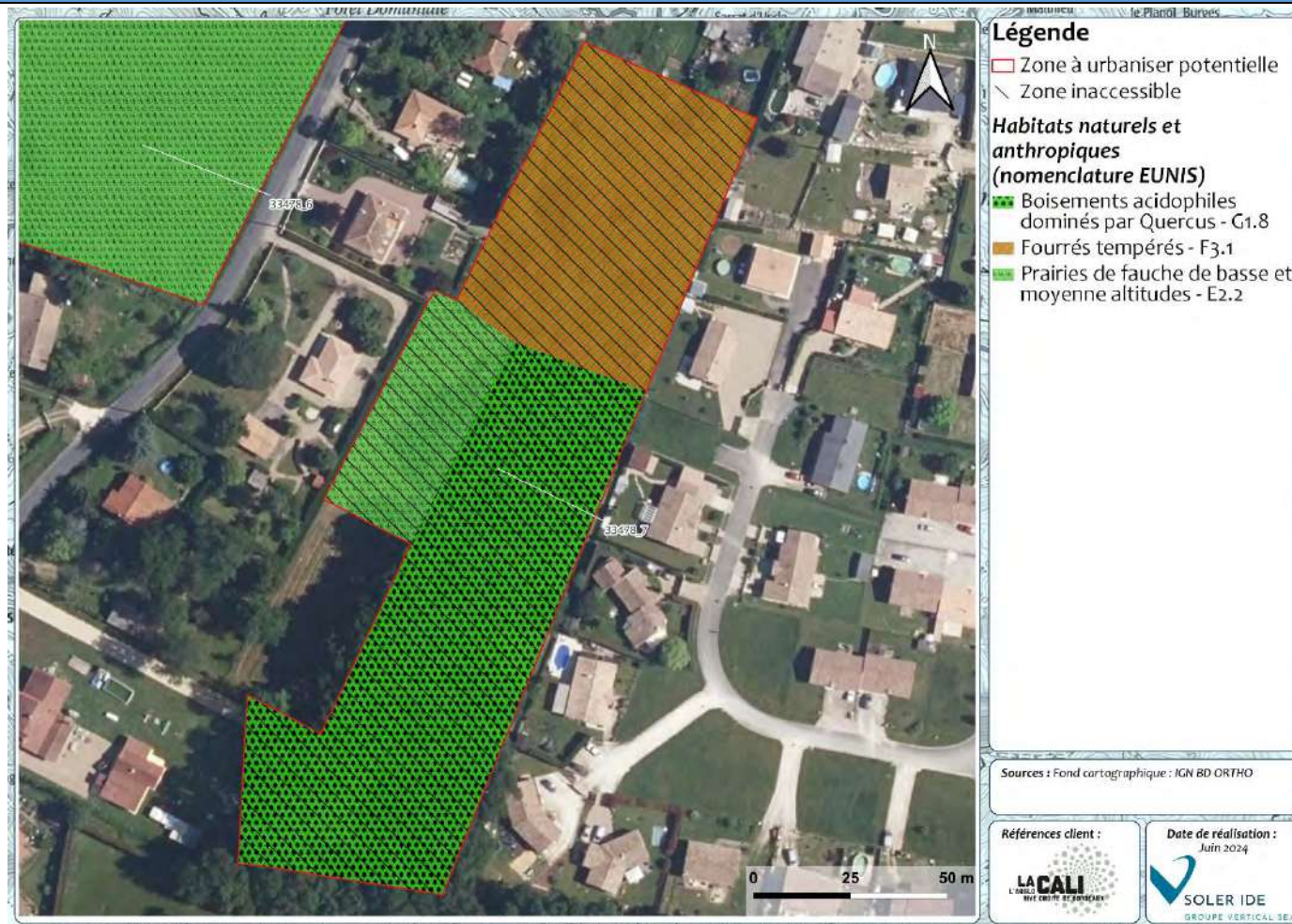


Figure 340 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_7

Cette zone est majoritairement composée de prairies de fauche, de boisements et de fourrés. L'ensemble de la ZAU n'était pas accessible.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux reptiles et aux insectes.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 341 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_7

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. Aucun sondage pédologique n'a cependant pu être réalisé, puisque la zone n'était pas accessible. L'étude bibliographique met cependant en avant une probabilité de présence de zones humides sur toute la ZAU.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

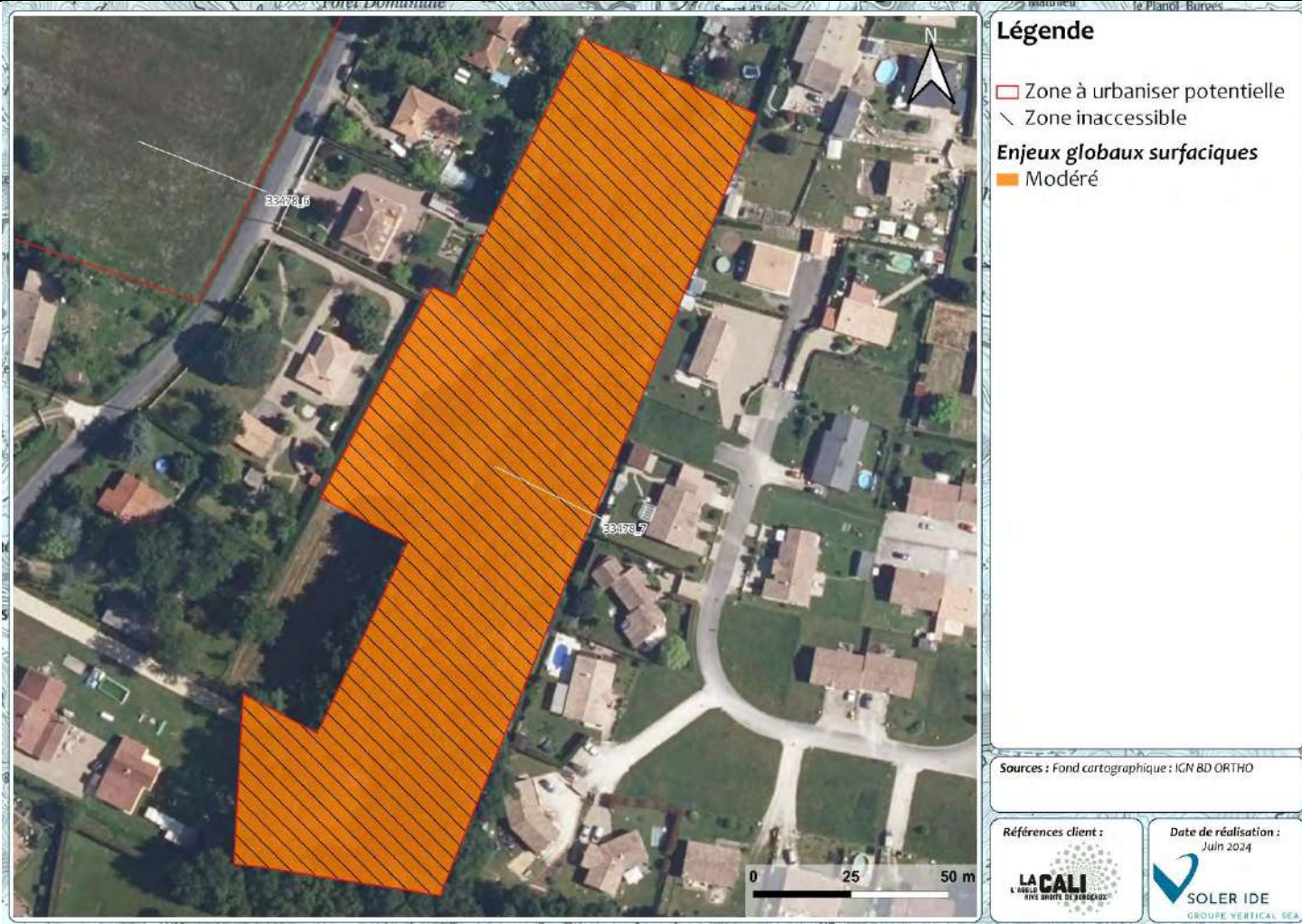


Figure 342 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_7

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairies de fauche, de boisements et de fourrés.	
Zones humides	Zone humide potentielle, pas d'accès	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, reptiles et insectes	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Réaliser des sondages pédologiques dans les zones inaccessibles
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33478_8

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 343 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_8

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 344 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_8

Présence de Zone humide réglementaire

Cette zone est majoritairement composée d'une prairie de fauche, avec une zone de fourré et de ronciers et un jardin domestique inaccessible.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur la parcelle selon l'étude bibliographique. La prairie de fauche est composée d'espèces communes comme la Flouve odorante, entre autres graminées, de l'Oseille... Quelques espèces déterminantes des zones humides se développent de façon significative : Joncs, Lychnade fleur-de-coucou. Les fourrés et ronciers sont caractérisés par la présence de jeunes Chênes et Frênes, de la Ronce et de l'Aubépine.

Faune :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Toutefois, l'association d'une prairie avec des fourrés est susceptible d'attirer des espèces protégées, voire patrimoniales, particulièrement des oiseaux associés aux cortèges de milieux ouverts et semi-ouverts.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. Toutefois, un des sondages pédologiques s'est révélé positif au sein du roncier. Par ailleurs, la zone de jardin domestique n'a pas pu faire l'objet de sondages pédologiques.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 345 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_8

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairies de fauche, fourrés, ronciers, jardin	
Zones humides	Sondages positifs	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Eviter totalement toutes les zones humides identifiées
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Préserver les fourrés
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33478_9

HABITATS, FAUNE, FLORE

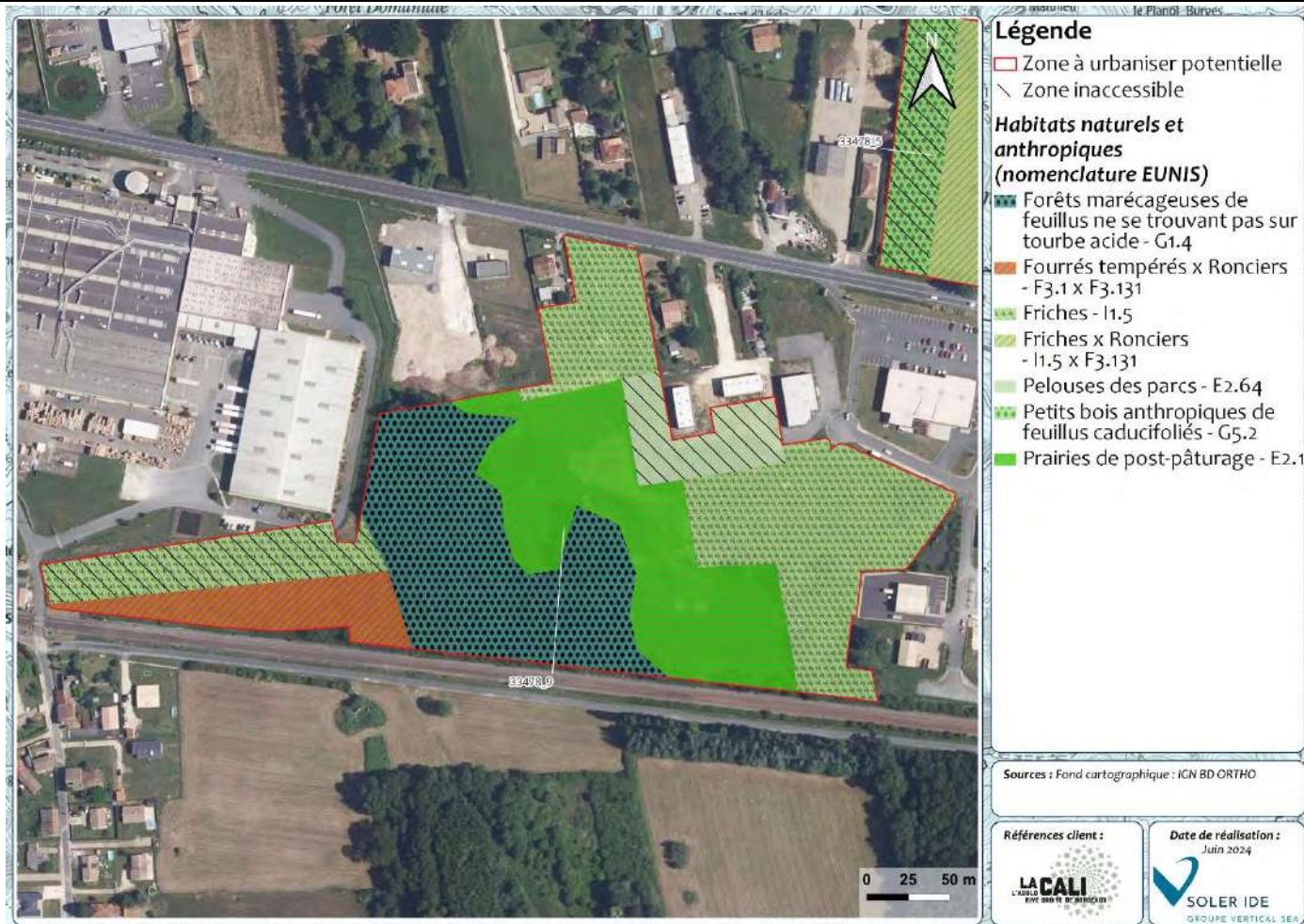


Figure 346 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_9

Cette zone est majoritairement composée de prairies, de friches, de ronciers et de boisements. Une partie des habitats n'était pas accessible.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

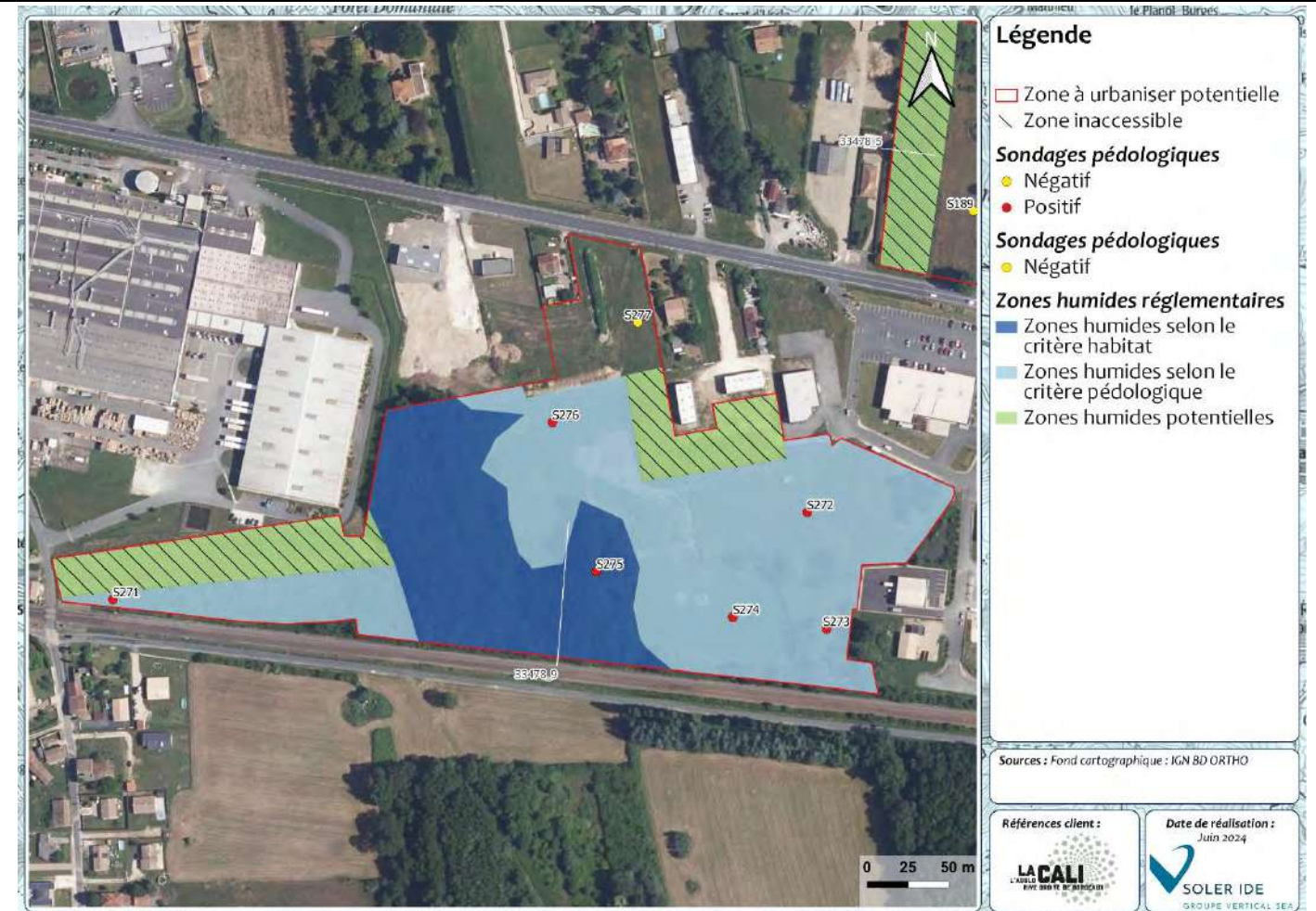


Figure 347 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_9

Présence de Zone humide réglementaire

Une zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs. Concernant les zones inaccessibles, l'étude bibliographique met en avant une probabilité de présence de zones humides.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

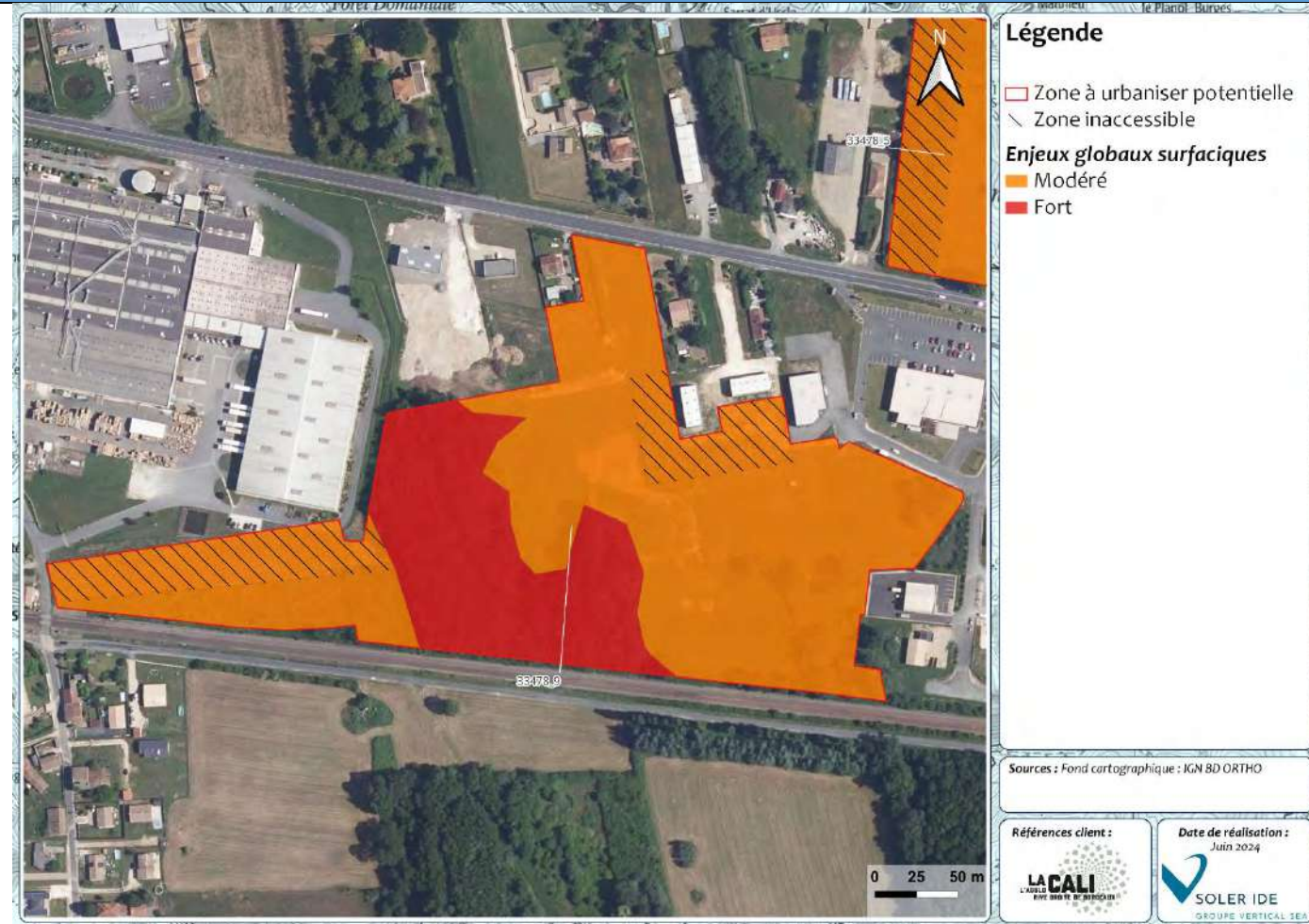


Figure 348 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_9

Enjeu global de la ZAU : Fort

Habitats dominants	Prairies, de friches, de ronciers et de boisements.	
Zones humides	Zones humides habitat, pédologiques et potentielles	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Réaliser des sondages pédologiques dans les zones inaccessibles
- Eviter les zones humides
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33478_10

HABITATS, FAUNE, FLORE

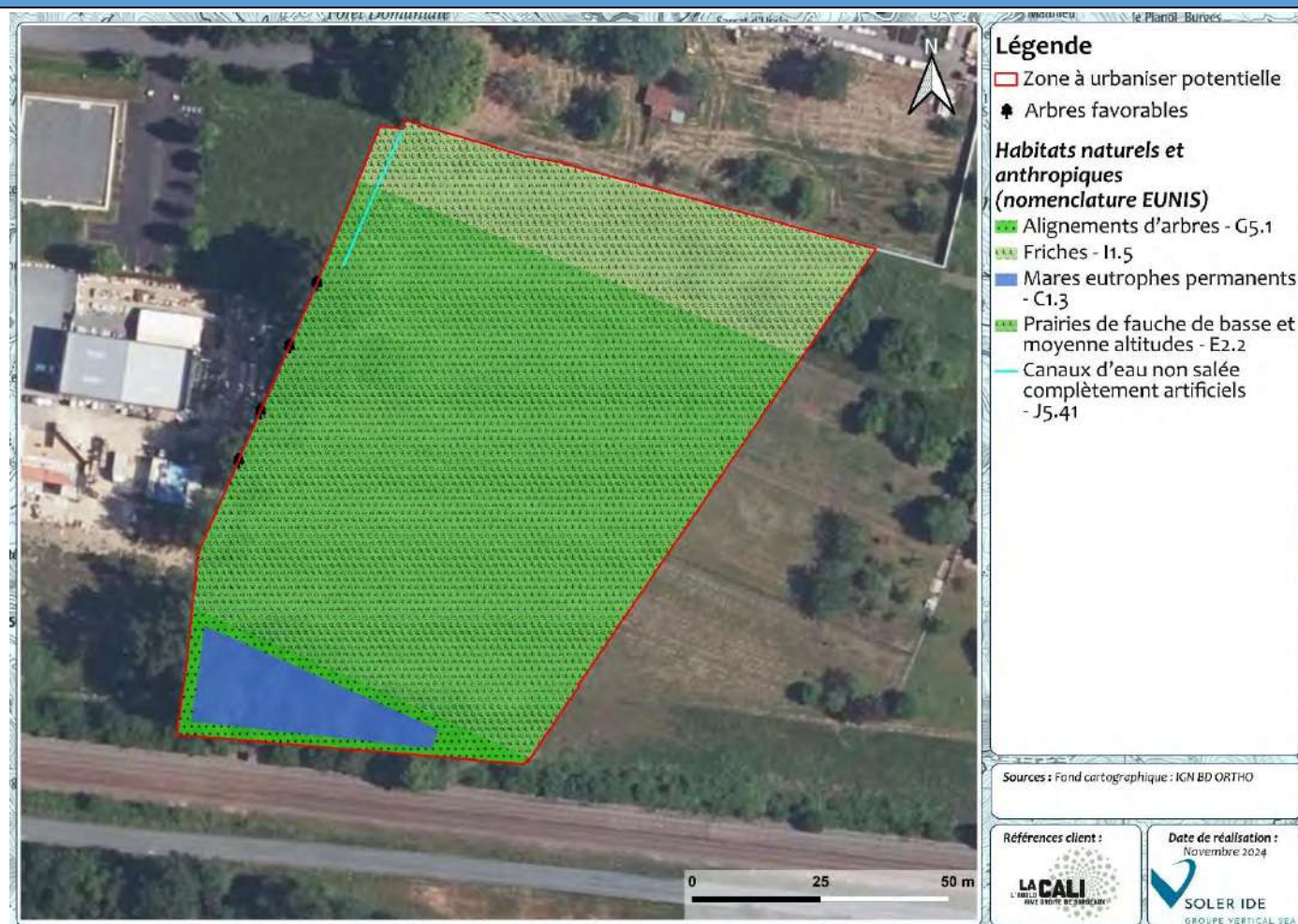


Figure 349 : Cartographie des habitats de la ZAU 33478_10

Cette zone est majoritairement composée de prairies de fauche, de friches, d'une mare et d'alignements d'arbres.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques. Plusieurs arbres favorables à la biodiversité sont également présents.

ZONES HUMIDES RÉGLEMENTAIRES

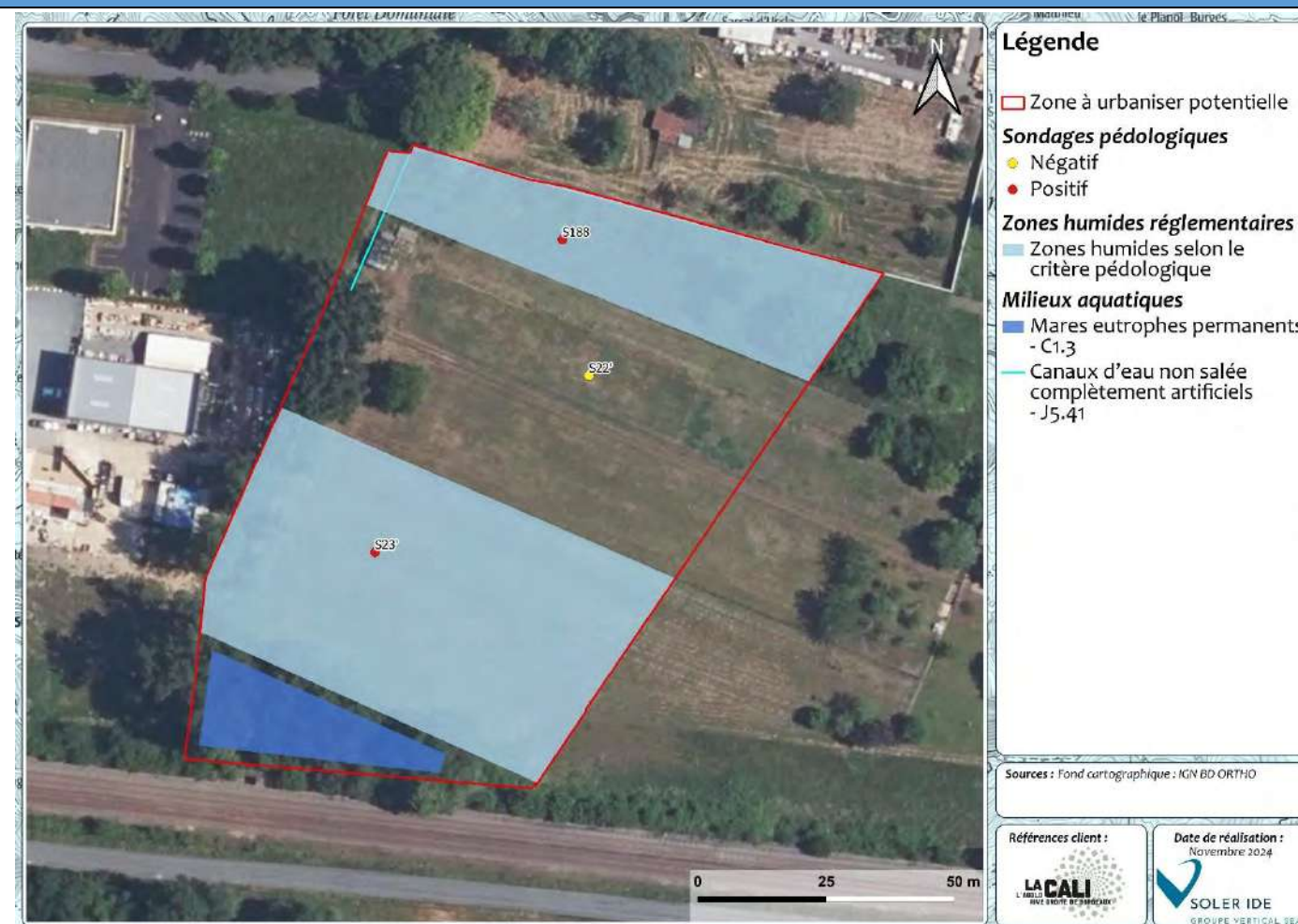


Figure 350 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33478_10

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. Deux sondages pédologiques présentent tout de même un résultat positif. Le fossé et la mare sont à considérer comme des milieux aquatiques.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

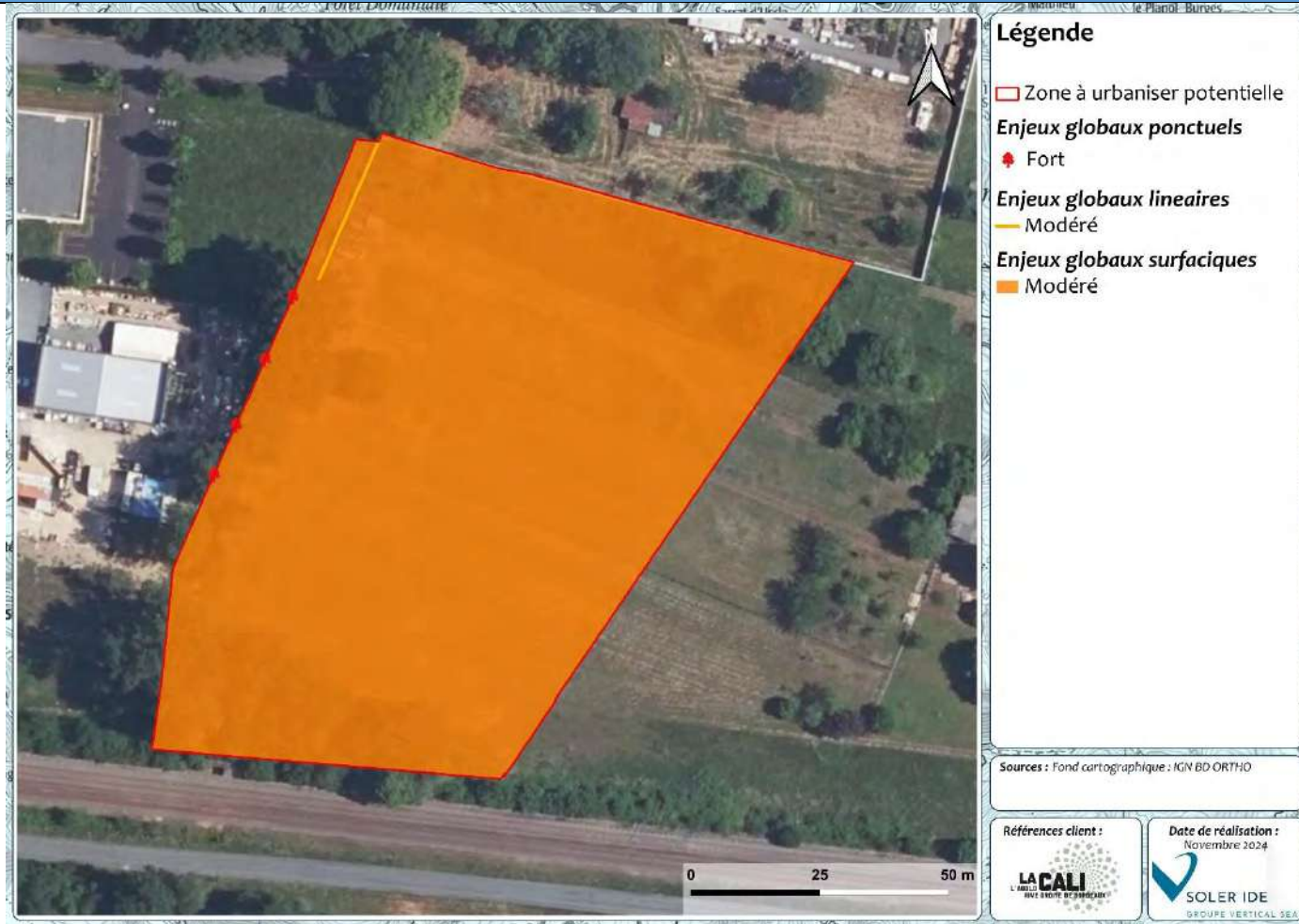


Figure 351 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33478_10

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairies de fauche, de friches, mare et d'alignements d'arbres	
Zones humides	Zones humides pédologiques	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Conserver les arbres favorables
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33509_1

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 352 : Cartographie des habitats de la ZAU 33509_1

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 353 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33509_1

Présence de Zone humide réglementaire

Cette zone est occupée intégralement par de la vigne.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale recensée à proximité de la parcelle selon l'étude bibliographique n'est jugée potentielle. Les espèces recensées sont des espèces communes sans enjeu.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux chiroptères et aux insectes. Un arbre favorable à la biodiversité a été inventorié.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'étude pédologique n'a pas pu être réalisée, la zone n'étant pas accessible. L'étude bibliographique ne met pas en évidence la présence potentielle d'une zone humide sur la ZAU.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

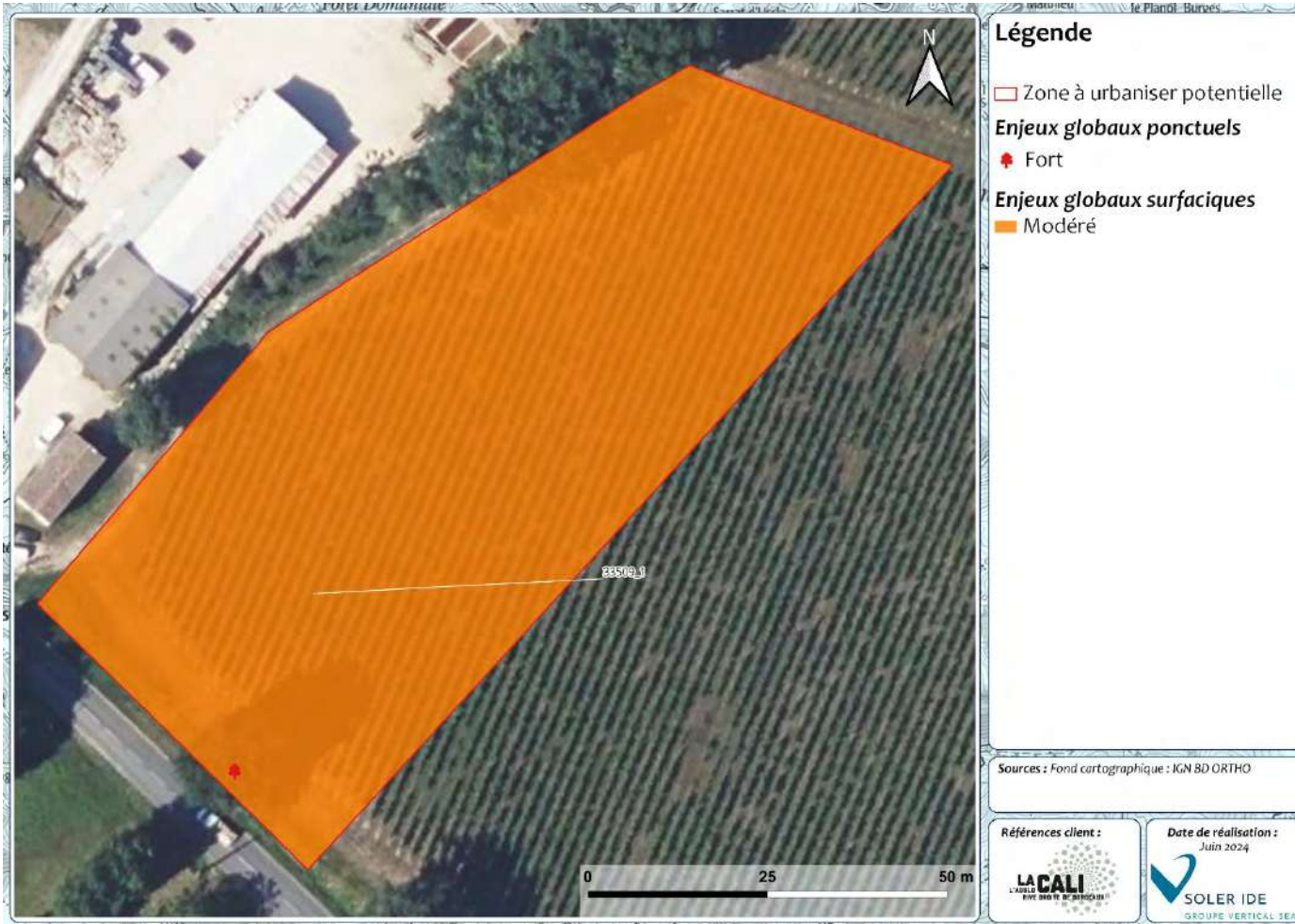


Figure 354 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33509_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Vignes	
Zones humides	Zone humides pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, chiroptères	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Conserver les arbres favorables
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33531_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

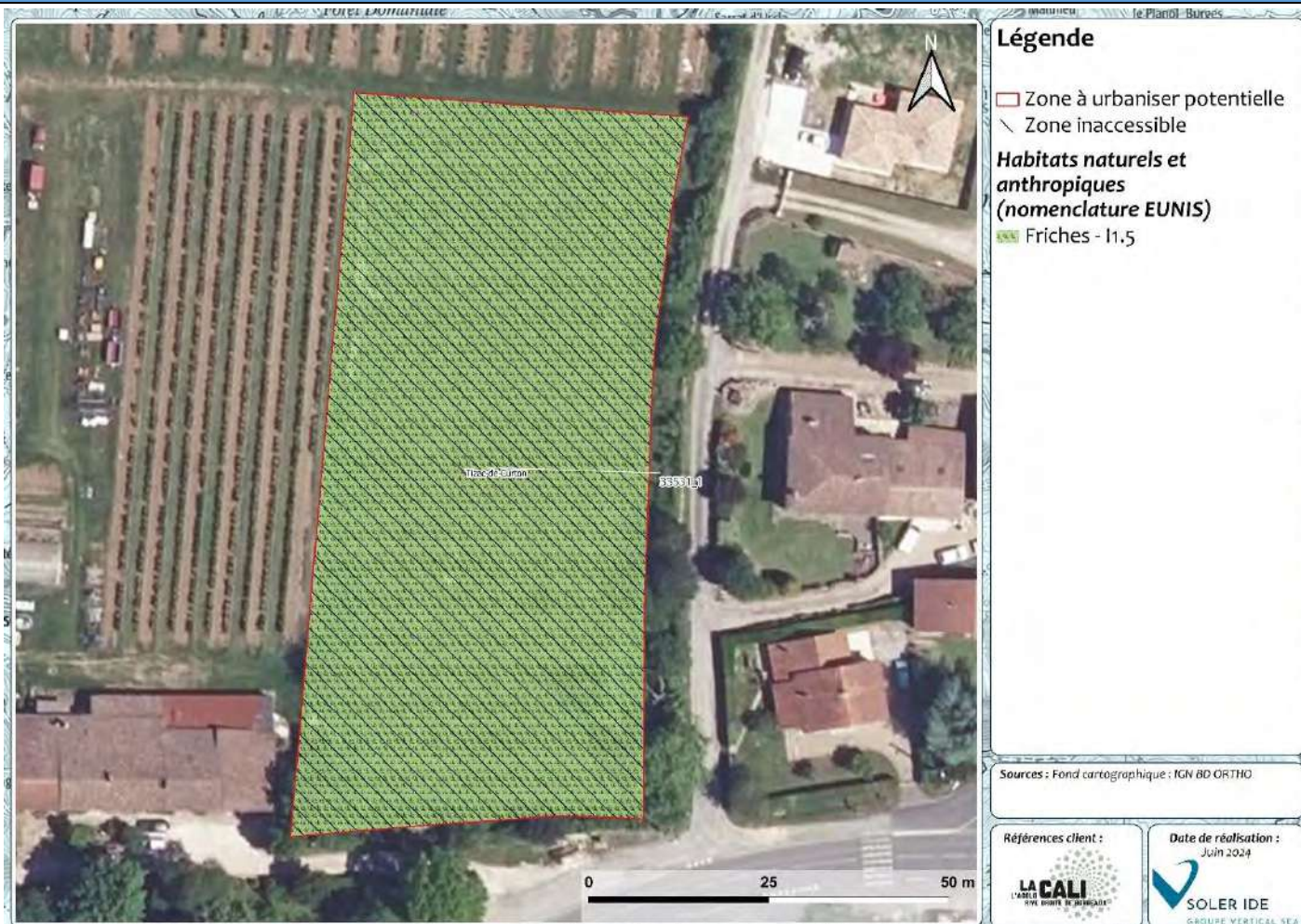


Figure 355 : Cartographie des habitats de la ZAU 33531_1

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

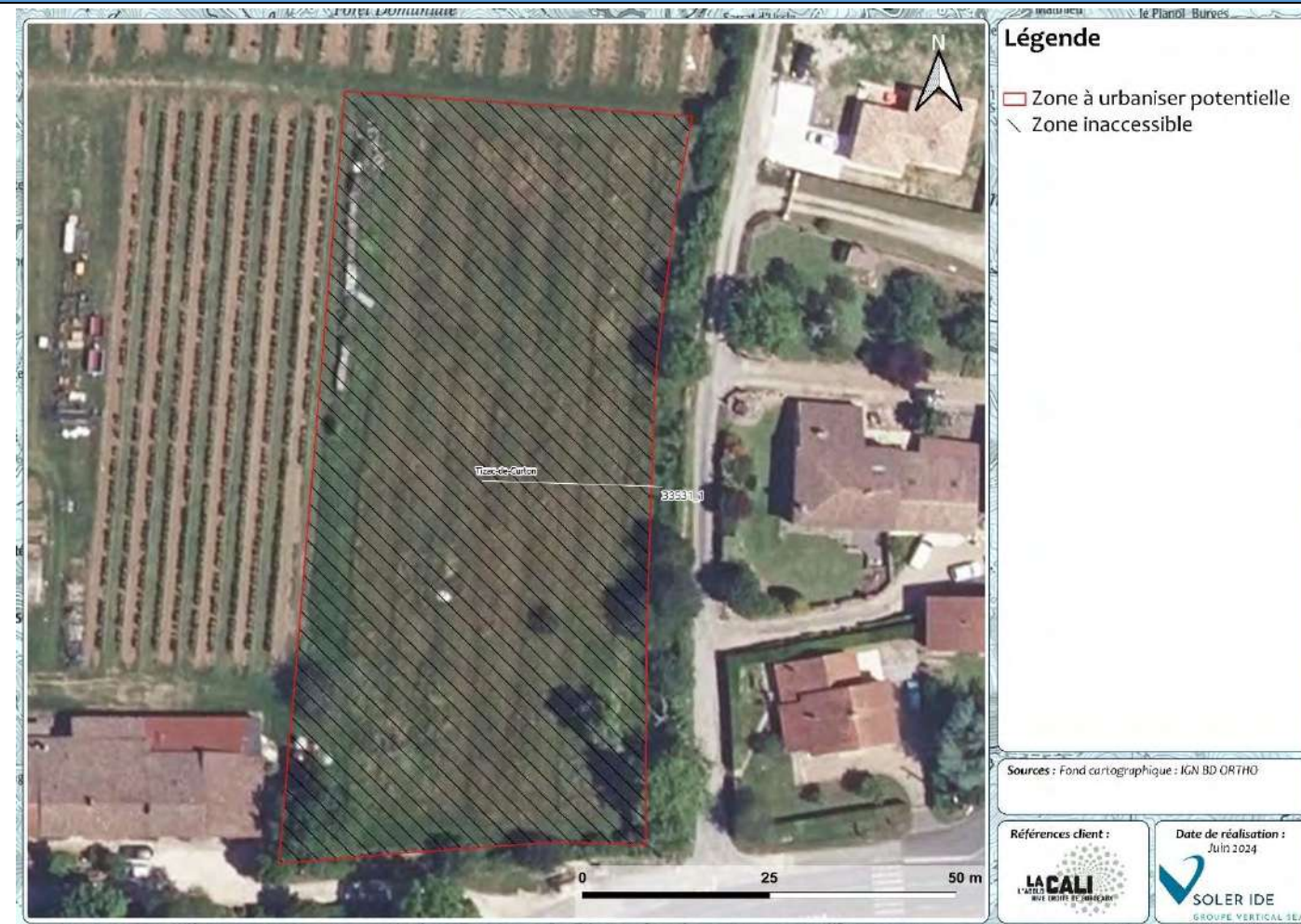


Figure 356 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33531_1

Absence de Zone humide réglementaire

Cette zone est occupée par une friche qui est grillagée et murée sur ses pourtours, elle n'était donc pas accessible.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur la parcelle selon l'étude bibliographique. La friche se compose principalement de Graminées (Dactyle aggloméré), de Cardère sauvage et de quelques Ronces.

Faune :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Toutefois, la friche est susceptible d'abriter un cortège d'espèces associées aux milieux ouverts, particulièrement les oiseaux, les lépidoptères, mais également les petits mammifères.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'étude pédologique n'a pas pu être réalisée, la zone n'étant pas accessible. L'étude bibliographique ne met pas en évidence la présence potentielle d'une zone humide sur la ZAU.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

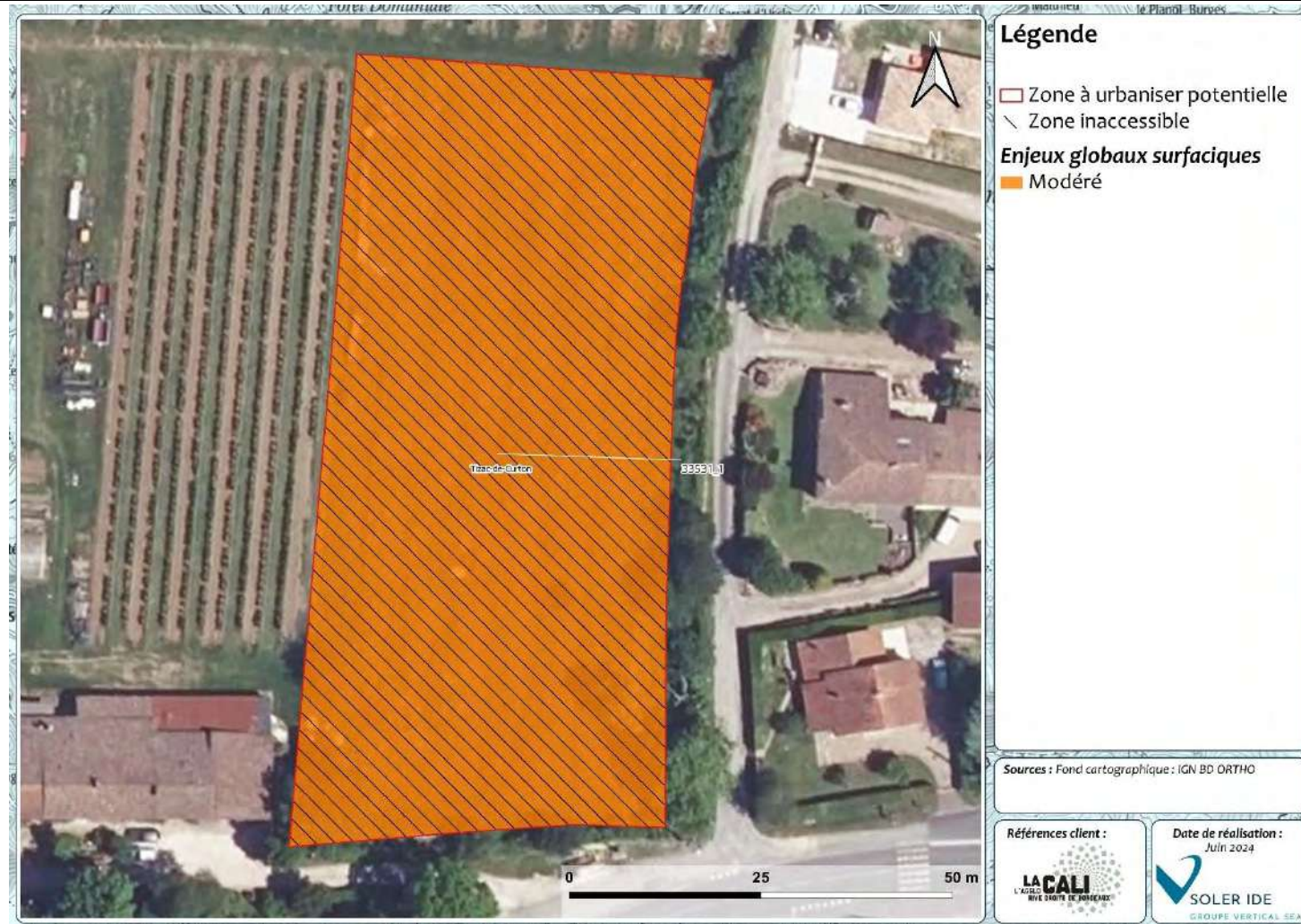


Figure 357 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33531_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friche	
Zones humides	Zone inaccessible, pas de potentialité	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, micromammifères	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Limiter les obstacles liés aux clôtures
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d’espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33531_2

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 358 : Cartographie des habitats de la ZAU 33531_2

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

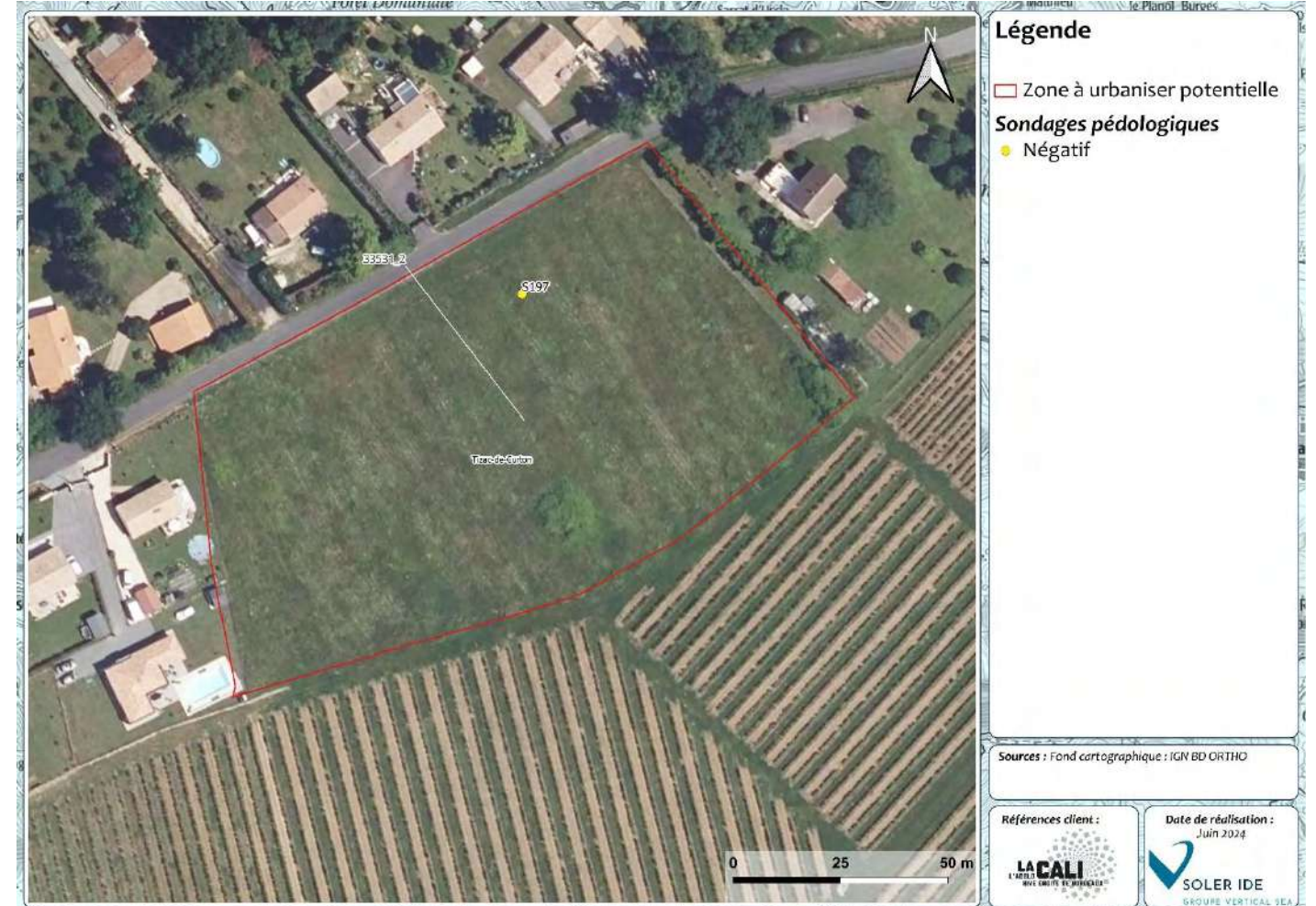


Figure 359 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33531_2

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'étude pédologique s'est également révélée négative, aucune zone humide n'est donc présente sur ce site.

Cette zone est occupée par une prairie de fauche.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur la parcelle selon l'étude bibliographique. La prairie de fauche est composée d'espèces communes comme du Pâturin, entre autres graminées, de l'Oseille, de la Carotte sauvage....

Faune :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée à proximité de la zone à urbaniser potentielle. Toutefois, la prairie de fauche est susceptible d'abriter un cortège d'espèces communes, particulièrement les lépidoptères, mais également les petits mammifères. Des espèces d'oiseaux protégées, voire patrimoniales sont susceptibles de se reproduire sur cette zone.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

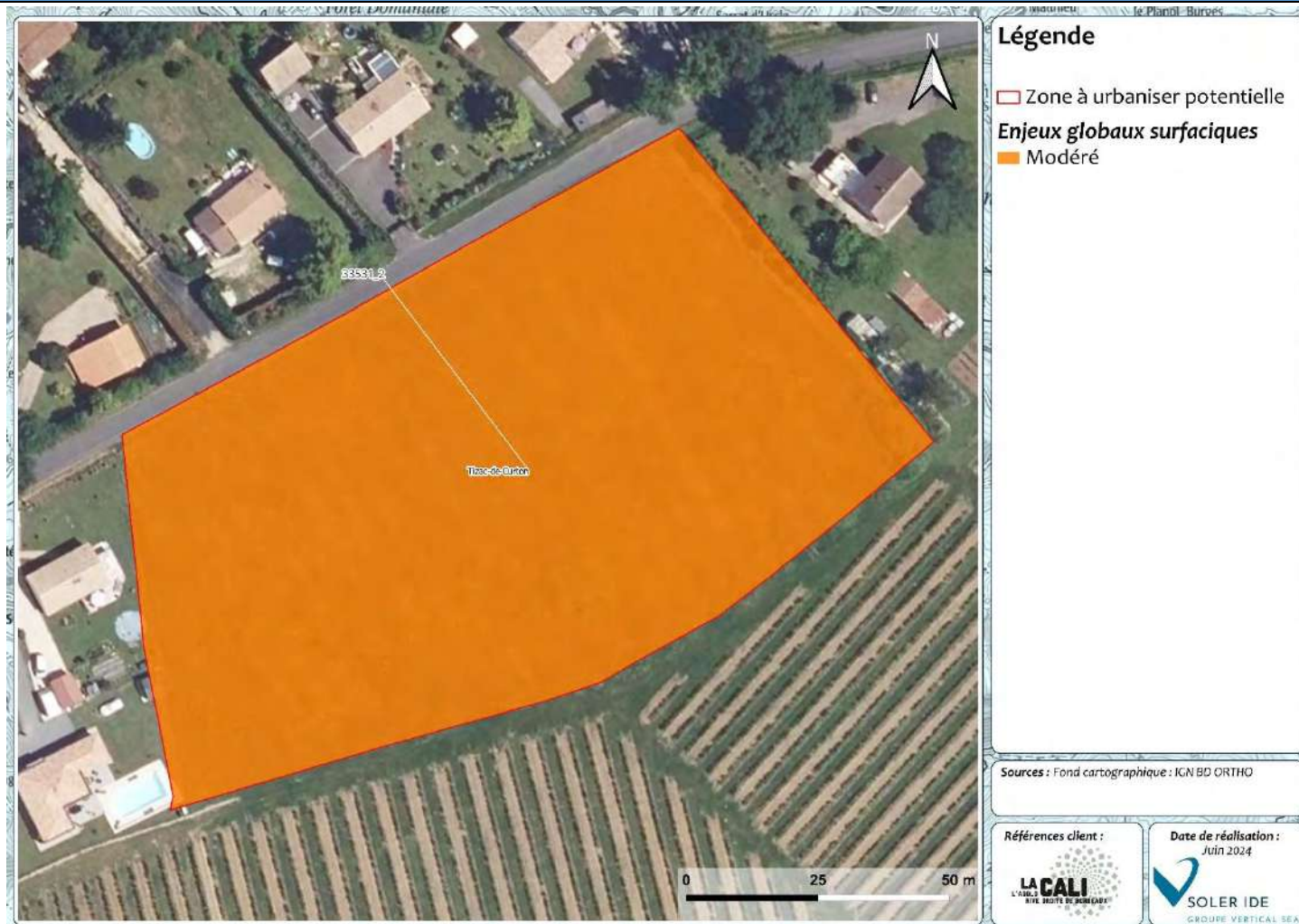


Figure 360 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33531_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairie de fauche	
Zones humides	Sondages pédologiques négatifs	Absence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, micromammifères	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33532_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

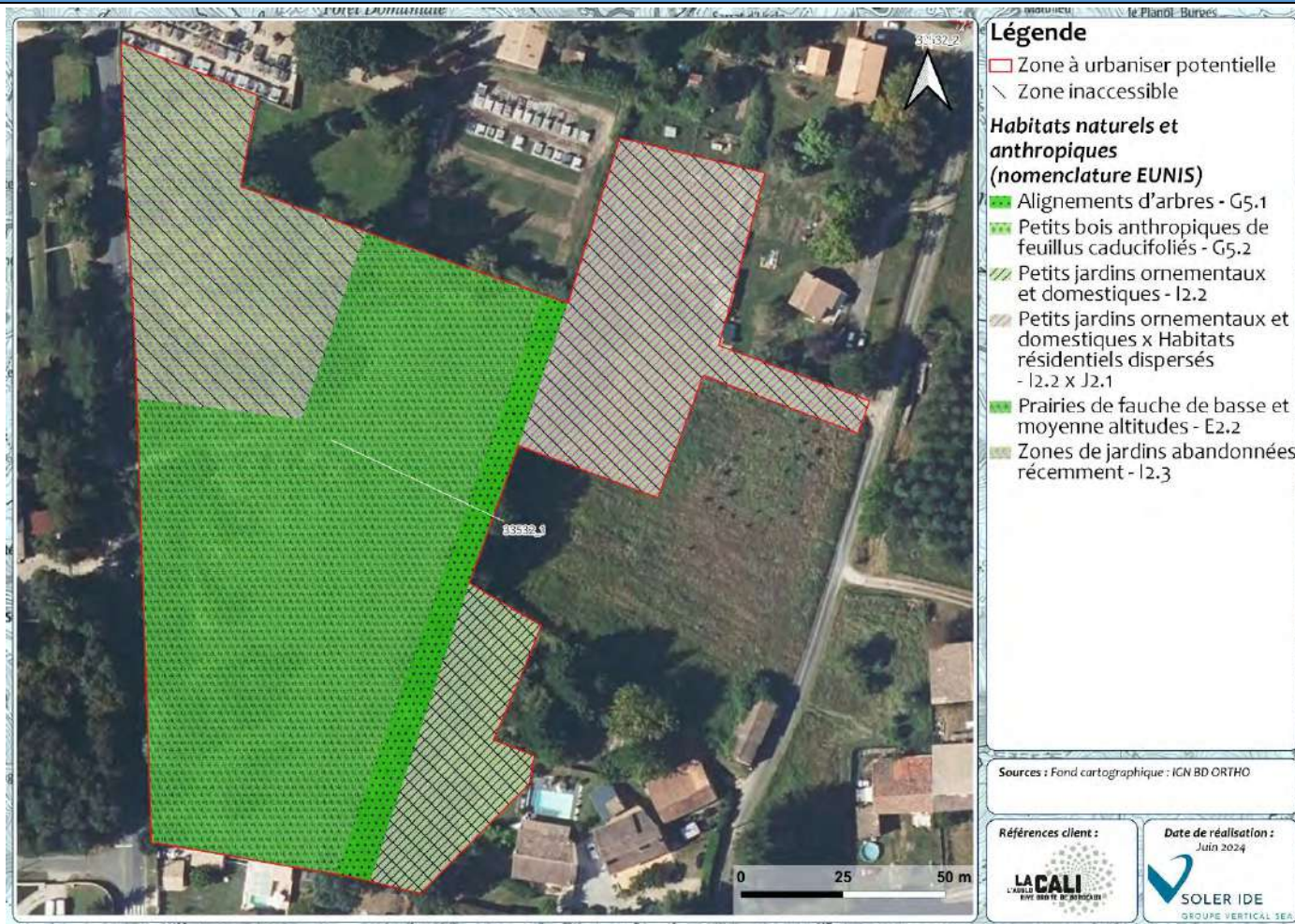


Figure 361 : Cartographie des habitats de la ZAU 33532_1

Cette zone est occupée principalement par des prairies de fauche, des alignements d'arbres et des jardins inaccessibles.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Plusieurs espèces déterminantes zones humides se développent dans la prairie de fauche. De plus, du Mimoza, espèce exotique envahissante, se développe dans cet habitat.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont favorables principalement aux oiseaux, invertébrés, micromammifères, reptiles et chiroptères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

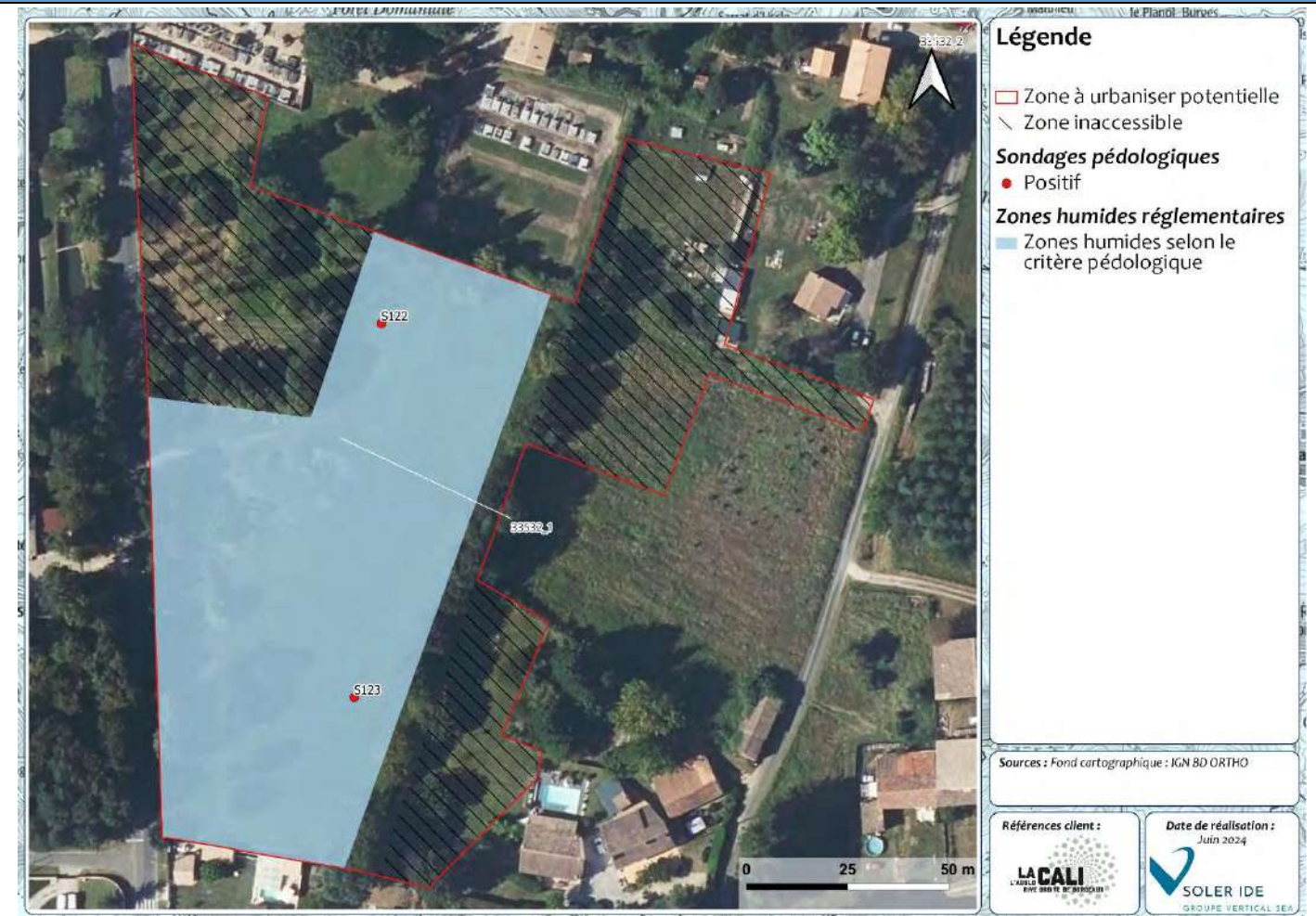


Figure 362 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33532_1

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs. Aucun sondage n'a été réalisé dans l'alignement d'arbre, cet habitat est en marge de la ZAU.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

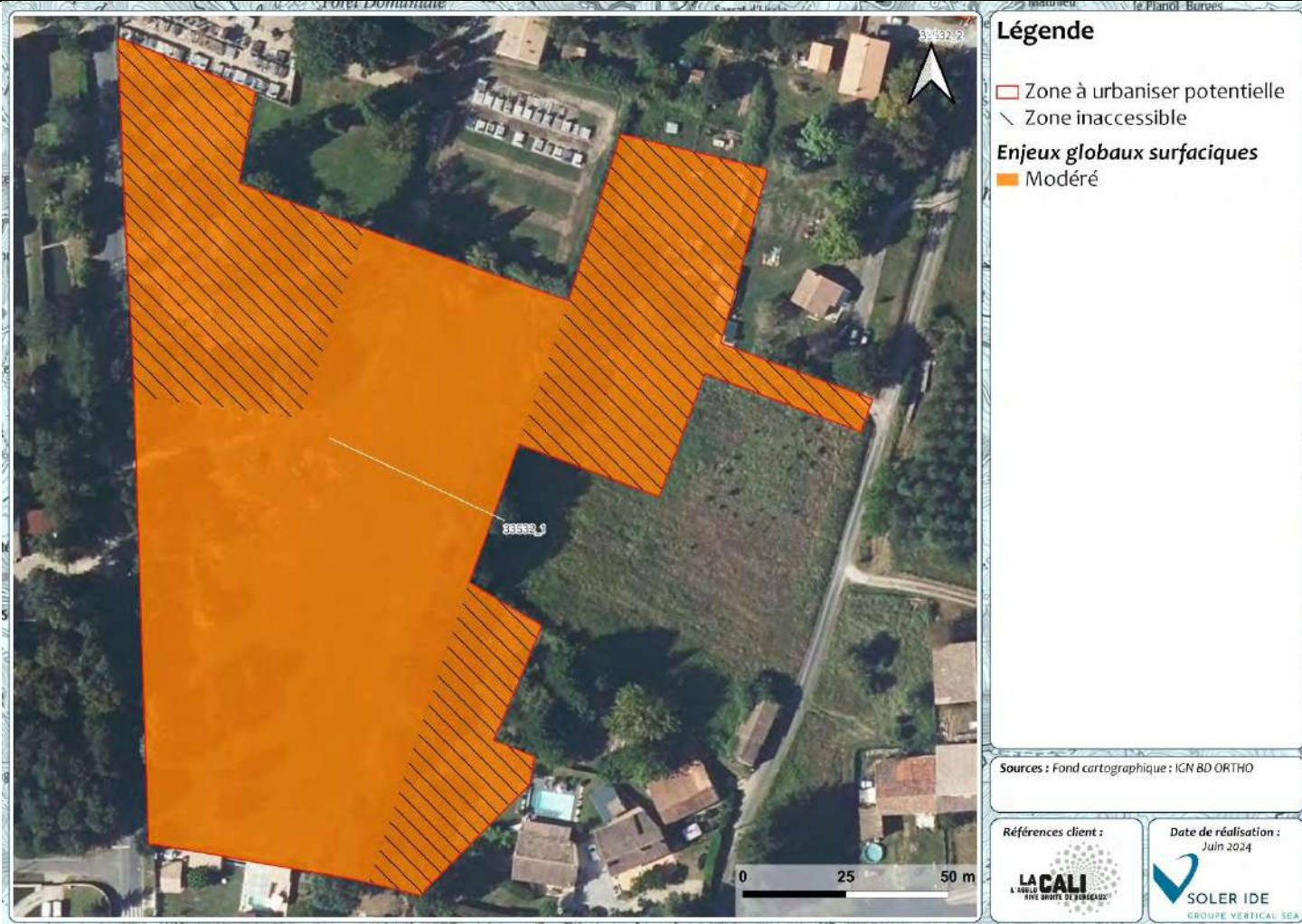


Figure 363 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33532_1

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairies de fauche, des alignements d'arbres et des jardins inaccessibles.	
Zones humides	Zones humides pédologiques	Présence probable de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, invertébrés, micromammifères, reptiles et chiroptères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Eviter les zones humides
- Conserver les alignements d'arbres
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33532_2

HABITATS, FAUNE, FLORE

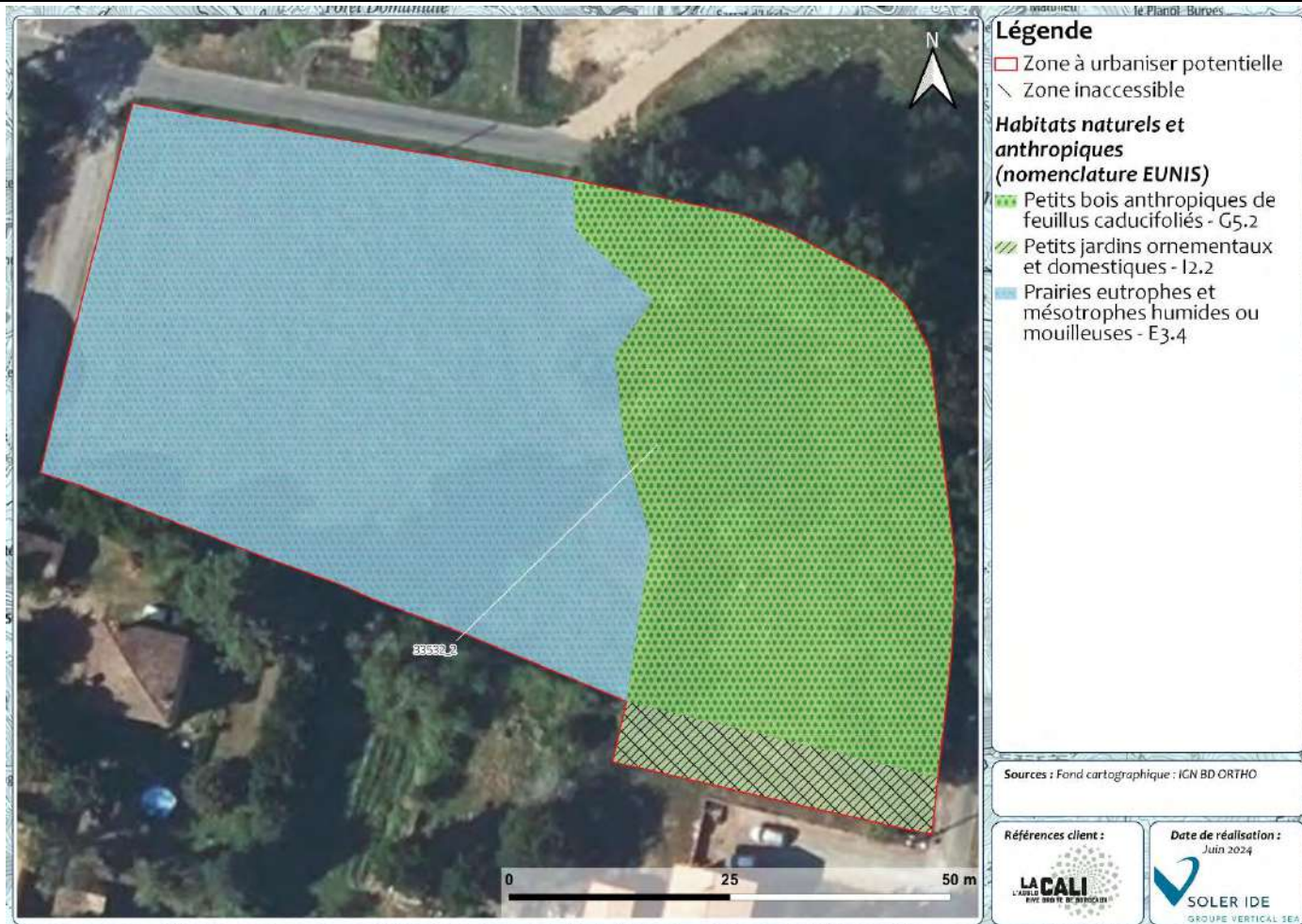


Figure 364 : Cartographie des habitats de la ZAU 33532_2

Cette zone est majoritairement composée d'une prairie humide, d'un petit boisement et d'un jardin inaccessible.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Toutefois, plusieurs espèces déterminantes zones humides sont présente sur cette zone.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, aux insectes, au micromammifères et aux chiroptères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 365 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33532_2

Absence de Zone humide réglementaire

Une zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Figure 366 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33532_2

Enjeu global de la ZAU : Fort

Habitats dominants	Prairie humide, d'un petit boisement et d'un jardin inaccessible.	
Zones humides	Zone humide habitat et pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, micromammifères et chiroptères.	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Eviter les zones humides
- Eviter les zones à fort niveau d'enjeu
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33539_1

HABITATS, FAUNE, FLORE

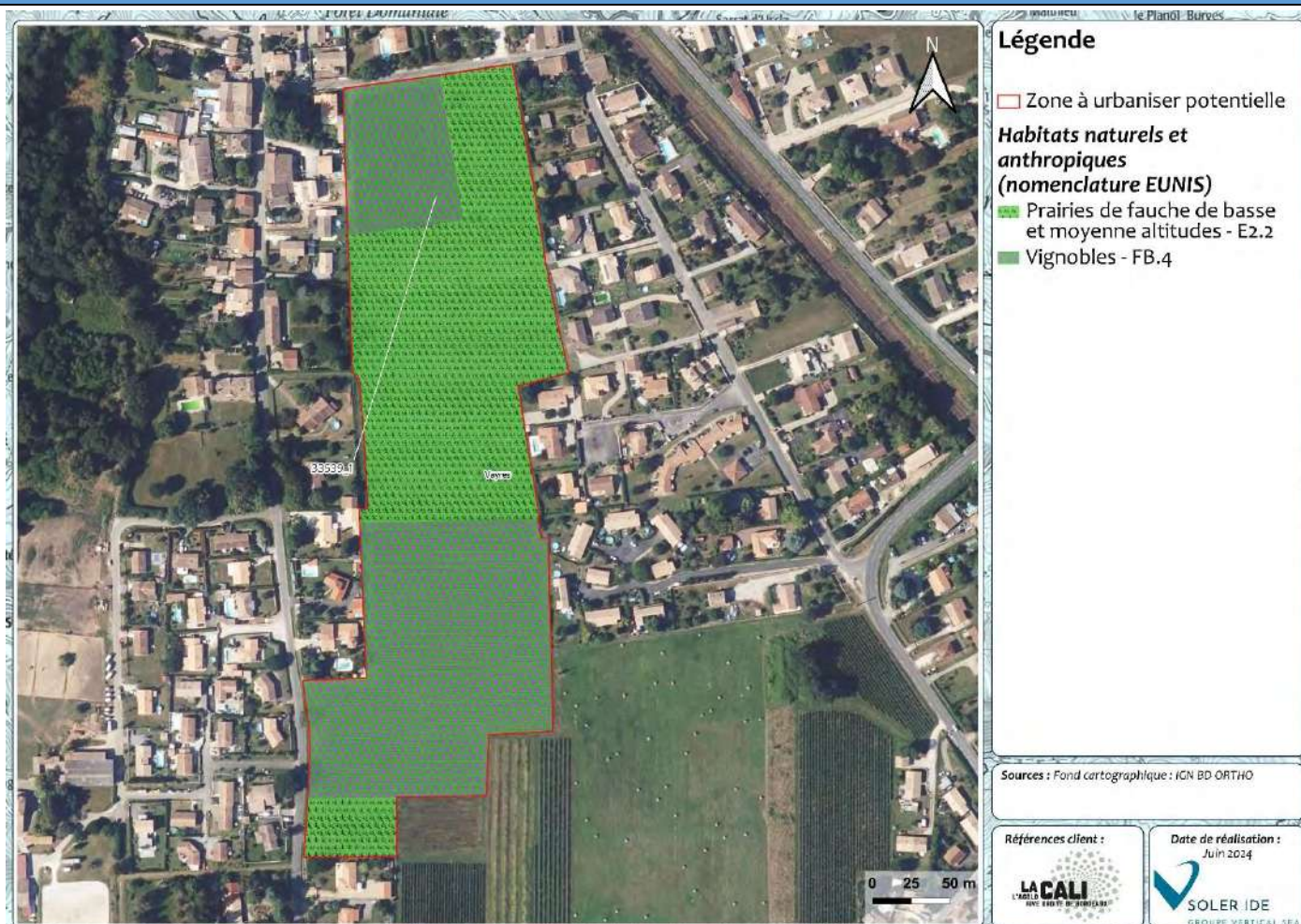


Figure 367 : Cartographie des habitats de la ZAU 33539_1

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

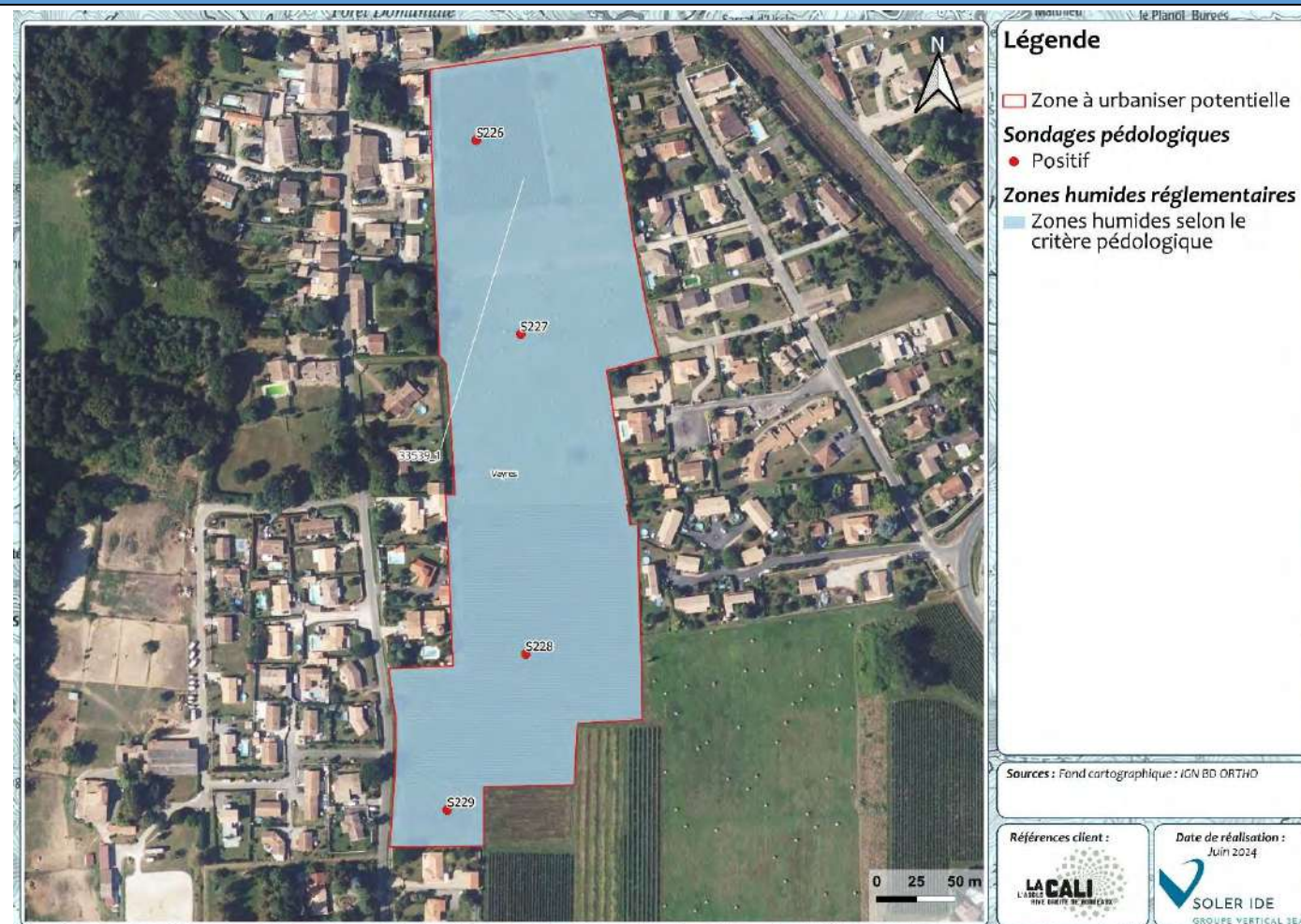


Figure 368 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33539_1

Présence de Zone humide réglementaire

Cette zone est occupée par des prairies de fauche et des vignes.

Flore :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la parcelle selon l'étude bibliographique. Il s'agit du Prunier du Portugal, du Lotier très étroit et de la Luzerne cultivée. Cette dernière reste cependant cultivée, mais la sous-espèces *Falcata* est patrimoniale. Ces espèces sont jugées potentielles dans les habitats de prairie de fauche et de vignes.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la zone à urbaniser potentielle. La prairie de fauche et la vignes sont attractives pour les oiseaux, les lépidoptères, mais également les micromammifères. Des espèces d'oiseaux protégées, voire patrimoniales sont susceptibles de se reproduire sur cette zone.

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'étude pédologique s'est révélée positive sur l'ensemble du site.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

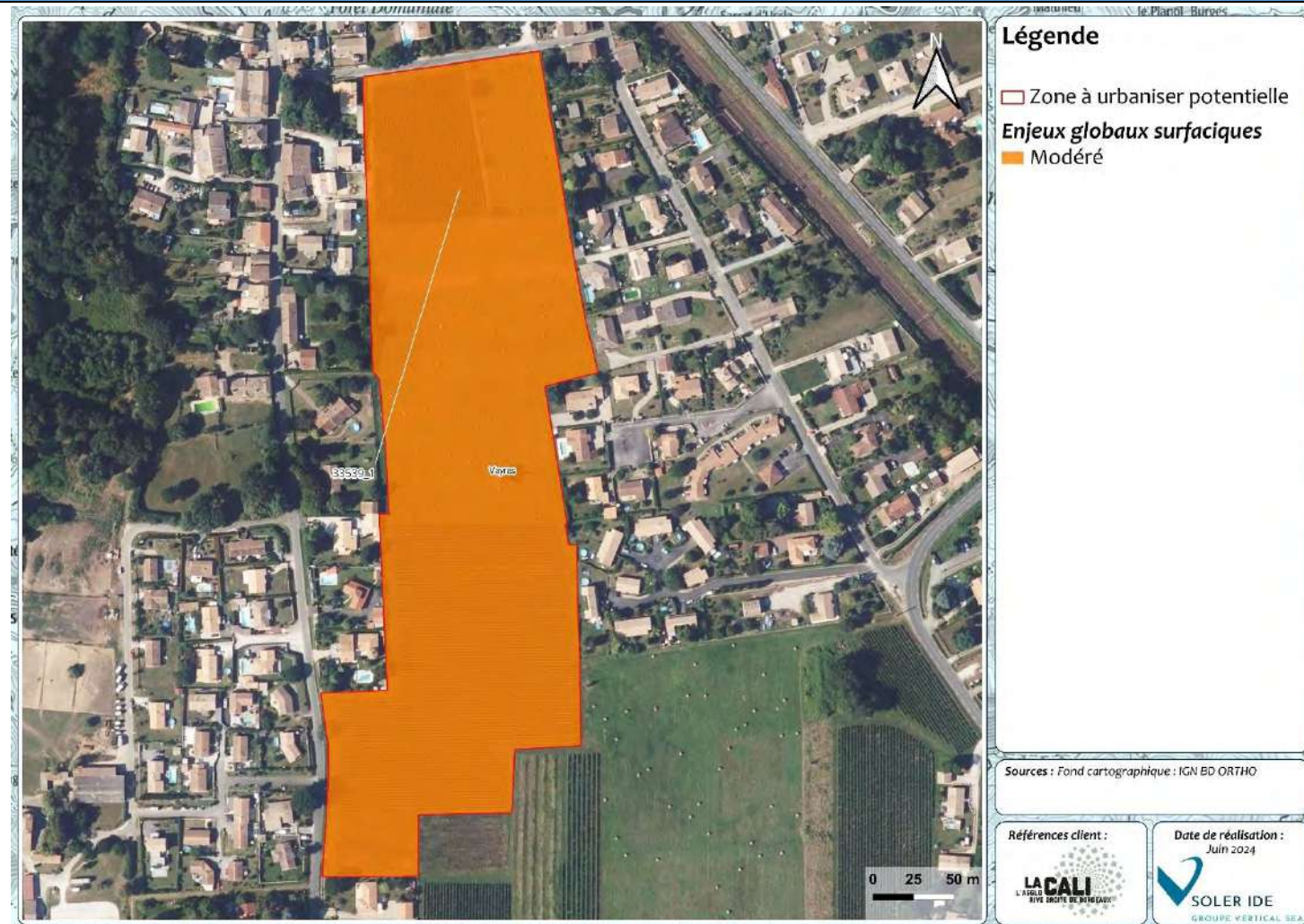


Figure 369 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33539_1

Recommandations :

- Limiter l’emprise des constructions pour limiter l’imperméabilisation des sols
- Conserver les zones humides
- Planter des haies avec des espèces locales et rustiques
- Eviter la propagation d’espèces exotiques envahissantes

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Prairie de fauche et vignes	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, insectes, micromammifères	Enjeu Modéré

N° DE LA ZONE : 33539_2

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 370 : Cartographie des habitats de la ZAU 33539_2

Cette zone est majoritairement composée de pâtures, de prairies et de jardins inaccessibles.

Flore :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité de la parcelle selon l'étude bibliographique. Il s'agit du Prunier du Portugal, du Lotier très étroit et de la Luzerne cultivée. Cette dernière reste cependant cultivée, mais la sous-espèce *Falcata* est patrimoniale. Ces espèces sont jugées potentielles dans les habitats de prairie et de pâturages.

Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Du Laurier noble, espèce exotique envahissante, se développe dans les jardins.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des amphibiens. Plusieurs arbres favorables à la biodiversité sont également présents.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 371 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33539_2

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs. Plusieurs zones n'étaient pas accessibles, mais l'étude bibliographique met en avant une potentialité de présence de zones humides sur ces zones.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

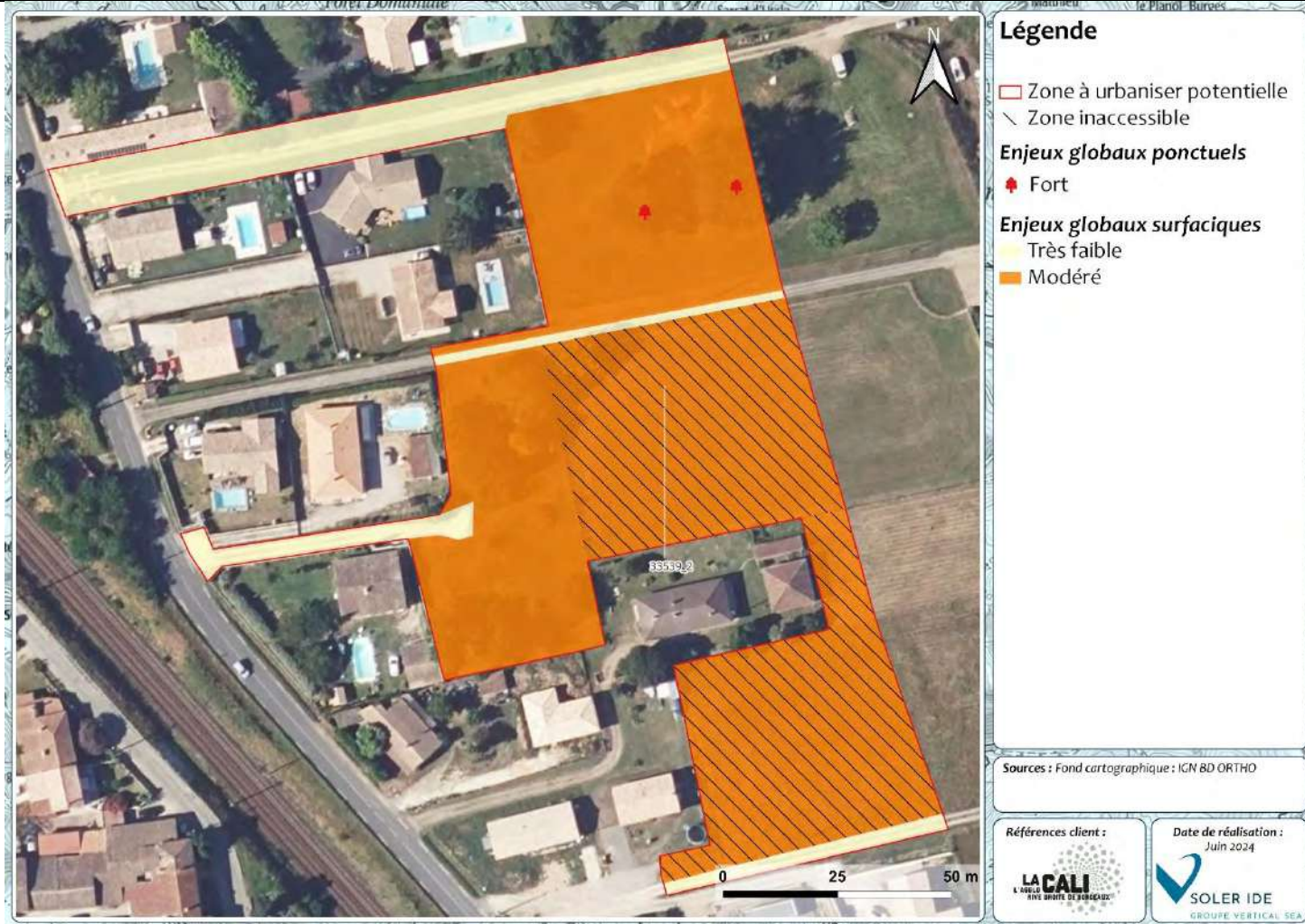


Figure 372 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33539_2

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Pâtures, de prairies et de jardins inaccessibles.	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques, en dehors des amphibiens	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Eviter les zones humides
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Conserver les arbres favorables
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33539_3

HABITATS, FAUNE, FLORE

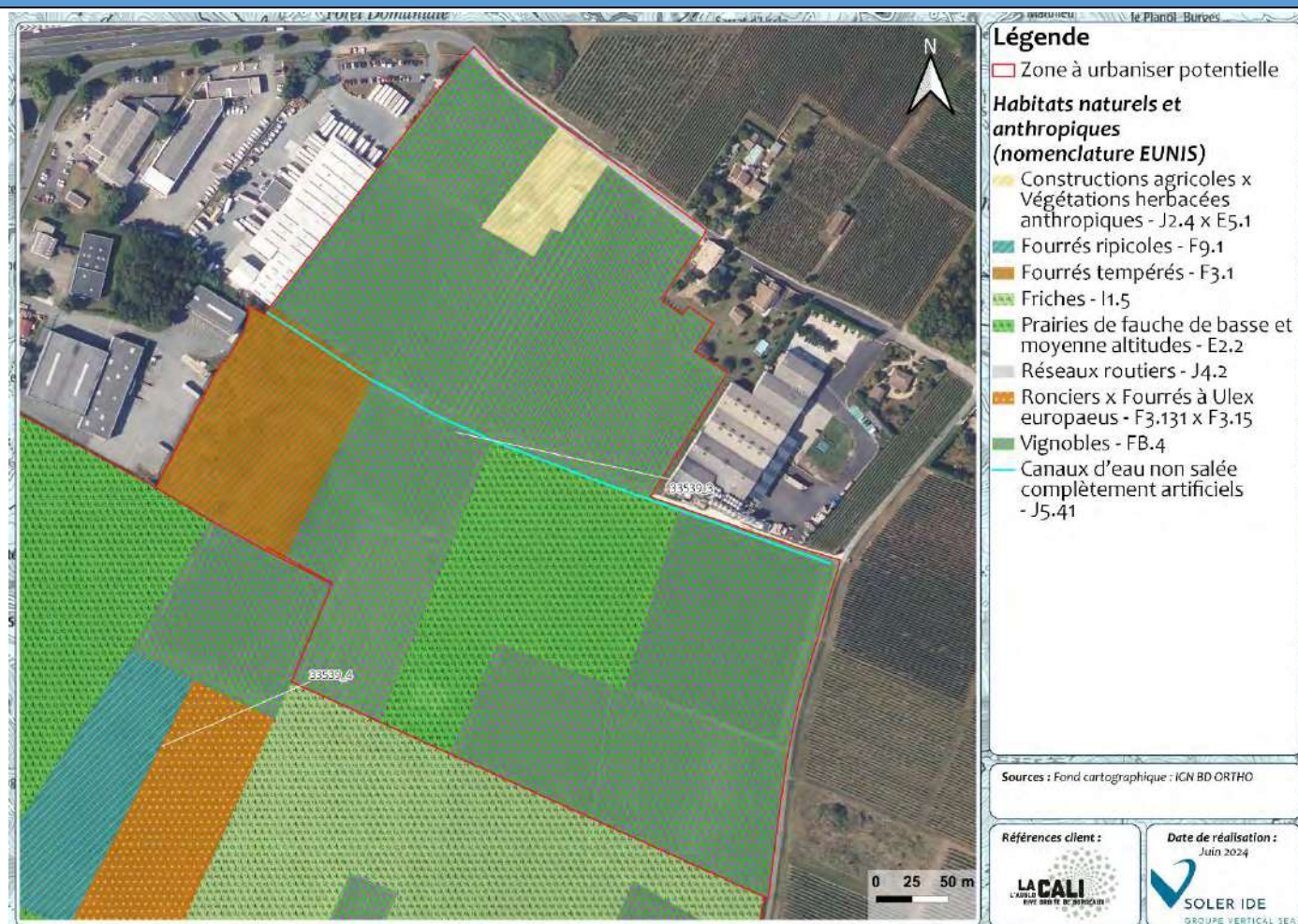


Figure 373 : Cartographie des habitats de la ZAU 33539_3

Cette zone est majoritairement composée de vignobles, fourrés et prairie de fauche. Un fossé est également présent.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Toutefois, plusieurs espèces déterminantes zones humides sont présente sur cette zone.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables aux oiseaux, reptiles et amphibiens, invertébrés et micromammifères.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

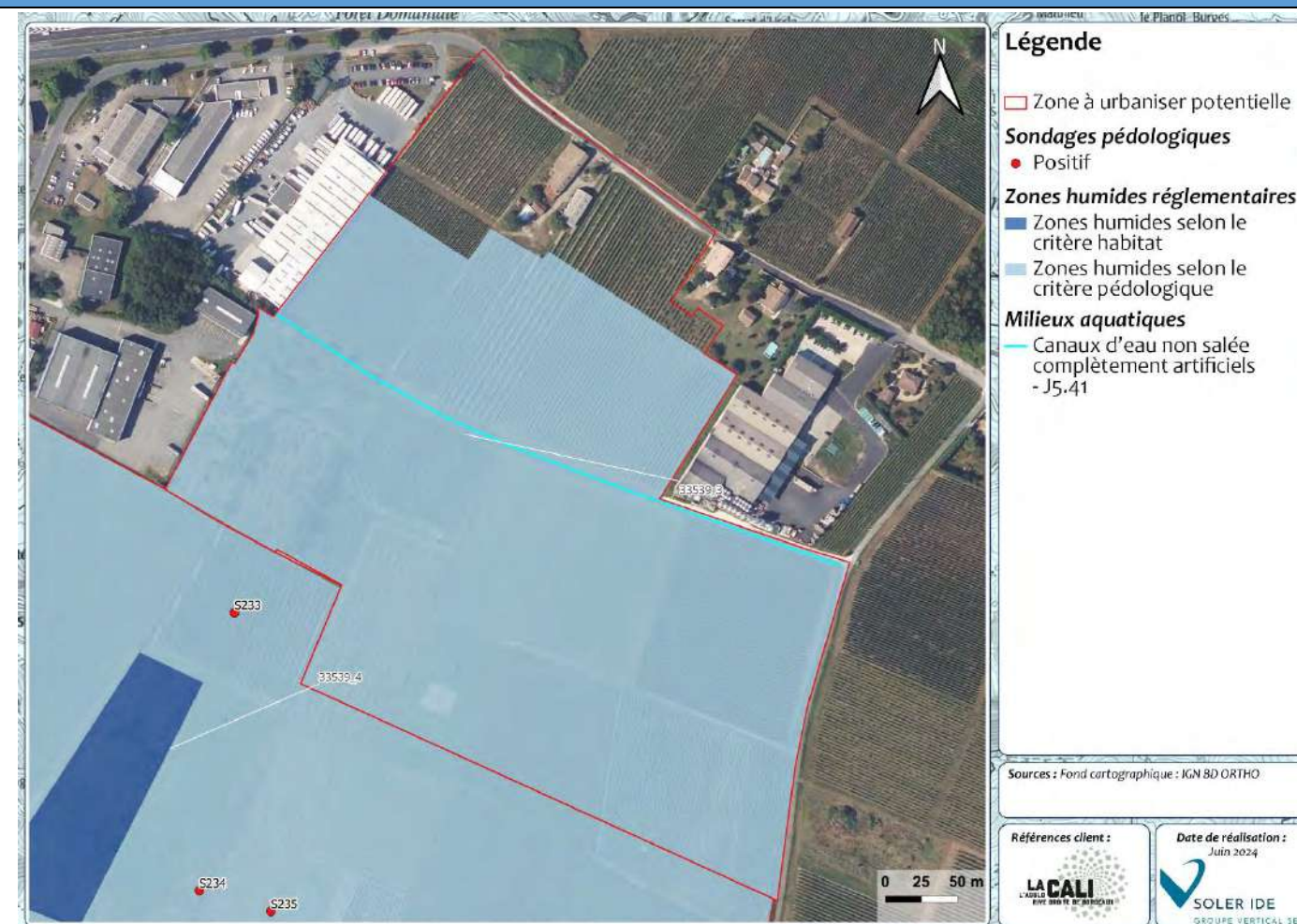


Figure 374 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33539_3

Présence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

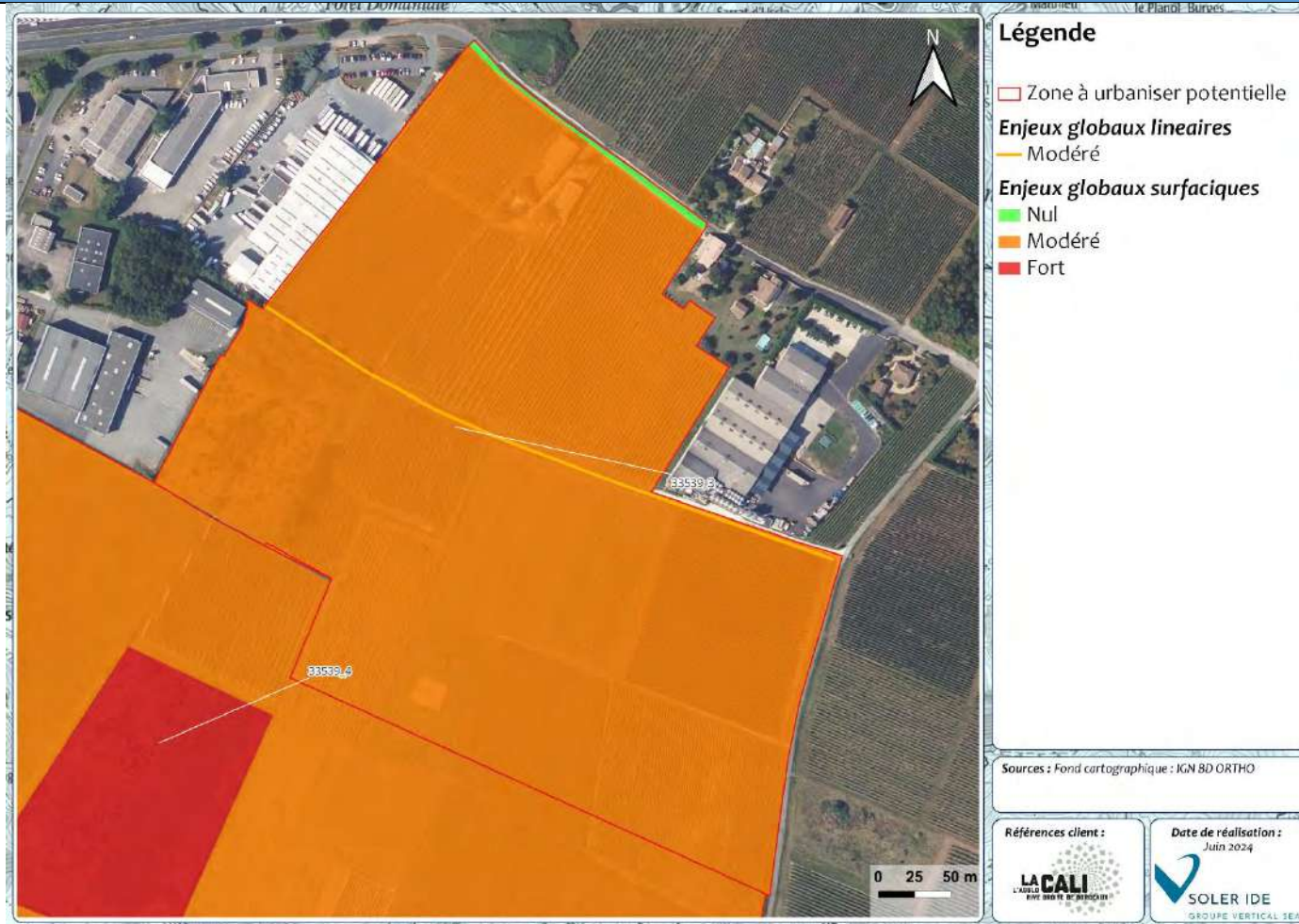


Figure 375 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33539_3

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Vignobles, fourrés et prairie de fauche.	
Zones humides	Zone humide pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	Oiseaux, reptiles et amphibiens, invertébrés et micromammifères	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Eviter les zones humides
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Conserver les milieux aquatiques
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33539_4

HABITATS, FAUNE, FLORE

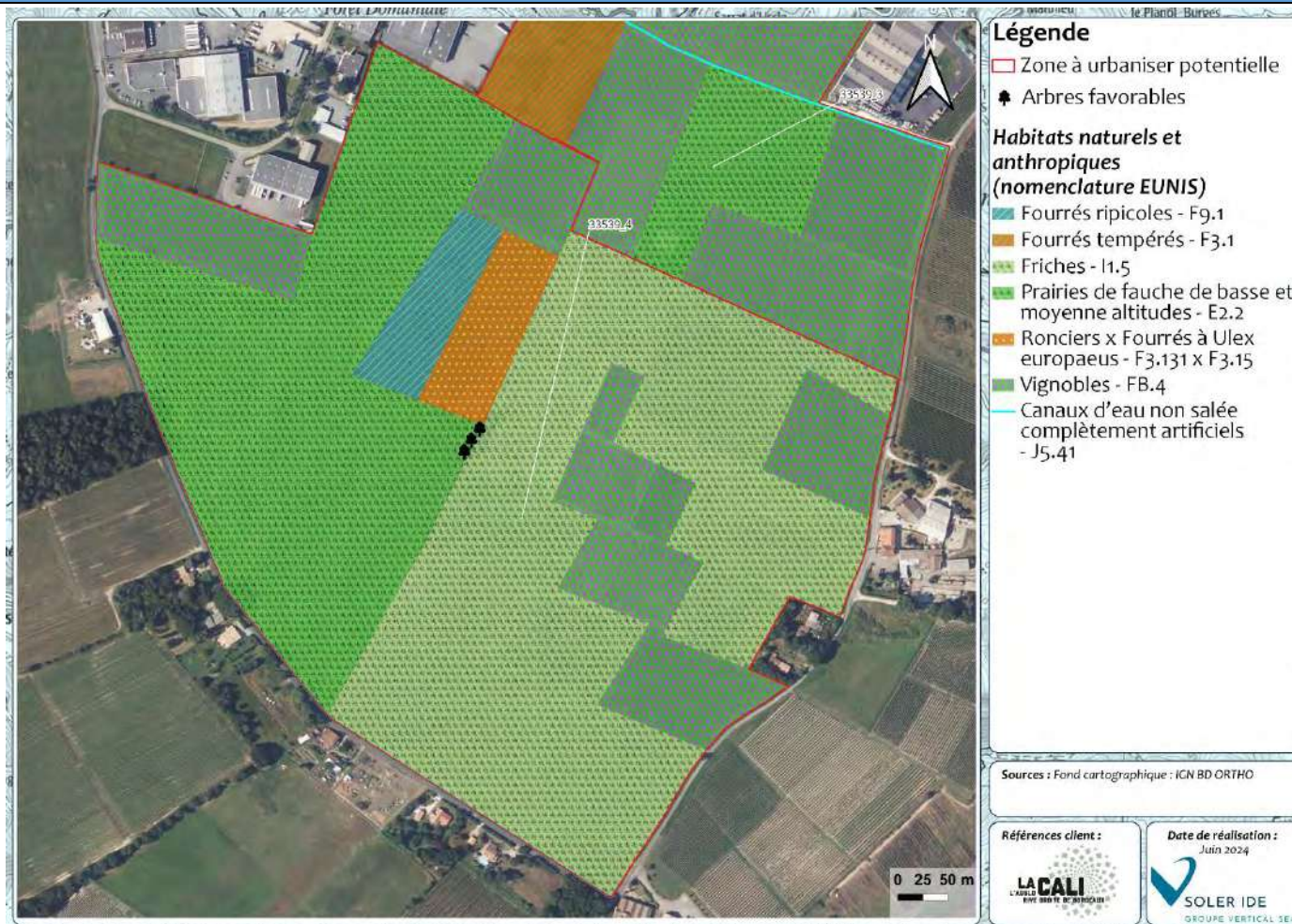


Figure 376 : Cartographie des habitats de la ZAU 33539_4

Cette zone est majoritairement composée de friches, de prairies de fauche et de vignobles.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Toutefois, plusieurs espèces déterminantes zones humides sont présente sur cette zone.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques. Plusieurs arbres favorables à la biodiversité sont présents.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES

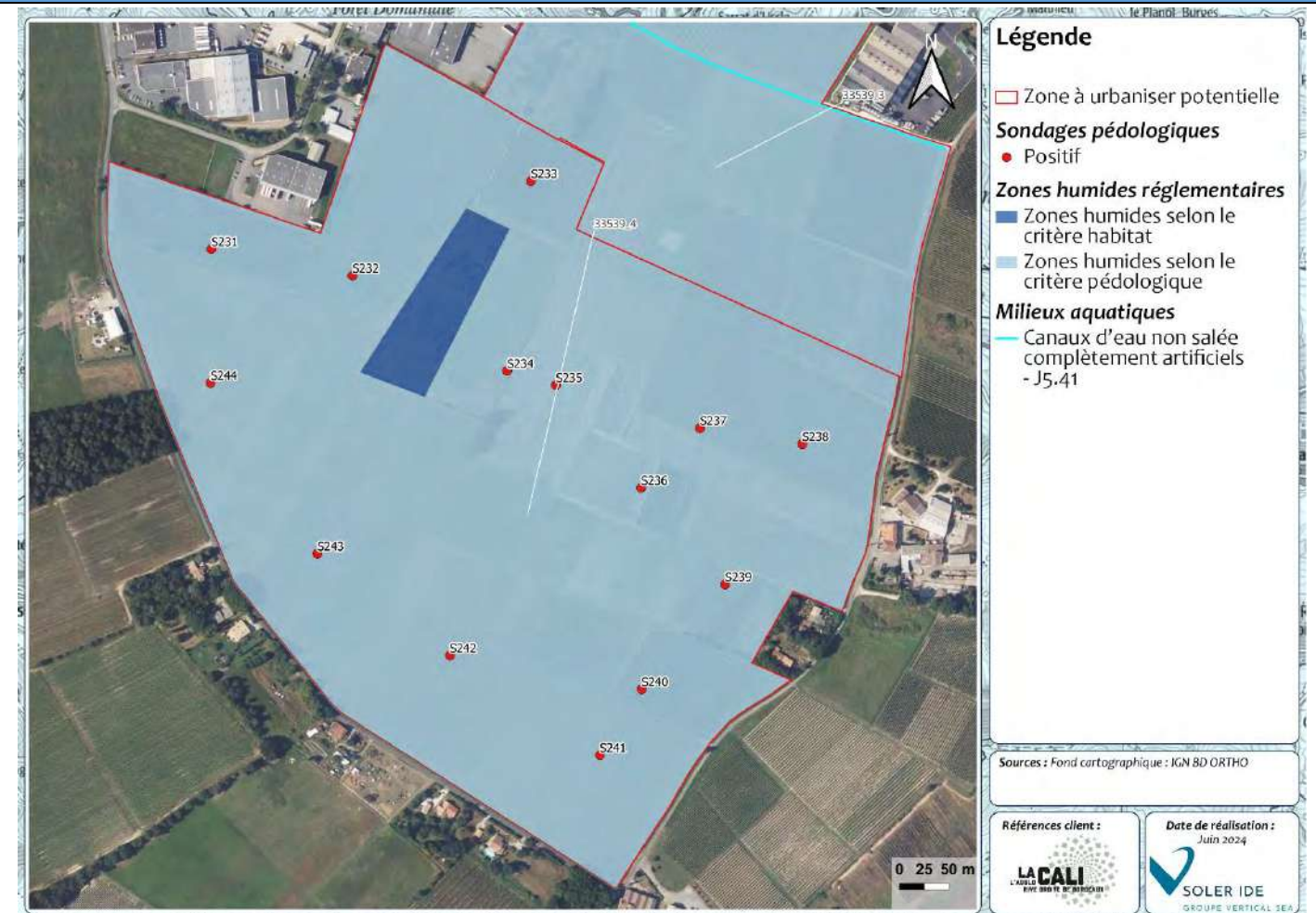


Figure 377 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33539_4

Présence de Zone humide réglementaire

Une zone humide réglementaire a été inventoriée selon l'approche habitat. L'ensemble des sondages pédologiques se sont révélés positifs.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

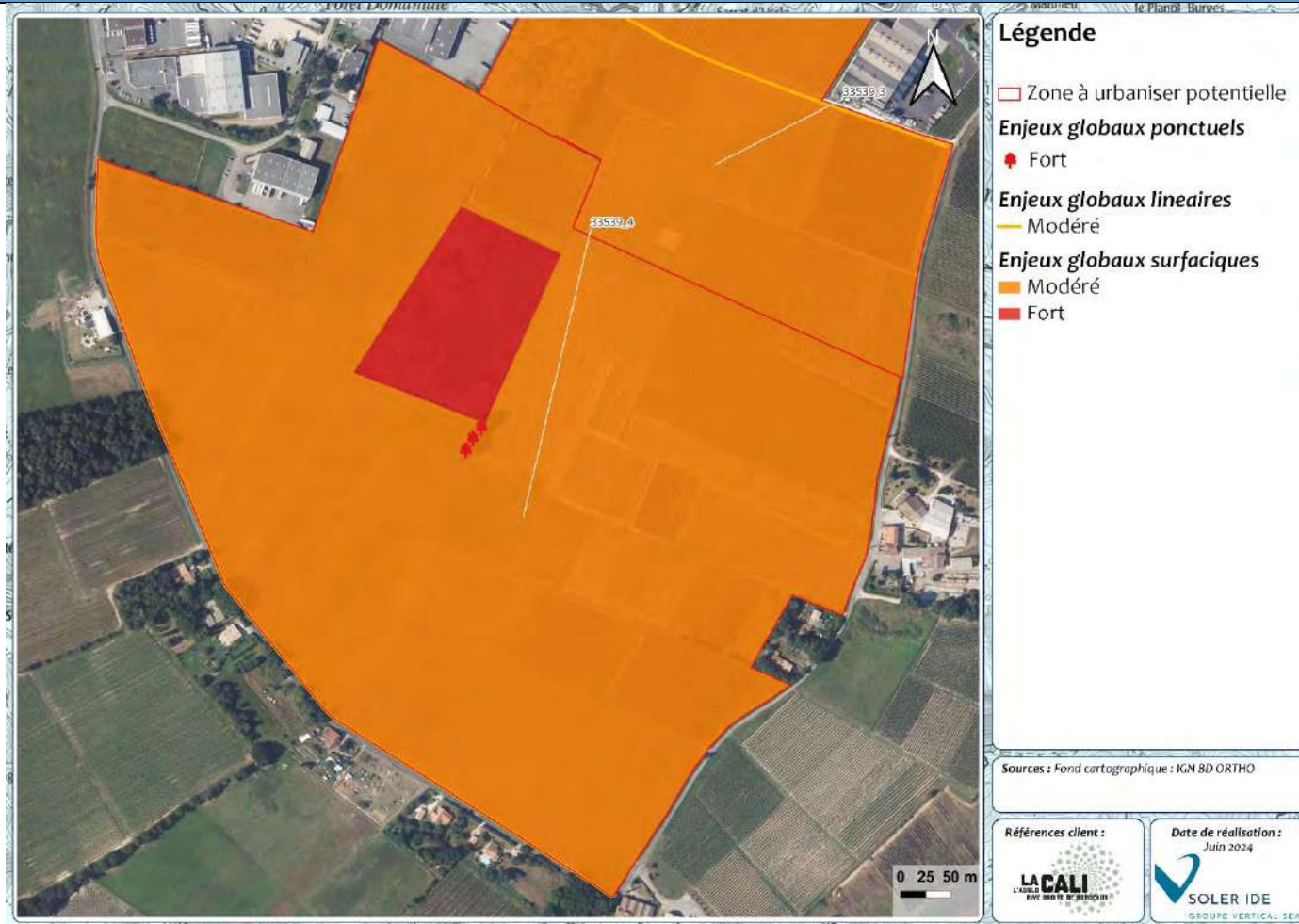


Figure 378 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33539_4

Enjeu global de la ZAU : Fort

Habitats dominants	Friches, de prairies de fauche et de vignobles	
Zones humides	Zone humide habitat et pédologique	Présence de zone humide réglementaire
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Eviter les zones humides
- Eviter les zones à fort niveau d'enjeu
- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Conserver les arbres
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

N° DE LA ZONE : 33243_10

HABITATS, FAUNE, FLORE



Figure 379 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_10

Cette zone est majoritairement composée de friches et de vignobles.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Plusieurs espèces exotiques envahissantes comme la Vergerette du Canada et le Sporobole tenace sont présentes.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 380 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_10

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide n'a été relevée selon les approches habitat et pédologique. La friche est étant une ancienne zone de stockage où le sol est increusable.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS



Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

Figure 381 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_10

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friches et vignobles	
Zones humides	Pas de zone humide	Pas de zone humide
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques	Enjeu Modéré

N° DE LA ZONE : 33243_11

HABITATS, FAUNE, FLORE

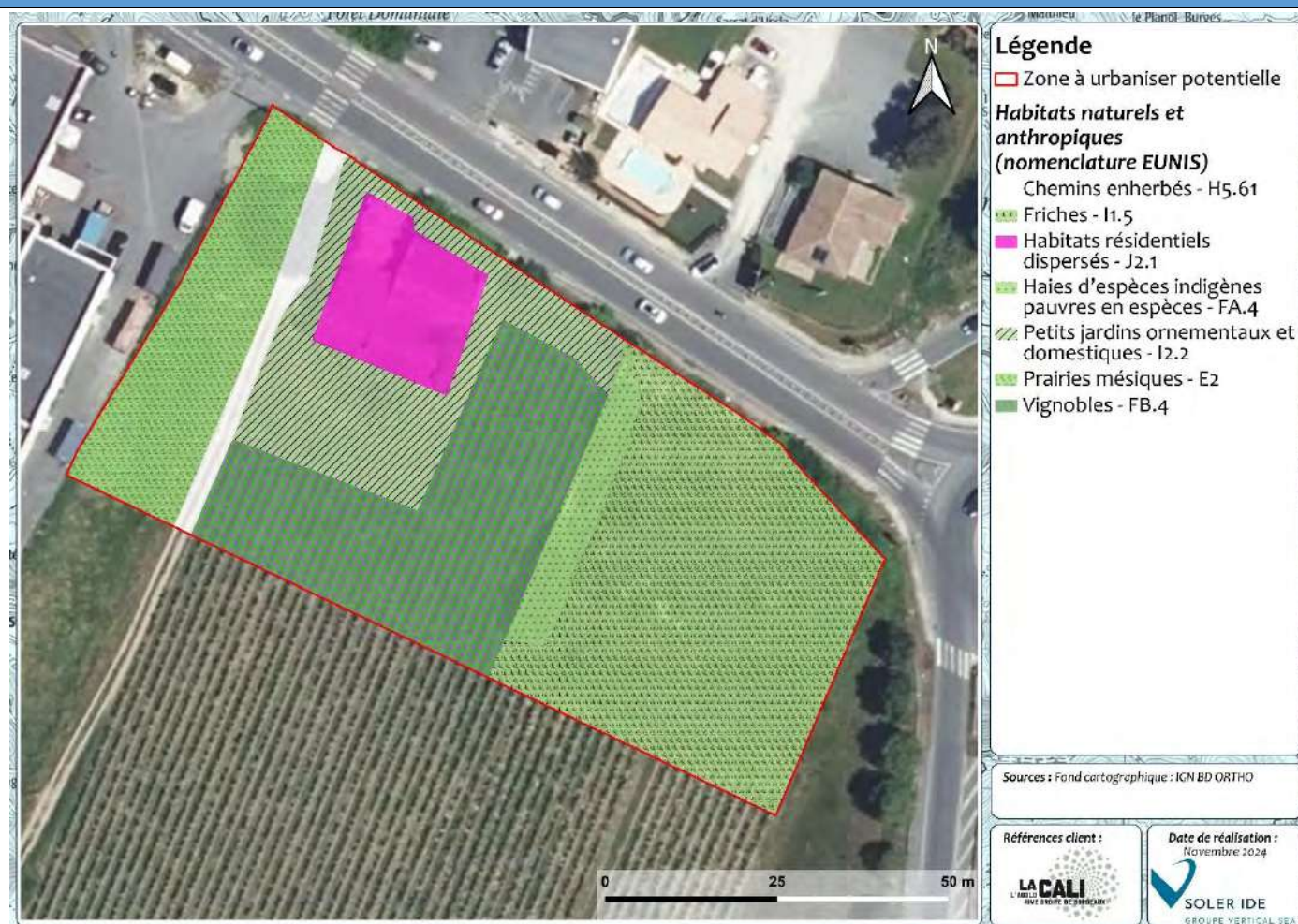


Figure 382 : Cartographie des habitats de la ZAU 33243_11

Cette zone est majoritairement composée de friches, jardins et de vignobles.

Flore :

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur et à proximité immédiate de la ZAU selon la bibliographie. Les espèces recensées sont des espèces communes et sans enjeux. Plusieurs espèces exotiques envahissantes comme la Vergerette du Canada et le Sporobole tenace sont présentes.

Faune :

Plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées à proximité immédiate de la ZAU. Les habitats de la ZAU sont particulièrement favorables à l'ensemble des groupes taxonomiques.

ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES



Figure 383 : Cartographie des zones humides réglementaires de la ZAU 33243_11

Absence de Zone humide réglementaire

Aucune zone humide n'a été relevée selon les approches habitat et pédologique.

SYNTHESE DES ENJEUX

RECOMMANDATIONS

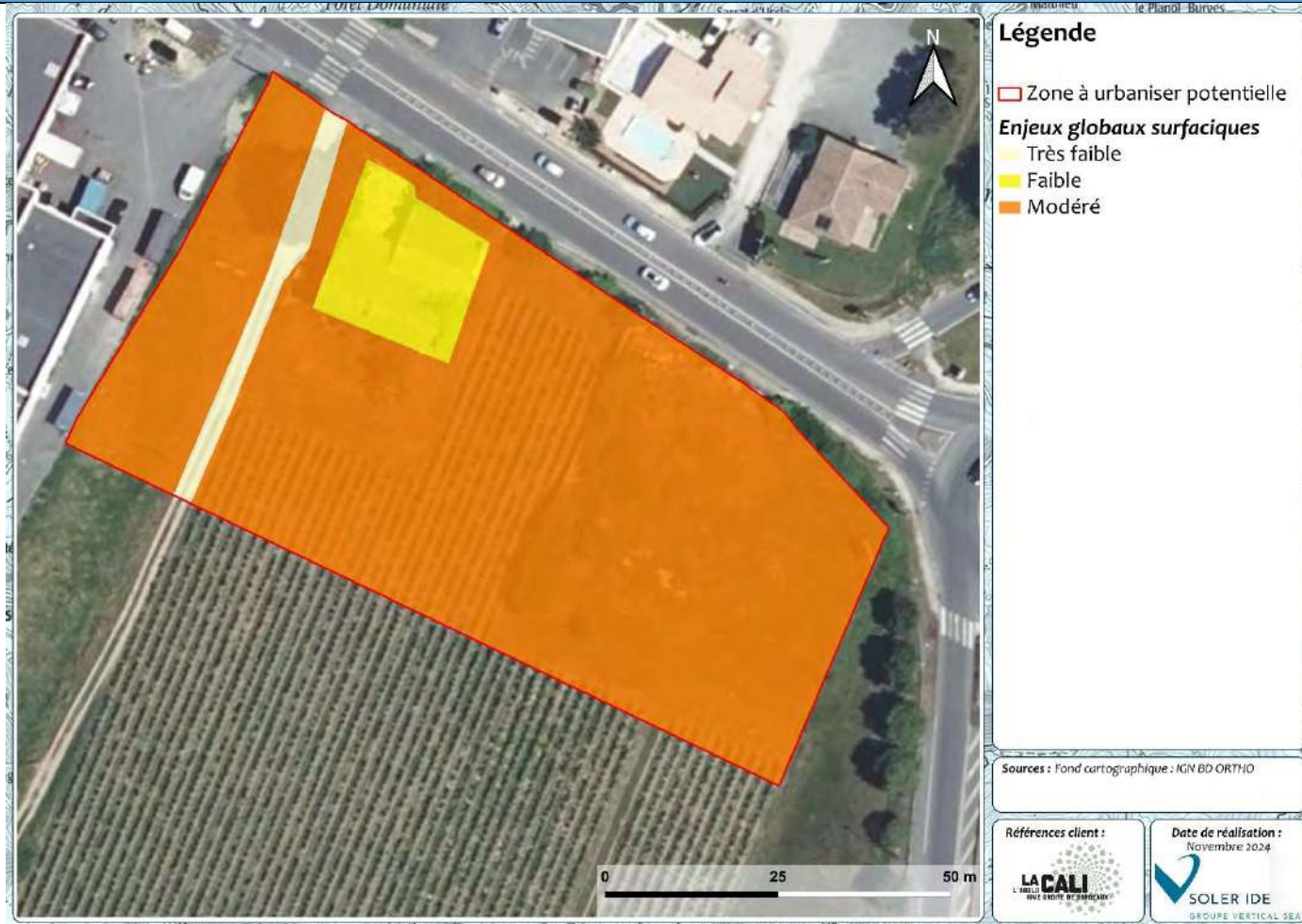


Figure 384 : Cartographie des enjeux pressentis par habitat naturel de la ZAU 33243_11

Enjeu global de la ZAU : Modéré

Habitats dominants	Friches, jardins et vignobles	
Zones humides	Pas de zone humide	Pas de zone humide
Intérêt pour les espèces	L'ensemble des groupes taxonomiques	Enjeu Modéré

Recommandations :

- Limiter l'emprise des constructions pour limiter l'imperméabilisation des sols
- Planter des haies avec des espèces rustiques et locales
- Eviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

8 SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX

Le tableau suivant synthétise les enjeux pressentis pour chaque zone à urbaniser potentielle. L'enjeu global de la ZAU prend en compte la fonctionnalité de l'habitat pour les espèces, la potentialité de présence d'espèces protégées et/ou patrimoniales et les continuités écologiques locales. L'information sur le caractère humide de la zone est également présentée dans le tableau.

Les cartographies suivantes présentent les ZAU et leurs enjeux globaux par commune.

Il conviendra d'éviter les zones humides recensées et de privilégier les ZAU à enjeu global faible, en respectant les recommandations présentées dans chaque fiche.

Tableau 1 : Synthèse des enjeux par thématiques sur le milieu naturel

ZAU	Commune	Zone humide réglementaire	Enjeu global de la ZAU
33001_1	Abzac	Non	Modéré
33001_2	Abzac	Non	Modéré
33015_1	Arveyres	Oui	Modéré
33015_2	Arveyres	Oui	Modéré
33034_1	Bayas	Oui	Modéré
33034_2	Bayas	Oui	Modéré
33034_3	Bayas	Non	Modéré
33052_1	Les Billaux	Oui	Fort
33079_1	Cadarsac	Non	Modéré
33079_2	Cadarsac	Oui	Modéré

ZAU	Commune	Zone humide réglementaire	Enjeu global de la ZAU
33079_3	Cadarsac	Non	Modéré
33079_4	Cadarsac	Oui	Modéré
33088_1	Camps-sur-l'Isle	Non	Modéré
33088_2	Camps-sur-l'Isle	Non	Modéré
33088_3	Camps-sur-l'Isle	Non	Modéré
33088_4	Camps-sur-l'Isle	Non	Modéré
33088_5	Camps-sur-l'Isle	Non	Modéré
33088_6	Camps-sur-l'Isle	Oui	Modéré
33088_7	Camps-sur-l'Isle	Non	Modéré
33138_1	Coutras	Oui	Modéré
33138_2	Coutras	Oui	Modéré
33138_3	Coutras	Non	Modéré

ZAU	Commune	Zone humide réglementaire	Enjeu global de la ZAU
33138_4	Coutras	Non	Modéré
33138_5	Coutras	Non	Modéré
33138_6	Coutras	Non	Modéré
33138_7	Coutras	Non	Modéré
33138_8	Coutras	Non	Modéré
33147_1	Daignac	Non	Modéré
33154_1	Les Églisottes-et-Chalaures	Oui	Modéré
33154_2	Les Églisottes-et-Chalaures	Oui	Fort
33157_1	Espiet	Non	Modéré
33157_2	Espiet	Non	Modéré
33157_3	Espiet	Non	Modéré
33166_1	Le Fieu	Oui	Modéré

ZAU	Commune	Zone humide réglementaire	Enjeu global de la ZAU
33166_2	Le Fieu	Oui	Modéré
33166_3	Le Fieu	Oui	Modéré
33185_1	Génissac	Non	Modéré
33185_2	Génissac	Non	Modéré
33185_3	Génissac	Oui	Modéré
33185_4	Génissac	Oui	Modéré
33191_1	Gours	Non	Modéré
33191_2	Gours	Non	Modéré
33191_3	Gours	Oui	Modéré
33198_1	Guîtres	Oui	Fort
33198_2	Guîtres	Oui	Fort
33198_3	Guîtres	Non	Modéré

ZAU	Commune	Zone humide réglementaire	Enjeu global de la ZAU
33198_4	Guîtres	Non	Modéré
33218_1	Lagorce	Non	Modéré
33218_2	Lagorce	Oui	Fort
33218_3	Lagorce	Non	Modéré
33222_1	Lalande-de-Pomerol	Oui	Modéré
33222_2	Lalande-de-Pomerol	Non	Modéré
33230_1	Lapouyade	Oui	Fort
33230_2	Lapouyade	Non	Faible
33230_3	Lapouyade	Oui	Fort
33243_1	Libourne	Non	Faible
33243_2	Libourne	Non	Modéré
33243_3	Libourne	Non	Modéré

ZAU	Commune	Zone humide réglementaire	Enjeu global de la ZAU
33243_4	Libourne	Non	Modéré
33243_5	Libourne	Non	Modéré
33243_6	Libourne	Non	Faible
33243_7	Libourne	Non	Faible
33243_8	Libourne	Non	Modéré
33243_9	Libourne	Non	Modéré
33243_10	Libourne	Non	Modéré
33243_11	Libourne	Non	Modéré
33264_1	Maransin	Oui	Modéré
33298_1	Moulon	Oui	Modéré
33298_2	Moulon	Non	Modéré
33298_3	Moulon	Oui	Fort

ZAU	Commune	Zone humide réglementaire	Enjeu global de la ZAU
33303_1	Nérigean	Non	Modéré
33303_2	Nérigean	Non	Modéré
33303_3	Nérigean	Oui	Modéré
33315_1	Les Peintures	Oui	Modéré
33315_2	Les Peintures	Oui	Modéré
33315_3	Les Peintures	Non	Modéré
33315_4	Les Peintures	Oui	Modéré
33315_5	Les Peintures	Oui	Modéré
33315_6	Les Peintures	Non	Modéré
33332_1	Porchères	Oui	Modéré
33332_2	Porchères	Non	Modéré
33347_1	Puynormand	Oui	Modéré

ZAU	Commune	Zone humide réglementaire	Enjeu global de la ZAU
33362_1	Sablons	Non	Modéré
33373_1	Saint-Antoine-sur-l'Isle	Non	Modéré
33387_1	Saint-Ciers-d'Abzac	Oui	Fort
33393_1	Saint-Denis-de-Pile	Non	Modéré
33393_2	Saint-Denis-de-Pile	Non	Modéré
33413_1	Saint-Germain-du-Puch	Non	Modéré
33413_2	Saint-Germain-du-Puch	Oui	Modéré
33413_3	Saint-Germain-du-Puch	Oui	Modéré
33413_4	Saint-Germain-du-Puch	Non	Modéré
33413_5	Saint-Germain-du-Puch	Oui	Modéré
33445_1	Saint-Martin-du-Bois	Oui	Modéré
33445_2	Saint-Martin-du-Bois	Oui	Modéré

ZAU	Commune	Zone humide réglementaire	Enjeu global de la ZAU
33445_3	Saint-Martin-du-Bois	Oui	Modéré
33447_1	Saint-Médard-de-Guizières	Oui	Modéré
33447_2	Saint-Médard-de-Guizières	Oui	Modéré
33447_3	Saint-Médard-de-Guizières	Non	Modéré
33447_4	Saint-Médard-de-Guizières	Oui	Fort
33447_5	Saint-Médard-de-Guizières	Non	Modéré
33447_6	Saint-Médard-de-Guizières	Oui	Modéré
33447_7	Saint-Médard-de-Guizières	Oui	Fort
33450_1	Saint-Loubès	Oui	Fort
33466_1	Saint-Quentin-de-Baron	Non	Modéré
33466_2	Saint-Quentin-de-Baron	Oui	Modéré
33466_3	Saint-Quentin-de-Baron	Non	Modéré

ZAU	Commune	Zone humide réglementaire	Enjeu global de la ZAU
33466_4	Saint-Quentin-de-Baron	Non	Modéré
33466_5	Saint-Quentin-de-Baron	Oui	Modéré
33472_1	Saint-Sauveur-de-Puynormand	Oui	Modéré
33478_1	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Non	Modéré
33478_2	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Oui	Fort
33478_3	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Non	Modéré
33478_4	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Oui	Fort
33478_5	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Non	Modéré
33478_6	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Oui	Modéré
33478_7	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Non	Modéré
33478_8	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Oui	Modéré
33478_9	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Oui	Fort

ZAU	Commune	Zone humide réglementaire	Enjeu global de la ZAU
33478_10	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Oui	Modéré
33509_1	Savignac-de-l'Isle	Oui	Modéré
33531_1	Tizac-de-Curton	Non	Modéré
33531_2	Tizac-de-Curton	Non	Modéré
33532_1	Tizac-de-Lapouyade	Oui	Modéré
33532_2	Tizac-de-Lapouyade	Oui	Fort
33539_1	Vayres	Oui	Modéré
33539_2	Vayres	Oui	Modéré
33539_3	Vayres	Oui	Modéré
33539_4	Vayres	Oui	Fort

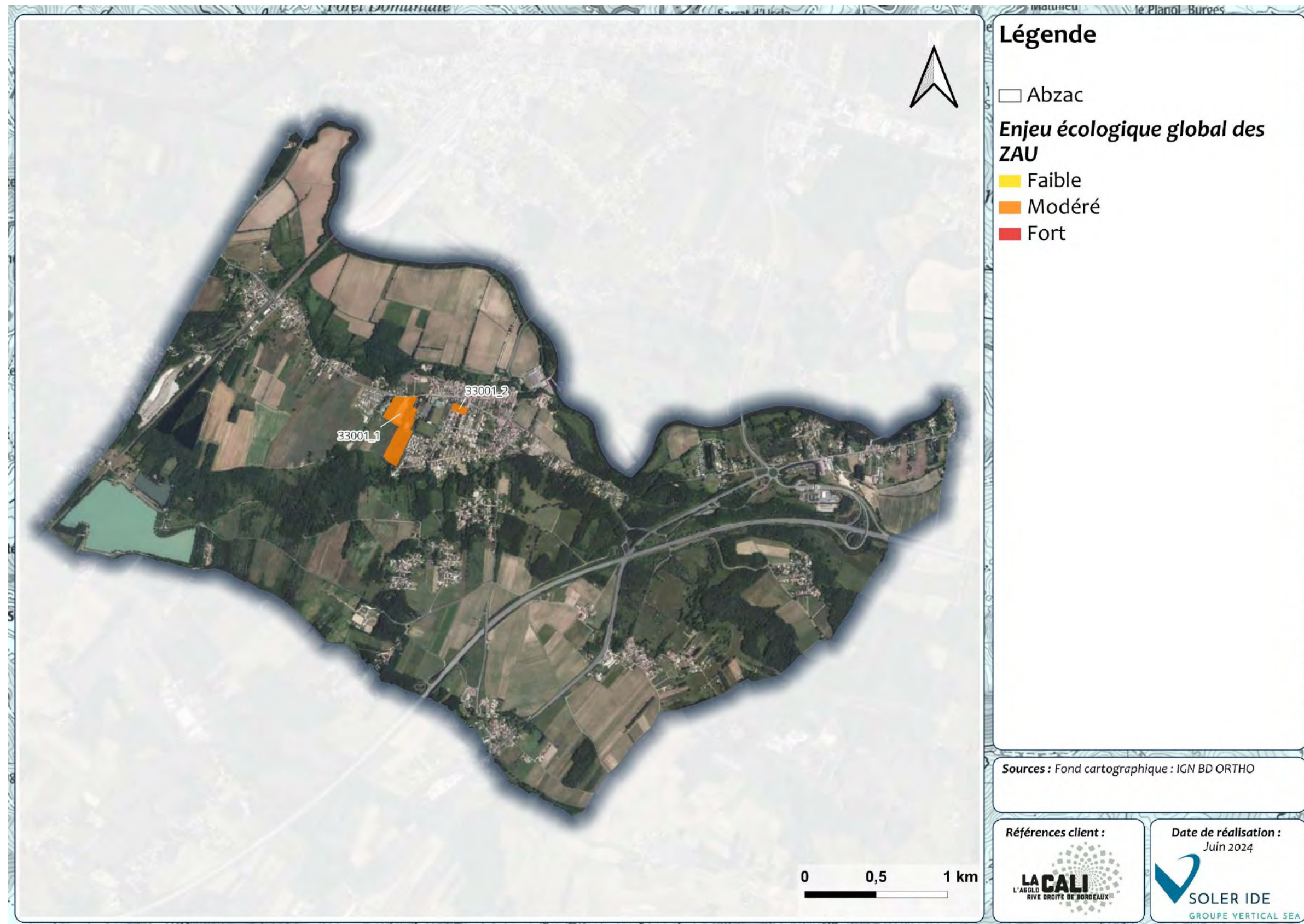


Figure 385 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune d'Abzac

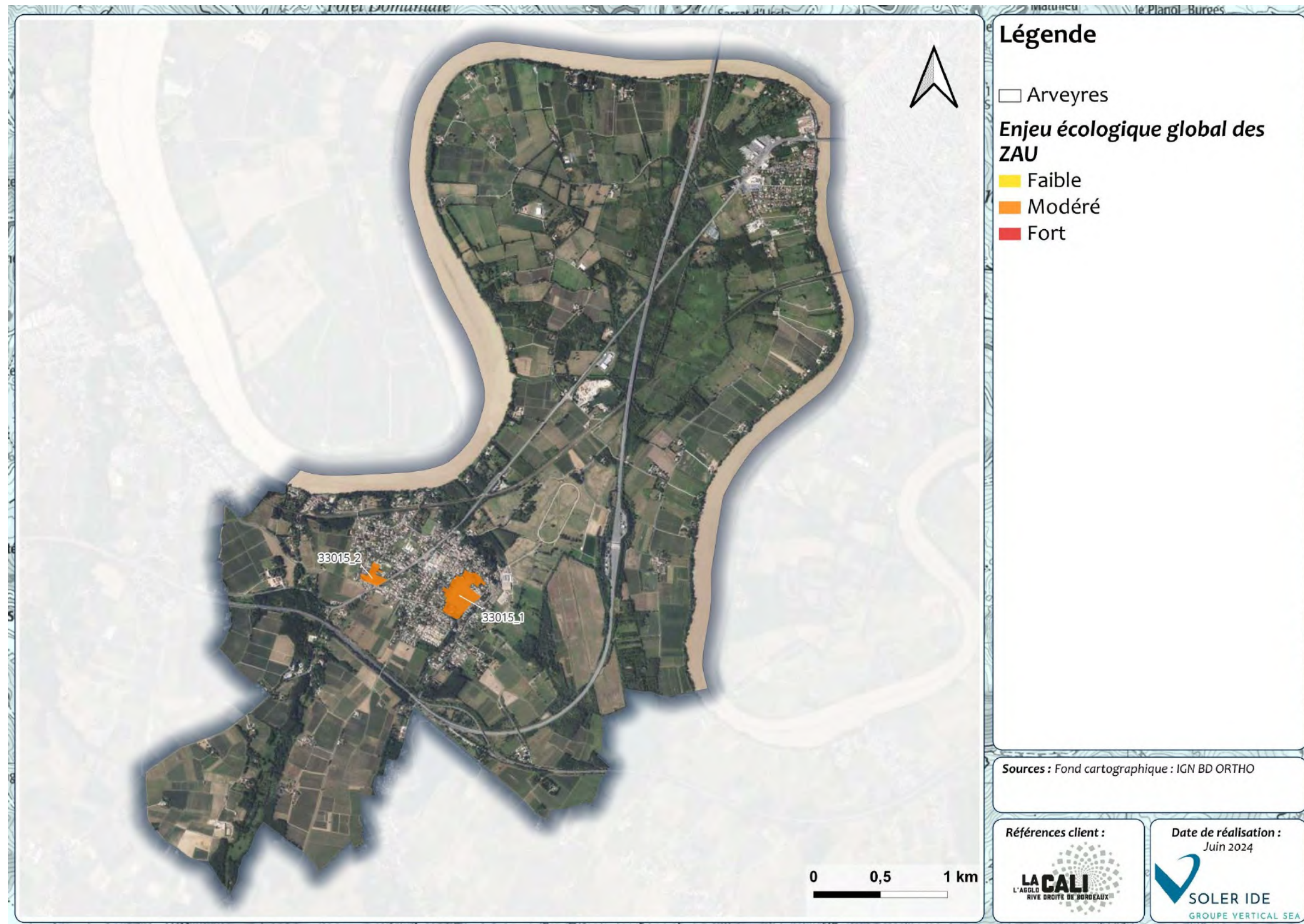


Figure 386 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune d'Arveyres

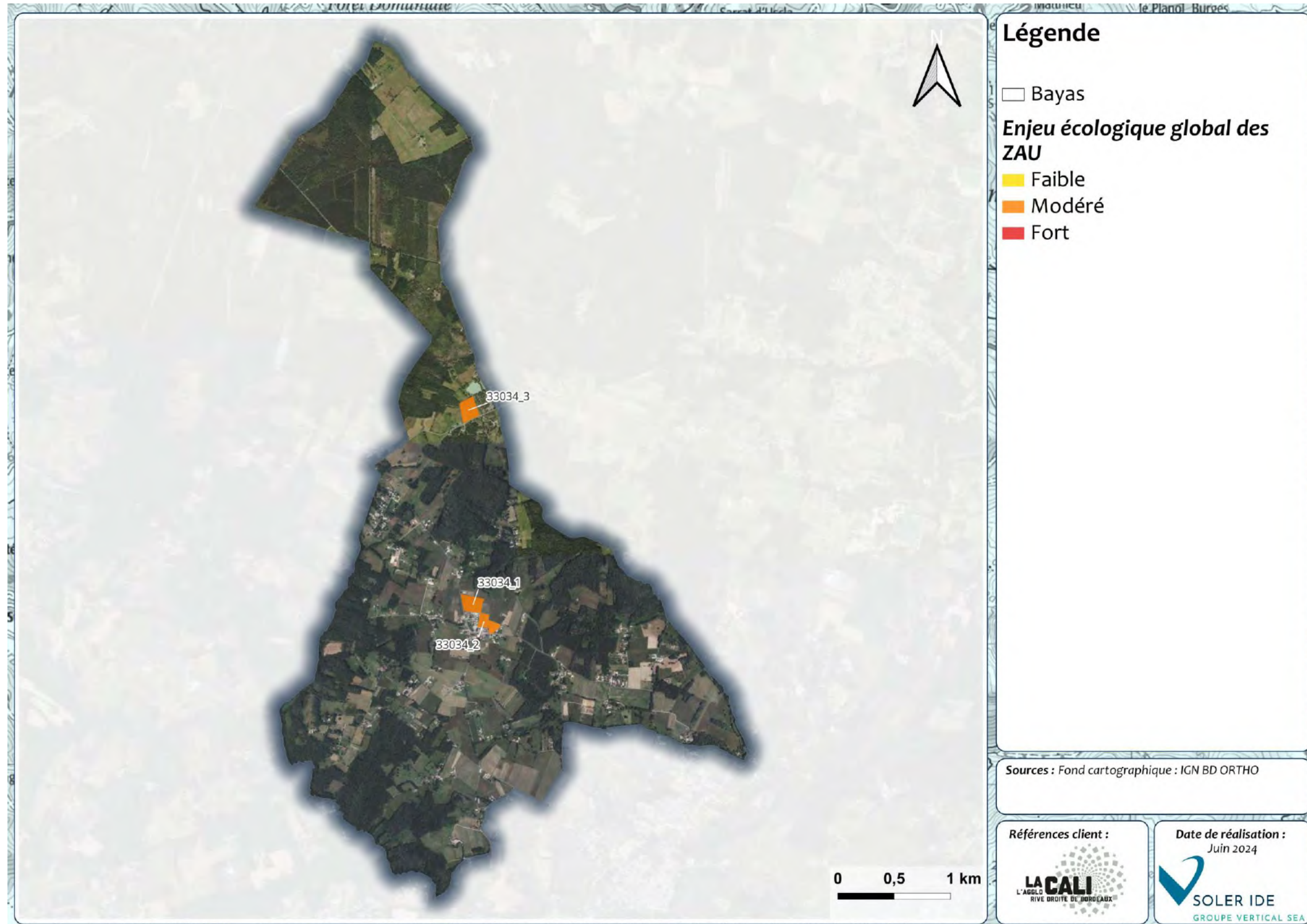


Figure 387 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Bayas

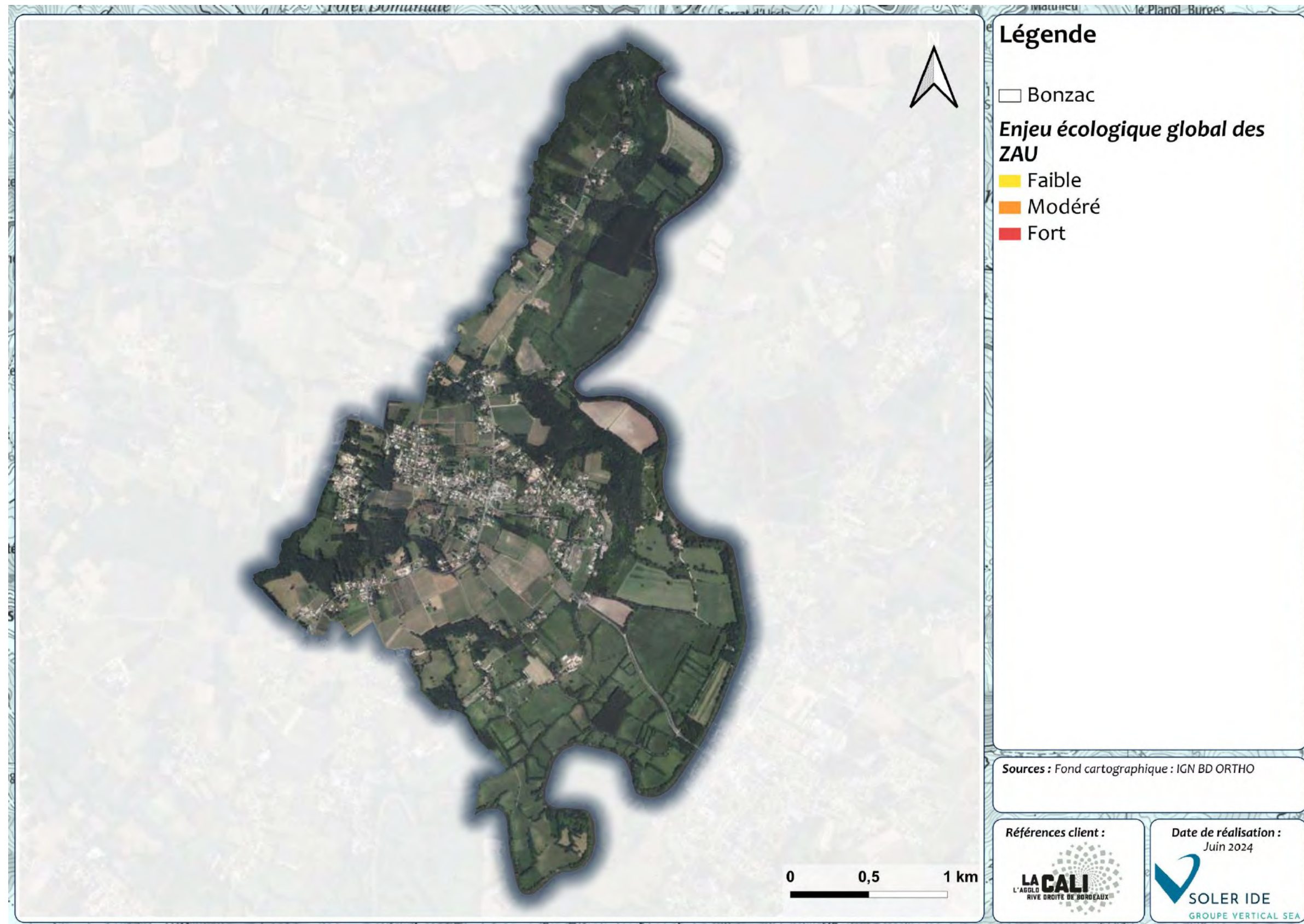


Figure 388 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Bonzac

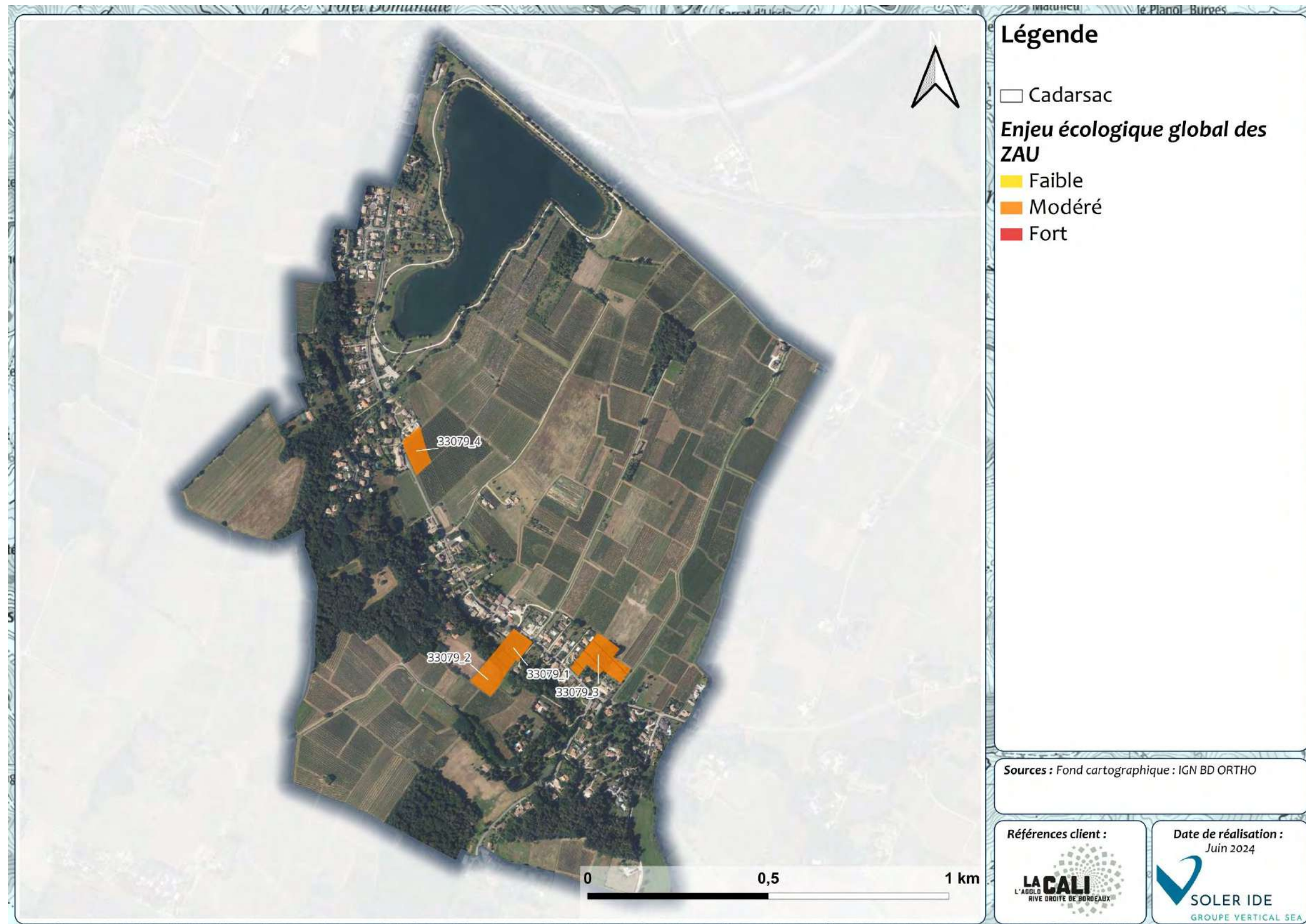


Figure 389 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Cadarsac

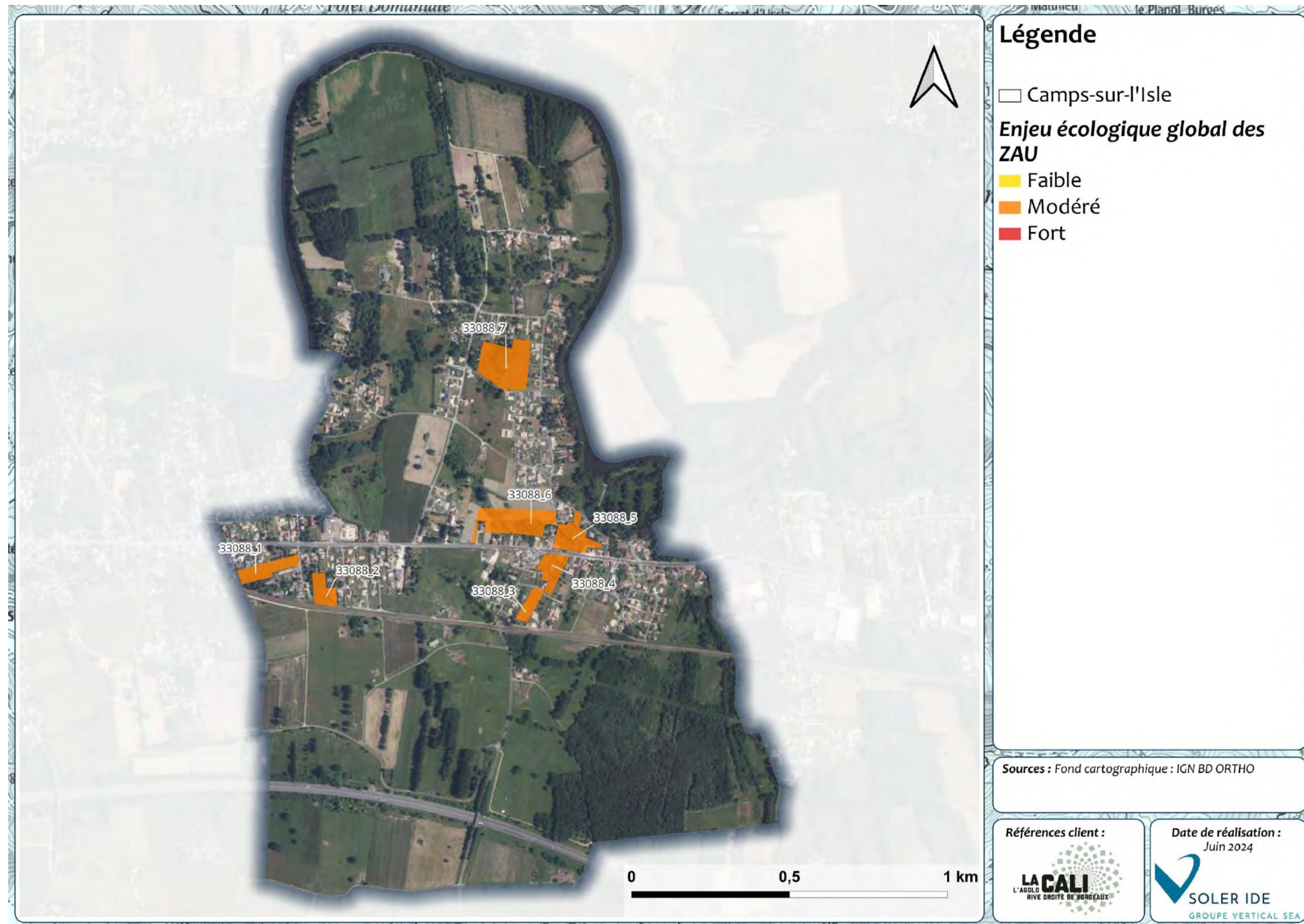


Figure 390 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Camps-sur-l'Isle

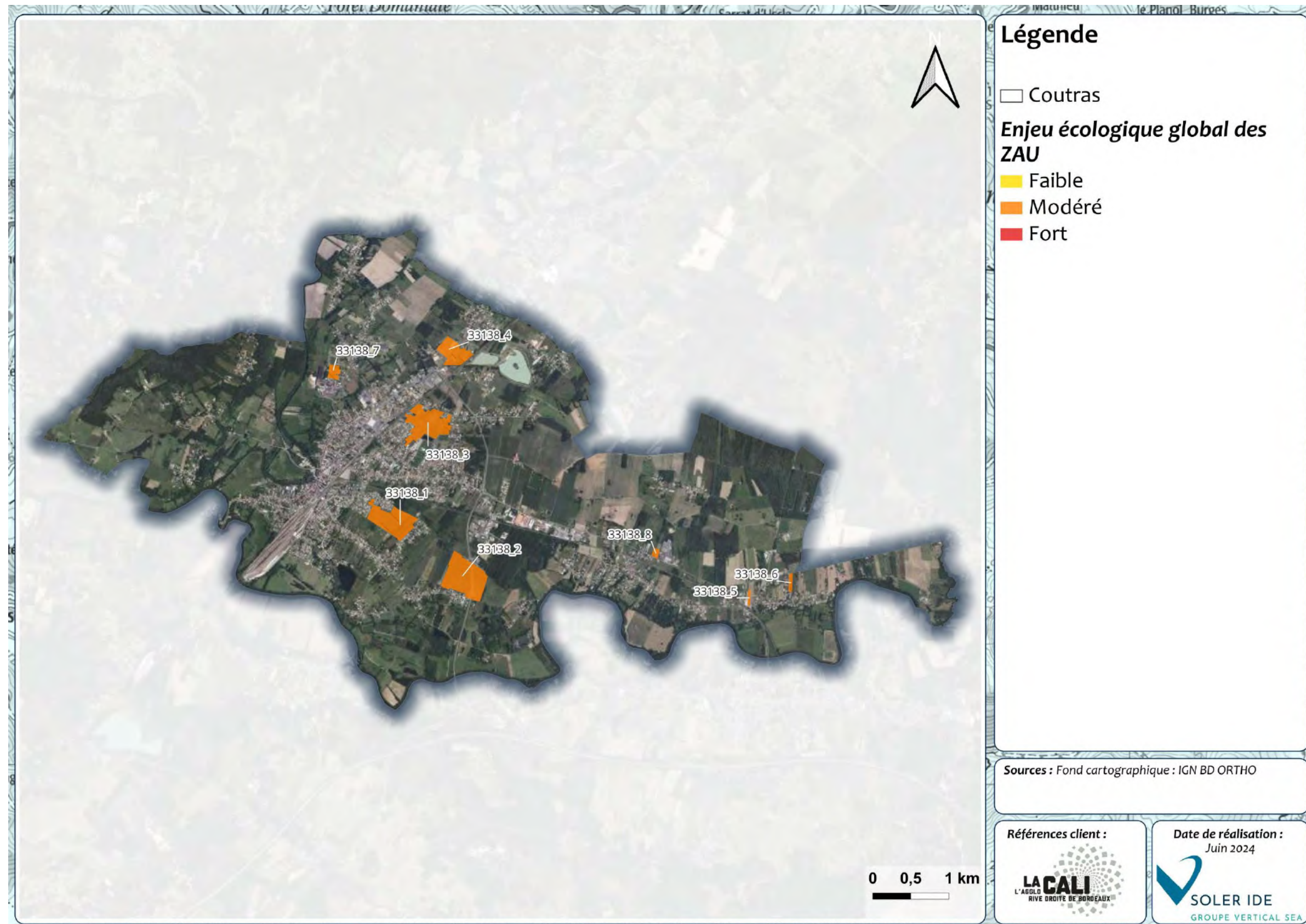


Figure 391 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Coutras

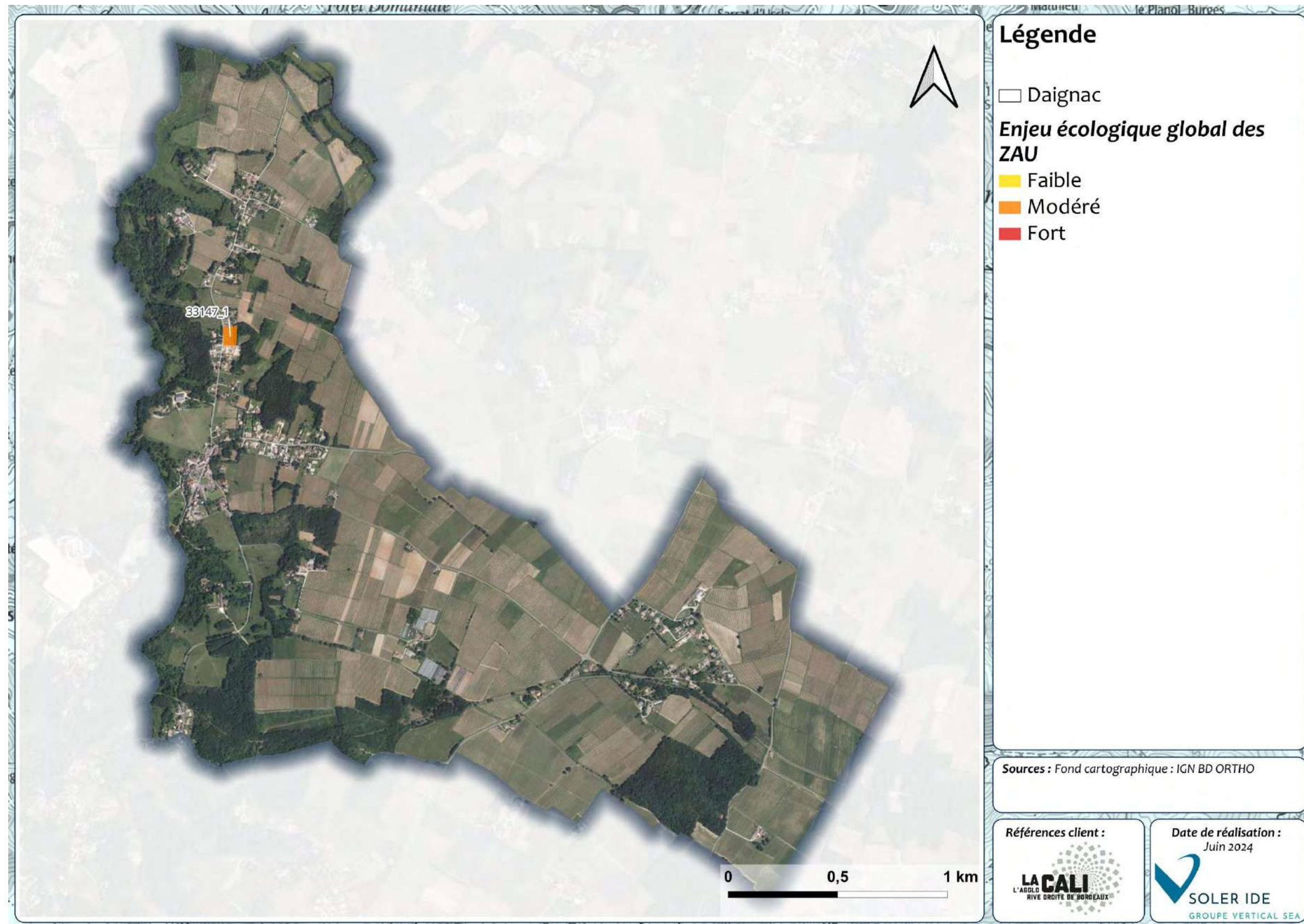


Figure 392 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Daignac

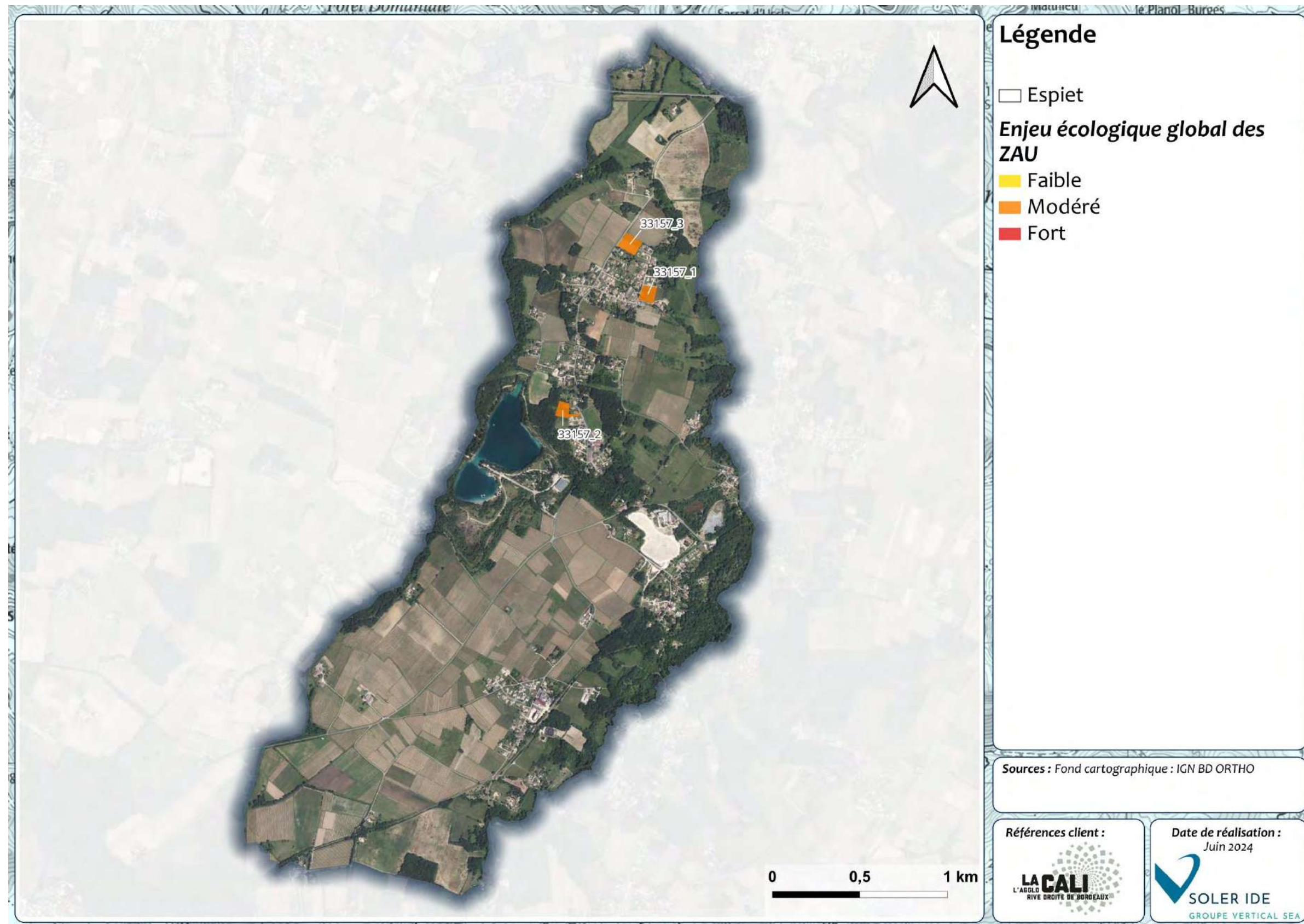


Figure 393 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune d'Espiet

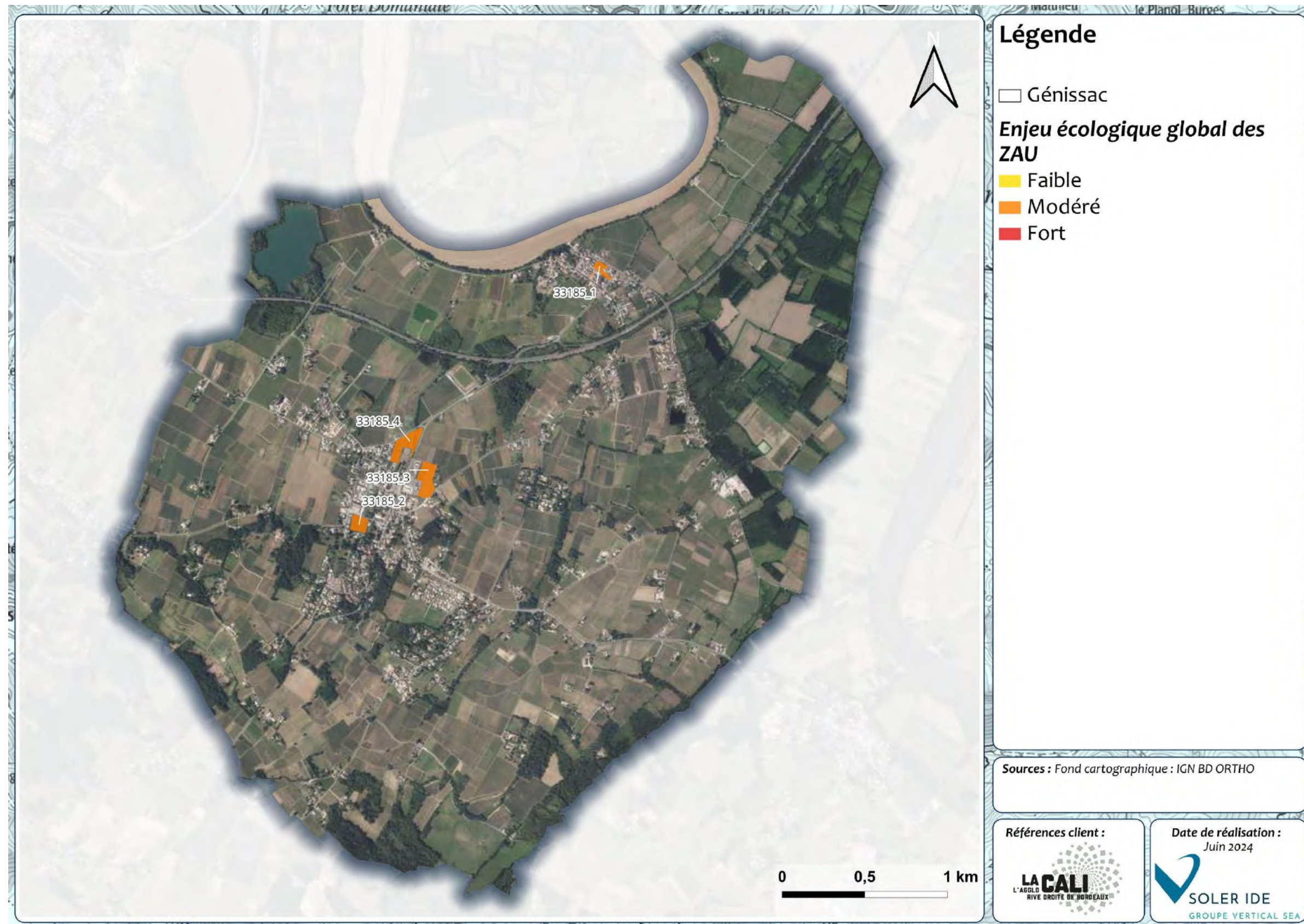


Figure 394 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Génissac

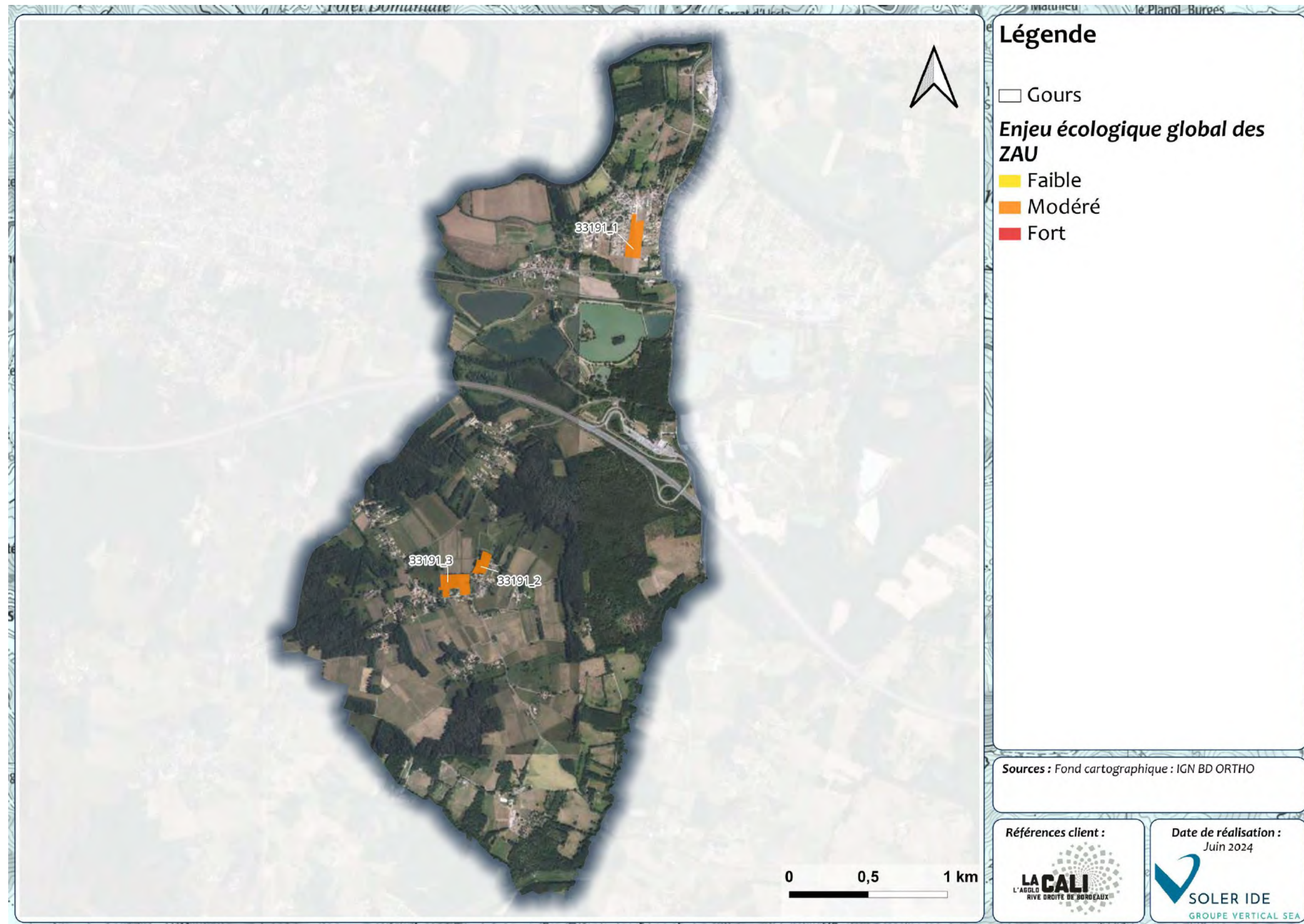


Figure 395 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Gours

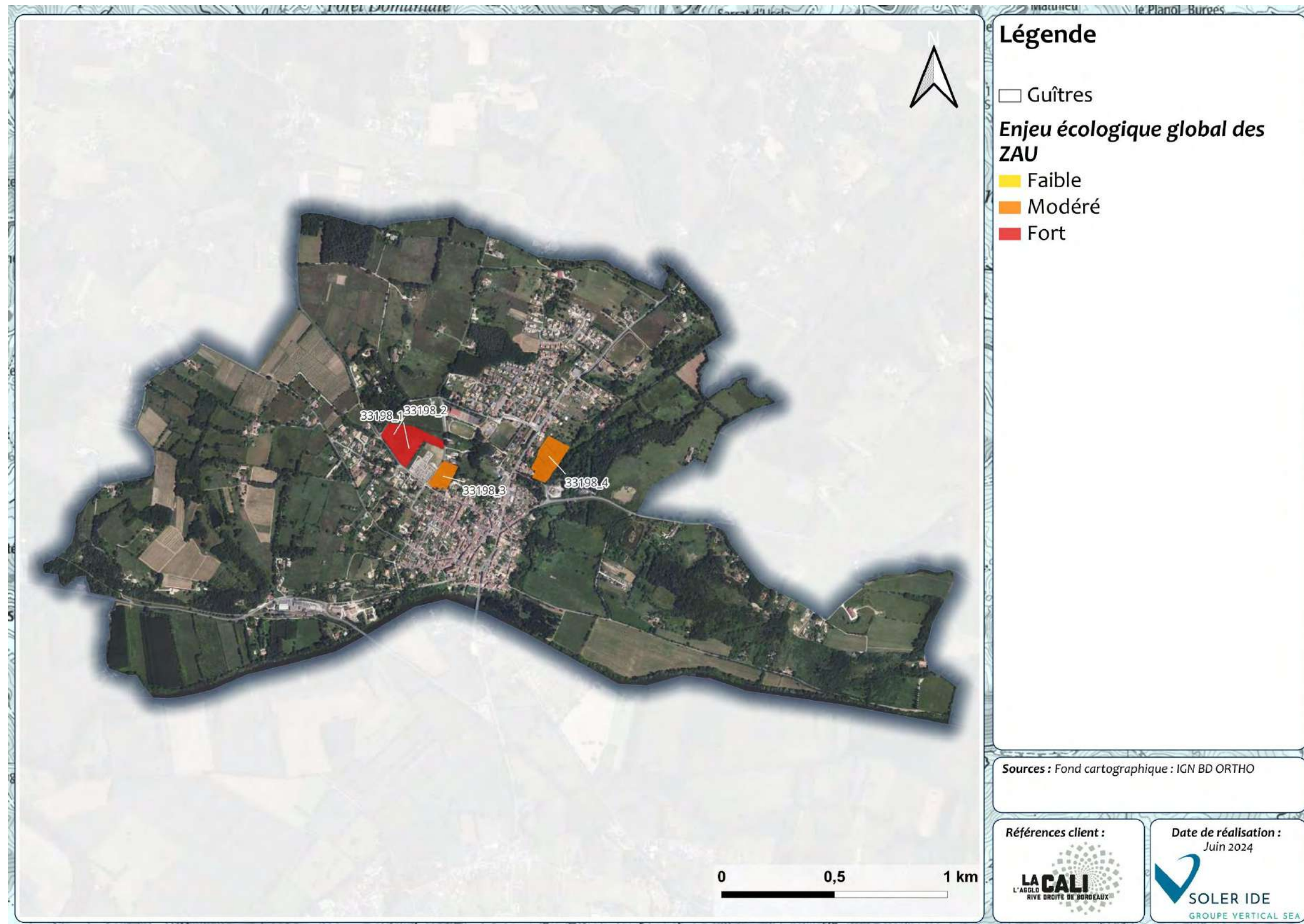


Figure 396 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Guîtres

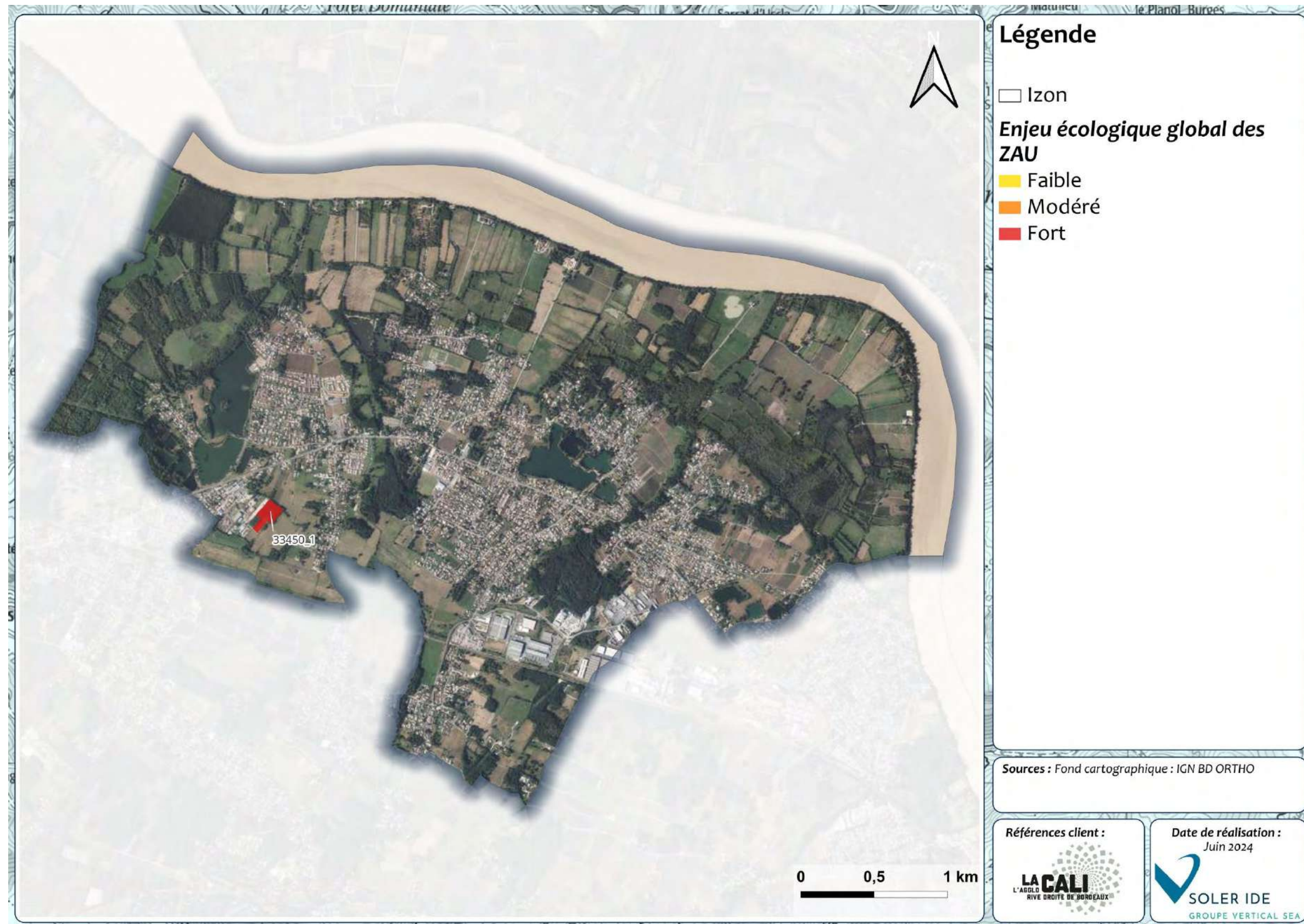


Figure 397 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune d'Izon

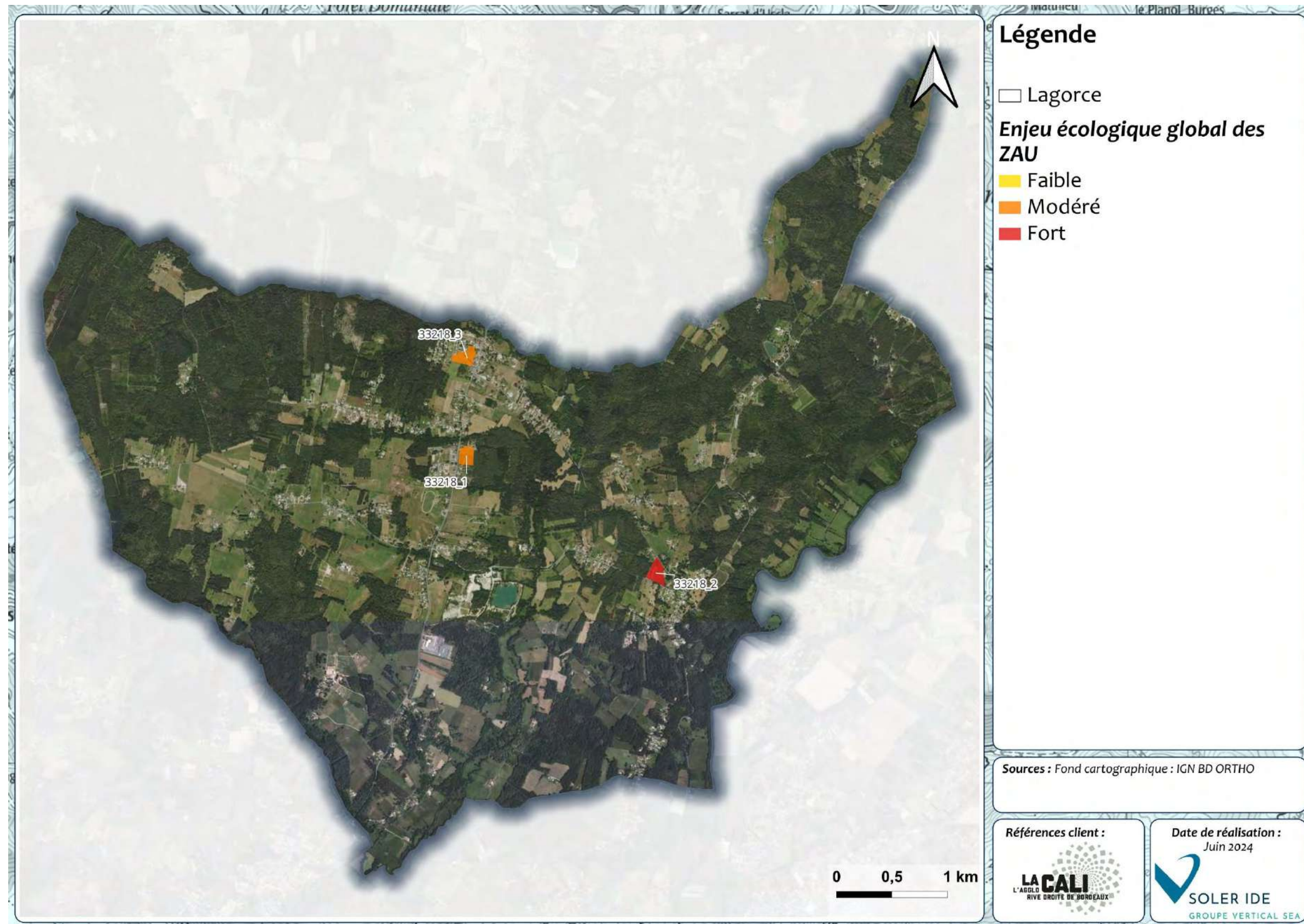


Figure 398 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Lagorce

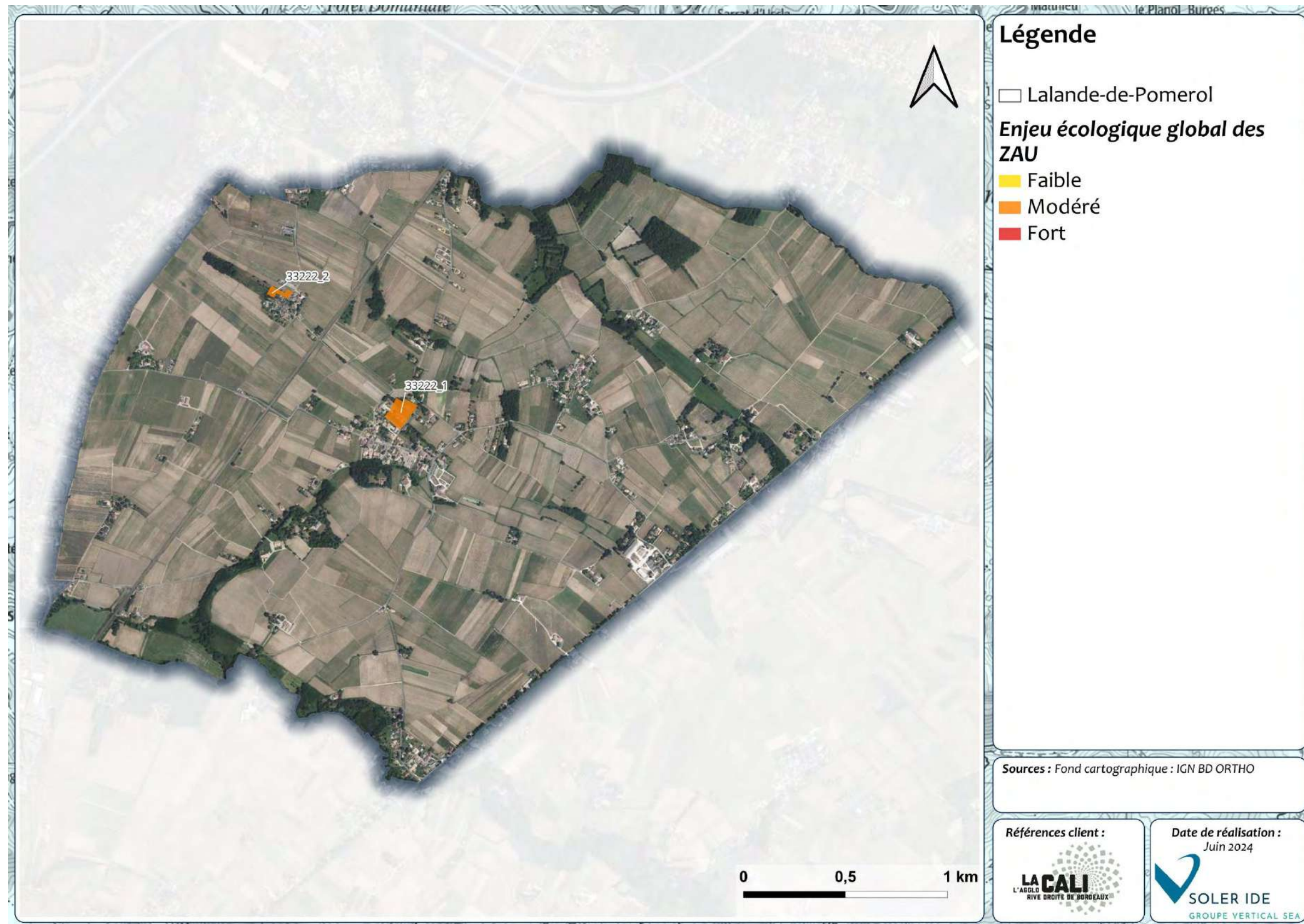


Figure 399 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Lalande-de-Pomerol

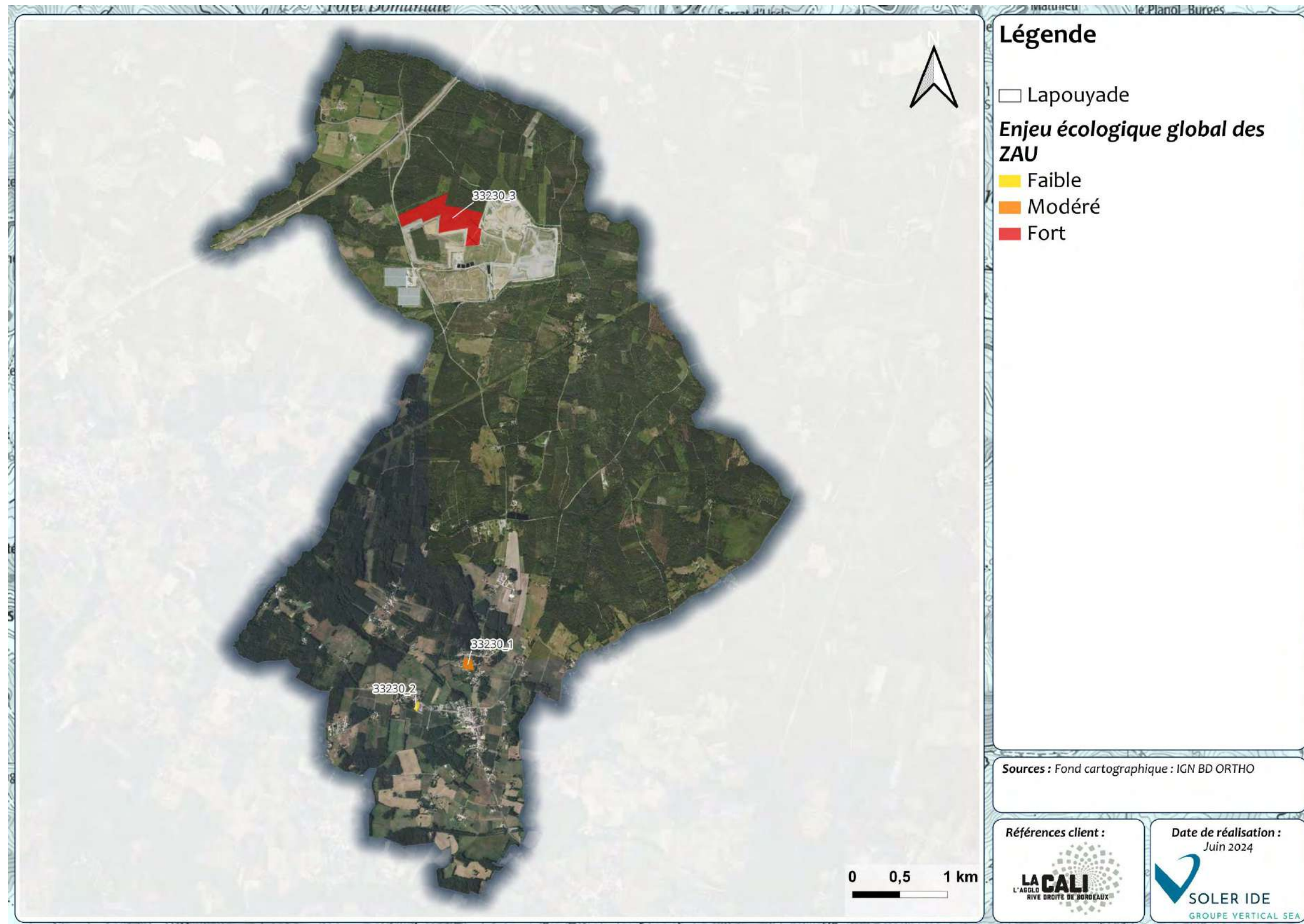


Figure 400 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Lapouyade

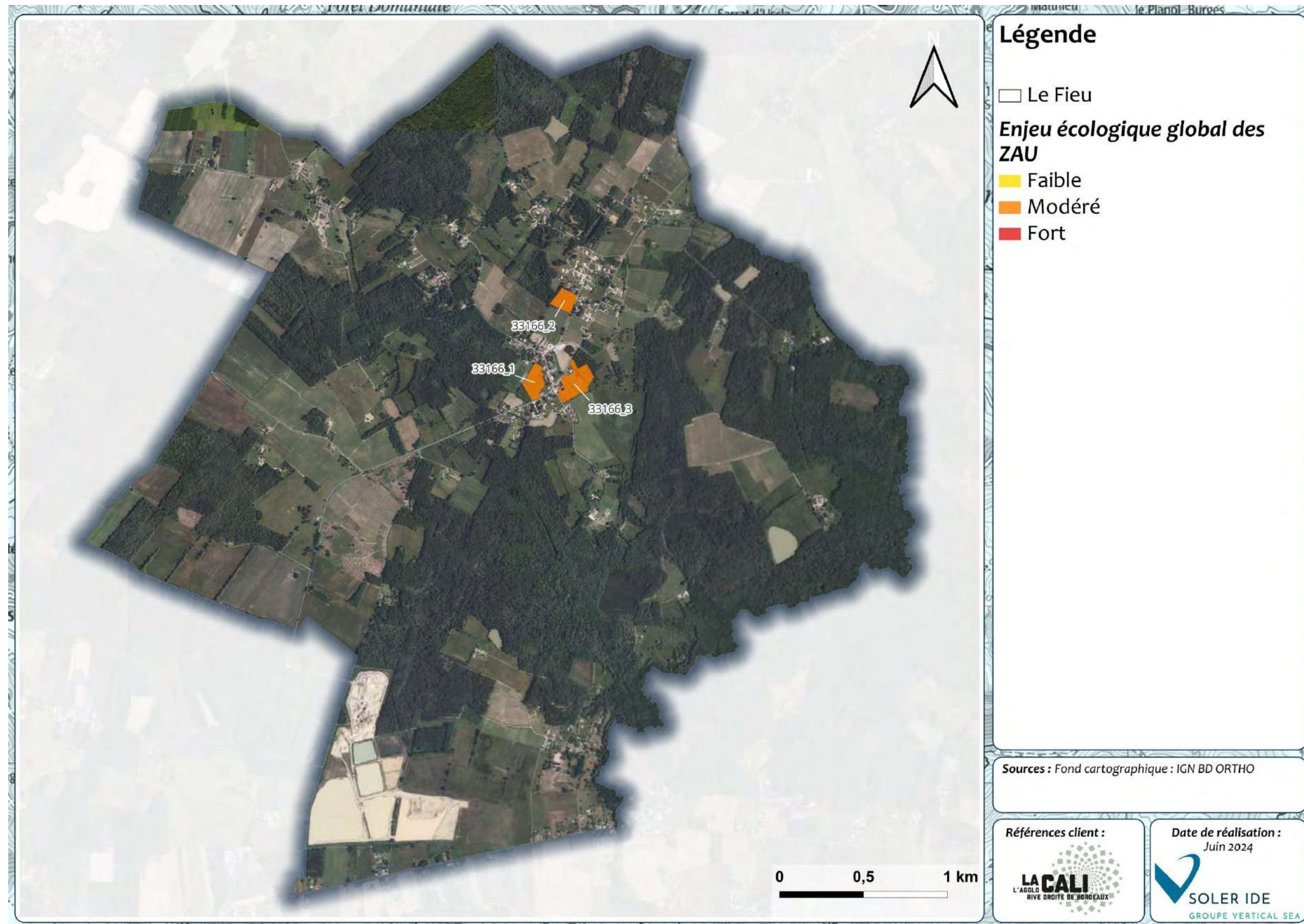


Figure 401 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Le Fieu

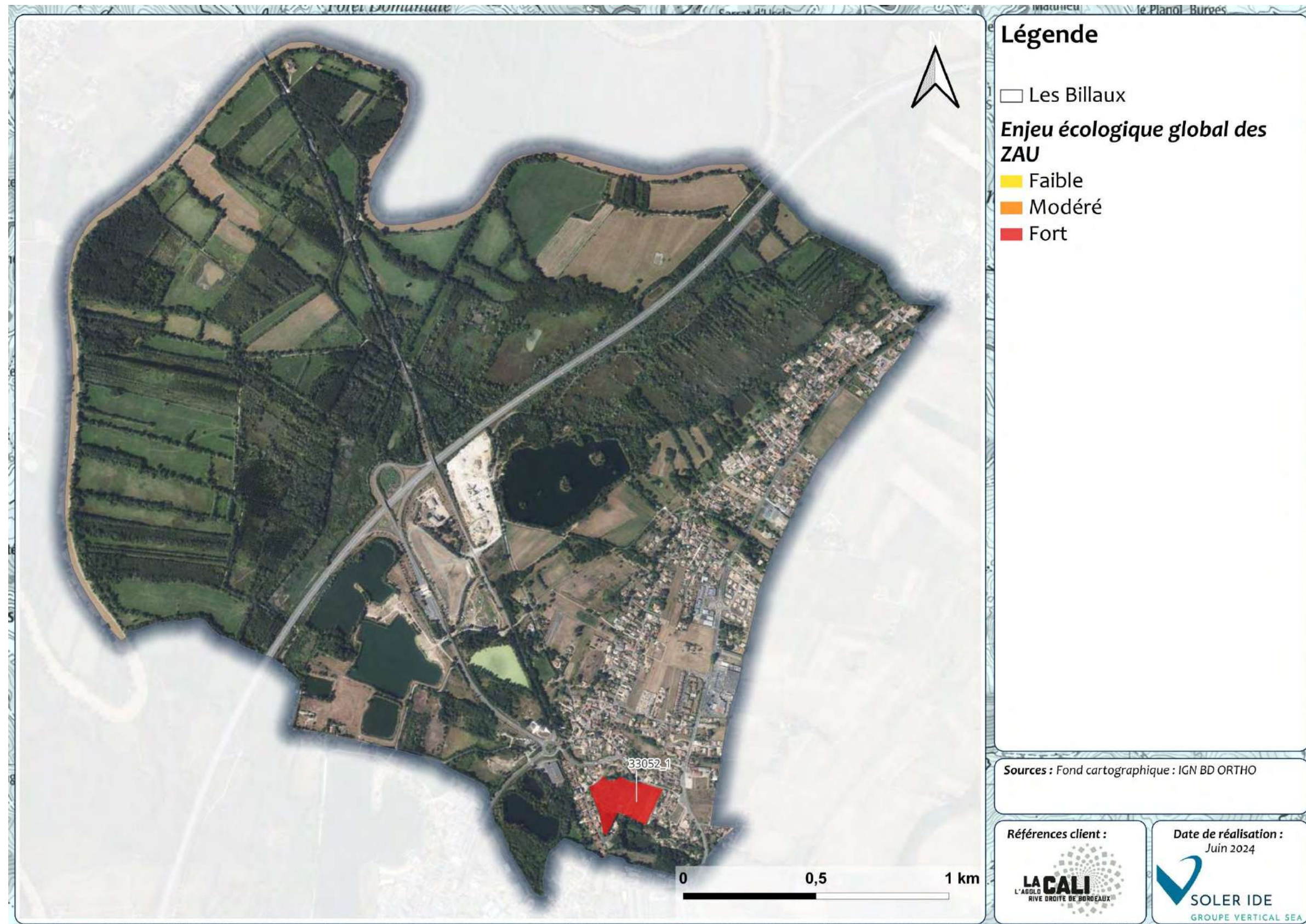


Figure 402 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Les Billaux

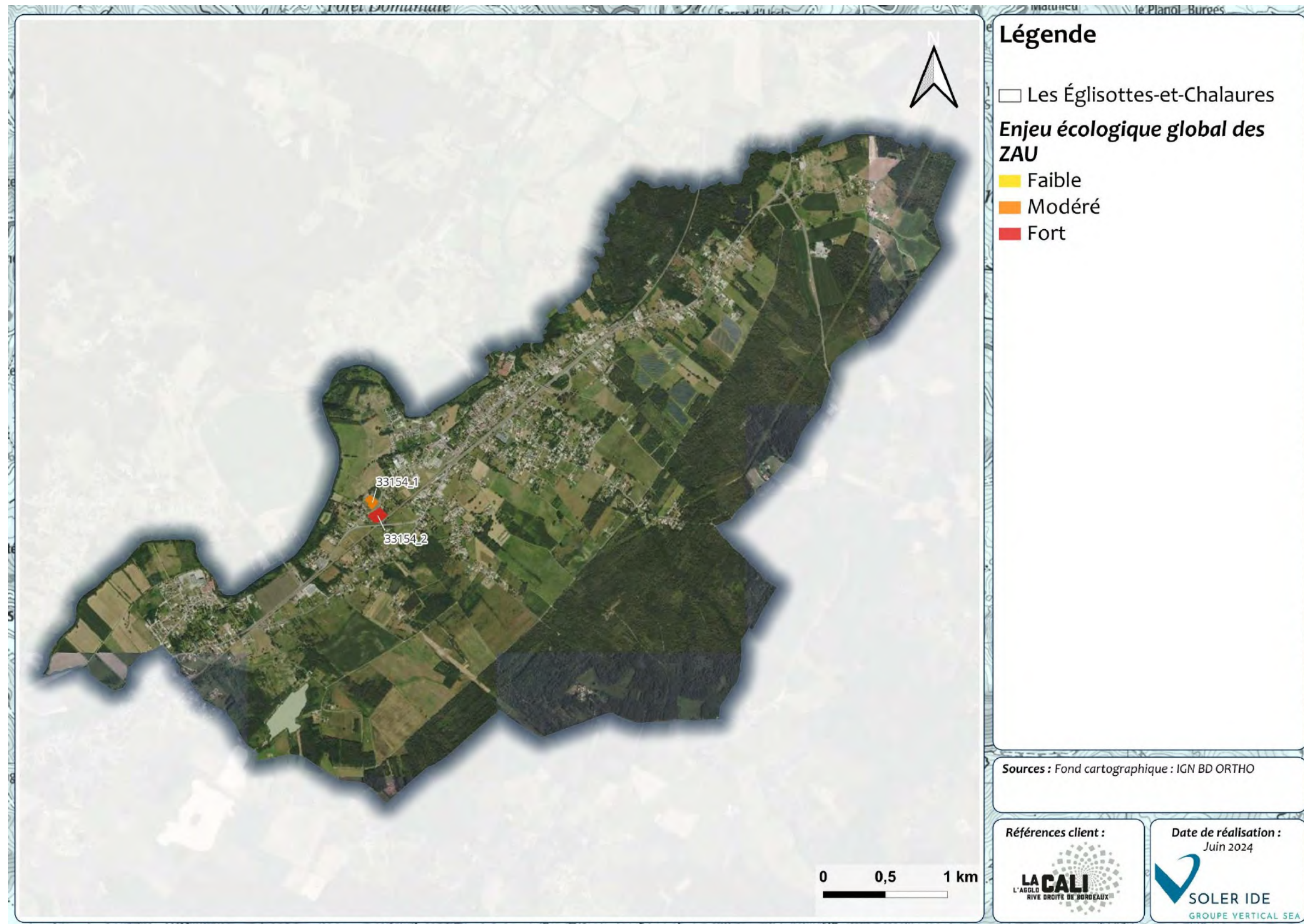


Figure 403 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Les Églisottes-et-Chalaires

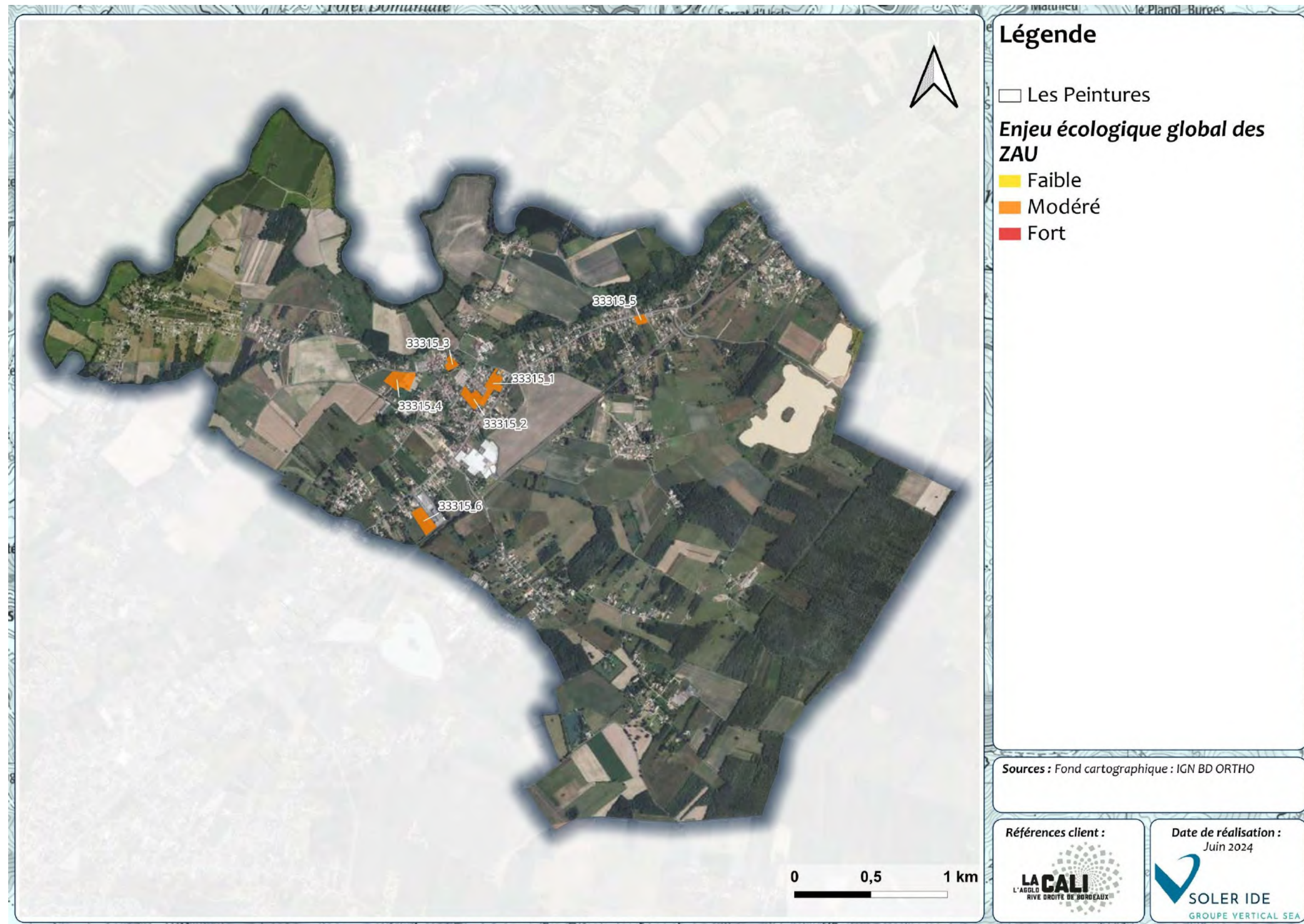


Figure 404 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Les Eglisottes-et-Chalaires

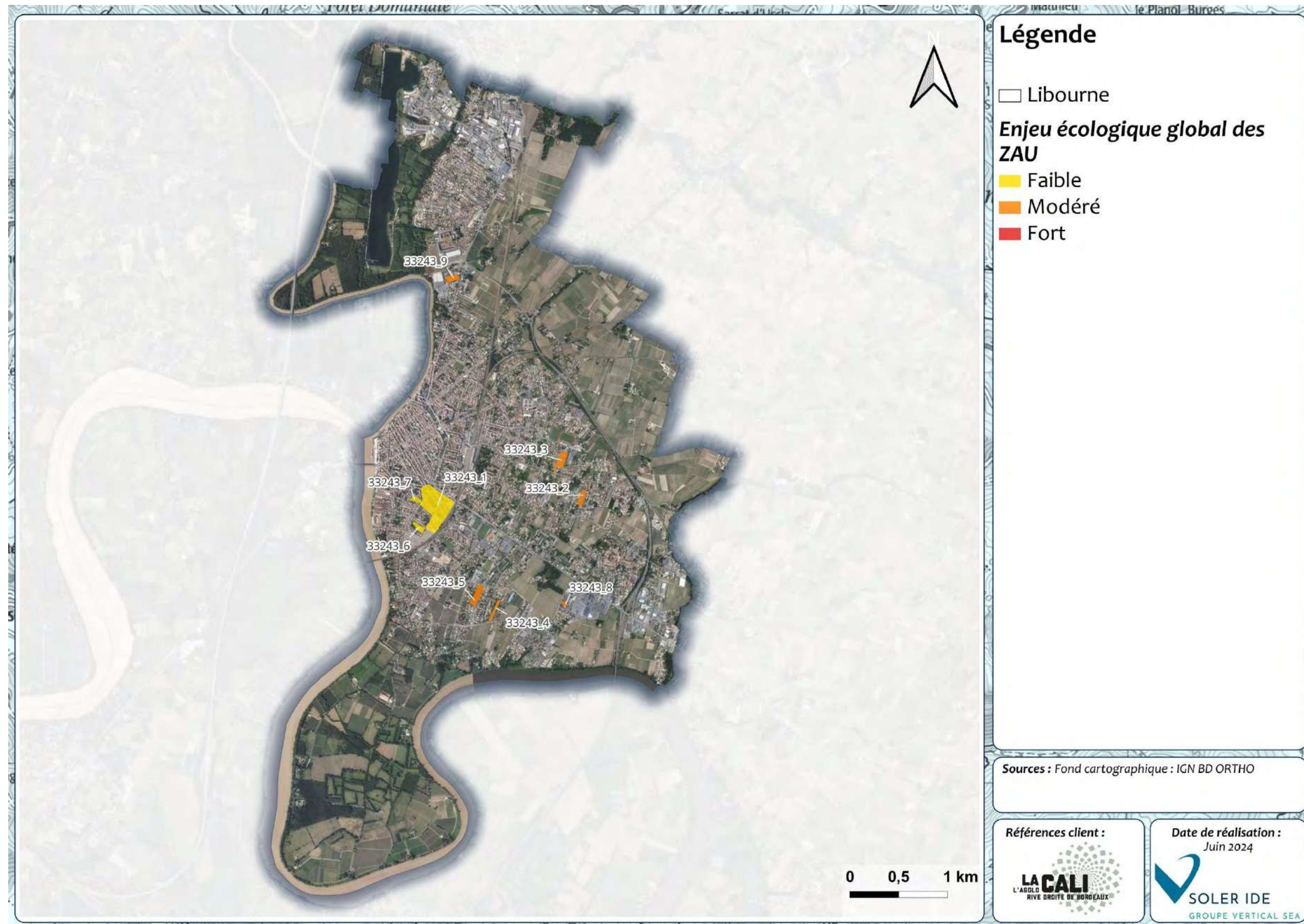


Figure 405 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Libourne

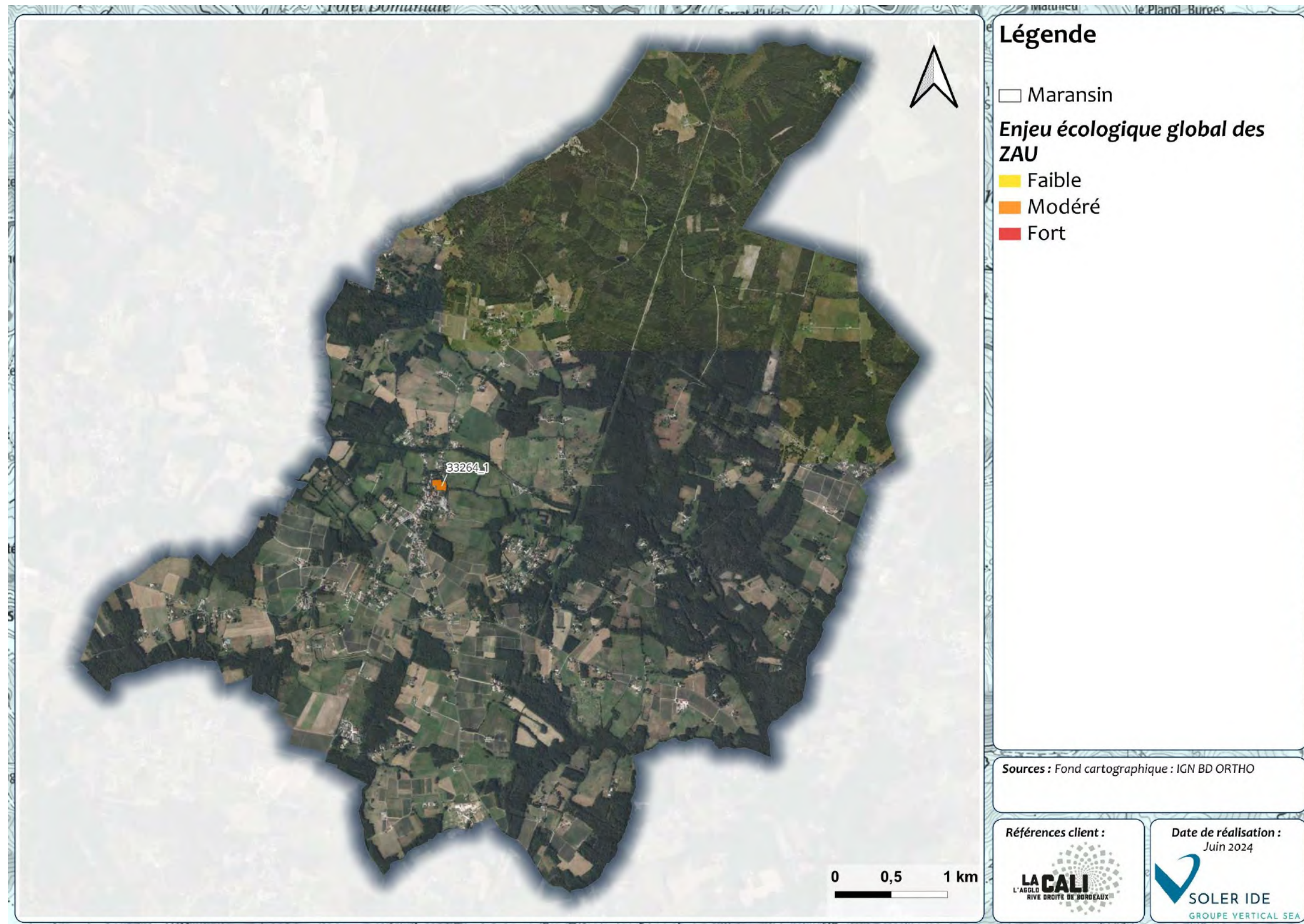


Figure 406 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Maransin

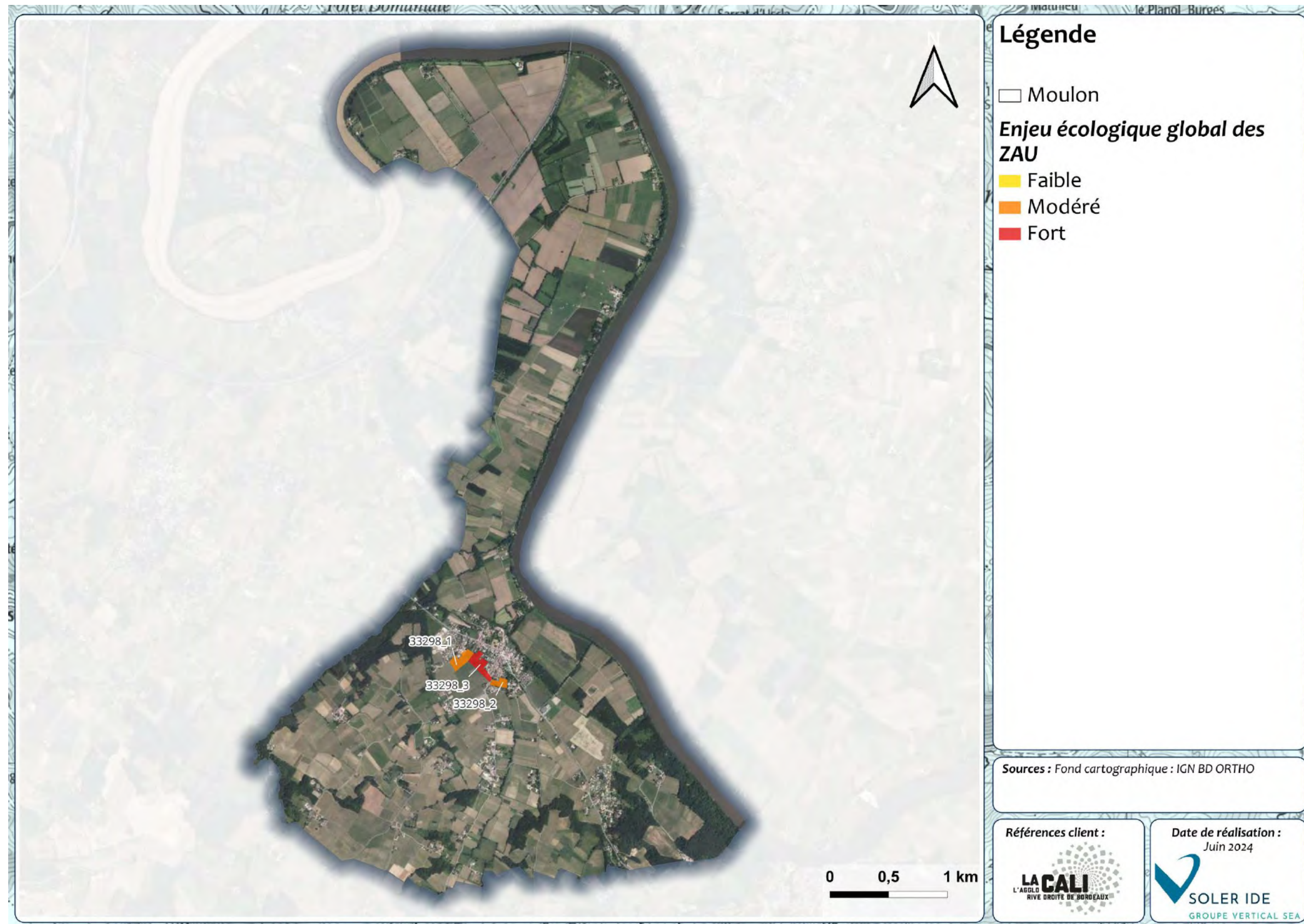


Figure 407 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Moulon

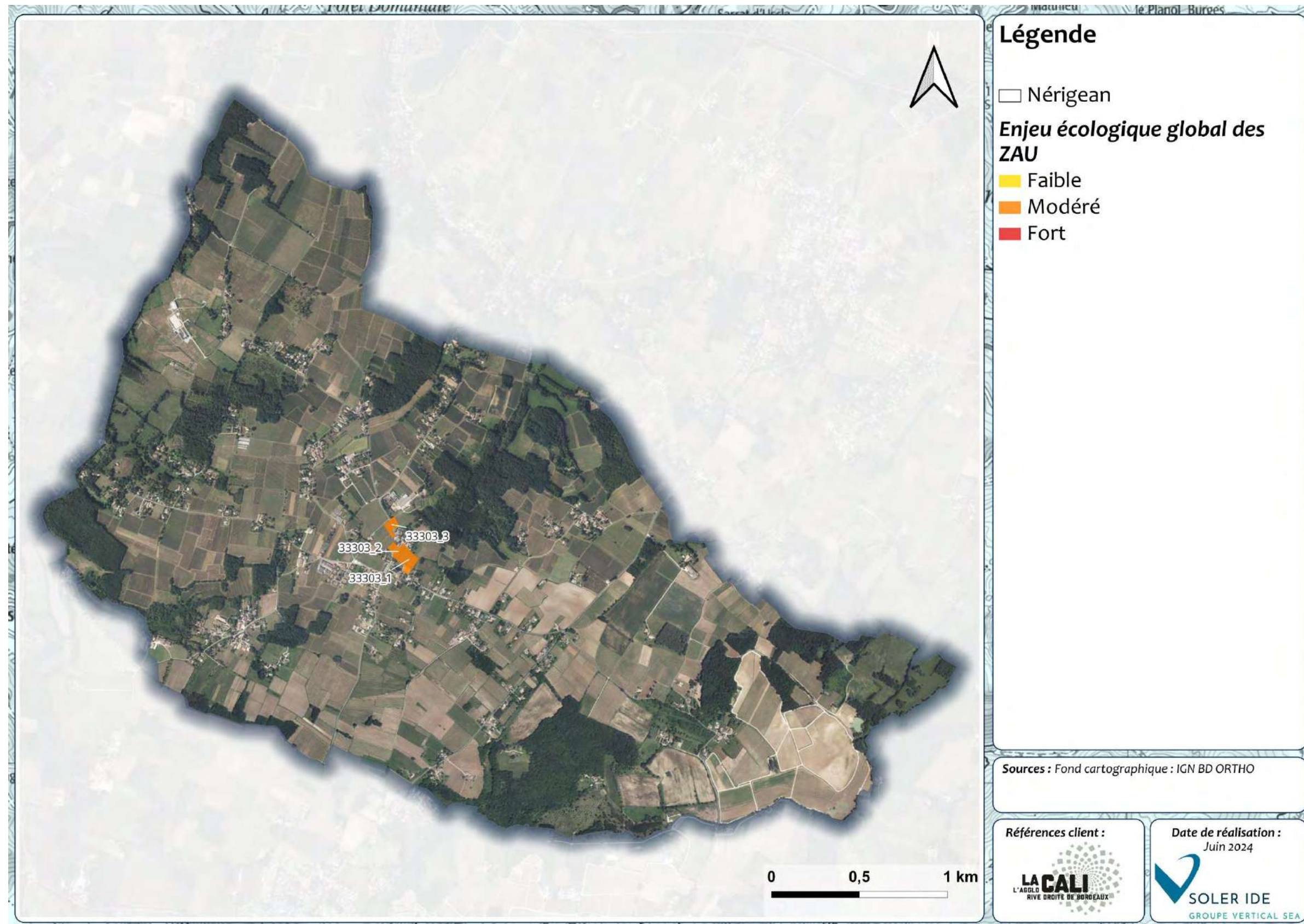


Figure 408 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Nérigean

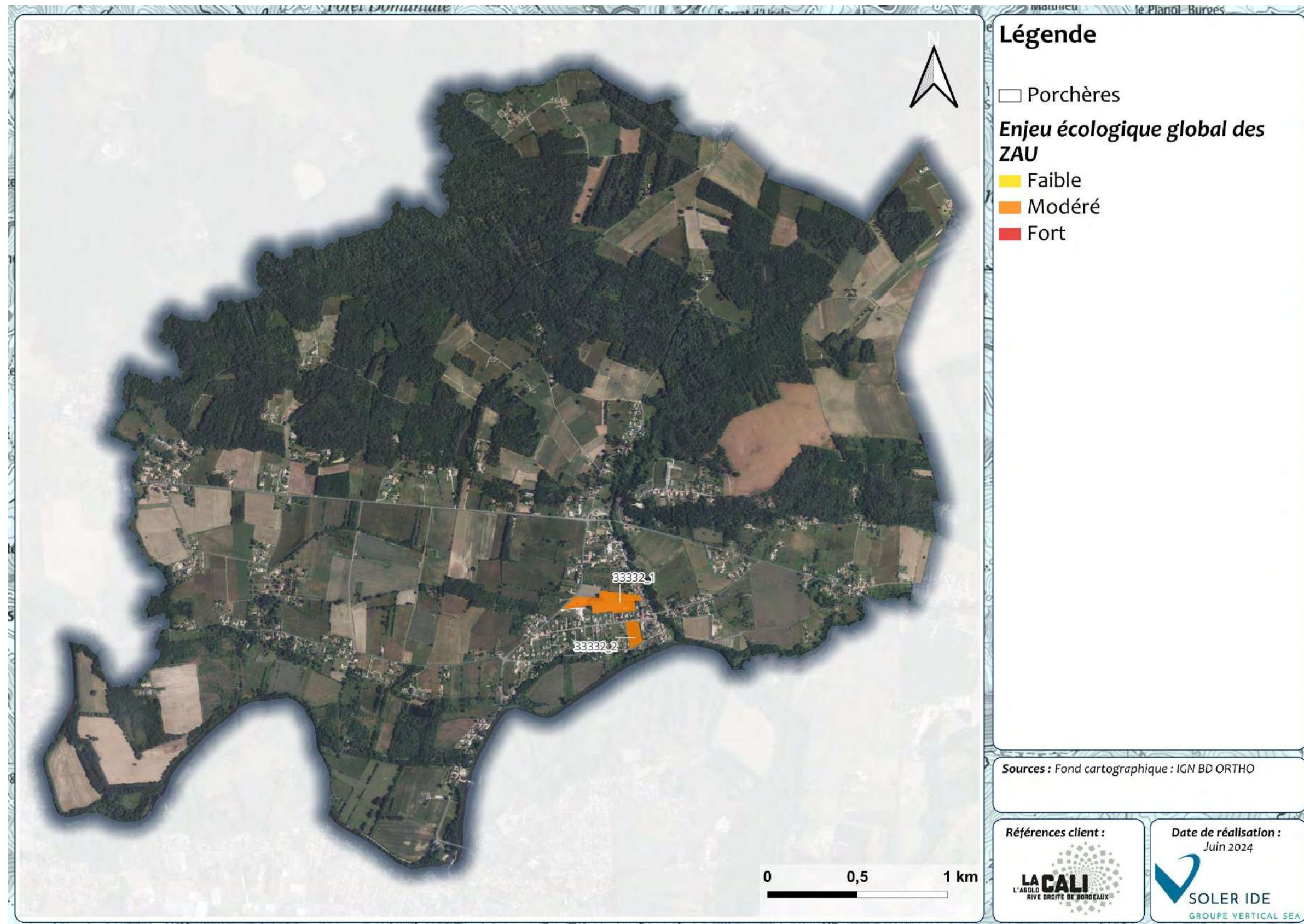


Figure 409 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Porchères

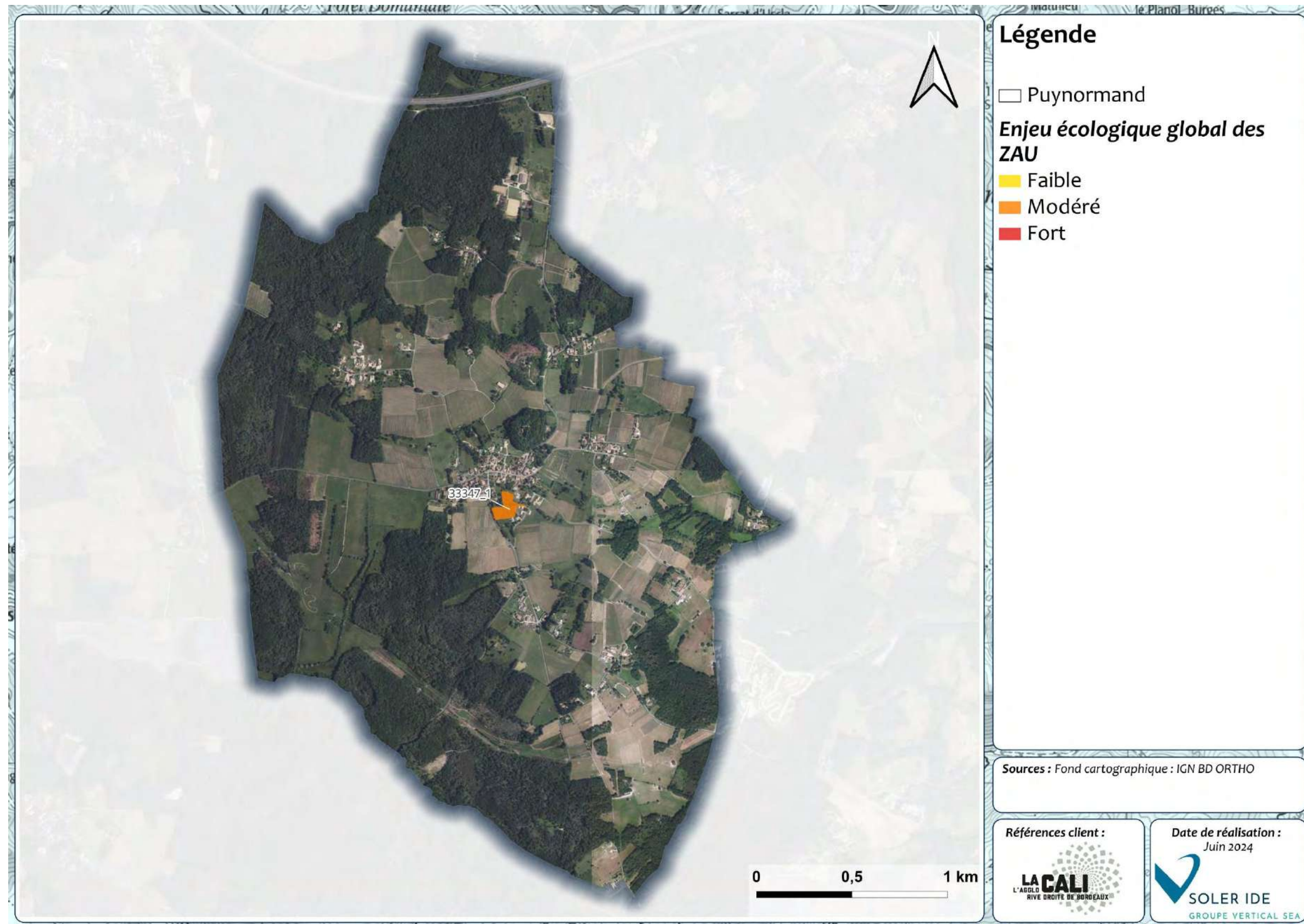


Figure 410 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Puynormand

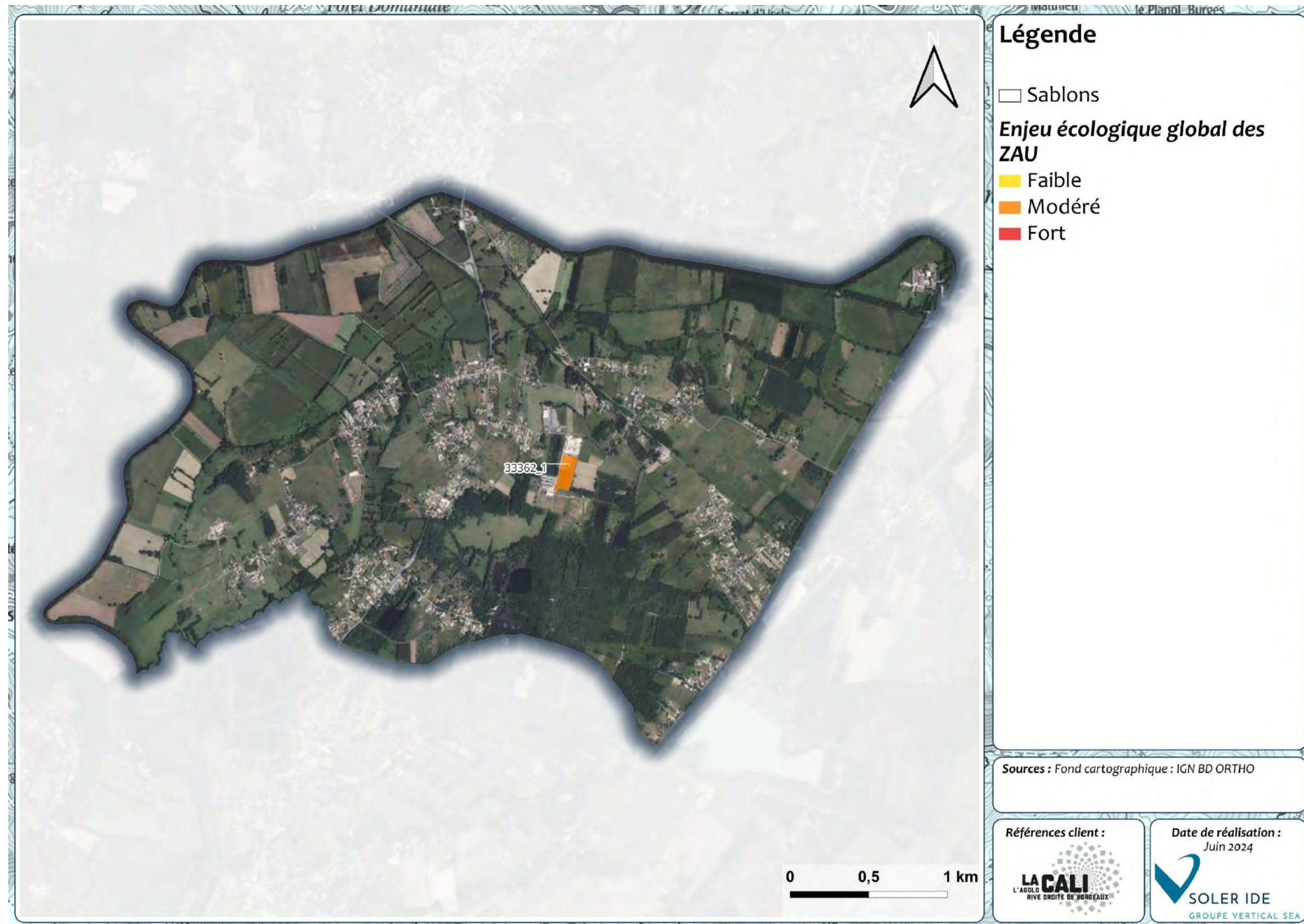


Figure 411 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Sablons

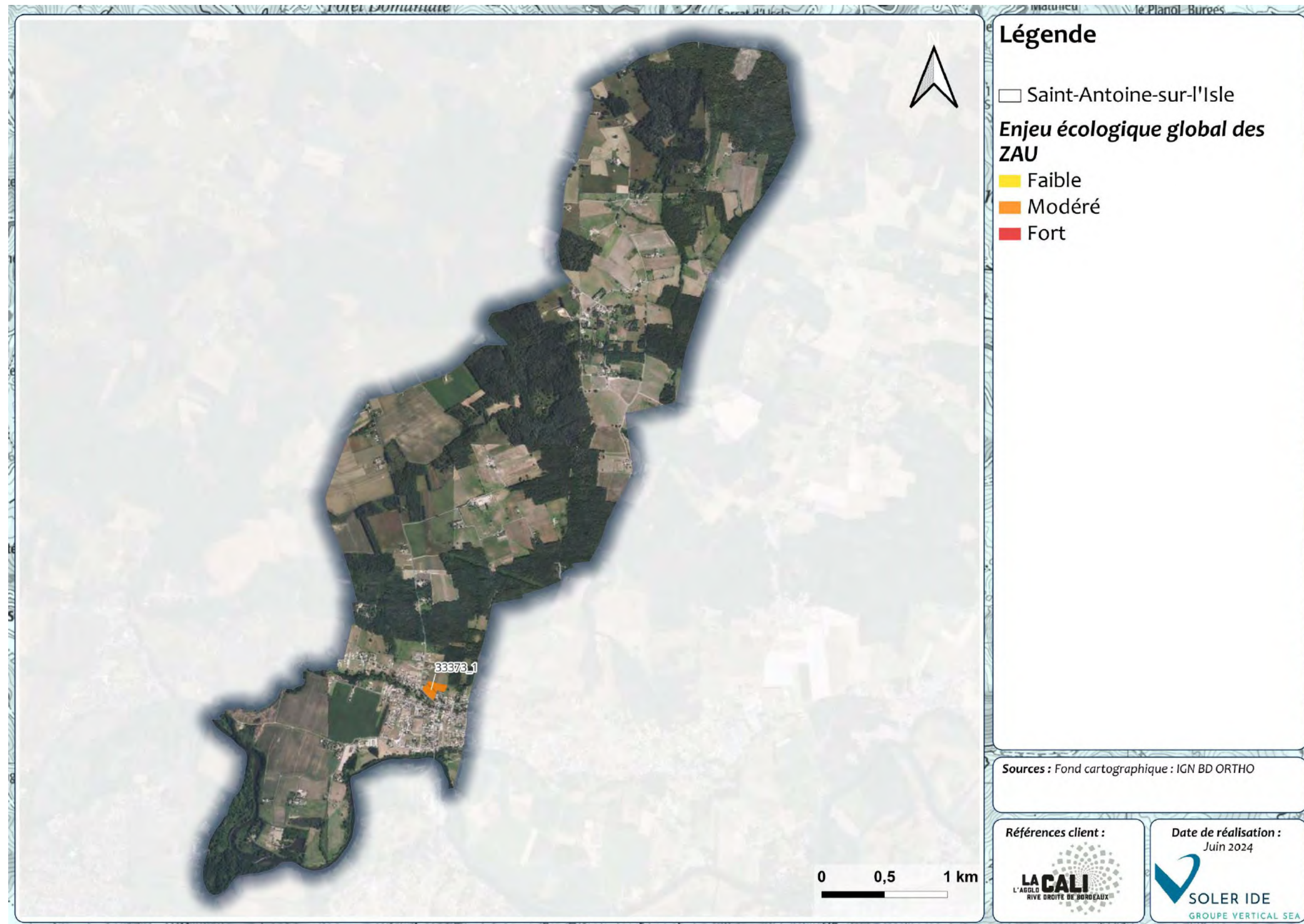


Figure 412 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Saint-Antoine-sur-l'Isle

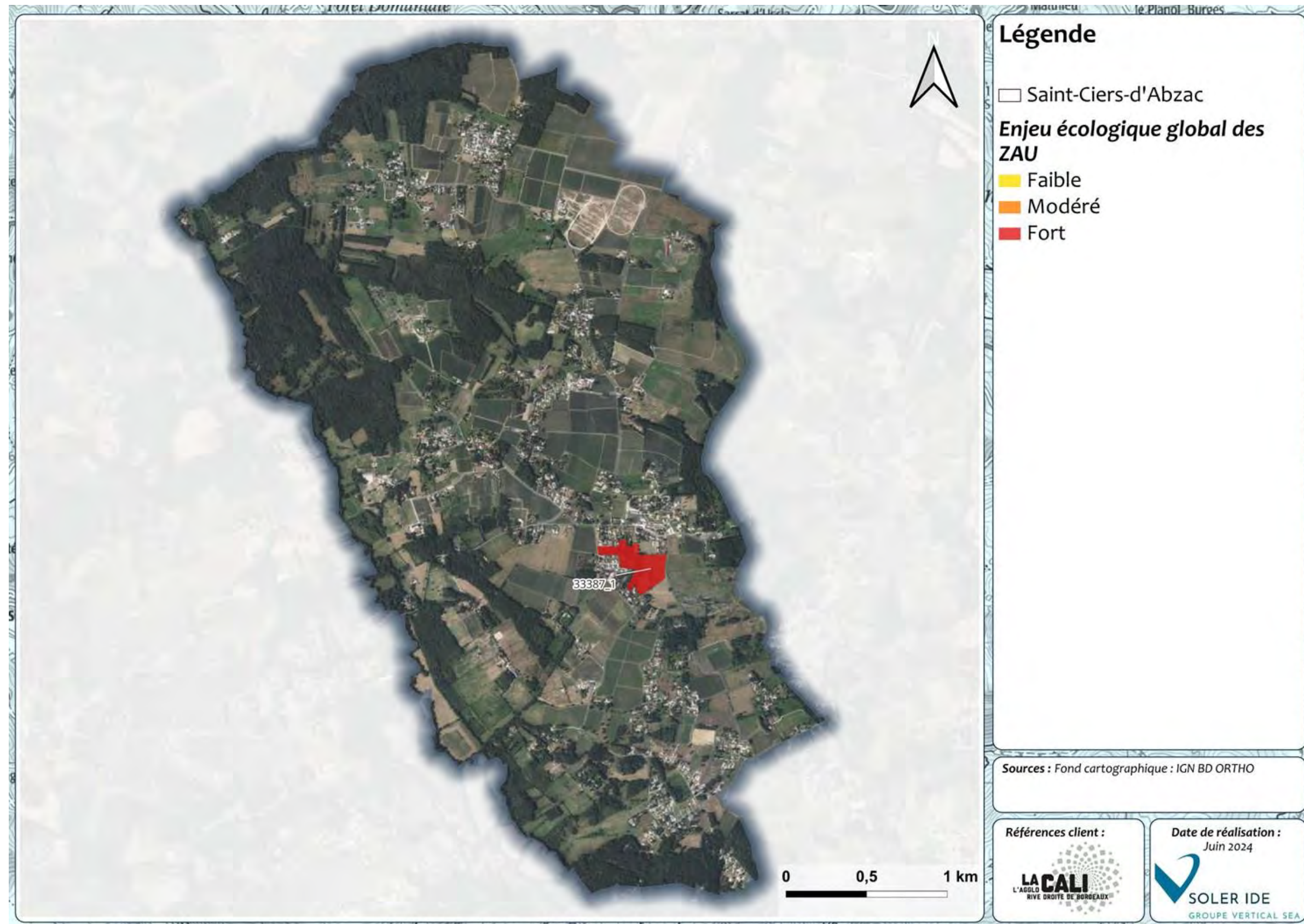


Figure 413 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Saint-Ciers-d'Abzac

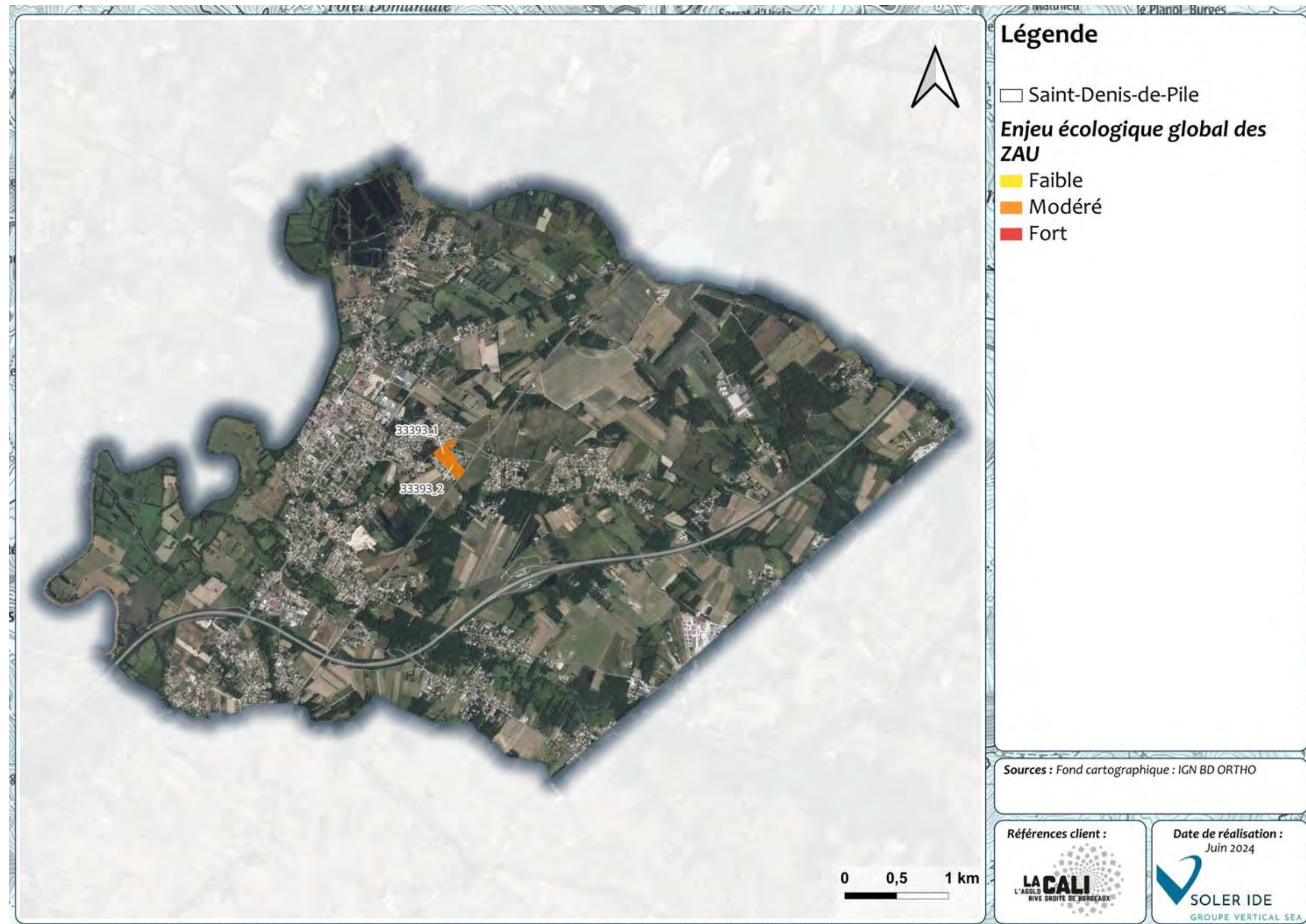


Figure 414 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Saint-Denis-de-Pile

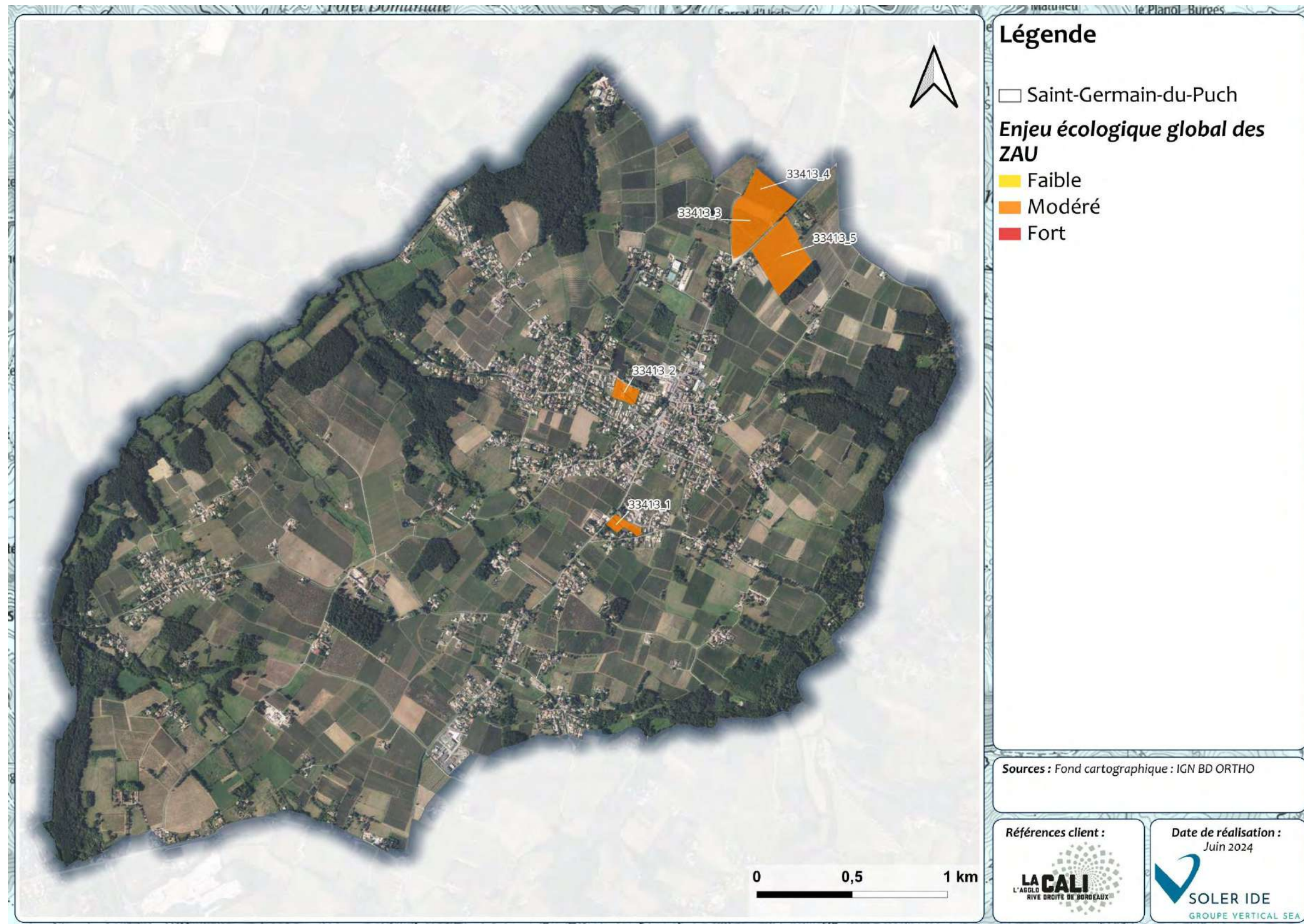


Figure 415 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Saint-Germain-du-Puch

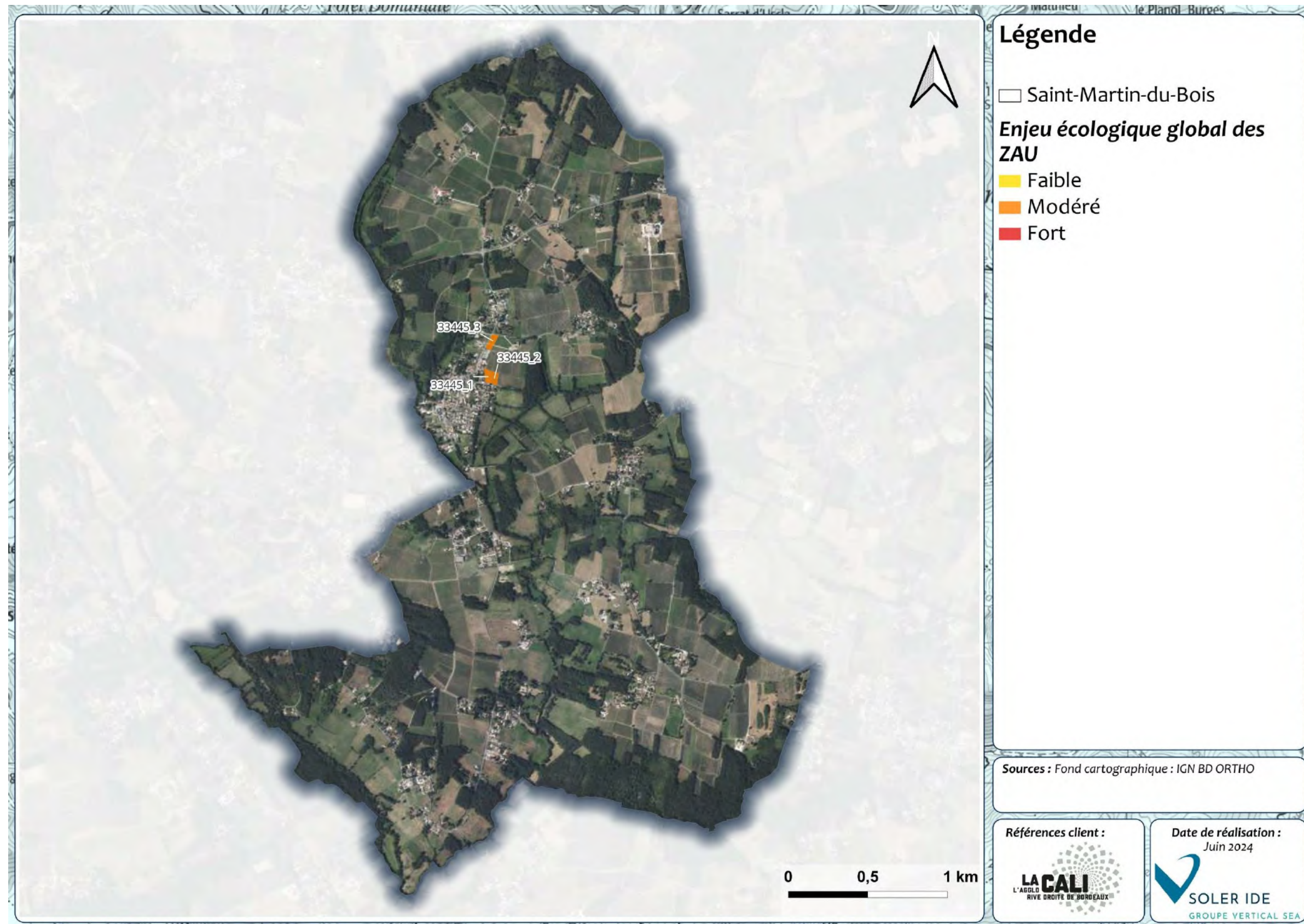


Figure 416 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Saint-Martin-du-Bois

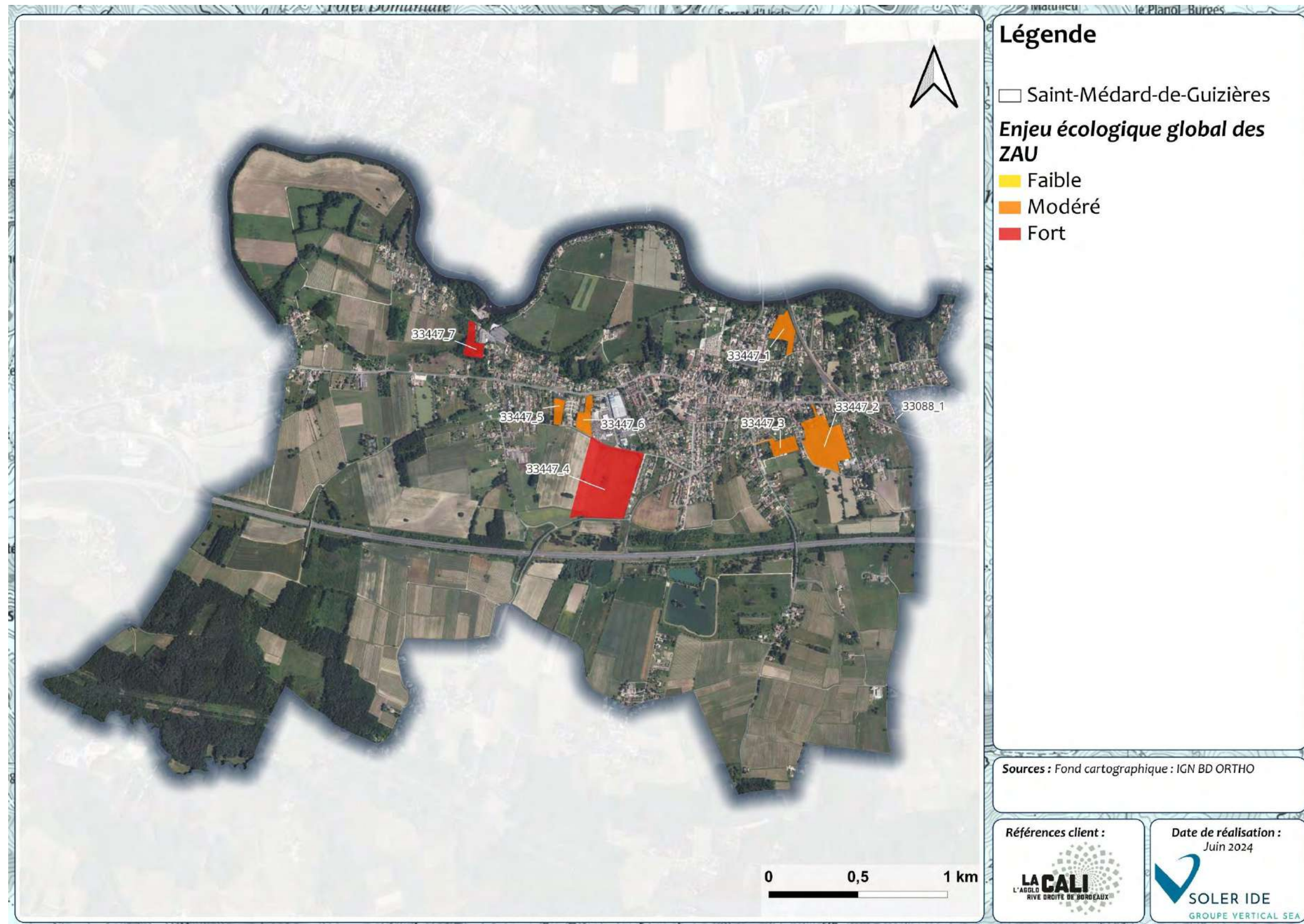


Figure 417 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Saint-Médard-de-Guizières

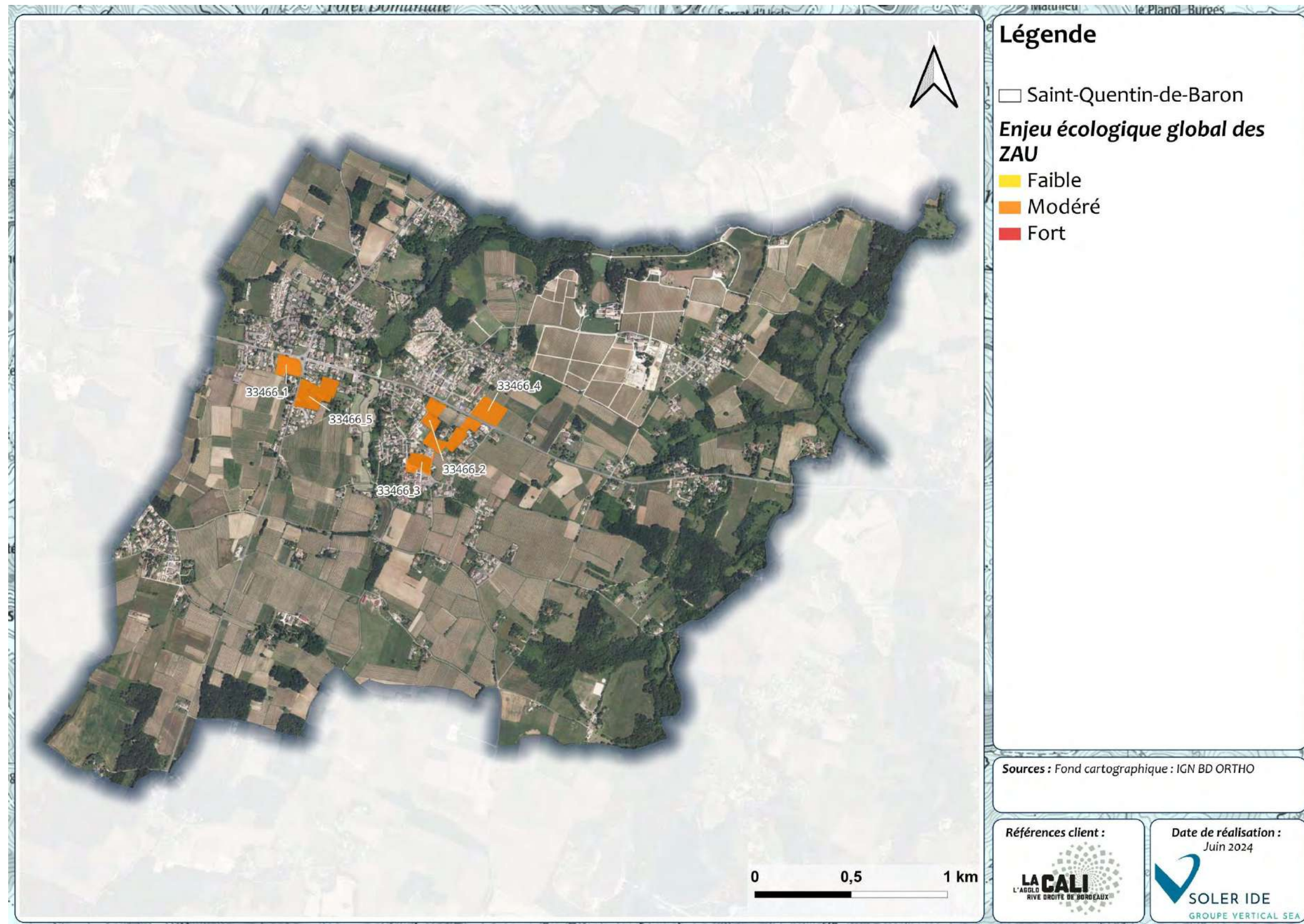


Figure 418 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Saint-Quentin-de-Baron

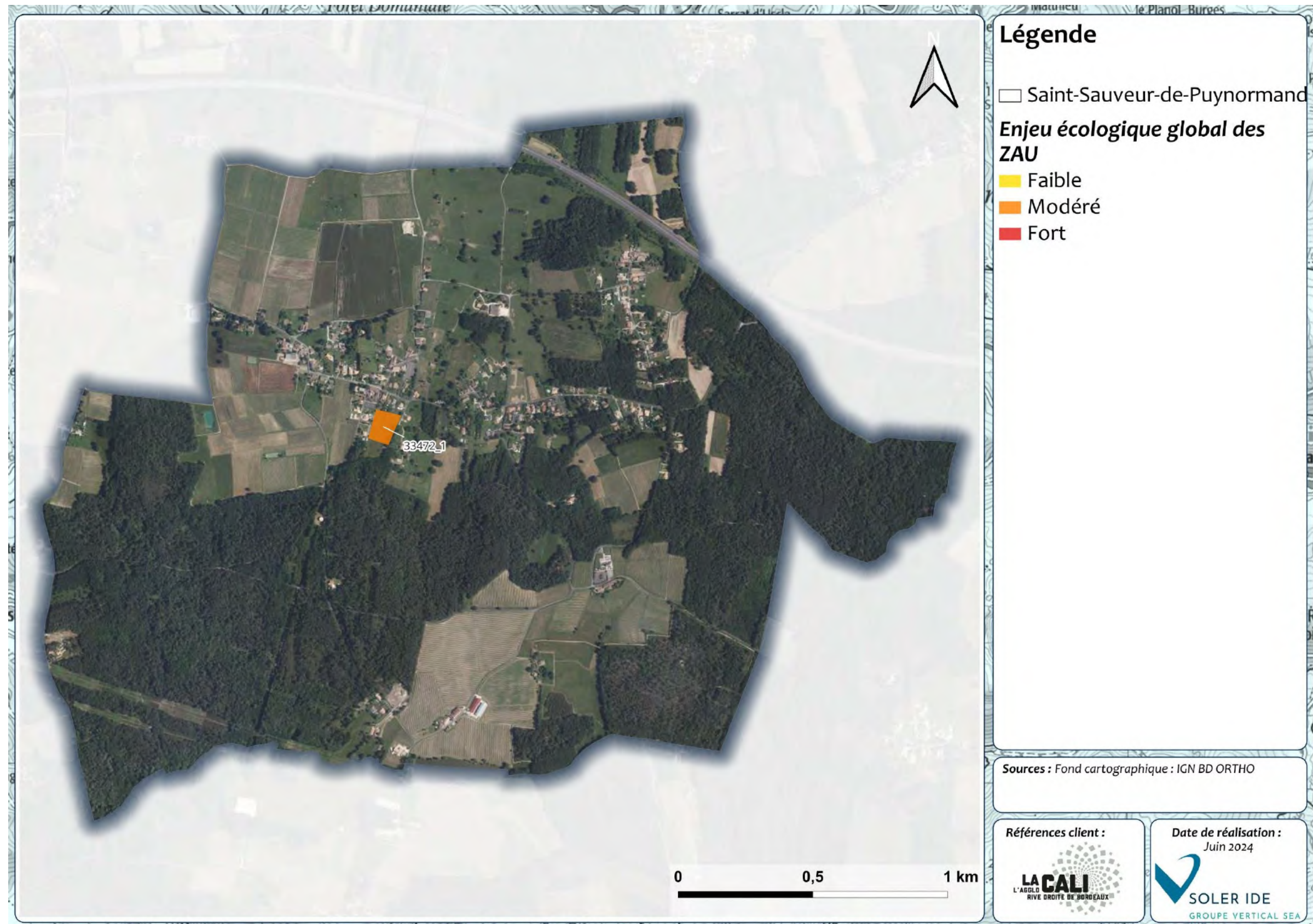


Figure 419 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Saint-Sauveur-de-Puynormand

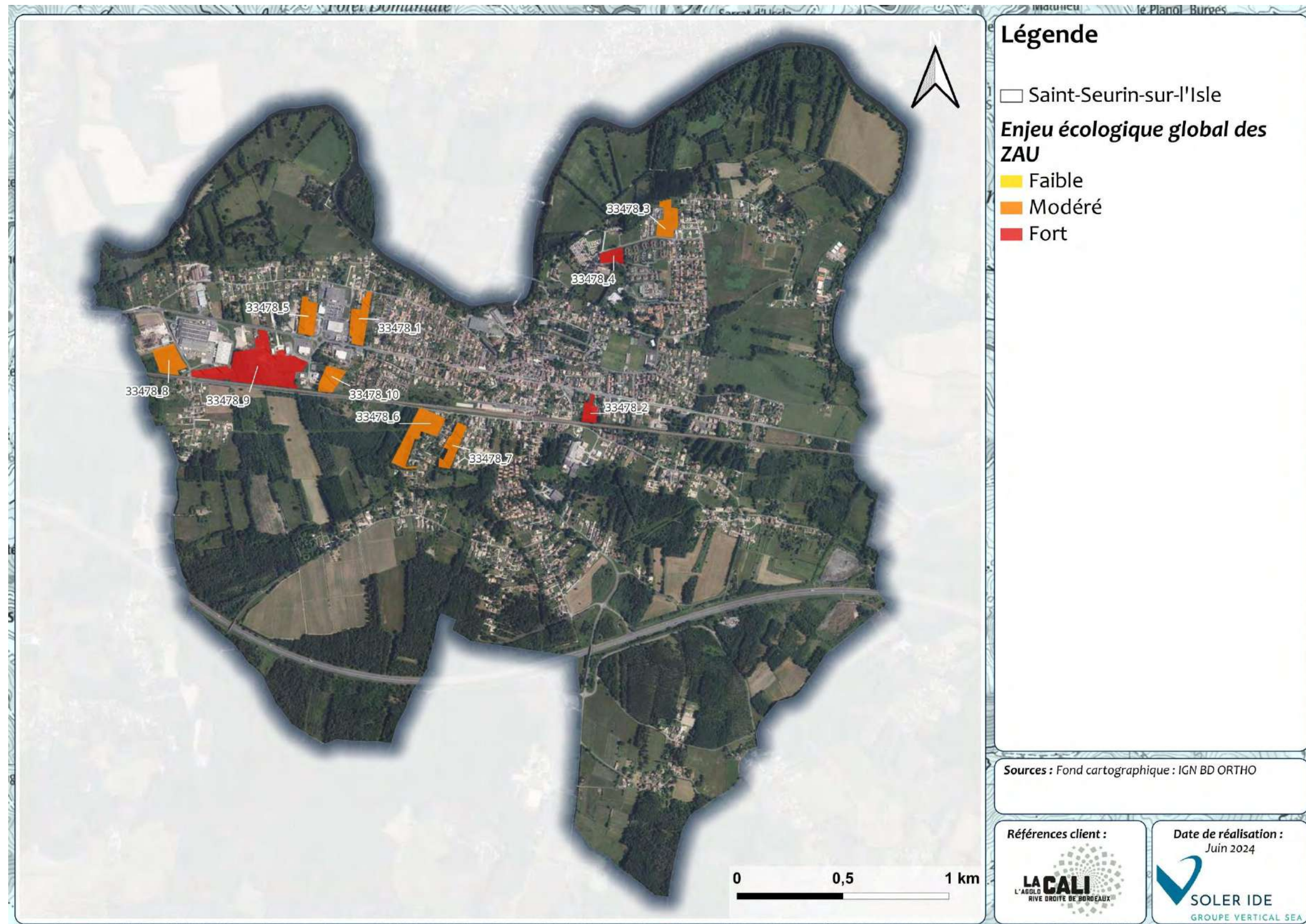


Figure 420 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Saint-Seurin-sur-l'Isle

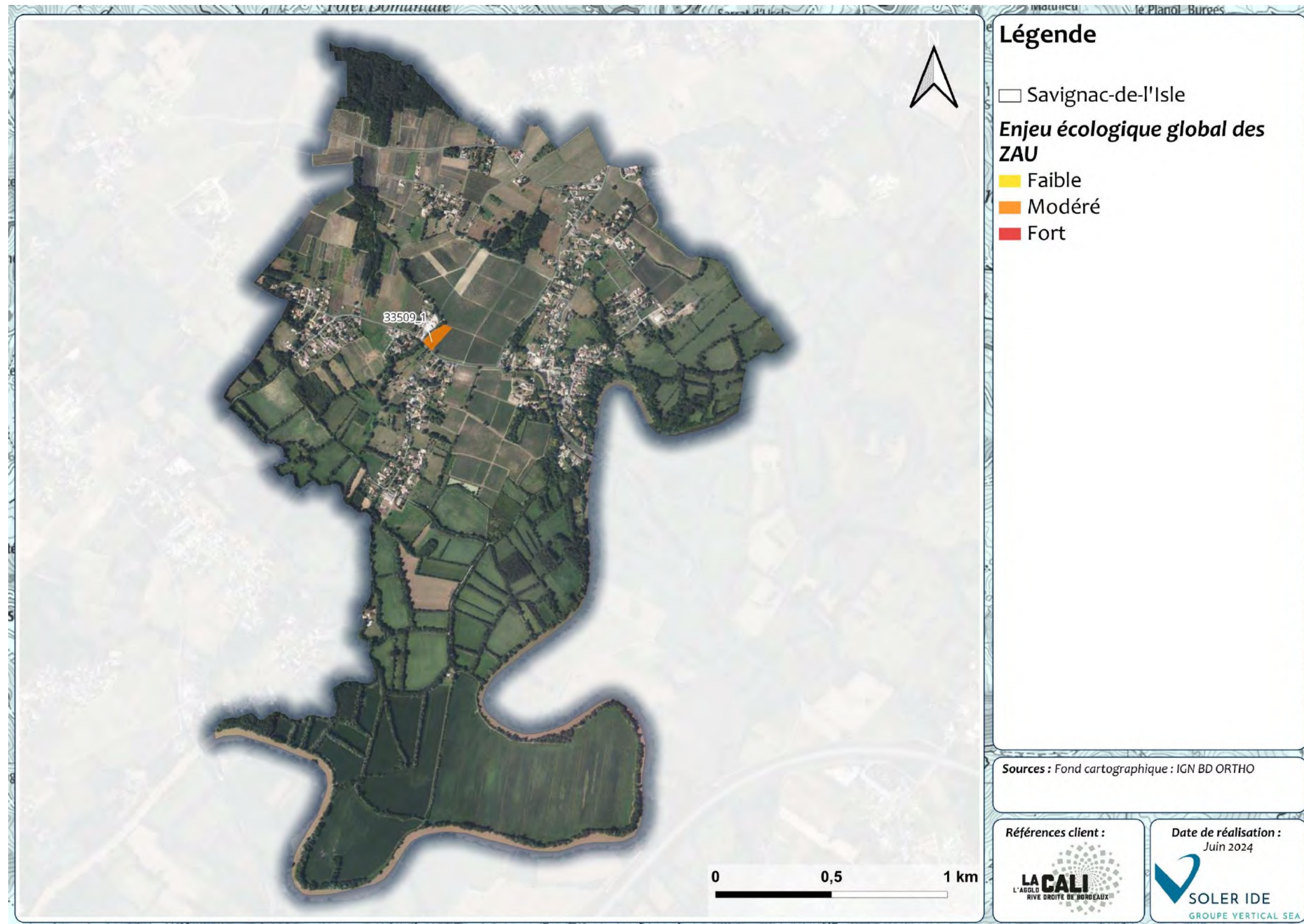


Figure 421 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Savignac-de-l'Isle

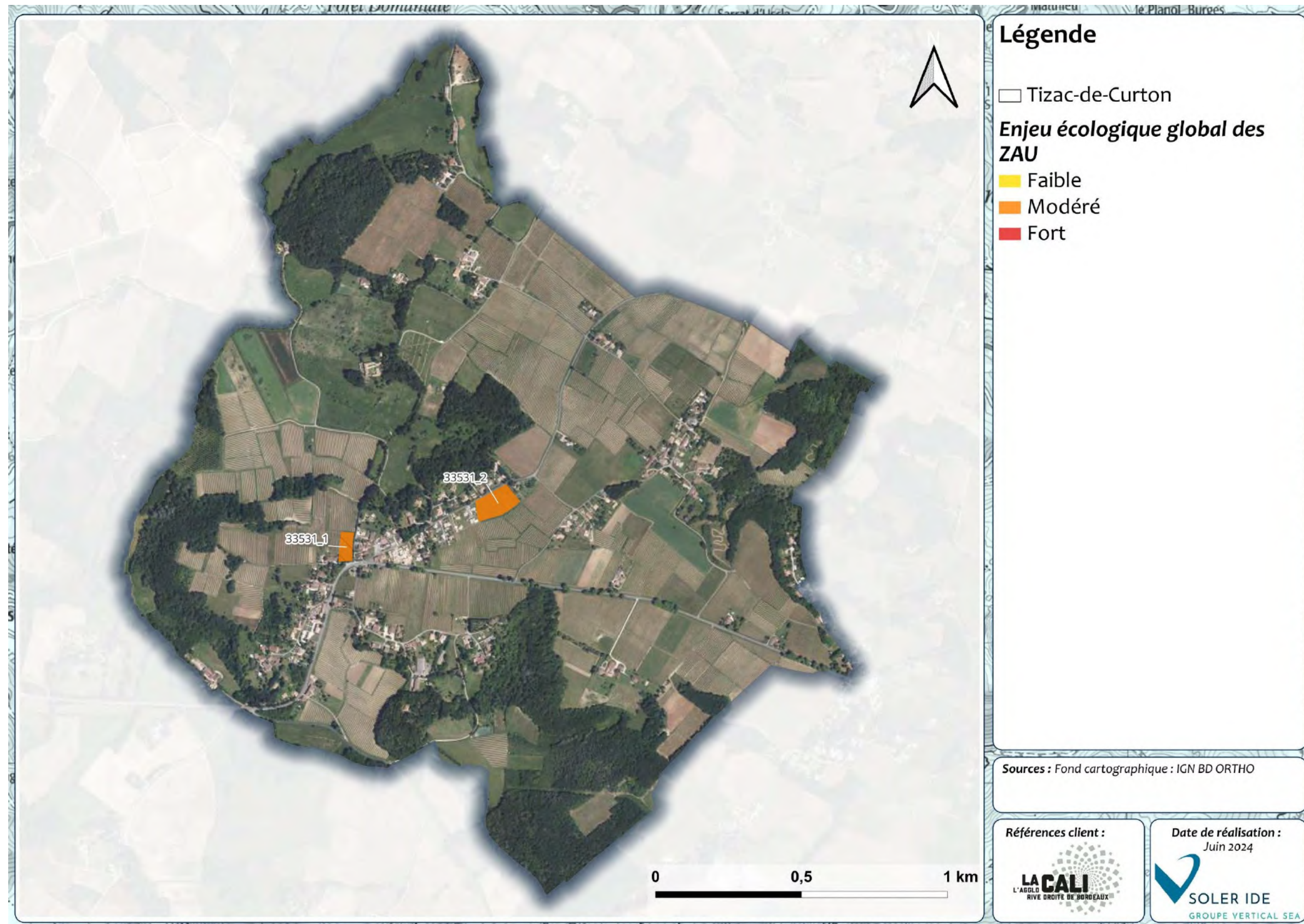


Figure 422 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Tizac-de-Curton

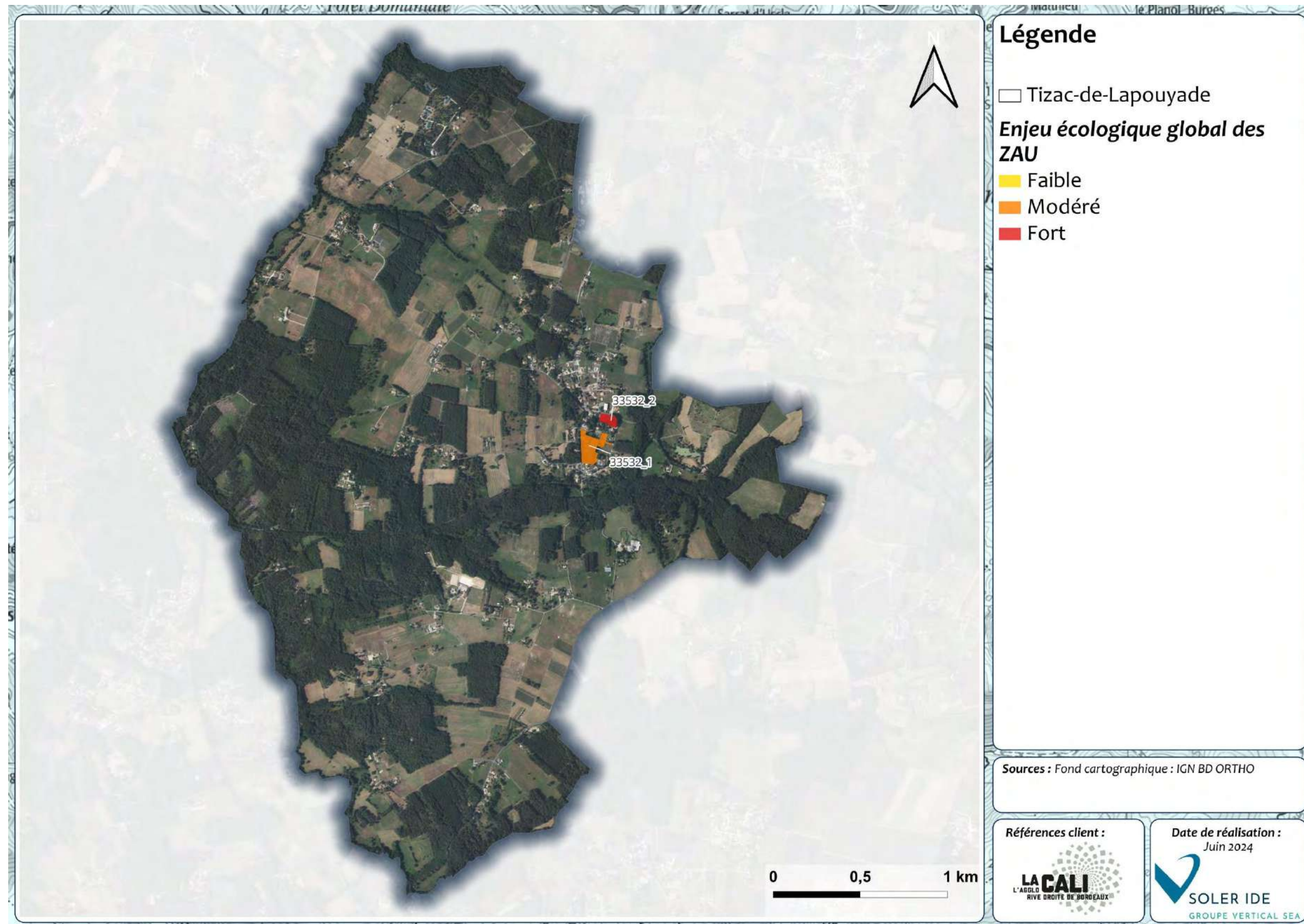


Figure 423 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Tizac-de-Lapouyade

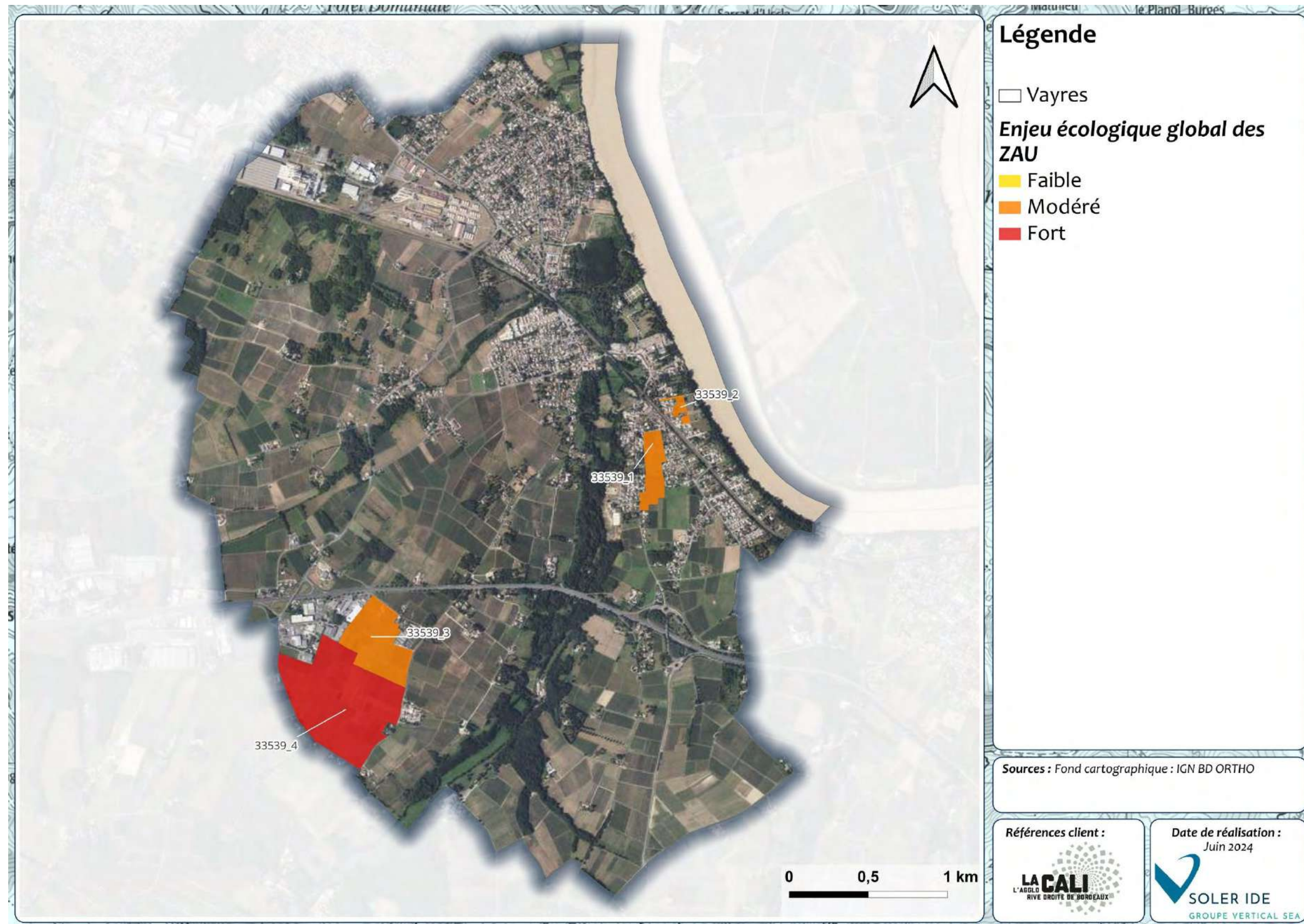


Figure 424 : Synthèse de l'enjeu écologique global des zones à urbaniser potentielles sur la commune de Vayres

9 ANNEXES

ANNEXE 1 LISTE DES ESPECES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES ISSUES DES DONNEES DE L'OBSERVATOIRE DE LA FAUNE SAUVAGE DE NOUVELLE-AQUITAINE (FAUNA)

Groupe	Espèces		Statut de protection				Statut de conservation	
	Nom commun	Nom scientifique	Directive habitat/oiseaux	Protection nationale	Protection régionale	Protection départementale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale
Amphibien	Alyte accoucheur	Alytes obstetricans	Annexe IV	Article 2	-	-	LC	LC (Aquitaine)
Amphibien	Crapaud calamite (Le)	Epidalea calamita	Annexe IV	Article 2	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Amphibien	Crapaud épineux (Le)	Bufo spinosus	-	Article 3	-	-	LC	LC (Aquitaine)
Amphibien	Grenouille agile (La)	Rana dalmatina	Annexe IV	Article 2	-	-	LC	LC (Aquitaine)
Amphibien	Grenouille rieuse (La)	Pelophylax ridibundus	Annexe V	Article 3	-	-	LC	NA (Aquitaine)
Amphibien	Pélodyte ponctué (Le)	Pelodytes punctatus	-	Article 3	-	-	LC	VU (Aquitaine)
Amphibien	Rainette méridionale (La)	Hyla meridionalis	Annexe IV	Article 2	-	-	LC	LC (Aquitaine)
Amphibien	Salamandre tachetée (La)	Salamandra salamandra	-	Article 3	-	-	LC	LC (Aquitaine)
Amphibien	Triton marbré (Le)	Triturus marmoratus	Annexe IV	Article 2	-	-	NT	LC (Aquitaine)
Amphibien	Triton palmé (Le)	Lissotriton helveticus	-	Article 3	-	-	LC	LC (Aquitaine)
Bivalve	Anodonte des étangs	Anodonta cygnea	-	-	-	-	-	-
Bivalve	Mulette des rivières	Potomida littoralis	-	-	-	-	-	-
Bivalve	Mulette méridionale	Unio mancus	Annexe V	-	-	-	-	-
Branchiopode	-	Lepidurus apus	-	-	-	-	NT	-
Branchiopode	-	Triops cancriformis	-	-	-	-	NT	-
Insecte	Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	Annexe II	Article 3	-	-	LC	LC (Aquitaine)
Insecte	Argus frêle	Cupido minimus	-	-	-	-	LC	VU (Aquitaine)
Insecte	Azuré bleu-céleste (L'), Bel-Argus	Lysandra bellargus	-	-	-	-	-	NT (Aquitaine)
Insecte	Azuré des Anthyllides (L'), Demi-Argus (Le), Argus violet (L')	Cyaniris semiargus	-	-	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Insecte	Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane	Lucanus cervus	Annexe II	-	-	-	-	-
Insecte	Cordulie à corps fin	Oxygastra curtisii	Annexe II, Annexe IV	Article 2	-	-	LC	LC (Aquitaine)
Insecte	Cuivré des marais	Lycaena dispar	Annexe II, Annexe IV	Article 2	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Insecte	Damier de la Succise	Euphydryas aurinia	Annexe II	Article 3	-	-	LC	LC (Aquitaine)
Insecte	Écaille chinée	Euplagia quadripunctaria	Annexe II	-	-	-	-	-
Insecte	Fadet des Laïches	Coenonympha oedippus	Annexe II, Annexe IV	Article 2	-	-	NT	VU (Aquitaine)
Insecte	Fluoré (Le)	Colias alfacariensis	-	-	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Insecte	Gazé	Aporia crataegi	-	-	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Insecte	Gomphe de Graslin	Gomphus graslinii	Annexe II, Annexe IV	Article 2	-	-	LC	LC (Aquitaine)
Insecte	Grand Capricorne	Cerambyx cerdo	Annexe II, Annexe IV	Article 2	-	-	-	-
Insecte	Petit Collier argenté	Boloria selene	-	-	-	-	NT	NT (Aquitaine)
Mammifère	Barbastelle d'Europe, Barbastelle	Barbastella barbastellus	Annexe II, Annexe IV	Article 2	-	-	LC	-
Mammifère	Écureuil roux	Sciurus vulgaris	-	Article 2	-	-	LC	-
Mammifère	Genette commune, Genette	Genetta genetta	Annexe V	Article 2	-	-	LC	-
Mammifère	Grand Murin	Myotis myotis	Annexe II, Annexe IV	Article 2	-	-	LC	-

Groupe	Espèces		Statut de protection				Statut de conservation	
	Nom commun	Nom scientifique	Directive habitat/oiseaux	Protection nationale	Protection régionale	Protection départementale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale
Mammifère	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	Annexe II, Annexe IV	Article 2	-	-	LC	-
Mammifère	Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus	-	Article 2	-	-	LC	-
Mammifère	Lapin de garenne	Oryctolagus cuniculus	-	-	-	-	NT	-
Mammifère	Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre	Lutra lutra	Annexe II, Annexe IV	Article 2	-	-	LC	-
Mammifère	Marte des pins, Martre	Martes martes	Annexe V	-	-	-	LC	-
Mammifère	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii	Annexe II, Annexe IV	Article 2	-	-	VU	-
Mammifère	Murin à oreilles échancrées, Vespertilion à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	Annexe II, Annexe IV	Article 2	-	-	LC	-
Mammifère	Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	Annexe II, Annexe IV	Article 2	-	-	NT	-
Mammifère	Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	Annexe IV	Article 2	-	-	LC	-
Mammifère	Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer	Myotis nattereri	Annexe IV	Article 2	-	-	VU	-
Mammifère	Noctule commune	Nyctalus noctula	Annexe IV	Article 2	-	-	VU	-
Mammifère	Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	Annexe IV	Article 2	-	-	NT	-
Mammifère	Oreillard gris, Oreillard méridional	Plecotus austriacus	Annexe IV	Article 2	-	-	LC	-
Mammifère	Oreillard roux, Oreillard septentrional	Plecotus auritus	Annexe IV	Article 2	-	-	LC	-
Mammifère	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	Annexe II, Annexe IV	Article 2	-	-	LC	-
Mammifère	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	Annexe IV	Article 2	-	-	NT	-
Mammifère	Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	Annexe IV	Article 2	-	-	LC	-
Mammifère	Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	Annexe IV	Article 2	-	-	NT	-
Mammifère	Putois d'Europe, Furet	Mustela putorius	Annexe V	-	-	-	NT	-
Mammifère	Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale	Annexe II, Annexe IV	Article 2	-	-	LC	-
Mammifère	Sérotine commune	Eptesicus serotinus	Annexe IV	Article 2	-	-	NT	-
Oiseaux	Accenteur mouchet	Prunella modularis	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	-
Oiseaux	Aigrette garzette	Egretta garzetta	Annexe I	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	-
Oiseaux	Alouette des champs	Alauda arvensis	Annexe II/2	-	-	-	NT (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Alouette lulu	Lullula arborea	Annexe I	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	-
Oiseaux	Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus	Annexe I	Article 3	-	-	VU (Nicheur), NA (Hivernant), LC (De passage)	-
Oiseaux	Bécassine des marais	Gallinago gallinago	Annexe II/1, Annexe III/2	-	-	-	CR (Nicheur), DD (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	-
Oiseaux	Bergeronnette grise	Motacilla alba	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	-
Oiseaux	Bergeronnette printanière	Motacilla flava	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), DD (De passage)	-
Oiseaux	Bondrée apivore	Pernis apivorus	Annexe I	Article 3	-	-	LC (Nicheur), LC (De passage)	-
Oiseaux	Bouscarle de Cetti	Cettia cetti	-	Article 3	-	-	NT (Nicheur)	-
Oiseaux	Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	-	Article 3	-	-	VU (Nicheur), NA (Hivernant)	-
Oiseaux	Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	-	Article 3	-	-	EN (Nicheur), NA (De passage)	-
Oiseaux	Bruant jaune	Emberiza citrinella	-	Article 3	-	-	VU (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-

Groupe	Espèces		Statut de protection				Statut de conservation	
	Nom commun	Nom scientifique	Directive habitat/oiseaux	Protection nationale	Protection régionale	Protection départementale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale
Oiseaux	Bruant proyer	Emberiza calandra	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur)	-
Oiseaux	Bruant zizi	Emberiza cirius	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (De passage)	-
Oiseaux	Busard cendré	Circus pygargus	Annexe I	Article 3	-	-	NT (Nicheur), NA (De passage)	-
Oiseaux	Busard des roseaux	Circus aeruginosus	Annexe I	Article 3	-	-	NT (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	Annexe I	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Buse variable	Buteo buteo	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Butor étoilé	Botaurus stellaris	Annexe I	Article 3	-	-	VU (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	-	Article 3	-	-	VU (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Chevalier culblanc	Tringa ochropus	-	Article 3	-	-	NA (Hivernant), LC (De passage)	-
Oiseaux	Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	-	Article 3	-	-	NT (Nicheur), NA (Hivernant), DD (De passage)	-
Oiseaux	Chevalier sylvain	Tringa glareola	Annexe I	Article 3	-	-	LC (De passage)	-
Oiseaux	Choucas des tours	Corvus monedula	Annexe II/2	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	-
Oiseaux	Chouette chevêche, Chevêche d'Athéna	Athene noctua	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur)	-
Oiseaux	Chouette effraie, Effraie des clochers	Tyto alba	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur)	-
Oiseaux	Chouette hulotte	Strix aluco	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	-
Oiseaux	Cigogne blanche	Ciconia ciconia	Annexe I	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Cigogne noire	Ciconia nigra	Annexe I	Article 3	-	-	EN (Nicheur), NA (Hivernant), VU (De passage)	-
Oiseaux	Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	Annexe I	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (De passage)	-
Oiseaux	Cisticole des joncs	Cisticola juncidis	-	Article 3	-	-	VU (Nicheur)	-
Oiseaux	Coucou gris	Cuculus canorus	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), DD (De passage)	-
Oiseaux	Courlis cendré	Numenius arquata	Annexe II/2	-	-	-	VU (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Cygne tuberculé	Cygnus olor	Annexe II/2	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	-
Oiseaux	Élanion blanc	Elanus caeruleus	Annexe I	Article 3	-	-	VU (Nicheur), NA (De passage)	-
Oiseaux	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	Annexe I	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (De passage)	-
Oiseaux	Épervier d'Europe	Accipiter nisus	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	-	Article 3	-	-	NT (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Faucon hobereau	Falco subbuteo	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (De passage)	-
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Fauvette des jardins	Sylvia borin	-	Article 3	-	-	NT (Nicheur), DD (De passage)	-
Oiseaux	Fauvette grisette	Sylvia communis	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), DD (De passage)	-
Oiseaux	Fauvette pitchou	Sylvia undata	Annexe I	Article 3	-	-	EN (Nicheur)	-
Oiseaux	Fuligule milouin	Aythya ferina	Annexe II/1, Annexe	-	-	-	VU (Nicheur), LC (Hivernant), NA	-

Groupe	Espèces		Statut de protection				Statut de conservation	
	Nom commun	Nom scientifique	Directive habitat/oiseaux	Protection nationale	Protection régionale	Protection départementale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale
			III/2				(De passage)	
Oiseaux	Fuligule morillon	Aythya fuligula	Annexe II/1, Annexe III/2	-	-	-	LC (Nicheur), NT (Hivernant)	-
Oiseaux	Gobemouche gris	Muscicapa striata	-	Article 3	-	-	NT (Nicheur), DD (De passage)	-
Oiseaux	Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca	-	Article 3	-	-	VU (Nicheur), DD (De passage)	-
Oiseaux	Goéland brun	Larus fuscus	Annexe II/2	Article 3	-	-	LC (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Goéland leucopnée	Larus michahellis	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Goéland marin	Larus marinus	Annexe II/2	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Grande Aigrette	Ardea alba	Annexe I	Article 3	-	-	NT (Nicheur)	-
Oiseaux	Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	-
Oiseaux	Grèbe huppé	Podiceps cristatus	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	-
Oiseaux	Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur)	-
Oiseaux	Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	-
Oiseaux	Grue cendrée	Grus grus	Annexe I	Article 3	-	-	CR (Nicheur), NT (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Héron bihoreau, Bihoreau gris	Nycticorax nycticorax	Annexe I	Article 3	-	-	NT (Nicheur), NA (Hivernant)	-
Oiseaux	Héron cendré	Ardea cinerea	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Héron garde-boeufs, Pique bœufs	Bubulcus ibis	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	-
Oiseaux	Héron pourpré	Ardea purpurea	Annexe I	Article 3	-	-	LC (Nicheur)	-
Oiseaux	Hibou moyen-duc	Asio otus	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	-	Article 3	-	-	NT (Nicheur), DD (De passage)	-
Oiseaux	Hirondelle de rivage	Riparia riparia	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), DD (De passage)	-
Oiseaux	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	Hirundo rustica	-	Article 3	-	-	NT (Nicheur), DD (De passage)	-
Oiseaux	Huppe fasciée	Upupa epops	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	-
Oiseaux	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	Hippolaïs polyglotta	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (De passage)	-
Oiseaux	Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	-	Article 3	-	-	VU (nicheur), NA (Hivernant), NT (De passage)	-
Oiseaux	Loriot d'Europe, Loriot jaune	Oriolus oriolus	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (De passage)	-
Oiseaux	Martinet noir	Apus apus	-	Article 3	-	-	NT (Nicheur), DD (De passage)	-
Oiseaux	Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	Annexe I	Article 3	-	-	VU (Nicheur), NA (Hivernant)	-
Oiseaux	Merle à plastron	Turdus torquatus	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), DD (De passage)	-
Oiseaux	Mésange à longue queue, Orite à longue queue	Aegithalos caudatus	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (De passage)	-
Oiseaux	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	-	Article 3	-	-	NA (De passage)	-
Oiseaux	Mésange charbonnière	Parus major	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-

Groupe	Espèces		Statut de protection				Statut de conservation	
	Nom commun	Nom scientifique	Directive habitat/oiseaux	Protection nationale	Protection régionale	Protection départementale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale
Oiseaux	Mésange huppée	Lophophanes cristatus	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur)	-
Oiseaux	Mésange noire	Periparus ater	-	Article 3	-	-	NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Mésange nonnette	Poecile palustris	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur)	-
Oiseaux	Milan noir	Milvus migrans	Annexe I	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (De passage)	-
Oiseaux	Milan royal	Milvus milvus	Annexe I	Article 3	-	-	VU (Nicheur), VU (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Moineau domestique	Passer domesticus	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (De passage)	-
Oiseaux	Moineau friquet	Passer montanus	-	Article 3	-	-	EN (Nicheur)	-
Oiseaux	Mouette pygmée	Hydrocoloeus minutus	Annexe I	Article 3	-	-	NA (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	Annexe II/2	Article 3	-	-	NT (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Oie cendrée	Anser anser	Annexe II/1, Annexe III/2	-	-	-	VU (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Petit Gravelot	Charadrius dubius	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (De passage)	-
Oiseaux	Phragmite des joncs	Acrocephalus schoenobaenus	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), DD (De passage)	-
Oiseaux	Pic épeiche	Dendrocopos major	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	-
Oiseaux	Pic épeichette	Dendrocopos minor	-	Article 3	-	-	VU (Nicheur)	-
Oiseaux	Pic noir	Dryocopus martius	Annexe I	Article 3	-	-	LC (Nicheur)	-
Oiseaux	Pic vert, Pivert	Picus viridis	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur)	-
Oiseaux	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	Annexe I	Article 3	-	-	NT (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Pinson des arbres	Fringilla coelebs	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Pinson du nord, Pinson des Ardennes	Fringilla montifringilla	-	Article 3	-	-	DD (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Pipit des arbres	Anthus trivialis	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), DD (De passage)	-
Oiseaux	Pipit farlouse	Anthus pratensis	-	Article 3	-	-	VU (Nicheur), DD (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Pipit spioncelle	Anthus spinoletta	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Pouillot de Bonelli	Phylloscopus bonelli	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (De passage)	-
Oiseaux	Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	-	Article 3	-	-	NT (Nicheur), DD (De passage)	-
Oiseaux	Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Râle d'eau	Rallus aquaticus	Annexe II/2	-	-	-	NT (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Rémiz penduline, Mésange rémiz	Remiz pendulinus	-	Article 3	-	-	CR (Nicheur), DD (De passage)	-
Oiseaux	Roitelet à triple bandeau	Regulus ignicapilla	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Roitelet huppé	Regulus regulus	-	Article 3	-	-	NT (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Rosignol philomèle	Luscinia megarhynchos	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (De passage)	-
Oiseaux	Rougegorge familier	Erithacus rubecula	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-

Groupe	Espèces		Statut de protection				Statut de conservation	
	Nom commun	Nom scientifique	Directive habitat/oiseaux	Protection nationale	Protection régionale	Protection départementale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale
Oiseaux	Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (De passage)	-
Oiseaux	Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Rousserolle effarvatte	Acrocephalus scirpaceus	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (De passage)	-
Oiseaux	Sarcelle d'hiver	Anas crecca	Annexe II/1, Annexe III/2	-	-	-	VU (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Serin cini	Serinus serinus	-	Article 3	-	-	VU (Nicheur), NA (De passage)	-
Oiseaux	Sittelle torchepot	Sitta europaea	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur)	-
Oiseaux	Spatule blanche	Platalea leucorodia	Annexe I	Article 3	-	-	NT (Nicheur), VU (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Tadorne de Belon	Tadorna tadorna	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), LC (Hivernant)	-
Oiseaux	Tarier pâtre	Saxicola rubicola	-	Article 3	-	-	NT (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Tarin des aulnes	Spinus spinus	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), DD (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Torcol fourmilier	Jynx torquilla	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	Annexe II/2	-	-	-	VU (Nicheur), NA (De passage)	-
Oiseaux	Traquet motteux	Oenanthe oenanthe	-	Article 3	-	-	NT (Nicheur), DD (De passage)	-
Oiseaux	Traquet tarier, Tarier des prés	Saxicola rubetra	-	Article 3	-	-	VU (Nicheur), DD (De passage)	-
Oiseaux	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	-	Article 3	-	-	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	-
Oiseaux	Vanneau huppé	Vanellus vanellus	Annexe II/2	-	-	-	NT (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)	-
Oiseaux	Verdier d'Europe	Chloris chloris	-	Article 3	-	-	VU (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	-
Poisson	Anguille d'Europe, Anguille européenne	Anguilla anguilla	-	-	-	-	CR	-
Poisson	Barbeau fluviatile	Barbus barbus	Annexe V	-	-	-	LC	-
Poisson	Bouvière	Rhodeus amarus	Annexe II	Article 1	-	-	LC	-
Poisson	Brochet	Esox lucius	-	Article 1	-	-	VU	-
Poisson	Carpe commune, Carpat, Carpeau, Escarpo, Kerpaille	Cyprinus carpio	-	-	-	-	LC	-
Poisson	Grande alose, Alose vraie	Alosa alosa	Annexe II, Annexe V	Article 1	-	-	CR	-
Poisson	Lamproie de Planer, Lamproie de rivière, Petite lamproie, Lamproie de ruisseau européenne	Lampetra planeri	Annexe II	Article 1	-	-	LC	-
Poisson	Lamproie de rivière, Lamproie fluviatile	Lampetra fluviatilis	Annexe II, Annexe V	Article 1	-	-	VU	-
Poisson	Lamproie marine	Petromyzon marinus	Annexe II	Article 1	-	-	EN	-
Poisson	Truite de mer, Truite commune, Truite d'Europe	Salmo trutta	-	Article 1	-	-	LC	-
Poisson	Vandoise rostrée	Leuciscus burdigalensis	-	-	-	-	NT	-
Poisson	-	Esox aquitanicus	-	-	-	-	VU	-
Reptile	Cistude d'Europe	Emys orbicularis	Annexe II, Annexe IV	Article 2	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Reptile	Couleuvre helvétique (La)	Natrix helvetica	-	Article 2	-	-	-	-

Groupe	Espèces		Statut de protection				Statut de conservation	
	Nom commun	<i>Nom scientifique</i>	Directive habitat/oiseaux	Protection nationale	Protection régionale	Protection départementale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale
Reptile	Couleuvre verte et jaune (La)	Hierophis viridiflavus	Annexe IV	Article 2	-	-	LC	LC (Aquitaine)
Reptile	Couleuvre vipérine (La)	Natrix maura	-	Article 3	-	-	NT	VU (Aquitaine)
Reptile	Lézard à deux raies (Le)	Lacerta bilineata	Annexe IV	Article 2	-	-	LC	LC (Aquitaine)
Reptile	Lézard des murailles (Le)	Podarcis muralis	Annexe IV	Article 2	-	-	LC	LC (Aquitaine)

ANNEXE 2 LISTES DES ESPECES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES ISSUES DES DONNEES DE L'OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE VEGETALE DE NOUVELLE AQUITAINE (OBVNA)

Espèces		Statut de protection			Statut de conservation	
Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Protection départementale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale
Capillaire de Montpellier, Cheveux de Vénus, Capillaire Cheveu-de-Vénus	<i>Adiantum capillus-veneris</i>	-	-	33 (Article 3), 40 (Article 4)	LC	LC (Aquitaine)
Aigremoine élevée, Aigremoine odorante	<i>Agrimonia procera</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	LC (Aquitaine)
Ail Faux-Poireau, Carambole	<i>Allium ampeloprasum</i>	-	-	-	NA	NT (Aquitaine)
Ail rose	<i>Allium roseum</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	NT (Aquitaine)
Ail un peu hérissé	<i>Allium subhirsutum</i>	-	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Vulpin genouillé	<i>Alopecurus geniculatus</i>	-	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Orchis à fleurs lâches	<i>Anacamptis laxiflora</i>	-	-	33 (Article 3)	LC	NT (Aquitaine)
Anémone couronnée, Anémone Coronaire	<i>Anemone coronaria</i>	Article 1	-	-	DD	NT (Aquitaine)
Anémone fausse-renoncule	<i>Anemone ranunculoides</i>	-	-	33 (Article 3)	LC	LC (Aquitaine)
Angélique à fruits variés, Angélique à fruits variables	<i>Angelica heterocarpa</i>	Article 1	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Asperge officinale	<i>Asparagus officinalis</i>	-	-	-	LC	VU (Aquitaine)
Bellevalia de Rome, Jacinthe romaine, Jacinthe de Rome	<i>Bellevalia romana</i>	Article 1	-	-	NT	VU (Aquitaine)
Navette des champs	<i>Brassica rapa</i>	-	-	-	NA	CR* (Aquitaine)
Butome en ombelle, Jonc fleuri, Carélé	<i>Butomus umbellatus</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	NT (Aquitaine)
Cardamine à petites fleurs	<i>Cardamine parviflora</i>	-	-	-	NT	VU (Aquitaine)
Chardon crépu	<i>Carduus crispus</i>	-	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Laïche distique	<i>Carex disticha</i>	-	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Laïche des montagnes	<i>Carex montana</i>	-	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Laïche des renards, Carex des renards	<i>Carex vulpina</i>	-	-	-	LC	VU (Aquitaine)
Cornifle submergé, Cératophylle submergé, Cératophylle inerme	<i>Ceratophyllum submersum</i>	-	-	-	LC	VU (Aquitaine)
Cirse bulbeux	<i>Cirsium tuberosum</i>	-	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Colchique d'automne, Safran des prés	<i>Colchicum autumnale</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	NT (Aquitaine)
Muguet, Clochette des bois	<i>Convallaria majalis</i>	-	-	33 (Article 3), 47 (Article 5)	LC	LC (Aquitaine)
Barbeau	<i>Cyanus segetum</i>	-	-	-	LC	VU (Aquitaine)
Petit-jonc tardif, Souchet tardif	<i>Cyperus serotinus</i>	-	-	-	VU	VU (Aquitaine)
Orchis élevé	<i>Dactylorhiza elata</i>	-	-	-	NT	NT (Aquitaine)
Dauphinelle des jardins	<i>Delphinium ajacis</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	EN	-
Rossolis intermédiaire	<i>Drosera intermedia</i>	Article 2	-	-	LC	LC (Aquitaine)
Rossolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	Article 2	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Concombre d'âne, Momordique, Concombre sauvage	<i>Ecballium elaterium</i>	-	-	-	LC	VU (Aquitaine)
Épipactis à larges feuilles, Ellébore à larges feuilles	<i>Epipactis helleborine</i>	-	-	33 (Article 3)	LC	LC (Aquitaine)
Épipactis des marais	<i>Epipactis palustris</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	NT	NT (Aquitaine)
Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade	<i>Fritillaria meleagris</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	NT (Aquitaine)
Fumeterre à petites fleurs	<i>Fumaria parviflora</i>	-	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Gaillet glauque	<i>Galium glaucum</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	VU (Aquitaine)
Gentiane des marais, Gentiane pulmonaire des marais, Gentiane pneumonanthe	<i>Gentiana pneumonanthe</i>	-	-	24 (Article 2), 33 (Article 3)	LC	NT (Aquitaine)
Glaïeul des moissons, Glaïeul d'Italie	<i>Gladiolus italicus</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	LC (Aquitaine)

Espèces		Statut de protection			Statut de conservation	
Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Protection départementale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale
Glycérie aquatique, Glycérie très élevée	<i>Glyceria maxima</i>	-	-	33 (Article 3)	LC	LC (Aquitaine)
Gratiolle officinale, Herbe au pauvre homme	<i>Gratiola officinalis</i>	Article 2	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Pesse, Pesse d'eau, Hippuris commun	<i>Hippuris vulgaris</i>	-	-	-	NT	VU (Aquitaine)
Holostée en ombelle	<i>Holosteum umbellatum</i>	-	-	-	LC	VU (Aquitaine)
Hottonie des marais, Millefeuille aquatique	<i>Hottonia palustris</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	NT (Aquitaine)
Jacinthe d'Espagne	<i>Hyacinthoides hispanica</i>	-	-	-	NA	-
Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	-	-	24 (Article 2), 33 (Article 3), 47 (Article 5)	LC	LC (Aquitaine)
Jacinthe, Muguet bleu	<i>Hyacinthus orientalis</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	NA	VU (Aquitaine)
Millepertuis des montagnes	<i>Hypericum montanum</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	LC (Aquitaine)
Ibérus amer	<i>Iberis amara</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	LC (Aquitaine)
Séneçon à feuilles de Barbarée	<i>Jacobaea erratica</i>	-	-	33 (Article 3)	LC	LC (Aquitaine)
Laitue vivace, Lâche	<i>Lactuca perennis</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	LC (Aquitaine)
Lentille d'eau à trois sillons	<i>Lemna trisulca</i>	-	-	-	LC	VU (Aquitaine)
Passerage des décombres, Passerage rudérale	<i>Lepidium ruderae</i>	-	-	-	LC	VU (Aquitaine)
Linaire de Pélissier	<i>Linaria pelisseriana</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	NT (Aquitaine)
Linaire couchée	<i>Linaria supina</i>	-	-	-	LC	LC (Aquitaine)
Lin d'Autriche	<i>Linum austriacum</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	VU (Aquitaine)
Lotier grêle, Lotier à gousses très étroites	<i>Lotus angustissimus</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	LC (Aquitaine)
Lotier hispide	<i>Lotus hispidus</i>	-	-	-	LC	LC (Aquitaine)
Centenille naine	<i>Lysimachia minima</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	LC (Aquitaine)
Luzerne cultivée	<i>Medicago sativa</i>	-	-	-	LC	CR* (Aquitaine)
Muscari	<i>Muscari motelayi</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	NT	NT (Aquitaine)
Naïade majeure, Naïade marine	<i>Najas marina</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	LC (Aquitaine)
Naïade mineure, Petite naïade	<i>Najas minor</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	VU (Aquitaine)
Oenanthe fistuleuse	<i>Oenanthe fistulosa</i>	-	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Oenanthe de Foucaud	<i>Oenanthe foucaudii</i>	Article 1	-	-	-	LC (Aquitaine)
Oenanthe de Lachenal	<i>Oenanthe lachenalii</i>	-	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire	<i>Oenanthe silaifolia</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	LC (Aquitaine)
Ophioglosse commun, Langue de serpent, Ophioglosse Langue-de-serpent	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	-	-	47 (Article 5)	LC	NT (Aquitaine)
Orchis singe	<i>Orchis simia</i>	-	-	24 (Article 2)	LC	NT (Aquitaine)
Pavot somnifère, Pavot officinal	<i>Papaver somniferum</i>	-	-	-	LC	CR* (Aquitaine)
Pétasite hybride, Herbe aux chapeaux	<i>Petasites hybridus</i>	-	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Peucedan de France, Peucedan de Paris	<i>Peucedanum gallicum</i>	-	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Orobanche pourprée	<i>Phelipanche purpurea</i>	-	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Boulette d'eau	<i>Pilularia globulifera</i>	Article 1	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Potamot filiforme	<i>Potamogeton trichoides</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	DD (Aquitaine)
Potentille négligée	<i>Potentilla neglecta</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	LC (Aquitaine)
Prunier du Portugal	<i>Prunus lusitanica</i>	Article 1	-	-	VU	VU (Aquitaine)
Bouton d'or à feuilles d'Ophioglosse, Renoncule à feuilles d'Ophioglosse	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	Article 1	-	-	LC	LC (Aquitaine)
Renoncule des marais, Renoncule à feuilles de cerfeuil	<i>Ranunculus paludosus</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	NT (Aquitaine)

Espèces		Statut de protection			Statut de conservation	
Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Protection départementale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale
Sumac des corroyeurs, Vinaigrier	<i>Rhus coriaria</i>	-	-	-	LC	VU (Aquitaine)
Groseillier rouge, Groseillier à grappes	<i>Ribes rubrum</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	-
Rose de France, Rosier de Provence	<i>Rosa gallica</i>	Article 2	-	-	LC	-
Spiranthe d'été	<i>Spiranthes aestivalis</i>	Article 1	-	-	VU	EN (Aquitaine)
Germandrée des marais, Chamaraz, Germandrée d'eau	<i>Teucrium scordium</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	NT (Aquitaine)
Pigamon jaune, Pigamon noircissant	<i>Thalictrum flavum</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	NT (Aquitaine)
Thésium couché	<i>Thesium humifusum</i>	-	-	33 (Article 3)	LC	LC (Aquitaine)
Passerine annuelle, Langue-de-moineau	<i>Thymelaea passerina</i>	-	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Thym commun, Farigoule	<i>Thymus vulgaris</i>	-	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Trèfle de Micheli	<i>Trifolium michelianum</i>	-	-	-	LC	VU (Aquitaine)
Tulipe oeil-de-soleil, Tulipe d'Agen, Tulipe de Lortet	<i>Tulipa agenensis</i>	Article 1	-	-	NA	VU (Aquitaine)
Tulipe de Gaule, Tulipe des bois	<i>Tulipa sylvestris</i>	-	-	-	LC	NT (Aquitaine)
Orme lisse, Orme blanc	<i>Ulmus laevis</i>	-	-	-	LC	VU (Aquitaine)
Utriculaire citrine, Utriculaire élevée, Grande utriculaire	<i>Utricularia australis</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	LC (Aquitaine)
Valériane officinale, Valériane des collines	<i>Valeriana officinalis</i>	-	-	-	LC	LC (Aquitaine)
Vallisnérie en spirale, Vallisnérie	<i>Vallisneria spiralis</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	-
Lentille d'eau sans racine, Wolffie sans racines	<i>Wolffia arrhiza</i>	-	-	-	LC	VU (Aquitaine)
Immortelle à fleurs fermées	<i>Xeranthemum inapertum</i>	-	Aquitaine (Article 1)	-	LC	CR* (Aquitaine)



SOLER IDE Toulouse
Bureau d'études et de conseils en Environnement
4, rue Jules Védrières – BP 94204
31031 TOULOUSE Cedex 04
Tél : 05 62 16 72 72



PREAMBULE

Dans le cadre de la modification de son PLU, la commune de Izon en Gironde a identifié le besoin de recenser le foncier mobilisable sur son territoire pour accueillir des OAP. Située sur les bords de la Dordogne, la commune est particulièrement concernée par la présence de zones humides.

La présente mission avait pour objet d'effectuer des investigations botaniques et pédologiques afin de définir d'éventuelle(s) zone(s) humide(s) sur différents secteurs potentiellement urbanisables, localisés sur la commune d'Izon (33).

Dans le cadre de cette mission, la définition des zones humides a été réalisée conformément l'arrêté du 1er octobre 2009 (et annexes) modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

S'agissant des inventaires relatifs à la pédologie, une première campagne a été réalisée par un sous-traitant de THEMA ENVIRONNEMENT, les 13 et 14 décembre 2021 et le 27 janvier 2022. Après ajout de certaines OAP, une seconde campagne de sondages pédologiques a eu lieu le 20 décembre 2022.





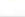




Une seconde partie de la mission consistait à réaliser un diagnostic faune-flore flash sur les différentes OAP. Les inventaires se sont déroulés les 2 août et 3 août 2022.

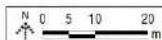
En somme, ce sont 23 secteurs différents pour une superficie totale de 37,7 hectares qui ont été prospectés.



OCCUPATION DU SOL SITE OAP MODIF I



Habitats recensés	
	Prairies de fauche (EUNIS : E2.2 / CCB : 38.2)
	Prairie humide eutrophe (EUNIS : E3.4 / CCB : 37.2)
	Friches fortement entretenues (EUNIS : E5.13 / CCB : 87.2)
	Boisements anthropiques (EUNIS : G5 / CCB : 84.3)
	Jardins domestiques (EUNIS : I2.2 / CCB : 85.3)
	Bâtiments (EUNIS : J1 / CCB : 86)
	Bâtiments résidentiels (EUNIS : J1.2 / CCB : 86.2)
	Arbres isolés
	Voies et zones imperméabilisées



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 01/02/2023

Occupation du sol : Prairies de fauche, Friches fortement entretenues, Jardins domestiques, Plantations d'arbres, Arbres isolés, Voiries et zones imperméabilisées et Bâtiments.

Le site est considéré comme un espace de « *dent creuse* » à l'ouest d'Izon. Il peut être divisé en deux parties distinctes. À l'est le milieu est fortement urbanisé tandis qu'à l'ouest il présente un faciès plus naturel.

Le milieu prairial, fauché lors du passage sur le site comprend un cortège commun, composé d'espèces typiques de ce milieu (Flouve odorante, Fétuque faux-roseaux, Carotte sauvage, Plantain lancéolé). Au centre de cet habitat, un patch de végétation présentant un caractère hygrophile plus important a été observé lors d'un précédent passage (inventaire des zones humides). La prairie est favorable aux insectes, notamment aux lépidoptères qui sont susceptibles de réaliser leur cycle biologique dans ce milieu. Les prairies sont un habitat commun en Région Aquitaine et n'accueillent sur le site aucune faune patrimoniale. C'est habitat présente un enjeu faible.

La friche rudérale présente au nord-ouest du site est visiblement soumise à une pression anthropique importante (gestion régulière, tassement du sol par le passage et/ou le stationnement régulier d'engins motorisés). La végétation rase, se compose d'espèces rudérales comme le Liseron des champs, l'Achillée millefeuille ou encore la Patience petite-oseille. Cet habitat, qui ne présente pas d'enjeu particulier pour la faune et la flore est à enjeu très faible.

Le boisement anthropique localisé au centre de la parcelle est dominé par le Robinier faux-acacia (espèce exotique envahissante). La strate arbustive est très réduite. La strate herbacée quant à elle, présente un cortège floristique similaire à celui de la prairie de fauche précédemment décrite. Cet habitat est peu attractif pour l'avifaune des milieux fermés. Quelques espèces d'oiseaux commensales de l'homme pourraient cependant être amenées à l'utiliser. Cet habitat est à enjeu très faible.

Enfin, un enjeu très faible est attribué aux jardins, aux arbres isolés et aux bâtiments qui ne présentent pas d'intérêt particulier pour la faune et la flore.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à faible

D'une manière générale, le site présente une sensibilité très faible vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Le site présente toutefois des potentialités d'accueil pour la faune pouvant être développées par la plantation de haies et/ou bosquets (espèces indigènes). La mosaïque ainsi formée peut apporter une diversification et un enrichissement de la faune (reptiles, oiseaux et petits mammifères) fréquentant le site.



ZONE HUMIDE BOTANIQUE SITE OAP MODIF I



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date de réédition : 20/12/2023

Zones humides : Sur ce site d'environ 7000 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 4 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

On note que la partie orientale du site, clôturée et correspondant à des jardins privés, n'a pas été prospectée.

L'habitat de prairie humide eutrophe situé dans la partie centrale du site est caractéristique des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Ainsi, une zone humide définie sur le critère botanique est présente sur le site et couvre une superficie de 215 m².

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations fluviales (sables, graviers et galets) du système de la Dordogne. Les profils sont majoritairement sablo-limoneux en surface et tendent à devenir sablo-graveleux en profondeur. Des horizons rédoxiques sont décelés entre 30 et 40 cm de profondeur au droit des sondages S5, S6 et S7. Ces horizons traduisent des engorgements temporaires des sols en eau. La profondeur d'apparition de ces horizons rédoxiques ne permet pas le rattachement à des catégories du GEPPA qui s'avèrent caractéristiques des zones humides.

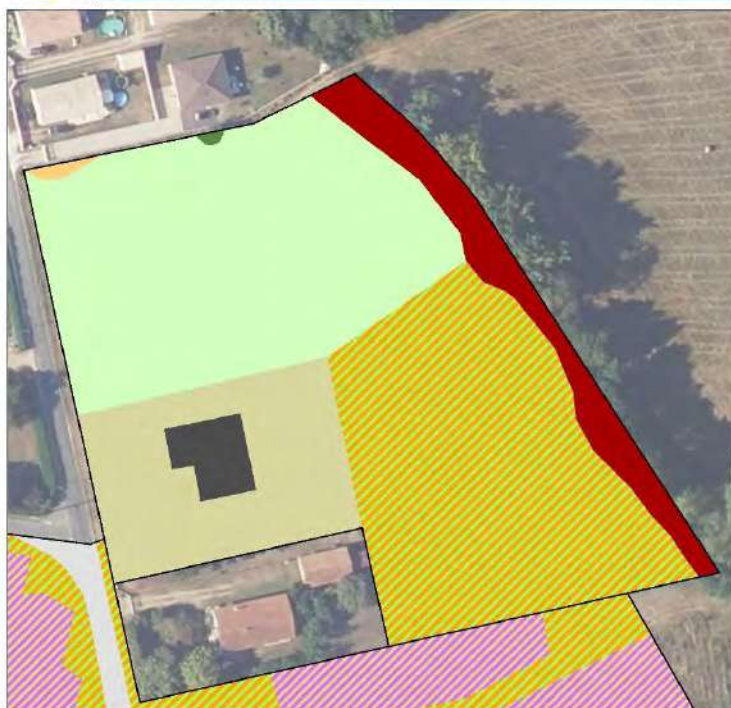
Ainsi, une zone humide est définie sur le critère botanique (habitat). Cette entité de zone humide ponctuelle couvre une superficie de 215 m². Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides. Le tableau en Annexe 2 montre la description complète des sondages réalisés sur ce site.

Profondeur en cm	SONDAGES			
	S5	S6	S7	S8
0-10				
10-20				
20-30				
30-40				
40-50				
50-60				
60-70				
70-80	g	g	g	
80-90				
90-100				
100-110				
Classe d'hydromorphie GEPPA	IVc	IVc	IVc	I
Sol de zone humide	NON	NON	NON	NON

➔ Enjeu zone humide : oui sur une faible surface



OCCUPATION DU SOL SITE OAP MODIF 2



Habitats recensés

Prairies de fauche
(EUNIS : E2.2 / CCB : 38.2)

Zones rudérales
(EUNIS : E5.12 / CCB : 87.2)

Haies arborées
(EUNIS : FA / CCB : 84.2)

Vignes enfrichées
(EUNIS : FB.4 x 11.52 / CCB : 83.21 x 87.1)

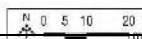
Fiches herbacées
(EUNIS : 11.53 x E2.2 / CCB : 87.1 x 38.2)

Jardins domestiques
(EUNIS : 12.2 / CCB : 85.3)

Bâtiments résidentiels
(EUNIS : J1.2 / CCB : 86.2)

Arbres isolés

Voies et zones imperméabilisées



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date : 1999

Occupation du sol : Prairies de fauche, Zones rudérales, Fiches herbacées, Arbres isolés, Haies arborées, Jardins domestiques, Bâtiments résidentiels.

Au nord-ouest de la commune, ce secteur regroupe plusieurs habitats plus ou moins anthropisés.

La partie nord est caractérisée par une prairie, fauchée au moment des investigations. Ce milieu comprend un cortège floristique mésophile classique, avec notamment la Carotte sauvage, le Millepertuis perforé, l'ivraie vivace, le Panais cultivé, le Compagnon blanc.

Au sud-est du site, la friche herbacée se compose d'un cortège végétal commun dominé par les graminées tel que la Flouve odorante, le Fromental élevé et le Dactyle aggloméré.

La prairie et la friche herbacée sont des habitats favorables aux insectes, notamment aux lépidoptères, qui trouvent des conditions favorables à la réalisation de leur cycle biologique (présence de plantes à fleurs, zones refuges avant fauche).

Les prairies et friches sont des habitats communs en région Aquitaine et n'accueillent pas sur ce site d'espèces patrimoniales. Ces habitats présentent un enjeu faible.

Le linéaire de haie arborée localisé en frange est du site se compose de Chênes pédonculés plus ou moins anciens. Ce milieu est intéressant sur l'aspect éco-paysager et fonctionnalité écologique (corridor écologique). La présence d'espèce exotique envahissante est cependant à déplorer, notamment au nord du site où un début de colonisation par le Bambou et le Laurier est en cours. Cet habitat est propice à la reproduction des oiseaux des jardins, mais aussi d'espèces plus forestières. Selon le degré de maturité des arbres, ils peuvent abriter des chauves-souris mais aussi des insectes, dont des coléoptères saproxylophages. Cet habitat présente un enjeu faible.

La zone rudérale, d'une surface très restreinte, est localisée en périphérie nord du site. Le milieu, fortement remanié, ne présente pas d'intérêt particulier pour la faune et la flore.

Enfin, la parcelle résidentielle (jardin et bâtiment) n'offre pas d'habitat particulier pour la faune et la flore et ne présente en l'état, pas d'enjeu spécifique.

➔ Enjeu biodiversité : très faible à faible

D'une manière générale, le site ne présente pas un intérêt majeur vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces étant communes à très communes.

L'alignement arboré de la frange est doit être préservé et à intégrer à l'aménagement global du site pour conserver l'intérêt éco-paysager et faunistique du site.



LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES SITE OAP MODIF 2



- OAP à expertiser
- Sondages pédologiques (sous-traitant)
- Zone non investiguée



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 07/02/2023

Zones humides : Sur ce site de 1,3 hectares, les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 3 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

On note qu'une partie à l'ouest du site correspond à une habitation et au jardin inhérent. Cette zone n'est pas prospectée.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations fluviales (sables, graviers et galets) du système de la Dordogne. Les profils sont majoritairement sablo-limoneux avec une proportion d'argiles variable en surface et tendent à devenir sablo-graveleux ou sablo-limoneux en profondeur. Des horizons rédoxiques sont décelés entre 50 et 60 cm de profondeur au droit des sondages S9 et S11. Ces horizons traduisent des engorgements temporaires des sols en eau. La profondeur d'apparition de ces horizons rédoxiques ne permet pas le rattachement à des catégories du GEPPA qui s'avèrent caractéristiques des zones humides.

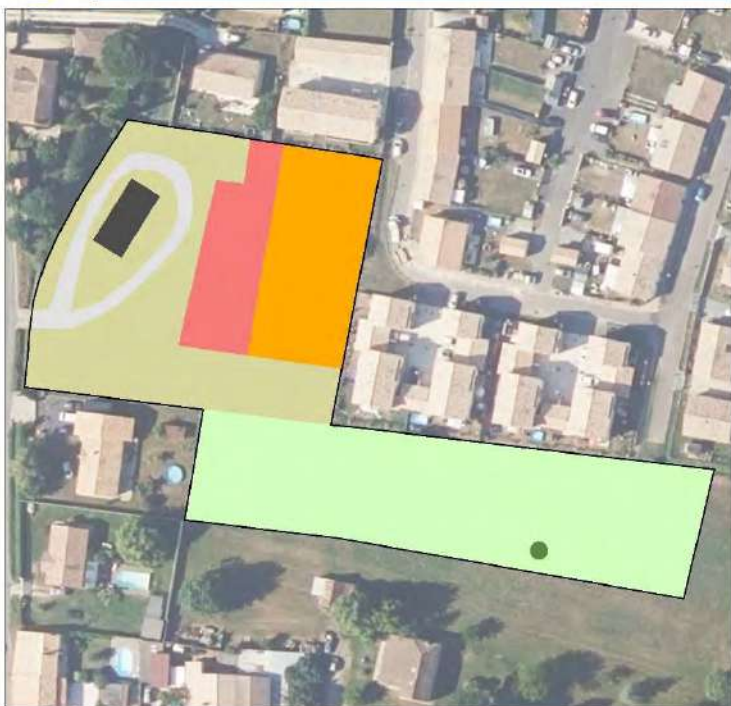
Aucune zone humide n'est identifiée sur le site de l'OAP 2. Le tableau de description complète des sondages réalisés sur le site est reporté en Annexe 2.

Profondeur en cm	SONDAGES		
	S9	S10	S11
0-10			
10-20			
20-30			
30-40			
40-50			
50-60			
60-70			
70-80			
80-90	g		g
90-100			
100-110			
Classe d'hydromorphie GEPPA	IIIb	/	IIIb
Sol de zone humide	NON	NON	NON

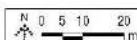
➔ Enjeu zone humide : non



OCCUPATION DU SOL SITE OAP MODIF 3



Habitats recensés	
■ Prairies de fauche (EUNIS : E2.2 / CCB : 38.2)	■ Arbres isolés
■ Friches rudérales (EUNIS : I1.53 / CCB : 87.1)	■ Voiries et zones imperméabilisées
■ Jardins domestiques (EUNIS : I2.2 / CCB : 85.3)	
■ Potagers (EUNIS : I2.22 / CCB : 85.32)	
■ Bâtiments résidentiels (EUNIS : J1.2 / DCB : 86.2)	



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 01/02/2023

Occupation du sol : Prairies de fauche, Friches rudérales, Arbres isolés, Jardins domestiques, Potagers, Bâtiments résidentiels, Voiries et zones imperméabilisées.

Le site est caractérisé par deux parcelles distinctes : la première, localisée au nord correspond à un terrain résidentiel. La seconde, au sud, est une prairie fauchée au moment des investigations.

La prairie de fauche est caractérisée par la présence de quelques plantes typiques, telles que l'Ivraie vivace, le Liseron des champs, le Dactyle aggloméré, la Potentille rampante, la Renoncule rampante ou encore l'Achillée millefeuille. Le milieu est également en partie colonisée par la Clématite des haies. Ce site ne montre en l'état pas de sensibilité particulière concernant la flore. La pression de fauche exercée sur la prairie réduit fortement la diversité du cortège floristique et l'attrait du milieu pour la faune. Cet habitat présente un enjeu très faible.

L'arbre isolé observé au sein de la prairie est un Noyer. Cette essence est intéressante pour la faune locale, mais un arbre isolé déconnecté des continuités écologiques présente un intérêt moindre. Son enjeu est très faible.

La parcelle nord n'étant pas accessible lors des investigations, l'occupation du sol sur cette emprise a été établie depuis les emprises publiques. La friche située à l'est, correspond à une friche post-culturelle. Celle-ci est constituée d'un cortège végétal rudéral. Il s'agit d'un habitat favorable aux insectes, notamment aux lépidoptères qui trouvent des conditions favorables à la réalisation de leur cycle biologique (présence de plantes à fleurs, zone refuge temporaire). Cet habitat est à enjeu très faible.

Le jardin tout comme le potager, sont des habitats pauvres en diversité, ne présentant pas d'intérêt particulier pour la flore et la faune. Cet habitat présente un enjeu très faible.

Enfin, la maison n'offre de site d'accueil ni pour la faune ni la flore, et ne présentent donc aucun enjeu particulier.

➡ Enjeu biodiversité : très faible

D'une manière générale, le site ne présente pas de forte sensibilité vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes. À noter que la prairie de fauche peut être plus attractive dans sa moitié Est, puisqu'elle borde un boisement qui peut accueillir une bonne diversité animale.

Le site présente des potentialités d'accueil pour la faune (insectes, oiseaux et petits mammifères) pouvant être développées par une fauche différenciée et tardive permettant d'augmenter les secteurs d'alimentation et de reproduction.



LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES SITE OAP MODIF 3



- OAP à expertiser
- Sondages pédologiques (sous-traitant)
- Zone non investiguée



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 07/02/2023

Zones humides : Sur ce site d'environ 8400 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 4 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

On note qu'une partie à l'ouest du site correspond à une habitation et au jardin inhérent. Cette zone n'est pas prospectée.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations fluviales (sables, graviers et galets) du système de la Dordogne à l'ouest. Sur la partie orientale, les sols sont également issus de formations fluviales, mais il s'agit là d'argiles des « mattes », de tourbes et d'argiles tourbeuses. Les profils sont principalement sablo-limoneux avec la présence potentielle de quelques éléments graveleux. On notera que les sondages S15 et S16 ont mis en évidence une fraction argileuse plus importante en surface (S16) mais aussi en profondeur (S16) avec une texture limono-sablo-argileuse.

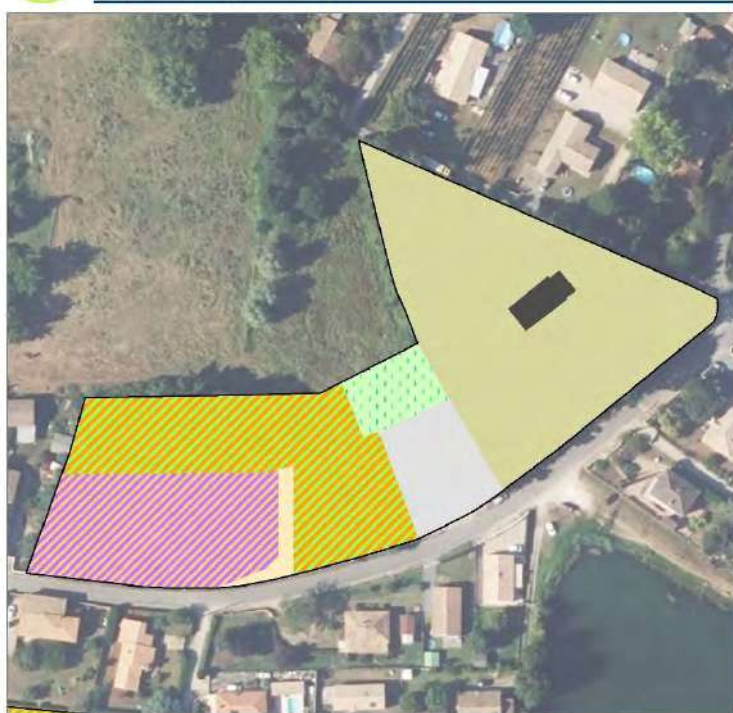
Des horizons rédoxiques sont décelés entre 30 et 60 cm de profondeur au droit des sondages. Ces horizons traduisent des engorgements temporaires des sols en eau. La profondeur d'apparition de ces horizons rédoxiques ne permet pas le rattachement à des catégories du GEPPA qui s'avèrent caractéristiques des zones humides. Aucune zone humide n'est identifiée sur le site de l'OAP 3. Le tableau de description complète des sondages réalisés sur le site est reporté en Annexe 2.

Profondeur en cm	SONDAGES			
	S14	S15	S16	S17
0-10				
10-20				
20-30				
30-40				
40-50				
50-60				
60-70	g			
70-80		g	g	
80-90				g
90-100				
100-110				
Classe d'hydromorphie GEPPA	Iv _e	Iv _e	Iv _e	III _b
Sol de zone humide	NON	NON	NON	NON

➡ Enjeu zone humide : non





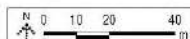
OCCUPATION DU SOL SITE OAP MODIF 4V2



Habitats recensés

-  Prairies de fauche mésohygrophile
(EUNIS : E2.2 x E3.4 / CCB : 38.2 x 37.2)
-  Fiches fortement entretenues
(EUNIS : E5.13 / CCB : 67.2)
-  Vignes enrichies
(EUNIS : FB.4 x I1.52 / CCB : 88.21 x 67.1)
-  Fiches herbacées
(EUNIS : I1.53 x E2.2 / CCB : 87.1 x 38.2)
-  Jardins domestiques
(EUNIS : I2.2 / CCB : 85.3)

-  Bâtiments résidentiels
(EUNIS : J1.2 / CCB : 86.2)
-  Voiries et zones imperméabilisées



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 01/02/2023

Occupation du sol : Jardins domestiques, Prairies de fauche mésohygrophiles, Fiches herbacées, Vignes enrichies, Bâtiments résidentiels, Voiries et zones minéralisées.

Le site 4 s'inscrit au nord de la commune dans un secteur périurbain mêlant un ensemble d'habitations, de terrains agricoles faiblement boisés ainsi que le lac de Labrousse au sud. Il se caractérise par une mosaïque d'habitats plus ou moins anthropisés.

Les friches herbacées accueillent un cortège floristique des milieux ouverts dominé par des graminées telle que la Flouve odorante et la Vulpie queue-d'écureuil. Dans la partie nord-est, la végétation présente un caractère plus hygrophile, c'est-à-dire affectionnant les sols gorgés en eau.

Les milieux de friches sont favorables aux insectes, notamment aux lépidoptères, qui trouvent des conditions favorables à la réalisation de leur cycle biologique (présence de plantes à fleurs, zone refuge avant fauche). Les reptiles, principalement le lézard des murailles, sont susceptibles de réaliser leur cycle biologique sur les bordures de friche. Ces habitats présentent un enjeu faible.

Les vignes enrichies sont des espaces cultivés mais ne faisant pas l'objet d'un entretien régulier. La réduction de l'entretien favorise l'apparition d'espèces herbacées, notamment aux pieds des vignes, généralement à large amplitude écologique et communes dans la région, (Fromental élevé, Folle-avoine, Plantin lancéolé). L'enjeu pour cet habitat est très faible.

Le jardin situé à l'ouest du site est un habitat pauvre en diversité, il ne présente pas d'intérêt particulier pour la flore et la faune. Cet habitat représente un enjeu très faible.

Enfin, les bâtiments n'offrent pas de site d'accueil pour la flore, mais peuvent héberger quelques espèces anthropiques de l'avifaune. Cet habitat est à enjeu très faible.

➔ Enjeu biodiversité : Très faible à faible

D'une manière générale, le site ne présente *a priori* pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Le site présente toutefois des potentialités d'accueil pour la faune pouvant être développées par la plantation de haies et/ou bosquets et une fauche différenciée permettant de conserver des secteurs en fauche tardive. La mosaïque ainsi formée peut apporter une diversification et un enrichissement de la faune (insectes, reptiles, oiseaux et petits mammifères) fréquentant le site.



ZONE HUMIDE PÉDOLOGIQUE SITE OAP MODIF 4V2



OAP à expertiser
 Zone non investiguée

Sondages pédologiques
● Humide
○ Non humide
 Zone humide pédologique



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 10/02/2023

Zones humides : Sur ce site d'environ 1,2 hectares, les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 4 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les terrains à l'est du site correspondent à une habitation et au jardin attenant. En raison du caractère privé des terrains, cette zone n'est pas prospectée. Le sondage M13 est positionné dans une zone accessible à la marge de la clôture. Toutefois, les résultats sont extrapolés au site.

Concernant les investigations liées à la végétation, les inventaires ont mis en évidence l'absence de zones humides botaniques sur le secteur 4.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ont mis en évidence deux sols caractéristiques des zones humides (H14 et M13) selon la réglementation en vigueur. Issus d'alluvions anciennes, les sondages ont tous mis en évidence des horizons hydromorphes de type rédoxique. De plus, le sondage M13 a révélé la présence d'un horizon réductique de profondeur (début à 90 cm). Pour les sondages H14 et M13, les horizons rédoxiques apparaissent à 15 et 5 cm de profondeur. De fait, les profils sont classés dans la catégorie Vb et Vd du GEPPA. Les sondages H13 et M12 sont quant à eux rattachés aux catégories IVb et IVc du GEPPA.

Le sondage H14 s'implante dans une prairie de fauche mésohygrophile, avec des patches de joncs. Le sondage M13 est réalisé dans une mégaphorbiaie et a permis de déceler la présence d'un fossé peu profond. Ce fossé alimente la zone humide existante.

Le plan d'échantillonnage et les observations de terrain ont permis de délimiter une zone humide sur le critère pédologique sur une surface de 1548 m². Le tableau de description complète des sondages est reporté en Annexe 1.

Profondeur en cm	SONDAGES			
	H13	H14	M12	M13
0-10				
10-20				
20-30				
30-40				
40-50				
50-60				
60-70				
70-80				
80-90				
90-100				
100-110				
Classe d'hydromorphie GEPPA	IVb	Vb	IVc	Vd
Sol de zone humide	NON	OUI	NON	OUI

➡ Enjeu zone humide : oui



OCCUPATION DU SOL SITE OAP MODIF 5



Habitats recensés

- Prairies de fauche
(EUNIS : E2.2 / CCB : 38.2)
- Plantations d'arbres
(EUNIS : G1.G4 / CCB : 63.325)
- Boisements de Pins
(EUNIS : G3.F / CCB : 83.31)



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 01/02/2023

Occupation du sol : Prairies de fauche, Plantations d'arbres, Boisements de pins.

Il s'agit d'un secteur dit en « *dent creuse* » cerclé entre des habitations et des plans d'eau. Le site est dominé par une prairie mésophile de fauche, parsemée de quelques arbres et arbustes. La frange Sud de la parcelle est constituée d'un boisement de conifères.

La parcelle n'étant pas accessible lors des investigations, l'occupation du sol sur cette emprise a été établie depuis les emprises publiques.

L'occupation du sol est caractérisée par une prairie, fauchée au moment de l'inventaire. Ce milieu comprend vraisemblablement un cortège floristique mésophile classique avec une dominance des graminées sociales notamment le Fromental élevé.

Ce milieu est favorable aux insectes, notamment aux lépidoptères, qui trouvent des conditions favorables à la réalisation de leur cycle biologique (présence de plantes à fleurs, zones refuges avant fauche). Les prairies sont des habitats communs en région Aquitaine et n'accueillent pas sur ce site d'espèces patrimoniales. Ces habitats présentent un enjeu faible.

Les regroupements de plantation d'arbres sont composés d'arbres et arbustes ornementaux, et de fruitiers. Si certaines essences locales peuvent présenter un intérêt pour la faune, notamment certaines espèces d'oiseaux communs à très communs, ce n'est pas le cas pour les espèces exotiques. Cet habitat présente un enjeu très faible.

Le boisement de pins n'est *a priori* pas très attractif pour la faune. Cependant, cette frange arborée est située en limite nord d'un étang. Des amphibiens pourraient être amenés à fréquenter les parties boisées pour s'abriter durant leur phase de vie terrestre. De ce fait, cet habitat présente un enjeu faible à modéré.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (frange arborée au Sud de la parcelle)

D'une manière générale, le site ne présente pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

La frange boisée localisée à l'arrière de la parcelle est à préserver et à intégrer à l'aménagement global du site pour conserver l'intérêt faunistique du site.



LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES SITE OAP MODIF 5



□ OAP à expertiser

■ Sondages pédologiques (sous-traitant)



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 07/02/2023

Zones humides : Sur ce site de 3100 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 1 sondage pédologique, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, le sondage réalisé ne met pas en évidence de sol caractéristique des zones humides selon la réglementation en vigueur. Le sol sondé sur le site s'est développé dans des formations fluviales des moyennes terrasses de la Dordogne en date du Riss (sables, graviers et gros galets). Le profil est sablo-graveleux, avec une bonne perméabilité. De fait, aucune trace d'hydromorphie n'est décelée au sein de ce sondage.

En tout état de cause, le sondage n'est pas caractéristique des zones humides selon la réglementation en vigueur. Aucune zone humide n'est identifiée sur le site de l'OAP 5. Le tableau de description complète des sondages réalisés sur le site est reporté en Annexe 2.

SONDAGE	
Profondeur en cm	S13
0-10	
10-20	
20-30	
30-40	
40-50	
50-60	
60-70	
70-80	
80-90	
90-100	
100-110	
Classe d'hydromorphie GEPPA	/
Sol de zone humide	NON

Enjeu zone humide : non

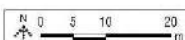


OCCUPATION DU SOL SITE OAP MODIF 7



Habitats recensés

- Jardins domestiques
(EUNIS : J2.2 / CCB : 85.3)
- Bâtiments résidentiels
(EUNIS : J1.2 / CCB : 86.2)



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'indication : 01/02/2023

Occupation du sol : Jardins domestiques, Bâtiments résidentiels.

L'accès aux parcelles n'a pas été autorisé sur ce site d'environ 4200 m². L'occupation du sol a été établie depuis les emprises publiques ou photo-interprétée.

Cerclé entre des habitations et la départementale D242, le site est caractérisé par deux parcelles résidentielles.

Ce site, uniquement constitué de milieu fortement anthropisé, ne montre en l'état pas de sensibilité particulière concernant la flore, d'autant que la pression d'entretien exercée réduit fortement la diversité du cortège floristique et l'attrait du milieu pour la faune. Cet habitat est à enjeu très faible.

Les bâtiments abritent peu ou pas d'espèces végétales. Cependant, il est possible que ces habitats accueillent des oiseaux qui nichent dans le bâti. L'enjeu des bâtiments est très faible.

➔ **Enjeu biodiversité : très faible**

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Le site présente des potentialités d'accueil pour la faune pouvant être développées par la plantation de haies (espèces indigènes) peut apporter une diversification et un enrichissement de la faune (insectes, reptiles, oiseaux et petits mammifères) fréquentant le site.

Zones humides : Les inventaires botaniques n'ont pas mis en évidence la présence de zone humide sur critère floristiques. S'agissant des inventaires pédologiques, aucun sondage pédologique n'a été réalisé sur ce secteur, compte tenu du caractère privé des terrains.

➔ **Enjeu zone humide : non**



OCCUPATION DU SOL SITE OAP MODIF 10



Habitats recensés

- Jardins domestiques
(EUNIS : 12.2 / CCB : 85.3)
- Bâtiments
(EUNIS : J1 / CCB : 66)
- Bâtiments résidentiels
(EUNIS : J1.2 / CCB : 36.2)



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 01/02/2023

Occupation du sol : Jardins domestiques, Bâtiments, Bâtiments résidentiels

L'accès aux parcelles n'a pas été autorisé sur ce site. L'occupation du sol a été établie depuis les emprises publiques ou photo-interprétée.

Le site est localisé dans un secteur fortement urbanisé. Il est caractérisé par un ensemble de parcelles résidentielles.

Les jardins sont vraisemblablement constitués d'une strate herbacée faisant l'objet d'un entretien régulier qui tend à réduire l'expression de la diversité végétale. La présence d'arbustes et d'arbres principalement horticoles est également à noter. Certaines essences locales d'arbustes et d'arbres peuvent présenter un intérêt pour la faune, notamment les oiseaux, ce n'est pas le cas pour les espèces exotiques. En l'état, ce site ne présente pas d'intérêt particulier pour la faune et la flore. Cet habitat présente un enjeu très faible.

Les bâtiments n'abritent que très peu d'espèces végétales. Cependant, il est possible que ces habitats accueillent des oiseaux qui nichent dans le bâti. L'enjeu des bâtiments reste très faible.

➔ Enjeu biodiversité : Très faible

D'une manière générale, le site ne présente *a priori* pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant fortement anthropisés, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Le site présente toutefois des potentialités d'accueil pour la faune pouvant être développées par la plantation de haies (espèces indigènes) qui permettra à la faune commune de réaliser, en partie ou en totalité, son cycle biologique.



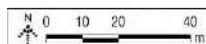
LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES SITE OAP MODIF 10



OAP à expertiser

Sondages pédologiques (sous-traitant)

Zone non investiguée



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 10/02/2023

Zones humides : Sur ce site d'environ 1,2 hectares, les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 1 sondage pédologique, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008.

S'agissant du critère pédologique, le sondage réalisé ne met pas en évidence de sol caractéristique des zones humides selon la réglementation en vigueur. Le sol sondé sur le site s'est développé dans des formations fluviatiles des moyennes terrasses de la Dordogne en date du Riss (sables, graviers et gros galets). Le profil est sablo-limoneux à sablo-graveleux, avec une bonne perméabilité. De fait, aucune trace d'hydromorphie n'est décelée au sein de ce sondage.

En tout état de cause, le sondage n'est pas caractéristique des zones humides selon la réglementation en vigueur. Aucune zone humide n'est identifiée sur le site de l'OAP 10. Le tableau de description complète des sondages réalisés sur le site est reporté en Annexe 2.

SONDAGE	
Profondeur en cm	S12
0-10	
10-20	
20-30	
30-40	
40-50	
50-60	
60-70	
70-80	
80-90	
90-100	
100-110	
Classe d'hydromorphie GEPPA	/
Sol de zone humide	NON

➡ Enjeu zone humide : non



OCCUPATION DU SOL SITE OAP MODIF I3



Habitats recensés
 Prairies de fauche
 (EUNIS : E2.2 / CCB : 36.2)



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
 Date d'édition : 01/02/2023

Occupation du sol : Prairie de fauche

Localisé à l'intersection de deux routes très fréquentées, le site est caractérisé par une prairie, fauchée lors des investigations de terrain.

Le cortège herbacé inclut un mélange d'espèces prairiales mésophiles ou à large amplitude écologique (Dactyle aggloméré, Fétuque faux roseaux, Achillée millefeuille, Carotte sauvage, Pissenlit officinal...). L'attrait de la prairie dépend de la fréquence de fauche. Elle peut être favorable aux lépidoptères mais aussi à l'avifaune. D'autre part selon la densité du couvert végétal l'habitat sera favorable aux orthoptères (sauterelles, grillons et criquets).

Les prairies mésophiles sont des habitats relativement communs en Aquitaine et n'accueillent pas a priori sur le site de faune patrimoniale. Cet habitat présente un enjeu faible.

➔ Enjeu biodiversité : faible

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Le site présente toutefois des potentialités d'accueil pour la faune pouvant être développées par une fauche différenciée permettant de conserver des secteurs en fauche tardive. Cette gestion favorisera une diversification et un enrichissement de la faune (insectes, reptiles, oiseaux et petits mammifères) fréquentant le site.

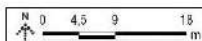


LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES SITE OAP MODIF I3



□ OAP à expertiser

■ Sondages pédologiques (sous-traitant)



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 07/02/2023

Zones humides : Sur ce site d'environ 2900 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence de sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations fluviales des moyennes terrasses de la Dordogne en date du Riss (sables, graviers et gros galets). Les profils sont sablo-limoneux à sablo-graveleux, avec une bonne perméabilité. De fait, aucune trace d'hydromorphie n'est décelée au sein de ces sondages.

En tout état de cause, les sondages ne sont pas caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Aucune zone humide n'est identifiée sur le site de l'OAP I3. Le tableau de description complète des sondages réalisés sur le site est reporté en Annexe 2.

Profondeur en cm	SONDAGES	
	S3	S4
0-10		
10-20		
20-30		
30-40		
40-50		
50-60		
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/
Sol de zone humide	NON	NON

➔ Enjeu zone humide : non

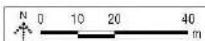


OCCUPATION DU SOL SITE OAP MODIF 15



Habitats recensés

-  Friches herbacées
(EUNIS : 11.53 / E2.2 / CCB : 07.1 x 38.2)
-  Jardins domestiques
(EUNIS : 12.2 / CCB : 85.0)
-  Bâtiments
(EUNIS : J1 / CCB : 86)
-  Bâtiments résidentiels
(EUNIS : J1.2 / CCB : 86.2)



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'edition : 01/02/2023

Occupation du sol : Friches herbacées, Jardins domestiques, Bâtiments résidentiels, Bâtiments.

L'accès aux parcelles n'a pas été autorisé sur ce site d'un peu moins d'un hectare. L'occupation du sol a été établie depuis les emprises publiques ou photo-interprétée.

Le site est considéré comme un espace de « *dent creuse* » enserré au cœur d'un lotissement. Il peut être divisé en deux parties distinctes. Au nord-ouest se trouve un espace ouvert correspondant à une friche herbacée. Le reste de l'occupation du sol correspond à une parcelle résidentielle avec maison et jardin.

La friche herbacée, qui doit faire l'objet d'un entretien plus ou moins régulier abrite vraisemblablement, au vu de sa localisation (centre urbain) une diversité végétale réduite et composée d'espèces communes à très communes. Les friches herbacées sont susceptibles d'accueillir des insectes, notamment des lépidoptères qui y trouvent des conditions favorables à la réalisation de leur cycle biologique (présence de plantes à fleurs, zone refuge avant fauche).

Le reste de l'occupation du sol est composé d'un jardin. Cet espace est vraisemblablement constitué d'une strate herbacée faisant l'objet d'un entretien régulier qui tend à réduire l'expression de la diversité végétale. La présence d'arbustes et d'arbres principalement horticoles est également à noter. Certaines essences locales d'arbustes et d'arbres peuvent présenter un intérêt pour la faune, notamment les oiseaux, ce n'est pas le cas pour les espèces exotiques. En l'état, ce site ne présente pas d'intérêt particulier pour la faune et la flore. Cet habitat présente un enjeu très faible.

Les bâtiments n'abritent que très peu d'espèces végétales. Cependant, il est possible que ces habitats accueillent des oiseaux qui nichent dans le bâti. L'enjeu des bâtiments reste très faible.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible**

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

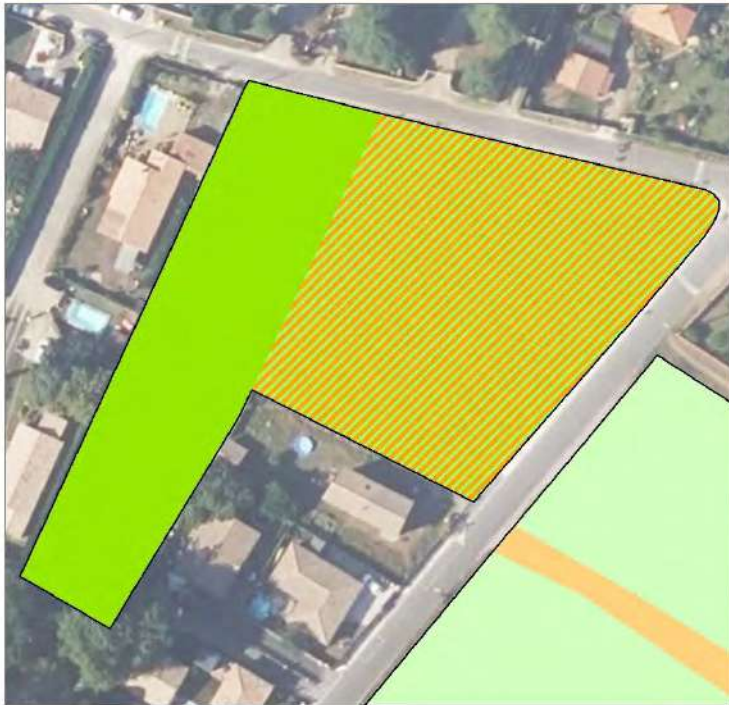
Le site présente toutefois des potentialités d'accueil pour la faune pouvant être développées par la plantation de haies et/ou bosquets (espèces indigènes). Cette diversification d'habitat peut apporter un enrichissement de la faune (insectes, reptiles, oiseaux et petits mammifères) fréquentant le site.

Zones humides : Les inventaires botaniques n'ont pas mis en évidence la présence de zone humide sur critère floristiques. S'agissant des inventaires pédologiques, aucun sondage pédologique n'a été réalisé sur ce secteur, compte tenu du caractère privé des terrains.

➡ **Enjeu zone humide : non**



OCCUPATION DU SOL SITE OAP MODIF I6



Habitats recensés

- Pâtures mésophiles
(EUNIS : E2.1 / CCB : 38.1)
- Prairies de fauche
(EUNIS : E2.2 / CCB : 38.2)
- Zones rudérales
(EUNIS : E5.12 / CCB : 87.2)
- Friches herbacées
(EUNIS : I1.53 x E2.2 / CCB : 87.1 x 38.2)



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 01/02/2023

Occupation du sol : Pâtures mésophiles, Friches herbacées.

Localisé à l'intersection de deux routes fréquentées, dans un contexte urbain, le site est caractérisé dans sa partie ouest par une pâture mésophile et dans sa partie est par une friche herbacée.

L'est du site, où se développe le milieu de friche, était anciennement occupé par une vigne. Le changement récent de l'occupation du sol permet d'expliquer le caractère clairsemé de la strate herbacée au moment de l'inventaire. Le cortège végétal observé est dominé par des graminées, notamment la Flouve odorante, la Sétaire glauque, la Folle-avoine,

Ce milieu ouvert est favorable aux insectes, notamment aux lépidoptères, qui trouvent des conditions favorables à la réalisation de leur cycle biologique (présence de plantes à fleurs, zone refuge avant fauche). Les friches herbacées sont des habitats communs en Aquitaine et n'accueillent pas a priori sur le site de faune patrimoniale. Cet habitat présente un enjeu faible.

La pression de pâturage réduit l'expression floristique et l'attrait des prairies pâturées pour la faune. Ces milieux sont communs en région Aquitaine et présentent une fonctionnalité écologique réduite. Cet habitat présente un enjeu très faible.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à faible**

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Le site présente toutefois des potentialités d'accueil pour la faune pouvant être développées par la plantation de haies et une fauche différenciée permettant de conserver des secteurs en fauche tardive. La mosaïque ainsi formée peut apporter une diversification et un enrichissement de la faune (insectes, reptiles, oiseaux et petits mammifères) fréquentant le site.

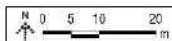


LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES SITE OAP MODIF I6



□ OAP à expertiser

● Sondages pédologiques (sous-traitant)



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 07/02/2023

Zones humides : Sur ce site de 5500 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence de sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations fluviales des moyennes terrasses de la Dordogne en date du Riss (sables, graviers et gros galets). Les profils sont sablo-limoneux à graveleux, avec une bonne perméabilité. Toutefois, le sondage pédologique S1 fait état d'un horizon rédoxique débutant à partir de 50 cm de profondeur. Cet horizon hydromorphe témoigne d'un engorgement temporaire des sols. La profondeur d'apparition de ces traces d'hydromorphie induit un classement dans la catégorie IIIb du GEPPA.

En tout état de cause, les sondages ne sont pas caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Aucune zone humide n'est identifiée sur le site de l'OAP I6. Le tableau de description complète des sondages réalisés sur le site est reporté en Annexe 2.

Profondeur en cm	SONDAGES	
	S1	S2
0-10		
10-20		
20-30		
30-40		
40-50		
50-60	g	
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	IIIb	/
Sol de zone humide	NON	NON

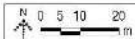
➔ Enjeu zone humide : non



OCCUPATION DU SOL SITE OAP MODIF 17



Habitats recensés	Voiries et zones imperméabilisées
■ Pâtures mésophiles (EUNIS : E2.1 / CCB : 38.1)	■
■ Jardins domestiques (EUNIS : J2.2 / CCB : 85.3)	
■ Potagers (EUNIS : J2.22 / CCB : 85.32)	
■ Bâtiments (EUNIS : J1 / CCB : 86)	
■ Bâtiments résidentiels (EUNIS : J1.2 / CCB : 86.2)	



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 01/02/2023

Occupation du sol : Pâtures mésophiles, Jardins domestiques, Potagers, Bâtiments, Bâtiments résidentiels, Voiries et zones imperméabilisées.

L'accès aux parcelles a été partiellement autorisé sur ce site. L'occupation du sol des parcelles n'ayant pas pu faire l'objet de prospections a été établie depuis les emprises publiques ou photo-interprétée.

Le site est localisé dans un secteur fortement urbanisé. Il est caractérisé par un ensemble de parcelles résidentielles ; composées de jardins, potagers, de maisons et autres bâtiments annexes.

Les jardins constituent l'occupation majoritaire sur ce site. Ces milieux sont pauvres en diversité et généralement composés d'espèces non indigènes. Plusieurs Robinier-faux acacia (espèce exotique envahissante) sont notamment relevés sur le site. En l'état, cet habitat ne présente pas d'intérêt particulier pour la faune et la flore.

Le centre du site est composé d'un jardin géré par un pâturage caprin intensif. Le Raisin d'Amérique (espèce potentiellement invasive), est très présent sur ce milieu. Cet habitat ne présente pas d'enjeu potentiel pour la faune. En l'état, la pâture mésophile présente un enjeu très faible.

Les potagers sont des espaces cultivés occupés principalement par les plantes semées. Cet habitat présente un enjeu très faible.

Les bâtiments n'abritent que très peu d'espèces végétales. Cependant, il est possible que ces habitats accueillent des oiseaux qui nichent dans le bâti. L'enjeu des bâtiments est très faible.

⇒ Enjeu biodiversité : très faible

D'une manière générale, le site, déjà fortement urbanisé, ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes. Toutefois le caractère invasif du Raisin d'Amérique sur ce site est à prendre en compte.

Le site présente toutefois des potentialités d'accueil pour la faune pouvant être développées par la plantation de haies (espèces indigènes).

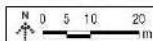


LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES SITE OAP MODIF 17



□ OAP à expertiser
▨ Zone non investiguée

● Sondages pédologiques (sous-traitant)



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 07/02/2023

Zones humides : Sur ce site d'environ 1,4 hectares, les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 4 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

On note qu'une partie au sud-est du site correspond à des habitations et à leurs jardins. Cette zone n'est pas prospectée.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations fluviales (sables, graviers et galets) du système de la Dordogne. Les profils sont principalement sablo-limoneux en surface et présentent potentiellement des éléments grossiers. Vers la profondeur, les horizons sont principalement sablo-limoneux ou sableux. Le sondage S21 fait état d'une proportion plus importante de graviers en profondeur.

Des horizons rédoxiques sont décelés entre 60 et 70 cm de profondeur au droit des sondages S18 et S21, qui s'implantent dans la moitié sud de l'OAP. Ces horizons traduisent des engorgements temporaires des sols en eau. La profondeur d'apparition de ces horizons rédoxiques ne permet pas le rattachement à des catégories du GEPPA qui s'avèrent caractéristiques des zones humides. Aucune zone humide n'est identifiée sur le site de l'OAP 17. Le tableau de description complète des sondages réalisés sur le site est reporté en Annexe 2.

Profondeur en cm	SONDAGES			
	S18	S19	S20	S21
0-10				
10-20				
20-30				
30-40				
40-50				
50-60				
60-70	g			
70-80				
80-90	g			g
90-100				
100-110				
Classe d'hydromorphie GEPPA	IIIb	I	I	IIIb
Sol de zone humide	NON	NON	NON	NON

⇒ Enjeu zone humide : non

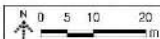


OCCUPATION DU SOL SITE OAP MODIF 18



Habitats recensés

	Boisements de feuillus (EUNIS : G1.A1 / DCB : 41.2)
	Jardins domestiques (EUNIS : I2.2 / DCB : 85.3)
	Bâtiments (EUNIS : J1 / CCB : 86)
	Bâtiments résidentiels (EUNIS : J1.2 / DCB : 86.2)



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 01/02/2023

Occupation du sol : Jardins domestiques, Bâtiments, Bâtiments résidentiels, Boisement de feuillus

L'accès à cette parcelle n'a pas été autorisé sur ce site d'environ 4900 m². Sur cette emprise, l'occupation du sol a été établie depuis les emprises publiques ou photo-interprétée.

Ce secteur correspond à une parcelle résidentielle. Bien que localisée dans un secteur urbanisé, l'arrière de la parcelle côtoie un boisement de taille conséquente.

Les jardins sont vraisemblablement constitués d'une strate herbacée faisant l'objet d'un entretien régulier qui tend à réduire l'expression de la diversité végétale. La présence d'arbustes et d'arbres principalement horticoles est également à noter. Certaines essences locales d'arbustes et d'arbres peuvent présenter un intérêt pour la faune, notamment les oiseaux, ce n'est pas le cas pour les espèces exotiques. En l'état, ce site ne présente pas d'intérêt particulier pour la faune et la flore. Cet habitat présente un enjeu très faible.

Un enjeu faible est également attribué à la lisière boisée qui de part sa surface réduite ne présente pas d'enjeu particulier pour la faune et la flore. Il est cependant à noter que cet habitat peut abriter un cortège d'oiseaux des milieux semi-ouverts et forestiers dont certaines espèces disposent d'un statut de conservation défavorable dont le Chardonneret élégant, la Tourterelle des bois, la Linotte mélodieuse et le Verdier d'Europe. Les lisières boisées sont aussi potentiellement exploitées par un cortège d'espèces protégées dont les reptiles et certains mammifères (Hérisson d'Europe).

Finalement, es bâtiments n'abritent que très peu d'espèces végétales. Cependant, il est possible que ces habitats accueillent des oiseaux qui nichent dans le bâti. L'enjeu des bâtiments est très faible.

➡ Enjeu biodiversité : Très faible à faible

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant fortement anthropisés, et les espèces présentes étant communes à très communes.

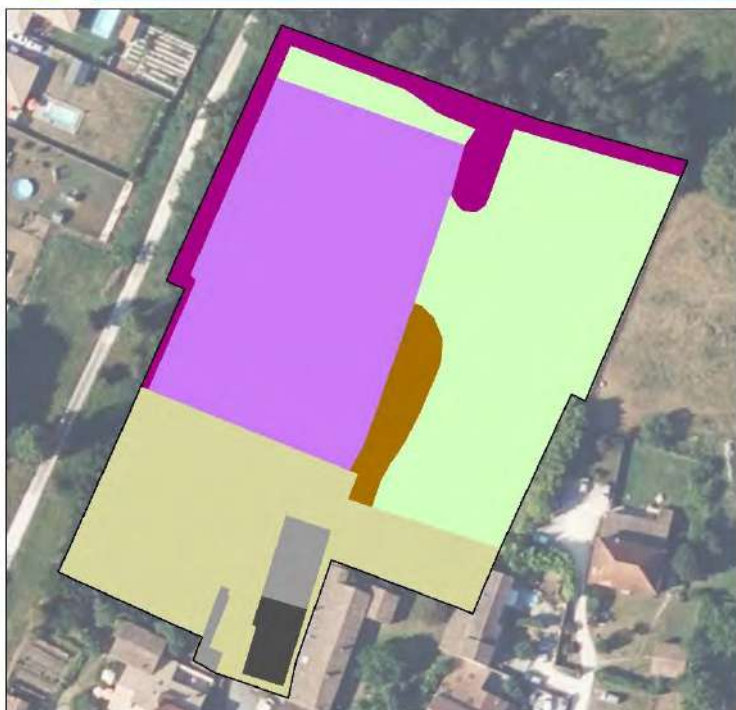
La lisière boisée est à préserver et à intégrer à l'aménagement global du site pour conserver l'intérêt faunistique du site.

Zones humides : Les inventaires botaniques n'ont pas mis en évidence la présence de zone humide sur critère floristiques. S'agissant des inventaires pédologiques, aucun sondage pédologique n'a été réalisé sur ce secteur, compte tenu du caractère privé des terrains.

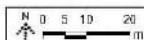
➡ Enjeu zone humide : non



OCCUPATION DU SOL SITE OAP 19



Habitats recensés	
■ Prairies de fauche (EUNIS : E2.2 / CCB : 38.2)	■ Bâtiments (EUNIS : J1 / CCB : 86)
■ Fourrés arbustifs (EUNIS : F3.1 / CCB : 31.8)	■ Bâtiments résidentiels (EUNIS : J1.2 / CCB : 86.2)
■ Vignes (EUNIS : FB.4 / CCB : 83.21)	
■ Alignements d'arbres (EUNIS : G5.1 / CCB : 84.1)	
■ Jardins domestiques (EUNIS : I2.2 / CCB : 85.3)	



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'acquisition : 04/02/2023

Occupation du sol : Prairie de fauche, Fourrés arbustifs, Vignes, Alignements d'arbres, Jardins domestiques, Bâtiments, Bâtiments résidentiels.

La parcelle sud n'étant pas accessible lors des investigations, l'occupation du sol sur cette emprise a été établie depuis les emprises publiques.

Le site est localisé au nord de la commune, dans un secteur périurbain mêlant un ensemble d'habitations et de terrains agricoles faiblement boisés. Il se caractérise par une mosaïque d'habitats plus ou moins anthropisés.

Le milieu prairial, comprend vraisemblablement un cortège floristique mésophile classique avec une dominance des graminées sociales telles que l'ivraie vivace et le Dactyle aggloméré.

Ce milieu peut être favorable aux insectes, notamment aux lépidoptères, qui trouvent des conditions favorables à la réalisation de leur cycle biologique (diversité de plantes à fleurs locales, zones refuges avant fauche). Les prairies sont des habitats communs en région Aquitaine et n'accueillent pas sur ce site d'espèces patrimoniales. Ces habitats présentent un enjeu faible.

Les vignes présentes dans la partie ouest du site sont des espaces cultivés faisant l'objet d'un entretien régulier. En l'état, ce milieu ne présente pas d'enjeu particulier pour la faune et la flore. L'enjeu pour cet habitat est très faible.

Les alignements d'arbres, composés d'individus plus ou moins anciens de Chênes pédonculés forme un milieu intéressant sur l'aspect éco-paysager et fonctionnalité écologique (corridor écologique). Plusieurs espèces d'oiseaux sont susceptibles d'utiliser ce milieu comme habitat de reproduction, ceux-ci sont communs à très communs malgré leur statut de protection (Fauvette à tête noire, Pinson des arbres, Rougegorge familier). Cet habitat présente un enjeu faible.

L'espace de fourré retrouvé au centre du site est un habitat commun sans enjeu floristique. Quelques espèces d'oiseaux très communes et commensales de l'homme sont susceptibles de fréquenter cet habitat en période de reproduction. Cet habitat présente un enjeu très faible.

Un jardin est retrouvé au droit du terrain résidentiel localisé au sud du site. Ces milieux sont généralement des habitats pauvres en diversité et très dépendant du type de gestion des particuliers. Ce milieu ne présente pas d'intérêt particulier pour la flore et la faune. La présence de quelques arbres peut toutefois bénéficier à quelques espèces de l'avifaune commensale de l'homme qui peuvent s'y reproduire. Cet habitat représente un enjeu très faible.

Enfin, les bâtiments correspondant à une maison individuelle et ses bâtiments annexes n'offrent pas de site d'accueil pour la flore, mais peuvent héberger quelques espèces anthropiques de l'avifaune. Cet habitat est à enjeu très faible.

➡ Enjeu biodiversité : Très faible à faible

D'une manière générale, le site ne présente pas un intérêt majeur vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces étant communes à très communes.

Les alignements arborés des franges ouest et nord sont à préserver et à intégrer à l'aménagement global du site pour conserver l'intérêt éco-paysager et faunistique du site.



LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES SITE OAP 19



OAP à expertiser
 ● Sondages pédologiques (THEMA Environnement)
 Zone non investiguée



Fond cartographique - Orthophoto - IGN
Date d'édition : 10/02/2023

Zones humides : Sur ce site d'environ 1,2 hectares, les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 4 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

On note qu'une partie au sud du site correspond à des habitations, des zones minéralisées et à leurs jardins. Cette zone n'est pas prospectée.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations fluviales des moyennes terrasses de la Dordogne en date du Riss (sables, graviers et gros galets). Les textures de ces profils sont hétérogènes. Néanmoins, une fraction sableuse majoritaire est systématiquement mise en évidence. Les sondages n'ont pu être réalisés jusqu'à 110 cm de profondeur en raison d'une pierrosité abondante. Ces éléments grossiers sont arrondis et émoussés, ce qui témoigne de leur origine fluviale.

Sur la partie nord, les sondages H15 et M14 ont révélé la présence d'horizon rédoxique en profondeur. Cette OAP est sous l'influence d'une pente selon un axe sud-nord. Aussi, l'hydromorphie disparaît en remontant les pentes (H16 et M15).

Ces horizons traduisent des engorgements temporaires des sols. La profondeur d'apparition de ces horizons rédoxiques ne permet pas le rattachement à des catégories du GEPPA qui s'avèrent caractéristiques des zones humides. Aucune zone humide n'est identifiée sur le site de l'OAP 19. Le tableau de description complète des sondages réalisés sur le site est reporté en Annexe 1.

Profondeur en cm	SONDAGES			
	H15	H16	M14	M15
0-10				
10-20				
20-30				
30-40				
40-50				
50-60				
60-70				
70-80				
80-90	g		g	
90-100				
100-110				
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/	IIIb	/
Sol de zone humide	NON	NON	NON	NON

➔ Enjeu zone humide : non

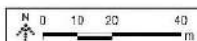


OCCUPATION DU SOL SITE OAP 20



Habitats recensés

- Prairies de fauche
(EUNIS : E2.2 / CCB : 88.2)
- Friches fortement entretenues
(EUNIS : ES.13 / CCB : 87.2)
- Vignes
(EUNIS : FB.4 / CCB : 83.21)
- Voiries et zones imperméabilisées



Fond cartographique : Orthophréon - IGN
Date d'élaboration : 04/02/2023

Occupation du sol : Prairies de fauche, Friches fortement entretenues, Vignes, Voiries et zones imperméabilisées.

Les vignes constituent l'occupation du sol majoritaire sur ce site. Il s'agit d'espaces cultivés faisant l'objet d'un entretien régulier. En l'état, ce milieu ne présente pas d'enjeu particulier pour la faune et la flore. L'enjeu pour cet habitat est très faible.

Le milieu prairial, cerclé par les vignes, comprend un cortège floristique mésophile classique avec une dominance des graminées sociales telles que l'lvraie vivace et le Dactyle aggloméré.

Ce milieu peut être favorable aux insectes, notamment aux lépidoptères, qui trouvent des conditions favorables à la réalisation de leur cycle biologique (diversité de plantes à fleurs locales, zones refuges avant fauche). Les prairies sont des habitats communs en région Aquitaine et n'accueillent pas sur ce site d'espèces patrimoniales. Cet habitat présente un enjeu faible.

Un linéaire de friche rudérale est situé au nord-ouest du site. La pression d'entretien considérable et le tassement du sol, qui s'explique notamment par le passage et/ou le stationnement régulier d'engins motorisés, favorise le développement d'une végétation rase, et composée d'espèces rudérales comme le Plantain lancéolé, l'Achillée millefeuille ou encore la Patience petite-oseille. Selon la densité du couvert végétal cet habitat est susceptible d'être favorable aux orthoptères (sauterelles, grillons et criquets). Cet habitat est à enjeu très faible.

➔ Enjeu biodiversité : Très faible à faible

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Le site présente toutefois des potentialités d'accueil pour la faune pouvant être développées par la plantation de haies et/ou bosquets et une fauche différenciée permettant de conserver des secteurs en fauche tardive. La mosaïque ainsi formée peut apporter une diversification et un enrichissement de la faune (insectes, reptiles, oiseaux et petits mammifères) fréquentant le site.

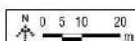


LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES SITE OAP 20



□ OAP à expertiser

● Sondages pédologiques (THEMA Environnement)



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 07/02/2023

Zones humides : Sur ce site d'environ 1,8 hectares, les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 3 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations fluviales des moyennes terrasses de la Dordogne en date du Riss (sables, graviers et gros galets). D'une manière générale, les profils sont sableux en surface et tendent à devenir légèrement plus argileux en profondeur. Cette augmentation de la fraction argileuse est très certainement héritée des matériaux parentaux (alluvions) et n'est pas liée à des processus de lessivage vertical des argiles.

Ce site s'implante sur un versant avec une déclivité vers le nord/nord-est. Les sondages positionnés plus bas dans le paysage (M9 et H10) ont mis en évidence des horizons rédoxiques débutant respectivement à 60 et 85 cm de profondeur. Le sondage S9 qui s'implante plus haut sur le versant est quant à lui dépourvu d'hydromorphie.

La profondeur d'apparition de ces horizons rédoxiques ne permet pas le rattachement à des catégories du GEPPA qui s'avèrent caractéristiques des zones humides. Aucune zone humide n'est identifiée sur le site de l'OAP 20. Le tableau de description complète des sondages réalisés sur le site est reporté en Annexe 1.

Profondeur en cm	SONDAGES		
	M9	H9	H10
0-10			
10-20			
20-30			
30-40			
40-50			
50-60			
60-70			
70-80			
80-90	g		
90-100			g
100-110			
Classe d'hydromorphie GEPPA	IIIb	/	/
Sol de zone humide	NON	NON	NON

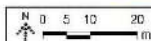
➔ Enjeu zone humide : non



OCCUPATION DU SOL
SITE ZONE 2AU D'UCHAMP



Habitats recensés	
	Prairies de fauche mésohygrophile (EUNIS : E2.2 x E3.4 / CCB : 38.2 x 37.2)
	Fourrés arbustifs (EUNIS : F3.1 / CCB : 31.8)
	Ronciers (EUNIS : F3.111 / CCB : 31.031)
	Boisements de Robinier faux-acacia (EUNIS : G1 C3 / CCB : 83.024)
	Friches herbacées (EUNIS : I1.53 x E2.2 / CCB : 87.1 x 38.2)
	Jardins domestiques (EUNIS : I2.2 / CCB : 85.3)
	Bâtiments (EUNIS : J1 / CCB : 86)
	Arbres isolés
	Voiries et zones imperméabilisées



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'acquisition : 04/02/2023

Occupation du sol : Prairies de fauche mésohygrophile, Fourrés arbustifs, Ronciers, Boisement de Robinier faux-acacia, Friches herbacées, Jardins domestiques, Bâtiments, Arbres isolés, Voiries et zones imperméabilisées.

Ce secteur est localisé au sud de la commune dans un contexte péri-urbain.

Les friches constituent l'habitat majoritaire sur ce secteur. Dans la partie est du site, la friche est de type mésophile. Ce milieu accueille un cortège floristique des milieux ouverts dominé par le Fromental élevé, la Carotte sauvage, le Dactyle aggloméré, le Trèfle des prés et la Potentille rampante, accompagné de quelques ligneux tels que la Ronce ligneuse ou le Chêne pédonculé.

Dans la partie ouest, le milieu présente un gradient d'humidité plus important, avec un mélange d'espèces mésophiles à large amplitude écologique (Houlque laineuse, Carotte sauvage, Lotier corniculé, Potentille rampante...) et d'espèces hygrophiles, c'est-à-dire affectionnant les sols humides (Renoncule rampante, Pulicaire dysentérique...).

Les friches sont des habitats favorables aux insectes, notamment aux lépidoptères, qui trouvent des conditions favorables à la réalisation de leur cycle biologique (présence de plantes à fleurs, zone refuge avant fauche). Les friches méso-hygrophiles et mésophiles sont des habitats communs en Aquitaine et n'accueillent pas *a priori* sur ce secteur de faune patrimoniale. Cet habitat présente un enjeu très faible à faible.

Les linéaires de fourrés arbustifs composés d'un cortège floristique indigène mais peu diversifié (Prunellier, Aubépine à un style, Saule *sp.*) et les ronciers présentent peu d'enjeu pour la flore. Concernant la faune, des espèces communes d'oiseaux, de mammifères (hérisson) et de reptiles (lézard des murailles) peuvent utiliser ces milieux pour réaliser leurs cycles biologiques. Cet habitat présente un enjeu faible.

Le jardin situé au sud n'étant pas accessible, aucun inventaire n'a été réalisé. Ces milieux très anthropisés sont généralement des habitats pauvres en diversité et très dépendant du type de gestion des particuliers. Néanmoins, le Lézard des murailles peut fréquenter les franges externes de ces milieux pour accomplir son cycle biologique. Il est possible que certaines espèces anthropophiles de l'avifaune fréquentent également cet habitat. Cet habitat présente néanmoins un enjeu très faible.

La bande boisée, localisée à l'ouest du site est dominée par une espèce exotique envahissante : le Robinier faux-acacia. Les lisières forestières sont exploitées en phase de reproduction par un cortège d'oiseaux des milieux semi-ouverts et forestiers dont certaines espèces disposent d'un statut de conservation défavorable dont le Chardonneret élégant, la Tourterelle des bois, la Linotte mélodieuse et le Verdier d'Europe. Cet habitat est un aussi potentiellement exploités par un cortège d'espèces protégées dont les reptiles et certains mammifères (Hérisson d'Europe). Concernant les chiroptères, la présence d'une strate arborée est favorable à la présence de gîtes pour les espèces arboricoles. Cet habitat présente un enjeu modéré.

Enjeu biodiversité : Très faible à modéré

D'une manière générale, le site ne présente *a priori* pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

La frange arborée ouest, de même que les fourrés arbustifs de la partie centrale sont à préserver et à intégrer à l'aménagement global du site pour conserver l'intérêt faunistique du site.



**ZONE HUMIDE PÉDOLOGIQUE
SITE ZONE 2AU D'UCHAMP**



□ OAP à expertiser
▨ Zone non investiguée

Sondages pédologiques
● Humide
○ Non humide
■ Zone humide pédologique



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 10/02/2023

Zones humides : Sur ce site d'environ 1,1 hectares, les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 4 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sols sondés sur le site se sont développés dans des alluvions récentes de la Dordogne en date de l'Holocène (sables, argiles grises sableuses et tourbes) sur la moitié ouest de l'OAP. A l'est, les sols sont issus de formations fluviatiles des moyennes terrasses de la Dordogne en date du Riss.

Les sondages ont mis en exergue des textures variables en fonction des matériaux parentaux. Cependant, les sondages H1 et M2 réalisés sur la partie ouest du site montrent une augmentation de la fraction argileuse vers la profondeur. L'augmentation de la fraction argileuse vers la profondeur peut entraîner la création d'un plancher plus ou moins argileux. Cela a pour effet de diminuer la perméabilité des sols et in fine, d'augmenter les périodes d'engorgement des sols en eau.

L'ensemble des sondages fait état d'horizons hydromorphes de type rédoxique. Toutefois, ces horizons débutent respectivement à 10 et 5 cm de profondeur au droit des profils H1 et M2. Ces observations permettent de rattacher ces sols à la catégorie Vb du GEPPA, qui est caractéristique des zones humides selon la réglementation en vigueur.

Sur la zone 2AU d'Uchamp, deux sondages sont caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Le plan d'échantillonnage réalisé, couplé aux observations de terrains et à la nature géologique des terrains permettent d'identifier une zone humide sur la moitié occidentale du site. Cette entité de zone humide occupe une superficie de 5876 m². Le tableau de description complète des sondages réalisés sur le site est reporté en Annexe 1.

Profondeur en cm	SONDAGES			
	H1	H2	M1	M2
0-10				
10-20				
20-30				
30-40				
40-50				g
50-60	g			
60-70		g		
70-80			g	
80-90				
90-100				
100-110				
Classe d'hydromorphie GEPPA	Vb	IVc	IIIb	Vb
Sol de zone humide	OUI	NON	NON	OUI

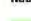








Enjeu zone humide : oui

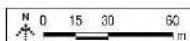


OCCUPATION DU SOL SITE ZONE 2AU LE BEDAT



Habitats recensés

 Prairies de fauche (EUNIS : E2.2 / CCB : 38.2)	 Fiches herbacées (EUNIS : I1.53 x E2.2 / CCB : 87.1 x 38.2)
 Fiches fortement entretenues (EUNIS : E5.13 / CCB : 87.2)	 Fiches en voie de fermeture (EUNIS : I1.53 x F3.1 / CCB : 87.1 x 31.8)
 Fourrés arbustifs (EUNIS : F3.1 / CCB : 31.8)	 Jardins domestiques (EUNIS : I2.2 / CCB : 86.3)
 Haies arborées (EUNIS : FA / CCB : 84.2)	 Potagers (EUNIS : I2.22 / CCB : 85.32)
 Vignes (EUNIS : FB.4 / CCB : 83.21)	



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 01/02/2023

Occupation du sol : Prairies de fauche, Fourrés arbustifs, Haies arborées, Vignes, Fiches herbacées, Fiches en voie de fermeture, Jardins domestiques, Potagers, Fiches fortement entretenues.

Ce site se compose d'une mosaïque d'habitats plus ou moins anthropisés, enserrés dans un secteur d'ores et déjà fortement urbanisé.

Le milieu prairial, fauché au moment du passage, est caractérisé par un cortège floristique herbacé, commun à très commun. Les friches herbacées, retrouvées au sud du site incluent un mélange d'espèces prairiales et à plus large amplitude écologique avec par exemple la Digitale commune, le Pissenlit officinal, l'Andryale à feuilles entières.

La prairie et la friche herbacée sont des habitats favorables aux insectes, notamment aux lépidoptères, qui trouvent des conditions favorables à la réalisation de leur cycle biologique (présence de plantes à fleurs, zones refuges avant fauche).

Les prairies et friches sont des habitats communs en région Aquitaine et n'accueillent pas sur ce site d'espèces patrimoniales. Ces habitats présentent un enjeu faible.

Le fourré arbustif, représente une surface conséquente dans l'emprise du site. Ce milieu fermé est composé d'espèces arbustives communes à très communes notamment le Saule cendré, le Prunellier, le Chêne pédonculé, la Ronce commune.

La friche en cours de fermeture correspond à un habitat transitoire entre le milieu de friche et de fourré. Il s'agit d'habitats de reproduction potentiels pour un cortège d'oiseaux des milieux ouverts et semi-ouverts disposant d'un statut de conservation défavorable (Tarier pâtre, Cisticole des joncs, Bruant proyer, Linotte mélodieuse). Au regard de la fermeture du milieu, cet habitat est un aussi potentiellement exploités par un cortège d'espèces protégées dont les reptiles et certains mammifères (Hérisson d'Europe). Un enjeu modéré est attribué à ces habitats.

Les milieux soumis aux pressions anthropiques les plus importantes, à savoir les jardins, potagers, vignes et friches fortement entretenues sont généralement des habitats pauvres en diversité et très dépendant du type de gestion. Ces milieux ne présentent pas d'intérêt particulier pour la flore et la faune. Ces habitats représentent un enjeu très faible.

➔ Enjeu biodiversité : très faible à modéré

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Le fourré arbustif de la partie centrale est à préserver et à intégrer à l'aménagement global du site pour conserver l'intérêt faunistique du site.



ZONE HUMIDE PÉDOLOGIQUE SITE ZONE 2AU LE BEDAT



QAP à expertiser

Sondages pédologiques

- Humide
- Non humide

Zone humide pédologique



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 10/02/2023

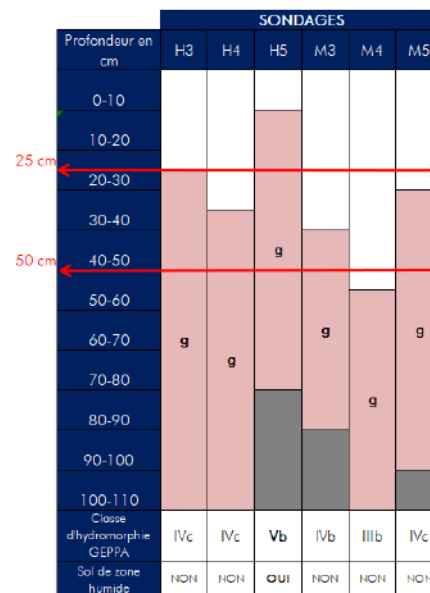
Zones humides : Sur ce site d'environ 2,8 hectares, les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 6 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations fluviales des moyennes terrasses de la Dordogne en date du Riss (sables, graviers et gros galets). Les sondages réalisés dans la partie sud (H3 à H5) ont mis en évidence une texture plus argileuse en profondeur, tandis que les sondages réalisés sur la moitié nord (M3 à M5) font état de sols plus sableux. Si les textures sont hétérogènes, des horizons rédoxiques sont décelés sur les 6 profils.

Le sondage H5 s'implante dans une friche herbacée et l'hydromorphie débute dès 10 cm de profondeur, à la faveur d'une microtopographie (légère cuvette). Cette observation permet de rattacher ce sol à la catégorie Vb du GEPPA, qui est caractéristique des zones humides selon la législation en vigueur. Les autres sondages sont rattachés aux catégories IVc ou IIIb du GEPPA. On rappelle que seules les catégories IVd et supérieures du GEPPA sont caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur.

Ainsi, le plan d'échantillonnage réalisé permet d'identifier une zone humide sur le critère pédologique sur la zone 2AU le Bedat. Elle couvre une surface de 1999 m². Le tableau de description complète des sondages réalisés sur le site est reporté en Annexe 1.



➔ Enjeu zone humide : oui

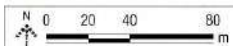


OCCUPATION DU SOL SITE ZONE A LE CLOS DES VIGNES



Habitats recensés

Mares (EUNIS : G1.3 / CCB : 22.1)	Vignes (EUNIS : FB.4 / CCB : 83.21)	Friches herbacées (EUNIS : I1.53 x E2.2 / CCB : 87.1 x 38.2)
Ruisseau (EUNIS : C2.3 / CCB : 24.1)	Fourrés arborescents mésohygrophiles (EUNIS : G1.11 x F3.1 / CCB : 44.1 x 31.8)	Jardins domestiques (EUNIS : I2.2 / CCB : 85.3)
Prairies de fauche (EUNIS : E2.2 / CCB : 38.2)	Bois mésohygrophile (EUNIS : G1.B2 x - / CCB : 41.C2 x 41.H)	Potagers (EUNIS : I2.22 / CCB : 85.32)
Friches fortement entretenues (EUNIS : E5.13 / CCB : 87.2)	Plantations d'arbres (EUNIS : G1.C4 / CCB : 83.325)	Arbres isolés
Fourrés arbustifs (EUNIS : F3.1 / CCB : 31.8)	Alignements d'arbres (EUNIS : G5.1 / CCB : 84.1)	Voiries et zones imperméabilisées
Ronciers (EUNIS : F3.111 / CCB : 31.831)	Friches rudérales (EUNIS : I1.53 / CCB : 87.1)	



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 14/02/2023

Occupation du sol : Mares, Ruisseau, Prairies de fauche, Fourrés arbustifs, Ronciers, Vignes, Fourrés arborescents humides, Boiselements humides, Plantations d'arbres, Alignements d'arbres, Friches rudérales, Friches herbacées, Jardins domestiques, Potagers, Friches fortement entretenues, Arbres isolés, Voiries et zones imperméabilisées.

Deux mares sont présentes dans la partie ouest du site, il s'agit de mares forestières, vraisemblablement en cours de fermeture, cerclées de fourrés arbustifs et arborés denses. Ces milieux ne présentent *a priori* pas d'enjeu particulier pour la flore. Lors des investigations pédologiques, un individu de Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) a été observé. Il est susceptible d'utiliser les plans d'eau pour se reproduire et s'alimenter. De plus, les ronciers, fourrés et les boiselements à proximité peuvent être utilisés comme habitats d'hivernage pour le dit triton et pour d'autres espèces d'amphibiens. De fait, ces milieux sont attractifs pour les amphibiens et les insectes tels que les odonates (libellules). Ces habitats présentent un enjeu faible.

Le ruisseau qui longe la partie ouest, est toujours en eau et permet le développement d'une végétation hygrophile à ses abords. Cet habitat est un milieu favorable pour les amphibiens et les insectes notamment les odonates (libellules). Cet habitat présente un enjeu faible.

Le bois mésohygrophile présent dans la partie ouest, est constitué par l'Aulne glutineux, le Frêne élevé mais également le Robinier faux-acacia (espèces exotiques envahissantes). La strate arbustive, localement très dense se constitue entre autres de Saules *sp.*, Aubépine à un style, Ronce commune. Ce milieu boisé, bien qu'assez dégradé notamment au niveau des lisières présente tout de même une diversité végétale intéressante.

Concernant la faune, ce boisement est un habitat propice à la reproduction des oiseaux des jardins, mais aussi des espèces plus forestières. Selon le degré de maturité des arbres, ils peuvent abriter des chauves-souris mais aussi des insectes, dont des coléoptères saproxylophages, des reptiles (lézards notamment) et des amphibiens. Cet habitat présente un enjeu modéré.

Les fourrés arbustifs, les ronciers de même que les fourrés arborescents humides présentent une strate arbustive dense avec cependant un cortège végétal peu diversifié. Les oiseaux susceptibles d'utiliser ces milieux comme habitat de reproduction sont pour la plupart communs à très communs. Ces habitats présentent dans l'ensemble un enjeu faible.

Les plantations arborées et autres arbres isolés, forment des habitats réduits sur l'emprise du site sans fonctionnalité écologique. La présence d'espèce exotique envahissante est à noter, les arbres isolés correspondent majoritairement à des Robinier faux-acacia. Quelques espèces d'oiseaux sont susceptibles d'utiliser ces milieux comme habitats de reproduction, ceux-ci sont communs à très communs. Ces habitats présentent un enjeu faible.

Le linéaire de haie arborée localisé en frange est du site se compose de Chênes pédonculés plus ou moins anciens. Ce milieu est intéressant sur l'aspect éco-paysager et fonctionnalité écologique (corridor écologique). Plusieurs espèces d'oiseaux sont susceptibles d'utiliser ce milieu comme habitat de reproduction, ceux-ci sont communs à très communs. Cet habitat présente un enjeu faible.

La prairie de fauche localisée dans la partie Nord-est, comprend une diversité d'espèces végétales mésophiles communes à très communes (Agrostide capillaire, Ivraie vivace, Trèfle des champs, Andryale à feuilles entières...).

Les friches herbacées sont caractérisées par une strate herbacée dominée par les graminées avec, comme pour la prairie de fauche, l'Agrostide capillaire, l'Ivraie vivace mais également l'Houlque laineuse et le Fromental élevé. Se développent également au sein de cet habitat un ensemble de plantes à fleurs communes notamment la Carotte sauvage.

La friche rudérale, situé au Sud-est du site, s'est développée au droit d'une ancienne culture. La strate herbacée est constituée d'espèces à large amplitude écologique toutes communes à très communes. L'ensemble de ces habitats ouverts peuvent être favorables à plusieurs groupes d'espèces. Leur attrait dépend de la pression de pâturage exercée et la fréquence fauche, ainsi que du cortège végétal associé. En effet, un cortège diversifié de plantes à fleurs locales et de plantes fournissant de nombreuses graines sera favorable aux lépidoptères mais aussi à l'avifaune. D'autre part selon la densité du couvert végétal l'habitat sera favorable aux orthoptères (sauterelles, grillons et criquets).

Les milieux soumis aux pressions anthropiques les plus importantes, à savoir les jardins, potagers, vignes et friches fortement entretenues sont généralement des habitats pauvres en diversité et très dépendant du type de gestion. Ces milieux ne présentent pas d'intérêt particulier pour la flore et la faune. Ces habitats représentent un enjeu très faible.

➡ **Enjeu biodiversité : Très faible à modéré** (bois mésohygrophile)

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes pour la plupart. Il est toutefois à noter que le bois mésohygrophile, les mares et le ruisseau, tous localisés dans la partie sud-ouest sont susceptibles d'accueillir des espèces d'oiseaux et d'amphibiens protégés et/ou patrimoniales. Outre mesure, l'aménagement du site va réduire les habitats disponibles pour l'alimentation et la reproduction d'espèces d'insectes, de reptiles, d'amphibiens, de petits mammifères et d'oiseaux, pour la plupart communes et commensales de l'homme.

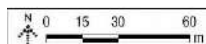
Le bois mésohygrophile et les habitats qu'il comprend (mares et ruisseau) sont à préserver et à intégrer à l'aménagement global du site pour conserver l'intérêt faunistique de ce secteur.



LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES SITE ZONE A LE CLOS DES VIGNES



OAP à expertiser
 ● Sondages pédologiques (THEMA Environnement)
 Zone non investiguée



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 10/02/2023

Zones humides : Sur ce site d'environ 4,7 hectares, les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 6 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

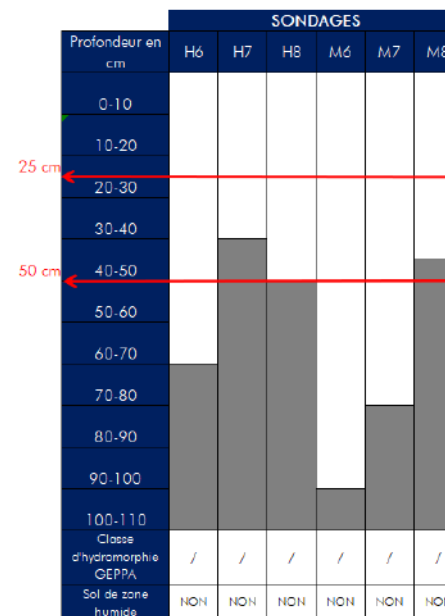
Au sud du site, des zones minéralisées ont été mises en évidence. Ces espaces ne sont pas prospectés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations fluviales des moyennes terrasses de la Dordogne en date du Riss (sables, graviers et gros galets). Les six sondages ont une texture sableuse ou équilibrée et ont mis en lumière une pierrosité abondante, entraînant des refus à la tarière manuelle.

Les sondages pédologiques n'ont pas mis en évidence de traits d'hydromorphie dans les profondeurs investiguées.

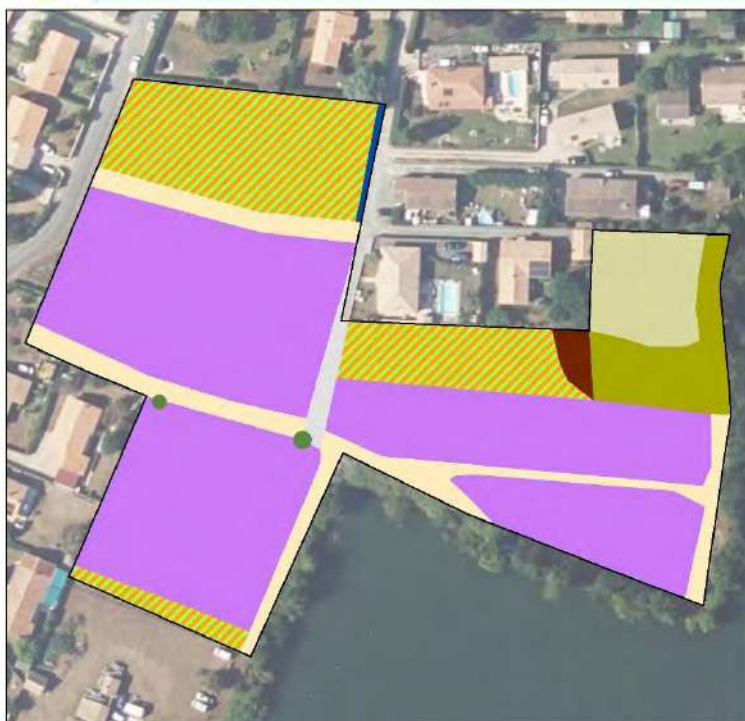
Sur le critère pédologique, aucune zone humide n'est identifiée sur le site du Clos des vignes. Le tableau de description complète des sondages réalisés sur le site est reporté en Annexe 1.



➔ Enjeu zone humide : non



OCCUPATION DU SOL SITE ZONE 2AU PEYGUILHEM



Habitats recensés

- Friches fortement entretenues (EUNIS : E5.13 / CCB : 87.2)
- Ronciers (EUNIS : F9.111 / CCB : 31.831)
- Vignes (EUNIS : FB.4 / CCB : 83.21)
- Boisements de Robinier faux-acacia (EUNIS : G1.C3 / CCB : 83.324)
- Friches herbacées (EUNIS : I1.53 x E2.2 / CCB : 87.1 x 38.2)

- Jardins domestiques (EUNIS : I2.2 / CCB : 85.3)
- Fossés (EUNIS : - / CCB : 89.22)
- Arbres isolés
- Voiries et zones imperméabilisées



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date édition : 01/02/2025

Occupation du sol : Ronciers, Vignes, Boisements de Robinier faux-acacia, Friches herbacées, Jardins domestiques, Fossés, Arbres isolés, Friches fortement entretenues, Voiries et zones imperméabilisées.

Le site présente une mosaïque d'habitats plus ou moins anthropisés.

L'occupation du sol est dominée par les plantations de vignes. Ces espaces cultivés sont généralement peu diversifiés. Quelques espèces herbacées communes à large amplitude écologique peuvent cependant se développer en bordure. Cet habitat présente un enjeu très faible.

Les friches herbacées présentes de part et d'autre du site sont constituées d'espèces de graminées communes dont les principales sont l'Houlque laineuse et l'Agrostide capillaire, accompagnées de plantes à fleurs communes telles que la Jasione des montagnes, la Patience petite oseille, le Trèfle de champs, l'Achillée millefeuille.

Le fossé situé en périphérie nord-est du site se compose d'un cortège floristique similaire à celui de la friche herbacée qu'il borde.

Ces milieux peuvent être favorables à plusieurs groupes d'espèces, notamment aux lépidoptères, qui trouvent des conditions favorables à la réalisation de leur cycle biologique (présence de plantes à fleurs, zone refuge avant fauche). D'autre part selon la densité du couvert végétal l'habitat sera favorable aux orthoptères (sauterelles, grillons et criquets). Les friches herbacées sont des habitats communs en Aquitaine et n'accueillent pas *a priori* sur ce site, de faune patrimoniale. Cet habitat présente un enjeu faible.

À l'est du site, un roncier de faible superficie est accolé à un boisement de Robinier faux-acacia (espèce exotique envahissante). Ces habitats ne constituent pas d'enjeu particulier pour la faune, seules quelques espèces d'oiseaux des jardins (espèces communes et commensales de l'homme) peuvent utiliser ce milieu pour leur reproduction. Ces habitats présentent un enjeu faible.

Les espaces de friches fortement entretenues correspondent ici à des chemins enherbés. Le sol est compact et la végétation qui s'y développe est rase, composée d'espèces rudérales comme la Patience petite oseille, le Plantain lancéolé ou encore le Plantain corne-de-cerf. Cet habitat est à enjeu très faible.

Le jardin domestique était inaccessible et n'a pas fait l'objet d'inventaire. Ces milieux sont généralement pauvres en diversité, néanmoins, le Lézard des murailles peut fréquenter les franges externes de ces milieux pour accomplir son cycle biologique. Il est possible que certaines espèces anthropophiles de l'avifaune fréquentent également ce milieu. Cet habitat présente néanmoins un enjeu très faible.

➔ Enjeu biodiversité : très faible à faible

D'une manière générale, le site ne présente *a priori* pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Le site présente toutefois des potentialités d'accueil pour la faune pouvant être développées par la plantation de haies et une fauche différenciée permettant de conserver des secteurs en fauche tardive.



LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES SITE ZONE 2AU PEYGUILHEM



QAP à expertiser
Zone non investiguée

Sondages pédologiques (THEMA Environnement)



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 07/02/2023

Zones humides : Sur ce site d'environ 1,6 hectares, les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 4 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Sur la partie orientale, un décroché n'a pu être investigué en raison du caractère privé des terrains.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations fluviales des moyennes terrasses de la Dordogne en date du Riss (sables, graviers et gros galets).

Les profils ont une texture équilibrée sur la partie ouest du site. A l'est, les sols sont sableux. Toutefois, le sondage M11 se positionne sur le milieu de versant, à proximité du lac de Labrousse. De fait, le profil en question fait état d'un horizon rédoxique débutant à partir de 30 cm de profondeur. La profondeur d'apparition de cet horizon hydromorphe permet un rattachement à la catégorie IVc du GEPPA, qui n'est pas caractéristique des zones humides selon la législation en vigueur.

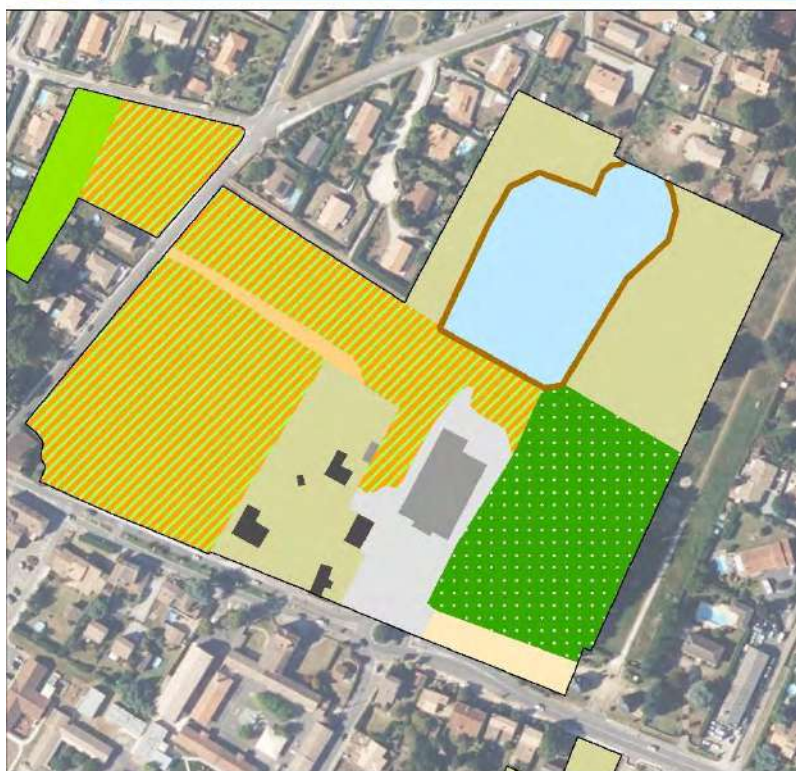
Les autres sondages sont dépourvus de trace d'hydromorphie. Ainsi, aucune zone humide n'est identifiée sur la zone 2AU peyguilhem. Le tableau de description complète des sondages réalisés sur le site est reporté en Annexe 1.

Profondeur en cm	SONDAGES			
	H11	H12	M10	M11
0-10				
10-20				
20-30				
30-40				
40-50				
50-60				
60-70				
70-80				
80-90				
90-100				
100-110				
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/	/	IVb
Sol de zone humide	NON	NON	NON	NON





➡ Enjeu zone humide : non



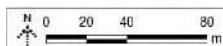
OCCUPATION DU SOL SITE ZONE NP PIERRE-BLANCHE



Habitats recensés

	Plan d'eau (EUNIS : C1.3 / CCB : 22.1)
	Pâtures mésophiles (EUNIS : E2.1 / CCB : 38.1)
	Zones rudérales (EUNIS : E5.12 / CCB : 87.2)
	Friches fortement entretenues (EUNIS : E5.13 / CCB : 87.2)
	Fourrés arbustifs (EUNIS : F3.1 / CCB : 31.8)

	Plantations d'arbres (EUNIS : G1.C / CCB : 83.32)
	Friches herbacées (EUNIS : H.53 x E2.2 / CCB : 87.1 x 38.2)
	Jardins domestiques (EUNIS : I2.2 / CCB : 85.3)
	Bâtiments (EUNIS : J1 / CCB : 86)
	Bâtiments résidentiels (EUNIS : J1.2 / CCB : 86.2)
	Voiries et zones imperméabilisées



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 07/02/2023

Occupation du sol : Plan d'eau, Friches herbacées, Zones rudérales, Friches fortement entretenues, Plantations d'arbres, Jardins domestiques, Bâtiments, Bâtiments résidentiels, Voiries et zones imperméabilisées.

Localisé dans un contexte urbain, le site est caractérisé par une mosaïque d'habitats plus ou moins anthropisés

Les secteurs de friches herbacées situés à l'ouest du site étaient, pour partie, anciennement occupés par une vigne. Le changement d'occupation du sol récent et le tassement auquel celui-ci semble soumis permettent d'expliquer le caractère clairsemé et ras de la strate herbacée. Le cortège végétal observé est dominé par des espèces à large amplitude écologique dont le Pissenlit officinal, l'Achillée millefeuille, le Plantain lancéolé, la Luzerne d'Arabie.

La zone rudérale, d'une surface très restreinte, correspond à un talus cloisonnant les espaces de friches. Le cortège végétal présent se compose d'espèces rudérales communes telles que la Folle avoine, la Vipérine commune, le Grand Coquelicot, le Cabaret des oiseaux... Le milieu ne présente pas d'intérêt particulier pour la faune et la flore.

Les friches herbacées et la zone rudérale peuvent être favorables à plusieurs groupes d'espèces. En effet, un cortège diversifié de plantes à fleurs locales et de plantes fournissant de nombreuses graines sera favorable aux lépidoptères et à l'avifaune. D'autre part selon la densité du couvert végétal l'habitat sera favorable aux orthoptères (sauterelles, grillons et criquets). Cet habitat présente un enjeu faible.

Le plan d'eau d'agrément observé dans la partie nord est bordé d'une végétation arborée et arbustive plus ou moins dense, composé de Saules mais également d'espèces plus mésophiles comme le Chêne pédonculé, le Genêt à Balai ou encore la Ronce commune. Le plan d'eau et les fourrés qui le bordent offrent un milieu attractif pour les amphibiens et les insectes tels que les odonates. Ce milieu sert à la fois pour la reproduction de ces groupes mais aussi de zone d'alimentation. Si ce plan d'eau comporte des poissons, il devient hostile pour les groupes cités précédemment. Le plan d'eau peut constituer un habitat de chasse pour les chiroptères, notamment les espèces anthropophiles.

Le fourré arboré est également un habitat propice à la reproduction des oiseaux des jardins, mais aussi des espèces plus forestières. Selon le degré de maturité des arbres, ils peuvent abriter des chauves-souris mais aussi des insectes, dont des coléoptères saproxylophages. Des reptiles (lézards notamment) et des petits mammifères (mulots, campagnols...) peuvent également fréquenter cet habitat. L'enjeu associé à ces habitats est faible à modéré.

Le secteur boisé, localisé au sud-est du site est dominé par des essences caducifoliées notamment le Chêne pédonculé. La strate arbustive, assez dense est dominée par la Ronce commune. Cet habitat est peu attractif pour l'avifaune des milieux fermés. Quelques espèces d'oiseaux commensales de l'homme pourraient cependant être amenées à l'utiliser. Cet habitat est à enjeu faible.

Les jardins sont retrouvés au droit des terrains résidentiels localisés au sud du site mais également dans la partie nord, de part et d'autre du plan d'eau. Ces milieux sont généralement des habitats pauvres en diversité et très dépendant du type de gestion des particuliers. Ces habitats ne présentent pas d'intérêt particulier pour la flore et la faune. La présence de quelques arbres peut toutefois bénéficier à quelques espèces de l'avifaune qui peuvent s'y reproduire. Cet habitat représente un enjeu très faible.

Les friches fortement entretenues s'apparentent ici à des espaces de jardins publics. De la même manière que pour les jardins précédemment décrits, cet habitat ne présente pas d'intérêt pour la faune et la flore. L'enjeu associé à cet habitat est très faible.

Enfin, les bâtiments (résidences et commerces) n'offrent pas de site d'accueil pour la flore, mais peuvent héberger quelques espèces anthropiques de l'avifaune. Cet habitat est à enjeu très faible.

➔ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré**

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la flore, les milieux étant plus ou moins anthropisés et relativement communs. Concernant la faune, le site pourrait accueillir plusieurs groupes de la faune, des invertébrés, des oiseaux, des petits mammifères, des chiroptères. Le contexte très urbain aux abords du site présage de la présence d'espèces communes à très communes et adaptées à la présence de l'Homme.

Le plan d'eau et ces fourrés associés ainsi que l'espace boisé sont à préserver et à intégrer à l'aménagement global du site pour conserver l'intérêt faunistique du site.



LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES SITE ZONE NP PIERRE-BLANCHE



- OAP à expertiser
- Sondages pédologiques (sous-traitant)
- Zone non investiguée
- Sondages pédologiques (THEMA Environnement)



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date de création : 07/02/2023

Zones humides : Sur ce site d'environ 6,1 hectares, les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 6 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

On note que la partie nord du site, clôturée et correspondant à des jardins privés, n'a pas été prospectée.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

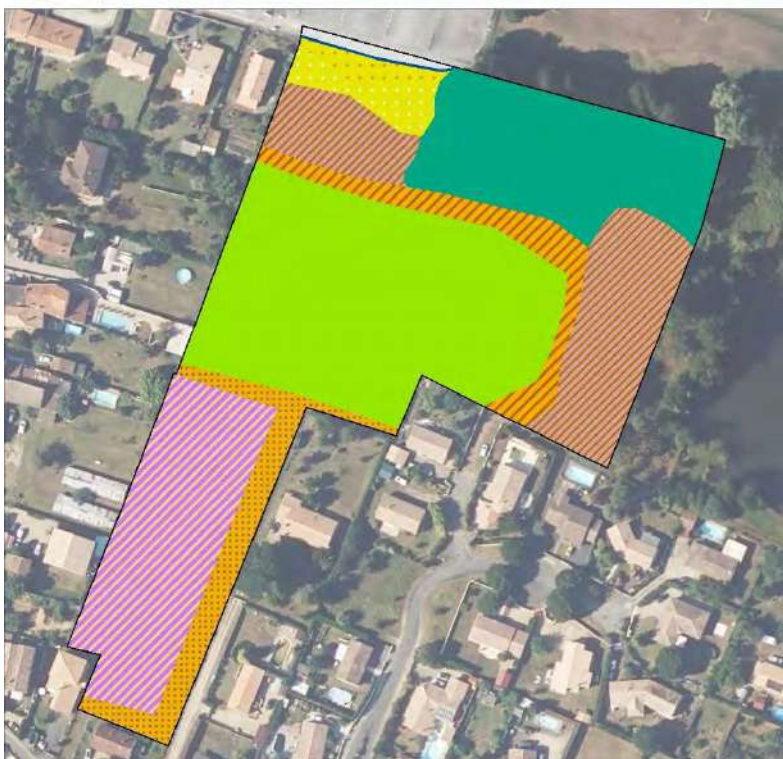
S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. En effet, les sols sondés sur le site sont développés à partir des alluvions de basses terrasses de la Dordogne. Ces alluvions sont sableuses et comportent une charge grossière de cailloux et pierres importante. Les sols développés dans ces alluvions sont donc essentiellement sableux sur tout le profil, bien que certains sondages aient permis d'identifier une concentration en argile augmentant vers la profondeur. En tout état de cause, ces sols sont plutôt filtrants en l'absence d'argile. Lorsque les horizons profonds deviennent plus argileux, des engorgements temporaires profonds peuvent se manifester. Ces engorgements se manifestent sur les profils réalisés par des horizons rédoxiques, mis en évidence sur trois profils de sol (cf. figure ci-dessous). Toutefois, la profondeur d'apparition de ces horizons rédoxiques ne permet pas le rattachement à des catégories du GEPPA caractéristiques des zones humides. Aussi, aucune zone humide n'est identifiée sur le site « Pierre Blanche ». Le tableau en Annexe 1 montre la description complète des sondages réalisés sur ce site.

Profondeur en cm	SONDAGES					
	H17	H18	H19	M16	M17	M18
0-10						
10-20						
20-30						
30-40						
40-50					g	
50-60						
60-70					g	
70-80						
80-90						
90-100		g	g			
100-110						
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/	/	/	IVc	/
Sol de zone humide	NON	NON	NON	NON	NON	NON

➔ Enjeu zone humide : non

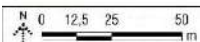


OCCUPATION DU SOL SITE ZONE 2AU LA GALERIE



Habitats recensés

 Pâturés mésophiles (EUNIS : E2.1 / CCB : 38.1)	 Bois mésohygrophile (EUNIS : G1.B2 x - / CCB : 41.C2 x 41.H)
 Friches mésohygrophiles (EUNIS : E3.4 x E2.2 x I1.52 / CCB : 37.2 x 38.2 x 87.1)	 Friches herbacées et arbres isolés (EUNIS : I1.53 x E2.2 x G5.1 / CCB : 87.1 x 38.2 x 84.1)
 Friches hygrophiles (EUNIS : E3.4 x I1.52 / CCB : 37.2 x 87.1)	 Friches en voie de fermeture (EUNIS : I1.53 x F3.1 / CCB : 87.1 x 31.8)
 Vignes enfrichées (EUNIS : FB.4 x I1.52 / CCB : 83.21 x 87.1)	 Fossés (EUNIS : - / CCB : 89.22)
 Fourrés arborescents mésohygrophiles (EUNIS : G1.11 x F3.1 / CCB : 44.1 x 31.8)	 Voiries et zones imperméabilisées



Fond cartographique : Ortophoto - IGN
Date d'édition : 14/02/2023

Occupation du sol : Pâturés mésophiles, Friches mésohygrophiles, Friches hygrophiles, Vignes enfrichées, Fourrés arborescents humides, Friches herbacées et arbres isolés, Friches en voie de fermeture, Fossés, Voiries et zones imperméabilisées.

Le secteur de la Galerie est localisé au nord de la commune, dans un contexte fortement urbanisé. Il est constitué d'une mosaïque d'habitats plus ou moins anthropisés. La présence d'un plan d'eau en périphérie est du site est à noter.

Le bois mésohygrophile présent dans la partie nord-est, est composé de diverses essences arborées dont l'Aulne glutineux le Peuplier noir et le le Chêne pédonculé ; le Peuplier tremble. La strate arbustive, localement très dense se constitue entre autres de Saules *sp.*, d'Aubépine à un style, de Peuplier tremble et de Ronce commune.

Ce milieu boisé, présente une diversité végétale intéressante. Concernant la faune, ce boisement est un habitat propice à la reproduction des oiseaux des jardins, mais aussi des espèces plus forestières. Selon le degré de maturité des arbres, ils peuvent abriter des chauves-souris mais aussi des insectes, dont des coléoptères saproxylophages. Des reptiles (lézards notamment) et des amphibiens. Cet habitat présente un enjeu modéré.

Au nord-ouest, un milieu ouvert en friche présente deux faciès. Le caractère hygrophile est plus marqué dans la partie nord, le long du fossé, On y retrouve des espèces caractéristiques des zones humides telles que le Jonc *sp.*, la Salicaire commune, la Pulicaire dysentérique, les Carex. Cet habitat est caractéristique des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008.

Dans la partie sud de la friche se sont les espèces mésophiles qui dominent, avec notamment le Lotier corniculé, la Potentille rampante, le Liseron des champs.

Les friches hygrophiles et mésohygrophiles peuvent être favorables à plusieurs groupes d'espèces. En effet, un cortège diversifié de plantes à fleurs locales et de plantes fournissant de nombreuses graines sera favorable aux lépidoptères. Ces habitats présentent un enjeu faible.

Le centre du site est une prairie faisant l'objet d'un pâturage équin intensif. La pression de pâturage réduit l'expression floristique et l'attrait des prairies pâturées pour la faune. Ces milieux sont communs en Aquitaine et présentent une fonctionnalité écologique réduite. Cet habitat présente un enjeu très faible.

Les fourrés, composés de diverses essences (Bouleau verruqueux, Saule *sp.*, Peuplier tremble) sont des habitats communs et sans enjeu floristique. La présence de quelques pieds de Robinier faux-acacia (espèce exotique envahissante) est à noter. Ces milieux sont susceptibles d'accueillir en période de reproduction des espèces d'oiseaux communs et commensales de l'homme. D'autres taxons, comme les reptiles et les amphibiens sont susceptibles d'utiliser ce milieu pour réaliser une partie de leur cycle biologique. Cet habitat présente un enjeu faible.

Les friches en voie de fermeture et friches herbacées présentent un cortège floristique similaire. Ces habitats ne présentent pas d'enjeu particuliers pour la flore. Concernant la faune, ces milieux sont adaptés aux oiseaux réalisant leur cycle biologique dans les milieux semi-ouverts. Ils sont également favorables aux reptiles et amphibiens susceptibles d'utiliser ce milieu pour réaliser une partie de leur cycle biologique. Cet habitat présente un enjeu faible.

Dans la partie sud du site, l'occupation du sol est dominée par les plantations de vignes. Ces espaces cultivés sont généralement peu diversifiés. Quelques espèces herbacées communes à large amplitude écologique se développent cependant en bordure. Cet habitat présente un enjeu très faible.

➔ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré (boisement)**

D'une manière générale, le site présente a priori une sensibilité forte vis-à-vis du boisement humide, concernant les autres milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Le boisement humide est à préserver et à intégrer à l'aménagement global du site pour conserver l'intérêt faunistique du site.



ZONES HUMIDES SITE ZONE 2AU LA GALERIE



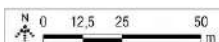
OAP à expertiser

Sondages pédologiques

- Humide
- Non humide

Zone humide botanique

Zone humide pédologique



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 20/02/2023

Zones humides : Sur ce site d'environ 2,5 hectares, les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 5 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

L'habitat de friche hygrophile est caractéristique des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations fluviales des moyennes terrasses de la Dordogne en date du Riss (sables, graviers et gros galets). Les sondages réalisés dans la partie nord (H20 et M19) ont mis en évidence une texture plus argileuse en profondeur, tandis que les sondages réalisés sur le restant du site ont une texture équilibrée ou sableuse.

Le sondage H20 s'implante dans la friche hygrophile et a mis en lumière un horizon rédoxique débutant à partir de 10 cm de profondeur. Ce degré d'humidité plus important peut s'expliquer par le fossé qui s'écoule à la marge de cet habitat hygrophile. Cette observation permet de rattacher ce sol à la catégorie Vb du GEPPA, qui est caractéristique des zones humides selon la réglementation en vigueur. Le sol au droit du point de sondage M19 est également sous l'influence d'un fossé mais l'horizon rédoxique débute à partir de 30 cm, ce qui induit un classement à la catégorie IVc du GEPPA.

Ainsi, le plan d'échantillonnage réalisé permet d'identifier une zone humide sur les critères botanique et pédologique, sur la zone 2AU la galerie. La zone humide pédologique s'étend sur 2235 m². L'habitat humide se superpose à la zone humide pédologique sur une surface d'environ 368 m². Le tableau de description complète des sondages réalisés sur le site est reporté en Annexe 1.

Profondeur en cm	SONDAGES				
	H20	H21	H22	M19	M20
0-10					
10-20					
20-30					
30-40	g				
40-50					
50-60					
60-70				g	
70-80					
80-90					
90-100					
100-110					
Classe d'hydromorphie GEPPA	Vb	/	/	IVc	/
Sol de zone humide	OUI	NON	NON	NON	NON

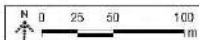
➔ Enjeu zone humide : oui



OCCUPATION DU SOL SITE ZONE A GRAVEYRON



Habitats recensés		Bâtiments	
Prairies de fauche (EUNIS : E2.2 / CCB : 38.2)	Vignes enrichies (EUNIS : FB.4 x I1.52 / CCB : 83.21 x 87.1)	Bâtiments (EUNIS : J1 / CCB : 86)	
Zones rudérales (EUNIS : E5.12 / CCB : 87.2)	Alignements d'arbres (EUNIS : G5.1 / CCB : 84.1)	Bâtiments résidentiels (EUNIS : J1.2 / CCB : 86.2)	
Friches fortement entretenues (EUNIS : E5.13 / CCB : 87.2)	Friches rudérales (EUNIS : I1.53 / CCB : 87.1)	Arbres isolés	
Fourrés arbustifs (EUNIS : F3.1 / CCB : 31.8)	Friches herbacées (EUNIS : I1.53 x E2.2 / CCB : 87.1 x 38.2)	Voies et zones imperméabilisées	
Haies arborées (EUNIS : FA / CCB : 84.2)	Jardins domestiques (EUNIS : I2.2 / CCB : 86.3)		



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'adoption : 01/02/2023

Occupation du sol : Friches herbacées, Vignes enrichies Fourrés arbustifs, Voiries et zones imperméabilisées, Jardins domestiques.

Le site est caractérisé par des vignes en cours d'enrichissement, incluant un mélange d'espèces prairiales et à large amplitude écologique (Folle-avoine, Dactyle aggloméré, Houlique laineuse, Trèfle des champs, Liseron des Champs, Jasione des montagnes, Vergerette du Canada...). L'absence de gestion sur ces parcelles favorise l'apparition de ligneux et notamment d'espèces à caractères invasives comme le Robinier faux-acacia et le Raisin d'Amérique.

Les friches herbacées, qui se développent aux abords des vignes sont composées du même cortège floristique herbacé observé dans les vignes enrichies précédemment décrites.

Cet ensemble d'habitat rend le milieu favorable aux insectes, notamment aux lépidoptères, qui trouvent des conditions favorables à la réalisation de leur cycle biologique (présence de plantes à fleurs, zones refuges). Il peut également servir de zone d'alimentation pour certaines espèces d'oiseaux commensales de l'homme. L'enjeu associé à ces milieux est faible.

Le fourré, habitat peu étendu observé sur l'emprise du site, présente une composition arbustive dominée par les espèces non indigènes avec le Robinier faux-acacia (espèce exotique envahissante) et le Figuier. En l'état ce milieu ne présente pas d'enjeu particulier pour la faune et la flore. Cet habitat présente un enjeu très faible.

Un enjeu faible est attribué au jardin arboré sur la partie ouest, susceptible d'accueillir des espèces d'oiseaux communs en période de reproduction. L'autre espace de jardin identifié ne présente pas d'intérêt particulier pour la faune.

➔ Enjeu biodiversité : très faible à faible

D'une manière générale, le site ne présente *a priori* pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes pour la plupart. Il est toutefois à noter que le jardin arboré dans la partie Ouest accueille possiblement des espèces d'oiseaux nicheurs.

Le jardin arboré est à préserver et à intégrer à l'aménagement global du site pour conserver l'intérêt faunistique du site.

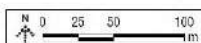


LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES SITE ZONE A GRAVEYRON



 QAP à expertiser
 Zone non investiguée

● Sondages pédologiques (sous-traitant)
● Sondages pédologiques (THEMA Environnement)



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 07/02/2023

Zones humides : Sur ce site d'environ 4,9 hectares, les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 3 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations fluviales de la Dordogne (sables, graviers et galets). Sur ce site, les profils sont sableux ou à texture équilibrée.

Autrement, les sondages sont tous dépourvus d'hydromorphie. Les éléments grossiers sont très présents et ont entraîné des refus à faible profondeur à la tarière manuelle (entre 50 et 60 cm de profondeur).

Aucune zone humide n'est identifiée sur la zone A Graveyron. Le tableau de description complète des sondages réalisés sur le site est reporté en Annexe 1.

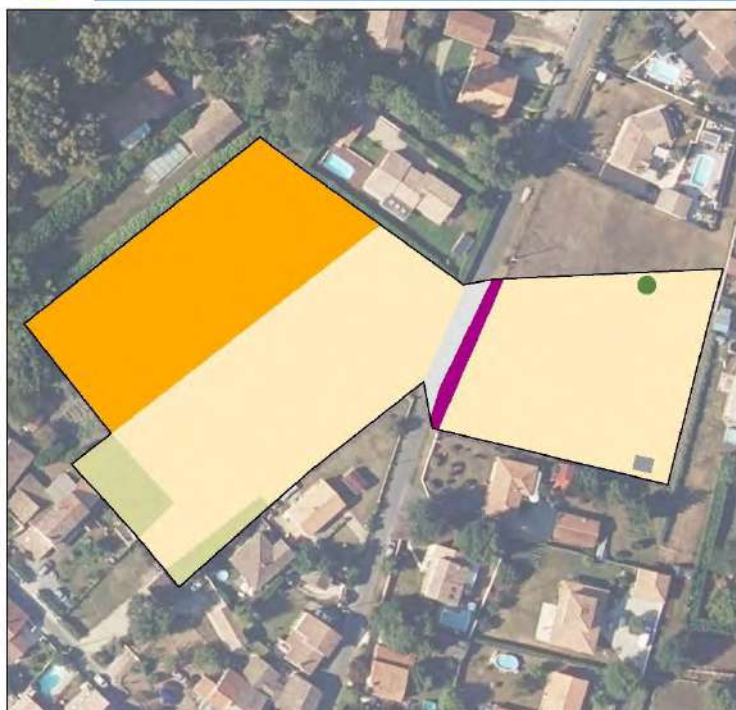
Profondeur en cm	SONDAGES		
	H23	M21	M22
0-10			
10-20			
20-30			
30-40			
40-50			
50-60			
60-70			
70-80			
80-90			
90-100			
100-110			
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/	/
Sol de zone humide	NON	NON	NON

➡ Enjeu zone humide : non



OCCUPATION DU SOL

SITE ZONE 2AU PORTES-TECHENY-GRAVEYRON



Habitats recensés		Arbres isolés	
	Friches fortement entretenues (EUNIS : E5.13 / CCB : 07.2)		Arbres isolés
	Alignements d'arbres (EUNIS : G5.1 / CCB : 04.1)		Voiries et zones imperméabilisées
	Friches rudérales (EUNIS : I1.53 / CCB : 07.1)		
	Jardins domestiques (EUNIS : J2.2 / CCB : 05.3)		
	Bâtiments (EUNIS : J1 / CCB : 08)		



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 04/02/2023

Occupation du sol : Alignements d'arbres, Friches rudérales, Jardins domestiques, Bâtiments, Arbres isolés, Friches fortement entretenues, Voiries et zones imperméabilisées.

Le site est caractérisé par des milieu de friche fortement entretenu incluant un mélange d'espèces rase telles que (Andryale à feuilles entières, Jasione des montagnes, Plantain corne de cerf, Plantain lancéolé, Patience petite-oseille...). Cet habitat est favorable aux insectes, notamment à certains orthoptères qui trouvent des conditions favorables à la réalisation de leur cycle biologique (végétation rase, ouvert, sableux). Les friches sont des habitats communs en Aquitaine et n'accueillent pas a priori sur ce secteur de faune patrimoniale. Cet habitat présente un enjeu très faible.

L'ouest du site est constitué d'une friche rudérale correspondant à une jachère faiblement végétalisée. Le cortège floristique retrouvé est dominé par la Vergerette du Canada. Cet habitat présente un enjeu très faible.

Un alignement de Chêne pédonculé de taille remarquable longe la voirie au centre du site. Bien que faiblement diversifié, ce milieu est intéressant sur l'aspect éco-paysager. L'enjeu de cet habitat est faible.

Dans la partie sud, deux jardins domestiques sont compris dans l'emprise du site. Ces milieux étaient inaccessibles et n'ont pas fait l'objet d'inventaire. Ces milieux sont généralement pauvres en diversité, néanmoins, le Léopard des murailles peut fréquenter les franges externes de ces milieux pour accomplir son cycle biologique. Il est possible que certaines espèces anthropophiles de l'avifaune fréquentent également ce milieu. Cet habitat présente un enjeu très faible.

Un arbre isolé, est finalement noter au centre d'une des friches, déconnecté des continuités écologiques ce milieu est peu attractif pour la faune, en l'état. Il présente un enjeu très faible.

➔ Enjeu biodiversité : très faible à faible

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Le site présente toutefois des potentialités d'accueil pour la faune pouvant être développées par la plantation de haies. L'alignement de Chêne en bord de route est à préserver et à intégrer à l'aménagement global du site.



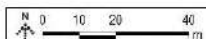
LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES SITE ZONE 2AU PORTES-TECHENEY-GRAVEYRON



QAP à expertiser

Sondages pédologiques (THEMA Environnement)

Zone non investiguée



Fond cartographique : Orthophoto - IGN
Date d'édition : 07/02/2023

Zones humides : Sur ce site d'environ 1,1 hectares, les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques sur ce site, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

On note que la partie à l'est de la route n'a pas été prospectée, faute de l'accord des propriétaires.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Au sud, les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations fluviales de la Dordogne (sables, graviers et galets). Sur la partie nord, les sols sont également issus de formations fluviales, mais il s'agit là d'argiles des « mattes », de tourbes et d'argiles tourbeuses.

Les sondages sont tous dépourvus d'hydromorphie. Aucune zone humide n'est identifiée sur la zone 2AU Portes-Techeney-Graveyron. Le tableau de description complète des sondages réalisés sur le site est reporté en Annexe 1.

Profondeur en cm	SONDAGES	
	H24	M23
0-10		
10-20		
20-30		
30-40		
40-50		
50-60		
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/
Sol de zone humide	NON	NON

➔ Enjeu zone humide : non

Annexe 1 : Tableau de description complète des sondages pédologiques réalisés sur les différentes OAP par THEMA Environnement

Sondage	Dénomination pédologique	Texture de surface	Texture de profondeur	Matériau parental	Profondeur de sondage	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique	Classe d'hydromorphie GEPPA, 1981	Sols relevant de la réglementation "Zone humide"	Photographie
H1	REDOXISOL surrédoxique, tassé en profondeur, dérivé d'alluvions récentes	LA	ALO	Alluvions	110	10	/	Vb	OUI	
H2	REDOXISOL dérivé d'alluvions, caillouteux	LSA	LSA	Alluvions	90	35	/	IVb	NON	
H3	REDOXISOL caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	SL	SA	Alluvions	110	25	/	IVc	NON	
H4	REDOXISOL caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	LSA	LSA	Alluvions	110	35	/	IVc	NON	
H5	REDOXISOL surrédoxique, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	LAS	LSA	Alluvions	80	10	/	Vb	OUI	
H6	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	LSA	LSA	Alluvions	70	/	/	/	NON	
H7	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	S	/	Alluvions	40	/	/	/	NON	
H8	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	S	/	Alluvions	50	/	/	/	NON	
H9	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	S	LSA	Alluvions	75	/	/	/	NON	
H10	BRUNISOL à horizon rédoxique de profondeur, alluvio-colluvial, dérivé d'alluvions anciennes	LSA	LA	Alluvions	110	85	/	/	NON	
H11	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	LAS	LAS	Alluvions	110	/	/	/	NON	
H12	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	LSA	/	Alluvions	45	/	/	/	NON	
H13	BRUNISOL rédoxique, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	LSA	SA	Alluvions	55	45	/	IVa	NON	
H14	REDOXISOL surrédoxique, dérivé d'alluvions anciennes	LMS	SA	Alluvions	95	15	/	Vb	OUI	
H15	BRUNISOL à horizon rédoxique de profondeur, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	LMS	SA	Alluvions	100	80	/	IIIb	NON	
H16	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	LAS	SA	Alluvions	80	/	/	/	NON	

Sondage	Dénomination pédologique	Texture de surface	Texture de profondeur	Matériau parental	Profondeur de sondage	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique	Classe d'hydromorphie GEPPA, 1981	Sols relevant de la réglementation "Zone humide"	Photographie
H17	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	SL	LSA	Alluvions	75	/	/	/	NON	
H18	BRUNISOL à horizon rédoxique de profondeur, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	LSA	SA	Alluvions	110	90	/	IIIa	NON	
H19	BRUNISOL à horizon rédoxique de profondeur, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	LSA	AS	Alluvions	110	95	/	IIIa	NON	
H20	REDOXISOL surrédoxique, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	LSA	AS	Alluvions	70	/	/	Vb	OUI	
H21	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	LSA	/	Alluvions	40	/	/	/	NON	
H22	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	LSA	LSA	Alluvions	90	/	/	/	NON	
H23	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	LSA	LSA	Alluvions	60	/	/	/	NON	
H24	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	LSA	LAS	Alluvions	110	/	/	/	NON	
M1	BRUNISOL rédoxique, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	LAS	SL	Alluvions	110	50	/	IIIb	NON	
M2	REDOXISOL surrédoxique, tassé en profondeur, dérivé d'alluvions récentes	LAS	LA	Alluvions	90	5	/	Vb	OUI	
M3	REDOXISOL dérivé d'alluvions anciennes, caillouteux en profondeur	SL	S	Alluvions	90	40	/	IVb	NON	
M4	BRUNISOL rédoxique, dérivé d'alluvions anciennes	S	S	Alluvions	110	55	/	IIIb	NON	
M5	REDOXISOL dérivé d'alluvions anciennes, caillouteux en profondeur	SL	S	Alluvions	100	30	/	IVc	NON	
M6	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	LSA	S	Alluvions	100	/	/	/	NON	
M7	BRUNISOL caillouteux, anthropisé, dérivé d'alluvions anciennes	LSA	LSA	Alluvions	80	/	/	/	NON	
M8	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	S	S	Alluvions	45	/	/	/	NON	
M9	BRUNISOL rédoxique, dérivé d'alluvions anciennes	S	SA	Alluvions	110	60	/	IIIb	NON	
M10	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	S	S	Alluvions	80	/	/	/	NON	
M11	BRUNISOL sain, caillouteux en profondeur, dérivé d'alluvions anciennes	S	S	Alluvions	90	30	/	IVb	NON	

Sondage	Dénomination pédologique	Texture de surface	Texture de profondeur	Matériau parental	Profondeur de sondage	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique	Classe d'hydromorphie GEPPA, 1981	Sols relevant de la réglementation "Zone humide"	Photographie
M12	REDOXISOL dérivé d'alluvions anciennes, caillouteux	S	S	Alluvions	95	30	/	IVc	NON	
M13	REDOXISOL à horizon réductique de profondeur, dérivé d'alluvions anciennes	LAS	AS	Alluvions	110	5	90	Vd	OUI	
M14	BRUNISOL à horizon rédoxique de profondeur, dérivé d'alluvions anciennes, caillouteux	S	S	Alluvions	100	70	/	/	NON	
M15	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	SL	SL	Alluvions	70	/	/	/	NON	
M16	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	S	S	Alluvions	80	/	/	/	NON	
M17	REDOXISOL dérivé d'alluvions anciennes	S	S	Alluvions	100	30	/	IVc	NON	
M18	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	S	S	Alluvions	75	/	/	/	NON	
M19	REDOXISOL alluvio-colluvial, dérivé d'alluvions anciennes	S	SA	Alluvions	110	30	/	IVc	NON	
M20	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	S	S	Alluvions	60	/	/	/	NON	
M21	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	S	S	Alluvions	50	/	/	/	NON	
M22	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	S	S	Alluvions	55	/	/	/	NON	
M23	BRUNISOL sain, caillouteux, dérivé d'alluvions anciennes	S	SA	Alluvions	70	/	/	/	NON	

Annexe 2 : Tableau de description complète des sondages réalisés lors de la première campagne de terrain

Sondage	Texture de surface	Texture de profondeur	Profondeur de sondage	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique	Classe d'hydromorphie GEPPA, 1981	Sols relevant de la réglementation "Zone humide"
S1	SL	S	110	60	/	IIIb	NON
S2	SL	S	110	/	/	/	NON
S3	SL	S	110	/	/	/	NON
S4	SL	S	95	/	/	/	NON
S5	SL	S	110	35	/	IVc	NON
S6	SL	S	110	30	/	IVc	NON
S7	SL	SL	110	40	/	IVc	NON
S8	SL	SL	70	/	/	/	NON
S9	LSA	SL	110	60	/	IIIb	NON
S10	SL	SL	70	/	/	/	NON
S11	SL	S	115	50	/	IIIb	NON
S12	SL	S	110	/	/	/	NON
S13	SL	SL	100	/	/	/	NON
S14	SL	SL	115	30	/	IVc	NON
S15	LSA	SA	110	45	/	IVc	NON
S16	LSA	SL	90	45	/	IVc	NON
S17	SL	SL	100	60	/	IIIb	NON
S18	SL	SL	110	60	/	IIIb	NON
S19	SL	SL	110	/	/	/	NON
S20	SL	S	100	/	/	/	NON
S21	SL	LMS	110	70	/	IIIb	NON

Annexe 3 : Liste des espèces végétales inventoriées sur la commune d'Izon

Nom scientifique	Nom français	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR Région
<i>Achillea millefolium L., 1753</i>	Achillée millefeuille	-	-	LC	LC
<i>Agrimonia eupatoria L., 1753</i>	Aigremoine eupatoire	-	-	LC	LC
<i>Agrostis capillaris L., 1753</i>	Agrostide capillaire	-	-	LC	LC
<i>Agrostis stolonifera L., 1753</i>	Agrostide stolonifère	-	-	LC	LC
<i>Albizia julibrissin Durazz., 1772</i>	Arbre à soie	-	-	NA	-
<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790</i>	Aulne glutineux,	-	-	LC	LC
<i>Andryala integrifolia L., 1753</i>	Andryale à feuilles entières	-	-	LC	LC
<i>Anthoxanthum odoratum L., 1753</i>	Flouve odorante	-	-	LC	LC
<i>Arabidopsis Heynh., 1842</i>	-	-	-	-	-
<i>Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819</i>	Fromental élevé	-	-	LC	LC
<i>Artemisia vulgaris L., 1753</i>	Armoise commune	-	-	LC	LC
<i>Silene latifolia Poir., 1789</i>	Compagnon blanc	-	-	LC	LC
<i>Avena fatua L., 1753</i>	Folle avoine	-	-	LC	LC
<i>Ballota nigra L., 1753</i>	Marrube noir	-	-	LC	LC
<i>Betula pendula Roth, 1788</i>	Bouleau verruqueux	-	-	LC	LC
<i>Betula pubescens Ehrh., 1791</i>	Bouleau pubescent	-	-	LC	LC
<i>Brachypodium P.Beauv., 1812</i>	-	-	-	-	-
<i>Bryonia dioica Jacq., 1774</i>	Bryone dioïque	-	-	-	LC
<i>Buddleja davidii Franch., 1887</i>	Buddleia du père David	-	-	NA	-
<i>Carex hirta L., 1753</i>	Laïche hérissée	-	-	LC	LC
<i>Carex L., 1753</i>	-	-	-	-	-
<i>Carpinus betulus L., 1753</i>	Charme commun	-	-	LC	LC
<i>Centaurea L., 1753 [nom. cons.]</i>	-	-	-	-	-
<i>Centaurium erythraea Rafn, 1800</i>	Petite-centaurée commune	-	-	LC	LC
<i>Chenopodium album L., 1753</i>	Chénopode blanc	-	-	LC	LC
<i>Cirsium arvense (L.) Scop., 1772</i>	Cirse des champs	-	-	LC	LC
<i>Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838</i>	Cirse commun	-	-	LC	LC
<i>Clematis vitalba L., 1753</i>	Clématite des haies	-	-	LC	LC
<i>Convolvulus arvensis L., 1753</i>	Liseron des champs	-	-	LC	LC
<i>Convolvulus sepium L., 1753</i>	Liseron des haies	-	-	LC	LC
<i>Cornus sanguinea L., 1753</i>	Cornouiller sanguin	-	-	LC	LC
<i>Corylus avellana L., 1753</i>	Noisetier commun	-	-	LC	LC
<i>Crataegus monogyna Jacq., 1775</i>	Aubépine à un style	-	-	LC	LC
<i>Crepis biennis L., 1753</i>	Crépide bisannuelle	-	-	LC	LC
<i>Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840</i>	Crépide capillaire	-	-	LC	LC
<i>Crepis L., 1753</i>	-	-	-	-	-
<i>Crepis setosa Haller f., 1797</i>	Crépide hérissée	-	-	LC	LC
<i>Cruciata glabra (L.) Ehrend., 1958</i>	Croisette glabre	-	-	LC	LC
<i>Cynodon dactylon (L.) Pers., 1805</i>	Chiendent dactyle	-	-	LC	LC
<i>Cytisus scoparius (L.) Link, 1822</i>	Genêt à balais	-	-	LC	LC

Nom scientifique	Nom français	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR Région
<i>Dactylis glomerata L., 1753</i>	Dactyle aggloméré	-	-	LC	LC
<i>Daucus carota L., 1753</i>	Carotte sauvage	-	-	LC	LC
<i>Digitaria sanguinalis (L.) Scop., 1771</i>	Digitaire sanguine	-	-	LC	LC
<i>Dipsacus fullonum L., 1753</i>	Cabaret des oiseaux	-	-	LC	LC
<i>Echium vulgare L., 1753</i>	Vipérine commune	-	-	LC	LC
<i>Erigeron canadensis L., 1753</i>	Vergerette du Canada	-	-	NA	-
<i>Fragaria vesca L., 1753</i>	Fraisier sauvage	-	-	LC	LC
<i>Fraxinus excelsior L., 1753</i>	Frêne élevé	-	-	LC	LC
<i>Galium mollugo L., 1753</i>	Gaillet commun	-	-	LC	LC
<i>Galium palustre L., 1753</i>	Gaillet des marais	-	-	LC	LC
<i>Geum urbanum L., 1753</i>	Benoîte commune	-	-	LC	LC
<i>Hedera helix L., 1753</i>	Lierre grimpan	-	-	-	LC
<i>Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973</i>	Picride fausse vipérine	-	-	LC	LC
<i>Heracleum sphondylium L., 1753</i>	Berce commune	-	-	LC	LC
<i>Holcus lanatus L., 1753</i>	Houlque laineuse	-	-	LC	LC
<i>Hypericum perforatum L., 1753</i>	Millepertuis perforé	-	-	LC	LC
<i>Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791</i>	Jacobée commune	-	-	LC	LC
<i>Jasione montana L., 1753</i>	Jasione des montagnes	-	-	-	LC
<i>Juglans regia L., 1753</i>	Noyer commun	-	-	NA	-
<i>Juncus L., 1753</i>	-	-	-	-	-
<i>Lactuca virosa L., 1753</i>	Laitue vireuse	-	-	LC	LC
<i>Lathyrus L., 1753</i>	-	-	-	-	-
<i>Laurus nobilis L., 1753</i>	Laurier-sauce	-	-	LC	-
<i>Ligustrum vulgare L., 1753</i>	Troène commun	-	-	LC	LC
<i>Linaria vulgaris Mill., 1768</i>	Linaires commune	-	-	LC	LC
<i>Lolium perenne L., 1753</i>	lvraie vivace	-	-	LC	LC
<i>Lonicera L., 1753</i>	-	-	-	-	-
<i>Lotus corniculatus L., 1753</i>	Lotier corniculé	-	-	LC	LC
<i>Lycopus europaeus L., 1753</i>	Lycopé d'Europe	-	-	LC	LC
<i>Lythrum salicaria L., 1753</i>	Salicaire commune	-	-	LC	LC
<i>Malva L., 1753</i>	-	-	-	-	-
<i>Melilotus albus Medik., 1787</i>	Mélilot blanc	-	-	LC	-
<i>Mentha aquatica L., 1753</i>	Menthe aquatique	-	-	LC	LC
<i>Mentha pulegium L., 1753</i>	Menthe pouliot	-	-	LC	LC
<i>Ornithopus perpusillus L., 1753</i>	Ornithopé délicat	-	-	LC	LC
<i>Papaver rhoeas L., 1753</i>	Grand coquelicot	-	-	LC	LC
<i>Parthenocissus Planch., 1887</i>	-	-	-	-	-
<i>Pastinaca sativa L., 1753</i>	Panais cultivé	-	-	LC	LC
<i>Persicaria maculosa Gray, 1821</i>	-	-	-	LC	LC
<i>Phalaris arundinacea L., 1753</i>	Alpiste roseau	-	-	LC	LC
<i>Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840</i>	Roseau commun	-	-	-	LC

Nom scientifique	Nom français	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR Région
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique	-	-	NA	-
<i>Pinus pinaster</i> Aiton, 1789	Pin maritime	-	-		LC
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	Plantain corne-de-cerf	-	-	LC	LC
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	-	-	LC	LC
<i>Poa</i> L., 1753	-	-	-	-	-
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	-	-	LC	LC
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	Sceau-de-Salomon multiflore	-	-	LC	LC
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier noir	-	-	LC	LC
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier tremble	-	-	LC	LC
<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier potager	-	-	LC	DD
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	-	-	LC	LC
<i>Prunus</i> L., 1753	-	-	-	-	-
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-palme	-	-	NA	-
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier	-	-	LC	LC
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle	-	-	LC	LC
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique	-	-	LC	LC
<i>Pyrus</i> L., 1753	-	-	-	-	-
<i>Quercus petraea</i> (Matt.) Liebl., 1784	Chêne sessile	-	-	-	LC
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	-	-	LC	LC
<i>Quercus rubra</i> L., 1753	Chêne rouge	-	-	NA	-
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	-	-	LC	LC
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux acacia	-	-	NA	-
<i>Rosa</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	-	-	-	-	-
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce commune	-	-	-	-
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Patience petite-oseille	-	-	LC	LC
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue	-	-	-	LC
<i>Rumex</i> L., 1753	-	-	-	-	-
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses	-	-	LC	LC
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	-	-	LC	LC
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault	-	-	LC	LC
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	-	-	LC	-
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	-	-	-	LC
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque faux roseau	-	-	LC	LC
<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult., 1817	Sétaire glauque	-	-	LC	LC
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Morelle douce-amère	-	-	LC	LC
<i>Tamarix</i> L., 1753	-	-	-	-	-
<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit officinal	-	-	LC	LC
<i>Taxus baccata</i> L., 1753	If commun	-	-	LC	LC
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles	-	-	LC	LC

Nom scientifique	Nom français	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR Région
<i>Thuja L., 1753</i>	-	-	-	-	-
<i>Trifolium arvense L., 1753</i>	Trèfle des champs	-	-	LC	LC
<i>Trifolium pratense L., 1753</i>	Trèfle des prés	-	-	LC	LC
<i>Ulex europaeus L., 1753</i>	Ajonc d'Europe	-	-	LC	LC
<i>Ulmus minor Mill., 1768</i>	Petit orme	-	-	LC	DD
<i>Urtica dioica L., 1753</i>	Ortie dioïque	-	-	LC	LC
<i>Vicia L., 1753</i>	-	-	-	-	-
<i>Vitis vinifera L., 1753</i>	Vigne cultivée, Vigne	-	-	LC	-
<i>Vulpia bromoides (L.) Gray, 1821</i>	Vulpie queue-d'écureuil	-	-	LC	LC



Projet de création d'une Unité d'Intervention et d'Instruction à Libourne (33)

Ville de Libourne
Septembre 2023

**Prédiagnostic écologique
Contrat N°2023733**

PREDiag

Outil d'aide à la décision
à destination du maître
d'ouvrage



Citation recommandée	Biotope, 2023, Projet de création d'une Unité d'Intervention et d'Instruction à Libourne (33) création d'une Unité d'Intervention et d'Instruction à Libourne, Prédiagnostic écologique Contrat N 2023733. Ville de Libourne. 24 p.	
Objet du document	Outil d'aide à la décision à destination du maître d'ouvrage	
Version/Indice	Version initiale	
Date	08/09/2023	
Nom de fichier	VilleDeLibourne_Unite_Intervention_Prediag2023733	
N° de contrat	2023733	
Maître d'ouvrage	Ville de Libourne 42 Pl. Abel Surchamp 33500 LIBOURNE	
Interlocuteur	Romain GALLITRE Chargé d'aménagement opérationnel	E-mail : rgallitre@libourne.fr Téléphone : 06 58 56 09 16
Biotope, Responsable du projet	Eva GONCALVES Chargée de missions écologie	E-mail : egoncalves@biotope.fr Téléphone : 07 84 90 05 72

1 Localisation du site, contexte d'étude et méthode appliquée

Le site d'étude se situe au lieu-dit La Lamberte, commune de Libourne, département de la Gironde, région Nouvelle Aquitaine, il correspond à l'emprise du projet.

Le maître d'ouvrage du présent travail est la Ville de Libourne.

Ce prédiagnostic a pour objet de déterminer les risques et opportunités liés à la biodiversité quant à la faisabilité du présent projet d'aménagement sur le site d'étude. Il consiste en :

- 1) Un bilan de la bibliographie et des données publiques disponibles sur le site d'étude ;
- 2) Un bilan des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques majeures concernant le site d'étude ;
- 3) Un repérage par un écologue confirmé du site et de ses potentialités d'accueil pour la flore et les principaux groupes de faune protégés ou à enjeu de conservation ;
- 4) Un avis sur le niveau de risque identifié.

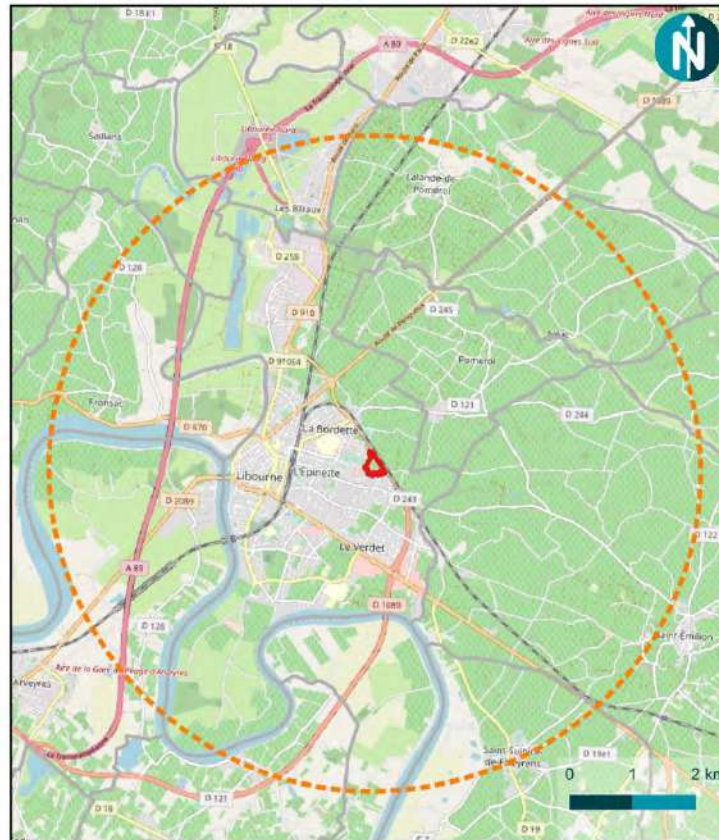
Les investigations de terrain ont eu lieu le mercredi 30 août 2023. Les différents milieux du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet d'aménagement. L'attention s'est notamment portée sur les milieux naturels ou artificiels susceptibles d'accueillir la plus grande diversité de faune et de flore : ronciers, vignes ainsi qu'une friche.

Une synthèse et des recommandations d'aide à la décision sont proposées en fin de document.

Soulignons que ce document ne peut en aucun cas constituer le volet milieux naturels d'une étude d'impact.







REMARQUE : cette étude a pour objet de détecter les éléments évidents du milieu naturel à prendre en compte dans la définition du projet. Elle ne se substitue pas à une expertise écologique approfondie en période favorable, afin de bien appréhender le niveau d'enjeu écologique du site et répondre en outre aux exigences des services de l'Etat vis-à-vis des dossiers de demande d'autorisation à formaliser.



Localisation des aires d'étude

Projet de création d'une Unité d'Intervention et d'Instruction à Libourne (33)

-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée (5km)
-  Limites communales
-  Limites départementales



2 Bilan des données consultées

Données publiques disponibles relatives au site d'étude*				
Base de données	Organisme gestionnaire	Groupes concernés	Date de consultation	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés
Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (obv-na.fr)	Conservatoires botaniques nationaux	Flore	25/08/2023	1 espèce bénéficiant d'une protection régionale (<i>Allium roseum</i>) 5 espèces patrimoniales
Reptiles et amphibiens de Nouvelle-Aquitaine	Cistude Nature	Herpétofaune	25/08/2023	Liste de 14 espèces présentes sur une maille de 5 km / 5 km englobant l'aire d'étude : 3 espèces de reptiles protégées, 9 espèces d'amphibiens protégés et 2 espèces de tortues.
Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine (FAUNA)	Université de Bordeaux	Toute faune	25/08/2023	Liste de 59 espèces présentes sur une maille de 5 km / 5 km englobant l'aire d'étude : 2 espèces d'amphibiens, 4 d'araignées, 18 d'oiseaux, 1 reptile, 3 mammifères, 14 lépidoptères et 16 autres espèces d'insectes.
Faune-Aquitaine	LPO	Avifaune	25/08/2023	Liste de 110 espèces présentes sur la commune : 110 espèces d'oiseaux dont plusieurs protégées et patrimoniales connus dans le secteur de la zone d'étude (Accenteur mouchet, Bouvreuil pivoine, Pouillot véloce).

* Données de moins de dix ans

État des connaissances avant investigations de terrain

FAIBLE et ANCIEN

MOYEN ou VARIABLE et RECENT

BON et RECENT

État de conservation et fonctionnalité des milieux

De nombreuses espèces protégées et/ou patrimoniales sont connues sur la commune de Libourne. Cependant, l'aire d'étude est située dans un contexte de friches et de ronciers, qui referment peu à peu le site. En 2013, une zone humide a été délimitée sur ce secteur, mais son état s'est nettement dégradé, ne permettant pas l'expression de potentialités pour les espèces liées à ce milieu. Ainsi, les potentialités de présence d'odonates, des espèces du cortège des oiseaux d'eau et autres espèces pouvant être liées aux zones humides sont quasiment nulles. Les potentialités de présence considérées dans cette étude sont pour les espèces fréquentant des milieux semi-ouverts et potentiellement aquatiques avec la présence de fossés sur l'aire d'étude.

3 Zonages du patrimoine naturel

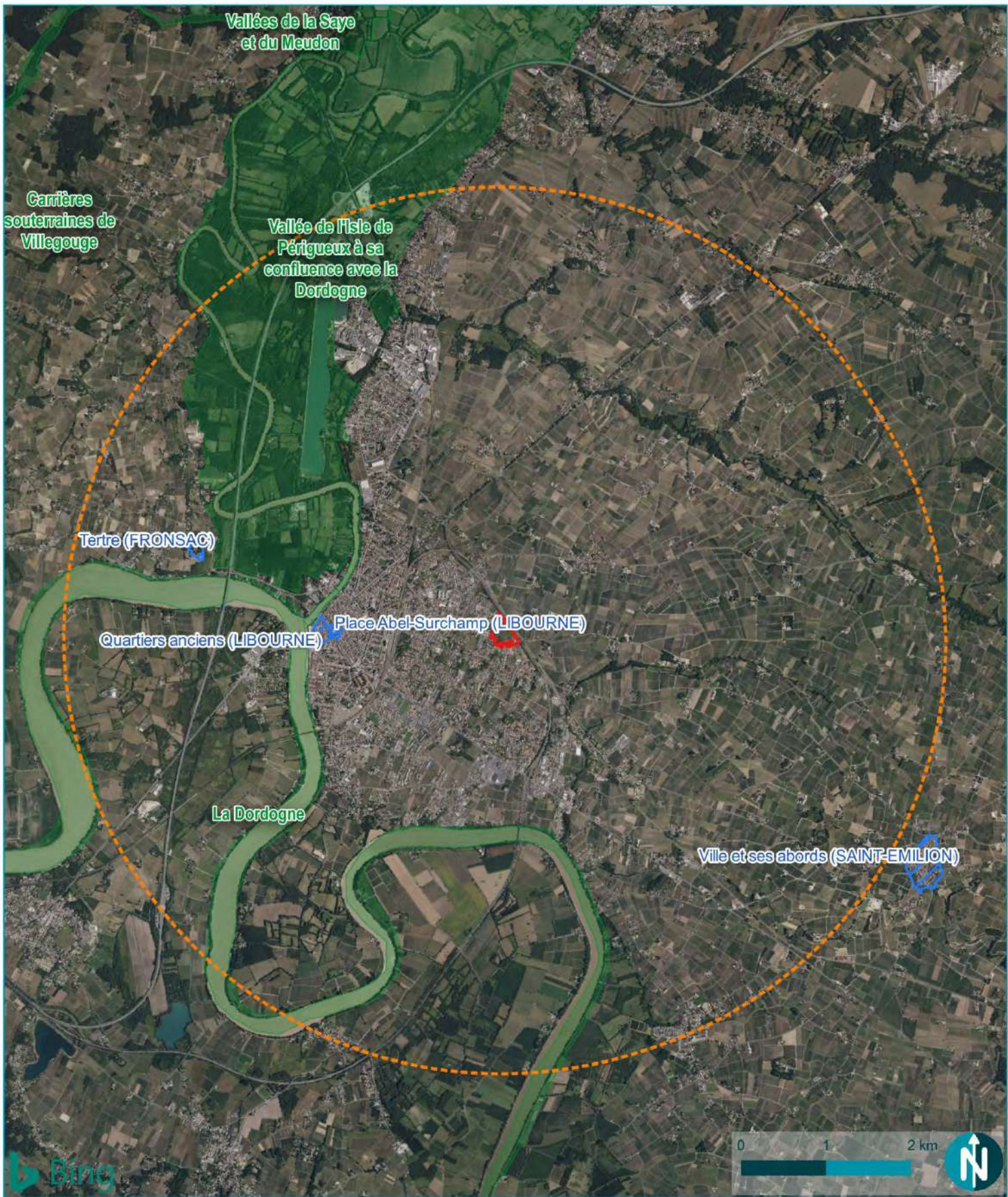
Bilan établi sur le site de projet et dans un rayon de 5 km alentours.

Seuls sont retenus ici les zonages concernant spécifiquement les milieux naturels et la biodiversité, hors urbanisme.

Cf. cartes présentées aux deux pages suivantes.

Zonages réglementaires du patrimoine naturel	
Site inscrit - SIN0000435 - Place Abel-Surchamp (Libourne)	1,7 km à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée
Site inscrit - SIN0000434 - Quartiers anciens (Libourne)	1,8 km à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée
Site inscrit - SIN0000134 - Tertre (Fronsac)	3,5 km au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée
Natura 2000 ZSC - FR7200660 – La Dordogne	2,1 km à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée
Natura 2000 ZSC - FR7200661 - Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne	1,9 km au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée
Zonages d'inventaires du patrimoine naturel	
ZNIEFF type 1 – 720014178 - Marais Brizard et zone bocagère de Saillans	2,3 km au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée
ZNIEFF type 1 – 720014181 - Frayère d'Arveyres	5 km au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée
ZNIEFF type 1 – 720014170 – Frayère du Pinson	3,3 km au sud de l'aire d'étude rapprochée
ZNIEFF type 2 – 720014177 - L'Isle du barrage de Laubardemont à Libourne et sa vallée bocagère	1,8 km au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée
ZNIEFF type 2 – 720020014 - La Dordogne	2,1 km à l'ouest et 2,0 km au sud de l'aire d'étude rapprochée
ZNIEFF type 2 – 720007933 - Palus de Génissac et de Moulon	2,7 km au sud de l'aire d'étude rapprochée

Des zonages problématiques ou bloquants pour le projet ?	Des zonages à prendre en compte ?
OUI / NON	OUI / NON
L'aire d'étude éloignée intercepte trois sites inscrits qui devront être pris en compte par le projet. Elle intercepte également deux ZSC (Zonages Natura 2000). Ainsi, une évaluation des incidences (ou une évaluation simplifiée) au titre de Natura 2000 sera donc à prévoir pour chacun des sites Natura 2000 concernés. Il devra être démontré que le projet ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 et plus largement au réseau Natura 2000.	Les trois ZNIEFF de type 1 ainsi que les 3 ZNIEFF de type 2 sont à prendre en compte dans l'identification et l'analyse des enjeux sur le site d'étude, il n'y a cependant aucune implication réglementaire. Ces inventaires sont à prendre en compte dans l'identification et l'analyse des enjeux sur la zone de projet et nous indiquent les espèces à rechercher plus particulièrement sur le terrain.



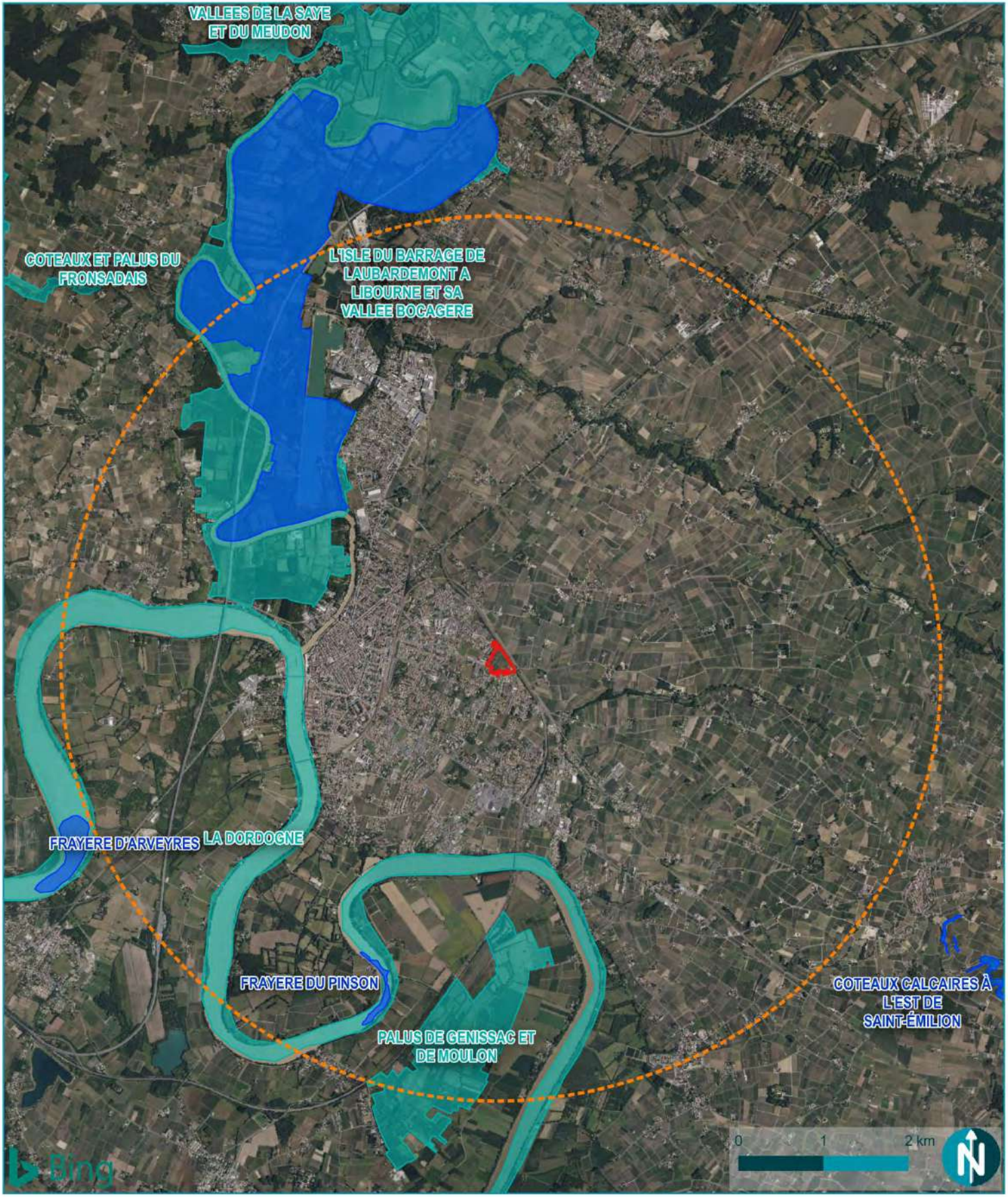
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée (5km)
- Zonages réglementaires**
- Sites inscrits
- ZSC (Natura 2000)

Zonages réglementaires

Projet de création d'une Unité d'Intervention et d'Instruction à Libourne (33)



©VILLE DE LIBOURNE - Tous droits réservés - Sources : ©Bing, 2021 ©DREAL - Cartographie : Biotopé, 2023



- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée (5 km)

Zonages d'inventaire

- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

Zonages d'inventaire

Projet de création d'une Unité d'Intervention et d'Instruction à Libourne (33)



4 Continuités écologiques

Bilan établi sur le site de projet et dans un rayon de 5 km alentours.

Cf. carte présentée à la page suivante.

Le site et ses abords sont-ils concernés par des réservoirs de biodiversité à prendre en compte ?			OUI / NON
Réservoir de biodiversité	Source	Sous-trame	Niveau d'intérêt
FR72RS46 - MH Basse Vallée de l'Isle	SRCE Nouvelle-Aquitaine	Milieus humides	National Régional Local
FR72RS143 - SB Vallée de l'Isle et Vallée de la Dronne	SRCE Nouvelle-Aquitaine	Système bocagers	National Régional Local

Le site et ses abords sont-ils concernés par des corridors écologiques à prendre en compte ?			OUI / NON
Corridor écologique	Source	Sous-trame	Niveau d'intérêt
FR72CS77 – Milieux humides	SRCE Nouvelle-Aquitaine	Milieus humides	National Régional Local
FR72HL642 - La Dordogne	SRCE Nouvelle-Aquitaine	Cours d'eau	National Régional Local
FR72HL677 - L'Isle	SRCE Nouvelle-Aquitaine	Cours d'eau	National Régional Local
FR72HL609 - La Barbanne	SRCE Nouvelle-Aquitaine	Cours d'eau	National Régional Local

Points de vigilance / Commentaires

L'aire d'étude éloignée dans laquelle est situé le site d'étude comprend 2 réservoirs de biodiversité appartenant à deux sous-trames distinctes, à savoir la sous-trame des milieux humides et la sous-trame des systèmes bocagers. L'aire d'étude éloignée est également parcourue par 4 corridors écologiques appartenant à deux sous-trames différentes : celle des milieux humides et celle des cours d'eau. Le site d'étude n'est intercepté par aucun corridor écologique ni aucun réservoir de biodiversité. Il est inclus au sein du tissu urbain de la ville de Libourne.

© VILLE DE LIBOURNE - Tous droits réservés - Sources : ©Bing, 2021 ©DREAL - Cartographie : Biotopé, 2023

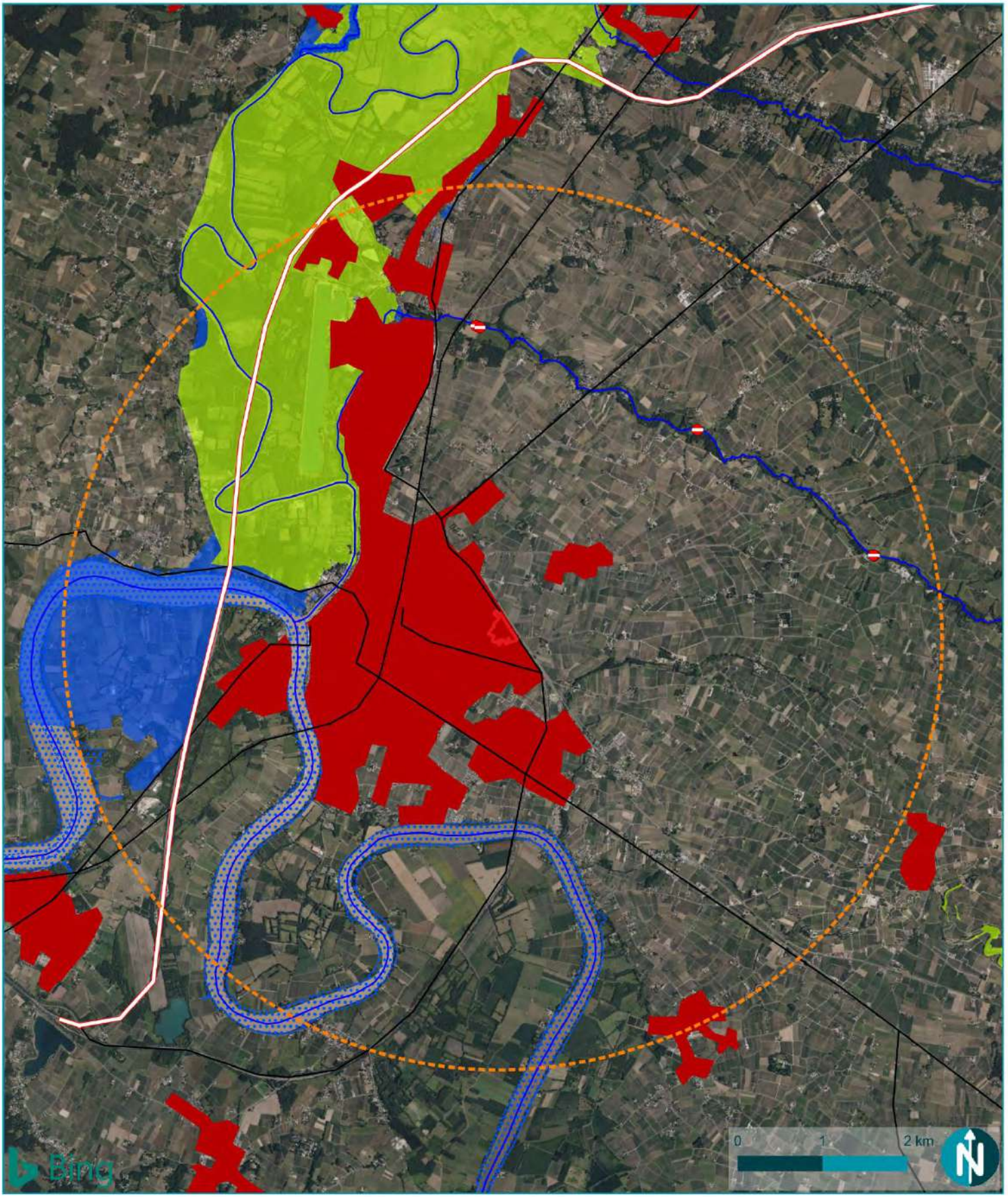


Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Projet de création d'une Unité d'Intervention et d'Instruction à Libourne (33)

- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée (5km)

SRCE Nouvelle-Aquitaine

Éléments fragmentants

- ⊘ Obstacles à l'Écoulement
- Autoroutes
- Départementales
- Voies ferrées
- Tissu urbain

Corridors écologiques

- Cours d'eau
- Corridors Humides

Réservoirs de biodiversité

- Humides
- Ouverts



5 Zones humides

Bilan établi sur le site de projet et au niveau des espaces périphériques en continuité fonctionnelle avec celui-ci.

Le site et ses abords sont-ils concernés par des zones humides à prendre en compte ?		OUI / NON
Zone humide	Source	Localisation
Basse Garonne, Dordogne et Isle	RPDZH	2 km au sud de l'aire d'étude rapprochée
Marais de la Dordogne	RPDZH	2 km au sud de l'aire d'étude rapprochée
ZH sans nom située au sein du Domaine de Certes	RPDZH	2,9 km au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée
Autre ZH sans nom située au sein du Domaine de Certes	RPDZH	4,1 km au nord de l'aire d'étude rapprochée
ZH sans nom délimitée par Biotope	Biotope	Au sein même de l'aire d'étude rapprochée

Points de vigilance / Commentaires

Des zones humides sont à proximité de l'aire d'étude rapprochée mais ne semblent pas connectées à la zone humide identifiée in situ.

Une étude de délimitation et de fonctionnalité a déjà été réalisée, en 2013 et 2022 respectivement, par Biotope. Une zone humide a ainsi été mise en évidence, celle-ci était peu fonctionnelle.

L'étude de délimitation et de fonctionnalité des zones humides déjà réalisée par Biotope n'englobe qu'une partie du site d'étude, une nouvelle étude sera donc probablement nécessaire afin de couvrir l'ensemble du site.

6 Repérage de terrain

Caractère naturel du site d'étude

De manière globale, le site d'étude présente un caractère :

Artificiel Site dominé par une occupation du sol urbaine ou industrielle	Plutôt naturel Site occupé par une mosaïque de milieux naturels et de milieux artificiels	Naturel Site dominé par des milieux naturels spontanés
---	--	---

Principaux milieux présents

Les principaux milieux présents sur le site d'étude sont :

Principaux milieux présents



Milieux humides

Il s'agit de prairies mésohygrophiles faiblement caractérisées présentes à l'est de l'aire d'étude rapprochée. Elles sont envahies par des ronciers et leur cortège floristique se trouve, de ce fait, très appauvri. Le Souchet long (*Cyperus longus*), assez abondant, structure ces végétations.



Mauvais état de conservation
Surface : 0,114 ha



Milieux boisés

Il s'agit ici de petites zones arborées très anthropisées. À l'ouest de l'aire d'étude rapprochée se trouve un boisement de Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). Ce boisement est traversé par un sentier hyperpiétiné et des dépôts de déchets. La strate herbacée y est très appauvrie. Au sud de l'aire d'étude rapprochée se trouve un alignement d'arbres non indigènes, composé notamment par des arbres fruitiers. Enfin, à l'est de l'aire d'étude rapprochée, se trouve un boisement à Saule blanc (*Salix alba*) très anthropisé. La pression sur la flore exercée par l'Homme est ici trop importante pour permettre à la végétation de se développer pleinement.

Mauvais état de conservation
Surface : 0,155 ha



Milieux ouverts et semi-ouverts

Une partie importante de l'aire d'étude rapprochée est occupée par des ronciers. La végétation y est relativement pauvre en raison du recouvrement très important des ronces qui empêchent l'expression de la flore herbacée. Au sud de l'aire d'étude rapprochée, se trouve une zone de roncier récemment défrichée sans végétation. Des prairies se développent dans les zones moins perturbées par les ronces.

Il s'agit de prairies mésophiles en voie d'enfrichement. Elles sont faiblement caractérisées et évoluent progressivement vers des ronciers. Enfin, aux abords des habitations et dans les zones de passage des engins agricoles, se développent des pelouses mésophiles piétinées. Nous y observons une flore banale résistant bien à la contrainte mécanique exercée sur ces milieux.

Mauvais état de conservation en raison de la présence de plantes exotiques envahissantes, de dépôts de déchets ainsi que d'un cortège floristique faiblement caractérisé. On observe une tendance générale à l'enfrichement.

Surface : 1,065 ha



Milieux artificialisés

Les milieux artificialisés sont largement dominant et recouvrent, à eux seul, 56 % de la surface de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit de milieux où l'influence humaine détermine quasiment intégralement la nature de la végétation. Les surfaces peuvent être entièrement imperméabilisées. C'est le cas des habitations, des routes et de l'aire de pique-nique à l'extrémité sud-est de l'aire d'étude rapprochée.

Une monoculture de Vigne (*Vitis* sp.) occupe une grande surface au sein de l'aire d'étude rapprochée. Elles sont gérées, pour la plupart, sur un mode intensif. Les plantes exotiques envahissantes dominent le couvert végétal.

Une friche se développe, au sud de l'aire d'étude rapprochée, sur une zone labourée. Le couvert végétal est formé de plantes exotiques envahissantes.

État de conservation non évaluable dans le cas des zones non végétalisées.

Mauvais état de conservation pour les zones végétalisées en raison de la présence de plantes exotiques envahissantes.

Surface : 3,450 ha



Habitats

Pré-diagnostic écologique pour un projet d'aménagement du quartier de la Lamberte à Libourne (33)

Habitats

- Alignement d'arbres (G5.1|NC)
- Bâtiments des villes et des villages (J1|NC)
- Bâtiments et jardins (J1 x I2.2|NC)
- Espace récréatif (J4.6|NC)
- Formation à Bambous (FA.1|NC)
- Friche (E5.1|NC)
- Pelouse mésophile piétinée (E2.8|NC)
- Petit bois anthropique (G5.2|NC)
- Prairie mésohygrophile et roncier (E3.4 x F3.1|NC)
- Prairie mésophile (E2|NC)
- Prairie mésophile enrichie (E2 x E5.1|NC)
- Roncier (F3.1|NC)
- Roncier et dépôts de déchets (F3.1 x J6|NC)
- Route (J4.2|NC)
- Vignoble (FB.4|NC)
- Zone défrichée (E5.1|NC)
- Aire d'étude rapprochée





**Espèces végétales
exotiques
envahissantes**

Pré-diagnostic écologique pour un projet
d'aménagement du quartier de la
Lamberte à Libourne (33)

© Ville de Libourne - Tous droits réservés - Sources : © Bing/Map (2023) - Cartographie : Biotope (2023)



Stations ponctuelles

- Acer negundo
- Cortaderia selloana
- Erigeron canadensis
- Erigeron sumatrensis
- ★ Phytolacca americana
- ★ Prunus laurocerasus
- ★ Pyracantha
- Robinia pseudoacacia
- ★ Senecio inaequidens
- Setaria parviflora
- ☆ Sorghum halepense
- Sporobolus indicus
- ★ Symphyotrichum squamatum

Stations linéaires

- Sporobolus indicus

Stations surfaciques

- Allanthus altissima
- Bambusoideae
- Cortaderia selloana
- Erigeron canadensis
- Erigeron sumatrensis
- Robinia pseudoacacia
- Setaria parviflora
- Sporobolus indicus

□ Aire d'étude rapprochée

**Espèces végétales
exotiques
envahissantes
(Légende)**

Pré-diagnostic écologique pour un projet
d'aménagement du quartier de la
Lamberte à Libourne (33)




© Ville de Libourne - Tous droits réservés - Sources : © Bing/Map (2023) - Cartographie : Biotope (2023)



Enjeux faunistiques et potentialités

Projet de création d'une Unité d'Intervention et d'Instruction à Libourne (33)

 Aire d'étude rapprochée


Espèce protégée observée

 Accenteur mouchet

Habitats d'espèces

 Habitats favorables à la nidification de l'avifaune du cortège des milieux semi-ouverts (Cisticole des joncs, Tarier pâtre), aux reptiles communs (Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles, Lézard vert) et au hérisson d'Europe

 Habitats terrestres de gîtes pour l'avifaune du cortège des milieux boisés et les amphibiens

 Habitats terrestres de transit pour les amphibiens

Des éléments évidents permettent-ils d'identifier d'ores et déjà des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sur le site ?

OUI / NON

Les éléments d'ores et déjà identifiés sur le site, constituant des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sont résumés dans le tableau ci-après.

Présence avérée d'espèces protégées communes : Amphibiens Reptiles Mammifères Oiseaux

Espèces ou cortèges d'espèces à enjeu	Niveau d'enjeu écologique	Réglementation
Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i>	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000

Présence de zones humides nécessitant une étude de leurs fonctions ?

OUI / NON

D'autres enjeux écologiques potentiels importants et/ou ayant des implications réglementaires sont-ils à considérer ?

OUI / NON

Les éléments pressentis sur le site qui peuvent constituer des enjeux écologiques importants et/ou qui peuvent avoir des implications réglementaires sont résumés dans le tableau ci-après :

Présence potentielle d'espèces protégées communes : Amphibiens Reptiles Mammifères Oiseaux Flore

Espèces ou cortèges d'espèces à enjeu, potentiels	Niveau d'enjeu écologique potentiel	Réglementation potentielle
Ail rose <i>Allium roseum</i>	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Cortège des reptiles des milieux semi-ouverts (Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles, Lézard vert)	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Cortège des amphibiens (Pelophylax sp., Triton palmé)	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Cortège des oiseaux des milieux semi-ouverts (Cisticoles des joncs, Tarier pâtre)	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Lapin de Garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i> (espèce patrimoniale)	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000

Présence d'espèces végétales exotiques envahissantes qui nécessiteront d'être prises en compte dans le projet ?

OUI / NON

Le repérage de terrain a d'ores et déjà permis de mettre en évidence les espèces végétales exotiques envahissantes suivantes au niveau du site d'étude :

Espèces végétales exotiques envahissantes	Importance des populations locales
<p>Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>) Inscrite sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne.</p>	<p>Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)</p>
<p>Un cortège important d'espèces exotiques envahissantes à impact majeur (liste Nouvelle-Aquitaine) est également présent. Il s'agit, entre autres, de l'Herbe de la pampa (<i>Cortaderia selloana</i>), de l'Érigéron du Canada (<i>Erigeron canadensis</i>), du Raisin d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>), du Laurier cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>), du Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>), du Sénéçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>), de la Setaire à petites fleurs (<i>Setaria parviflora</i>) ou encore de l'Aster écailleux (<i>Symphotrichum squamatum</i>)</p>	<p>Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)</p>

7 Appréciation du risque biodiversité

Sur la base des éléments précédents, le niveau de « risque biodiversité » sur le site est considéré comme INTERMEDIAIRE. Les critères ayant conduit à qualifier ce niveau de risque sont listés dans le diagramme ci-après.



Nota. : la présence d'espèces animales protégées mais communes (ex. : Hérisson d'Europe...) correspond au risque réglementaire « standard » lié à la biodiversité. De telles espèces sont en effet présentes sur tous les sites présentant un minimum de caractère naturel.

RISQUE STANDARD

RISQUE INTERMÉDIAIRE

Le prédiagnostic a mis en évidence des enjeux écologiques entraînant des conséquences notables sur le projet.

La bibliographie a mis en évidence plusieurs éléments représentant des enjeux écologiques :

6 zonages d'inventaires dont 3 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2 sont présents au sein de l'aire d'étude éloignée. 5 zonages réglementaires interceptent également l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de 3 sites inscrits et de 2 ZSC.

3 cours d'eau ainsi qu'un corridor écologique de la sous-trame des milieux humides sont inclus dans l'aire d'étude éloignée. De plus, 2 réservoirs de biodiversité s'y trouvent, ils appartiennent à la sous-trame des milieux humides et à la sous-trame des systèmes bocagers.

Une zone humide a été délimitée par Biotope en 2013 au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Le repérage de terrain a révélé un enjeu écologique avéré entraînant des conséquences significatives pour le projet :

- L'accenteur mouchet, espèce d'oiseau protégée.

Le repérage de terrain a révélé des enjeux écologiques potentiels entraînant des conséquences significatives pour le projet :

- L'ail rose, espèce de flore protégée,
- Cortège des reptiles des milieux semi-ouverts (Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles, Lézard vert, espèces toutes protégées),
- Cortège des amphibiens (Pelophylax sp., Triton palmé, espèces toutes protégées),
- Cortège des oiseaux des milieux semi-ouverts (Cisticole des joncs, Tarier pâtre, 2 espèces protégées),
- Cortège des mammifères terrestres (Hérisson d'Europe (espèce protégée), Lapin de Garenne (espèce patrimoniale non protégée).

RISQUE ELEVÉ

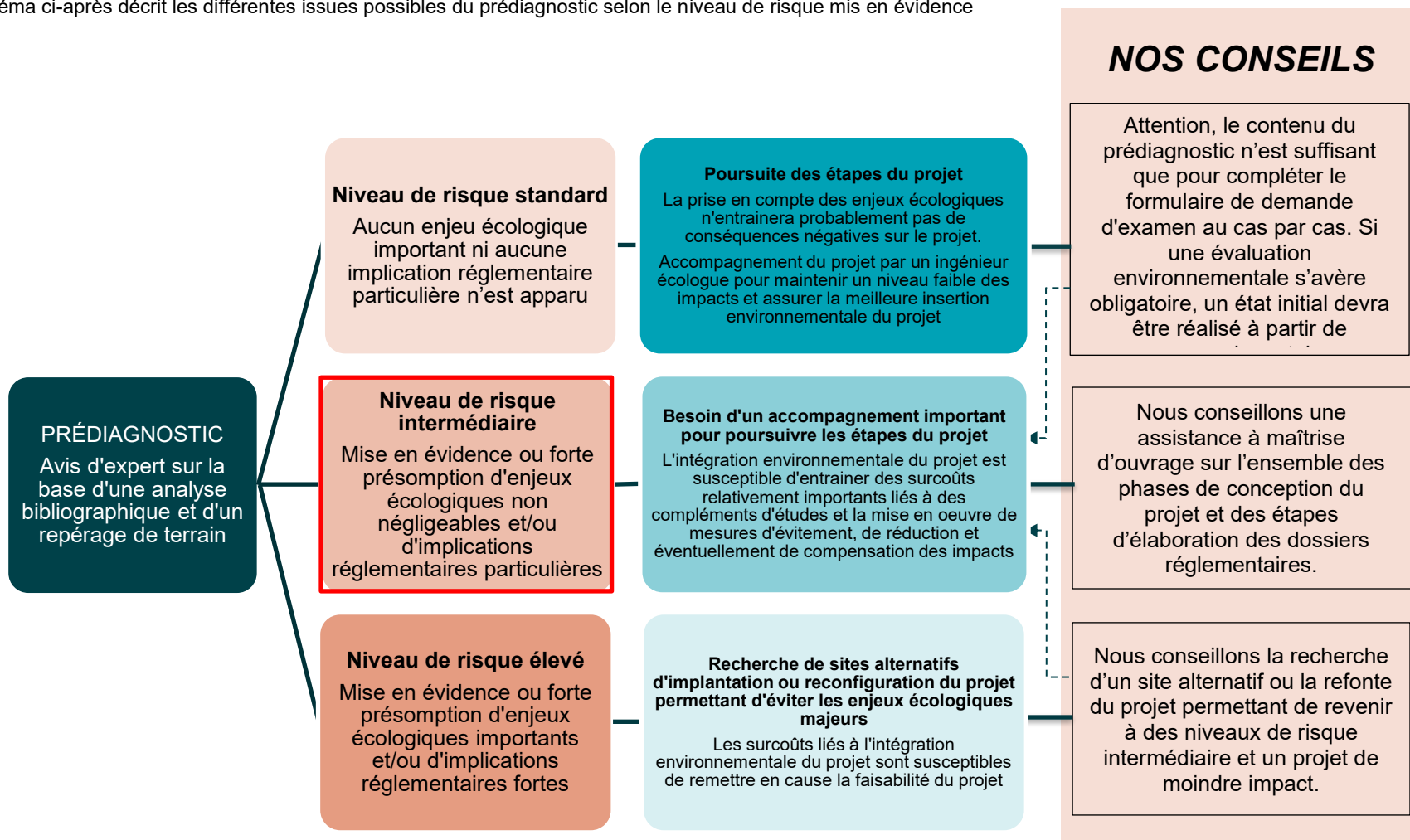
8 Bilan d'aide à la décision Nos recommandations

Au regard du niveau de risque identifié faut-il remettre en cause la configuration du projet ou le choix du site pour l'implantation du projet ?	OUI / NON	<input type="checkbox"/>	Si aucune configuration alternative ou aucun site alternatif ne peut être défini, des mesures de compensation importantes seront à prévoir
		<input type="checkbox"/>	Les enjeux écologiques sont tellement importants sur le site qu'il sera extrêmement problématique de les compenser
Au regard du niveau de risque identifié faut-il réaliser des études complémentaires ?	OUI / NON	<input checked="" type="checkbox"/>	Diagnostic complet faune, flore sur un cycle annuel
		<input type="checkbox"/>	Diagnostic écologique ciblé sur un ou plusieurs groupes biologiques
		<input type="checkbox"/>	Diagnostic approfondi des continuités écologiques
		<input checked="" type="checkbox"/>	Inventaires des zones humides et/ou d'évaluation des fonctions des zones humides
Les études complémentaires doivent-elles cibler des groupes biologiques en particulier ?	OUI / NON	<input type="checkbox"/>	Habitats naturels
		<input checked="" type="checkbox"/>	Flore vasculaire
		<input type="checkbox"/>	Mollusques
		<input type="checkbox"/>	Insectes
		<input checked="" type="checkbox"/>	Amphibiens
		<input checked="" type="checkbox"/>	Reptiles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Oiseaux
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mammifères terrestres
Des éléments biologiques particuliers sont-ils à prendre en compte dans le cadre de l'insertion du projet dans l'environnement ?	OUI / NON	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence avérée d'une zone humide au sein de l'aire d'étude rapprochée
		<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'espèces exotiques envahissantes
Compte tenu de la nature du projet et des enjeux écologiques identifiés, le présent prédiagnostic peut-il être rapidement exploité pour produire un dossier qui sera soumis à l'autorité environnementale ?	OUI / NON	<input checked="" type="checkbox"/>	Exploitation du contenu du prédiagnostic pour compléter le formulaire de demande d'examen au cas par cas qui sera adressé à l'autorité environnementale ¹
		<input type="checkbox"/>	Le diagnostic des enjeux écologiques doit être approfondi grâce aux études susmentionnées
Le prédiagnostic a-t-il révélé des opportunités liées à la biodiversité compte tenu de la nature du projet ?	OUI / NON	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de zones humides

¹ Art. R. 122-3 du décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes

9 Les étapes à déclencher après le prédiagnostic écologique

Le schéma ci-après décrit les différentes issues possibles du prédiagnostic selon le niveau de risque mis en évidence





Synthèse des enjeux écologiques

Projet de création d'une Unité d'Intervention et d'Instruction à Libourne (33)

- Aire d'étude rapprochée
- Niveau d'enjeu écologique
- Nul
- Négligeable
- Faible
- Moyen

Glossaire

- **Continuité écologique** : Ensemble formé par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Voir ci-après la définition des termes « Réservoir de biodiversité » et « Corridor écologique ».
- **Corridor écologique** : Espaces assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Voir la définition du terme « Réservoir de biodiversité » ci-après pour plus de détails.
- **Enjeu écologique** : Valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un cortège d'espèces, un habitat d'espèce, une végétation, un habitat naturel ou encore un cumul de ces différents éléments. Il s'agit d'une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts de rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques. Pour une espèce, sont également pris en compte d'autres critères : l'utilisation du site d'étude, la représentativité de la population utilisant le site d'étude à différentes échelles géographiques, la viabilité de cette population, la permanence de l'utilisation du site d'étude par l'espèce ou la population de l'espèce, le degré d'artificialisation du site d'étude... Pour une végétation ou un habitat, l'état de conservation est également un critère important à prendre en compte. L'enjeu écologique est indépendant du niveau de protection de l'élément écologique considéré et possède une connotation positive en termes de biodiversité.
- **Implication réglementaire** : Habitat ou espèce protégé que le maître d'ouvrage doit éviter de détruire afin de respecter la réglementation internationale, nationale ou locale. Voir le terme « Protégé » ci-après pour plus de détails.
- **Patrimonial** : Ce terme renvoie à des espèces, végétations ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace à une échelle locale, départementale, régionale, nationale ou supérieure. Ce qualificatif est indépendant du statut de protection de l'élément écologique considéré.
- **Protégé** : Habitat qu'il est interdit de détruire ou espèce qu'il est interdit de chasser, pêcher, cueillir, détruire, et parfois transporter, vendre, acheter, à tous les stades de développement (œufs, jeunes, adultes) et produits dérivés (peaux, plumes, écailles...), selon une réglementation internationale, nationale ou locale. Pour certaines espèces, sont par ailleurs interdites, la destruction, l'altération ou la dégradation de tout ou partie de leur habitat de vie.
- **Réservoir de biodiversité** : Espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- **Risque biodiversité** : Risque lié à la biodiversité quant à la faisabilité d'un projet d'aménagement sur le site d'étude. Ce risque prend en compte le niveau d'impact potentiel du projet sur la biodiversité et l'ampleur des mesures d'évitement, de réduction d'impact et/ou de compensation qu'exigeront les services instructeurs.
- **Zonage d'inventaire du patrimoine naturel** : Surface reconnue pour son intérêt écologique, qui n'est pas protégée mais qu'il doit être prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire afin d'y préserver la biodiversité.
- **Zonage réglementaire du patrimoine naturel** : Surface bénéficiant de dispositifs réglementaires destinés à assurer la pérennité des espèces et des habitats. En France, ces zonages sont notamment les suivants : Parcs Nationaux (PN) ; Réserves Naturelles Nationales (RNN) ; Réserves Naturelles Régionales (RNR) ; Arrêté Préfectoral de Protection de BIOTOPE (APPB ou APB) ; Sites Natura 2000 [propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC), Sites d'Importance Communautaire (SIC), Zones Spéciales de Conservation (ZSC), Zones de Protection Spéciale (ZPS)] ; sites classés et sites inscrits quand ils concernent des éléments du patrimoine naturel.



Il existe trois catégories de zonages d'inventaire du patrimoine naturel : les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de types I et II et les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).



Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr

MISSION HYD

Dossier 2023_637_D1



BIOTOPE - Agence de Bègles

4 Boulevard Jean-Jacques Bosc – 33 130 BEGLES

Projet : Aménagement du Quartier de la Lamberte, Commune de Libourne (33)

CARACTERISATION DE ZONES HUMIDES (CRITERES PEDOLOGIQUES)



VERSION	MODIFICATIONS/ OBSERVATIONS	REDACTEUR	RELECTEUR
V1 – Janvier 2024	1 ^{ère} diffusion	Cécile POTOT <i>Ingénieure hydrogéologue</i>	Matthias CHARPENTIER <i>Technicien Environnement</i>
V2 – Janvier 2024	Version compétée suite aux remarques client	Cécile POTOT <i>Ingénieure hydrogéologue</i>	-

Afin de contribuer au respect de l'environnement, EGEH imprime ses dossiers en recto-verso sur papier recyclé.

SIEGE SOCIAL

21 rue Santos DUMONT
ZI de Magré – BP 40001
87 001 LIMOGES Cedex

AGENCE ÎLE DE FRANCE

4 rue de la Croix Blanche
95 370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES

AGENCE SUD-OUEST

17 avenue des Mondaults
33 270 FLOIRAC



EGEH - SARL au capital de 200 000 €
SIREN : 450 562 749 - Code APE 7112B
TVA Intracommunautaire : FR 49 450 562 749



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION : CONTEXTE DE L'INTERVENTION	3
2	DEFINITION REGLEMENTAIRE D'UNE ZONE HUMIDE	3
3	LOCALISATION ET RAPPEL DE LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS.....	4
3.1	DEFINITION DE LA ZONE D'ETUDE	4
3.2	CARTOGRAPHIE DES HABITATS	5
4	METHODOLOGIE ET DETAIL DE L'INTERVENTION	7
4.1	PROTOCOLE DE TERRAIN	7
4.2	RESULTATS DES SONDAGES PEDOLOGIQUES	7
5	CONCLUSION	12

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1 – Localisation de l'aire d'étude	4
Figure 2 – Cartographies des habitats.....	5
Figure 3 – Cartographie des habitats caractéristiques de zones humides.....	6
Figure 4 – Carte des sols autour de la zone d'étude	8
Figure 5 – Localisation et résultats des sondages pédologiques	10
Tableau 1 – Synthèse des sondages pédologiques réalisés	9

ANNEXE

FICHES DE SONDAGES PEDOLOGIQUES

1 INTRODUCTION : CONTEXTE DE L'INTERVENTION

Le présent dossier a été rédigé par la société EGEH à la demande de la société BIOTOPE, pour le compte de la Mairie de Libourne, dans le cadre d'un projet d'aménagement du quartier de la Lamberte, sur la commune de Libourne (33).

Une étude préalable réalisée par BIOTOPE a montré que certains habitats étaient caractéristiques de zone humides et d'autres ne peuvent pas être considérés comme systématiquement ou entièrement caractéristiques de zones humides : une expertise complémentaire doit être réalisée notamment sur les critères pédologiques.

Le bureau d'études EGEH a donc été chargé de réaliser des sondages pédologiques pour délimiter la zone humide, dans l'emprise de la zone d'études, à partir de critères pédologiques. L'intervention sur le terrain a eu lieu les 10 et 11 janvier 2024, et a consisté en la réalisation de 44 sondages à la tarière à main jusqu'à une profondeur maximale de 1,20 m.

Le présent rapport présente une conclusion sur la caractérisation de la zone d'étude vis-à-vis du caractère humide, à partir des habitats, des critères pédologiques et de niveaux d'eau relevés.

2 DEFINITION REGLEMENTAIRE D'UNE ZONE HUMIDE

Conformément aux prescriptions de l'annexe 1 « sols des zones humides » de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, chaque sondage de sol a donné lieu à un examen pédologique visant à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

Il existe un cas particulier présenté dans l'arrêté du 24 juin 2008 : il s'agit des fluvisols en présence d'une nappe peu profonde circulante et très oxygénée, pour lesquels un engorgement peut être observé sans traces rédoxiques. Dans ce cas, il faut apprécier la saturation prolongée dans les 50 cm premiers centimètres du sol pour évaluer le caractère humide.

BIOTOPE

Quartier de la Lamberte – Libourne (33)

DELIMITATION DE ZONE HUMIDE (CRITERES PEDOLOGIQUES)



Dans l'arrêté CE n° 386325 du 22 février 2017, le Conseil d'État avait considéré « *qu'une zone humide ne peut être caractérisée, lorsque de la végétation y existe, que par la présence simultanée de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygrophiles.* » Il considère en conséquence que les deux critères pédologique et botanique sont, en présence de végétation, « *cumulatifs, (...) contrairement d'ailleurs à ce que retient l'arrêté (interministériel) du 24 juin 2008 précisant les critères de définition des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.* »

L'arrêté L211-1 du code de l'environnement modifié le 26 juillet 2019 a rétabli la définition réglementaire des zones humides soit sur la base des critères pédologiques ou sur critères botaniques.

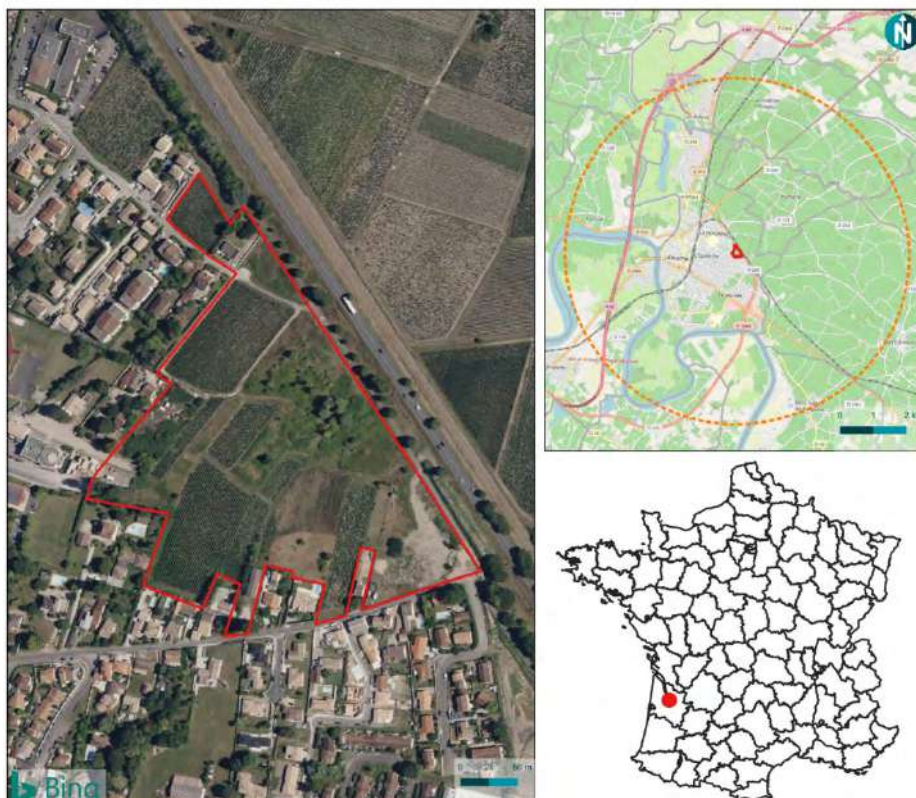
3 LOCALISATION ET RAPPEL DE LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS

3.1 DEFINITION DE LA ZONE D'ETUDE

Le terrain concerné par l'étude est situé dans le quartier de la Lamberte, à l'est de la commune de Libourne, dans lequel la commune projette la réalisation de nouveaux aménagements. Actuellement, les parcelles sont occupées par des vignes, des prairies ou des friches.

Un cours d'eau traverse le terrain.

Figure 1 – Localisation de l'aire d'étude

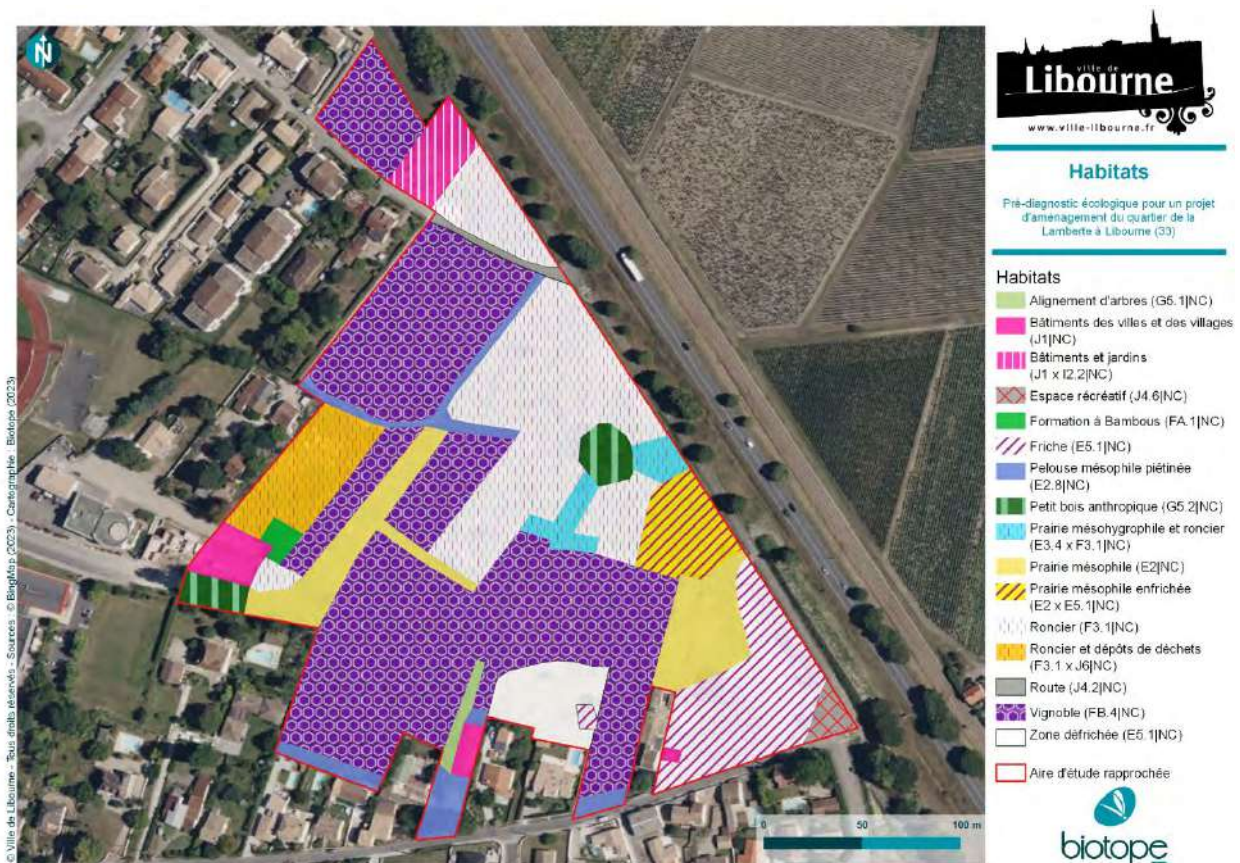


Extrait d'un document BIOTOPE

3.2 CARTOGRAPHIE DES HABITATS

L'étude réalisée par BIOTOPE pour le compte de la Ville de Libourne a permis d'établir une cartographie des habitats, présenté ci-dessous.

Figure 2 – Cartographies des habitats



L'arrêté du 24 juin 2008 précise la liste des habitats caractéristiques de zones humides (notés H) sur la base des codes CORINE. Certains ne peuvent pas être considérés comme systématiquement ou entièrement caractéristiques de zones humides, ils sont notés p (pro parte) : pour ces habitats, une expertise complémentaire doit être réalisée notamment sur les critères pédologiques présentés précédemment.

La figure suivante représente la cartographie des habitats caractéristiques ou non de zones humides selon les informations fournies par BIOTOPE, sur laquelle on distingue :

- Les habitats caractéristiques de zones humides (H),
- Les habitats pro parte (p),
- Les habitats non caractéristiques de zones humides (NC).

Figure 3 – Cartographie des habitats caractéristiques de zones humides



BIOTOPE

Quartier de la Lamberte – Libourne (33)

DELIMITATION DE ZONE HUMIDE (CRITERES PEDOLOGIQUES)



4 METHODOLOGIE ET DETAIL DE L'INTERVENTION

4.1 PROTOCOLE DE TERRAIN

L'étude pédologique a été menée les 10 et 11 janvier 2024 par des personnels du bureau d'études EGEH. Cette intervention a consisté en la réalisation de 44 sondages à la tarière à main jusqu'à une profondeur maximale de 1,20 m, répartis sur l'ensemble de la zone d'étude.

Au droit de chaque sondage, une caractérisation hydromorphique a été réalisée (fiches sondage illustrées en annexe), et les coordonnées ont été relevées (mesure à l'aide d'un GPS de terrain GARMIN®).

4.2 RESULTATS DES SONDAGES PEDOLOGIQUES

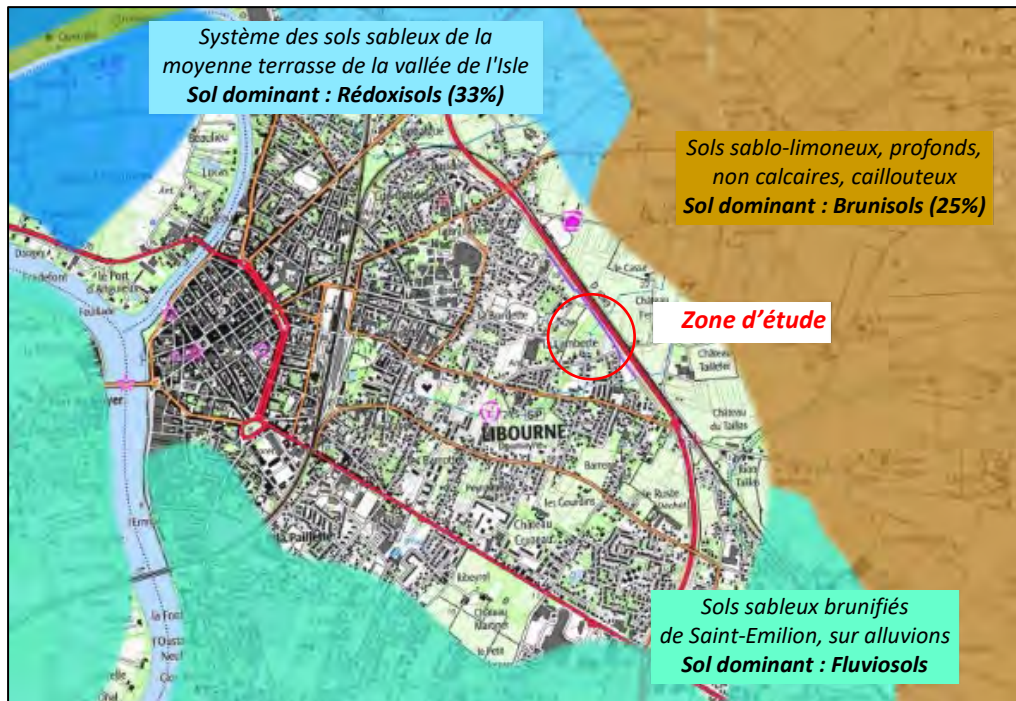
La caractérisation ou non du sol comme zone humide est établie selon les critères réglementaires présentés précédemment (présence et profondeur d'apparition des traits rédoxiques et réductiques).

De nombreux sondages ont montré la présence d'eau souterraine à très faible profondeur, avec parfois l'absence de traces rédoxiques. Ceci peut correspondre au cas particulier des fluviosols avec une nappe peu profonde circulante et très oxygénée, présenté au paragraphe 2.

D'après la carte des sols présentée sur la figure ci-contre (carte réalisée par le Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Sols (GIS Sol) et le Réseau Mixte Technologique Sols et Territoires), les sols au droit de la zone d'étude ne sont pas cartographiés. On note la présence à proximité de l'Unité Cartographique des « Sols sableux brunifiés de Saint-Emilion » dans laquelle le type de sol dominant correspond aux Fluviosols. On considère donc que la zone d'étude peut être concernée par le cas particulier des fluviosols défini dans l'arrêté du 24 juin 2008, pour lesquels il faut apprécier la saturation prolongée dans les 50 cm premiers centimètres du sol pour évaluer le caractère humide.

L'intervention ayant été réalisée, après une période pluvieuse sur les mois de novembre et décembre, nous avons considéré que le niveau d'eau relevé correspond au niveau des hautes eaux. Dans ce cas, nous avons donc assimilé le niveau d'eau mesuré à la profondeur d'apparition des traces rédoxiques pour la définition des classes d'hydromorphie permettant de distinguer les sols caractéristiques ou non de zones humides.

Figure 4 – Carte des sols autour de la zone d'étude



Carte extraite de Géoportail

Le tableau de la page suivante présente les principales caractéristiques des sondages réalisés : identifiant, coordonnées, profondeur du sondage, profondeur du niveau d'eau recoupé, profondeur d'apparition des traces rédoxiques et des traces réductiques, classe d'hydromorphie GEPPA, et zone humide selon l'évaluation à partir des critères pédologiques et du niveau de nappe recoupée.

A noter que pour certains sondages, le caractère Zone Humide n'a pas pu être déterminée, car ces sondages n'ayant pas été poursuivis jusqu'à 1,20 m, on ne peut donc pas discriminer entre les classes IV a, b, c non caractéristiques de zones humides, et la classe IV d caractéristique de zones humides.

La localisation des sondages est présentée sur la figure 5.

Les zones humides identifiées, délimitées à partir des habitats caractéristiques de zones humides et des résultats de sondages pédologiques, sont également présentées sur cette figure.

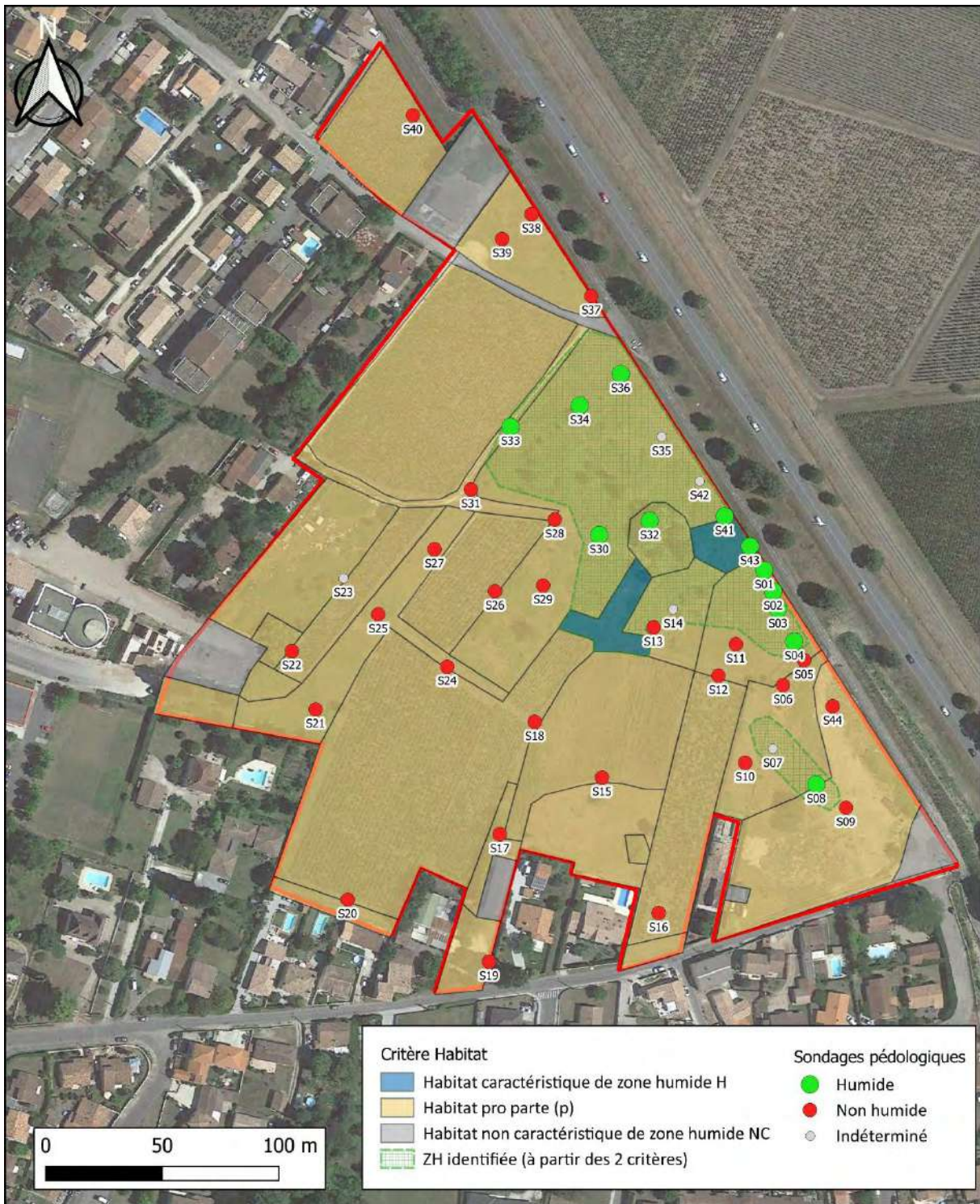
Les fiches de sondages sont présentées en annexe.

BIOTOPE**Quartier de la Lamberte – Libourne (33)****DELIMITATION DE ZONE HUMIDE (CRITERES PEDOLOGIQUES)**

Sondage	Coord Lambert 93		Profondeur sondage (cm)	Profondeur eau (cm)	Apparition tr. rédoxique (cm)	Apparition tr. réductique (cm)	Classe GEPPA	Zone humide (Oui/Non)
	X	Y						
S01	446073	6429225	50	10	-	-	V (a, b, c, d)	O
S02	446077	6429216	50	10	-	-	V (a, b, c, d)	O
S03	446079	6429208	50	20	-	-	V (a, b, c, d)	O
S04	446086	6429194	120	40	40	90	IV d	O
S05	446091	6429186	80	50	-	-	III a, b, c	N
S06	446082	6429176	60	50	-	-	III a, b, c	N
S07	446077	6429148	80	40	-	-	IV (b, c, d)	Indéterminée
S08	446096	6429133	120	60	40	90	IV d	O
S09	446109	6429123	65	-	-	-	-	N
S10	446065	6429142	50	50	-	-	III a, b, c	N
S11	446061	6429193	120	30	40	-	IV c	N
S12	446054	6429180	120	50	60	-	III b	N
S13	446026	6429200	80	50	50	-	III a, b, c	N
S14	446034	6429208	70	30	50	-	IV (b, c, d)	Indéterminée
S15	446004	6429136	70	50	-	-	III a, b, c	N
S16	446028	6429078	70	-	-	-	-	N
S17	445960	6429112	50	-	-	-	-	N
S18	445975	6429160	50	-	-	-	-	N
S19	445955	6429057	60	-	-	-	-	N
S20	445895	6429084	60	50	-	-	III a, b, c	N
S21	445881	6429165	70	-	50	-	III a, b, c	N
S22	445871	6429190	80	-	50	-	III a, b, c	N
S23	445893	6429221	70	40	50	-	IV (b, c, d)	Indéterminée
S24	445937	6429183	70	-	50	-	III a, b, c	N
S25	445908	6429206	70	-	50	-	III a, b, c	N
S26	445958	6429216	70	-	50	-	III a, b, c	N
S27	445932	6429234	70	60	50	-	III a, b, c	N
S28	445984	6429247	110	60	40	-	IV c	N
S29	445979	6429218	70	50	-	-	III a, b, c	N
S30	446003	6429240	50	20	-	-	V (a, b, c, d)	O
S31	445948	6429260	80	60	-	-	III a, b, c	N
S32	446024	6429246	50	20	-	-	V (a, b, c, d)	O
S33	445965	6429286	120	35	20	-	V c	O
S34	445994	6429295	120	35	20	85	V d	O
S35	446029	6429282	70	30	60	-	IV (b, c, d)	Indéterminée
S36	446012	6429309	70	40	-	-	V a, b	O
S37	445999	6429342	60	-	-	-	-	N
S38	445974	6429378	80	80	50	-	III a, b, c	N
S39	445961	6429367	70	-	-	-	-	N
S40	445923	6429420	60	-	-	-	-	N
S41	446057	6429248	70	20	-	-	V (a, b, c, d)	O
S42	446046	6429263	70	35	-	-	IV (b, c, d)	Indéterminée
S43	446067	6429235	100	45	-	-	V b, c	O
S44	446103	6429166	70	-	-	-	III a, b, c	N

Tableau 1 – Synthèse des sondages pédologiques réalisés

Figure 5 – Localisation et résultats des sondages pédologiques



BIOTOPE

Quartier de la Lamberte – Libourne (33)

DELIMITATION DE ZONE HUMIDE (CRITERES PEDOLOGIQUES)



Sur les 44 sondages réalisés, on peut distinguer :

- 8 qui ne montrent aucune caractéristique d'hydromorphie
- 36 avec des marqueurs d'hydromorphie parmi lesquels :
 - o 12 sont caractéristiques de zone humide (GEPPA IV d ou V b, c ou d),
 - o 19 non caractéristiques de zone humide (GEPPA III a, b ou c, IV b ou c),
 - o 5 pour lesquels nous n'avons pas pu conclure avec certitude sur le caractère humide.

Deux secteurs de zones humides ont été identifiés et délimités :

- Le plus grand secteur est situé au niveau du roncier, autour de la zone identifiée par le critère habitat : la zone humide délimitée s'étend une grande partie de la parcelle n° 144 section BR (sur 9 320 m² environ),
- Un second secteur plus réduit (650 m² environ) est identifié à proximité de la friche située au Sud-Est de la zone d'étude, il correspond au sondage S8 et son extension a été prolongé jusqu'au sondage S7 (dont le caractère humide n'a pas pu être déterminé avec certitude). Cette zone recoupe les parcelles n° 148, 261, 259 et 344 – section BR.

Nous n'avons pas considéré que le sondage S23, bien qu'indéterminé, marquait une zone humide sachant que tous les sondages autour ne sont pas caractéristiques.

5 CONCLUSION

Le présent dossier a été rédigé par la société EGEH à la demande de la société BIOTOPE, pour le compte de la mairie de Libourne, dans le cadre d'un projet d'aménagement du quartier de la Lamberte, sur la commune de Libourne (33).

Une étude préalable réalisée par BIOTOPE a montré que certains habitats étaient caractéristiques de zone humides et d'autres ne peuvent pas être considérés comme systématiquement ou entièrement caractéristiques de zones humides : une expertise complémentaire doit être réalisée notamment sur les critères pédologiques.

Le bureau d'études EGEH a donc été chargé de réaliser des sondages pédologiques pour délimiter la zone humide, dans l'emprise de la zone d'études, à partir de critères pédologiques. L'intervention sur le terrain a eu lieu les 10 et 11 janvier 2024, et a consisté en la réalisation de 44 sondages à la tarière à main jusqu'à une profondeur maximale de 1,20 m.

Deux secteurs de zones humides ont été identifiés et délimités :


- **Le plus grand secteur est situé au niveau du roncier, autour de la zone identifiée par le critère habitat : la zone humide délimitée s'étend une grande partie de la parcelle n° 144 section BR (sur 9 320 m² environ),**
- **Un second secteur plus réduit (650 m² environ) est identifié à proximité de la friche située au Sud-Est de la zone d'étude. Cette zone recoupe les parcelles n° 148, 261, 259 et 344 – section BR**


Annexe

FICHES DE SONDAGES PEDOLOGIQUES

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S1	
Opérateur(s) EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 073,5	
Y :	6 429 224,8	
Profondeur totale (cm)	50	
Remarques	Friche	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	<p>0 - 50 : TV sablo-argileuse <i>(partie de la coupe non visible sur la photo étant donné la nature sableuse du sol et la présence d'eau à faible profondeur)</i></p> <p>Présence d'eau à partir de 10 cm</p> <p>Arrêt à 50 cm</p>	
20		
30		
40		
50		
60		
70		
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

-
-
-
-
-
-
- X

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm


aucun caractère de zone humide

Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **V a, b, c, d**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S2	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 077,3	
Y :	6 429 215,8	
Profondeur totale (cm)	50	
Remarques	Friche	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 50: TV sablo-argileuse <i>(partie de la coupe non visible sur la photo étant donné la nature sableuse du sol et la présence d'eau à faible profondeur)</i> Présence d'eau à partir de 10 cm	
20		
30		
40		
50	Arrêt à 50 cm	
60		
70		
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

 traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm


aucun caractère de zone humide

Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

 Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **V a, b, c, d**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S3	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 079,4	
Y :	6 429 208,1	
Profondeur totale (cm)	50	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 50: TV sablo-argileuse	
20	Présence d'eau à partir de 20 cm	
30		
40		
50	> 50 : Horizon sablo-argileux	
60	Arrêt vers 50 cm	
70		
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm


aucun caractère de zone humide

Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **V a, b, c, d**

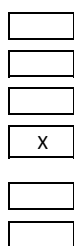
Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S4	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 086,4	
Y :	6 429 194,3	
Profondeur totale (cm)	120	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 30 : TV sablo-argileuse <i>(partie de la coupe non visible sur la photo étant donné la nature sableuse du sol et la présence d'eau à faible profondeur)</i>	
20		
30		
40	30 - 90 : Horizon sablo-argileux Traits rédoxiques Présence d'eau à partir de 40 cm	
50		
60	90 - 120 : Horizon sablo-argileux à argilo-sableux Traits rédoxiques et réductiques	
70		
80		
90	Arrêt à 120 cm	
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009



horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm


aucun caractère de zone humide

Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **IV d**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S5	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 090,6	
Y :	6 429 186,2	
Profondeur totale (cm)	80	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 50: TV sablo-argileuse	
20		
30		
40		
50	Présence d'eau à partir de 50 cm	
60	50 - 80 : Horizon sablo-argileux	
70		
80	Arrêt à 80 cm	
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm


aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **III a, b, c**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S6	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 081,5	
Y :	6 429 175,6	
Profondeur totale (cm)	60	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 50: TV sablo-argileuse	
20		
30		
40		
50	Présence d'eau à partir de 50 cm	
60	50 - 60 : Horizon sablo-argileux	
70	Arrêt à 60 cm	
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm


aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **III a, b, c**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S7	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 077,2	
Y :	6 429 148,3	
Profondeur totale (cm)	80	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 50: TV sablo-argileuse	
20		
30		
40	Présence d'eau à partir de 40 cm	
50	50 - 80 : Horizon sablo-argileux	
60		
70		
80	Arrêt à 80 cm	
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm

aucun caractère de zone humide

Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **IV b, c, d**

**EGEH - Conseil et expertise en Environnement**

Siège social : 21 rue Santos Dumont - ZI de Magré - BP 40001 - 87001 LIMOGES cedex

Agence Sud-Ouest : 17 avenue des Mondaults - 33270 FLOIRAC

Agence Île de France : 4 rue de la Croix Blanche - 95 370 MONTIGNY les CORMEILLES

Standard : 05 55 31 86 01 - Télécopie : 05 55 31 86 00

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S8	<i>pas de photo du sondage</i>
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 095,7	
Y :	6 429 133,0	
Profondeur totale (cm)	120	
Remarques		

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 30: TV sablo-argileuse	<i>pas de photo de la coupe</i>
20		
30		
40	30 - 90 : horizon sablo-argileux traits rédoxiques	
50		
60	Présence d'eau à partir de 60 cm	
70		
80		
90	90 - 120 : horizon sablo-argileux traits rédoxiques et réductiques faibles	
100		
110		
120	Arrêt à 120 cm	

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm


aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **IV d**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S9	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 108,5	
Y :	6 429 123,0	
Profondeur totale (cm)	65	
Remarques	Pas d'eau	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 40: TV sablo-argileuse	
20		
30		
40	40 - 65 : horizon sablo-argileux	
50	Arrêt à 65 cm	
60		
70		
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm


aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : -

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S11	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 061,3	
Y :	6 429 193,1	
Profondeur totale (cm)	120	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 40 : TV sablo-argileuse	
20		
30	Présence d'eau à partir de 30 cm	
40	40 - 120 : horizon sablo-argileux Traits rédoxiques marqués	
50		
60		
70		
80	<i>pas de traits rédoxiques</i>	
90		
100		
110		
120	Arrêt à 120 cm	

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits rédoxiques apparaissant entre 80 et 120 cm

aucun caractère de zone humide

Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **IV c**

**EGEH - Conseil et expertise en Environnement**

Siège social : 21 rue Santos Dumont - ZI de Magré - BP 40001 - 87001 LIMOGES cedex

Agence Sud-Ouest : 17 avenue des Mondaults - 33270 FLOIRAC

Agence Île de France : 4 rue de la Croix Blanche - 95 370 MONTIGNY les CORMEILLES

Standard : 05 55 31 86 01 - Télécopie : 05 55 31 86 00

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S12	<i>pas de photo du sondage</i>
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 053,8	
Y :	6 429 179,6	
Profondeur totale (cm)	120	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 50: TV sablo-argileuse	<i>pas de photo de la coupe</i>
20		
30		
40		
50		
50	50 - 120 : horizon sablo argileux Faibles traits rédoxiques Présence d'eau à partir de 50 cm	
60		
70		
80		
90		
100		
110		
120	Arrêt à 120 cm	

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm


aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **III b**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S13	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 026,0	
Y :	6 429 200,3	
Profondeur totale (cm)	80	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 50 : TV sablo-argileuse	
20		
30		
40		
50		
50	50 - 80 : horizon sablo-argileux Légers traits rédoxiques Présence d'eau à partir de 50 cm	
60		
70		
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de **traits réductiques** apparaissant entre 80 et 120 cm


aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **III (a, b, c)**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S14	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 034,4	
Y :	6 429 208,1	
Profondeur totale (cm)	70	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 50: TV sablo-argileuse	
20		
30	Présence d'eau à partir de 30 cm	
40		
50	50 - 70 : horizon sablo-argileux	
60	Traits rédoxiques marqués	
70	Arrêt à 70 cm	
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm


aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **IV b, c, d**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S15	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 003,9	
Y :	6 429 135,9	
Profondeur totale (cm)	70	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 40: TV sablo-argileuse	
20		
30		
40	40 - 70 : horizon sablo-argileux	
50	Présence d'eau à partir de 50 cm	
60		
70	Arrêt à 70 cm	
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm


aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **III a, b, c**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S16	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 028,2	
Y :	6 429 077,8	
Profondeur totale (cm)	70	
Remarques	Pas d'eau	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 50 : TV sablo-argileuse	
20	<i>aucune trace rédoxique</i>	
30		
40		
50	50 - 70 : horizon sablo-argileux	
60		
70	Arrêt à 70 cm	
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

X

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm

aucun caractère de zone humide

Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : -

**EGEH - Conseil et expertise en Environnement**

Siège social : 21 rue Santos Dumont - ZI de Magré - BP 40001 - 87001 LIMOGES cedex


Agence Sud-Ouest : 17 avenue des Mondaults - 33270 FLOIRAC

Agence Île de France : 4 rue de la Croix Blanche - 95 370 MONTIGNY les CORMEILLES

Standard : 05 55 31 86 01 - Télécopie : 05 55 31 86 00

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S17	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	445 960,0	
Y :	6 429 111,6	
Profondeur totale (cm)	50	
Remarques	Traces de brique/ Pas d'eau	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 50 : TV sablo-argileuse	<i>pas de photo de la coupe</i>
20	<i>aucune trace rédoxique</i>	
30		
40		
50	Arrêt à 50 cm	
60		
70		
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur**traits réductiques débutant à moins de 50 cm****traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant****traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant****et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm**


aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : -

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S18	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	445 975,0	
Y :	6 429 159,8	
Profondeur totale (cm)	50	
Remarques	Pas d'eau	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 50 : TV sablo-argileuse	
20		
30	<i>aucune trace rédoxique</i>	
40		
50	Arrêt à 50 cm	
60		
70		
80		
90		
100		
110		
120		


Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009


- horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur
- traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm
- traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant
- traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant et de traits rédoxiques apparaissant entre 80 et 120 cm
- aucun caractère de zone humide
- Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : -

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S19	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	445 955,4	
Y :	6 429 057,0	
Profondeur totale (cm)	60	
Remarques	Pas d'eau	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 40 : TV sablo-argileuse	
20	<i>aucune trace rédoxique</i>	
30		
40	40 - 60 : horizon sablo-argileux	
50		
60	Arrêt à 60 cm	
70		
80		
90		
100		
110		
120		


Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009


- horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur
- traits réductiques débutant à moins de 50 cm
- traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant
- traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm
- aucun caractère de zone humide
- Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : -

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S20	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	445 894,8	
Y :	6 429 083,6	
Profondeur totale (cm)	60	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 40 : TV sablo-argileuse	
20		
30		
40	40 - 60 : horizon sablo-argileux	
50	Présence d'eau à partir de 50 cm	
60	Arrêt à 60 cm	
70		
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm

aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **III a, b, c**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S21	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	445 881,0	
Y :	6 429 165,2	
Profondeur totale (cm)	70	
Remarques	Pas d'eau	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 50 : TV sablo-argileuse	
20		
30		
40		
50	50 - 60 : horizon sablo-argileux Traits rédoxiques	
60	Arrêt à 70 cm	
70		
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm


aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **III a, b, c**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S22	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	445 870,8	
Y :	6 429 190,2	
Profondeur totale (cm)	80	
Remarques	Pas d'eau	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 50 : TV sablo-argileuse	
20		
30		
40		
50	50 - 80 : Horizon organique sablo-argileux Faibles traits rédoxiques	
60		
70	Arrêt à 80 cm	
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm


aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **III a, b, c**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S23	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	445 893,0	
Y :	6 429 221,4	
Profondeur totale (cm)	70	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 50 : TV sablo-argileuse	
20		
30		
40	Présence d'eau à partir de 40 cm	
50	50 - 70 : horizon sablo-argileux Traits rédoxiques	
60		
70	Arrêt à 70 cm	
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de **traits réductiques** apparaissant entre 80 et 120 cm


aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **IV b, c, d**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S24	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	445 937,5	
Y :	6 429 183,4	
Profondeur totale (cm)	70	
Remarques	Pas d'eau	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 40 : TV sablo-argileuse	
20		
30		
40		
50		
60	50 - 70 : horizon sablo-argileux Traits redoxiques	
70		
80	Arrêt à 70 cm	
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm

aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **III a, b, c**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S25	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	445 908,0	
Y :	6 429 205,9	
Profondeur totale (cm)	70	
Remarques	Pas d'eau	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 50 : TV sablo-argileuse	
20		
30		
40		
50		
50	50 - 70 : horizon sablo-argileux Traits rédoxiques	
60		
70	Arrêt à 70 cm	
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm

aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **III a, b, c**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S26	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	445 958,0	
Y :	6 429 215,8	
Profondeur totale (cm)	70	
Remarques	Pas d'eau	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 50 : TV sablo-argileuse	
20		
30		
40		
50	50 - 70 : horizon sablo-argileux Traits rédoxiques	
60		
70	Arrêt à 70 cm	
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm

aucun caractère de zone humide

Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **III a, b, c**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S27	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	445 932,0	
Y :	6 429 233,8	
Profondeur totale (cm)	70	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 20 : TV sablo-argileuse	
20	20 - 50 : Horizon B sablo-argileux	
30		
40		
50	50 - 70 : horizon sablo-argileux <i>pas de traces rédoxiques</i>	
60	Présence d'eau à partir de 60 cm	
70	Arrêt à 70 cm	
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm

aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **III a, b, c**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S28	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	445 983,6	
Y :	6 429 246,6	
Profondeur totale (cm)	11	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 40 : TV sablo-argileuse	
20		
30		
40	40 - 70 : Horizon B sablo-argileux Faibles traits rédoxiques	
50		
60	Présence d'eau à partir de 60 cm	
70	70 - 110 : horizon sablo-argileux Traits rédoxiques	
80		
90		
100		
110	Arrêt à 110 cm	
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm


aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **IV c**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S29	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	445 978,6	
Y :	6 429 218,3	
Profondeur totale (cm)	70	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 30 : TV sablo-argileuse	
20		
30	30 - 40 : Horizon B sablo-argileux	
40	40 - 70 : horizon sablo-argileux	
50	Présence d'eau à partir de 50 cm	
60		
70	Arrêt à 70 cm	
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

X

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm

aucun caractère de zone humide

Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **III a, b, c**

**EGEH - Conseil et expertise en Environnement**

Siège social : 21 rue Santos Dumont - ZI de Magré - BP 40001 - 87001 LIMOGES cedex
Agence Sud-Ouest : 17 avenue des Mondaults - 33270 FLOIRAC
Agence Île de France : 4 rue de la Croix Blanche - 95 370 MONTIGNY les CORMEILLES
Standard : 05 55 31 86 01 - Télécopie : 05 55 31 86 00

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S30	<i>pas de photo du sondage</i>
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 002,7	
Y :	6 429 239,9	
Profondeur totale (cm)	50	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 50: TV sablo-argileuse	<i>pas de photo de la coupe</i>
20	Présence d'eau à partir de 20 cm	
30		
40		
50	Arrêt à 50 cm	
60		
70		
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>

- horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur**
- traits réductiques débutant à moins de 50 cm**
- traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant**
- traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm**
- aucun caractère de zone humide**
- Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur**

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **V a, b, c, d**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S31
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR
Lambert 93 (m) - X :	445 947,7
Y :	6 429 259,5
Profondeur totale (cm)	80
Remarques	/

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 40 : TV sablo-argileuse	
20		
30		
40	40 - 80 : horizon sablo-argileuse lessivé	
50		
60	Présence d'eau à partir de 60 cm	
70		
80	Arrêt à 80 cm	
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

 X

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

 traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm


aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

 Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **III a, b, c**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S32	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 024,4	
Y :	6 429 246,0	
Profondeur totale (cm)	50	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 50: TV sablo-argileuse	
20	Présence d'eau à partir de 20 cm	
30		
40		
50	Arrêt à 50 cm	
60		
70		
80		
90		
100		
110		
120		


Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009


- horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur
- traits réductiques débutant à moins de 50 cm
- traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant
- traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm
- aucun caractère de zone humide
- Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : V a, b, c, d

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S33	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	445 964,6	
Y :	6 429 286,4	
Profondeur totale (cm)	120	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 20 : TV sablo-argileuse	
20	20 - 50 : horizon sablo - argileux Traits rédoxiques	
30		
40	Présence d'eau à partir de 35 cm	
50	50 - 120 : horizon sablo- argileux Traits rédoxiques	
60		
70		
80		
90		
100		
110	Arrêt à 120 cm	
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009


-
-
- X
-
-
-


- horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur
- traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm
- traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant
- traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant et de traits rédoxiques apparaissant entre 80 et 120 cm
- aucun caractère de zone humide
- Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : V c

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S34	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	445 994,3	
Y :	6 429 295,4	
Profondeur totale (cm)	120	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 20 : TV sablo-argileuse	
20	20 - 50 : Horizon B sablo- argileux Traits rédoxiques	
30	Présence d'eau à partir de 35 cm	
40		
50	50 - 85 : Horizon B sablo- argileux	
60		
70		
80	85 - 120 : Horizon B argilo- sableux Apparition de traits réductiques	
90		
100		
110		
120	Arrêt à 120 cm	

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>


horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur
traits réductiques débutant à moins de 50 cm
traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant
traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant
et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm
aucun caractère de zone humide
Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

 Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **V d**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S35	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 029,5	
Y :	6 429 282,1	
Profondeur totale (cm)	70	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 30 : TV sablo-argileuse	
20		
30	30 - 60 : horizon sablo- argileux Présence d'eau à partir de 30 cm	
40		
50	60 - 70 : horizon sablo- argileux Traits rédoxiques	
60		
70	Arrêt à 70 cm	
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

 traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm


aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

 Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **IV b, c, d**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S36	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 011,9	
Y :	6 429 309,0	
Profondeur totale (cm)	70	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 20 : TV sablo-argileuse Traits rédoxiques	
20	20 - 60 : Horizon B sablo- argileux Traits rédoxiques	
30	Présence d'eau à partir de 40 cm	
40		
50		
60	60 - 70 : horizon sablo- argileux Traits rédoxiques	
70	Bloc de roches : refus à 70 cm	
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>


horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur
traits réductiques débutant à moins de 50 cm
traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant
traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant
et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm
aucun caractère de zone humide
Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

 Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **V a, b**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S37	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	445 999,2	
Y :	6 429 342,4	
Profondeur totale (cm)	60	
Remarques	Pas d'eau	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 40 : TV sablo-argileuse	
20		
30		
40	40 - 60 : horizon sablo- argileux	
50		
60	Arrêt vers 60 cm	
70		
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>


- horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur
- traits réductiques débutant à moins de 50 cm
- traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant
- traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm
- aucun caractère de zone humide
- Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : -

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S38	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	445 973,6	
Y :	6 429 377,5	
Profondeur totale (cm)	80	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 30 : TV sablo-argileuse	
20		
30	30 - 50 : Horizon B sablo- argileux	
40		
50	50 - 80 : horizon sablo- argileux à graveleux	
60	Traits rédoxiques Présence d'eau à partir de 80 cm	
70		
80	Arrêt à 80 cm	
90		
100		
110		
120		


Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009


- horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur
- traits réductiques débutant à moins de 50 cm
- traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant
- traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm
- X aucun caractère de zone humide
- Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : III a, b, c

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S39	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	445 961,0	
Y :	6 429 366,9	
Profondeur totale (cm)	70	
Remarques	Pas d'eau	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 30 : Remblai	
20		
30	30 - 70 : horizon sablo- argileux à graveleux	
40		
50		
60		
70	Arrêt à 70 cm	
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

 X

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

 traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm

aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : -

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	10/01/2024

Référence du sondage	S40	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	445 922,8	
Y :	6 429 419,9	
Profondeur totale (cm)	60	
Remarques	Pas d'eau	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 30 : TV sablo- argileuse	
20		
30	30 - 60 : Horizon B sablo- argileux	
40		
50		
60	Arrêt à 60 cm	
70		
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm

aucun caractère de zone humide


Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : -

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	11/01/2024

Référence du sondage	S41	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 056,5	
Y :	6 429 248,0	
Profondeur totale (cm)	70	
Remarques	Proche ruisseau	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 40 : TV sablo- argileuse	
20	Présence d'eau à partir de 20 cm	
30		
40	40 - 60 : Horizon B sablo- argileux	
50		
60	60 - 70 : horizon sablo- argileux	
70	Arrêt à 70 cm	
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>


- horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur
- traits réductiques débutant à moins de 50 cm
- traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant
- traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm
- aucun caractère de zone humide
- Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

 Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **V a, b, c, d**

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	11/01/2024

Référence du sondage	S42	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 045,8	
Y :	6 429 263,1	
Profondeur totale (cm)	70	
Remarques	/	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10		
20	0 - 50 : TV sablo- argileuse	
30		
40	Présence d'eau à partir de 35 cm	
50	50 - 70 : horizon sablo- argileux	
60	Faibles traits rédoxiques	
70	Arrêt à 70 cm	
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

-
-
-
-
-
-


- horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur
- traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm
- traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant
- traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant et de traits rédoxiques apparaissant entre 80 et 120 cm
- aucun caractère de zone humide
- Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : IV b, c, d

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	11/01/2024

Référence du sondage	S43	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 067,4	
Y :	6 429 235,1	
Profondeur totale (cm)	100	
Remarques	Proche du ruisseau	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 40 : TV sablo- argileuse Faibles traits rédoxiques	
20		
30		
40	40 - 60 : Horizon B sablo- argileux Présence d'eau à partir de 45 cm	
50		
60	60 - 70 : horizon sablo- argileux lessivé	
70		
80	70 - 100 : horizon sablo- argileux Traits rédoxiques	
90		
100	Arrêt à 100 cm	
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

-
-
-
-
-
-

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de **traits réductiques** apparaissant entre 80 et 120 cm

aucun caractère de zone humide

Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **V b, c**

**EGEH - Conseil et expertise en Environnement**

Siège social : 21 rue Santos Dumont - ZI de Magré - BP 40001 - 87001 LIMOGES cedex

Agence Sud-Ouest : 17 avenue des Mondaults - 33270 FLOIRAC

Agence Île de France : 4 rue de la Croix Blanche - 95 370 MONTIGNY les CORMEILLES

Standard : 05 55 31 86 01 - Télécopie : 05 55 31 86 00

Fiche sondage pédologique - Détermination zone humide

Site	Quartier de la Lamberte	Technique de sondage	Tarière à main
Adresse	Libourne (33)	Date d'intervention	11/01/2024

Référence du sondage	S44	
Opérateur EGEH	MCH / JAR / DIN / JBR	
Lambert 93 (m) - X :	446 102,8	
Y :	6 429 166,5	
Profondeur totale (cm)	70	
Remarques	Pas d'eau	

Profondeur (cm)	Description des terrains	Photographie
0		
10	0 - 30 : TV sablo- argileuse	
20		
30	30 - 50 : Horizon B sablo- argileux	
40		
50	50 - 70 : horizon sablo- argileux	
60	Traits rédoxiques (à partir de 60 cm)	
70	Arrêt à 70 cm	
80		
90		
100		
110		
120		

Critères "zone humide" selon arrêté 01 oct 2009

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm et au moins 50 cm d'épaisseur

traits réductiques débutant à moins de 50 cm

traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm et se prolongeant ou s'intensifiant

traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm se prolongeant ou s'intensifiant

et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm

aucun caractère de zone humide

Engorgement sans trait rédoxique à moins de 50 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie (GEPPA) : **III a, b, c**

MODIFICATION DU PLU DE LIBOURNE (33)

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE



Vue de l'aire d'étude immédiate © ETEN Environnement

Juillet 2024

ETEN Environnement www.eten-environnement.com	
ETEN 40 SARLU au capital de 150 000€ - SIRET N°887 629 848 00011	ETEN 82 SARLU au capital de 85 000€ - SIRET N°887 682 771 00019
49 rue Camille Claudel 40990 SAINT PAUL LES DAX 05.58.74.84.10 - 05.58.74.84.03 Email : environnement@eten-aquitaine.com	60 Rue des Fossés 82800 - NEGREPELISSE 05.63.02.10.47 - 05.63.67.71.56 Email : environnement@eten-midi-pyrenees.com

REFERENCES DU DOSSIER

PROJET	Modification du PLU de Libourne (33)		
ETUDE	Pré-diagnostic écologique		
CODE INTERNE	NA_2023_CB011_D33		
DATE DE REMISE	Juillet 2024		
MAITRE D'OUVRAGE			
	Communauté d'agglomération du Libournais - CALI 33 avenue de la Gare 33870 VAYRES Contact : M. Benjamin MAUFRONT bmaufont@lacali.fr		
		Ville de Libourne 42 Pl. Abel Surchamp 33500 LIBOURNE Contact : Mme Nathalie MAURICE Directrice Urbanisme nmaurice@libourne.fr	
PRESTATAIRES			
	ETEN Environnement Nouvelle-Aquitaine 49 rue Camille Claudel 40 990 SAINT-PAUL-LES-DAX Tél : 05 58 74 84 10 – Fax : 05 58 74 84 03 amenagement@eten-aquitaine.com		
	AUTEURS DE L'ETUDE	FONCTION DANS LA STRUCTURE	FORMATION INITIALE
CAROLINE LESPAGNOL	Coordinatrice de projet	Master 2 « Espace et milieux » - Université Paris Diderot – Paris (75)	Coordination de projet, Relecture
LEA PRATS	Chargé d'études – Experte faune	Master 2 « Dynamique des écosystèmes Aquatiques » - Université de Pau et des Pays de l'Adour – Anglet (64)	Inventaires de terrain, rédaction et cartographie : Faune
WILLIAM POTDEVIN	Chargé d'études – Expert flore, habitats naturels et zones humides	Master 2 « Gestion de l'Environnement, Ecologie et Gestion des Ecosystèmes Terrestres » - Université de Rouen Normandie (76)	Inventaires de terrain, rédaction et cartographie : Flore, habitats naturels et zones humides
THIBAUD JAN	Chargé d'études – Expert flore, habitats naturels et zones humides	Master « Biodiversité et Suivis environnementaux » - Université de Bordeaux (33)	Inventaires de terrain, rédaction et cartographie : Flore, habitats naturels et zones humides

SOMMAIRE

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	4
A. LOCALISATION ET METHODES UTILISEES	5
I. PRESENTATION DU PROJET ET DE L'AIRES D'ETUDE.....	6
I. 1. Modification du PLU de Libourne intégrant le projet sur le site de « Peyronneau – Peyregourde »	6
I. 2. Des aires d'étude immédiate et éloignée définies pour qualifier les sensibilités environnementales.....	8
II. METHODES UTILISEES	10
II. 1. Méthodes – Milieu naturel : un état initial sommaire fondé sur la bibliographie et une investigation sur le terrain	10
II. 2. Limites méthodologiques et difficultés rencontrées.....	20
B. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	21
I. LES PERIMETRES REGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRES : AIRE D'ETUDE IMMEDIATE NON CONCERNEE .	22
I. 1. Périmètres règlementaires : deux sites Natura 2000 intersectant l'aire d'étude éloignée	22
I. 2. Périmètres d'inventaires : des ZNIEFF dans l'aire d'étude éloignée mais hors aire d'étude immédiate	24
II. LES HABITATS NATURELS ET ANTHROPIQUES : DES HABITATS TRES ANTHROPISES.....	26
II. 1. Contexte général	26
II. 2. Synthèse de bioévaluation des habitats naturels et anthropiques	28
III. LA FLORE : PRESENCE D'UNE ESPECE PROTEGEE	31
III. 1. Analyse bibliographique.....	31
III. 2. Inventaires de terrain.....	32
IV. LES ZONES HUMIDES : AUCUNE ZONE HUMIDE DANS L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	38
IV. 1. Analyse bibliographique.....	38
IV. 2. Expertise de terrain.....	38
V. LA FAUNE : UNE DIVERSITE TYPIQUE DES MILIEUX PERI-URBAINS	43
V. 1. Synthèse bibliographique.....	43
V. 2. Inventaires de terrain.....	44
VI. TRAME VERTE ET BLEUE.....	53
VI. 1. La trame verte et bleue régionale.....	54
VI. 2. Trame verte et bleue à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	55
VII. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL – MILIEUX NATURELS : ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITES – MENACES (AFOM).....	59
C. SYNTHESE ET PRECONISATIONS ASSOCIEES	61
I. SYNTHESE DES SENSIBILITES ECOLOGIQUES ET PRECONISATIONS LIEES AU PROJET	62
II. ANALYSE REGLEMENTAIRE SOMMAIRE DU PROJET EN LIEN AVEC LES SENSIBILITES ECOLOGIQUES IDENTIFIEES.....	63
ANNEXES.....	64
Annexe 1 : Liste des espèces floristiques inventoriées	64
Annexe 2 : Liste des espèces faunistiques inventoriées.....	68
BIBLIOGRAPHIE	73

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

Carte 1 : Aires d'étude.....	9
Carte 2 : méthode déployée pour l'inventaire de la faune	16
Carte 3 : Périmètres règlementaires liés au patrimoine naturel	23
Carte 4 : Périmètres d'inventaires liés au patrimoine naturel.....	25
Carte 5 : Habitats naturels et anthropiques	27
Carte 6 : Enjeux liés aux habitats naturels et anthropiques	30
Carte 7 : Flore patrimoniale	34
Carte 8 : Flore exotique envahissante	36
Carte 9 : Enjeux liés à la flore patrimoniale.....	37
Carte 10 : Expertise des zones humides	42
Carte 11 : Points de contacts avec la faune patrimoniale et habitats associés	51
Carte 12 : Synthèse des secteurs à enjeux pour la faune patrimoniale.....	52
Carte 13 : Synthèse des enjeux liés au milieu naturel	60

TABLEAUX

Tableau 1 : Définition des aires d'étude.....	8
Tableau 3 : Liste des organismes consultés pour l'étude du milieu naturel.....	10
Tableau 2 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés.....	10
Tableau 4 : Niveaux de certitude de reproduction en fonction des comportements observés sur le terrain.....	14
Tableau 3 : Légende de l'analyse « AFOM » du milieu naturel.....	19
Tableau 4 : Habitats naturels et anthropiques identifiés au sein de l'aire d'étude immédiate.....	29
Tableau 5 : Flore protégée présente dans la maille de 5km x 5km comprenant l'emprise maîtrisée	31
Tableau 6 : Plantes exotiques envahissantes identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate	35
Tableau 7 : Formations d'habitats naturels et anthropiques cotées « pro parte »	39
Tableau 8 : Caractéristiques des sondages pédologiques réalisés	41
Tableau 9 : Liste des espèces à enjeux potentiellement présentes dans l'aire d'étude immédiate.....	43
Tableau 10 : Bioévaluation de la faune patrimoniale au sein de l'aire d'étude	49
Tableau 11 : Synthèse de l'état initial des Milieux naturels : Analyse « AFOM »	59
Tableau 12 : Hiérarchisation des sensibilités et préconisations associées	62

FIGURES

Figure 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA – Solenvie	13
Figure 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA – Solenvie	39
Figure 2 : Profil pédologique type 1	40
Figure 3 : Profil pédologique type 2	40
Figure 4 : Représentation schématique des continuités écologiques (TVB).....	53
Figure 5 : Trame verte et bleue de l'ancienne région Aquitaine	54
Figure 6 : Continuités écologiques urbaines potentielles et continuités aquatiques sur le territoire urbain de Libourne	56
Figure 7 : Carte des points de conflits entre corridors écologiques terrestres et infrastructure linéaire de transport.....	57

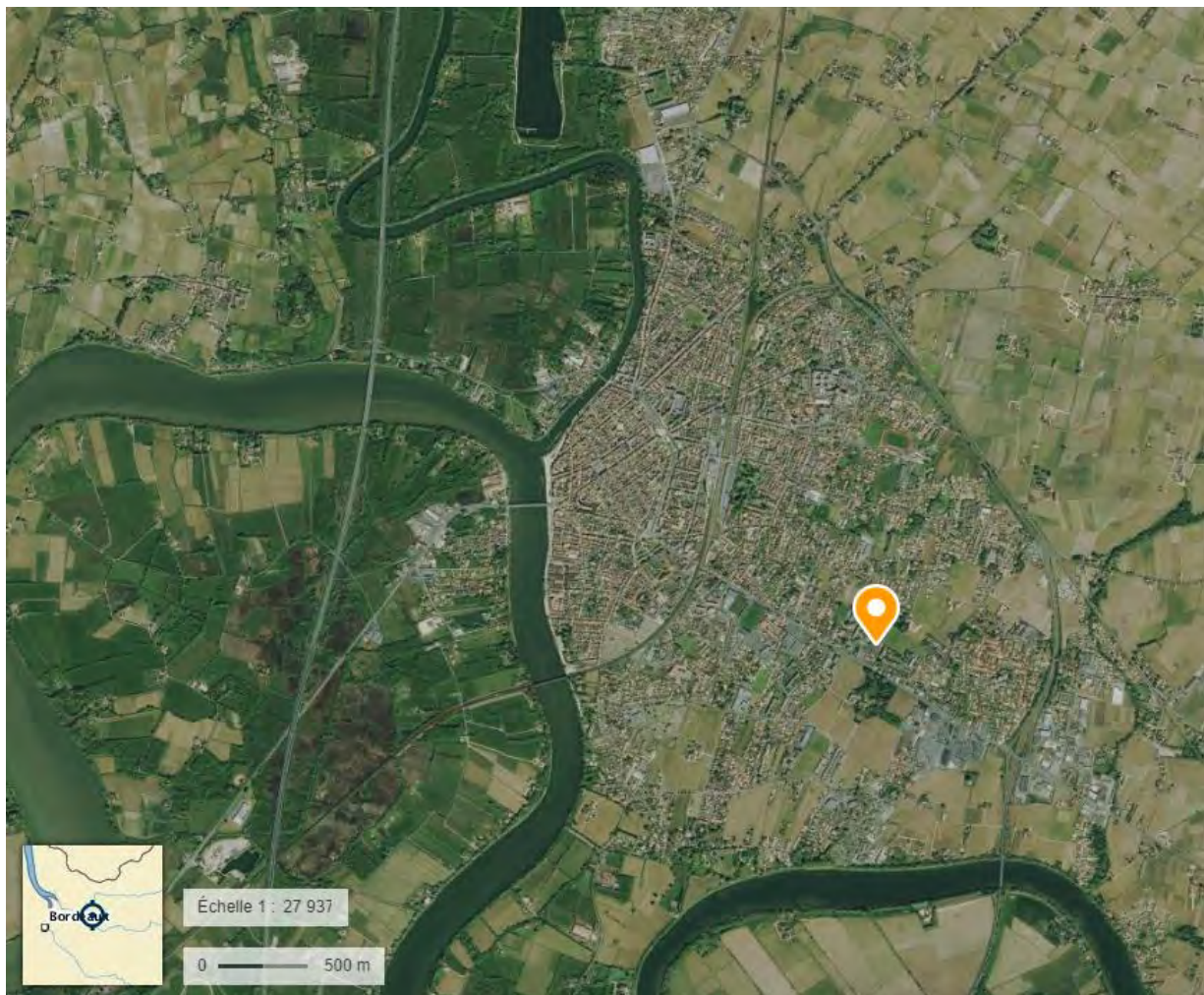
A. LOCALISATION ET METHODES UTILISEES

I. Présentation du projet et de l'aire d'étude

I. 1. Modification du PLU de Libourne intégrant le projet sur le site de « Peyronneau – Peyregourde »

Une modification du PLU de Libourne est engagée afin de permettre le projet « Peyronneau – Peyregourde ». D'une emprise d'environ 11 ha, ce projet se divise en deux intentions :

- Sur la partie déjà bâti (UC) : projet de **requalification urbaine** ;
- Sur la partie en vignes (1AU) : projet **nouvelles constructions**.

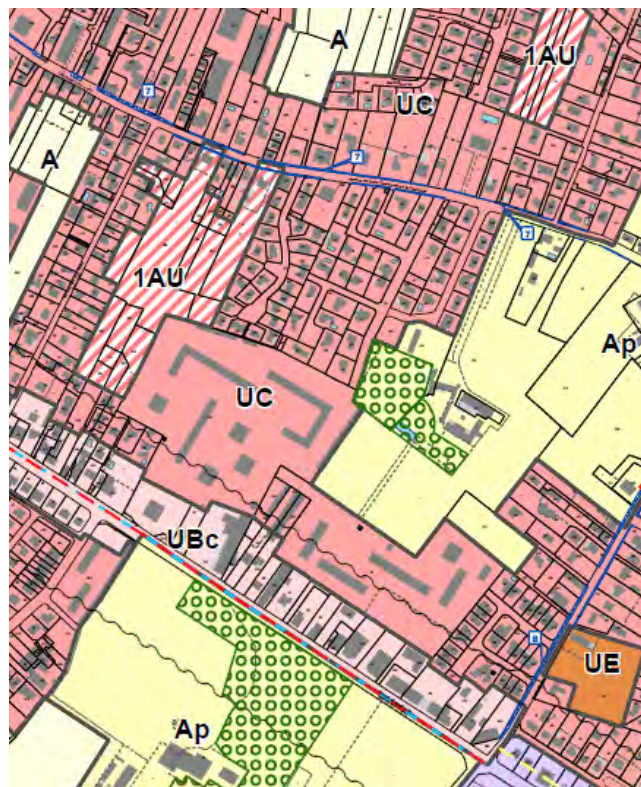


Localisation du secteur « Peyronneau-Peyregourde » sur la commune de Libourne

ETEN Environnement a été mandaté pour réaliser un diagnostic écologique de janvier 2024 à juillet 2024 sur ce secteur afin d'alimenter le dossier d'examen « cas par cas ad hoc ».



Terrain d'assiette du projet « Peyronneau – Peyregourde » (= emprise maîtrisée)



Zonage du PLU de Libourne

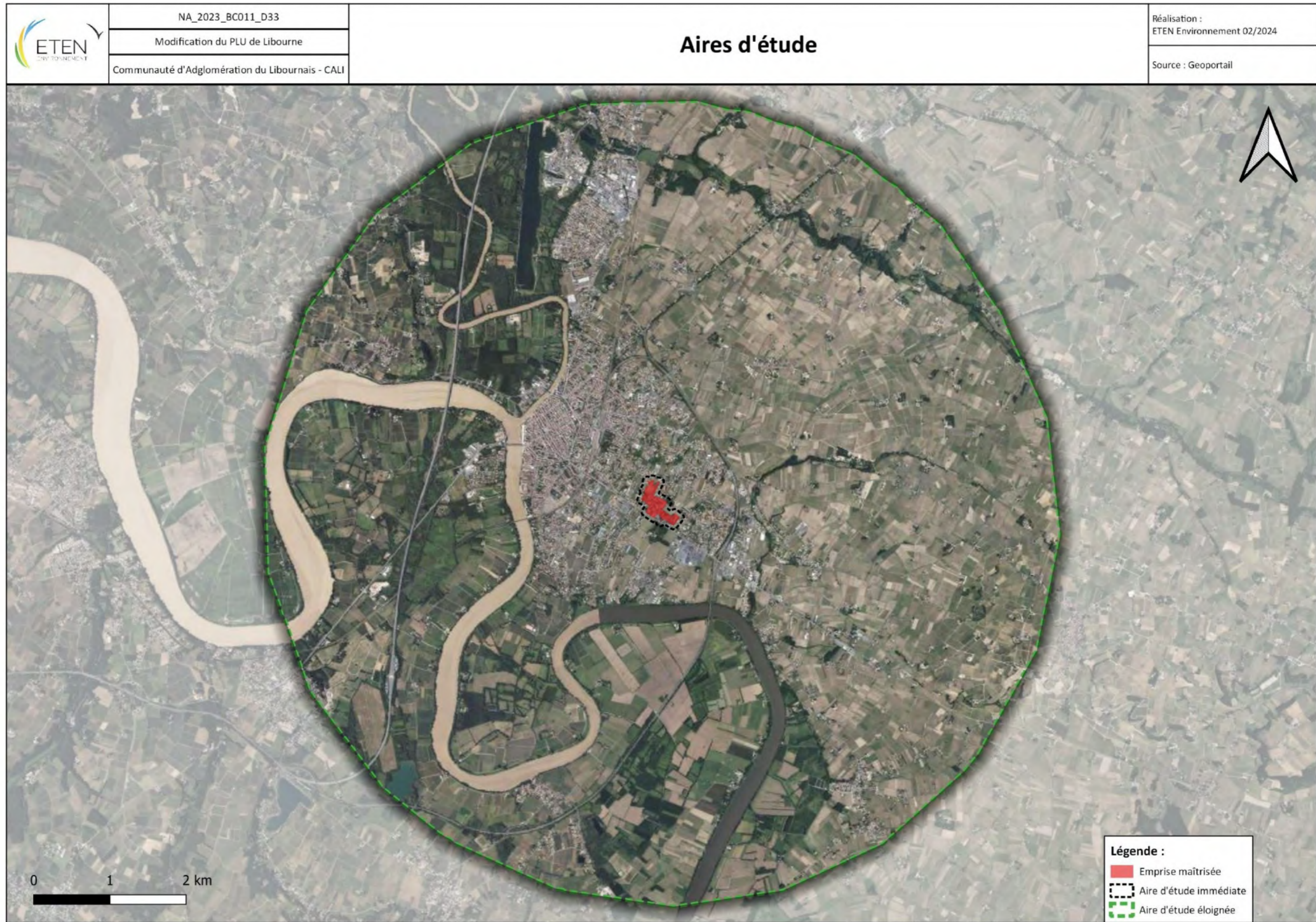
A – LOCALISATION ET METHODE	B – PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	-------------------------------	--------------------------------

I. 2. Des aires d'étude immédiate et éloignée définies pour qualifier les sensibilités environnementales

Les aires d'étude définies pour qualifier les sensibilités environnementales du projet sont décrites dans le tableau ci-dessous et cartographiées page suivante.

Tableau 1 : Définition des aires d'étude

Aires d'étude	Définition	Commentaires	Surface correspondante
Aire d'étude immédiate	Rayon de 50 m aux abords de la zone d'implantation potentielle / emprise maîtrisée	Il s'agit de l'aire d'étude dans laquelle ont été réalisées les expertises écologiques : faune / flore / zones humides.	23 ha
Aire d'étude éloignée	Rayon de 5 km aux abords de la zone d'implantation potentielle	Une aire d'étude éloignée a été définie pour l'analyse des composantes du territoire qui nécessitent de « prendre de la hauteur ». Il s'agit notamment de l'aire d'étude choisie pour analyser le contexte écologique (périmètres réglementaires / d'inventaires) et les fonctionnalités écologiques (Trame verte et bleue).	8613 ha



Carte 1 : Aires d'étude

II. Méthodes utilisées

II. 1. Méthodes – Milieu naturel : un état initial sommaire fondé sur la bibliographie et une investigation sur le terrain

L’objectif a été de caractériser le site du projet d’un point de vue écologique : ses grandes composantes, sa diversité et richesse biologique, et les potentialités d’expression de cette richesse. Il s’agit donc d’apprécier globalement la valeur écologique du site, l’évolution naturelle du milieu et les tendances pouvant influencer sur cette évolution.

L’étude a été effectuée à partir d’investigations de terrain ainsi que par l’analyse des données bibliographiques disponibles et la consultation d’organismes spécialisés. Les sources utilisées sont indiquées dans les paragraphes correspondants.

Tableau 2 : Liste des organismes consultés pour l’étude du milieu naturel

Organismes consultés
Conservatoire Botanique National Sud Atlantique
SINP (FAUNA)
Faune Aquitaine (base de données)

Absence de réponse

Réponse

II. 1. 1. Campagne d’investigations sur le terrain

Après un pré-diagnostic réalisé en janvier 2024, des passages complémentaires ont été réalisés jusqu’à l’été 2024 pour compléter les inventaires faunistiques et floristiques du site.

Le tableau suivant présente la date et les thèmes expertisés lors du passage sur site.

Tableau 3 : Dates d’inventaires et thèmes expertisés

Groupe expertisé	Date d’expertise	Météo	Expert
Faune			
Oiseaux, mammifères	15/01/2024	Couverture nuageuse : 75-100% Vent (beaufort) : 0 Pluie : absente Température : 7°C	Léa PRATS Chargée d’études - experte faune
Oiseaux, mammifères, Reptiles, Insectes	04/04/2024	Couverture nuageuse : 75% Vent (beaufort) : 1 Pluie : absente Température : 13-17°C	Lou AUDOUIT Chargée d’études - experte faune
Oiseaux, mammifères, Reptiles, Insectes	03/06/2024	Couverture nuageuse : 75-100% Vent (beaufort) : 2 Pluie : absente Température : 19°C	Alexis DELAIGUE Chargé d’études - expert faune

Oiseaux, mammifères, Reptiles, Insectes	16/07/2024	Couverture nuageuse : 0-10% Vent (beaufort) : 1 Pluie : absente Température : 21°C	Léa PRATS Chargée d'études - experte faune
Flore / Habitats naturels / Zones humides			
Habitats naturels Flore Zones humides	23/01/2024	Ciel dégagé, pas de vent 10°C	William POTDEVIN Chargé d'études - expert flore
Habitats naturels Flore	17/04/2024	Ciel dégagé, pas de vent 15°C	Thibaud JAN Chargé d'études - expert flore
Flore Zones humides	04/06/2024	Ciel dégagé, pas de vent 20°C	Thibaud JAN Chargé d'études - expert flore
Flore	17/07/2024	Ciel dégagé, pas de vent 20-25°C	Thibaud JAN Chargé d'études - expert flore

II. 1. 2. Diagnostic des habitats naturels

Pré-cartographie

Dans un but d'efficacité des prospections de terrain, une carte du site a été réalisée au préalable, à partir des photos aériennes, des **grands ensembles écologiques** (forêts, prairies, milieux aquatiques, cultures, espaces urbanisés etc.) afin de cibler les zones susceptibles d'accueillir des espèces remarquables et/ou présentant des exigences écologiques spécifiques. Ce pré-diagnostic a permis de cibler les secteurs et les dates de prospection en fonction des espèces potentiellement présentes.

Typologie des habitats

Les conditions physiques (climat) et édaphiques (sol) des milieux naturels conditionnent le développement d'ensembles d'espèces végétales adaptées à ces conditions. De l'étude et de la comparaison de ces ensembles est né le concept **d'association végétale**, concept de base de la phytosociologie (étymologiquement science des associations végétales).

Les communautés végétales ont été analysées selon la **méthode phytosociologique sigmatiste** (BRAUN-BLANQUET, 1964 ; GUINOCHE, 1973) et identifiées par références aux connaissances phytosociologiques actuelles, et notamment du Catalogue de végétations de Nouvelle-Aquitaine (LAFON *et al.* 2022). Les différents milieux, ou **habitats**, ont été répertoriés selon leur typologie phytosociologique simplifiée puis identifiés aux typologies EUNIS et CORINE Biotopes et au Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (Version EUR 28), document de référence de l'Union Européenne dans le cadre du programme Natura 2000. Le cas échéant ont été précisés pour chaque type d'habitat, le code EUNIS et Corine (2^{ème} niveau hiérarchique des typologies) et le Code Natura 2000 correspondants, faisant référence aux documents précités.

Pour chaque type d'habitat naturel, ont été indiquées les **espèces caractéristiques et/ou remarquables** (surtout du point de vue patrimonial) ainsi que leurs principaux caractères écologiques.

Cartographie des habitats

Après identification et délimitation sur le terrain, les individus des différents habitats naturels et anthropiques identifiés ont été **représentés cartographiquement** par report sur le fond topographique de la zone d'étude à l'aide du logiciel QGIS. Les couleurs correspondant à chaque type d'habitat ont été choisies, dans la mesure du possible, en fonction de leur connotation écologique.

Les habitats ponctuels ont systématiquement été **pointés au GPS** (précision : 5m).

Toutes les données ont été intégrées dans le Système d'Informations Géographiques (SIG) QGIS.

A – LOCALISATION ET METHODE	B – PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	-------------------------------	--------------------------------

II. 1. 3. Diagnostic floristique

La liste des espèces végétales identifiées sur le terrain a été établie. L'exhaustivité étant souvent difficile à obtenir, une attention particulière a donc été portée sur les espèces végétales indicatrices, remarquables et envahissantes.

Les espèces végétales remarquables sont les espèces inscrites :

- à la « Directive Habitat » ;
- à la liste des espèces protégées au niveau national, régional et départemental ;
- dans le Livre Rouge de la flore menacée de France (OLIVIER *et al.* 1995) Tome 1 : espèces prioritaires et Tome 2 : espèces à surveiller (liste provisoire) ;
- à la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine (ABADIE *et al.* 2019).

La liste des espèces végétales envahissantes se base sur la classification proposée par Muller (2004) et de la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine (CAILLON *et al.* 2021).

Pour la nomenclature botanique, les noms scientifiques utilisés correspondent aux noms valides listés dans le référentiel taxonomique national TAXREF, dans sa version 17. Les espèces végétales d'intérêt patrimonial ont systématiquement été localisées au GPS (précision 5 m), avec une estimation des effectifs pour chaque espèce.

II. 1. 4. Diagnostic des zones humides

L'expertise des zones humides réalisée s'appuie sur la méthode définie dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1^{er} octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Cet arrêté précise les deux critères permettant d'identifier les zones humides :

- Via la végétation : critère floristique ;
- Via la nature du sol : critère pédologique.

En premier lieu, une analyse bibliographique a été menée afin de relever la présence de zones humides identifiées à l'issue d'inventaires précédents, notamment via la consultation de la base de données de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Les inventaires de terrain ont ensuite été réalisés selon les deux critères de détermination.

Les zones humides ont ainsi tout d'abord été identifiées par la présence d'habitats caractéristiques des zones humides (habitats caractéristiques listés en annexe IIB de l'arrêté du 24 juin 2008) ou par la présence d'au moins 50 % d'espèces dominantes caractéristiques des zones humides (espèces caractéristiques listées en annexe IIA de l'arrêté du 24 juin 2008). Dans le second cas, l'analyse des espèces dominantes a été réalisée au moyen d'un relevé phytosociologique.

Les zones humides ont ensuite été complétées au moyen de sondages pédologiques, visant à rechercher des traces d'hydromorphie et/ou des sols caractéristiques des zones humides (sols caractéristiques listés en annexe 1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1^{er} octobre 2009). Les sondages pédologiques ont été réalisés à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur maximale de 1,2 m puis identifiés à des « profils types » de sol. Ces profils ont ensuite été rattachés si possible aux classes de sol du GEPPA (voir Figure 2) auxquelles fait référence l'arrêté.

A – LOCALISATION ET METHODE	B – PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	C – SYNTHÈSE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	-------------------------------	--------------------------------

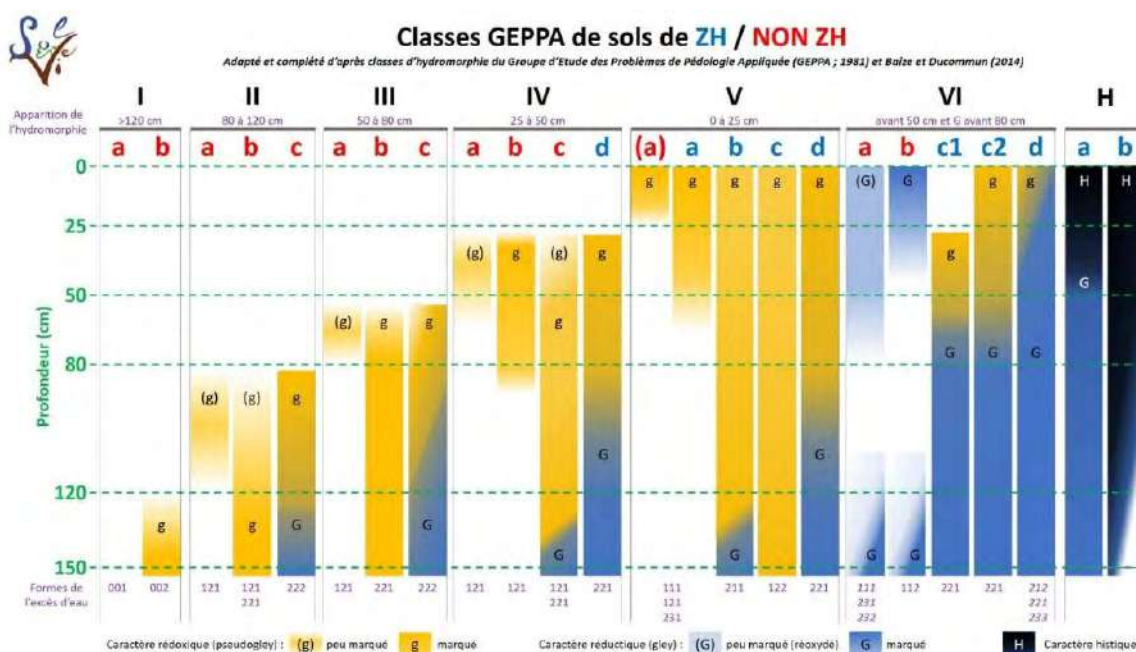


Figure 1 : Classes d’hydromorphie du GEPPA – Solenvie

L’analyse des zones humides a été effectuée conformément à la réglementation en vigueur. Ainsi sont considérées comme des zones humides effectives les zones présentant le critère floristique ET/OU pédologique.

II. 1. 5. Diagnostic de la faune

Le suivi des espèces d’oiseaux a été réalisé par 2 méthodes :

- La méthode de l’indice ponctuel d’abondance (IPA) :

La méthode des Indices Ponctuels d’Abondance a été élaborée et décrite par Blondel, Ferry et Frochot en 1970. Cette méthode consiste à noter l’ensemble des oiseaux observés et/ou entendus durant 20 minutes à partir d’un point fixe du territoire. Tous les contacts auditifs ou visuels avec les oiseaux sont notés sans limitation de distance. Ils sont reportés sur une fiche prévue à cet effet à l’aide d’une codification permettant de différencier tous les individus et le type de contact (chant, cris, mâle, femelle, couple...). A la fin de chaque session de dénombrement, le nombre d’espèces et d’individus est totalisé en nombre de couples.

Cette méthode de dénombrement permet d’obtenir :

- le nombre d’espèces noté sur le point, ainsi que l’identité des différentes espèces ;
- l’Indice Ponctuel d’Abondance de chacune des espèces présentes.

Les sessions de dénombrement sont réalisées strictement aux mêmes emplacements, qui ont été préalablement repéré cartographiquement à l’aide de GPS. Ces points d’écoute sont distants de 300 m afin d’éviter les doubles comptages et répartis de manière à couvrir l’ensemble de l’aire d’étude. Au total, 3 points d’écoute de 20 mn ont été réalisés sur l’ensemble de l’aire d’étude. Les écoutes ont été réalisées entre 6h et 10h du matin, ce qui correspond aux heures d’activité maximale de l’avifaune.

- La méthode de l’observation des jeunes à l’envol :

Afin de compléter ces écoutes, des parcours ont été réalisés sur l’ensemble de l’aire d’étude afin d’avoir une vision aussi exhaustive que possible des espèces présentes et des habitats favorables. Les

A – LOCALISATION ET METHODE	B – PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	C – SYNTHÈSE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	-------------------------------	--------------------------------

sites potentiels de nidification ont été prospectés : recherche de nids dans les arbres, d’indices de reproduction (nourrissage des jeunes, ...). Pour chaque espèce, la nidification a été consignée selon plusieurs critères présentés page suivante.

Tableau 4 : Niveaux de certitude de reproduction en fonction des comportements observés sur le terrain

Source : Atlas des oiseaux nicheurs d’Aquitaine, LPO Aquitaine, Delachaux et Niestlé

Nidification possible
Présence dans un habitat favorable à la nidification durant la période de reproduction
Mâle chanteur présent dans un habitat favorable à la nidification durant la période de reproduction
Nidification probable
Couple présent dans un habitat favorable à la nidification durant sa période de reproduction
Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins...) observé sur un même territoire deux fois indépendamment l’une de l’autre
Comportement nuptial : parades, copulation, offrandes
Visite d’un site de nidification probable (distinct d’un site de repos)
Cri d’alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d’un nid ou de jeunes aux alentours
Preuve physiologique : plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l’oviducte (observation uniquement si oiseau en main)
Transport de matériel ou construction d’un nid, forage d’une cavité (pics)
Nidification certaine
Oiseau simulant une blessure ou détournant l’attention (tels les canards, gallinacés, limicoles, etc.)
Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d’œufs de la présente saison
Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances
Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d’un nid, comportement révélateur d’un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut dans une cavité)
Adulte transportant un sac fécal
Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant la période de reproduction
Coquilles d’œufs éclos
Nid vu avec adulte couvant
Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus)

Ce protocole a été répété sur chaque passage.

➤ **Mammifères**

L’expertise mammalogique a consisté en une recherche appliquée des indices de présence témoignant de la présence de mammifères fréquentant le site d’étude. Les empreintes relevées sur site ont directement été déterminées in situ pour les plus facilement identifiables (Blaireau, Renard, ...). En cas de doutes ou d’indices de petite taille (mésafaune), la trace a été photographiée sur le terrain puis analysée au bureau à l’aide de guides spécifiques.

➤ **Chiroptères**

Aucune nocturne spécifique n’a été réalisé dans le cadre de cette étude.

Un effort de prospection diurne a été porté sur la recherche de gîte pour ces espèces (bâtiments désaffectés et arbres).

Pour la recherche de potentiels gîtes, une recherche d'indices de présences a été mise en œuvre :

- **Le guano** : Ce terme désigne les excréments des chauves-souris. Découvrir un amas de petites fientes noires de la taille d'environ un grain de riz laisse supposer deux options. Il s'agit soit de déjections de rongeurs soit de chauves-souris. Pour le déterminer, il suffit de les écraser entre les doigts et de constater :
 - elles s'émettent rapidement pour ne plus être que de la poussière étincelante -> crottes de chauves-souris ;
 - elles restent dures et tassées -> crottes de rongeurs.
- **Les odeurs** : Une colonie peut trahir sa présence par une puissante odeur caractéristique des accumulations de fientes et d'urine ;
- **Individus morts** : Les jeunes individus ou les adultes affaiblis peuvent tomber au sol et y mourir. La chaleur des greniers ou l'humidité des caves dégradent les corps, néanmoins il est possible de voir l'individu « momifié » ;
- **Traces au plafond** : Les chauves-souris sont souvent fidèles à leur point d'accrochage au plafond. Elles y laissent différentes traces ; sécrétions du museau, saletés, urine. On reconnaîtra cette dernière trace par la coloration devenue plus foncée du plafond, et qui permet de donner une idée du nombre de chauves-souris qui y vivent ;
- **Reste de repas** : Certaines espèces ont l'habitude de s'accrocher toujours au même perchoir après avoir capturé une proie. Il est possible de voir sous ces perchoirs des petits amas d'ailes d'insectes, de pattes ou encore de carapace.

➤ Reptiles

Plusieurs transects ont été réalisés au niveau des milieux les plus favorables pour ces espèces (chemins, lisières, fourrés, ...).

La recherche des reptiles a été faite à vue et en regardant sous tous les éléments susceptibles de servir de cache. Les sites les plus favorables ont été prospectés en particulier (lisières, talus ou encore bords de buisson) en conditions favorables (temps ensoleillé).

➤ Amphibiens

Aucune nocturne spécifique n'a été réalisé dans le cadre de cette étude.

➤ Insectes

Les Odonates, Lépidoptères et Coléoptères patrimoniaux ont été ciblés en priorité lors des visites sur site. Les prospections ont été notamment axées sur les espèces patrimoniales potentiellement présentes (Azuré du serpolet, etc.).

- Les Odonates sont des animaux affectionnant les milieux humides, qu'ils soient stagnants ou non, fermés ou très ouverts. Il s'agit d'une chasse à vue à l'aide du filet à papillon.

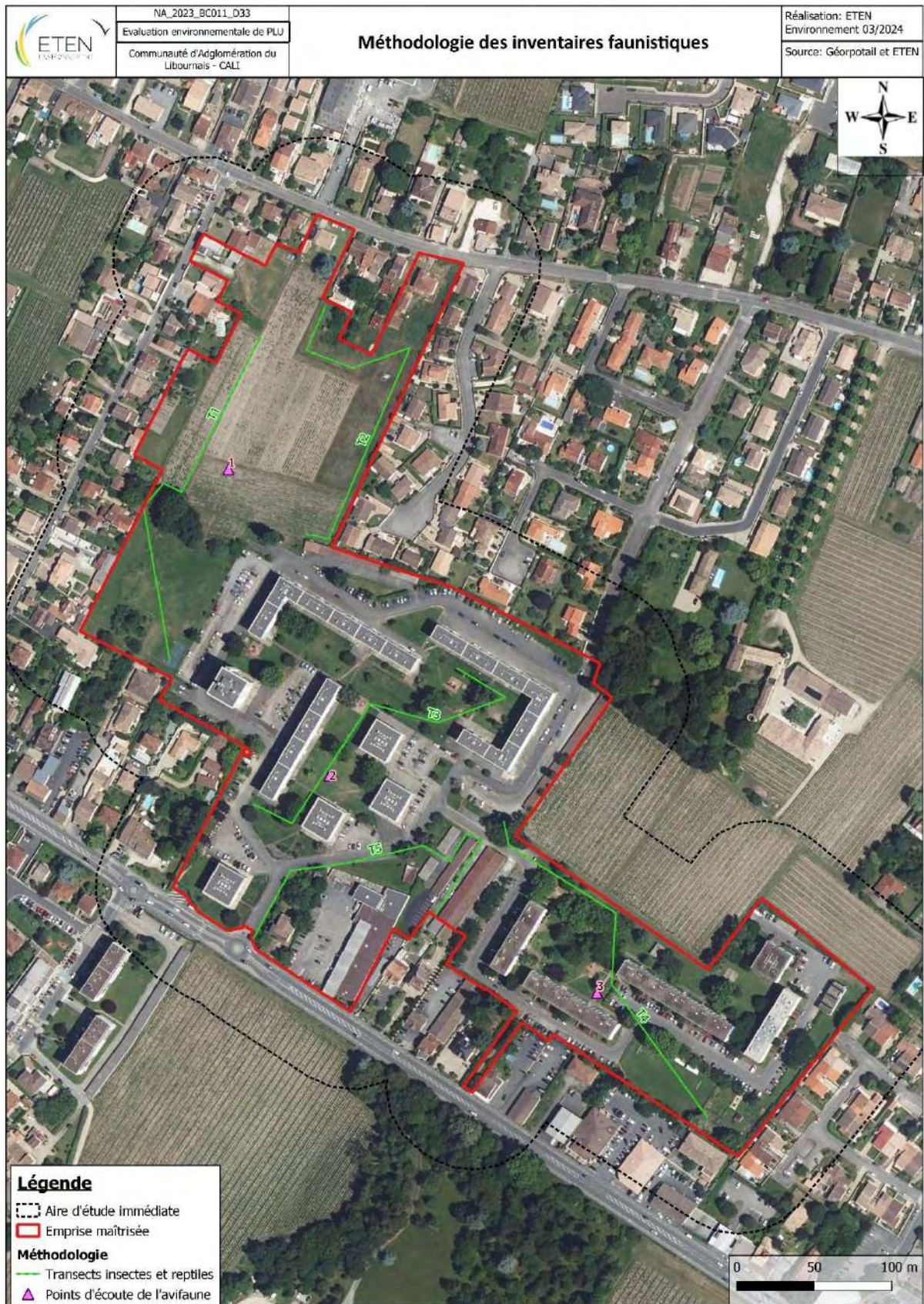
- Les lépidoptères diurnes sont des insectes fortement liés à leur milieu en raison de leur larve peu mobiles. Les adultes sont plus facilement observables et évoluent pour certains loin de leur milieu de vie. L'analyse s'effectue à vue, par prises photographiques ou plus rarement à l'aide d'un filet à papillon pour la détermination en main, l'individu étant relâché immédiat.

- Concernant les coléoptères, la recherche a été focalisée sur les espèces de coléoptères les plus patrimoniales potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne).

5 transects ont ainsi été réalisées sur l'ensemble du site et des différents habitats afin d'obtenir un inventaire le plus exhaustif possible de l'entomofaune utilisant les aires d'étude.

La carte, page suivante, présente la localisation des secteurs d'investigations pour l'expertise de la faune.

A – LOCALISATION ET METHODE	B – PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	-------------------------------	--------------------------------



Carte 2 : méthode déployée pour l'inventaire de la faune

A – LOCALISATION ET METHODE	B – PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	-------------------------------	--------------------------------

II. 1. 6. Définition des enjeux

Enjeux des habitats naturels

L'état actuel de conservation ou de dégradation des habitats du site a été évalué par références aux stades optimaux d'habitats similaires (c'est-à-dire occupant les mêmes types de milieux) existant à proximité ou dans la proche région.

L'état de conservation des habitats naturels et les statuts réglementaires qui leurs sont associés (habitat inscrit en annexe 1 de la Directive Habitats, habitat communautaire prioritaire ou non prioritaire) ont permis de hiérarchiser les enjeux.

Ainsi, les enjeux des habitats naturels ont été hiérarchisés selon :

- leur **statut de protection** (habitat d'intérêt communautaire) ;
- leur **état de conservation** ;
- leur **rareté relative** nationale selon 5 catégories : CC : habitat très commun, C : habitat commun, AR : habitat assez rare, R : habitat rare, RR : habitat très rare ;
- leur **vulnérabilité**.

La hiérarchisation des enjeux de conservation concernant les habitats naturels se définit selon 6 classes :

Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul
-----------	------	--------	--------	-------------	-----

Enjeux de la flore

Les enjeux liés aux espèces végétales patrimoniales sont définis en fonction de 4 critères :

- **le statut** : il fait référence à la Directive Habitat, aux listes de protection nationale et régionale, au livre rouge et à la liste des espèces déterminantes pour l'élaboration des ZNIEFF ;
- **la rareté** : définition du degré de rareté selon différentes échelles (régionale, nationale, européenne) : Très commun (CC), Commun (C), Assez rare (AR), Rare (R), Très rare (RR) ;
- **l'état de la population** : fait référence aux effectifs, à la superficie, à l'état de l'habitat (Très bon/Bon/Modéré/Dégradé/Très dégradé).
- **la vulnérabilité** : fragilité intrinsèque de l'espèce face aux perturbations (Très fort et exceptionnel / Fort / Modéré / Faible / Très faible / Nul).

Le niveau d'enjeu de chaque espèce correspond à son statut, pondéré par sa rareté, l'état de la population et la vulnérabilité. Six classes d'enjeu sont définies :

Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul
-----------	------	--------	--------	-------------	-----

Enjeux des habitats d'espèces

Les enjeux liés aux espèces et à leurs habitats sont définis en fonction de 5 critères principaux :

- **le statut** : il fait référence à l'annexe II de la Directive Habitat qui reconnaît les espèces d'intérêt prioritaire (Pr) et d'intérêt communautaire (Com) et à l'annexe IV ; à l'annexe I de la Directive Oiseaux ; au statut de protection national, régional et départemental ; ainsi qu'à la liste rouge française (UICN, 2009) présentant 5 catégories « A surveiller », « Quasi menacée », « Vulnérable », « En danger », « En danger critique d'extinction » ;
- **L'enjeu régional de l'espèce (DREAL Nouvelle-Aquitaine)** : définition du niveau d'enjeu régional : Majeur, Très fort, Fort, Notable, Modéré, Autre ;
- **le statut biologique**, prenant en compte l'utilisation du site par l'espèce (migration, reproduction, alimentation...);
- **Etat de l'habitat** (dégradé ou en bon état) ;

A – LOCALISATION ET METHODE	B – PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	-------------------------------	--------------------------------

- **Taille de la population** (si population particulièrement importante) **ou niveau d'activité** (chiroptères).

La hiérarchisation des enjeux de conservation concernant les espèces animales s'appuie également sur l'intérêt biogéographique et le niveau de responsabilité de la zone d'étude ainsi que la vulnérabilité vis-à-vis de chaque espèce. Six classes d'enjeu sont donc également définies :

Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul
------------------	-------------	---------------	---------------	--------------------	------------

A – LOCALISATION ET METHODE	B – PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
------------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------------

II. 1. 8. Analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM)

Comme pour les volets précédemment présentés, une synthèse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces (AFOM) du milieu naturel a été réalisée.

Cette synthèse est sous forme de tableau.

Tableau 5 : Légende de l'analyse « AFOM » du milieu naturel

Situation actuelle		Tendances au fil d'eau	
+	Atout	↗	La situation actuelle va s'accroître
		=	Pas de modification majeure prévue
		↘	La situation actuelle va ralentir ou s'inverser
=	Caractéristique neutre	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives
Légende des Enjeux à l'échelle de l'aire d'étude		Légende des Sensibilités du projet	
<p>« Quelle que soit la thématique étudiée, l'enjeu représente, pour une portion du territoire, compte-tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. »</p> <p>(Source : Ministère en charge de l'environnement, 2010)</p>		<p>« La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence potentiel d'un projet sur l'enjeu étudié. »</p> <p>(Source : Ministère en charge de l'environnement, 2010)</p>	
Niveaux d'enjeux	Exemples d'enjeux à l'échelle d'une aire d'étude	Niveaux de sensibilité	Exemples de sensibilités du projet
Fort	Présence d'espèces / d'habitats naturels / d'habitats d'espèces à fort enjeu de conservation	Favorable	Le projet est favorable au maintien des espèces / habitats
		Forte	Le projet risque d'entraîner la destruction d'espèces protégées / d'habitats d'espèces protégées . Nécessité de réaliser une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées (DDEP) en cas de destruction.
Modéré	Présence d'espèces / d'habitats naturels / d'habitats d'espèces à enjeu de conservation modéré	Modérée	Le projet risque d'entraîner la destruction de milieux à enjeu de conservation modéré . Pas de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées (DDEP) en cas de destruction.
Faible	Présence d'espèces / d'habitats naturels / d'habitats d'espèces à faible enjeu de conservation	Faible	Le projet risque d'entraîner la destruction de milieux à faible enjeu de conservation . Pas de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées (DDEP) en cas de destruction.
Nul	Absence d'enjeu	Nulle	Aucun risque de destruction / altération des espèces / habitats

II. 2. Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

Cette notice constitue un diagnostic écologique afin de permettre au maître d’ouvrage de connaître les contraintes majeures du site et d’ajuster, si besoin, son projet.

La présente étude est fondée sur des données bibliographiques et plusieurs passages terrain réalisés entre janvier 2024 et juillet 2024, permettant d’avoir une vision complète bien que non exhaustive des enjeux prévisibles concernant la faune, la flore et les zones humides présentes sur l’aire d’étude.

B. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	-------------------------	--------------------------------

I. Les périmètres réglementaires et d'inventaires : aire d'étude immédiate non concernée

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine consulté le 29/01/2024)

I. 1. Périmètres règlementaires : deux sites Natura 2000 intersectant l'aire d'étude éloignée

La commission européenne, en accord avec les Etats membres, a fixé, le 21 mai 1992, le principe d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire. Ce réseau est nommé **Natura 2000**. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser **le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels** sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

Les sites sont désignés par chacun des pays de l'Union Européenne en application de deux directives européennes :

- **La directive « Oiseaux » (2009/147/CE)** propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne avec les **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**.
- **La directive « Habitats Faune Flore » (92/43/CE)** établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** permettent, au titre de cette directive, une protection de ces habitats et espèces menacées.

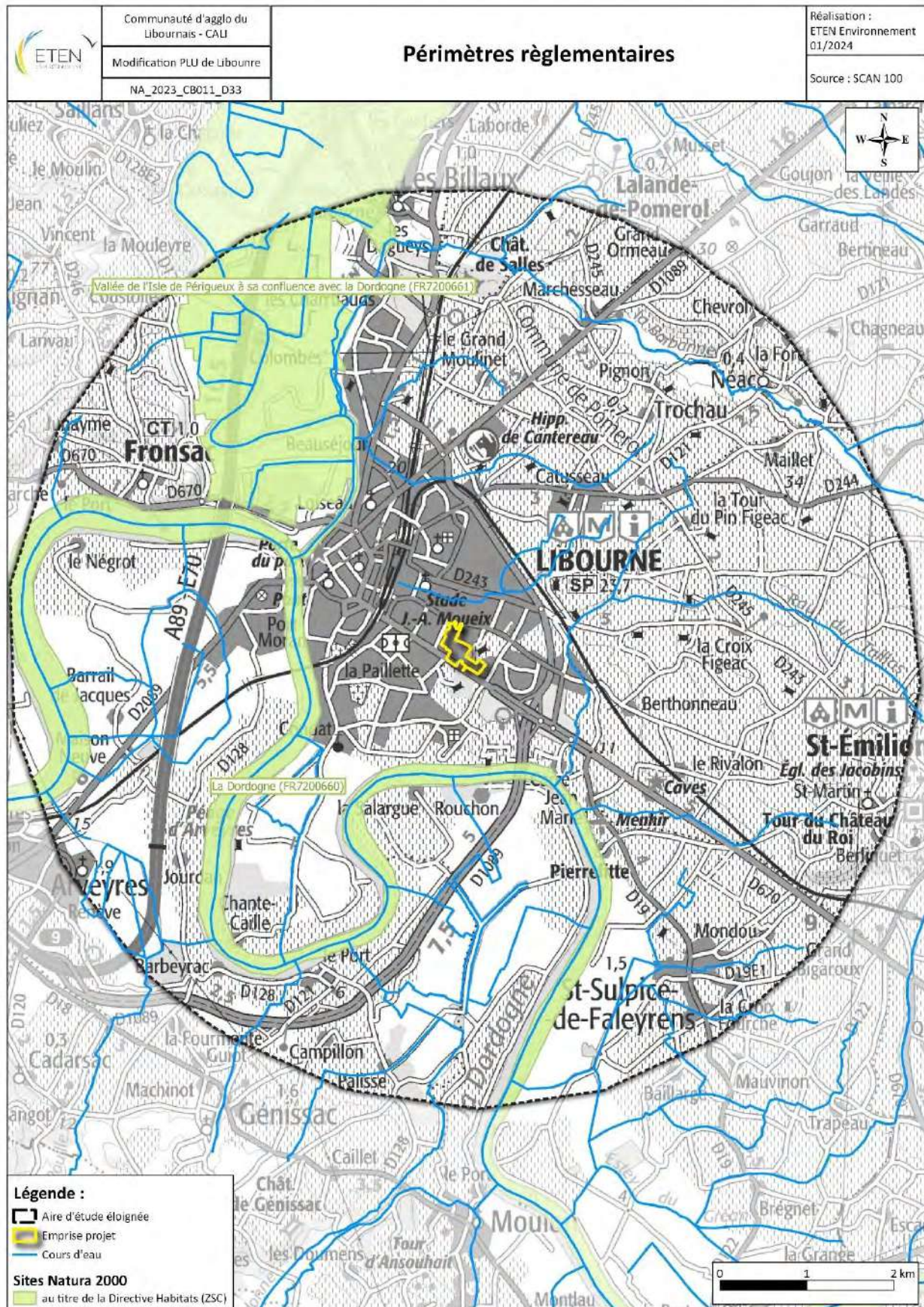
Deux ZSC intersectent l'aire d'étude éloignée mais sont en dehors de l'aire d'étude immédiate et de l'emprise maîtrisée.

Il s'agit des sites suivants :

- « La Dordogne » (FR7200660), à environ 1100 m au sud de l'emprise maîtrisée ;
- « Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne » (FR7200661), à environ 1800 m au nord-ouest de l'emprise maîtrisée .

Aucun lien hydrographique n'existe avec l'emprise maîtrisée ou l'aire d'étude immédiate.

La carte, page suivante, localise les sites Natura 2000 présents dans l'aire d'étude éloignée.



Carte 3 : Périmètres règlementaires liés au patrimoine naturel

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHÈSE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------

I. 2. Périmètres d'inventaires : des ZNIEFF dans l'aire d'étude éloignée mais hors aire d'étude immédiate

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

Cet inventaire différencie 2 types de zones :

- **Les ZNIEFF de type 1** sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- **Les ZNIEFF de type 2** concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Au sein de l'aire d'étude éloignée (zone tampon de 5 km autour de la zone d'implantation potentielle), six ZNIEFF sont présentes.

Il s'agit de trois ZNIEFF de type 1 :

- « Fayère d'Arveyres » (720014181), à environ 4,2 km à l'ouest de l'emprise maîtrisée ;
- « Fayère du Pinson » (720014170), à environ 2,5 km sud-ouest de l'emprise maîtrisée ;
- « Marais Brizard et zone bocagère de Saillans » (720014178), à environ 2,7 km au sud de l'emprise maîtrisée .

et des trois ZNIEFF de type 2 suivantes :

- « Palus de Genissac et de Moulon » (720007933), à environ 1,7 km à l'ouest de l'emprise maîtrisée ;
- « La Dordogne » (720020014), à environ 1,1 km à l'ouest de l'emprise maîtrisée ;
- « L'Isle du barrage de Laubardemont à Libourne et sa vallée bocagère » (720014177), à environ 2 km au sud de l'emprise maîtrisée .

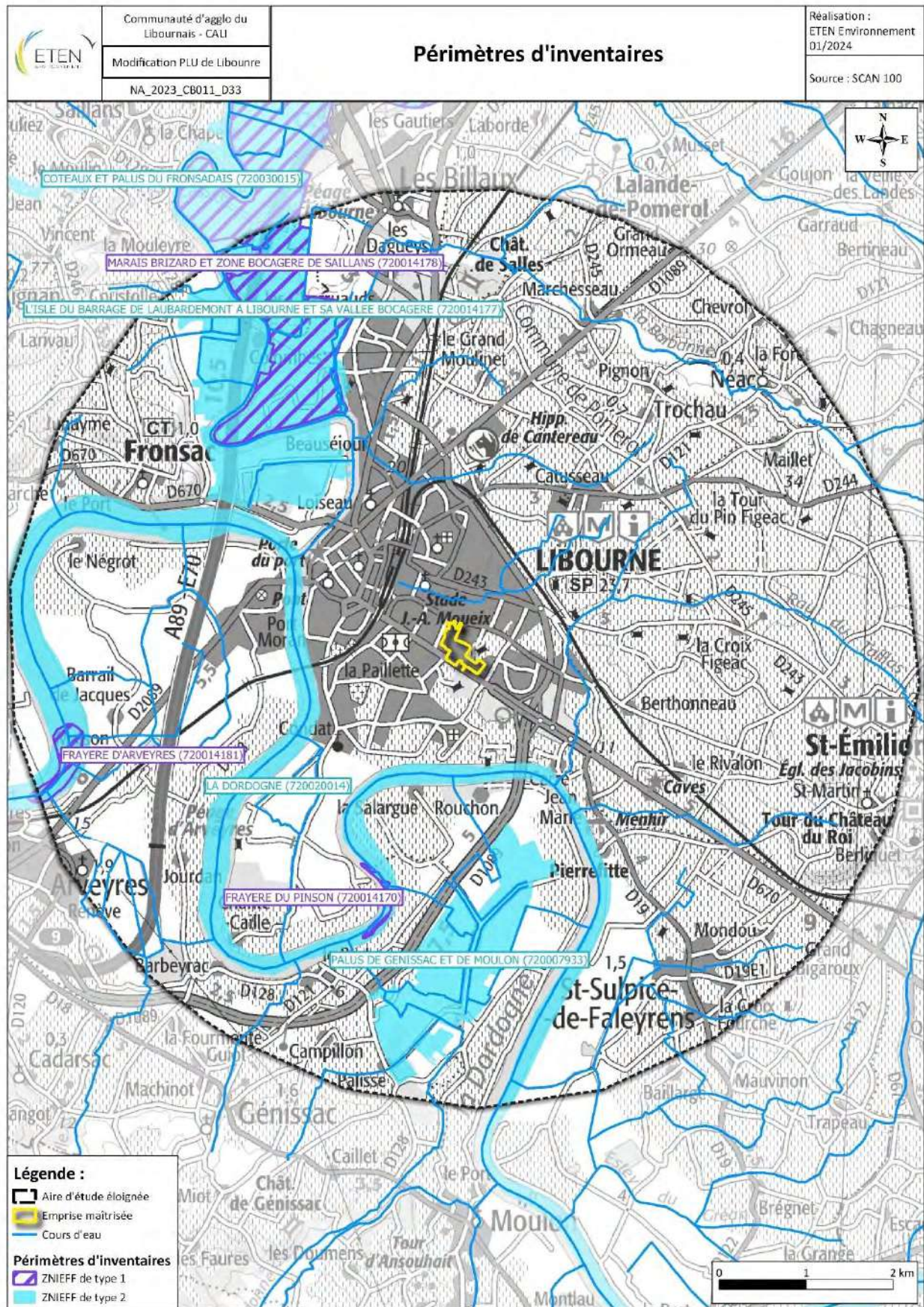
Aucune de ces ZNIEFF n'intersecte l'aire d'étude immédiate ni ne présente de lien direct ou indirect avec celle-ci.

» Ce qu'il est important de retenir :

Deux ZSC et 6 ZNIEFF sont présentes au sein de l'aire d'étude éloignée. Aucun de ces zones n'intersecte l'aire d'étude immédiate ni ne présente de lien hydraulique avec celle-ci.

La carte, page suivante, localise les ZNIEFF présentes dans l'aire d'étude éloignée.

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------



Carte 4 : Périmètres d'inventaires liés au patrimoine naturel

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHÈSE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------

II. Les habitats naturels et anthropiques : des habitats très anthropisés

II. 1. Contexte général

L'aire d'étude immédiate est localisée au sein de l'agglomération de Libourne. Cette intégration dans le tissu urbain se manifeste par la présence d'habitats très anthropisés, caractérisés par une flore relativement commune et rudérale. En effet, les principaux habitats semi-naturels en présence sont des pelouses entretenues, des vignes et des formations arborées plantées d'espèces exogènes horticoles (Platanes, Cèdres, Liquidambar, Pommiers, Cerisiers...). Les espaces verts de la résidence sont sujets à un piétinement régulier des usagers.

Une partie importante de la surface de l'emprise maîtrisée est occupée par les bâtiments des logements sociaux de la résidence et la voirie.

» **Ce qu'il est important de retenir :**

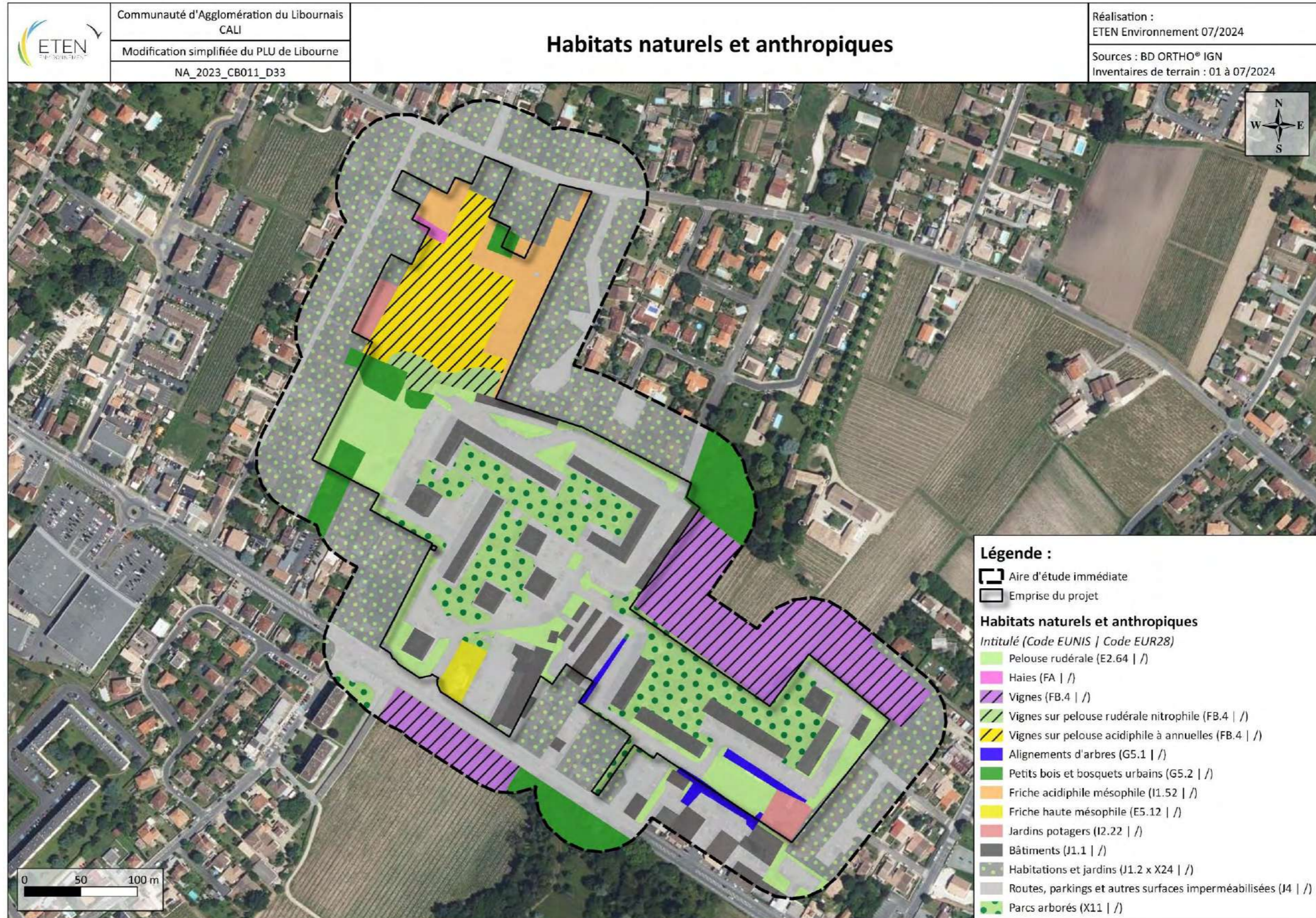
11 formations d'habitats naturels et anthropiques ont été identifiées sur le site. Aucune d'entre-elles n'est d'intérêt communautaire.

La carte page suivante localise les habitats naturels et anthropiques contactés lors de l'inventaire de terrain.



Vues des habitats naturels et anthropiques de l'aire d'étude immédiate © ETEN Environnement

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHÈSE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------



Carte 5 : Habitats naturels et anthropiques

II. 2. Synthèse de bioévaluation des habitats naturels et anthropiques

>>> Ce qu'il est important de retenir :

Les enjeux de conservation des habitats naturels et anthropiques varient d'un niveau nul à modéré au sein de l'aire d'étude immédiate. Les enjeux les plus importants concernent les bosquets et parcs boisés, qui permettent l'accueil de biodiversité commune.

A noter que certains alignements d'arbres présents dans l'emprise du projet sont soumis au régime de protection des allées d'arbres et alignements d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique (Article 194 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022).

Les enjeux de conservation des habitats naturels et anthropiques identifiés au sein de l'aire d'étude immédiate sont présentés dans le tableau et la carte en pages suivantes.

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------

Tableau 6 : Habitats naturels et anthropiques identifiés au sein de l'aire d'étude immédiate

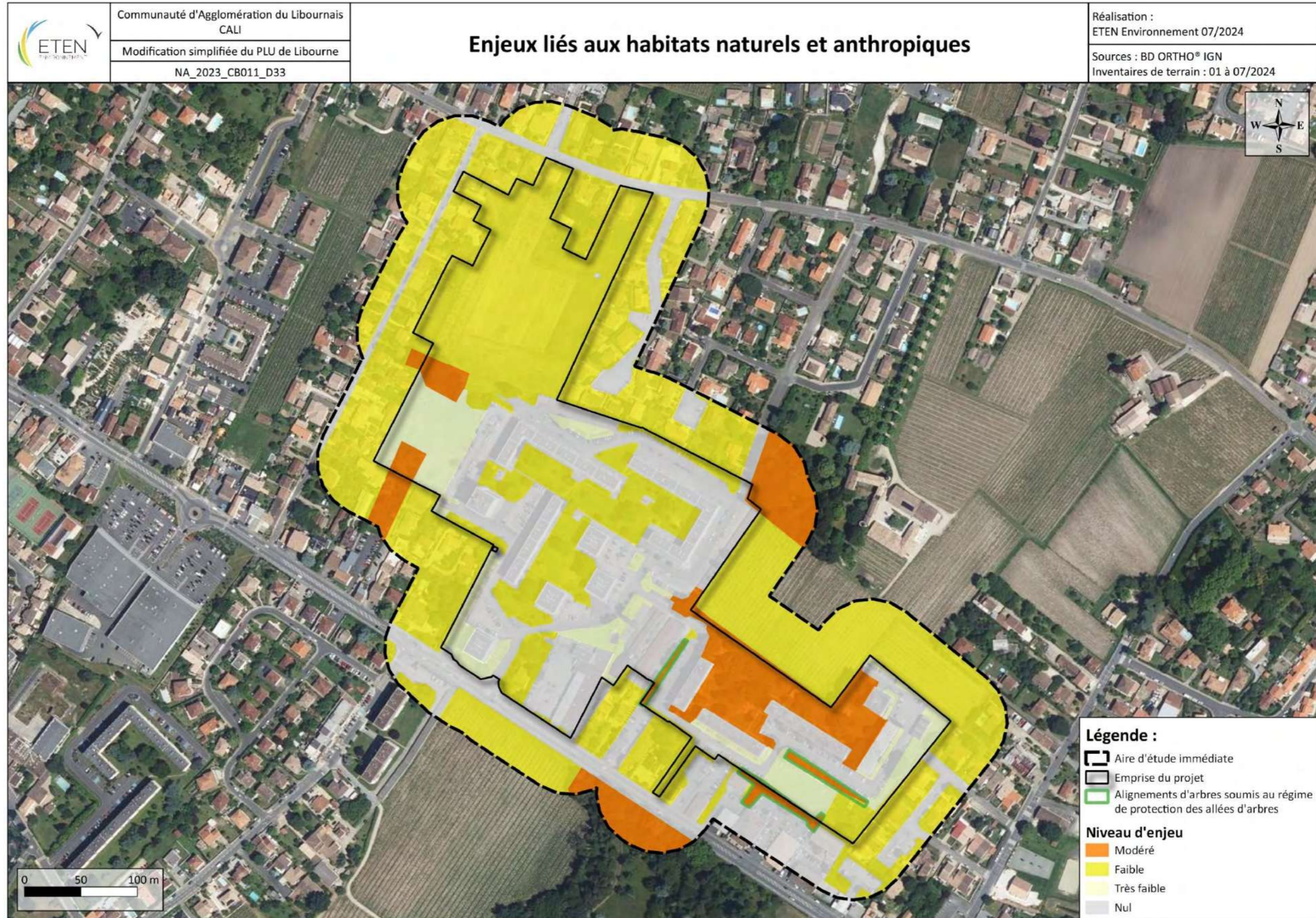
Intitulé	Code EUNIS	Code CORINE Biotope	Code EUR28/Natura 2000	Syntaxon	Zone humide ¹	Rareté	Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Enjeu de conservation	Surface (ha)	Surface emprise maîtrisée (ha)
Alignements d'arbres	G5.1	84.1	/	/	/	CC	Modéré	Bon	Modéré	0,173	0,100
Petits bois et bosquets urbains	G5.2	84.3	/	/	Pro parte	CC	Modéré	Bon à dégradé	Modéré à faible	1,079	0,249
Parc arboré	X11	85.11	/	<i>Polygono arenastri-Poetea annuae</i>	/	CC	Modéré	Bon	Modéré à faible	2,271	2,151
Friche haute mésophile	E5.12	87.1	/	<i>Onopordetalia acanthii</i>	Pro parte	CC	Faible	Dégradé	Faible	0,130	0,130
Haie	FA	84.2	/	/	/	CC	Faible à modéré	Dégradé	Faible	0,034	0,029
Vignes	FB.4	83.21	/	/	/	CC	Faible à fort (selon cortège associé)	Bon	Faible	2,134	0,004
Vignes sur pelouse acidiphile à annuelles	FB.4	83.21 x 35.21	/	<i>Thero-Airion</i>	/	C	Modéré	Très dégradé	Faible	1,099	1,094
Vignes sur pelouse rudérale nitrophile	FB.4	83.21	/	<i>Polygono arenastri-Poetea annuae</i>	/	C	Faible	Dégradé	Faible	0,201	0,201
Friche pluriannuelle mésophile	I1.52	87.1	/	<i>Dauco carotae-Melilotion albi</i>	Pro parte	CC	Faible	Dégradé	Faible	0,644	0,621
Jardins potagers	I2.22	85.32	/	/	/	CC	Faible	Bon	Faible	0,222	0,217
Habitations et jardins	J1.2 x X24	85.3 x 86.2	/	/	/	CC	Faible	Bon	Faible	6,537	0,327
Pelouse rudérale	E2.64	85.12	/	<i>Polygono arenastri-Poetea annuae</i>	/	CC	Faible	Bon à dégradé	Faible à très faible	1,632	1,486
Bâtiments	J1.1	86	/	/	/	/	/	Bon	/	1,771	1,433
Routes, parkings et autres surfaces imperméabilisées	J4	86	/	/	/	/	/	Bon	/	5,308	3,120
Total :										23,234	11,161

Rareté : Très rare (RR) ; Rare (R) ; Assez Rare (AR) ; Peu commun (PC) ; Assez commun (AC) ; Commun (C) ; Très commun (CC)

¹ Zone humide floristique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

Légende : **Oui** = L'habitat est caractéristique des zones humides.

Pro parte = L'habitat n'est pas systématiquement ou entièrement caractéristique des zones humides (Cf. annexe IIb de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009). Dans ce cas, la réalisation d'un relevé phytosociologique doit être réalisé pour permettre de statuer sur son caractère humide ou non. Le résultat de ces investigations est présenté dans le chapitre relatif aux zones humides.



Carte 6 : Enjeux liés aux habitats naturels et anthropiques

III. La flore : présence d’une espèce protégée

III. 1. Analyse bibliographique

L’extraction de la base de données de l’Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA) réalisée le 24/04/2024 n’a pas permis de relever la présence d’espèce protégée à proximité immédiate de l’emprise maîtrisée (bande tampon de 500 m). Cependant, 13 espèces protégées sont présentes dans la maille de 5 km² comprenant le site. Au vu du manque de données floristiques recensées dans la maille de 1 km², il est fort possible que l’absence d’espèces patrimoniales y soit justifiée par une faible pression d’inventaires au sein de cette maille.

Tableau 7 : Flore protégée présente dans la maille de 5km x 5km comprenant l’emprise maîtrisée

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut				Phéno.	Ecologie
		Protection	Dét. ZNIEFF	LR Fr.	LR Aq.		
Ail rose	<i>Allium roseum</i> L., 1753	Prot. rég.	/	LC	NT	4-6	Friches vivaces rudérales pionnières, mésohydriques
Anacamptide odorante	<i>Anacamptis fragrans</i> (Pollini) R.M.Bateman, 2003	Prot nat.	Oui	LC	NT	4-6	Jonçaiies et parvocariçaiies des prés paratourbeux
Angélique des estuaires	<i>Angelica heterocarpa</i> J.Lloyd, 1859	Prot nat.	/	LC	NT	7-8	Mégaphorbiaies planitiaies oligohalines, des estuaires atlantiques et salines continentales
Bugle petit-pin	<i>Ajuga chamaepitys</i> subsp. <i>chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	Prot. rég.	/	/	LC	4-10	Annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes
Capillaire de Montpellier	<i>Adiantum capillus-veneris</i> L., 1753	Prot. dép.	Oui	LC	LC	6-9	Chasmophytes des balmes ombragées humides, téthyennes
Gagée velue	<i>Gagea villosa</i> (M.Bieb.) Sweet, 1826	Prot nat.	Oui	LC	EN	3-4	Friches vivaces rudérales pionnières, mésohydriques
Glycérie élevée	<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmb., 1919	Prot. dép.	Oui	LC	LC	6-8	Roselières amphibies européennes
Jacobée à feuilles de barbarée	<i>Jacobaea erratica</i> (Bertol.) Fourr., 1868	Prot. dép.	/	LC	LC	7-9	Prairies hygrophiles fauchées, boréales à centro-européennes
Lotier grêle	<i>Lotus angustissimus</i> L., 1753	Prot. rég.	/	LC	LC	5-7	Annuelles des tonsures acidophiles, européennes
Oenanthe de Foucaud	<i>Oenanthe foucaudii</i> Tess., 1884	Prot nat.	/	/	LC	7-9	Mégaphorbiaies planitiaies oligohalines
Rue odorante	<i>Ruta graveolens</i> L., 1753	Prot. dép.	/	LC	NT	5-8	Friches vivaces mésoxérophiles européennes
Thésion couché	<i>Thesium humifusum</i> DC., 1815	Prot. dép.	/	LC	LC	6-9	Pelouses basophiles mésohydriques,
Tulipe des bois	<i>Tulipa sylvestris</i> subsp. <i>sylvestris</i> L., 1753	Prot nat.	/	LC	NT	4-5	Friches vivaces rudérales pionnières, mésohydriques

Légende :

Protection : Statut de protection selon l’article L411 du Code de l’environnement et l’arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine

Prot. nat. : protection à l’échelle nationale

Prot. rég. : protection à l’échelle régionale (territoire de l’ex-région Aquitaine)

Prot. dép. protection à l’échelle du département de la Gironde

Dét. ZNIEFF = Espèce déterminante ZNIEFF / **LR Fr.** = Liste rouge UICN France / **LR Aq.** = Liste rouge UICN Aquitaine

Liste rouge UICN : LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacée, VU = Vulnérable, EN = En danger, CR = En danger critique, DD = Données insuffisantes, NA : Non applicable

Phénologie : période favorable à l’observation d’une espèce (correspondant régulièrement à la période de floraison). Les numéros représentent les mois de l’année numérotés de 1 à 12.

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------

Selon la base de données de l’Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA), 13 espèces protégées sont recensées à proximité de l’aire d’étude immédiate. Des habitats favorables au Lotier grêle (*Lotus angustissimus*) au droit des espaces verts et à l’Ail rose (*Allium roseum*), à la Gagée velue (*Gagea villosa*), au Thésium couché (*Thesium humifusum*) et à la Tulipe sylvestre (*Tulipa sylvestris*) au droit des vignes ont été pressenti lors du pré-diagnostic réalisé en janvier 2024. Un effort particulier a donc été porté à la recherche de ces espèces durant les inventaires de terrain.

III. 2. Inventaires de terrain

Les espèces identifiées dans l’aire d’étude immédiate sont essentiellement des espèces rudérales et/ou envahissantes, qui rappellent le contexte périurbain du site. Au total, une espèce protégée (Le Lotier hispide - *Lotus hispidus* Desf. ex DC) et 18 espèces exotiques envahissantes ont été inventoriées. A noter également que deux espèces déterminantes ZNIEFF peu communes en Nouvelle-Aquitaine ont été inventoriées : le Silène de France (*Silene gallica*) et la Crassule tillée (*Crassula tillaea*).

La liste des 156 espèces relevées dans l’aire d’étude immédiate est présentée en annexe 1 de ce document.

III. 2. 1. Flore patrimoniale

Flore protégée

Lors des inventaires de terrain, une espèce protégée déjà mentionnée dans la bibliographie a été contactée. Il s’agit du Lotier hispide (*Lotus hispidus*), protégé au niveau régional (ex-région Aquitaine).

Malgré l’effort porté à leur recherche, l’Ail rose (*Allium roseum*), la Gagée velue (*Gagea villosa*), le Thésium couché (*Thesium humifusum*) et la Tulipe sylvestre (*Tulipa sylvestris*) n’ont pas été contactées dans l’aire d’étude immédiate. En effet, les vignes ciblées à l’origine comme habitat favorable ont en fait révélé un cortège traduisant des acidiphiles non propices au développement de ces espèces.

Le Lotier hispide (*Lotus hispidus* Desf. ex DC) est une fabacée annuelle de 10 à 50 cm, des plaines de la façade atlantique (0-600m). Cette espèce est assez commune en Aquitaine, en particulier dans les milieux remaniés. Elle est inféodée aux pelouses herbacées annuelles sur sols pauvres plutôt siliceux. Cette espèce se retrouve aussi bien dans des milieux secs que des milieux méso-hygrophiles. Sa floraison a lieu de mai à juillet.

<p>Malgré la présence d’un habitat favorable relativement étendu au nord de l’aire d’étude immédiate, seulement 3 individus de Lotier hispide ont été localisés au pied d’un lampadaire, sur un trottoir. Néanmoins, cette espèce étant annuelle, il est possible que des stations se développent au droit des vignes et friches dans les prochaines années. Les pelouses des parcs semblent, quant à elles, trop eutrophisées pour permettre le développement du Lotier.</p>	<p>Enjeu local</p> <p>Faible*</p>
---	-----------------------------------

*Conformément aux recommandations du CBNSA (2022)

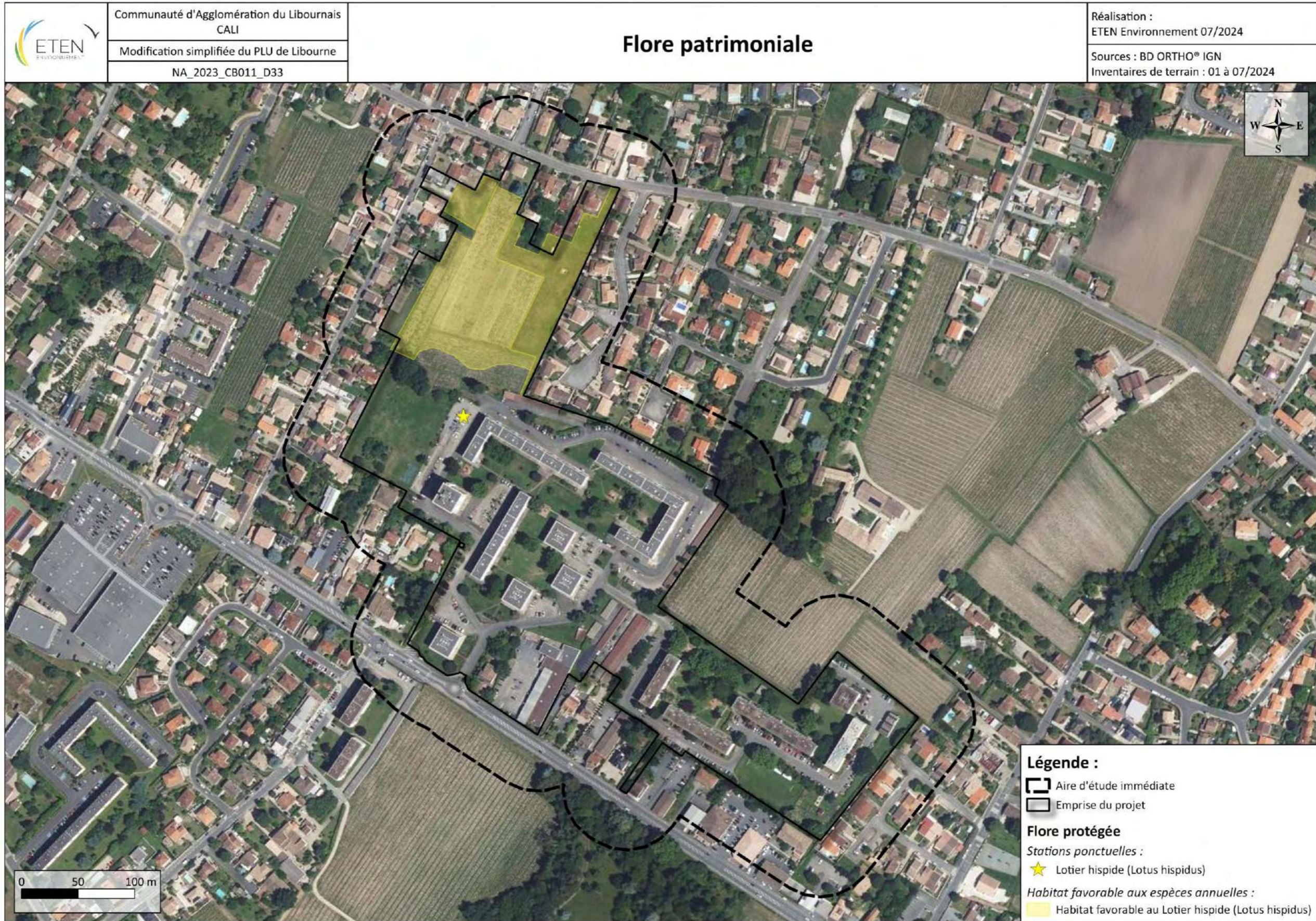
A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------



Lotier hispide et son habitat dans l'aire d'étude immédiate © ETEN Environnement

La carte page suivante présente la flore patrimoniale identifiée dans l'aire d'étude immédiate.

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	-------------------------	--------------------------------



Carte 7 : Flore patrimoniale

III. 2. 2. Flore exotique envahissante

18 espèces de plantes exotiques envahissantes (PEE) ont été identifiées dans l'aire d'étude immédiate. Qu'elles soient plantées ou spontanées, leur présence témoigne du caractère anthropisé du site.

Parmi ces 18 espèces, 10 sont considérées comme ayant un impact majeur sur le milieu naturel.

Tableau 8 : Plantes exotiques envahissantes identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate

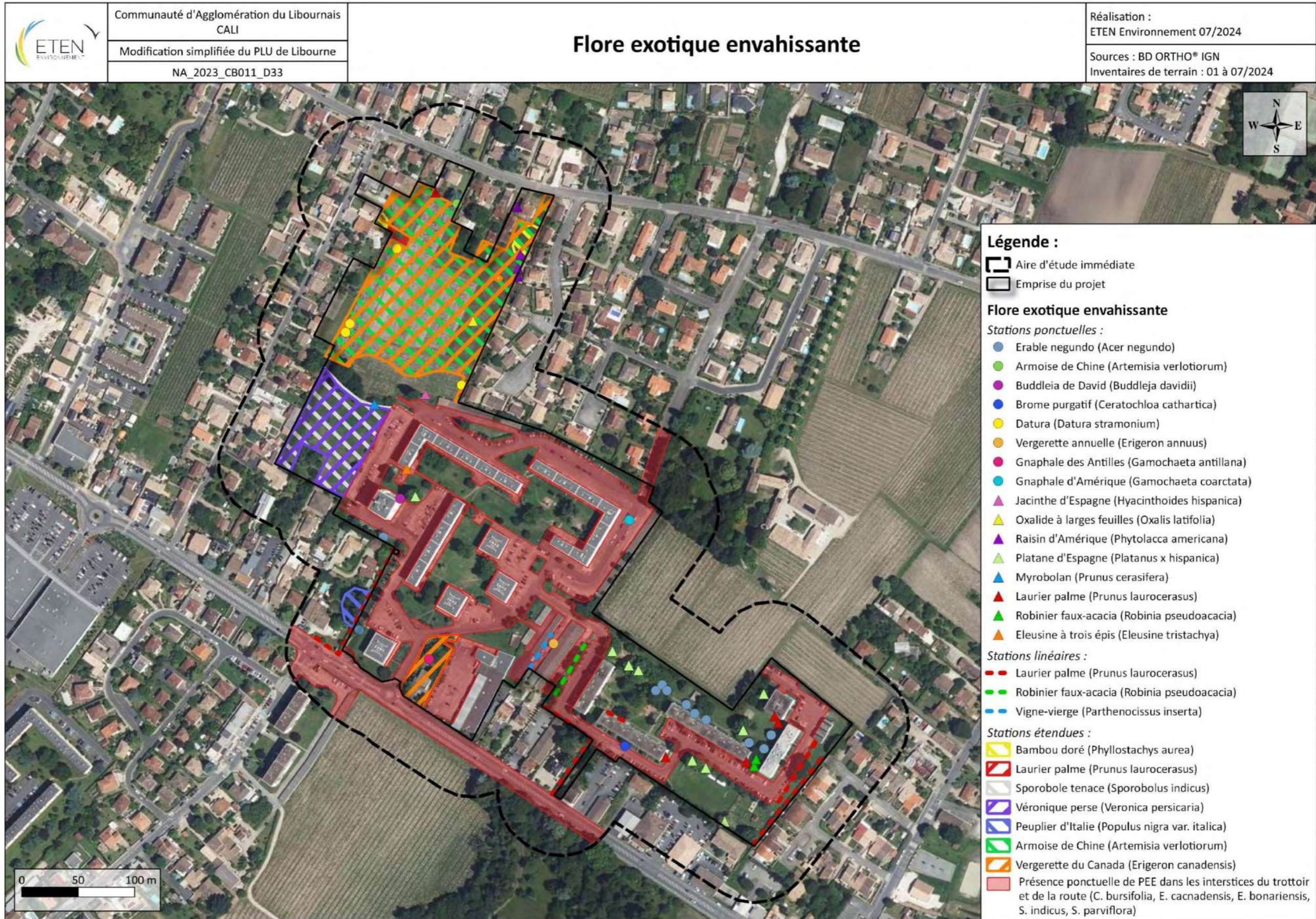
Nom scientifique (TAXREF V17)	Nom vernaculaire	Statut
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise de Chine	PEE à impact modéré
<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	Brome cathartique	PEE à impact modéré
<i>Crepis bursifolia</i> L., 1753	Crépide à feuilles de capselle	PEE à impact modéré
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Datura, stramoine	PEE à impact modéré
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Vergerette du Canada	PEE à impact majeur
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Vergerette de Sumatra	PEE à impact majeur
<i>Gamochaeta antillana</i> (Urb.) Anderb., 1991	Gnaphale des Antilles	PEE à impact modéré
<i>Oxalis latifolia</i> Kunth, 1822	Oxalide à larges feuilles	PEE à impact modéré
<i>Parthenocissus inserta</i> Planch., 1887	Vigne-vierge	PEE à impact majeur
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804	Paspale dilaté	PEE à impact majeur
<i>Phyllostachys aurea</i> Carrière ex Rivière & C.Rivière, 1878	Bambou doré	PEE à impact majeur
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique	PEE à impact majeur
<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	Platane à feuilles d'érable	PEE à impact modéré
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-palme	PEE à impact majeur
<i>Setaria parviflora</i> (Poir.) Kerguelen, 1987	Sétaire à petites fleurs	PEE à impact majeur
<i>Soliva sessilis</i> Ruiz & Pav., 1794	Soliva sessile	PEE à impact majeur
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole tenace	PEE à impact majeur
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	PEE à impact modéré



Bambou doré et Vergerette annuelle © ETEN Environnement

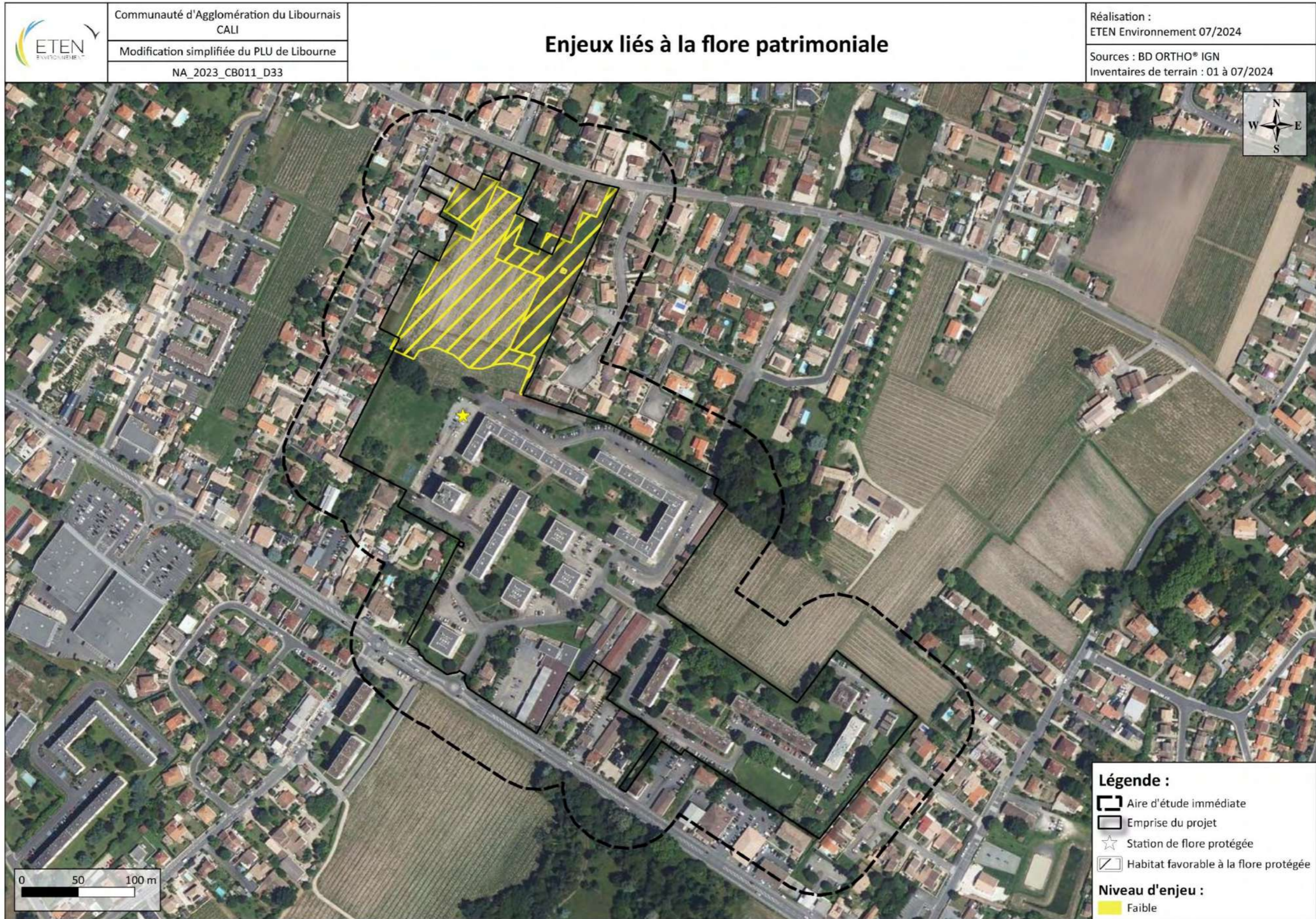
Les cartes, pages suivantes, localisent les stations de flore envahissante identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate ainsi que les enjeux relatifs à la flore patrimoniale.

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHÈSE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------



Carte 8 : Flore exotique envahissante

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------



Carte 9 : Enjeux liés à la flore patrimoniale

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------

IV. Les zones humides : aucune zone humide dans l'aire d'étude immédiate

IV. 1. Analyse bibliographique

(Source : Agence de l'eau Adour-Garonne, EPIDOR)

Les **Zones Humides Effectives (ZHE)** mises à disposition par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sont issues d'inventaires de terrain réalisés selon les critères floristique et/ou pédologique, et correspondent à des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1er octobre.

Aucune ZHE n'est recensée par l'AEAG dans l'aire d'étude immédiate. La plus proche est localisée à environ 1,15 km au sud de l'emprise maîtrisée.

L'emprise maîtrisée appartient au périmètre de deux **SAGE**, « **Nappes profondes de Gironde** » et « **Dordogne Atlantique** ». Le premier n'aborde pas la thématique des zones humides et le second est en cours d'élaboration ; aucune donnée relative aux zones humides n'est donc disponible.

Enfin, **EPIDOR** a réalisé un inventaire des zones humides à l'échelle du bassin de la Dordogne. L'aire d'étude n'est pas concernée par des zones humides inventoriées dans le cadre cette étude.

IV. 2. Expertise de terrain

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précise les 2 méthodologies ou critères permettant d'identifier les zones humides :

- via la végétation (**critère floristique**) ;
- via la nature du sol (**critère pédologique**).

La caractérisation des zones humides est donc basée sur ces deux critères.

Critère floristique

Les zones humides ont tout d'abord été recherchées par la présence **d'habitats caractéristiques des zones humides** (habitats caractéristiques listés en annexe IIB de l'arrêté du 24 juin 2008) ou par la présence d'au moins 50 % **d'espèces dominantes caractéristiques des zones humides** (espèces caractéristiques listées en annexe IIA de l'arrêté du 24 juin 2008) via la réalisation d'un relevé phytosociologique.

Au sein de l'aire d'étude, **aucune formation caractéristique des zones humides** (cotées « Humides ») n'a été identifiée dans l'aire d'étude immédiate.

Les habitats naturels cotés « pro parte » dans l'annexe IIB de l'arrêté du 24 juin 2008 doivent faire l'objet d'un relevé phytosociologique pour trancher sur leur caractère humide ou non. **3 formations d'habitats naturels cotés « pro parte »** ont été identifiées sur le site.

Ces formations sont listées dans le tableau suivant.

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHÈSE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------

Tableau 9 : Formations d’habitats naturels et anthropiques cotées « pro parte »

Intitulé	Code EUNIS	Code CORINE Biotope	Surface (ha)	Surface emprise maîtrisée (ha)
Petits bois et bosquets urbains	G5.2	84.3	1,079	0,249
Friche haute mésophile	E5.12	87.1	0,130	0,130
Friche pluriannuelle mésophile	I1.52	87.1	0,644	0,621

A l’issue des relevés floristiques réalisés, aucun habitat caractéristique des zones humides n’a été identifié.

Aucune zone humide floristique n’a été contactée au cours des inventaires, réalisés en période favorable.

Critère pédologique

Une **expertise pédologique** a également été menée au droit de l’emprise maîtrisée en janvier 2024 par ETEN Environnement dans l’objectif de :

- Décrire la composition/structure des sols en place au droit du projet ;
- Relever les indices témoignant de la présence d’une nappe d’eau souterraine ou d’un engorgement temporaire ou permanent du sol en eau ;
- Identifier les sols caractéristiques d’une zone humide selon le critère pédologique (selon l’arrêté du 1er octobre 2009).

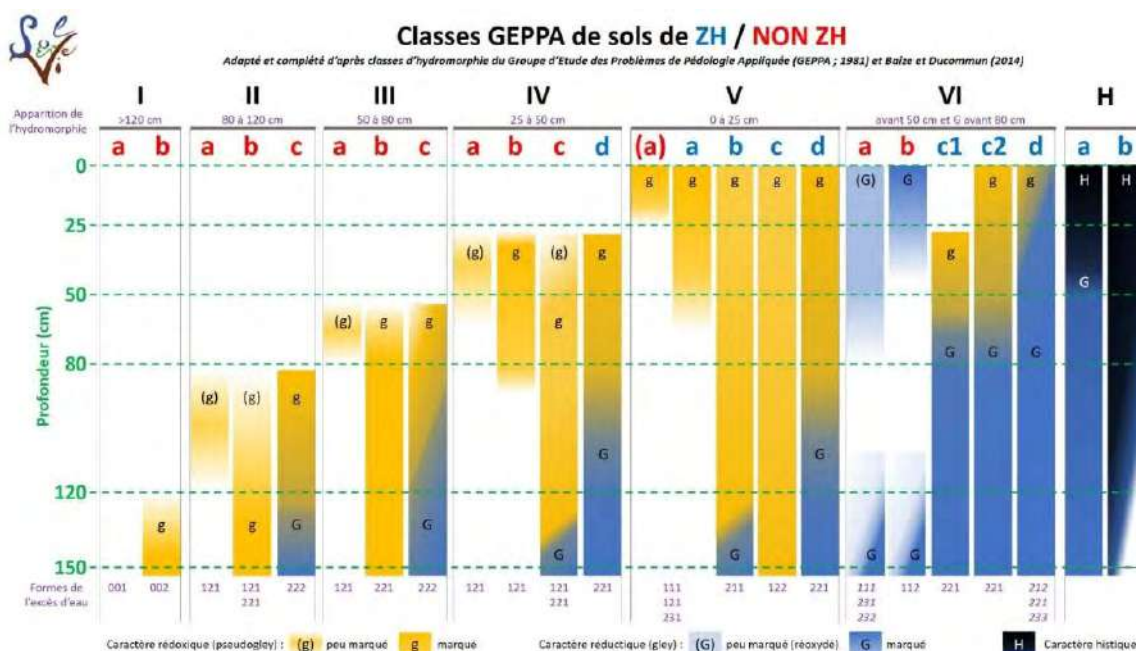


Figure 2 : Classes d’hydromorphie du GEPPA – Solenvie

Cette mission a consisté en la réalisation de **8 sondages à la tarière manuelle** jusqu’à une profondeur de 1,2 m ou refus de tarière, répartis sur l’ensemble de l’emprise maîtrisée. Les sondages réalisés ont révélé un sol relativement homogène au droit de l’emprise maîtrisée, à **dominante limoneuse ou sableuse** et caractérisé par la **présence de sol bruns**. Les profils suivants synthétisent les types de sol observés.

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------

Sondages non caractéristiques des zones humides

Le **profil type n°1** regroupe les sondages 1, 2, 6, 7 et 8. Un horizon A organo-minéral situé en surface laisse place à un horizon structural S de limon sableux, affichant de légères traces d'hydromorphie. A partir de 80 cm, des horizons rédoxiques se succèdent avec une accentuation en profondeur des taches rédoxiques.

En fonction de la profondeur d'apparition des horizons rédoxiques, ces sols appartiennent aux classes Ia, Ib, IIb et IIIb du classement GEPPA, et ne sont pas caractéristiques des zones humides.

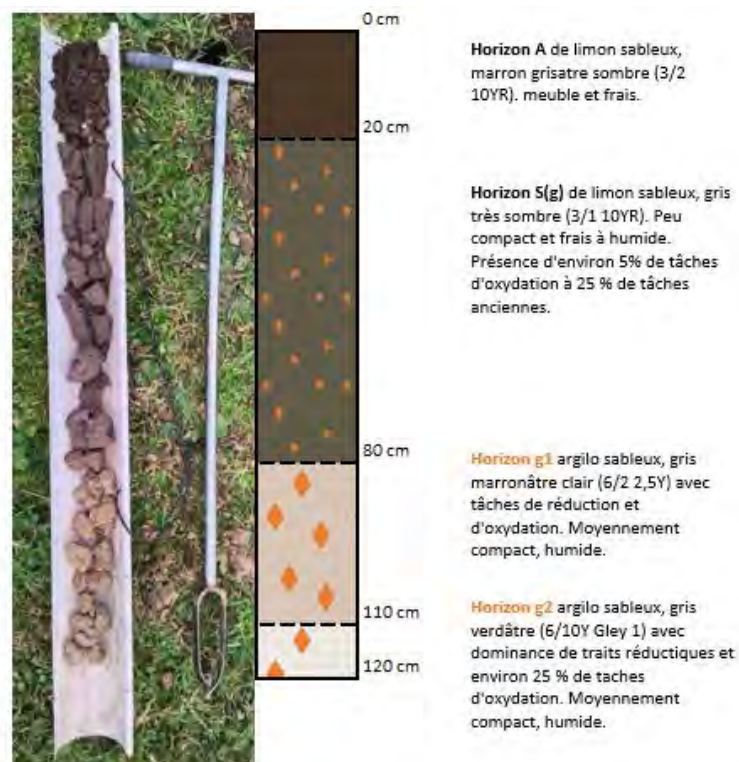


Figure 3 : Profil pédologique type 1



Figure 4 : Profil pédologique type 2

Le **profil type n°2** est représentatif des sondages n°3, 4 et 5. Similaire au premier profil type dans sa structure, ce second profil présente une proportion de sable plus importante. La nappe a été contactée au niveau des sondages 3 et 4 à 60 cm de profondeur, et un horizon rédoxique débute entre 80 et 100 cm. Aucune trace d'hydromorphie n'est présente au-dessus de 80 cm.

De ce fait, ces sondages appartiennent à la classe IIb du classement GEPPA, et ne **sont pas considérés comme étant caractéristiques des zones humides.**

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------

Tableau 10 : Caractéristiques des sondages pédologiques réalisés

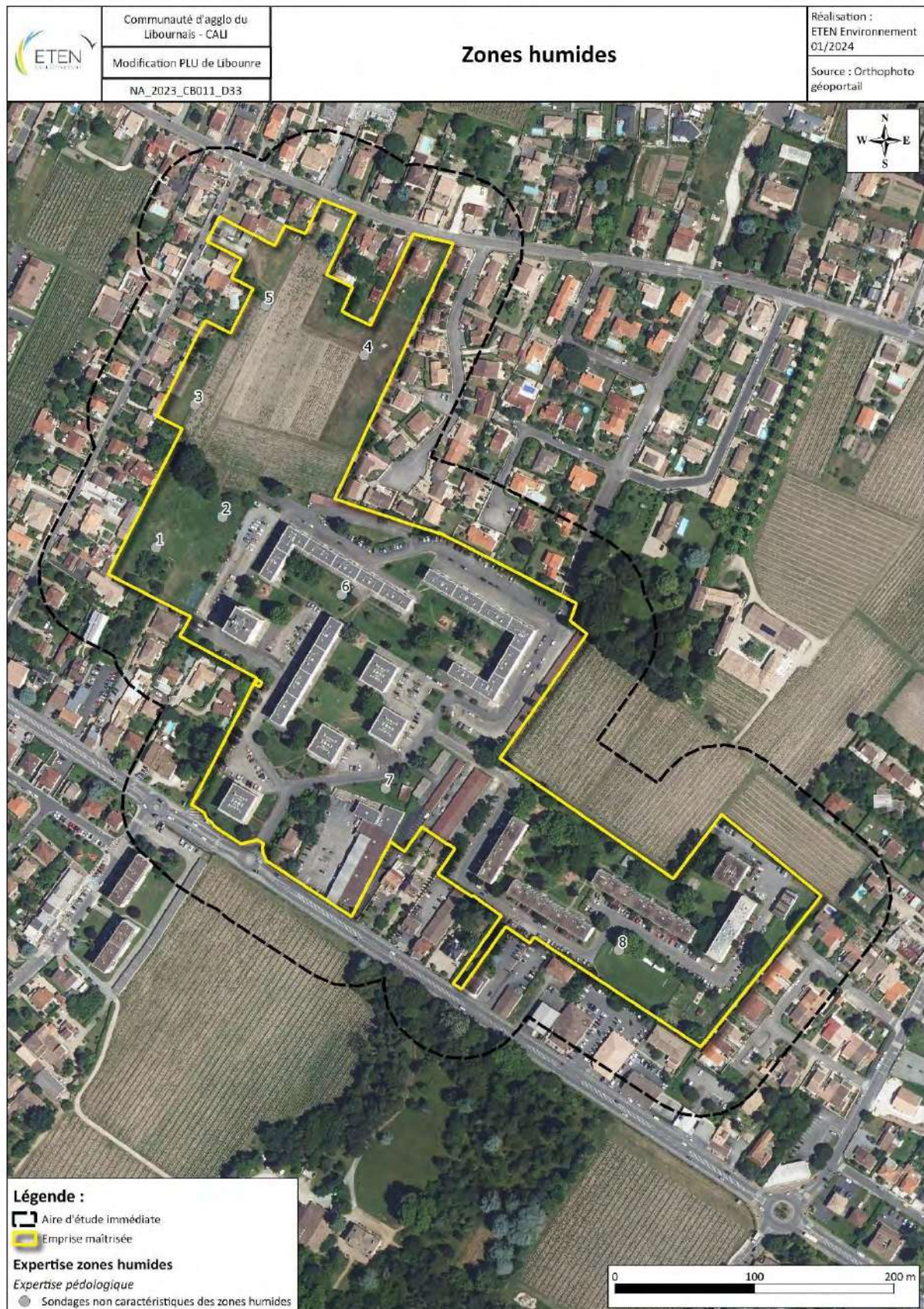
Sondage pédologique	Traits rédoxiques	Horizon réductique	Venue d'eau / Suintements	Classe de sol selon le GEPPA	Sondage caractéristique d'une zone humide pédologique
S1	Légères traces d'oxydation débutant à partir de 20 cm. Traits rédoxiques à partir de 80 cm.	Aucun horizon observé	Aucune venue d'eau ni suintement observé	IIb	NON
S2	Traits rédoxiques à partir de 110 cm.	Aucun horizon observé	Aucune venue d'eau ni suintement observé	IIb	NON
S3	Traits rédoxiques à partir de 80 cm.	Aucun horizon observé	Venue d'eau à 60 cm	IIb	NON
S4	Traits rédoxiques à partir de 80 cm.	Aucun horizon observé	Venue d'eau à 70 cm	IIb	NON
S5	Traits rédoxiques à partir de 100 cm.	Aucun horizon observé	Aucune venue d'eau ni suintement observé	IIb	NON
S6	Traits rédoxiques à partir de 60 cm.	Aucun horizon observé	Aucune venue d'eau ni suintement observé	IIIb	NON
S7	Aucun horizon observé	Aucun horizon observé	Aucune venue d'eau ni suintement observé	IIb ou Ia/b	NON
S8	Légères traces d'oxydation débutant à partir de 35 cm.	Aucun horizon observé	Aucune venue d'eau ni suintement observé	IIb ou Ia/b	NON

Aucun sondage réalisé ne s'est révélé caractéristique des zones humides.

>>> Ce qu'il est important de retenir :

Aucune zone humide n'a été identifiée selon le critère pédologique ou floristique lors de l'expertise réalisée en période favorable.

La carte page suivante localise les zones humides identifiées dans l'aire d'étude immédiate.



Carte 10 : Expertise des zones humides

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------

V. La faune : une diversité typique des milieux péri-urbains

V. 1. Synthèse bibliographique

Plusieurs bases de données ont été consultées afin de cibler les espèces à enjeu potentiellement présentes dans le secteur d'étude, à savoir, la base de données FAUNA, la base de données Faune Aquitaine et de l'INPN (OpenObs). Les bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et en particulier les FSD des ZNIEFF suivantes ont également été consultés :

- ZNIEFF de type 2 : La Dordogne (720020014)
- ZNIEFF de type 2 : l'Isle du barrage de Laubardemont à Libourne et sa vallée bocagère (720014177)
- ZNIEFF de type 1 : Marais Brizard et zone bocagère de Saillans (720014178)

Les espèces présentant des enjeux forts potentiellement présentes dans les habitats de l'aire d'étude ont été synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Liste des espèces à enjeux potentiellement présentes dans l'aire d'étude immédiate

Groupe taxonomique	Espèce	Source (Base de données consultée)
Mammifères (hors chiroptères)	Hérisson d'Europe	FSD
	Écureuil roux	FSD
Chiroptères	Pipistrelle commune	INPN (OpenObs)
	Pipistrelle de Kuhl	INPN (OpenObs)
	Noctule de Leisler	INPN (OpenObs)
	Sérotine commune	INPN (OpenObs)
	Pipistrelle de Nathusius	INPN (OpenObs)
	Barbastelle d'Europe	INPN (OpenObs)
	Murin de Bechstein	INPN (OpenObs)
	Minioptères de schreibers	INPN (OpenObs)
	Murin de Natterer	INPN (OpenObs)
	Petit rhinolophe	INPN (OpenObs)
Oiseaux	Grues cendrées	Faune Aquitaine
	Milan royal	Faune Aquitaine
	Elanion blanc	Faune Aquitaine
	Corbeau freux	Faune Aquitaine
	Martinet à ventre blanc	Faune Aquitaine
	Martinet noir	Faune Aquitaine
	Moineau friquet	Faune Aquitaine
	Martin-pêcheur d'Europe	Faune Aquitaine
	Faucon hobereau	Faune Aquitaine
	Cigogne blanche	Faune Aquitaine
	Heron garde bœuf	Faune Aquitaine
	Rousserolle effarvate	Faune Aquitaine

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHÈSE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	-------------------------	--------------------------------

Groupe taxonomique	Espèce	Source (Base de données consultée)
	Rougequeue à front blanc	Faune Aquitaine
	Aigrette garzette	Faune Aquitaine
	Choucas des tours	Faune Aquitaine
	Autour des palombes	FSD
	Bruant proyer	FSD
	Busard des roseaux	FSD
	Pie-grièche écorcheur	FSD
Amphibiens	Crapaud calamite	Faune Aquitaine
	Pélodyte ponctué	Faune Aquitaine
	Crapaud commun	FSD
	Rainette méridionale	FSD
	Triton palmé	FSD
	Triton marbré	INPN (OpenObs)
	Grenouille taureau	FSD
	Grenouille de Pérez	FSD
	Grenouille agile	FSD
Reptiles	Lézard des murailles	FAUNA
	Lézard à deux raies	INPN (OpenObs)
	Couleuvre verte et jaune	INPN (OpenObs)
Rhopalocères	Cuivré des marais	FSD
Coléoptères	Grand capricorne	INPN (OpenObs)
	Lucane cerf-volant	INPN (OpenObs)

Une attention particulière a été portée sur ces espèces dans le cadre des inventaires de terrain.

V. 2. Inventaires de terrain

L'expertise écologique a permis de recenser **45 espèces animales au total**.

Les conditions météorologiques correctes rencontrées et la consultation bibliographique en amont permettent de mettre en évidence les principaux enjeux écologiques relevés au droit de l'aire d'étude immédiate.

Les inventaires de terrain ont permis de mettre en évidence :

- 32 espèces **d'oiseaux** (dont 25 espèces protégées à l'échelle nationale) ;
- 1 espèce commune protégée de **mammifères** ;
- 10 espèces communes de **rhopalocères** ;
- 1 espèce commune **d'odonates** ;
- 1 espèce de **coléoptères** d'intérêt communautaire.

V. 2. 1. Oiseaux

Durant l'inventaire, **32 espèces d'oiseaux** ont été contactées au sein de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit d'espèces communes et typiques des secteurs péri-urbains.

Parmi ces 32 espèces, **25 sont protégées au niveau national**. Trois d'entre elles sont d'intérêt

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	-------------------------	--------------------------------

communautaire (espèce inscrite en annexe I de la Directive Oiseaux).

- Le **Milan noir**, en transit et alimentation sur l’aire d’étude ;
- L’**Alouette lulu**, nicheuse probable sur l’aire d’étude. En effet, les vignes sont des habitats favorables à nidification de l’**Alouette lulu**. Celle-ci a été contactée en période de nidification uniquement au niveau de la vigne se trouvant au sud de la route D670, hors emprise projet. Cette espèce présente un enjeu notable au niveau régional.

3 espèces sont classées « vulnérables » sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de 2016 : le **Chardonneret élégant**, le **Serin cini** et le **Verdier d’Europe**. Certains arbres, présents dans les espaces verts et jardins de l’aire d’étude immédiate, constituent des habitats favorables à la nidification de ces deux espèces.



Espaces verts arborés accueillant des passereaux sensibles ©ETEN Environnement 2024

Plusieurs espèces sensibles se reproduisent au niveau l’aire d’étude immédiate : Chardonneret élégant, Serin cini, Verdier d’Europe, ont été relevés. L’Alouette lulu niche au niveau de certaines vignes présentes dans l’aire d’étude immédiate, mais est absente de l’emprise projet. Les enjeux associés à l’avifaune sont globalement modérés.	Enjeu local associé aux oiseaux
	Modéré

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------

V. 2. 3. Mammifères (hors chiroptères)

Lors du passage sur le terrain, une espèce de mammifère protégé a été inventoriée sur l’aire d’étude immédiate : le **Hérisson d’Europe**. Des habitats présents (jardins des habitations individuelles) sont favorables la réalisation de son cycle biologique complet.

Concernant les mammifères, le Hérisson d’Europe se reproduit au sein de l’aire d’étude immédiate. L’enjeu associé à cette espèce et plus largement aux mammifères est faible.	Enjeu local associé aux mammifères
	Faible

V. 2. 4. Chiroptères

Aucun inventaire spécifique à ce groupe n’a été réalisé (ex : nocturne ou pose d’enregistreurs passifs).

Toutefois, les arbres de l’aire d’étude ne présentent pas d’habitats favorables à l’accueil de chiroptères en gîte (fissure, cavité, etc.). De plus, les bâtiments habités ou occupés (immeubles, garages privés) ne sont pas favorables à l’accueil de chiroptères.

L’ensemble de l’aire d’étude immédiate est susceptible d’accueillir des espèces communes pour le transit et la chasse. L’enjeu de conservation vis à vis des chiroptères est donc faible.	Enjeu local associé aux chauve-souris
	Faible

V. 2. 5. Reptiles

Une espèce de reptile a été contactée durant l’investigation de terrain. Le **Lézard des murailles** est présent ai sein de l’aire d’étude immédiate.



Exemple d’habitat du Lézard des murailles sur l’aire d’étude immédiate ©ETEN 2024

Le Lézard des murailles est présent pour la réalisation de son cycle biologique complet. Cette espèce est commune et ubiquiste. L’enjeu de conservation associé est donc faible sur l’ensemble de l’aire d’étude immédiate.	Enjeu local associé aux reptiles
	Faible

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHÈSE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------

V. 2. 6. Amphibiens

Aucun milieu favorable aux amphibiens (plan d'eau, cours d'eau, zones humides) n'est présent au sein de l'aire d'étude immédiate. L'enjeu vis à vis des amphibiens est donc nul.	Enjeu local associé aux amphibiens
	Nul

V. 2. 7. Insectes

L'aire d'étude immédiate est principalement composée de pelouses (espaces verts arborés entretenus) et de vignes qui ne sont pas propices à la présence de rhopalocères (papillons) patrimoniaux. Notamment, aucune plante hôte du Cuivré des Marais (espèce protégée citée dans la bibliographie) n'y a été inventoriée. Le manque de réseau hydrographique explique également l'absence d'odonates en reproduction sur l'aire d'étude immédiate.

L'inventaire a été ciblé sur les espèces saproxyliques potentiellement présentes sur site, et notamment le **Grand Capricorne du chêne** et le **Lucane cerf-volant**. Un arbre présentant des traces d'émergences de Capricorne du chêne a ainsi été relevé.



Au milieu, arbre (le plus haut) présentant des traces de Grand capricorne ©ETEN 2024



Prairie favorable à présence de rhopalocères communs ©ETEN Environnement 2024

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------

<p>Des traces de présence d'un insecte d'intérêt communautaire ont été identifiées au sein d'un arbre présent au sein de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit du Grand Capricorne du chêne.</p> <p>L'enjeu associé aux insectes est globalement faible et ponctuellement modéré au niveau de l'arbre sénéscent favorable aux insectes saproxyliques localisé dans le boisement.</p>	<p>Enjeu local associé aux insectes</p>	
	<p>Faible</p>	<p>Modéré <i>Arbre sénéscent</i></p>

>>> Ce qu'il est important de retenir :

Au sein de l'aire d'étude immédiate, 3 espèces d'oiseaux patrimoniaux (le Verdier d'Europe, le Serin cini et le Chardonneret élégant) se reproduisent.

L'une des vignes, au sud de l'aire d'étude immédiate (en dehors de l'emprise projet), accueille l'Alouette lulu pour la nidification.

Un chêne sénéscent, entre la vigne et le terrain de foot enherbé, est favorable au cycle biologique du Grand capricorne.

Enfin, les zones ouvertes (prairies, vignes, espaces verts) sont favorables à la présence (potentielle) de chiroptères en chasse et avérée pour les rapaces (Faucons crécerelle, Milan noir) en chasse également.

Les habitations bordant l'aire d'étude immédiate offrent, grâce à leurs jardins privés, des zones de production pour le Hérisson d'Europe.

Le manque de réseau hydrographique explique l'absence d'amphibiens et d'odonates en reproduction dans l'aire d'étude immédiate.

Le tableau, ci-après, synthétise les enjeux associés aux espèces faunistiques identifiées au sein de l'aire étude immédiate.

Les cartes, à la suite du tableau, localisent les espèces, les habitats associés et les enjeux liés à la faune au sein de l'aire d'étude immédiate.

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------

Tableau 12 : Bioévaluation de la faune patrimoniale au sein de l'aire d'étude

Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Régionale	LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	PNA	ZNIEFF Aquitaine	Enjeu Régional Aquitaine	Présence	Utilisation du site	Habitats utilisés	Enjeu associé
		PN	Berne	DO/DHFF		Nicheur	Hivernant	De passage									
Avifaune																	
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Art. 3	An. III	An. I	/	LC	/	NAd	LC	LC	/	/	Modéré	Avérée	Transit/alimentation	Jardins et milieux ouverts	Faible
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Art. 3	An. II	/	/	VU	NAd	NAd	LC	LC	/	/	Fort	Avérée	Nicheur probable	Parcs et jardins (arbres)	Modéré
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Art. 3	An. II	/	/	VU	NAd	NAd	LC	LC	/	/	Fort	Avérée	Nicheur probable	Parcs et jardins (arbres)	Modéré
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Art. 3	An. III	An. I	/	LC	NAd	/	LC	LC	/	/	Notable	Avérée	Nicheur probable	Vignes	Modéré
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Art. 3	An. II	/	/	VU	/	NAd	LC	LC	/	/	Fort	Avérée	Nicheur probable	Parcs et jardins (arbres)	Modéré
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Art. 3	An. II	/	/	NT	NAd	NAd	LC	LC	En préparation	/	Notable	Avérée	Transit/alimentation	Vignes	Très faible
Mammifères																	
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Art. 2	An. III	/	LC	LC			LC	LC	/	/	Modéré	Avérée	Ensemble du cycle biologique	Jardins	Faible
Amphibiens																	
<i>Absence d'habitat favorable à la présence d'amphibiens</i>																	Nul
Reptiles																	
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC			LC	LC	/	/	Notable	Avérée	Ensemble du cycle biologique	Ensemble de l'aire d'étude	Faible
Insectes																	
Odonates																	
<i>Absence d'habitat favorable à la reproduction d'odonates</i>																	Nul
Lépidoptères																	
<i>Absence d'habitat favorable à la présence de papillons patrimoniaux</i>																	Faible
Orthoptères																	
<i>Absence d'habitat favorable à la présence d'orthoptères patrimoniaux</i>																	Faible
Coléoptères																	
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	Art. 2	An. II	An. II et IV	/	/			NT	VU	/	oui	/	Avérée	Ensemble du cycle biologique	Chêne sénéscent	Modéré

PN : Protection nationale

Oiseaux : Art. 3 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Reptiles, mammifères

Art. 1 : Espèce protégée dont l'aire de répartition dépasse celle d'un département (1999)

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat (2007)

Art. 3 : Espèce protégée (2007)

Art.4 : Espèce dont la mutilation est interdite (2007)

Berne : Convention de Berne

An. II : Espèce protégée ainsi que son habitat

An. III : Espèce dont l'exploitation est réglementée

DH : Directive Habitats

An. II : Espèce d'intérêt communautaire - * Espèce prioritaire

An IV : Espèce nécessitant une protection particulière stricte

An V : Interdiction de l'utilisation de moyens non sélectifs de prélèvement, de capture et de mise à mort pour ces espèces

LR : Liste rouge

Espèces menacées de disparition

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

Autres catégories

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

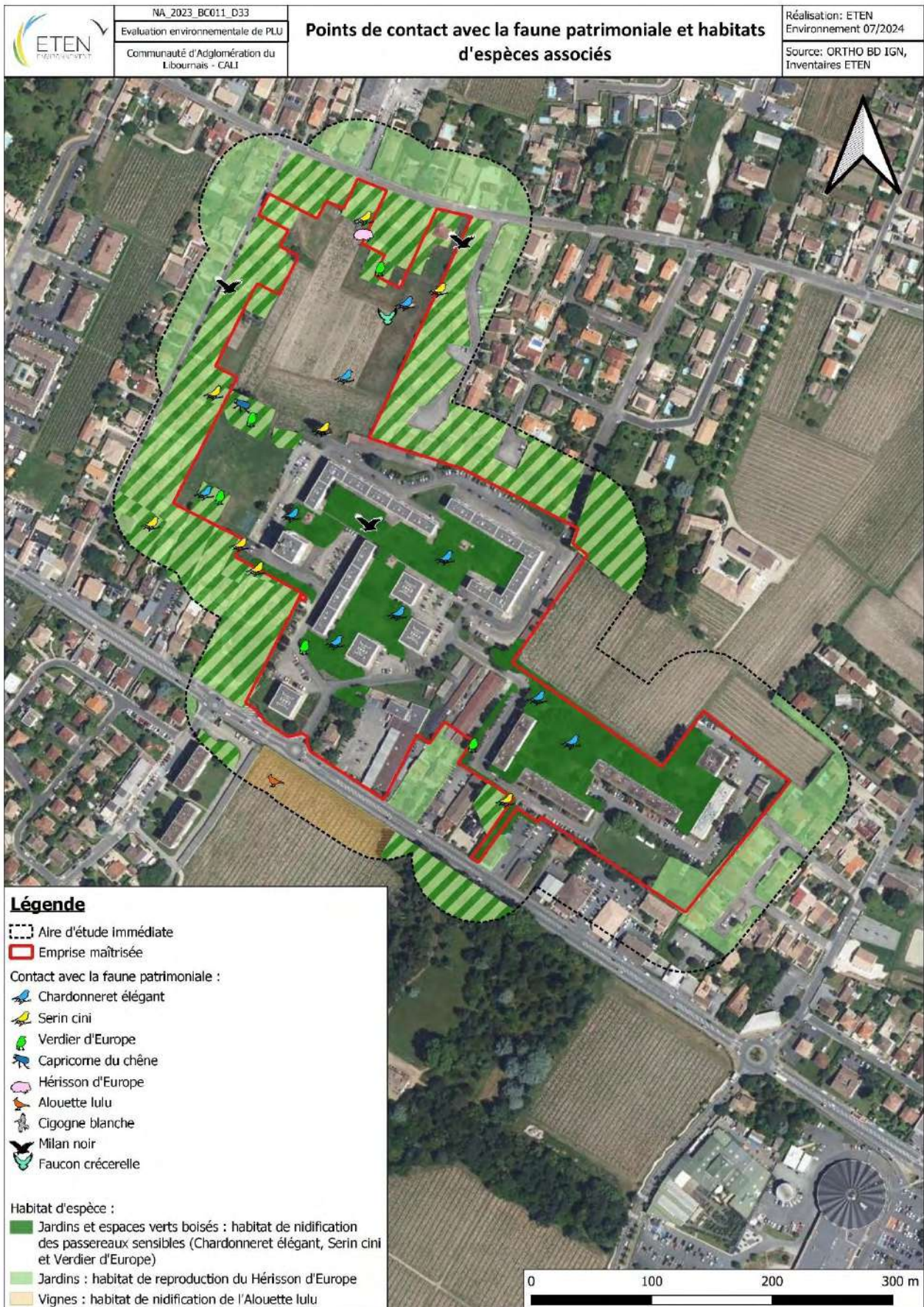
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

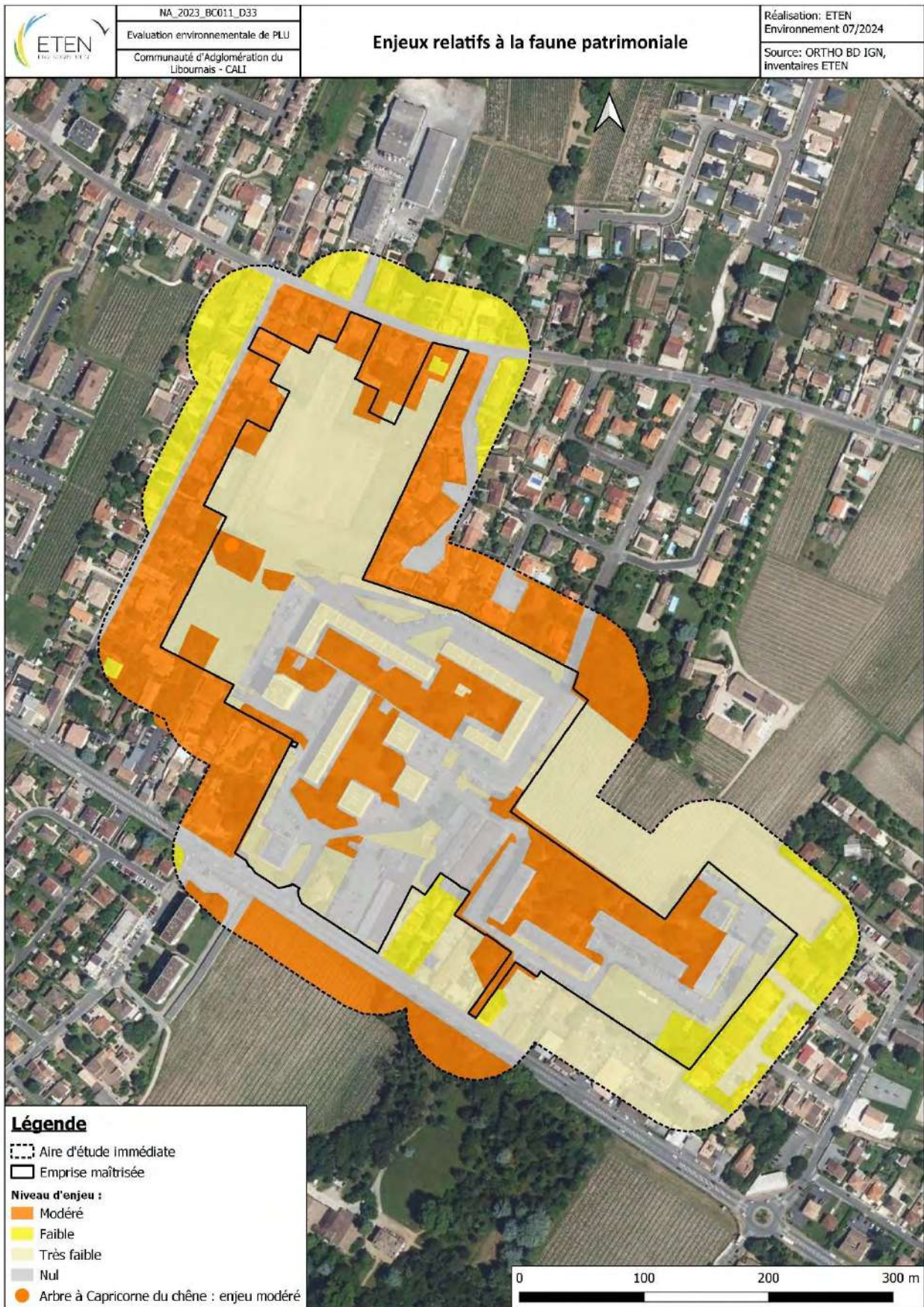
NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------



Carte 11 : Points de contacts avec la faune patrimoniale et habitats associés



Carte 12 : Synthèse des secteurs à enjeux pour la faune patrimoniale

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------

VI. Trame verte et bleue

Les interactions, échanges intra et interspécifiques ou encore les flux de matières et d'espèces sont essentiels pour un fonctionnement optimal des écosystèmes.

Les corridors biologiques ont un rôle essentiel dans ce domaine, étant donné qu'ils assurent la continuité entre les différents réservoirs de biodiversité.

Toutefois, lorsque la configuration spatiale du territoire a été en grande partie façonnée par l'Homme, le principe de continuité écologique n'est pas toujours respecté.

Bien souvent, la connexion entre les différents réservoirs de biodiversité est discontinue voire inexistante lorsque les éléments fonctionnels ont été supprimés (cas des plaines agricoles intensives) ou interrompus par la création de barrières écologiques.

La figure suivante présente les différents corridors biologiques ou écologiques pouvant être rencontrés et permet une meilleure compréhension des fonctionnalités écologiques au sein d'un territoire donné.

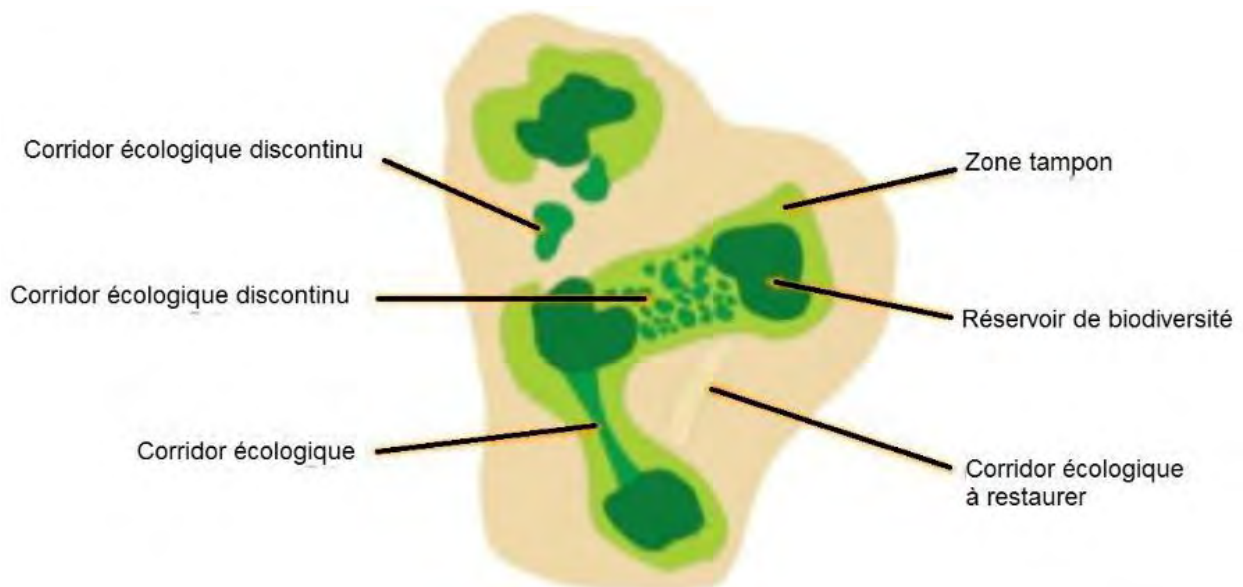


Figure 5 : Représentation schématique des continuités écologiques (TVB)

Hormis les flux locaux des petites espèces, flux présents sur la totalité de l'aire d'étude, un principal type de flux a pu être mis en évidence : les flux migratoires de l'avifaune.

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------

VI. 1. La trame verte et bleue régionale

N.B : L'analyse de la Trame verte et bleue s'est appuyée en partie sur le schéma régional de cohérence écologique de l'ancienne région Aquitaine dont les données ont été intégrées au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le SRCE de l'ancienne région Aquitaine, repris dans l'actuel SRADDET, a pour objectif la préservation des réseaux écologiques permettant le déplacement des espèces entre les réserves de biodiversité à grande échelle. La trame verte et bleue permet de mettre en évidence ces « couloirs écologiques » afin d'assurer la migration de population et les échanges génétiques nécessaires à leur survie.

Selon le SRCE annulé, l'aire d'étude immédiate se situe non loin d'un réservoir de biodiversité (milieux humides), correspondant aux deux sites Natura 2000 préalablement cités.

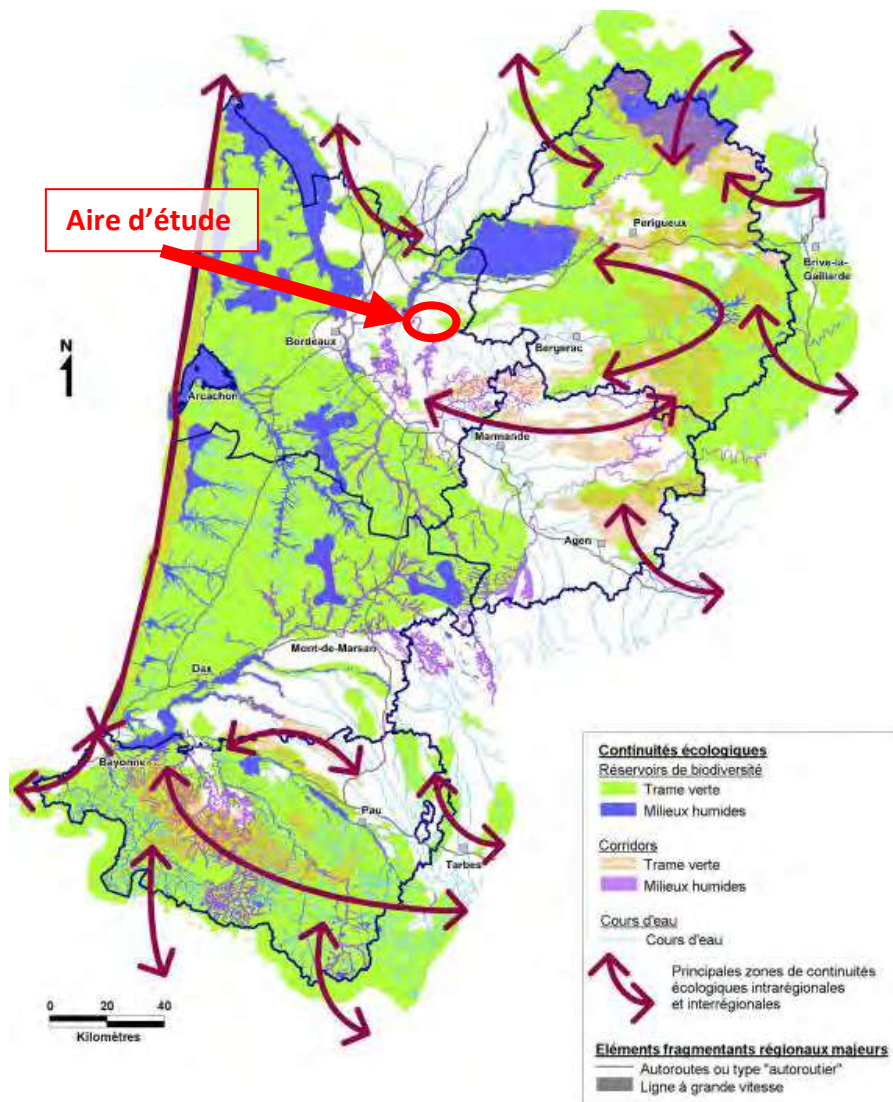


Figure 6 : Trame verte et bleue de l'ancienne région Aquitaine
(Source : DREAL Aquitaine)

VI. 2. Trame verte et bleue à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

VI. 2. 1. 1. Identification des continuités écologiques urbaines par le Cerema

Dans le cadre de son plan global "Nature en ville", la commune de Libourne a mis en place un partenariat avec le Cerema, depuis 2021, mêlant les questions de réduction des effets d'îlots de chaleur, de désimperméabilisation des sols, de limitation des risques de ruissellement et d'inondation et de renaturation.

Les continuités terrestres, aquatiques et urbaines ainsi que les points de conflit avec les infrastructures de transport ont d'abord été identifiées (Rapport Tome 1). Puis, des recommandations d'actions de préservation et restauration ont été proposées (Rapport Tome 2).

Dans son étude d'identification des continuités écologiques urbaines, le Cerema a identifié, au sein de l'aire d'étude, des milieux jouant un rôle de « noyaux de biodiversité » : les espaces verts et vignes. Ces espaces représentent à une échelle plus grande des espaces relais offrant un corridor discontinu à travers le tissu urbain.

VI. 2. 1. 1. Des obstacles liés aux infrastructures de transport

L'aire d'étude immédiate est grandement diminuée en fonctionnalités écologiques.

En effet, la route départementale 670 limite les flux vers le sud. La zone très urbanisée à l'ouest et au nord constitue également des obstacles aux déplacements des mammifères terrestres.

» Ce qu'il est important de retenir :

Les espaces verts de l'aire d'étude jouent un rôle au sein de la trame verte urbaine.

La fonctionnalité des continuités écologiques est toutefois diminuée par la présence d'infrastructures de transport et espace urbanisé dense.

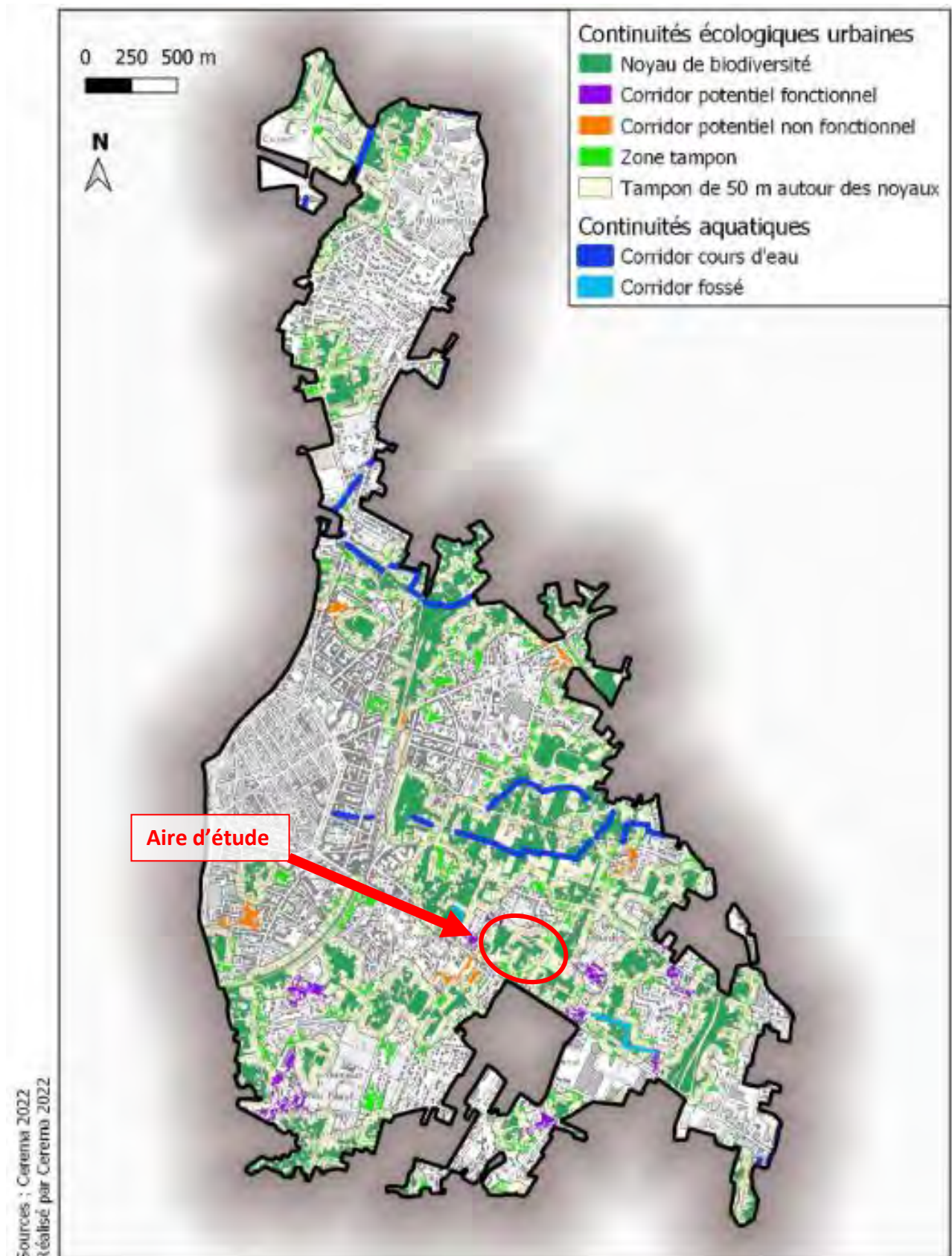


Figure 7 : Continuités écologiques urbaines potentielles et continuités aquatiques sur le territoire urbain de Libourne

A – LOCALISATION ET METHODE	B – ETAT INITIAL	C – SYNTHESE ET PRECONISATIONS
-----------------------------	------------------	--------------------------------

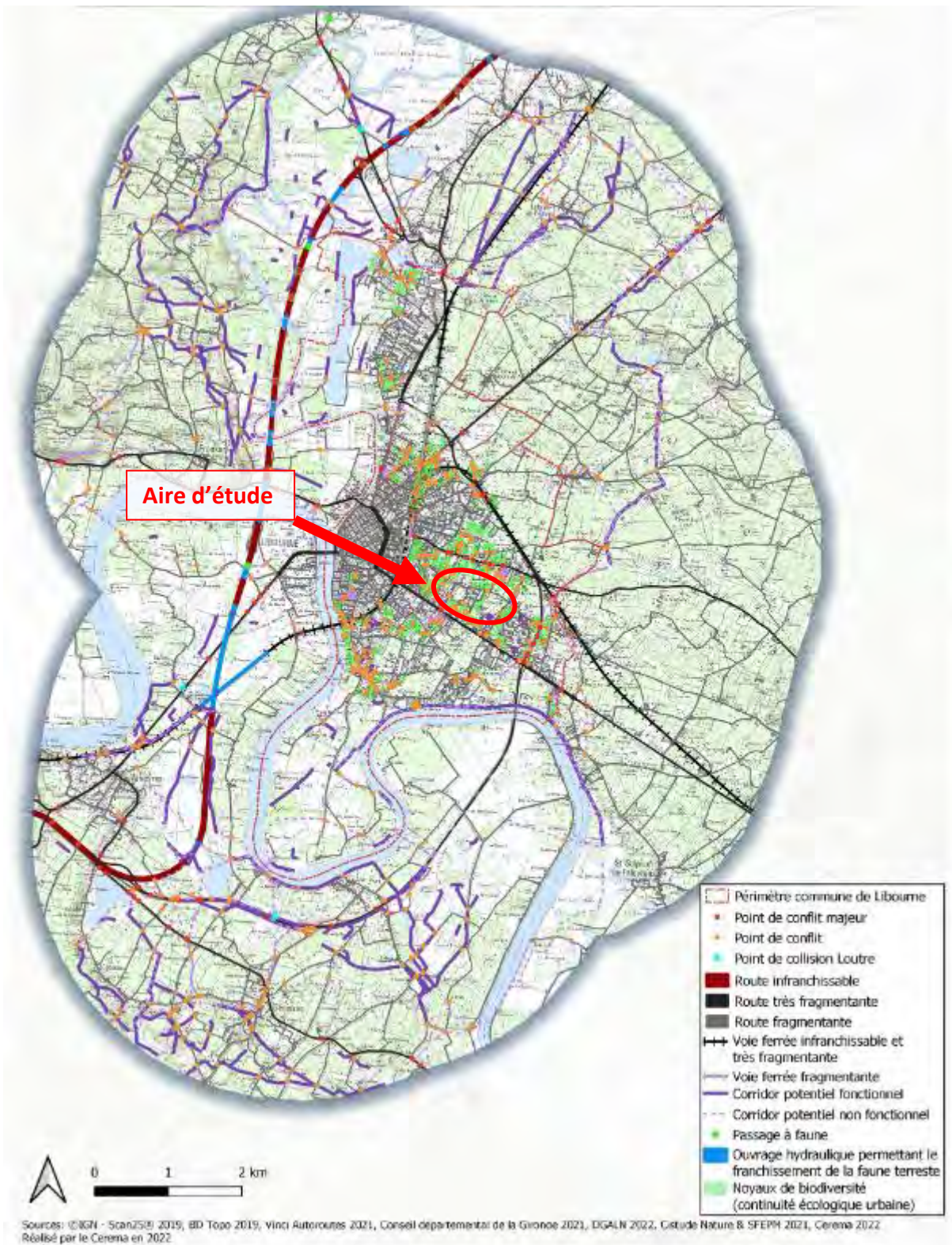
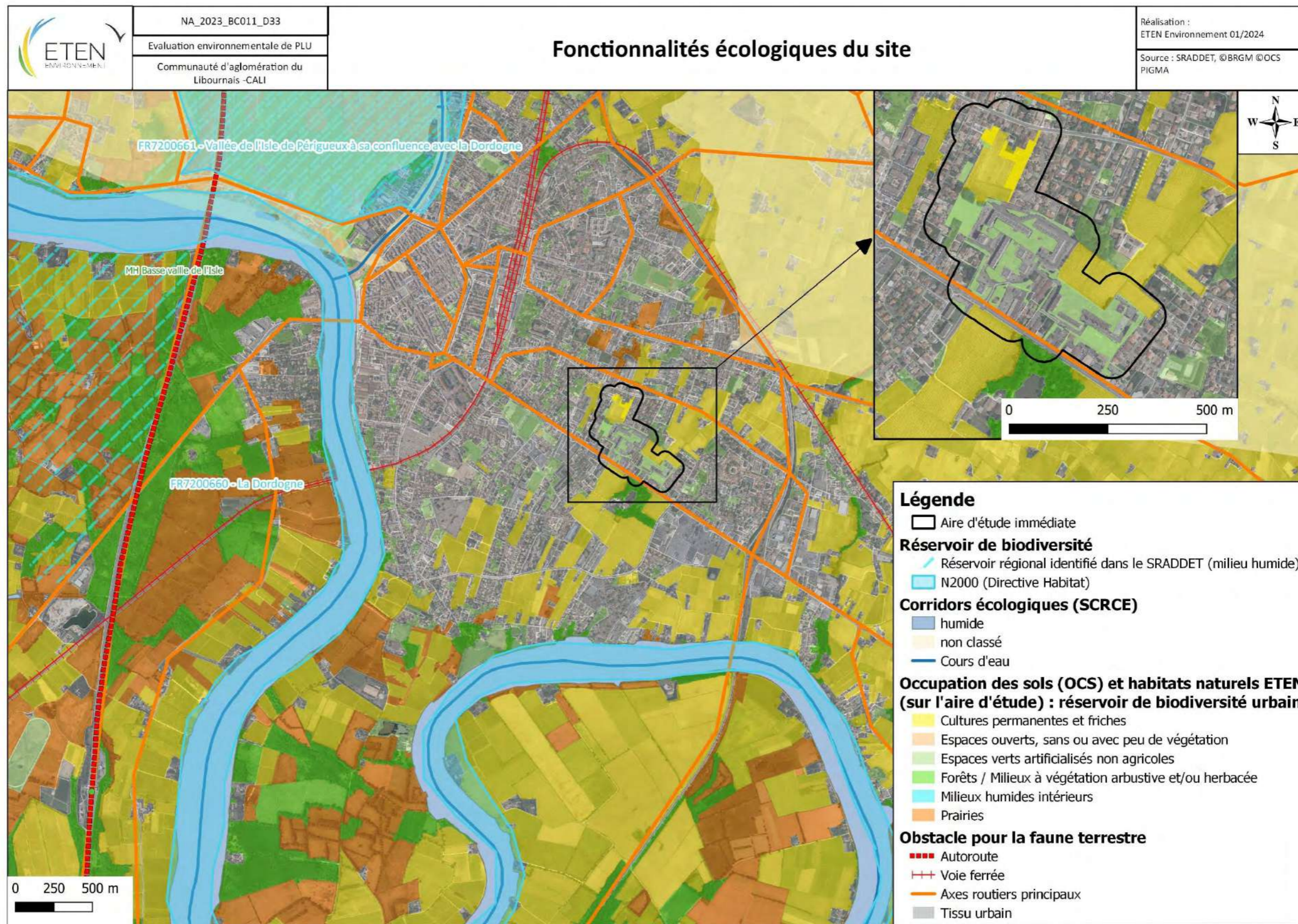


Figure 8 : Carte des points de conflits entre corridors écologiques terrestres et infrastructure linéaire de transport



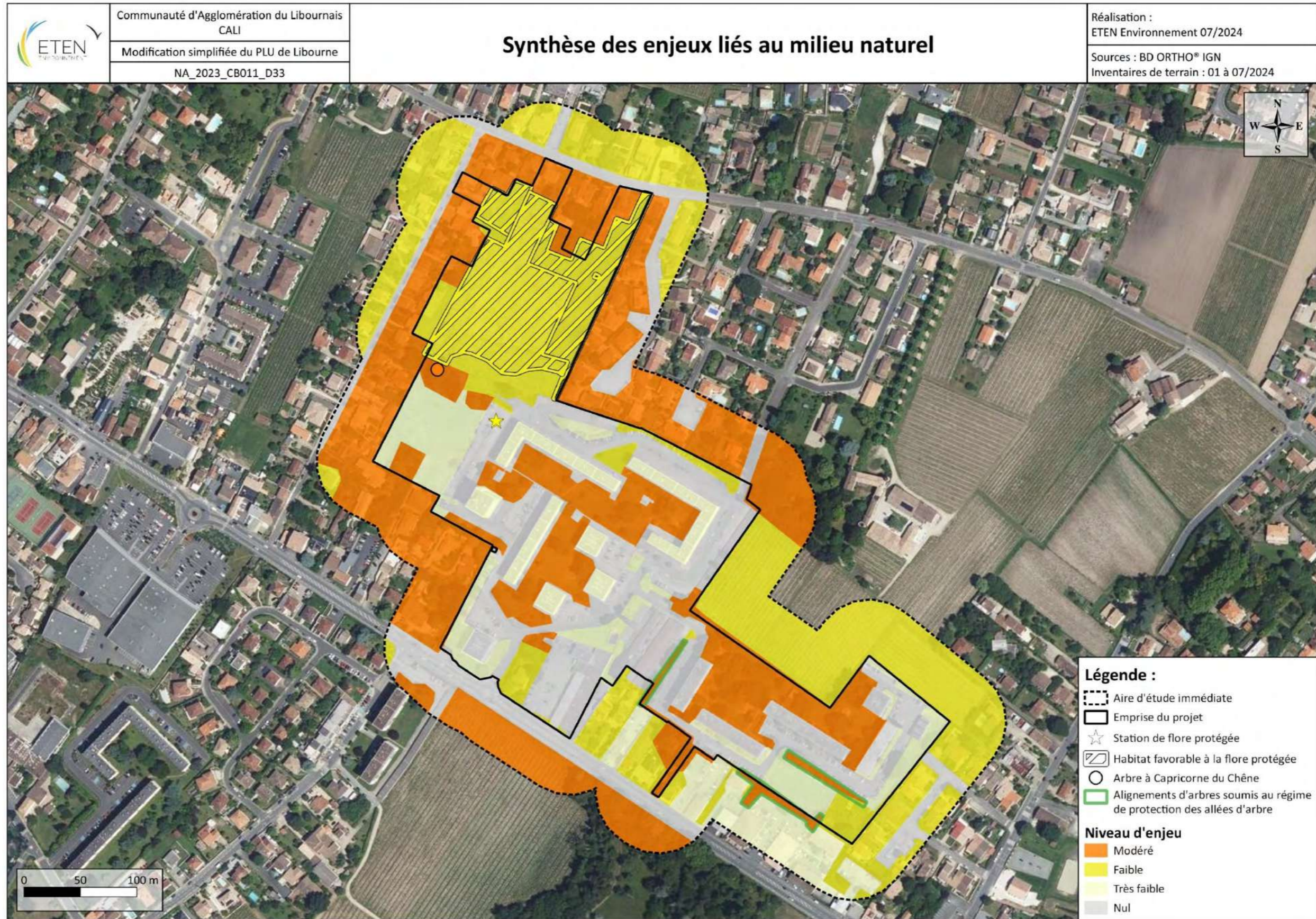
Carte 14 : Trame verte et bleue

VII. Synthèse de l'état initial – Milieux naturels : Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM)

Le tableau, ci-dessous, établit une synthèse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces (AFOM) du milieu naturel.

Tableau 13 : Synthèse de l'état initial des Milieux naturels : Analyse « AFOM »

Thématiques	Principales caractéristiques - Situation actuelle		Tendances au fil de l'eau = évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet		Enjeu	Sensibilité vis à vis du projet
Contexte réglementaire	=	L'aire d'étude immédiate n'intersecte pas de zone règlementaire. La plus proche est une ZSC située à 1,1 km de l'emprise projet. Il n'existe aucun lien entre l'aire d'étude immédiate et les zones réglementaires recensées dans l'aire d'étude éloignée.	=	Maintien des conditions actuelles.	Faible	Faible
Habitats naturels	=	Absence d'habitats naturels d'intérêt communautaire. Habitats anthropiques à faible intérêt floristique, présence de formations arborées	=	Maintien des conditions actuelles.	Faible à modéré	Modérée
Flore patrimoniale	+	Présence d'une espèce protégée au niveau régional, le Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>)	=	Maintien des conditions actuelles.	Faible	Forte
Flore exotique envahissante	-	Présence de 18 espèces exotiques envahissantes.	↗	La prolifération des espèces exotiques envahissantes va se poursuivre.	Modéré	Modérée
Zones humides	=	Aucune zone humide identifiée selon les critères floristique et pédologique.	=	Maintien des conditions actuelles.	Nul	Nulle
Faune	+	Présence d'habitats de nidification du Chardonneret élégant, Serin cini et au Verdier d'Europe (parcs arborés)	=	Conservation des conditions favorables au maintien des habitats de nidification.	Modéré	Faible
	+	Présence d'habitats favorables à la nidification de l' Alouette lulu (vigne)	=	Conservation des conditions favorables au maintien des habitats de nidification.	Modéré	Nulle
	+	Présence d'insectes saproxyliques (Grand capricorne)	=	Conservation des conditions favorables au maintien d'habitats favorables avec vieillissement des arbres	Modéré	Faible
	+	Présence d'habitat de reproduction pour le Hérisson d'Europe (jardins)	=	Maintien des conditions actuelles.	Faible	Nulle
	=	Absence d'amphibiens et d'odonates patrimoniaux et d'habitats favorables sur l'aire d'étude.	=	Maintien des conditions actuelles.	Nulle	Nulle
	+	Présence d'habitats favorables aux reptiles communs.	=	Maintien des conditions actuelles.	Faible	Faible
Trame verte et bleue	=	Les fonctionnalités écologiques de l'aire d'étude sont limitées par la présence d'obstacle (routes, voie ferrée, urbanisation...) toutefois les espaces verts ont un rôle de réservoir urbain à l'échelle communale.	=	Maintien des conditions actuelles.	Faible	Faible



Carte 13 : Synthèse des enjeux liés au milieu naturel

C. SYNTHÈSE ET PRECONISATIONS ASSOCIÉES

I. Synthèse des sensibilités écologiques et préconisations liées au projet

Les sensibilités favorables, fortes, modérées et faibles mises en évidence à l'état initial et relatives au projet de construction sont hiérarchisées dans le tableau ci-après. Des préconisations associées y sont également proposées.

Tableau 14 : Hiérarchisation des sensibilités et préconisations associées

SENSIBILITES HIERARCHISEES	THEMATIQUE CONCERNEE	PRECISIONS	PRECONISATIONS ASSOCIEES, <i>En lien avec la séquence ERC (Eviter - Réduire - Compenser)</i>	
FORTE	Flore patrimoniale	Présence d'une espèce protégée au niveau régional, le Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>)	CONNAITRE ET EVITER	Eviter et/ou maintenir les stations et habitats. La réalisation d'inventaires complémentaires sur une seconde année en juin au droit des habitats favorables identifiés permettrait d'affiner cette analyse, en ajustant si besoin la surface réelle d'habitat favorable en cas d'absence avérée sur plusieurs années.
MODEREE	Habitats naturels	Présence d' habitats naturels à enjeu de conservation modéré : formations de feuillus. Présence d'alignements d'arbres bordant des voies ouvertes à la circulation publique.	EVITER OU REDUIRE	Préserver si possible les arbres ou en replanter au cours de l'aménagement des espaces verts. Eviter la destruction des alignements d'arbres ou réaliser une demande d'autorisation en cas d'impacts prévus sur ceux-ci.
	Flore exotique envahissante	Présence de 18 espèces exotiques envahissantes .	REDUIRE	Prévoir des mesures de lutte contre la propagation des espèces envahissantes, en phase chantier et en phase exploitation.
FAIBLE	Contexte réglementaire	Présence de zones Natura 2000 dans l'aire d'étude éloignée ne présentant pas d'intersection avec l'aire d'étude immédiate ni de lien hydrographique avec celle-ci.	<i>Pas de préconisation particulière</i>	
	Faune (oiseaux)	Présence d'habitats de nidification du Chardonneret élégant, Serin cini et du Verdier d'Europe (parcs arborés)	EVITER ou REDUIRE	Eviter les habitats de nidification de ces espèces ET Phasage des travaux hors périodes sensibles (travaux possibles entre août et février) <i>Nécessitera un Dossier de Demande de Dérogation à l'Interdiction de Destruction d'Espèces Protégées (DDEP) en cas de destruction des habitats concernés</i>
	Faune (insectes)	Présence d'insectes saproxyliques (Grand capricorne)	EVITER ou REDUIRE	Eviter la destruction de l'habitat favorable à la reproduction d'insectes saproxyliques (Vieux chêne) OU Phasage des travaux avec mesures spécifiques en cas d'abattage. <i>Nécessitera un Dossier de Demande de Dérogation à l'Interdiction de Destruction d'Espèces Protégées (DDEP) en cas d'abattage</i>
	Faune (reptiles)	Présence d'habitats favorables aux reptiles communs.	REDUIRE	Phasage des travaux hors périodes sensibles (travaux possibles entre août et mars)
	Trame verte et bleue	Les fonctionnalités écologiques de l'aire d'étude sont limitées par la présence d'obstacle (routes, voie ferrée, urbanisation...) toutefois les espaces verts ont un rôle de réservoir urbain à l'échelle communale	REDUIRE	Maintenir des arbres au sein des espaces verts et limiter les clôtures lors des aménagements

II. Analyse règlementaire sommaire du projet en lien avec les sensibilités écologiques identifiées

La présente analyse règlementaire présente un **caractère général et imprécis** en raison :

- d'une connaissance partielle des caractéristiques du projet (terrain d'assiette, surface plancher, emprise au sol...);
- d'une absence de connaissance des mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en place.

Une analyse précise des enjeux règlementaires devra donc être réalisée après définition précise des caractéristiques projet mettant notamment en œuvre des mesures d'évitement et de réduction.

Sensibilité ou caractéristique du projet	Dossier règlementaire possible associé	Précision
Présence d'alignements d'arbres bordant des voies ouvertes à la circulation publique	Demande d'autorisation ou de déclaration préfectorale	<p>Si un impact est prévu sur un alignement d'arbre bordant une voie ouverte à la circulation publique, il est nécessaire de réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une demande d'autorisation préfectorale - Une déclaration préfectorale seulement, s'il peut être justifié que l'état sanitaire ou mécanique de(s) arbre(s) concerné(s) présente : <ul style="list-style-type: none"> o un danger pour la sécurité des personnes ou des biens o un risque sanitaire pour les autres arbres o une esthétique de la composition qui ne peut plus être assurée <p>Il faudra alors obligatoirement justifier que la préservation de la biodiversité pourra être obtenue par d'autres mesures.</p> <p>En cas de danger imminent pour la sécurité des personnes, une déclaration préalable n'est pas nécessaire, à condition d'informer sans délai le préfet sur les motifs justifiant le danger imminent et de soumettre à son approbation les mesures de compensation envisagées.</p>
Risque de destruction d'espèces protégées et d'habitats d'espèces protégées	Dossier de Demande de Dérogation à l'Interdiction de Destruction d'Espèces Protégées (DDEP)	<p>Demande possible sous réserve de répondre aux trois critères dérogatoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le caractère d'intérêt public majeur du projet, - l'absence d'autre solution satisfaisante à la réalisation du projet, - le maintien dans un état de conservation favorable des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle. <p>La destruction d'espèces / d'habitat d'espèces protégées s'accompagne de mesures compensatoires (dont le ratio varie selon les espèces).</p>

Annexes

Annexe 1 : Liste des espèces floristiques inventoriées

Nom scientifique (TAXREF V17)	Nom vernaculaire	Statut
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus, Millefeuille, Chiendent rouge	/
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire, Francormier	/
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire, Agrostide commune, Agrostis capillaire	/
<i>Aira caryophylla</i> L., 1753	Aïra caryophyllé, Canche caryophyllée	/
<i>Allium schoenoprasum</i> L., 1753	Civette, Ciboulette, Ciboule, Ail civette	/
<i>Anacamptis x alata</i> (Fleury) H.Kretzschmar, Eccarius & H.Dietr., 2007	Anacamptide ailée, Orchis ailé	/
<i>Andryala integrifolia</i> L., 1753	Andryale à feuilles entières, Andryale sinueuse	/
<i>Aphanes arvensis</i> L., 1753	Aphane des champs, Alchémille des champs	/
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise, Herbe chinois, Marie-Thérèse	PEE à impact modéré
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau, Arum d'Italie	/
<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753	Asperge officinale, Asperge, Asparagus	/
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace, Pâquerette	/
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau pleureur, Bouleau verruqueux, Boulard	/
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou, Brome orge	/
<i>Calendula arvensis</i> L., 1763	Souci des champs, Gauchefer	/
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin, Bourse-à-pasteur	/
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée, Cardamine hirsute, Cresson de muraille	/
<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	Laïche écartée	/
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée	/
<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	Laïche en épi	/
<i>Cedrus atlantica</i> (Endl.) Manetti ex Carrière, 1855	Cèdre de l'Atlas	PE non envahissante
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céaïste des sources	/
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céaïste aggloméré, Oreille de souris	/
<i>Cerastium</i> L., 1753	Céaïste	/
<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	Brome cathartique, Cératochloa cathartique, Brome faux uniola, Brome purgatif	PEE à impact modéré
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoïne, Chélidoïne élevée, Herbe à la verrue, Éclaire, Grande éclaire, Chélidoïne éclaire	/
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs, Vrillée, Petit liseron	/
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies, Liset, Calystégie des haies	/
<i>Crassula tillaea</i> Lest.-Garl., 1903	Crassule tillée, Tillée mousse, Crassule mousse, Mousse fleurie	ZNIEFF
<i>Crepis bursifolia</i> L., 1753	Crépide à feuilles de capselle	PEE à impact modéré
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépide à tiges capillaires, Crépide verdâtre, Crépis capillaire	/
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805	Cynodon dactyle, Petit-chiendent, Chiendent fil-de-fer, Capriole, Chiendent pied-de-poule	/
<i>Cyperus badius</i> Desf., 1798	Souchet bai	/
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Cytise à balais, Genêt à balais, Sarothamne à balais, Juniesse	/
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	/
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Datura, stramoine	PEE à impact modéré

Nom scientifique (TAXREF V17)	Nom vernaculaire	Statut
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Carotte commune, Daucus carotte	/
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine, Digitaire commune	/
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloa pied-de-coq, Échinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq, Panic pied-de-coq	/
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles, Épilobe tétragone	/
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard	/
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada	PEE à impact majeur
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Érigéron de Sumatra, Conyze de Sumatra, Vergerette blanchâtre, Vergerette de Sumatra	PEE à impact majeur
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de ciguë, Bec-de-grue	/
<i>Erodium moschatum</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium musqué, Bec-de-grue musqué	/
<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée	/
<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe péplus, Euphorbe des jardins, Euphorbe omblette, Ésule ronde	/
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier d'Europe	/
<i>Filago germanica</i> L., 1763	Cotonnière d'Allemagne, Cotonnière commune, Immortelle d'Allemagne	/
<i>Fumaria muralis</i> Sond. ex W.D.J.Koch, 1845	Fumeterre des remparts	/
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante, Gratteron	/
<i>Galium parisiense</i> L., 1753	Gaillet de Paris	/
<i>Gamochaeta americana</i> (Mill.) Wedd., 1856	Gamochète américaine, Cotonnière américaine, Gamochète comprimée, Cotonnière comprimée	/
<i>Gamochaeta antillana</i> (Urb.) Anderb., 1991	Gamochète en faux, Cotonnière en faux, Gnaphale en faux	PEE à impact modéré
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	/
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium mou, Géranium à feuilles molles	/
<i>Geranium pratense</i> L., 1753	Géranium des prés	/
<i>Geranium purpureum</i> Vill., 1786	Géranium pourpre	/
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à-Robert, Géranium Robert, Herbe tangué	/
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean, Lierre commun	/
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	/
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge queue-de-rat, Orge des rats	/
<i>Hyacinthoides hispanica</i> (Mill.) Rothm., 1944	Fausse jacinthe d'Espagne, Jacinthe d'Espagne	/
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	/
<i>Hypochaeris glabra</i> L., 1753	Porcelle glabre, Porcelle des sables	/
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée, Salade-de-porc	/
<i>Jasione montana</i> L., 1753	Jasione des montagnes, Herbe à midi	/
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds	/
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	/
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Lastron marron, Herbe aux mamelles	/
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier noble, Laurier-sauce	/
<i>Linum usitatissimum</i> subsp. <i>angustifolium</i> (Huds.) Thell., 1912	Lin à feuilles étroites, Lin bisannuel	/
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace, Ray-grass anglais	/
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Chèvrefeuille grimpant, Cranquillier	/
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied-de-poule, Sabot-de-la-mariée	/
<i>Lotus hispidus</i> Desf. ex DC., 1805	Lotier hispide	PR (art. 1)
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L., 1753	Lychnide fleur-de-coucou, Lychnis fleur-de-coucou, Fleur-de-coucou, Œil-de-perdrix	/
<i>Lycopsis arvensis</i> L., 1753	Lycopside des champs, Lycopsis des champs, Buglosse des champs	/

Nom scientifique (TAXREF V17)	Nom vernaculaire	Statut
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Lysimaque des champs, Mouron, Mouron des champs, Mouron rouge	/
<i>Lythrum hyssopifolia</i> L., 1753	Salicaire à feuilles d'hysope	/
<i>Malus</i> Mill., 1754	Pommier	/
<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	Mauve négligée, Petite mauve, Mauve à feuilles rondes	/
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sylvestre, Grande mauve, Mauve sauvage	/
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne d'Arabie, Luzerne maculée, Luzerne tachetée	/
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	/
<i>Medicago polymorpha</i> L., 1753	Luzerne polymorphe, Luzerne à fruits nombreux	/
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes, Menthe sauvage	/
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette	/
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari chevelu, Muscari à toupet, Muscari chevelu, Muscari à toupet	/
<i>Ornithopus compressus</i> L., 1753	Ornithope comprimé, Pied-d'oiseau comprimé	/
<i>Orobanche hederæ</i> Vaucher ex Duby, 1828	Orobanche du lierre	/
<i>Orobanche minor</i> Sm., 1797	Orobanche à petites fleurs	/
<i>Oxalis corniculata</i> L., 1753	Trèfle oseille à fleurs jaunes, fausse oseille	/
<i>Oxalis latifolia</i> Kunth, 1822	Oxalide à larges feuilles, Gros trèfle, Oseille	PEE à impact modéré
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot, Grand coquelicot, Pavot coquelicot	/
<i>Parthenocissus inserta</i> Planch., 1887	Vigne-vierge	PEE à impact majeur
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804	Paspale dilaté	PEE à impact majeur
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821 [nom. cons.]	Persicaire maculée, Renouée persicaire, Persicaire	/
<i>Phyllostachys aurea</i> Carrière ex Rivière & C.Rivière, 1878	Phyllostachys doré, Bambou doré	PEE à impact majeur
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Phytolaque d'Amérique, Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine, Laque végétale	PEE à impact majeur
<i>Pinus pinea</i> L., 1753	Pin parasol, Pin pignon, Pin d'Italie	PE non envahissante
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	Plantain corne-de-cerf, Plantain corne-de-bœuf, Pied-de-corbeau	/
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Petit plantain, Herbe Caroline, Ti-plantain	/
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain élevé, Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	/
<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	Platane à feuilles d'érable	PEE à impact modéré
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	/
<i>Polycarpon tetraphyllum</i> (L.) L., 1759	Polycarpon à quatre feuilles, Polycarpe à quatre feuilles	/
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse, Traînasse	/
<i>Polypogon viridis</i> (Gouan) Breistr., 1966	Polypogon vert, Polypogon vrai	/
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier noir, Peuplier commun noir	/
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	/
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Prunier laurier-cerise, Laurier-cerise, Laurier-palme	PEE à impact majeur
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin, Chêne femelle, Chêne à grappe, Chêne	/
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre, Bouton-d'or, Pied-de-coq	/
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante, Bouton-d'or rampant	/
<i>Ranunculus sardous</i> Crantz, 1763	Renoncule de Sardaigne, Renoncule sarde, Sardonie, Renoncule des marais	/
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon, Reynoutrie du Japon	PEE à impact majeur
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies, Églantier, Églantier des chiens	/

Nom scientifique (TAXREF V17)	Nom vernaculaire	Statut
<i>Rostraria cristata</i> (L.) Tzvelev, 1971	Rostraire à crête, Fausse fléole, Rostraria à crête, Koelérie fausse fléole, Koelérie à crête	/
<i>Rubus</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Ronce	/
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Patience oseille, Oseille des prés, Rumex oseille, Grande oseille, Oseille commune, Surelle	/
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Patience petite-oseille, Petite oseille, Oseille des brebis, Surelle	/
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Oseille à feuilles obtuses, Patience sauvage, Parelle à feuilles obtuses, Rumex à feuilles obtuses	/
<i>Salix alba</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Saule blanc, Saule commun, Osier blanc	/
<i>Salix</i> L., 1753	Saule	/
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés, Sauge commune	/
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéquier	/
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun, Séneçon vulgaire	/
<i>Setaria parviflora</i> (Poir.) Kerguélen, 1987	Sétaire à petites fleurs	PEE à impact majeur
<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult., 1817	Sétaire naine, Sétaire glauque	/
<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Shérardie des champs, Rubéole des champs, Gratteron fleuri, Shérarde des champs	/
<i>Silene gallica</i> L., 1753 [nom. cons.]	Silène de France, Silène d'Angleterre	ZNIEFF
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Silène à feuilles larges, Silène à larges feuilles, Compagnon blanc	/
<i>Sinapis</i> L., 1753	Moutarde	/
<i>Soliva sessilis</i> Ruiz & Pav., 1794	Soliva ptérosperme, Spurweed, Soliva sessile	PEE à impact majeur
<i>Spergularia rubra</i> (L.) J.Presl & C.Presl, 1819	Spergulaire rouge, Sabline rouge	/
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole des Indes, Sporobole fertile, Sporobole tenace	PEE à impact majeur
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire, Mouron, Mouron blanc	/
<i>Taraxacum F.H.Wigg.</i> , 1780	Pissenlit, Chicorée sauvage, Lastron	/
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilide des champs, Torilis des champs	/
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs, Trèfle Pied-de-lièvre, Pied-de-lièvre	/
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance	/
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit trèfle jaune	/
<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	Trèfle porte-fraise, Trèfle-fraise, Porte-fraise	/
<i>Trifolium glomeratum</i> L., 1753	Trèfle aggloméré, Petit trèfle à boules	/
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	/
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	/
<i>Trifolium striatum</i> L., 1753	Trèfle strié	/
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Valérianelle potagère, Mache doucette, Mache, Doucette	/
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale, verveine sauvage	/
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Véronique mouron-d'eau, Mouron aquatique, Mouron-d'eau	/
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvotte sauvage	/
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	PEE à impact modéré
<i>Vicia lutea</i> subsp. <i>lutea</i> L., 1753	Vesce jaune	/
<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	Vesce des moissons	/
<i>Vulpia C.C.Gmel.</i> , 1805	Vulpie	/

Légende des statuts :

PR : Protection régionale au titre de l'arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine

PEE : Espèce exotique envahissante en région d'ex-Aquitaine selon la « Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine » (CBNSA, 2022).

Annexe 2 : Liste des espèces faunistiques inventoriées

OISEAUX																							
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	PNA		Statut biologique	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Enjeu régional (nicheur)	Code TAXREF	Date	Observateur	Point d'écoute			Total	Remarques	Utilisation du site
		Protection nationale	Berne	Directive Oiseaux	Nicheur	Hivernant	De passage			Etat d'avancement (03/2018)	Période d'application							1	2	3			
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Art. 3	An. II	/	LC	NAc	/	LC	LC			N, H		Modéré	3978	04/04/2024	LA	2	3		5		
																16/07/2024	LP	2			2	Vignes	
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Art. 3	An. III	An. I	LC	NAc	/	LC	LC			N, H	X	Notable	3670	04/04/2024	LA			1	1	Chant dans la vigne en face	Nicheur possible
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	/	/	LC			N, H		Modéré	3941	15/01/2024	LP		1		1		
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	Art. 3	An. II	/	LC	/	NAd	LC	LC			N, H		Modéré	4659	15/01/2024	LP	2			2		
																04/04/2024	LA	2			2	Chant	
																16/07/2024	LP	2			2		
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Art. 3	An. II	/	VU	NAd	NAd	LC	LC			N, H		Fort	4583	15/01/2024	LP		30	19	49	Nombreux dans les liquidambar	Hivernage/alimentation
																04/04/2024	LA	2			2	Chant et apports de matériaux au nid	Nicheur probable
																16/07/2024	LP	1	2		3		
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Art. 3	/	An. II/2	LC	NAd	/	LC	LC			N, H	X	Modéré	4494	15/01/2024	LP	2	7		9	Survol	
																04/04/2024	LA		1		1		
																03/06/2024	AD	2	3	2	7	Survol	
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Art. 3	An. II	An. I	LC	NAc	NAd	LC	LC			N, M, H		Notable	2517	16/07/2024	LP	1			1	Survol	
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	/	/	An. II/2	LC	NAd	/	LC	LC			N, H		Modéré	4503	15/01/2024	LP	1			1		
																04/04/2024	LA	1		2	3		
																16/07/2024	LP	1			1		
																03/06/2024	AD	2			2		
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	/	/	An. II/2	LC	LC	NAc	LC	LC			N, H		Modéré	4516	15/01/2024	LP	68	25		93		
																04/04/2024	LA	18	3	5	26		
																16/07/2024	LP	5	12	10	27		
																03/06/2024	AD	6	5		11		
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Art. 3	An. II	/	NT	NAd	NAd	LC	LC	En préparation		N, M, H		Notable	2669	03/06/2024	AD				0	Mange sur piquet de vigne	
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Art. 3	An. II	/	LC	NAc	NAd	LC	LC			N, M, H		Modéré	4257	15/01/2024	LP	1	1		2		
																04/04/2024	LA	2			2		
																16/07/2024	LP			2	2		
																03/06/2024	AD	2					
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Art. 3	An. II	/	LC	/	/	LC	LC			N, H		Modéré	3791	16/07/2024	LP	2	2		4		
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	/	An. III	An. II/2	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, M, H		Notable	4142	04/04/2024	LA			2	2	chant	
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Art. 3	An. II	/	LC	/	NAd	LC	LC			N, M		Modéré	4215	03/06/2024	AD	2			2		

OISEAUX																							
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	PNA		Statut biologique	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Enjeu régional (nicheur)	Code TAXREF	Date	Observateur	Point d'écoute			Total	Remarques	Utilisation du site
		Protection nationale	Berne	Directive Oiseaux	Nicheur	Hivernant	De passage			Etat d'avancement (03/2018)	Période d'application							1	2	3			
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	/	An. III	An. II/2	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, H	Modéré	4117	15/01/2024	LP	1	2	3	6			
															04/04/2024	LA		3	1	4			
															16/07/2024	LP	1	3	1	5	dont juvénile		
															03/06/2024	AD	1	3	2	6			
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Art. 3	An. III	/	LC	/	NAb	LC	LC			N, H		Modéré	4342	16/07/2024	LP			2	2		
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Art. 3	An. II	/	LC	/	NAb	LC	LC			N, H	Modéré	534742	15/01/2024	LP		2	3	5			
															16/07/2024	LP	2		2	4			
															03/06/2024	AD	2	2		4			
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Art. 3	An. II	/	LC	NAb	NAd	LC	LC			N, H	Modéré	3764	15/01/2024	LP	3		2	5			
															04/04/2024	LA		2	2	4			
															16/07/2024	LP		2	2	4			
															03/06/2024	AD			2	2			
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Art. 3	An. III	An. I	LC	/	NAd	LC	LC			N, M	Modéré	2840	16/07/2024	LP	2	1		3	Survol		
															03/06/2024	AD	1		1	2	Survol		
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Art. 3	/	/	LC	/	NAb	/	LC			N, H	Notable	4525	15/01/2024	LP	16	10	6	32			
															04/04/2024	LA	11	8	19	38			
															16/07/2024	LP	3	8		11			
															03/06/2024	AD	13	12	10	35			
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	/	/	An. II/2	LC	/	/	LC	LC			N, H	Modéré	4474	15/01/2024	LP	1			1			
															04/04/2024	LA	2	1	1	4			
															03/06/2024	AD	2	3		5			
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	/	An. III	An. II/1	DD	/	/	LC	/			N, H		3420	15/01/2024	LP	3			3			
															04/04/2024	LA	4	1		5			
															16/07/2024	LP	27			27	survol		
															03/06/2024	AD	3		1	4			
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	/	/	An. II/1 et An. III/1	LC	LC	NAd	LC	LC			N, M, H	Modéré	3424	15/01/2024	LP	15	1		16			
															04/04/2024	LA		1	6	7	construction nid et comportements de reproduction	Nicheur probable	
															16/07/2024	LP	2		4	6			
															03/06/2024	AD	1	3	2	6			
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Art. 3	An. III	/	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, M, H		Modéré	4564	15/01/2024	LP	1	4		5		
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, M, H		Modéré	4280	15/01/2024	LP	2			2		
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, H		Modéré	459638	04/04/2024	LA		2		2	chant	
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, H	Modéré	4001	15/01/2024	LP	1	1	5	7			
															04/04/2024	LA			4	4			
															16/07/2024	LP			1	1			
															03/06/2024	AD	2						

OISEAUX																							
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	PNA		Statut biologique	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Enjeu régional (nicheur)	Code TAXREF	Date	Observateur	Point d'écoute			Total	Remarques	Utilisation du site
		Protection nationale	Berne	Directive Oiseaux	Nicheur	Hivernant	De passage			Etat d'avancement (03/2018)	Période d'application							1	2	3			
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	Art. 3	An.II	/	LC	/	NAd	LC	LC			N, M		Modéré	4040	04/04/2024	LA	3		2	5	chant	Nicheur possible
																16/07/2024	LP		2		2		
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, M, H		Modéré	4035	04/04/2024	LA	3		1	4	chant	Nicheur possible
																16/07/2024	LP	2			2	vignes	
																03/06/2024	AD	2		4	6		
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Art. 3	An. II	/	VU	/	NAd	LC	LC			N, M, H		Fort	4571	16/07/2024	LP	4			4		
																03/06/2024	AD	2	2	2	6		
																04/04/2024	LA	4	2		6		
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Art. 3	An. III	An. II/2	LC	/	NAd	LC	LC			N, H		Modéré	3429	15/01/2024	LP	5		2	7		
																04/04/2024	LA	5			5		
																16/07/2024	LP	1	2	3	6		
																03/06/2024	AD	4		2	6		
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Art. 3	An. II	/	VU	NAd	NAd	LC	LC			N, H		Fort	4582	15/01/2024	LP	2			2		
																04/04/2024	LA	3	2		5	chant	Nicheur possible
																16/07/2024	LP	2		2	4		

MAMMIFÈRES																	
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Aquitaine 2019-2020	LR France 2017	LR Europe	LR monde	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	Secteur d'investigation			Total	Remarques
		PN	Berne	DH									1	2	3		
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Art. 2	An. III	/	LC	LC	LC	LC	Modéré	60015	04/04/2024	LA	x			0	Empreintes

RHOPALOCÈRES																	
Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Aquitaine	LR France 2012	LR Europe	LR monde	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	Transect			Total
			PN	Berne	DH									1	2	3	
Lycaenidae	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	/	/	/	LC	LC	LC	/	Modéré	54279	03/06/2024	AD		1		1
Lycaenidae	<i>Lampides boeticus</i>	Azuré porte-queue	/	/	/	LC	LC	LC	/	Modéré	54021	16/07/2024	LP	1			1
Lycaenidae	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	/	/	/	LC	LC	LC	/	Modéré	521494	16/07/2024	LP		1		1
Lycaenidae	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	/	/	/	LC	LC	LC	/	Modéré	53973	16/07/2024	LP	3			3
												03/06/2024	AD	1	3		4
Nymphalidae	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	/	/	/	LC	LC	LC	/	Modéré	53623	03/06/2024	AD		2		2
Nymphalidae	<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain	/	/	/	LC	LC	LC	/	Modéré	53817	03/06/2024	AD		1		1
Pieridae	<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet	/	/	/	LC	LC	LC	/	Modéré	219833	04/04/2024	LA		1		1

RHOPALOCÈRES																	
Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Aquitaine	LR France 2012	LR Europe	LR monde	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	Transect			Total
			PN	Berne	DH									1	2	3	
Pieridae	<i>Colias crocea</i>	Souci	/	/	/	LC	LC	LC	/	Modéré	641941	16/07/2024	LP	1			1
												03/06/2024	AD		1		1
Nymphalidae	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	/	/	/	LC	LC	LC	/	Modéré	53595	16/07/2024	LP	5	2		7
												03/06/2024	AD	2			2
Nymphalidae	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	/	/	/	LC	LC	LC	/	Modéré	53741	03/06/2024	AD	1			1

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Europe	LR UICN Mondiale	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Code TAXREF	Date	Observateur	Secteur d'investigation/Transect			Total	Remarques
			PN	Berne	DH							1	2	3		
Cerambycidae	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	Art. 2	An. II	An. II et IV	NT	VU	X	12336	15/01/2024	LP	1			1	1 chêne avec traces d'émergences
										04/04/2024	LA	x			0	idem

ODONATES																	
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Aquitaine	LR France	LR Europe	LR Monde	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	Secteur d'investigation/Transect			Total	Remarques
		PN	Berne	DH									1	2	3		
<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympetrum de Fonscolombe	/	/	/	LC	LC	LC	LC	Notable	65335	03/06/2024	AD		1		1	Transit/alimentation

Légende :**PN : Protection nationale avifaune**

Art. 3 : Espèce protégée ainsi que son habitat

PN : Protection nationale reptiles / amphibiens

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Art. 3 : Espèce protégée

Art.4 : Espèce dont la mutilation est interdite

PN : Protection nationale entomofaune

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Art. 3 : Espèce protégée

Bern : Convention de Bern

An. II : Espèce protégée ainsi que son habitat

An. III : Espèce dont l'exploitation est réglementée

DO : Directive Oiseaux

An. I : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

An. II : Espèces dont la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces

DH : Directive Habitats

An. II : Espèce d'intérêt communautaire - * Espèce prioritaire

An IV : Espèce nécessitant une protection particulière stricte

An V : Interdiction de l'utilisation de moyens non sélectifs de prélèvement, de capture et de mise à mort pour ces espèces

LR : Liste rouge**Espèces menacées de disparition**

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

Autres catégories

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

Statut biologique

N : Nicheur

M : Migrateur

H : Hivernant

ECB : Ensemble du Cycle Biologique

Observateur

LP : Léa PRATS

AD : Alexis DELAIGUE

LA : Lou AUDOUIT

BIBLIOGRAPHIE

Documents réglementaires

ARRETE du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

COMMISSION EUROPEENNE DG XI (1999) – Manuel d'interprétation des Habitats de l'union européenne Version EUR 15/2. Direction Générale « Environnement, Sécurité Nucléaire et Protection Civile ».

DECRET n°2005-935 du 2 août 2005 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement. Journal Officiel du 5 août 2005.

DECRET n°2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural. Journal officiel du 9 novembre 2001.

DECRET n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000. Journal officiel du 21 décembre 2001.

DIRECTIVE 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne.

Directive 97/62/CE du Conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne.

DIRECTIVE 2006/105/CE DU CONSEIL du 20 novembre 2006 portant adaptation des directives 73/239/CEE, 74/557/CEE et 2002/83/CE dans le domaine de l'environnement, en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Journal Officiel de l'Union européenne du 20 décembre 2006.

DIRECTIVE 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne du 26 janvier 2010.

LOI n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et son décret d'application n°77-1141 du 12 octobre 1977 modifié par l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (2001) – Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets

Programmes d'infrastructure et d'aménagement sur les sites Natura 2000. Application de l'article L.414-4 du code de l'environnement (chapitre IV, section I). 94 p.

ORDONNANCE n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de Directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement. Journal officiel n°89 du 14 avril 2001.

Documents nationaux

Habitats naturels

BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J.-C, 1997 - CORINE Biotopes - Version originale - Types d'habitats français ; Ecole nationale du génie rural et des eaux et forêts, Laboratoire de recherches en sciences forestières, Nancy (France), 339 p.

LAFON P. (coord.), MADY M., CORRIOL G., BISSOT R. & BELAUD A. 2021 - Catalogue des végétations de Nouvelle-Aquitaine. Classification, chorologie et correspondances avec les habitats européens. Audenge : Conservatoire botanique national Sud-Atlantique / Chavagnac Lafayette : Conservatoire botanique national Massif central / Bagnères-de-Bigorre : Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. 265 p.

LOUVEL J., GAUILLAT V. & PONCET L., 2013. EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (2003) – Les cahiers d'Habitats Natura 2000.

Flore

ABADIE J.-C., NAWROT O., VIAL T., CAZE G. et HAMDI E. (2019) – Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Conservatoire Botanique National du Massif central et Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. 108 pages + annexes.

DANTHON PH. Et BAFFRAY M. (1995) – Inventaire des plantes protégées en France. Nathan, Paris. 293 p.

CAILLON A. (coord.), BONIFAIT S., CHABROL L., DAO J., LEBLOND N., RAGACHE Q., 2022 – Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine. – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (coord.), Conservatoire Botanique National du Massif central et Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. 116 pages + annexes

MULLER S. (coord.) (2004) - Plantes invasives en France. Publications scientifiques du Muséum, Patrimoines Naturels, 62. Paris, 168 p.

OLIVIER L, GALLAND J.-P., MAURIN H., & ROUX J.-P., 1995 - Livre rouge de la flore menacée de France. Tome I : Espèces prioritaires. Muséum National d'Histoire Naturelle / Conservatoire Botanique National de Porquerolles / Ministère de l'Environnement édés, 621 p.

SOCIETE BOTANIQUE DE FRANCE (coord. TISON JM & De FOUCAULT) (2014) - Flora Gallica - Flore complète de la France. Editions Biotope. Env. 1400 p

Pédologie

AFES, 2009 - Référentiel Pédologique 2008, Baize D. & Girard C.M. (eds). Editions Quae, Paris: 432 pp.

Faune

GEROUDET P. (2010) – Les passereaux d'Europe. *Delachaux*.

GRANGE J.-L., (2002). Liste commentée des Oiseaux des Pyrénées occidentales et du Sud des Landes *in* GOPA, 2002. Le Casseur d'Os, p 84-133.

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (2003) – Les cahiers d'Habitats Natura 2000.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (1995) – Inventaire de la Faune de France. Editions Nathan. 415 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (1995) – Livre rouge. Inventaire de la faune menacée en France. Edition Nathan. 176 p.

ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D. (1999) – Oiseaux menacés et à surveiller en France.

THEILLOUT A. & Collectif Faune-Aquitaine (2015) - Atlas des Oiseaux nicheurs d'Aquitaine. *LPO Aquitaine, Delaschaux & Niestlé*, 511 p.

UICN, 2016. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine.

UICN, 2017. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre mammifères continentaux de France métropolitaine.

YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. (1994) – Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. *Société ornithologique de France*, 776 p.

Sites Web/logiciel

Agence de l'Eau Adour Garonne

<http://www.eau-adour-garonne.fr/>

FAUNA

<https://observatoire-fauna.fr/>

Géoportail

www.geoportail.gouv.fr/

INPN, Inventaire national du Patrimoine naturel (MNHN)

<http://inpn.mnhn.fr/>

LégiFrance

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA) :

<https://obv-na.fr/>

Tela Botanica

<http://www.tela-botanica.org/>

Faune Aquitaine

<https://www.faune-aquitaine.org/>



Cabinet d'ingénieurs conseil en environnement

aménagement

assainissement



Pour nous contacter :

Le partenaire de vos projets

www.eten-environnement.com

ETEN Environnement
Nouvelle-Aquitaine

49 rue Camille Claudel – 40 990 SAINT PAUL LÈS DAX

☎ 05.58.74.84.10 – 📠 05.58.74.84.03

environnement@eten-aquitaine.com

ETEN Environnement
Occitanie

60 rue des Fossés – 82800 NÉGREPELISSE

☎ 05.63.02.10.47 – 📠 05.63.67.71.56

environnement@eten-midi-pyrenees.com





Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Denis-de-Pile (33)

Volet Patrimoine naturel
de l'Etat Initial de l'Environnement

Expertise des zones AU

A21_144TT

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS-DE-PILE (33)

Volet Patrimoine naturel
de l'Etat Initial de l'Environnement
Expertise des zones AU

A21_144TT

Version	Date	Commentaire	Auteur principal	Valideur
1	10/01/2024	-	Samuel APTEL Amélie LE MUT Hugo MESPOULHES	Marie LEBOT
2	15/01/2024	Version complétée avec annexe 2 (illustrations de habitats observés)	Samuel APTEL Amélie LE MUT Hugo MESPOULHES	Marie LEBOT

Sommaire

1	PREAMBULE.....	5
2	FICHES DESCRIPTIVES	7
2.1	Saint Denis de pile : SITE 1 (AU) – habitats/FLORE - FAUNE.....	8
2.2	Saint Denis de pile : SITE 1 (AU) – Zones humides	9
2.3	Saint Denis de pile : SITE 2 (AU) – habitats/FLORE - FAUNE.....	10
2.4	Saint Denis de pile : SITE 2 (AU) – Zones humides	11
2.5	Saint Denis de pile : SITE 3 (AU) – habitats/FLORE - FAUNE.....	12
2.6	Saint Denis de pile : SITE 3 (AU) – Zones humides	14
2.7	Saint Denis de pile : SITE 4 (AU) – habitats/FLORE - FAUNE.....	15
2.8	Saint Denis de pile : SITE 4 (AU) – Zones humides	16
2.9	Saint Denis de pile : SITE 5 (AU) – habitats/FLORE - FAUNE.....	17
2.10	Saint Denis de pile : SITE 5 (AU) – Zones humides	18
2.11	Saint Denis de pile : SITE 6 (AU) – habitats/FLORE - FAUNE.....	19
2.12	Saint Denis de pile : SITE 6 (AU) – Zones humides	20
2.13	Saint Denis de pile : SITE 7 (AU) – habitats/FLORE - FAUNE.....	21
2.14	Saint Denis de pile : SITE 7 (AU) – Zones humides	22
2.15	Saint Denis de pile : SITE 8 (AU) – habitats/FLORE - FAUNE.....	23
2.16	Saint Denis de pile : SITE 8 (AU) – Zones humides	25
2.17	Saint Denis de pile : SITE 9 (AU) – habitats/FLORE - FAUNE.....	26
2.18	Saint Denis de pile : SITE 9 (AU) – Zones humides	28
2.19	Saint Denis de pile : SITE 10 (AU) – habitats/FLORE - FAUNE.....	29
2.20	Saint Denis de pile : SITE 10 (AU) – Zones humides.....	31

1 PREAMBULE

Dans le cadre de la révision de son PLU, la commune de Saint-Denis-de-Pile (33) a missionné THEMA Environnement pour la réalisation d'une expertise visant à définir les enjeux écologiques qui caractérisent les sites au niveau desquels une ouverture à l'urbanisation est envisagée.

Le présent rapport constitue la synthèse de l'expertise qui a été réalisée, comprenant un volet relatif aux composantes faune-flore des sites considérés, et un volet relatif aux zones humides au sens de la réglementation en vigueur.

Les inventaires faune-flore et zones humides ont été réalisés conjointement lors d'une campagne qui s'est déroulée les 4 et 5 octobre 2023.

Les relevés floristiques et faunistiques qui ont été réalisés ne prétendent pas à l'exhaustivité mais ont pour objectif de caractériser les potentialités d'accueil des sites considérés pour les différents groupes d'espèces.

Concernant les zones humides, la délimitation a été réalisée conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 (et annexes) modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement : cette délimitation intègre des relevés botaniques et des sondages pédologiques.

La présente expertise a été menée au niveau de 10 sites répartis en périphérie du bourg de Saint-Denis-de-Pile (cf. Figure 1 page 6), représentant une surface totale d'environ 41 ha.

Les composantes faune-flore et zones humide de chacun de ces sites sont présentées dans des fiches synthétiques au chapitre suivant. Le cas échéant, chaque fiche précise si certaines parcelles n'ont pas pu être prospectées, celles-ci n'étant pas accessibles (autorisation d'accès non accordée).

Nota bene :

La légende ci-dessous fait référence à l'ensemble des coupes synthétiques de sondages pédologiques présentées dans ce dossier. Les références de sols mentionnées dans les fiches sont décrites de manière générique en annexe du présent document.

	Horizon sans hydromorphie	G	Horizon réductique
g	Horizon rédoxique		Refus / Arrêt du sondage

LOCALISATION DES SITES PROSPECTÉS À L'ÉCHELLE COMMUNALE

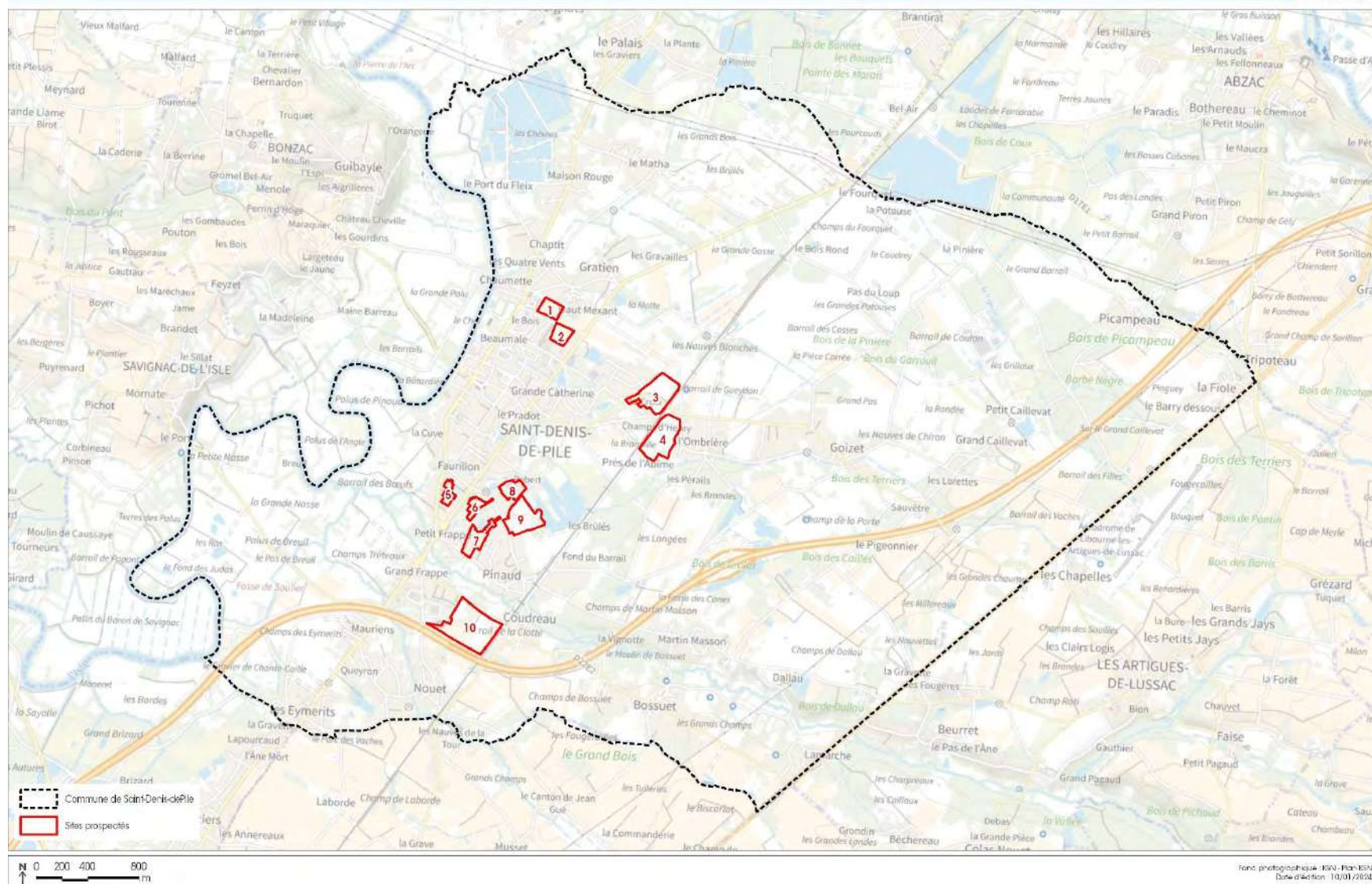


Figure 1 : Localisation des zones AU ayant fait l'objet de l'expertise

2 FICHES DESCRIPTIVES

Sont présentées en suivant les fiches récapitulatives des composantes faune-flore et zones humides des 10 zones AU ayant fait l'objet de l'expertise.

2.1 Saint Denis de pile : SITE 1 (AU) – HABITATS/FLORE - FAUNE



Occupation du sol : zones rudérales, haies plantées, chemins enherbés, friches herbacées, jardins potagers

Le site 1 est localisé à l'ouest de la commune de Saint-Denis-de-Pile, en contexte urbain. Il se situe entre un ensemble d'habitations et de bâtiments commerciaux. Ce site est majoritairement occupé par une friche herbacée et comprend également un ensemble de milieux plus ou moins anthropisés.

Les friches herbacées semblent bénéficier d'un entretien régulier (fauche répétée); elles sont caractérisées par la présence d'espèces végétales communes et généralement opportunistes telles que la Vergerette du Canada, la Houlique laineuse, le Liseron des champs, le Plantain lancéolé, la Vipérine comme ou encore le Sporobole tenace. Concernant la faune, on retrouve sur ces friches un cortège entomologique classique composé d'espèces communes caractéristiques des milieux herbacés : Criquet mélodieux, Criquet duettiste, Criquet noir-ébène, Criquet pansu, Cuivré commun, Azuré de la Bugrane, Piéride de la rave, Souci, Phalène sacrée... En outre, ce milieu offre un site d'alimentation pour des espèces d'oiseaux, notamment le Pipit farlouse (observé ici en migration), ou encore la Bergeronnette grise (espèces communes mais protégées). Cet habitat très commun présente un enjeu écologique faible.

Un chemin perméable fractionne le site d'ouest en est. Celui-ci est partiellement colonisé par des espèces herbacées adaptées au piétinement comme le Plantain corn-de-Cerf, le Pourpier maraîcher ou encore le Liondent des rochers. Côté faune, ce milieu convient à l'Œdipode turquoise, un criquet commun des milieux dénudés. Cet habitat très anthropisé présente un très faible enjeu écologique.

Des linéaires arbustifs largement interrompus, correspondant à des haies plantées, longent ce chemin. Ces haies sont à la fois constituées d'espèces indigènes (Saulle des vanniers) et non indigènes (Saulle pleureur, Myrobolan, Buddleia du père David). A leur niveau, des oiseaux communs peuvent se reproduire à l'instar de quelques espèces communes comme le Rougegorge familier (espèce protégée) ou le Merle noir. Le Grillon des bois s'y reproduit également. Cet habitat très commun présente un enjeu écologique faible.

Le nord-est du site est concerné par un secteur de zone rudérale et une parcelle clôturée occupée par un jardin potager. Ces milieux n'offrent pas d'habitats favorables à la faune et à la flore et présentent, en l'état, un enjeu écologique considéré comme très faible.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à faible**

Le site présente a priori une sensibilité faible voire très faible vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement banals, et les espèces présentes étant communes à très communes.

2.2 Saint Denis de pile : SITE 1 (AU) – ZONES HUMIDES



Zones humides : Sur ce site d'environ 19 500 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zones humides ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Sur l'aspect botanique, le site ne présente aucun milieu humide ; les habitats observés sur le site sont soit non listés soit listés comme potentiellement humides à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008. L'analyse de la végétation au niveau des habitats potentiellement humides montre par ailleurs un recouvrement de plus de 50% uniquement par des espèces non listées à l'annexe II table A de l'arrêté du 24 juin 2008. L'analyse conclut donc à l'absence de zones humides botaniques au sens de la réglementation en vigueur.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence de sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les jardins au nord-est du site sont exclus du plan d'échantillonnage. Les sols sondés sur le site se sont développés dans les formations fluviales de la basse et de la moyenne terrasse de l'Isle. Les profils sont principalement sableux et ont pu mettre en lumière une fraction limoneuse en surface, avec une potentielle augmentation des fines argileuses en profondeur (S3). Par ailleurs, ce profil n'est presque pas affecté par la pédogénèse et est rattaché à la référence des ARENOSOLS. Autrement, le sondage observé au droit de S4 est un BRUNISOL caillouteux. Ces sols ne présentent pas d'hydromorphie et ne peuvent pas être rattachés à une catégorie du GEPPA.

➔ **Enjeu zone humide : non**

Aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique. Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

Profondeur en cm	SONDAGES	
	S3	S4
0-10		
10-20		
20-30		
30-40		
40-50		
50-60		
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/
Sol de zone humide	NON	NON

2.3 Saint Denis de pile : SITE 2 (AU) – HABITATS/FLORE - FAUNE

Site n° 2



Site d'étude	Haies monospécifiques non indigènes (EUNIS : FA.1 / CCB : 84.2)	Jardins (EUNIS : J.2.2 / CCB : 85.3)
Habitats recensés	Haies arborées (EUNIS : FA.4 / CCB : 84.2)	Zones imperméabilisées (EUNIS : J.4 / CCB : 86)
Ronciers (EUNIS : F3.131 / CCB : 31.831)	Friches herbacées (EUNIS : I1.53 x E2.2 / CCB : 87.1 x 38.2)	Fossés (EUNIS : - x I1.53 / CCB : 89.22 x 87.1)
Haies mésohygrophiles (EUNIS : FA / CCB : 84.2)		

Occupation du sol : friches herbacées, haies arborées, haies monospécifiques non indigènes, haies mésohygrophiles, ronciers, jardins, zones imperméabilisées, fossés

Le site s'insère dans la même zone que le site 1, à l'ouest de la commune de Saint-Denis-de-Pile.

L'occupation du sol est dominée par des friches herbacées. Celles-ci se composent d'un cortège floristique commun, comprenant généralement des espèces à large amplitude écologique comme le Plantain lancéolé, la Vergerette du Canada, le Chénopode blanc, la Carotte sauvage, la Digitale sanguine ou encore la Patience petite oseille. Le fossé situé en périphérie nord de ces friches se compose d'un cortège floristique similaire. Concernant la faune, on retrouve sur ces friches un cortège entomologique classique composé d'espèces communes caractéristiques des milieux herbacés : Criquet mélodieux, Criquet duettiste, Criquet noir-ébène, Criquet pansu, Phanéroptère méridionale, Vulcain, Fadet commun, Souci... En outre, ce milieu offre un site d'alimentation pour des espèces d'oiseaux, notamment le Pipit farlouse (observé ici en migration) ou encore la Bergeronnette grise (espèces communes mais protégées). Cet habitat très commun présente un enjeu écologique faible.

Les limites est et sud du site d'étude sont respectivement cloisonnées par une haie arborée à Chêne pédonculé et une haie mésohygrophile comprenant diverses essences arborées (Frêne élevé, Chêne pédonculé, Robinier faux-acacia) et arbustives (Prunellier, Saule cendré, Noisetier commun). Ces milieux arborés sont potentiellement intéressants pour la nidification d'oiseaux des milieux boisés (Grimpereau des jardins, Sittelle torchepot, Mésange bleue...), des espèces communes mais protégées. La haie arborée mésohygrophile peut également être favorable au Pic épeichette, espèce menacée (« vulnérable » en France) qui apprécie les bois tendres des boisements humides. Compte tenu de ces potentialités faunistiques, un enjeu écologique modéré est attribué à ces habitats boisés.

Les lisières de ces formations arborées sont colonisées par des formations arbustives denses et peu diversifiées à Ronce commune. Ces ronciers peuvent être propices en période de nidification à des espèces d'oiseaux menacées telles que le Tarier pâtre (« quasi-menacé » en France) ou la Linotte mélodieuse (« vulnérable » en France). Ces habitats présentent de ce fait un enjeu écologique considéré comme modéré.

Le site intègre dans sa périphérie ouest, une haie monospécifique de Thuya ainsi qu'un fond de jardin. Ces milieux sont généralement des habitats pauvres en diversité et très dépendants du type de gestion mise en œuvre par les particuliers. Ces habitats très anthropisés ne présentent pas d'intérêt particulier pour la flore ni pour la faune ; leur enjeu écologique est considéré comme très faible.

➔ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (haies arborées, haies mésohygrophiles et ronciers)

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité importante vis-à-vis de la faune et de la flore mis à part au niveau des haies situés au sud et à l'est, et des ronciers, susceptibles d'accueillir la nidification d'oiseaux protégés et surtout menacés comme le Pic épeichette. Ces éléments sont à conserver autant que faire se peut.

2.4 Saint Denis de pile : SITE 2 (AU) – ZONES HUMIDES



Zones humides : Sur ce site d'environ 18 921 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zones humides ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Sur l'aspect botanique, le site ne présente aucun milieu humide ; les habitats observés sur le site soit non listés soit listés comme potentiellement humides à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008. L'analyse de la végétation au niveau des habitats potentiellement humides montre par ailleurs la présence de quelques espèces caractéristiques de zones humides (listées à l'annexe II table A de l'arrêté du 24 juin 2008), mais avec un recouvrement inférieur à 50% (Souchet vigoureux, Menthe à feuilles rondes et Saule cendré). L'analyse conclut donc à l'absence de zones humides botaniques au sens de la réglementation en vigueur.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans les formations fluviales de la moyenne terrasse de l'Isle. Ces profils sableux ont révélé la présence de nombreux éléments grossiers de taille pluri-centimétrique. Leur proportion est telle, qu'elle a engendré des refus à faible profondeur. Ces sondages dépourvus d'hydromorphie sont rattachés à la référence des BRUNISOLS caillouteux.

➔ **Enjeu zones humides : non**

Aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique. Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

Profondeur en cm	SONDAGES	
	S1	S2
0-10		
10-20		
20-30		
30-40		
40-50		
50-60		
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/
Sol de zone humide	NON	NON

2.5 Saint Denis de pile : SITE 3 (AU) – HABITATS/FLORE - FAUNE



Site d'étude	Vignes (EUNIS : FB.4 / CCB : 83.21)	Jardins (EUNIS : I2.2 / CCB : 85.3)
Habitats recensés	Bosquets anthropiques (EUNIS : G5.2 / CCB : 84.3)	Zones imperméabilisées (EUNIS : J4 / CCB : 86)
Prairies mésophiles de fauche (EUNIS : E2.2 / CCB : 38.7)	Bandes enherbées (EUNIS : I1.53 / CCB : 87.1)	Fossés (EUNIS : x11.53 / CCB : 89.22 x 87.1)
Fourrés arbustifs (EUNIS : F3.1 / CCB : 31.8)	Friches herbacées (EUNIS : I1.53 x E2.2 / CCB : 87.1 x 38.2)	

Occupation du sol : prairies mésophiles de fauche, friches herbacées, bandes enherbées, bosquets anthropiques, vignes, fourrés arbustifs, jardins, zones imperméabilisées, fossés

Le site 3 est situé dans la partie centrale de la commune de Saint-Denis-de-Pile. Il s'inscrit le long de la voie de chemin de fer, dans un contexte péri-urbain, entre lotissements et parcelles agricoles.

Le site, qui présente une mosaïque de milieux plus ou moins anthropisés, est divisé en son centre par la route départementale D22.

Les prairies mésophiles de fauche représentent l'un des habitats majoritaires du site d'étude ; elles sont uniquement localisées au nord de la route départementale. Fauchée au moment des investigations de terrain, ces prairies comprennent un cortège végétal commun, composé d'espèces typiques de ces milieux (Fromental élevé, Dactyle aggloméré, Liseron des champs, Achillée millefeuille, Porcelle enracinée). L'entomofaune y est également commune. Ces prairies comportent par endroits des patchs de ronciers typiquement favorables au Tarier pâtre (« quasi-menacé » en France), en plus de fournir des zones d'alimentation à plusieurs espèces d'oiseaux communs toute l'année (une vingtaine d'individus de Pipit farlouse sont présents en halte et alimentation lors du passage). Cet habitat très commun présente malgré tout un enjeu écologique considéré comme faible.

Les friches herbacées et les bandes enherbées constituent le second type d'habitats majoritairement observé sur le site. Ces milieux se retrouvent au droit d'une parcelle herbacée en déprise au sud de la route départementale ainsi qu'en bordure de celle-ci. A leur niveau, la végétation se compose d'espèces prairiales en mélange avec des espèces rudérales comme la Vipérine commune, la Vergerette du Canada, l'Andryale à feuilles entières ou encore le Millepertuis perforé. Comme dans les prairies de fauche, on y retrouve un cortège entomologique commun caractéristique des milieux herbacés, ainsi qu'un intérêt pour l'alimentation de certains oiseaux. A noter que les fossés localisés de part et d'autre de la route départementale se composent d'un cortège floristique similaire à celui des friches herbacées qu'ils bordent. L'enjeu écologique associé à ces habitats est considéré comme faible.

La parcelle de vigne située à l'est de ce site s'apparente à un espace cultivé, compte tenu des pratiques d'entretien qui y sont mises en œuvre. Celles-ci réduisent fortement la diversité végétale en présence laquelle se résume à quelques espèces ubiquistes et résistantes aux herbicides comme le Buglosse des champs, le Pourpier, la Vergerette du Canada ou encore le Sporobole tenace. Au regard de l'entretien auquel cet habitat est soumis, son enjeu écologique est considéré comme très faible.

La périphérie ouest de la prairie mésophile est concernée par un linéaire de fourrés arbustifs mésophiles composés d'espèces végétales communes (Prunellier, Ronce commune, Rosier des chiens, etc.), sans intérêt particulier pour la faune. Cet habitat présente un enjeu écologique considéré comme faible.

Les bosquets anthropiques présents au sud-ouest du site ne semblent pas faire l'objet d'un quelconque entretien. Ils s'inscrivent dans un ensemble de terrains résidentiels. La strate arborée est essentiellement composée par le Robinier faux-acacia (espèce envahissante à impact majeur), la strate arbustive est localement très dense, avec une colonisation importante par la Ronce commune.

Concernant la faune, ces bosquets représentent des milieux potentiellement intéressants pour la nidification d'oiseaux communs mais aussi menacés tel que le Chardonneret élégant (« vulnérable » à l'échelle nationale) ; cette espèce, contactée durant l'inventaire, apprécie particulièrement les milieux arborés proches d'habitats ouverts ce qui correspond au contexte du site. Cet habitat présente de ce fait un enjeu écologique considéré comme modéré.

Un jardin est présent à l'extrémité sud-ouest du site. Ces milieux sont généralement pauvres en diversité et dépendent de la gestion mise en œuvre par les particuliers. Très anthropisés, ils ne présentent pas d'intérêt particulier pour la flore ni pour la faune ; leur enjeu écologique est considéré comme très faible.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (bosquets anthropiques)

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité importante vis-à-vis de la faune et de la flore, mis à part au niveau des bosquets anthropiques situés au sud-ouest, susceptibles d'accueillir la nidification d'oiseaux protégés et surtout menacés comme le Chardonneret élégant. Ces éléments sont à conserver autant que faire se peut.

2.6 Saint Denis de pile : SITE 3 (AU) – ZONES HUMIDES

Site n° 3



Site d'étude Sondages pédologiques
 Non humide

Fotocartographie: IGN - OrthoPhoto - Date de l'air: 23/10/2020

Zones humides : Sur ce site d'environ 64 368 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zones humides ont consisté à réaliser 7 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Sur l'aspect botanique, le site ne présente aucun milieu humide ; les habitats observés sur le site sont soit non listés soit listés comme potentiellement humides à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008. L'analyse de la végétation au niveau des habitats potentiellement humides montre par ailleurs un recouvrement de plus de 50% uniquement par des espèces non listées à l'annexe II table A de l'arrêté du 24 juin 2008. L'analyse conclut donc à l'absence de zones humides botaniques au sens de la réglementation en vigueur.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans les formations fluviales de la moyenne terrasse de l'Isle. Ces profils sont dominés par les sables et les limons. Aussi, les sondages S7 et S8 ont mis en lumière une texture équilibrée en profondeur. De nombreux éléments grossiers de taille pluri-millimétrique à pluri-centimétrique sont contactés dès la surface. Leur proportion a engendré des arrêts à faible profondeur des sondages. Ces profils correspondent tous à des BRUNISOLS caillouteux. Le sondage S11 montre un horizon rédoxique, permettant un rattachement à la catégorie IVb du GEPPA. Cette hydromorphie signifie que le sol est affecté par des engorgements temporaires.

➔ **Enjeu zones humides : non**

Aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique. Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

Profondeur en cm	SONDAGES						
	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11
0-10							
10-20							
20-30							
30-40							
40-50							
50-60							g
60-70							
70-80							
80-90							
90-100							
100-110							
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/	/	/	/	/	IVb
Sol de zone humide	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON

2.7 Saint Denis de pile : SITE 4 (AU) – HABITATS/FLORE - FAUNE



Occupation du sol : pâturages, prairies mésophiles de fauche, fourrés arbustifs, ronciers, haies arbustives d'espèces indigènes, chênaies, aulnaies, bois de Robiniers, friches mésohygrophiles

Le site 4 s'inscrit dans la partie centrale de la commune de Saint-Denis-de-Pile. Il s'inscrit le long de la voie de chemin de fer, dans un contexte péri-urbain, entre lotissements et parcelles agricoles.

L'occupation du sol est caractérisée par plusieurs prairies mésophiles de fauche, fauchées à la période des investigations de terrain. Ce milieu comprend un cortège floristique mésophile classique avec notamment le Fromental élevé, l'ivraie vivace, le Gaillet commun, le Compagnon blanc. La prairie la plus au sud présente un substrat plus sableux qui se traduit notamment par la présence de la Jasione des montagnes, du Liondent des rochers ou encore de la Patience petite oseille. Concernant la faune, ces prairies de fauche constituent un habitat pour un cortège entomologique classique composé d'espèces communes. Elles sont en cela intéressantes car elles constituent des sites d'alimentation pour espèces d'oiseaux (espèces communes mais protégées pour certaines). Cet habitat très commun présente un enjeu écologique considéré comme faible.

Le linéaire de haies arbustives qui cloisonne les différentes prairies se compose d'espèces indigènes communes (Aubépine à un style, Rosier des chiens, Cornouiller sanguin...). Ces haies arbustives peuvent être utilisées comme habitat de nidification par des oiseaux généralistes (ex : Rougegorge familier) ou des milieux semi-ouverts (Bruant zizi), tous communs. Il en est de même concernant le patch de fourrés arbustifs localisé à l'est, formé d'espèces hygrophiles, et notamment le Saule cendré. Un enjeu écologique faible leur est attribué.

Le sud du site présente une mosaïque de formations arborées. L'extrémité sud est concernée par un bosquet de Robinier faux-acacia, tandis que le sud-est est concerné par une petite formation dominée par le Chêne tauzin.

Un bois d'Aulne glutineux présentant une sous-strate peu dense localement dominée par la Ronce bleue est retrouvé au sud-est du site. La lisière de ce bois correspond à une friche mésohygrophile où l'on retrouve des espèces communes telles que la Menthe odorante, la Renouée persicaire ou la Lysimaque nummulaire.

Cette lisière est localement très dégradée avec une colonisation importante par le Raisin d'Amérique (espèce exotique à impact majeur sur liste d'observation régionale).

Concernant la faune, les boisements de type aulnaies et chênaies sont favorables à la reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux dont certaines menacées tel que le Pic épeichette (« vulnérable » à l'échelle nationale) qui apprécie particulièrement les bois tendres des boisements humides pour sa nidification. Un enjeu écologique modéré est ainsi attribué à ces habitats boisés.

Un espace de basse-cour et potager est situé au centre du site. Cet habitat très anthropisé ne présente pas d'intérêt particulier ni pour la flore ni pour la faune ; son enjeu écologique est considéré comme très faible.

➔ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (aulnaies, chênaies)

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité importante vis-à-vis de la faune et de la flore, mis à part au niveau des boisements indigènes (chênaies et aulnaies) situés au sud, susceptibles d'accueillir la nidification d'oiseaux protégés et surtout menacés comme le Pic épeichette. Ces éléments sont à conserver autant que faire se peut.

2.8 Saint Denis de pile : SITE 4 (AU) – ZONES HUMIDES



Zones humides : Sur ce site d'environ 64 614 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zones humides ont consisté à réaliser 8 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Sur l'aspect botanique, le site présente un seul milieu humide : le boisement de type aulnaie ; les autres habitats observés sur le site sont soit non listés soit listés comme potentiellement humides à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008. L'analyse de la végétation au niveau des habitats potentiellement humides montre par ailleurs un recouvrement de plus de 50% uniquement par des espèces non listées à l'annexe II table A de l'arrêté du 24 juin 2008. L'analyse conclut donc à la présence de zones humides botaniques au sens de la réglementation en vigueur, correspondant uniquement à l'aulnaie, sur une surface de 4 280 m².

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés mettent en évidence deux sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les sols sondés sur le site sont dérivés des alluvions de la moyenne terrasse de l'Isle. Les sols sont principalement sableux mais une fraction limoneuse et/ou argileuse a pu être observée. Les sols sont principalement brunifiés (BRUNISOLS) et caillouteux.

Toutefois, les sondages S16 et S17 se positionnent en bas de versant, aux abords d'un cours d'eau intermittent. Ces deux profils ont mis en lumière des horizons rédoxiques débutant dans la partie superficielle des sols. Ces sols sont affectés par des engorgements temporaires, ce qui permet un rattachement à la référence des REDOXISOLS. Aussi, ces sondages peuvent être rattachés à la catégorie Vb du GEPPA.

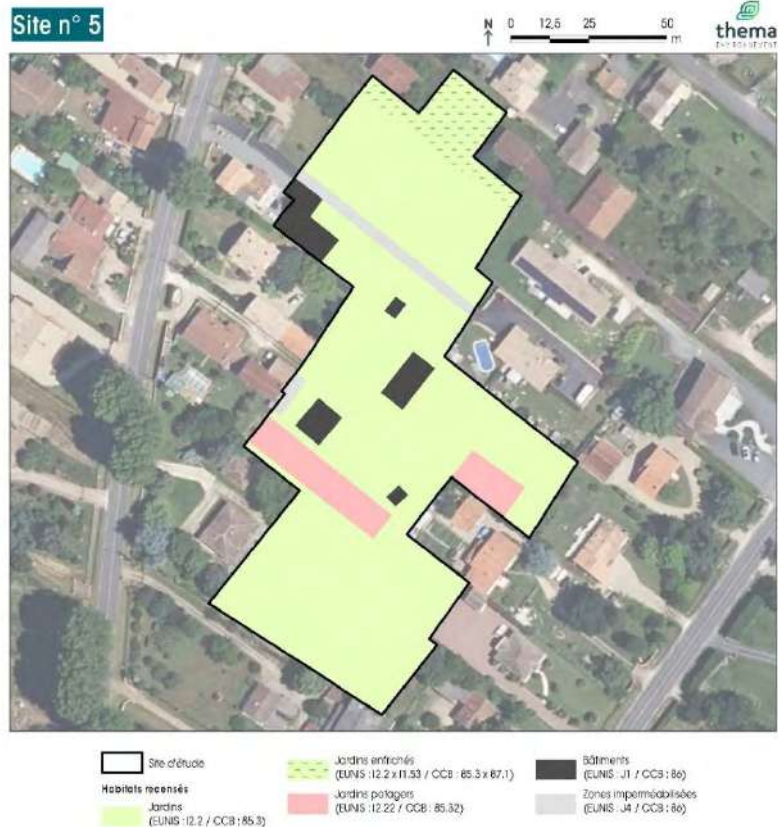
L'analyse conclut donc à la présence d'une zone humide pédologique sur le site ; elle couvre une superficie de 7110 m², et englobe dans sa totalité la zone humide botanique.

➔ **Enjeu zones humides : oui**

Le site présente une sensibilité vis-à-vis des zones humides avec la présence de 7110 m² de zones humides pédologiques, intégrant 4280 m² de zones humides botaniques. Ces zones humides sont à conserver autant que faire se peut.

Profondeur en cm	SONDAGES							
	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19
0-10								
10-20								
20-30								
30-40					g			
40-50								
50-60						g		
60-70								
70-80								
80-90								
90-100								
100-110								
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/	/	/	Vb	Vb	/	/
Sol de zone humide	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON

2.9 Saint Denis de pile : SITE 5 (AU) – HABITATS/FLORE - FAUNE



Occupation du sol : jardins, jardins enfrichés, jardins potagers, bâtiments, zones imperméabilisées

Sur le site 5, localisé à l'ouest de la commune de Saint-Denis-de-Pile, l'accès aux parcelles n'a été que partiellement autorisé. Dans les secteurs où les investigations n'ont pas pu avoir lieu, l'occupation du sol a été établie depuis les emprises publiques ou par photo-interprétation.

Ce site est majoritairement constitué de milieux fortement anthropisés. Il s'agit de jardins régulièrement entretenus, comportant à la fois des espaces de pelouses, mais également des plantations ornementales (généralement des espèces non indigènes) et des jardins potagers. Ils ne présentent, en l'état, pas de sensibilité particulière concernant la flore, d'autant que la pression d'entretien exercée réduit fortement la diversité du cortège floristique en présence. Concernant la faune, les arbres présents au sein des jardins sont propices pour de nombreuses espèces d'oiseaux, dont certaines sont menacées telles que le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe et le Serin cini (« vulnérables » à l'échelle nationale). Au niveau de la strate herbacée, des insectes communs ont été observés : Criquet mélodieux, Criquet duettiste, Criquet noir-ébène, Aïolope automnale... Le Lézard des murailles, espèce protégée mais commune, est bien présente sur le site au regard des nombreux micro-habitats offerts par les milieux anthropiques. Ainsi les grands arbres ornementaux des jardins présentent un enjeu écologique considéré comme modéré tandis que les jardins en eux-mêmes un enjeu écologique très faible.

Les milieux bâtis constituent pour certains oiseaux anthropophiles, communs mais protégés pour certains, des milieux favorables à la nidification ; c'est notamment le cas du Moineau domestique ou encore du Rougequeue noir, susceptibles d'utiliser les bâtiments présents pour la reproduction. Un enjeu écologique très faible est associé à ces habitats anthropiques.

Le nord du site est concerné par une parcelle de jardin enfriché qui se caractérise par la présence d'espèces végétales caractéristiques des milieux herbacés, toutes communes et sans intérêt particulier (Armoise commune, Plantain lancéolé, l'Achillée millefeuille, Ronce commune...). Les milieux buissonnants présents au sein de ces friches peuvent être propices à des espèces d'oiseaux communs ubiquistes, dont certains sont protégés à l'instar du Rougegorge familier. Cet habitat très présente un enjeu écologique faible.

➔ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (grands arbres des jardins)

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité importante vis-à-vis de la faune et de la flore, mis à part au niveau des grands arbres présents au sein des jardins, susceptibles d'accueillir la nidification d'oiseaux protégés et surtout menacés, notamment le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe et le Serin cini. Ces éléments sont à conserver autant que faire se peut.

2.10 Saint Denis de pile : SITE 5 (AU) – ZONES HUMIDES

Site n° 5



Site d'étude Sondages pédologiques
 Non humide

Zones humides : Sur ce site d'environ 11 769 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zones humides ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Sur l'aspect botanique, le site ne présente aucun milieu humide ; les habitats observés sur le site sont soit non listés soit listés comme potentiellement humides à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008. L'analyse de la végétation au niveau des habitats potentiellement humides montre par ailleurs un recouvrement de plus de 50% uniquement par des espèces non listées à l'annexe II table A de l'arrêté du 24 juin 2008. L'analyse conclut donc à l'absence de zones humides botaniques au sens de la réglementation en vigueur.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans les alluvions de la moyenne terrasse de l'Isle. Ces sols sableux, plus ou moins limoneux et argileux, ont mis en évidence une pierrosité importante. Ces BRUNISOLS n'ont révélé aucun horizon hydromorphe et ne sont pas rattachables à une catégorie du GEPPA. On notera toutefois que le sondage S31 a montré des traces d'anthropisation avec la présence d'éléments exogènes comme des morceaux de scotch et des fils métalliques.

➔ **Enjeu zones humides : non**

Aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique. Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

Profondeur en cm	SONDAGES	
	S30	S31
0-10		
10-20		
20-30		
30-40		
40-50		
50-60		
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/
Sol de zone humide	NON	NON

2.11 Saint Denis de pile : SITE 6 (AU) – HABITATS/FLORE - FAUNE



Occupation du sol : haies plantées, haies monospécifiques non indigènes, bois de Robiniers, arbres isolés, bosquets anthropiques, friches herbacées, jardins, bâtiments

Le site 6, localisé dans le centre-ville de Saint-Denis-de-Pile, présente une mosaïque d'habitats plus ou moins anthropisés.

Le secteur de friches herbacées situées au nord du site était fauché au moment des investigations de terrain. Le cortège floristique observé est dominé par les espèces à large amplitude écologique. Côté faune, on y retrouve un cortège entomologique commun. L'enjeu écologique associé à ces friches est considéré comme faible.

Les bois anthropiques établis dans la partie sud du site sont dominés par le Chêne pédonculé. Le Robinier faux-acacia y est également observé. Les strates arbustives et arborées sont peu denses, seuls quelques patches de Ronces communes tapissent le bois. Concernant la faune, ces bosquets constituent des sites de reproduction potentiels pour des espèces d'oiseaux communs caractéristiques des milieux boisés (Grimpereau des jardins, Sittelle torchepot, Pic vert) ; le Chardonneret élégant, menacé (« vulnérable » à l'échelle nationale) pourrait également y nicher dans la mesure où il apprécie les milieux arborés proches d'habitats ouverts. Cet habitat présente de ce fait un enjeu écologique considéré comme modéré.

Un patch d'arbres isolés, représentés par des individus de Noyer et de Pins, est présent au centre du secteur de friches herbacées. Ces arbres isolés sont également propices à la nidification pour d'espèces d'oiseaux des milieux arborés en contexte ouvert, comme le Verdier d'Europe (« vulnérable » à l'échelle nationale) qui a été contacté sur le site. Ce patch d'arbres isolés présente un de ce fait un enjeu écologique considéré comme modéré.

Les milieux bâtis constituent pour certains oiseaux anthropophiles, communs mais protégés pour certains, des milieux favorables à la nidification ; c'est notamment le cas du Moineau domestique ou encore du Rougequeue noir, susceptibles d'utiliser les bâtiments présents pour la reproduction. Un enjeu écologique très faible est associé à ces habitats anthropiques.

Les parcelles de jardins comprennent un cortège herbacé composé d'espèces végétales communes, sont sans intérêt particulier. Quelques haies non indigènes (Thuja, Bambou) ainsi qu'un bosquet de Robinier faux-acacia sont également observés au droit de ces habitats, qui ne présentent pas d'intérêt particulier pour la flore ni pour la faune ; leur enjeu écologique est considéré comme très faible.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (bosquets anthropiques et arbres isolés)

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité importante vis-à-vis de la faune et de la flore, mis à part au niveau des bosquets anthropiques et des arbres isolés, susceptibles d'accueillir la nidification d'oiseaux protégés et surtout menacés comme le Chardonneret élégant et le Verdier d'Europe. Ces éléments sont à conserver autant que faire se peut.

2.12 Saint Denis de pile : SITE 6 (AU) – ZONES HUMIDES

Site n° 6



Site d'étude Sondages pédologiques
 Non humide

Zones humides : Sur ce site d'environ 14 107 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zones humides ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Sur l'aspect botanique, le site ne présente aucun milieu humide ; les habitats observés sur le site sont soit non listés soit listés comme potentiellement humides à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008. L'analyse de la végétation au niveau des habitats potentiellement humides (dont les cortèges sont interprétables) montre par ailleurs un recouvrement de plus de 50% uniquement par des espèces non listées à l'annexe II table A de l'arrêté du 24 juin 2008. L'analyse conclut donc à l'absence de zones humides botaniques au sens de la réglementation en vigueur.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les sols sondés sur le site sont dérivés des alluvions de la moyenne terrasse de l'Isle. Ces sols sableux, plus ou moins limoneux et argileux, ont mis en évidence une pierrosité importante. Ces BRUNISOLS n'ont révélé aucun horizon hydromorphe et ne sont pas rattachables à une catégorie du GEPPA.

➔ **Enjeu zones humides : non**


Aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique. Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

Profondeur en cm	SONDAGES	
	S28	S29
0-10		
10-20		
20-30		
30-40		
40-50		
50-60		
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/
Sol de zone humide	NON	NON

2.13 Saint Denis de pile : SITE 7 (AU) – HABITATS/FLORE - FAUNE

Site n° 7



 Site d'étude	 Arbres isolés (EUNIS : G5.1 / CCB : 84.1)	 Bâtiments (EUNIS : J1 / CCB : 86)
Habitats recensés	 Jardins (EUNIS : I2.2 / CCB : 85.3)	 Zones imperméabilisées (EUNIS : J4 / CCB : 86)
 Haies monospécifiques non indigènes (EUNIS : FA.1 / CCB : 84.2)	 Jardins ornementaux (EUNIS : I2.21 / CCB : 85.31)	

Occupation du sol : haies monospécifiques non indigènes, arbres isolés, jardins, jardins ornementaux, bâtiments, zones imperméabilisées.

Sur le site 7, localisé dans le centre-ville de Saint-Denis-de-Pile, l'accès aux parcelles n'a été que partiellement autorisé. Dans les secteurs où les investigations n'ont pas pu avoir lieu, l'occupation du sol a été établie depuis les emprises publiques ou par photo-interprétation.

Ce site correspond à un ensemble de parcelles résidentielles.

L'occupation du sol est dominée par des milieux de type jardins. Ceux-ci comprennent généralement des espaces de pelouses où le cortège végétal est constitué d'espèces herbacées communes (Pissenlit, Pâquerette vivace, Digitale sanguine, Trèfle rampant, Brunelle commune). A cela s'ajoutent quelques essences arborées non indigènes présentes de manière ponctuelle, sauf au centre du site, avec la présence d'un vaste jardin se démarquant des autres de par sa gestion et la présence de nombreux arbres, d'essences variées, généralement non indigènes parfois remarquables de par leur taille. La présence d'arbres remarquable dans un contexte largement urbanisé confère à cet habitat un enjeu faible d'un point de vue botanique.

Concernant la faune, ces grands arbres ornementaux sont favorables à la nidification d'espèces d'oiseaux des milieux arborés en contexte ouvert tels que le Verdier d'Europe, le Chardonneret élégant et le Serin cini (« vulnérables » à l'échelle nationale). A part ces espèces menacées, on retrouve dans les jardins des espèces sans intérêt particulier mais qui sont pour la plupart protégées : Pouillot véloce, Roitelet à triple bandeau, Mésange bleue, Pinson des arbres, Rougegorge familier, Mésange charbonnière, Merle noir, Pie bavarde, Pic vert, Accenteur mouchet, Tourterelle turque, Pigeon ramier, Mésange à longue queue, grimpereau des jardins, Corneille noire... Les jardins présentent de ce fait un enjeu écologique globalement considéré comme faible, hormis au niveau des arbres ornementaux remarquables, constituant des habitats dont l'enjeu écologique est considéré comme modéré.

Quelques haies monospécifiques de Pins viennent cloisonner certaines parcelles. Elles ne présentent pas d'intérêt particulier pour la flore ni pour la faune ; leur enjeu écologique est considéré comme très faible.

Il en est de même concernant un patch de quelques individus de Chênes rouges également observé à l'est du site : leur enjeu écologique est considéré comme très faible.

Les milieux bâtis constituent pour certains oiseaux anthropophiles, communs mais protégés pour certains, des milieux favorables à la nidification ; c'est notamment le cas du Moineau domestique ou encore du Rougequeue noir, susceptibles d'utiliser les bâtiments présents pour la reproduction. Un enjeu écologique très faible est associé à ces habitats anthropiques.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (grands arbres des jardins)

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité importante vis-à-vis de la faune et de la flore, mis à part au niveau des grands arbres présents au sein des jardins, susceptibles d'accueillir la nidification d'oiseaux protégés et surtout menacés, notamment le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe et le Serin cini. Ces éléments sont à conserver autant que faire se peut.

2.14 Saint Denis de pile : SITE 7 (AU) – ZONES HUMIDES



Zones humides : Sur ce site d'environ 30 366 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zones humides ont consisté à réaliser 3 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Sur l'aspect botanique, le site ne présente aucun milieu humide ; les habitats observés sur le site sont soit non listés soit listés comme potentiellement humides à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008. L'analyse de la végétation au niveau des habitats potentiellement humides montre par ailleurs un recouvrement de plus de 50% uniquement par des espèces non listées à l'annexe II table A de l'arrêté du 24 juin 2008. L'analyse conclut donc à l'absence de zones humides botaniques au sens de la réglementation en vigueur.

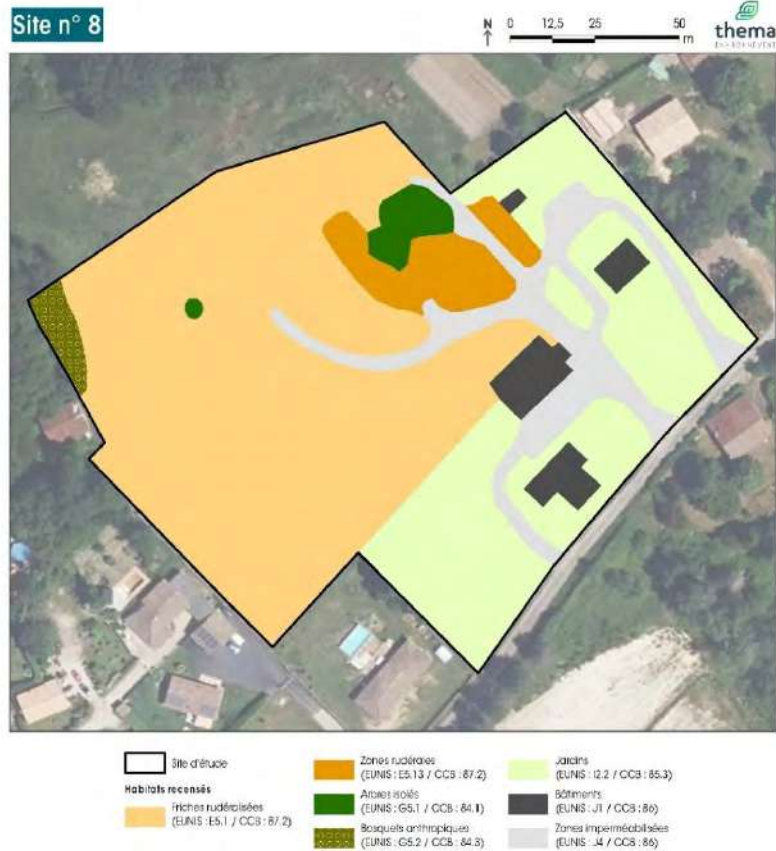
S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les sols sondés sur le site sont issus des alluvions de la moyenne terrasse de l'Isle. Les textures sont variables mais le sable constitue systématiquement la fraction dominante. De nombreux éléments grossiers de taille pluri-millimétrique sont contactés et ont pu engendrer des refus à la tarière manuelle. Ces profils sont tous rattachés à la référence des BRUNISOLS. Aucune trace d'hydromorphie n'est mise en exergue sur ces profils, qui ne sont pas rattachables à des catégories du GEPPA.

➔ **Enjeu zones humides : non**

Aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique. Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

Profondeur en cm	SONDAGES		
	S25	S26	S27
0-10			
10-20			
20-30			
30-40			
40-50			
50-60			
60-70			
70-80			
80-90			
90-100			
100-110			
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/	/
Sol de zone humide	NON	NON	NON

2.15 Saint Denis de pile : SITE 8 (AU) – HABITATS/FLORE - FAUNE



Occupation du sol : friches rudéralisées, zones rudérales, arbres isolés, bosquet anthropiques, jardins, bâtiments, zones imperméabilisées

Le site 8 s'inscrit dans le centre-ville de la commune de Saint-Denis-de-Pile.

L'occupation du sol est essentiellement caractérisée par des milieux de type friches, plus ou moins rudéralisées, se développant au droit de zones récemment remaniées. Localement, des sols nus sont présents ; c'est notamment le cas dans la partie nord-ouest du site. Au niveau de ces friches, lorsqu'elle est présente, la végétation est représentée par des espèces communes, généralement à large amplitude écologique (Gaillet gratteron, Potentille rampante, Ortie dioïque, Achillée millefeuille, Plantain lancéolé...). Concernant la faune, elles accueillent un cortège entomologique classique composé d'espèces communes caractéristiques des milieux herbacés. Cet habitat très commun présente un enjeu écologique faible.

Les secteurs de zones rudérales correspondent à des zones de dépôts de matériaux divers et d'engins agricoles. Le cortège végétal retrouvé se compose d'espèces rudérales communes telles que le Mélilot blanc, la Vipérine commune, la Verveine officinale, la Vergerette du Canada. Ces habitats ne présentent pas d'intérêt particulier pour la flore ni pour la faune ; leur enjeu écologique est considéré comme très faible.

Les patches d'arbres isolés présents sur le site comprennent des espèces telles que le Peuplier noir, le Chêne pédonculé et le Robinier-faux acacia. Si ces arbres isolés ne présentent pas d'intérêt particulier d'un point de vue floristique, ils constituent en revanche des milieux potentiellement intéressants pour la nidification d'oiseaux communs (Roitelet à triple bandeau, Pinson des arbres...) mais aussi menacés tels que le Serin cini ou le Verdier d'Europe (« vulnérables » à l'échelle nationale). Il en est de même concernant les arbres ornementaux présents au niveau des deux jardins domestiques situés à l'est du site. L'enjeu écologique des ces arbres est de ce fait considéré comme modéré.

Un bosquet anthropique s'intègre pour partie dans le périmètre du site, au niveau de sa frange ouest. Dominé par le Frêne élevé, il comprend également quelques individus d'Aulne glutineux (espèce caractéristique des zones humides) et de Robinier faux-acacia. Un enjeu écologique modéré est attribué à cet habitat arboré mésohygrophile du fait des potentialités qu'il présente pour la faune, notamment pour les espèces d'oiseaux également susceptibles d'utiliser les arbres précédemment évoqués.

Les milieux bâtis constituent pour certains oiseaux anthropophiles, communs mais protégées pour certains, des milieux favorables à la nidification ; c'est notamment le cas du Moineau domestique ou encore du Rougequeue noir, susceptibles d'utiliser les bâtiments présents pour la reproduction. Un enjeu écologique très faible est associé à ces habitats anthropiques.

2.15 Saint Denis de pile : SITE 8 (AU) – HABITATS/FLORE - FAUNE

➔ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (grands arbres des jardins, arbres isolés et bosquets anthropiques)

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité importante vis-à-vis de la faune et de la flore, mis à part au niveau des grands arbres présents au sein des jardins, des arbres isolés et des bosquets anthropiques susceptibles d'accueillir la nidification d'oiseaux protégés et surtout menacés, notamment le Verdier d'Europe et le Serin cini. Ces éléments sont à conserver autant que faire se peut.

2.16 Saint Denis de pile : SITE 8 (AU) – ZONES HUMIDES

Site n° 8



Site d'étude Sondages pédologiques
 Non humide

Rond cartographique : IGN-Orthophrase - Date de levé : 27/10/2023

Zones humides : Sur ce site d'environ 21 423 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zones humides ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés. Une partie du site est exclue du plan d'échantillonnage en raison de la nature des terrains qui peuvent être remblayés, remaniés et/ou minéralisés.

Sur l'aspect botanique, le site ne présente aucun milieu humide ; les habitats observés sur le site sont soit non listés soit listés comme potentiellement humides à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008. L'analyse de la végétation au niveau des habitats potentiellement humides montre par ailleurs un recouvrement de plus de 50% uniquement par des espèces non listées à l'annexe II table A de l'arrêté du 24 juin 2008. L'analyse conclut donc à l'absence de zones humides botaniques au sens de la réglementation en vigueur.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des alluvions de la moyenne terrasse de l'Isle (S20) et dans des formations colluviales (S21). Sous cette appellation, sont regroupées les alluvions et les colluvions argilo-sableuses des vallons secs. Considérant la proportion anormale d'éléments grossiers constatée dans l'horizon superficiel, il est possible que ce sol ait subi des remaniements. En tout état de cause, un rattachement à la référence des BRUNISOLS peut s'opérer.

Le sondage S21 se positionne sur le milieu de versant du ruisseau de la Cuve, qui s'écoule à 50 mètres de la frange nord du site. Des traces d'hydromorphie rédoxique, témoignant d'engorgements temporaires du sol, ont été observées à partir de 50 cm de profondeur. Ce sondage est rattachable à la catégorie IIIa du GEPPA. Ce profil correspond à un BRUNISOL rédoxique et caillouteux.

➔ **Enjeu zones humides : non**

Aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique. Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

Profondeur en cm	SONDAGES	
	S20	S21
0-10		
10-20		
20-30		
30-40		
40-50		
50-60		g
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	IIIa
Sol de zone humide	NON	NON

2.17 Saint Denis de pile : SITE 9 (AU) – HABITATS/FLORE - FAUNE



Occupation du sol : friches rudéralisées, zones rudérales, fourrés de Peuplier noir, haies arborées, boisements mixtes, friches herbacées, sites industriels, zones imperméabilisées, fossés

Le site 9 est localisé au centre de la commune de Saint-Denis-de-Pile, dans un contexte plutôt urbain. Il s'agit d'un site industriel (Unibéton) en exploitation, entouré par des zones résidentielles, des cultures et une ancienne carrière aujourd'hui en eau.

L'occupation du sol est largement dominée par des milieux ouverts correspondant à des zones rudérales, sur un sol remblayé et vraisemblablement régulièrement entretenu. La végétation qui colonise cet espace très anthropisé, très éparse, est opportuniste et ubiquiste. Les espèces dominantes sont notamment la Vergerette du Canada, le Millepertuis perforé, le Souchet vigoureux, la Lincaire bâtarde ou encore la Digitale sanguine. Quelques espèces ligneuses (Peuplier noir, Buddleia du Père David) se développent ponctuellement au sein de cet habitat. Concernant la faune, cette grande zone de remblais est susceptible d'accueillir le Petit Gravelot, espèce commune qui trouve dans les gravières des habitats de substitution. Un enjeu écologique faible est attribué à cet habitat.

L'est du site est caractérisé par des friches rudérales ; il s'agit d'un secteur herbacé ayant subi de fortes perturbations par le passé. Le cortège végétal est dominé par la Vergerette du Canada en mélange avec d'autres espèces comme la Picride fausse vipérine, la Digitale sanguine, la Ronce commune ou encore le Sénéçon du cap. On y retrouve un cortège entomologique classique caractéristique des milieux herbacés. L'enjeu écologique associé à cet habitat est considéré comme faible.

L'ouest du site est concerné par la présence d'une petite parcelle de friches herbacées. Les cortèges floristiques et faunistiques observés y sont très communs, ce qui ne permet de considérer leur enjeu écologique comme très faible.

Des haies arborées cloisonnent par endroit le site. Il s'agit d'habitats anthropiques dans la mesure où ils correspondent majoritairement à des linéaires monospécifiques (Chêne pédonculé au sud, Pin au nord, Peuplier noir et Robinier faux-acacia à l'ouest). Leur intérêt écologique est considéré comme très faible.

Le sud-est du site intègre un jeune boisement mixte dominé par le Peuplier noir (espèce caractéristique des zones humides) ; la strate herbacée est majoritairement constituée d'espèces mésophiles. Ce boisement est favorable à la reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux dont certaines menacées tel que le Pic épeichette (« vulnérable » à l'échelle nationale), contacté sur le site, qui apprécie particulièrement les bois tendres des boisements humides pour sa nidification. Un enjeu écologique modéré est ainsi attribué à cet habitat.

Un fourré constitué de jeunes individus de Peuplier noir borde l'étang artificiel localisé à l'arrière du site. De la même manière que pour le boisement précédemment décrit, la strate herbacée est composée d'espèces mésophiles comme la Potentille rampante, la Vergerette du Canada, la Picride fausse vipérine ou encore le Sporobole tenace. Cet habitat constitue un site de reproduction potentielle pour la Bouscarle de Cetti, espèce d'oiseaux commune caractéristique des milieux arbustifs bordant des zones en eau, contactée sur le site lors des inventaires. Un enjeu écologique faible est attribué à cet habitat.

2.17 Saint Denis de pile : SITE 9 (AU) – HABITATS/FLORE - FAUNE

Un fossé est présent au nord du site. Une végétation mésohygrophile s'y développe de manière localisée. Les espèces mésophiles dominent toutefois le cortège végétal en présence, qui s'apparente à celui observé au niveau des friches présentes aux alentours.

➔ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (boisement mixte)

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité importante vis-à-vis de la faune et de la flore mis à part au niveau des boisements mixtes situés à l'est, susceptibles d'accueillir la nidification d'oiseaux protégés et surtout menacés comme le Pic épeichette. Ces éléments sont à conserver autant que faire se peut.

2.18 Saint Denis de pile : SITE 9 (AU) – ZONES HUMIDES



Zones humides : Sur ce site d'environ 54 819 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zones humides ont consisté à réaliser 3 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés. Le plan d'échantillonnage se limite aux abords du site, constituant les seuls qui paraissent naturels de prime abord.

Sur l'aspect botanique, le site ne présente aucun milieu humide ; les habitats observés sur le site sont soit non listés soit listés comme potentiellement humides à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008. L'analyse de la végétation au niveau des habitats potentiellement humides montre par ailleurs la présence de quelques espèces caractéristiques de zones humides (listées à l'annexe II table A de l'arrêté du 24 juin 2008), mais avec un recouvrement inférieur à 50% (Souchet vigoureux, Menthe à feuilles rondes, la douce-amère et Peuplier noir). L'analyse conclut donc à l'absence de zones humides botaniques au sens de la réglementation en vigueur.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Malgré l'exclusion des zones qui semblaient avoir fait l'objet de remaniements, le sondage S22 a mis en lumière un profil dérivé de remblais, rattaché à la référence des ANTHROPOSOLS RECONSTITUES. Eu égard à la nature sableuse du profil, les matériaux dans lesquels se sont développés les sols proviennent certainement de matériaux « locaux ». Autrement, les sols sont dérivés des alluvions de la moyenne terrasse de l'Isle. Outre le sondage S23 qui a mis en lumière un passage argileux, les profils sont majoritairement sableux. Il s'agit de BRUNISOLS caillouteux, rédoxiques ou non.

Le sondage S24 se localise à un peu plus de 10 mètres à l'ouest d'un fossé. Des traces d'hydromorphie rédoxique, témoignant d'engorgements temporaires du sol, ont été observées à partir de 50 cm de profondeur. Ce sondage est rattachable à la catégorie IIIa du GEPPA et correspond à un BRUNISOL rédoxique et caillouteux.

➡ **Enjeu zones humides : non**

Aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique. Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

Profondeur en cm	SONDAGES		
	S22	S23	S24
0-10			
10-20			
20-30			
30-40			
40-50			
50-60			
60-70			g
70-80			
80-90			
90-100			
100-110			
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/	IIIa
Sol de zone humide	NON	NON	NON

2.19 Saint Denis de pile : SITE 10 (AU) – HABITATS/FLORE - FAUNE



Occupation du sol: pâturages, prairies mésophiles de fauche, fourrés arbustifs, ronciers, haies arborées, vignes, cultures, chemins enherbés, bandes enherbées, jardins, bâtiments, zones imperméabilisées.

Le site 10 se situe au sud de la commune de Saint-Denis-de-Pile. Bordée dans sa partie sud par l'autoroute A89, il s'inscrit dans un contexte péri-urbain. Le site se compose d'une mosaïque de milieux généralement anthropisés.

Les milieux cultivés sont largement présents sur le site, correspondant généralement à des vignes. Ces milieux font l'objet de pratiques régulières d'entretien qui tendent à réduire la diversité végétale en présence, laquelle se résume à quelques espèces ubiquistes et résistantes aux herbicides comme le Plantain lancéolé, l'Érodium à feuilles de ciguë ou encore la Vergerette du Canada. Concernant la faune, on y retrouve un cortège entomologique classique, avec des espèces caractéristiques des milieux herbacés (Criquet noir-ébène, Criquet duettiste, Piéride de la Rave, CEdipode turquoise...). Au regard de l'entretien auquel ces habitats sont soumis, leur enjeu écologique est considéré comme très faible.

Deux parcelles de prairies mésophiles sont observées dans la partie centrale du site. Fauchées au moment de l'inventaire, ces prairies comprennent vraisemblablement un cortège végétal commun, composé d'espèces typiques de ces milieux, avec la dominance de graminées sociales telles que le Fromental élevé et la Folle avoine. Elles sont susceptibles d'être favorables à la reproduction de la Cisticole des joncs, espèce menacée (« vulnérable » à l'échelle nationale) observée sur le site. Cet habitat présente de ce fait un enjeu écologique considéré comme modéré.

Plusieurs parcelles situées de part et d'autre du site sont concernées par des milieux de type jardins. Ces habitats comprennent généralement des espaces de pelouses où le cortège végétal, constitué d'espèces herbacées communes, est réduit du fait de l'entretien très régulier qui y est mis en œuvre. A cela s'ajoutent quelques essences arbustives et arborées, principalement horticoles, dont certaines peuvent être favorables à la nidification d'espèces communes d'oiseaux. Un enjeu écologique très faible est néanmoins associé à ces habitats.

A l'ouest du site, deux secteurs arbustifs sont observés : un fourré arbustif dense est localisé à l'extrémité sud-ouest du site, représenté par un cortège floristique d'espèces arbustives indigènes mais peu diversifiées (Prunellier, Cornouiller sanguin, Rosier, Ronce commune) ; une parcelle largement colonisée par la Ronce commune est présente au nord-ouest, correspondant vraisemblablement à une ancienne parcelle cultivée au niveau de laquelle l'absence d'entretien a laissé place au développement d'une strate arbustive dense. Ces habitats arbustifs ne présentent pas d'intérêt particulier en ce qui concerne la flore. Concernant la faune, ces fourrés et ronciers sont favorables à la reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux caractéristiques des milieux semi-ouverts, pour la plupart communs, mais certains menacés comme la Linothe mélodieuse (« vulnérable » à l'échelle nationale). Ces habitats présentent de ce fait un enjeu écologique considéré comme modéré.

Un secteur utilisé pour le pâturage équin est présent dans la partie nord du site. Au moment des investigations, la végétation y est rase et le cortège floristique semble très peu diversifié. L'enjeu écologique associé à cet habitat est considéré comme très faible.

Le site est maillé par un réseau de chemins et de bandes enherbées, au niveau desquels la compacité du sol entraîne le développement d'une végétation rase et composée d'espèces herbacées rudérales comme la Digitale sanguine, la Porcelle enracinée ou encore la Patience petite oseille. L'enjeu écologique associé à cet habitat est considéré comme faible.

Un linéaire de haie arborée est retrouvé au nord-est du site. Il s'agit d'un habitat monospécifique constitué de Robinier faux-acacia (espèce invasive). Ce milieu commun et très peu diversifié ne présente pas d'intérêt particulier pour la flore ni pour la faune. Son enjeu écologique est considéré comme très faible

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (ronciers, fourrés arbustifs, prairies mésophiles)

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité importante vis-à-vis de la faune et de la flore, mis à part au niveau des prairies mésophiles d'une part, et des fourrés et ronciers d'autre part, potentiellement favorables à la nidification d'oiseaux protégés et surtout menacés, comme respectivement la Cisticole des joncs et la Linotte mélodieuse. Ces éléments sont à conserver autant que faire se peut.

2.20 Saint Denis de pile : SITE 10 (AU) – ZONES HUMIDES



Site d'étude Sondages pédologiques
 Non humide

Zones humides : Sur ce site d'environ 110 955 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zones humides ont consisté à réaliser 9 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Sur l'aspect botanique, le site ne présente aucun milieu humide ; les habitats observés sur le site sont soit non listés soit listés comme potentiellement humides à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008. L'analyse de la végétation au niveau des habitats potentiellement humides (dont les cortèges sont interprétables) montre par ailleurs un recouvrement de plus de 50% uniquement par des espèces non listées à l'annexe II table A de l'arrêté du 24 juin 2008. L'analyse conclut donc à l'absence de zones humides botaniques au sens de la réglementation en vigueur.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont principalement développés dans des alluvions des moyennes terrasses de l'Isle. Ainsi, les sols sont dominés par les sables et les limons. Une fraction argileuse a également pu être mise en évidence. De nombreux éléments grossiers sont contactés à diverses profondeurs et ont pu engendrer des refus à la tarière manuelle. Il s'agit de BRUNISOLS caillouteux. Le sondage S37 est fortement compacté en raison du travail du sol dans les vignes. Le sondage S32 est quant à lui empreint par la main de l'Homme avec la présence de fragments de tuiles dans l'horizon superficiel. Il est dit « épianthropique ».

Profondeur en cm	SONDAGES								
	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40
0-10									
10-20									
20-30									
30-40									
40-50									
50-60									
60-70									
70-80									
80-90									
90-100									
100-110									
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Sol de zone humide	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON

2.20 Saint Denis de pile : SITE 10 (AU) – ZONES HUMIDES

Le sondage S34 se positionne à la marge d'un vaste remblai et présente des traces d'anthropisation. Leur importance est tel qu'un rattachement à la référence des ANTHROPOSOLS RECONSTITUES est effectué.

Aucune trace d'hydromorphie n'est décelée au sein de ces neufs sondages. Par conséquent, les sols ne peuvent être rattachés à aucune catégorie du GEPPA.

Aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique. Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

Annexes


Annexe 1 : Types de sols rencontrés au niveau des sites dans le cadre de l'expertise pédologique

ARENOSOL



(O) A : Après une brève strate organique composée de fragments végétaux (O), le premier horizon est caractérisé par une couleur gris clair dans lequel la matière organique s'est légèrement incorporée à la matière minérale. Il présente une texture sableuse et ne comporte pas d'éléments grossiers ou de signes d'altération. Cette configuration peut être observée sur les 20 premiers centimètres des sondages.

M : L'horizon A précède une couche meuble de roche sableuse beige altérée. Elle comporte un passage avec quelques cailloutis de 40 à 60 cm de profondeur. Aucune trace d'hydromorphie n'est décelée. Il s'agit d'un faciès des formations fluviales de l'Isle. Cette configuration peut être retrouvée sur la totalité du sondage et s'étendre jusqu'à 110 cm de profondeur.

BRUNISOL


(O) A : Après une brève strate organique composée de fragments végétaux (O), le premier horizon est caractérisé par une couleur brune, plus ou moins foncée, dans lequel la matière organique s'est incorporée à la matière minérale. Généralement, il présente une texture sableuse. Des limons et argiles peuvent également être représentés en proportion variable. Des éléments grossiers peuvent être observés dès la surface sur certains sondages. Cet horizon est dépourvu de traces d'hydromorphie. Cette configuration peut être observée sur les 10 à 20 premiers centimètres des sondages.

S1 (g) : Sous l'horizon A, on retrouve un horizon arborant généralement une couleur grise à gris foncé, de texture toujours sableuse mais nettement moins riche en matière organique. Il s'agit d'un horizon pédologique d'altération qui confère une première structuration au sol. Ce constat est par ailleurs confirmé dans certains sondages par l'apparition de traces d'hydromorphie rédoxique, témoignant d'une ségrégation du fer dans le sol sous l'effet d'engorgements temporaires. Cette configuration peut être constatée entre 20 et 50 cm de profondeur, voire plus tôt lorsque l'horizon A est très réduit. Ces horizons sont occupés par une pierrosité importante, qui se compose d'éléments grossiers roulés (témoignant de la nature fluviatile des dépôts) de taille plurimillimétrique à pluricentimétrique. Leur proportion est parfois tellement importante qu'elle engendre des refus à la tarière manuelle à faible profondeur.

S2(g) : Au sein des solums les plus développés peut être observé un second horizon structural, se démarquant du précédent par une coloration rousse foncée ou alors beige à brun clair. Outre la couleur qui change, la texture est similaire à celle de l'horizon superficiel. Des traces d'hydromorphie rédoxique ont pu être observées au sein de cet horizon. A l'instar de l'horizon sus-jacent, des éléments grossiers émoussés sont contactés. Leur proportion est telle, qu'elle peut entraîner des refus à la tarière manuelle.

M : Pour certains sondages, l'horizon structural laisse place à une couche de roche sableuse, meuble, de couleur gris clair à beige, peu ou pas affectée par la pédogénèse. Il s'agit des formations fluviatiles provenant de l'Isle. Les alluvions correspondent dans la plupart des cas aux matériaux déposés sur la moyenne terrasse, mais ils peuvent plus localement correspondre à des dépôts de la basse terrasse. Cette configuration, si elle est observée, débute aux alentours de 90 cm de profondeur et peut s'étendre jusqu'à la fin du sondage. Néanmoins, la forte proportion en éléments grossiers des horizons sus-jacents limite grandement l'observation de cette couche profonde.

REDOXISOL

	<p>(O) Ag : Après une brève strate organique composée de fragments végétaux (O), le premier horizon est généralement caractérisé par une teinte plus sombre que le reste du sondage, au sein duquel la matière organique s'est incorporée à la matière minérale. Dans la plupart des cas il présente une texture majoritairement sableuse et l'absence d'éléments grossiers. Celui-ci s'étend sur 15 à 20 centimètres et comporte des traces d'hydromorphie rédoxique dès 10 cm.</p> <p>Sg : Sous les horizons superficiels, un ou plusieurs horizons structuraux (S) peuvent être observés. Il s'agit d'horizon pédologique d'altération, à texture sableuse ou équilibrée, qui présente une quantité importante d'éléments ferreux. Au contact d'engorgement temporaire en eau, les particules métalliques vont subir des processus d'oxydo-réduction et de mobilisation-immobilisation, générant une distribution du fer très hétérogène au sein des solums. Celle-ci se manifeste par l'apparition d'une juxtaposition de plages ou de traînées grises (ou simplement plus claires que le fond matriciel de l'horizon), appauvries en fer, et de taches de couleur rouille, enrichies en fer. Dans le cas du sondage S17, la matrice est de couleur beige clair, voire blanche, signe d'un lessivage presque total du fer. Ce phénomène est appelé hydromorphie rédoxique. Cet horizon peut débuter dès 20 cm et s'étendre jusqu'à la fin du sondage.</p> <p>Pour que le sol puisse être qualifié de REDOXISOL, il est primordial que les traces d'hydromorphie rédoxique apparaissent avant 50 cm de profondeur et se prolongent en s'intensifiant vers la profondeur sur au moins 50 cm.</p> <p>M : Les horizons structuraux intermédiaires peuvent laisser place à un matériau sableux alluvial meuble de couleur beige. Cette couche n'est pas affectée par la pédogénèse. Il s'agit d'alluvions actuelles ou subactuelles provenant d'un cours d'eau temporaire.</p>
--	---

Annexe 2 : illustrations des habitats observés sur les sites de l'étude

Saint Denis de pile : SITE 1 (AU)	
 <p>A photograph showing a dense, young hedge of trees and shrubs in a grassy field. A building is visible in the background under a cloudy sky.</p>	 <p>A photograph of a large, open field covered in tall, dry, brownish grasses and weeds, typical of a fallow field.</p>
 <p>A photograph of a dirt path or driveway that has become overgrown with tall grass and weeds. Residential buildings are visible in the background.</p>	 <p>A photograph of a vegetable garden with several raised beds. Some beds are covered with black plastic mulch, and there are hay bales in the background.</p>
 <p>A photograph of a ruderal zone, showing a mix of low-growing, hardy plants and weeds in a somewhat disturbed area.</p>	

Saint Denis de pile : SITE 2 (AU)



Roncier



Haie mésohygrophile



Haie monospécifique non indigène et jardin



Haie arboré



Friche herbacée - point de vue nord-est



Friche herbacée - point de vue sud-ouest



Zone imperméabilisée en arrière-plan



Fossé

Saint Denis de pile : SITE 3 (AU)



Prairie mésophile de fauche



Fourré arbustif



Vignes



Bosquet anthropique



Friche herbacée



**Fossé, bandes enherbées et zone
imperméabilisée**

Saint Denis de pile : SITE 4 (AU)



Zone pâturée



Prairie mésophile de fauche



Haie arbustive d'espèces indigènes



Chênaie



Aulnaie



Friche mésohygrophile



Fourré arbustif



Bois de Robiniers

Saint Denis de pile : SITE 5 (AU)



Jardin



Jardin enfriché



Bâtiment

Saint Denis de pile : SITE 6 (AU)



Arbres isolés et haie plantée en arrière-plan



Bois de Robiniers



Friche herbacée



Bosquet anthropique



Bâtiment

Saint Denis de pile : SITE 7 (AU)



Haie monospécifique non indigène



Arbres isolés



Jardin



Jardin ornemental



Bâtiment



Zone imperméabilisée

Saint Denis de pile : SITE 8 (AU)



Friche rudéralisée



Zone rudérale



Arbres isolés



Bosquet anthropique



Jardin



Bâtiment et zone imperméabilisée

Saint Denis de pile : SITE 9 (AU)



Friche rudéralisée



Zone rudérale



Fourré de Peuplier noir



Haie arborée



Boisement mixte



Friche herbacée



Site industriel et zone imperméabilisée



Fossé

Saint Denis de pile : SITE 10 (AU)



Pâturage



Prairie mésophile de fauche



Fourré arbustif



Roncier



**Haie arborée, bande enherbée et zone
imperméabilisée**



Vignes



Jardin